

PROGRAMME ÉLECTIONS 2024

Le courage de changer

ENSEMBLE :

**CONSTRUISONS
UNE SOCIÉTÉ**

+ Juste

+ Libre

+ Humaine

REGARDONS LA RÉALITÉ.
CHANGEONS DE MODÈLE.
WWW.LESENGAGES.BE



Table des matières

INTRO. LE COURAGE DE CHANGER POUR REDONNER DU SENS.....	19
1 – La régénération du vivant.....	22
2 – La régénération de la pensée.....	23
3 – La régénération de la prospérité.....	23
4 – La régénération de la démocratie.....	24
5 – La régénération du pacte social.....	24
6 – La régénération des libertés.....	25
01. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	27
1 – Promouvoir la santé, éduquer à la santé et prévenir les maladies.....	31
2 – Accessibilité à des soins de santé de qualité.....	43
2.1. Accessibilité aux soignants bien formés et soutenus.....	43
2.2. Accessibilité territoriale et proximité.....	46
2.3. Accessibilité financière.....	47
2.4. Réformer l’organisation et le financement des hôpitaux.....	48
2.5. Accessibilité dans le temps.....	50
3 – Établir de grands plans stratégiques de santé publique à l’échelle nationale.....	51
3.1. Faire reculer le cancer.....	51
3.2. Stratégie de lutte contre les maladies cardiovasculaires.....	53
3.3. Plan maladies rares.....	54
3.4. Plan Alzheimer, démence et maladies apparentées.....	55
4 – Promouvoir un esprit sain dans un corps sain (santé mentale).....	57
5 – Garantir l’autonomie tout au long de la vie.....	61
6 – Faire de la Belgique un leader en e-santé.....	64
7 – Renforcer la concertation avec les prestataires.....	65
8 – Prévoir un budget à la hauteur des besoins et des enjeux.....	65

02. CLIMAT – ÉNERGIE	69
1 – Organiser une convention citoyenne pour le climat et la biodiversité afin de nouer un pacte citoyen pour la transition climatique et la biodiversité.....	72
2 – S’engager pour une véritable union énergétique européenne.....	74
3 – Accroître le leadership européen dans la lutte mondiale contre le changement climatique.....	76
4 – Renforcer notre solidarité internationale.....	77
5 – Décarboner notre économie avec un mix énergétique « renouvelable – nucléaire ».....	78
5.1. Renforcer les énergies renouvelables.....	79
5.2. Miser sur le nucléaire, une énergie essentielle.....	83
5.3. Investir dans la recherche scientifique et l’innovation technologique.....	85
5.4. Développer les communautés énergétiques locales.....	86
6 – Répondre à l’enjeu majeur de la construction et de la rénovation des bâtiments.....	87
6.1. Financer la rénovation et l’isolation des logements via un tiers investisseur.....	87
6.2. Utiliser des matériaux et techniques de construction respectueux de l’environnement.....	89
7 – Décarboner l’industrie et les entreprises tout en les protégeant de la concurrence déloyale avec les pays non européens.....	92
8 – Se préparer dès maintenant aux conséquences du dérèglement climatique.....	94
9 – Défendre une transition inclusive et sociale.....	96
03. CONSOMMATION	99
1 – Lutter contre l’obsolescence programmée et produire des biens durables.....	100
2 – Limiter la publicité.....	102
3 – Développer des réseaux entre entreprises pour favoriser l’économie circulaire et réduire les déchets et le gaspillage.....	103
3.1. Réduire les déchets à la source.....	104
3.2. Aller plus loin dans la valorisation des déchets comme ressource.....	105
3.3. Développer les filières circulaires.....	106
4 – Transformer la TVA en une TVES.....	107
5 – Informer sur l’impact environnemental de chaque produit.....	107
04. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ	109
1 – Améliorer la qualité de l’air.....	111
2 – Protéger nos sols.....	112
3 – Protéger l’eau, une ressource essentielle.....	113
3.1. Des mesures de sensibilisation et de précaution.....	113
3.2. Des mesures de gestion et de réglementation.....	113
3.3. Des mesures lors de l’aménagement du territoire.....	114
4 – Réduire la pollution sonore et lumineuse.....	115
4.1. Au niveau de l’impact direct sur l’homme et la biodiversité.....	115
4.3. Au niveau du transport routier.....	116
4.4. Au niveau du transport aérien.....	117
5 – Stopper l’érosion de la biodiversité, planter pour préserver à long terme.....	117
5.1. Par le biais des législations.....	118
5.2. Sensibilisation, mobilisation et formation.....	119

5.3. Actions concrètes.....	120
5.3.2. Plus spécifiquement pour les forêts.....	121
6 – Renforcer l’harmonie entre la chasse et la nature.....	122
7 – Vers une agriculture sans produits chimiques nocifs pour l’environnement et la santé.....	123
8 – Labels et certifications ESG.....	125
05. AGRICULTURE ET ALIMENTATION	127
1 – Pour un modèle économique agricole plus juste.....	129
2 – Pour une agriculture au cœur de notre société et de la transition.....	132
3 – Pour une conciliation entre agriculture et environnement.....	134
05BIS. LA RURALITÉ VALORISÉE	137
1 – Garantir un accès aux soins de santé.....	139
2 – Assurer un accès aux services publics.....	139
3 – Développer l’offre de mobilité en zone rurale.....	140
4 – Régénérer le tissu économique.....	141
5 – Préserver la fonction nourricière.....	141
6 – Amplifier l’action de régénération et la préservation de la nature.....	142
06. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	145
1 – Aménager le territoire pour plus de résilience face au changement climatique.....	147
2 – Aménager le territoire en préservant les potentialités économiques.....	150
3 – Aménager le territoire pour faire renaître la cohésion et la convivialité.....	152
4 – Développer dans la cohérence les territoires ruraux et urbains par des politiques spécifiques globales et transversales.....	155
5 – Optimiser et simplifier les outils juridiques.....	156
6 – Régénérer et valoriser notre patrimoine.....	157
07. MOBILITÉ	161
2 – Une politique cyclable et de cyclopartage pour tous.....	164
3 – Développer les transports en commun et la multimodalité.....	166
4 – Fluidifier le trafic via, notamment, le covoiturage, l’autopartage, les services de taxi et les infrastructures utiles.....	172
5 – Rendre la mobilité plus inclusive pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité.....	174
6 – Engager pleinement le secteur automobile dans la transition écologique.....	176
7 – Assurer l’entretien de nos infrastructures.....	179
8 – Décarboner le transport aérien et développer des alternatives à l’échelle européenne.....	180
10 – Protéger les usagers de la route grâce à une politique de sécurité routière volontariste.....	184
08. LOGEMENT	187
1 – Soutenir la rénovation et l’isolation des habitations.....	189
2 – Utiliser des matériaux et techniques de construction respectueux de l’environnement.....	191
4 – Prendre en compte le handicap dans le logement.....	196
5 – Garantir l’accès à la propriété.....	197

09. MONDE ANIMAL	201
1 – Améliorer le bien-être animal dans notre société.....	202
2 – Garantir le bien-être des animaux domestiques et de compagnie.....	204
3 – Assurer la protection des animaux lors de leur transport.....	205
4 – Assurer la protection des animaux dans les autres contextes d’interaction.....	207
10. ECONOMIE	209
1 – Des instruments législatifs sécurisants pour notre développement économique et une transition réussie	211
2 – Réindustrialiser l’économie belge et renforcer les secteurs-clés	213
3 – Dynamiser l’économie locale et de proximité	217
4 – Des investissements en infrastructures et logistique pour notre économie.....	219
5 – Développer une économie des déchets	221
6 – Rendre les modes de production et de consommation plus écoresponsables	224
8 – Faire davantage de l’entreprise un projet commun aux travailleurs et aux actionnaires..	227
11. INDÉPENDANTS ET TPME	229
2 – Mieux soutenir l’entrepreneuriat au féminin	231
3 – Mise en place d’un statut de « micro-entrepreneur » pour ouvrir l’accès à la création d’entreprise à tous	232
4 – Être aux côtés des indépendants pour les rendre plus forts	232
12. FISCALITÉ	239
1 – Finances publiques plus vertueuses et plus volontaristes	240
1.1 Une révision du cadre budgétaire européen.....	241
1.2 Une politique budgétaire rigoureuse et vigoureuse.....	241
2 – Fiscalité, une grande réforme pour des impôts plus vertueux.....	245
2.1 Revaloriser le travail.....	245
2.2 Soutenir les familles	246
2.3 Rendre les taxes plus justes et efficaces.....	247
2.4 Simplifier et améliorer l’efficacité de la fiscalité et supprimer les niches.....	249
2.5 Lutter contre les fraudes sociales et fiscales	249
2.6 Une fiscalité plus environnementale et sociale	250
13. EMPLOI/FORMATION	253
1 – Un emploi pour toutes et tous.....	255
1.1 Favoriser l’emploi.....	255
2 – Un droit à l’emploi et des allocations limitées dans le temps.....	258
2.1 Un droit à l’emploi	259
2.2 Une indemnité de transition pour perte d’emploi.....	260
3 – La formation au service d’un emploi porteur de sens	260
3.1 Faire de l’enseignement qualifiant un tremplin pour l’emploi	263
3.2. Renforcer la formation continue	265
3.3. Encourager la formation continue via l’enseignement de promotion sociale.....	266
3.4. Anticiper les mutations plutôt que les subir via la formation	267

4 – Des emplois épanouissants et adaptés au 21^e siècle	268
4.1. Combiner parentalité et carrière professionnelle	270
4.2. La modernité et la mobilité au service d’un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.....	272
4.3. Combattre les discriminations sur le marché du travail.....	274
4.4. La valorisation du travail passe aussi par le fait de s’assurer que tout monde respecte le pacte social.....	276
4.5. Impliquer les travailleurs dans leurs organisations	276
4.6. Soutenir les activités et services à haute valeur sociale ajoutée	277
5 – Une fin d’emploi digne : revaloriser les pensions	279
5.1. Pas tenable.....	279
5.2. Pas équitable	279
5.3. Le système des pensions est tourné vers le passé	279
14. NUMÉRIQUE	283
1 – Humaniser la digitalisation de notre société	285
1.1. Accompagner le citoyen pour qu’il devienne acteur d’une société numérique inclusive ...	285
1.2. Rendre accessible le numérique en renforçant les compétences digitales tout au long du parcours.....	288
1.2.1. Améliorer l’enseignement des compétences numériques pour évoluer dans un environnement digitalisé.....	288
1.2.2. Améliorer l’apprentissage continu des compétences numériques dans un marché du travail en évolution	291
1.3. Développer une administration digitalisée, transparente, efficace et orientée utilisateurs.....	293
1.4. Soutenir les entreprises dans la transition numérique et le développement d’une économie digitale	296
1.4.1. Soutenir les entreprises dans la transition numérique et renforcer la compétitivité de l’économie nationale.....	296
1.4.2. Stimuler l’innovation et encourager le développement d’un leadership numérique européen	298
2 – Régir au lieu de réagir à la transition numérique	302
2.1. Renforcer et clarifier le rôle de l’état dans la maîtrise des enjeux du numérique et du développement des infrastructures.....	302
2.1.1. Clarifier le paysage institutionnel en développant une stratégie numérique coordonnée	302
2.1.2. Renforcer le déploiement d’infrastructures garantissant un accès équitable à la connectivité.....	304
2.2. Superviser, réguler et guider le développement de l’IA vers une utilisation éthique et transparente.....	306
2.3. Développer une approche sécurisée de l’utilisation des données en maîtrisant les risques cyber.....	308
2.3.1. Développer une utilisation éthique et sécurisée des données anonymisées pour le bien commun.....	308
2.3.2. Anticiper et gérer les risques de cybersécurité en développant une expertise et un accompagnement ciblé	309

2.4. Sécuriser l'expérience des utilisateurs en ligne en responsabilisant les acteurs et renforçant la protection des utilisateurs	311
2.4.1. Renforcer la protection des citoyens contre les arnaques en ligne, le harcèlement et la désinformation	311
2.4.2. Renforcer le développement de l'identité numérique afin de sécuriser l'expérience des utilisateurs en ligne.....	312
15. TOURISME	315
1 – Développer et promouvoir de nouvelles expériences et circuits touristiques, en s'appuyant sur des réseaux et des grappes d'acteurs	318
2 – Se différencier par une offre authentique et conviviale	319
3 – Réduire l'empreinte carbone et environnementale du tourisme grâce à une politique de proximité et d'engagement sociétal des acteurs et des touristes	320
4 – Digitaliser le secteur du tourisme	322
5 – Accompagner et soutenir la professionnalisation des acteurs touristiques publics et privés - promouvoir le tourisme comme levier de développement économique et sociétal	322
16. ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	325
1 – Lutter contre la pénurie et revaloriser la fonction des enseignants	328
1.1. Mieux former les professionnels de l'enseignement	328
1.2. Mieux rémunérer les enseignants et modifier leur statut.....	329
1.3. Mieux accompagner les enseignants	330
1.4. Développer le soutien aux enseignants débutants pour faciliter l'entrée dans la carrière	331
1.5. Favoriser la mobilité des enseignants et une égalité de traitement via un système harmonisé d'écoles autonomes.....	332
1.6. Réduire la charge administrative des enseignants	333
1.7. Mieux soutenir les directions d'écoles.....	333
1.8. Créer de nouveaux métiers de l'enseignement	334
2 – Permettre l'épanouissement de tous les élèves	335
2.1. Mieux définir les critères visant à la différenciation structurelle ou complémentaire des politiques de financement des écoles	335
2.2. Une place de qualité dans une école pour chaque élève	336
2.3. Lutter contre le harcèlement scolaire	336
2.4. Lutter contre les extrémismes	338
2.5. Renforcer le rôle des centres psycho-médico-social (pms) et articuler leur travail avec les services PSE.....	338
2.6. Une école accessible	339
2.7. Une école ouverte aux différences	340
2.8. Une école ouverte aux partenariats extérieurs.....	341
2.9. Décloisonner enseignement ordinaire et spécialisé et recentrer l'enseignement spécialisé sur les élèves ayant des troubles sévères	342
2.10. Mieux accompagner l'enseignement à domicile.....	343
3 – Développer les compétences de chaque élève.....	344
3.1. Renforcer la maîtrise des savoirs de base.....	344
3.2. Personnaliser les apprentissages	345
3.3. Prévenir l'échec scolaire	346
3.4. Un cursus scolaire porteur de sens	349
3.5. Des écoles qui forment au numérique	350
3.6. Des écoles qui recourent aux outils numériques pour personnaliser les apprentissages	352
3.7. Encourager la pratique des langues à l'école	353
3.8. Encourager l'apprentissage des arts à travers les académies	354
4 – Mieux préparer à la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur.....	354
4.1. Réorganiser les trois dernières années de l'enseignement secondaire de transition	355
5 – Faire de l'enseignement qualifiant un tremplin pour l'emploi	356
6 – Mieux adapter l'école au rythme des élèves et des réalités familiales.....	360
7 – Des bâtiments scolaires dignes du 21 ^e siècle	360
7.1. Des bâtiments à la pointe de l'efficacité énergétique.....	361
7.2. Des centres de dépaysement et de plein air au service de toutes les écoles	361
7.3. Des écoles connectées	361
7.4. Créer des écoles du degré inférieur.....	363
7.5. Développer un maillage de piscines accessibles aux élèves	363
8 – Poursuivre la réforme de la gouvernance de l'enseignement obligatoire.....	363
8.1. Harmoniser l'organisation des réseaux d'enseignement.....	363
8.2. Poursuivre et amplifier la gouvernance du pacte pour un enseignement d'excellence à travers le comité de concertation du pacte pour un enseignement d'excellence et la cellule opérationnelle de changement	364
8.3. Poursuivre les plans de pilotage et les contrats d'objectifs	364
8.4. Mener des politiques croisées entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions Wallonne et Bruxelloise.....	365
17. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	367
1 – Accompagner les étudiants dans un parcours de réussite	369
1.1. Assurer une meilleure transition vers l'enseignement supérieur.....	370
1.2. Repenser l'aide à la réussite	370
1.3. Assurer le renforcement pédagogique des enseignants	371
1.4. Réformer les rythmes académiques et les modes d'évaluation.....	372
1.5. Renforcer l'attractivité des filières en pénurie et les réorientations	372
2 – Renforcer l'autonomie et le financement de l'enseignement supérieur	373
2.1. Renforcer le financement de l'enseignement supérieur.....	373
2.2. Renforcer l'autonomie de l'enseignement supérieur	374
2.3. Favoriser la bonne gouvernance.....	375
2.4. Poursuivre les réformes liées à la gouvernance	376
2.5. Favoriser la gestion des infrastructures et la transition climatique.....	376
3 – Encourager la formation continue et l'enseignement pour adultes	377
3.1. Mieux définir le paysage de l'enseignement pour adultes	378
3.2. Un enseignement partenaire pour lutter contre les pénuries d'enseignants	378
3.3. Soutenir les outils de gestion numérique et éducatif.....	379
3.4. Revoir son financement	379

4 – Aider les étudiants précarisés et fragilisés	380
4.1. Renforcer les allocations d'études et les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	380
4.2. Assurer une meilleure prise en charge du coût de la vie et du logement	381
4.3. Renforcer les aides ciblées favorisant l'inclusion.....	383
5 – Assurer un enseignement en prise avec les enjeux de société.....	384
5.1. Favoriser une transition environnementale et sociétale.....	385
5.2. Renforcer les échanges et l'autonomie au niveau international.....	386
5.3. Renforcer l'intégration européenne et le programme Erasmus+	386
6 – Soutenir une recherche innovante, ouverte et valorisée	387
6.1. Renforcer les échanges et l'autonomie au niveau international	388
6.2. Favoriser la recherche appliquée et renforcer les partenariats	388
18. FAMILLES	391
1 – Permettre à chaque enfant d'avoir une place en crèche, à terme gratuite	393
2 – Adapter le rythme scolaire à la réalité des familles.....	395
3 – Trouver un meilleur équilibre entre vie familiale et professionnelle	395
4 – Soutenir davantage les familles sur le plan financier	397
5 – Accorder une attention prioritaire pour les familles monoparentales.....	398
6 – Lutter contre la précarisation et l'isolement des familles	400
7 – Accompagner les familles qui se séparent	401
8 – Soutenir les aidants-proches.....	402
9 – Adapter la loi aux vies des familles d'aujourd'hui.....	402
10 – Supprimer la taxation sur les héritages	402
19. CULTURE	405
1 – Mieux soutenir nos artistes	407
1.1. Refinancer la culture pour mieux soutenir les artistes et les compagnies	407
1.2. Garantir un véritable statut d'artiste.....	408
1.3. Multiplier les « résidences d'artistes »	411
2 – Mieux diffuser notre culture sur notre territoire et à l'étranger.....	412
3 – Assurer l'accès à la culture.....	413
20. VIE ASSOCIATIVE	417
1 – Un tissu associatif partenaire des pouvoirs publics pour mettre en œuvre des politiques concertées.....	420
2 – Faciliter et promouvoir les initiatives associatives.....	420
3 – Cultiver le goût de l'engagement associatif auprès des jeunes notamment.....	421
4 – Mettre en valeur et reconnaître l'action des associations auprès de la population	423
5 – Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse.....	424

21. JEUNESSE	427
1 – Promouvoir une santé physique et mentale robuste chez les jeunes, à travers un accès élargi aux soins et à la sensibilisation	429
1.1. Favoriser la santé physique chez les jeunes	430
1.2. Soutien à la santé mentale des jeunes.....	430
2 – Assurer l'intégration professionnelle des jeunes en facilitant la transition de la formation au marché du travail, en favorisant l'emploi et la mobilité.....	431
2.1. Faire de l'alternance une filière d'excellence	432
2.2. Pour une rémunération qui permet d'entrée dans la vie active	432
2.3. Mobilité optimisée pour l'émancipation des jeunes.....	432
3 – Créer un cadre propice pour un avenir serein des jeunes, en améliorant l'accès au logement, en soutenant la parentalité et en préservant l'environnement	433
3.1. Combattre le réchauffement climatique : une priorité politique	433
3.2. Soutien renforcé aux jeunes parents.....	434
3.3. Faciliter l'accès au logement et à la propriété pour les jeunes	434
4 – Développer l'éducation civique des jeunes pour renforcer leur engagement démocratique et dans le secteur associatif.....	435
4.1. Renforcer le monde associatif et le volontariat pour engager activement les jeunes dans la société	435
21BIS. AIDE À LA JEUNESSE.....	437
1 – Renforcer la prévention et l'accompagnement dans le milieu de vie	439
2 – Accompagner les mineurs en danger et en difficulté.....	440
3 – Conforter la prise en charge des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infraction.....	441
22. AÎNÉS	443
1 – Prendre soin de la santé des aînés.....	445
2 – Renforcer l'autonomie des aînés en leur assurant un lieu de vie qui leur convient le mieux.....	446
3 – Garantir l'inclusion numérique des aînés.....	448
4 – Revaloriser les pensions et assurer leur financement	450
5 – Concevoir une mobilité spécifique pour les aînés	450
5.1. Accessibilité.....	450
5.2. Transition et environnement.....	451
6 – Encourager le travail et l'action sociale des séniors.....	451
7 – Permettre aux aînés de participer à la vie démocratique.....	452
8 – Renforcer le fédéralisme européen pour répondre à l'enjeu de l'allongement de la vie	453
23. DIVERSITÉ	457
1 – Développer la vision fédératrice de « cohésion interculturelle » lors de la prochaine législature	459
2 – Organiser des « états généraux de la cohésion interculturelle » en 2025 et sur cette base conclure « un pacte citoyen de cohésion interculturelle » et une stratégie interfédérale de cohésion interculturelle en 2026	460
3 – Créer auprès de chaque niveau de pouvoir, un « comité de cohésion interculturelle »	462
4 – Éduquer et sensibiliser à la fois à l'altérité, à la mixité et aux valeurs communes	463

5 – Établir un nouveau cadre normatif et de subventionnement pour favoriser les initiatives réelles de cohésion interculturelle.....	464
6 – Mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de lutte contre le racisme et les discriminations.....	464
7 – Lutter contre les discours de haine.....	467
8 – Assurer une réelle liberté de conviction philosophique et religieuse.....	468
24. MIGRATION.....	471
1 – Fédérer les états-membres de l’UE autour d’une vision commune afin de mieux gérer les flux migratoires.....	473
2 – Accueillir les demandeurs d’asile avec dignité et réduire drastiquement le nombre d’étrangers en situation irrégulière.....	474
3 – Être aux côtés des réfugiés et des personnes migrantes pour les aider à s’intégrer socialement et professionnellement.....	478
25. ACTION SOCIALE ET ENGAGEMENT CITOYEN.....	481
1 – Inclure la personne dans la société à chaque étape de sa vie.....	483
1.1. Garantir une inclusion sociale dès la petite enfance.....	483
1.2. Accompagner les mineurs non accompagnés.....	484
1.3. Lutter contre la précarité étudiante.....	484
1.4. Sortir les adultes de la précarité.....	486
1.4.1. Garantir à chacun les ressources nécessaires pour mener une vie digne.....	486
1.4.2. Garantir l’accès au logement.....	487
1.4.3. Garantir l’accès à une alimentation saine et équilibrée ainsi qu’à des biens de première nécessité.....	490
1.4.4. Garantir un accès à des services bancaires et assurantiels de base.....	491
1.4.5. Garantir l’accès à l’eau et à l’électricité.....	491
1.4.6. Garantir les droits aux détenus et leur réinsertion sociale.....	492
1.5. Donner la juste place aux migrants.....	492
2 – Améliorer l’accès aux droits sociaux.....	494
3 – Promouvoir l’engagement citoyen et associatif.....	495
26. HANDICAP.....	497
1 – Plus de places pour un réel choix de vie.....	499
2 – Des soins de santé pour toutes et tous.....	500
3 – Inclure le handicap et les personnes en situation de handicap dans les débats démocratiques et les décisions qui les concernent.....	501
4 – Soutenir les aidants-proches.....	502
5 – Apporter un soutien dès la petite enfance.....	503
6 – Un enseignement vraiment inclusif.....	503
6.1. Recentrer l’enseignement spécialisé sur les élèves ayant les troubles les plus sévères.....	504
6.2. Une offre élargie d’activités parascolaires.....	505
6.3. Une attention accrue aux formations et études supérieures.....	506
7 – L’emploi comme tremplin vers l’autonomie et l’épanouissement.....	506
7.1. Favoriser l’emploi.....	507
7.2. Soutien aux ETA en tant que moteur de l’économie sociale.....	507
7.3. Lutter contre les discriminations.....	508

8 – Rompre le lien entre handicap et précarité.....	508
9 – Mettre fin à l’opacité administrative.....	510
10 – Adapter les facilités de transport aux personnes à mobilité réduite.....	510
11 – Améliorer et généraliser l’accessibilité de l’espace public et des bâtiments.....	511
12 – Veiller à l’accessibilité numérique.....	512
13 – Développer les possibilités culturelles.....	512
14 – Soutenir le sport pour tous.....	513
15 – La nature accessible à tous.....	513
16 – Le droit à la vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap.....	514
17 – S’appuyer enfin sur l’Europe.....	515
18 – Une justice et une police accessibles et à l’écoute.....	515
27. SPORT.....	517
1 – Promouvoir la pratique du sport à chaque étape de la vie.....	519
2 – Assurer un encadrement de qualité.....	520
3 – Développer une pratique sportive pour tous les publics.....	523
4 – Soutenir les fédérations et les élites sportives.....	525
28. EGALITÉ DES GENRES.....	529
1 – Concilier vie privée-vie professionnelle.....	531
2 – Un environnement de travail égalitaire.....	533
3 – Une éducation qui combat les stéréotypes de genre et qui s’adapte à la vie des parents qui travaillent.....	536
4 – Une liberté garantie aux femmes sur les choix qui concernent leur corps.....	537
5 – Créer des espaces publics plus sûrs et adaptés pour tous.....	538
6 – Prise en charge et protection des victimes de violences sexuelles, conjugales, intrafamiliales et de toutes les violences faites aux femmes.....	540
7 – Une santé accessible.....	543
8 – La représentation des femmes en politique.....	544
9 – L’accès au sport.....	546
10 – La culture où tous les genres sont représentés.....	547
11 – La représentation dans les communications de masse (publicité, réseaux sociaux, médias).....	547
12 – Pour des relations sexuelles respectueuses de chacun (cas spécifiques de la pornographie et de la prostitution).....	548
13 – Pour une Europe et un monde égalitaires.....	549
14 – Garantir les droits des lgbtqia+.....	550
29. DÉMOCRATIE.....	553
1 – Donner plus de pouvoirs aux citoyens.....	554
1.1. Créer une assemblée citoyenne à côté de chaque assemblée représentative.....	555
1.2. Organiser des référendums.....	555
1.3. Permettre à chacun de donner son avis en toute transparence.....	556
1.4. Réformer le système électoral pour donner plus de pouvoir aux électeurs.....	557
1.5. Assurer la formation des gouvernements en six mois maximum.....	558
1.6. Revoir le financement des partis.....	558

2 — Réconcilier les citoyens avec les élus	560
2.1. Interdire le cumul des rémunérations et limiter le nombre de mandats.....	560
2.2. Imposer plus de sobriété aux représentants politiques.....	560
3 — Rendre notre fédéralisme plus simple et plus efficace.....	562
3.1. Faire de l'état fédéral le chef d'orchestre du pays.....	562
3.2. Simplifier nos institutions.....	562
3.2.1. Rapprocher régions et communauté.....	562
3.2.2. Simplifier les organismes bruxellois.....	563
3.2.3. Réduire le nombre d'acteurs publics en Wallonie.....	564
3.3. Abroger une loi pour chaque loi votée.....	564
4 — Renforcer le rôle de l'administration.....	565
4.1. Supprimer les cabinets ministériels.....	565
4.2. Conclure un contrat de confiance et de performance pour une administration au service des citoyens et des entreprises.....	566
4.3. Favoriser la simplification administrative grâce au numérique.....	567
4.4. Changer pour l'avenir le statut au sein de la fonction publique.....	568
4.5. Dépasser le court-termisme politique et l'échéance électorale via des plans d'action à 10 ans.....	569
5 — Responsabiliser davantage les acteurs de la démocratie.....	570
5.1. Attribuer une personnalité juridique aux corps intermédiaires.....	570
5.2. Définir un pacte démocratie-média pour la qualité de l'information.....	570
6 — Protéger l'état de droit en élargissant les compétences de la cour constitutionnelle	571
30. POUVOIRS LOCAUX	573
1 — Améliorer la gouvernance locale et l'efficacité de l'administration locale	576
2 — Garantir la neutralité financière pour les pouvoirs locaux des décisions prises par d'autres niveaux de pouvoirs ainsi que le financement des pensions des agents locaux, des zones de secours, des zones de police et des RIS.....	577
3 — Rénover en profondeur le statut des agents dans la fonction publique locale et permettre une mobilité maximale entre administrations publiques locales.....	579
4 — Assurer le financement du temporel des cultes.....	580
5 — Autoriser les nouveaux modes de sépultures.....	581
6 — Valoriser l'échelon communal via un avis obligatoire des associations représentatives des villes et communes.....	581
7 — Instaurer un conseil consultatif de personnes en situation de handicap ainsi qu'un conseil consultatif des aînés au sein de chaque commune	582
8 — Moderniser radicalement les provinces.....	582

31. JUSTICE	585
1 — Notre vision.....	588
1.1. Les moyens nécessaires pour la justice	588
1.2. Les outils de pilotage.....	588
1.3. Les constats	589
2 — Notre stratégie : réconcilier les acteurs de notre société et nos institutions	591
2.1. Rendre confiance à la population.....	591
2.1.1. Rendre le droit et les procédures plus accessibles.....	591
2.1.2. Mieux traiter les victimes.....	592
2.2. Améliorer les conditions de travail des acteurs de la justice.....	593
2.2.1. Renforcer les moyens humains pour rejoindre la moyenne européenne.....	593
2.2.2. Rendre plus efficaces la justice et ses procédures.....	595
2.2.3. Des sanctions qui ont du sens et préparent l'avenir.....	600
3 — Notre objectif : relever les quatre défis prioritaires.....	602
3.1. Le crime organisé et le trafic de drogues	602
3.2. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme	602
3.3. La cybercriminalité.....	602
3.4. Les violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales	604
32. SÉCURITÉ	607
1 — Mener la guerre contre le trafic de drogue.....	612
2 — Renforcer la lutte contre le terrorisme	613
3 — Mieux lutter contre la cybercriminalité	613
4 — Renforcer la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales	614
5 — Réinvestir massivement dans la police	615
6 — Revaloriser le métier de policier.....	615
7 — Mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences policières.....	616
8 — Encadrer et prévenir la consommation de drogues.....	617
9 — Instaurer la culture du risque.....	617
33. DÉFENSE	619
1 — Bâtir une véritable défense européenne commune à la hauteur des menaces qui pèsent sur sa sécurité et qui s'inscrit comme un pilier de défense européenne au sein de l'OTAN	621
2 — Adapter l'OTAN aux enjeux du XXI ^e siècle	622
3 — Réviser la stratégie de défense de la Belgique	623
34. RELATIONS INTERNATIONALES.....	627
1 — Une diplomatie belge ambitieuse et cohérente.....	628
2 — Une diplomatie européenne qui permette à la puissance européenne de peser sur la marche du monde	629
3 — Une coopération au développement renouvelée	630
4 — Une coopération transfrontalière bien réelle	633

35. EUROPE.....	635
DÉMOCRATIE EUROPE	638
1 – Une Europe démocratique, plus efficace, légitime et transparente	639
1.1. Rendre le fonctionnement de l’UE plus lisible et légitime	639
1.2. Rendre le fonctionnement de l’Union plus transparent	639
1.3. Rapprocher les citoyens de la décision politique européenne	640
1.4. Renforcer le lien entre les échelons européen, nationaux, régionaux et transfrontaliers.....	640
2 – Une Europe leader qui protège ses citoyens et ses valeurs.....	641
2.1. Une Europe leader	641
2.2. Une Europe qui protège ses citoyens et ses valeurs	642
CLIMAT - ENERGIE	643
1 – S’engager pour une véritable Union Européenne de l’énergie	643
2 – Accroître le leadership européen dans la lutte mondiale contre le changement climatique	645
3 – Renforcer notre solidarité internationale	646
4 – Décarboner l’industrie et les entreprises tout en les protégeant de la concurrence déloyale avec les pays non européens	647
ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITÉ.....	649
1 – Améliorer la qualité de l’air.....	649
2 – Protéger nos sols	650
3 – Réduire la pollution sonore	651
4 – Une biodiversité vraiment protégée.....	652
5 – Rendre les labels et certifications ESG crédibles et transparents.....	653
SANTÉ	654
HANDICAP.....	656
AGRICULTURE	658
1 – Poursuivre une évolution de la PAC avec plus d’ambition pour l’agriculture et la nature	658
2 – Reconnaître le secteur agricole pour ses justes efforts en matière de restauration de la nature et en matière de changements climatiques.....	659
3 – Assurer une réelle simplification administrative, de flexibilité et un principe de confiance réciproque entre l’administration communautaire et le secteur agricole.....	661
4 – Agir localement : mettre efficacement en œuvre le principe de subsidiarité dans la politique agricole.....	661
5 – Agir globalement : pour une agriculture durable au niveau mondial dans un marché équitable et sain	661
CONSOMMATION.....	662
1 – Réduire les déchets à la source	663
2 – Aller plus loin dans la valorisation des déchets comme ressource	663
3 – Transformer la TVA en une TVES	664
4 – Informer sur l’impact environnemental de chaque produit.....	665
MONDE ANIMAL.....	666
1 – Améliorer le bien-être animal dans notre société.....	666
2 – Assurer la protection des animaux dans le transport.....	667

ÉCONOMIE	669
1 – Produire mieux et plus proche	669
1.1 Renforcer la souveraineté européenne (l’autonomie stratégique ouverte) et relocaliser en Europe la production dans les secteurs stratégiques	669
1.2 Renforcer la production « made in Belgium » des biens « non stratégiques »	672
2 – Consommer de la qualité plutôt que de la quantité : transformer nos modes de consommation et de production	672
3 – Investir en accord avec nos valeurs : orienter la finance vers des investissements bénéfiques au bien commun	673
4 – Réformer la gouvernance économique européenne au service de la prospérité.....	674
5 – Des employés formés : faire de la formation un pilier de notre politique pour l’emploi	675
EMPLOI.....	676
1 – Former au service d’un emploi porteur de sens	676
2 – Combattre les discriminations sur le marché du travail	677
3 – Revoir la mobilité du travail pour plus de flexibilité	677
4 – Une indemnité de transition pour perte d’emploi	678
NUMÉRIQUE.....	679
FISCALITÉ.....	681
MOBILITÉ	683
1 – Engager pleinement le secteur automobile dans la transition écologique	683
2 – Décarboner le transport aérien	685
3 – Favoriser un transport de marchandises « bas carbone »	686
4 – Adapter les facilités aux personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap.....	687
5 – Transport global et européen	688
LOGEMENT	689
JUSTICE.....	690
1 – Renforcer les moyens de la justice au niveau européen.....	690
1.1. Assurer une égalité effective entre les hommes et les femmes	691
1.2. Garantir les droits des lgbtqia+	691
1.3. Protéger les victimes de violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales	693
MIGRATION	694
DÉFENSE	696
1 – Bâtir une véritable défense européenne commune à la hauteur des menaces qui pèsent sur sa sécurité.....	697
2 – Adapter l’OTAN aux enjeux du xxi ^e siècle	699
RELATIONS INTERNATIONALES.....	700
1 – Une diplomatie européenne qui permette à la puissance européenne de peser sur la marche du monde	700
2 – Une coopération au développement renouvelée	701



INTRODUCTION

Le courage de changer pour redonner du sens

Il y a 5 ans, nous avons fait le choix de nous remettre en question, de prendre du recul, de réfléchir en invitant experts, militants et citoyens à débattre avec nous. Ce processus participatif a duré deux ans. De nos échanges est née la volonté de changement. De vrai changement. En profondeur. Ensemble, nous avons travaillé sur un programme, sur des idées, des mesures concrètes. Comme toute mutation, la nôtre a parfois fait grincer des dents, mais elle a surtout généré de l'enthousiasme et fait souffler un vent frais de nouveaux Engagés prêts à mettre leurs compétences, leurs convictions et leur courage dans un projet de changement global.

Car si nous avons voulu une mutation interne, c'est aussi face à la nécessité d'un changement externe.

Notre système est à bout de souffle : un système économique vicié, qui entretient la dépendance plus qu'il ne valorise le travail et l'effort. Un système fiscal injuste, qui pénalise le fruit du labeur et favorise les spéculateurs. Un dérèglement fiscal systématique qui n'intègre pas les transitions climatiques et numériques. Un système de santé qui perd de son humanité et de sa cohérence, faute d'anticipation suffisante des besoins en praticiens et de reconnaissance de la pénibilité des métiers. Un système qui exclut l'être humain différent ou fragile, le discrimine parfois, au lieu de l'accueillir pour qu'il exprime ses talents.

Face à un monde chamboulé qui enchaîne les crises, les partis traditionnels s'invectivent à coups de phrases assassines et d'idées éculées. Ils campent sur la défense d'intérêts particuliers plutôt que la recherche du bien commun. Résultat : les extrêmes s'intensifient et leur haleine fétide se répand dans la société. Pourtant nous n'avons plus le temps pour les chamailleries et les idées populistes qui divisent. Il nous faut de l'ambition, de l'union, de la sagesse et du pragmatisme.

Les Engagés sont nés pour cela : porter des valeurs universelles, faire preuve de lucidité et d'efficacité. Parler vrai et agir juste. Avoir le courage de changer.

Le courage de changer, c'est lutter contre l'individualisme et le matérialisme qui caractérise notre société et réinvestir dans le sens de l'autre, les valeurs de fraternité, de respect et de générosité, la quête de sens, la faculté de croire ou de ne pas croire, et la qualité d'être.

Le courage de changer, c'est promouvoir une société qui insère, fédère ses membres, promeut le lien et la cohésion sociale, lutte contre les inégalités, les discriminations, le racisme, les extrémismes et qui refuse la polarisation entre différents groupes, classes ou communautés. C'est se battre résolument pour l'inclusion, pour un vivre ensemble apaisé.

C'est mettre l'éducation au centre de nos priorités, car dans un monde déboussolé, l'école doit être un pilier. C'est croire dans l'accompagnement des 0-25 ans, car la grande majorité des problèmes que notre société connaît en aval trouvent une grande partie de leurs réponses, en amont, dans l'investissement dans le capital humain des enfants et des jeunes et ensuite des adultes. C'est apporter connaissances, sens, bien-être et espoir aux professeurs, acteurs de l'éducation et de la jeunesse, comme aux élèves et aux jeunes en général.

C'est travailler à une transition climatique avec ferveur et détermination, main dans la main avec les agriculteurs et pas contre eux. C'est considérer la biodiversité comme un véritable enjeu sociétal.

Le courage de changer, c'est cesser de stigmatiser ceux qui entreprennent et réussissent. C'est valoriser ceux qui bossent, par de la réelle simplification de leur quotidien et la revalorisation de leurs revenus.

C'est aussi veiller à une économie du respect et de l'humain et non celle qui nuit à la santé des gens, au bien-être des travailleurs et qui est soumise prioritairement aux exigences de rentabilité d'un actionariat international éloigné des préoccupations des personnes employées et créant des inégalités de revenus et de richesses de plus en plus indécentes entre les citoyens.

C'est investir dans la Justice et la Police pour sortir la Belgique de la noyade criminelle et terroriste et pour renforcer la sécurité et le respect des droits des citoyens.

Le courage de changer, c'est restaurer les services publics, dans les villes et campagnes, là où les gares se ferment, les banques désertent, les distributeurs de billets s'évaporent, là où les médecins manquent, là où la police et la justice sont à la peine.

C'est proposer des pensions dignes et une fiscalité juste, tendre la main aux plus faibles, se battre résolument pour l'inclusion, pour un vivre ensemble apaisé.

C'est faire preuve de pragmatisme économique et d'inventivité fiscale pour arrêter de creuser la dette.

C'est imposer l'exemplarité en politique comme dans tous les lieux de responsabilité de la société.

Le changement, nous sommes légitimes et crédibles pour en parler, car nous l'avons opéré, nous l'avons éprouvé. Nous avons eu l'audace d'adapter notre projet, nous assurer de son adéquation à notre époque et aux générations et défis à venir. Nous avons ouvert les fenêtres pour réoxygéner la politique et développer une approche plus participative.

Nous sommes prêts.

À porter nos valeurs, à les faire entendre, à les faire respecter.

Notre société a besoin d'un nouvel élan. Une part toujours plus large de la population pense que nos enfants vivront moins bien que nous. Beaucoup ont perdu confiance dans l'avenir et dans le progrès.

Les crises sanitaire et environnementale ont mis en évidence notre vulnérabilité. Cette même vulnérabilité à laquelle nous confrontent le vieillissement de la population et le dérèglement climatique. Nous avons appris qu'un simple virus peut mettre nos sociétés à l'arrêt et les inciter dangereusement au repli sur soi. Nous avons éprouvé, par le nombre de nos morts, la dépendance des aînés et la fragilité de nos structures collectives. Les guerres en Ukraine, en Israël/Palestine, au Congo, au Darfour... et le contexte géopolitique nous ont fait prendre conscience que vivre en paix n'est plus une évidence. Nous savons aussi que nos modes de consommation et de production ne sont plus ni humainement ni écologiquement soutenables. La survie même de l'espèce humaine est aujourd'hui menacée.

Nous ne voulons pas, cependant, nous résoudre à attendre l'effondrement de notre monde. Nous voulons résister à la tentation du repli sur soi, qu'il soit le fait d'individus, de communautés ou de pays. Nous voulons voir dans les défis de notre temps l'opportunité de changer de modèle et de construire une société où chacune et chacun pourra vivre mieux. **Nous voulons être à l'origine d'un mouvement POSITIF qui affirme sa confiance dans l'avenir et sa détermination face à ces enjeux. Un mouvement qui entend incarner l'espoir plutôt que la peur.** Un mouvement qui rassemble les personnes en quête de sens, celles et ceux qui refusent d'être réduits à des consommateurs et se veulent acteurs de leur vie et de la société.

Nous voulons rassembler celles et ceux qui s'engagent, celles et ceux qui ont des pro-

jets, celles et ceux qui veulent innover et entreprendre, que ce soit dans le domaine économique, social, environnemental, associatif, culturel ou sportif.

Nous voulons rassembler celles et ceux qui pensent que prendre soin de soi, des autres et de la nature est un projet de société.

Nous sommes en effet persuadés que dans un monde où la biodiversité s'effondre, où le harcèlement scolaire broie nos jeunes, où la maladie affecte encore plus que le chômage, où certains de nos aînés sont maltraités, où les femmes restent en quête d'une égalité qui tarde à s'imposer, **nous devons réapprendre à prendre soin. À prendre soin de soi. À prendre soin des autres. À prendre soin de la planète.**

Il s'agit là de nos trois priorités, des trois valeurs que nous voulons défendre et incarner : l'épanouissement, le bien commun et la transition écologique.

Ces trois valeurs, nous les avons déclinées dans notre Manifeste rédigé suite au dialogue collaboratif dense et inédit de plus de deux années entre militants, experts et citoyens qui a initié notre refonte à travers le processus participatif « Il fera beau demain ». Elles ont chapeauté toute notre réflexion et notre proposition de changement traduite alors en six régénérations : celle du vivant, de la pensée (culture/éducation), de la prospérité, de la démocratie, du pacte social et des libertés.

Pourquoi parler de régénération ? Parce que régénérer, c'est partir de ce qui est cassé, abîmé pour le réparer, le reconstituer, le renouveler en lui rendant ses qualités perdues.

Ainsi, régénérer, c'est cultiver notre humanité et la planète sans les épuiser, c'est trouver dans la relation à l'autre, dans la nature et en soi-même la force et l'énergie de mettre en place de nouveaux projets. Régénérer,

c'est revenir à l'essentiel, tant dans nos modes de consommation que dans nos actions.

Régénérer, c'est retrouver la vitalité perdue, la force créatrice dont nous avons besoin pour repenser l'organisation de notre société, modifier nos comportements, nos manières de produire et de consommer. Grâce à cette force, nous surmonterons les crises auxquelles nous devons faire face, nous parviendrons à préserver le climat et la biodiversité, à restaurer la cohésion sociale, à redynamiser notre économie, à restaurer la confiance dans la démocratie. En faisant preuve d'empathie et de bienveillance les uns envers les autres, nous parviendrons à refaire société, à la régénérer et à la réenchanter.

Faire advenir cette régénération demande que nous changions le regard que nous posons sur nous-mêmes et sur la nature. Nous pensions tout contrôler, maîtriser chaque chose. Nous prétendions nous mettre à l'abri du moindre danger et garantir la protection de chacune et chacun. Nous nous rêvions chènes, nous devons nous accepter roseaux. À l'illusion de la puissance, nous devons substituer la force de celles et de ceux qui, conscients de leur vulnérabilité, ont confiance dans leur capacité à traverser les crises. Plutôt que de nous libérer d'une nature, d'inventer un monde artificiel, d'aspirer à l'immortalité en reliant nos cerveaux à des ordinateurs, de nous transformer en robot et d'oublier que notre humanité réside d'abord dans notre capacité à nous émouvoir, nous voulons redécouvrir notre appartenance à l'ensemble du vivant et valoriser notre enracinement dans la nature.

Ensemble, nous voulons donc nous engager pour une société régénérée.

1 — LA RÉGÉNÉRATION DU VIVANT

La régénération de la société sera d'abord une régénération du vivant. La lutte contre le dérèglement climatique et la protection de la biodiversité sont au cœur de notre engagement. **La lucidité sur l'urgence climatique impose d'agir avec pragmatisme et de privilégier l'efficacité des solutions aux utopies aussi simplistes qu'irréalistes.**

Régénérer le vivant c'est également reconnaître à chacun le droit d'être vulnérable. Les personnes fragiles – et chacun l'est à un moment donné de son existence – doivent bénéficier de toute notre attention, de tout notre engagement. La pandémie nous a rappelé une évidence : la santé est un besoin essentiel pour chacun d'entre nous. Entre le recours à une technologie toujours plus poussée et la volonté de maîtriser les dépenses, notre système de santé s'est déshumanisé. Le personnel soignant s'épuise. Il est temps de rappeler que les soins de santé, avant d'être des coûts, sont l'expression de notre humanité. Nous voulons revaloriser les soignants et remettre la relation patient-soignant au centre de notre système de santé. Nous voulons également renforcer les politiques de promotion et de prévention de la santé. Prévenir au mieux les maladies est la seule manière acceptable de réduire les dépenses.

À partir de cette régénération, nous avons développé les thématiques Climat, Mobilité, Consommation, environnement/biodiversité, Agriculture, Monde animal, Aménagement du territoire, Santé, Familles, Handicap, Aînés.

2 — LA RÉGÉNÉRATION DE LA PENSÉE

La pensée distingue les êtres humains des autres êtres vivants et fait d'eux des personnes à part entière. Elle façonne leur éducation. Elle leur permet de dépasser les instincts et les pulsions. Elle les invite à déterminer quand ils peuvent chercher la satisfaction de leurs désirs et quand ils doivent les réfréner. Elle les pousse à interroger le monde où ils vivent et à donner du sens à leur existence. Cette recherche de sens est constitutive de l'humain. Elle est pourtant mise à mal par toutes les crises que nous traversons : climat, pandémie, guerre... Nous voulons replacer la pensée au centre de nos existences, **faire émerger un élan collectif et positif tourné vers demain, construire un vivre ensemble porteur d'enthousiasme.**

La régénération de la pensée implique de **faire de l'éducation un axe central du développement humain.** Or, le décrochage scolaire n'a jamais été si important et la pénurie de professeurs est alarmante. Ces mouvements parallèles indiquent un délitement de l'éducation. Elle est pourtant la mère de toutes les politiques. Nous voulons en faire une priorité absolue.

Régénérer la pensée implique aussi de **revaloriser la culture.** En effet, la culture ouvre un espace d'émotions et de beauté qui aide l'humain à vivre bien. Elle désamorçait la violence sociale par une parole transposée. Elle permet aux humains de dire et se dire, de parler du monde dans lequel ils vivent, d'imaginer comment celui-ci pourrait se transformer.

À partir de cette régénération, nous avons développé les thématiques Enseignement obligatoire, Enseignement supérieur, Culture, Jeunesse et vie associative.

3 — LA RÉGÉNÉRATION DE LA PROSPÉRITÉ

Depuis près d'un siècle, la prospérité est liée à l'augmentation des biens et des services. Actuellement, cette augmentation est arrivée à son terme. Une croissance effrénée n'est plus soutenable. Nous voulons régénérer la conception de la prospérité pour construire une société dans laquelle notre génération et celles qui nous suivront pourront vivre mieux.

L'économie et la fiscalité ne sont pas des fins en soi, mais des moyens mis en œuvre pour le développement de la société en fonction de ses objectifs. La santé au sens large, un environnement sain, une éducation de qualité pour tous et à tout âge, une valorisation du travail et une incitation à l'entrepreneuriat sont les objectifs que doivent poursuivre la politique économique et fiscale que nous proposons.

Nous souhaitons abandonner le « toujours plus » – plus de biens, plus de services, plus d'exploitation, plus de délocalisation, plus de pollution – pour y substituer un « toujours mieux » – mieux en qualité, en durabilité, en efficacité, en proximité et en santé, et **passer ainsi d'une croissance de la quantité à celle de la qualité.** Nous souhaitons plus de bien-être pour chacune et chacun, de meilleures conditions pour les travailleurs, un cadre plus reconnaissant et soutenant pour les entrepreneurs.

À partir de cette régénération, nous avons développé les thématiques Économie, Entreprises et PME, Fiscalité, Emploi/Formation, Numérique.

4 — LA RÉGÉNÉRATION DE LA DÉMOCRATIE

La démocratie, ce n'est pas que la possibilité d'élire ses représentants et ses dirigeants et de prendre des décisions à la majorité. C'est aussi l'État de droit qui protège chacun et chacune contre l'arbitraire de l'autre et de l'État grâce à une justice indépendante et impartiale et à une police contrôlée. C'est enfin la protection des droits fondamentaux de tous, y compris les minorités.

Régénérer la démocratie, c'est remettre la justice et la sécurité au centre de nos priorités, c'est simplifier nos institutions qui sont devenues illisibles pour les citoyens et mettre fin aux dérives de la participatie. C'est renforcer la participation des citoyens et la concertation sociale. C'est consolider l'intégration européenne tout en maintenant une Belgique fédérale forte.

Nous n'avons besoin ni de plus ni de moins d'État, mais de mieux d'État.

À partir de cette régénération, nous avons développé les thématiques Gouvernance, Démocratie, Institutionnel, Justice, Sécurité, Défense, Diplomatie, Europe, Migration.

5 — LA RÉGÉNÉRATION DU PACTE SOCIAL

La régénération de la société implique un nouveau pacte social, un nouveau consensus sur le projet autour duquel faire société. La Belgique de l'après-guerre s'est construite sur un contrat entre patrons et travailleurs axé sur la croissance économique : il a permis aux uns de dégager des bénéfices et aux autres d'augmenter leur pouvoir d'achat et leur confort de vie. Historiquement, dans un contexte de plein emploi, la Sécurité sociale consistait en une assurance à laquelle contribuaient les travailleurs et employeurs. Elle protégeait chaque travailleur des pertes de revenus liées au chômage, lui assurait l'accès aux soins de santé et à la pension.

Aujourd'hui, ce modèle ne fonctionne plus. La Sécurité sociale est structurellement en déséquilibre. La hauteur des cotisations sociales, bien qu'indispensables au financement actuel de notre sécurité sociale, nuit à la compétitivité des entreprises et à la création d'emplois. La classe moyenne se sent pressée comme un citron, toujours bonne à payer et rarement à être aidée. D'autres dépendent d'allocations sociales qui leur permettent à peine de survivre et se retrouvent enfermés dans la dépendance dès lors que l'obtention d'un travail faiblement rémunéré réduit leurs revenus en raison des frais de garde et de déplacement ainsi que de la perte des allocations. Ces situations attisent les tensions sociales et le populisme.

Nous aspirons à une société où chacune et chacun a les moyens de réaliser ses projets, où celles et ceux qui prennent des initiatives sont soutenus. Nous avons besoin d'un nouveau pacte social. Nous voulons qu'il favorise la participation et la responsabilité citoyenne et apporte le soutien et l'accompagnement nécessaires à l'inclusion de toutes et tous dans la société. À travers ce nouveau pacte social, nous passerons d'une société de consommation à une société de participation.

À partir de cette régénération, nous avons développé les thématiques Logement, Précarité et Engagement citoyen.

6 — LA RÉGÉNÉRATION DES LIBERTÉS

La sixième régénération est celle des libertés. La pandémie a rappelé à chacune et chacun que l'on ne peut être réellement libres qu'ensemble. Nous estimons que la liberté authentique ne consiste pas dans l'absence égoïste de contraintes, mais dans l'engagement dans ce que l'on croit juste. C'est pourquoi prendre soin de soi et des autres n'est pas à nos yeux seulement un slogan, mais un réel projet de société.

Il n'y a pas de liberté sans une juste répartition des ressources. Nous ne sommes réellement libres que lorsque nous disposons des moyens personnels et matériels suffisants pour la réalisation de nos projets. **Nous exigeons que la dignité de tout être humain, ses droits et ses libertés soient pleinement reconnus et que l'égalité des genres devienne une évidence. Nous nous battons pour mettre fin aux discriminations.** Nous voulons que chacune et chacun ait la possibilité de désirer, d'aimer et de vivre avec qui elle ou il le souhaite et puisse donner sens à son existence en vivant pleinement ses engagements et ses valeurs. Nous voulons une société pleinement égalitaire entre les hommes et les femmes, que personne ne soit menacé dans son intégrité physique ou morale, ne se voit assigner un rôle ou refuser l'accès à un emploi, une fonction ou un service, en raison de son genre, de son âge, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son origine ou de ses convictions.

Ces six régénérations structurent notre projet politique. En les réalisant, nous voulons offrir à nos enfants, comme à nous-mêmes, de vivre mieux demain.

À partir de cette régénération, nous avons développé les thématiques Genre, Mobilité, Vivre ensemble.

À la lecture de cette introduction, vous aurez compris l'essence de notre projet : **parler de bonheur plutôt que d'argent, de qualité plutôt que de quantité, de l'importance des liens plutôt que des biens.**

Les pages qui suivent déclinent nos valeurs, nos espoirs et nos engagements. Elles contiennent **l'ensemble des propositions que nous formulons pour les scrutins de juin 2024.** Elles ont été travaillées et façonnées de manière participative, des mois durant, récoltant jusqu'à 880 amendements. Tous ont été analysés, acceptés pour l'essentiel ou parfois rejetés, à chaque fois au terme de débats nourris des adhérents.

Vous le verrez, le temps des soucis n'est pas fini, mais celui de **l'optimisme est désormais enclenché.** Des solutions sont possibles. En nous retroussant les manches, avec du courage et de l'inventivité, nous pouvons amorcer la mutation vers un monde plus vert, plus humain, plus serein.

Ensemble, ayons le courage de changer.

Maxime Prévot
Président national
Les Engagés

01

Santé et Bien-être

— UNE PRIORITÉ POUR TOUS
ET À TOUT ÂGE

La scène se passe dans le bureau du nouveau ministre de la Santé¹. Il n'a pas que la santé dans son portefeuille, il a l'économie, l'emploi, la recherche scientifique, la fonction publique... Comme il veut améliorer la santé, il invite le Pr Léon Cassiers - une sommité en matière de santé - à l'éclairer sur le sujet. Et d'emblée ce dernier lui déclare : vous voulez vraiment améliorer l'état de santé de la population ? Alors, puisque vous avez aussi cette compétence, faites en sorte que chacun ait un emploi !

¹Ce n'est pas une fiction, c'était au début de la législature 2004-2009.

Démédicalisation de la santé, transversalité, approches positives, réponse à un besoin fondamental, sentiment d'utilité... Tout est dit, enfin presque. Par sa déclaration, le Pr Cassiers inverse la logique traditionnelle d'une vision médicale de la santé (qui se concentre uniquement sur le patient) pour la présenter sous une forme dynamique et transversale : celle de l'accès de toute personne aux ressources nécessaires pour répondre à ses besoins vitaux et à son équilibre physique et mental. L'emploi / une activité est une ressource fondamentale, mais on relève aussi le logement, la qualité de l'air, l'alimentation, l'urbanisme, la mobilité, l'enseignement, la vie sociale... c'est-à-dire toutes les conditions environnementales qui influencent notre vie. Revenons à l'emploi, car ce dernier donne accès non seulement à plus d'autonomie financière, mais répond aussi aux besoins de reconnaissance et d'intégration sociale, au sentiment d'utilité, et, in fine, à la construction d'une image de soi positive. Autant d'éléments qui fondent le bien-être de la personne, participent de sa dignité, et contribuent au sens que chacun peut insuffler dans son projet de vie.

Ce qui nous amène au cœur même de l'enjeu de la santé, à envisager d'abord sous une forme positive qu'il s'agit non seulement de préserver (logique de prévention), mais surtout de promouvoir en travaillant sur ses multiples déterminants (emploi, environnement, éducation, urbanisme, mobilité, logement, cohésion sociale, alimentation, bien-être mental...). Ce qui ouvre la voie, sur le plan politique, à une nécessaire transversalité des stratégies de santé publique.

Étant entendu que les compétences en matière de santé sont éclatées entre les différentes entités, nous souhaiterions pour arriver à faire évoluer nos politiques de santé, et particulièrement de santé publique, refédéraliser la santé ou, à défaut, de mettre en œuvre un mécanisme assurant une plus grande cohérence des mesures et notamment la cocréation des objectifs de santé par les différents niveaux de pouvoir. Clarifions la place

des soins de santé. Ces derniers s'inscrivent en aval des autres facteurs qui influencent la santé. Ils répondent aux problèmes de santé suite à un souci de santé, une maladie (physique ou mentale), un accident, une dégénérescence. Car de nombreux problèmes de santé sont la conséquence de facteurs de risque qui se potentialisent les uns les autres. Par exemple, les liens entre le niveau de formation et l'espérance de vie : à l'âge de 25 ans, le diplômé universitaire bénéficie de 7,8 années d'espérance de vie de plus que celui qui ne dispose pas d'un diplôme de secondaire². Plus troublant encore, le diplômé universitaire a le sentiment d'avoir une espérance de 20 ans de vie en bonne santé de plus qu'une personne sans diplôme du secondaire interrogée sur le même sentiment. Autre déterminant, l'environnement et la qualité de l'air : l'exposition aux particules fines est responsable de 6 à 11 % de la mortalité par cancers du poumon³. Ou encore l'aménagement du territoire : des routes sécurisées diminuent les accidents, des voiries dédiées au vélo incitent à la pratique d'une activité physique qui participe de la lutte contre l'obésité et contre le diabète et ses conséquences (hypertension artérielle, AVC, problèmes ophtalmologiques et cutanés...). Sans parler de l'alimentation qui est le facteur qui influence le plus (positivement ou négativement) notre santé.

De nombreux problèmes de santé trouvent donc leur origine dans des déterminants environnementaux et sociaux sur lesquels il est possible d'agir. Toute pathologie ne se réduit donc pas à des phénomènes biologiques ou génétiques. Et même dans le contexte génétique, les recherches menées depuis une cinquantaine d'années en épigénétique démontrent que l'expression de certains gènes reste sous une influence externe liée au style de vie et à l'environnement physique.

Ceci plaide pour un investissement majeur à l'égard des déterminants de la santé qui imposent une vision transversale. Les gains possibles pour chaque groupe de déterminants ne sont pas équivalents et il faut agir sur les principaux déter-

minants, car cela offre de grandes possibilités de prévention des maladies et d'amélioration de la santé de la population en général et de chaque personne en particulier. Pratiquement cela passe par l'adoption du critère d'Évaluation d'impact sur la santé (EIS)⁴ dans toutes les politiques et la définition d'objectifs d'amélioration mesurables. Cette approche systémique oblige de s'extraire des visions sectorielles classiques (le ministre du Logement est compétent pour le logement, celui de la mobilité reste cantonné à la mobilité...) pour activer des processus intersectoriels dynamiques. On a déjà rappelé que le niveau de formation d'un individu déterminait sa longévité en bonne santé, mais il est aussi établi que le niveau de formation des parents détermine fortement celui des enfants. En termes de cercles vicieux, la corrélation est forte entre la consommation d'alcool et celle de tabac. Les notions d'environnements (favorables ou défavorables) sont donc déterminantes et la prise en considération de ceux-ci permet de répondre aux grands défis actuels : accès à un emploi, à une formation qualifiante, à un logement de qualité, à des choix responsables en matière environnementale (mobilité, alimentation, consommation d'énergie), accès aux ressources médicales et sanitaires... C'est donc à un changement de paradigme que conduit le travail sur les déterminants de la santé.

Mais ces déterminants mettent également en lumière les inégalités sociales de santé. Pour reprendre l'enjeu de la mise à l'emploi, le jeune en recherche d'emploi qui vit dans un environnement familial aux revenus exclusifs d'allocations sociales, ne bénéficie pas des mêmes incitants que ceux du jeune dont les deux parents travaillent. C'est une inégalité sociale. Tout comme le fait de vivre dans un logement exigu, mal isolé, en butte à des tensions sociales. Ou encore la capacité ou non de comprendre une notice médicamenteuse, appelée la littératie en santé. La lutte contre ces inégalités sociales de santé représente dès lors des priorités d'actions majeures.

Dernier élément caractéristique de cette vision positive de la santé, c'est la place de la participation des citoyens. Le texte fondateur de la promotion de la santé (Charte d'Ottawa-1986) s'inspire largement des principes d'empowerment (participation des citoyens), ce qui a conduit l'OMS à insister sur l'importance des milieux favorables à la santé à travers les programmes de villes promotrices de santé, d'écoles promotrices de santé, d'entreprises promotrices de santé... qui impliquent largement les citoyens dans leurs projets de santé.

Aux côtés du citoyen qui est encouragé à participer activement à la gestion de sa santé, le médecin généraliste occupe une place centrale : en tant que premier point de contact pour de nombreux patients, son importance réside dans sa capacité à offrir au patient un accompagnement préventif, diagnostique et curatif : il informe le patient sur l'importance d'adopter des comportements sains ; il offre une prise en charge médicale tout en dirigeant le patient vers d'autres acteurs de la santé lorsque cela est nécessaire ; il assure une continuité dans l'accompagnement et la prise en charge tout au long de la vie et joue souvent le rôle de coordinateur de la prise en charge en collaborant avec d'autres professionnels de la santé en vue d'assurer une approche intégrée et cohérente de la santé du patient. Tout ceci contribue fortement à l'élaboration d'une relation de confiance entre le patient et son médecin généraliste, relation qui crée un cadre propice à une communication ouverte et un soutien émotionnel, à une collaboration efficace et à une meilleure adhésion aux soins de santé, et qui peut donc avoir un réel impact positif sur la santé globale du patient sans risque de sanction sur l'accessibilité des soins de santé.

Cette approche n'exclut en rien la nécessité de travailler sur les soins de santé, en visant à renforcer leur accessibilité, à garantir leur qualité et leur financement, et à offrir de bonnes conditions de travail pour les multiples acteurs de la santé.

² Longevity gains go to wealthy, educated Canadians, StatsCan says, by James Langton, 2020, in Advisor's Edge.

³ Cf Étude de la Commission européenne citée par Futura « Particules fines, quel danger pour la santé ? ».

⁴ Le Québec est pionnier en la matière. Cf les travaux de l'INSPQ – Institut National de Santé Publique du Québec / En France des communes de plus en plus nombreuses adoptent le système EIS

Cette approche est aussi basée sur une vision collective et pas seulement individuelle du rapport à la santé. Il s'agit d'améliorer l'état de santé de chacun et de l'ensemble de la population. Or, nous ne sommes pas égaux face à ce défi. Les inégalités de base conduisent à ce que chacun ne puisse pas agir de la même manière et avec la même efficacité sur ses conditions personnelles de santé. Responsabiliser les individus signifie les encourager, les accompagner et leur donner les moyens pour qu'ils puissent agir en faveur de leur santé, mais ne signifie en rien les sanctionner ou refuser l'accès à des remboursements de traitement. Au travers des décisions politiques et des mécanismes mis en place, c'est bien l'état de santé de tous et toutes qui doit être amélioré en tenant compte des possibilités d'y participer et en augmentant à la fois l'émancipation et la responsabilité de chacun.

En conclusion, investir dans une vision positive de la santé demande de réduire les inégalités sociales de la santé et d'améliorer la santé de tous. La concrétisation de cette vision nécessite un investissement constant à long terme. Les résultats seront structurels et accroîtront la capacité de résilience aux crises de toute la population. Investir dans les soins de santé permet de mieux guérir, sauver des vies, retrouver la santé, mais investir plus dans les soins de santé ne va fondamentalement pas réduire les inégalités sociales de santé sur le long terme. Ce sont des objectifs distincts, mais complémentaires, qu'il s'agit de soutenir tous deux avec autant de détermination. Ce double objectif offre une vision régénérée d'une politique de santé, qui constitue l'objet du présent document.

Nos priorités

- Promouvoir la santé, éduquer à la santé et prévenir les maladies
- Accessibilité à des soins de santé de qualité
- Établir de grands plans stratégiques de santé publique à l'échelle nationale
- Promouvoir un esprit sain dans un corps sain (santé mentale)
- Garantir l'autonomie tout au long de la vie
- Faire de la Belgique un leader en e-santé
- Construire l'avenir de la santé sur les 2 bases incontournables des soins : une réelle concertation avec les prestataires de soins et un budget à la hauteur des besoins et des enjeux



1 — PROMOUVOIR LA SANTÉ, ÉDUCER À LA SANTÉ ET PRÉVENIR LES MALADIES

Il existe différents niveaux d'intervention possibles pour promouvoir ou maintenir la santé, soit en visant directement, de manière spécifique, un facteur de risque et les modes de vie qui y sont associés, soit de manière plus globale et intégrée en visant un ensemble de facteurs et de déterminants de la santé au sein de la population. Cette dernière approche se révèle plus efficace pour promouvoir la santé en général. En effet, celle-ci intègre aussi bien des actions de promotion de la santé et d'éducation à la santé (agissant sur les déterminants de la santé et sur les facteurs qui les influencent) que des actions qui visent à améliorer le dépistage ainsi que l'accompagnement des patients en prévention secondaire et tertiaire. Les actions sur les déterminants de la santé et les facteurs les influençant présentent l'avantage d'avoir un impact sur de nombreuses maladies chroniques.

En Belgique, peu d'études scientifiques qui mettent en avant les impacts positifs sur le long terme en investissant dans la promotion de la santé ont été réalisées.

La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci (Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, OMS, 1986). Elle permet aux individus de mieux maîtriser les **déterminants de la santé** et d'améliorer ainsi leur santé. La **participation** de la population est essentielle dans toute action de promotion de la santé.

La prévention a pour but d'**éviter les maladies**. La prévention est axée sur la lutte contre la maladie, elle se préoccupe des facteurs de risque et est le plus souvent réalisée par les médecins et paramédicaux en vue :

- d'empêcher l'apparition d'une maladie (prévention primaire).

- d'empêcher le développement d'une maladie (prévention secondaire).
- d'empêcher les complications d'une maladie (prévention tertiaire).
- de diminuer les risques de surmédicalisation, de protéger d'interventions médicales inutiles, et de proposer des procédures de soins éthiquement et médicalement acceptables (prévention quaternaire).

Dans la crise de la COVID-19, le manque d'anticipation des stratégies de prévention a conduit à ce que la première ligne de soins et le système hospitalier soient submergés. À aucun moment n'a été développée une approche populationnelle et participative, c'est-à-dire la prise en compte de l'ensemble des besoins de la population, des déterminants sociaux et culturels comme facteurs de risque de la maladie, ni la recherche de solutions à l'échelle de la population. Il y a eu trop peu d'interventions visant les personnes en bonne santé, les non-malades avec facteurs de risque, la personne qui consulte, la personne malade qui ne consulte pas, les différents milieux de vie.

- La crise de la COVID-19 doit nous permettre d'anticiper d'autres crises sanitaires par :
 - + L'adoption d'une approche One Health. Pour détecter, traiter et prévenir efficacement les flambées épidémiques de zoonoses et les problèmes de sécurité sanitaire des aliments, différents secteurs tels que la santé publique, la santé animale, la santé végétale et l'environnement devraient mettre en commun leurs données épidémiologiques et leurs données de laboratoire. Les responsables des administrations publiques, les chercheurs et les acteurs de terrain travaillant aux niveaux local, national, régional et mondial devraient mettre en œuvre des mesures conjointes pour répondre aux menaces qui pèsent sur la santé.
 - + La mise en place de mesures protectrices dans les lieux de travail et lieux publics ; elles nécessitent des financements et des investissements publics à grande échelle. Cela passe surtout

par la généralisation des normes de ventilation dans les lieux publics et professionnels.

— L'amélioration de notre connaissance des différents groupes sociaux par des actions de proximité et l'appui de relais.

— L'encouragement de la recherche scientifique et l'innovation industrielle.

— La relocalisation européenne de production industrielle de médicaments et matériels médicaux essentiels.

— Le soutien des partenaires à travers le monde dans le cadre de la surveillance épidémiologique et le renforcement de leurs systèmes de santé.

— L'adoption d'un accord international sur la prévention des pandémies sous l'égide de l'OMS et qui permettrait aux pays du monde entier de renforcer les capacités nationales, régionales et mondiales et la résilience face à de futures pandémies tout en garantissant une souveraineté aux États.

Notre pays fait également face à des problèmes d'assuétude (alcool, drogue, tabac). Le mésusage d'alcool coûte de 4,2 à 6 milliards/an à la Belgique (échec scolaire et académique, absentéisme au travail, perte de productivité, pathologies aiguës et chroniques, violences intrafamiliales, désinsertion sociale, décès prématurés (10 % de la mortalité en Belgique). La vente d'alcool ne rapporte que 1,8 milliard/an. Selon une estimation de l'OCDE, 1 € investi dans des actions de lutte contre la consommation de l'alcool permettrait de récupérer 16 € à long terme⁷.

Le tabac est responsable de 90 % des cancers du poumon, mais aussi un facteur de risque de nombreux autres cancers. Le cancer du poumon vient de passer de la troisième à la deuxième place chez la femme en termes d'incidence de cancer. Il pourrait bientôt devenir la première cause de mortalité par cancer avec plus de 3.500 nouveaux cas.

En 2021, 6,8 % de la population belge avait un diagnostic de diabète connu (données de l'AIM). Cependant, plus d'une personne diabétique sur trois ne sait pas qu'elle est atteinte de la maladie (enquête de santé par examen, BELHES), ce qui porte la prévalence réelle estimée du diabète (connu + inconnu) à 10 %⁸.

Les mesures objectives de la taille et du poids (BELHES) révèlent que 49,3 % des Belges sont en surpoids et 15,9 % sont obèses⁹ à cause principalement de mauvaises habitudes alimentaires et du manque d'activités physiques. La prise en charge des patients souffrant de surcharge pondérale représenterait, pour la Belgique, un coût de près de 4 milliards € par an selon la Fédération mondiale de l'obésité (FMO) et un impact économique total (soins de santé, productivité des travailleurs en berne, absentéisme, retraite ou décès prématurés) estimé par la FMO à 10 milliards € par an¹⁰. Ce qui nous inquiète le plus c'est que, selon les estimations de la FMO, un

Belge sur trois sera obèse à l'horizon 2035. À l'échelle de la Belgique, cela représenterait des dépenses en soins de santé proches de 5 milliards d'euros par an et un impact total économique de 13,7 milliards € par an¹¹.

La recherche belge a calculé que la prévention permet de réduire de 20 % les coûts pour les quatre pathologies (AVC, diabète de type 2, insuffisance cardiaque et cancer). En chiffres absolus, cela signifie après quelques années une diminution de près de 5 milliards d'euros des dépenses en soins de santé, moins d'allocations et une productivité accrue¹².

Un tiers de la population âgée de 15 ans et plus (33 %) a un faible niveau de littératie en santé, ce qui signifie qu'il ne dispose pas des compétences suffisantes pour prendre des décisions éclairées concernant sa santé¹³. Les personnes en mauvaise santé, les personnes âgées et les personnes moins instruites ont un niveau plus faible de littératie en santé alors qu'elles ont souvent besoin de plus de prévention et de soins. De fortes inégalités socio-économiques sont observées dans de nombreux déterminants de santé (consommation de fruits/légumes ou de pratique d'activité physique, consommation de tabac).

La transition technologique et l'accessibilité accrue de l'information ont le potentiel de transformer la façon dont le citoyen gère sa santé, mais aussi la relation qu'il entretient avec les professionnels de santé : elles peuvent conduire à un échange plus approfondi sur base des informations partagées durant le colloque singulier, mais aussi des informations trouvées précédemment par le citoyen. Celui-ci reste au centre de son projet de santé et en est un véritable acteur, tandis que le numérique et les outils d'intelligence artificielle (IA) qui génèrent des connaissances pourront accompagner l'expertise médicale et scientifique des professionnels de santé.

En Belgique, les soins de santé centralisent la très grande majorité des attentions et des ressources ; des efforts doivent être réalisés en termes d'investissement dans la promotion de la santé et la prévention des maladies. Les actions sur les déterminants non médicaux de la santé restent faibles et l'intersectorialité une vision purement théorique. C'est pourtant nécessaire d'intégrer des composantes Santé dans toutes les politiques (« Health in all policies »). L'exemple de la pollution de l'air est parlant. Un décès sur huit est lié à l'exposition à la pollution de l'air. Les seules compétences santé ne peuvent combattre ce facteur environnemental. Une collaboration avec de nombreux secteurs est indispensable pour prévenir tant la pollution que ses conséquences.

Enfin, la dimension One Health tient compte de ces liens complexes entre déterminants dans une approche globale des enjeux sanitaires. Celle-ci inclut la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains, ainsi que les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine. C'est donc la nécessité d'aborder des problématiques environnementales de façon interdisciplinaire (ex. antibiorésistance, santé des végétaux et des animaux...) en tenant compte des activités humaines.

En ce qui concerne la promotion de la santé, nous proposons de :

- **Refédéraliser la santé ou à défaut de mettre en œuvre un mécanisme assurant une plus grande cohérence des compétences entre les entités.** Nous devons surtout réduire le nombre de ministres en charge de la compétence de la santé.
- **Doubler la part allouée à la promotion de la santé et prévention dans le PIB,** ce qui permettra une meilleure qualité de vie, un retour sur investissement, des économies en soins de santé.

⁵ En 2020, 11,1 % du PIB (€50.535.200.000) est consacré à la santé. 10,9 % du PIB est consacré aux soins de santé. <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=SHA&lang=fr>
⁶ <https://www.mloz.be/fr/content/investir-dans-une-politique-de-prevention-ambitieuse-et-integree>
⁷ <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/6e4b4ffb-en/index.html?itemId=/content/publication/6e4b4ffb-en>
⁸ J. Van der Heyden et al., « Enquête de Santé par Examen Belge 2018, » Belgian Health Examination Survey (BELHES).
⁹ <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/obesite/chiffres#:~:text=Pourcentage%20de%20la%20population%20adulte,%20ob%C3%A8ses%20%3A%205%2C8%25>
¹⁰ <https://fr.worldobesityday.org/resources/entry/world-obesity-atlas-2023>

¹¹ <https://fr.worldobesityday.org/resources/entry/world-obesity-atlas-2023>
¹² https://issuu.com/vokavzw/docs/hc_-_prevention_met_impact?fr=sMzgwZTU3ODgwODU, p. 23.
¹³ R. Charafeddine, S. Demarest, and F. Berete, « Enquête de santé 2018 : Littératie en santé », Sciensano, Bruxelles, Belgique, D/2019/14.440.72, 2020.

— **Mettre en œuvre le principe « Health in all policies »** en adoptant le critère d'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) physique et mentale pour toute décision politique, car un État proactif doit veiller à ce que toute politique menée, dans chaque compétence et à chaque niveau de pouvoir que ce soit, prenne en compte la dimension « Santé » dès le début du processus décisionnel et soit de nature à renforcer l'état de santé de la population ou d'une partie de citoyens ! Cela passe par des politiques :

— **De lutte contre les inégalités**

- Mener les projets et les offres de promotion de la santé en respectant les valeurs des publics fragilisés en appliquant le principe d'universalisme proportionné.
- Favoriser le travail en partenariat et en réseau avec d'autres professionnels pour assurer une détection précoce des problèmes et une prise en charge adéquate.
- Développer une approche interministérielle de la promotion de la santé et des inégalités sociales de santé.
- Inscrire la lutte contre les inégalités sociales de santé dans les programmes politiques et dans les plans d'action des décideurs politiques, quels que soient leurs niveaux et types de compétences (logement, enseignement, santé, mobilité, emploi...) : au niveau du budget, des stratégies, des objectifs, des procédures de sélection des projets.
- Adopter des mesures spécifiques pour faciliter l'accès des populations précarisées à des structures, services, aides financières favorables à leur santé notamment pour les jeunes tant qu'ils sont étudiants.
- Au niveau des pouvoirs locaux, rechercher des solutions pour la mise en place de la gratuité, de prix adaptés ou de facilités financières du type chèque sport, avec un abaissement de l'âge et un élargissement

des activités couvertes (psychomotricité pour les enfants avant trois ans...).

— **De l'emploi et de la formation (cf. Plan Emploi)**

— **De réhabilitation des logements insalubres**

- L'obligation lors de la construction d'un immeuble à étages de prévoir des balcons à tous les appartements d'au moins 10 % de la surface habitable.

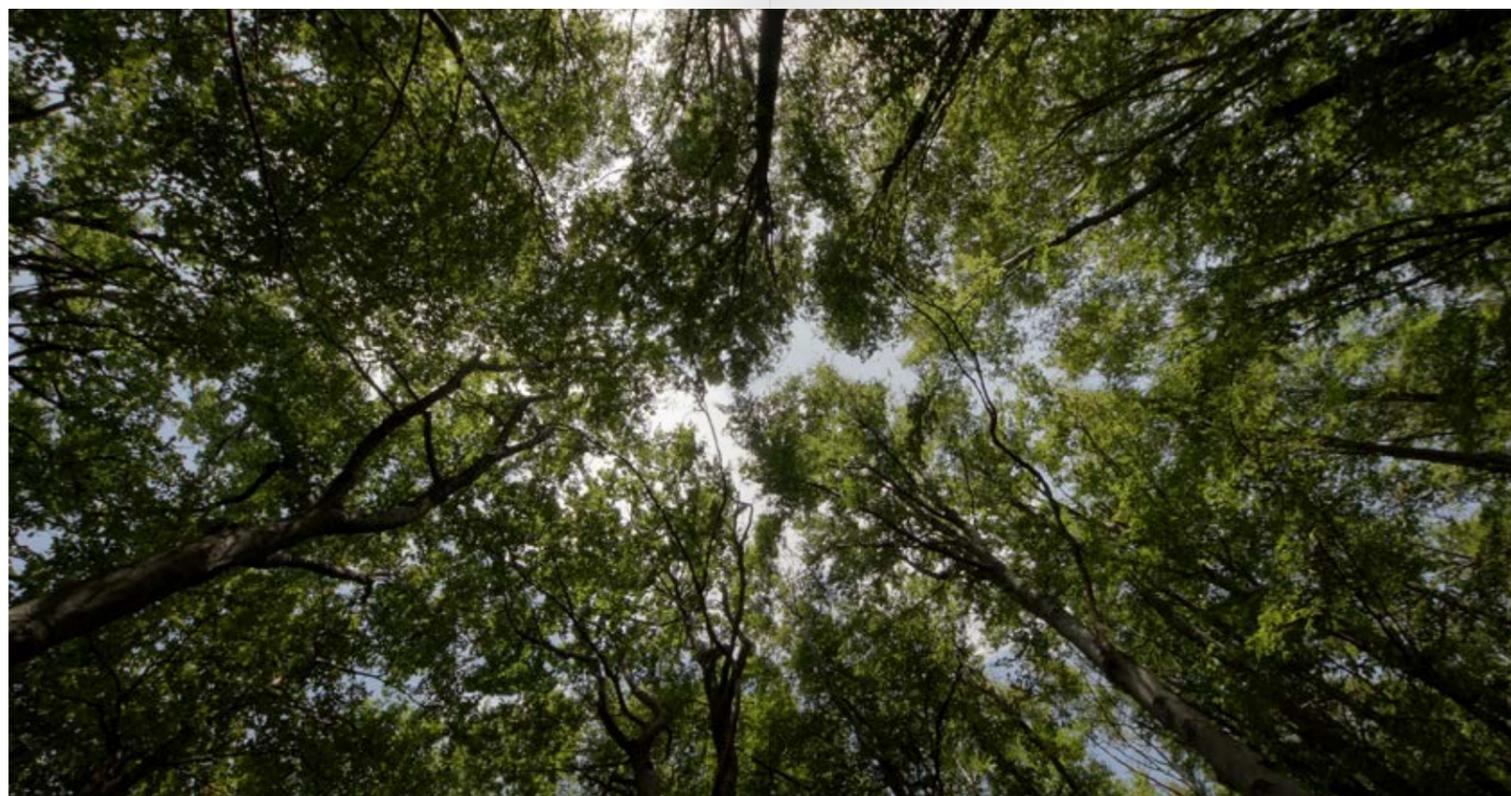
— **De lutte contre les pollutions (extérieures et intérieures)**

- Exemple : Augmenter le nombre de rues scolaires, c'est-à-dire des aménagements urbains permettant de bloquer au trafic routier des rues qui se trouvent à proximité immédiate d'écoles, au moment de la sortie et de l'entrée des enfants.
- Sensibiliser à la pollution de l'air intérieur et aux principaux risques : fumée de tabac, amiante, particules fines, radon, encens, bougies, parfums d'intérieur, produits d'entretien, de bricolage ou des meubles émettant des substances polluantes, contrôler les appareils de combustion...

La santé environnementale est définie par l'OMS comme « comprenant les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ». La pollution de l'eau, de l'air, des sols, les habitats vétustes ou les conditions de travail dangereuses sont à l'origine de multiples pathologies, notamment cancéreuses, de troubles de la reproduction et du développement. En Belgique, les polluants environnementaux induisent des maladies cardiovasculaires, des cancers, des maladies respiratoires comme l'asthme, des allergies, de l'hypersensibilité environnementale, des maladies neurologiques, de la fatigue chronique entre autres.

— D'appliquer le principe de précaution, réguler et surveiller de manière plus stricte les substances qui présentent un risque significatif pour la santé humaine et l'environnement.

- Réaliser un état des lieux des substances qui présentent un risque significatif pour la santé humaine et l'environnement (perturbateurs endocriniens, PFAS, amiante, perchlorates, certains déchets hospitaliers, microplastiques, micro-organismes résistants aux antimicrobiens...) et développer une cartographie accessible aux citoyens.
- Améliorer les techniques d'analyse des pollutions induites par l'eau potable (analyses au robinet plutôt qu'au château d'eau ; analyse des résidus sur les cultures et les sols).
- Assurer une totale transparence vis-à-vis de la population, des consommateurs et des autorités locales, par une information complète et rapide des résultats des analyses et des éventuelles mesures de précaution à prendre, en cas de dépassement d'une norme.
- Mettre à jour plus régulièrement la liste des substances à surveiller, en anticipant les normes européennes et appliquer le principe de précaution en cas de suspicion de pollution.
- Appliquer en Wallonie et à Bruxelles des normes plus strictes que l'Union européenne en ce qui concerne les PFAS et prendre en compte la toxicité spécifique de chaque type de PFAS.
- Au niveau régional, accélérer les cartographies, renforcer les contrôles et durcir les sanctions vis-à-vis des entreprises qui rejettent des PFAS.
- Interdire les PFAS au niveau européen.



- En cas d'interdiction de consommation de l'eau du réseau de distribution, prévoir un plan de gestion de crise et assurer un accès à l'eau potable de façon alternative.
- Mieux encadrer la gestion des eaux usées des hôpitaux et prévoir un financement suffisant pour aider le secteur à mettre en place des solutions ad hoc permettant d'isoler et de traiter les eaux contenant potentiellement des substances toxiques (exemple : déchets issus d'une chimiothérapie).
- Le secteur des soins de santé est fortement énergivore et émetteur de gaz à effet de serre, que ce soit à travers ses institutions de soins, mais également du côté du secteur pharmaceutique. Il est également à l'origine de nombreux déchets et évacuation dans l'environnement de produits toxiques. Nous proposons un large plan, à coconstruire avec les différents acteurs du secteur, afin de répondre aux différents enjeux environnementaux et climatiques
- Soutenir la recherche en matière d'évaluation de la qualité de l'eau potable et les risques induits sur la santé et l'environnement.

D'investissement dans la **mobilité douce accessible** invitant ainsi à l'activité physique¹⁴

- Rendre certaines rues de quartier ouvertes et partagées pour tous les usagers, piétons, cyclistes, voitures, trottinettes, voitures... et permettre leur utilisation comme aire de jeux, marchés, événements à certains moments précis. Ceci devrait pouvoir être géré concrètement par des personnes du quartier selon des règles établies par la Police locale.
- Aménager, entretenir, rénover et sécuriser des espaces ou infrastructures spécifiques

(destinés à des publics ou activités spécifiques : plaines de jeux, par exemple) et polyvalents (pour divers publics ou activités : parcs, espaces verts, halls sportifs...) en tenant compte du mode de vie et des besoins des publics bénéficiaires.

- Améliorer, élargir et sécuriser les pistes cyclables

Toutes les politiques de mobilité devront intégrer ces nouvelles normes. Cela nécessite donc des adaptations des programmes de travaux actuels en cours sur la Région wallonne et la Région bruxelloise.

D'investissement dans les **lieux collectifs de rencontres**

- Créer des espaces publics (places) et virtuels (plateformes) de rencontres et de créativité.
- Amplifier le soutien aux lieux tiers : bibliothèques, cafés associatifs, salons de coiffure sociaux, maisons de quartier, maisons médicales, écoles des devoirs...
- Favoriser l'économie de partage.
- Installer des objets tiers (grands jeux, bancs, barbecue, bac à sable, panneau d'expressions...) pour favoriser les contacts.
- Désigner un coordinateur social par quartier faisant le lien entre les habitants pour provoquer une dynamique d'entraide et d'échange de compétence et de temps (via l'extension de l'utilisation du réseau social Hoplr par exemple).
- Promouvoir les fêtes/activités de quartier qui réunissent et donnent de l'envie dans le respect des riverains.

- Développer des actions de sensibilisation de la population en matière de la qualité de vie et de la promotion de la santé : organisation et participation à des journées (inter)nationales de la qualité de vie...

Le financement des communes pourra être augmenté par un critère d'investissement de celles-ci dans les actions de cohésion sociale. Une partie des budgets de l'action sociale des gouvernements wallon et bruxellois sera redirigée vers le fonds des communes et le financement des aides à l'emploi APE et ACS afin de permettre une mise en œuvre de ces mesures au plus près des besoins de la population avec une attention particulière pour les communes rurales et les quartiers sociaux.

De développement d'**espaces verts** proches et accessibles :

- S'assurer que chaque citoyen ait accès à un espace vert à moins de 300m du domicile.
- Mettre en place des partenariats locaux pour développer des cadres de vie et des infrastructures adaptés. Il s'agit d'identifier et de repérer les infrastructures, espaces collectifs, lieux de vie (écoles, quartiers, rues, espaces collectifs publics, etc.) où les actions d'aménagement doivent être développées en priorité afin d'en faire bénéficier les populations fragilisées.

De soutien à l'**alimentation saine** et de lutte contre les aliments ultratransformés¹⁵

- Adopter un plan interfédéral nutrition santé en vue d'améliorer la santé des Belges en luttant contre les risques liés aux mauvaises habitudes alimentaires, après concertation avec les acteurs concernés et avec un financement suffisant pour implémenter et permettre le suivi des actions du plan et pour mettre en place des campagnes d'information.

- Diminuer ou supprimer la TVA sur des produits sains et cultivés localement (avec une transparence sur ces informations). En contrepartie et pour financer la mesure, nous voulons augmenter le prix des produits de tabac et d'alcool, notamment en prévoyant une hausse de 5 % de la TVA sur ces produits. Pour les autres produits alimentaires, le taux de TVA varierait par catégorie de biens en fonction de leur impact sur l'environnement et la santé.
- Proposer une alimentation saine et équilibrée à l'école, dans les établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées, les hôpitaux... à un prix abordable.
- Encourager les employeurs à proposer des menus sains.
- Rendre obligatoire le Nutriscore sur tout étiquetage alimentaire et y intégrer un critère d'ultratransformation et d'impact CO₂.
- Installer dans les écoles uniquement des distributeurs de boissons et d'aliments dont le Nutriscore est de A ou B.
- Interdire la diffusion de publicités sur les aliments malsains¹⁶.
- Intégrer obligatoirement aux programmes de toutes les écoles primaires et secondaires la question de l'alimentation saine à l'intention des élèves, des journées à thème, des événements...
- Interdire l'installation des fast foods à côté des écoles.
- Créer un label « alimentation saine » pour l'HORECA.
- Installer des fontaines d'eau et remplacer les aliments trop sucrés et trop gras par des aliments plus sains dans les infrastruc-

¹⁴ L'adoption d'une alimentation saine et d'activités physiques d'intensité modérée génère un coût par année de survie ajustée pour la qualité de vie gagnée de 1 100 \$ US (en dollars de 2000), <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/investir-prevention-perspective-economique-resultats-messages-principaux.html>

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Interdire la diffusion de publicités sur les aliments malsains pendant les émissions pour enfants permettrait de faire des économies pouvant aller jusqu'à 300 millions de dollars australiens.

tures publiques (communales, provinciales, communautaires, régionales – dans les écoles notamment) ou lors d'événements organisés par les pouvoirs publics.

- Développer les messages de prévention à grande échelle (ex. : bouger, manger 5 fruits et légumes par jour).

– Tenir compte de l'impact que les rayonnements électromagnétiques peuvent avoir sur les humains, en particulier sur les personnes qui sont électrohypersensibles, en continuant la recherche scientifique. Sur base des résultats disponibles, nous établirons un plan d'actions. Celui-ci prévoira notamment la mise en œuvre d'un principe intrabelge d'utilisation des sites d'émissions entre opérateurs de sorte à réduire la multiplicité des implantations et des antennes tout en améliorant le taux de couverture du territoire).

– Lutter contre la consommation excessive, problématique, d'alcool

+ De renforcer la lutte contre la consommation d'alcool (interdire la distribution ou l'offre gratuite de boissons alcoolisées, interdire la vente et la consommation de tout alcool avant 18 ans, interdire certaines pratiques commerciales, mettre en place un avertissement sanitaire clair à la place du slogan actuel, interdire la publicité, améliorer l'étiquetage des boissons alcoolisées, interdire la vente d'alcool sur les aires d'autoroute et dans les magasins de nuit, augmenter la TVA de 5 % sur l'alcool...).

– D'améliorer l'étiquetage passe notamment i) par la mention de la teneur en alcool d'une manière claire et nette, de façon à éviter toute confusion avec des produits non alcoolisés ; ii) par l'adoption d'une législation visant à rendre obligatoire la déclaration de la valeur énergétique sur les boissons alcoolisées ; iii) pour ce qui est des boissons énergisantes, par la mention d'un avertissement sanitaire sur toutes les boissons à haute teneur en caféine qui sensibilise les consommateurs, en parti-

culier les femmes enceintes, les personnes sensibles à la caféine et les jeunes, aux risques de la consommation excessive de boissons énergisantes, mais également aux risques de les associer à de l'alcool.

– De mettre en place plus de campagnes d'information à destination des jeunes.

– D'offrir de l'eau gratuite lors de festivals, y compris grâce à des sponsors.

– D'instaurer la carafe d'eau (du robinet) dans les restaurants, gratuitement ou à un prix modique (1 € par litre).

– De renforcer les initiatives de sensibilisation sur la consommation d'alcool sur les campus étudiants.

– De renforcer un véritable contrôle du respect de la législation via notamment des mystery shoppings.

– De reconnaître et d'encadrer les métiers de l'alcoologie :

- Reconnaissance du titre d'alcoologue diplômé.
- Remboursement des prestations en alcoologie.
- Reconnaissance de la dépendance à l'alcool comme une pathologie chronique.

– D'accorder une attention particulière pour les aînés afin de prévenir les risques associés à une consommation importante d'alcool suite à des difficultés sociales, à la solitude et aux problèmes de santé mentale. Renforcer la **lutte contre la consommation de produits du tabac** :

+ Augmenter les accises sur les produits du tabac par l'augmentation de 10 % en plus de l'inflation.

+ Interdire de présenter ou d'exposer de manière visible des produits du tabac.

– Étendre l'interdiction de fumer :

- À tous les lieux ouverts situés dans l'enceinte des lieux dans lesquels des enfants ou des jeunes en âge scolaire sont accueillis, logés ou soignés et de tous les lieux dans lesquels un enseignement et/ou des formations professionnelles sont dispensés, et cela en présence d'au moins un enfant de moins de dix-huit ans.
- Aux aires de jeux et aux parcs ouverts à tous.

– Renforcer le contrôle du respect de la législation via notamment des mystery shoppings.

– Améliorer l'aide au sevrage tabagique :

- Mettre en place des campagnes d'aide au sevrage.
- Encourager le remboursement des thérapies de remplacement de la nicotine.
- Créer des centres d'aide aux fumeurs dans les hôpitaux et mettre en place un suivi d'aide au sevrage pour chaque fumeur hospitalisé.
- Fournir une aide au sevrage tabagique adaptée au fumeur et augmenter le nombre de tentatives de sevrage remboursées chez les adultes et les jeunes afin d'accroître ainsi le nombre de fumeurs qui arrêtent de fumer. Ceci englobe également la poursuite de la communication au public de l'offre en matière d'accompagnement au sevrage tabagique.
- Promouvoir l'orientation et le conseil en matière d'arrêt tabagique et prodiguer des conseils appropriés en matière d'aide médicamenteuse.

+ Instaurer un fonds budgétaire financé par l'industrie du tabac pour financer la politique de lutte contre le tabac.

– **Lutter contre les substances psychotropes**

+ Prévoir une mesure alternative à la prison consistant en une prise en charge psycho-médico-sociale intensive obligatoire pour les consommateurs de drogues.

+ À l'instar de ce qui a été décidé pour les antibiotiques et qui sera d'application en 2024, instaurer une délivrance des antidépresseurs, anxiolytiques, somnifères et opioïdes à l'unité, en fonction de la durée du traitement prévu, pour limiter la surconsommation et le surdosage de ces médicaments. Cette mesure serait positive pour la santé, mais également pour le portefeuille du patient.

+ Développer, à l'égard des toxicomanes, des mécanismes d'approche intégrée et intégrale afin de réduire les risques inhérents à leur consommation, notamment en soutenant lorsque cela s'avère indiqué la création de salles de consommation à moindre risque.

– Développer un plus grand nombre d'offres d'**activité physique et sportive** en veillant à les adapter aux bénéficiaires et à leurs milieux de vie :

+ Favoriser la promotion du dispositif de prescription d'activité physique par un médecin en collaboration avec un kiné, des coachs sportifs, des fédérations sportives¹⁷...

+ Dans les espaces aménagés et sécurisés, offres d'activités encadrées par des personnes spécifiquement formées à certains types de publics (exemple : activité physique pour les seniors, pour les tout-petits, les personnes moins sportives, etc.).

¹⁷ <https://www.sport-sur-ordonnance.be/>



- + En milieu scolaire, organisation de 1 heure de « mouvements » par journée scolaire pour les enfants de primaire et de maternelle.
- + Prévoir une déduction fiscale forfaitaire pour inciter la pratique du sport et le rendre abordable.
- Intégrer dans le parcours scolaire des cours de littératie en santé avec un angle spécifique promotion et prévention santé et premiers secours¹⁸.
- Intégrer les concepts de promotion de la santé (et de la santé mentale) dans la formation de base de chaque faculté des sciences de la santé.

– **Réaliser des études évaluant le cout-bénéfice des mesures de promotion et prévention de santé**

Prendre en compte les vulnérabilités des publics plus fragiles est une autre stratégie fondamentale pour lutter contre les inégalités sociales de santé. On parle d'universalisme proportionné pour désigner des actions qui concernent l'ensemble de la population et qui sont adaptées au degré de désavantage de certains groupes qui la composent. Cette adaptation des actions n'est envisageable qu'à travers l'adoption d'une approche de proximité, prenant en compte les besoins spécifiques.

Il est important de souligner que les actions de prévention visant les facteurs de risque des maladies chroniques sont efficaces et qu'elles l'ont

prouvé. Tant aux États-Unis qu'au Canada, des études ont mis en évidence le rôle important de la prévention au niveau des facteurs de risque pour diminuer la mortalité cardiovasculaire et celle des cancers. À titre d'exemple, en Finlande, le projet Carélie du Nord a permis, après avoir été élargi à tout le pays, de diminuer l'incidence des maladies coronariennes ainsi que des troubles cardiovasculaires au niveau national. Cette expérience entendait modifier les modes de vie associés aux maladies cardiovasculaires, ainsi que leur environnement social et physique, non seulement pour les personnes à risque ou déjà atteintes, mais également pour l'ensemble de la population. Plutôt qu'une multitude de projets verticaux spécifiques, ne visant qu'un facteur de risque en particulier, c'est une approche intégrée visant un ensemble de facteurs de risque partagés par la population¹⁹ qui a été privilégiée.

Ces propositions veulent avant tout renforcer la **responsabilisation sociale** plutôt qu'individuelle, tout en travaillant sur les représentations et en développant l'esprit critique et la liberté de choisir. Un de ses objectifs est de rendre disponibles un savoir-être et un savoir-faire qui permettent à la population d'acquiescer des comportements favorables à la santé et de contribuer à la création d'environnements porteurs de bien-être et de qualité de vie en matières entre autres d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabagisme.

En termes de prévention, nous souhaitons :

- **Assurer un suivi de la santé** (vaccination, croissance, développement cognitif, développement manuel) par des consultations pédiatriques régulières et remboursées : actuellement 15 consultations ONE entre 0 à 3 ans et 3 consultations entre 3 et 6 ans.

– **Prévoir une consultation « Promotion Santé » annuelle** (honoraires spécifiques, rendez-vous programmé) auprès du médecin généraliste au cours de laquelle celui-ci pourrait informer le patient, assurer un « coaching » personnalisé quant au comportement du citoyen pour l'encourager à adopter un mode de vie sain (alimentation, activité physique, assuétudes, vaccination, diagnostic précoce...). Pour les enfants et jeunes scolarisés, cette consultation annuelle pourrait être prise en charge par le médecin du centre PMS et PSE (pour un check-up des vaccins, poids, taille, alimentation, conseil santé, dépistage...). Un lien doit être fait avec le dossier médical global du jeune.

– **Promouvoir la vaccination²⁰ :**

- + Faciliter l'accessibilité des données scientifiques et en pharmacovigilance sur les vaccins pour les citoyens.
- + Aller à la rencontre des publics vulnérables (sans-abris, réfugiés, migrants, prisonniers...) pour leur expliquer les avantages et inconvénients de la vaccination et leur proposer la vaccination gratuitement. Engager des infirmiers de rue au travers des maisons médicales, des CPAS ou d'ASBL actives dans l'accompagnement des personnes fragilisées. Cette possibilité sera encadrée par un décret/une ordonnance.
- + Garantir l'enregistrement de tous les vaccins dans les plateformes informatiques afin d'assurer une bonne accessibilité de l'information pour le citoyen, mais aussi pour les prestataires amenés à le prendre en charge, particulièrement le médecin généraliste.

¹⁸ Cfr. Pacte d'excellence, cours d'éducation physique, bien-être et santé

¹⁹ Puska P, « Le projet de Carélie du Nord : 30 ans de prévention efficace des maladies chroniques », in *Diabète Voice*, Volume 53, numéro spécial, mai 2008, pp. 26-29.

²⁰ Le programme de vaccination contre la grippe offert aux personnes âgées de 50 ans et plus et le fardeau qu'il représente auprès d'une cohorte hypothétique de résidents de la Colombie-Britannique entraînerait un gain de 3 300 années de survie ajustée pour la qualité de vie au coût favorable par année de survie ajustée pour la qualité de vie de 11 900 \$ (H. Krueger et associés, 2008a). Au Canada, les programmes de vaccination nationaux contre le VPH apportent une rentabilité de 20 500 \$ par année de survie ajustée pour la qualité de vie dans l'éventualité où la protection conférée par le vaccin dure pendant toute la vie de la patiente et de 64 500 \$ par année de survie ajustée pour la qualité de vie si cette protection se maintient pendant 30 ans (Brisson et coll., 2007).

— **Dépister de manière précoce**²¹ :

- + Continuer les campagnes d'information et de sensibilisation pour inciter à se faire dépister régulièrement.
- + Mettre en place des dépistages précoces de différentes pathologies (cardiovasculaires et cancers).
- + Utiliser de nouveaux tests de dépistage (nouveaux biomarqueurs, indicateurs de types de cancer déterminés) qui sont développés et optimisés grâce à la recherche.
- + Amener chaque personne à être particulièrement attentive à l'importance d'un mode de vie sain et du dépistage et donc à gérer activement sa santé sans risque de sanction dans l'accessibilité aux soins de santé.
- + Améliorer la sensibilisation, la prévention et la recherche sur les maladies spécifiquement féminines, comme l'endométriose, le cancer du sein et de l'ovaire.

— Reconnaître un **rôle de prévention de la santé, de conseil et d'accompagnement** aux professionnels de la santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens...) par un code de prestation spécifique dans la nomenclature

— **Informier et sensibiliser sur la contraception**, les maladies et infections sexuellement transmissibles ainsi que les autres pathologies féminines (endométriose...), et renforcer l'accessibilité financière des contraceptifs (féminins et masculins) pour permettre des choix réellement éclairés et éviter les grossesses non désirées :

- + gratuité de la pilule du lendemain.
- + élargissement du remboursement des contraceptifs à l'ensemble des femmes quel que soit leur âge.

+ élargissement du remboursement aux différents contraceptifs à longue durée d'action (stérilets, implants), et ce, pour toutes les femmes.

+ faire des campagnes de sensibilisation en faveur de la vasectomie.

— Intégrer **la sensibilisation aux questions de genre**, avec une attention particulière à toutes les formes de violences dans la formation des professionnels de la santé.

— Agir en faveur de la santé au travail : face à l'absentéisme et aux maladies de longue durée dont le nombre est en constante augmentation²² et dont les effets en termes de pertes de sens, de difficultés psychologiques, mais également en termes de pertes économiques, des stratégies de prévention santé au travail doivent être renforcées pour permettre à chacun de trouver du sens dans son travail et de pouvoir s'épanouir dans son activité professionnelle.

— **Mieux prendre en charge les maladies professionnelles** : le bien-être au travail, les risques pour la santé dans le cadre du contrat de travail ont conduit à définir des politiques et des indemnités particulières dans le cadre du Fonds des Maladies professionnelles. La reconnaissance de celles-ci a peu évolué. Nous voulons réviser et adapter régulièrement les critères de reconnaissance des maladies professionnelles et de leur nature, et mieux tenir compte de l'évolution des données scientifiques. Favoriser les synergies entre Fedris et l'Inami sur la gestion efficace des dossiers.

2 — ACCESSIBILITÉ À DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ

La première ligne de soins a un rôle majeur à jouer dans les stratégies de prévention et de promotion de la santé. Cela passe par un premier niveau de prise en charge pluridisciplinaire qui soit plus ancrée dans les soins de santé primaires, c'est-à-dire « des soins essentiels auxquels toutes les personnes et toutes les familles d'une collectivité peuvent avoir accès sans distinction d'une façon qui leur convient, avec leur pleine participation et à des coûts abordables pour la collectivité et le pays ».

Malgré tous les efforts que l'on peut et que l'on se doit de consacrer à une politique ambitieuse de promotion de la santé et de prévention, nous serons tous confrontés un jour ou l'autre à des besoins en soins de santé. Au centre de cette prise en charge se trouve le citoyen devenu patient.

La participation des patients aux soins est essentielle. Cette participation doit s'illustrer au niveau individuel par la participation de chacun à son processus de soins (empowerment). La révision de la loi relative aux droits du patient doit être l'occasion d'y apporter des améliorations notamment en termes de reconnaissance d'un droit effectif à la médiation pour l'ensemble des citoyens, quel que soit leur lieu de prise en charge (hôpital, maisons de repos et de soins, cabinet du prestataire de soins...) ou de reconnaissance des spécificités des patients mineurs. Cette participation doit également s'illustrer au niveau collectif par l'implication des associations de patients dans la définition des politiques à mener, dans la mise en œuvre de celles-ci...

Le citoyen devenu patient doit pouvoir faire appel aux soignants et avoir recours aux services et médicaments nécessaires pour recouvrer sa santé. Nous devons donc agir pour renforcer l'accessibilité de ces soins, pour garantir leur qualité

et leur financement, et pour veiller à assurer aux multiples acteurs de la santé de bonnes conditions de travail pour qu'ils puissent, à leur tour, offrir des soins de qualité à chaque patient.

2.1. ACCESSIBILITÉ AUX SOIGNANTS BIEN FORMÉS ET SOUTENUS

À l'heure actuelle, de nombreux citoyens rencontrent d'importantes difficultés pour trouver un médecin généraliste. Les délais d'attente pour pouvoir consulter certains médecins spécialistes sont également beaucoup trop longs, avec pour conséquence le risque d'aggravation de l'état de santé des patients concernés.

Sur les 262 communes de Wallonie, en 2016, il y avait 151 communes en pénurie et 53 en pénurie sévère. D'après les chiffres de l'AVIQ en juin 2023, 129 communes sont en situation de pénurie et 57 sont en situation de pénurie grave²³. De plus, avec 3,2 médecins pour 1000 habitants, nous sommes l'avant-dernier pays de l'ensemble de l'Union européenne... et nous sommes en deçà de la moyenne de l'OCDE. Nous sommes le pays où la démographie (pyramide des âges) est la plus inquiétante : 39 % des médecins belges ont 55 ans ou plus. Cela veut dire que près de 15.000 médecins vont partir à la retraite dans les 10 ans²⁴...

On assiste aujourd'hui encore dans notre pays à une limitation du nombre d'étudiants autorisés à pratiquer la médecine à la fin de leurs études tandis que les médecins et dentistes formés dans un autre pays européen peuvent venir pratiquer chez nous sans aucune limitation. Cette situation discriminatoire envers nos étudiants est inacceptable et il faut y mettre fin immédiatement.

La pénurie d'infirmiers est une réalité depuis plusieurs années et qui a été mise en lumière lors de la crise COVID. Les mesures adoptées par le gouvernement durant l'actuelle législature ne

²¹ une étude britannique (Hayee, 2006) a estimé que le coût du diagnostic à l'aide du test de dépistage de sang occulte dans les selles est de 2 600 à 6 000 £ (environ 4 500 à 10 500 \$ CAN) par année de survie ajustée pour la qualité de vie gagnée

²² [https://press.securex.be/le-taux-dabsenteisme-de-longue-duree-reste-eleve-dans-les-entreprises-belges#:~:text=Avec%20une%20%C3%A9g%C3%A8re%20baisse%20en,coronavirus%20\(3%20C01%20%25\).](https://press.securex.be/le-taux-dabsenteisme-de-longue-duree-reste-eleve-dans-les-entreprises-belges#:~:text=Avec%20une%20%C3%A9g%C3%A8re%20baisse%20en,coronavirus%20(3%20C01%20%25).)

²³ <https://www.aviq.be/fr/liste-des-communes-en-penurie-impulseo-i-du-01-06-23-au-31-12-2024>

²⁴ <https://stats.oecd.org/?lang=fr#>, Ressources en Santé, Médecins par âge et par sexe.



répondent pas réellement à cet enjeu de pouvoir compter sur suffisamment d'infirmiers et donc du soutien à apporter à ces soignants.

Si le constat du manque de soignants ne date pas d'hier, il est aujourd'hui criant et l'abandon de la pratique d'une partie des soignants est inquiétant.

Les hôpitaux sont aussi confrontés à d'importants manques de personnel ; ce qui conduit à la fermeture de lits et de services et au recrutement de personnes à l'étranger qui n'ont pas toujours le même niveau de formation et ne maîtrisent pas toujours bien notre langue ; ce qui n'est pas en faveur d'une prise en charge de qualité des patients.

D'autres professions paramédicales sont également en pénurie, c'est notamment le cas des technologues en radiothérapie et en radiologie.

Les délais d'attente pour certains examens sont également beaucoup trop longs : par exemple pour un examen IRM, il faut attendre plusieurs mois (hors situation d'urgence) alors qu'il s'agit d'un examen devenu incontournable pour de nombreuses pathologies dans la mesure où il est plus pointu que le scanner et non irradiant. Pour réduire ces délais, il est absolument nécessaire d'augmenter le nombre de machines IRM permises dans notre pays et de les financer, mais également d'augmenter l'attractivité des métiers de technologues en radiologie et en radiothérapie pour solutionner la pénurie actuelle qui rend difficile l'organisation de ces services.

Pour permettre à chaque citoyen de consulter les soignants nécessaires pour une bonne gestion de sa santé et pour soutenir les acteurs de la santé et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions, **nous voulons :**

— Assurer « un médecin pour chacun » et, pour cela, nous voulons supprimer les quotas de numéros INAMI octroyés aux médecins et dentistes formés en Belgique pour répondre à l'ensemble des besoins, tout en garantissant à chaque étudiant une formation de qualité (y

compris durant les stages et les spécialisations) et un apprentissage dans de bonnes conditions.

- Supprimer le numerus clausus limitant l'accès à la profession des médecins et des dentistes, ainsi que le concours à l'entrée de ces études. Nous voulons nous assurer que les générations futures puissent avoir accès à un médecin, alors que de nombreux jeunes veulent s'engager dans ce secteur en pénurie.
- Renforcer le médecin généraliste dans son rôle de proximité et d'orientation du patient et donc dans son rôle de lien entre la 1^{re} et la 2^e ligne de soins. Le renforcer aussi dans son rôle par rapport à la continuité des traitements du patient et à la coordination du suivi entre les différents lieux de prises en charge (hôpital, centre de revalidation, domicile...).
- Face à la pénurie d'infirmiers, créer et mettre en œuvre un plan d'attractivité et de rétention de la profession d'infirmier et d'aide-soignant afin d'encourager de nombreux étudiants à se former à ces professions, mais aussi de soutenir les infirmiers en place pour qu'ils bénéficient des conditions nécessaires à la bonne poursuite de leur carrière. Concrètement, **nous voulons :**
 - + Revaloriser cette profession financièrement, mais aussi en termes de motivation et d'épanouissement personnel.
 - + Augmenter les normes d'encadrement dans les institutions de soins pour au moins atteindre la recommandation européenne de sécurité d'en moyenne 8 patients par infirmier en journée dans les services hospitaliers généraux, à adapter en fonction du type de service et du moment (jour, nuit, week-end).

- + Reconnaître et valoriser les spécialisations et apporter les corrections à l'Institut de Classification de Fonctions (IFIC).
- + Encourager la formation continue et sa reconnaissance financière.
- + Mettre en place des aménagements de fin de carrière permettant une meilleure conciliation vie professionnelle-vie privée et reconnaître la pénibilité du métier pour la pension.
- + Augmenter le personnel de soutien (logistique notamment) et du personnel permettant de répondre à la professionnalisation et aux nouvelles contraintes imposées aux hôpitaux (gestionnaire de projets, GDPR, cybersécurité...) afin d'améliorer la gestion, de limiter les risques et de libérer du temps pour la prise en charge et le suivi au chevet des patients.
- Favoriser des crèches dans les hôpitaux et des systèmes de garde d'enfant jusque 12 ans avec des horaires allongés pour concilier vie privée / vie professionnelle.

- Donner du temps aux soignants pour qu'ils puissent accompagner au mieux les patients qu'ils rencontrent, via une révision en profondeur de la nomenclature : il faut valoriser les actes intellectuels, le temps d'écoute et de communication ainsi que le temps consacré à la coordination.
- Assurer une représentation des différents métiers de soins dans les institutions et les organes de concertation et de décision de l'hôpital ou des lieux d'hébergement comme les maisons de repos et MRS.
- Améliorer le statut des médecins en formation de base et de spécialisation et tendre vers la création d'un statut complet en commençant par une prise en considération des années de formation pour le calcul de la pension.
- Veiller à ce que les soignants consacrent leur temps à la prise en charge de leurs patients et non à la gestion administrative, en allégeant la charge administrative à laquelle ils sont confrontés actuellement.
- Veiller au bien-être des travailleurs de la santé et des soins est essentiel pour nous. C'est pourquoi il convient de :
 - + Prévoir un accompagnement pour les soignants au début de leur carrière professionnelle
 - Renforcer les subsides dédiés à l'accompagnement et l'encadrement du bien-être au travail : la pratique des interventions permet de déposer entre pairs et avec un accompagnement professionnel, les ressentis, les questionnements du métier. Nous proposons le lancement de telles pratiques dans le secteur de la santé dans son ensemble. Pour financer ceci, nous proposons que les gouvernements mettent cette possibilité à l'agenda d'un nouvel accord non marchand dans le secteur.
- Assurer un réel encadrement des futurs infirmiers et médecins durant leurs stages

et le début de leur activité professionnelle pour éviter qu'ils ne soient découragés et décident d'arrêter. Nous proposons les mesures suivantes :

- Intégrer dans le cursus de formation des infirmiers et des médecins l'accompagnement des stagiaires
- Renforcer les équipes enseignantes (y compris dans des formules de tutorat avec des médecins et infirmiers plus âgés) pour permettre l'accompagnement des stagiaires. Cette mesure pourrait être négociée dans le cadre de l'aménagement des fins de carrière.
- Prendre en compte le temps consacré à l'accompagnement des infirmiers au début de leur carrière dans le calcul de la norme d'encadrement.

— Appliquer le cadre d'évidence based medicine et garantir la qualité des soins, la sécurité et la protection des patients aux pratiques non conventionnelles reprises entre autres dans la loi du 29 avril 1999.

2.2 ACCESSIBILITÉ TERRITORIALE ET PROXIMITÉ

Comme indiqué ci-dessus, de nombreuses communes sont confrontées actuellement à une pénurie de médecins impliquant, pour leurs habitants, des difficultés pour pouvoir être pris en charge.

Nous voulons :

— Garantir une présence suffisante de médecins généralistes, spécialistes et de dentistes sur l'ensemble du territoire en renforçant les mesures déjà existantes de soutien à l'installation, par de nouvelles mesures incitatives associant les communes, spécialement dans les zones rurales les plus touchées par la pénurie. Concrètement, nous voulons mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Mettre à disposition, à l'initiative des communes, une infrastructure gratuite où le médecin généraliste, spécialiste ou dentiste qui s'installe pourrait exercer à l'acte pendant 5 ans. Ceci ne doit être conditionné par aucune ingérence de la commune dans l'organisation de sa pratique. Le médecin qui accepte ce service garde la liberté de poursuivre son activité dans la même commune en dehors de cette infrastructure après ou même pendant ces cinq ans.
- Exonérer de taxes communales pendant 5 ans les médecins généralistes, spécialistes ou dentistes qui installent leur pratique dans une de ces communes et décident d'y résider pendant ces cinq ans.
- Obtenir le financement par la région de 100 % des frais de secrétariat pendant cinq ans quand un médecin généraliste, spécialiste ou dentiste s'installe dans une commune réputée en pénurie dès l'installation.
- Lever les freins réglementaires aux fusions des hôpitaux, définir les programmes de soins par réseaux pour offrir une offre coordonnée de soins pour les patients.

— Permettre à chaque citoyen de faire appel à un médecin de garde qui puisse le prendre en charge dans de bonnes conditions, lors des nuits et des week-ends et, pour ce faire, assurer une organisation des gardes de médecine générale qui tienne compte de la réalité plurielle sur le terrain (densité de la population, densité des médecins...) avec une attention particulière pour la nuit noire qui pose un véritable problème encore aujourd'hui.

2.3 ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

En 2021, 17,9 % des dépenses totales de santé étaient à charge des patients, soit 10 milliards d'euros ou 855 euros par habitant, tout en sachant qu'en Belgique, ces dépenses « à charge des patients » sont en tout ou partie prises en charge par les assurances privées²⁵. Les principaux coûts à charge des patients sont les prestations non couvertes, les médicaments non remboursés, les soins dentaires non couverts, les lunettes, les appareils auditifs, les suppléments et le transport. Ces coûts sont particulièrement importants pour les personnes atteintes de maladie chronique. À ces coûts directement liés aux soins, il faut ajouter des coûts liés aux difficultés de mobilité, aux aménagements nécessaires du domicile...

Selon l'enquête de santé publique de 2018 de Sciensano intitulée « État de santé et qualité de vie », « 15,1 % des ménages en Belgique considèrent les dépenses de santé (soins médicaux, soins dentaires, achat de médicaments prescrits et non prescrits) comme une charge financière lourde. En 2018, 9,1 % des ménages indiquent qu'ils ont dû reporter des soins de santé (soins médicaux, soins dentaires, soins de santé mentale, achat de médicaments (prescrits), achat de lunettes) pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. Le pourcentage de ménages qui indiquent avoir dû reporter des soins pour des raisons financières est plus élevé en Régions bruxelloise (16,1 %) et wallonne (12,8 %) qu'en Région flamande (5,4 %) »²⁶. Ceci peut avoir d'importantes répercussions sur la santé des personnes et peut présenter un coût important aux niveaux individuel et collectif.

Nous voulons :

- Adopter diverses mesures en faveur des patients, avec une attention particulière pour les patients chroniques
- Généraliser le mécanisme du tiers payant qui permet aux patients de ne payer que leur

part (ticket modérateur) et de ne pas devoir avancer la partie des coûts des soins pris en charge par les mutuelles, en le rendant obligatoire pour les prestations dispensées par les médecins généralistes, spécialistes, dentistes, kinés, infirmiers à tous les patients, tout en assurant que les processus administratifs garantissent un paiement rapide des prestataires de soins.

- Simplifier, améliorer et étendre le champ d'application du mécanisme du Maximum à facturer qui limite les coûts à charge des patients (par un meilleur soutien aux malades chroniques et aux patients de moins de 19 ans, par la création d'un « MAF fratrie », par une mise en œuvre plus rapide du MAF et par la suppression de l'indexation des plafonds pour les différents MAF).
- Réguler les secteurs et rembourser à 100 % certains verres de lunettes/lentilles, prothèses dentaires et appareils auditifs par une offre de base de soins et d'équipements de qualité.
- Rembourser la logopédie pour les enfants dont le QI est inférieur ou égal à 86.
- Supprimer les différences de remboursement imposées au patient en fonction du statut de conventionnement du professionnel de la santé (sage-femme, kiné, infirmier, auxiliaire paramédical) auquel il fait appel. Ce n'est pas au patient à supporter le non-conventionnement de son praticien. Il le supporte déjà par la différence de montant à sa charge dans les honoraires.

— Agir en faveur du conventionnement des professionnels de la santé par des mesures politiques fortes (incitations financières...) et inciter chaque praticien de la santé non conventionné à prévoir une plage horaire d'une demi-journée par semaine où il applique le tarif de la convention.

²⁵ OCDE, *Dépenses de Santé et financement*, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?ThemeTreeId=9&lang=fr#>

²⁶ S. Demarest, R. Charafeddine, F. Berete et S. Drieskens, « Enquête de santé 2018 : Accessibilité financière aux soins de santé. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2020/14.440/23 », https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/AC_FR_2018.pdf, p 1

— Adopter diverses mesures en matière de médicaments :

+ Négocier un nouveau pacte avec le secteur pharmaceutique en vue notamment d'améliorer l'accessibilité des médicaments, de lutter contre les pénuries, de soutenir l'innovation et de veiller à son accessibilité ainsi que de responsabiliser budgétairement ce secteur.

+ Élargir le champ de négociation des prix et de l'accessibilité à l'innovation à une plus large échelle que la Belgique, en réformant et en élargissant l'initiative BeneLuxA qui a pour objectif de faire des recherches, de partager connaissances et expériences et de négocier conjointement le remboursement de médicaments.

+ Relocaliser au niveau européen la production de médicaments essentiels afin de lutter contre les pénuries qui s'accroissent et d'être en mesure de faire face à des situations de crise (telles que la pandémie Covid-19).

+ Réformer les conventions « art. 81/111 » qui sont nécessaires en termes d'accessibilité des nouveaux médicaments pour que celles-ci restent des exceptions vu leur caractère confidentiel et l'absence de contrôle démocratique.

+ Réformer la Commission de Remboursement des médicaments.

+ Accorder une attention particulière aux maladies rares et aux médicaments orphelins.

+ Rendre plus transparente la régulation du prix des médicaments, et notamment le coût de la recherche et du développement des médicaments qui est l'un des critères les plus importants dans la détermination d'un prix équitable pour le médicament.

+ Mettre en œuvre un système visant à passer un accord avec un pays tiers en cas d'échec dans les négociations avec une firme ou de

refus d'une firme d'introduire en Belgique les démarches nécessaires à l'autorisation et au remboursement d'un médicament qui a une réelle valeur ajoutée thérapeutique, qui est autorisé par l'Agence européenne des médicaments et qui est autorisé et remboursé dans au moins deux autres États membres de l'Union européenne afin d'éviter que les patients belges soient privés de ce médicament et privés de son remboursement en l'absence de commercialisation par la firme de ce médicament en Belgique.

2.4. RÉFORMER L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES HÔPITAUX

Les hôpitaux belges sont dans une situation financière précaire tout en étant confrontés à d'importants défis : le manque de prévisibilité budgétaire sur le long terme qui empêche la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle, les pénuries de soignants, les risques en termes de cybersécurité, les coûts salariaux liés à l'indexation... 28 % des hôpitaux avaient un déficit courant en 2021. Le pourcentage d'emplois vacants s'élève en moyenne à 4,5 % de l'effectif total du personnel, ce qui représente un volume d'emplois manquants de 4690 ETP (+36 % par rapport à 2019)²⁷.

Environ 2.600 patients décèdent chaque année en Belgique à cause de maladies nosocomiales (contractées au cours d'un séjour dans une structure de soins). D'autres patients ne bénéficient pas d'une prise en charge optimale, car l'équipe qui les prend en charge ne dispose pas nécessairement de l'expertise nécessaire à la gestion de ces cas complexes (notamment certains cancers rares). Pour améliorer encore la qualité des soins dans notre pays, il convient de concentrer les soins là où c'est nécessaire. La mise en place des réseaux d'hôpitaux poursuivait cet objectif, mais force est de reconnaître qu'il n'est encore que très partiellement atteint, et seulement dans les cas où cette collaboration va jusqu'à la fusion

des institutions concernées. Alors seulement peut s'organiser l'intégration des services médicaux en un seul ensemble. Par exemple, les orthopédistes regroupés se surspécialisent selon les différentes parties du corps et, comme toute la littérature médicale le démontre, deviennent plus efficaces pour traiter les cas les plus complexes. Pour assurer l'accès de tous à ces soins de qualité, il convient en même temps d'organiser les consultations et les soins les moins complexes de manière décentralisée, comme le font spontanément les sites hospitaliers qui ont fusionné. Seuls les opérations et soins complexes sont centralisés. Pour atteindre ce modèle idéal d'organisation, il convient donc, de manière beaucoup plus volontariste que ce qui a été fait jusqu'ici, de :

— Poursuivre la réforme initiée sous la présente législature, car ses objectifs et sa méthode sont soutenus par la plupart des acteurs concernés. En effet, ses effets bénéfiques attendus sont extrêmement importants pour les patients, les prestataires de soins et les pouvoirs publics :

+ Un accès des patients à des soins de meilleure qualité, en particulier dans les cas les plus complexes (cancers rares par exemple).

+ Un système de financement des organisations et prestataires plus simple, plus juste et plus incitatif à exercer la meilleure médecine possible.

+ Une meilleure utilisation des ressources publiques.

— Prendre toutes les mesures utiles en matière de financement et de réglementation pour favoriser les fusions entre hôpitaux, tout en veillant à ce que les consultations et soins les moins complexes restent offerts de manière décentralisée.

Le système de financement des hôpitaux belges est parmi les plus complexes des pays comparables. Il en résulte une charge administrative énorme qui s'impose à tous les acteurs, en ce compris les médecins et infirmières, une incertitude inacceptable sur les résultats financiers de

l'année en cours (le chiffre définitif n'est connu que 5 à 6 ans après les faits !), des incitants qui restent encore fortement orientés sur la multiplication des actes plutôt que sur l'amélioration des soins au moindre coût et un système qui, globalement, finance de manière insuffisante les hôpitaux (beaucoup doivent constater un déficit comptable). **Nous voulons** donc en concertation avec les parties prenantes :

— Passer du système actuel de remboursement rétrospectif sur la base des lits justifiés et des actes à un système prospectif basé sur un forfait par pathologie.

— Mettre fin au financement entrecroisé entre médecins et hôpitaux. Les premiers seront financés pour leurs « actes intellectuels », en tenant compte de la durée de la prestation, de l'expertise requise et du risque associé à la prestation. Les seconds seront financés pour couvrir l'ensemble des besoins en personnel et équipement de support. Dans ce cadre, on veillera à évaluer et à revoir le financement des hôpitaux afin de permettre une couverture correcte de la charge salariale du personnel, en particulier les coûts liés à l'indexation des salaires (personnel actuellement lié aux honoraires médicaux, personnel dans le cadre des politiques de l'emploi –Maribel– et personnel lié aux contrats projets pilotes), et à évaluer le coût des nouvelles normes et nouvelles contraintes auxquelles sont soumis les hôpitaux (sécurité informatique, etc.).

— De manière à assurer l'accessibilité aux soins, stabiliser puis progressivement diminuer les suppléments d'honoraires tout en veillant à ce que les rémunérations des médecins et soignants maintiennent l'attractivité de leur métier tout en revalorisant les prestations intellectuelles ; la diminution des suppléments devant être accompagnée d'une diminution des primes des assurances hospitalisation pour que ce soit, in fine, les patients qui bénéficient de ces mesures et non les assureurs.

— Dans un second temps, élargir les forfaits octroyés aux services hors hôpital, permettant la

²⁷ https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/press-room/press-articles/downloads/fr/2022/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20Belfius_MAHA%2016%2011%202022.pdf



- Renforcer la fonction sociale, la fonction RH et la fonction « officine hospitalière ».
- Travailler à une plus grande flexibilité de l'utilisation de la norme d'agrément (sur l'ensemble du site hospitalier) afin d'affecter le personnel soignant au chevet des patients en fonction des besoins.

2.5. ACCESSIBILITÉ DANS LE TEMPS

Il est essentiel de garantir, pour chaque personne, une continuité dans les soins²⁸ qu'elle reçoit, et ce, dès la phase initiale de l'intervention du SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation) : la prise en charge doit se faire de façon rapide pour le SMUR et continue, sans interruption dans le temps, quels que soit le lieu de prise en charge (hôpital, domicile, maison de repos ou de soins, institution de revalidation, lieu d'accident...) ou les acteurs de la santé qui interviennent. Or, de nombreux citoyens rencontrent des difficultés en ce qui concerne la continuité des soins ; ceci a une incidence sur leur prise en charge et peut donc aussi avoir un impact sur leur état de santé. De même, la question cruciale de la rapidité d'intervention des services mobiles d'urgence est particulièrement sensible dans les zones rurales, où les distances sont plus grandes et le réseau hospitalier moins dense. Elle nécessite une réponse spécifique et appropriée.

Nous voulons :

- Mettre en œuvre un nouveau système de financement peut se faire de manière progressive dans une période raisonnable déterminée en concertation avec le secteur.
- Poursuivre le développement de l'hospitalisation de jour (médical et chirurgical) et de semaine, y compris l'hôpital de jour gériatrique, et accompagner les hôpitaux dans la transition entre l'hospitalisation classique et l'hospitalisation de jour.
- Renforcer les structures intermédiaires entre l'hôpital et le domicile (revalidation, convalescence, soins à domicile, centres de jour...).
- Mettre en œuvre une stratégie intégrée visant un meilleur accompagnement de la fin de vie, en se basant sur une vaste concertation avec tous les acteurs concernés.

²⁸ <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/hspa/qualite-des-soins/continue-des-soins>

- Mieux soutenir les associations actives dans les soins palliatifs, mais aussi dans l'accompagnement des familles endeuillées et promouvoir ces pratiques auprès de la population.
- Déployer une politique de consultation des gériatres et autres soins spécialisés (par exemple les dentistes) au sein des maisons de repos (et de soins).
- Renforcer le financement et la capacité d'accueil en matière de soins palliatifs, avec une intégration plus précoce dans le trajet de soins et une meilleure coordination entre les différents lieux de prise en charge (service hospitalier et service hospitalier spécialisé en soins palliatifs, soins palliatifs à domicile).
- Assurer une prise en charge rapide et efficace des patients sur tout le territoire par les services de l'aide médicale d'urgence, avec une attention particulière pour les zones rurales éloignées des centres hospitaliers et la solution unique que représente pour ces zones le Centre Médical Hélicoptère (CMH) de Bras-sur-Lienne. Afin de garantir la pérennité de ce CMH, service hélicoptère unique en Wallonie, et d'ainsi assurer la qualité et l'accessibilité de soins d'urgence performants dans toutes les zones de la Région wallonne, mais aussi des transferts urgents de patients, performants et rapides entre hôpitaux, ce service doit être définitivement reconnu par le SPF Santé publique et pouvoir bénéficier d'une subvention adaptée du même ordre que celle octroyée à tous les services d'urgence du pays. La reconnaissance par le SPF Santé publique doit s'accompagner d'une facturation spécifique et donc d'un remboursement particulier.

²⁹ https://issuu.com/vokavzw/docs/hc_-_prevention_met_impact?fr=sMzgwZTU3ODgwODU

³⁰ https://www.cancer.be/sites/default/files/fcc_baromge_re_chapitre_1_-_introduction.pdf, page 15.

3 — ÉTABLIR DE GRANDS PLANS STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Investir dans la prévention garantit un retour sur investissement grâce à une diminution de 80 % des accidents vasculaires cérébraux, du diabète de type 2 et d'insuffisance cardiaque, et jusqu'à 40 % de cancers en moins après 7 ans²⁹.

Toutes les actions que nous avons détaillées dans le chapitre sur la promotion de la santé et la prévention sont évidemment essentielles dans le cadre de grands plans stratégiques de Santé publique que nous voulons mettre en place à l'échelle nationale. Nous ne répéterons pas ici l'importance de ces mesures en matière d'inégalités de santé, de sensibilisation/vaccination/dépistage, de lutte contre le tabac, l'alcool et les drogues, de soutien à une nutrition saine et à une activité physique, de protection contre les UV et les bancs solaires.

Les facteurs de risque de nombreuses maladies très fréquentes sont largement connus des professionnels de la santé, mais pas encore suffisamment de la population dans son ensemble. Il faut sensibiliser la population. Il faut agir avant que les personnes ne soient malades.

3.1. FAIRE RECULER LE CANCER

« Actuellement, en moyenne, un homme sur trois développera un cancer avant son 75^e anniversaire tandis que pour les femmes c'est un peu plus de 1 sur 4.³⁰ »

15 ans après l'adoption d'un premier plan national cancer, nous avons besoin d'une nouvelle feuille de route solide pour faire reculer le cancer avec quelques grands axes principaux : agir avec ambition face aux comportements néfastes pour notre santé et qui sont sources de cancer, dépister davantage, renforcer l'accès aux diagnostics et aux soins oncologiques.

La détection précoce du cancer a un impact positif majeur sur les chances de guérison. Il faut donc agir pour améliorer notre politique en matière de dépistage et atteindre les groupes de population qui ne se font pas (ou trop peu) dépister actuellement.

Globalement, la prise en charge des cancers en Belgique est de qualité. Le taux de survie à 5 ans illustre bien cela. On peut néanmoins améliorer encore notre système de soins.

Nous voulons :

– Améliorer le taux de dépistage en déployant des efforts supplémentaires pour encourager la participation de la population aux programmes de dépistage et en élargissant les dépistages actuels :

+ Prendre des mesures pour augmenter le taux de dépistage du cancer du col de l’utérus et atteindre la valeur cible de 90 % pour faire reculer la mortalité liée à ce cancer, notamment la mise en œuvre d’un programme organisé de dépistage du cancer du col de l’utérus en Wallonie et à Bruxelles, une invitation systématique à chaque femme, un registre permettant aux gynécologues et aux médecins généralistes de vérifier avec certitude et dans tous les cas (y compris si le test a été fait dans un centre privé ou en cabinet) si le dépistage a été réalisé ou pas, une stratégie prévoyant, sur base de ce registre ou des données existantes à l’INAMI ou aux mutuelles, un rappel particulier aux femmes qui ne se sont plus fait dépister depuis 10 ans.

– Organiser des campagnes de dépistage via des campagnes innovantes en termes de communication, en impliquant les pharmaciens ou en utilisant les réseaux sociaux selon l’âge des publics cibles de la campagne.

– Envisager de nouveaux dépistages ou des extensions de dépistage :

- Dépister le cancer du sein dès 45 ans (donc plus tôt qu’actuellement où c’est prévu entre 50 et 69 ans.

- Accompagner d’une IRM la mammographie pour les femmes qui ont des risques génétiques ou des antécédents familiaux.

- Introduire (par le biais de projets pilotes) de nouveaux dépistages : poumon (notamment par l’organisation d’un scanner à faible dose chez les personnes qui fument beaucoup ou ont beaucoup fumé et qui sont âgées de plus de 50 ans), prostate, peau...

– Éradiquer le cancer lié au papillomavirus :

- Prévoir un programme de rattrapage de vaccination en étendant le remboursement du vaccin contre le HPV pour les jeunes de 19 à 26 ans.

- Obtenir un taux de couverture de 90 % d’ici 5 ans sur toutes les régions du pays.

- Rembourser le vaccin pour les patients HIV et les patients transplantés.

– Mettre en œuvre une politique de rattrapage par rapport aux dépistages et diagnostics de cancer qui n’ont pas été réalisés en raison de la COVID-19.

– Améliorer l’accès aux soins :

+ Augmenter le nombre d’oncologues en Belgique pour répondre aux besoins croissants de prise en charge de cancer dans notre pays.

– Outre des centres d’oncologie, la prise en charge des cancers hématologiques (leucémies, lymphomes et myélomes) nécessite au moins à certaines étapes de leur traitement des équipes spécialisées : médecins ayant la compétence particulière en hématologie clinique, infirmières spécialisées, chambres stériles à flux laminaire, laboratoire spécialisé et facilités transfusionnelles (plaquettes et plasma). Les services d’hématologie agréés au niveau européen pour pratiquer les transplantations de cellules souches hématopoïétiques sont répartis de façon adéquate au niveau national. Nous voulons créer et

soutenir des centres d’hématologie à partir de ces services agréés pour les transplantations de cellules hématopoïétiques en renforçant les cadres médicaux et infirmiers ainsi que les moyens de ces centres.

– Modifier le protocole d’accord pour augmenter le nombre d’appareils pour les IRM pour répondre aux besoins et assurer des délais brefs de prise en charge et pour éviter la réalisation de scanners faute d’avoir une IRM rapidement...

– Revoir le maximum à facturer, comme expliqué ci-avant.

– Améliorer l’accessibilité aux médicaments innovants (comme indiqué ci-dessus dans la partie « accessibilité financière »).

– Davantage impliquer les patients, par la mesure et l’évaluation de leur point de vue dans leur parcours //empowerment.

– Poursuivre la reconnaissance de centres de référence/centres d’expertise en veillant à une accessibilité sur l’ensemble du territoire ; ce qui implique notamment une définition de critères de qualité, une évaluation indépendante des résultats, une organisation progressive de ces centres d’expertise, sur base d’un ordre de priorité pour les différents cancers, un travail en réseau, la publication et la mise à jour d’une liste officielle des centres d’expertise qui répondent au niveau de qualité requis par type de cancer.

– Augmenter sensiblement le pourcentage de patients ayant accès à un coordinateur de soins en oncologie (CSO), un assistant social, un kinésithérapeute, un oncodiététicien et à un oncopsychologue pendant leur trajet de soin hospitalier, avec une meilleure intégration des PROM’s et PREM’s dans leur prise en charge.

– Renforcer le soutien aux soins psychologiques.

– Renforcer le financement et la capacité d’accueil en matière de soins palliatifs, avec une

intégration plus précoce dans le trajet de soins, une meilleure coordination entre les différents lieux de prise en charge (service hospitalier oncologique et service hospitalier spécialisé en soins palliatifs, middle, care à développer.

– Renforcer la recherche fondamentale et clinique en oncologie afin que les patients aient accès à des traitements novateurs.

3.2. STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Les maladies cardiovasculaires (cardiopathies coronariennes, maladies cérébrovasculaires...) sont l’une des premières causes de mortalité en Belgique : elles provoquent chaque année, 30000 décès. Une prévention active est nécessaire pour faire reculer significativement et durablement la morbidité cardiovasculaire. Une prise en charge adaptée des facteurs de risque menant à ces maladies est un enjeu majeur de santé publique. Les personnes souffrant de l’une de ces maladies ou exposées à un risque accru du fait de la présence d’un ou plusieurs facteurs de risque (comme l’hypertension, le diabète...) nécessitent une détection et une prise en charge précoces. L’accès et l’amélioration des prises en charge multidisciplinaires existantes doivent également recevoir une attention particulière.

Nous voulons :

– Améliorer l’accessibilité aux données sur les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires et la communication de ces données entre sociétés scientifiques, soignants, patients et combler ainsi le manque actuel de données officielles en vue d’améliorer l’efficacité de la stratégie.

– Sensibiliser l’ensemble de la population face aux risques cardiovasculaires. Atteindre, d’ici 5 ans, l’objectif que 85 % de la population connaisse ses risques cardiovasculaires.

- Promouvoir l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes d'affections de longue durée, de maladies chroniques, de facteurs de risques (tels que surpoids, obésité, sédentarité, dyslipidémie) qui ne peuvent pas pratiquer une activité physique ordinaire du fait de limitations et qui nécessitent un encadrement par des professionnels qualifiés en activité physique adaptée, à l'image du dispositif « sport sur ordonnance ».
- Détecter plus rapidement les cas de maladies cardiovasculaires par une meilleure définition des populations à risques et une identification d'indicateurs validés scientifiquement, comme les antécédents familiaux. Organiser des campagnes de dépistage pour les personnes à haut risque.
- Mettre en place des outils pour aider les médecins généralistes, les pharmaciens d'officine et les médecins spécialistes à identifier les patients à risque et à mieux les prendre en charge.
- Garantir un temps maximal de prise en charge ainsi qu'une accessibilité géographique aux traitements d'urgence et aux filières de soins spécialisées pour les AVC et les infarctus, pour donner le maximum de chances aux patients.
- Comme toute personne est susceptible d'être confrontée à des situations de détresse vitales, notamment l'arrêt cardiaque, et doit savoir réagir pour sauver des vies, former la population aux gestes qui sauvent, notamment les jeunes dans les écoles, sur le milieu du travail...
- Harmoniser les pratiques médicales en matière de suivi et de traitement, sur base des dernières données scientifiques afin de faciliter une approche multidisciplinaire du traitement des patients.
- Définir une approche visant à mettre en place un trajet de soins personnalisé pour les patients.
- Simplifier et étendre les trajets de soin permettant le remboursement des prestations diététiques (aujourd'hui uniquement possible

pour l'adulte en cas de diabète de type 2 ou d'insuffisance rénale chronique) à davantage de pathologies et de facteurs de risque (cardiovasculaire, surpoids ...).

3.3. PLAN MALADIES RARES

Les maladies sont définies rares lorsqu'elles touchent moins d'une personne sur 2.000. Toutefois, plus de 6.000 maladies rares ont été identifiées et affectent entre 3,5 à 5,9 % de la population soit de l'ordre de 400.000 personnes en Belgique. La majorité (72 %) des maladies rares sont d'origine génétique, les autres résultent d'infections, d'allergies ou de causes environnementales. Nombre d'entre elles sont auto-immunes.

Les patients expérimentent souvent un retard de diagnostic et cette errance est très difficilement vécue. L'affection entraîne souvent une perte d'autonomie et des souffrances vives. Souvent il n'existe pas de traitement curatif et lorsque des traitements existent, ils sont très souvent extrêmement onéreux.

Eurordis est l'alliance européenne de plus de mille associations de patients. Orphanet est le portail d'informations dédié aux maladies rares destiné à toute personne. Née en France et étendue à toute l'Europe, la classification Orphanet des maladies rares est utilisée partout.

Des « Fonctions maladies rares » ont été instituées à partir des 8 centres de Génétique dont 7 Universitaires liés aux Hôpitaux académiques plus l'institut de pathologie et de génétique (IPG) à Gosselies lié au grand hôpital de Charleroi.

Un plan maladie rare avait été proposé en 2013, mais il était associé aux maladies chroniques alors que les problématiques sont très différentes.

Nous voulons :

- Soutenir les fonctions maladies rares pour qu'elles deviennent de véritables centres d'expertise en maladies rares.



- Renforcer l'enseignement des maladies rares dans le parcours des médecins et des infirmières.
- Utiliser des référentiels de diagnostic et de soins tels qu'ils existent en France (PNDS) en les adaptant si nécessaire.
- Rembourser le dépistage néonatal et les tests génétiques pour maladie rare à tout âge.
- Favoriser les liens entre les centres d'expertise et les réseaux hospitaliers.
- Favoriser les liens avec les médecins généralistes (voir les expériences pilotes réalisées avec le concours de la Fondation Roi Baudouin).
- Subsidier les plateformes d'associations telles RDB et Radiorg de façon pérenne.
- Avoir un référent maladie rare dans chaque organisation mutualiste pour aider les patients dans leur démarche administrative.
- Avoir une politique européenne pour les médicaments orphelins.
- Exploiter l'intelligence artificielle pour améliorer le diagnostic et développer de nouveaux médicaments.

3.4. PLAN ALZHEIMER, DÉMENCE ET MALADIES APPARENTÉES

Les personnes atteintes de démence se trouvent devant des défis importants sur les plans médical, thérapeutique et social. La maladie bouscule l'organisation de leur vie quotidienne, mais également celle de leur famille. 70 % des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou apparentées) demeurent chez elles et/ou sont prises en charge par leur conjoint ou leurs enfants devenus adultes³¹. C'est pourquoi il est crucial de mettre tous les outils en place pour faciliter la vie de ces personnes, mais aussi celle de leur famille. La première préoccupation doit donc être la situation de prise en charge à domicile et le soutien des aidants proches.

Le « parcours » des personnes confrontées à la démence et de leurs proches est jonché de moments difficiles : l'apparition des premiers troubles de la mémoire, le diagnostic, le labyrinthe des

³¹ <https://aalz.be/>

³² L'ensemble des mesures préconisées dans ce plan est disponible via le lien suivant : <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/0537/55K0537001.pdf>

soins et des aides existantes (ou non), la résignation à confier l'être cher à des mains étrangères, la collaboration parfois difficile avec les autres prestataires de soins, l'entrée en maison de repos, les éventuels contacts avec le juge de paix, les obligations légales, les complications liées aux remboursements des soins, la fin de vie...

Dans l'optique de résoudre l'ensemble des problèmes que peut rencontrer une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer, de démence ou de toute autre maladie apparentée et sa famille, nous voulons mettre en place un plan « Alzheimer, démence et maladies apparentées », visant à améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs familles, à renforcer la recherche et à accentuer l'information de la population sur la maladie d'Alzheimer, les démences et autres maladies apparentées³², autour des axes suivants :

- Améliorer l'accès au diagnostic et optimiser le parcours de soins en garantissant un accompagnement et des soins orientés vers le vécu de la personne souffrant de démence et ses proches :

- + Créer une offre de soins coordonnée et « adaptée à la demande » sur tout le territoire pour remplacer l'actuelle offre de soins disparates et « dépendants de l'offre » : Mettre en place une meilleure collaboration intersectorielle entre les différents organismes de soins (aide à domicile, soins infirmiers à domicile, hôpitaux, services de gériatrie hospitaliers de jour, centres de court séjour, centre d'accueil de nuit, maisons de repos/ maison de repos et de soins, services de répit...) et impliquer davantage le patient lui-même ainsi que les aidants proches.

- + Créer des « consultations mémoire » dans les zones non pourvues, afin que l'ensemble du territoire soit couvert en sites spécialisés de diagnostic et de suivi.

- + Créer (en prévoyant la formation ad hoc) une fonction de « conseiller Alzheimer » chargé de prodiguer une assistance psychosociale au patient et à l'aidant proche et de fournir infor-

mations et conseils en termes d'assistance à la vie quotidienne (mobilité, aménagement du logement, aspects juridiques et financiers...).

- Porter une attention particulière aux personnes jeunes atteintes de démence sachant que les conséquences pour ces personnes, mais également pour leurs familles, sont bien différentes de celles pour les personnes plus âgées et que des adaptations doivent être faites pour tenir compte de cette spécificité.

- Permettre aux personnes atteintes et à leurs proches de choisir le soutien à domicile et améliorer l'accueil en établissement pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de démence.

- Apporter un soutien accru aux aidants.

- Promouvoir une culture de soins palliatifs et de planification anticipée des soins adaptés aux besoins particuliers des personnes atteintes de démence.

- Intégrer davantage la problématique de la démence dans les programmes de cours et de formation continuée des différents professionnels gravitant autour des personnes atteintes (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, aides-soignants, aide familiale...) et intégrant la question de la communication.

- Investir davantage dans la recherche fondamentale et clinique, mais aussi dans la recherche en sciences humaines et sociales.

- Forger une nouvelle image, plus nuancée, de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées et changer la manière dont nous voyons ceux qui en sont atteints. Le regard négatif, misérabiliste et infantilisant que notre société pose sur les personnes souffrant de cette maladie fait lui-même partie du problème qu'ils ont à affronter.

4 — PROMOUVOIR UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN (SANTÉ MENTALE)

« La santé mentale se réfère à la fois à la manière dont on se sent, se comporte et interagit avec autrui et son environnement, et la façon dont on pense, réagit et fait face aux situations de la vie. La santé mentale contribue à notre santé globale et notre qualité de vie »³³.

Les différentes crises (pandémie, terrorisme, guerres en Ukraine et au Proche-Orient, réchauffement climatique...) que nous traversons et avons traversées nous montrent l'importance d'un bon état de santé mentale pour la résilience personnelle et collective face à différents événements de la vie. Là où elle est devenue une préoccupation première, la préservation du bien-être mental révèle encore bien des défis pour les pouvoirs publics. Les récentes données concernant les jeunes sont particulièrement interpellantes.

63,1 % des jeunes font état d'une dégradation de leur état de santé mentale par suite de la pandémie. Les conduites à risque ont aussi augmenté chez les jeunes ; scarification, troubles alimentaires, prise excessive d'alcool et/ou de drogues, etc. Le décrochage scolaire a également augmenté³⁴.

Les étudiantes et étudiants sont confrontés à des difficultés psychologiques : 50 % présentent des symptômes avérés d'anxiété et 55 % de dépression.

Les comportements suicidaires (pensées, tentatives et suicides réels) représentent un important problème de santé publique en Belgique. En 2018, 4,3 % de la population avait sérieusement envisagé le suicide et 0,2 % avait tenté de se suicider au cours des 12 derniers mois. Les femmes et les personnes d'âge moyen étaient plus à risque. La fréquence des pensées suicidaires et des ten-

tatives de suicide a augmenté durant la crise COVID-19 et après.

En juin 2021, un jeune sur 6 (18-29 ans) a même déclaré avoir sérieusement envisagé le suicide au cours des 12 derniers mois³⁵.

1.720 décès par suicide ont été enregistrés en 2019³⁶. Les chiffres les plus élevés ont été constatés dans les groupes d'âge de 45 à 64 ans. Le suicide est la première cause de décès chez les jeunes. Il est également la 3^e cause de mortalité précoce, c'est-à-dire une mort survenue avant l'âge de 75 ans. La ligne d'écoute du centre de prévention du suicide enregistre un nombre grandissant d'appels d'adolescents et de jeunes adultes de 12 à 25 ans.

L'augmentation de la consommation d'antidépresseurs est un signe supplémentaire de la mauvaise santé mentale d'une partie de notre population.

La dépression affecte particulièrement les personnes âgées confrontées à des pertes successives (pertes d'autonomie, du lieu de vie familial, de proches) et est sous-diagnostiquée alors que les conséquences d'une dépression non traitée chez une personne âgée sont délétères : altération de la qualité de vie, perte d'autonomie, et risque suicidaire. Nous devons y être attentifs.

Au-delà des éléments explicatifs individuels et de la problématique de l'accessibilité des soins, il est également important de prendre en compte d'autres facteurs plus généraux. Tout d'abord l'accès à des conditions de vie qui favorisent l'épanouissement personnel et la capacité d'adaptation est essentiel pour la santé mentale des jeunes. On en revient alors à l'importance des déterminants de la santé. Citons par exemple les conséquences de la précarité qui s'impose comme une charge mentale supplémentaire³⁷. À côté de cela, les réseaux sociaux sont devenus

³³ <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/sante-mentale#qu-est-ce-que-la-sant-mentale->
³⁴ plus de 23 000 élèves ont présenté au moins 9 demi-jours d'absence scolaire entre août et décembre 2022. C'est 32,5 % de plus qu'en 2021 et 90,5 % de plus qu'en 2019.
³⁵ Comportements suicidaires - Vers une Belgique en bonne santé (belgiqueenbonne.sante.be)
³⁶ <https://www.preventionsuicide.be/chiffres-suicide#:~:text=Selon%20Sciensano%2C%20l'Institut%20Belge,1265%20hommes%20et%20463%20femmes.>
³⁷ Programmation Wallonne en Prévention et Promotion de la Santé (aviq.be)

des outils incontournables de la vie quotidienne des jeunes. Ils leur permettent de maintenir du lien social, partager leurs expériences et connaissances, s'informer et se divertir. Cependant, il n'est pas rare d'observer des usages excessifs et des comportements addictifs. De même, dans ces univers digitaux, il y est constamment projeté divers idéaux de mode de vie. Cela peut engendrer des mécanismes de comparaison sociale et affecter l'estime de soi, notamment auprès du public féminin³⁸. En outre, le cyberharcèlement est un fléau destructeur pour ceux qui en sont victimes. Cet univers digital dans lequel ils ont grandi dépasse parfois leurs parents, les équipes éducatives et enseignantes, mais aussi les pouvoirs publics.

Enfin, dans des sociétés individualistes et confrontées à des crises majeures, les jeunes font face à des difficultés accrues pour trouver leur place. Ils sont conscients qu'ils seront amenés à trouver des réponses à des problématiques complexes tels que le réchauffement climatique, la paupérisation, l'affaiblissement du pouvoir d'achat, etc. Ce qui peut affecter leur optimisme et générer de l'anxiété.

La santé mentale devenant une préoccupation croissante, il est aussi important que l'épanouissement personnel ne devienne pas une injonction accablante, mais une possibilité à construire et à entretenir malgré les aléas de la vie. Le bien-être mental est un processus qui peut prendre du temps, demander de l'effort, et qui connaît des variations. L'objectif n'est donc pas l'atteinte de la perfection en tout temps, mais plutôt d'offrir des moyens et services assurant aux jeunes de devenir acteurs de leur vie et d'y trouver un certain équilibre.

Vu ces différents constats qui doivent nous interpeller, il est indispensable d'agir rapidement et avec force. Nous voulons faire de la santé mentale une véritable cause nationale ; c'est la nouvelle crise sanitaire d'ampleur.

Une politique efficace de lutte en faveur de la santé mentale de nos citoyens doit être basée sur une détection précoce des situations à risque afin d'agir rapidement et d'éviter l'aggravation de la situation et des souffrances psychiques qui nécessitent alors une prise en charge plus lourde. Les acteurs du « prendre soin » ont un rôle important à jouer à ce niveau : en fonction de l'âge des citoyens, il peut s'agir d'acteurs de l'enseignement ou d'activités pour jeunes, d'acteurs du monde du travail, de CPAS... sur qui l'on compte pour assurer cette « vigilance ».

Nous voulons :

- Renforcer et continuer la convention « soins psychologiques » de première ligne et permettre de la rendre encore plus accessible.
- Créer des structures (accessibles par téléphone, sur un site web et en physique) et former des personnes de référence capables de centraliser la prise d'information, d'avoir un premier contact et de rediriger vers le service adéquat en matière de santé mentale. Ces structures de référence seraient responsables de créer et de rendre accessible à tous un cadastre des aides, des professionnels et des services disponibles, mis à jour régulièrement. Ce cadastre doit permettre d'identifier :
 - + le type de service offert et à qui il s'adresse.
 - + l'accessibilité : le contact, l'adresse et le prix d'une consultation.
- Pour les jeunes :
 - + Renforcer le rôle des centres PMS et PSE au bénéfice de la santé mentale des élèves dans les écoles ; octroyer des moyens complémentaires aux centres PMS et PSE pour la mise en place de groupes de paroles où les jeunes peuvent s'exprimer sur leur ressenti, leur santé (mentale et physique) et veiller à ce que les jeunes soient informés de l'existence de

ceux-ci (à l'école, dans les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse...). Les PMS et les PSE devront mettre en œuvre un recensement trimestriel du nombre de prises en charge.

- Former les professeurs aux techniques de psychologie positive et à l'approche de la santé mentale à l'école et prévoir dans le programme de l'enseignement fondamental des cours d'empathie.
- Prévoir dans le programme d'éducation physique et santé, et dans la formation des professeurs des ateliers bien-être tels que la sophrologie, la méditation ou des ateliers d'expression des sentiments.
- Développer dans les établissements d'enseignement un système de parrainage entre élèves où des élèves ayant déjà pris leurs marques dans l'école pourraient, sur base volontaire, servir de relais pour guider les élèves qui le souhaitent.
- Créer un onglet « services et aides » avec des numéros utiles pour la santé mentale, le harcèlement et autre sur toutes les plateformes scolaires en ligne.
- Éviter l'utilisation des GSM dans l'enceinte des établissements scolaires et faire en sorte que l'école soit un lieu de prévention numérique, comme ils le sont pour la prévention routière, l'éducation sexuelle et autres.
- Doubler le numéro 103 (Écoute-enfant) d'une ligne de « chat », renforcer les équipes et rendre la ligne accessible via les réseaux sociaux.
- Organiser en collaboration avec les centres de planning familial des espaces d'accueil et de paroles au sein des Hautes écoles et Universités.
- En plus des autres propositions visant à améliorer la santé mentale des jeunes, nous souhaitons leur proposer un « Pass santé mentale » afin de venir en aide à ceux qui en ont

besoin, mais aussi de maintenir le bien-être des jeunes.

- Douze Séances Gratuites : chaque détenteur du Pass aura droit à douze séances remboursées par an avec un psychologue agréé, assurant ainsi un suivi régulier et professionnel.
- Accès prioritaire : le Pass Santé Mentale accordera aux jeunes un accès prioritaire aux consultations chez un psychologue ou un psychiatre. Nous restons conscients du manque criant de médecins, c'est pourquoi nous continuerons de militer pour la fin des quotas INAMI afin de faire face à la pénurie de médecins.
- Téléconsultations : en cette ère numérique, il est essentiel d'offrir aux jeunes la possibilité de consulter des professionnels de la santé mentale en ligne, garantissant ainsi un accès rapide et sans contrainte géographique.
- Équipes Mobiles d'Intervention psychologique : des bus ou camionnettes équipés en tant que salles de thérapie mobiles pourraient circuler dans les communes afin d'approcher les solutions thérapeutiques et de les rendre plus accessibles. Elles permettraient un premier contact avec un professionnel de la santé mentale sans rendez-vous.
- Ateliers de Bien-être : des ateliers seront organisés régulièrement, couvrant des sujets tels que la gestion du stress, la sophrologie et les méthodes de travail, offrant aux jeunes des outils concrets pour leur bien-être quotidien. Afin de faire connaître ces pratiques, des initiations pourraient être intégrées au programme scolaire, notamment via le cours d'éducation physique. Ces ateliers pourraient être organisés lors du temps extrascolaire également.

³⁸ <https://www.cresam.be/wp-content/uploads/2020/06/Ados-RSN-et-SM-rapport-final-light.pdf>

— Pour les adultes :

- + Mettre en place un accompagnement à la parentalité et au passage à l'âge adulte dans les communes.
- + Évaluer la loi sur le bien-être des travailleurs de manière à renforcer sa mise en œuvre. La législation belge sur le bien-être au travail est une des plus performantes d'Europe. Elle est pionnière en matière de prévention et de lutte contre le stress et de harcèlement au travail. Elle ouvre la porte à des stratégies permettant d'impliquer davantage le personnel dans l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Pourtant, sa mise en œuvre reste laborieuse. Trop souvent elle est prise comme une formalité sans réel suivi et sans traduction opérationnelle des plans d'action. Par manque de volonté, d'ambition et d'investissement de la part des décideurs au sein des entreprises. L'absentéisme, en hausse constante, est un des résultats de cette politique manquée.
- + Organiser une fois par an un check up santé mentale sous forme de consultation psychologique avec la médecine du travail.
- + Pérenniser le projet pilote (2019-2023) de prévention du burn-out de Fedris des soignants. Fedris offre un accompagnement par des psychologues et des coaches. Nous proposons d'élargir ce projet pilote (qui concernait initialement le personnel du soin et le secteur bancaire) et de permettre aux travailleurs de tous les secteurs de bénéficier à leur demande de cet accompagnement (payé par l'employeur).
- + Accorder une attention particulière aux métiers du « prendre soin » (soignants, enseignants, éducateurs...) en mettant en place des interventions lorsque ces équipes le souhaitent.
- + Accorder une attention particulière à la santé mentale des indépendants, notamment par un financement structurel et un élargissement des 3 projets pilotes mis en place actuelle-

ment en vue d'assurer un accompagnement en termes de prévention et élargir les projets en prévoyant une prise en charge multidisciplinaire.

- + Encourager le Forem et Actiris à développer des formations/ateliers sur le bien-être et la gestion du stress ainsi que sur la gestion administrative personnelle (impôts, assurance, crédit immobilier...).
- + Obliger chaque commune à inscrire le développement d'ateliers bien-être dans leur plan de cohésion sociale.



— Pour les seniors :

- + Améliorer le diagnostic de dépression chez les personnes âgées.
 - + Envisager les approches non médicamenteuses et être attentif, en cas de prise en charge médicamenteuse, à la surmédication.
 - + Poursuivre la réforme relative aux réseaux en santé mentale en développant le volet personnes âgées.
- Rendre structurel les réseaux de soins en santé mentale dans ses différentes facettes (notamment les soins d'équipes mobiles à domicile et le développement des lits HIC en résidentiel)
 - High intensive, care en psychiatrie.
 - Développer et renforcer les dispositifs résidentiels en santé mentale (IHP, MSP) afin de favoriser la réintégration des patients au long cours.
 - Une attention particulière doit être accordée au burn-out, aux stratégies à mettre en œuvre pour l'éviter, pour le détecter rapidement et pour accompagner les personnes qui en souffrent. Cela passe notamment par une réflexion générale sur le modèle de société et le modèle d'organisation du travail et de conciliation vie professionnelle/vie privée, une détection précoce dès les premiers signes de souffrance (notamment le stress au travail), une évaluation et un accompagnement des personnes en burnout par des personnes qualifiées, un accompagnement en termes de réduction des symptômes et de réintégration au travail...

5 — GARANTIR L'AUTONOMIE TOUT AU LONG DE LA VIE

Selon l'OMS, 15 % de la population mondiale se retrouve dans une situation de handicap ou de dépendance. Avec le vieillissement de la population, ce pourcentage ne cessera d'augmenter dans les années à venir.

Les premiers accompagnants de ces personnes sont les aidants proches. Selon Sciensano (2018), 12 % de la population, soit plus d'un million de Belges, sont des aidants proches. Si l'aidant proche n'est pas soutenu dans son rôle, la société devra davantage prendre en charge la personne aidée. Ce qui aura un coût financier et social important. Des chiffres de la Fondation Roi Baudouin datant de 2016 estiment l'apport financier de l'aide informelle apportée par les aidants proches au niveau belge. Cette estimation est calculée sur base du coût salarial moyen des travailleurs qui réaliseraient des tâches équivalentes dans un contexte professionnel, telles que les aides familiales ou les infirmiers. Il en ressort qu'un aidant proche fournit une aide et des soins équivalents à un travail rémunéré allant de 267 à 1189 euros par mois. La variation du montant s'établit en fonction de la cohabitation ou non avec la personne aidée et du degré de dépendance de celle-ci. Plus la personne aidée rencontre des limitations importantes, plus la valeur économique de l'implication de l'aidant augmente³⁹. De plus, le lien qui se tisse entre l'aidant et la personne malade ou dépendante va bien au-delà des « actes de soin » et contribue au bien-être mental de la personne aidée. Cependant, l'épuisement des aidants doit être pris en compte et la société ne peut se contenter de leur faire porter l'aide sans prendre en compte leurs besoins spécifiques.

Certaines personnes pensent toujours que le domicile représente la vie, tandis que la maison de repos (et de soins) symboliserait la fin de vie. Alors qu'il existe de nombreuses structures

³⁹ https://www.soralia.be/wp-content/uploads/2021/10/Etude2021_Aidants_Proche.pdf

alternatives (les services d'aide à domicile lors de pertes d'autonomie, les centres de coordination, les habitats communautaires, les résidences services, les centres de jours, les hébergements kangourou, etc.) qui sont moins bien connues, parfois peu accessibles et qui manquent de visibilité, entraînant une demande plus faible et une moins bonne subsidiarité (elle-même éclatée entre niveaux de pouvoir). Mais, quel que soit le parcours, il est important avant tout de soutenir l'accompagnement à domicile de la personne âgée avec une politique de renforcement des services pour y arriver (aides familiales et ménagères entre autres). Cependant, rester à domicile coûte beaucoup plus cher qu'en maison de repos, surtout si la prise en charge devient plus lourde. Ce n'est donc pas nécessairement la panacée « pour tous », car cela peut s'avérer très coûteux avec parfois un véritable épuisement des aidants proches.

Une nouvelle programmation des structures d'hébergement des personnes âgées, qui adapte les normes d'encadrement en fonction des besoins et des caractéristiques de la population, devrait permettre la mise en place d'un système de santé plus intégré, incluant les maisons de repos et avec une vision holistique des personnes entre tous les niveaux de soins. La maison de repos doit être plus ouverte sur le monde, amener de la vie, démystifier son image et créer de nouveaux projets innovants. Pour cela, il y a un travail d'adaptation des normes en maison de repos à effectuer à travers un cadre législatif remanié pour permettre entre autres une flexibilité du financement des personnels qui travaillent sur les mêmes sites, oser « casser les murs » et rendre plus souples les normes pour permettre cette transmutualité. Les normes actuelles sont aussi trop axées sur les soins et très peu sur d'autres disciplines qui manquent cruellement : psychologues, diététiciens, éducateurs, personnel pour l'animation... La formation des infirmières et aides-soignants en maison de repos reste aussi très médicalisée comme à l'hôpital. L'évolution de ces structures nécessite des formations plus centrées sur la communication, l'écoute et l'empathie, plus tournées vers les autres... avec diminution de la charge administrative des personnels soignants,

trop importante actuellement et au détriment du contact avec les résidents.

Pour assurer une autonomie à tout un chacun, nous proposons de :

- **Développer et favoriser les logements inter-générationnels et adaptés ou adaptables** en fonction des étapes de la vie. Pour cela, concrètement, nous proposons une adaptation des décrets sur les normes d'urbanisme qui oblige à inclure dans une rénovation de bâtiments à multiples occupants, dans un quartier ou dans une rénovation urbaine : un lieu de convivialité communautaire, des logements adaptables, des largeurs de porte permettant la circulation de voitures.
- **Disposer d'offres diversifiées et avoir à disposition une échelle pour bien évaluer les (futurs) besoins de la personne** et proposer des solutions alternatives entre le domicile et l'institutionnel. Cela passe par une réflexion sur un modèle de continuum de prise en charge plus intégré : entre l'habitat communautaire, les résidences services, les centres de jour, les centres de soins de jour et les maisons de repos. Si ces structures sont proches les unes des autres (dans un même quartier), il y aurait la possibilité de travailler de manière complémentaire et intégrée, avec par exemple un partage du personnel entre institutions, avec une possibilité de passage plus fluide du résident d'une structure à l'autre, tout en évitant les déracinements permanents de la personne. Il serait aussi intéressant d'avoir sur le site des maisons de repos une offre plus diversifiée, pour les personnes âgées plus valides (catégories O et A) ou de réaffecter certaines ailes des maisons de repos actuelles pour de nouveaux services plus adaptés.
- **Favoriser la mise en place d'une reconnaissance et d'un financement par des aides à l'emploi** (APE et ACS bruxellois) d'un statut particulier pour les gardes-malades et en particulier les gardes de nuit et pour les balluchonneurs (permettant le répit pour les familles où une personne est atteinte d'une forme de démence).

- En Wallonie, **mettre en œuvre le décret sur les maisons de repos (et de soins) et d'ainsi non seulement multiplier les modèles de maisons de vie** (TUBBE, Montessori, Abbeyfield...), mais surtout permettre aux personnes qui y vivent d'être impliquées dans la vie quotidienne et dans la prise de décisions tout en tenant compte de la réalité des résidents.

Il existe des projets pilotes de l'implémentation du modèle Tubbe au sein de certaines maisons de repos et des maisons de repos et de soins en Wallonie et à Bruxelles. Cela permet de mieux impliquer les résidents dans la vie de leur institution pour qu'ils se sentent comme chez eux. Tous les personnels sont sur le même pied à l'égard des résidents qui eux-mêmes sont mis en avant pour leurs compétences propres. C'est donc une communauté où chacun joue un rôle, est mis en avant et participe au bien-être de tous. Ce type de modèle est porteur d'une autre manière d'envisager la vie en communauté dans ces structures pour personnes en perte d'autonomie.

- **Favoriser la diversité d'offres sur un même site** pour autant que les normes d'agrément s'appliquent sur l'ensemble du site. Actuellement, chaque type de structure a ses propres normes (surtout de personnel) alors qu'il faudrait des normes générales (transmurales) entre des structures d'un même site. Éviter l'isolement des maisons de repos (et de soins) en privilégiant la proximité des résidents avec des lieux de vie (écoles, bibliothèque, centre culturel...).
- **Mettre en place une garantie autonomie (via assurance autonomie) pour toutes les personnes en perte d'autonomie**. Cette mesure d'un montant de 200 millions sera financée par le budget général des Régions. Elle permettra la création de 2500 emplois. Elle nécessite un préfinancement de quelques années afin de pouvoir engager les collaborateurs nécessaires à sa mise en place. En effet, une fois mise en œuvre, les besoins doivent être couverts sur base des besoins de la population et non plus seulement suivant l'offre possible comme actuellement (on passe d'un principe d'action sociale à un principe de sécurité sociale).

- + Développer une couverture sociale spécifique destinée notamment à maintenir l'autonomie des aînés à domicile.
- + Faire de l'assurance autonomie un nouveau droit.
- + Diviser l'assurance autonomie en deux branches : l'intervention à domicile et l'octroi de l'Allocation Forfaitaire Autonomie (AFA).
 - L'intervention à domicile donne le droit pour une personne en perte d'autonomie momentanée ou durable, quel que soit son âge, à l'aide à domicile (aide-ménagère, aide familiale, garde à domicile ou aidant proche).
 - Le montant de l'AFA est, quant à lui, calculé sur base du niveau d'autonomie de la personne.
- + Intégrer cette assurance autonomie à la Sécurité sociale.
- + Optimiser la présence et le recours aux ergothérapeutes sur le terrain.
- + Accroître la visibilité et l'efficacité des centres de coordination des soins et de l'aide à domicile.
- + Financer ce nouveau droit par une contribution obligatoire dès 26 ans, en partie proportionnelle aux revenus individuels.
- **Prendre en compte les besoins des personnes concernées dans l'établissement du plan d'aide**. Lors de l'établissement d'un plan d'accompagnement par la coordination des services d'aides au domicile ou par le médecin traitant, non seulement le patient doit être associé, mais aussi l'aidant. Lors des réunions de préparation du plan d'accompagnement, un temps sera pris obligatoirement pour informer les aidants sur les législations, les aides et les subventions les concernant.

- Afin de prévenir l'épuisement de l'aidant, des possibilités de répit doivent être garanties. Pour cela, un décret et un subside doivent être décidés concernant le balluchonnage, la création et la couverture par l'INAMI de très courts séjours soit en maisons de repos (et de soins) soit dans des lieux de convalescence reconnus et subventionnés.
- Offrir une assistance aux personnes en situation de handicap lors de transports urgents et non urgents.
- Les inégalités sociales entraînent des conséquences importantes pour les patients (informations, retard de prises en charge ...). Le réseau de lutte contre la pauvreté sera associé à la réalisation d'outils en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) pour les personnes dépendantes ou pour les aidants.
- Permettre à une personne handicapée d'être accompagnée par une personne en qui elle a confiance lors de toute démarche médicale.
- Intégrer dans les cursus de formation des soignants la prise en charge des personnes en situation de handicap.

6 – FAIRE DE LA BELGIQUE UN LEADER EN E-SANTÉ

L'e-santé, ou santé numérique, englobe l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la prévention, le diagnostic, le traitement, la surveillance et la gestion de la santé. Avec l'avènement des smartphones, des objets connectés et des plateformes en ligne, l'e-santé a le potentiel de transformer radicalement la manière dont les citoyens gèrent leur santé et la manière dont les soins de santé sont fournis et reçus.

L'adoption de l'e-santé est en progression constante en Belgique. Des initiatives telles que le Dossier Médical Global (DMG) et la prescription électronique (Recip-e) ont été mises en place pour faciliter la coordination des soins et améliorer

l'efficacité du système de santé. Cependant, malgré ces avancées, la Belgique, comme d'autres pays européens, est confrontée à des défis pour intégrer pleinement l'e-santé dans son système de santé.

L'intérêt de l'e-santé pour le citoyen, pour renforcer la place qu'il occupe dans la gestion de la santé, est majeur.

L'apport de l'e-santé et de l'intelligence artificielle ne doit pas nous faire oublier les dimensions éthiques de leur utilisation. Elles ne sont pas là pour remplacer l'humain, mais pour apporter de la valeur ajoutée pour les patients. Elles doivent être validées, sécurisées et sûres, se baser sur des données scientifiques robustes et de qualité, et utiliser des algorithmes clairs et justes. Un arsenal réglementaire doit être développé pour baliser leur utilisation, pour garantir la qualité et pour maintenir la protection des données sensibles que sont les données de santé.

Le développement de l'e-santé doit notamment porter sur :

- Un dossier informatisé patient unique sur tout le pays reprenant l'ensemble des informations de santé.
- Des applications innovantes à valider et à reconnaître pour améliorer le suivi des patients chroniques, mais aussi en matière de prévention.
- La télémédecine, les lits d'hôpital virtuels (avec sortie plus rapide de l'hôpital et suivi à domicile), les dispositifs portables de télésurveillance de patients chroniques.
- L'intelligence artificielle pour aider les prestataires de soins au diagnostic et à la décision.
- La formation des acteurs de la santé aux outils numériques.
- L'investissement dans la cybersécurité.

7 – RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES PRESTATAIRES

La concertation avec les prestataires de soins et les organismes assureurs est une condition essentielle si l'on veut mettre en œuvre des politiques cohérentes, soutenues par les acteurs qui devront l'appliquer et donc qui seront concrétisées sur le terrain. Les associations de patients seront concertées pour les matières qui les concernent.

Malheureusement, ces dernières années, nous n'avons que pu constater que les ministres en charge de la Santé adoptaient des mesures, sans réelle concertation pluridisciplinaire avec les différents acteurs concernés.

Nous voulons :

- Veiller à ce que des objectifs de santé interfé-déroulés soient élaborés en concertation avec les acteurs de la santé (patients, prestataires, institutions, mutualités...) et mis en œuvre, avec des objectifs chiffrés sur le court, moyen et long termes, avec des objectifs intermédiaires annuels à atteindre, au-delà du travail mené par la commission des objectifs de soins de santé.
- Évaluer la commission des objectifs de soins de santé au niveau de l'INAMI pour voir si elle permet au sein de l'INAMI de faire tomber les barrières entre les différents silos et si elle permet réellement de travailler au départ d'objectifs de soins de santé.
- Mettre en œuvre une réelle concertation avec les différents acteurs de terrain avant l'adoption de mesures, de réformes qui ont un impact sur leur travail.
- Maintenir les ordres existants et mettre en place un ordre qui rassemble toutes les autres professions de santé.

8 – PRÉVOIR UN BUDGET À LA HAUTEUR DES BESOINS ET DES ENJEUX

Un des problèmes essentiels auxquels notre système de santé est confronté est son sous-financement (au niveau de la prévention et de promotion de la santé, mais aussi au niveau des soins de santé).

Vu l'importance de la prévention et de la promotion de la Santé pour encourager et soutenir nos citoyens à rester en bonne santé, il est évident que nous devons investir davantage de moyens pour rendre nos politiques plus ambitieuses et avec des résultats plus forts, au bénéfice de chacun de nous, mais aussi de notre système de santé.

Au-delà de la norme de croissance des soins de santé qui est sensée répondre à l'augmentation des besoins en raison du vieillissement de la population et des innovations dans la manière de soigner, mais qui n'a pas été suffisante ces dernières années pour faire face à l'augmentation des besoins, des économies ont été imposées au secteur ces dernières années, entraînant un budget insuffisant pour répondre aux enjeux majeurs de notre système de Santé.

En juin 2023, le Bureau du plan indiquait que « *Les déterminants des prestations de soins de santé (prévalence des maladies chroniques, vieillissement de la population, facteurs socio-économiques, évolution de la pratique médicale et progrès technologique médical) conduisent à un taux de croissance annuel moyen de 3,5 % en termes réels entre 2024 et 2028, supérieur à la norme de 2,5 %.* »⁴⁰.

Nous voulons :

- Atteindre et maintenir un cap budgétaire ambitieux en matière de santé par la mise en œuvre d'une norme de croissance des soins de santé suffisante pour répondre aux besoins croissants (3,5 %).

⁴⁰ Bureau du plan, juin 2023, https://www.plan.be/uploaded/documents/202306150854330.FOR_MIDTERM_2328_12846_F.pdf



→ Garantir que tout budget dégagé par une réforme dans le secteur de la santé soit réinvesti dans la santé.

Quelques indicateurs de suivi pour la promotion et la prévention :

- Interdiction de la publicité liée au tabac et à l'alcool
- Règlement sur la publicité liée à l'alimentation
- Tenue de concertations des différents niveaux de pouvoir concernés sur le prix et l'accès à des aliments favorables à la santé, à des activités physiques, au tabac et à l'alcool
- Développement d'aménagements urbains par commune / quartier
- Évolution des types de mobilité douce
- Utilisation par plusieurs établissements/associations d'infrastructures sportives
- Perception des bienfaits d'une alimentation favorable à la santé et d'une activité physique régulière

- Perception des risques liés au tabagisme et à une consommation excessive d'alcool
- Degré d'adhésion sur des affirmations concernant la sédentarité, le sommeil, le surpoids, etc.
- Existence d'un chapitre spécifique sur les modes de vie et environnements favorables à la santé dans les projets d'établissement
- Existence de plans de promotion de la santé dans les écoles qui abordent les modes de vie favorables à la santé
- Augmentation du volume horaire des cours d'éducation physique dans l'enseignement de base
- Concordance entre les messages, l'offre alimentaire et d'activité physique et le comportement des adultes ou responsables d'établissements scolaires
- Critères d'une charte alimentaire pour l'accréditation des institutions de repos et/ou de soins
- Nombre de prestataires formés sur la (dé) nutrition des personnes âgées

- Taux de dépistage de la dénutrition dans les institutions
- Mise en place d'interventions multifactorielles ou multiples dans les établissements
- Nombre de collectivités qui facilitent l'accès à l'eau
- Acteurs publics et décideurs sensibilisés aux principes de base et aux stratégies de la promotion de la santé
- Intégration de la dimension « santé » dans toutes les politiques
- Impact des politiques publiques sur la santé et l'équité en santé
- Protocoles d'accords, concertations politiques (bi- ou multilatérales), conventions entre administrations ou accords de coopération en lien avec la promotion des modes de vie et environnements favorables à la santé
- Cohérence, efficacité et efficience des politiques publiques en lien avec les modes de vie et environnements favorables à la santé
- Prise en compte des inégalités sociales de santé dans toutes les stratégies de promotion de la santé appuyées par les politiques et responsables institutionnels

Pour des responsables politiques et institutionnels, cela peut se traduire par des actions concrètes comme :

- Encourager le personnel politique et administratif à participer aux formations initiées par les acteurs de promotion de la santé
- Diffuser les outils sur la promotion de la santé ou les actions communautaires en santé auprès des politiques et décideurs
- Accompagner les Contrats de Quartier
- Mobiliser et sensibiliser les associations et or-

- ganisations de quartier sur les dimensions transversales de la santé
- Appuyer les initiatives de mobilisation des acteurs communaux de différents secteurs dans le cadre d'actions sur les déterminants de santé des habitants
- Créer des « réseaux santé » afin de favoriser la coordination des intervenants
- Organiser des tables rondes intersectorielles en lien avec les différentes priorités de promotion de la santé : les démarches d'éducation permanente (projets, animations, réflexions participatives...) visant le renforcement des capacités d'analyse des personnes - les actions qui renforcent les capacités des individus à accéder, comprendre, évaluer et appliquer l'information - les projets qui stimulent la cohésion sociale - les actions visant la réduction des risques liés à la consommation d'alcool - les démarches qui permettent de (re)développer une culture alimentaire et de l'activité physique - les initiatives qui abordent les thématiques telles que le genre, l'image corporelle, la stigmatisation des personnes obèses - les acteurs à l'évaluation - les actions d'information sur la santé - la diffusion à travers différents canaux de communication, les initiatives locales et leurs cibles.

Indicateurs transversaux pour l'accessibilité aux soins :

- Mortalité et espérance de vie en bonne santé
- Prévalence et incidences des maladies
- Impact et invalidité (DALYS et QALYS)
- Expérience du patient : bien-être, qualité de vie, douleurs, impact sur le quotidien

02

Climat – Énergie

– AVANCER TOUS ENSEMBLE VERS UNE
ÉNERGIE LOCALE ET DÉCARBONÉE

Nous n'avons qu'une seule planète. Qui la malmène, malmène aussi l'existence humaine. Prendre soin de la nature est une priorité de l'être humain pour son semblable. Nous refusons de réduire la nature à un ensemble de ressources exploitables jusqu'à l'épuisement.



Au cours du 20ème siècle, la consommation d'énergie a été multipliée par 10, l'extraction des minéraux industriels par 27 et celle des matériaux de construction par 34. L'humanité émet six fois plus de carbone (CO₂ et méthane) qu'en 1950. Le volume de carbone expulsé dans l'atmosphère induira une hausse des températures d'au moins 1,5°C d'ici quelques années. Certaines régions du globe sont déjà touchées par des pénuries alimentaires, l'épuisement des réserves d'eau, la disparition de la biodiversité, de fortes canicules, des feux de forêt, des orages, des inondations et l'exode de millions de personnes.

Nous voulons limiter la croissance des températures en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il nous faut atteindre la neutralité carbone le plus rapidement possible et au plus tard pour 2050. À défaut, la planète risque de devenir inhabitable dans de vastes régions du monde, mettant l'humanité entière et sa civilisation en péril. Le défi est grand. Des projets nécessaires à la décarbonation sont pourtant reportés. La Belgique, comme de nombreux autres pays, a pris beaucoup de retard dans la transition. Les responsables politiques ne semblent pas avoir conscience de la gravité de la situation. Il est urgent d'avoir le courage de changer.

Nous devons admettre que notre monde est proche d'un point de non-retour vers un effondrement aux conséquences imprévisibles. Il est temps de repenser notre conception du progrès. En 2022 et 2023, les températures enregistrées dans le monde ont battu tous les records. Le phénomène semble s'accélérer, les conséquences du réchauffement se font déjà sentir aujourd'hui et pourraient être désastreuses d'ici à peine 20 ans. Nous voulons susciter de nouveaux récits, une nouvelle vision de société pour oser nous affranchir des énergies fossiles. Nous voulons que notre génération soit celle qui a rendu possible le meilleur, non celle du déni.

Pour transformer cet idéal en réalité, nous devons susciter un large débat citoyen et dégager un consensus et une adhésion forte au sein de la société. C'est une condition indispensable à l'efficacité des transformations engagées et à engager pour atteindre la neutralité carbone et préserver la biodiversité, et ce, pour trois raisons.

Tout d'abord, parce que l'État devra revoir en profondeur sa fiscalité et ses politiques de soutien aux entreprises, aux associations et aux personnes. Ces nécessaires réformes devront tenir compte des difficultés de chacun et des situations particulières pour ne pas générer de résistances ou de blocages.

Ensuite, parce que le coût de la transition est hors de portée des États seuls. Nous avons besoin de l'énergie et de la créativité issue de toute initiative, qu'elle soit individuelle ou collective, du monde de l'entreprise et du monde associatif ! La transition doit s'opérer avec eux et non contre eux.

Enfin, parce que les problématiques climatiques, économiques, sociales, agricoles, urbaines, de transport et environnementales n'ont pas de frontières, qu'elles sont multisectorielles et complexes. Il est indispensable de proposer une vision globale, à long terme, transversale et systémique. Cette vision doit assurer une cohérence entre l'État fédéral et les Régions et une stabilité dans la trajectoire suivie. Elle doit être déclinée en

plans d'action pluriannuels accompagnés d'engagements contraignants pour chaque entité du pays. Un monitoring continu et transparent, s'appuyant notamment sur les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU⁴¹, doit être mis en place. Les choix technologiques doivent se fonder sur la disponibilité, la maturité, le coût et l'efficacité des solutions et non sur des dogmes. Nous devons diversifier nos sources d'approvisionnement afin de limiter notre dépendance aux autres régions du monde. D'ici trois, quatre ou cinq décennies, des innovations technologiques en cours de développement, ainsi que d'autres découvertes non encore connues à ce jour, nous permettront d'accéder plus facilement à une énergie neutre en carbone. Mais elles restent aujourd'hui incertaines et nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Avançons dès maintenant avec les solutions à notre disposition. Ne tombons pas dans le piège du seul techno-optimisme. Nous sommes des écologistes pragmatiques !

Seul un dialogue direct avec la population permettra de dépasser les clivages, les intérêts régionaux et les calculs électoralistes.

Réduire drastiquement notre consommation énergétique, par la sobriété de nos comportements et l'efficacité des technologies, est à nos yeux la manière la plus pertinente de préserver les ressources de notre terre et de lutter contre le dérèglement climatique. Stop à la société de la surconsommation, du gaspillage et de l'accumulation de biens matériels. Nous plaçons pour un nouveau modèle de développement économique, celui de la prospérité, fondé sur la circularité, l'innovation, la formation, les services, le bien-être et la santé, le partage, la qualité et la longévité des biens matériels ou encore les liens sociaux. Cette vision est développée dans d'autres sections de notre programme.

Sans attendre, il nous faut aussi travailler à produire une énergie locale et décarbonée. En effet, face aux enjeux climatiques et sociétaux, nous devons répondre à cinq défis colossaux :

- Décarboner notre mix énergétique pour atteindre la neutralité carbone.
- Réduire notre dépendance aux importations d'énergie, sur le plan national et européen, afin de protéger les citoyens et les entreprises des risques de pénurie ou de volatilité des prix sur les marchés internationaux.
- Rapprocher le plus possible les lieux de production et de consommation d'électricité afin de limiter le nombre de lignes à haute tension et le coût du réseau de transport.
- Approfondir la coopération entre pays européens et plus particulièrement entre voisins afin de développer des nouvelles solutions technologiques, mais aussi pour renforcer la solidarité et rechercher les synergies entre États-membres.
- Soutenir les plus vulnérables, en Belgique et ailleurs, les pays vulnérables ou en développement, qui n'ont aucun moyen pour réussir leur décarbonation, ainsi que les entreprises, en plaçant les entreprises européennes et du monde sur un même pied d'égalité face aux émissions de carbone, en offrant un cadre relativement stable et prévisible et en prévoyant des mesures d'accompagnement, afin de ne laisser personne en marge de la transition.

Atteindre la neutralité carbone aura un coût jamais égalé dans notre histoire. Mais nous disposons déjà aujourd'hui des leviers pour le financer : suppression progressive des subsides aux énergies fossiles (primes, déductions fiscales...), développement d'une juste tarification du carbone, green bonds, mobilisation de l'investissement privé et de l'entrepreneuriat, assouplissement des règles budgétaires européennes sur les investissements publics nécessaires à la transition, engagement associatif et initiatives citoyennes... Nous pouvons aussi et surtout faire de la transition une opportunité de progrès et de prospérité économique si nous prenons les bonnes décisions.

⁴¹ Objectifs qui recouvrent entre autres le climat, la biodiversité, l'eau, la pauvreté, l'énergie, l'égalité des genres, etc.

Nos priorités

- Organiser une Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité afin de nouer un Pacte citoyen pour la Transition climatique et la biodiversité
- S'engager pour une véritable union énergétique européenne
- Accroître le leadership européen dans la lutte mondiale contre le changement climatique
- Renforcer notre solidarité internationale
- Décarboner notre économie avec un mix énergétique « renouvelable – nucléaire »

- Répondre à l'enjeu majeur de la construction et de la rénovation des bâtiments
- Décarboner l'industrie et les entreprises tout en les protégeant de la concurrence déloyale avec les pays non européens
- Se préparer dès maintenant aux conséquences du dérèglement climatique
- Défendre une transition inclusive et sociale

1 — ORGANISER UNE CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AFIN DE NOUER UN PACTE CITOYEN POUR LA TRANSITION CLIMATIQUE ET LA BIODIVERSITÉ

Le blocage politique belge sur les questions climatiques est dramatique. L'UE parvient à accorder 27 pays sur des mesures climatiques alors que trois Régions et le Fédéral n'arrivent pas à s'entendre en Belgique. Aucun des ingrédients requis pour transformer nos modes de production et de consommation, d'énergie notamment, n'est présent : ni adhésion de la population, ni vision transpartisane qui irait au-delà d'une mandature, ni trajectoire concrète. L'absence d'une approche unifiée entre les différents pouvoirs et ministères, de clarté dans la répartition des efforts et des responsabilités, mais aussi de contraintes et de sanctions suffisantes ne permet pas de dégager une voie crédible pour la transformation de notre pays.

Les Engagés proposent de renverser l'approche politique conventionnelle et de conclure un Pacte Citoyen pour la Transition, entériné par un référendum, en droite ligne avec l'esprit de notre manifeste. Il faut oser demander la participation et l'avis des citoyens (entendus comme la société civile organisée et l'ensemble des citoyens). Il faut oser casser les codes et ne pas se retrancher derrière les stigmates de la Question royale de 1950 (!) pour dire « le référendum, on ne peut pas ».

Nous voulons tout d'abord :

- Organiser une convention citoyenne sur le climat et la biodiversité ouverte aux citoyens, aux associations, aux acteurs économiques ainsi qu'aux experts.
- Conclure un Pacte Citoyen pour la Transition avec 3 objectifs prioritaires : (1) Reconnaître la nécessité d'un budget carbone national à respecter quel que soit le gouvernement, (2) Définir un nouveau mode de gouvernance pour garantir la répartition de l'effort et le respect des trajectoires climatiques nationales et (3) Prévoir des sanctions financières versées à un fonds pour les générations futures en cas de non-respect des objectifs.

- Entériner ce pacte par un référendum, en s'assurant que chaque citoyen soit correctement informé sur les enjeux et les réponses à y apporter. Les Belges sont selon nous capables d'une maturité citoyenne et participative comparable à celle que démontrent régulièrement les Suisses.
- Responsabiliser les autorités gouvernementales et parlementaires sur la nécessité d'assurer un suivi des propositions de la convention citoyenne.
- Couler ce pacte dans notre Constitution ainsi que dans une loi spéciale climat contraignante.
- En ce qui concerne le modèle de gouvernance climatique à définir, nous proposons plusieurs mécanismes et principes :
 - Mettre en place un Haut Conseil Climat, composé d'une Assemblée citoyenne et d'un Comité d'experts indépendants, appuyé par une administration. Ce Haut Conseil sera chargé de formuler 3 scénarios pour atteindre progressivement la neutralité carbone. Ces scénarios seront soumis aux gouvernements et parlements qui devront en adopter un (avec possibilité de l'amender). S'il y a un blocage, comme il y en a beaucoup eu par le passé, les scénarios de base seront soumis à référendum. On ne peut se permettre que les politiques ne prennent pas leurs responsabilités. La décision reviendra alors aux citoyens.
 - S'assurer que les gouvernements prennent bien les mesures nécessaires en chargeant le Haut Conseil Climat de monitorer leur travail. Celui-ci pourra activer le mécanisme de sanction en cas de non-respect des engagements visant à rendre tangibles, dès aujourd'hui, les conséquences de nos comportements sur le futur et assumer notre responsabilité par rapport à nos enfants. Les amendes seront versées à un fonds dédié aux générations futures.
 - Permettre au fédéral, en cas de blocage dans une entité de reprendre la main et d'imposer

- des normes, tout en maintenant la concertation et le dialogue avec les entités fédérées.
- À l'instar de la concertation sociale belge qui fait office d'exemple sur le plan international, développer et institutionnaliser la concertation climatique en créant au sein du Haut Conseil Climat des espaces de dialogue par secteur économique et par entité, dans une approche matricielle, afin de définir des objectifs sectoriels ou régionaux pluriannuels.
- Soutenir le travail des citoyens membres du Haut Conseil Climat, en leur permettant de bénéficier de formations, d'un accès à toutes les données utiles et d'explications fournies par des experts.
- À partir de 2025, inciter et accompagner les communes à inscrire la politique climatique directement à leur agenda en introduisant un Plan local d'Action climatique avec des objectifs précis à atteindre avant chaque élection et une évaluation, les soutenir dans la mise en œuvre des engagements associés, et les encourager à rejoindre la Convention des Maires.
- Former tous les parlementaires aux enjeux liés au climat et aux stratégies à mettre en œuvre pour y répondre.
- Renforcer la place occupée par les enjeux climatiques dans l'enseignement obligatoire et supérieur ainsi que dans la plupart des formations qualifiantes.
- Faire de la transition juste un concept fondamental à travers les plans climat en Belgique qui doivent être sectoriels.
- Mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement en énergie qui permette de fixer un cap et de rassurer les investissements. Aucune technologie de décarbonation du mix ne doit être écartée, tant qu'elle offre un rapport bénéfices/coûts/risques satisfaisant.

+ Conclure un véritable pacte social autour des unités de production et du réseau de transport de l'énergie du futur, afin de rassembler une forte majorité de citoyens autour d'une vision, d'un schéma de développement, d'identification de projets d'intérêts régionaux, de principes directeurs et d'une juste compensation pour les riverains impactés par certaines externalités. Ce pacte pourrait prendre appui sur des « assises du NIMBY ».

Compte tenu de la forte électrification de notre futur mix énergétique, nous souhaitons également établir un cadre de gouvernance et une stratégie qui assurent notre sécurité d'approvisionnement, qui réduisent notre dépendance aux pays tiers et qui renforcent notre capacité à contribuer à la solidarité énergétique européenne.

Nous voulons :

- Développer un réseau de transport adapté à la production et à la demande d'électricité, dans le cadre d'une stratégie à long terme qui intègre les besoins et garantit l'accès aux infrastructures à temps et qui prend en compte la qualité du cadre de vie des riverains et les impacts sur l'environnement et la santé.
- Confier la mission de réaliser les études prospectives à un acteur indépendant comme la CREG ou un comité composé d'experts indépendants, en veillant à développer tous les scénarios, en ce compris ceux qui ne sont pas retenus par le Gouvernement. Sur cette base, ELIA pourra mettre en œuvre des études visant à définir plus précisément les besoins de capacité à court, moyen et long terme.
- Etablir un plan d'approvisionnement en électricité interfédéral et contraignant sur au moins 10 ans, en y intégrant les investissements nécessaires dans la production, le transport et la distribution.
- Vu l'interdépendance entre énergie et digitalisation, investir dans des infrastructures digitales robustes, rapides et sécurisées ainsi que dans la formation, l'innovation et la recherche

dans le domaine de la digitalisation, afin de permettre à la Belgique d'offrir des solutions à la pointe et suffisantes.

- Renforcer les synergies et la solidarité entre les acteurs de l'énergie et notamment du transport et de la distribution, les acteurs du numérique et d'autres acteurs (Infrabel, opérateurs de télécommunication...) afin d'assurer notre souveraineté digitale.
- Refédéraliser la régulation du marché de l'énergie de manière à disposer d'un unique régulateur, En attendant, obliger les régulateurs à se concerter de manière à délivrer des décisions et des avis cohérents au niveau national. Resserrer les missions du/des régulateurs sur leur métier de base. Harmoniser les règles de protection du consommateur entre Régions et avec le Fédéral.

2 – S'ENGAGER POUR UNE VÉRITABLE UNION ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE

La Belgique ne sera jamais toute seule à 100 % indépendante au niveau énergétique. On peut s'en approcher davantage en tant qu'Union européenne. Cela nécessitera toutefois une plus grande coordination au niveau européen.

En investissant uniquement dans le renouvelable, nous dépendrons de plus en plus de nos voisins européens et de leur éventuelle capacité à pallier les creux et absorber les surplus de production en Belgique. Les grandes intentions, comme la sortie du nucléaire, deviennent futiles si nous finissons par importer de l'électricité nucléaire de France et de ses réacteurs positionnés à nos frontières. Enfin, du fait du marché unique, tous les Européens sont liés entre eux par les prix de l'électricité et du gaz naturel qui sont désormais formés au niveau européen. Il en ressort qu'aucun pays ne peut continuer à planifier de manière entièrement indépendante sa production énergétique. Il faut donc un réel engagement de tous pour développer cette Europe de l'énergie.

Nous voulons :

- Renforcer le mouvement vers les énergies décarbonées grâce à une production européenne de l'énergie. L'Europe n'a peut-être pas de puits de pétrole, mais elle a du vent, du soleil, des cours d'eau et des centrales nucléaires.
- Coordonner la production, le transport, le stockage et l'utilisation d'énergie au niveau européen.
- Développer des interconnexions des réseaux électriques nationaux pour permettre les échanges d'électricité décarbonée, par exemple quand il y a du vent en mer Baltique, mais pas en mer du Nord.
- Protéger les ménages et les entreprises contre les envolées des prix de l'énergie en instaurant un prix stratégique pour l'électricité et le gaz au niveau européen. Ce prix stratégique oscillerait entre un prix plafond et un prix plancher. Lorsque le prix sur le marché international serait plus élevé que le plafond, l'État compenserait la différence tandis que, lorsque le prix international serait moins élevé que le plancher, l'État se rembourserait. Cela permettrait de lisser dans le temps la volatilité des prix de l'énergie et d'offrir de la prévisibilité aux citoyens et entreprises dans leur activité et leurs investissements.
- Rendre l'industrie UE plus propre et compétitive, tout en évitant les mesures protectionnistes nationales qui causent des distorsions de concurrence au détriment de la Belgique, par exemple la décision allemande de subsidier ses entreprises pour alléger leurs coûts énergétiques.
- Mettre en réseau les acteurs de l'énergie, les universités et les entreprises industrielles européennes et soutenir les partenariats autour de projets innovants en matière de production d'énergie décarbonée. Faire émerger des « champions » européens dans ce domaine.

- Assouplir les règles en matière d'aides d'État afin de soutenir à l'échelon européen la recherche et les investissements dans de nouvelles solutions.
- Dans le cadre des obligations budgétaires européennes imposées aux États membres, ne plus prendre en compte les investissements visant la décarbonation de la société et de l'économie dans le calcul du déficit et du taux d'endettement maximum. En compensation, exiger que chaque État membre soit chaque année en équilibre budgétaire.
- Terminer la réforme du marché de l'électricité : il faut que le marché de l'électricité soit réformé pour que les prix au consommateur reflètent les coûts de production tout en assurant une marge bénéficiaire suffisante et en incitant la production, notamment à partir de sources renouvelables.
- Renforcer et faciliter l'achat groupé pour l'approvisionnement en énergie venant de l'extérieur de l'Europe via la plateforme AggregateEU, qui permet aux entreprises de regrouper leurs demandes en gaz naturel.
- Étendre les achats groupés européens à d'autres produits de base comme l'hydrogène et les matières premières critiques comme le lithium, qui sont nécessaires pour alimenter la transition énergétique et pour lesquelles l'Europe est fortement dépendante de la Chine.
- Limiter la concurrence énergétique entre pays membres par une homogénéisation des subsides énergétiques, avant la suppression des subsides aux énergies fossiles.
- Assurer une autonomie stratégique au niveau européen sur les matières premières et composants nécessaires pour la transition énergétique (batteries, panneaux solaires...).

3 – ACCROÎTRE LE LEADERSHIP EUROPÉEN DANS LA LUTTE MONDIALE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les problèmes climatiques et environnementaux sont des enjeux qui dépassent largement nos frontières. L’empreinte carbone d’un Belge est d’environ 17 tonnes de CO₂ par an. Sur ces 17 tonnes nécessaires à la consommation d’un Belge, 9 sont produites en Belgique tandis que les 8 restantes sont produites à l’étranger. Actuellement, tous les efforts de lutte pour le climat se concentrent sur les émissions territoriales, ce qui nous amène à les déplacer. Ce n’est ni éthique ni efficace pour lutter pour le climat. Ce n’est pas non plus réaliste d’un point de vue économique, car cela crée des déserts industriels en Europe. Nous devons arrêter le dumping environnemental et réduire nos émissions de carbone plutôt que les délocaliser.

Si on ne lutte pas drastiquement contre le dumping environnemental, nous resterons prisonniers d’une dynamique de nivellement par le bas, les objectifs politiques auxquels nous aspirons resteront des ambitions abstraites, voire inutiles, les entreprises continueront à délocaliser et les citoyens, désabusés, finiront par se tourner vers les extrêmes. Pour relancer la machine à progrès, outre des objectifs de consommation locale ou de la bonne volonté, nous avons besoin de réguler le marché international pour protéger celles et ceux qui ont le courage de changer et de défendre un modèle de société plus pérenne, plus juste et plus harmonieux.

Il est essentiel d’impliquer le monde dans sa globalité en commençant par nos voisins européens. Il est aussi impératif que la politique climatique européenne soit une réelle inspiration dans le monde et incite chaque pays à s’employer pour lutter contre le changement climatique.

Nous voulons :

- Renforcer les budgets nécessaires pour financer le Pacte vert et REPowerEU, les deux programmes destinés à mettre fin à la dépendance aux combustibles fossiles russes avant 2030, et à réduire l’empreinte carbone de l’Europe.
- Veiller à la mise en œuvre rapide du Pacte vert à travers la sobriété (économie circulaire, innovations basse-technologie), le déploiement d’infrastructures publiques (pistes cyclables, voies ferroviaires...) et des financements adéquats pour la protection de la transition écologique et climatique sur le long terme via la mise sur pied d’un Fonds dédié au climat.



- Mieux encadrer la finance verte et les émissions d’obligations vertes (Green bonds) destinées à financer des actions contre le réchauffement climatique, notamment en leur donnant un label de reconnaissance, pour mieux prévenir tout risque d’écoblanchiment, d’utilisation ou d’appellation trompeuse ou abusive qui viendrait entacher la réputation de ces financements et entraver la finance durable.
- Améliorer la fiabilité et la transparence des agences de notations « ESG », qui octroient des notes en fonction de la performance environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises. Pilier de la finance durable, ces notations ont un impact de plus en plus important sur le fonctionnement des marchés de capitaux et sur la confiance des investisseurs dans les produits durables.
- Élargir le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières adopté par l’Union européenne en 2023 à tous les produits. Ce mécanisme est un pas dans la bonne direction pour veiller à ce que ceux qui respectent les règles qui nous semblent essentielles ne soient plus défavorisés. Mais il faut aller plus loin et prôner trois mesures correctrices vitales pour protéger le climat tout en combattant le dumping environnemental. À défaut, le risque est de créer des déserts industriels sans gain en matière climatique :
 - + Étendre le système de quotas / taxe carbone à toutes les entreprises, y compris pour la fabrication de produits finis ;
 - + Corriger le mécanisme de fixation du prix ETS (Emission Trading System) / CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism), par exemple en intégrant les quotas achetés pour l’import dans le marché interne ;
 - + Subsidier les exports vers les pays sans équivalent ETS pour préserver l’avantage compétitif des produits « made in Europe ».
- Intégrer une exception climatique aux règles de l’Organisation mondiale du Commerce (OMC). À défaut, Les Engagés sont favorables

à écarter ces règles, car la lutte pour le Climat est un cas de force majeure qui engage l’avenir de l’humanité et de la planète.

- Œuvrer à la signature d’un moratoire international sur l’exploitation des bombes climatiques (gisements de gaz, charbon ou pétrole).
- Sortir du Traité sur la charte de l’énergie et soutenir un nouveau traité de non-prolifération des énergies fossiles.

4 – RENFORCER NOTRE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La crise climatique et environnementale exige un volontarisme sans précédent. Protéger le climat et la biodiversité nécessite des efforts conjoints, tant des acteurs publics et privés, que des États nationaux et des institutions internationales.

Par ailleurs, la plupart des pays en voie de développement et émergents sont ou seront les plus touchés par les conséquences du réchauffement climatique. Or, ce sont les pays les plus industrialisés qui sont responsables de la grande partie des GES accumulés dans l’atmosphère depuis deux siècles. Sans une intervention suffisante des pays riches, d’importantes migrations auront lieu, avec les drames humains qui les accompagnent. Elles seront également source d’importants risques pour la stabilité géopolitique mondiale et de certaines régions.

Enfin, le coût de la réduction des émissions est bien souvent largement inférieur dans les pays en voie de développement, ce qui signifie qu’avec un même investissement, on peut y réduire davantage les émissions, ce qui profite à l’humanité tout entière.

Nous voulons :

- Mettre en œuvre les instruments de solidarité sur lesquels la COP27 s’est accordée, notamment : (1) le nouveau fonds de financement des pertes et dommages et (2) le renforcement du fonds existant visant à soutenir les mesures climats (et notamment l’adaptation) dans les pays vulnérables.
- Consacrer 0.7 % du revenu national brut de la Belgique à l’aide publique au développement d’ici 2030.
- Instaurer un système de solidarité environnementale envers les pays moins prospères. Ceux qui disposent de forêts primaires, véritables poumons de notre planète, devront être rétribués internationalement s’ils acceptent de les préserver plutôt que de les exploiter.
- Interdire l’importation de produits issus de la déforestation. Au contraire, promouvoir les cultures vivrières adaptées pour les populations locales.
- Mettre en œuvre une politique étrangère plus volontariste et proactive afin de lutter contre toute forme de discrimination, pour l’égalité des genres, pour la paix et le respect de la planète, renforcée par des ressources financières dédiées.
- Soutenir une réforme des institutions financières internationales qui garantisse la fin des conditionnalités macro-économiques, leur réelle mise au service du financement des objectifs de développement durable et de la décarbonation de l’économie mondiale, ainsi que la démocratisation de leur gouvernance.
- Réviser le modèle d’accords de commerce de l’UE, afin de garantir au minimum la présence d’un chapitre sur le développement durable contraignant, attentif à notre modèle agricole, et assorti d’un mécanisme de plainte et de sanction. Conditionner la délégation de pouvoir au fédéral, la signature et la ratification de tout accord de commerce et d’investissement à la présence d’un tel chapitre.

- Renforcer l’enveloppe budgétaire que la Belgique octroie aux politiques climatiques des pays du sud, dans le cadre de la coopération au développement.
- À partir de 2025, inciter et accompagner les communes à inscrire la politique climatique directement à leur agenda en introduisant un Plan local d’Action climatique avec des objectifs précis à atteindre avant chaque élection et une évaluation, les soutenir dans la mise en œuvre des engagements associés, et les encourager à rejoindre la Convention des Maires.

5 – DÉCARBONER NOTRE ÉCONOMIE AVEC UN MIX ÉNERGÉTIQUE « RENEUVELABLE – NUCLÉAIRE »

Pour la Belgique, le développement de centrales au gaz naturel ne constitue pas une alternative crédible, car allant à l’encontre de nos objectifs climatiques.

La lutte contre le réchauffement planétaire et la sécurité d’approvisionnement doivent être les priorités de notre politique énergétique. Un investissement important et urgent dans les énergies renouvelables est fondamental, y compris le stockage, mais celles-ci doivent être complétées par des énergies aussi neutres en carbone que possible. Les centrales au gaz sont directement dépendantes du prix du gaz naturel et repercutent celui-ci sur le prix de l’électricité, aggravent notre dépendance vis-à-vis de pays exportateurs, comme la Russie, et participent surtout à un suicide climatique, scénario duquel nous devons urgemment nous éloigner.

Nous soutenons donc l’atteinte d’un mix énergétique composé exclusivement d’énergies renouvelables et de technologies décarbonées, dont le nucléaire. Pour atteindre cet objectif, il nous faudra nécessairement nous appuyer sur l’évolution des connaissances et découvertes scientifiques, sur une plus grande proximité entre production et consommation d’énergie grâce aux

communautés énergétiques locales, et sur une coordination approfondie au niveau européen.

Pour développer un mix énergétique local et décarboné, nous proposons la recette du « Quatre quarts » : si ce que nous consommons aujourd’hui correspond à 100, en 2050, nous tablons sur au minimum 25 d’économies d’énergie, 25 d’électricité renouvelable, 25 de nucléaire et 25 de combustibles et de chaleur renouvelable (biogaz, biofuel, carburants de synthèse, hydrogène, bois...). Cette approche plus diversifiée et équilibrée offre un double avantage : ne pas dépendre d’une seule technologie et fixer des ambitions fortes, mais réalistes par type d’énergie, sachant que les proportions peuvent évoluer sur base d’une évaluation régulière.

5.1. RENFORCER LES ÉNERGIES RENEUVELABLES

En 2022, seulement 13,4 % de la consommation d’énergie en Belgique provenait de sources renouvelables. C’est encore très insuffisant si nous souhaitons respecter nos engagements fixés par les Accords de Paris sur le Climat. Les énergies renouvelables présentent de nombreux avantages, le premier étant évidemment des émissions de gaz à effet de serre nulles lors de la production d’électricité. Cette production est également caractérisée par un coût de moins en moins élevé et par la création de nombreux emplois locaux. Renforcer l’intégration des énergies renouvelables dans notre mix énergétique nécessitera aussi d’importants investissements dans nos réseaux de transport et de distribution.

Nous voulons :

- Mettre en place une structure de concertation permanente permettant de mettre en réseau les acteurs du secteur de l’énergie, les régulateurs et l’administration en vue d’échanger et de proposer des solutions visant à réussir la transition énergétique.
- Mettre en œuvre une ambition forte de quintupler la production d’électricité photovoltaïque

et éolienne ou à partir d’autres sources renouvelables ou décarbonées (géothermie, cogénération...).

- Investir en priorité dans la filière photovoltaïque, l’éolien OFFSHORE, la cogénération à base de biomasse, la géothermie et le petit éolien terrestre.
- Développer de façon ciblée et intelligente l’agrivoltaïsme, en veillant à maintenir prioritairement la fonction agricole aux endroits où sont placées des installations photovoltaïques. Il s’agira de mener une étude visant à objectiver le potentiel de cette filière, à fixer des conditions de mise en œuvre en concertation avec le secteur agricole et à cartographier le territoire. Autoriser les projets en fonction de l’affectation agricole du terrain concerné.
- Encourager les (co)propriétaires de grands parkings et/ou de bâtiments existants dont les toits ou murs sont idéalement orientés (bâtiments commerciaux ou industriels, équipements collectifs) à couvrir au maximum leurs surfaces disponibles de panneaux solaires.
- Imposer aux nouvelles constructions industrielles, agricoles et commerciales ainsi qu’aux constructions de grands immeubles résidentiels ou parkings, une obligation d’installation photovoltaïque sur le toit ou via des ombrières.
- D’ici 2030, obliger toutes les administrations publiques à produire plus d’énergies décarbonées qu’elles n’en consomment, en réalisant au préalable une étude de faisabilité et de rentabilité de l’investissement. Inciter les grands développeurs éoliens à ouvrir une partie du capital (au moins 40 %) de leurs nouvelles installations à la population locale, aux pouvoirs locaux ou aux coopératives citoyennes, mais aussi à les informer de cette possibilité.
- Élargir les missions des sociétés publiques d’investissement au préfinancement et/ou au cofinancement de coopératives énergétiques via l’octroi d’un prêt à taux réduit ou d’une garantie bancaire ou une prise de participation dans

la coopérative. Soutenir le développement d'une filière de recyclage et de réparation des panneaux photovoltaïques et assurer en amont une meilleure recyclabilité des installations renouvelables.

- Développer une presqu'île énergétique (avec des unités de production et un pôle de recherche et développement, de formation et d'accompagnement de projets) sur le site de Caterpillar à Charleroi.
- Garder un coût raisonnable de l'énergie à tout le moins aussi compétitif qu'en Flandre ou que dans les pays voisins.
- Privilégier l'investissement local et participatif dans les énergies renouvelables plutôt que les opérations spéculatives par des multinationales et des fonds d'investissement étrangers, en soutenant les coopératives (via une fiscalité plus favorable, la prise de participation publique pour amorcer la dynamique et un soutien technique et administratif) et la création de centaines de communautés énergétiques locales.
- Évaluer l'intégration du parc éolien dans son environnement direct et indirect, que ce soit au niveau biologique, paysager, acoustique, humain ou encore urbanistique, en effectuant des inventaires sur la faune et la flore ainsi qu'en évaluant l'impact potentiel de la mise en place du parc éolien sur le site en question.
- Prioriser l'upgrade, c'est-à-dire l'augmentation en puissance (mâts plus hauts et pales plus grandes), des parcs éoliens actuels sur la construction de nouveaux parcs.
- Demander à un comité scientifique pluridisciplinaire et indépendant d'évaluer les impacts des parcs éoliens implantés en Belgique, sur les populations vivant à proximité et sur la biodiversité, mais aussi d'apprécier la réelle influence des riverains dans chaque procédure de délivrance de permis et, le cas échéant, adapter les normes (notamment la distance minimale avec les habitations), les procédures

et la cartographie des « zones propices au déploiement des énergies renouvelables » pour la Wallonie, sans remise en question des projets d'investissement en cours.

- Financer des budgets participatifs à partir des recettes fiscales sur les éoliennes de manière à améliorer le cadre de vie des villages situés à proximité des projets. Dans une même logique, remplacer les compensations environnementales induites par l'implantation d'une éolienne par le versement d'un montant déterminé dans un Fonds nature dont le but sera d'investir dans des mesures favorables à la biodiversité à proximité du mâât. Éviter de façon générale un encerclement des villages par des éoliennes et préserver les parcs naturels de toutes infrastructures éoliennes supplémentaires.
- Rendre obligatoire l'utilisation de systèmes de détection d'animaux volants sur les éoliennes de manière à préserver la biodiversité dès lors que l'éolienne se situe à proximité d'habitats vulnérables.
- Développer des CFD (contracts for the difference) et des PPA (power purchase agreements) pour encourager les investisseurs privés à investir dans des capacités de production d'énergie décarbonée. Les CFD assurent un rendement minimal à l'investisseur et, en échange, celui-ci s'engage à reverser aux consommateurs les surprofits si les bénéfices sont très élevés. Les PPA permettent à l'investisseur d'être rémunéré sur base d'un prix fixe de l'énergie et non sur base du prix très volatile du marché.
- Développer ces projets en cohérence avec la capacité des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Pour ce faire, il est nécessaire d'investir massivement dans la modernisation et le développement des réseaux, de fortement augmenter les équipements de stockage et de les diversifier (batteries, électrolyseurs, pompage-turbinage de grande et petite taille, réseaux de chaleur...). Dans ce cadre, envisager la création d'un nouveau bassin à Coö.

- Insérer les coûts des traitements des déchets des éoliennes et des panneaux photovoltaïques dans les projets.
- À Bruxelles, couvrir d'ici 2035 15 % de la demande en chaleur par des réseaux de chaleur (issue de géothermie, riothermie, chaleur fatale, etc.). Il faut désigner un gestionnaire de réseau d'énergie thermique et un régulateur. Imposer à tout projet urbanistique d'ampleur, une réflexion sur l'opportunité de développer un réseau de chaleur. Si dans des quartiers ciblés, un réseau de chaleur est pertinent, inciter fortement le consommateur à s'y connecter.
- Responsabiliser les GRD concernant le développement de réseaux de chaleur sur les territoires de leur ressort et associer les promoteurs immobiliers (nouveaux quartiers) ainsi que les copropriétaires d'immeubles pour les micro-réseaux.
- Réduire les délais nécessaires pour connecter une nouvelle installation photovoltaïque au réseau de distribution.
- Instaurer une tarification de l'énergie (sur plusieurs composantes de la facture) qui permette de distinguer la charge non flexible (usages permanents ou habituels) de la charge flexible (pompes à chaleur, véhicules électriques...) et développer des solutions de flexibilité. A moyen terme, mieux traduire sur la facture les coûts supplémentaires induits par le développement de capacités d'appoint aux énergies renouvelables (pompage-turbinage, SMR, centrales thermiques décarbonées utilisant du biogaz, de l'hydrogène ou un système de captation du CO₂...) et récompenser financièrement les ménages et entreprises qui réduisent leur consommation lors de ces épisodes critiques ou qui investissent dans des équipements domotiques. Pour les particuliers, prévoir un volume de base exempté du tarif de pointe pour les usages « essentiels » de fin de journée (par exemple utiliser une table de cuisson).
- Accélérer considérablement le placement de compteurs d'électricité intelligents indispen-

sables pour permettre aux ménages et entreprises de capter les signaux de prix et de lisser la consommation en tarifant en fonction de l'offre et de la demande.

- Initier une production belge d'hydrogène vert (fabriqué à partir de l'électricité renouvelable), bleu (fabriqué à partir de gaz naturel dont le carbone a pu être séquestré et stocké) et rose (à partir du nucléaire) afin de l'utiliser prioritairement comme combustible industriel ou pour le transport lourd et de longue distance, et accessoirement comme moyen de stocker les éventuels surplus d'électricité produits par les unités, quand les batteries et capacités de pompage-turbinage sont saturées.
- Faire de la Belgique un leader dans le domaine de la production d'hydrogène turquoise, une nouvelle filière prometteuse (transformation du méthane contenu dans la biomasse en hydrogène sans émission de CO₂).



- Organiser le phasing out de la production d'hydrogène gris (à partir d'énergies fossiles).
- Développer de nouveaux moyens de transport de l'hydrogène afin de plus facilement l'importer et de le rendre plus accessible aux zones industrielles du pays.
- Soutenir les expériences-pilotes de séquestration, de transport et de stockage du carbone (industries, centrales électriques au gaz...) et voir si cette solution peut contribuer à sécuriser notre approvisionnement lors des pics de consommation, à un prix acceptable.
- Faciliter la construction d'un réseau de transport du carbone et de l'hydrogène en Belgique.
- Sensibiliser et soutenir les opérateurs et les institutions subsidiés à la transition énergétique et environnementale.
- Dans chaque entité belge, définir dans les plus brefs délais un calendrier de sortie des subsides qui prolongent la dépendance structurelle aux énergies fossiles.
- Organiser le phasing out des énergies fossiles utilisées pour le chauffage tout en prenant toutes les mesures d'accompagnement nécessaires pour garantir au consommateur de disposer d'alternatives, et prévoir des mesures transitoires pour permettre aux ménages qui disposent d'une chaudière au gaz ou mazout récente de l'utiliser pendant une période suffisante afin d'amortir leur investissement (exemple : citerne alimentée par du biogaz ou cuve à mazout par du biofuel). A moyen terme, si les volumes disponibles de biogaz ou de biofuel ainsi que leur prix le permettent, autoriser l'utilisation de ces carburants neutres en carbone pour se chauffer, à condition que le bâtiment soit suffisamment isolé.
- Organiser un « phasing out » concernant l'usage de biocarburants de première génération au niveau européen (il s'agit des biocarburants produits à partir d'huile de palme, de maïs, de colza et de blé. Leur production détruit des forêts vierges dans les pays du tiers monde). Soutenir le développement des biocarburants de 2^e et 3^e génération (déchets ménagers, industriels et agricoles, huiles usagées, résidus de biomasse, algues...), en veillant à ce que cela ne s'oppose pas à notre souhait de renforcer l'autonomie alimentaire de la Belgique.
- Promouvoir l'utilisation de biocarburant de nouvelle génération par les propriétaires d'une chaudière à mazout, de manière à leur permettre de réduire l'empreinte carbone de leur habitation dès aujourd'hui, en attendant le recours à d'autres technologies de chauffage.
- Octroyer des incitants fiscaux pour les combustibles de chauffage liquides ou gazeux à faible teneur en carbone (biocarburants, HVO, carburants de synthèse...) par la réduction des droits d'accises.
- Revoir la fiscalité et notamment les accises afin d'encourager les intermédiaires et consommateurs finaux à utiliser du biocarburant de nouvelle génération (HVO) plutôt que du pétrole traditionnel.
- Rehausser les quotas imposant un minimum de biocarburant (HVO) dans les carburants proposés aux consommateurs.
- Réduire la fiscalité sur le biofuel de nouvelle génération (HVO – Hydrotreated Vegetable Oil), notamment pour le transport routier de marchandises et le transport par autobus de voyageurs.
- Fixer les usages prioritaires énergétiques et non-énergétiques des combustibles non fossiles comme le biogaz, le biofuel de nouvelle génération, etc., et fossiles (en imposant un système de neutralisation des émissions induites).
- Inciter certaines entreprises à installer une unité de cogénération petite ou moyenne, lorsque leur activité implique au moins 15.000 kWh de production de chaleur. L'intérêt est de récupérer une partie de cette chaleur pour produire en même temps de l'électricité (qui sera en priorité

autoconsommée, et le cas échéant réinjectée sur le réseau). Il est également possible de cibler les grands immeubles. Instaurer un mécanisme incitatif pour favoriser l'autoconsommation collective de cette énergie.

- Promouvoir l'utilisation de la chaleur fatale des processus industriels et des centrales thermiques, soit sous forme de réseaux de chaleur, soit au travers de l'utilisation par d'autres industries qui ont besoin de chaleur (papeteries, pharma...).
- Obliger (à l'échelon national) les fournisseurs à atteindre une part minimale d'énergies décarbonées dans l'énergie qu'elles délivrent aux consommateurs, avec des ambitions revues régulièrement à la hausse.
- Mettre en œuvre un plan de sécurité d'approvisionnement de crise jusqu'en 2035 afin de compenser la fermeture partielle du parc nucléaire, les retards dans la création de nouvelles centrales au gaz et le manque d'effectivité des solutions de flexibilité (partenariat avec pays voisins, prolongation d'autres réacteurs nucléaires existants, mobilisation des centrales à gaz existantes en cas de nécessité impérieuse...). Améliorer le CRM (mécanisme de rémunération des capacités), en veillant à la neutralité technologique du mécanisme.

L'hydrogène est une technologie d'avenir dans laquelle il faut investir, mais elle a aussi ses limites. Alors que certains partis cherchent à nous faire croire que ça résoudra tout et qu'il ne faut pas faire d'effort par ailleurs, nous posons un regard réaliste sur son potentiel.

Le prix actuel de l'hydrogène, sa faible densité énergétique et les difficultés techniques à le transporter et le stocker – ainsi que le coût énorme – nous amènent à douter d'un scénario selon lequel cette molécule viendrait seule à remplacer les hydrocarbures.

5.2. MISER SUR LE NUCLÉAIRE, UNE ÉNERGIE ESSENTIELLE

Les énergies renouvelables ne sont malheureusement pas suffisantes du fait de leur caractère saisonnier et intermittent. En d'autres termes, elles ne produisent pas le même volume d'énergie en continu, mais ont des pics et des creux. À certains moments de l'année ou de la journée, les éoliennes et panneaux solaires produisent beaucoup trop d'énergie. Ce surplus ne peut être stocké, car les technologies sont actuellement insuffisantes, ce qui conduit à des prix négatifs sur le marché. À d'autres moments, la situation est inversée, notamment lors des « pics » de consommation, en soirée ou en hiver, avec des prix particulièrement élevés.

Le nucléaire quant à lui, bien qu'il génère des déchets radioactifs dont une petite part sont des déchets à haute intensité et à longue durée de vie, possède de nombreux avantages. Pour compléter les énergies renouvelables et assurer notre sécurité d'approvisionnement à moyen terme, il offre un rapport coûts-bénéfices intéressant, en plus d'avoir des émissions de CO₂ réduites par rapport aux énergies fossiles. En comparaison aux centrales électriques au gaz, il libère 40 fois moins de carbone par kWh produit. C'est enfin une filière où les incidents et accidents sont extrêmement rares et qui doit respecter des normes de sécurité et de sûreté de plus en plus exigeantes. L'expérience de ces 60 dernières années rend le nucléaire encore plus sûr et tout le savoir accumulé est reversé dans les technologies de nouvelle génération et notamment les SMR (small modular reactor ou petit réacteur modulaire). Le nucléaire nous assurerait une sécurité d'approvisionnement énergétique en attendant que la recherche sur les énergies aboutisse à de nouvelles options plus pérennes. Ainsi, le nucléaire, dont nous sommes bien conscients qu'il ne dispose pas que de vertus (sécurité, déchets...), peut se révéler un précieux allié en ces temps de combat volontariste contre les changements climatiques.

Nous voulons :

- Abroger la loi de sortie du nucléaire de 2003 et la remplacer par une nouvelle loi fixant le cadre de futurs investissements dans le nucléaire, le cas échéant pour créer de nouveaux réacteurs (permis, procédures, mécanismes de soutien, transparence, gouvernance, sécurité...).
- Moderniser et élargir le réseau « TELERAD » composé de détecteurs de radioactivité sur l'ensemble du territoire belge et assurer l'open data de manière à permettre à chaque Belge de visualiser les indicateurs en temps réel, mais aussi d'analyser l'évolution sur plusieurs mois ou plusieurs années du niveau de radioactivité par zone.
- Encore davantage renforcer la sécurité des centrales, notamment contre les risques de terrorisme et de cyberattaques, et les événements liés au dérèglement climatique.
- Prolonger les réacteurs existants tant qu'ils se conforment aux exigences de sûreté et de sécurité, comme Doel 4 et Tihange 3 que nous proposons de prolonger pour une période d'au moins 20 ans, et non 10 comme c'est négocié actuellement par l'État belge et Engie. Complémentairement, instaurer un moratoire sur les travaux préparatoires au démantèlement de Doel 3 et Tihange 2 et effectuer une nouvelle étude visant à évaluer l'état des cuves des réacteurs et envisager leur prolongation.
- Explorer puis poursuivre la piste de la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Nous devons être prêts à mettre en œuvre pour 2035 au plus tard, en priorité sur les sites nucléaires existants, l'équivalent de deux à quatre nouveaux réacteurs nucléaires, en fonction du nombre d'anciens réacteurs qui auront pu être prolongés. Les travaux exploratoires doivent être lancés dès 2024 et les décisions politiques doivent être prises pour 2025 au plus tard afin de rapidement pouvoir commander la construction des réacteurs, en tenant compte des délais nécessaires et de la disponibilité des différentes technologies. Les générations

2+ (similaires à celles de Doel et Tihange, mais modernisées et encore plus sûres) et 3 sont pour le moment déjà opérationnelles.

- Évaluer si la création d'une entreprise publique ou mixte du nucléaire en Belgique serait souhaitable pour investir dans de nouvelles unités de production. Le capital de cette entreprise publique serait ouvert aux citoyens et aux entreprises.
- Utiliser, dès que possible, le nucléaire de nouvelle génération, quand les technologies SMR (small modular reactor) et à neutrons rapides (RNR) seront disponibles, car elles produisent moins de déchets que les centrales actuelles. Les RNR ont également la capacité de réutiliser les déchets radioactifs en combustible nucléaire recyclé, et ce à plusieurs reprises et d'en réduire la radioactivité.
- Définir et instaurer un cadre réglementaire et fiscal, clair, stable et juste pour encourager les entreprises à investir dans des SMR.
- Mieux intégrer le coût du traitement des déchets et du démantèlement des infrastructures dans le prix de vente de l'électricité nucléaire.
- Adopter une stratégie de long terme de gestion des déchets radioactifs et prendre les décisions politiques, budgétaires et opérationnelles nécessaires, en s'appuyant sur trois piliers : le recyclage des déchets en combustible ; le traitement des déchets afin d'en réduire la radioactivité ; l'enfouissement dans des couches géologiques profondes, en Belgique, le cas échéant dans le cadre d'une coopération avec un pays partenaire, afin de mieux amortir les coûts de l'investissement. Ceci permettra de faciliter les investissements grâce à une meilleure qualification au niveau de la taxonomie européenne.
- Garantir la pérennité du nouveau fond public « Hedera » né de l'accord de prolongation de Doel 4 et Tihange 3 afin que les 15 milliards qui y seront versés par Engie pour le traitement de déchets ne puissent en aucun cas être

détournés de leur vocation par quelconque gouvernement afin de ne pas revivre la déplorable expérience du Silver Fonds dessiné initialement à disposer des moyens utiles au paiement des futures pensions.

5.3. INVESTIR DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Nous souhaitons travailler au développement des énergies renouvelables : le vent, le soleil, l'eau et certains types de biomasse. Nous voulons exploiter au mieux leur potentiel. Nous devons aussi développer le stockage et la flexibilité de l'offre et la demande. Il s'agit d'encourager la recherche à ce niveau.

Remplacer l'énergie fossile uniquement par de l'éolien et du photovoltaïque n'est pas réaliste à court terme. D'ici 2050, complémentairement aux énergies renouvelables, nous aurons donc besoin d'innovations technologiques permettant de résoudre l'équation de la décarbonation. Le soutien à la recherche sera essentiel.

Nous voulons :

- Renforcer le financement des projets de recherche scientifique et les partenariats avec le secteur privé ou d'autres pays pour développer de nouvelles solutions technologiques, notamment sur :
 - + Les solutions de stockage de l'énergie ;
 - + Les réacteurs à neutron rapide ;
 - + La fusion nucléaire ;
 - + La capture et le stockage naturel ou artificiel du carbone ;
 - + Les e-fuels.
- Encourager la recherche dans la revalorisation énergétique des déchets.

– Augmenter l'efficacité énergétique et climatique des équipements industriels et domestiques grâce à des améliorations technologiques – les lampes LED ou les pompes à chaleur, par exemple – ou en recourant à la domotique – pour éclairer uniquement les pièces utilisées, régler l'intensité du chauffage et de l'éclairage en fonction des besoins.

– Développer en Belgique des solutions de capture, de stockage et de recyclage du CO₂ émis par les processus industriels. Soutenir les projets de recherche et développement dans ce domaine et faciliter la mise en œuvre de projets-pilotes.

– Saisir l'opportunité de la mise en œuvre du Net Zero Industry Act (NZIA) pour simplifier et accélérer les procédures de demandes de permis concernant les projets stratégiques et en particulier les projets de capture, d'utilisation et de stockage du CO₂ (CCUS), tout comme d'autres « clean technologies ».

– Développer un réseau de capture, de transport et de stockage du carbone en Belgique.

– Permettre à toutes les technologies bas carbone ou neutres en carbone de se développer si elles répondent à des normes environnementales et sociales (hydrogène, biofuels, électricité...) afin d'offrir aux entreprises et citoyens une diversité de solutions d'approvisionnement.

– Établir un cadre fiscal, réglementaire et de soutien public clair et prévisible de manière à permettre aux entreprises de réaliser des investissements dans la recherche et le développement et d'adopter de nouvelles solutions technologiques décarbonées.

5.4. DÉVELOPPER LES COMMUNAUTÉS ÉNERGÉTIQUES LOCALES

Les énergies renouvelables sont intermittentes. Il faut faire correspondre, seconde après seconde, la quantité d'électricité qui est produite localement avec celle que l'on consomme aux alentours pour éviter de devoir la transporter sur de longues distances et saturer ou démultiplier



le réseau de transport et de distribution d'électricité. Les communautés énergétiques locales contribuent à répondre à ce défi et permettent aux consommateurs d'être peu ou pas exposés aux pics de prix de l'électricité sur le marché.

Il s'agit de permettre aux consommateurs d'entrer dans un micro-réseau par quartier, village ou zoning. Grâce à cela, on peut mutualiser localement les investissements dans les installations photovoltaïques, les petites éoliennes, les chaudières à cogénération, les batteries de stockage ou encore les réseaux de chaleur. Ces nouveaux modèles permettront au plus grand nombre de participer à la transition et de profiter d'installations qui seraient trop coûteuses pour un individu seul.

Nous voulons :

- Multiplier les communautés énergétiques locales en prévoyant une dans chaque zoning. La communauté pourrait prendre la forme d'une coopérative ou d'une ASBL. La mise en place de mécanismes de soutien financier (subventions, garanties...) pour de tels projets ainsi que la simplification des procédures administratives devraient y contribuer.
- Charger chaque communauté de développer son micro-réseau, soit en intégrant des unités existantes (par exemple un propriétaire de panneaux photovoltaïques souhaitant entrer dans la communauté), soit en lançant des projets d'investissement collectifs avec les habitants, soit en nouant des partenariats avec les pouvoirs publics ou avec des entreprises.
- Permettre aux riverains qui ne peuvent pas placer de panneaux photovoltaïques d'acheter des parts de la communauté énergétique locale et de bénéficier d'avantages équivalents aux autres acteurs du micro-réseau.
- Mettre en place un tarif « micro-réseau » attractif pour encourager les citoyens à rejoindre leur communauté d'énergie locale et récompenser celles et ceux qui consomment en heures creuses ou lors des pics de production d'électricité renouvelable.

6 — RÉPONDRE À L'ENJEU MAJEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Chauffage en hiver, climatisation en été : les bâtiments sont gourmands en énergie. L'isolation de nos logements, bureaux, écoles et autres bâtiments publics et privés entraîne des conséquences directes sur le réchauffement climatique.

L'Europe s'est donné l'objectif d'un parc immobilier « zéro émission » de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 dans l'Union européenne. D'ici là, tous les nouveaux bâtiments devraient être à zéro émission à partir de 2028. Sur une échelle de performance énergétique allant de A à G, les bâtiments résidentiels existants devraient atteindre une classe minimale de E d'ici 2030, et D d'ici 2033.

Le parc immobilier européen émet 36 % des gaz à effet de serre liés à l'énergie dans l'UE et représente environ 43 % de la consommation finale d'énergie, ce qui en fait un secteur déterminant de la transition bas-carbone. En Belgique, 15 % de l'énergie consommée en Belgique sert à chauffer nos logements. Si on y ajoute les commerces et bureaux, ce chiffre se rapproche même de 25 % ! Parmi les pays industrialisés, notre pays est l'un des plus mauvais élèves sur le plan de la consommation d'énergie pour le chauffage par m² de surface habitable. Six habitations sur dix sont des passoires énergétiques. Depuis 2010, la consommation de chauffage s'est très légèrement tassée. C'est largement insuffisant si on veut atteindre la neutralité carbone en 2050, d'autant plus que ce secteur représente environ 20 % des émissions de CO₂ de la Belgique.

Les politiques d'aide à l'isolation basées sur l'octroi de primes sont un échec. Nous devons revoir en profondeur notre stratégie. Les primes restent insuffisantes pour les revenus les plus bas tandis que d'autres ne peuvent pas en percevoir, car ils dépassent le plafond. D'autres encore manquent de temps et d'expertise pour trouver les bons corps de métier et assurer un suivi du chantier.

De leur côté, les aînés ont souvent une trop petite pension pour réaliser ces investissements. À partir d'un certain âge, ils n'ont plus le droit à un crédit privé ou de la Région. De plus leur espérance de vie ne leur permet pas de rentabiliser leurs investissements énergétiques.

Bien que la rénovation des bâtiments existants soit la priorité, il ne faudrait pas non plus reproduire les pratiques d'hier dans la construction de nouveaux bâtiments. Réduire l'impact environnemental global des bâtiments, notamment lors de leur construction, est indispensable afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et assurer une utilisation optimale des ressources disponibles.

Enfin, le secteur du bâtiment est actuellement en pénurie de main-d'œuvre. Cela implique un gigantesque effort de formation et de mobilisation des travailleurs.

6.1. FINANCER LA RÉNOVATION ET L'ISOLATION DES LOGEMENTS VIA UN TIERS INVESTISSEUR

Nous souhaitons permettre à chacun de faire baisser sa facture énergétique et de mieux se protéger de la hausse brutale des prix de l'énergie, tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, et sans pour autant devoir utiliser son épargne ou souscrire un emprunt bancaire dont les mensualités pèsent souvent sur le budget des ménages.

En parallèle, une main-d'œuvre suffisante doit être disponible pour accompagner l'accélération des rénovations des bâtiments. Plus de 100.000 emplois doivent être créés pour réussir la transition.

Nous voulons :

- Créer le forfait « Trois zéros » pour zéro frais, zéro tracas et zéro émission : chaque bénéficiaire aura la possibilité de rénover en profondeur son logement et de faire baisser sa facture d'énergie, sans effectuer de lourdes démarches et sans déboursier un euro en re-

- courant aux services d'un tiers investisseur qui sera un organisme public dédié ou une entreprise privée. Celui-ci s'occupera des travaux à réaliser (audit, cahier des charges, recherche des meilleurs entrepreneurs, suivi du chantier et contrôle de la qualité...), en concertation avec le propriétaire et l'occupant de l'immeuble. Les économies d'énergie serviront pour moitié à faire baisser la facture d'énergie, et pour moitié à rémunérer le tiers investisseur. Après 20, 30 ou 40 ans, quand les travaux se seront remboursés tout seuls, le propriétaire bénéficiera de la totalité des économies d'énergie.
- Accompagner financièrement les citoyens dans la transition climatique : le Fonds social climat européen doit être renforcé pour donner les moyens aux propriétaires et aux locataires d'isoler leurs habitations.
- Permettre aux propriétaires-bailleurs et à leurs locataires de bénéficier du forfait « Trois zéros ». L'opération sera financée via la facture énergétique du locataire. Le loyer ne pourra pas être augmenté (sauf s'il s'agit de l'indexation) vu que le propriétaire-bailleur ne paye pas le tiers investisseur. Si le locataire change, le suivant poursuit le « Trois zéros » et ainsi de suite.
- Mettre en place un crédit à terme qui permette aux aînés d'isoler leur logement, sans rien payer de leur vivant (ni le capital ni les intérêts). Lors du décès, la totalité du capital est remboursée par les héritiers (soit directement soit via la revente du bien).
- Renforcer l'isolation par rue, quartier ou immeuble, de manière à générer des économies d'échelle (et donc à faire baisser le coût de la rénovation) et à renforcer la cohérence des projets dans un même lieu. Les Régions organiseront du porte-à-porte pour obtenir l'accord de tous les propriétaires. En cas de refus, ceux-ci pourront organiser les travaux eux-mêmes dans un certain délai.
- Revoir la méthodologie de calcul du certificat PEB afin de mieux refléter la performance énergétique réelle du bâtiment.
- Conditionner l'octroi des aides à la propriété (abattements sur les droits d'enregistrement, chèque-habitat) au respect d'une performance énergétique minimale. En cas de mauvaise PEB, l'aide pourra être accordée si des travaux d'isolation sont réalisés dans les trois ans.
- Orienter les demandeurs d'emploi et demandeurs d'asile vers les métiers de la construction et autres métiers en pénurie.
- Généraliser les plateformes locales de rénovation énergétique, où les citoyens sont informés et soutenus dans leur commune pour entreprendre ces travaux.
- Mieux soutenir et encadrer l'auto-rénovation. Quatre leviers peuvent être mobilisés :
 - + L'accès à des formations pour permettre à des particuliers de développer des compétences pour réaliser les travaux (maçonnerie, menuiserie, isolation des parois et des combles...);
 - + L'octroi de primes et de financements (crédits à taux réduit, leasing-rénovation...), même pour l'auto-rénovation ;
 - + La certification des travaux réalisés par les particuliers (conformité à certaines normes) ;
 - + La mise à disposition d'un contrat type permettant de clarifier les droits et devoirs du particulier et des professionnels lorsqu'on combine auto-rénovation et intervention par un ou plusieurs corps de métier.
- Inciter les propriétaires de biens locatifs à investir dans leurs biens en leur permettant de déduire de l'ensemble de leurs revenus leurs investissements, notamment dans les économies d'énergie ou dans les énergies renouvelables.
- Imposer une rénovation profonde du bâtiment lors d'un changement de propriétaire, quand l'immeuble a une mauvaise performance énergétique.

- Mieux contrôler les chantiers pour vérifier que les entreprises de construction respectent les spécifications techniques et leurs obligations légales, de manière à éviter toute distorsion de concurrence.
- Accompagner et former les TPE et PME actives dans la construction et la production de matériaux de construction afin qu'ils puissent s'approprier de nouvelles innovations techniques et maîtriser les outils nécessaires à la transition (TOTEM, dossier numérique du bâtiment...).
- Indexer les loyers des commerces en fonction de l'efficacité énergétique, avec une grille stricte d'évaluation.
- Coupler les objectifs de rénovations par quartier avec l'installation de productions d'énergie renouvelable.

6.2. UTILISER DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Si les Belges ont une brique dans le ventre, c'est bien le climat et l'environnement qui doivent la digérer. La quête de la performance énergétique de l'utilisation du bâtiment (PEB) se fait souvent sans prendre en compte l'impact des matériaux utilisés pour atteindre cette performance.

La production de béton, d'acier et de laine de roche ou de verre, émet énormément de gaz à effets de serre. Les matériaux peuvent aussi venir de loin, avec l'impact carbone qui en résulte. De même, la construction est le premier secteur producteur de déchets en Belgique. Les isolants plastiques ne sont par exemple pas recyclables et terminent brûlés.

Des alternatives existent. Nous pourrions utiliser des matériaux avec une empreinte carbone moindre ainsi que faire plus de circularité. Nos maisons peuvent être construites et rénovées de manière moderne et confortable avec des matériaux locaux et biosourcés. La paille, l'ouate

de cellulose (papier journal déchiqueté), la fibre de bois sont d'excellents isolants. Avec le bois, ce sont même des puits de carbone ! Ces matériaux, utilisés dans nos maisons, stockent le carbone que les plantes ont retiré de l'atmosphère lors de leur croissance. Le secteur de la construction doit devenir un stockeur net de carbone.

Enfin, certains matériaux émettent des polluants dans l'air que nous respirons à l'intérieur de nos maisons (Composés Organiques Volatiles ou COV). Les choix de matériaux de construction comptent aussi pour notre santé.

Nous voulons :

- Garantir un cadre réglementaire cohérent, proactif, progressif, efficace et flexible, qui facilite l'introduction de nouvelles approches, de nouveaux matériaux innovants, de techniques de haute qualité et de nouvelles formules d'appel d'offres.
- Appliquer une TVA de 6 % sur la démolition-déconstruction-reconstruction si le projet offre une meilleure empreinte carbone (sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment) que la rénovation. Dans ce cas, accorder une aide financière pour certains investissements permettant d'optimiser la performance environnementale du bâtiment.
- Favoriser le recyclage et la réutilisation des déchets de la construction en mettant en place de nouvelles normes sur les matériaux, mais aussi en encadrant mieux les projets de démolition-reconstruction pour qu'ils s'approchent le plus d'un démontage/déconstruction-reconstruction.
- Baisser la TVA à 6 % sur les écomatériaux dans le cadre d'une écoconstruction neuve.
- Mieux intégrer les écomatériaux, les matériaux réutilisés ou recyclés ainsi que les matériaux locaux dans les critères utilisés dans le cadre de marchés publics.
- Imposer l'utilisation de l'outil TOTEM (ainsi que l'outil GROW) dans le cadre de la rénovation

profonde, de la démolition/déconstruction/reconstruction, du recyclage des matériaux et des nouvelles constructions. TOTEM permet de calculer l'impact environnemental total des bâtiments sur tout leur cycle de vie (extraction des matières premières, fabrication, origine et transport, manutention, performance énergétique du bâtiment, durée de vie, destination du déchet...) en se fondant sur les normes européennes EPD (Environmental Product Declaration). L'outil permet enfin de mieux tenir compte de l'origine des matériaux et pas uniquement de leur prix ou de leur caractère biosourcé, afin de soutenir les filières d'approvisionnement de proximité et d'éviter d'importer une part trop importante de matériaux.

— Permettre à l'outil TOTEM de servir de preuve au respect de la taxonomie verte européenne visant à labelliser les activités économiques durables des autres activités.

— Faire évoluer l'outil TOTEM en utilisant une analyse du cycle de vie dynamique (attribuer un poids plus important aux émissions qui sont émises au début du cycle de vie du produit par rapport à celles émises en fin de vie du bâtiment) plutôt que statique (même poids attribué aux émissions, quel que soit le moment où elles se produiront).

— Harmoniser les normes PEB au niveau belge afin de n'utiliser qu'un seul référentiel et non trois différents. Dans ce cadre, faire évoluer la méthodologie utilisée afin d'intégrer dans le rapport d'autres dimensions comme les économies énergétiques potentielles induites par un comportement plus sobre (réduction du thermostat, limitation du chauffage à certaines pièces et certains moments de la journée), la pleine exploitation des caractéristiques de l'environnement (bioclimatisme qui prévoit par exemple une aération naturelle en été et la captation de la chaleur dégagée par les rayons du soleil en hiver), la santé (matériaux utilisés), ou encore le confort (température ressentie).

— Créer un dossier numérique pour chaque bâtiment (et logement), comprenant des photos, bons de livraison, Dop, factures... Depuis sa conception jusqu'à sa démolition, ce dossier permettra de connaître l'origine des matériaux, en ce compris ceux issus du recyclage, la qualité et l'évolution du bâtiment et d'améliorer la traçabilité des interventions. Il garantira enfin que les matériaux et leur manutention respectent les spécifications techniques et les obligations légales.

— Soutenir le développement et la structuration des filières de production belges d'écomatériaux, en facilitant l'approvisionnement en matière première (déchets et cultures agricoles, prairies, tontes de pelouses des jardins publics ou privés, terres d'excavation, déchets de chantiers...), en accompagnant les créateurs d'entreprises, en soutenant leur croissance ou encore par la mise en réseau. Dans ce cadre, renforcer et pérenniser le financement du cluster écoconstruction.

— Clarifier la notion d'écoconstruction et d'écomatériaux (matériaux biosourcés ou géosourcés) et certifier les matériaux et techniques sur base de critères clairs et objectifs.

— Promouvoir l'écoconstruction, les matériaux recyclés ou réutilisés auprès de la population, des entreprises de la construction, des revendeurs de matériaux, des architectes et des donneurs d'ordre (promoteurs, administrations publiques).

— Intégrer aux annexes des documents de marché public la Charte environnementale et climatique établie par l'Ordre des Architectes de manière à encourager le donneur d'ordre et les soumissionnaires à mieux prendre en compte les enjeux liés à l'environnement et au climat dans les cahiers des charges et dans les offres déposées.

— Promouvoir la culture de la qualité du bâti (qualité fonctionnelle, architecturale, environnementale, sociale...) dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire en



l'intégrant mieux dans les critères d'attribution de marchés publics et à ne pas uniquement se référer au coût du projet et aux montants des honoraires.

— Intégrer l'écoconstruction, le recyclage et la réutilisation de matériaux dans les formations de base (enseignement qualifiant), du supérieur et continues (IFAPME, EFP-CFPME, promotion sociale...) des métiers de la construction (architecte, maçon, distributeur de matériaux...).

— Faciliter la reconnaissance des producteurs d'écomatériaux de construction afin de les aider à participer à remporter des marchés publics. Concrètement, il est nécessaire de rendre plus accessible l'accès aux agréments techniques généraux (ATG) et à la déclaration environnementale des produits (EPD) pour les PME et TPE. Il faudrait aussi prévoir

la délivrance d'une Appréciation technique d'expérimentation (ATEX) comme c'est déjà le cas en France. Cette autorisation permet de promouvoir des procédés nouveaux qui ont fait leurs preuves sur le terrain, mais pas encore en laboratoire.

— Comme en Wallonie, faciliter à Bruxelles l'octroi d'un permis pour isoler un bâtiment par l'extérieur, lorsqu'il n'y a pas d'empiètement excessif sur le domaine public. Prévoir des normes d'urbanisme claires afin d'intégrer la nouvelle façade dans le paysage urbain. Pour les opérations nécessitant un empiètement plus important, et sous certaines conditions, développer, en collaboration avec les communes, des projets par trottoir ou par rue (isolation simultanée de plusieurs façades et élargissement du trottoir).

- Mieux articuler les logiciels PEB et TOTEM et les fusionner à moyen terme.
- Reconnaître les terres d'excavation comme une ressource et non un déchet et autoriser leur utilisation comme matériaux de construction (parois en terre crue ou briques en terre crue).
- Favoriser l'adoption de nouvelles compositions de ciments et de bétons « bas carbone » dans les cahiers des charges publics (Green Public Procurement). Maintenir à ce titre l'engagement de la Belgique dans la révision du Règlement sur les Produits de Construction (CPR).

7 – DÉCARBONER L'INDUSTRIE ET LES ENTREPRISES TOUT EN LES PROTÉGÉANT DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE AVEC LES PAYS NON EUROPÉENS

L'industrie émet environ 29 % du carbone rejeté chaque année en Belgique. Elle utilise par ailleurs un quart de la totalité de l'énergie que l'on consomme dans notre pays. En plus des émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie, l'industrie a aussi des « émissions non énergétiques » de gaz à effet de serre (par exemple des gaz résultants de procédés chimiques comme lors de la fabrication du ciment).

L'industrie est active dans la réduction de ses émissions. Toutefois, investir dans des technologies plus propres a un coût. Vu que beaucoup de produits vendus sur le marché européen proviennent de pays où les normes environnementales et sociales sont moins exigeantes, inexistantes ou non respectées, cela crée une distorsion de concurrence préjudiciable pour notre économie. Il est indispensable de remettre sur un même pied les produits importés et les produits européens. Ceci permettra aussi de lutter contre les « émissions importées » qui représentent 40 % de notre empreinte carbone. Sans mesures fortes, l'industrie risque de se délocaliser en dehors de l'Europe, tout en continuant à vendre ses produits

sur le marché européen, sans supporter de coûts supplémentaires et en émettant toujours autant de CO₂ dans le monde.

Nous voulons :

- Élargir le système des quotas d'émission européen (ETS) et instaurer une taxe carbone à l'ensemble des secteurs économiques. L'ETS fixe un volume d'émissions autorisé par année par secteur et par entreprise. En cas de dépassement, l'entreprise doit racheter des quotas à d'autres entreprises qui ont émis moins de CO₂ que prévu ou auprès des pouvoirs publics.
- Élargir le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe à l'ensemble des produits importés et octroyer un subside carbone de compensation aux produits européens exportés dans le reste du monde pour qu'ils puissent rester compétitifs et pour éviter la concurrence déloyale avec les autres régions du monde. Les entreprises qui n'auront pas mis en place une comptabilité carbone fiable se verront associer des émissions forfaitaires défavorables.
- Accompagner socialement la transition en assurant un revenu de transition à chaque citoyen pour lui permettre de faire face à la hausse des prix provoqués par la fiscalité verte. Ce revenu de transition sera socialement redistributif et tiendra également compte des lieux de vie. Ce revenu de transition, ainsi que le financement d'investissements économiseurs d'énergie seront financés par la redistribution de l'ensemble des recettes nettes générées par l'ETS, la taxe carbone et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE.
- Développer une industrie légère et plus « low-tech » et remplacer des produits industriels très polluants par des alternatives écologiques et locales avec une plus grande part d'artisanat (substituer le béton et l'acier par le bois, les intrants chimiques par des intrants naturels, les solutions techno/électroniques par d'autres solutions aussi efficaces...).

- Moderniser les processus industriels pour moins de déperdition et de pollution : des processus plus efficaces et flexibles (accords de branche, avec contrainte si objectifs non atteints, augmentation du prix du carbone dans l'ETS).
- Récupérer la déperdition énergétique industrielle dans des réseaux de chaleur pour le résidentiel.
- Organiser le phasing out des gaz fluorés et progressivement amener l'industrie à produire de l'ammoniac avec de l'hydrogène.
- Développer des plastiques 100 % biosourcés et biodégradables ainsi que des plastiques à longue durée de vie que l'on peut facilement réutiliser.
- Réduire la quantité de bitumes dans la composition des routes (recyclage du bitume usagé, recours aux énergies décarbonées pour chauffer le bitume, composition du bitume plus écologique...).
- Inciter les entreprises à optimiser les processus de production en fonction de la disponibilité d'électricité.
- Encourager les entreprises dans le secteur industriel et de la grande distribution à pleinement exploiter l'inertie thermique liée au froid (par exemple couper l'alimentation des réfrigérateurs pendant les heures critiques de l'hiver).
- Poursuivre la mise en œuvre d'accords de branche/conventions carbone (c'est-à-dire la conclusion sur base volontaire de contrats d'objectifs, entre la Région et les secteurs industriels, représentés par les entreprises les plus intensives en énergie via leur fédération) et élargir leur utilisation à de nouveaux secteurs ainsi qu'aux PME et TPE. Dans la mise en œuvre de ces conventions, passer d'une logique de contrôle trop réguliers et de normes à respecter, à une logique d'objectifs à moyen terme, de liberté de choix des entreprises et de soutien de la Région.

- Interdire l'ouverture permanente des portes des commerces en période hivernale (chauffage) ou estivale (air conditionné) et rendre obligatoire l'extinction des publicités et enseignes lumineuses durant la nuit, mais permettre le maintien de l'éclairage des vitrines qui, dans les cœurs urbains, contribue par sa diffusion sur l'espace public à la sécurisation de celui-ci.
- Promouvoir l'adoption de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et l'obtention de labels comme B-Corp afin de certifier et de valoriser les bonnes pratiques dans le secteur privé.
- Réformer le prix de l'électricité pour les entreprises en révisant le financement des surcharges et en passant par la lutte contre la volatilité des prix de l'électricité.
- Renforcer le rôle des outils économiques et financiers de la Région wallonne (comme Wallonie entreprendre) dans l'accompagnement de leurs bénéficiaires afin qu'ils puissent réduire leurs émissions de CO₂.
- Développer une vision stratégique à destination de et en concertation avec l'industrie et des feuilles de route visant à la décarbonation des secteurs (transport, déchets, tertiaire, etc.).
- Soutenir les démarches visant à développer l'économie circulaire dans les entreprises, notamment en éliminant les freins législatifs, ainsi qu'à prendre en compte les enjeux de biodiversité.
- Mettre en place une procédure d'octroi de permis facilitée pour les projets en repowering.
- Optimiser et rendre plus efficace les délais de procédures d'octroi des permis pour les entreprises et assurer une collaboration active entre administrations et entreprises. A ce titre, ne plus compter deux ministres différents en charge d'un permis unique.

8 — SE PRÉPARER DÈS MAINTENANT AUX CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Plus d'orages violents et de grêlons dévastateurs, des inondations historiques, des tempêtes plus intenses et plus fréquentes, des hivers trop doux pour la saison qui perturbent les cycles saisonniers, tantôt un été pourri, tantôt plusieurs semaines de sécheresse et de stress hydrique, des températures records et des canicules pénibles, voire dangereuses pour les aînés et les personnes fragiles, des incendies de forêt chaque année, la chute généralisée et croissante de la biodiversité, de nouvelles espèces végétales ou animales invasives qui mettent en péril nos écosystèmes, l'apparition de nouvelles maladies et virus transmissibles à l'homme comme la Covid-19 ou la maladie de Lyme...

Les conséquences du dérèglement climatique, qui touchent depuis déjà plusieurs années de nombreux pays non européens, causant des migrations massives, sont désormais bien présentes dans le quotidien des Européens et la Belgique n'y fait pas exception. Elles vont s'accroître d'année en année et de plus en plus rapidement. Si nous devons impérativement stopper ce processus infernal en décarbonant la société et en restructurant complètement nos liens avec les écosystèmes, il est également nécessaire de protéger les citoyens et les entreprises des risques induits par le réchauffement, notamment dans certains secteurs d'activités plus exposés comme l'agriculture, le tourisme, la santé, le transport ou la construction.

L'eau est également une ressource centrale pour préserver et régénérer le vivant, dans un contexte de réchauffement. Nous devons la gérer avec sagesse et intelligence. Comme il faut beaucoup de temps pour modifier un territoire ou un secteur économique et faire évoluer nos habitudes, nous devons nous y prendre le plus tôt possible. L'adaptation et la résilience du territoire doivent devenir un enjeu central des autorités publiques.

Nous voulons :

- Atteindre la « neutralité béton » (chaque nouveau m² artificialisé devra être compensé par la désartificialisation d'un m²) au plus tard en 2035. Utiliser en priorité les friches industrielles et les chanvres urbains, mais aussi densifier les espaces déjà urbanisés pour répondre à la croissance démographique. Artificialiser de nouvelles terres doit devenir l'exception à la règle et répondre à diverses conditions : absence d'alternative pertinente ; projet d'intérêt national ou régional ou réagencement volontaire du territoire afin de décarboner le transport ; compensation par une désartificialisation proportionnelle ailleurs ; projet exemplaire en matière d'intégration de la biodiversité et de gestion de la ressource eau...).
- Entamer une désartificialisation des sols là où l'asphalte ne se justifie plus et, dans le cadre de l'octroi d'un permis, veiller à limiter les espaces bétonnés au strict nécessaire.
- Encourager les communes à réaliser un diagnostic et à définir un plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques en prévoyant une aide financière et un accompagnement technique. Dans ce cadre, consulter la population et les différents acteurs du territoire afin de développer des mesures et projets permettant d'adapter le territoire, de gérer les éventuelles crises et de protéger les citoyens et les entreprises.
- Dans ce cadre, améliorer le système d'alerte Be-Alert et veiller à son appropriation par la population. Continuer d'organiser des simulations à petite échelle ou sur l'ensemble du territoire. Enfin, sensibiliser et informer à l'avance la population des procédures à suivre.
- Améliorer et consolider le système de gestion de crise à tous les niveaux de pouvoir : développer une nouvelle culture administrative, instaurer des processus internes, tisser un réseau avec certains acteurs et les autres niveaux de pouvoir (gouverneur, armée, autorité régionale...) et investir dans des compétences de gestion de

crise (capacité à anticiper, être réactif et agile, mobiliser des réseaux, communiquer en interne et auprès des médias et du grand public...), former les élus et le personnel communal, doter l'administration, les zones de secours et les organismes locaux concernés de matériel et de moyens suffisants.

- Prendre en compte dans les outils de planification, d'aménagement et d'urbanisme de nouveaux risques induits par le réchauffement : végétalisation des espaces urbains et architecture des bâtiments pour lutter contre les îlots de chaleur ; résistance des bâtiments et toitures aux vents violents ; perméabilisation des sols, gestion des eaux ruisselantes (capacité et entretien de l'égouttage, fossés, rivières urbaines, puisards, citernes, zones tampons végétalisées entre les zones exposées et les zones habitées...) ; zones humides et bassins/jardins d'orage ; prise en compte du réseau écologique fonctionnel...
- Dans les zones agricoles, encourager et aider les agriculteurs au redéploiement du maillage écologique, recréer des fossés et réaliser un labour préventif aux inondations.
- Autoriser et soutenir les projets visant à peindre les toits en couleur blanche réfléchissante (comme l'expérience-pilote de Paris) ou d'utiliser des matériaux de couverture qui n'absorbent pas la chaleur.
- Accélérer le processus d'isolation de l'ensemble du parc de bâtiments et logements (en lien avec la réduction de la consommation d'énergie).
- Soutenir le développement des toitures vertes.
- Favoriser l'usage de matériaux plus clairs lors de tout (ré)-aménagement de l'espace public.
- En période de canicule, mettre à disposition des bâtiments administratifs climatisés ou nouer un partenariat avec des organisations privées de manière à créer des salles froides climatisées et publiques dans chaque quartier et village pour les riverains et les personnes vulnérables.

- Demander au Fédéral de mobiliser plus facilement et plus rapidement l'armée en cas de crise.
- Imposer dans le cadre de chaque permis la mise en œuvre de mesures de prévention et de régénération de la ressource « eau » : prise en compte de l'infiltration des eaux dans le sol ; part importante de la parcelle non imperméabilisée...
- Imposer comme en Flandre des citernes d'eau de 10.000 litres lors de la construction ou de la rénovation profonde d'un immeuble.
- Interdire, sauf à respecter des contraintes élevées, la construction et l'imperméabilisation des sols en zone d'aléas élevés d'inondation, à la source des cours d'eau, en zone humide (de surcroît celles présentant un intérêt biologique) et en zone d'épanchement des cours d'eau.
- Préserver la ressource « eau », en renforçant les mesures préventives de protection de la nappe aquifère thermominérale, en renforçant l'assainissement des eaux usées dans le cadre de la rénovation de bâtiments et de nouvelles constructions.
- Installer des récupérateurs d'eau de pluie publics accessibles aux citoyens singulièrement dans les centres urbains où les citoyens n'ont pas la possibilité d'en installer.
- Installer dans les bâtiments publics des systèmes de récupération des eaux grises (eaux usées réutilisables pour le nettoyage).
- Mettre en œuvre des actions visant à régénérer la biodiversité dans les zones d'intérêt afin de renforcer le réseau écologique, mais aussi de l'étendre notamment au sein des milieux (péri-)urbains.
- Consolider le réseau de surveillance de l'évolution de nos forêts. Diversifier les peuplements et veiller à une meilleure adéquation des essences au milieu pour tenir compte du changement climatique.

- Veiller à garantir un financement pour les politiques d'adaptation et d'atténuation pour les pays les plus vulnérables.
- Promouvoir la recherche et le développement pour l'adaptation aux changements climatiques.

9 – DÉFENDRE UNE TRANSITION INCLUSIVE ET SOCIALE

Tout le monde n'est pas placé sur un même pied d'égalité face à la transition vers une société décarbonée. Beaucoup de personnes, et notamment les allocataires sociaux, les travailleurs avec de bas salaires ou les retraités, n'ont pas les moyens d'investir dans des équipements bas carbone, d'acheter un véhicule électrique ou de rénover leur maison. Celles et ceux qui vivent en milieu rural ne disposent pas non plus des alternatives accessibles en ville. Si les prix de l'énergie devaient à l'avenir augmenter pour des

raisons géopolitiques, fiscales ou techniques, des centaines de milliers de citoyens risquent de se trouver dans l'incapacité de payer leurs factures ou d'accéder à des services essentiels.

Pour rappel, en 2021, 27 % des ménages de la Région de Bruxelles-Capitale et 29 % des ménages wallons subissaient la précarité énergétique soit plus de 1,3 million de nos concitoyens. Cette précarité se définit par l'incapacité pour un ménage d'accéder dans son logement à l'énergie qui lui est nécessaire pour un coût abordable au regard de ses revenus. Il s'agit notamment de logements anciens souvent mis en location par des propriétaires qui ne sont en rien encouragés à améliorer l'efficacité énergétique de leur bien alors que les dépenses de consommation d'énergie restent à charge des locataires. Il s'agit aussi de familles monoparentales, d'étudiants, de personnes handicapées ou de personnes âgées. Même des familles à revenus moyens rencontrent des difficultés pour couvrir leurs dépenses d'énergie. Il faut par ailleurs noter que les mesures ponctuelles



agissant sur les prix et prises dans l'urgence par les autorités, si elles peuvent s'avérer indispensables sur le court terme, n'apportent pas une réponse structurelle aux problèmes rencontrés par les ménages vulnérables.

Enfin, pour se préparer aux conséquences du réchauffement climatique ou réparer son logement après des inondations ou une tempête, il faut des moyens qui manquent pour une part significative de la population. La transition doit être inclusive et sociale. Nous ne voulons laisser personne en marge de ce processus de transformation.

Nous voulons :

- Établir un pacte fiscal, environnemental et social de façon à rendre plus cohérentes toutes les fiscalités qui coexistent et affecter les recettes au financement de la transition notamment pour les publics plus vulnérables (ménages précarisés, classe moyenne, habitants des zones rurales, etc.) et pour nos entreprises.
- Renforcer le rôle des ménages et des entreprises sur les marchés de l'électricité et du gaz en les informant via des campagnes publiques massives pour mieux comparer les offres des fournisseurs et choisir le contrat qui leur convient le mieux.
- Proposer des prix avantageux et stables aux consommateurs par le biais d'un contrat fixe pour une période déterminée. Autoriser des frais de résiliation dans les contrats fixes de manière à diminuer la prime de risque et faire diminuer la facture pour les consommateurs qui vont au terme de leur contrat. Assurer une communication ouverte et honnête vers les consommateurs en ce qui concerne les économies possibles, les coûts associés et les conditions, et ce dans un cadre juridique clair.
- Permettre aux propriétaires de chaudières à mazout qui n'ont pas accès à d'autres alternatives, d'utiliser du biofuel de nouvelle génération (HVO) et baisser les accises pour rendre ce carburant accessible.
- Réduire la TVA sur certains équipements domestiques (prises connectées, machine à laver ou séchoir programmable ou pilotable à distance).
- Ne plus reporter les impayés de certains consommateurs sur le dos des fournisseurs et des autres ménages (via les obligations de

03

Consommation

— POUR UNE MEILLEURE
CONSOMMATION, PLUS DURABLE
ET PLUS SOBRE

Alors qu'il fallait extraire 8 tonnes de ressources naturelles en 1990 pour satisfaire les besoins d'une personne, ce chiffre est passé à plus de 12 tonnes aujourd'hui. Notre modèle fondé sur l'accumulation de biens matériels nous mène vers une impasse. Pour beaucoup de personnes, la consommation reste un symbole de réussite sociale, un moyen de se définir personnellement et d'appartenir à certains groupes sociaux ou encore une source de plaisir temporaire, avant d'acheter le prochain produit. Or, ce type de consommation n'est pas soutenable sur le plan environnemental et ne contribue pas à nous rendre heureux.

Si le progrès matériel a évidemment contribué à mieux répondre à nos besoins fondamentaux (s'alimenter, se chauffer, protéger son intégrité physique...), de nombreux indicateurs mettent en évidence les excès voire l'absurdité du consumérisme et du productivisme : plus de 10 millions de tonnes de déchets plastiques se retrouvent chaque année dans les océans et ce chiffre pourrait tripler d'ici 2040 ; on remplace son smartphone en moyenne tous les deux ans alors que sa durée de vie est d'au moins trois ans et même sept ans pour les appareils de meilleure qualité et bien entretenus.

L'urgence climatique et écologique impose une transformation profonde de nos modes de vie qu'il convient d'avoir le courage de mener. Nous ne pouvons pas réussir la transition vers une société neutre en carbone et plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité sans remettre en question notre société de la surconsommation. Même si elle a réussi à améliorer ses performances environnementales, notre industrie, qui fabrique les biens de consommation, reste responsable de la plus grande part des émissions de CO₂. Avec le transport de marchandises, elle rejette près de 40 % des émissions annuelles de la Belgique. On doit encore y ajouter le CO₂ émis hors de l'Europe pour produire les objets importés que nous achetons massivement ; des émissions au moins aussi élevées !

Jusqu'à présent, la mobilisation de plusieurs milliards d'euros et l'action de l'Union européenne n'ont pas porté leurs fruits et la transition circulaire est hélas pratiquement au point mort dans les pays européens. Les États membres ont consacré la grande majorité de ces fonds à la gestion des déchets plutôt qu'à leur prévention. Comme dans d'autres domaines, les actions politiques sont prioritairement orientées vers la gestion des difficultés plutôt que vers leur anticipation ; il faut avoir le courage de changer.

Bien entendu, les mesures que nous présentons ci-dessous semblent modestes eu égard aux transformations sociétales nécessaires. Mais chaque petit pas contribue à un changement à plus long terme vers une société de post-croissance.

Nos propositions à court terme

→ **Lutter contre l'obsolescence programmée et produire des biens durables**

→ **Limiter la publicité lorsqu'elle pousse à la consommation**

→ **Développer des réseaux entre entreprises pour favoriser l'économie circulaire et réduire ainsi les déchets et le gaspillage**

→ **Transformer la TVA en une TVES**

→ **Afficher un éco-score sur chaque produit**

1 — LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE ET PRODUIRE DES BIENS DURABLES

La manière dont les produits sont conçus, vendus ou consommés pose question, plus particulièrement depuis le début de ce nouveau millénaire. Ils deviennent plus fréquemment et plus rapidement défectueux ou obsolètes en raison des effets de mode, de la publicité, de l'accélération des innovations techniques, du manque de robustesse et de qualité, du manque de standardisation ou encore de l'obsolescence programmée. L'Agence fédérale allemande pour l'Environnement estime que la durée de vie moyenne des équipements électroniques a été divisée par deux depuis 1990. Par ailleurs, les consommateurs n'attendent pas la panne pour racheter un nouveau modèle. Par exemple, à peine un quart des téléviseurs sont vendus pour remplacer un appareil défectueux. La grande majorité des achats visent plutôt à acquérir un modèle plus confortable ou plus à la pointe.

La réparation ou la mise à niveau de la plupart des produits prend plus de temps voire coûte

plus cher que l'achat d'un modèle neuf. Pour beaucoup d'objets, il n'existe également plus de pièce de rechange sur le marché. La main-d'œuvre qualifiée nécessaire aux réparations est également insuffisante dans certains secteurs. Pire, un nombre croissant de produits ne sont pas conçus pour être réparés ou upgradés, quand une mise à jour ne vient pas d'elle-même altérer ses performances initiales. Les consommateurs sont clairement poussés à racheter des objets neufs plutôt que de faire réparer ceux qu'ils possèdent déjà, parce que c'est plus rentable, plus rapide et plus pratique (moins de déplacement, moins de temps d'attente, moins de tracasseries administratives avec les services après-vente...), surtout à l'heure du commerce en ligne.

Le Parlement européen a adopté une position ambitieuse visant à renforcer l'écoconception des produits commercialisés en Europe, à instaurer un label relatif à leur réparabilité, mais aussi à interdire l'obsolescence programmée et la destruction des invendus. Nous souhaitons que cette position soit rapidement transposée en droit et mise en œuvre par les États membres.

Nous voulons :

- Instaurer un indice de réparabilité, sur base du modèle français, qui permet au consommateur d'être informé de la capacité à réparer et à recycler le bien acheté. Cet indice doit prendre en compte la disponibilité des pièces de rechange, la facilité de réparation (manuel avec description des composants, instructions de montage/démontage...) et les mises à jour des logiciels éventuels.
- Imposer une garantie minimale de réparabilité. Tout produit vendu devrait pouvoir être démonté, des pièces de remplacement demeureraient disponibles pendant une durée minimale fixée d'avance et l'accès à un service de réparation serait garanti par le fabricant en y apportant des solutions à moindres frais. Assurer la transparence sur le calcul du devis et ne pas pratiquer de marges plus élevées sur la réparation que sur la vente de produits neufs.

- Interdire tout mécanisme de mise à jour qui altère les performances initiales d'un produit ou qui ait pour finalité de le rendre obsolète ou d'accélérer son obsolescence.
- Moduler la taxe « Recupel » en fonction de l'indice de réparabilité afin de favoriser l'achat de produits réparables.
- Allonger la garantie d'usage sur les biens et produits commercialisés en favorisant la réparabilité plutôt que le remplacement.
- Pousser les producteurs à assumer une responsabilité forte sur ce qu'ils vendent en développant eux-mêmes des solutions compétitives de réparation, de remplacement et de recyclage.
- Exiger au niveau européen un même niveau de qualité des biens importés sur notre sol que ceux qui y sont produits.
- Imposer la standardisation des co-produits (par exemple batteries, écouteurs, etc.) comme pour les chargeurs d'appareils électroniques, afin de réduire le gaspillage.
- Favoriser l'écoconception des produits via la standardisation d'assemblage et la mise en place de règles d'assemblage auprès des industriels favorisant la réparabilité des biens et la standardisation des pièces d'assemblage.
- Supprimer progressivement les formes d'emballage non durables et les formes de suremballage, favoriser les emballages respectueux de l'environnement et éviter le gaspillage de matériaux dans les emballages au moyen d'incitations et de sanctions financières ainsi que d'investissements dans la recherche d'alternatives.
- Obliger les vendeurs à reprendre les biens à recycler et à effectivement les recycler (par exemple : instaurer une caution sur les téléphones portables récupérable quand on ramène le téléphone chez le revendeur. Celle-ci pourrait être modulable en fonction de l'âge de l'appareil).

- Multiplier les « repair cafés » (rendez-vous conviviaux dans un quartier ou un village en présence de réparateurs qui apprennent aux participants à réparer des objets du quotidien).
- Améliorer la traçabilité et la « carte d'identité » des produits, pour permettre l'analyse de la composition de ces produits et leurs origines.
- Imposer aux producteurs d'indiquer clairement la durée de vie réelle des produits correspondant à leur obsolescence naturelle.
- Diminuer la TVA à 6 % sur les services de réparation et pièces de rechange (en lien avec l'instauration de la TVAES) dans le cadre d'une stimulation de l'économie circulaire et du réusage.
- Adapter les règles comptables et plus particulièrement celles relatives aux amortissements, de manière à encourager les entreprises à conserver les investissements et achats amortissables aussi longtemps que le permet leur obsolescence naturelle.
- Obliger, au niveau européen, que les appareils électroniques contiennent un pourcentage graduellement croissant de matières recyclées (5 % puis 10 %, puis 15 %) ainsi qu'un minuteur permettant de retarder sa mise en marche, voire la capacité de commande à distance (chauffage).

2 — LIMITER LA PUBLICITÉ

- Faire de l'obsolescence programmée un délit passible de poursuites judiciaires constitutives de fraude dans des cas de pratique avérée, à l'instar de ce qui a été fait en France avec des peines allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende ou dans le cas d'une entreprise multinationale jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial (le seuil le plus élevé sera de vigueur), en apprenant des écueils déjà rencontrés.
- Établir des objectifs chiffrés d'utilisation de produits recyclés et de lutte contre l'obsolescence programmée dans les marchés publics, ainsi qu'au sein des secteurs privés.

La publicité ne cesse de nous inciter à la consommation. Elle s'efforce de nous convaincre que l'achat de certains produits ou services serait essentiel à notre satisfaction et nous aiderait à développer une identité, à « exister par la consommation ». Surtout, la publicité véhicule souvent des valeurs individualistes et non durables, contraires à la vision de notre Mouvement. Nous sommes constamment baignés dans des récits nous disant comment nous devons vivre. Nous sommes exposés en moyenne à 1.200 messages publicitaires par jour, dans la rue, sur internet, à la télévision ou à la radio, dans la presse écrite... souvent sans en avoir conscience. En fait, la publicité a

probablement plus de place dans notre société que la science, la spiritualité ou encore la culture.

Nous devons mettre un frein au consumérisme, à la publicité frénétique et au marketing intrusif qui nous vantent des comportements illusoirement censés apporter le bonheur. La sobriété énergétique commence par une sobriété commerciale.

Nous voulons :

- Interdire la publicité commerciale dans les espaces publics.
- Limiter la fréquence d'une publicité dans le temps et dans l'espace pour des produits dont l'impact environnemental est jugé significatif par une instance ayant au préalable fixé les normes.
- Interdire à certains secteurs de faire de la publicité lorsqu'il est prouvé qu'ils sont néfastes pour l'environnement, pour la biodiversité ou encore pour la santé humaine et animale (ex. : mazout, véhicules lourds et peu aérodynamiques, pesticides nocifs, alcool, jeux, sodas, malbouffe, voyages/croisières...).
- Laisser une place privilégiée aux publicités qui répondent à des enjeux sociétaux ou qui ont un impact positif sur l'environnement, sur la biodiversité ou sur la santé.
- Intégrer systématiquement dans toutes les publicités, sur tous les supports, la mention « En avez-vous réellement besoin ? La surconsommation nuit à la planète ».
- Appliquer une taxe « climat » sur la publicité en fonction du produit qui en est l'objet afin de financer un fonds de transition⁴².
- Interdire les offres commerciales comportant la souscription d'un crédit à la consommation afin de lutter contre la surconsommation et les surendettements. L'octroi de crédits à la consommation doit être réservé aux seuls établissements de crédit agréés.

- Réguler le volume sonore des publicités, rendu plus élevé par des procédés techniques particuliers.
- Interdire aux plateformes de commerce en ligne de détruire les produits retournés (lorsqu'ils ne conviennent pas à l'acheteur et que ce dernier les renvoie vers l'opérateur) et invendus et les obliger à les stocker, les revendre par d'autres filières, les offrir ou les recycler.
- Sensibiliser et informer le citoyen sur les impacts du « tout et tout de suite » dans le but d'inciter à une consommation plus durable.
- Mettre en place un régime financièrement défavorable à l'achat en ligne de certains produits.
- Inverser la logique en ce qui concerne la distribution de toutes-boîtes publicitaires : l'interdiction devient la règle sauf si un autocollant visible sur la boîte aux lettres autorise les publicités.
- Interdire la publicité commerciale par téléphone et permettre une suppression des données des listes commerciales sur demande.

3 — DÉVELOPPER DES RÉSEAUX ENTRE ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS ET LE GASPILLAGE

L'économie circulaire consiste à reconnaître et à traiter les déchets comme une ressource à récupérer, à transformer ou à réutiliser, comme de la matière première. L'économie circulaire tend à faire disparaître la notion de « déchets ». Cela peut toucher à l'alimentation (redistribuée auprès de personnes précarisées ou transformée en compost), aux déchets agricoles (biométhanisation), aux plastiques, aux matériaux de construction, aux équipements électroniques...

⁴² Aussi dans Fiscalité « Accompagner la transition écologique et le « toujours mieux » »

La circularité des objets et matières est une filière en croissance, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois plus locaux, et surtout porteuse d'avenir face à l'urgence climatique, la raréfaction des ressources naturelles et la crise de la biodiversité. Grâce à cette approche, on peut en effet répondre aux mêmes besoins, en consommant moins de matériaux. 600.000 emplois et 52.000 entreprises seraient déjà actifs dans l'utilisation de composants recyclables ou recyclés, dans le réemploi et dans la collecte, le tri et la transformation des déchets.

3.1. RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE

Le meilleur déchet reste celui qui n'existe pas. L'économie circulaire n'a pas de sens si on ne veille pas à réduire d'abord la quantité de déchets à la source.

Or, 2,2 milliards de tonnes de déchets sont générées chaque année dans l'Union européenne. Plus d'1/4 de ceux-ci, soit 27 %, sont des déchets ménagers : des déchets usuels collectés et traités par les communes et principalement générés par les ménages. Ces déchets ménagers par personne sont les plus élevés en Autriche, au Danemark et en Belgique (et les plus faibles en Espagne, Croatie et Suède).

La collecte et le traitement des déchets n'ont jamais coûté aussi cher aux citoyens, depuis qu'on applique le principe du coût-vérité, alors que la quantité de déchets n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années (jusqu'à la crise Covid). Entre 2018 et 2021, la quantité moyenne de déchets ménagers/par habitant a augmenté dans l'Union européenne. Ce paradoxe s'est

d'ailleurs accentué à mesure que le tri sélectif s'est renforcé. Le modèle doit complètement être repensé et être changé.

Nous voulons :

- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2030.
- Pour les produits où il est indiqué « à consommer de préférence avant le » (DDM), ajouter obligatoirement la date au-delà de laquelle le produit n'est plus comestible (DLC).
- Obliger la grande distribution à vendre un certain nombre, progressivement plus important, de denrées alimentaires en vrac ou à la découpe. Parallèlement, autoriser et encourager les consommateurs à emporter avec eux et à utiliser leurs propres contenants quand ils font leurs courses, en cadrant les exigences sanitaires.
- Soutenir le redéploiement du commerce local et de proximité et le développement des circuits courts (points de vente ; distribution à domicile), deux filières qui utilisent habituellement moins d'emballages (par exemple en intervenant dans la location de la surface commerciale en début d'activité quand elle se situe dans un quartier ou un village en déclin commercial ou sans commerce).
- Interdire les emballages en plastique et ne prévoir des dérogations que lorsqu'aucune alternative au plastique n'existe et qu'un mauvais emballage peut poser des problèmes d'hygiène et de santé. Adapter les normes AFSCA en conséquence.
- Mieux contrôler la récupération des plastiques agricoles.
- Encourager une filière wallonne de traitement des déchets et taxer davantage les exportations de déchets. La moitié des déchets plastiques collectés pour être recyclés sont exportés pour être traités hors de l'Union européenne. Les raisons de ces exportations sont le manque



de capacité, de technologie et de ressources financières pour que ces déchets puissent être traités localement.

- Recourir à des emballages alternatifs (papier, carton et verre) et soutenir les entreprises qui souhaitent développer de nouvelles solutions dans cette filière (« plastiques » biosourcés et biodégradables). Agir en concertation avec les secteurs concernés et dans le cadre d'un calendrier clair et défini suffisamment à l'avance (voir la fonction de la Commission interrégionale de l'Emballage).
- Interdire la production et la vente de certains produits hybrides non recyclables (comme les vêtements composés de particules en plastique et coton) ou appliquer une taxe dissuasive.
- Interdire la destruction d'inventus en ciblant d'abord les vêtements et les produits électroniques.
- Renforcer le tri sélectif en amont (chez les particuliers et entreprises) et en aval (à l'entrée de l'incinérateur) et élargir la liste des déchets non incinérables.
- Mieux informer et certifier sur la durée de vie des matériaux de construction.
- Dissuader le retour de produits achetés dans le cadre de l'e-commerce.
- Renforcer l'accompagnement des PME et TPE afin qu'elles minimisent la production de déchets et qu'elles valorisent les déchets engendrés par leurs activités.
- Promouvoir la location de biens (l'outillage de bricolage et de construction par ex.) et imposer dans toutes les grandes surfaces spécialisées le service de location et la promotion des lieux où la réparation d'outils existe ou la vente de produits réutilisables.
- Faire reconnaître que la pollution par les microplastiques est un défi transfrontalier qui nécessite une législation européenne ambi-

tieuse et des mesures incluses dans un prochain traité de l'ONU visant à mettre fin à la pollution plastique.

- Faire intégrer la pollution par les microplastiques dans d'autres politiques de l'Union européenne, notamment les règles en matière d'écoconception, dans la directive-cadre sur les déchets, la directive sur les plastiques à usage unique et la loi sur les déchets d'emballage.
- Adopter plus rapidement la directive sur l'interdiction des microplastiques dans les cosmétiques et vêtements.

3.2. ALLER PLUS LOIN DANS LA VALORISATION DES DÉCHETS COMME RESSOURCE

Avec les Pays-Bas, la Belgique fait partie des pays européens qui ont le plus développé l'économie circulaire. Notre pays enregistre aussi l'un des meilleurs taux de recyclage des déchets. Nous devons toutefois aller encore plus loin et résoudre certains nouveaux enjeux induits par le recyclage. En effet, celui-ci peut être fortement consommateur d'eau et d'énergie, alors que nous devons les utiliser avec sobriété. Le recyclage de certains plastiques n'est possible que pour un voire deux cycles maximum, ce qui atténue l'impact de cette matière sur l'environnement, mais ne résout en rien le problème de l'accumulation des déchets en plastique à long terme. Un grand nombre de plastiques ne devrait plus être utilisé.

Nous voulons :

- Intégrer davantage les critères relatifs à la réduction, au réemploi et à la valorisation des déchets dans les clauses de marchés publics, à tous les niveaux de pouvoir.
- Instaurer une consigne physique sur les canettes et bouteilles en plastique.
- Lorsque l'emballage est en plastique, utiliser un matériau plus solide, de meilleure qualité et réutilisable (plutôt que recyclable).

- Mieux informer les consommateurs sur la seconde vie des plastiques biosourcés et biodégradables (qui contiennent souvent des particules chimiques ou des microplastiques nocifs pour l'environnement).
- Encourager les entreprises à fabriquer certains produits (par exemple les jouets) sans utiliser du plastique non réutilisable ou en minimisant son utilisation.
- Appliquer des normes sur les composants en plastique utilisés pour fabriquer certains produits (ordinateurs, smartphones, équipements électriques...) de manière à les standardiser et leur permettre une seconde voire une troisième vie (réutilisation du composant depuis un objet hors service vers un nouvel objet).
- Appliquer de nouvelles normes de construction afin de réutiliser les matériaux de construction (voir partie du programme Énergie/Climat).
- En dehors des emballages en plastique (qui feront l'objet de mesures différentes comme proposé dans la précédente section), autoriser l'usage du plastique lorsque le rapport coût-bénéfice environnemental lui est favorable par rapport à d'autres matériaux alternatifs (notamment dans le secteur de la construction ou des transports), comme par exemple de nouvelles technologies « propres » en expérimentation (notamment le Polypea qui utilise comme source l'amidon de pois).

3.3. DÉVELOPPER LES FILIÈRES CIRCULAIRES

Pour encourager le développement des filières circulaires, nous voulons renforcer la coopération entre le monde de l'entreprise, le monde scientifique et de la recherche, et le monde associatif, entre secteurs et disciplines et enfin entre entreprises au travers de réseaux. La Flandre a par exemple mis en place un « Green Deal on Buildings and Construction » qui rassemble plus de 300 organisations (entreprises, ASBL, administrations, universités...) autour de la revalorisation



des déchets de la construction. La Wallonie a lancé en 2021 la stratégie régionale « Circular Wallonia », une première étape intéressante, mais qui doit être renforcée et pérennisée.

Nous voulons :

- À l'image des « pôles de compétitivité », développer à Bruxelles et en Wallonie des « pôles de circularité » (ou chaînes de valeur) par grande filière : construction, textile, électronique, agriculture et alimentation, plastique... Ils rassembleront les universités, centres de recherche, entreprises, associations, administrations et investisseurs autour de la valorisation des déchets (recherche et développement, formation, investissements dans des infrastructures, avis auprès du Gouvernement afin d'adopter des mesures incitatives ou normatives...).
- Instauration de critères spécifiques de circularité dans les cahiers des charges des marchés publics.
- Soutenir le secteur des matériaux de construction, notamment avec Wallonie Entreprendre, pour qu'il renforce la production de matériaux recyclés, recyclables, réutilisés ou réutilisables (ex. : recycler le béton en injectant du carbone dans les granulats de béton recyclé).
- Soutenir le développement des unités de biométhanisation de déchets agricoles et élargir la filière aux boues des stations d'épuration.
- Soutenir, en coordination avec les communes, les vendeurs d'articles d'occasion, dans des secteurs diversifiés (vêtements, électronique, livres et disques, déco...) en leur proposant une surface commerciale à prix réduit.

- Faciliter l'organisation de brocantes et marchés aux puces locaux.
- Obliger les supermarchés à mettre en place un plan d'action visant à proposer aux associations de lutte contre la précarité l'enlèvement des invendus (produits alimentaires comestibles) avant qu'ils ne soient jetés. Proposer les produits non enlevés à d'autres circuits et notamment à l'alimentation des animaux.

4 – TRANSFORMER LA TVA EN UNE TVES

Nous souhaitons transformer, à l'échelle européenne, la Taxe sur la Valeur Ajoutée en une Taxe pour la Valeur Environnementale et Sociale.

Les consommateurs payent aujourd'hui une TVA sur les biens et services sans que le taux tienne compte de l'impact des produits et prestations sur le climat et l'environnement ou même la santé des gens. Il faut donc transformer le système fiscal.

Nous voulons :

- Taxer les biens de consommation proportionnellement à leur impact environnemental et notamment aux émissions de carbone nécessaires à leur production et transport, de sorte que le prix des produits les plus polluants devienne moins attractif que celui des produits respectueux de l'environnement.
- Taxer ces mêmes biens proportionnellement à leur impact sur notre santé, pour rendre moins chers les produits sains qui ne sont pas chargés de sucre, de graisses ou fortement transformés.
- Réformer la fiscalité afin d'utiliser une partie des taxes environnementales pour rehausser les bas et moyens revenus et mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien suffisantes pour permettre aux publics précarisés ou vivant en zones rurales d'accéder à des solutions décarbonées à un prix acceptable.

5 – INFORMER SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CHAQUE PRODUIT

Quels aliments ont le plus gros impact sur notre planète ? Une question tantôt facile... tantôt moins. Par exemple, acheter des asperges semble être un choix responsable et sain. Mais quand celles-ci proviennent de l'autre côté du globe, l'empreinte carbone n'est plus du tout la même. Au-delà de l'aspect écologique, les normes de qualité des produits importés ne sont souvent pas à la hauteur des normes européennes. Nous souhaitons que chaque consommateur dispose d'une information claire et correcte sur l'ensemble des coûts écologiques liés à un produit.

Nous voulons :

- Encourager les normes européennes en vue d'imposer un bilan carbone aux entreprises et une analyse du cycle de vie aux produits, afin d'informer et de responsabiliser producteurs et consommateurs aux impacts environnementaux.
- Apposer sur les produits un éco-score, analogue au nutri-score, afin que nous puissions faire nos achats pour notre bien à nous, mais aussi pour celui de notre planète.
- Prendre en compte, pour le calcul de cet éco-score, l'origine de fabrication du produit, ses éventuels lieux de transit pour sa transformation ainsi que son type de production (par exemple issu de l'agriculture intensive, biologique, de conservation des sols...).
- Créer un système d'échange d'information carbone permettant à chaque citoyen de comptabiliser ses émissions de carbone personnelles, et ce, à titre indicatif.
- Un tel outil permettrait à chacun d'être plus conscient de l'impact de ses actes sur ses émissions et d'agir en conséquence. Cela permettrait par ailleurs de sensibiliser plus facilement aux « justes » limites des émissions individuelles pour atteindre le net zéro.

04

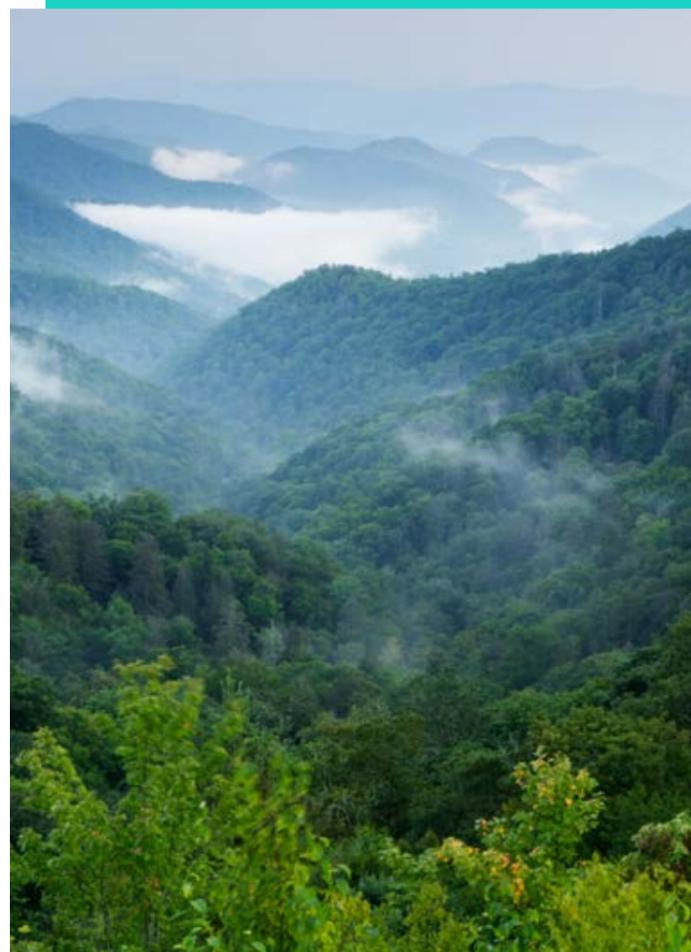
Environnement et Biodiversité

— UN CADRE DE VIE SAIN ET ÉQUILIBRÉ
POUR LE VIVANT ET RESPECTUEUX
DE SES OCCUPANTS

Climat, Environnement et Biodiversité sont indissociables. Hélas, la dernière représente encore trop souvent une variable d'ajustement. Le récent rapport « Planète Vivant » du WWF souligne l'urgence de la situation (ex. réduction moyenne de près de 70 % des populations d'animaux sauvages entre 1970 et 2018) et dénonce un véritable effondrement de la biodiversité. L'état de l'environnement wallon souligne l'état préoccupant de la biodiversité depuis plusieurs décennies : plus de 95 % des habitats sont dans un mauvais état de conservation ainsi que plus de 70 % des espèces. L'urgence climatique est aussi une urgence écologique.

Nos priorités à court terme

- Améliorer la qualité de l'air
- Protéger nos sols
- Protéger l'eau, une ressource essentielle
- Réduire la pollution sonore et lumineuse
- Stopper l'érosion de la biodiversité, planter pour préserver à long terme
- Renforcer l'harmonie entre la chasse et la nature
- Vers une agriculture sans produits chimiques nocifs pour l'environnement et la santé
- Labels et certifications ESG



Outre l'engagement moral de préserver la biodiversité d'un point de vue éthique, celle-ci nous rend de très nombreux services, dits écosystémiques. Ceux-ci vont de la régulation du climat, la pollinisation, la production d'eau et d'alimentation à la formation des sols ou encore les aspects touristiques et thérapeutiques qui nous ont tant servi pendant la pandémie. En outre, la qualité de notre milieu de vie (air intérieur et extérieur, eau, sol, matériaux de construction, déchets, emballages ...) et de notre alimentation conditionne notre état de santé. Nous devons ainsi préserver la qualité de notre environnement et de notre biodiversité pour améliorer notre santé.

La Belgique est le quatrième pays européen à être le plus exposé aux particules fines. La pollution est un véritable enjeu de santé publique. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) estime que l'exposition à des concentrations de particules fines supérieures aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a entraîné 238.000 décès prématurés en Europe en 2022. En plus de décès prématurés, la pollution atmosphérique engendre des problèmes de santé et des hausses de coûts importantes pour le secteur des soins de santé.

Souvent oubliés des normes environnementales alors qu'il occasionne des nuisances importantes, le bruit et les sources lumineuses doivent être pleinement pris en compte comme sources de pollution susceptibles d'affecter la santé, la qualité de vie et la biodiversité.

1 — AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

La composition chimique de l'air, et par extension sa qualité, s'est modifiée au cours des décennies. Les conséquences sont multiples sur l'environnement ainsi que sur la santé des organismes vivants, dont celle des citoyens. Outre les gaz à effet de serre de plus en plus médiatisés, les émissions de particules, micropolluants et substances acidifiantes impactent quotidiennement la santé humaine (ex. affections respiratoires), les écosystèmes (ex. substances polluantes) ou entraînent la dégradation de nombreux biens et bâtiments.

En Belgique, environ 12.000 personnes meurent chaque année en raison de la mauvaise qualité de l'air. 80 % des citoyens européens sont exposés à des niveaux de particules fines trop élevés au regard des normes de l'Organisation mondiale de la Santé. Nous devons prioritairement réformer la loi du 28 décembre 1964 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique en veillant à intégrer des mécanismes propres à assainir notre air.

L'AEE indique que la qualité de l'air est modérée à Bruxelles avec une moyenne annuelle de PM_{2,5} comprise entre 10 et 15 µg/m³. En Wallonie, du côté de Liège, Mons et Charleroi, la qualité de l'air se révèle "juste" : comprise entre 5 et 10 µg/m³. En revanche, aucune ville de Belgique n'a une qualité de l'air bonne comme à Faro au Portugal (1^{er} du classement), Umea et Uppsala en Suède.

Nous voulons :

- Sensibiliser tous les citoyens à l'importance de la bonne qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques (aération régulière, traitement de l'humidité, entretien de la chaudière...) ainsi qu'à la pollution de l'air intérieur par différents objets (bougies parfumées, désodorisants, produits d'entretien, tissus ...).
- Renforcer l'accès de chacun à la possibilité de recourir à une analyse de son milieu, et le sensibiliser à l'importance de le faire.

- Mesurer la qualité de l'air en mettant en place des systèmes d'alerte notamment.
- Ériger de nouvelles règles plus strictes en matière de qualité de l'air extérieur. L'objectif est de rapprocher d'ici 2030 les normes européennes des valeurs guides fixées par l'OMS.
- En Wallonie, poursuivre la mise en œuvre du décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules en fixant un calendrier clair et suffisamment prévisible pour les citoyens, et en déployant des mesures d'accompagnement, notamment financier, suffisantes pour tous ou des dérogations ciblées.
- À Bruxelles, en faire de même avec l'ordonnance du 7 décembre 2017 qui modifie l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie (dit CoBRACE) permettant la mise en place effective d'une ou plusieurs Zones de Basses Émissions sur le territoire de la Région bruxelloise et son arrêté d'exécution du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une Zone de Basses Émissions.
- Mettre en place, à côté du réseau de mesures officiel de la qualité de l'air extérieur, un réseau de mesures secondaire d'information installé sur le mobilier urbain qui permettrait de sensibiliser la population à la problématique dans les zones les plus polluées.
- Mettre en place des actions collectives en justice si la santé des citoyens est affectée par la violation des règles de l'Union européenne sur la qualité de l'air.
- Renforcer les projets liés à la qualité de l'air auprès des écoles, crèches, hôpitaux, logements publics et autres structures dédiées aux personnes sensibles (mise à disposition de détecteurs, animations...).

2 — PROTÉGER NOS SOLS

Bétonnés, menacés par l'érosion, contaminés par les polluants agricoles et industriels, aujourd'hui 70 % des sols sont dégradés en Europe. Pendant longtemps les sols ont été l'angle mort des politiques européennes en matière d'environnement. Il en est question dans plusieurs réglementations européennes, mais aucun grand texte. Il existe une directive-cadre sur l'eau, une autre sur l'air, mais pas encore sur les sols faute d'accord entre les États membres.

Plus de 90 % de ce qu'on mange vient directement ou indirectement de la terre, et 25 % de la biodiversité se trouve sous nos pieds (4,5 t/ha de biomasse faunistique et microfloristique) : les vers de terre, arthropodes, champignons et bactéries sont indispensables au cycle de la matière organique. Outre son rôle d'approvisionnement, le sol fournit donc des services de support (cycle des nutriments, habitat ...), de régulation (cycle de l'eau, climat, stockage de carbone, biodégradation des polluants ...), mais aussi d'importance culturelle (ex. vestiges archéologiques, aspects récréatifs ou spirituels).

Nous souhaitons garantir aux sols le même niveau de protection que l'eau, le milieu marin ou l'air. Autrement dit : leur accorder une protection juridique européenne et imposer des normes à respecter comme pour l'air ou l'eau des rivières. Récemment, la Commission européenne a soumis une proposition de directive sur le sol, mais son ambition est malheureusement réduite au volet préventif et ne vise pas le volet curatif.

À l'échelle régionale, l'imperméabilisation, la compaction, l'acidification ou encore l'érosion des sols sont autant de pressions qui menacent grandement les services écosystémiques essentiels que le sol nous fournit. Ainsi, une érosion dite non soutenable caractérise près de 60 % des superficies sous culture alors que 90 % des sols ont un déficit en matière organique.

Nous voulons :

- Favoriser l'aboutissement de la Stratégie européenne « Soil Strategy for 2030 », la possible loi sur la santé des sols et élaborer dans ce cadre une directive-cadre ambitieuse sur la protection des sols pour combler le vide juridique et donner au sol la même importance que l'air, l'eau et l'environnement marin.
- Faire un état des lieux de la santé des sols et lutter efficacement contre l'appauvrissement et la pollution diffuse.
- Favoriser les pratiques culturelles de préservation des sols et celles permettant d'augmentation les teneurs en matière organique (agroécologie, agriculture de conservation impliquant le non-labour, semis sous couvert...).
- Répertorier lors des inondations ou fortes pluies les zones de forte érosion et directement mener des actions pour les contrer : pratique culturelle, plantations d'arbres/arbustes, haies...
- Inclure des objectifs juridiquement contraignants et exiger des plans obligatoires.
- Mettre en place un système de surveillance et de notification sur la santé des sols qui soit complet et harmonisé.
- Investir davantage dans un système de surveillance sur le terrain.
- Maîtriser et réduire la consommation en sol, en se focalisant notamment sur la réutilisation, la réhabilitation et la bonne gestion des sols pollués et/ou déjà imperméabilisés.
- Préférer, dans la mesure du possible, les solutions naturelles aux infrastructures grises (constructions à base de béton) dans la gestion du cycle de l'eau ou pour répondre à certains enjeux (espaces urbains, stationnement...).
- Instaurer un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins.

3 — PROTÉGER L'EAU, UNE RESSOURCE ESSENTIELLE

Les dernières années ont clairement marqué un tournant dans notre perception des changements climatiques en Europe et dans le monde entier. Des événements extrêmes (ex. sécheresses, inondations, canicules, incendies) se sont succédés et se succéderont plus fréquemment et plus intensivement. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mentionne à ce sujet qu'environ la moitié de la population mondiale souffre actuellement d'une grave pénurie d'eau pendant au moins une partie de l'année en raison de facteurs climatiques et non climatiques. Les risques actuels et futurs sont majeurs et pèsent tant sur les activités humaines (ex. agriculture, industries, villes) que sur les écosystèmes, perturbant et affectant donc la biodiversité et les services écosystémiques rendus.

Environ 80 % de l'eau prélevée et distribuée en Wallonie provient de captages dans les nappes d'eau souterraines, le restant provenant des eaux de surface (ex. grands barrages-réservoirs). Ces dernières années, la recharge hivernale des eaux souterraines n'arrive plus ou difficilement à compenser les prélèvements et les sécheresses d'été. Outre les mesures décrétales pouvant être prises en cas de sécheresse, la notion d'avertissement et de conscientisation est encore trop peu considérée.

Outre l'aspect quantitatif, l'état écologique et chimique des masses d'eau souterraine et de surface n'est pas optimal, ni en Wallonie ni à Bruxelles, et doit représenter une priorité.

En parallèle de la révision de la directive-cadre sur l'eau, la directive sur les eaux souterraines et la directive sur les normes de qualité environnementale (directive sur les eaux de surface) qui visent à mieux protéger la santé humaine et les écosystèmes naturels contre les polluants, l'assainissement, la lutte contre l'érosion et les pollutions diffuses, la reméandration ou encore l'adaptation aux changements climatiques sont autant de défis à relever.

Nous voulons :

3.1. DES MESURES DE SENSIBILISATION ET DE PRÉCAUTION

- Au niveau mondial, promouvoir l'eau comme un bien commun non privatisable.
- Sensibiliser tous les citoyens à l'importance d'une utilisation rationnelle et économe de l'eau dans la vie quotidienne en évitant les pertes et gaspillages.
- Aider les citoyens à identifier les appareils défectueux ou générant une importante consommation d'eau ou des fuites, et les soutenir dans les réparations ou remplacements.
- Développer et instaurer la notion d'avertissement d'état défavorable des nappes d'eau souterraines, similaire aux indicateurs développés pour la météo et la qualité de l'air afin d'avertir au plus vite et de manière simple et efficace l'ensemble des acteurs concernés en vue de prendre les mesures de restriction qui s'imposent.
- Promouvoir des pratiques agricoles qui soient moins consommatrices d'eau et qui évitent le ruissellement et l'érosion.

3.2. DES MESURES DE GESTION ET DE RÉGLEMENTATION

- Lié à cela, anticiper et mettre en place des mécanismes d'arbitrage en cas de pénuries d'eau (usages domestiques, agriculture, industrie, énergie). Définir, à ce titre, une priorisation des usages de l'eau en cas de sécheresse, en garantissant une priorité absolue à l'alimentation en eau de distribution publique, et en interdisant certains types d'usages non essentiels.
- Surveiller et réguler plus strictement les substances qui présentent un risque significatif pour la santé humaine et l'environnement. Appliquer le principe de précaution.

- Réaliser un état des lieux des substances qui présentent un risque significatif pour la santé humaine et l'environnement (perturbateurs endocriniens, PFAS, amiante, perchlorates, certains déchets hospitaliers, microplastiques, micro-organismes résistants aux antimicrobiens...), et développer une cartographie accessible aux citoyens.
- Améliorer les techniques d'analyse des pollutions induites par l'eau potable (analyses au robinet plutôt qu'au château d'eau ; analyse des résidus sur les cultures et les sols).
- Assurer une totale transparence vis-à-vis de la population, des consommateurs et des autorités locales, par une information complète et rapide des résultats des analyses et des éventuelles mesures de précaution à prendre, en cas de dépassement d'une norme.
- Mettre à jour plus régulièrement la liste des substances à surveiller, en anticipant les normes européennes et appliquer le principe de précaution en cas de suspicion de pollution.
- Appliquer en Wallonie et à Bruxelles des normes plus strictes que l'Union européenne en ce qui concerne les PFAS et prendre en compte la toxicité spécifique de chaque type de PFAS.
- Au niveau régional, accélérer les cartographies, renforcer les contrôles et durcir les sanctions vis-à-vis des entreprises qui rejettent des PFAS.
- Interdire les PFAS au niveau européen.
- En cas d'interdiction de consommation de l'eau du réseau de distribution, prévoir un plan de gestion de crise et assurer un accès à l'eau potable de façon alternative.
- Mieux encadrer la gestion des eaux usées des hôpitaux et prévoir un financement suffisant pour aider le secteur à mettre en place des solutions ad hoc permettant d'isoler et de traiter les eaux contenant potentiellement

- des substances toxiques (exemple : déchets issus d'une chimiothérapie).
- Soutenir la recherche en matière d'évaluation de la qualité de l'eau potable et les risques induits sur la santé et l'environnement.
- Faire payer les pollueurs et mettre sur pied un mécanisme de responsabilité élargie des producteurs : les producteurs de produits contenant des substances polluantes doivent contribuer au coût de la pollution et de la restauration.
- Mettre en place un système de certification des installations intérieures d'arrivée et de rejet des eaux de toute habitation qui fait l'objet d'un changement de propriétaire, en veillant à ce que le coût de cette certification ne soit pas excessif.
- Proposer un crédit à taux zéro sur cinq ans afin d'étaler le prix du raccordement au réseau d'égouttage
- Accélérer les travaux permettant de lutter contre les fuites d'eau au sein des réseaux publics.
- Exploiter les résultats obtenus lors de la mise en œuvre de projets pilotes du PRW visant à l'utilisation par certains acteurs d'eau non potabilisable en lieu et place de pompages dans l'environnement.

3.3. DES MESURES LORS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Restaurer l'état écologique et chimique des masses d'eau souterraine et de surface en Wallonie en luttant notamment contre la pollution diffuse de l'eau par les nitrates, les pesticides en général, les perturbateurs endocriniens, les microplastiques ...
- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau en supprimant notamment les obstacles, dont ceux infranchissables, pour la biodiversité (10 % par an).



- Finaliser l'atteinte de l'objectif d'assainissement de 100 % des eaux usées, qu'il soit collectif ou individuel.
- Tendre vers le zéro débordement des égouts pour dans les meilleurs délais.
- Restreindre plus fermement l'artificialisation des sols et l'étalement urbain (« Neutralité béton ») en ce compris les nouvelles constructions, dans les zones sensibles aux risques de pénurie d'eau (Famenne, ...) et aux risques d'inondations, et en parallèle reperméabiliser et revégétaliser nos villes (jardins d'eau ...).
- Développer une réflexion liée à la parcelle lors de l'introduction de permis d'urbanisme en vérifiant que toutes les solutions de gestion et d'infiltration des eaux ont été considérées et mises en place.
- Revoir la formation des architectes et corps de métiers afin de mieux utiliser l'eau et de l'économiser (eau potable ; eau de pluie ; eaux grises ; eaux noires).
- Généraliser autant que possible et progressivement les chasses d'eau écologiques et l'imposer pour les nouvelles constructions, en

- recourant à diverses solutions (eau de pluie, eaux grises, toilettes sèches...) afin de réduire l'usage d'eau potable.
- Redéployer des zones naturelles humides, qui font office de zone de stockage et de filtration d'eau.

4 — RÉDUIRE LA POLLUTION SONORE ET LUMINEUSE

Le bruit représente la deuxième plus grande menace pour la santé environnementale en Europe après la pollution atmosphérique, avec plus de 100 millions de citoyens, soit 20 % de la population de l'Union européenne, exposée à des niveaux sonores excessifs. Le bruit augmente notre niveau de stress, perturbe notre sommeil, affecte nos capacités d'apprentissage et accentue même les accidents vasculaires cérébraux et les maladies cardiaques. Le bruit le plus perturbant provient du trafic routier, ferroviaire et aérien.

En 2022, la part de la population qui déclarait être affectée par le bruit des voisins ou le bruit de la rue était de 13,7 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable en 2030, ce chiffre doit diminuer.

Nous devons résolument agir pour faire face à cette menace, souvent sous-estimée, pour la santé publique.

Nous voulons :

4.1. AU NIVEAU DE L'IMPACT DIRECT SUR L'HOMME ET LA BIODIVERSITÉ

- Intensifier l'action politique si l'on veut réduire de 30 % le nombre de personnes affectées par le bruit des transports d'ici à 2030, comme le prévoit le plan d'action zéro pollution.
- Mieux prendre en compte l'isolation sonore dans le projet de rénovation énergétique des bâtiments.

- Renforcer et œuvrer à l'amélioration de la mise en œuvre globale de la directive européenne sur le bruit dans l'environnement en fixant notamment des objectifs en termes de bruit.
- Tenir compte de l'impact du bruit et de la pollution lumineuse dans le cadre des mesures axées sur la conservation de la biodiversité, et dans le cadre de la délivrance des permis d'environnement, notamment en analysant davantage l'impact des charrois.
- Mieux mesurer le bruit dans les milieux de vie et rendre les résultats accessibles et lisibles pour les citoyens.
- Soutenir le développement et la mise en œuvre de plans bruit locaux (communaux).
- Réaliser et valoriser des zones de confort acoustiques dans les villes (parcs, intérieurs d'îlot, promenades vertes...).
- Mettre en place des contrôles à la demande de citoyens et renforcer les contrôles à l'initiative de l'autorité publique et prévoir des sanctions immédiates en cas de dépassement des normes.
- Renforcer la capacité de contrôle et les moyens techniques pour se faire.

4.2. Au niveau de l'aménagement du territoire

- Considérer obligatoirement la pollution sonore et lumineuse dans les décisions d'aménagement, d'urbanisme et d'équipement du territoire.
- + Éclairages intelligents, avec spectre lumineux moins impactant pour la santé et la biodiversité.
- + Éclairages intelligents sur les autoroutes adaptés à la biodiversité et à la sécurité routière.

4.3. AU NIVEAU DU TRANSPORT ROUTIER

- Veiller à ce que les plans d'action contre le bruit incluent systématiquement :
 - + L'introduction de revêtements silencieux chaque fois qu'une route très fréquentée est repavée, comme le prévoient les lignes directrices sur les marchés publics écologiques.
 - + La tolérance zéro à l'encontre des rodéos urbains et de l'utilisation de véhicules dont le moteur a été débridé au travers de la prévention et de la répression (par exemple par la saisie immédiate du véhicule). Des voies ferrées bien entretenues et l'installation de voies à faibles émissions à proximité des habitations.
 - + Des objectifs appropriés de réduction du bruit, conformément à l'"approche équilibrée" du règlement (UE) n° 598/2014, ainsi que des mesures efficaces pour les atteindre.
- Mettre sur pied des enceintes officielles de concertation avec les acteurs qui sont impliqués, à savoir le niveau national, les autorités compétentes, ainsi que les opérateurs d'infrastructures de transport et de modes de transport innovants qui peuvent réduire le bruit dans les technologies et les produits dès leur création.
- Stimuler l'innovation dans les technologies de réduction du bruit par les industries, en particulier dans le secteur de la mobilité.
- Inciter davantage les opérateurs de modes de transport et d'infrastructures de transport innovant à s'engager dans les technologies et les produits "sans bruit dès la co-conception".
- Renforcer et réviser la législation européenne n° 117 de la CEE-O'U sur l'homologation des pneumatiques en y associant les limites de bruit applicables aux pneumatiques.

- Mettre en place des contrôles du bruit émis par les véhicules à l'instar de ce qui existe pour leur vitesse et renforcer significativement les sanctions lors des dépassements des normes de bruit prioritairement la nuit.

4.4. AU NIVEAU DU TRANSPORT AÉRIEN

- Introduire des mesures de réduction du bruit dans la prochaine révision de la directive 2009/12/CE sur les redevances aéroportuaires, y compris la modulation des redevances aéroportuaires pour réduire le bruit à l'atterrissage et au décollage et augmenter l'utilisation d'avions plus silencieux.
- Interdire les vols de nuit des avions sur les zones urbaines bruxelloises en commençant par élargir la période de nuit de 2 heures entre 22 et 23 h et entre 6 et 7 h du matin et à moyen terme, étendre cette mesure à l'ensemble du territoire européen.
- Modifier les procédures de décollage pour monter plus vite et plus haut et descendre plus tard.
- Interdire les avions les plus bruyants et découper les avions bruyants en modulant davantage les taxes et les redevances en fonction des quotas counts des avions.
- Taxer le Kérosène au niveau de l'Union européenne et se donner comme objectif de contribuer à réformer la convention de Washington pour qu'il en soit de même au niveau international.
- En ce qui concerne plus particulièrement l'aéroport de Bruxelles-National, fixer une limitation annuelle de l'aéroport à maximum 220.000 mouvements, en s'opposant à toute augmentation de l'activité de celui-ci.

5 – STOPPER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ, PLANTER POUR PRÉSERVER À LONG TERME

La biodiversité nous est essentielle. Elle trouve non seulement son importance dans tous les pans de notre société, impactant notamment sur la santé des citoyens et leur bien-être, mais aussi sur les sociétés humaines et leurs économies au travers de la multiplicité des services rendus. En outre, elle revêt aussi d'une grande valeur intrinsèque par son existence même et par l'extraordinaire diversité d'organismes vivants présents sur Terre.

Ainsi, la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité pour l'horizon 2030 souligne la place centrale qu'elle occupe pour renforcer notre résilience face aux catastrophes environnementales (ex. événements extrêmes climatiques, pandémies), pour assurer notre sécurité alimentaire et se justifie donc forcément économiquement étant donné le coût bien plus conséquent de l'inaction. L'Union européenne fixe ainsi l'investissement dans le capital naturel comme étant l'une des cinq politiques de redressement budgétaire les plus importantes.

Hélas, le déclin de la biodiversité est global et grandissant depuis plusieurs décennies. L'Europe n'est pas encore parvenue à enrayer le déclin des espèces et des habitats protégés dont l'état de conservation est préoccupant. La destruction, la détérioration ou la fragmentation des habitats, les pollutions diffuses, les invasions biologiques ainsi que le dérèglement climatique sont parmi les principales pressions qui s'exercent sur les habitats et les espèces. 80 % des habitats naturels européens seraient dégradés alors qu'en Belgique, moins de 10 % seraient dans un état favorable.

Actuellement, deux directives européennes (« oiseaux » et « habitats ») permettent de protéger en Belgique 165 espèces d'oiseaux, 75 espèces autres que des oiseaux ainsi que de 41 types d'habitats. Alors que près de 80 % de la pollinisation des plantes à fleurs sauvages et cultivées est réalisée par l'intermédiaire d'une faune pollinisatrice

qui se compose majoritairement d'insectes, une très faible proportion de ceux-ci est réellement protégée à l'échelle européenne. Ces Directives remontent à plus de 30 ans et la liste des insectes n'a jamais été révisée.

Face à l'ampleur de la crise de la biodiversité, un nouveau cadre mondial pour la biodiversité a pu aboutir lors de la COP 15 pour la période 2022-2030, à transposer dans les plans et stratégies nationaux. À l'échelle européenne, la Stratégie Biodiversité de l'Union européenne souligne l'urgence d'agir pour la biodiversité et rappelle l'importance de « ramener la nature dans nos vies ». La Commission européenne a dans cette optique proposé la « Loi sur la restauration de la nature » qui vise à restaurer les habitats naturels fortement dégradés en Europe en fixant des objectifs contraignants de restauration d'au moins 20 % des écosystèmes terrestres et marins de l'Union européenne d'ici 2030 et de tous les écosystèmes nécessitant d'être restaurés d'ici 2050. Faisant partie du Pacte vert européen (la Feuille de route vers une Europe climatiquement neutre d'ici 2050), c'est l'initiative législative la plus importante de ces 30 dernières années pour la protection de la nature en Europe et que nous avons soutenue lors du vote survenu au Parlement européen en juillet 2023. Soutenue et aussi améliorée, car nous avons obtenu les victoires suivantes :

- La mise en place d'un financement supplémentaire, dédié et structurel pour la restauration de la Nature.
- La mise en œuvre de clauses miroirs pour protéger nos frontières, nos agriculteurs, les consommateurs, et la biodiversité aussi ailleurs dans le monde.

Les discussions entre la Commission, le Parlement et le Conseil des ministres (« trilogie ») ne font que commencer, mais l'effondrement de la biodiversité nécessite des mesures fortes. À l'échelle européenne, mais aussi nationale et régionale. En effet, parmi les différents groupes étudiés, pointons que plus de 60 % des effectifs d'oiseaux communs des milieux agricoles ont été perdus au cours des

trois dernières décennies en Wallonie. De plus, 30 % des abeilles sauvages sont menacées en Belgique, notamment en raison des changements paysagers et de la réduction des ressources florales, de l'usage de pesticides, des changements climatiques ou encore des pathogènes et parasites ou des espèces exotiques invasives.

Nous voulons :

5.1. PAR LE BIAIS DES LÉGISLATIONS

- Être combattifs sur les enjeux de la biodiversité et en faire un ministère explicite doté de moyens d'action concrets afin d'atteindre les objectifs internationaux et européens dans les temps (30 % d'aires protégées, dont 10 % strictement protégées (en réserves naturelles).
- Promouvoir la révision de la Directive Habitats pour mieux tenir compte de l'évolution de la situation des insectes et de leur rôle dans la pollinisation.
- Adoption et transposition rapides du Règlement européen sur la restauration de la Nature.
- Intégrer la reconnaissance légale, via un statut particulier, des parcs nationaux dans la loi de conservation de la nature (LCN) comme pour les parcs naturels.
- Obliger la liaison du réseau écologique fonctionnel nouvellement développé à la fin de la dernière législature avec le Schéma de Développement Territorial dans le cadre des projets d'aménagement du territoire.
- Harmoniser les réglementations liées à la tonte par les robots tondeuses et limiter leur utilisation à la période diurne.
- Établir une stratégie nationale belge contre la déforestation importée afin d'assurer que les importations de bois et autres produits (ex. soja, huile de palme) ne contribuent pas à la destruction des forêts ou à des abus sociaux.

5.2. SENSIBILISATION, MOBILISATION ET FORMATION

- Renforcer le dialogue entre les acteurs du milieu naturel afin de favoriser des mesures de gestion concertée, notamment en révisant en Wallonie l'organisation et le fonctionnement du Pôle ruralité du CESE.
- À l'instar de la mobilisation des grandes entreprises françaises, dans le cadre du plan de sobriété énergétique français, associer les entreprises (de toutes tailles) dans les réflexions liées à la conservation de la biodiversité afin de les mobiliser (notamment en les amenant à rédiger un manifeste interne chiffrant les objectifs clés en cette matière).
- Sur base du réseau écologique fonctionnel, diffuser aux élus l'état des lieux du patrimoine naturel de leur commune. Une formation spécifique devra, en outre, leur être dispensée afin de leur donner les clés pour une compréhension, considération et gestion durable et raisonnée de la biodiversité



- Planter un arbre lors de chaque naissance afin de promouvoir les liens entre les citoyens et la nature, à l'instar de ce qui se pratique à Couvin ou Dour.
- Diffuser de manière beaucoup plus accessible et claire l'information liée à la biodiversité régionale et communale.
- Profiter de l'intégration claire de la thématique de la biodiversité dans les nouveaux référentiels du tronc commun pour intensifier la transmission des savoir et savoir-faire relatifs à l'éducation relative à l'environnement dans les écoles, sensibiliser davantage le public tous secteurs confondus dans les formations initiales et promouvoir davantage une approche systémique et transversale aux différents niveaux et dans les différentes filières.
- Favoriser les projets éducatifs de plantations (ex. Tiny Forest) en impliquant les élèves dès le début afin de les sensibiliser à la conservation de la biodiversité qui les entoure dès le plus jeune âge.
- Renforcer le soutien aux initiatives associatives et éducatives visant à reconnecter la population à la nature telles que les « Défis Biodiversité » qui émergent dans les communes afin de créer une émulation locale autour de la biodiversité.
- Renforcer et systématiser l'accompagnement des propriétaires de terrains afin de préserver et restaurer la biodiversité.
- Lutter contre les espèces exotiques invasives en formant les ouvriers communaux et régionaux.
- Vulgariser et faire évoluer les bonnes pratiques de gestion des « mauvaises herbes » (ex. stopper l'utilisation de gaz pour désherber).
- Améliorer la protection des insectes, en particulier les espèces indigènes et pollinisatrices, notamment par l'amélioration et le partage des connaissances, la sensibilisation, mais aussi la mise en œuvre d'actions concrètes de conservation.

- Encourager les entreprises et organismes financiers à réaliser une évaluation et un suivi de leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité à travers leurs opérations, leurs chaînes d’approvisionnement et de valeur et leurs portefeuilles.

5.3. ACTIONS CONCRÈTES

- Imposer une gestion différenciée et extensive des espaces publics (communes, région) pour promouvoir les zones de biodiversité (donc réduire les zones de pelouses) et intégrer la production horticole fruitière.
- Systématiser l’implémentation d’aménagements en faveur de la biodiversité (ex. nichoirs, dortoirs) dans le cas de restaurations et de nouvelles constructions chez les particuliers et sur les bâtiments publics
- Cartographier les zones d’intérêt créées grâce à la gestion différenciée afin de compléter le maillage écologique en lien avec le réseau écologique fonctionnel.
- Intensifier et faire une priorité de la végétalisation du bâti en ville, plus particulièrement les toitures et développer l’agriculture urbaine.
- Revégétaliser les rues de nos villes et villages (projets de rénovation urbaine et de réfection de la voirie qui prévoient dans la mesure du possible des éléments végétaux ; concours de la façade 100 % nature au sein d’une rue ou d’un quartier...). Encourager les mini-potagers urbains bio en plaçant des bacs à fruits et légumes dans la commune, surtout aux endroits entourés d’habitations sans jardin (appartements, petites maisons...). Mobiliser des bénévoles (associations, habitants...) pour assurer le rôle de coordination et de médiation dans l’entretien et l’utilisation des bacs-potagers.
- Encourager les propriétaires à végétaliser les immeubles (jardins-potagers sur les toitures plates, bacs-potagers, petits fruitiers, sur les terrasses et au rez-de-chaussée...).

- Mieux préserver les haies lors de leur entretien en définissant des normes plus précises (hauteur et largeur minimum à respecter).
- Lors de la vente d’un bien immobilier, établir un cadastre du végétal et le communiquer aux futurs propriétaires via le notaire, de manière à assurer la traçabilité des interventions sur les plantations dans les parcelles privées.

- Étudier la faisabilité de développer dans chaque CPAS une cellule de réintégration des RIS (article 60) pour la gestion de la biodiversité dans les espaces publics.

5.3.1. PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Intensifier l’augmentation du réseau d’aires (strictement) protégées par le biais de création/agrandissement de nouvelles réserves et de restaurations d’écosystèmes avec en ligne de mire l’atteinte des objectifs internationaux et européens dans les temps (30 % d’aires protégées dont 10 % strictement protégées (en réserves naturelles).
- + Comme le mentionne le plan de transformation Energie-Climat, l’objectif impérieux et à court terme est de mettre 5 % du territoire sous statut de protection forte (réserves naturelles).
- + Pour cela, une stratégie de (re)développement de la nature devra être élaborée dès le début de la législature et dont la temporalité dépassera la mandature.
- + Comme le dit le Manifeste : « Nous voulons être combattifs sur ces enjeux de la biodiversité et en faire un ministère explicite doté de moyens d’action concrets ». En outre et pour plus d’efficacité, les thématiques nature, environnement et climat seront regroupées.
- Valoriser écologiquement les sols sensibles et marginaux (270.000 ha) pour lesquels la production de biomasse (agriculture, sylviculture) est difficile ou trop onéreuse.

- Intégrer dans les prescrits urbanistiques et charges d’urbanisme des objectifs de plantation afin de favoriser la biodiversité.
- Compléter le réseau Natura 2000 en intégrant les terrains proposés d’initiative par leur propriétaire si ceux-ci sont susceptibles d’apporter une réelle plus-value au réseau écologique.
- Limiter la pollution lumineuse en supprimant l’éclairage urbain inutile (p. ex. prévoir l’extinction de l’éclairage des enseignes commerciales après minuit sauf si ces commerces restent ouverts).

5.3.2. PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR LES FORÊTS

- Renforcer et la transition vers une sylviculture toujours plus durable tout en considérant l’approche multifonctionnelle de la forêt
- Revoir les législations régionales afin d’assurer à tous les massifs forestiers situés de part et d’autre d’une frontière régionale (Forêt de Soignes par exemple), une gestion et des pratiques sylvicoles similaires et une réglementation unique et cohérente en termes de circulation, de récolte, de balisage, etc.
- Renforcer la stratégie forestière. Garantir le développement durable des forêts via notamment la certification forestière (PEFC ou FSC) : assurer les moyens humains et budgétaires pour garantir la certification des forêts publiques et la promouvoir en forêt privée.
- Assurer le développement des éléments favorables à la biodiversité (arbres morts, lisières...).
- Préserver les forêts dites anciennes (les cartographier sur base scientifique, imposer leur préservation en forêt publique, favoriser leur préservation en forêt privée via des incitants financiers ou autres).
- Inclure les nouveaux modes de déplacement (vélos, trottinettes électriques) dans l’organisation de la forêt régée par le code forestier,

tenant compte en particulier des périodes de chasse, les écosystèmes et le cycle de vie des animaux.

- Permettre aux mouvements de jeunesse une accessibilité en forêt respectueuse des habitats et espèces : les informer, simplifier administrativement leurs demandes sur base d’une confiance mutuelle entre les dirigeants et les instances administratives.
- Développer les forêts périurbaines en tenant compte de leurs spécificités et de l’attente sociale, via des protections, des incitants ou de la communication.
- Investir massivement dans la communication autour de la circulation en forêt : site internet, panneaux didactiques, balisage ...
- Les objectifs de densité cible dans la circulaire plan de tir seront revus, en tenant compte de l’équilibre forêt-gibier, des nouvelles méthodes de recensement, des capacités d’accueil des forêts et des plaines et de la diversité des objectifs à atteindre (équilibre forêt, gibier, biodiversité, observation des animaux sauvages, éthologie des espèces, revenus cynégétiques, diversité des contextes...).
- Promouvoir le développement de projets forestiers locaux en partenariat avec la société civile.
- Évaluer et conditionner les aides publiques forestières à des exigences sociétales, environnementales, climatiques et économiques bien définies.
- Renforcer la recherche forestière dans la promotion de modèles de sylviculture en adéquation avec le changement climatique, la préservation des écosystèmes et les besoins des propriétaires et de la filière bois.
- Définir une véritable stratégie de développement économique de la filière bois plus particulièrement en Wallonie afin d’augmenter la valeur ajoutée de la production forestière locale, de renforcer les entreprises de transformation

du bois, de fournir de l'emploi local, de proposer aux citoyens du bois local et durable pour leur construction et leurs aménagements privés.

6 — RENFORCER L'HARMONIE ENTRE LA CHASSE ET LA NATURE

Même si elles sont moins nombreuses, des interactions existent également entre l'être humain et les animaux sauvages, lesquels sont tout autant pourvus de sensibilité. Dans ces relations ponctuelles, il convient de rester conscient que tout acte, même le plus anodin, envers un animal sauvage, peut complètement dérégler son rapport à son environnement et ses congénères, et partant son bien-être. Il faut apprendre à les comprendre, à respecter leurs besoins et leur mode de vie.

Dans ce contexte, nous voulons, mener une réflexion, en concertation avec les secteurs concernés, pour voir quelles sont les évolutions nécessaires de la loi sur la chasse, notamment pour répondre à certaines dérives.

La chasse reste néanmoins une activité rurale et sociale du monde rural et forestier. Elle est d'utilité publique et participe à l'économie de notre région. Elle reste aussi nécessaire pour maintenir les populations de gibier dans un état de conservation favorable, dans des limites de densités pour que la forêt puisse remplir son rôle multifonctionnel, en permettant aux autres espèces vivantes constitutives de notre biodiversité (plantes, fleurs, batraciens, oiseaux...) d'y prospérer également et en permettant de préserver les intérêts économiques de l'agriculture et de la sylviculture. C'est une discipline qui nécessite une connaissance de la nature et des animaux afin d'évaluer si l'un ou l'autre peut ou doit faire l'objet d'un prélèvement. En outre, les chasseurs se doivent d'être sensibles et respectueux du patrimoine commun et de la nature au sens large, y compris du bien-être animal. Considérant ces points essentiels, le maintien de la pratique devrait donc être maintenu. Dans ce contexte, nous estimons notamment que des

alternatives à l'introduction artificielle et massive de certaines espèces doivent être étudiées, et que celles-ci peuvent être mises en œuvre pour atteindre cet objectif nécessaire à l'équilibre de la faune et de la flore. L'introduction d'animaux sauvages, et ce, de manière limitée, doit être privilégiée à l'introduction d'animaux domestiqués ou apprivoisés. Du reste, dans tous les cas, une période sans chasse sur le territoire désigné doit pouvoir être assurée et évaluée pour permettre le « retour à la nature » de ces animaux. Nous sommes donc favorables à des repeuplements limités sur des territoires de chasse et à la mise en œuvre de plans de gestion plus durables réfléchis dans ce cadre.

Nous plaçons également pour que l'ouverture de conseils cynégétiques à d'autres acteurs que les chasseurs soit une réalité dans tous les conseils cynégétiques. Ceci permettra une meilleure information auprès du grand public sur la chasse et les bonnes pratiques, notamment dans le domaine du bien-être animal.

Nous voulons encore :

- Favoriser les méthodes de chasses dites de « poussée silencieuse » ou traque-affût lorsque le contexte environnemental le permet, tout en maintenant le choix, par l'organisateur de chasse et du titulaire du droit de chasse, du mode de chasse collective qu'ils estiment le plus approprié au regard du territoire de chasse eu égard aux spécificités liées à l'environnement, au relief, aux couverts, au type de flore et de faune.
- Renforcer les dispositions relatives à la formation et notamment à la formation au tir, et soutenir financièrement les associations qui organisent ces formations.
- Supprimer les sanctions pénales qui sanctionnent le fait de ne pas tirer des animaux sauvages.

En dehors du contexte de la chasse, **nous voulons** :

- Mettre en place une stratégie adaptée concernant le « retour » du loup, du lynx voire du bison d'Europe dans nos contrées afin de pouvoir dégager un équilibre.
- Utiliser les meilleures pratiques de capture d'animaux sauvage et de mises à mort disponibles dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives.
- Intégrer la représentativité de la société civile et du secteur associatif au sein de la Commission wallonne des parcs zoologiques.
- Préciser et restreindre le cadre applicable aux démonstrations et exhibitions de rapaces dans les spectacles fixes ou itinérants.
- Favoriser le développement de politiques locales de gestion des populations de pigeons par le biais de la contraception et de méthodes respectueuses du bien-être animal.
- Réformer le cadre des CREAVES (pour animaux blessés) pour renforcer leur professionnalisation.
- Renforcer le dispositif légal et les moyens pour lutter contre la tenderie et le commerce illégal d'oiseaux sauvages.

7 — VERS UNE AGRICULTURE SANS PRODUITS CHIMIQUES NOCIFS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Dans le cadre du Pacte vert, la Commission européenne, mais aussi la Belgique et la Wallonie se sont engagées à diminuer leur usage de pesticides de plus de 50 % d'ici 2030. Nous souhaitons passer progressivement à une agriculture sans produits phytosanitaires de synthèse nocifs pour l'environnement et la santé (ex. les insecticides, les engrais chimiques azotés, les fongicides, les herbicides et anti-dicotylédones, les produits vétérinaires),

une agriculture qui devra également être respectueuse de la conservation des sols. L'objectif est qu'en 2040 au plus tard, la production belge soit idéalement labellisée 100 % sans produits phytosanitaires ou bio (voir aussi partie Agriculture du programme). Les différents secteurs concernés devront être parties prenantes à ces évolutions, et être soutenus notamment financièrement.

Actuellement, l'Europe interdit plusieurs pesticides sur son territoire pour des raisons de santé publique, même si elle se comporte parfois de manière paradoxale (cf. accord commercial avec la Nouvelle-Zélande permettant l'importation de produits traités avec des pesticides pourtant interdits depuis des décennies en Europe). Mais ces produits prohibés ne sont pas interdits à l'exportation et de nombreux pays européens continuent de produire des pesticides dangereux et de les exporter vers le reste du monde. Les produits alimentaires traités avec ces produits se retrouvent donc toujours sur nos étals via les importations. C'est un véritable non-sens environnemental et sanitaire, et aussi une concurrence déloyale flagrante pour nos agriculteurs.

Il faut sortir des pesticides, mais pas uniquement à l'échelle nationale ou européenne. Cette sortie doit se faire avec un soutien particulier dédié aux agriculteurs (nouveaux investissements, formations...) pour qu'ils puissent rester compétitifs tout en instaurant en parallèle des clauses miroirs pour éviter la concurrence déloyale et une distorsion de marché néfaste pour nos agriculteurs.

Concernant la problématique des intrants, et de l'enrichissement des écosystèmes (et particulièrement en milieu agricole), **nous voulons** :

- Renforcer la résilience des systèmes agricoles.
- Développer le maillage écologique au sein des zones agricoles.
- Garantir des aliments sains, créer des conditions équitables pour nos agriculteurs, assurer la cohérence de la politique commerciale européenne et protéger l'environnement et la santé sur une base plus large.

- Interdire à terme le nourrissage d'animaux destinés à la chasse (sangliers, etc.)
- Adopter une approche raisonnée pour prévenir les dégâts du gibier dans les cultures agricoles. Mettre en place un label environnemental officiel des biens et des services afin de valoriser les bonnes pratiques déjà bien répandues chez nos agriculteurs et encourager les autres à faire de même.
- Continuer dans l'optique de réduction des quantités utilisées et restreindre davantage les conditions d'usage des substances actives nocives pour l'environnement et la santé.
- En concertation avec les secteurs concernés, passer progressivement à une agriculture sans pesticides et respectueuse de la conservation des sols. L'objectif auquel nous devons tendre est qu'en 2040 au plus tard, la production belge soit idéalement labellisée 100 % sans produits

phytosanitaires de synthèse nocifs pour l'environnement et la santé et respectueuse de la conservation des sols, ou bio et qu'en présence des meilleures techniques disponibles pour atteindre l'objectif, les utilisateurs soient obligés d'y recourir.

- Soutenir la recherche et le développement d'alternatives et notamment le développement de variétés plus résistantes aux maladies, sans préjudice de la liberté de choix des semences et à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la santé des citoyens et à la biodiversité.
- Revoir les critères d'octroi ainsi que le calcul des aides européennes et régionales aux agriculteurs en ce sens. Moduler notamment l'octroi en fonction de la taille des exploitations (plus importantes pour les plus petites et décroissantes avec l'augmentation de la taille de l'exploitation).



- Imposer qu'en 2030 au plus tard, les produits agricoles importés en Belgique soient garantis sans résidu de pesticides. Cela évitera une concurrence déloyale pour les producteurs du pays et permettra de préserver la santé des consommateurs.
- Mettre en place un Fonds national et européen d'indemnisation pour les victimes de pesticides, financé par les sociétés qui les produisent.
- Inclure dans les accords commerciaux négociés des clauses miroirs et des objectifs d'engagement contraignants pour l'utilisation des pesticides.
- Interdire la fabrication, la circulation, le stockage et l'exportation vers des pays tiers de pesticides contenant des substances actives dont l'utilisation est interdite dans l'Union européenne.
- Demander une définition européenne uniforme du terme « produit sans résidu de pesticides ».
- Élargir les bandes tampons sans pesticides et les opérationnaliser entre les zones agricoles et les habitations, les établissements scolaires et autres lieux accueillant des enfants (aires de jeux, crèches).
- Interdire la publicité pour les pesticides, leur promotion ou leur vente liée (engrais, semences...) à usage privé et professionnel.
- Interdire toute vente de produits phytopharmaceutiques aux particuliers. Seuls les biopesticides et pesticides à faible risque pourront être vendus.
- Soutenir et accompagner en ce compris financièrement l'orientation des producteurs wallons vers des produits de très haute qualité utilisant le minimum nécessaire de produits phytopharmaceutiques et d'antibiotiques. Pour cela, l'accompagnement devra être le plus concret en chiffrant les coûts et bénéfices liés aux choix d'alternatives plus durables.

8 — LABELS ET CERTIFICATIONS ESG

- Lorsque les prétentions environnementales qu'ils avancent s'appuient sur des chiffres, de demander aux distributeurs de labels, de fournir des preuves chiffrées, basées sur des études sérieuses.
- Rappelant que l'évolution des comportements productifs industriels vers des pratiques durables et respectueuses de l'environnement, des animaux et des hommes passera avant toute chose par une évolution ambitieuse des règlements européens encadrant ceux-ci.
- Rappelant que le coût de l'évolution des comportements productifs ne devrait pas reposer sur les consommateurs via des augmentations de prix des produits.
- D'exiger des cahiers de charges ambitieux, transparents, et contraignants pour les labels.
- De mettre à disposition les critères d'attribution des labels sur des plateformes accessibles à tous.
- D'exiger les labels d'organiser des contrôles réguliers et de tenir un registre des rapports de visites accessible à tous en ligne.
- D'organiser des visites de la part d'un organe indépendant chargé de contrôler les organismes qui distribuent les labels.
- D'interdire les labels qui ne répondent pas à des critères de transparence et de crédibilité/d'attribution élevés.

05

Agriculture et Alimentation

— UNE AGRICULTURE NOURRICIÈRE
EN HARMONIE AVEC LA NATURE,
LES TERROIRS ET L'HUMANITÉ

L'agriculture est à la base de toute société humaine. Depuis 100 ans, elle a connu une évolution inégalée dans l'histoire de l'Humanité. Elle est aussi à la base de la santé humaine grâce à des aliments variés et de qualité. Les découvertes scientifiques et une mécanisation toujours plus efficace couplée à des innovations technologiques de plus en plus précises ont permis d'augmenter fortement la productivité agricole.

En Europe, grâce à la Politique Agricole Commune (PAC), cette hausse de la productivité s'est traduite par une autosuffisance en biens alimentaires de qualité, à des prix stables et abordables pour les consommateurs. En Belgique, la part du coût des aliments dans le budget des ménages s'est réduite de 18 % à 13 % sur les 50 ans dernières années⁴³. Sur la même période, le nombre de fermes en Wallonie a été divisé par 3, pour atteindre le nombre de 12.728 exploitations en 2021⁴⁴. Malheureusement, cette nette amélioration de la productivité en agriculture ne se reflète pas du tout dans l'évolution des revenus des agricultrices et agriculteurs. Poussée à ses extrêmes, cette productivité agricole a aussi montré les limites de ce modèle, très dépendant de l'industrie chimique (engrais, pesticides...) et grand consommateur d'énergies fossiles avec des conséquences négatives pour la conservation des sols et la biodiversité, réduisant la résilience et l'autonomie de notre agriculture face aux nouvelles menaces (épizooties, ravageurs dérèglements climatiques...).

Ces dernières années, les crises géopolitiques, sanitaires ou encore climatiques nous rappellent que la sécurité de notre approvisionnement alimentaire est plus fragile que jamais. L'ensemble de notre filière agroalimentaire, en Belgique et en Europe, constitue donc un secteur stratégique pour notre souveraineté. Nous avons également des responsabilités vis-à-vis des pays partenaires du Sud qui sont confrontés à des risques climatiques aux conséquences plus dramatiques encore pour leur population.

Notre vision de l'agriculture et de sa transformation face aux nouveaux enjeux s'inscrit donc dans cette perspective de la nécessité de **renforcer la souveraineté alimentaire de la Belgique et du continent européen**, ce qui implique notamment la diversité des filières et des modes de production agricole.

Pour réhabiliter l'agriculture et consolider sa fonction nourricière première, mais également

ses fonctions environnementales et sociétales, nous proposons la conclusion d'un nouveau **Contrat agricole et alimentaire**, qui engage-rait les consommateurs, les producteurs et les pouvoirs publics.

Pourquoi un nouveau « contrat » agricole et alimentaire ?

Parce que, d'une part, les agricultrices et les agriculteurs font face à des attentes de plus en plus nombreuses des consommateurs et à des exigences environnementales croissantes imposées par les pouvoirs publics, mais que, d'autre part, les efforts déjà consentis par les agriculteurs pour répondre à ces attentes ne sont pas reconnus à leur juste valeur. **Pour rester supportable, ce renforcement des exigences – légitime en soi – doit garantir une rémunération juste et équitable aux agricultrices et agriculteurs.** Sans une trajectoire claire, la production agricole nationale ne sera plus viable, disparaîtra ou se délocalisera, avec comme conséquence directe, la perte de notre souveraineté alimentaire.

Ce nouveau contrat agricole et alimentaire, nous souhaitons le construire sur trois axes

→ **Baser l'économie agricole sur un modèle plus juste**

→ **Renforcer le respect mutuel et les liens entre l'agriculture et la société**

→ **Concilier l'agriculture et l'environnement.**



1 – POUR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE AGRICOLE PLUS JUSTE

L'Union européenne est aujourd'hui la **première puissance agricole mondiale**, ce qui est significatif pour l'économie, l'emploi et l'autonomie alimentaire en Europe, mais ce qui constitue également une responsabilité importante pour la sécurité alimentaire d'autres régions du monde et pour tirer les standards de qualité vers le haut.

Pour la Belgique, la valeur nette de la production agricole reste limitée, mais si l'on y ajoute sa valorisation par l'industrie de la transformation, le chiffre d'affaires du secteur dépasse les 54 milliards, soit ¼ de la production manufacturière belge⁴⁵. En Wallonie, le secteur agroalimentaire présente une balance commerciale positive de plus de 360 millions d'euros en 2021⁴⁶, les exploitations agricoles comptent près de 22.000 travailleurs et l'industrie de la transformation emploie plus de 25.000 personnes⁴⁷.

Pour **développer un modèle économique agricole plus juste, nous proposons** de :

- Développer une agriculture durable et nourricière (en abrégé A.D.N.).
- Consommer local et saisonnier.
- Protéger la nourriture locale (droit universel d'accès à la nourriture).
- Soutenir le développement d'une agriculture urbaine dans certaines filières. Rapprocher l'agriculture animale et végétale (éviter les concentrations de déjections animales à certains endroits où on fait de l'élevage intensif qui pollue les sols, alors que ces déjections pourraient servir pour nourrir les sols où on cultive des végétaux).

⁴³ Source STATBEL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages/plus>
⁴⁴ Exploitations agricoles - Etat de l'Agriculture Wallonne (wallonie.be)

⁴⁵ Source STATBEL : <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Chiffres-cles-de-l-agriculture-2021--L-agriculture-belge-en-chiffres.pdf/903f8b2d-954d-426f-b93d-3da5305f5e22>
⁴⁶ Sources : BNB et https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_L_c_2.html
⁴⁷ Source : <https://www.fevia.be/fr/propos-de-fevia/fevia-wallonie>

- Assurer une prévisibilité au secteur **agricole** tant au niveau européen que régional : les nécessaires évolutions de la PAC doivent être progressives, basées sur une logique de simplification et ne pas constituer en des changements brutaux qui mettent à mal la soutenabilité des exploitations ; la PAC doit également s’inscrire dans une programmation budgétaire suffisante permettant de soutenir la transition de l’agriculture européenne et lui permettre de résister aux crises éventuelles.
- Développer une politique basée sur les principes de simplification administrative pour l’usager, de confiance a priori, du respect de leur travail et de leur savoir-faire.
- Opérer un glissement des aides à l’hectare vers des aides à l’unité de travail (UT) pour favoriser l’agriculture familiale, l’attractivité du métier et lutter contre l’accaparement souvent spéculatif des terres agricoles (en incluant un dispositif anti-abus dans les réglementations PAC).
- Évaluer le système de taxation préférentiel des agriculteurs et l’adapter s’il constitue une cause d’iniquité vis-à-vis des jeunes agriculteurs.
- Mener une politique adaptée à la lutte contre les dérèglements climatiques (en adaptant ou assouplissant les règles quand elles sont contreproductives pour l’agriculture et l’environnement).
- De plaider, auprès des institutions européennes, pour l’assouplissement du cadre réglementaire des aides d’état et de la concurrence en matière agricole (renégociation des régimes d’aide notifiés et exemptés), et ce tout en respectant les libertés fondamentales de l’Union européenne, notamment en matière de libre circulation des biens et services, ainsi que l’esprit du marché intérieur : il est en effet important que les efforts des États membres en faveur du développement des circuits courts, du déploiement d’une alimentation durable (conformément à la stratégie « de la ferme à la table ») et, plus largement, du soutien à une économie rurale forte et garante du maintien des superficies agricoles puissent se traduire par des actions de promotion, de sensibilisation et de relocalisation de la production alimentaire.
- Assurer une concurrence loyale et équitable entre l’Union européenne et ses partenaires commerciaux externes : en appliquant systématiquement des clauses miroirs strictes aux frontières de l’Union européenne avec les mêmes règles de conditions de production (limitation des intrants et des produits phytos, respect du bien-être animal, conformité aux normes environnementales et sociales, etc.) et par le déploiement des procédures de contrôle suffisantes, doter l’Union européenne d’un Fonds budgétaire rapide pour faire face à des situations de déséquilibre dangereux des prix agricoles, veiller à ce que nos échanges commerciaux agricoles n’affaiblissent pas les capacités de productions vivrières des pays en voie de développement, refuser de prendre l’agriculture comme variable d’ajustement des traités de libre-échange. Assurer **une répartition équitable du prix et des marges des produits agricoles et alimentaires** entre les différents maillons de la filière agroalimentaire : maintien d’une statistique agricole fédérale forte, organisation d’instances officielles de concertation, renforcement de l’Observatoire des prix, analyse permanente et fiable au service d’une transparence dans la formation des prix, défense de pratiques commerciales loyales, encadrement des promotions (éviter de transformer les produits alimentaires en produits d’appel) excessives (type 1 acheté, 1 gratuit) qui dévalorisent nos produits, contrôle externe des annonces promotionnelles et du marketing (chasse au pseudo-local/belge), soutien aux modèles de coopération économique et révision des règles de concurrence pour permettre aux agriculteurs de renforcer leur position de négociation dans la chaîne alimentaire et de se regrouper au même niveau que l’industrie agroalimentaire et de la grande distribution
- Tirer les enseignements des lois Egalim en France visant à protéger les agriculteurs et les

filères agricoles et transposer ses principes et mesures d’encadrement en droit belge.

- Soutenir **la relocalisation et le développement d’outils de transformation des produits agricoles** qui s’inscrivent dans une logique partenariale avec les agriculteurs (coopératives certifiées), via notamment des abattoirs, des ateliers de découpe, des usines de transformation, etc.
- Faciliter **l’accès à la terre et l’installation d’agricultrices et d’agriculteurs** : élargir les services du « pôle transmission » de Wallonie Entreprendre aux exploitations agricoles, renforcer l’accompagnement économique et fiscal des nouveaux agriculteurs, activer la création de la Banque foncière agricole⁴⁸ et la doter de moyens au départ du Fonds Kyoto, développer les possibilités de portage foncier (pour une durée de max 5 ans), créer un droit de préemption pour les terres agricoles situées à proximité du siège d’exploitation d’une ferme, mobiliser les terres publiques en les orientant en priorité vers les jeunes agriculteurs, créer un Fonds de soutien à l’achat de terres.
- Étudier les conditions de faisabilité et de mise en œuvre d’un droit de préemption par les autorités publiques des terrains agricoles de plus de 15Ha, en vue de les céder, sur la base de critères objectifs, aux jeunes agriculteurs, au prix de la valeur agricole de ces terrains.
- **Soutenir et développer les plateformes de mise en relation** entre agriculteurs souhaitant arrêter leur activité et jeunes agriculteurs afin d’aider à l’installation et au renouvellement des générations ;
- **Faciliter la reprise par étapes** des exploitations par les jeunes agriculteurs ;
- Renforcer les programmes de formation à destination des jeunes candidats à l’installation afin de mieux préparer et accompagner la reprise des exploitations ;
- Encourager la formation de structures communes permettant aux jeunes agriculteurs de regrouper leurs ressources pour l’achat ou la location de biens ;
- **Soutenir l’installation des NIMA** (non issus du monde agricole) particulièrement dans le domaine du maraîchage et de la production sur petites surfaces »
- Soutenir et développer **les filières agricoles spécialisées misant sur des prix rémunérateurs** : agriculture bio (plan stratégique doté de moyens conformes aux ambitions affichées de 30 % en 2030), baby-food, filières brassicoles et viticoles, blé panifiable ...
- **Soutenir les circuits courts agricoles et artisanaux** : valorisation des véritables produits fermiers (label clair), soutien à la rentabilité des producteurs vendant leurs produits sur le lieu (ou à proximité du lieu) de production et renforcement des mesures permettant d’encourager les consommateurs à acheter chez les producteurs ou dans des lieux de commerce des produits locaux.
- **Veiller au développement de la demande afin d’assurer des débouchés aux filières régionales et offrir des perspectives aux agriculteurs qui s’y engagent.**
- Amplifier la reconnaissance de la différenciation de manière à répondre aux attentes de tous les consommateurs : bio, labellisation des produits agricoles (accroissement des labels AOP-IGP et de qualité différenciée), signalétique des fermes, soutien aux filières (stockage, logistique, halles fermières...).
- Sur base d’une évaluation des structures actives dans l’encadrement et le conseil au secteur agricole, rassembler les moyens pour améliorer l’efficacité des moyens consacrés aux services pour les agriculteurs.

⁴⁸ Articles D354 à D.356 du Code wallon de l’Agriculture

2 — POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DE NOTRE SOCIÉTÉ ET DE LA TRANSITION

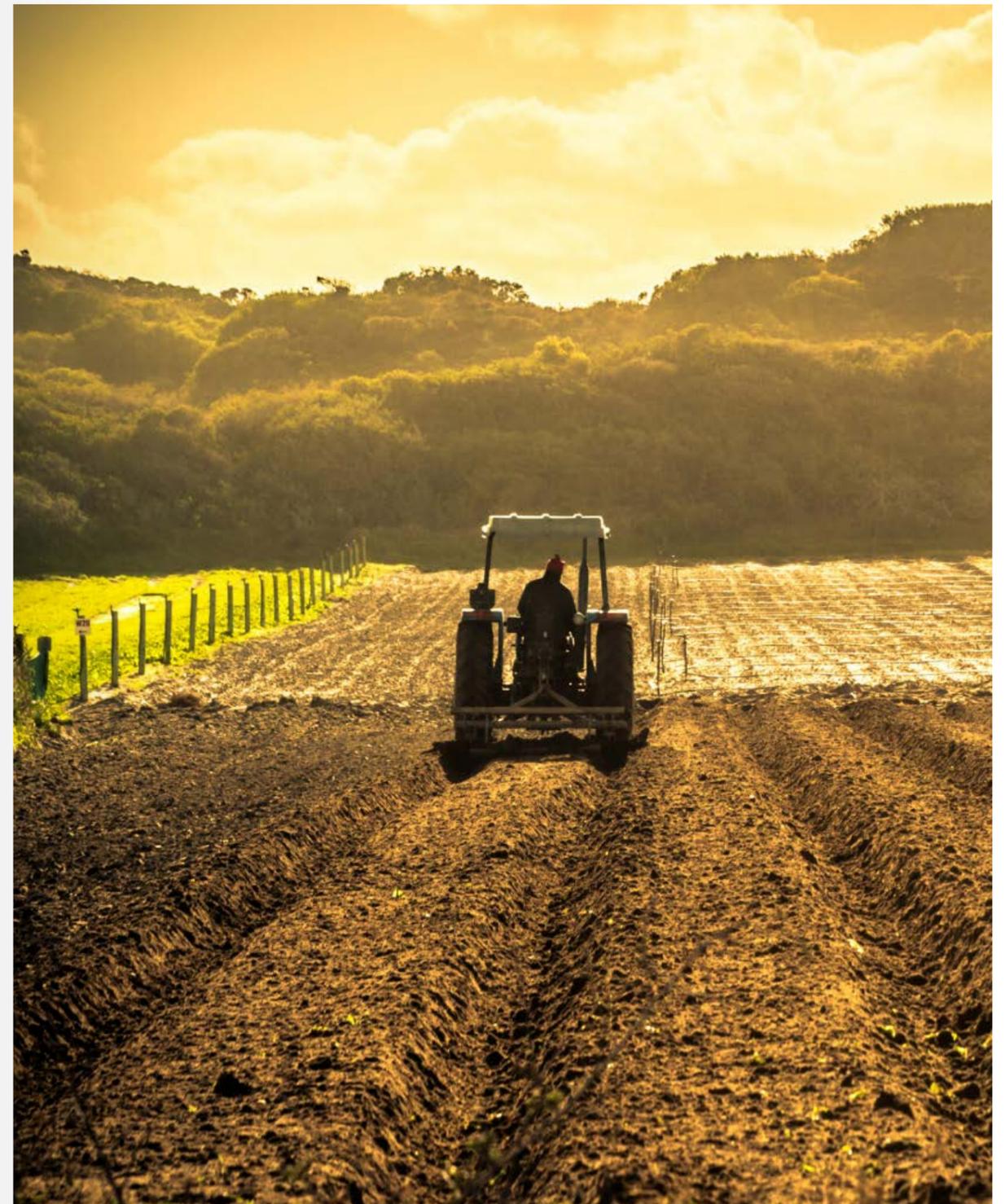
L'évolution de notre société et l'urbanisation croissante ont progressivement déconnecté le monde agricole et les citoyens consommateurs. L'érosion continue du nombre des exploitations agricoles a aussi contribué à cette distanciation. Même si elles sont moins visibles, dans de nombreuses communes rurales, l'agriculture et la foresterie restent des activités majeures qui structurent la vie locale autour des métiers en aval et en amont de la production primaire. Pourtant, les agriculteurs y jouent un rôle essentiel au quotidien dans la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie. D'un secteur trop souvent considéré comme masculin, les agricultrices y jouent un rôle crucial et de plus en plus important. Elles doivent être davantage soutenues.

Pour **retisser du lien entre citoyens et agriculteurs, nous proposons** de :

- Jeter les bases et les fondements d'un respect durable du secteur agricole : par une information transparente, sincère et fiable du quotidien et des pratiques effectives actuelles d'une exploitation agricole en Wallonie, en comparaison de modèles agricoles pratiqués par les partenaires commerciaux externes de l'UE.
- **Développer les réseaux d'alimentation et durable saine** : soutien renforcé au maraîchage (PAC), au petit élevage et aux ceintures alimentaires sur l'ensemble du territoire. Mise en lien des initiatives de la Communauté française (repas gratuits) et des projets wallons de cantines durables, mobilisation des cuisines de maisons de repos et d'hôpitaux (label et facilitateurs).
- **Réapprendre les bases d'une alimentation saine et d'une cuisine** : valorisation des produits sains, intégration des bases de la cuisine dans les cours de sciences et les activités extrascolaires, soutien aux aliments locaux pour les mouvements de jeunesse, développements de modules de for-

mation auprès des publics fragilisés, implication accrue des services publics dédiés à la promotion, la sensibilisation et la communication dans la sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable et bonne pour la santé.

- **Organiser des Assises de la formation et de l'enseignement agricoles** pour mettre les enjeux du climat et de la biodiversité au cœur des apprentissages agricoles et pour redéfinir un parcours de formation au métier d'agriculteur/agricultrice.
- **Améliorer la qualité de vie et le bien-être des agriculteurs et de leurs familles** : amplifier le soutien aux agriculteurs dans le cadre des services de remplacement, consolider le soutien à Agricall notamment dans ses missions préventives, mais aussi offrir un cadre de vie et socioculturel satisfaisant (pas d'agriculteurs heureux dans un village mort).
- **Dynamiser les coopérations au sein du monde agricole** : encourager le rôle des CETA et des coopératives agricoles (CUMA, CTC), améliorer le soutien aux équipements agricoles partagés, faciliter les collaborations circulaires (autonomie protéinique...).
- **Soutenir la création de groupement d'employeurs** pour faciliter l'engagement de main-d'œuvre externe ;
- **Doper l'emploi local saisonnier** : réduction des charges (administratives et pécuniaires) sur le travail pour les emplois agricoles saisonniers (sur le modèle de l'Horeca) en lien avec la réduction des produits phytosanitaires et le développement du maraîchage.
- **Renforcer les relations entre les fermes et la population** : faciliter et promouvoir le tourisme à la ferme (gîtes, chambres d'hôtes, campings...), les fermes de ressourcement, les fermes pédagogiques, les journées scolaires à la ferme, les actions de réinsertion par le travail à la ferme..., ou encore les événements dédiés à la rencontre et la compréhension entre les citoyens et le monde agricole ...



- Dans les grandes villes, encourager l'organisation de journées « **la ferme dans la ville** », de marchés du terroir, visites de ferme...
- Intégrer dans le processus d'accueil des nouveaux agents de la fonction publique (européenne, fédérale et régionale) amenés à travailler sur des questions relatives à l'agriculture

des **stages immersifs dans les exploitations agricoles et les filières de transformation alimentaire**, afin de mieux appréhender la réalité professionnelle.

- **Soutenir l'agriculture sociale** : cette agriculture permet à un certain public de trouver des activités en lien avec l'agriculture et le monde rural.

- **Respecter les paysans et l'agriculture vivrière** : conditionner la commande publique au respect des standards du commerce équitable, favoriser les collaborations et échanges entre agriculteurs du Nord et du Sud, défendre l'exception agricole dans tous les accords commerciaux pour préserver la souveraineté alimentaire de chaque pays (droit à une alimentation saine et suffisante pour chaque humain) et poursuivre les travaux de la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural.

Pour que les agricultrices puissent poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions, nous voulons :

- **Reconnaître et valoriser l'apport des agricultrices au sein des exploitations agricoles**, en soutenant les associations et réseaux de soutien pour les femmes agricultrices qui permettent de favoriser les échanges de connaissance ;
- **Valoriser la participation active des agricultrices dans le processus de diversification** des exploitations agricoles et de création de circuits de vente directe, en valorisant et facilitant l'accès aux formations axées sur la diversification agricole ;
- **Veiller à adapter les législations sur le statut du conjoint aidant** pour garantir aux partenaires qui travaillent avec leur conjoint/cohabitant légal sur les exploitations agricoles de bénéficier de l'intégralité des droits sociaux ;
- **Renforcer les actions pour faciliter l'accès au métier** et la reprise des exploitations par de jeunes agricultrices ;

3 — POUR UNE CONCILIATION ENTRE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Concilier agriculture et environnement ne peut réussir qu'en mobilisant l'ensemble de la chaîne alimentaire : de l'agriculteur jusqu'au consommateur, chaque maillon portant sa part de responsabilité.

Pour concilier agriculture et environnement, **nous proposons** de :

- **Réduire l'usage des produits phytocides pour la santé et l'environnement en assurant un contrôle effectif et chercher idéalement à en bannir progressivement l'usage à l'horizon 2040 avec un objectif intermédiaire de réduction par moitié en 2033** par la mobilisation des moyens suivants : recherche agronomique active dans l'offre de solutions culturales alternatives, itinéraires bas intrants, financement des pertes de rendement (pour toute nouvelle exigence environnementale, avec monitoring), prise en charge d'une partie du risque en cas d'utilisation de nouvelles techniques et de nouvelles cultures moins exigeantes en intrants, clauses miroirs strictes dans les accords commerciaux internationaux, accords de filières pour inciter les agriculteurs à s'engager dans de nouvelles pratiques avec un fonds de compensation des risques (financé par les producteurs de PPP), réorganisation et renforcement de l'encadrement et de l'accompagnement garantissant une offre de conseil indépendant et de proximité aux agricultrices et agriculteurs, valorisation des efforts des producteurs auprès des consommateurs.
- Veiller à ce que dans ce délai la production belge soit idéalement labellisée 100 % sans produits phytosanitaires de synthèse nocifs pour l'environnement et la santé et respectueuse de la conservation des sols, ou bio et qu'en présence des meilleures techniques disponibles pour atteindre l'objectif, les utilisateurs soient soutenus pour y recourir.

- Donner un cadre légal au biocontrôle, en favoriser le développement via des mesures dans la PAC, la formation initiale et continue.

– **Renforcer les ressources du vivant face aux risques climatiques, des maladies et nuisibles** : développer la recherche variétale en utilisant les outils de recherche publique et les technologies d'accélération de la sélection génétique, en appliquant le principe de précaution. Mobiliser les ressources de la biodiversité au travers des MAEC. À l'exception de l'accélération de la sélection génétique, interdire les OGM transgéniques.

– **Proposer des outils d'adaptation aux changements climatiques** : assurances multirisques co-financées par les pouvoirs publics (dans un cadre régulé) et complémentarité avec le Fonds des calamités agricoles. De consacrer la majorité des budgets réservés à l'agriculture vers des modèles agricoles zéro carbone, respectueux de l'environnement et de la biodiversité. À ce titre, nous proposons la création d'une cellule de prospective « Changements climatiques et environnement » du Centre wallon de recherche agronomique de Gembloux associant les universités, hautes écoles et acteurs des filières.

– **Faciliter les projets énergétiques à la ferme** : accélérer les autorisations administratives pour les équipements et aménagements réversibles sur le site de l'exploitation, préserver la fonction nourricière sur les zones agricoles au plan de secteur, financer des audits énergétiques des exploitations (sur le modèle AMURE pour les TPE et PME).

– **Préserver la maîtrise du vivant par les agriculteurs** : rétablissement complet du droit des semences fermières, promotion de l'agriculture de conservation des sols, soutien aux mesures intelligentes de lutte contre l'érosion des sols, à la préservation du patrimoine génétique des animaux et des mesures régénératrices (des sols, de la nature et de la biodiversité).

- **Rémunérer les efforts climatiques et environnementaux des agriculteurs** : notamment les exploitations qui font des efforts de préservation des sols et des prairies permanentes, de maintien d'une activité d'élevage lié au sol, en particulier à l'herbe, d'entretien des haies et bocages, des mares et zones humides, des aires de déversement de crue des rivières (prévention des inondations), etc.

05 **bis**

La Ruralité valorisée

— UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL
À VISAGE HUMAIN

L'espace rural a toujours joué un rôle essentiel dans nos sociétés. Au fil des décennies, il a connu une transformation profonde, évoluant bien au-delà de sa fonction essentiellement nourricière et forestière vers un espace multifonctionnel. Aujourd'hui, ces régions sont devenues des foyers de diversité économique, sociale, culturelle et naturelle, au point d'être considérées davantage comme des zones extra-urbaines où la vie « rurale urbaine » prend place.

Notre volonté est de mettre en adéquation les besoins de ces zones rurales par rapport au développement des multiples rôles qu'elles jouent désormais et leur importance croissante dans un contexte de transition et de développement durable. L'action publique doit être mise en œuvre en intégrant la diversité des activités et des fonctions de l'espace rural, telles que le développement des énergies renouvelables, l'essor du tourisme, la préservation de notre patrimoine naturel et la régénération de la biodiversité.

La ruralité occupe un rôle clé dans la conservation de la biodiversité et la restauration de la nature en offrant des opportunités de préservation des habitats naturels, de promotion de pratiques agricoles durables et de protection des espèces menacées. Les politiques et les initiatives visant à encourager ces pratiques dans ces zones rurales sont essentielles pour parvenir à réussir notre transition écologique.

Souvent négligée depuis l'essor des villes et de la société de service, la ruralité a été sérieusement reconsidérée, depuis la pandémie, comme un lieu privilégié où harmonie entre la nature et l'humanité était possible, où la solidarité entre les personnes était cultivée, où l'économie basée sur les circuits courts était de mise, où le temps était plus fonction de l'épanouissement des femmes et des hommes plutôt que d'une rentabilité accrue.

L'action des autorités publiques doit s'effectuer en ayant pour priorité la garantie d'une égalité de services pour les habitants que ce soit dans les zones urbaines autant que dans les zones rurales. Cependant, trop souvent, ces habitantes et habitants font face à des défis d'accessibilité aux services essentiels.

Nous souhaitons garantir à chaque personne en zone rurale un accès équitable et fiable aux services fondamentaux. Cela implique non seulement de garantir l'accès à des infrastructures de base telles que les soins de santé, l'éducation et les transports, mais aussi de favoriser l'accès aux technologies de communication et à Internet à haut débit. En collaborant avec les acteurs locaux, publics et privés, et en investissant dans

des initiatives novatrices, nous aspirons à créer des communautés rurales connectées, inclusives, nourricières et prospères, où chaque habitante et chaque habitant peut s'épanouir et contribuer pleinement au développement de notre société en transition.

Nos priorités

- **Garantir un accès aux soins de santé**
- **Assurer un accès aux services publics**
- **Développer l'offre de mobilité en zone rurale**
- **Préserver le tissu économique dans les zones rurales**
- **Préserver la fonction nourricière de l'espace rural**
- **Amplifier l'action de préservation de la nature et de l'environnement**



1 — GARANTIR UN ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

La santé est une condition sine qua non de notre bien-être qui permet une vie épanouie. Or c'est le service à la personne qui est, en zone rurale, le plus fragilisé. Nous voulons retourner cette tendance et :

- **Lutter contre les déserts médicaux** en favorisant les initiatives et les politiques publiques (Fonds Impulseo...) visant à favoriser l'installation de médecins, de groupements médicaux et des métiers de la santé en zone rurale.
- Soutenir les formations et les actions de sensibilisations à l'attention des étudiants en médecine sur la médecine en zone rurale.
- Garantir une couverture **des infrastructures hospitalières sur l'ensemble du territoire** afin de permettre un accès aux soins de santé et adapter l'offre de mobilité en prévoyant des services spécifiques pour les publics les plus fragiles (personnes isolées, personnes âgées, personnes touchées par un handicap...).
- Assurer **une continuité dans les soins dès la phase initiale** de l'intervention du SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation),

avec une attention particulière des moyens à mettre en œuvre dans les zones rurales où les distances sont plus grandes et le réseau hospitalier moins dense avec un soutien pour les initiatives locales tel que le Centre Médical Aéroporté de Bra-sur-Lienne.

- **Renforcer les structures intermédiaires** de maintien à domicile (revalidation, convalescence, soins à domicile, centres de jour...), en tenant compte des spécificités des zones rurales.
- **Développer une stratégie intégrée pour l'accompagnement des personnes en fin de vie** basée sur une concertation étendue avec tous les acteurs concernés et notamment un soutien aux associations actives dans les soins palliatifs et dans l'accompagnement des familles endeuillées, y compris dans les zones rurales.
- Déployer les **consultations des gériatres et soins spécialisés dans les maisons de repos** et de soins : (tels que les dentistes) au sein des maisons de repos et de soins.

2 — ASSURER UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Depuis des décennies nous constatons un désinvestissement des services publics et au public dans les zones rurales conduisant à une fracture grandissante entre la ruralité et les villes, mais aussi à une précarité croissante et une désertification forcée des zones rurales. Afin d'enrayer cette tendance, nous voulons :

- Renforcer les **politiques de développement rural** (PCDR) ;
- Renforcer l'action et les moyens des structures publiques destinées aux zones rurales (Fondation rurale de Wallonie) ;
- Développer un réseau de « **petites cités administratives de proximité** » regroupant à l'échelle locale des services administratifs relevant de tous les niveaux de pouvoir (fédéral,

régional, communautaire, provincial) et permettant d'offrir un accès à tous aux services publics : Poste, Banque, Accompagnement des personnes dans l'accès des services en ligne ;

- Garantir une couverture territoriale des services publics (proximité d'établissement d'enseignement...);
- **Augmenter le volume des aides publiques pour les territoires ruraux wallons**, avec un cofinancement européen, pour développer des projets économiques, culturels et sociaux en milieu rural ;
- **Assurer la défense des intérêts locaux dans les décisions de niveaux supérieurs** : lutter contre la surcharge des communes, souvent plus pressante en milieu rural, face aux missions croissantes imposées par le niveau fédéral et régional, mais sans moyens supplémentaires.

3 — DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ EN ZONE RURALE

Symbolique, s'il en est, la stratégie de développement économique des services publics des transports (SNCB, Infrabel et TEC), basée sur la rentabilité à court terme, s'est faite au préjudice des zones rurales. Or, la mobilité des personnes participe largement à leur développement, à l'accessibilité aux biens et services et à leur liberté, aux liens qu'ils doivent ou souhaitent cultiver dans l'espace.

Il est essentiel de réinvestir non pas dans plus de mobilité, mais dans une meilleure mobilité en zone rurale. Nous entendons y réussir et nous voulons donc :

- **Défendre l'extension et l'intensification du réseau ferré en zones rurales** : accorder une attention particulière à l'extension, à la réouverture d'anciennes voies et à l'intensification du réseau ferré en zones rurales d'ici 2050 pour améliorer la multimodalité et l'accessibilité des transports en commun. Ce déploiement

intégrera l'amélioration de la sécurité avec l'installation des systèmes ERTMS/ETCS de niveau 3 sur l'ensemble du réseau ferroviaire ;

- Redéployer **un réseau de points d'arrêts ferroviaires** en zone rurale ;
- **Refaire des gares des lieux de vie** en proposant le développement d'activités multiservices pour les citoyens ;
- **Développement de lignes de bus en zones rurales** : Continuer le développement des lignes de bus en zones rurales, en évitant la concurrence avec le train, et adapter les horaires aux besoins des zones rurales, y compris en soirée et les weekends ;
- **Généraliser le système des minibus à la demande**, assurant un accès au service au moins une fois par heure ;
- **Instituer les arrêts à la demande pour les bus de nuit** : en particulier pour les mineurs et les femmes, afin de garantir la sécurité en zones rurales ;
- **Développer des services de taxis collectifs en zones rurales** : développer un service de taxis collectifs (navettes à la demande) en zones rurales, offrant une solution de transport abordable et adaptée aux besoins des résidents ruraux ;
- **Poursuivre le déploiement des infrastructures de mobilité douce** (pistes cyclables...) afin de relier et faciliter les déplacements vers les lieux de vie (écoles, commerces...);
- **Accélérer le déploiement des bornes de recharge en particulier en zone rurale** ;
- **Prendre en compte des besoins des résidents ruraux en matière de fiscalité et d'infrastructures** : tenir compte des intérêts des habitants des zones rurales dans la fiscalité automobile en reconnaissant leur dépendance à la voiture et l'usage plus intensif qu'ils en font.

4 — RÉGÉNÉRER LE TISSU ÉCONOMIQUE

Les activités économiques n'ont jamais été absentes des zones rurales, notamment lorsqu'elles sont liées à l'agriculture, à la sylviculture et à l'exploitation des ressources naturelles. Avec la ré-industrialisation, la ruralité devient aussi une terre d'accueil propice pour les activités artisanales et de production. Le développement des zonings en zone rurale en témoigne. Cette régénération économique doit toutefois se faire en cohérence avec les atouts du monde rural, au service de ceux-ci et non en concurrence à ceux-ci. Telle est la raison pour laquelle nous voulons :

- **Favoriser les initiatives de développement de l'économie circulaire** ;
- **Valorisation des circuits courts et des produits du terroir**, au travers du déploiement de halls relais agricoles pour favoriser la transformation et la commercialisation des produits issus de l'agriculture locale...
- **Soutenir le développement des TPE et des PME en zone rurale** : en priorité par l'aménagement des zonings artisanal existant pour accueillir les entreprises ;
- **Soutenir le développement et le maintien de commerces de proximité dans les villages** ;
- Garantir un accès aux **distributeurs bancaires** en encadrant le redéploiement du réseau des ATM, en cours, notamment au travers des réseaux BATOPIN et JOFICO ;
- **Garantir un accès aux technologies de la communication et à l'Internet haut débit sur l'ensemble du territoire** en soutenant les initiatives visant au développement d'infrastructures pour garantir un accès équitable à la connectivité, essentiel pour l'innovation et la compétitivité, en équipant les zones d'activité économique installées en zone rurale, en accordant une attention particulière à la digitalisation pour les entreprises présentes en zone rurale ;

- **Garantir un déploiement équitable sur le territoire des réseaux de communication (4G et 5G)**, pour mettre fin aux « zones blanches ». Ce déploiement devant s'opérer en garantissant les plus hauts critères de sécurité pour les citoyens ;

- **Développer des espaces de coworking en zone rurale et d'Espaces Publics Numériques (EPN)** : des EPN sont mis en place pour offrir un accès public à Internet et des formations en compétences numériques, particulièrement dans les zones rurales où seulement une fraction des communes dispose d'un EPN ;

- **Développer le tourisme vert et de proximité** : promouvoir le patrimoine local, les hébergements de qualité et développer un tourisme durable et de qualité dans chaque commune, avec une meilleure connexion des lieux touristiques aux transports en commun.

5 — PRÉSERVER LA FONCTION NOURRICIÈRE

L'agriculture est le cœur de notre ruralité. La valorisation de la ruralité passe par une valorisation du monde agricole et de ses co-bénéfices à la société. Dans cette dynamique nous tenons à :

- **Développer une agriculture durable et nourricière (ADN)** : mettre l'accent sur une agriculture respectueuse de l'environnement et axée sur la durabilité ;
- Garantir **un revenu décent à nos agriculteurs** et nos agricultrices ;
- Développer le dialogue entre les agriculteurs et les autres résidents en zone rurale, afin de cultiver une cohabitation harmonieuse, et développer des « Chartes rurales » conciliant les attentes des uns et des autres ;
- **Réformer la politique agricole commune (PAC)** : Développement et soutiens majeurs aux exploitations à taille humaine en Europe



et valorisation de filières en circuits courts avec des produits de qualité, cultivés par des petits et moyens producteurs locaux et du terroir, et favoriser une alimentation relocalisée ;

– **Consommer local et saisonnier** : encourager la consommation de produits locaux et saisonniers pour soutenir nos producteurs en développant les circuits courts, la vente directe et les halls relais agricoles ;

– **Reconnaître le rôle des agriculteurs et éleveurs dans la préservation de l'environnement** : valoriser leur contribution à la conservation des sols fertiles, de l'eau propre, de l'air sain, de la biodiversité, et de la beauté des campagnes et paysages ouverts ;

– **Faciliter l'accès à la terre et l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs** : élargir les services de soutien et créer des opportunités pour les nouveaux agriculteurs ;

6 – AMPLIFIER L'ACTION DE RÉGÉNÉRATION ET LA PRÉSERVATION DE LA NATURE

La ruralité c'est une espace, une terre, un écosystème que nous devons, au même titre que la santé de ses habitants, préserver et protéger, au risque de le perdre définitivement. Dans ce but nous voulons :

- **Assurer un développement harmonieux des territoires** : mener des politiques globales et transversales pour la ruralité, abordant toutes les matières affectant les intérêts de ces territoires
- **Soutenir l'action des acteurs publics (communes, provinces) et privés (associations, citoyens)** qui sont des acteurs incontournables pour mobiliser les citoyens et mobiliser les citoyens dans le cadre de politique de protection et de restauration de la biodiversité, comme par exemple la création de la plateforme de Wallonie, créée par la FRW.
- **Réviser les règles d'urbanisme en zone rurale** : faciliter la densification de l'habitat et la diversification des activités en zone rurale pour améliorer la qualité de vie et l'agencement du territoire ;
- **Viser l'objectif « Zéro artificialisation des terres »** : veiller à ce que toute modification du zonage respecte la vocation agricole des territoires ruraux et le principe de neutralité en matière d'artificialisation des terres ;
- **Assurer la protection des sols** : mettre en place des mesures pour protéger les sols, essentiels pour l'agriculture et l'écosystème rural ;
- **Garantir la protection de l'eau** : assurer la protection de l'eau, une ressource vitale pour les zones rurales, tant pour l'agriculture que pour la vie quotidienne ;
- **Arrêter l'érosion de la biodiversité** : prendre des mesures pour stopper l'érosion de la biodiversité, un aspect crucial pour le maintien des écosystèmes ruraux ;
- Développer les **espaces protégés** et soutenir les actions de régénération de la biodiversité ;
- **Assurer l'harmonie entre la chasse et la nature** : renforcer l'harmonie entre les activités de chasse et la préservation de la nature, un aspect important pour de nombreuses communautés rurales.

06

Aménagement du Territoire

— UNE POSITION DE L'ESPACE
RESPECTUEUSE ET PARTAGÉE

Malgré son importance, l'Aménagement du territoire reste une politique relativement peu connue du grand public dans toute sa dimension stratégique et planologique. Pourtant, il s'agit d'un enjeu de première importance pour faire changer la société dans laquelle nous vivons et pour répondre aux nombreux enjeux que nous connaissons.

Fondamentalement, l'Aménagement du territoire vise à organiser notre territoire en ce compris nos lieux de vie. Dans sa conception, cette finalité doit pouvoir rencontrer et anticiper, de la manière la plus équilibrée possible, l'ensemble de nos besoins sociaux. Ces besoins recouvrent notamment les besoins économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité. C'est donc une politique totalement transversale qui se doit également de tenir compte des réalités de terrain en ce compris les spécificités plus locales.

Cette politique est à l'aube de grands bouleversements. Nous sortons d'un modèle de croissance infinie qui n'est plus soutenable et d'un modèle qui tend encore à penser que les ressources naturelles sont illimitées. Nous avons désormais pris conscience des conséquences du changement climatique sur nos territoires et de l'importance de se retrouver en société. Nous devons, sans attendre, changer de modèle, et l'Aménagement du territoire en constitue l'un des leviers incontestables.

En outre, la crise de la pandémie COVID-19 a fait apparaître plusieurs besoins au sein des citoyens en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Ainsi, les demandes se sont accrues pour des immeubles disposant de petits jardins ou de balcons végétalisés, ou encore de vues vers des espaces le plus souvent à aménager ou à créer. Ces souhaits doivent également être entendus et intégrés dans la politique menée par les pouvoirs publics.

Pour y parvenir, nous entendons travailler sur 4 axes pour faire émerger

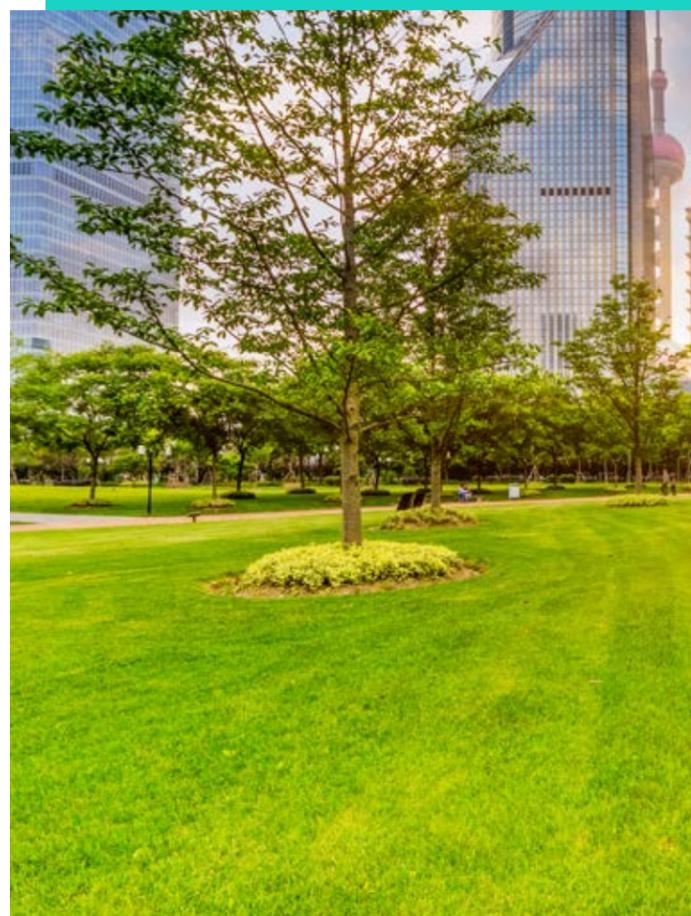
→ **Aménager le territoire pour plus de résilience face au changement climatique.**

→ **Aménager le territoire en préservant les potentialités économiques.**

→ **Aménager le territoire pour faire renaître la cohésion et la convivialité.**

→ **Développer dans la cohérence les territoires ruraux et urbains par des politiques spécifiques globales et transversales Optimiser et simplifier les outils juridiques.**

→ **Régénérer et valoriser notre patrimoine.**



Ces axes traduisent l'idée des villes et territoires reliants : plus de convivialité et de solidarité entre habitants ou usagers de la ville ; un attachement plus fort à son milieu de vie ; des lieux inclusifs et accessibles ; des quartiers avec leur propre identité et connectés entre eux ; une continuité des circuits cyclopiédestres dans l'idée des villes passantes ou poreuses ; un retour de la nature en ville et dans la culture et les pratiques urbaines, des trames vertes et bleues, une économie fondée sur les réseaux, les partenariats, la circularité et un fort ancrage local, une complémentarité entre la ville et la ruralité...

Enfin, de manière transversale, une simplification des procédures et des adaptations plus efficaces sera nécessaire pour opérationnaliser notre vision.

1 — AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR PLUS DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les conséquences du changement climatique sont déjà bien réelles et concrètes : inondations, sécheresses, canicules, incendies, extinctions et chute de la biodiversité... Plus personne ne peut aujourd'hui nier ces réalités. Nous devons prendre conscience que ces phénomènes vont s'aggraver à l'avenir. La question n'est donc pas de savoir « si » nous allons être impactés, mais « dans quelle mesure » et « à quelle fréquence » nous allons être impactés. En tout état de cause, nous devons nous y préparer et nous adapter. Nous avons besoin d'un plan coordonné d'adaptation et de résilience pour limiter l'impact du changement climatique.

Dans ce contexte, en complément d'autres politiques dont celle de la mobilité et de l'énergie, un aménagement du territoire plus résilient doit se décliner en 3 axes :

→ **Limiter l'artificialisation des terres ;**

→ **Réintroduire la biodiversité ;**

→ **Renforcer les exigences environnementales au sein des projets.**

Premièrement, nous nous devons de poursuivre ensemble la limitation de l'artificialisation des terres enclenchée ces dernières années, en privilégiant notamment la rénovation du bâti existant. Cette artificialisation tend à réduire les espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. C'est aussi l'une des causes de la perte de la biodiversité. Réduire l'artificialisation des sols est donc primordial pour le climat.

Nous voulons :

— Atteindre la « neutralité béton » (chaque nouveau m² artificialisé devra être compensé par la désartificialisation d'un m²) au plus tard en 2035.

— Adopter un plan de révision progressive des zones destinées à l'urbanisation et non destinées à l'urbanisation, en y déterminant les priorités.

— Encourager et inciter la concentration des moyens privés et orienter les moyens publics sur la reconversion du bâti existant plutôt que sur les nouvelles constructions en renforçant notamment les budgets dédiés à la rénovation urbaine.

— Augmenter le taux d'occupation du sol dans les zones propices à l'urbanisation (adaptation de la norme) et développer la mitoyenneté des bâtiments ou leur rehaussement (à condition que cela respecte le paysage environnant).

— Densifier de manière raisonnable certains quartiers et villages en préservant la qualité des paysages urbains et ruraux ainsi que les perspectives autour des bâtiments et sites remarquables, en :

— Mettant un frein à l'urbanisation en ruine.

— Favorisant, par des incitants fiscaux, l'occupation des étages de commerces, la remise sur le marché de logements inoccupés, la rénovation et la reconversion de chancres urbains et de bâtiments inoccupés.

- + Obtenant de promoteurs immobiliers qu'ils mettent en gestion un quota de logements auprès d'une Agence Immobilière Sociale (AIS), d'une Société de Logement de Service Public (SLSP ou SISP), des CPAS ou encore des communes.
 - Favoriser la construction en hauteur afin de protéger la perméabilité des sols – tout en protégeant les perspectives et en veillant à une verticalité raisonnable. Prendre en compte les spécificités de chaque territoire pour définir la hauteur maximale des bâtiments.
 - Renforcer et opérationnaliser le mécanisme d'indemnisation pour les propriétaires qui subiraient une moins-value, et de prélèvement d'une contribution sur la plus-value foncière des terrains devenus urbanisables, en tenant compte de facteurs liés à la spéculation foncière.
 - Reprendre le processus de création et de soutien aux quartiers nouveaux qui puissent être considérés comme modèles de résilience (exonération du précompte immobilier, dessertes de bus dès l'arrivée des premiers habitants, investissements régionaux, etc.).
 - Guider le développement des quartiers nouveaux et des grands projets de réaménagement et de rénovation autour des espaces publics et du vécu des piétons plutôt qu'à travers chaque logement individuel et uniquement en fonction des besoins de l'automobile (inverser la logique).
 - Informer sur la situation de chaque zone du territoire en instaurant un mécanisme s'inspirant de l'échelle PEB.
 - Dans le cadre de projet public d'envergure, une procédure claire, transparente, prenant en compte les intérêts des citoyens et intégrant des compensations financières, les impacts de santé, les impacts sur la faune et la flore doivent être mis en place afin d'éviter des scénarios comme avec la Boucle du Hainaut.
 - Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés ou de réemploi dans la réglementation urbanistique des différents niveaux de pouvoir.
- Deuxièmement**, la perte de biodiversité que nous connaissons actuellement provient notamment de notre manière d'aménager le territoire et d'occuper le sol. Dans ce contexte, nous devons mobiliser nos territoires dans le cadre des stratégies de préservation de la biodiversité, et même de son expansion. La nature et singulièrement la biodiversité doivent pouvoir retrouver leurs vraies places au sein de nos quartiers. Plus particulièrement à Bruxelles, le développement d'espaces d'aération doit être poursuivi, en particulier dans les quartiers denses, y compris en développant l'usage du droit de préemption. Les moyens d'investissement et d'entretien doivent être dégagés pour permettre le développement de ces nouveaux espaces verts. Afin de diminuer les coûts, des modes d'entretien léger des parcs et espaces verts peuvent être analysés et développés, qui s'inscrivent dans une logique d'ensauvagement de certains espaces urbains.
- Nous voulons :**
- Développer une infrastructure verte efficiente, notamment en milieu urbain, en utilisant les outils de l'aménagement du territoire, notamment au niveau local (par exemple sur les terrains communaux et abords de voiries, mais aussi dans les jardins et sur les bâtiments privés), afin de régénérer la biodiversité et préserver les espèces vulnérables.
 - Aménager un maillage vert important dans toutes les zones habitées permettant aux habitants non seulement de bénéficier de lieu de promenade et d'échanges, mais aussi d'autres fonctions que peut offrir un maillage vert comme, par exemple, la lutte contre les îlots de chaleur et la mise en place de potagers partagés.
 - Revégétaliser les rues de nos villes et villages (projets de rénovation urbaine et de réfection de la voirie qui prévoient dans la mesure du possible des éléments végétaux, soutien d'ini-

tatives privées et citoyennes, etc.), notamment en utilisant des structures végétales chaque fois que cela peut remplacer des infrastructures artificielles.

- Encourager la mutualisation d'espace public dédié à la biodiversité (mini-potagers urbains, bacs à fruits et légumes dans la commune, etc.) surtout aux endroits entourés d'habitations sans jardin (appartements, petites maisons...).
- Fixer des exigences minimales de végétalisation des bâtiments pour le secteur public.
- Encourager et soutenir les propriétaires privés à végétaliser les immeubles en mettant en œuvre un service qui accompagnera les demandeurs de permis dans leur démarche de végétalisation de leur projet.
- Mettre en place, en complément du service précité, un référentiel dédié à la végétalisation.
- Placer des nichoirs sur les bâtiments publics, et les intégrer dans les nouveaux projets.
- Modifier systématiquement les règlements d'urbanisme pour inclure des exigences précises en matière de verdurisation des espaces publics et des voiries. Cela peut impliquer de définir des quotas de surfaces végétalisées pour chaque nouveau projet d'aménagement ou de rénovation, ainsi que des lignes directrices pour l'intégration des arbres, des haies, des jardins de rue et des toits végétalisés.
- Promouvoir et développer des méthodes d'entretien léger pour les parcs et espaces verts, qui favorisent l'ensauvagement et la biodiversité. Cela pourrait inclure la réduction des tontes, le maintien de zones sauvages, et l'utilisation de plantes locales et résistantes. Des formations pourraient être proposées aux agents d'entretien pour les familiariser avec ces nouvelles pratiques.

Troisièmement, pour répondre complètement aux enjeux du climat et de la biodiversité, il convient encore de mobiliser l'ensemble des outils urba-

nistiques pour tendre progressivement vers des comportements plus responsables en matière d'environnement. C'est autant d'occasions également d'adapter les situations rencontrées à la nécessaire résilience qu'il convient d'avoir pour adapter notre société aux enjeux climatiques.

Nous voulons :

- Étendre les exigences environnementales en matière de rétention des eaux de pluie et de réutilisation des eaux.
- Augmenter fortement la porosité et la perméabilité des espaces publics pour assurer le passage des eaux pluviales.
- Limiter l'éclairage urbain inutile (par exemple, prévoir l'extinction de l'éclairage des vitrines et enseignes commerciales après minuit sauf si ces commerces restent ouverts), en déterminant certaines zones qui tiendront compte du niveau du sentiment d'insécurité.
- Faciliter, dans les zones qui s'y prêtent, les différentes formes d'habitats légers pour autant qu'ils restent suffisamment réversibles et avec un impact minimal pour l'environnement (faibles aménagements au sol, autonomie en énergie, etc.).
- Encourager les architectes à prévoir, le cas échéant dans leurs demandes de permis lorsque cela est nécessaire, des jardins, potagers, composts, locaux à vélos, bornes électriques et autres équipements partagés dans la conception des immeubles et lotissements et quartiers.

Pour mettre en œuvre ces trois axes, il est également primordial de pouvoir mettre en place des mécanismes permettant l'organisation de consultations citoyennes au début de chaque projet urbain d'envergure menée à l'initiative des pouvoirs publics, et même le plus en amont possible de la procédure. Notre volonté est de pouvoir associer plus étroitement l'ensemble des citoyen.ne.s à la conception et à la gestion du territoire. Pour y parvenir, nous entendons

également développer et rendre accessible une base de données dynamique, mise à jour de manière continue, offrant toutes les informations nécessaires aux citoyen.ne.s. Nous voulons aussi :

- Mettre en place des panels de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, représentatif.ve.s des différentes catégories de la population, dès le début de chaque projet d'aménagement du territoire. Ces panels seront impliqués dans toutes les étapes du processus, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, permettant ainsi d'assurer que la voix des citoyen.ne.s soit entendue et prise en compte.
- Développer une plateforme numérique dédiée à la participation citoyenne, où les citoyen.ne.s peuvent s'informer sur les projets en cours, partager leurs idées, et voter sur des propositions spécifiques. Cette plateforme offrira un espace de dialogue entre les citoyen.ne.s, les décideurs politiques et les urbanistes, et permettra une participation plus large et plus accessible.
- Organiser des ateliers de co-conception et de co-planification dans lesquels les citoyen.ne.s peuvent activement participer à la création de projets d'aménagement du territoire. Ces ateliers seront structurés pour faciliter la collaboration et l'échange d'idées, et seront accompagnés par des expert.e.s en urbanisme afin d'assurer que les propositions des citoyen.ne.s soient techniquement réalisables et s'inscrivent dans une vision durable du développement urbain.

Nous souhaitons encore adapter la législation relative au titre et aux missions de l'architecte pour prendre en compte l'évolution du métier, les innovations récentes et les enjeux liés au climat, à la biodiversité et à l'environnement, à l'énergie, à la densification de l'habitat, à la santé, à l'allongement de la vie, à la cohésion sociale et aux liens humains.

2 — AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES

Si l'aménagement du territoire doit pouvoir répondre favorablement aux enjeux du climat et de la biodiversité, ces aménagements doivent également assurer le maintien de toutes les potentialités du territoire en matière économique et commerciale. Ainsi, la manière d'organiser le territoire au sens large conditionne considérablement le développement économique. La place dédiée aux commerces, industries, et à toutes les activités économiques en général doit néanmoins être repensée dans la mesure où les besoins ont évolué au cours de ces dernières années.

L'aménagement du territoire doit veiller à empêcher l'étalement urbain et rassembler l'habitat autour des nœuds de mobilité et des centres urbains dans des quartiers multifonctionnels. Rassembler l'habitat permet de diminuer les besoins de mobilité, de favoriser le commerce local et diminuer les coûts privés et publics. Au niveau bruxellois, cela signifie que l'on doit poursuivre le développement de l'habitat au sein de l'ensemble urbain, en particulier dans les endroits qui sont ou seront bien desservis en transports en commun. Une coordination entre la Région bruxelloise et les communes de la périphérie sur le sujet est indispensable.

Nous voulons :

- Adapter la régulation de l'offre commerciale, afin de veiller à sa qualité, à sa diversité et à sa résilience. Pour ce faire, nous souhaitons :
 - Mettre en œuvre un moratoire sur la création ou l'extension de centres commerciaux en périphérie des centres-villes.
 - Privilégier le développement de centres commerciaux dans les centres-villes, à condition qu'ils soient localisés et aménagés de manière à rayonner positivement sur le tissu commercial environnant.



- Créer des zones franches commerciales dans les cœurs de villes et de villages qui souffrent du déclin du commerce et à l'intérieur desquelles les commerçant.e.s peuvent bénéficier de primes et d'un régime fiscal avantageux.
- Créer des zones propices aux commerces éphémères permettant aux commerçant.e.s de se lancer et/ou de tester de nouvelles activités.

- Privilégier l'implantation des immeubles de bureaux et de certains équipements collectifs (centres de formation, pôle culturel...) en centre-ville ou dans des zones bien desservies en transport en commun, en maintenant suffisamment de mixité, afin de renforcer la fréquentation des rues et des commerces.
- Lancer un programme dédié à l'amélioration des infrastructures et à l'embellissement des rues commerçantes. Cela pourrait inclure la rénovation des trottoirs, l'ajout de mobilier urbain, la plantation d'arbres et la mise en place d'éclairages attrayants. L'objectif est de rendre ces espaces plus accueillants et agréables, contribuant ainsi à l'attractivité des commerces de proximité.
- Complémentairement aux mesures d'aménagement et d'urbanisme, mettre en place des programmes de soutien et de formation destinés aux petits commerçant.e.s, afin de les aider à améliorer leur visibilité, leur gestion et leur compétitivité. Cela pourrait inclure des ateliers, des formations en gestion d'entreprise, et des conseils sur l'utilisation des réseaux sociaux et des outils numériques pour attirer une clientèle plus large. Ceci permettra de renforcer l'attractivité commerciale de certaines zones et de maintenir le commerce de proximité.
- Veiller à favoriser le développement des commerces de proximité au sein de notre territoire, notamment via la mise en place d'un bonus-malus fiscal ou d'un système de tiers investissement pour inciter les propriétaires de surfaces commerciales à les louer ou à les vendre.
- Réaliser un cadastre et hiérarchiser les possibilités foncières qui peuvent être mises à disposition des secteurs économiques, dont les friches et les sites à réaménager, et croiser ces potentialités avec les besoins des entreprises et industries.
- Agir en facilitateur pour le développement de projets industriels afin d'attirer sur ces sites à réaménager un tissu de PME et d'investisseurs aux activités complémentaires pour permettre les synergies.

- Réinstaurer des activités primaires (fermes urbaines, maraîchage, ruches, halles) et secondaires (artisanat, circuits courts, recyclage) compatibles avec la fonction résidentielle dans les villes en veillant à privilégier les circuits courts et les spécificités locales.
- Identifier et établir des zones de développement prioritaire autour des nœuds de mobilité et des centres urbains. Ces zones seraient destinées à concentrer les nouveaux projets d'habitat, de bureaux et de services, en encourageant la densification et la mixité fonctionnelle. Des incitations financières et des procédures d'urbanisme accélérées pourraient être mises en place pour encourager le développement dans ces zones.
- Réviser les plans d'urbanisme et les règlements de construction pour promouvoir la densification et l'utilisation efficace du sol. Cela pourrait inclure l'augmentation des hauteurs de construction autorisées, la réduction des exigences de stationnement pour les nouveaux bâtiments, et l'encouragement de la conversion des espaces sous-utilisés (comme les parkings en surface) en logements ou en espaces commerciaux.
- Établir une plateforme de coordination entre la Région de Bruxelles-Capitale et les communes de la périphérie pour aligner les objectifs d'aménagement du territoire et s'assurer que les efforts pour limiter l'étalement urbain et concentrer le développement autour des nœuds de mobilité sont cohérents et efficaces à l'échelle de la métropole.
- Favoriser la reconversion de bureaux, plus particulièrement en Région bruxelloise, vu le nombre de mètres carrés disponibles. Y étudier la possibilité de mettre en place un régime fiscal plus avantageux qui permettra de faciliter la reconversion de ces bureaux en logements, avec un focus sur la création de logements moyens et sociaux.

3 — AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR FAIRE RENÂÎTRE LA COHÉSION ET LA CONVIVIALITÉ

En plus de répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et au développement économique, l'aménagement du territoire doit également permettre de mettre les citoyen.ne.s en relation, de permettre leur inclusion et d'assurer la convivialité au sein de nos villes et villages. Pour y parvenir, il faut notamment aménager l'espace public pour favoriser les lieux d'échanges et de rencontres, animer le territoire et aussi faire évoluer l'architecture des bâtiments.

Pour développer la qualité de vie en ville, l'urbanisme doit surtout s'intéresser à ce qui se passe entre les immeubles. **La qualité des espaces publics est essentielle.** Chaque rénovation de voirie doit être l'occasion de réaménager de façade à façade et permettre plus de place pour les piétons et les modes actifs, et plus de verdure. Les espaces imperméables doivent être limités au strict nécessaire. La rénovation de places publiques doit être l'occasion de lieux conviviaux et attractifs pour tous, propices aux contacts. Le développement d'un territoire inclusif passe aussi par la mise à disposition de la population d'espaces récréatifs, culturels et sportifs au sein de l'espace urbain.

Afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie au sein du milieu urbain, il est indispensable de poursuivre les efforts d'investissement qui sont réalisés, avec un focus particulier sur les investissements qui ont un impact positif direct sur les habitants et les quartiers. En ce sens, les outils de rénovation urbaine qui ont été développés doivent être poursuivis, notamment à Bruxelles où les contrats de quartier et les contrats de rénovation urbaine permettent de développer des initiatives qui dépassent les limites des communes.

Enfin, l'agencement du territoire doit favoriser la mixité des fonctions et la convivialité, tout en permettant de réduire les déplacements par une meilleure localisation des activités. Il doit égale-

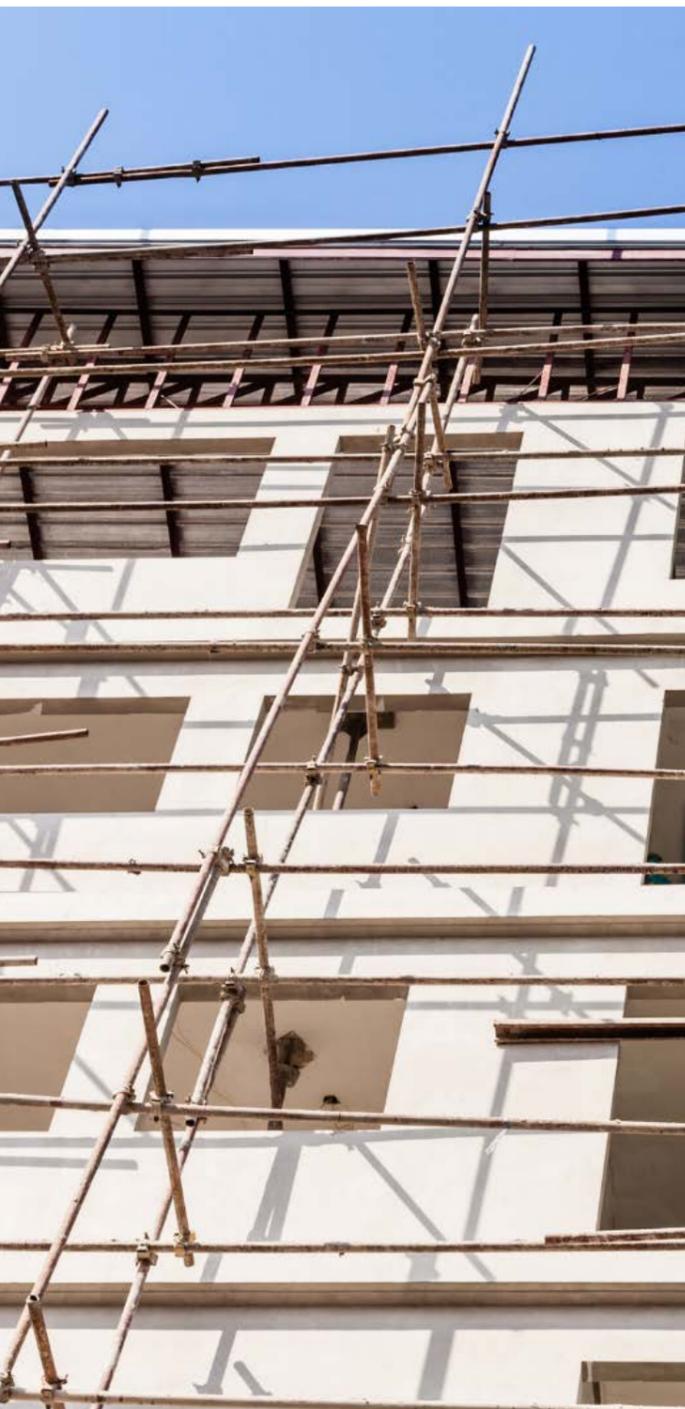
ment garantir une certaine mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle dans chaque quartier.

Nous voulons :

- Développer progressivement l'accès, pour les zones habitées, à un espace vert et/ou calme, à une crèche, à une école, à des commerces de proximité, à une pharmacie, et à des équipements collectifs, à une distance raisonnable et accessible en transport en commun ou en mobilité douce.
- Mettre en place des mécanismes pour mieux maîtriser l'augmentation des valeurs foncières afin de maintenir davantage la mixité sociale au sein de nos quartiers.
- Mettre en place des « superblocs », un concept qui propose de progressivement piétonner une partie d'un quartier, avec la participation des citoyen.ne.s et en utilisant d'abord des infrastructures et équipements légers.
- Mettre en œuvre un programme visant à rendre la plupart des trottoirs, places publiques et endroits publics accessibles aux PMR, en recourant à des matériaux et équipements légers (plans inclinés en bois, marquage spécial au sol...).
- Développer un réseau de proximité d'espace de coworking, en s'appuyant sur des partenariats (bibliothèques, commerces, HORECA, écoles...).
- Développer des gares multifonctionnelles (espaces de coworking, espaces culturels et sportifs, bureaux, logements, commerces, crèches...), et intermodales afin d'en faire de véritables pôles de rencontres et de développement urbain.
- Encourager la mise en commun de terrains en incitant financièrement (réduction du précompte immobilier et prime) les propriétaires des parcelles non constructibles situées à l'intérieur des îlots enclavés à y aménager un jardin ou potager partagé.
- Poursuivre la rénovation du parc de logement public, tout en assurant également une augmentation de l'offre de logement public et en veillant à la mixité des projets développés par le biais d'une coexistence dans les nouveaux projets entre logement social, logement acquisitif conventionné et logement de standing.
- Intégrer davantage la culture du bâti dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, en renforçant la concertation citoyenne lors de la conception.
- Intégrer plus de mobilier urbain, de plantations, d'aires de jeux et d'œuvres artistiques dans les espaces publics rénovés.
- À Bruxelles, développer et mettre en œuvre un plan d'action régional qui identifie les zones prioritaires pour la création ou la rénovation d'espaces sportifs et récréatifs. Ce plan inclurait un calendrier précis, des objectifs chiffrés et des lignes directrices pour assurer une distribution équilibrée de ces espaces à travers les différents quartiers de Bruxelles.
- À Bruxelles, créer une centrale de marché régionale pour centraliser les achats et les marchés publics liés aux espaces sportifs et récréatifs. Cette mesure vise à faciliter la tâche des communes en mutualisant les ressources, en rationalisant les procédures d'achat et en négociant des tarifs préférentiels, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus efficace et plus économique des infrastructures.
- Lancer un programme de soutien financier et technique aux initiatives locales visant à créer ou améliorer des espaces récréatifs et sportifs. Ce programme pourrait inclure des subventions, des conseils en matière de conception et d'aménagement, et un accompagnement dans les démarches administratives, en particulier pour les projets innovants ou issus de la participation citoyenne.
- Augmenter le financement et élargir la portée des contrats de quartier et des contrats de rénovation urbaine. Ces outils ont prouvé leur

efficacité pour dynamiser les zones urbaines et créer des améliorations tangibles dans la vie des résidents. En renforçant ces programmes, on peut encourager davantage d'initiatives locales et favoriser une transformation positive des quartiers.

- Identifier les quartiers qui ont le plus besoin d'investissements et mettre en place un programme d'investissement ciblé pour ces zones.



Ces investissements devraient se concentrer sur les améliorations qui ont un impact direct sur les résidents, tels que l'aménagement d'espaces verts, la rénovation de logements, et l'amélioration des infrastructures locales.

Sous cette législature, la Région de Bruxelles-Capitale a été active pour développer des plans d'aménagement à plusieurs endroits. Il faut à présent veiller à ce que ces plans soient mis en œuvre et que les espaces verts, l'aménagement de voiries ou les équipements prévus se réalisent. Cela nécessite de dégager les moyens d'investissement nécessaires :

- Mettre en place un fonds d'investissement spécifique destiné à financer la réalisation des espaces verts, des aménagements de voirie et des équipements prévus dans les plans d'aménagement. Ce fonds serait alimenté par des contributions publiques, mais pourrait également chercher à attirer des investissements privés.
- Créer une cellule au sein de l'administration régionale chargée de suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement. Cette cellule aurait pour mission de s'assurer que les projets avancent conformément aux échéanciers, de résoudre les éventuels blocages et de rendre compte régulièrement de l'état d'avancement des projets.
- Renforcer les partenariats avec les communes, les associations locales et les autres acteurs du territoire pour assurer la mise en œuvre des plans d'aménagement. Cela pourrait inclure la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens, assortis de sanctions en cas de non-respect des engagements.

4 – DÉVELOPPER DANS LA COHÉRENCE LES TERRITOIRES RURAUX ET URBAINS PAR DES POLITIQUES SPÉCIFIQUES GLOBALES ET TRANSVERSALES

Poursuivre l'objectif d'un développement harmonieux de l'ensemble de nos territoires postule la nécessité de poursuivre en parallèle deux politiques distinctes et d'en assurer la continuité et la cohérence réciproque : une politique de la Ville et une politique de la Ruralité. Ces deux politiques doivent se concevoir comme globales et transversales, c'est-à-dire débordant du cadre de l'aménagement du territoire. Elles doivent, toutes deux aborder toutes les matières affectant les intérêts des territoires concernés et ceux de leurs habitant.e.s. Elles doivent viser, à la fois, au développement durable intégré des territoires concernés dans leur diversité, en s'appuyant sur leurs forces propres, capacités de résilience, atouts spécifiques et ressources endogènes, et à la qualité de vie de leurs habitant.e.s dans tous les domaines ayant des incidences sur leur bien-être de vie, de la santé à la culture en passant par la mobilité, l'éducation, l'agriculture, le tourisme, le sport, etc... L'indispensable connexion entre zones rurales et zones urbaines doit être envisagée comme la conclusion et l'aboutissement réussis de deux politiques distinctes qui se rejoignent et non comme le mobile et la raison d'être centrale de l'une envers l'autre. Les problématiques spécifiques et la dynamique de la Ville étant développées ailleurs, nous nous concentrons ci-dessous sur la politique rurale telle que définie ci-dessus et nos projets en vue de réaliser son double objectif de développement intégré et de bien-être des populations.

Nous voulons notamment :

- Lancer un Plan global de reconquête des territoires ruraux par les services au public : guichets de banque et distributeurs de billets, poste, justice, services publics fédéraux et régionaux, transport public train et bus, méde-

cins et services médicaux, etc., en ce compris l'extension des réseaux de télécommunication à tout le territoire (suppression des zones blanches).

- Encourager, favoriser et soutenir le développement économique endogène, durable et intégré des zones rurales dans leur diversité, appuyé sur une agriculture saine et viable comme poumon du monde rural, en stimulant notamment la transformation locale des ressources et produits, la valorisation du savoir-faire local, la diversification, le tourisme appuyé sur les atouts locaux des territoires, le développement en zone rurale d'activités technologiques et à haute valeur ajoutée, etc...
- Stimuler le développement d'espaces de co-working dans les zones rurales pour :
 - + Détourner une partie du trafic ferroviaire pendulaire vers le travail des zones urbaines surencombrées vers des zones rurales faciles et rapides d'accès et diminuer ainsi les nuisances liées aux embouteillages.
 - + Dynamiser les villes et centres et pôles locaux du monde rural.
 - + Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de clairement dissocier le lieu de vie du lieu de travail tout en travaillant à distance et leur donner accès à un espace de socialisation, d'échange et de partage.
- En matière de mobilité, faire reconnaître d'abord, vu la configuration du terrain et le déficit d'offre de transport public, le caractère indispensable et prioritaire pour la majorité des habitants des zones rurales de la voiture comme moyen de transport individuel. En conséquence, accorder une priorité à la qualité et à l'entretien des routes et infrastructures en zone rurale, aujourd'hui souvent dans un état lamentable et s'opposer à toute politique fiscale discriminatoire « anti-voiture » pénalisant les ruraux dans leurs légitimes besoins de mobilité. (voir chapitre mobilité)

- Augmenter par ailleurs de manière significative l'offre structurante et secondaire de transport public (SNCB et TEC) en zones rurales, et pour cela, notamment : élargir la desserte Infrabel/SNCB des zones rurales par la réouverture ou la création de certaines lignes, renforcer la fréquence des trains et bus entre les campagnes et les villes et pôles ruraux ainsi qu'entre ceux-ci et les grandes villes afin que chaque habitant.e de ces zones puisse avoir accès à un moyen de mobilité à quinze minutes à pied de chez lui.elle.
- Revoir les règles d'urbanisme et plans de secteur afin de favoriser la densification de l'habitat et la diversification des activités à l'intérieur des zones rurales (hauteur des immeubles ; extension d'habitations existantes en vue d'y créer un deuxième logement ; division de logements ; création de commerces et services de proximité...) tout en veillant à un meilleur agencement du bâti et des fonctions sur le territoire. Tendre résolument vers l'objectif « Zéro artificialisation des terres » et pour ce faire veiller à ce que toute affectation d'une zone non constructible en zone constructible soit compensée par une affectation inverse selon le principe de « neutralité béton ». Veiller également à ce qu'aucun projet n'affecte la vocation agricole première de ces territoires ruraux.

- Augmenter le volume des aides publiques avec cofinancement européen en faveur du développement des territoires ruraux wallons et de la qualité de vie de leurs habitants, d'abord en mettant fin à la concentration illégitime en Wallonie des moyens issus du FEDER (Développement régional / Cohésion) sur les seules zones urbaines et ensuite en réclamant un retour à la croissance du budget du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement rural (FEADER) afin de développer des projets économiques, culturels et sociaux.

- Dans le cadre de la mise en place d'une taxe carbone, prévoir des règles particulières, des aides et un accompagnement pour les habitants des zones rurales (voir également point mobilité – fiscalité véhicules individuels).

- Imposer des compensations de service public aux entreprises publiques et administrations ainsi qu'à certaines entreprises privées (par exemple les banques).
- Stimuler et favoriser le redéploiement du petit commerce et du commerce de proximité dans les centres ruraux au travers d'innovations (halles agricoles ; surface commerciale partagée par plusieurs commerçants ; commerce ambulancier ; bistrot du terroir multifonctions...).
- Soutenir massivement le télétravail, spécialement pour les résidents des zones rurales.

5 – OPTIMISER ET SIMPLIFIER LES OUTILS JURIDIQUES

Pour atteindre les ambitions fixées ci-avant en matière d'aménagement de territoire, il convient de simplifier et opérationnaliser au maximum la législation, ainsi que les outils juridiques qui en découlent. Principalement, il conviendra d'assurer une véritable dématérialisation/numérisation des procédures de demande de permis sans générer de nouvelles charges pour les communes. Nous entendons aussi permettre aux services d'urbanisme des communes de solliciter une aide provisoire (personnel supplémentaire) lorsque les ressources humaines sont insuffisantes pour garantir le traitement de plusieurs demandes de permis dans les meilleurs délais.

Nous voulons encore que des mécanismes d'aide à la décision puissent être mis en place, de manière transparente, pour chaque projet d'ampleur faisant l'objet d'une demande de permis. Ce mécanisme permettra d'identifier clairement les objectifs poursuivis, la valeur ajoutée pour le territoire, les nuisances, les besoins de maintenance, les risques, etc. Ces informations seront alors rendues disponibles au grand public.

Nous voulons également rendre plus accessibles les procédures dites « sans architecte » afin que les citoyen.ne.s puissent davantage y avoir recours.

À Bruxelles, le Gouvernement a mis sur la table une révision du règlement régional d'urbanisme (RRU). Cette révision comporte de nombreux points positifs. Toutefois, il est nécessaire de modifier ce projet sur deux points majeurs. Il faut tout d'abord clarifier les règles qui seront d'application. Le choix de se référer uniquement à des objectifs dont l'atteinte est laissée à l'appréciation des services d'urbanisme laisse trop de place à l'appréciation et à l'arbitraire, avec un risque élevé de recours. Peut-être que les règles du RRU existant sont trop rigides, mais il faut éviter de basculer dans une situation totalement inverse. Par ailleurs, il est important de garder des balises claires. Les règles en matière de logement sont certes attractives, mais risquent d'impliquer une augmentation significative du coût de construction des logements. Il convient de modérer les évolutions, au risque dans le cas contraire d'intensifier les difficultés d'accès au logement au sein de la Région. **Nous voulons :**

- Mener un travail approfondi de clarification des nouvelles règles d'urbanisme, en trouvant un juste milieu entre la flexibilité et la rigueur. Cela implique de définir des critères clairs et des lignes directrices précises pour l'application des objectifs d'urbanisme, afin de réduire l'incertitude, les risques de recours et les interprétations arbitraires. Il est crucial d'établir des balises claires pour guider les services d'urbanisme dans leurs décisions.
- Réaliser une évaluation d'impact approfondie des nouvelles règles en matière de logement pour identifier les risques d'augmentation significative du coût de construction. Sur la base de cette évaluation, ajuster les règles si nécessaire pour éviter de mettre une pression supplémentaire sur les coûts de construction, tout en maintenant les objectifs d'amélioration de la qualité du logement.
- Instituer un mécanisme de suivi régulier de l'impact des nouvelles règles d'urbanisme, en particulier en ce qui concerne l'accès au logement et les coûts de construction. Ce mécanisme permettrait d'ajuster les règles en temps réel, si nécessaire, pour s'assurer qu'elles

atteignent les objectifs souhaités sans créer d'effets secondaires négatifs.

6 – RÉGÉNÉRER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE

Tant Bruxelles que la Wallonie disposent d'un précieux patrimoine bâti. Cette ressource doit être préservée, restaurée et valorisée afin d'en faire un levier de développement économique et touristique, mais aussi un générateur de liens et d'attachement à nos territoires.

Nous voulons :

- Renforcer la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier notamment au travers d'un renforcement des collaborations entre institutions du patrimoine et opérateurs touristiques.
- Renforcer auprès du public, en particulier le public scolaire, les actions de promotion du patrimoine sur l'ensemble du territoire (journées du patrimoine, semaine jeunesse et patrimoine,...).
- Renouveler l'alliance Emploi-Patrimoine qui permet de soutenir l'emploi local et non-délocalisable notamment en valorisant les filières et les formations des métiers liés au patrimoine.
- Engager un plan Energie-Patrimoine, notamment en simplifiant les procédures et en mettant en place un cadre financier incitatif, afin de soutenir les propriétaires publics et privés de biens classés qui souhaitent améliorer la performance énergétique du bâtiment et ainsi atteindre les objectifs climatiques.
- Inscrire le patrimoine dans une alliance avec le secteur du tourisme afin de mettre en valeur notre riche patrimoine auprès du public local et étranger.

- Mener une réflexion sur la préservation et la redécouverte du patrimoine du XXème siècle, en particulier le patrimoine industriel.
- Mener une réflexion en vue de définir une stratégie de contextualisation, au cas par cas, du patrimoine colonial présent dans l'espace public afin de contribuer à la (re)connaissance de ce passé commun.
- Associer l'ensemble des acteurs publics (communes, Offices et Maison du Tourisme,...) en facilitant l'accès aux logiciels publics, comme « le patrimoine monumental de Wallonie », pour en faciliter la valorisation.
- Donner un cadre clair sur les taux de subventionnement aux associations et les structures en charge de la protection et de la promotion du patrimoine.
- Soutenir la protection et la promotion du petit patrimoine populaire.
- Veiller à la promotion et la valorisation du patrimoine sur l'ensemble des supports de diffusion, notamment au travers d'un plan numérique ambitieux.
- Apporter une attention particulière à l'accessibilité et la pédagogie afin de rendre le patrimoine accessible à toutes et tous.
- En Wallonie, mettre à jour le cadastre du patrimoine de manière plus active et dynamique notamment en intégrant le patrimoine monumental sur WalOnMap.
- En Wallonie, développer au sein de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) une équipe de référents communaux qui permette de couvrir l'ensemble du territoire.
- Soutenir les autorités locales qui veulent développer leur inventaire communal.
- Mener une évaluation de la législation et de la réglementation encadrant le patrimoine.



- Doter l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) des ressources humaines et expertises en suffisance pour soutenir les pouvoirs locaux, acteurs associatifs et privés dans les démarches de préservation du patrimoine. L'outil est actuellement sous-staffé et en proie à des difficultés de management interne qui sont préjudiciables à la bonne marche de l'outil et l'atteinte de ses objectifs.
- Concrétiser le projet de centre de préservation des collections au sein de la capitale wallonne, afin d'éviter que des collections précieuses ne soient à nouveau affectées par des incidents climatiques comme lors des dernières inondations majeures de l'été 2021.
- Valoriser davantage le centre d'expertise des métiers du patrimoine qu'est la Paix Dieu.
- Affiner la politique des fouilles menées par l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) pour ne rien négliger des enseignements archéologiques utiles tout en évitant de constituer des freins disproportionnés aux projets publics ou privés qui doivent éclore sur les sites identifiés.
- Revoir les modalités de fonctionnement et les prérogatives de la Commission royale des monuments et sites à Bruxelles et de la Commission royale des monuments, sites et fouilles en Wallonie.
- Être attentif aux biens listés aux inventaires du patrimoine sans en extrapoler la portée pour ne pas en faire un outil de contrainte au-delà de sa vocation initiale.

07

Mobilité

— TRANSFORMER LES MODES DE TRANSPORT POUR MIEUX SE DÉPLACER

Le transport est responsable de 21,5 % de nos émissions de CO₂ et mobilise environ 21 % de l'énergie consommée par notre pays. Ces chiffres se répartissent de façon relativement égale entre les « petits » véhicules (voitures, utilitaires, deux-roues...) et les « grands » véhicules (bus, trains, bateaux, avions et surtout camions). La voiture reste le mode de transport le plus important, sauf à Bruxelles, où il a chuté en quelques années, au profit de la marche, des transports en commun, du vélo et de la trottinette. Il en va de même du transport de marchandises où le camion occupe la plus grande part.

Dans le même temps, le parc automobile belge n'a jamais été aussi volumineux, avec près de six millions de véhicules en circulation. Ce constat n'est pas anodin ! L'achat d'une voiture pousse souvent son propriétaire à l'utiliser davantage pour amortir le coût de son investissement, mais aussi en raison des habitudes que l'usage du véhicule crée. Cette situation a également pour effet de renforcer les embouteillages et la suroccupation de la voirie par des véhicules en stationnement.

La voiture et les camions émettent aussi un certain volume de substances polluantes (NO₂, particules fines...) qui contribuent, avec l'industrie, le transport de marchandises et le chauffage, à la dégradation de la qualité de l'air. En Belgique, on estime à +/- 12.000 le nombre de décès par an induits par la pollution de l'air que nous respirons.

Voilà pourquoi nous souhaitons massivement investir dans les alternatives au transport routier. D'abord réduire nos besoins de déplacement par de nouveaux modes d'organisation du travail et un aménagement du territoire qui favorisent la proximité des services, infrastructures et commerces essentiels et qui intègre mieux la mobilité et les transports dans les schémas de développement. Réduire aussi le nombre de kilomètres parcourus par les marchandises grâce aux circuits courts. Ensuite, faciliter et sécuriser la marche et les déplacements à vélo ou avec d'autres engins légers. Redéployer une offre de transport public solide et interconnectée, en articulant autour d'axes structurants (trains, métros, trams, bus à haut niveau de service) des solutions de rabattement ou du dernier kilomètre à parcourir (bus, navettes flexibles, taxis, voiture ou vélo en libre-service). Cet ensemble doit être pensé de façon intégrée telle une toile d'araignée !

La voiture reste un outil utile et même indispensable pour une partie de la population qui n'a pas accès à des alternatives crédibles. Nous pensons aux habitants des zones rurales, à celles et ceux qui doivent se déplacer très tôt le matin ou tard dans la nuit, aux prestataires de services à domicile. Nous souhaitons donc faire évoluer la technologie et les usages de l'automobile pour

qu'elle puisse à son tour participer à la décarbonation de la société : moins de voitures, plus légères, plus partagées, plus remplies, bas ou zéro carbone, combinées à d'autres moyens de déplacement efficaces, fiables et sécurisés.

Pour financer ou rendre effective notre ambition d'une mobilité alternative, nous souhaitons nous appuyer sur plusieurs leviers : la hausse de la fiscalité automobile sur les véhicules les plus polluants ; l'instauration d'une vignette automobile ; l'affectation d'une partie des recettes de la taxe carbone aux politiques de mobilité et de transport ; l'imposition d'une juste contribution du transport aérien au prorata de son impact sur l'environnement ; la mobilisation du secteur privé et sa régulation afin qu'il puisse également investir et développer des services à destination des citoyens et des entreprises ; une réforme des accises afin de prendre en compte l'évolution de la motorisation des véhicules et sa nécessaire décarbonation ; plus de coordination et la recherche de synergies et de complémentarité entre niveaux de pouvoir et opérateurs publics ; une meilleure utilisation des budgets de transport et de mobilité afin d'orienter l'argent public vers les solutions les plus efficaces ; la mise en place d'un calendrier sur 20 ans, contraignant, progressif et prévisible pour imposer certaines obligations aux entreprises et aux citoyens, sans les prendre au piège...

Notre programme avance de nombreuses mesures qui devront être prioritaires. Chacune d'elles fera l'objet en amont d'une analyse de leur coût, des bénéfices attendus, de leur importance et de leur caractère urgent. Dans la mesure du possible, les actions structurantes seront précédées de projets-pilotes. Une fois mise en œuvre, chaque action sera évaluée afin d'en vérifier l'efficacité et, le cas échéant, d'envisager des adaptations, une pérennisation, un renforcement ou un abandon.

Nos priorités

→ **Permettre aux piétons de se réapproprier les espaces publics**

→ **Une politique cyclable et de cyclopartage pour tous**

→ **Développer les transports en commun et la multimodalité**

→ **Rendre la mobilité plus inclusive pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité**

→ **Fluidifier le trafic via, notamment, le covoiturage, l'autopartage, les services de taxi et les infrastructures utiles**

→ **Engager pleinement le secteur automobile dans la transition écologique**

→ **Assurer l'entretien de nos infrastructures**

→ **Décarboner le transport aérien et développer des alternatives à l'échelle européenne**

→ **Favoriser un transport de marchandises « bas carbone »**

→ **Protéger les usagers de la route grâce à une politique de sécurité routière volontariste**



1 — PERMETTRE AUX PIÉTONS DE SE RÉAPPROPRIER LES ESPACES PUBLICS

La marche à pied, le plus vieux moyen de transport au monde, n'a certainement pas perdu d'intérêt. Ce mode de transport actif est bon pour le métabolisme, la santé et l'environnement. Il a d'ailleurs le vent en poupe avec le succès de différentes zones piétonnières qui rendent les centres urbains agréables et favorisent le commerce local. Le confinement de la crise Covid nous a fait ressentir l'importance d'avoir accès à des espaces extérieurs de qualité pour nous y promener et nous retrouver en sécurité. La sécurité, le confort et l'accessibilité à tous restent des combats d'actualité pour continuer à promouvoir la marche à pied.

Nous voulons :

- Favoriser l'élargissement des trottoirs, la création d'espaces publics piétons, de zones piétonnes ou mixtes (partagées entre piétons, cyclistes et transports publics).
- Prévoir des chemins et itinéraires piétons continus et sécurisants qui longent les routes rurales ou semi-rurales, lorsque ce n'est pas possible ou souhaitable d'aménager un trottoir.
- Préserver et développer le réseau de chemins et de sentiers en actualisant l'atlas vicinal wallon afin de proposer des cheminements doux et relier nos lieux de vie ;
- Aménager des bancs publics le long des itinéraires piétons et prévoir un éclairage suffisant (allumage provisoire et intelligent) afin de sécuriser le trajet durant la nuit.
- Sécuriser les abords d'écoles, de crèches et de rues commerçantes en utilisant divers instruments : fermeture de la rue au trafic routier à certains moments de la journée ou de la semaine (exemple des rues scolaires), éclairage plus intense, rehaussement et marquage au

sol plus visible sur les passages pour piétons, installation de radars de vitesse permanents quand cela s'avère nécessaire.

- Sécuriser les rues résidentielles en élargissant les zones 30 ou 20 en milieu urbain et en testant avec les riverains des chicanes végétales provisoires (pots de fleurs, signalisation et marquage au sol) avant d'envisager un aménagement définitif.
- Soutenir les initiatives de ramassages scolaires piétons (type pédibus) ou à vélo (type vélobus) qui permettent de sensibiliser les jeunes à la marche ou au vélo dans un cadre sécurisé ;
- Remplacer les places de stationnement en voirie par des parkings hors voirie (publics et privés) de manière à recréer des espaces pour les piétons et les cyclistes. La réduction du parc automobile que nous souhaitons favoriser devrait aussi contribuer à ce processus.
- Encourager les communes à aménager des rues ou places en espaces piétons conviviaux durant les congés scolaires (aires de jeux, bancs, marquage au sol de terrains, infrastructures sportives légères...).

2 — UNE POLITIQUE CYCLABLE ET DE CYCLOPARTAGE POUR TOUS

Le vélo est un moyen de locomotion qui respecte pleinement l'environnement tout en permettant à son usager de profiter d'un contact plus direct avec la nature. Pour cela, le vélo doit être au cœur d'une véritable politique publique de la mobilité, dans et autour des villes. Cependant, le vélo ne se généralisera que s'il est traité qu'avec autant d'égards que la voiture, sans pour autant basculer dans une approche culpabilisatrice vis-à-vis de la voiture (du pragmatisme davantage que du dogmatisme, sachant que l'auto reste dans bien des cas un moyen incontournable pour nombre de citoyens).

La politique cyclable revêt une importance capitale dans la dynamique moderne des villes et régions qui cherchent à conjuguer développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Dans cette quête, le vélo émerge comme un instrument de mobilité non seulement abordable, mais également bénéfique pour la santé et la nature. Encourager la culture cycliste peut, en effet, servir divers objectifs sociaux, économiques et environnementaux simultanément.

Un des avantages majeurs de la promotion de la politique cyclable réside dans sa contribution à la réduction de la congestion routière, un fléau qui entrave la productivité économique et exacerbe les inégalités sociales. En offrant une alternative viable aux véhicules motorisés, particulièrement dans les zones urbaines densément peuplées, on peut non seulement faciliter la mobilité, mais également réduire les temps de trajet pour tous, y compris pour ceux qui dépendent encore de l'automobile.



Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique cyclable inclusive peut également servir de levier pour réduire les disparités sociales. En effet, le coût relativement bas de l'acquisition et de l'entretien d'un vélo en fait un moyen de transport accessible pour une grande frange de la population, y compris les ménages à revenus modestes. En outre, des infrastructures cyclables sûres et bien conçues peuvent encourager davantage de personnes à opter pour ce mode de transport, indépendamment de leur niveau de revenus.

Sur le plan environnemental, l'usage du vélo se distingue par son empreinte carbone minimale. L'adoption du vélo comme moyen de transport quotidien contribue significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un objectif impératif dans le contexte actuel de changement climatique. De plus, en diminuant la pollution atmosphérique et sonore, une politique cyclable robuste contribue à améliorer la qualité de vie en milieu urbain.

En outre, les retombées positives d'une politique cyclable ne se limitent pas uniquement à la mobilité, mais s'étendent aussi à la santé publique. L'activité physique régulière induite par le cyclisme est bénéfique pour la santé des individus, et peut contribuer à réduire les dépenses de santé publique à long terme.

En synthèse, le développement d'une politique cyclable est une démarche qui aligne les intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Elle invite à une réflexion profonde sur la manière dont la mobilité est conçue et encouragée, tout en proposant des solutions concrètes pour construire des communautés plus résilientes, inclusives et durables.

Nous voulons :

- En Région wallonne, maintenir le droit de tirage PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) et définir, comme prévu dans la législation, le réseau structurant cyclable. Ce réseau devra être défini sur base de consultations avec les bassins de mobilité,

les associations d'usagers et de navetteurs, ainsi que les communes ;

- Intensifier la mise en œuvre des cyclostrades, aussi surnommées « autoroutes pour vélos », en identifiant de nouvelles et lancer les chantiers nécessaires. En tout cas, lancer les marchés publics et procédures utiles au développement d'une cyclostrade Arlon – Luxembourg ;
- Identifier puis supprimer progressivement tous les points de passage dangereux pour les cyclistes (réaménagement et équipement de ronds-points et carrefours) et développer des infrastructures qui permettent de traverser des obstacles naturels (fleuve, canal, champs, bois...) et artificiels (zone ou site industriel, chemins de fer, autoroute, rues à sens uniques...).
- Imposer l'aménagement d'un garage à vélo ou de parkings vélo sécurisés dans chaque nouvel immeuble d'habitations. Dans le cadre des concessions de parkings publics, obliger les propriétaires ou gestionnaires de parkings souterrains ou en surface ainsi que la SNCB à offrir des espaces de stationnement sécurisés pour vélos à un tarif réduit.
- Prévoir des lieux de stationnement pour les vélos à proximité des arrêts de bus les plus fréquentés.
- Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation à l'usage du vélo dans les écoles.
- Réduire le taux de TVA pour la fourniture, la location et la réparation de vélos et de vélos électriques afin de traiter le vélo comme la voiture, en permettant une réparation rapide et un remplacement temporaire facile et peu coûteux du vélo.
- Lutter contre le vol de vélos en instaurant au niveau européen un système d'authentification de chaque vélo à l'instar de Mybike au niveau national. Graver les données du vélo (similaire à un numéro de châssis) sur son cadre complémentairement au sticker.

- Rendre le vélo abordable pour les groupes vulnérables, notamment en orientant les fonds européens (par exemple le Fonds social européen pour le climat et les fonds structurels et d'investissement) vers l'aide des personnes les plus touchées par la précarité en matière de transports et des jeunes pour l'achat d'un vélo électrique ou pour des services de partage de vélos.
- Diminuer la TVA à 6 % pour les objets liés à la sécurité des vélos et des personnes (casques, cadenas, gilets de sécurité) et introduire une déductibilité pour l'entreprise à 120 % pour tous les frais liés à ce type de véhicule.
- Ne plus assimiler l'intervention de l'employeur dans les frais liés aux vélos (ou autres véhicules légers) utilisés par le personnel comme un avantage en nature (défiscalisation).
- Systématiser les emplacements vélos et poussettes dans les trains.
- Veiller à ce que l'assurance familiale continue à couvrir les risques liés à l'usage du vélo (non à l'instauration d'une assurance RC cycliste).
- Former et sensibiliser les ingénieurs voiries et les conducteurs de bus à prendre en compte les cyclistes dans leurs dessins et leur conduite.
- Soutenir le cyclotourisme et la pratique du vélo dans les zones rurales en accélérant le développement du réseau EuroVelo et de ses 17 itinéraires, notamment en renforçant le soutien et en exploitant les synergies avec le réseau RTE-T.
- En matière de cyclopartage (trottinettes et vélos en libre-service) :
 - + Graduellement, élargir les zones de vélos partagés et remplacer les vélos partagés mécaniques par des vélos électriques, comme à Paris ;
 - + Faire réellement contrôler et appliquer la législation applicable aux engins de déplacement

ment (notamment l'interdiction de se déplacer à deux sur une trottinette) ;

- En Région wallonne, où le cyclopartage (trottinettes et vélos en libre partage) doit encore largement se développer, simplifier l'accès au marché et les démarches administratives d'obtention de licence publique ;
- Développer davantage de dropzones aux abords des gares, arrêts de bus et parkings de dissuasion.
- En Région bruxelloise, combiner les licences octroyées aux opérateurs avec la fin de la concession Villo ! et offrir une réelle solution la plus multi et intermodale possible au sein de la capitale. Par exemple, en étudiant la possibilité d'instaurer un subside au kilomètre pour les opérateurs de cyclopartage.

3 — DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LA MULTIMODALITÉ

Il est possible de se passer de voiture à Bruxelles parce qu'on peut y prendre le bus, le tram, le métro, le vélo ou la trottinette électrique sans s'inquiéter des horaires. L'activité du réseau doit cependant encore y être intensifiée. En revanche, cette multimodalité n'est pas encore présente ni même possible partout sur le territoire national, certainement pas dans nos communes rurales ni au niveau européen. La multimodalité ne peut s'envisager sans la présence d'un réseau et d'une desserte ferroviaires suffisamment denses car le rail est l'épine dorsale du transport public et de la multimodalité. C'est pourquoi une attention particulière et volontariste doit être réservée à l'extension et à l'intensification du réseau ferré en zones rurales.

L'intégration des modes de transport est également primordiale, singulièrement entre le bus et le train. L'analyse des données disponibles en Open data relatives aux horaires de trains et de bus font constater qu'en moyenne, en semaine

et hors week-ends, à peine 29 % des correspondances train-bus et bus-train en Région wallonne respectent un délai raisonnable de 5 à 15 minutes.

La continuation du déploiement du réseau de bus TEC est également essentielle pour offrir une mobilité durable et accessible à tous. Toutefois, le dialogue avec les usagers doit être au cœur de cette démarche, contrairement à ce que l'administration régionale wallonne a réalisé dans la zone de Gembloux-Basse-Sambre. La concertation avec les usagers permet pourtant de mieux comprendre leurs besoins et attentes, et de faire des ajustements qui bénéficient à la communauté. Cela pourrait également engendrer une meilleure acceptation des projets de développement des transports en commun et une utilisation accrue du réseau.

Les lignes express sont cruciales pour des connexions rapides et efficaces entre les différentes régions. En continuant à développer ces lignes, on facilite les déplacements des usagers et on rend le réseau de transport en commun plus attractif. Les lignes express contribuent à réduire la congestion routière, et permettent aux gens d'accéder plus facilement à l'emploi, à l'éducation et à d'autres services essentiels. De plus, elles constituent une alternative écologique à l'usage de la voiture individuelle.

Face à la pénurie de chauffeurs, il est urgent d'intensifier le recrutement pour assurer une offre régulière de bus. Un service de bus fiable est fondamental pour encourager les citoyens à opter pour les transports en commun. L'embauche de chauffeurs en nombre suffisant garantit non seulement la régularité des services, mais aussi la sécurité et la satisfaction des usagers. Des conditions de travail attractives et des formations adéquates peuvent contribuer à pallier la pénurie de chauffeurs.

Il est impératif d'allouer des ressources suffisantes au transport scolaire, en particulier pour les enfants porteurs de handicap. Un accès facile et sûr au transport est essentiel pour garantir l'équité et l'inclusion dans l'éducation. En offrant des solutions de transport adaptées, on favorise

l'autonomie et l'intégration sociale des enfants handicapés. L'engagement des autorités et une collaboration étroite avec les établissements scolaires et les familles sont nécessaires pour développer un système de transport scolaire efficace et inclusif.

Nous voulons :

- De manière générale :
 - + Atteindre l'objectif d'un train ou un bus tous les quarts d'heure près de chez soi dans et autour des villes et d'un métro sur les lignes bruxelloises toutes les 2 minutes en heure de pointe ainsi qu'une offre prolongée les soirs de weekend.
 - + Doubler l'offre de transport public.
- En matière ferroviaire :
 - + Définir et mettre en œuvre une vision ambitieuse de redéploiement du réseau ferroviaire à l'horizon 2050 et respecter la roadmap afin de pouvoir absorber l'augmentation attendue de la demande de voyageurs et de marchandises et d'offrir un meilleur service à chaque usager (ponctualité, vitesse commerciale, fluidité...). Utiliser une partie des recettes découlant de la fiscalité carbone pour financer la vision ainsi que les recettes induites par l'ouverture du transport de voyageurs à la concurrence dans 10 ans.
 - + À moyen terme, étudier l'opportunité de déplacer adéquatement certains points d'arrêt de train existants, d'en rouvrir d'autres actuellement fermés ou d'en créer de nouveaux, en nombre limité, à des endroits stratégiques, sur le réseau existant, en se basant sur la demande potentielle et le rapport coûts-bénéfices sociétaux (par exemple le long des autoroutes pour favoriser le report modal en évitant de grands détours). De même, examiner la faisabilité de l'ouverture de certaines lignes nouvelles, là où la demande et la démographie le justifient, et de la réouverture aux voyageurs de certaines lignes du réseau

- aujourd'hui non exploitées, comme la ligne Libramont-Bastogne-Wiltz, dont la remise en service est également préconisée pour le transport de marchandises.
- Rénover un plus grand nombre de gares pour les rendre fonctionnelles, accessibles et pratiques, dans des budgets raisonnables plutôt que de concentrer les moyens disponibles dans la création de quelques gares monumentales et très onéreuses.
 - Revoir les procédures qui entourent la gestion des accidents (par exemple les heurts de personnes) sur le réseau ferroviaire afin de réduire le laps de temps durant lequel aucun train ne peut circuler sur la ligne concernée. Complémentairement, conclure un protocole de collaboration avec les services de secours, la police et les parquets afin de mieux tenir compte de l'impact d'un arrêt de la circulation sur les navetteurs.
 - Mieux accompagner les voyageurs lorsqu'ils sont confrontés à un arrêt de la circulation de la ligne suite à un incident : meilleur partage de l'information entre les différents acteurs impliqués (services INFRABEL, Police, dispatcher, accompagnateurs de train, sous-chefs de gare...); accès à une messagerie en ligne spécifique à l'incident où les voyageurs peuvent obtenir des informations en temps réel et poser leurs questions ; communication rapide sur un délai d'attente précis du bus de remplacement ; dans la mesure du possible, accès à un espace chauffé durant l'hiver...
 - Déployer les systèmes ERTMS/ETCS de niveau 3 sur l'ensemble du réseau afin d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire les risques d'accident, mais aussi afin de renforcer la fréquence des trains sur le réseau existant.
 - Simplifier les démarches visant à déposer une plainte à l'encontre de la SNCB ou à réclamer un dédommagement.
 - Créer un bonus-malus sur la rémunération des membres du conseil d'administration
- de la SNCB et d'INFRABEL, en fonction des performances et au regard des objectifs du contrat de gestion.
- Garantir que les installations électriques d'INFRABEL et de la SNCB, nécessaires à la circulation des trains (à tout le moins sur les grands axes et dans les gares importantes), soient raccordées à des postes HT non délestables pour assurer la continuité du service dans l'hypothèse d'une pénurie d'énergie.
 - Développer le téléTRAINvail : offrir les facilités nécessaires à un travail serein dans les transports publics (tablettes, prises électriques, création d'espaces silencieux...) pour inciter les citoyens à se tourner vers le train. Valoriser le travail durant le temps de déplacement en train comme temps de travail, en accord avec l'employeur.
 - Garantir, au minimum, aux heures de pointe deux trains par heure dans chaque sens et sur l'ensemble du réseau.
 - Pour tous les services de train qui desservent les grandes villes du pays (Tournai, Mons, Charleroi, Namur, Liège, Verviers, Arlon, Wavre Ottignies/Louvain-la-Neuve..., dans le cas de la Wallonie) :
 - Une fréquence de desserte de chaque gare et point d'arrêt de minimum 1 train par heure et par sens à destination et en provenance des grandes villes, 7 jours sur 7.
 - Une amplitude de desserte (c'est-à-dire l'intervalle entre le départ/l'arrivée du premier et du dernier train) de chaque service IC, S et L, de 16 heures au moins les jours (par exemple de 6h à 22h).
 - Des départs de train jusqu'à une heure du matin lors de grands événements culturels et sportifs.
 - Veiller à ce que les financements annuels indexés convenus dans le Contrat de service public conclu entre l'État belge et la SNCB et
- dans le Contrat de performance conclu entre l'État belge et Infrabel pour la période 2023-2032 soient effectivement octroyés par l'État.
- Garantir une présence humaine dans le maximum de gares ferroviaires en exigeant que la SNCB noue des partenariats avec des commerces, services, associations, les sociétés régionales de transport ou d'autres services publics afin d'occuper partiellement ou totalement les anciens bâtiments et de fournir un service de base aux voyageurs (informations, vente de certains titres de transport, entretien des sanitaires...).
 - Créer des logements et des pôles économiques ou de services aux abords des gares et points d'arrêt ferroviaires afin de soutenir la fréquentation des lignes et afin d'assurer une mixité des fonctions qui renforce le sentiment de sécurité des usagers. Pour ce faire, établir un partenariat entre la SNCB, INFRABEL, les communes concernées, la Région et des investisseurs privés.
 - Faciliter la présence de commerces ambulants dans les points d'arrêt ferroviaire.
 - Aménager des espaces couverts, éclairés et équipés de bancs dans tous les points d'arrêt ferroviaire et veiller à leur propreté.
 - Collaborer avec la police afin de sécuriser ces espaces et de renforcer le sentiment de sécurité chez les voyageurs. Il convient de renforcer les effectifs de la Police des Chemins de fer, réduits à portion congrue depuis plusieurs années alors même que les demandes de sécurisation des gares ne cessent d'augmenter. Il conviendra aussi que les zones de police locale aient enfin accès, en temps réel pour plus d'efficacité de leurs interventions, aux caméras de vidéosurveillance situées dans les gares. A ce jour, cet accès n'existe pas, privant la police d'un outil opérationnel fort utile. Seule une expérience pilote autour de trois villes (une flamande, une bruxelloise et une wallonne) va débuter dans le pays. C'est trop peu, trop lent. Il est urgent de permettre
- le partage d'images en temps réel et pas uniquement à la demande de la police ou du parquet une fois les infractions ou délits commis et l'instruction en cours.
- Renforcer et faciliter la collaboration entre la police, le parquet et la SNCB afin de prévenir les risques d'agression dans le train et d'assurer un suivi rapide des auteurs.
 - Avancer la mise en service du RER à Bruxelles et développer un réseau suburbain efficace et attractif dans chaque grande ville en combinant le train et les autres réseaux (bus, tram, métro ...) en appliquant le principe du « City Pass » afin de favoriser l'intermodalité. Pour contribuer à cet objectif, poursuivre la mise en œuvre du projet AnGeLiC (visant à créer une offre suburbaine autour d'Anvers, Gand, Liège et Charleroi) et l'étendre aux autres villes du pays.
 - Inciter les automobilistes à rejoindre une gare ferroviaire pour poursuivre la route en train : gratuité des parkings dès que l'on dispose d'un titre de transport, possibilité de réserver sa place à l'avance, aménagement de parkings supplémentaires dans les gares à forte demande.
 - Inciter à se rendre dans les gares à vélo (développement de pistes cyclables et de parkings vélos sécurisés).
 - Garantir le maintien du tarif SNCB réduit pour les seniors et les jeunes et limiter son augmentation aux règles et taux fixés par le Contrat de Service Public.
 - Permettre aux seniors de bénéficier d'un pass de 10 voyages en train sur le modèle du YOUTH MULTI.
 - En ce qui concerne les cofinancements régionaux au réseau ferroviaire, aboutir de toute urgence à des décisions opérationnelles et les mettre en œuvre sans délai. Ce dossier n'a en effet pas évolué durant toute la législature.

- + Supprimer la TVA sur les billets de train en trafic intérieur et international afin de rétablir une égalité fiscale avec le transport aérien. Tant que cette réduction n'est pas appliquée, utiliser les recettes de TVA sur les billets de train exclusivement pour refinancer le transport ferroviaire.
- + Faire enfin du transport du fret par voie ferroviaire une véritable priorité stratégique de notre pays, tant pour des considérations environnementales que des enjeux de compétitivité.
- En matière de transport par métro, tram ou bus :
 - + Étendre le métro au nord de Bruxelles, vers Schaerbeek.
 - + Élargir les horaires des métros à Bruxelles et intensifier leur fréquence grâce à la technologie des métros autonomes (sans conducteurs).
 - + Finaliser le tram à Liège sans nouveau retard.
 - + Refinancer structurellement le transport scolaire et engager urgemment des chauffeurs en suffisance, plus particulièrement pour les enfants qui vivent avec un handicap 1.
 - + Poursuivre le redéploiement du réseau TEC :
 - En s'assurant de ne délaissier aucun usager et en impliquant réellement les premiers intéressés, à savoir les usagers et les communes ;
 - En donnant la priorité à l'augmentation de l'offre régulière ;
 - En assurant un taux de correspondance train-bus qui permette aux usagers de réellement utiliser ces deux modes de transport.
 - + Mettre en place partout où cela est possible et surtout pertinent des sites propres réservés

- aux bus au sein des communes urbaines et semi-urbaines, en concertation avec la population et les autorités locales, et de manière plus générale, poursuivre les aménagements nécessaires à l'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics en ville (adaptations des feux de circulation).
- Continuer le développement des lignes en zones rurales, sans concurrencer le train et développer des lignes de bus à haut niveau de service (busway) dans les grandes villes et les villes moyennes ainsi que sur les axes structurants (itinéraires principalement en site propre, activation automatique du feu vert à l'approche d'un carrefour, arrêts équipés de quais et abris confortables...). Dans les zones moins densément peuplées, généraliser le système des minibus à la demande en veillant à assurer un accès à ce service au moins une fois par heure. Assurer dans la mesure du possible les correspondances entre minibus à la demande et busway.
- Comme c'est le cas dans certaines villes de France, introduire, pour les voyages en bus de nuit, une possibilité d'arrêt à la demande avec l'accord du chauffeur, afin de garantir la sécurité, notamment pour les mineurs et les femmes.
- Mettre en place un abonnement TEC « télé-travail », comme la SNCB le fait déjà.
- Étendre le service garanti des TEC sur davantage de lignes essentielles.
- En ce qui concerne la pénurie de chauffeurs de bus :
 - Flexibiliser l'accès au permis adéquat ainsi que les conditions d'accès à la profession de chauffeur.
 - Organiser davantage de formations régionales.
 - Assouplir les restrictions à l'égard des chauffeurs de plus de 60 ans en revoyant



à la hausse la limitation de kilomètres que ceux-ci peuvent parcourir par an et en organisant une visite médicale tous les cinq ans.

- Permettre aux entreprises de transport par autocars de former elles-mêmes « en filière libre » un nombre plus important de chauffeurs (nombre actuellement limité à seulement un chauffeur par an par entreprise).

- Ouvrir les bandes réservées au transport public à l'ensemble des autobus (publics et privés).

- Évaluer l'impact en termes de transfert modal du tarif préférentiel TEC (12 € par an) des 18-24 ans et, si l'évaluation est positive, l'étendre aux 12-26 ans.

- En matière de multimodalité :

+ Appliquer le tarif « City Pass » à davantage de zones afin de favoriser l'intermodalité.

- + Créer des parkings de déstassement aux points d'entrée des grandes villes, combinés à des bus de rabattement vers les gares les plus proches afin de faciliter le report modal voiture-train et gagner du temps. Pour beaucoup d'automobilistes, il est compliqué d'accéder à la gare la plus proche, car elle est située dans une zone urbaine et embouteillée.
- Harmoniser les tarifs « jeunes » des différents opérateurs en Wallonie et à Bruxelles. Permettre aux étudiants ayant dépassé l'âge permettant de bénéficier des tarifs réduits, de continuer à en bénéficier s'ils sont toujours étudiants. Appliquer un tarif réduit pour les familles monoparentales (comme pour les familles nombreuses) pour toutes les sociétés de transport en commun.
- Aboutir impérativement sous cette législature dans la mise en place de mobipôles.
- Développer un MAAS public (« mobility as a service ») et national, sur base du MAAS bruxellois « Floya ». Permettre l'achat de titres uniques transports intégrant toutes les prestations de mobilité, ces abonnements devant pouvoir bénéficier de l'avantage du système tiers payants avec l'employeur.
- À Bruxelles, intégrer l'offre interne de trains à l'offre de la STIB, et réinvestir dans les petites gares pour en faire de réelles solutions de mobilité urbaines.
- Dans la logique de développement des mobipôles, prévoir au moins une station de véhicules en libre-service (voitures partagées, trottinettes, vélos en libre-service) dans toutes les gares ferroviaires et aux abords des arrêts de métro, tram et bus les plus importants.
- Créer de nouvelles liaisons bus-trains pour améliorer l'intermodalité et renforcer le report modal vers les transports publics.
- Mieux assurer les correspondances entre les trains, le métro, le tram et le bus (par une révision des horaires et un meilleur cadencement).

- + Renforcer la collaboration entre la SNCB/ Infrabel, les sociétés régionales de transport, les autorités locales et régionales, les services de police fédérale et locale, dans l'aménagement et la gestion de l'environnement des gares : chemins d'accès, connexion aux pistes cyclables et au Ravel, parkings pour voitures et vélos, commerces et services, surveillance et sécurité, etc. Mieux insérer les gares dans le tissu urbain, y améliorer la convivialité, promouvoir l'intégration des différents modes de déplacement et en particulier améliorer les correspondances entre les trains de la SNCB et les autobus des TEC et de De Lijn.
- + Permettre l'achat de titres uniques de transport intégrant toutes les prestations de mobilité, qu'il s'agisse des opérateurs de transport public ou d'autres opérateurs (taxis, loueur de voitures, parkings, covoiturage) en garantissant des échanges techniques et financiers transparents (ce marché nouveau nécessitera la création d'un régulateur interfédéral). Ces abonnements combinés, y compris l'abonnement MTB, doivent pouvoir bénéficier de l'avantage du système de tiers payant avec l'employeur.
- + Dans les écoles, auto-écoles, centres de formations continues et en entreprise, sensibiliser l'ensemble de la population à l'écoconduite, aux enjeux de la mobilité et aux myriades de solutions qui existent.
- + Permettre de voyager avec un seul ticket sur l'ensemble du territoire belge, en combinant, le train, les TEC, la STIB et DE LIJN ;
- Renforcer la sécurité des usagers et le sentiment de sécurité aux abords et à l'intérieur des gares et aux arrêts du transport en commun (éclairage, caméras, agents de prévention²).
- Renforcer la collaboration entre les associations d'usagers et les sociétés de transport. Donner plus de visibilité et surtout une réelle influence décisionnelle au Comité Consultatif pour les Voyageurs Ferroviaires (CCVF).

4 — FLUIDIFIER LE TRAFIC VIA, NOTAMMENT, LE COVOITURAGE, L'AUTOPARTAGE, LES SERVICES DE TAXI ET LES INFRASTRUCTURES UTILES

En heures de pointe, quatre voitures sur cinq sont occupées par le seul conducteur. Il suffirait qu'une personne sur quatre partage la voiture d'une autre pour diminuer de près de 20 % le trafic routier et faire disparaître la plupart des embouteillages, alors qu'il faudrait augmenter la fréquentation des trains de 60 % pour arriver au même résultat. Le covoiturage restera cependant marginal s'il nécessite l'accord des parties sur les horaires, les points de rencontre et d'arrivée. Nous devons donc réinventer le covoiturage pour lever ces obstacles.

D'autres solutions peuvent également participer à modifier la façon dont nous utilisons nos voitures afin de réduire les nuisances qui y sont associées. La technologie, avec une information complète et une coordination intelligente des différentes voitures, fluidifiera le trafic. À terme, des voitures, ou minibus taxis autonomes, alliés au train, tram et métro, répondront à l'écrasante majorité de nos besoins de mobilité.

Nous voulons :

- En matière de covoiturage :
 - + Limiter la lourdeur et le manque de flexibilité individuelle en promouvant largement un réseau de covoiturage via la promotion et le financement des applications existantes.
 - + Développer des réseaux de covoiturage (RECO) autour des grandes villes : bandes réservées aux véhicules transportant au moins trois personnes, stations de covoiturage aux abords des zones urbaines, application en ligne sécurisée et sécurisante pour les usagers, parkings gratuits aux abords des transports en commun urbains.

- + Mettre en place une signalisation dynamique pour les sites propres et bandes d'arrêts d'urgence afin d'encourager le covoiturage et réduire le trafic global tout en veillant à ce que cela ne réduise pas la vitesse commerciale des transports en commun.
- + Coordonner les plans de mobilité entre les entreprises d'un même pôle d'emploi (zonings, zones de commerces) pour favoriser l'usage du covoiturage et des navettes partagées.
- + Étendre la possibilité de déduction fiscale du covoiturage à l'ensemble des entreprises et pas uniquement celles qui l'organisent de manière formelle et interviennent financièrement dans ce type de déplacement.
- En matière de stationnement et de gestion du trafic :
 - + Généraliser des stations où il est possible de laisser sa voiture aux abords des grands axes.
 - + Généraliser les systèmes détecteurs liés aux outils de navigation (GPS, Google Maps, Waze...) permettant de trouver un emplacement de stationnement rapidement (sans devoir tourner dans un quartier pendant 20 minutes).
 - + Entrer dans une logique de coopération avec les applications de navigation les plus utilisées (Waze, Google Maps et GPS) afin de limiter le trafic de contournement dans les quartiers résidentiels et d'éviter le passage de camions dans des voiries secondaires. Obliger les gestionnaires de réseaux routiers à signaler les déviations dues aux travaux sur ces mêmes applications.
 - + Mieux utiliser les nouvelles technologies pour moduler les trajets des travailleurs selon le trafic, les orienter vers des alternatives à la voiture individuelle et réduire leurs besoins de déplacements (applications, bases de données, vidéoconférences via écran, casques 3D ou hologrammes)

- + Renforcer le "national access point", la plateforme de partage de données en accès libre.
- + Déployer les technologies de mobilité intelligente pour fluidifier et sécuriser le trafic, notamment grâce au centre PEREX 4.0.
- + Décaler le ramassage des poubelles en dehors des heures de pointe.
- + Sanctionner les doubles files sur le passage des transports en commun ainsi que les stationnements sur les pistes cyclables.
- + Développer des parkings urbains connectés et intelligents pouvant être réservés à l'aide d'une application.
- + Développer des parkings de rabattement aux abords des grandes villes, reliés au centre-ville par des navettes de bus et des possibilités de cyclopartage.
- + Réduire progressivement le stationnement en voirie sur des axes ciblés, afin de libérer des espaces au profit d'espaces publics conviviaux et de pistes cyclables sécurisées. Plusieurs leviers pourront être utilisés : création de parkings publics alternatifs à proximité ; développement de l'autopartage qui va naturellement diminuer le nombre de voitures stationnées ; charges d'urbanisme sur les nouveaux immeubles créés (obligation de prévoir un parking hors voirie à l'arrière ou en sous-sol avec le cas échéant l'ouverture du parking aux autres automobilistes) ; mutualisation des parkings appartenant aux entreprises, grandes surfaces commerciales et administrations ; prime pour l'achat d'un vélo en échange de la remise de sa carte de stationnement « riverain »... Dans ce cadre, prévoir des emplacements de proximité réservés aux personnes en situation de handicap, pour le rechargement de véhicules électriques, pour les livraisons et le chargement/déchargement des courses des riverains ou encore pour les clients des commerces et les professions médicales. Développer de tels projets en associant étroitement les riverains afin de mieux répondre à leurs contraintes et attentes.



5 — RENDRE LA MOBILITÉ PLUS INCLUSIVE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE OU EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

— En matière d'autopartage :

- + Favoriser l'implantation de stations de voitures partagées dans toutes les communes au travers des charges d'urbanisme.
- + Ramener de 21 % à 6 % la TVA sur les services d'autopartage.

— En matière de taxi :

- + En Région wallonne, réformer le système de licence pour permettre à un taxi d'opérer sur tout le territoire avec une seule licence plutôt que d'imposer une licence par commune.
- + Préparer la législation (respect de la vie privée, sécurité routière, contrôles) à l'arrivée imminente des taxis autonomes.
- + Étendre l'usage des taxis partagés, tels Collecto à Bruxelles et TaxiTEC en Wallonie.
- + En zones rurales, développer un service de taxis collectifs (navettes en voiture ou camionnette, à la demande, à un prix abordable).

— Intensifier la coopération entre l'autorité fédérale et les Régions en matière de mobilité et adopter un pacte interfédéral de mobilité. Ce pacte doit être coordonné par une agence interfédérale du transport qui sera le point de rencontre entre tous les régulateurs, opérateurs et acteurs. L'agence sera en réalité une plateforme pilotée par la CIMM (conférence interministérielle de la mobilité) et son personnel sera essentiellement composé d'agents détachés des administrations fédérales et fédérées concernées.

La multimodalité doit s'accompagner de mesures visant à favoriser la coexistence harmonieuse des différentes solutions de mobilité et la sécurité de tous les usagers. C'est pourquoi nous devons adapter l'ensemble des facilités aux personnes à mobilité réduite et renforcer le soutien aux citoyens en situation de précarité.

Nous voulons :

— En matière d'accessibilité aux PMR :

- + Rendre le transport collectif vraiment accessible aux parents avec poussettes, aux seniors et aux PMR (rampes, ascenseurs, quais surélevés, matériel roulant adapté), notamment dans toutes les gares SNCB et sur tous les arrêts TEC et STIB.
- + Augmenter les normes d'accessibilité PMR des transports en commun, le handicap ne doit en effet pas porter atteinte au droit fondamental à la liberté de circulation ; entamer un travail de réflexion sur les handicaps invisibles, etc.
- + Soutenir et assurer la promotion des initiatives (pluri-) communales de taxi social et les initiatives associatives et privées de transport accompagné⁵¹.
- + Généraliser l'accès plain-pied à tous les bâtiments publics et étendre progressivement cette accessibilité aux bâtiments privés, lors d'une rénovation profonde ou pour les nouvelles constructions.
- + Déployer une politique d'accessibilité universelle à travers les vingt-sept pays de l'Union européenne.

- + Conditionner l'octroi des Fonds structurels européens pour des infrastructures à la mise en place d'aménagements d'accessibilité.
 - + Mettre sur pied au plus vite une carte européenne du handicap qui devra être reconnue dans l'ensemble des États membres et s'appuiera sur l'expérience du projet pilote de carte européenne du handicap en cours dans huit États membres et sur la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées.
 - + Mettre à jour le règlement sur les droits des passagers afin que les personnes handicapées puissent se déplacer aussi librement que n'importe quelle autre personne dans l'UE.
 - + Adopter des mesures législatives pour les voyages aériens afin d'éviter des situations telles que le refus d'embarquement, l'obligation de voyager avec un assistant sans que le transporteur aérien ne paie de billet supplémentaire, le manque d'assistance de qualité dans les aéroports et l'indemnisation insuffisante en cas de perte ou de détérioration des équipements d'assistance et de mobilité.
 - + Intensifier les efforts pour harmoniser et étendre les exigences d'accessibilité dans les infrastructures de transport, y compris les gares et le matériel roulant, afin que tous les transports deviennent plus accessibles aux passagers handicapés et à un plus grand nombre de passagers.
 - + Imposer systématiquement l'accessibilité des trottoirs et places publiques aux personnes à mobilité réduite (PMR), quel que soit leur handicap.
- En matière d'inclusivité pour les personnes issues de groupes sociaux vulnérables :
- + Intégrer les politiques de mobilité inclusive dans une vision intermodale afin d'éviter une cassure dans la chaîne du transport susceptible d'annuler les bénéfices des autres me-

- + sures sociales pour d'autres chainons. Pour ce faire, développer une stratégie en associant plusieurs ministres compétents (mobilité, emploi, formation, action sociale...) ainsi que les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.
- + Renforcer le financement des centrales de mobilité locales ainsi que leurs missions d'éducation permanente et d'accompagnement personnalisé de publics précarisés.
- + Soutenir la création de solutions de mobilité inclusives : taxis sociaux, transport de personnes en situation de handicap, bus à la demande, transport scolaire et parascolaire...
- + Veiller à proposer des tarifs de transport public adaptés aux revenus des ménages précarisés.
- + Informer de façon simple et complète tous les citoyens des solutions de mobilité disponibles (offre, horaires, tarifs...) ainsi que des éventuels tarifs adaptés ou aides existantes, en diversifiant les canaux de communication, en utilisant des formats, langues et niveaux de langue adaptés aux personnes peu qualifiées, allophones, malvoyantes, en situation d'illettrisme et d'illectronisme.
- + Dans les nœuds de mobilité (gares ferroviaires ou de bus, mobipôles...), assurer la présence de personnes humaines chargées de répondre aux demandes des usagers et de les informer.
- + Former les conseillers en mobilité ainsi que les travailleurs sociaux à la « mobilité-insertion » et inciter les CPAS, centrales de mobilité locales, CRI, régies de quartier, CISP et autres organismes à inscrire certains de leurs agents à cette formation.
- + Permettre aux usagers des transports publics d'obtenir un titre de transport facilement, même s'ils ne disposent pas de carte de banque ou ont des difficultés à utiliser un smartphone ou un distributeur automatique.

⁵¹ Aussi dans Handicap

- Permettre l'accès aux mobilités actives (vélos ou trottinettes en libre-service) ou partagées (voitures partagées, covoiturage...) via des investissements publics dans les zones socio-économiquement défavorisées et en accordant des incitants aux publics précarisés.
- Assurer une égalité des chances dans l'obtention du permis de conduire en pérennisant le dispositif « Passeport drive » et en soutenant la création d'auto-écoles sociales (qui intègrent la problématique de l'analphabétisme et d'autres barrières sociales).
- Maintenir la filière libre et prévoir des séances gratuites de formation théorique et une séance gratuite de formation pratique pour les publics en insertion socioprofessionnelle.

6 — ENGAGER PLEINEMENT LE SECTEUR AUTOMOBILE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous sommes convaincus qu'il faut encourager l'acquisition ou l'usage de voitures propres et décarbonées caractérisées par un bon aérodynamisme et des pneus plus fins.

Une voiture propre est surtout une voiture légère, car l'énergie la moins polluante est celle que l'on n'utilise pas. Or, le poids des voitures n'a fait qu'augmenter avec le temps. Nous en sommes arrivés à utiliser un contenant de 1.500 kg pour nous déplacer, nous qui ne pesons qu'autour de 75kg.

Masse, puissance, hauteur de capot : autant de facteurs qui multiplient les risques en cas de collision ! Une étude de Vias (l'ex-Institut belge pour la sécurité routière) établit que les occupants d'une petite citadine courent environ trois fois plus de risques de subir des lésions graves en cas de collision avec un véhicule de deux tonnes qu'avec une voiture de masse similaire.

C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'une fiscalité automobile équitable et juste. Cette réforme est cruciale pour balancer les besoins écologiques et économiques. En encourageant l'achat de véhicules électriques ou utilisant d'autres technologies "bas" ou « zéro » carbone, par des incitations fiscales, on peut réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Il est également essentiel de veiller à ce que cette fiscalité ne pèse pas lourdement sur les ménages, en particulier ceux à revenus modestes. L'introduction de tarifications pour les conducteurs étrangers qui utilisent les routes nationales peut générer des revenus supplémentaires qui pourraient être réinvestis dans l'amélioration des infrastructures routières et des services de transport en commun.

Par ailleurs, la préparation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques est primordiale, notamment en Wallonie où le réseau est actuellement insuffisant. Un réseau de recharge dense et fiable est crucial pour encourager l'adoption des véhicules électriques et assurer une transition fluide vers une mobilité plus durable. En investissant dans ces infrastructures, on facilite la vie des conducteurs de véhicules électriques et on accélère la réduction des émissions de carbone dans le secteur des transports. La coopération entre les autorités locales, régionales et les acteurs privés peut jouer un rôle majeur dans le développement de ces infrastructures indispensables pour un avenir énergétique plus propre.

Tant en matière de fiscalité automobile que d'infrastructures de recharge, il conviendra de tenir compte des intérêts des habitants des zones rurales, qui ne peuvent être pénalisés par leur dépendance de la voiture et de l'usage plus intensif qu'ils se voient contraints d'en faire en comparaison avec les habitants des grandes villes et des zones urbaines.

Nous voulons :

- Réformer la fiscalité automobile afin d'encourager l'achat de véhicules légers, électriques ou bas carbone, plus sûrs et plus légers, raisonnablement puissants :
- Accorder une exonération de TVA aux particuliers pour l'achat d'une voiture zéro émission (électrique, hydrogène ou autre) dont le coût ne dépasse pas 50.000 euros et dont la masse est inférieure à la moyenne des véhicules ayant le même type de motorisation. Plafonner le montant de l'exonération à 6.000 euros.
- Lorsque la Belgique sera équipée d'un nombre suffisant de bornes de recharge, instaurer une prime à l'achat d'une voiture décarbonée, ciblant les ménages à faibles revenus et ne disposant pas de solution de transport en commun. Pour obtenir cette prime, le prix du véhicule ne devra pas dépasser un certain montant et être produit dans l'Union européenne.
- Mettre en place le modèle suisse de vignette électronique permettant de prélever des recettes fiscales sur les automobilistes étrangers circulant sur nos autoroutes et, en contrepartie, réformer la taxe de circulation de façon à compenser intégralement le coût de la vignette pour les automobilistes roulant avec un véhicule moins polluant et immatriculé en Belgique.
- Réformer la taxe de circulation pour y inclure les émissions de CO₂, la puissance, et la masse, tout en opérant un déplacement de la fiscalité de la taxe de circulation vers la taxe de mise en circulation. Octroyer une réduction de ces taxes pour les familles nombreuses, en ce compris les familles recomposées.
- Évaluer à périodes régulières de manière objective et concertée entre Régions le nombre et la qualité des alternatives (réseau de covoiturage RECO ; RER Vélo ; offre STIB/TEC/DELIJN/SNCB ; téléTRAINvail ; télétravail, MAAS ; ...) et leur impact sur le choix des modes de

transport, en prêtant une attention particulière à la durée des trajets et à la fiabilité des services et correspondances en vue d'activer le report modal autour des grandes villes. Sur base de cette évaluation, voir si des mesures relevant tant de l'accroissement de l'offre que d'éventuelles mesures contraignantes (de nature réglementaire ou fiscale) sont nécessaires pour accentuer le report modal autour et dans les très grandes villes. Créer un Fonds interrégional pour accélérer le développement des alternatives à la voiture individuelle dans et autour de Bruxelles. Ce fonds serait alimenté par des dotations régionales et fédérales ainsi que par une partie des recettes de la vignette automobile que nous souhaitons aussi mettre en place. Il aurait pour but de financer le Bonus Go Brussels ainsi qu'un ensemble d'investissements (lignes de train, de tram, de métro ou de bus ; réseau express de covoiturage ; réseau cyclable transrégional...) en Région bruxelloise, mais aussi dans les communes flamandes et wallonnes avoisinantes.

— Créer le Bonus Go Brussels : récompenser par une prime (3 euros/trajet) les automobilistes (navetteurs et Bruxellois) pour chaque trajet en heure de pointe pour lequel ils ne prennent plus leur voiture, mais choisissent les transports en commun, le télétravail, le vélo, le co-voiturage ou tout autre mode de transport doux.

— Supprimer l'avantage fiscal pour les voitures-salaires. Ceux qui en bénéficient actuellement pourront, s'ils le souhaitent, rester dans le régime actuel jusqu'à la fin de leur contrat de travail, après quoi ils bénéficieront alors des réductions d'IPP et du bonus bosseur leur permettant de compenser en augmentation de leur salaire poche plus que la perte de l'avantage fiscal de la voiture-salaire.

— Développer un cadre légal assurantiel et fiscal incitant à l'usage partagé de voitures de particulier à particulier ou auprès de sociétés spécialisées.

— En matière d'usage de véhicules thermiques :

+ En Wallonie, assouplir les règles relatives à l'interdiction progressive des véhicules anciens polluants (Normes EURO), en tout cas en autorisant les personnes roulant moins de 5.000 km à circuler avec leur véhicule (la limite étant jusqu'à présent fixée à 3000 km). Si elles le souhaitent, les grandes villes pourront mettre en place une zone de basse émission plus restrictive sur le territoire de leur ressort ou dans des quartiers bien délimités.

+ À partir de 2035, dans le respect de la neutralité technologique, autoriser la vente de véhicules neufs décarbonés (efuels, biofuels et biomasse, hydrogène...) et non uniquement de véhicules électriques, de manière à favoriser le développement d'une diversité d'alternatives.

— En matière industrielle :

+ Revoir les normes de conception des véhicules de manière à allonger leur durée de vie et favoriser le recyclage des composants.

+ Réduire l'impact environnemental des batteries électriques en régulant l'importation, l'usage et le recyclage des composants, minerais et terres rares utilisés.

+ Soutenir le développement d'une nouvelle industrie automobile en Europe, en misant sur de nouveaux types de batteries moins polluantes et d'autres technologies de motorisation décarbonées et en pénalisant par la fiscalité, sur base de critères environnementaux, les véhicules produits hors de l'Union européenne lorsqu'ils ne respectent pas les normes imposées à nos entreprises. Ceci permettra de protéger l'industrie européenne.

+ Renforcer la circularité des voitures et des matériaux dans l'industrie automobile, en structurant en amont le tri, le recyclage, la réutilisation et la distribution des pièces détachées et composants, et en garantissant aux constructeurs et réparateurs un approvision-

nement de matières secondaires suffisant et prévisible. En cas de pénurie, leur permettre d'utiliser des matériaux neufs.

+ Autoriser réglementairement le « retrofit » (conversion de véhicules thermiques en véhicules électriques) au niveau industriel, ce qui implique la possibilité d'homologation en série et non une homologation individuelle (certes simplifiée) comme actuellement. Ceci permettra la création d'un nouveau marché de transformation de masse des véhicules thermiques en véhicules électriques.

+ Mettre en place le cadre juridique et les infrastructures nécessaires au déploiement de la voiture autonome, qui deviendra partagée.

+ Développer des motorisations alternatives pour les véhicules de transport de marchandises (électricité, biofuel, biogaz, hydrogène...) en adaptant la réglementation et la fiscalité, de manière à encourager les entreprises à verdir leur flotte.

— En matière de recharge des véhicules électriques :

+ Déployer un réseau de bornes de recharge permettant d'atteindre le seuil d'un point de recharge équivalent pour dix véhicules électriques et le seuil d'un superchargeur pour 100 véhicules électriques, comme le demande le secteur.

+ En Région wallonne, qui connaît un retard très important en matière de déploiement de bornes de recharge :

- Lancer urgemment les concessions relatives au déploiement de bornes à déployer dans l'espace public et sur les aires d'autoroutes.
- Atteindre le seuil minimum de 60.000 points de charge équivalents pour 2030 étant donné les prévisions en matière d'accroissement des ventes de véhicules électriques.



- Renforcer l'accessibilité des bornes existantes au niveau des modes de paiement et de la transparence des prix.

+ Intégrer dans la tarification une forme de pénalisation des voitures ventouses qui restent plus longtemps que nécessaire sur les emplacements de recharge.

+ Instaurer un « droit à la prise » pour chaque citoyen qui devient propriétaire d'une voiture électrique. Ce mécanisme consiste à permettre à toute personne propriétaire d'un véhicule électrique qui ne dispose pas d'un point de recharge personnel ou à distance raisonnable de demander l'installation d'une borne de recharge publique sur le domaine public.

+ Adapter le réseau électrique et inciter à la recharge en dehors des pics de consommation et l'utilisation de la voiture électrique comme batterie domestique, voire en vue d'une réinjection de l'électricité stockée dans le véhicule sur le réseau au moment le plus critique de la journée (système appelé vehicle-to-grid), via une tarification qui intègre les oscillations de la production d'électricité renouvelable ainsi que les variations de la demande.

— Établir un plan à long terme de reconversion des stations-service.

— Imposer aux autorités que tout marché public d'achat de véhicules inclue une clause favorisant l'achat de véhicules décarbonés (tous les types de véhicules ne sont pas encore disponibles ou convaincants en mode électrique, comme par exemple les camions grappins, les véhicules de chantier plus lourds, certaines balayeuses, etc.).

7 — ASSURER L'ENTRETIEN DE NOS INFRASTRUCTURES

Le réseau routier belge est l'un des plus denses du monde, son développement, lié au tout à la place centrale de la Belgique dans la dorsale économique européenne qui s'étend de Londres à Milan, a participé à la prospérité de notre pays. Le réseau routier régional wallon s'étend sur 8300 km et le réseau routier régional bruxellois sur 350 km. À ceci, il faut ajouter les réseaux routiers communaux qui s'étendent en Wallonie sur près de 80.000 km.

Ce réseau a souffert d'un important manque d'investissements, singulièrement en Wallonie, à partir des années 80. Il a fallu attendre les années 2010 pour voir une reprise des investissements au travers du Plan Routes auquel a succédé le Plan Infrastructures et ensuite le Plan Mobilité et Infrastructures pour tous. Les efforts déployés jusqu'en 2019, ont permis un rattrapage dans la

qualité générale du réseau routier. Cet effort a, malheureusement, été ralenti au cours des cinq dernières années, particulièrement sur le réseau secondaire régional. Ce ralentissement est partout dommageable sur l'ensemble de la Wallonie mais ses effets sont particulièrement sensibles dans les zones rurales, où les habitants sont plus qu'ailleurs dépendants de la voiture pour leurs déplacements et tributaires de la qualité des infrastructures.

Nous voulons :

- Redonner les moyens nécessaires à la rénovation des infrastructures routières et à l'entretien du réseau routier existant en veillant à renforcer la sécurité routière et les modes actifs de déplacements et en accordant une attention particulière aux zones et communes où la population est particulièrement ou exclusivement dépendante de la voiture comme mode de déplacement.
- Étudier, en collaboration avec les autorités locales, les solutions à apporter aux chaînons manquants du réseau routier.
- Mettre en œuvre un plan prioritaire des rénovations des 5.661 ouvrages d'art présents sur le réseau routier régional wallon.
- Apporter un conseil technique aux pouvoirs locaux pour surveiller l'état des ouvrages d'art présents sur le réseau routier communal.
- Garantir également un financement suffisant pour l'entretien du réseau routier communal.
- Moderniser et améliorer les aires autoroutières (aires de pique-nique, toilettes, accueil de camping-cars, bornes de recharge pour véhicules « bas » ou « zéro » carbone).
- Créer des parkings de covoiturage et suffisamment de parkings pour poids lourds le long des autoroutes (sur les aires de repos et aux abords des sorties) afin d'éviter le stationnement dangereux de camions, lorsque les aires autoroutières sont pleines.

8 — DÉCARBONER LE TRANSPORT AÉRIEN ET DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

La démocratisation des vols en avion nous a tous rapprochés. Grâce aux voyages, nous avons pu ouvrir notre esprit, découvrir de nouvelles cultures, vivre des expériences inédites et tisser des liens entre différentes sociétés. En rapprochant les pays et les continents entre eux, nous avons favorisé le développement de projets économiques à l'échelon européen ou planétaire mais aussi de relations politiques plus intenses entre États. Nous connaissons presque tous quelqu'un qui a eu une relation « de longue distance », peut-être après un échange à l'étranger.

Cette démocratisation s'est toutefois faite en dehors d'une réalité économique – avec d'importants subsides publics (pas de TVA, pas d'accises sur le kérosène, soutien des aéroports) – et surtout d'une réalité environnementale. Cela a mené à certains excès, comme par exemple le boom des city-trips de 48h ou encore les sauts de puce en avion. Le transport aérien « à prix bradés » entre aussi en concurrence avec le tourisme de proximité pourtant nécessaire à notre économie locale.

Loin du chauffage qui est crucial pour nous, l'avion est bien le poste d'émission de CO₂ que tous s'accordent à dire qu'il peut être réduit sans que cela n'affecte nos besoins essentiels. C'est pourtant l'un des secteurs qui a le moins progressé. Les billets de TGV restent également souvent plus chers que les avions. En moyenne, les voyages en train sont deux fois plus chers que les vols malgré le fait que l'impact climatique global de l'avion puisse être 80 fois pire que celui du train. La concurrence internationale entre aéroports rend difficile, mais pas impossible, l'accélération de la transition du transport aérien. Complémentairement aux mesures nationales ou régionales, une approche supranationale qui prévient les risques de délocalisation d'activités dans un aéroport voisin est en tout cas nécessaire.

Nous voulons :

- Soumettre à l'échelle européenne le kérosène des avions aux accises et les billets d'avion à la TVA. À défaut d'un accord international ou européen, la Belgique devrait lancer un "climate club" et s'accorder avec les Pays-Bas, le Luxembourg, la France et l'Allemagne pour mettre ces mesures en place. C'est une zone géographiquement suffisamment large pour éviter les fuites vers les aéroports des pays voisins.
- Interdire les sauts de puce en avion à l'échelle européenne.
- Grâce à la taxe carbone, réduire la fiscalité sur les billets de train et la renforcer sur les trajets en avion. Une fiscalité carbone sur les trajets en avion incitera aussi les compagnies aériennes à promouvoir les technologies les plus propres et les plus efficaces (réduction de 15 % à 20 % de la consommation de carburants et de bruit par l'intermédiaire d'appareils de nouvelle génération).
- Étudier la possibilité d'interdire les miles de fidélité offerts par les compagnies aériennes et qui incitent les voyageurs à effectuer encore plus de vols alors qu'il faudrait limiter nos trajets en avion.
- D'ici 10 ans, amener nos aéroports à enregistrer un bilan carbone positif (hors mouvements aériens) par des investissements dans le photovoltaïque, l'éolien, la rénovation des infrastructures et bâtiments, l'accessibilité via des transports zéro carbone, la participation à des projets de compensation carbone comme le reboisement...
- Imposer une trajectoire carbone pour tous les aéroports européens, visant à réduire de 3 % par an les émissions de CO₂ (en ce compris les émissions des mouvements aériens). Passer à 4 % par an à partir de 2040.
- Renforcer de grands projets de liaisons ferroviaires à grande vitesse et d'offre de trains de

nuit entre les États européens, sur base d'un financement public-privé, non seulement pour le transport de passagers mais aussi pour le transport de marchandises (Eurocarex par exemple).

- Encourager les séjours lointains plus longs en autorisant et en encadrant juridiquement le « workation » (ou « tracances »), c'est-à-dire le télétravail sur le lieu de vacances, en accord avec l'employeur.
- Mettre en œuvre une vraie vision européenne du rail qui assure une meilleure concurrence tarifaire avec l'avion dans les transports intra-européens.
- Pour le transport de marchandises de longue distance, garantir de manière opérationnelle le transfert modal des marchandises de la route vers le rail et la voie navigable via le développement d'infrastructures portuaires et ferroviaires servant de hubs aux transports par route des derniers kilomètres.
- Développer au plus vite et de manière intégrée les RTE-T (programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne) et corridors de chemin de fer qui vise à faciliter la connexion entre les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que les ports et les aéroports des États membres.
- Faciliter la réservation de trajets en train à travers l'Europe.
- Créer à l'aéroport de Zaventem un arrêt de train TGV qui relie les aéroports de Schiphol à Amsterdam et de Paris à Charles de Gaulle pour faciliter les alternatives aux vols très courts. L'accès en train à l'aéroport de Charleroi-Bruxelles Sud devra aussi être considéré.

9 — FAVORISER UN TRANSPORT DE MARCHANDISES « BAS CARBONE »

Le transport de marchandises est une activité incontournable au développement économique de l'Europe, de la Belgique et de ses Régions. La manière dont il a évolué depuis trois décennies affecte toutefois notre qualité de vie et notre environnement. On transporte plus de produits, dans des quantités plus petites et sur des distances plus importantes.

Cette évolution est liée aux changements dans nos modes de production et de consommation (mondialisation, livraisons rapides, produits moins standardisés). Il en résulte plus de camions en circulation sur nos routes et cette tendance risque de se poursuivre à politique inchangée. Cela porte à conséquence en termes de congestion sur les routes, de sécurité routière, de pollution atmosphérique et de pollution sonore.

Nous voulons :

- Développer les circuits courts (alimentation, artisanat...) et relocaliser l'industrie décarbonée en Belgique et en Europe pour réduire les distances parcourues par les produits.
- Évaluer l'opportunité et la faisabilité d'installer des caténaires sur les autoroutes pour électrifier le transport de poids lourds, en se basant sur l'expérience-pilote en Allemagne.
- Organiser un phasing out du diesel professionnel standard uniquement à l'échelon européen afin de protéger les entreprises de transport en Belgique. Accélérer le verdissement du diesel à l'échelon national en augmentant la part du biofuel de nouvelle génération dans la composition du carburant via de nouvelles normes.
- Pour faire face à la pénurie de chauffeurs :
 - + Flexibiliser l'accès au permis adéquat ainsi que les conditions d'accès à la profession de chauffeur ;

- + Organiser davantage de formations régionales ;
- + Assouplir les restrictions à l'égard des chauffeurs de plus de 60 ans en revoyant à la hausse la limitation de kilomètres que ceux-ci peuvent parcourir par an et en organisant une visite médicale tous les cinq ans.
- Développer des motorisations alternatives pour les véhicules de transport de marchandises (électricité, biofuel, biogaz, hydrogène...) en adaptant la réglementation et la fiscalité, de manière à encourager les entreprises à verdifier leur flotte.
- Promouvoir le transport ferroviaire et fluvial et déployer des pôles de transbordement d'un moyen de transport à l'autre.
- Encourager les transporteurs à mieux remplir les containers de marchandises grâce à une fiscalité carbone et à l'adaptation du prélèvement kilométrique.
- Définir une stratégie interfédérale, une cartographie et un plan d'investissement et d'action sur 15 ans qui couvre tous les modes de transport, la fiscalité et les aides aux entreprises au départ du développement des zones d'activité économique (en ce compris les activités industrielles, tertiaires et commerciales), en veillant à la cohérence avec les outils de planification existants (plan Air-Climat-Energie, schéma de développement territorial, plan FAST, SRM), en consolidant les partenariats avec le Gouvernement fédéral, les autres Régions et les Intercommunales de développement économique et en intégrant les corridors européens.
- Mieux articuler le développement des zones d'activité économique avec celui des réseaux de transport de marchandises de manière à renforcer le recours de nos entreprises au transport ferroviaire et à la voie navigable : orienter les activités potentiellement utilisatrices du rail ou du réseau navigable vers les zonings connectés à ces réseaux ; sur ces derniers, réserver les terrains stratégiques aux entreprises



- susceptibles d'utiliser le rail ou l'eau, développer de grands zonings régionaux intermodaux là où plusieurs modes de transport sont accessibles ; privilégier les activités non adaptées au transport fluvial ou ferroviaire sur les petits zonings non desservis
- Développer le réseau de voies navigables en l'adaptant aux besoins des entreprises et aux normes internationales : mise au gabarit de la Lys mitoyenne (Vb) et du Haut-Escaut wallon (Va), réouverture du canal Condé-Pommeroeul au gabarit Va et maintien d'une profondeur suffisante de la Meuse à partir de Namur.
- Soutenir et moderniser les ports autonomes de Liège, Namur, Charleroi et le PACO (La Louvière - Tournai) et créer autant que possible des interfaces avec le rail.
- Développer des petites zones de chargement/déchargement le long du réseau de voies navigables, à proximité de pôles d'activité économique.
- Réinvestir dans le réseau ferroviaire afin de mieux l'adapter aux besoins des entreprises et des filières actuelles et futures, de moderniser certaines lignes, de combler des chaînons manquants ou encore d'accroître leur capacité (Dorsale wallonne et axe Bruxelles, Namur et Luxembourg ; liaisons transfrontalières Mons-Valenciennes, Dinant-Charleville-Mézières et Libramont-Bastogne-Wiltz).
- Développer des plateformes ferroviaires, notamment CAREX, Montzen, Mouscron, Athus, Ronet (Namur) et améliorer la ligne BXL-Luxembourg voire prévoir un TGV/Eurostar reliant les capitales européennes (Luxembourg Strasbourg existe déjà), Kinkempois.

- Renforcer les pôles intermodaux pour le fret et la logistique (intégration avec les voies navigables, rail-route avec le CAREX à Liège, les ports autonomes, logi-pôles dans les parkings souterrains au cœur des villes pour limiter l'impact du last-mile, etc.).
- Utiliser les recettes liées à la taxe CO₂ ainsi que les actuelles subventions pour les énergies fossiles pour soutenir les alternatives au transport routier de marchandises, notamment le transport fluvial et ferroviaire, ainsi que la décarbonation des poids lourds.
- S'appuyer sur les nouvelles technologies numériques (cloud, intelligence artificielle, objets connectés) afin d'améliorer la prévisibilité et la fiabilité des livraisons, mieux intégrer les différents modes de transport et alléger les démarches des entreprises.
- Harmoniser au niveau national la mise en œuvre de l'ADR et du transport de matières dangereuses (TMD) et en particulier les normes de masse et de produits dangereux.
- Poursuivre et amplifier le soutien au pôle de compétitivité « Logistics in Wallonia », aux centres de recherche et aux clusters concernés afin de créer de nouvelles solutions de logistique et de transport en phase avec les défis du climat, de la qualité de l'air, de la compétitivité et de la congestion routière (carburants alternatifs, hydrogène).
- Encourager la collaboration horizontale intelligente entre chargeurs, clients et fournisseurs afin de mutualiser les capacités et ressources de transport et de coordonner les commandes de manière à mieux remplir les camions et camionnettes et réduire leur nombre sur la route.
- Faciliter les tests et la mise sur le marché des innovations adéquates : éco-combis dans une logique EMS et autres véhicules plus longs et plus lourds ; peloton semi-automatisé de camions (platooning) ; livraisons silencieuses nocturnes.

- Développer un plan visant à maîtriser le phénomène de la camionnetisation induit par l'explosion de l'e-commerce (rendre moins cher que la livraison à domicile le dépôt de colis dans les dépôts de proximité, développer la filière du vélo-cargo pour la livraison de petite et moyenne distance).
- Travailler avec les entreprises de l'e-commerce et de la logistique pour rendre le dépôt de colis dans les dépôts de proximité moins chers que la livraison à domicile pour limiter le trafic de camionnettes et l'impact sur la mobilité et l'environnement.
- Installer des radars préventifs mobiles dans plus d'endroits et plus fréquemment et des radars fixes répressifs dans les endroits les plus accidentogènes.
- Permettre aux communes, afin qu'elles puissent multiplier les radars répressifs déployés sur le territoire, de conserver le bénéfice des amendes routières jusqu'à l'amortissement de l'achat et du placement desdits radars. Aujourd'hui, les citoyens sont nombreux à se plaindre des vitesses excessives pratiquées dans les cœurs des quartiers et des villages et à réclamer auprès de leur bourgmestre le placement de radars. Or, à chaque fois qu'un radar est placé, la dépense échoit à la zone de police mais les recettes bénéficient au fédéral. Sachant que le placement d'un radar répressif permanent de qualité, obligatoirement connecté à de la fibre optique cryptée, peut vite avoisiner les 80.000 € l'unité, beaucoup de zones hésitent à consentir de tels investissements dont les recettes sont pour un autre niveau de pouvoir. En mettant le fédéral, les régions et le pouvoir local autour de la table, avec les autorités des parquets, il doit être possible de définir un protocole d'accord permettant à la zone de police de consentir à l'investissement requis, à conserver le produit des amendes jusqu'à l'amortissement du radar (selon les cas, il pourrait être remboursé en moins de deux ans). Tout le monde en sortirait gagnant : le citoyen demander de davantage de sécurité routière grâce à la multiplication des radars, la zone de police pour laquelle l'opération serait neutre budgétairement, le pouvoir fédéral qui bénéficierait d'un effet multiplicateur des recettes car même si elles sont différées dans le temps (le temps de l'amortissement), la multiplication des radars engendrera un accroissement significatif de recettes inattendues.

10 – PROTÉGER LES USAGERS DE LA ROUTE GRÂCE À UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE VOLONTARISTE

En 2022, on dénombrait sur nos routes 3.400 blessés graves et 540 décès, dont 102 cyclistes. La sécurité routière est un enjeu essentiel. Chaque accident grave, avec ses conséquences dramatiques pour les familles, mais aussi pour les survivants qui devront vivre toute leur vie avec les stigmates physiques et psychologiques de ce traumatisme, est un accident de trop !

Nous voulons :

- Imposer le port du casque obligatoire et le gilet fluo aux cyclistes et conducteurs de trottinettes électriques.
- Interdire l'achat et le transport du gaz hilarant.
- Mettre en œuvre le recours aux caméras pour sanctionner le GSM au volant.
- Augmenter le nombre de contrôles drogue.
- Introduire le permis numérique en veillant à ne pas reporter son coût sur les usagers.
- Aider les communes à mettre en place un plan local de sécurité routière (seule ou avec d'autres communes), couvrant les diverses dimensions de cet enjeu :
 - + la sensibilisation auprès de tous les usagers (à l'école, dans les entreprises, lors des festivités...).

- + la prévention opérationnelle (par exemple en proposant l'eau gratuite et en encourageant les citoyens à limiter leur consommation d'alcool lors de certaines festivités).
- + l'accompagnement de certains publics cibles (par exemple en matière de dépendance à l'alcool ou à d'autres substances).
- + la sécurisation des espaces publics et de la voirie. Dans le cadre de ce plan, établir un

- programme d'investissement en priorisant les chantiers sur base de la dangerosité des zones et des publics concernés.
- + le contrôle (alcoolémie, vitesse, drogues, incivilités routières, mesure du bruit...).
- + les sanctions (en veillant à renforcer les sanctions pédagogiques comme venir soutenir le service « urgence » durant un weekend).



08

Logement

— UN FOYER DURABLE POUR
CHACUNE ET CHACUN

Trouver sa place dans la société, se régénérer et donc être en capacité de contribuer aux régénérations de notre monde, dépend de nombreux facteurs dont celui de vivre dans une habitation de qualité, adaptée à ses besoins et ses moyens. Rappelons en ce sens que le droit à un logement convenable est reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. De plus, l'accès au logement est un enjeu majeur pour notre société.

Disposer d'un logement permet à chaque personne de se développer, de développer des projets, de s'insérer dans la société ou encore de participer à la vie économique, associative et citoyenne. Il s'agit de la base pour s'inscrire dans la société. Le logement régénère l'estime de soi, le bien-être, la qualité de vie et les liens avec les autres. Le logement participe aussi à la transition écologique. Chaque citoyen souhaite vivre dans un endroit qu'il apprécie et où il pourra accéder à une série de services essentiels et d'équipements collectifs.

À l'heure actuelle, il devient de plus en plus compliqué de louer ou d'acheter un logement de qualité, avec une localisation idéale, plus particulièrement dans les communes à forte pression immobilière. En 20 ans, la part des propriétaires avec des revenus limités a chuté, passant de 56 % à 36 %. Les jeunes doivent consacrer une partie toujours plus importante de leurs revenus pour acquérir la propriété de leur logement. Beaucoup de ménages se retrouvent obligés de se reporter vers des habitations de moindre qualité ou vers des zones plus excentrées, éloignées des commerces et des services. L'offre de logements sociaux est insuffisante pour la demande, et encore bien trop de personnes n'ont pas de toit pour s'endormir le soir. Mais cette situation n'est pas une fatalité.

Résoudre la question de l'accès à des logements de qualité nécessite un engagement fort des pouvoirs publics. L'enjeu vise à proposer une offre de logements suffisante et de qualité, en partant des situations concrètes de nos concitoyens, en prenant en compte les besoins spécifiques des étudiants, des seniors, des travailleurs en mobilité, ou encore des familles. En outre, afin de pouvoir offrir un logement de qualité pour tous, la Région, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, doit concentrer ses moyens là où ils sont vraiment utiles, dans un souci d'efficacité.

La Région peut ainsi contribuer à la création d'une offre de logements abordables, là où se situent les besoins, notamment en matière d'emploi, et répondant à la diversité de la demande, qu'elle

soit publique ou privée, tout en offrant des logements compatibles avec leur situation sociale et financière propre.

Chauffage en hiver, climatisation en été : les bâtiments sont gourmands en énergie. L'isolation de nos logements, bureaux, écoles et autres bâtiments publics et privés a des conséquences directes sur le réchauffement climatique. Pour ce faire, la Wallonie doit se doter d'un réel plan de rénovation « zéro énergie garantie », à l'instar du plan « Révolution » à Bruxelles, afin d'offrir l'accès au plus grand nombre à des rénovations très performantes, rapides, qualitatives, attractives et confortables, en s'appuyant sur de nouvelles méthodes d'industrialisation de la rénovation et sur un cahier des charges basé sur des exigences de résultats plutôt que de moyens.

N'oublions pas non plus qu'avec le réchauffement climatique, il faudra également intégrer l'utilisation d'énergies pour refroidir les logements. De plus, pour diminuer l'impact CO₂, il faut également tenir compte du bilan carbone lié à la production des matériaux et aux consommations d'énergies liées aux chantiers.

Enfin, l'enjeu de la construction et de la rénovation des bâtiments implique d'assurer l'accessibilité et l'adaptabilité des habitations tout au long de la vie en anticipant la fragilisation des personnes avec l'âge ou des situations d'handicap de manière à garantir le maintien de la personne dans son domicile le plus longtemps possible. Il y a lieu aussi de repenser l'urbanisation des centres urbains et de la mobilité. Ces différents enjeux sont interconnectés et doivent être pensés ensemble.



Nos priorités

- **Soutenir la rénovation et l'isolation des habitations**
- **Utiliser des matériaux et techniques de construction respectueux de l'environnement**
- **Garantir l'accès au logement**
- **Prendre en compte l'évolution des étapes de la vie et le handicap dans le logement**
- **Garantir l'accès à la propriété**

1 — SOUTENIR LA RÉNOVATION ET L'ISOLATION DES HABITATIONS

Nous souhaitons permettre à chacun de faire baisser sa facture énergétique et de mieux se protéger de la hausse brutale des prix de l'énergie, tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, et sans pour autant devoir utiliser son épargne ou souscrire un emprunt bancaire dont les mensualités pèsent souvent sur le budget des ménages.

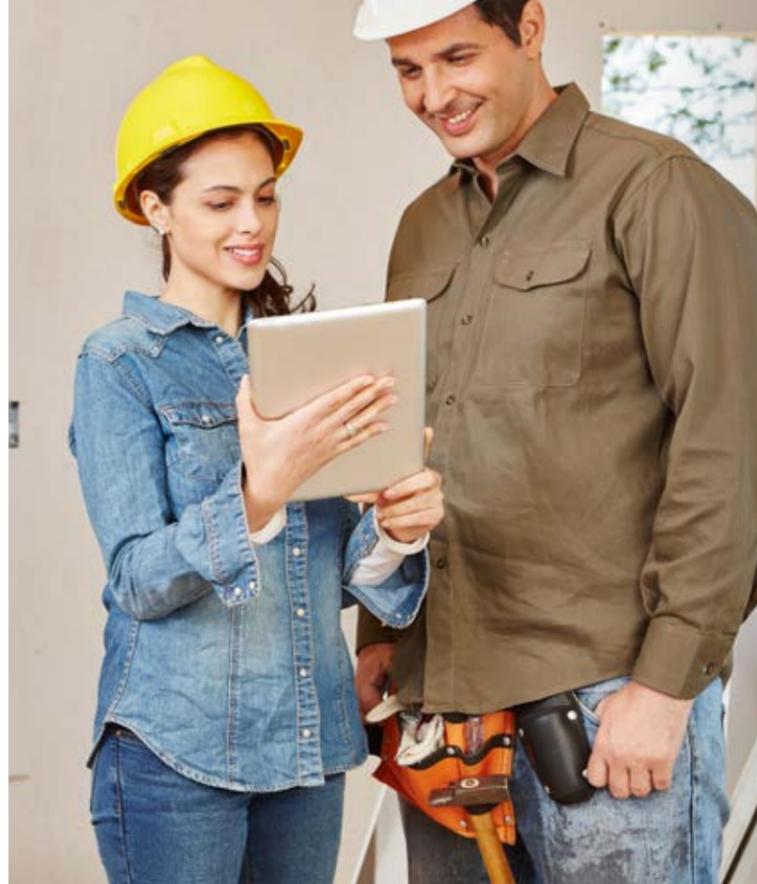
En outre, il faut intégrer les investisseurs privés dans les mécanismes de financement des rénovations. Les organismes financiers peuvent jouer ainsi un rôle de tiers investisseurs.

En parallèle, une main-d'œuvre suffisante doit être disponible pour accompagner l'accélération des rénovations des bâtiments. Plus de 100.000 emplois doivent être créés pour réussir la transition. Cette main-d'œuvre devra également être formée à de nouvelles techniques de construction ou de rénovation.

Nous voulons :

- Créer le forfait « Trois zéros » pour zéro frais, zéro tracas et zéro émission : chaque bénéficiaire aura la possibilité de rénover en profondeur son logement et de faire baisser sa facture d'énergie, sans effectuer de lourdes démarches et sans déboursier un euro en recourant aux services d'un tiers investisseur qui serait la Région concernée ou un organisme public dédié. Celui-ci s'occupera des travaux à réaliser (audit, cahier des charges, recherche des meilleurs entrepreneurs, suivi du chantier et contrôle de la qualité...), en concertation avec le propriétaire et l'occupant de l'immeuble. Les économies d'énergie serviront pour moitié à faire baisser la facture d'énergie, et pour moitié à rémunérer le tiers investisseur. Après 20, 30 ou 40 ans, quand les travaux se seront remboursés tout seuls, le propriétaire bénéficiera de la totalité des économies d'énergie. Par ailleurs, il faut.
- Afin d'intégrer prioritairement le privé dans la réalisation des rénovations, lancer un appel d'offres intégrant des objectifs de performances énergétiques, de financement des travaux, de délais courts pour la réalisation, de volume de logements à réaliser. Cela obligerait à la constitution de consortiums, permettrait l'utilisation de techniques innovantes, diminuerait la charge des pouvoirs publics, augmenterait les taux de rénovation.
- Accompagner financièrement les citoyens dans la transition climatique : le Fonds social climat européen doit être renforcé pour donner les moyens aux propriétaires et aux locataires d'isoler leurs habitations.

- Réformer le tarif social sur l'électricité et le gaz pour que cette aide sur la facture des ménages précarisés serve à financer des travaux d'isolation du logement plutôt que le paiement de combustibles fossiles vendus par des multinationales. Le bénéfice doit être équivalent au système actuel.
- Permettre aux propriétaires-bailleurs et à leurs locataires de bénéficier du forfait « Trois zéros ». L'opération sera financée via la facture énergétique du locataire. Le loyer ne pourra pas être augmenté (sauf s'il s'agit de l'indexation) vu que le propriétaire-bailleur ne paye pas le tiers investisseur. Si le locataire change, le suivant poursuit le « Trois zéros » et ainsi de suite.
- Mettre en place un crédit à terme qui permette aux aînés d'isoler leur logement, sans rien payer de leur vivant (ni le capital ni les intérêts). Lors du décès, la totalité du capital est remboursée par les héritiers (soit directement soit via la revente du bien).
- Renforcer l'isolation par rue, quartier ou immeuble, de manière à générer des économies d'échelle (et donc à faire baisser le coût de la rénovation) et à renforcer la cohérence des projets dans un même lieu. Les Régions organiseront du porte-à-porte pour obtenir l'accord de tous les propriétaires. En cas de refus, ceux-ci pourront organiser les travaux eux-mêmes dans un certain délai.
- Conditionner l'octroi des aides à la propriété (abattements sur les droits d'enregistrement ; chèque-habitat) au respect d'une performance énergétique minimale. En cas de mauvaise PEB, l'aide pourra être accordée si des travaux d'isolation sont réalisés dans les trois ans.
- Fournir des conseils et former les propriétaires et locataires pour utiliser correctement les logements rénovés et ainsi pleinement tirer profit des travaux.
- Orienter les demandeurs d'emploi et demandeurs d'asile vers les métiers de la construction et autres métiers en pénurie.



- Généraliser les plateformes locales de rénovation énergétique, où les citoyens sont informés et soutenus dans leur commune pour entreprendre ces travaux.
- + Mieux soutenir et encadrer l'auto-rénovation. Quatre leviers peuvent être mobilisés :
 - L'accès à des formations pour permettre à des particuliers de développer des compétences pour réaliser les travaux (maçonnerie, menuiserie, isolation des parois et des combles...);
 - L'octroi de primes et de financements (crédits à taux réduit ; leasing-rénovation...), même pour l'auto-rénovation ;
 - La certification des travaux réalisés par les particuliers (conformité à certaines normes) ;
 - La mise à disposition d'un contrat type permettant de clarifier les droits et devoirs du particulier et des professionnels lorsqu'on combine auto-rénovation et intervention par un ou plusieurs corps de métier.

2 – UTILISER DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Si les Belges ont une brique dans le ventre ; c'est bien le climat et l'environnement qui doivent la digérer. La quête de la performance énergétique de l'utilisation du bâtiment (PEB) se fait souvent sans prendre en compte l'impact des matériaux utilisés pour atteindre cette performance, même si des outils existent pour calculer le bilan global CO₂.

La production de béton, d'acier et de laine de roche ou de verre, émet énormément de gaz à effets de serre. Les matériaux peuvent aussi venir de loin, avec l'impact carbone qui en résulte. De même, la construction est le premier secteur producteur de déchets en Belgique. Les isolants plastiques ne sont par exemple pas recyclables et terminent brûlés.

Des alternatives existent. Nous pourrions utiliser des matériaux avec une empreinte carbone moindre ainsi que faire plus de circularité. Nos maisons peuvent être construites et rénovées de manière moderne et confortable avec des matériaux locaux et biosourcés. La paille, l'ouate de cellulose (papier journal déchiqueté), la fibre de bois sont d'excellents isolants. Avec le bois, ce sont même des puits de carbone ! Ces matériaux, utilisés dans nos maisons, stockent le carbone que les plantes ont retiré de l'atmosphère lors de leur croissance. Le secteur de la construction doit devenir un stockeur net de carbone.

Enfin, certains matériaux émettent des polluants dans l'air que nous respirons à l'intérieur de nos maisons (Composés Organiques Volatiles ou COV). Les choix de matériaux de construction comptent aussi pour notre santé.

Nous voulons :

- Évaluer la performance environnementale totale du bâtiment et ne pas se limiter à sa

performance énergétique, en intégrant dans la certification diverses dimensions (longévité et empreinte carbone du matériau sur l'ensemble de son cycle de vie ; incidence sur la santé ; efficacité énergétique des matériaux ; combinaison cohérente et intelligente des différents matériaux ; conception globale du bâtiment ; kilomètres parcourus par le matériau, impact sur la santé...).

- Faciliter l'accès aux agréments techniques et aux analyses de cycle de vie pour les entreprises de l'écoconstruction ainsi que pour les matériaux « bas carbone » ou recyclés.
- Favoriser le recyclage et la réutilisation des déchets de la construction en mettant en place de nouvelles normes sur les matériaux, mais aussi en encadrant mieux les projets de démolition-reconstruction pour qu'ils s'approchent le plus d'un démontage/déconstruction-reconstruction, tout en prenant en compte le bilan carbone et environnementale de ce type d'opération.
- Baisser la TVA à 6 % sur les écomatériaux dans le cadre d'une écoconstruction neuve. Développer des formations spécifiques dans les organismes régionaux de formation et intégrer l'écoconstruction dans les programmes de l'enseignement secondaire qualifiant et de l'enseignement supérieur. Il faut également élargir et renforcer les formations existantes.
- Mieux intégrer les écomatériaux dans les critères utilisés dans le cadre de marchés publics.
- Sensibiliser et informer le grand public aux bénéfices de l'écoconstruction et des matériaux naturels.
- Inciter les propriétaires de biens locatifs à investir dans leurs biens en leur permettant de déduire de l'ensemble de leurs revenus leurs investissements, notamment dans les économies d'énergie ou dans les énergies renouvelables.

- Encourager les (co-)propriétaires de grands bâtiments dont les toits ou murs sont idéale-

ment orientés (bâtiments commerciaux ou industriels, équipements collectifs) à couvrir au maximum leurs surfaces disponibles de panneaux solaires.

- Inciter les copropriétaires et promoteurs de grands immeubles résidentiels à installer une unité de cogénération petite ou moyenne, l'intérêt est de récupérer une partie de la chaleur produite pour le chauffage afin de générer en même temps de l'électricité (qui sera en priorité autoconsommée, et le cas échéant réinjectée sur le réseau). Instaurer un mécanisme incitatif pour favoriser l'autoconsommation collective de cette énergie.
- Soutenir les rénovations de copropriétés en leur assurant un accès à des solutions de financement et en adaptant au besoin le cadre juridique.
- Favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid.
- Agir sur la consommation d'énergie au sein des maisons (voir Energie).
- Élargir le champ d'action des tuteurs énergies qui aident certains ménages à l'économiser par des adaptations de comportement chez les particuliers, grâce notamment à l'accompagnement social dans les CPAS et les AIS.
- Mettre en place des mesures pour diriger le citoyen vers l'acquisition d'électroménager et d'appareils électroniques performants énergétiquement. Informer, sensibiliser et éduquer le public quant aux mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Mettre en place des mesures pour diriger le citoyen vers l'acquisition d'équipements domotiques permettant une gestion dynamique, intelligente et/ou à distance de la consommation d'énergie.

3 — GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT

En Belgique, le droit au logement est menacé par une série de facteurs, notamment la hausse des prix de l'immobilier, la diminution des logements sociaux et la précarité croissante des ménages.

Actuellement, les chiffres du sans-abrisme sont alarmants et de nombreux citoyens n'ont pas accès à un logement décent, qui constitue pourtant la base pour pouvoir se construire socialement, économiquement et humainement.

Selon une étude de la Fondation Roi Baudouin, en 2022, 230 000 ménages belges étaient en situation de mal-logement. Ce chiffre représente 6,5 % de la population. Parmi ces ménages, 100 000 étaient en situation d'insalubrité et 130 000 étaient en situation de surpeuplement.

La hausse des prix de l'immobilier est l'un des principaux facteurs de la crise du logement en Belgique. Entre 2000 et 2022, le prix moyen d'un appartement à Bruxelles a augmenté de 160 %. Cette hausse est plus importante que dans les autres pays européens.

Parmi les causes à cette envolée des prix de vente ou des loyers, on peut citer : la pénurie de l'offre d'habitations par rapport à la demande, pas assez de logements créés via la rénovation ou la construction eu égard à la hausse de la demande ; une part élevée de logements inoccupés (résidences secondaires, hébergements touristiques, logements occupés par des travailleurs d'institutions internationales ou de multinationales ; biens laissés vides dans l'attente de disposer de moyens pour rénover...) ; la spéculation immobilière ; la perte de confiance des investisseurs dans la promotion immobilière ; les normes de performance énergétique et le prix des matériaux de construction ; la perte d'attractivité du marché locatif pour les bailleurs qui supportent beaucoup de risques (impayés, dégâts locatifs, difficultés à libérer un logement occupé par un locataire indélicat...) et qui sont confrontés à des contraintes réglementaires croissantes. Sur ce dernier point, certaines mesures partant d'une

bonne intention, celle de protéger les locataires et les ménages à revenus limités, produisent au final l'effet contraire à celui recherché : la diminution de l'offre locative et par conséquent une hausse des prix ou plus de difficultés pour les candidats-locataires à trouver un logement. N'oublions pas enfin que la grande majorité des biens loués appartiennent à de petits propriétaires (retraités, indépendants, jeunes ménages divisant un grand logement bien trop cher pour être occupé seul).

La diminution des logements sociaux est un autre facteur important. En 2022, le parc de logements sociaux en Belgique représentait 16 % du parc total, contre 25 % en 1990. Cette diminution est due à une combinaison de facteurs, notamment la réduction des investissements publics et la privatisation des logements sociaux. Il est aussi dû au fait que l'octroi des permis pour la création de logements privés est plus régulier est rapide que pour l'octroi de permis pour des logements publics, malgré le fait que ceux-ci, en valeur absolue, augmentent en nombre chaque année. Nous souhaitons utiliser les moyens générés par la vente des logements sociaux pour rénover les autres logements ou en construire de nouveaux et appliquer le principe de l'isolation sans frais aux logements sociaux.

La précarité croissante des ménages est un troisième facteur qui contribue à la crise du logement. En 2022, 12 % des ménages belges vivaient sous le seuil de pauvreté. Ces ménages ont plus de difficultés à accéder à un logement décent et abordable.

Pourtant, l'accès au logement est un droit fondamental garanti par la Constitution belge. Concrètement, ce droit implique que tous les citoyens wallons ont droit à un logement décent, adapté à la taille du ménage et financièrement accessible.

Outre le droit à un logement décent, notre mouvement s'inscrit dans une politique de « zéro sans-abrisme » afin que tout un chacun puisse dormir sous un toit chaque soir.

C'est pour cela que les Engagés veulent des réponses fortes et des projets concrets afin d'apporter des solutions tangibles aux citoyens.

Nous voulons :

- Augmenter le nombre de logements sociaux et à loyer modéré et prioriser la rénovation de logements existants.
- Convertir en location AIS les biens dont le propriétaire a été condamné pour non-respect de la loi (propriétaires qui ne respectent pas le code du logement malgré les avertissements et sanctions (normes minimales...) ou qui commettent des infractions pénales (marchand de sommeil).
- Evaluer et mettre à jour les conditions d'attribution des logements sociaux pour mieux répondre aux réalités sociales actuelles et à de nouveaux enjeux. Dans ce cadre, veiller à ce que les candidats à un logement public dont le ménage comprend au moins un enfant soient prioritaires dans le processus d'attribution, en accordant également une attention particulière aux familles monoparentales.
- Encourager la mise en location de biens privés au travers des AIS en maintenant les incitants actuels (couverture des dégâts locatifs et des loyers impayés, gestion administrative et juridique...) et en renforçant les aides à la rénovation pour les bailleurs concernés.
- Via un incitant fiscal, soutenir les bailleurs privés qui accepteraient de conclure un bail à loyer modéré, par exemple en passant par l'intermédiaire d'une AIS.
- Contraindre les CPAS à fournir les garanties locatives quand c'est prévu par la loi.
- Encourager les propriétaires privés à mettre leurs biens en location, via une Agence Immobilière Sociale ou une société de logement public (SLSP en Wallonie, SISP à Bruxelles). À cet effet, il est primordial de renforcer le rôle des AIS dont c'est l'une des missions.

- Affecter obligatoirement une partie des logements construits dans le cadre d'une importante promotion immobilière aux logements sociaux (SLSP, SISP, AIS, CPAS, communes...).
- Développer l'offre des centres d'accueil pour les sans-abris, car bénéficier d'un toit est la première étape de la réinsertion sociale, notamment grâce aux initiatives Housing First pilotées par les pouvoirs publics. A cet égard, nous proposons de revoir le décret wallon du 28 avril 2016 visant à la création de davantage d'abris de nuit sur le territoire wallon, afin qu'un mécanisme de sanctions lourdes soit prévu à l'égard des villes et territoires qui refusent de prendre leur part dans la nécessaire solidarité territoriale en matière d'hébergement des sans-abris.
- Faciliter la location en commun d'un logement par plusieurs familles monoparentales. En règle générale, favoriser les colocations, notamment via le mécanisme de l'individualisation des droits.
- Lutter contre les logements inoccupés et contre la division à outrance des bâtiments qui amoindrissent la qualité de vie des citoyens, notamment en réformant et harmonisant les statuts « isolés » dans le cadre des législations sociales (les démarches d'habitat collectif doivent être encouragées afin de faciliter les solidarités interpersonnelles). À cet effet, veiller à une occupation et utilisation optimum des logements en régulant mieux l'offre d'hébergements touristiques de particulier à particulier (type AirBnB) ainsi que les résidences secondaires. Un juste équilibre doit être trouvé entre d'une part le tourisme et les loisirs et d'autre part, le droit au logement.
- Encourager la mutualisation du travail d'accompagnement dans le logement entre les différents opérateurs du logement (maisons d'accueil, APL, AIS, habitations protégées, capteurs logement, Housing First).
- Renforcer les moyens d'accompagnement et améliorer la coordination entre CPAS et opérateurs du logement.
- En Wallonie, réformer la procédure d'expulsion pour cause d'insalubrité afin de mieux protéger le locataire victime de l'expulsion.
- Pérenniser l'obligation d'un taux de logements d'urgence dans chaque ville de Wallonie et étendre cette obligation à Bruxelles.
- Maintenir l'allocation-loyer qui vise à offrir une aide financière aux personnes précarisées qui peinent à trouver un logement dans le parc privé.
- Poursuivre la politique de construction et de rénovation, notamment énergétique de logements sociaux et adapter ces logements aux situations de handicap et de fragilité (exemple : ascenseurs).
- Poursuivre le développement des agences immobilières sociales, notamment dans les quartiers et communes les plus favorisés afin d'encourager la mixité sociale.
- Créer un Fonds régional de garantie locative en Wallonie, sur la base du modèle bruxellois.



- Soutenir les initiatives innovantes en matière d'emphytéose et de démembrement de la propriété (par exemple être propriétaire du bâtiment sans devoir acheter le terrain) et d'habitat participatif (community land trust, coopératives immobilières).
- Faciliter la restructuration d'anciens bâtiments industriels, ruraux et de bureaux en logements, et la création d'un accès distinct pour les logements situés au-dessus des commerces dans les cœurs urbains.
- Accompagner les personnes à haut risque de sans-abrisme dans la recherche d'un logement.
- Inciter les villes et communes, pour la délivrance des permis d'urbanisme d'ensembles importants de logements, à contractualiser un « engagement Logement », à savoir la mise à disposition d'un certain nombre de logements, suivant la taille du projet, à prix coûtant, à des opérateurs publics et assimilés.
- Faciliter la rénovation des logements insalubres et identifier les logements inoccupés de manière à éviter l'étalement urbain et à régénérer les centres-villes.
- Pour lutter contre l'insalubrité des logements, mettre en place un régime de sanctions plus efficace à l'encontre des propriétaires indéclicats.
- Monitorer l'état du parc de logements wallon, son évolution et son utilisation, afin d'augmenter l'offre de logements de qualité et de mettre en œuvre une politique plus proactive en matière de lutte contre les logements insalubres.
- Lutter contre les logements vacants de longue durée via des actions en cessation à l'encontre des propriétaires afin de les obliger à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire occuper leur bien (rénovation, location, vente).
- Porter une attention particulière à l'information et à la sensibilisation à destination de la population wallonne, concernant la législation en vigueur en matière de sécurité et salubrité des logements, et concernant les procédures prévues et mises à disposition en cas de non-respect de celle-ci.
- Promouvoir la mise en œuvre du nouveau « bail glissant » qui permet à un intermédiaire (un organisme à finalité sociale) de louer un logement à un bailleur privé et de le sous-louer à un ménage en situation de précarité. L'organisme à finalité sociale prend en charge les risques liés à cette location. Après une période transitoire, si tout se passe bien (paiement des loyers, entretien du logement), le ménage devient pleinement locataire.
- Favoriser l'investissement dans les logements multi-chambres et mieux gérer la rotation des locataires sociaux.
- Optimiser la réforme du calcul des loyers des logements publics afin de mieux prendre en compte les caractéristiques du logement (performance énergétique, confort) et les revenus des locataires. Les nouvelles recettes dégagées permettront de financer en partie la rénovation du parc immobilier social.
- Développer du logement public « à coûts maîtrisés », fonctionnel, avec de bonnes performances énergétiques, en renforçant de manière raisonnable la densité des habitations et en privilégiant les équipements et infrastructures partagées (jardins, potagers, espaces-vélos...).
- Soutenir le développement de kots pour étudiants à des loyers modérés dans les villes où la pression de la demande est forte.
- Assouplir les règles en matière d'habitat léger, à condition que ces habitations respectent les normes de sécurité et de salubrité et s'intègrent dans le paysage rural ou urbain environnant.
- En Wallonie, créer un guichet unique du logement dans chaque commune (ou CPAS), en partenariat avec les organismes compétents (SLSP, AIS).

- Encourager les locataires et propriétaires à enregistrer leurs baux afin de protéger les droits et devoirs de chacun et mieux appréhender la structure du parc locatif. Pour ce faire, nous simplifierons la démarche d'enregistrement et instaurerons une obligation de l'administration d'informer le bailleur et le locataire de l'enregistrement. Dans le cadre des démarches de domiciliation, les locataires seront également sensibilisés par le personnel communal et les services de police à l'importance de voir son bail enregistré.
- Afin de réduire les risques financiers des propriétaires-bailleurs, reconnaître légalement les loyers impayés comme une dette prioritaire sur les autres dettes liées à l'habitation (énergie, eau, télécommunications) de sorte que dans le cadre d'un règlement collectif de dettes, les loyers soient remboursés avant les fournisseurs d'énergie, d'eau et de télécommunication. Cette mesure ne remet pas en question le caractère prioritaire des dettes liées aux pensions alimentaires.
- Faciliter la domiciliation de plusieurs personnes à une même adresse, lorsqu'elles cohabitent effectivement, en individualisant les droits sociaux.
- Pérenniser le fonds BRUGAL permettant à tous, en ce compris les personnes les plus démunies, à constituer une garantie locative pour louer un logement.
- Augmenter la capacité de contrôle de la SLRB afin de vérifier que les bénéficiaires de logements sociaux ne disposent pas de biens à l'étranger. En effet, il est primordial que les logements sociaux reviennent à ceux qui en ont le plus besoin.
- Développer un plan afin d'accélérer la rénovation des logements sociaux.
- Obliger les pouvoirs locaux à rénover leurs biens inoccupés sous peine de sanctions.

4 — PRENDRE EN COMPTE LE HANDICAP DANS LE LOGEMENT

L'allongement de la vie s'accompagne d'une hausse du nombre de personnes qui vivent plus longtemps mais qui sont en perte d'autonomie ou dont la mobilité tend à se réduire. Or, plus longtemps une personne reste dans son cadre de vie, dans son logement, avec des services extérieurs adaptés tant pour sa santé que pour ses besoins quotidiens, meilleur est sa qualité de vie et celle de ses proches. Il en va de même pour les personnes en situation de handicap. Elles doivent pouvoir, avoir leur lieu de vie et d'épanouissement. Cela nécessite la prise en compte dès la conception de la maison ou lors de la rénovation du principe d'adaptabilité.

A cette fin, **nous voulons** :

- Permettre aux syndicats bénévoles ou membres d'une copropriété qui rendent des petits services à cette dernière de bénéficier d'un régime similaire à celui des bénévoles d'ASBL en ce qui concerne la perception de dédommagements réduits.
- À Bruxelles, encourager le secteur privé à mettre en location, via une AIS ou une société de logement public, une partie des logements construits dans le cadre d'une promotion immobilière, en autorisant une densification raisonnable du projet et en accordant un taux de TVA réduit sur les logements concernés.
- Encourager à la conception ou à la rénovation des logements la prise en compte de la perte d'autonomie dans le parcours de vie.
- Aider, dans les logements existants, les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap à effectuer des travaux à domicile pour continuer à y vivre dignement, Encourager le développement de petites structures de type habitat inclusif et solidaire pour les personnes visant une meilleure autonomie.
- Refinancer des projets d'habitat groupé, encadré et médicalisé de type AVJ (aide à la vie journalière).
- Renforcer le nombre de places disponibles dans tous les types de structures et pour tous les degrés d'autonomie.
- Accroître les budgets structurels pour les prises en charge des cas prioritaires les plus urgents disposant d'une autonomie relative afin de soulager les familles et procurer au jeune adulte l'hébergement supervisé qui lui convient.
- Renforcer l'offre de structures adaptées et supervisées pour les personnes en situation de grande dépendance.
- Accorder une attention particulière au développement de structures permettant l'accueil de personnes en situation de handicap vieillissantes.

5 — GARANTIR L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Nous, Les Engagés, voulons ouvrir largement l'accès à la propriété pour qu'il ne soit pas réservé aux seules personnes aisées. Pour les jeunes qui souhaitent s'installer, devenir propriétaire de leur premier bien devient de plus en plus compliqué, en raison de la hausse des coûts de l'immobilier et des exigences accrues des banques en termes de fonds propres.

Les familles monoparentales sont également de plus en plus nombreuses, avec des difficultés croissantes pour accéder à la propriété en dehors du couple. Les mesures d'accès à la propriété doivent également prendre en compte cette réalité sociale.

Nous voulons :

- Convertir en location AIS les biens dont le propriétaire a été condamné pour non-respect de la loi et notamment du code du logement (ex : normes minimales de salubrité ; obligations en matière de bail d'habitation...), malgré les avertissements et sanctions, ou qui commettent des infractions pénales (marchand de sommeil).
- Renforcer les possibilités d'accès à un prêt à taux zéro moyennant le respect de certaines conditions.
- Annualiser les droits d'enregistrement en les étalant, par défaut, sur 20 ans.
- Permettre aux régies publiques de préempter lors des ventes publiques des biens privés pour les proposer à des primo acquéreurs ou locataire à tarif moyen ou social.
- Généraliser la (re-)portabilité des droits d'enregistrement, pour stimuler la mobilité résidentielle, en s'assurant que les droits payés lors d'un achat soient déduits des droits lors de l'achat d'un nouveau bien acquis par la revente du précédent.
- Encourager l'accès au logement des familles monoparentales en créant à leur intention des mesures d'aides à l'achat ou à la location.
- Soutenir le développement de Community Land Trust qui permettent d'acheter un bâtiment sans devenir propriétaire du terrain, de sorte à rendre moins onéreux l'accès à la propriété, mais aussi les projets d'habitat groupé permettant à plusieurs ménages de se partager un même terrain.
- Faciliter l'accès au logement des personnes précarisées en renforçant les possibilités d'octroi d'un crédit social permettant d'emprunter à très long terme sans devoir apporter de capitaux propres et à un taux préférentiel.

- Rendre obligatoire la clause suspensive en cas de refus de l'octroi d'un crédit hypothécaire dans les contrats de vente immobilière d'habitations privées afin que les personnes à plus faibles ressources ne soient pas désavantagées par rapport à celles qui bénéficient de fonds propres plus importants.
- Interdire de lier l'octroi d'un taux préférentiel à l'achat de produits d'assurance annexe ou à l'obligation de maintenir une épargne minimale dans une institution bancaire donnée et plafonner les frais de dossier liés à l'octroi d'un crédit hypothécaire ou au rachat de celui-ci.
- Permettre à l'emprunteur d'allonger sans frais la durée de remboursement d'un prêt en cas de hausse d'un taux d'intérêt variable ou d'une perte significative de revenus.
- Généraliser les outils de démembrement de la propriété (droits de superficie et d'emphytéose) en établissant un cadastre des biens publics disponibles sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce cadastre qui mentionnerait également si lesdits biens sont vides et s'ils sont éventuellement insalubres. Mettre en place un système incitatif proposant aux régies communales, relativement à une partie de leur parc, de vendre leurs logements sous le mode du droit de superficie ou d'emphytéose, plutôt que de continuer à les mettre en location.
- À Bruxelles, centraliser/faciliter des initiatives telles que celles développées par Citydev (ex : vente de logements à prix abordable à des ménages à revenus moyens) ou le Community Land Trust au niveau régional.
- Soutenir le développement des habitats intergénérationnels, groupés ou partagés, notamment en adaptant les règlements communaux et en mettant en place des abattements fiscaux sur l'IPP, sur les revenus cadastraux et sur les droits d'enregistrement en viager.
- Soutenir les initiatives de logements partagés et d'habitats groupés en y dédiant une partie du foncier. Privilégier l'initiative citoyenne à la spéculation immobilière.
- Encadrer et faciliter le coliving à Bruxelles afin de densifier l'habitat.
- Faciliter de façon ciblée le développement de projets BIMBY (build in my backyard) s'il s'agit d'habitats intergénérationnels et légers.
- Sous certaines conditions, faciliter la construction en « kit », notamment dans le cadre de l'auto-construction, afin d'en réduire le coût.



09

Monde animal

— LE BIEN-ÊTRE ANIMAL PARTICIPE
AU BIEN-ÊTRE HUMAIN

Au fil de ces dernières années, le bien-être animal est devenu une préoccupation de plus en plus importante dans nos sociétés, en témoigne de nombreux.ses citoyen.ne.s qui accordent un intérêt particulier à la protection animale.

Depuis l'origine, les relations qui unissent l'homme et l'animal ont considérablement évolué. Les relations sont ainsi passées, parfois seulement pour certains animaux, d'un rapport de prédation, à un rapport d'exploitation ou utilitaire à un rapport de plus en plus affectif dans le cadre d'échanges réconfortants et spontanés. L'animal a progressivement participé à l'épanouissement de l'homme dans de multiples dimensions, à la fois comme compagnon de vie, comme ami, comme confident ou encore comme membre de la famille à part entière. Il est par ailleurs désormais acquis que l'animal apporte des bienfaits aux humains, notamment au travers de la médiation animale. Ces relations procurent ainsi notamment des effets psychologiques (diminution de la dépression et du sentiment de solitude, diminution de l'anxiété, gestion de la douleur, etc.), des effets sociaux (stimulation de comportement social, augmentation de la confiance, perception plus positive des personnes, etc.), des effets biologiques (effets sur la santé en général, gestion du stress, etc.), et des effets spécifiques sur l'éducation des enfants.

Ces interactions ont permis à l'être humain de prendre pleinement conscience du rôle des animaux dans notre société, mais aussi de l'importance de les protéger et de veiller à leur bien-être. Légitimement, les animaux se

sont ainsi vu progressivement reconnaître leur propre sensibilité. Les animaux sont désormais des êtres dotés de sensibilité au même titre que l'être humain. À ce titre, ce n'est plus seulement l'individu, mais l'ensemble de notre société qui se doit de mettre tout en œuvre pour protéger et respecter cette sensibilité.

Pour atteindre cet objectif et pour garantir des pratiques plus respectueuses du bien-être animal, il convient de poursuivre la révision et le renforcement de différentes législations, l'amélioration de la mise en œuvre et l'opérationnalisation du cadre législatif et le développement d'actions préventives par la pédagogie et la sensibilisation. La diversité des interactions continuant à s'exercer et les enjeux qui y sont liés nécessitent une approche globale et des actions transversales :

- Améliorer le bien-être animal dans notre société
- Garantir le bien-être des animaux domestiques et de compagnie
- Assurer la protection des animaux dans les exploitations
- Assurer la protection des animaux dans les autres contextes d'interaction

1 — AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Pour maintenir et développer nos interactions privilégiées avec les animaux, nous nous devons d'assurer au sein de notre société la protection et le bien-être à tous les animaux en tant qu'êtres sensibles.

Au bénéfice de tous les animaux, nous porterons leur protection au plus haut niveau. Dans ce cadre, **nous voulons** :

- Inscrire le bien-être animal dans notre Constitution en construisant un cadre juridique supérieur, solide et durable. Ce faisant, nous imposerons à l'ensemble des autorités publiques

d'intégrer pleinement dans les réflexions le bien-être des animaux, et de leur assurer une meilleure protection.

- Mettre en place un commissaire européen en charge du Bien-être animal.
- Plaider pour que l'Europe négocie, à l'échelle multilatérale et dans le cadre des accords bilatéraux, des clauses de réciprocité incluant le respect des règles applicables au bien-être des animaux. Ce faisant, nous imposerons nos standards européens en matière de protection animale.
- Mettre en place, entre les trois régions du pays, un mécanisme de concertation visant à limiter autant que possible et dans les limites de l'autonomie de chaque région les divergences importantes en termes de législations et de réglementations.

Pour favoriser un contexte de protection optimale pour tous les animaux et pour la rendre plus effective, nous voulons réviser la fiscalité en lien avec le bien-être animal, notamment en :

- Opérant une diminution de la TVA sur les actes et interventions vétérinaires ;
- Garantissant une réduction d'impôts pour les donations réalisées en faveur du Fonds budgétaire pour le bien-être des animaux, et en assurant la transparence et la participation citoyenne sur les dépenses réalisées à partir de ce fonds ;
- Révisant la toute nouvelle législation fédérale de 2023 afin de refaire passer à deux ans le délai de garantie qui s'impose au vendeur d'un animal et afin de consolider le principe fondamental du libre choix du vétérinaire par l'acheteur lorsqu'une difficulté ou maladie est constatée ;
- Fixant un cadre pour le déploiement de vétérinaires de référence dans le chef de chaque commune.

Pour assurer les vertus curatives et sanitaires des relations avec les animaux, nous entendons reconnaître et fournir un cadre précis pour la médiation animale.

Le secteur associatif dans le domaine du bien-être animal est particulièrement actif et certaines structures bénéficient d'une reconnaissance légitime pour les actions qu'elles mènent au bénéfice de tous les animaux. Néanmoins, cette reconnaissance reste inégale entre les structures, dès lors que certaines associations ne peuvent actuellement en bénéficier n'étant pas dans le champ d'action des refuges. Nous entendons dresser un inventaire des structures et associations existantes en les classant par typologie d'actions, et nous mettrons en place une reconnaissance et un cadre par rapport à ces catégories de structure.

Au cours de ces dernières années, les législations et réglementations en matière de bien-être animal ont considérablement évolué au sein de notre pays. Nous sommes ainsi devenus progressivement l'un des pays les plus à la pointe en matière de protection du bien-être animal, en témoigne notamment l'adoption du premier Code du Bien-être des animaux en Wallonie. Néanmoins, si ces standards sont particulièrement élevés dans notre pays, de nombreuses questions se posent encore sur l'effectivité de ces règles, voire des sanctions prévues en cas de méconnaissances de ces règles ou de maltraitance. Il est primordial que ces règles puissent rester crédibles en y associant des contrôles concrets et des sanctions tangibles à la hauteur des faits incriminés. Dans ce contexte, nous voulons :

- En matière de contrôle :
 - + Renforcer les moyens et la mise en œuvre des législations en augmentant le nombre de formations des agents des services régionaux et locaux ainsi que les aspirants inspecteurs de Police et autres intervenants en charge du contrôle et en valorisant leur fonction.
 - + Intégrer, à titre préventif, une attention particulière dédiée au bien-être animal et aux



législations existantes lors des interventions de la Police locale, des agents de quartier, des travailleurs sociaux et d'autres intervenants publics à domicile.

— Faire du bien-être animal un enjeu au sein du Plan national de Sécurité en y intégrant notamment la lutte contre le trafic et le commerce illégal d'animaux - y compris pour les espèces domestiques - et la maltraitance animale.

— En matière de sanction :

— Sensibiliser l'ordre judiciaire pour que les sanctions pénales existantes puissent être plus effectives et à la hauteur des faits infractionnels reconnus.

— Assurer une meilleure coopération en matière de bien-être animal entre les États membres de l'Union européenne pour que les peines prononcées ailleurs puissent être reconnues en Belgique, et réciproquement.

— De manière conservatoire, instituer un mécanisme permettant de décider une suspension administrative et provisoire du permis de détention d'animaux à toute personne faisant l'objet d'une saisie d'animaux, de manière à ce que cette personne ne puisse, au cours de la période d'instruction de sa situation potentiellement infractionnelle, acquérir d'autres animaux.

2 — GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE COMPAGNIE

Malgré les relations particulièrement étroites entre les humains et leurs animaux de compagnie et l'émergence de réglementations de plus en plus pointues notamment sur les conditions de détention de ces animaux, de nombreux cas de maltraitance et de négligence témoignent encore de la nécessité de renforcer le cadre législatif et sa mise en œuvre.

Pour mieux protéger l'ensemble des animaux domestiques et de compagnie, nous voulons :

— Poursuivre l'adoption de listes positives relatives à la détention de certains animaux, en mettant la priorité sur les animaux encore moins connus du grand public (nouveaux animaux de compagnie, soit les NAC), en complétant ce mécanisme de normes minimales en matière de conditions de détention et d'hébergement.

— Plaider au niveau européen pour l'adoption de listes positives européennes des animaux pouvant être détenus et déterminant quelles espèces peuvent être commercialisées en Europe.

— Fixer des conditions de détention et d'hébergement spécifiques pour certaines espèces animales qui peuvent déjà être détenues, notamment pour les équidés.

— Étendre les obligations d'identification et d'enregistrement à d'autres espèces, et renforcer la prévention et les contrôles en ce domaine.

— Instaurer et mettre en ligne un référentiel réalisé par des professionnels pour toutes les espèces pouvant être détenues par des particuliers afin d'assurer à ces derniers une information minimale claire et précise.

— Soutenir les communes dans le cadre de leurs obligations en matière d'animaux abandonnés, perdus ou errants en mettant notamment en place une structure de coordination au sein de la région.

Spécifiquement pour les élevages, **nous voulons** :

— Procéder à l'évaluation objective des nouvelles règles adoptées en matière d'élevage d'animaux de compagnie et y prévoir les éventuelles adaptations nécessaires pour en assurer l'efficacité et la proportionnalité.

— Poursuivre la professionnalisation des éleveurs occasionnels pour mettre progressivement tous les éleveurs sur un même pied d'égalité.

— Étendre l'interdiction de la commercialisation des animaux domestiques et de compagnie importés (dont les chiens et chiots) sauf à garantir l'application des mêmes standards de protection que ceux applicables dans nos régions.

— Renforcer et orienter une unité spécialisée dédiée à la recherche des infractions en matière de bien-être animal sur les réseaux sociaux.

Nos animaux domestiques et de compagnie nous sont essentiels. Il paraît nécessaire de pouvoir développer et encourager les lieux qui peuvent leur être rendus accessibles. Dans ce cadre, **nous voulons** :

— Fixer un cadre législatif autorisant la détention d'animaux domestiques et de compagnie dans les logements sociaux.

— Créer et promouvoir des lieux où les animaux seront les bienvenus, comme des maisons de repos « animaux de compagnies admis » et des parcs canins.

— Remonter au niveau régional les législations communales existantes en matière de chiens dits « dangereux » en opérant une harmonisation et en exigeant la production d'un casier judiciaire vierge pour la détention d'un chien dit « dangereux ».

3 — ASSURER LA PROTECTION DES ANIMAUX LORS DE LEUR TRANSPORT

Au cours de ces dernières années, les réglementations applicables aux animaux présents au sein d'exploitation n'ont eu de cesse de se développer et d'accroître le niveau de protection de ces animaux. Pour l'essentiel, des avancées sont encore nécessaires dans le domaine des transports. Les normes européennes en la matière, bien qu'existantes, ne sont souvent pas respectées par les États membres et ne prennent pas pleinement en compte les différents besoins des animaux.

Ainsi, chaque année, un trop grand nombre d'animaux vivants traversent l'Europe en camion ou par bateau pendant plusieurs dizaines d'heures dans des conditions déplorables. La situation est plus dramatique encore lorsque les transports se prolongent hors de l'Union européenne, notamment pour alimenter les marchés de certains pays où les textes réglementaires de protection animale lors du transport, de l'engraissement ou de l'abattage des animaux sont presque inexistantes.

En plus de la souffrance animale, les pratiques actuelles ne correspondent pas aux schémas de circuits courts et de resserments des maillages territoriaux que nous voulons en matière d'agriculture, d'alimentation, etc. De manière générale, il faut développer des solutions 'humaines' pour lutter contre le transport européen/international d'animaux vivants à des fins d'abattage ou d'engraissement.

Dans ce cadre, nous voulons à l'échelle européenne :

— Limiter la distance du transport d'animaux d'élevage vivants à 250 km.

— Favoriser le transport de carcasses et de viande plutôt que des animaux vivants destinés à l'abattage et le transport de sperme et d'embryons plutôt que d'animaux reproducteurs. Dans ce cadre, nous entendons limiter les exportations d'animaux vivants hors Union européenne vers des pays où ils ne bénéficient d'aucune protection, et interdire le transport d'une durée de plus de deux heures d'animaux non sevrés.

— Mettre en place des contrôles spécifiques pour le transport des animaux pour s'assurer que les animaux sont nourris et hydratés, que les dispositifs d'abreuvement fonctionnent correctement et que les animaux disposent de suffisamment d'espace et de hauteur libre.

En dehors de la thématique du transport et au bénéfice des animaux d'exploitation, nous voulons au niveau européen :

- Soutenir avec ambition toute réforme qui sera menée de la législation européenne sur le bien-être animal avec des normes élevées et des exigences spécifiques pour toutes les espèces animales détenues en élevage.
- Étendre l'interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure au niveau européen et interdire la commercialisation de produits d'élevage à fourrure au marché européen.

Pour nos animaux d'exploitation, **nous voulons** :

- Établir et mettre en œuvre, à l'horizon 2030 et en concertation avec les secteurs concernés, un Plan global d'amélioration des conditions de détention des animaux au sein des exploitations, en y incluant une aide à la transition.
- Mettre sur pied un fonds dédié pour minimiser les conséquences socio-économiques de ces changements.
- Accompagner et soutenir, d'ici la mise en œuvre du Plan, toute initiative visant à déterminer ou à mettre en œuvre, de manière volontaire, des conditions de détention assurant un meilleur niveau de bien-être animal au sein des exploitations.

Dans les autres maillons de la chaîne, **nous voulons** :

- Déployer un cadre légal, en ce compris sanitaire, permettant l'abattage d'animaux à la ferme, c'est-à-dire directement sur leur lieu d'élevage, ou au concours de solutions mobiles.
- Limiter au maximum toute souffrance animale lors de l'abattage en généralisant des conditions d'étourdissement permettant de respecter les rites religieux comme divers pays ou régions à travers le monde le pratiquent déjà. La Cour de justice de l'Union européenne a reconnu que l'obligation d'un étourdissement

préalable à l'abattage ne constituait pas une ingérence disproportionnée dans la liberté de culte et pouvait se justifier. Les efforts doivent se poursuivre pour améliorer les techniques d'intervention et annihiler toute souffrance compte tenu aussi de la diversité des animaux abattus.

- Garantir le bien-être des animaux dans le reste de la chaîne après l'éleveur et y faire référence dans une labélisation qui pourra faire état de conditions harmonisées.

Dans différents contextes précis, **nous voulons** encore :

- Soutenir et promouvoir tous les comportements volontaristes qui vont au-delà des protections minimales (par exemple, systèmes d'élevage au sol, en plein air et biologique, systèmes de mise à bas ouverts et systèmes de logement collectif pour les veaux).
- Soutenir et promouvoir les produits naturels obtenus en l'absence de gavage forcé afin que la consommation évolue naturellement.



- Rendre obligatoire la technique de sexage in ovo.
- Interdire le broyage et le gazage des poussins.
- Soutenir la transition vers des techniques alternatives à la castration à vif des porcelets garantissant la sécurité des éleveurs.
- Étendre l'interdiction de vente d'animaux sur les marchés à d'autres espèces.

4 – ASSURER LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LES AUTRES CONTEXTES D'INTERACTION

L'expérimentation animale reste autorisée par le biais d'une réglementation européenne particulièrement précise. Dans de nombreux domaines de la recherche, pour le diagnostic de maladies contagieuses de l'homme et des animaux ainsi que pour le développement et le contrôle de produits biologiques, l'utilisation d'animaux vivants

demeure nécessaire. Dans ce cadre strict, tout doit pouvoir être mis en œuvre pour améliorer autant que possible la situation des animaux qui sont encore utilisés pour des expériences conformément à la règle consistant à remplacer, réduire ou affiner les essais sur les animaux. Même dans ce domaine, les animaux conservent leur sensibilité qui doit de ce fait être respectée.

Nous voulons :

- Poursuivre et soutenir le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale afin de réduire celle-ci au strict minimum, en finalisant notamment le cadre légal actuellement prévu en Région wallonne avec de hauts standards de protection pour les animaux d'expérience.
- Intégrer la représentativité de la société civile et du secteur associatif au sein du Comité wallon pour la protection des animaux d'expérience.
- Poursuivre et soutenir le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale.

10

Economie

— VERS UNE PROSPÉRITÉ DE VALEUR ET D'INNOVATION POUR UN MONDE EN TRANSFORMATION

Le développement économique est la condition de notre prospérité. Préserver celle-ci demande de réussir la transition vers une économie sans carbone pour 2050 au plus tard, conformément aux engagements de l'Union européenne. Cela constitue tout autant un défi qu'une opportunité. Nous ne pourrons réussir cette transition qu'en nous appuyant sur le dynamisme et la force d'innovation de nos entreprises. Cette transition invite nos entreprises à développer de nouveaux produits et services plus qualitatifs et respectueux de l'environnement, à réduire leurs coûts énergétiques et à se positionner en leader sur de nouveaux marchés.

Cette transition est aussi l'occasion de renforcer l'autonomie stratégique et la compétitivité économique de l'Europe. Une stratégie concertée, prolongeant et renforçant le Green Deal, doit offrir aux entreprises un cadre clair dans lequel penser leur développement, un accès aux financements pour réaliser les investissements indispensables et la mise en place d'une réglementation qui assure une égalité de traitement entre les entreprises soucieuses de l'impact environnemental et social de leur mode de production et celles, notamment à l'étranger, qui ne sont pas soumises aux mêmes normes. Cette transition vers une économie dynamique et résiliente peut ainsi contribuer à l'émergence d'une plus grande souveraineté économique européenne.

Cette stratégie économique avant-gardiste, capable de défendre nos intérêts tout en étant le moteur d'une restructuration économique globale, incarne notre ambition de déployer à l'échelle européenne une politique d'investissement ambitieuse qui couvre des secteurs-clés comme la défense, la santé, l'énergie, l'agroalimentaire, le numérique et la finance. Au cœur de cette transformation, nous positionnons l'entreprise comme acteur décisif, impulsion essentielle de l'innovation et notre prospérité.

L'entreprise est donc réaffirmée comme le pilier central du développement socio-économique et environnemental, particulièrement en Wallonie. Face aux défis posés par la mondialisation, la relocalisation est une stratégie qui accorde à notre économie une autonomie renforcée, nous permettant de nous affirmer face à des géants comme la Chine ou les États-Unis. Cette indépendance économique est essentielle pour devenir leaders dans des domaines innovants et stratégiques, façonnant ainsi un avenir prospère pour notre région et pour l'Europe.

Nous sommes résolus à promouvoir une économie de la proximité, soulignant l'importance de la réindustrialisation dans le cadre européen, tout en capitalisant sur nos compétences distinctives et notre esprit d'innovation. Nous nous engageons à relocaliser tant que faire se peut notre production économique, notamment de biens essentiels ou

stratégiques, pour la rapprocher des consommateurs belges. Cette approche transcende souvent l'aspect écologique et devient un gage de qualité, de durabilité et d'équité. Elle enrichit le lien entre le producteur et le consommateur, conférant à chaque produit une histoire unique, un visage et un nom, tout en responsabilisant le producteur et en stimulant vigoureusement l'esprit d'entreprise.

En somme, notre vision est celle d'une économie européenne qui, tout en étant profondément ancrée dans ses territoires, est ouverte sur le monde et prête à jouer un rôle de premier plan sur l'échiquier économique mondial.

Nos priorités

→ **Des instruments législatifs sécurisants pour notre développement économique et une transition réussie**

→ **Réindustrialiser l'économie belge et renforcer les secteurs-clés**

→ **Dynamiser l'économie locale et de proximité**

→ **Des investissements en infrastructures et logistique pour notre économie**

→ **Développer une économie des déchets**

→ **Rendre les modes de production et de consommation plus écoresponsables**

→ **Ramener la finance privée vers les préoccupations sociétales**

1 — DES INSTRUMENTS LÉGISLATIFS SÉCURISANTS POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE TRANSITION RÉUSSIE

Des indicateurs de développement adaptés aux nouveaux défis

La transformation de notre modèle économique doit s'accompagner d'une autre manière de mesurer notre prospérité au niveau belge comme à l'échelle internationale. La notion de Produit Intérieur Brut a été développée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à une époque marquée par la nécessité de reconstruire notre tissu économique et où les ressources naturelles paraissaient disponibles en abondance. Nous faisons face aujourd'hui à des défis fondamentalement différents. Notre prospérité ne peut plus être réduite à la somme des échanges économiques, sans tenir compte de l'épuisement des ressources naturelles, du capital productif disponible ou du bien-être de la population. Nous avons besoin de nouveaux indicateurs, aux côtés du PIB, pour pouvoir orienter nos politiques publiques et mesurer notre niveau de développement.

Nous voulons :

- Généraliser le recours à des indicateurs de développement économique mesurant non seulement les flux d'activités, mais aussi la création et la destruction de valeurs ainsi que l'état des ressources naturelles.
- Défendre au niveau européen la prise en compte de ces indicateurs plutôt que le seul PIB pour déterminer les niveaux de déficit et de dette publics acceptables.

Un cadre réglementaire stable pour un marché européen juste et durable

Dans une ère où chaque jour apporte son lot de défis économiques et où le changement est la seule constante, la stabilité et la prévisibilité ne sont pas seulement des atouts, elles sont le socle sur lequel la prospérité et le progrès sont construits. L'Europe, au seuil d'une nouvelle réalité économique, doit embrasser l'innovation et affûter sa compétitivité pour prospérer collectivement, tout en réussissant la transition vers une économie décarbonée. En Belgique, l'impératif est d'autant plus pressant. Notre pays, avec sa tradition d'excellence en matière de commerce et d'innovation, doit se doter d'instruments législatifs et institutionnels qui non seulement sécurisent notre avenir économique, mais ouvrent aussi la voie à de nouvelles opportunités de croissance. Cela signifie investir dans des secteurs porteurs, simplifier notre environnement réglementaire pour libérer le plein potentiel de nos entreprises, tout en assurant une juste contribution au bien-être commun de chacune d'entre elles.

Nous voulons :

- Harmoniser les réglementations pour éliminer les disparités entre les États membres de l'UE qui entravent le Marché unique et créent des inégalités dans la compétitivité.
- Mettre pleinement en œuvre le Marché unique pour stimuler la compétitivité et l'innovation au sein de l'Union européenne.
- Renforcer la coopération judiciaire et la mutualisation des ressources entre les États membres pour garantir l'application et le respect efficaces des législations européennes.
- Introduire dans les directives européennes relatives aux marchés publics des critères de durabilité et d'équité dans les critères d'attribution pour encourager des pratiques commerciales responsables.

- Établir des normes européennes pour les nouvelles technologies, telles que l'IA et la blockchain, qui serviront de référence mondiale et sécuriseront le développement technologique.
- Adapter la législation de l'UE aux évolutions numériques pour protéger les données et la vie privée tout en favorisant l'innovation dans le respect des droits fondamentaux.
- Mettre en œuvre l'accord international sur un impôt des sociétés minimum de 15 %.

Une politique environnementale lisible, prévisible, réaliste et progressive

Le permis d'environnement est la pierre angulaire de la politique environnementale. Pour les entreprises, cette politique se traduit au sein de son permis d'environnement, qui contient l'ensemble de ses obligations environnementales, mais aussi garantit l'exercice de ses activités dans le respect de l'environnement, toutes composantes confondues.

La politique environnementale doit être lisible, prévisible et surtout fixer un cap à long terme, qui doit être à la fois réaliste et progressif. Sur le terrain, le mécanisme du permis d'environnement et toutes les démarches qui y sont liées sont parsemés d'embûches, en termes de normes imposées, d'accueil du projet par l'autorité publique et par les citoyens, de délai pour obtenir ce permis, etc. Les entreprises sont souvent démunies pour connaître la réponse à ces questions avant le dépôt de leur demande de permis, malgré toutes les études préalables effectuées en amont et leur engagement.

Le permis d'environnement doit devenir un véritable outil de gestion au quotidien. Il ne doit plus être perçu comme un frein à développer son activité, mais bien comme un levier qui permet aux demandeurs de s'établir, dans un cadre connu et préservé, selon une politique lisible et uniformément appliquée sur le territoire.

Un travail ambitieux doit être mené sur l'ensemble du mécanisme de permis d'environnement en Wallonie, notamment en le rendant :

- **Prévisible** : en termes de méthodologie de fixation de la norme, avec identification cadrée des études à effectuer en amont du dépôt de dossier pour assurer une maîtrise des délais des démarches.
- **Concerté** : assurer un espace de dialogue entre l'administration et l'entreprise, au sein d'un Département des Permis et Autorisations fort, assumant son rôle de facilitateur, accompagnant et connaissant les entreprises de son territoire.
- **Équilibré** : assurer la recherche d'équilibre entre les différents enjeux identifiés dans les dossiers, grâce à une capacité de décision de l'administration après avoir consolidé les avis émis sur les dossiers.
- **Sécurisé** : garantir la sécurité juridique des autorisations, via un permis lié à la durée d'exploitation d'une entreprise, sans remise en question totale de ses activités tous les 20 ans.
- **Soutenu** : organiser les « Assises du Nimby » afin de dégager des solutions qui permettent de recueillir l'avis des citoyens et leur soutien pour les projets d'intérêts régionaux, structurants, ainsi que pour les activités économiques du territoire, et ce dans le respect des dispositions de consultation du public.
- **Cohérent** : tant sur la forme, qui doit aider les entreprises à se saisir de leurs obligations, que sur le fond, avec des normes distinctes entre les établissements existants et futurs, tenant compte de différents facteurs, tels la progressivité dans leur application, les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) déjà applicables et un benchmark européen.
- **Dématérialisé** : assurer la fluidité, la rapidité, la facilité et la transparence des procédures de demandes de permis d'environnement et de permis uniques, dans l'intérêt des utilisateurs. »



Favoriser un commerce mondial équitable et durable

Si l'Europe doit renforcer son autonomie de stratégie et être à la pointe de transition économique, son développement doit s'inscrire dans le cadre d'une économie mondialisée et d'échanges commerciaux favorisant la prospérité de la population mondiale. Le cadre réglementaire entourant ceux-ci doit toutefois être adapté pour ne pas freiner l'indispensable transition en pénalisant les pays et les entreprises qui s'engagent dans cette voie. C'est pourquoi nous attendons de l'Europe qu'elle affirme sa position sur la scène internationale avec des politiques commerciales qui reflètent notre engagement envers un commerce équitable et durable.

Nous voulons :

- Négocier des accords commerciaux qui intègrent des clauses de sauvegarde économique et des mécanismes de règlement des différends équitables et efficaces.

- Repenser le mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Union européenne pour garantir que les biens importés soient produits dans des conditions respectueuses des normes sociales, environnementales, sanitaires et de bien-être animal, mais aussi qu'ils soient taxés de manière similaire aux biens produits en Europe.
- Réformer l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) ou passer outre, comme le font déjà la Chine et les USA. Nous défendons toujours la régulation multilatérale des échanges commerciaux pour éviter les guerres commerciales dont tout le monde sort perdant. Une refondation des règles de l'OMC pour introduire une exception climatique et la rendre pertinente est nécessaire. À défaut de réussir, de réformer l'OMC, l'Europe ne peut toutefois pas être la dernière à en respecter les règles que d'autres puissances ne respectent plus.
- Promouvoir au sein de l'OMC une réforme des règles de subventions et de droits de douane pour refléter les réalités économiques contemporaines et favoriser un commerce plus juste.

2 – RÉINDUSTRIALISER L'ÉCONOMIE BELGE ET RENFORCER LES SECTEURS-CLÉS

Dans un monde économique rapide et en constante évolution, la Belgique s'apprête à redéfinir son avenir industriel avec pragmatisme et clairvoyance. La réindustrialisation que nous envisageons est une transformation stratégique, axée sur la modernisation, l'efficacité et la création d'emplois de qualité, tout en tenant compte de notre responsabilité écologique.

Notre objectif est de dynamiser une économie belge résiliente, où la réindustrialisation symbolise une métamorphose vers un futur durable. Nous envisageons une stratégie qui s'appuie sur notre héritage industriel et se projette vers l'adoption des technologies de demain. Cela implique de favoriser la création d'emplois durables et de soutenir une industrie respectueuse de l'environnement.

L'innovation est l'épicentre de notre politique industrielle. Nous sommes déterminés à stimuler l'élan créatif de nos entrepreneurs et la perspicacité de nos chercheurs dans un cadre qui non seulement favorise l'innovation, mais qui intègre également des pratiques respectueuses de l'environnement. Notre ambition est de cultiver un secteur industriel prospère et écologiquement responsable, pionnier dans les secteurs-clés.

Nous sommes résolus à consolider et à étendre nos pôles d'excellence, en ciblant davantage encore des secteurs tels que la biotechnologie, l'ingénierie avancée et les technologies numériques, l'hydrogène vert, etc., où la Belgique a le potentiel de devenir un leader. L'investissement dans la recherche et le développement sera stratégique, avec l'objectif d'ancrer fermement notre pays comme un champion de l'industrie et de l'innovation, tout en respectant les principes de durabilité.

Avec un engagement résolu vers une économie performante et respectueuse de l'environnement, nous nous préparons à une ère de prospérité durable. Nous nous engageons à un avenir économique qui honore notre patrimoine industriel, promeut un développement audacieux et garantit le succès économique de la Belgique, tout en préservant notre planète pour les générations futures.

Réindustrialiser l'économie belge

Pour assurer une réorientation stratégique de notre économie, il est essentiel que l'Europe considère la relocalisation de la production de biens essentiels. Nous devons impérativement soutenir le développement de leaders européens dans des domaines critiques comme la santé, l'énergie, l'agroalimentaire et le numérique. Cette démarche est toutefois jonchée d'obstacles, notamment les défis de compétitivité de nos industries.

En outre, nous devons reconnaître et intégrer l'effet NIMBY, souvent exacerbé par une tendance vers une démocratie plus directe. Les actions locales, parfois menées par des groupes de

pression non actifs économiquement, peuvent entraver le développement nécessaire à notre autonomie. Les décideurs politiques doivent être conscients de ces dynamiques et trouver un équilibre entre les préoccupations locales et les impératifs de développement économique.

Face à la menace de rétorsions de la part des grandes puissances mondiales, l'Europe doit jouer de sa force économique avec prudence, évitant toute dépendance qui nous laisserait vulnérables. Dans un contexte de compétition internationale intense et parfois inéquitable, il est primordial d'utiliser notre influence économique pour défendre nos intérêts stratégiques et maintenir notre souveraineté économique.

Nous voulons :

— Mettre en œuvre en Belgique une véritable politique industrielle s'inscrivant dans le plan industriel européen et basée sur un Plan national d'investissements stratégiques qui prévoira 150 milliards d'euros d'investissement d'ici 2030 financés par l'épargne citoyenne, les fonds européens, les co-investissements des entreprises et la dette nationale :

+ Réindustrialiser l'économie belge et européenne en intégrant un mix énergétique diversifié et respectueux de l'environnement, adapté aux impératifs climatiques. Cette stratégie vise également les secteurs « lourds » de l'économie, qui nécessitent des investissements conséquents en capital, sont énergétiquement intensifs et produisent souvent des biens en grande quantité. Ainsi, nous devons aujourd'hui assurer :

- Une transition énergétique dans l'industrie lourde en l'encourageant à adopter des technologies propres et des sources d'énergie renouvelables, prenant exemple sur des entreprises comme John Cockerill à Seraing, qui investit dans des solutions d'énergie verte.

- Des innovations technologiques pour la production énergétique durable en soutenant

des projets innovants en matière de production énergétique durable, comme le développement de centrales de cogénération, qui combinent la production d'électricité et de chaleur, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

- Le développement d'infrastructures industrielles vertes.

— Favoriser la relocalisation de la production de biens stratégiques dans l'Union européenne et permettre l'émergence de champions européens dans les secteurs fondamentaux, comme l'électronique, le nucléaire, la biochimie, la santé, l'énergie, l'agroalimentaire ou le numérique, tout en réduisant notre empreinte carbone :

- En adoptant au début de la prochaine législature un Plan industriel européen allant au-delà de l'actuel plan industriel du Pacte vert, car il couvrirait l'ensemble des secteurs stratégiques.

- En établissant un véritable Fonds souverain européen industriel d'un montant de 350 milliards d'euros pour soutenir financièrement le développement de notre autonomie stratégique et réindustrialiser l'économie européenne, y compris dans les secteurs lourds.

— Diversifier nos fournisseurs externes, par une régulation effective de marchés ouverts, évitant toute dépendance à des pays individuels comme la Chine ou la Russie : la mise sur pied d'un Buy European Act pour les marchés publics permettrait de privilégier les produits européens face à une absence de réciprocité.

— Réorienter la politique de cohésion économique et sociale et l'action de la Banque européenne d'Investissement afin d'assurer la participation de tous les territoires de l'Union européenne à cette stratégie de relocalisation.

+ S'assurer l'accès aux matières premières conformément à la stratégie proposée dans le Raw Material Act (sobriété dans l'utilisation, diversification des fournisseurs, meilleure circularité, constitution de stocks stratégiques, exploitation des ressources sur notre sol).

+ Investir dans la capitalisation des compétences, notamment dans les domaines des STEM (Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques), et renforcer la formation en alternance pour l'innovation et pour l'évolution des métiers manuels : de la sorte, nous pouvons assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et polyvalente pour des emplois de qualité dans les secteurs critiques.

— Permettre un meilleur soutien aux investissements stratégiques et industriels par le secteur privé en promouvant le capital à risque : le financement par les banques étant souvent faible ou malaisé, il est nécessaire de le compléter par une prise de risque complémentaire, laquelle pourrait être encouragée par une immunisation fiscale de tranches d'investissement, la protection fiscale des plus-values à long terme et le co-investissement de fonds publics à équivalence.

— Utiliser la politique commerciale européenne pour atteindre ces objectifs afin d'éviter la concurrence déloyale en :

+ Renforçant et en utilisant pleinement les instruments de défense commerciale (droits antidumping, droits antisubventions, instrument de lutte contre la coercition, etc.) sous la direction du « procureur commercial européen » (Chief Trade Enforcement Officer).

+ Réformant le règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers pour permettre à la Commission de bloquer l'appropriation d'entreprises ou d'infrastructures européennes par des entités de pays tiers.

- + Établissant un contrôle des investissements et des transferts de technologies des entreprises européennes dans les pays tiers à risque lorsque ceux-ci peuvent avoir des conséquences sur la sécurité et la souveraineté économique de l'UE.
- + Mettant en place des clauses miroirs dans les accords commerciaux : pas d'avantages commerciaux pour les produits qui ne répondent pas aux mêmes normes que celles applicables aux produits européens y compris celles applicables à leur processus de fabrication, notamment en matière d'environnement.
- + Refusant de conclure des accords commerciaux sans permettre une publicité effective sur les impacts à terme pour la sécurité des consommateurs, la sécurité alimentaire, le climat et les droits de l'Homme.
- Renforcer la cohérence entre investissements publics et plans d'entreprises est essentiel. Il est incohérent d'octroyer des subsides à des entreprises qui, faute de commandes publiques ou de pertinence de marchés, ferment ensuite leurs portes. L'État doit aligner le soutien financier avec les besoins réels du marché, permettre à des entreprises de répondre à ces demandes par une planification à moyen long terme dans des conditions de marché, tout en respectant les règles de transparence et d'équité. Cette synergie permettra de maximiser les choix et la rentabilité des investissements et évitera le gaspillage de ressources publiques.

Renforcer les pôles d'excellence belges

La prospérité de notre nation s'est historiquement appuyée sur notre excellence dans des secteurs-clés, tels que le textile dans les Flandres et la région verwiétoise, la chimie, la métallurgie, la fine mécanique et l'agroalimentaire. Notre situation géographique, notre économie ouverte et le développement de notre infrastructure de mobilité ont été des atouts essentiels. Plus récemment, des domaines tels que la biotechnologie

ont vu le jour, illustré par la contribution déterminante de nos entreprises pharmaceutiques dans la lutte contre la COVID et d'autres vaccinations. Ces centres d'excellence et nos chercheurs ont dynamisé notre économie, boosté nos exportations et généré de nombreux emplois.

Avec l'évolution rapide du monde, marquée par des bouleversements technologiques, il est essentiel de rester en avance. Nous devons non seulement anticiper, mais également cultiver dès aujourd'hui les secteurs innovants où la Belgique souhaite exceller. Dans cette optique, une synergie accrue entre les entreprises et la recherche et développement (R&D) est cruciale. Il est également impératif de renforcer la cohérence entre les plans stratégiques de toutes les régions du pays. De plus, une réforme européenne de la législation sur les marchés publics doit permettre l'utilisation de clauses et d'exceptions pour permettre un soutien de pôles locaux d'intérêt stratégique et d'entreprises que nous souhaitons promouvoir. Tous ces éléments doivent converger pour créer un écosystème global, propice à l'innovation et à la croissance durable.

Nous voulons :

- Favoriser des pôles économiques d'excellence, combinant recherche universitaire et privée, formation de talents à tous niveaux – formation professionnelle à doctorant, avec des infrastructures publiques en place pour supporter l'activité⁵².
- Orienter nos efforts vers le développement des pôles économiques d'excellence en capitalisant sur les secteurs où la Belgique possède déjà un avantage compétitif. Les clusters bruxellois et les pôles de compétitivité wallons, en synergie avec les innovations de toute forme, doivent former la base de notre stratégie d'excellence économique. La Belgique doit en effet s'appuyer sur cette expérience pour relever les défis futurs avec une industrie solide.

- Encourager l'éclosion de fonds d'investissement en capital à risque spécialisés pour aider les entreprises qui ont démontré un concept prometteur de bien ou service et qui n'ont pas l'assise financière pour lancer une commercialisation à l'international.
- Faciliter l'accès des petits épargnants aux fonds d'investissement dédiés aux entreprises innovantes en expansion, tout en leur offrant une protection financière jusqu'à un montant prédéfini. Actuellement, ces fonds nécessitent des contributions initiales élevées. En renforçant les mesures de tax shelter et en simplifiant les règles de création et de gestion de fonds d'investissement, on peut favoriser l'accueil des petits épargnants et dès lors augmenter les capitaux disponibles pour ces entreprises à haut risque.
- Promouvoir l'excellence en logique analytique et en intelligence artificielle est crucial pour préparer la Belgique à la prochaine vague d'innovations technologiques. Il est primordial d'adapter les formations à la réalité économique et sociale du pays, afin d'assurer une adéquation entre les compétences développées et les besoins réels. Une telle approche favoriserait non seulement la croissance économique, mais aussi le positionnement de la Belgique comme leader en matière d'innovation en intelligence artificielle.
- Favoriser l'octroi d'actions d'une entreprise à ses travailleurs, chercheurs, employés, etc. (voir chapitre emploi).

3 — DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE ET DE PROXIMITÉ

Les PME, opérant dans des domaines aussi divers que l'agriculture, l'industrie et les services, sont au cœur d'une mission captivante : insuffler une nouvelle vie dans ses secteurs économiques, souvent sous-estimés, mais essentiels. Elles représentent bien plus que de simples rouages économiques ; elles sont le souffle de l'innovation et la clé de la résilience en ces temps incertains. Soutenir ces champions cachés est l'un de nos paris pour un avenir économique plus robuste et inclusif.

Pendant ce temps, un changement silencieux, mais poignant s'opère dans les rues de Bruxelles et de Wallonie. Les vitrines éteintes racontent une histoire de mutation du commerce de détail, une invitation à agir. Il est temps de raviver ces espaces, non plus comme de simples passages, mais comme des scènes vibrantes de vie et d'activité économique. Une redynamisation audacieuse du commerce de proximité et une réinvention de l'expérience client s'imposent. Voici le défi passionnant qui nous attend : redéfinir et revitaliser le cœur battant de nos villes.

Renforcer la production « Made in Belgium » des biens « non stratégiques »

Il est essentiel de reconnaître et de valoriser tous les secteurs de l'économie belge, y compris ceux qui ne sont pas toujours au premier plan de la stratégie économique. Les PME, actives dans des domaines variés comme l'agriculture, l'industrie et les services, jouent un rôle central dans l'économie nationale. Ces secteurs, loin d'être secondaires, sont le moteur de notre économie et assurent sa diversité et sa force. Leur importance se révèle particulièrement dans les moments d'incertitude ou de crise. Ainsi, il est crucial que les politiques et mesures adoptées par les décideurs soient conçues pour soutenir et promouvoir ces entreprises. En mettant l'accent sur leur développement et en les aidant à générer une valeur ajoutée significative, nous bâtissons une économie robuste et inclusive, prête à faire face aux défis du futur.

⁵² Aussi dans Emploi « Renforcer la formation continue »

Nous voulons :

- Valoriser nos circuits courts et nos produits du terroir et relocaliser notre alimentation en créant une exception alimentaire dans le code des marchés publics en Europe. Les collectivités locales sont trop limitées par des règles qui entravent leur capacité d’approvisionnement de proximité (cantines scolaires...).
- Développer la production locale en mettant en place des structures permettant de se lancer de manière sécurisée financièrement (notamment via la mutualisation de la capacité d’e-commerce au niveau local).
- Créer un label « Made in Belgium » reconnu, garantissant la qualité et l’origine des produits. La promotion d’appellations plus locales et régionales doit faire partie de cette stratégie de confiance par l’origine.
- Investir dans la formation professionnelle adaptée aux besoins de l’industrie belge, pour garantir la disponibilité constante de main-d’œuvre qualifiée (voir chapitre emploi).
- Encourager la consommation de produits locaux par le biais de davantage encore de campagnes de sensibilisation et en organisant et en soutenant les circuits courts, comme les marchés fermiers et les magasins de producteurs.
- Renforcer la présence des produits belges sur les marchés internationaux par l’accès à l’E-commerce, en ouvrant davantage encore les entreprises aux marchés d’exportation et en participant à des foires et salons à l’étranger.

Un soutien au Commerce de détail

La Belgique, avec un accent particulier sur Bruxelles et la Wallonie, est témoin d’une transformation silencieuse, mais profonde. Les vitrines éteintes, jadis vibrantes de commerce et de vie communautaire, sont désormais les vestiges d’un secteur en crise.

Dans la capitale, la disparité s’agrandit. Des quartiers emblématiques voient leurs rues commerçantes se vider, un phénomène exacerbé par la montée en puissance du numérique et le basculement des habitudes de consommation. La Wallonie n’est pas épargnée, avec un cinquième de ses surfaces commerciales abandonnées. La hausse de 13,6 % des cellules vides sur cinq ans sonne l’alerte d’un besoin urgent de redynamisation.

Face à ces défis, la réponse ne peut être que la mobilisation. Il est crucial d’agir pour revitaliser les centres urbains et réinventer l’usage de ces espaces délaissés. Il est temps de repenser nos espaces urbains, non comme de simples lieux de passage, mais comme le cœur battant de l’activité humaine et économique. Il est obligatoire d’entamer une réflexion stratégique visant à redynamiser le commerce de proximité et à réenchanter l’expérience client. **Nous voulons :**



- Réaménager les centres-villes pour améliorer l’expérience de shopping et encourager les gens à fréquenter à nouveau les commerces physiques.
- Instituer des exonérations fiscales pour les propriétaires qui louent à moindre prix à des commerçants en centre-ville.
- Inciter financièrement les détaillants à combiner commerce physique et en ligne, afin d’encourager une présence commerciale hybride.
- Faciliter l’accès au financement pour les petits commerçants via des microcrédits ou des prêts à faible intérêt.
- Développer des incubateurs de commerce de détail qui aident les nouveaux commerçants à développer et tester leurs concepts dans des espaces de vente temporaires.
- Encourager les partenariats entre les commerçants et les écoles de commerce/marketing locales pour innover en matière de stratégies de vente et de promotion.

Soutenir au mieux l’économie des services

Le secteur des services en Belgique, un véritable pilier de l’économie, joue un rôle bien plus large que la simple création d’emplois, représentant environ 73 % de l’emploi national. Ce secteur dynamique, qui s’étend des services financiers et juridiques à la technologie de l’information et aux services aux entreprises, est un catalyseur de progrès et de modernisation.

Soutenir activement ce secteur est donc essentiel pour maintenir et renforcer la position économique de la Belgique sur l’échiquier mondial. En investissant dans ce domaine, on encourage non seulement la création d’emplois de qualité, mais aussi le développement de compétences avancées et la promotion de l’innovation technologique et entrepreneuriale. Ce soutien se traduit par une meilleure adaptabilité aux évolutions du marché mondial, une augmentation de la productivité et une capacité accrue à répondre aux besoins en constante évolution de la société.

En se concentrant sur le développement et la promotion du secteur des services, la Belgique peut ainsi se positionner comme un leader dans des domaines clés de l’économie mondiale, tout en assurant la durabilité et la robustesse de son économie nationale.

Nous voulons :

- Étendre et spécialiser les programmes de formation existants pour se concentrer sur des compétences émergentes et spécifiques au secteur des services, telles que l’analyse de données et l’intelligence artificielle.
- Renforcer les incitants fiscaux pour l’innovation dans les services, en offrant des réductions d’impôts supplémentaires aux entreprises qui investissent dans des technologies de service innovantes ou dans l’amélioration de l’expérience client.
- Encourager les partenariats entre les entreprises de services et les universités, pour stimuler l’innovation dans des domaines comme la gestion de la relation client et l’analyse de données.

4 – DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES ET LOGISTIQUE POUR NOTRE ÉCONOMIE

Une politique énergétique orientée vers l’Entreprise

Dans un monde où la compétitivité économique et la durabilité environnementale doivent aller de pair, élaborer une politique énergétique qui répond aux besoins des entreprises tout en embrassant l’impératif écologique est essentiel. Cette approche stratégique vise à équiper le tissu industriel de moyens lui permettant de réduire ses coûts opérationnels et d’accentuer sa compétitivité, sans perdre de vue l’objectif de transition vers des sources d’énergie plus propres et plus efficaces. Un tel cadre politique est le pilier sur lequel les entreprises belges peuvent s’appuyer

pour innover et prospérer dans un marché global, tout en contribuant positivement à l'environnement et à la société dans son ensemble.

Nous voulons :

- Inciter les entreprises à investir dans des solutions énergétiques renouvelables par des incitations fiscales ciblées, réduisant ainsi la dépendance aux combustibles fossiles.
- Favoriser des partenariats public-privé pour le développement de réseaux énergétiques intelligents adaptés aux besoins spécifiques des zones industrielles.
- Offrir des crédits d'impôt pour les entreprises qui améliorent leur efficacité énergétique ou qui utilisent des technologies vertes dans leurs processus de production.
- Faciliter l'accès aux marchés de capitaux pour le financement de projets d'énergie durable au sein du secteur privé.
- Encourager les initiatives d'autoconsommation électrique pour les entreprises, permettant une réduction des coûts énergétiques et une plus grande autonomie.
- Mettre en place une législation favorable à l'innovation dans le secteur énergétique, y compris pour le développement de l'hydrogène vert et des biocarburants de seconde génération.
- Simplifier les procédures administratives pour le déploiement rapide de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques par des entreprises privées.

Construire les infrastructures de demain pour une économie dynamique

Dans l'arène mondiale où la concurrence ne cesse de s'intensifier, les infrastructures de demain doivent servir de catalyseurs pour une économie dynamique et résiliente. Investir dans des infrastructures modernes et efficaces est essentiel, pas seulement comme un acte de modernisation,

mais comme une stratégie clé pour bâtir une fondation solide pour la prospérité à venir. Prioriser des projets d'infrastructure stratégiques est impératif pour stimuler l'activité économique et améliorer l'interconnectivité, que ce soit à travers des réseaux de transport terrestres ou fluviaux.

Les routes, les ponts, et les voies navigables sont vitaux pour l'économie, facilitant les échanges et soutenant la croissance des entreprises. La modernisation de ces infrastructures classiques doit anticiper les besoins de l'économie, garantissant une mobilité fluide et sécurisée. Les infrastructures fluviales, en particulier, jouent un rôle crucial dans la diversification des modes de transport et offrent une alternative écologique et économique pour le transport de marchandises. Leur développement et leur intégration dans les chaînes logistiques globales renforcent la capacité de commerce et l'efficacité opérationnelle.

Outre ces éléments, la création et l'aménagement de zones d'activités économiques stratégiquement placées peuvent devenir des centres d'innovation et de production, attirant investissements et talents. Investir dans les infrastructures numériques complète ce tableau, assurant l'efficacité opérationnelle et l'accès aux marchés internationaux. Ces infrastructures, physiques et numériques, doivent être envisagées comme des vecteurs d'une vision économique tournée vers l'avenir, porteurs d'opportunités et de réussite pour le monde de l'entreprise.

Nous voulons :

- Davantage intégrer les réseaux de transport fluvial existants avec les systèmes de transport terrestre et ferroviaire pour fluidifier la logistique et réduire les coûts de transport pour les entreprises wallonnes et bruxelloises.
- Investir dans la rénovation et le renforcement des infrastructures routières critiques, notamment les axes majeurs qui relient les zones d'activités économiques à Bruxelles et en Wallonie, pour améliorer la circulation et la sécurité.

- Construire des ponts numériques en étendant l'accès à la fibre optique et en améliorant la connectivité Internet à haut débit dans les zones industrielles et commerciales pour stimuler l'innovation et la compétitivité.
- Développer des zones d'activités économiques spécialisées qui offrent des infrastructures adaptées et des services de soutien aux start-ups ainsi qu'aux PME en Wallonie et à Bruxelles.
- Moderniser les ports fluviaux et les terminaux de Bruxelles et de Wallonie pour augmenter leur capacité et leur efficacité, attirant ainsi plus de fret et de commerce.
- Réaliser une étude d'incidence indépendante à propos des aéroports de Liège et Charleroi qui examinera toutes les dimensions pertinentes tels que l'emploi (volume, conditions, stabilité), l'activité économique locale, la pollution, le bruit, la santé, le coût des infrastructures pour les pouvoirs publics, le trafic et les relations internationales.
- Revoir le phasing out des gros avions-cargos (Boeing 747/400), c'est-à-dire les plus polluants et les plus bruyants, et le ramener de 2031 à 2026.
- Établir des partenariats public-privé pour le développement de parcs industriels et de clusters technologiques, créant des synergies entre les entreprises et les centres de recherche.
- Accélérer la délivrance des permis de construction et d'aménagement pour les projets d'infrastructure clés, réduisant ainsi les délais et les coûts pour les entreprises.
- Proposer des incitations fiscales pour les entreprises qui contribuent à l'amélioration des infrastructures publiques par des initiatives de co-financement ou de partenariats.
- Soutenir les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les entreprises, afin d'accroître leur efficacité opérationnelle et leur portée sur le marché international.

5 — DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DES DÉCHETS

Dans le moteur de l'économie moderne, l'efficacité et l'innovation se conjuguent pour redéfinir le succès. Pour les industriels et les entrepreneurs indépendants, la réduction des déchets à la source ne doit pas seulement être une question de conformité environnementale, mais un levier stratégique de compétitivité. À l'heure où l'optimisation des ressources devient un indicateur de performance, la vision de l'économie circulaire doit se transformer en un avantage concurrentiel. Elle doit inspirer une réflexion plus profonde sur la conception, la production et la consommation, où chaque choix matériel reflète un engagement envers l'efficacité et la durabilité. Adopter cette philosophie ne doit pas être un fardeau, mais une opportunité d'être à la pointe du progrès, de mener le marché avec des produits qui incarnent l'intelligence et la responsabilité. En transformant les déchets en ressources, les entreprises affirment leur rôle de pionniers dans la construction d'un avenir prospère où économie et écologie évoluent de concert.

Réduire les déchets à la source

Face aux enjeux environnementaux croissants, l'importance de minimiser nos déchets est devenue cruciale. Si nous comprenons désormais l'impact de nos choix sur l'environnement, la prise de conscience doit aller au-delà : il s'agit de réduire notre empreinte écologique à la source. Ce principe implique de ne pas seulement gérer les déchets une fois produits, mais surtout de les prévenir dès le début de la chaîne de consommation.

La notion d'économie circulaire ne prend tout son sens que lorsqu'on s'attache à diminuer la production de déchets dès leur origine. Le chiffre est alarmant : 2,2 milliards de tonnes de déchets sont générées annuellement au sein de l'Union européenne. Parmi ceux-ci, 27 % sont des déchets municipaux, essentiellement issus des ménages. Et malgré des efforts considérables dans le tri sélectif et la sensibilisation des citoyens, certaines régions comme l'Autriche, le Danemark ou encore

la Belgique affichent des niveaux de déchets par habitant parmi les plus élevés d'Europe.

Le coût lié à la gestion des déchets a explosé, pesant davantage sur le budget des citoyens. Ironiquement, alors que le volume de déchets avait tendance à diminuer au fil des années, une augmentation a été observée entre 2018 et 2021. Cette évolution paradoxale montre que, malgré des efforts dans le tri, le modèle actuel doit être réinventé.

Nous voulons :

- Élaborer des normes strictes pour les fabricants, les obligeant à réduire les emballages superflus et à opter pour des matériaux moins impactants pour l'environnement, dans le respect des normes de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.
- Instituer une taxe sur les emballages non recyclables, incitant ainsi les entreprises à reconsidérer leurs choix de matériaux.
- Lancer une interdiction globale des microplastiques dans l'industrie, soutenue par des accords internationaux et des directives européennes.
- Adopter une approche basée sur le rapport coût-bénéfice environnemental pour déterminer l'utilisation du plastique, en soutenant des technologies alternatives écologiques.
- Stimuler la production locale et de proximité en facilitant l'accès aux espaces commerciaux dans les zones en déclin commercial. Ces filières, favorisant les circuits courts, génèrent généralement moins de déchets d'emballage.
- Promouvoir l'utilisation d'emballages écologiques tels que le papier, le carton, et le verre.
- Soutenir les initiatives innovantes, notamment le développement de plastiques biosourcés et biodégradables, en collaboration étroite avec les acteurs concernés.

– Appliquer une réglementation stricte sur la vente de produits non recyclables, tels que les vêtements hybrides, par le biais de taxes ou d'interdictions.

– Prohiber la destruction d'inventus, en ciblant en premier lieu les secteurs du textile et de l'électronique, pour favoriser leur réutilisation ou recyclage.

– Intensifier les efforts de tri sélectif à tous les niveaux, des ménages aux entreprises, tout en élargissant la liste des articles non incinérables.

– Planifier la fin progressive de l'incinération des déchets au profit de l'économie circulaire et geler la construction de nouveaux incinérateurs et limiter la durée de vie des installations existantes.

– Améliorer la transparence sur la longévité des matériaux de construction par des certifications et des campagnes d'information.

– Encadrer strictement les retours e-commerce en instaurant des taxes ou limitations, étant donné que beaucoup de produits retournés sont détruits, engendrant ainsi du gaspillage.

– Lutter contre l'obsolescence programmée en instaurant une législation qui incite les entreprises à concevoir des produits durables et réparables, accompagnée de mesures incitatives pour favoriser l'innovation et la responsabilité environnementale dans le secteur industriel.

Aller plus loin dans la valorisation des déchets comme ressource

Au cœur de l'Europe, la Belgique, aux côtés d'autres leaders tels que les Pays-Bas, se dresse comme un modèle incontesté en matière d'économie circulaire, brandissant l'étendard d'un des taux de recyclage les plus impressionnants du continent. Cependant, le recyclage ne constitue que la première étape de notre combat environnemental. Face aux défis du recyclage énergivore et de la courte durée de vie de certains plastiques recyclés, nous sommes appelés à « aller plus loin



dans la valorisation des déchets ». Plus qu'une simple élimination ou transformation, c'est une réelle métamorphose des déchets en ressources précieuses qu'il nous faut envisager. L'heure n'est plus uniquement au recyclage, mais à une redéfinition complète de la notion de « déchet », en le percevant comme une matière première regorgeant de potentialités. Car pour assurer un avenir durable, certains plastiques devraient être éliminés, tandis que d'autres déchets méritent une seconde vie bien plus noble et respectueuse de notre planète.

Nous voulons :

- Instaurer une fiscalité environnementale pour les emballages, favorisant la valorisation de la réutilisation des matériaux.
- Prioriser la réduction, le réemploi et la valorisation des déchets dans les appels d'offres publics à tous les échelons de gouvernance.
- Mettre en œuvre un système de consigne pour les canettes et bouteilles en plastique, encourageant leur retour pour une meilleure valorisation.
- Standardiser les composants en plastique des produits électroniques pour faciliter leur réutilisation dans de nouveaux appareils.
- Encourager la réutilisation des matériaux dans le secteur de la construction en adoptant des normes innovantes.

L'économie circulaire comme moteur d'innovation pour les entrepreneurs

L'économie circulaire n'est pas simplement une tendance, mais une nécessité impérieuse dans notre monde en constante évolution. Elle repose sur une idée révolutionnaire : voir les déchets non pas comme une fin en soi, mais comme le début d'un nouveau cycle. Chaque déchet, qu'il s'agisse de résidus agricoles transformés en énergie ou de matériaux de construction réutilisés, possède une valeur inestimable. Cette perspective nous invite à imaginer un monde où nous répondons à tous nos besoins en utilisant moins, en gaspillant moins et en créant plus.

Au-delà de la simple valorisation des déchets, la circularité offre une promesse économique tangible. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon Inoopa, à fin 2021, 600.000 emplois et 52.000 entreprises étaient déjà engagés dans cette voie. L'économie circulaire va bien au-delà de la simple gestion des déchets, elle crée de la valeur ajoutée, génère des emplois et nous prépare à affronter les défis les plus pressants de notre époque.

Au cœur de cette transformation se trouve la collaboration. Les entreprises ont un rôle crucial à jouer. En travaillant ensemble, elles peuvent partager des ressources, des technologies et de meilleures pratiques. Cette étape va plus loin que la simple collaboration entre entreprises. Il s'agit de créer des chaînes d'approvisionnement et des marchés entièrement dédiés à l'économie circulaire. Afin de promouvoir ces filières circulaires, la coopération entre les entreprises, le monde scientifique, le monde associatif, entre secteurs et disciplines, est essentiel. L'exemple de la Flandre, avec son « Green Deal on Buildings and Construction », montre comment plus de 300 organisations se sont unies pour traiter les déchets de construction.

Seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin. Dans la quête d'une économie véritablement circulaire, cette collaboration est plus essentielle que jamais.

Nous voulons :

- Proposer davantage encore de formations spécifiques axées sur l'économie circulaire, le développement durable, et les nouvelles technologies vertes pour mieux intégrer ces concepts dans les entreprises.
- Soutenir davantage encore la recherche universitaire dans les domaines liés à l'économie circulaire pour stimuler l'innovation et le transfert de technologies.
- Poursuivre la dynamique d'innovation (Circular wallonia et le PREC à Bruxelles) pour l'économie circulaire où entreprises, chercheurs et autorités locales peuvent collaborer sur des projets concrets.
- Créer des fonds spécifiques pour soutenir les start-ups et les innovations dans le domaine de l'économie circulaire, en mettant l'accent sur les solutions qui encouragent la collaboration interentreprises.
- Créer des plateformes digitales pour faciliter l'échange de ressources et de déchets entre entreprises, renforçant ainsi l'économie circulaire.
- Mettre en place des incitatifs fiscaux ou des subventions pour les entreprises qui s'associent dans des projets d'économie circulaire.
- Dans la foulée du plan Circular Wallonia et du PREC, encourager les collaborations entre le secteur public et le secteur privé pour mettre en œuvre des projets d'économie circulaire, comme la création d'infrastructures de recyclage ou la mise en place de programmes de recherche conjoints.
- Lancer des campagnes médiatiques pour sensibiliser le grand public à l'importance de l'économie circulaire, ce qui peut augmenter la demande des consommateurs pour des produits durables et encourager les entreprises à adopter des pratiques circulaires.

- Développer des normes et des labels certifiant les pratiques circulaires des entreprises : ces certifications pourraient servir de gage de qualité et d'engagement envers la durabilité.
- Soutenir les clusters d'économie circulaire en favorisant les zones industrielles où les déchets ou sous-produits d'une entreprise deviennent les intrants d'une autre.
- Instaurer un tableau de bord européen pour suivre les progrès des États membres dans leur transition vers l'économie circulaire.
- Garantir une communication transparente concernant la répartition et l'utilisation des fonds de l'UE dédiés à l'économie circulaire.

6 – RENDRE LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS ÉCORESPONSABLES

Dans notre réalité économique contemporaine, le paradigme est clair : intégrer l'écoresponsabilité n'est pas une contrainte, mais une composante clé de l'innovation et du progrès. Les entreprises éclairées saisissent l'opportunité de réimaginer l'avenir en harmonisant ingéniosité commerciale et conscience écologique. La qualité et la durabilité deviennent des piliers de la nouvelle définition de la valeur, où chaque produit est le fruit d'une chaîne de production réfléchie et respectueuse de l'environnement.

Cette nouvelle ère d'entreprise éthique célèbre la fusion entre efficacité économique et engagement environnemental, où la réduction des déchets et l'utilisation intelligente des ressources sont intrinsèquement liées à la réussite. C'est un monde où l'économie circulaire n'est pas un idéal lointain, mais une réalité tangible, portée par des acteurs du marché qui comprennent que le bien-être de la planète et la prospérité économique sont désormais indissociables.

C'est dans cet esprit que nous nous dirigeons vers une consommation plus écoresponsable, où chaque décision d'achat, chaque processus

de fabrication, et chaque innovation est évalué à travers le prisme de sa durabilité. Ainsi, en adoptant une approche où l'économie et l'écologie avancent main dans la main, les entreprises deviennent non seulement des forces motrices de changement, mais aussi des partenaires de choix pour un avenir où la performance est mesurée autant par la contribution à l'économie qu'à la santé de notre planète.

À l'aube d'une révolution de la consommation, le consommateur moderne détient le pouvoir de façonner l'économie et l'environnement grâce à des choix éclairés. Il n'est plus simplement un acheteur, mais un acteur clé dans la co-création d'un marché écoresponsable. La demande croissante pour des produits durables et éthiques stimule une innovation sans précédent parmi les entreprises, qui répondent avec des biens et services alliant excellence et respect de l'environnement. Chaque achat devient un vote pour l'avenir, un engagement personnel pour une planète plus saine et une économie plus robuste. Les consommateurs, armés d'information et motivés par l'impact, sont désormais les champions d'une ère où consommer devient un acte conscient – pour un monde prospère et pérenne.

Nous voulons :

- Investir dans la recherche et l'innovation vertes dans le but de :
 - Soutenir financièrement les start-ups et entreprises innovantes dans le domaine de la durabilité.
 - Favoriser les partenariats public-privé pour développer des technologies propres et efficaces.
- Adapter la fiscalité en fonction de l'empreinte écologique : taxer moins les biens produits de manière durable et davantage ceux ayant un impact environnemental négatif (cf. chapitre sur la fiscalité).
- Réguler avec discernement, à savoir :
 - Imposer des normes minimales pour la durabilité des produits sans étouffer l'innovation.
 - Assurer une réglementation flexible qui puisse s'adapter à l'évolution rapide des technologies et des marchés.
- Encourager l'économie de partage via le concept de « bibliothèques d'objets », lequel a pour but d'étendre le concept de médiathèques à d'autres objets, tels que les outils ou les équipements de sport, pour favoriser l'économie de partage.



- Responsabiliser les marchés publics en intégrant des critères éthiques et écologiques dans les appels d'offres publics visant l'extraction de matériaux rares. Ainsi, pourraient être prévus :

- + Des standards sociaux assurant le plein respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.
- + Des standards environnementaux pour assurer la protection des ressources naturelles lors de l'extraction de ces matériaux.
- + Imposer un étiquetage clair, c'est-à-dire obliger tous les producteurs à apposer sur leurs produits des étiquettes indiquant clairement leur impact environnemental.
- Sensibiliser le public en lançant des campagnes nationales d'information sur l'importance de l'écoresponsabilité et sur la manière de lire et d'interpréter les étiquettes environnementales.
- Inciter les entreprises vertes à travers des incitants fiscaux pour les entreprises qui adoptent des pratiques durables et qui fournissent des informations transparentes sur l'impact environnemental de leurs produits.
- Mettre en place des contrôles réguliers afin d'assurer que l'information fournie aux consommateurs soit exacte et pertinente en instaurant des contrôles réguliers et en sanctionnant les entreprises qui fournissent des informations trompeuses.

7 — RAMENER LA FINANCE PRIVÉE VERS LES PRÉOCCUPATIONS SOCIÉTALES

La finance, reconnue comme un levier puissant de l'économie mondiale, a la capacité de matérialiser des visions ambitieuses en réalisations concrètes. Afin de canaliser cette force financière vers un progrès durable, il est vital qu'elle appuie des initiatives qui profitent non seulement à l'économie, mais qui enrichissent également la société et préservent l'environnement.

Dans la Belgique francophone, où les défis du développement durable, de l'éducation, de la santé et de la transition énergétique sont au premier plan, nous avons la possibilité de stimuler une réorientation prudente des investissements privés vers des projets à long terme. Ces projets doivent être sélectionnés pour leur potentiel à engendrer des bénéfices significatifs pour la communauté et l'écosystème, au-delà des retours financiers immédiats.

En adoptant une approche plus éclairée de la finance privée, attentive aux enjeux de notre temps, nous pouvons contribuer activement à une économie plus robuste et souple. Notre engagement consiste à mettre en place un cadre réglementaire et des incitations qui encouragent des investissements stratégiques dans les domaines d'avenir, sans prétendre à une réorientation absolue, mais en orientant positivement le marché grâce à des politiques réfléchies.

Les mesures que nous envisageons, tout en étant alignées avec les principes d'un marché libre, visent à promouvoir les investissements dans des projets porteurs d'impacts positifs et durables. Ainsi, notre action se traduira par une prospérité partagée et une sauvegarde de l'intégrité environnementale pour l'avenir de tous.

Nous voulons :

- Promouvoir une réglementation qui favorise :
 - + Les investissements à long terme plutôt que la spéculation à court terme.
 - + Les investissements dans des sociétés et des projets produisant des biens et services concrets qui engendreront du bien-être, de la richesse et des emplois, plutôt que des produits purement financiers spéculatifs qui peuvent mettre en danger toute l'économie s'ils ne sont pas correctement régulés.
- Instituer des normes éthiques pour les fonds de pension, les encourageant à investir de manière responsable.
- Renforcer et actualiser au niveau européen les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour les évaluations de risque dans les banques et les fonds d'investissement.
- Encourager la transparence financière en obligeant les institutions financières et les investisseurs institutionnels à considérer les impacts sociaux et environnementaux dans leurs décisions et à divulguer les impacts en la matière, en accord avec les normes ESG renforcées.
- Mettre en place des mécanismes de garantie financière pour les investissements durables, réduisant ainsi le risque pour les investisseurs.
- Empêcher les financiers européens de soutenir des entités violant les droits de l'Homme.
- Inciter les banques à proposer des produits financiers verts, tels que des obligations vertes ou des prêts à taux préférentiel pour les projets durables.
- Faciliter la mise en place de fonds d'investissement thématiques axés sur des domaines spécifiques du développement durable, tels que l'énergie propre ou l'eau potable.



- Encadrer la publicité et le marketing des produits financiers pour garantir une communication honnête sur leurs impacts sociétaux et environnementaux.
- Développer une banque européenne de la transition, ou faire évoluer en ce sens le mandat de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), chargée de financer les plans de transition avec des fonds fournis par la BCE.

8 — FAIRE DAVANTAGE DE L'ENTREPRISE UN PROJET COMMUN AUX TRAVAILLEURS ET AUX ACTIONNAIRES

En vue de renforcer le pouvoir d'achat, d'attirer davantage de travailleurs sur le marché de l'emploi, d'augmenter la compétitivité des entreprises et de promouvoir la qualité des relations sociales au sein de celles-ci, nous proposons de renforcer substantiellement les avantages fiscaux et sociaux destinés à promouvoir l'actionnariat salarié auprès de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise qui le souhaitent, mais à la condition que les travailleurs concernés soient représentés au sein du conseil d'administration de leur entreprise. Il s'agit pour nous de promouvoir un modèle d'entreprise participatif comme projet commun et positif. Dans ce modèle, l'augmentation des responsabilités pour les travailleurs, que représente le fait d'être actionnaire, est compensée par une meilleure information et association à la décision.



Indépendants et tpme

- SOUTENIR LE COURAGE
D'ENTREPRENDRE ET LA DYNAMIQUE
DE L'ENTREPRISE, LEVIERS
D'UNE PROSPÉRITÉ REPENSÉE

L'avenir de notre économie repose sur deux piliers essentiels : l'innovation et la croissance. Et qui mieux que nos très petites et moyennes entreprises (TPME) pour incarner ces forces motrices ? Ces entités ne sont pas simplement des structures économiques ; elles sont le cœur battant de notre ambition nationale, le reflet de notre désir de progresser et de nous adapter aux défis toujours renouvelés de notre époque.

Nos entreprises doivent être à la pointe de la modernité, anticipant les besoins de demain et transformant les défis en opportunités. Elles doivent être agiles, résilientes et tournées vers l'avenir, intégrant les dernières avancées technologiques et écologiques pour offrir des solutions durables et compétitives.

Mais ce n'est pas tout. Si les entreprises sont les moteurs de notre économie, l'esprit entrepreneurial est le carburant qui les alimente. Un état d'esprit qui ne se contente pas du statu quo, mais qui cherche constamment à repousser les limites, à innover, à prendre des risques pour réaliser de grandes choses. Il s'agit d'une mentalité, d'une passion, d'une soif insatiable d'amélioration et de succès.

L'envie d'entreprendre est souvent au rendez-vous, mais passer le cap est une autre paire de manches. Beaucoup de freins sèment la route de l'indépendant et la question du financement dans le lancement et la réussite d'un projet, sont primordiaux ainsi que les débouchés de marchés. Pour mener à bien son entreprise qu'elle soit à l'état embryonnaire ou en phase de maturité, il faut des moyens financiers et l'indépendant se sent parfois bien seul face aux banques et à l'administration.

Ainsi, en renforçant et en accompagnant cet esprit entrepreneurial, nous allons dynamiser notre économie et faire prospérer nos entreprises motrices pour l'emploi afin d'insuffler une énergie nouvelle à toute notre société. Nous ouvrons la porte à de nouvelles idées, à de nouvelles solutions et à un avenir réenchanté.

1 — UN ESPRIT ENTREPRENEURIAL RENFORCÉ CHEZ LES JEUNES

La Belgique, au carrefour de l'Europe, a toujours été un terreau fertile pour le commerce, l'industrie et l'innovation. Pourtant, face aux nouveaux défis contemporains tels que la digitalisation, la transition écologique et les mutations économiques, il est essentiel de renforcer davantage notre esprit entrepreneurial. L'esprit d'entreprendre est bien plus qu'une simple capacité à créer des entreprises ; il s'agit d'une mentalité, d'une volonté d'innover, de prendre des risques et de voir des opportunités là où d'autres voient des obstacles. Être entrepreneur c'est piloter une entreprise, c'est avoir une idée, lancer son projet, puis pérenniser son entreprise en prenant les bonnes décisions et en s'adaptant constamment aux évolutions de son marché. Nous devons repenser la formation des jeunes : être formés à l'esprit d'entreprendre (ce qui est largement développé dans le chapitre formation) ; nous devons aussi garantir un cadre minimal pour assurer les moyens de sécurité et de subsistance à l'indépendant, les droits sociaux suffisants, contrepartie du courage d'entreprendre. En stimulant cet esprit, notre pays peut non seulement renforcer sa position économique sur la scène internationale, mais aussi offrir à ses citoyens de meilleures opportunités d'emploi, encourager l'innovation locale et assurer un avenir plus prospère pour les générations à venir. C'est le moment de voir plus loin, de braver l'inconnu. La Belgique a le potentiel ; c'est à nous de l'activer.

Nos priorités

→ Un esprit entrepreneurial renforcé chez les jeunes

→ Mieux soutenir l'entrepreneuriat au féminin

→ Mise en place d'un statut de « micro-entrepreneur » pour ouvrir l'accès à la création d'entreprise à tous

→ Être aux côtés des indépendants pour les rendre plus forts

→ Toujours plus de TPME et en croissance

→ Des entreprises adaptées aux défis de demain et qui osent l'innovation

Nous voulons :

- Incorporer un enseignement entrepreneurial dans les cursus scolaires qui forment les jeunes à la création d'entreprises écoresponsables, les incitant – entre autres défis – à répondre aux enjeux climatiques avec des solutions innovantes et économiquement viables.
- À intégrer des cours d'éthique des affaires et de responsabilité sociale dans les programmes.
- Imaginer un cocon fisco-social pour les jeunes entrepreneurs.
- Créer un statut de microsociété à responsabilité limitée défiscalisé à 100 % pendant un temps limité en contrepartie d'une première embauche.
- Développer des plateformes en ligne pour offrir des ressources et des outils dédiés aux jeunes indépendants.
- Accorder des avantages fiscaux ou des subventions aux entreprises qui s'engagent à former des apprentis entrepreneurs.
- Harmoniser les statuts d'étudiant-entrepreneur et d'étudiant-indépendant, renforcer les incitants fiscaux liés au futur statut harmonisé et prévoir un accompagnement pratique et éducatif pour les jeunes désireux de se lancer et qui souhaitent cet accompagnement spécifique.
- Construire un environnement législatif favorable à la création d'entreprise, en simplifiant les démarches administratives pour les jeunes créateurs d'entreprise.
- Renforcer, rendre structurel et pérenne le financement des incubateurs pour étudiants-entrepreneurs.
- Renforcer, rendre structurel et pérenne le financement des initiatives de sensibilisation des élèves à l'entrepreneuriat, tout en rationalisant le nombre d'initiatives.

- Renforcer les politiques d'accompagnement et de soutien des entrepreneurs déjà en place afin de soutenir leur croissance, d'anticiper les difficultés et les faillites et afin de partager les bonnes pratiques et les success-stories...
- Soutenir les jeunes qui reprennent une entreprise hors du cadre familial.
- Simplifier les règles en matière d'accès à la profession en Wallonie en supprimant la condition du diplôme de gestion de base pour la création et la gestion d'entreprise.

2 — MIEUX SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ

Depuis quelques années, de plus en plus de femmes se lancent dans l'aventure entrepreneuriale. On compte près de 148.000 femmes indépendantes (tous régimes confondus) en Wallonie et à Bruxelles. Mais les hommes sont presque deux fois plus nombreux. Selon l'Inasti, il y a une évolution de 12,90 % dans la population des femmes entrepreneures en Wallonie et 11,63 % à Bruxelles au cours des cinq dernières années. Mais près de 40 % des femmes estiment qu'il est plus difficile d'entreprendre lorsqu'on est une femme. Il est grand temps de changer pour encourager, faciliter et développer l'entrepreneuriat féminin.

Nous voulons :

- Créer une culture de développement et d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin, en soutenant et développant davantage les initiatives actuelles.
- Faciliter et garantir l'accès aux financements.
- Améliorer le statut des entrepreneures et l'articulation des temps de vie.
- La mise en place d'appels à projets spécifiques pour les entrepreneures bruxelloises et wallonnes avec un accompagnement sur mesure et un financement garanti.



- Garantir l'équité dans la répartition des fonds publics destinés à soutenir l'entrepreneuriat.
- Assurer une parité de genre dans les comités d'évaluation des demandes de financement effectuées auprès des Régions ou de tout organisme d'intérêt public.
- La création d'un module de formation à la construction et à la gestion de projets afin de déconstruire les stéréotypes de genre qui polluent l'entrepreneuriat féminin.

3 — MISE EN PLACE D'UN STATUT DE « MICRO-ENTREPRENEUR » POUR OUVRIR L'ACCÈS À LA CRÉATION D'ENTREPRISE À TOUS

Beaucoup de jeunes, de personnes en capacité de travailler, chômeurs, non-diplômés de l'enseignement supérieur ont des projets et souhaitent créer des entreprises qui ne nécessitent pas d'investissements.

Malheureusement, ils ne peuvent pas s'inscrire en tant qu'indépendant (personne physique) à la BCE, faute d'études supérieures.

La création d'un statut autre qu'indépendant permettrait d'encadrer cette volonté. Le statut de micro-entrepreneur bénéficierait d'un régime unique et simplifié, destiné à faciliter un début d'activité. La microentreprise ainsi créée serait dotée d'un numéro d'entreprise et soumise à un plafonnement de chiffres d'affaires qui lui permettrait d'accéder à des avantages fiscaux. Nous proposons donc d'évaluer la pertinence d'un régime TVA spécifique pour les micro-entrepreneurs.

4 — ÊTRE AUX CÔTÉS DES INDÉPENDANTS POUR LES RENDRE PLUS FORTS

Éprouvés par la crise de la covid-19, par la crise de l'énergie, pas la crise du pouvoir d'achat, les indépendants ont dégusté et ont assumé. Ensemble les indépendants représentent la plus grande force de travail et une valeur ajoutée majeure pour notre pays. Toutefois, pris individuellement, l'indépendante et l'indépendant sont fragiles. Et les perspectives présagent un environnement économique et social moins stable, moins prévisible. Il s'agit donc et surtout de donner des perspectives à ceux qui sont un poumon essentiel pour l'économie du pays et qui méritent non seulement des bouées de secours, mais aussi des tremplins pour rebondir en cas de coup dur. D'autant plus que généralement ces indépendants ne demandent jamais aucune aide publique ou ne les sollicitent que lorsqu'ils sont acculés.

Nous voulons :

- Un vrai statut social digne pour l'indépendant et sa famille qui tend à être harmonisé dans le temps avec le statut social des travailleurs :
 - † Un droit au chômage et à une formation en cas de faillite.

- † Une indemnité d'incapacité de travail correcte et un service de remplacement en cas d'incapacité de travail de plus d'une semaine.
- † Une pension minimale à 1.500 euros net.

- Favoriser l'accès au logement pour les indépendants via les organismes de crédits sociaux (SWCS, fonds du logement) en prenant en compte la situation particulière des jeunes indépendants.
- Un accompagnement social et fiscal en cas de difficulté dans la gestion de ses affaires.
- Un soutien pour l'handi-entrepreneuriat.
- Une protection du patrimoine privé et familial suffisante par rapport à l'activité familiale.
- Un accompagnement pour les entrepreneurs en cas d'échec afin de soutenir le rebond professionnel.
- Un accompagnement pour valoriser l'exploitation à céder, lors de la transition de celle-ci.
- Une évaluation de l'efficacité et la pertinence des différents subsides et de leurs modalités d'octroi et en cas de faiblesse, nous proposons de les réorienter vers du prêt à taux préférentiel, à taux zéro ou de l'investissement en capital. Cette démarche permettra de lutter contre le saupoudrage d'argent public, les effets d'aubaine et les lourdeurs administratives.

Accompagner et financer les projets de création d'entreprises

L'écosystème des « start-up » existe en Belgique, mais à l'état embryonnaire. Il est dynamique, mais il est aussi très hétérogène et de nature multiple. Toutes ces initiatives, privées ou publiques sont souvent isolées, locales, et régionales. Elles sont, malheureusement, pour la plupart destinées à terme à nourrir la croissance de la « Silicon Valley », ou d'autres parties du monde. Les entreprises, ainsi créées dans notre pays, ne s'épanouissent malheureusement pas en Belgique,

mais ailleurs. Ce qui entraîne non seulement le départ de nos pousses les plus prometteuses, mais aussi une fuite des cerveaux. Or c'est en Belgique et en Europe que l'on a le plus besoin d'entrepreneurs, de croissance et de compétitivité.

Pour y remédier, il faut un accompagnement identifié et de qualité, mais aussi un accès aux financements locaux, régionaux et européens.

Aujourd'hui, beaucoup d'initiatives ont vu le jour et l'offre est hétérogène et non répertoriée, ce qui complique l'accès à la création d'entreprise.

Si nous voulons être performants, il faut simplifier et renforcer les réseaux d'accompagnement pour être au côté des entrepreneurs à toutes les étapes du projet et donner l'accès aux financements (création/croissance).

Nous voulons :

- Rendre plus efficaces les plateformes accessibles à toute personne désireuse d'entreprendre répertoriant l'ensemble des initiatives locales, régionales qui soutiennent et accompagnent la création d'entreprise.
- Soutenir financièrement les initiatives locales, régionales d'accompagnement des entrepreneurs.
- Renforcer et rendre structurel et pérenne le financement des incubateurs et des missions d'accompagnement.
- Faciliter l'accès aux financements aux entrepreneurs.
- Renforcer les mécanismes de co-investissement.

5 — TOUJOURS PLUS DE TPME ET EN CROISSANCE

Au cœur de l'économie belge, les TPME (Très Petites et Moyennes Entreprises) se positionnent comme des piliers incontournables de la prospérité nationale. En Belgique francophone, leur rôle est d'autant plus prédominant. Ces entités, souvent familiales ou de proximité, ne sont pas simplement des sources d'emplois ; elles incarnent l'esprit entrepreneurial, l'innovation et la flexibilité qui caractérisent le dynamisme économique de la région.

En Wallonie et à Bruxelles, les TPME constituent la majorité des entreprises actives. Elles jouent un rôle crucial dans la diversification économique, la création d'emplois et l'ancrage local de l'activité économique. Par ailleurs, les TPME ont l'agilité nécessaire pour pouvoir s'adapter rapidement aux évolutions du marché, adopter des innovations et de répondre efficacement aux besoins spécifiques de leurs clients.

Reconnaître et valoriser le rôle central des TPME en Belgique francophone est une nécessité. Soutenir ces entreprises, c'est croire en une économie résiliente, proche des citoyens et ancrée dans la réalité locale.

Nous voulons :

- Réduire les charges sociales pour les TPME afin de favoriser l'embauche (// fiscalité).
- Diminuer de 30 % la charge administrative qui pèse sur les sociétés.
- Faciliter l'accès au financement pour les TPME par la création de partenariats avec des banques et des fonds d'investissement.
- Développer des infrastructures numériques pour permettre aux TPME de profiter pleinement de la digitalisation.

- Promouvoir davantage l'exportation en accompagnant les TPME dans leur démarche d'ouverture aux autres marchés et d'internationalisation, en particulier via la technologie numérique.
- Instaurer un moratoire fiscal pour les nouvelles TPME durant leurs premières années d'activité.
- Soutenir la transmission des TPME familiales via une sensibilisation accrue quant à leur importance économique, un accompagnement et des mesures fiscales avantageuses.
- Mettre en place des programmes de formation continue adaptés aux besoins spécifiques des TPME.
- Encourager les partenariats entre les TPME et les universités pour stimuler l'innovation et la recherche appliquée.
- Améliorer la visibilité des TPME sur les marchés publics en simplifiant les procédures de candidature et en favorisant leur accès.
- Protéger les TPME contre la concurrence déloyale ou démesurée en renforçant les contrôles et les régulations au niveau local et européen.
- Renforcer la sécurité juridique de l'entreprise par rapport à l'administration publique.
- Soutenir les initiatives d'économie sociale.

6 — DES ENTREPRISES ADAPTÉES AUX DÉFIS DE DEMAIN ET QUI OSENT L'INNOVATION

Nous naviguons sur les vagues d'une ère nouvelle, où la transformation environnementale s'allie à une montée fulgurante des technologies. Imaginez un paysage économique où chaque entreprise, qu'elle opère sur le marché ou en dehors, embrasse l'innovation comme sa seconde nature. Ces entreprises visionnaires possèdent la souplesse pour danser au rythme des mutations rapides et les adapter à des défis écologiques grandissants. Elles aspirent non seulement à une croissance, mais à une croissance qui soit qualitative et durable. Mais, pourquoi cette quête d'innovation ? Et comment peut-on se frayer un chemin vers cet idéal ?

L'avantage majeur réside dans leur préparation pour demain et leur capacité de planification. Les entreprises qui osent l'innovation se positionnent non seulement comme leaders, mais elles édifient également des fondations solides pour affronter les incertitudes futures. Elles bénéficient de gains de productivité amplifiés par les outils numériques, tout en jouant un rôle central dans la transition écologique et technologique. Pour y parvenir, il est impératif de :

- Cultiver un état d'esprit innovant, en encourageant la prise de risque, la curiosité et l'apprentissage constant.
- Investir dans les compétences et infrastructures adéquates, en se dotant des outils et de l'expertise nécessaires pour naviguer dans le monde numérique.
- Adopter une vision élargie de l'innovation, en allant au-delà des domaines traditionnels et reconnaître l'importance de l'innovation dans tous les secteurs, qu'ils soient industriels ou autres. Le but ultime de ces démarches est de construire un écosystème économique robuste, résilient et respectueux de la planète, privilégiant la prospérité et le bien-être de tous ses acteurs. L'avenir appartient à ceux qui anticipent, in-

novent et agissent. Embarquons ensemble dans cette odyssée vers le futur des affaires.

Cultiver un état d'esprit innovant

Cultiver un état d'esprit innovant est essentiel pour relever les défis du monde moderne. Dans un paysage en constante évolution, l'innovation est le moteur qui permet d'améliorer l'efficacité, de renforcer notre économie et d'assurer un avenir prospère pour tous. Il s'agit de penser différemment, de remettre en question les méthodes établies et d'adopter des solutions pragmatiques face aux enjeux actuels. Adopter cet état d'esprit, c'est choisir la voie de l'adaptabilité, de la résilience et du progrès.

Nous voulons :

- Renforcer et pérenniser le financement des centres de recherche régionaux pour soutenir les entreprises locales et les start-ups, actuellement essentiellement financés par les fonds européens.
- Favoriser la formation continue axée sur les compétences du 21^e siècle, comme l'analyse critique, la résolution de problèmes et l'intelligence artificielle.
- Promouvoir et développer davantage les partenariats entre universités, Hautes écoles et entreprises pour stimuler la recherche et le développement.
- Simplifier les procédures administratives pour faciliter l'accès aux financements de projets innovants.
- Encourager la création d'espaces de coworking, de fab labs et d'incubateurs dans les villes de taille moyenne.
- Renforcer les liens entre le secteur public et le secteur privé pour partager les meilleures pratiques en matière d'innovation.

- Inciter les grandes entreprises à collaborer avec des start-ups et TPME pour bénéficier de solutions novatrices et pour les entraîner dans leur sillage.
- Augmenter les investissements dans les technologies vertes et durables pour stimuler une économie respectueuse de l'environnement.

Investir dans les compétences et infrastructures adéquates en termes de numérique

Dans le monde des affaires d'aujourd'hui, l'agilité numérique est au cœur de la compétitivité. Pour les entreprises, investir dans les compétences numériques et les infrastructures appropriées n'est plus un luxe, mais une nécessité. Une maîtrise approfondie des technologies numériques et de leur logique propre d'utilisation peut catalyser l'innovation, optimiser les opérations et créer de nouvelles opportunités de marché. Sans ces investissements, des entreprises risquent de se retrouver à la traîne, incapables de répondre aux demandes changeantes des clients ou de s'adapter aux évolutions du marché. Ainsi, pour

assurer une croissance durable et rester pertinente à l'ère digitale, chaque entreprise se doit de prioriser et de consolider ses compétences et infrastructures numériques.

Nous voulons, plus spécifiquement, par rapport aux mesures développées dans le programme numérique :

- Réduire la fiscalité sur les investissements technologiques pour encourager les entreprises à moderniser leurs infrastructures.
- Soutenir financièrement les TPME dans leur transition numérique par des crédits d'impôt ou des subventions ciblées.
- Mettre en place des formations spécialisées pour les employés d'entreprise, en partenariat avec le secteur privé, pour renforcer les compétences numériques.
- Simplifier les démarches administratives grâce à la dématérialisation et l'automatisation des services publics destinés aux entreprises.

Adopter une vision élargie de l'innovation

L'innovation est souvent perçue comme étant l'apanage des secteurs technologiques de pointe. Cependant, une vision contemporaine de l'innovation nous incite à reconnaître son omniprésence, bien au-delà des domaines traditionnellement associés à la nouveauté. L'innovation ne se cantonne pas seulement aux gadgets high-tech, aux applications mobiles ou aux avancées en biotechnologie. Elle englobe également l'approfondissement des richesses technologiques acquises (patrimoine local et historique), des processus améliorés, des méthodes organisationnelles repensées et des solutions créatives pour répondre aux défis actuels.

Adopter une vision élargie de l'innovation n'est pas simplement une option, c'est une nécessité stratégique. En reconnaissant et en valorisant la force innovante présente dans chaque secteur, nous affirmons notre engagement à stimuler la croissance, à créer des opportunités et à renforcer la compétitivité de l'économie.

Nous voulons :

- Élargir les programmes de financement pour soutenir l'innovation dans des secteurs non conventionnels.
- Encourager les collaborations intersectorielles pour partager les meilleures pratiques innovantes.
- Encourager par des aides structurelles régionales et les collaborations technologiques entre entreprises et universités.
- Instaurer des formations continues visant à intégrer l'innovation dans tous les domaines professionnels.
- Soutenir la recherche et le développement dans des domaines tels que l'agriculture durable, l'éducation moderne et les matériaux écoresponsables.



12

Fiscalité

- **UNE VRAIE JUSTICE FISCALE GRÂCE À UNE RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE TRAVAIL ET UNE MEILLEURE AFFECTATION DES RECETTES**

La fiscalité n'est pas une fin en soi mais le moyen d'exprimer nos valeurs et priorités. Levier de contributions solidaires, elle doit être repensée globalement pour revaloriser l'effort grâce à une diminution drastique des charges qui pèsent sur le travail tant pour les employeurs que les travailleurs. La taxe sur la mort, mal vécue, doit être abrogée. Les revenus seront globalisés. Cette réforme nous permettra de faire œuvre de simplification, d'efficacité et de justice. Une fiscalité positive, claire et non confiscatoire qui permet d'exiger la contribution de chacun, de lutter contre les niches fiscales et la fraude.

1 — FINANCES PUBLIQUES PLUS VERTUEUSES ET PLUS VOLONTARISTES

La Belgique se trouve à un carrefour critique, confrontée à une hausse constante de son taux d'endettement public. Selon les projections, cette tendance inquiétante, signalée par le Bureau fédéral du Plan, montre un taux d'endettement grimant à 113,6 % du PIB en 2026 et 119,1 % en 2028. La Commission européenne soulève des préoccupations majeures, notamment sur la croissance des dépenses publiques dépassant la croissance économique potentielle, ce qui place le pays dans une situation financière délicate.

L'augmentation des charges d'intérêt de la dette, exacerbée par les hausses des taux de la Banque centrale européenne, et le vieillissement de la population ajoutent une pression supplémentaire sur les finances publiques. Ces éléments rendent indispensables des réformes structurelles profondes au fédéral, mais en particulier aussi dans les Entités francophones, pour stabiliser la trajectoire financière de la Belgique.

Dans ce contexte, des investissements stratégiques ciblés s'avèrent essentiels. La transition écologique est un domaine prioritaire, nécessitant un engagement robuste envers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Parallèlement, un investissement significatif dans l'éducation et la formation est vital pour préparer la prochaine génération. La sécurité nationale doit également être renforcée par des investissements dans les forces de l'ordre, les services de renseignement et la cybersécurité.

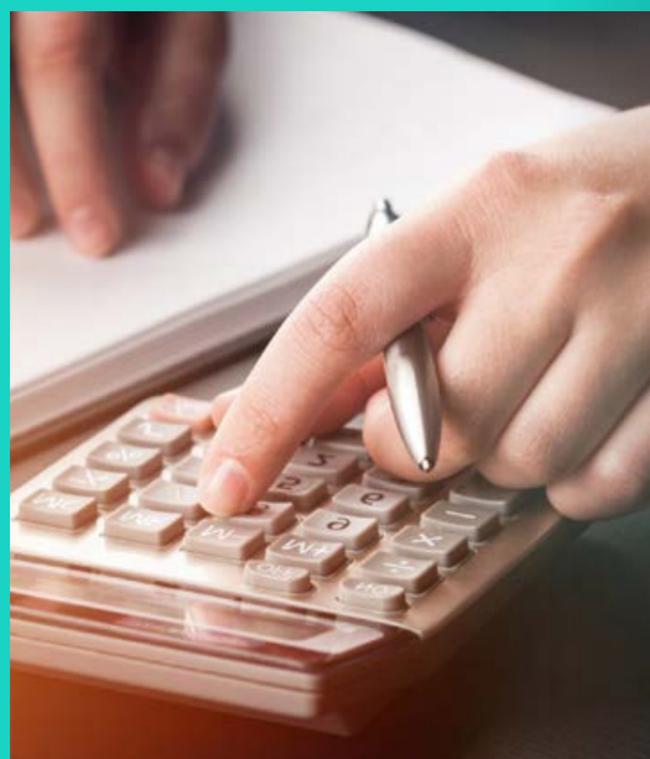
Ces initiatives nécessitent un financement adéquat, qui ne peut être assuré qu'à travers une réforme fondamentale de l'approche des finances publiques et de la fiscalité en Belgique. Cette réforme devra favoriser une gestion plus efficace des ressources, une allocation équitable des charges fiscales, et une optimisation des dépenses publiques. Il s'agit d'un changement nécessaire pour garantir la réussite des défis de la Belgique de demain, notamment en termes

de développement durable, d'innovation technologique, et de bien-être social.

La Belgique doit donc entreprendre des réformes audacieuses et novatrices dans sa gestion fiscale et budgétaire. Une telle transformation permettra non seulement de surmonter les défis financiers immédiats, mais aussi de poser les bases d'un avenir prospère, compétitif et durable pour le pays. Toutefois, cette transformation devrait se faire, selon nous, dans un cadre budgétaire et fiscal européen revisité, du point de vue de ses attentes.

Nos priorités

- Une révision du cadre budgétaire et fiscal européen
- Une politique budgétaire rigoureuse et vigoureuse



1.1 UNE RÉVISION DU CADRE BUDGÉTAIRE EUROPÉEN

Dans un environnement économique européen en constante évolution, il devient impératif pour la Belgique de participer activement à la révision du cadre budgétaire et fiscal européen. Cette démarche vise à renforcer la stabilité économique tout en répondant aux besoins sociaux et aux exigences de développement. L'adaptation du cadre budgétaire et fiscal européen est une étape cruciale pour garantir que les politiques nationales soient en harmonie avec les objectifs et les stratégies de l'Union européenne. Cette révision doit se concentrer sur une meilleure intégration des politiques économiques, sociales et de santé, tout en respectant les spécificités et les besoins de chaque État membre. Elle doit également s'attaquer aux défis de la concurrence fiscale et sociale, afin d'assurer un terrain de jeu équitable pour tous les pays membres. Un cadre révisé et bien structuré est essentiel pour favoriser une croissance économique durable, une justice sociale et une compétitivité accrue au sein de l'Union européenne.

Nous voulons :

- Revoir le processus du semestre européen pour qu'il prenne mieux en compte l'indispensable nécessité d'une politique budgétaire nationale rigoureuse tout autant que le besoin de mieux coordonner les politiques sociales, de l'emploi, de santé entre les États membres.
- Réviser d'urgence le Pacte de stabilité européen pour distinguer les déficits liés à des dépenses d'investissement et de consommation.

1.2 UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE RIGoureuse ET VIGoureuse

La Belgique, face à des défis financiers sans précédent, est appelée à adopter une politique budgétaire à la fois ferme et visionnaire. Un contrôle rigoureux de l'endettement public est indispensable, tout en orientant stratégiquement les ressources vers des investissements clés. Ces

investissements, qui doivent harmonieusement répondre à des enjeux sociétaux majeurs comme les transitions écologique et numérique, ainsi que le développement des infrastructures, sont essentiels pour façonner un avenir prospère.

L'approche doit être proactive et engager activement la population. Chaque euro investi doit contribuer de manière significative à l'avenir du pays, impactant positivement la vie quotidienne des citoyens et assurant une prospérité durable pour la nation. Une gestion financière stratégique et résolue est le gage d'une stabilité durable et d'un avenir florissant pour la Belgique.

Ce besoin de rigueur et de vision s'applique en particulier aux Entités francophones du pays, confrontées à une situation financière critique marquée par une dette croissante. Des réformes budgétaires profondes et des mesures de rationalisation sont urgentes pour éviter un dérapage financier. Il est impératif de reconsidérer la gestion des dépenses et d'envisager une réorganisation des compétences pour alléger le fardeau financier. Les Entités francophones doivent agir avec célérité et efficacité, démontrant ainsi une gestion financière autonome et responsable, essentielle pour préserver la stabilité économique et l'unité de la Belgique.

Une rationalisation des dépenses courantes

Face à une baisse historique des investissements publics en Belgique depuis les années 1970, il est urgent d'adopter une nouvelle stratégie budgétaire. Les investissements, progressivement négligés au profit des dépenses courantes, doivent être revigorés pour stimuler le potentiel économique à long terme du pays. Dans ce contexte, il devient impératif de réduire les dépenses courantes de l'État à tous les niveaux de pouvoir. Cette réduction nécessite une approche rigoureuse et méthodique, visant à éliminer les inefficacités, optimiser les ressources et recentrer les dépenses sur des projets à haute valeur ajoutée.

La rationalisation des dépenses courantes permettra non seulement de libérer des fonds pour des investissements essentiels, mais aussi de rendre l'administration plus efficace et plus réactive aux besoins actuels et futurs. En réorientant les ressources vers des domaines clés tels que l'innovation, les infrastructures et l'éducation, la Belgique peut relancer sa croissance économique et renforcer sa compétitivité sur la scène internationale.

Nous voulons :

- Adopter un accord de coopération contraignant qui définisse la répartition entre gouvernements des efforts budgétaires sollicités par l'UE en vue de l'atteinte des objectifs budgétaires assignés à la Belgique.
- Modifier la Constitution et les Lois spéciales qui régissent les Entités fédérale et fédérées, afin de garantir un niveau minimal d'investissements stratégiques pour l'ensemble des Entités gouvernementales.
- Identifier et éliminer les dépenses superflues ou redondantes dans les budgets actuels, tout en préservant les investissements clés qui stimulent la croissance économique et le développement social.
- Rationaliser les structures administratives et les processus pour réduire les coûts opérationnels, sans compromettre les services essentiels et les investissements stratégiques.
- Renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation pour assurer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques, et arrêter ou interrompre les projets non performants.
- Adopter une approche à long terme dans la planification budgétaire, en tenant compte des impacts futurs des dépenses actuelles, pour garantir la durabilité des finances publiques.

Orienter correctement nos investissements publics

La Belgique, à l'aube de défis majeurs, doit repenser sa stratégie d'investissement. Sans des capitaux financiers robustes, la dynamique de renouveau et de développement des projets serait entravée. Or, dans le contexte actuel, il est crucial de veiller à ce que ces investissements contribuent positivement non seulement à la prospérité économique, mais également au bien-être global de ses citoyens tout en étant respectueux de l'environnement.

Face au vieillissement de la population et aux défis environnementaux tels que le réchauffement climatique, il est impératif d'orienter les investissements stratégiques vers des domaines clés tels que les infrastructures de transport, l'énergie et les technologies de pointe. L'efficacité budgétaire doit être au cœur de cette démarche, s'assurant ainsi que chaque euro investi génère une valeur ajoutée maximale pour la société.

Dans le même esprit, un soutien accru à l'innovation est crucial, allouant des fonds pour booster la recherche, le développement, notamment dans les domaines technologiques, de la santé et de l'énergie verte.

Au lieu de constamment chercher à construire de nouvelles infrastructures, l'accent devrait être mis sur la modernisation des infrastructures existantes, garantissant ainsi leur longévité et leur efficacité. Tout en se préparant aux défis futurs, il est essentiel d'investir dans des domaines prévisionnels, tels que les infrastructures numériques, la transition énergétique et les solutions de mobilité durable.

La garantie d'une réglementation favorable est primordiale pour s'assurer que les investissements soient soutenus par un cadre stable et prévisible, encourageant la participation du secteur privé. Enfin, la transparence et la responsabilité doivent être au centre des préoccupations, en instaurant des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation des investissements publics.

Nous voulons :

- Optimiser les dépenses en évaluant systématiquement l'efficacité et la rentabilité des projets publics avant de les approuver, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux à long terme.
- Restructurer les budgets publics avec la méthode de budget à base 0 avec des objectifs contraignants et une évaluation annuelle d'un comité d'experts indépendants.
- Concentrer les investissements sur des infrastructures essentielles, comme les routes, les ponts, les voies navigables, le fret ferroviaire, les hôpitaux et les écoles, pour améliorer la qualité de vie des citoyens et renforcer la compétitivité économique du pays.
- Moderniser les services publics en adoptant des technologies numériques avancées, en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de réduire les coûts et d'offrir des services plus rapides et plus accessibles aux citoyens.
- Établir des partenariats stratégiques avec le secteur privé, lorsque cela est pertinent, pour combiner expertise, innovation et financement dans la réalisation de grands projets d'infrastructure.
- Réformer la bureaucratie en simplifiant les procédures administratives, en accélérant les processus d'approbation et en garantissant une transparence totale dans les décisions d'investissement.
- Mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation robuste pour mesurer l'impact et l'efficacité des investissements publics, afin d'ajuster les stratégies en conséquence.
- Développer une culture de la recherche et de l'innovation en soutenant les institutions publiques de recherche, en finançant des projets innovants et en favorisant encore plus la collaboration entre chercheurs, universités et

industrie, le tout se basant sur les structures d'accompagnement existantes et en évitant la multiplicité de celles-ci.

- Équilibrer les investissements entre les zones urbaines et rurales pour garantir une croissance inclusive et équilibrée, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque région.
- Garantir davantage d'investissements urbains dans les banlieues, en leur garantissant l'accès à des espaces commerciaux, à la culture, aux services publics de base, etc.
- Réhabiliter davantage de friches industrielles, en les destinant prioritairement aux entreprises, pour augmenter l'espace disponible pour les accueillir dans ces lieux déjà destinés à l'activité économique.
- Consulter régulièrement les citoyens et les parties prenantes pour comprendre leurs besoins et priorités, garantissant ainsi que les investissements publics répondent aux attentes de la population.
- Intégrer des critères sociaux, environnementaux et économiques dans les décisions d'investissement pour assurer un développement durable et équilibré à long terme.

Des plans d'investissement pluriannuels contrôlés par les Parlements

Dans un souci de meilleure gouvernance et de responsabilité budgétaire, il est essentiel d'adopter une approche plus structurée et transparente dans la gestion des plans pluriannuels d'investissements en Belgique. Actuellement, les gouvernements ont la capacité d'engager des ressources financières substantielles pour des projets qui s'étendent sur plusieurs années, voire au-delà d'une législature, sans un contrôle parlementaire suffisamment rigoureux. Cette pratique peut entraîner des implications financières à long terme sans la garantie d'une gestion efficace et d'un alignement avec les objectifs stratégiques globaux du pays.

Pour remédier à cette situation, il devient indispensable d'introduire un mécanisme de contrôle plus strict, assurant que tout plan d'investissement pluriannuel reçoive l'approbation nécessaire de son Parlement. Ce contrôle parlementaire resserré devrait être différencié en fonction de l'ampleur et de la durée de l'engagement financier.

Nous voulons modifier la Constitution et les Lois spéciales qui régissent les Entités fédérale et fédérées, afin de :

- Exiger une approbation parlementaire à la majorité simple pour tout plan de dépenses pluriannuel, au-delà d'un certain montant défini, qui s'inscrit dans le cadre d'une seule législature, garantissant ainsi que ces dépenses soient alignées avec les priorités budgétaires actuelles et les capacités financières immédiates du gouvernement.
- Imposer une approbation parlementaire à la majorité qualifiée pour les plans de dépenses pluriannuels qui s'étendent au-delà de la législature en cours, assurant une évaluation plus rigoureuse et un consensus plus large pour des engagements financiers de longue durée et d'envergure.
- Instituer un mécanisme de revue et d'évaluation annuelle pour tous les plans d'investissement pluriannuels, afin de surveiller leur progression et leur adéquation avec les objectifs budgétaires initiaux et les priorités stratégiques.
- Imposer la participation d'experts et d'institutions indépendants (Bureau fédéral du Plan, Cour des comptes, Banque Nationale de Belgique, etc.) dans l'élaboration et l'évaluation des plans d'investissement pluriannuels, pour garantir une approche fondée sur des données probantes et des analyses objectives.
- Aligner les plans d'investissement pluriannuels avec les stratégies et objectifs à long terme de développement économique et social du pays, assurant une cohérence et une synergie entre les différents niveaux de gouvernance et les différentes politiques sectorielles.

Endettement public maîtrisé

La maîtrise de l'endettement public est devenue un enjeu crucial pour la Belgique, tant pour l'État fédéral que pour les Entités fédérées francophones. Face à une situation où les taux d'intérêt bas historiques commencent à remonter et où l'inflation montre des signes de ralentissement, le risque d'un effet boule de neige des intérêts de la dette se profile à l'horizon.

Cet effet boule de neige survient lorsque le coût des intérêts sur la dette dépasse la croissance économique du pays, entraînant une augmentation rapide et continue de la dette. Cette situation est d'autant plus alarmante pour les régions francophones de Belgique, où les déficits budgétaires persistants accentuent le risque.

Pour éviter cette spirale financière dangereuse, une approche proactive est indispensable. Il est essentiel d'adopter une gestion prudente et stratégique de l'endettement, de contrôler rigoureusement les dépenses publiques et de repenser les priorités budgétaires. En prenant ces mesures, la Belgique peut stabiliser sa situation financière et assurer un avenir économique durable et sécurisé.

Nous voulons :

- Mettre en place une stratégie de gestion de la dette à long terme, incluant des objectifs clairs de réduction du ratio dette/PIB, pour assurer la soutenabilité budgétaire.
- Imposer des limites strictes à l'endettement des nouvelles initiatives gouvernementales, en s'assurant que chaque nouvel emprunt est justifié par un retour sur investissement clair et tangible.
- Modifier la Constitution et les Lois spéciales qui régissent les Entités fédérale et fédérées, afin de garantir un niveau maximal d'endettement au-delà duquel il ne sera plus possible d'aller, sans un accord préalable du Parlement à la majorité spéciale.

2 – FISCALITÉ, UNE GRANDE RÉFORME POUR DES IMPÔTS PLUS VERTUEUX

Le « Plan stratégique Fiscalité et Travail » présenté par Les Engagés début juin 2023 constitue une réponse audacieuse aux défis socio-économiques actuels de la Belgique. Ce plan, décrit comme une révolution fiscale chiffrée, crédible, courageuse et ambitieuse, vise à valoriser le travail, redonner du pouvoir d'achat aux citoyens, soutenir les familles et transformer le modèle économique pour éviter les crises récurrentes. C'est du reste la seule réforme fiscale d'ampleur, intégrée et intégrale, évoquant tant les dépenses que les recettes, ayant été présentée jusqu'à présent par un parti politique et saluée par nombre d'experts.

Le gouvernement De Croo a failli à délivrer la grande réforme qu'il avait promise. Tant la droite que la gauche essaient de se présenter comme les défenseurs de travailleurs, mais, pourtant, ni l'un ni l'autre n'était prêt à revoir respectivement la fiscalité du capital ou le marché du travail pour assurer le financement d'une réduction des impôts sur les travailleurs.

Nos priorités

→ Revaloriser le travail

→ Soutenir les familles

→ Rendre les taxes plus justes et efficaces

→ Supprimer les niches fiscales

→ Lutter contre les fraudes sociales et fiscales

→ Une fiscalité plus environnementale et sociale

Pour réussir une réforme fiscale, il faut être prêt à remettre la fiscalité à plat, sans tabou, et à utiliser TOUS les leviers et en faisant TOUS un effort. La réponse ne s'écrira pas en « OU », mais avec des « ET » ; la réforme fiscale sera globale ou ne sera pas.

L'impact budgétaire – mais aussi sur les revenus de différents ménages – de chaque pilier du plan a été simulé pour assurer la faisabilité de la réforme dans son ensemble tout en redressant les finances publiques et en anticipant les dépenses importantes qui seront nécessaires pour investir dans la transition énergétique et climatique, le vieillissement de la population, la défense, la justice et la santé. Le plan est disponible en intégralité sur www.lecouragedechanger.b

2.1 REVALORISER LE TRAVAIL

Afin d'encourager tous ceux et celles qui travaillent et participent à l'effort collectif tout en renforçant le différentiel avec le chômage, nous proposons un véritable changement de paradigme fiscal pour que les travailleurs (employés, indépendants ou fonctionnaires) gagnent en moyenne près de 500 € net en plus par mois. Ces mesures complètent le dispositif qui favorise l'emploi épanouissant, dans le chapitre Emploi de ce programme.

- L'octroi d'un « bonus bosseur » commençant à 450 EUR net par mois, avec une dégressivité lente, plus le salaire est élevé, pour récompenser l'effort et créer un vrai différentiel avec le chômage et les allocations, même pour les bas salaires et les temps partiels. Ce bonus sera ~200 € plus important et touchera beaucoup plus de travailleurs que le bonus emploi actuel qu'il remplacera.
- Une hausse de la quotité exonérée d'impôt pour que les 1.000 premiers euros gagnés chaque mois soient « Tax-Free ».
- Une diminution de l'ordre de 20 % de l'impôt des personnes physiques en réduisant les taux

marginale des différentes tranches d'impôt qui évolueraient de manière plus progressive et un plafonnement du taux d'imposition à 45 % et donc la suppression du taux marginal à 50 %.

- Encourager fiscalement l'engagement de travailleurs en situation de handicap dans le secteur privé, y compris non marchand.
- Que chaque personne reçoive un crédit formation de 1 mois par 5 ans travaillés, cumulables sur la carrière et déductibles fiscalement pour améliorer leurs outils de travail.
- Réduire le coût du travail de 5 % en diminuant les cotisations patronales. Pour financer cette réduction, nous proposons de faire participer tous les facteurs de production à la sécurité sociale et en prélevant des cotisations patronales sur les amortissements du capital (hors immobilier). Si un caissier est remplacé par une caisse automatique, un ouvrier par un robot ou un avocat par ChatGPT, cela doit impérativement être neutre d'un point de vue sécurité sociale.

2.2 SOUTENIR LES FAMILLES

Burn-out parental, perte d'autonomie des aînés, impossibilité de travailler à cause de la charge de famille alors que les enfants sont heureux lorsque les parents sont épanouis... Tirillées entre le travail que chacun doit assumer et ceux dont il faut prendre soin, les familles (surtout monoparentales), sont les premières victimes de ce système qui écrase. En plus d'un Droit à la crèche, **nous voulons** :

- 300 € d'allocations familiales par mois par enfant, dès le premier enfant en remplacement de la majoration de la quotité exemptée d'impôt : insuffisante par rapport aux besoins réels des familles, inadaptée pour les plus petits revenus et parce qu'un enfant égal un enfant ;



- Doubler la déductibilité pour frais de garde d'enfant à charge de 15,7 €/jour à 31,4 €/jour de garde (déductible à 45 %). Soit, pour un enfant allant à la crèche 220 jours/an : une économie de 1.540 € de plus ou 128 €/mois ;
- Étendre cette déductibilité aux frais liés au maintien d'une personne à domicile (pour les personnes âgées, malades ou porteuses de handicap) ;
- Instaurer un crédit d'impôt « santé » permettant aux particuliers de déduire certains types de coûts relatifs aux soins non couverts par la Sécurité sociale et les frais complémentaires rencontrés pour les personnes à charge ;
- Revoir les dispositions fiscales qui pénalisent le chef de famille monoparentale d'un enfant étudiant jobiste ;
- Accorder une réduction d'impôt durant 5 ans aux travailleurs qui choisissent de se rapprocher de leur lieu de travail (soit via la revente de leur logement et le rachat d'une habitation propre et unique, soit via une nouvelle location). Cette réduction sera équivalente aux frais réels calculés sur base des trajets domicile-travail préalables au déménagement.

2.3 RENDRE LES TAXES PLUS JUSTES ET EFFICACES

La fiscalité joue un rôle crucial dans notre société, non seulement comme source majeure de financement de l'État et de la Sécurité sociale, mais aussi comme outil clé de répartition équitable des richesses. Alors que l'impôt sur le revenu des personnes physiques représente une part importante des recettes de l'État, il doit aussi servir à garantir que chacun contribue selon ses moyens. Actuellement, bien que la progressivité de l'impôt soit conçue pour augmenter avec le revenu, elle ne remplit pas totalement son rôle d'équité. Beaucoup d'entre nous ressentent la pression fiscale trop rapidement, particulièrement sur les revenus du travail.

Il est temps de repenser notre système fiscal pour assurer une contribution juste et réaliste de chacun, indépendamment de la nature des revenus. Il est inéquitable qu'un euro gagné en capital soit moins taxé qu'un euro gagné par le travail. Cette différence crée un déséquilibre où ceux qui possèdent du capital s'enrichissent plus rapidement que les autres, exacerbant les inégalités. Notre vision est de rééquilibrer ce système, pour qu'une personne avec d'importants revenus financiers, même sans travailler, contribue de manière équitable, au même titre qu'un travailleur. C'est la raison pour laquelle nous sommes, en matière d'imposition, en faveur d'une globalisation des revenus (hors les revenus locatifs déjà taxés, bien qu'imparfaitement, via le revenu cadastral).

Une fiscalité plus juste et sensée signifie également éliminer les discriminations créées par des pratiques comme l'ingénierie successorale. Tout le monde doit avoir accès à une imposition équitable, quels que soient les circonstances personnelles ou les liens familiaux. En réformant notre système fiscal, nous nous engageons vers une société où l'impôt retrouve son sens premier : un outil pour une répartition équitable des richesses, au service de tous les citoyens.

Enfin, redonner du sens à l'impôt c'est ressusciter l'adhésion de tous à un système fiscal qui inspire confiance et qui soit perçu comme équitable,

avec un juste rapport entre la contribution des citoyens et ce que l'État leur rend en services et bien-être.

Il est donc temps d'explorer des voies nouvelles, de repenser notre approche fiscale pour qu'elle soit plus juste, plus transparente et plus adaptée aux réalités du 21^e siècle. En mettant l'accent sur la simplicité, l'équité et l'efficacité, nous pouvons redonner un sens profond à l'impôt, non seulement comme moyen de financer les besoins publics, mais aussi comme outil de solidarité et d'équité. Une fiscalité repensée, c'est la promesse d'un avenir où chaque citoyen se sent partie prenante et valorisé dans un système qui fonctionne pour le bien de tous.

Nous voulons :

- Uniformiser la taxation de tous les revenus, qu'ils proviennent du travail ou du capital, en les soumettant à un barème progressif unique. Cette unification de la base imposable permettra de réduire significativement les taux d'imposition par rapport aux niveaux actuels. Pour maintenir l'équilibre du marché locatif, les revenus locatifs resteraient basés sur le revenu cadastral, sans inclure les loyers effectivement perçus dans cette approche globale. Pour assurer une équité fiscale complète, nous suggérons une révision du revenu cadastral à chaque changement de propriétaire, garantissant ainsi une juste évaluation fiscale pour tous.
- Comme première étape à cette uniformisation, nous sommes favorables à l'instauration d'un précompte mobilier libérateur sur les plus-values nettes (déduction faite des coûts et moins-values) comme le sont les intérêts ou les dividendes.
- Mettre en place l'exonération des 100 000 premiers euros gagnés pour les jeunes qui se lancent dans la vie professionnelle.
- Mettre fin aux concurrences fiscale et sociale entre États membres, dommageables tant aux citoyens qu'aux entreprises.

- Taxer efficacement les entreprises du numérique, notamment américaines, qui utilisent les données personnelles comme une marchandise ou une matière première. Cette taxe sera idéalement prélevée au niveau européen ou de l'OCDE. À défaut, la Belgique agira avec ses partenaires.
- Mettre en œuvre immédiatement le taux d'imposition « OCDE » de 15 %, appelé Taxe GAFA et veiller à un élargissement progressif des sociétés visées, en accord avec nos voisins.
- Revoir l'impôt des personnes morales auquel sont soumises les associations, afin de veiller à ce que celles qui dépensent davantage que leurs revenus (immobiliers ou mobiliers) bénéficient d'un taux réduit, à l'instar de l'impôt des sociétés. Garder la possibilité d'instaurer temporairement une contribution annuelle de solidarité de 1 % de leur capital sur le 1 % le plus riche de la population pour compenser le fait que les gros patrimoines actuels n'aient pas été soumis à la taxation globale des revenus que nous proposons.
- Remplacer la « taxe sur la mort » (les droits de succession) par un taux fixe pour toutes les transmissions. Nous sommes favorables à la suppression des droits de succession et à la mise en place d'une taxe sur les transmissions de 4 à 5 % par exemple, quelle qu'en soit la cause. Ces droits de succession sont en effet injustes (frappant ceux qui sont confrontés à un décès soudain tandis que d'autres auront pris les devants pour organiser leur succession), discriminatoires selon le lien de parenté et même confiscatoires (car pouvant aller jusqu'à 70 % !). Ces droits de succession, contrairement à une idée répandue, n'exercent pas un rôle de modération ou de justice fiscale à l'égard des plus riches, car ceux-ci sont les premiers à veiller, à grand renfort d'experts fiscalistes, à créer des montages leur permettant d'éviter cet impôt. Par exemple, lors du décès d'Albert Frère, milliardaire belge bien connu, pas un seul euro n'a bénéficié aux caisses de l'État. CQFD. Seules au final les classes moyennes ou plus fragiles restent les dindons de la farce

en honorant ces droits de succession faute d'anticipation ou de capacité de financer des experts. En ayant une taxe beaucoup plus faible, il n'y aura plus guère d'intérêt à réaliser tant de montages fiscaux pour l'éviter et l'assiette de perception s'élargissant à tous, elle pourra conserver sa rentabilité actuelle pour les budgets publics. Nous proposons en sus un abattement des premiers 100.000 € transmis par bénéficiaire de la succession (les 40 % de la population les moins riches ne devront ainsi jamais payer de droit de transmission).

- Concevoir une fiscalité immobilière plus cohérente et équilibrée entre les différents niveaux de pouvoir (fiscalité fédérale, régionale et communale) en vue de pouvoir lever les freins actuels :

- + Réduire – voire supprimer – les droits d'enregistrement pour l'achat de la première résidence, la remplaçant par une taxe annuelle basée sur la valeur du bien et dont le total ne pourra jamais dépasser le montant des droits d'enregistrement. Parallèlement, augmenter les droits d'enregistrement pour les acquisitions immobilières ultérieures, afin d'équilibrer le marché et de favoriser l'accès à la première propriété. Cette approche vise à rendre la propriété plus accessible pour les primo-accédants, tout en régulant le marché immobilier pour les investisseurs et les acheteurs multiples.

- + Généraliser la portabilité des droits d'enregistrement, pour stimuler la mobilité résidentielle, en s'assurant que les droits payés lors d'un achat soient déduits des droits lors de l'achat d'un nouveau bien acquis par la revente du précédent.

- Lutter contre la « taxe rose » qui engendre des différences de prix non justifiées de produits et de services plus chers pour les femmes que pour les hommes (coiffeur, rasoirs).
- Faire baisser la TVA à 6 % sur les formations qualifiantes telles les heures de cours d'auto-école, les cours de langue... »

2.4 SIMPLIFIER ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA FISCALITÉ ET SUPPRIMER LES NICHES

Le sentiment d'équité fiscale est au cœur des préoccupations des citoyens. Aujourd'hui, beaucoup se sentent perdus dans un labyrinthe fiscal complexe et changeant, percevant une injustice dans la répartition des charges fiscales. Tandis que le citoyen ordinaire se sent écrasé par les impôts, certains exploitent habilement les failles du système, profitant de niches fiscales inaccessibles pour la majorité.

Cette situation résulte en partie du coût élevé du travail et de la pression fiscale importante sur les revenus. Les niches et exceptions, telles que les avantages liés aux voitures de société ou l'utilisation des droits d'auteur, ne font qu'exacerber le problème. Il est évident qu'un système fiscal plus simple, avec des taux d'imposition plus bas et sans un enchevêtrement de déductions, serait plus juste et efficace que notre système actuel, lourd en exceptions et en complexités.

Notre proposition de réforme globale vise à éliminer ces niches fiscales, tout en réduisant significativement les taxes sur le travail. Cette réforme apporterait un souffle de justice et d'équité, en augmentant le salaire net des travailleurs pour compenser la perte des avantages fiscaux actuels. Il s'agit d'un pas vers un système plus transparent, où chaque citoyen contribue équitablement, renforçant ainsi la confiance dans notre système fiscal.

Nous voulons :

- Simplifier les déclarations d'impôts, notamment en réduisant le nombre de codes (près de 800 codes aujourd'hui en Belgique alors que les Pays-Bas n'en ont que 200).
- Poursuivre l'informatisation pour simplifier au maximum les démarches liées aux déclarations.
- Valoriser une attitude proactive de l'administration pour s'assurer que le contribuable ne paie pas plus d'impôt que ce qui est légalement dû,

notamment au travers de l'automatisme des réductions prévues dans la législation.

- Protéger les contribuables contre des situations où l'application rigide des règles aboutit à des situations injustes, comme la double imposition excessive, ou bien la réclamation forcée et en une fois d'arriérés d'impôt que le contribuable n'était pas en mesure de prévoir.
- Cesser progressivement l'avantage fiscal pour les voitures-salaires. Les bénéficiaires actuels pourront, s'ils le souhaitent, rester dans le régime actuel jusqu'à la fin de leur contrat après quoi ils bénéficieront alors des réductions d'IPP et du bonus bosseur leur permettant de compenser plus que la perte de l'avantage fiscal de la voiture-salaire.
- Mettre fin aux taux réduits de précomptes mobiliers qui poussent à la création de sociétés unipersonnelles. Les taux IPP plus faibles amortiront largement l'impact de cette mesure.

2.5 LUTTER CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES

La fraude et l'évasion fiscales représentent un défi majeur pour la Belgique, avec des estimations de pertes annuelles variant entre 7 et 30 milliards d'euros selon différentes sources. Ces activités, lorsqu'elles sont systématiquement organisées, s'apparentent à de la criminalité financière. Un investissement significatif dans les ressources de l'administration fiscale, de la police judiciaire, et du système judiciaire est essentiel pour combattre efficacement ces pratiques. Une lutte efficace contre la fraude fiscale et les blanchiments de capitaux pourrait potentiellement générer au moins 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires chaque année.

Par ailleurs, l'État belge fait face à d'autres pertes financières considérables dues à la fraude, aux faillites, aux erreurs administratives et aux stratégies d'optimisation fiscale, notamment en ce qui concerne la TVA. En améliorant la performance de l'administration fiscale et en réduisant l'écart

de conformité à 5 %, il serait possible de récupérer plus de 5 milliards d'euros annuellement. Cette démarche implique de donner les moyens nécessaires à des entités comme la Cellule Paradis fiscaux, actuellement sous-dimensionnée et limitée dans son action, pour qu'elles puissent mener des contrôles plus approfondis et efficaces, y compris sur les paiements vers des paradis fiscaux.

Nous voulons :

- Engager 3.000 agents supplémentaires dans l'administration fiscale et la police judiciaire et ainsi revenir au nombre d'agents d'il y a dix ans.
- Optimiser les contrôles en matière de fraude et d'évasion fiscale et clarifier la législation.
- Prévoir dans la Loi des peines de prison ferme pour la criminalité en col blanc et engager la responsabilité des dirigeants des entreprises concernées.
- Annuler les conventions de double imposition avec les paradis fiscaux.
- Lever une taxe de 3 à 5 % sur les transferts financiers vers les paradis fiscaux pour limiter ceux-ci.
- Mettre progressivement en œuvre l'espace de TVA unique au sein de l'Union européenne afin de limiter la concurrence entre États.
- Créer un « Fisc » européen, soit un corps européen d'inspecteurs fiscaux pour lutter contre la fraude fiscale et favoriser la justice fiscale.
- Augmenter les effectifs de contrôle pour la fraude sociale et améliorer la coopération des différents services concernés.
- Nous voulons lutter contre le travail au noir. L'importante réduction du coût du travail proposée dans notre plan rendra d'ailleurs moins intéressant le travail au noir et devra s'accompagner de politiques sectorielles (par exemple : le prêt à taux zéro dans la rénovation) d'une campagne de sensibilisation et de contrôles renforcés.

2.6 UNE FISCALITÉ PLUS ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Transformer la TVA en TVES

Dans un monde où les enjeux environnementaux et sociaux prennent une importance croissante, il est essentiel de repenser notre approche fiscale. C'est dans cet esprit que nous envisageons de révolutionner la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en la transformant en une Taxe pour la Valeur Environnementale et Sociale. Cette nouvelle taxe a pour objectif de refléter l'impact environnemental et sanitaire des produits sur le marché. Nous proposons ainsi de moduler la taxation des biens de consommation en fonction de leur empreinte carbone et de leur effet sur la santé. L'idée est simple : rendre les produits polluants et néfastes pour la santé moins attractifs financièrement, tout en favorisant l'accessibilité économique des produits respectueux de l'environnement et sains. Cette initiative vise non seulement à encourager des choix de consommation plus durables, mais aussi à sensibiliser les consommateurs aux répercussions de leurs achats sur l'environnement et leur propre bien-être.

Nous voulons :

- Taxer les services et biens de consommation proportionnellement à leur impact environnemental et notamment aux émissions de carbone nécessaires à leur production et transport, de sorte que le prix des produits les plus polluants devienne moins attractif que celui des produits respectueux de l'environnement.
- Taxer ces mêmes biens proportionnellement à leur impact sur notre santé, pour rendre moins chers les produits sains qui ne sont pas chargés de sucre, de graisses ou fortement transformés.
- Augmenter les accises sur les produits du tabac par l'augmentation de 10 % en plus de l'inflation.

Accompagner la transition écologique et le « toujours mieux »

La transition vers un avenir plus durable est intrinsèquement liée à la façon dont nous structurons et appliquons notre système fiscal. Il est essentiel d'aborder les défis écologiques avec une perspective fiscale innovante, en reconnaissant que les politiques fiscales peuvent être de puissants leviers pour encourager des choix respectueux de l'environnement. Notre approche consiste à explorer des mesures fiscales qui soutiennent activement la transition écologique, en incitant à des pratiques plus vertes et en décourageant celles qui nuisent à notre environnement.

Nous sommes à l'aube d'une ère où les décisions fiscales ne se limitent pas à la collecte de revenus, mais servent également de catalyseurs pour un changement positif. Cela inclut la réévaluation de la manière dont nous taxons les biens et services, en alignant la fiscalité avec nos objectifs environnementaux. En réorientant notre système fiscal vers des incitations écologiques, nous pouvons encourager des investissements dans des technologies propres, soutenir des comportements durables et garantir que chaque citoyen et entreprise contribue équitablement à la préservation de notre planète.

Cette démarche fiscale, axée sur la durabilité, est un élément crucial pour guider la Belgique vers un avenir où l'écologie et l'économie vont de pair. En adoptant une perspective fiscale qui valorise et récompense les choix respectueux de l'environnement, nous pouvons avancer vers un modèle de société où le progrès économique rime avec la préservation de notre environnement.

Nous voulons :

- Élargir à tous les secteurs et biens du système de quotas carbone européen (ETS), la généralisation des mécanismes d'ajustement aux frontières (afin d'éviter le dumping environnemental) et instaurer un « dividende carbone » (un revenu de transition pour chaque citoyen – voir chapitre Climat).

- Inciter les propriétaires de biens locatifs à investir dans leurs biens en leur permettant de déduire l'ensemble de leurs revenus, de leurs investissements, notamment dans les économies d'énergie ou dans les énergies renouvelables.
- Réformer la fiscalité automobile, en vue :
 - + D'intégrer une contribution pour les automobilistes étrangers circulant sur nos routes et/ou autoroutes.
 - + D'encourager l'achat de véhicules électriques ou bas carbone et légers et instaurer une prime lors de l'achat de son premier véhicule électrique.
- Reformuler les accises sur les carburants pour en diminuer l'utilisation. Coordonner au niveau européen une réduction dans chaque pays des subsides actuels à l'industrie qui prennent la forme d'exemptions d'accises pour des carburants fossiles. Orienter cette manne financière vers l'adoption d'énergies vertes (hydrogène, biocarburant de nouvelle génération (HVO), SMR...);
- Soumettre à l'échelle européenne le kérosène des avions aux accises et les billets d'avion à la TVA. À défaut d'un accord international ou européen, la Belgique devrait lancer un "climate club" et s'accorder avec les Pays-Bas, le Luxembourg, la France et l'Allemagne pour mettre ces mesures en place. C'est une zone géographiquement suffisamment large pour éviter les fuites vers les aéroports des pays voisins. En tout état de cause, augmenter en Belgique la TVA sur les billets d'avion à 21 %;
- Implémenter progressivement une taxe carbone qui viserait les billets d'avion, en vue de promouvoir les avions aux technologies plus propres et de diminuer la taxation sur les billets de train.

13

Emploi/ Formation

- UNE FORMATION ET UN TRAVAIL, EN TOUTE CIRCONSTANCE, QUI VALORISENT LA PERSONNE AUTANT QUE LA SOCIÉTÉ

L'emploi est le moteur du développement d'un pays. Il génère des moyens qui financent les politiques publiques, la solidarité et protège contre la précarité. L'emploi de qualité est un outil permettant l'émancipation de l'être humain et son épanouissement. Il permet de se sentir utile, d'être un acteur de la société, de jouir de loisirs et d'une sécurité d'existence. La mission de chaque mouvement politique est donc de mettre en place toutes les mesures permettant le développement d'un maximum d'emplois de qualité, garantissant l'épanouissement économique de notre société, des entreprises et des travailleurs.

Il y a en Belgique 450 000 demandeurs d'emploi inoccupés, plus de 160 000 personnes reçoivent un revenu d'intégration sociale au CPAS et il y aura bientôt plus de 600 000 malades de longue durée. Dans ces statistiques, nous ne prenons pas en compte les personnes qui ne reçoivent pas d'allocations, mais qui ne sont pas au travail. Il est très difficile d'estimer les habitants de la « forêt de Sherwood », mais nous savons par exemple que 7,4 % des 15-24 ans en Belgique sont des Neets (Not in Employment Education or Training).

Avec plus de 180 000 emplois vacants et un taux d'emploi à la traîne par rapport à la moyenne européenne, notre marché du travail est également profondément dysfonctionnel et nos gouvernements n'ont pris aucune mesure structurelle et conséquente pour réformer l'emploi, la fiscalité et nos pensions.

Pour les Engagés, le prochain gouvernement ne pourra plus échouer et devra amener des réformes structurelles sur l'emploi, le bien-être au travail, les pensions et la fiscalité. Notre vision repose sur des politiques audacieuses, sur l'engagement envers une économie inclusive et sur des mesures concrètes pour réduire le chômage et promouvoir la qualité de l'emploi.

La Belgique est un pays riche en talents, en diversité et en potentiel. Cependant, nous reconnaissons que le défi de l'emploi est réel, avec un taux d'emploi et d'activité bien trop faible, des inégalités persistantes et des disparités régionales. C'est pourquoi notre programme politique se concentre sur la création d'opportunités, l'investissement dans la formation et l'innovation, et la réduction des barrières à l'emploi.

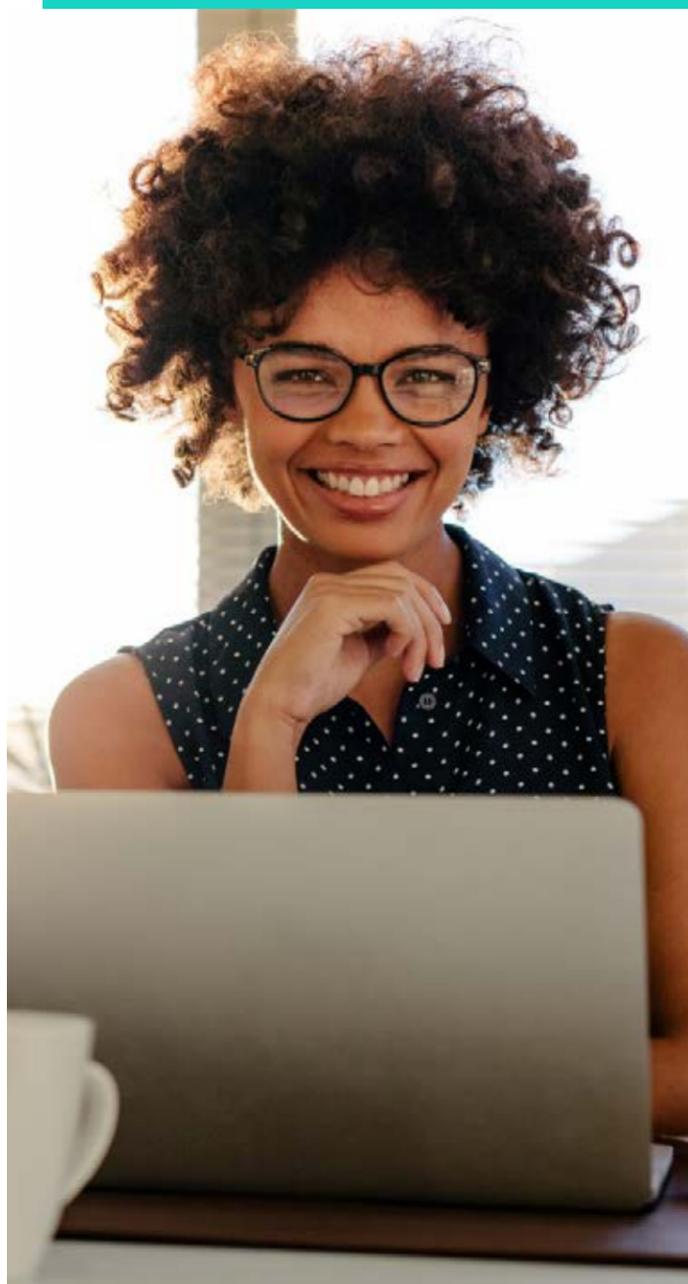
Nos priorités

→ Un emploi pour toutes et tous

→ Un droit à l'emploi et des allocations limitées dans le temps

→ La formation au service d'un emploi porteur de sens

→ Des emplois épanouissants et adaptés au 21^e siècle



1 — UN EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS

L'accès à l'emploi est une priorité pour nous. Outre le manque d'emploi, de trop nombreuses autres barrières subsistent encore aujourd'hui, comme le coût élevé du travail, les pièges à l'emploi, les différences de statut socioprofessionnel, les discriminations liées au genre, à la culture ou au handicap, ou les difficultés à combiner parentalité et carrière professionnelle épanouissante.

En outre, les entreprises sont confrontées à des pénuries de main-d'œuvre et il est nécessaire que les employeurs et les travailleurs s'adaptent à l'évolution des besoins en compétences, dans le contexte des transitions verte et numérique.

Pour arriver à un taux d'emploi de 80 % en 2030 comme l'a promis le gouvernement De Croo, il faudrait créer 628.000 emplois, dont 161.000 à Bruxelles, 167.000 en Flandre et 299.000 en Wallonie. Nous sommes actuellement bien trop loin du compte et pour arriver à ce taux d'emploi, il faut agir sur tous les facteurs : fiscalité, lutte contre les pièges à l'emploi, maintien des travailleurs âgés au travail, intégration des publics éloignés de l'emploi, lutte contre les causes des absences de longue durée...

Il est donc urgent d'augmenter notre taux d'emploi et particulièrement d'augmenter l'emploi privé qui génère de la richesse qui est injectée dans notre économie et qui finance la Sécurité sociale et les politiques publiques.

Une réflexion particulière doit être menée sur les publics éloignés de l'emploi et subissant les pièges à l'emploi (femmes, personnes en situation de handicap, travailleurs jeunes et âgés, travailleurs issus de l'immigration extraeuropéenne, personnes faiblement diplômées et qualifiées)...

Il faut également veiller à ce que les personnes restent plus longtemps à l'emploi en luttant contre les absences de longue durée et en prenant des mesures de nature à augmenter rapidement l'âge réel de départ à la retraite. Le Bureau du Plan estime ainsi l'âge effectif de départ à la retraite à

62,6 ans et à la fois le taux d'emploi et le taux de maladie de longue durée des travailleurs âgés nous montrent qu'il faut réfléchir à l'aménagement des fins de carrière. Cette réflexion doit se mener dans le cadre de la réforme des pensions via notamment la mise en place d'incitants permettant de maintenir à l'emploi les seniors.

Il est impossible d'envisager une réforme structurelle de l'emploi sans envisager la question de la fiscalité et des pensions. C'est la raison pour laquelle Les Engagés ont réalisé un plan de transformation emploi/fiscalité reposant sur 8 piliers et proposant un nouveau pacte social chiffré et basculant pour sortir de l'impasse. Vous pouvez découvrir celui-ci via le lien www.lecou-ragedechanger.be.

1.1. FAVORISER L'EMPLOI

Nous souhaitons soutenir la création d'emplois via un allègement du coût du travail et une diminution de l'impôt qui l'affecte en adoptant une approche plus globale et plus équitable des revenus. La maîtrise du coût salarial est essentielle pour les entreprises. Nous proposons une réforme fiscale permettant de diminuer les coûts salariaux, mais également d'augmenter significativement le salaire net des travailleurs et d'ainsi valoriser le travail. Actuellement, pour certaines personnes, il est malheureusement parfois plus intéressant de recevoir une allocation sociale que de travailler.

Afin d'encourager tous celles et ceux qui travaillent et participent à l'effort collectif tout en renforçant le différentiel avec le chômage, nous proposons un véritable changement de paradigme pour que les travailleurs (employés, indépendants ou fonctionnaires) gagnent en moyenne près de 500 € net en plus par mois.

Nous proposons ainsi 3 mesures radicales et complémentaires :

- L’octroi d’un « bonus bosseur » de 450 EUR net pour récompenser l’effort et créer un vrai différentiel avec le chômage et les allocations, même pour les bas salaires et les temps partiels.
- Une hausse de la quotité exonérée d’impôt pour que les 1.000 premiers euros gagnés chaque mois soient « Tax-Free ».
- Une diminution de l’ordre de 20 % de l’impôt des personnes physiques avec un taux maximal réduit à 45 %.

Cette augmentation du salaire net permettra de réaliser un électrochoc important sur le marché du travail, d’inciter positivement les travailleurs à s’orienter vers l’emploi avec une priorité pour les métiers en pénurie et de lutter contre les pièges à l’emploi qui font qu’il est parfois plus intéressant financièrement de rester au chômage plutôt que d’aller vers l’emploi.

La diminution du coût du travail va également stimuler le marché privé et générer de nombreuses créations d’emploi. En 2007, dans son étude sur la taxation du travail, emploi et compétitivité, le conseil supérieur pour l’emploi estimait qu’une baisse de la taxation du travail d’un point de PIB permettrait de créer 70.000 emplois. Nous pouvons donc imaginer que notre projet de réforme fiscale permettrait de créer à court terme 140.000 emplois, soit une amélioration de 3,920 milliards d’euros.

Nous voulons :

- La mise en place d’un commissaire interfédéral pour l’emploi dont le cabinet serait composé d’un représentant de chaque niveau de pouvoirs ainsi que des partenaires sociaux. Sa mission serait d’élaborer et de mettre en place, en partenariat avec les différents niveaux de pouvoir, un plan transversal pour l’emploi avec une priorisation sur l’augmentation du taux d’emploi privé et la mise en place d’un plan

monitoré et validé par les différents niveaux de pouvoir. Une politique d’activation ferme, rigoureuse et intelligente qui passe par une réforme de l’accompagnement, de la formation et du contrôle du Forem et d’Actiris. Un premier rendez-vous doit avoir lieu dans le premier mois d’inscription comme demandeur d’emploi, un bilan de compétence et un plan de formation doivent être réalisés dans les deux premiers mois. Nous demandons également la remise en place du contrôle (passé de 5.000 avant Covid à 700 au premier semestre 2023). Nous souhaitons également la mise en place d’une liaison avec l’enseignement pour ne pas perdre ceux qui quittent l’enseignement ou la formation. Dès qu’un jeune arrête l’école, il doit être contacté par le FOREM ou Actiris. Nous proposons de simplifier le fonctionnement du FOREM et de réorganiser ses missions. La formation sera déléguée aux secteurs privés et associatifs tandis que l’accompagnement et le contrôle resteront assurés par le FOREM.

- Dans la logique du modèle français des territoires zéro chômeur de longue durée, nous souhaitons que les pouvoirs publics puissent proposer, en partenariat avec les entreprises et le monde associatif, au chercheur d’emploi, au bout de deux années de chômage, un travail dans le secteur public ou associatif ou le cas échéant dans le secteur privé, en tenant compte de son profil et de son parcours de formation. Les modalités de l’octroi de ce nouveau contrat de travail et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés. En cas de refus de la part du demandeur d’emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage.

- Favoriser le travail des personnes en situation de handicap, pouvant résulter d’accidents et de maladies de la vie privée ou professionnelle :

+ En soutenant par le financement des formations et des actions de sensibilisation dans les départements de Ressources humaines des administrations publiques afin d’enfin respecter le quota de 3 %⁵³.

+ En contrôlant le respect de la législation en matière de réintégration dans le secteur public et privé.

- Encourager fiscalement l’engagement de travailleurs en situation de handicap dans le secteur privé et public⁵⁴.
- Favoriser l’intégration de travailleurs migrants, parfois fortement qualifiés, afin de juguler les secteurs en pénurie et le vieillissement de la population⁵⁵.
- Réformer le système des Agences Locales pour l’Emploi (ALE), des MIRE et des CISP afin de les mettre prioritairement au service de la mise à l’emploi des demandeurs d’emploi de longue durée.
- Renforcer le volet formation du dispositif ALE et l’ouvrir aux travailleurs titres-services afin de leur permettre l’accès à un emploi plus spécialisé, notamment dans le domaine de l’aide aux personnes.
- Renforcer les inspections sociales vis-à-vis des situations de travail sortant du cadre réglementaire actuel (et notamment au travail via les plateformes numériques).
- Encourager la prise en compte de l’ensemble des travailleurs, quel que soit leur statut, dans le dialogue social au sein de l’entreprise (freelance, consultant...) et les associer aux débats dans les organes consultatifs de l’entreprise (comité pour la prévention et la protection au travail, conseil d’entreprise).
- En respectant la concertation syndicale, nous proposons de moderniser la loi de 1996 sur la promotion de l’emploi et la sauvegarde de la compétitivité, en permettant lorsque la norme salariale est nulle de négocier sur base volontaire dans les secteurs où des marges bénéficiaires importantes ont été réalisées.

— Dans la même logique, en cas de spirale inflationniste, à défaut de mesures exceptionnelles proposées au sein de la concertation du groupe des 10, nous souhaitons limiter l’impact de l’indexation automatique des salaires sur nos entreprises, en dispensant temporairement celles-ci, au-delà d’un certain seuil (4 % d’indexation par an, p. ex.) du paiement des cotisations patronales relatives à cette indexation. Cette dispense serait compensée, par l’État, pour garantir le financement de la Sécurité sociale. Complémentairement, l’indexation automatique serait limitée pour les plus hauts salaires, en appliquant, au-delà d’un certain montant, une dégressivité de l’indexation sur les derniers déciles.

— Réformer le système des aides à l’emploi dont les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens investis. Nous souhaitons privilégier une réduction de cotisations sociales ou le versement direct aux employeurs. Actuellement, le système en place est complexe et laborieux, ce qui peut décourager à la fois les employeurs et les travailleurs de l’utiliser. Une réduction des cotisations sociales simplifierait la tâche administrative pour les travailleurs et permettrait une réception du salaire en un seul versement.

— Miser sur une évolution plus progressive des salaires tout au long de la carrière.

Dans le respect de la concertation sociale, le Conseil supérieur pour l’emploi sera missionné afin de proposer un modèle novateur d’évolution salariale qui ne se basera plus sur une augmentation linéaire de la rémunération en fonction de l’âge.

— Mettre en place un accompagnement spécifique des travailleurs âgés pour leur permettre de rester actifs dans le monde du travail jusqu’à l’âge de la pension.

⁵³ Aussi dans Handicap

⁵⁴ Aussi dans Handicap

⁵⁵ Aussi dans MIGRATIONS

- Permettre l'accès des travailleurs sortant de contrats Articles 60/61 gérés par les CPAS aux dispositifs d'aides « impulsion » qui nécessitent un délai d'inoccupation.
- Étendre le régime des titres-services à d'autres activités (jardinage, réparations domestiques) afin de favoriser l'égalité d'accès entre les hommes et les femmes ;
- Permettre aux employeurs d'offrir des chèques titres-services aux travailleurs qui le souhaitent, afin de constituer une alternative à d'autres avantages extra-légaux.
- Établir un cadre clair et plus ambitieux en faveur des groupements d'employeurs et des coopératives d'emploi qui expérimentent des relations de travail fondées sur des modèles organisationnels alternatifs.
- Élaborer un cadre juridique précis afin d'appréhender les relations de travail tripartite (en dehors du cas du travail intérimaire) afin que les intermédiaires qui exercent un pouvoir de fait sur le travailleur soient également juridiquement responsables.
- Ouvrir le statut d'étudiant-entrepreneur aux étudiants de plus de 25 ans pour permettre à ceux qui n'ont pas un parcours conventionnel d'aussi bénéficier de ces facilités.
- Proposer un statut hybride indépendant-employé qui n'est plus seulement indépendant à titre complémentaire, mais qui permet d'être indépendant à titre principal et employé à titre complémentaire (pour permettre un revenu minimum assuré par rapport à la prise de risque).
- Les Entreprises de Travail Adapté qui ont une réelle expertise en accompagnement des travailleurs avec des besoins spécifiques doivent être des acteurs de la réinsertion des inactifs de longue durée via des projets pilotes visant à une remise à l'emploi pérenne.



2 — UN DROIT À L'EMPLOI ET DES ALLOCATIONS LIMITÉES DANS LE TEMPS

Plutôt qu'une allocation de chômage, le demandeur d'emploi est en droit de réclamer un travail. L'État, quant à lui, se doit d'assurer l'autonomie des citoyennes et citoyens inactifs et ne pas les enfermer dans une situation de dépendance. À ce titre, le fait que la Belgique soit l'un des très rares pays dans le monde à accorder des allocations de chômage de manière illimitée dans le temps est de moins en moins perçu comme légitime par les travailleurs.

Sur base du principe français des territoires zéro chômeur de longue durée, nous estimons qu'il est humainement et économiquement possible

de mettre fin à la privation durable d'emploi à l'échelle de territoires. Cette conviction se base sur trois fondamentaux :

- **Personne n'est inemployable.** Lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- **Ce n'est pas le travail qui manque.** Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser – lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.
- **L'inactivité coûte plus cher à long terme.** La privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité et au capital confiance et bien-être du travailleur que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

2.1 UN DROIT À L'EMPLOI

Nous voulons faire bénéficier toute chercheuse ou tout chercheur d'emploi d'un droit à l'emploi. En effet, disposer d'un travail devrait être une garantie contre la pauvreté et la perte de lien social. L'État se doit d'assurer l'autonomie des citoyennes et citoyens inactifs et de ne pas les enfermer dans une situation de dépendance.

Nous voulons un droit à l'emploi qui se concrétiserait comme tel :

Au terme d'une période de chômage de 2 ans consécutifs, dont les indemnités auront été revues à la hausse (modèle scandinave), tout chercheur d'emploi se verrait automatiquement proposer un contrat de travail dans le secteur public ou associatif, en tenant compte de son profil et de son parcours de formation. Cet emploi s'inspirerait du modèle français « territoires zéro chômeur ». Les modalités de l'octroi de ce nouveau contrat et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés. En cas de refus de la part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage.

- Une entreprise privée pourrait également engager une chômeuse ou un chômeur en fin de droits et recevrait alors un subside à l'emploi équivalent au montant de l'allocation de chômage, puis dégressif mensuellement sur une période de 24 mois. L'entreprise conservera le travailleur à son service pendant 12 mois minimum après la période de subventionnement (sauf si dysfonctionnement sérieux ou raisons économiques).
- Le demandeur d'emploi aurait également la possibilité de demander de convertir pendant un an son allocation de chômage en une aide de lancement s'il propose un projet entrepreneurial qui aura été jugé viable par une banque.

2.2 UNE INDEMNITÉ DE TRANSITION POUR PERTE D'EMPLOI

La dimension assurancielle de la Sécurité sociale doit être renforcée. Sa vocation est de protéger les individus des risques sociaux, comme la maladie ou le licenciement, en réduisant l'impact sur leurs conditions de vie. Ces prestations sociales complémentaires par rapport aux droits du socle de base seront proportionnelles à la perte, salariale notamment, et aux cotisations versées. Les indemnités de transition pour perte d'emploi sont maintenues, au-delà des 24 mois si l'emploi prévu au point 2.1 n'est pas concrètement proposé au chercheur d'emploi (pas d'interruption des moyens de subsistance).

Nous voulons :

- Rebaptiser les allocations chômage « indemnités de transition pour perte d'emploi » et les distinguer des indemnités de survie correspondant à l'aide sociale actuelle (CPAS) qui sera à charge du Fédéral plutôt que, pour partie, des communes.
- Limiter les indemnités de transition pour perte d'emploi à une période de deux ans, mais augmenter leur montant initial pour qu'il soit supérieur à ce qui se pratique actuellement pour mieux protéger les travailleuses et les travailleurs des conséquences d'une perte d'emploi temporaire. Nous pourrions par exemple proposer de conserver 75 % à 80 % du montant du dernier salaire perçu, afin de permettre à la personne de disposer des ressources suffisantes pour continuer de remplir son frigo, payer les études de ses enfants, rembourser ses prêts hypothécaires, etc. Il s'agit d'éviter de rajouter de la difficulté (financière) à la difficulté (perte d'emploi), de diminuer l'anxiété liée à l'absence temporaire d'emploi et d'offrir ainsi les conditions apaisées d'un rebond et d'une activation personnelle.

— Permettre, une fois dans sa carrière, à chaque personne de bénéficier d'indemnités de transition pendant trois années supplémentaires, pour un total de 5 ans, afin de reprendre des études ou une formation pour étoffer ses compétences ou se réorienter.

+ Celles-ci resteraient conditionnées dans le cas d'un projet entrepreneurial, à une évaluation après 6 mois ou un an, ou tous les 6 mois, par un organisme d'accompagnement pour entrepreneurs (incubateurs, couveuses, etc.), concernant l'avancement du projet, et les chances de succès de celui-ci.

+ Dans le cas d'une formation, à la réussite de la première année.

+ Dans le cas d'une reconversion par recherche d'un nouvel emploi.

— S'assurer de la mise en œuvre effective de la directive sur des salaires minimums adéquats.

— Anticiper et planifier davantage les transitions des secteurs et régions menacés de pertes d'emplois, notamment via la publication sur ce sujet du conseil supérieur pour l'emploi.

— Soutenir les travailleurs touchés par l'impact des transitions et restructurations et mieux accompagner les travailleurs vers la transition. Si les mesures de soutien et d'accompagnement relèvent avant tout de la solidarité nationale, la solidarité européenne doit également se renforcer.

3 — LA FORMATION AU SERVICE D'UN EMPLOI PORTEUR DE SENS

La meilleure façon de résorber le chômage et le sous-emploi est d'offrir aux jeunes, dès la sortie des études, la possibilité d'intégrer de plain-pied la vie professionnelle, sans passer par la case FOREM ou Actiris, ni subir une période d'inactivité et l'attente d'allocations d'insertion.

Nous savons que l'essentiel de la partie se joue dès les bancs de l'école. Nos politiques doivent concentrer leurs efforts sur l'amélioration des performances de l'Enseignement et sur une orientation pertinente et efficace des dispositifs d'orientation de nos jeunes.

Dès que leur degré d'éveil au monde et aux réalités de la société le permet, il est temps de stimuler la curiosité et l'intérêt des écoliers pour les métiers, professions, sans omettre la création et la gestion d'entreprise, par des démarches d'information adaptées. Des outils tels que les Cités de Métiers ont été installées pour y contribuer.

Il faut encourager à cet égard un véritable partenariat entre l'Enseignement et le monde de l'entreprise.

La formation en alternance offre aux jeunes qui y sont prédisposés une des meilleures garanties pour s'insérer dans la vie professionnelle, répondre aux besoins des entreprises et notamment à l'enjeu des emplois en pénurie. Après une législature d'attentisme et de marasme à cet égard, les prochains gouvernements devront enfin s'atteler à mieux promouvoir cette filière d'excellence.

En réalité, l'alternance est plus qu'une filière d'apprentissage qualifiant. Il s'agit d'une approche globale qui encourage les possibilités d'immersion dans les réalités de la vie professionnelle et du monde de l'entreprise pour les étudiants, stagiaires, demandeurs d'emploi... C'est une approche globale vertueuse que nous sommes déterminés à défendre sous la prochaine législature.

Dans une économie en constante transformation, se former tout au long de sa carrière, et notamment lors d'une perte d'emploi, est une nécessité. L'État doit renforcer l'activation des politiques sociales en termes d'accompagnement et de formation. Cet accompagnement doit également servir lors d'une réorientation professionnelle, un choix fait par de plus en plus de travailleurs pour se trouver une autre fonction épanouissante.

Les travailleurs victimes de la perte de leur emploi, notamment en raison d'une restructuration ou fermeture d'entreprise, doivent pouvoir bénéficier d'une offre de formation rapide et adaptée pour leur garantir des possibilités de reconversion et la construction d'un nouvel avenir professionnel.

Plus généralement, en raison de l'évolution rapide des technologies, la plupart des travailleurs actifs devront s'adapter à une mutation, voire une métamorphose, des métiers qu'ils exercent. Ils sont exposés à des caps qu'ils ne pourront franchir sans bénéficier de formations appropriées et dispensées en temps utiles.

Dans cette perspective, les Engagés prônent la reconnaissance d'un véritable droit à la formation, pour les travailleurs actifs comme pour les chercheurs d'emploi. Ce droit est décliné par plusieurs mesures dans ce programme.

Nous voulons :

- Offrir une formation de qualité aux demandeurs d'emploi dès les premiers mois de chômage.
- Proposer des formations en adéquation avec les besoins des entreprises.
- Valoriser les compétences acquises par les étudiants en dehors du cadre de l'école, notamment dans le numérique. De nombreux jeunes sont autoentrepreneurs et n'ont pas de valorisation des compétences acquises dans ce cadre.
- Donner la possibilité de prolonger les indemnités de transition pour perte d'emploi une fois sur la carrière, pendant trois années supplémentaires, pour reprendre des études ou une formation. La prolongation des indemnités de transition serait conditionnée à la réussite de la première année de formation.

- Permettre aux travailleurs de bénéficier d'un revenu de remplacement quand ils donnent leur démission pour permettre à celui qui ne voit plus de sens dans son travail de se réorienter professionnellement, sans perdre le bénéfice de ses indemnités. Véritable droit au rebond, ce droit pourra être exercé au maximum deux fois sur une carrière professionnelle et sera juridiquement balisé pour protéger à la fois le salarié — qui devra respecter les règles de préavis — et l'employeur.
- Réaliser un audit de chaque filière de formation financée par la RW et la FWB afin de juger de son efficacité en lien avec le marché de l'emploi. En cas de doublon ou de résultats peu efficaces, les moyens seront réaffectés en priorité aux métiers en pénurie et aux « STEM : Science, Technology, Engineering & Mathematics ».
- Une meilleure sensibilisation aux métiers dans l'enseignement, une orientation pertinente vers les métiers, notamment les filières techniques, professionnelles et l'alternance à revaloriser. Cela passe par un parcours d'orientation positive vers les secteurs d'activités les plus porteurs et leurs métiers, en soutien d'un accrochage scolaire en 2^e et 3^e années du secondaire, en anticipation de la réforme du tronc commun. Ce processus se réalisera notamment via une information pertinente relative aux métiers en demande, en émergence et en évolution, en collaboration avec les entreprises, les secteurs professionnels et les organismes spécialisés de l'orientation et de la formation professionnelle. Cette dimension de l'orientation positive et de l'information sur les métiers doit faire partie du plan de pilotage de chaque établissement scolaire et de la formation initiale et continue des enseignants.
- Donner accès aux jeunes et aux familles à des informations complètes et concrètes chiffrées sur les parcours formatifs vers les métiers ou filières d'activités ainsi que sur les opportunités de carrières au moment de leurs choix d'options ou de filières et rendre visible aux entreprises l'offre complète et articulée des filières qualifiantes dans leur bassin géographique (enseignement et opérateurs de formation).
- Au terme du tronc commun, confirmer le choix d'orientation par le biais d'un bilan d'orientation obligatoire et non contraignant dans des centres agréés (maîtrisant le paysage de l'enseignement et de la formation et dont les liens aux entreprises sont avérés) sur la base des compétences, des motivations et aspirations du jeune, et les informer sur les parcours possibles ;
- Implémenter pour l'ensemble des métiers en pénurie, et ce tant chez les opérateurs de l'enseignement que régionaux la prime à l'orientation vers les métiers en pénurie octroyée de manière progressive dans le parcours qualifiant (1^{re} tranche à l'entrée, 2^e tranche à la réussite de la première année et 3^e tranche à la certification) à l'instar de ce qui se fait dans la construction.
- Disposer d'un statut unique et un contrat unique de formation entre l'ensemble des opérateurs, déclinés par niveau de compétence afin d'assurer la sécurité juridique et financière pour l'ensemble des parties et éviter les doublons et les concurrences.
- Mieux financer et faciliter la mise en œuvre de la garantie européenne pour la jeunesse qui vise à proposer à tout jeune de moins de 25 ans un emploi de qualité, une formation, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent son inscription ou réinscription comme demandeur d'emploi.
- Mieux accompagner les travailleurs âgés au travers de l'apprentissage tout au long de la vie, et la mise en place de projets visant le « vieillissement actif ».
- Renforcer les Erasmus pour les apprentis (Erasmus Pro) et en développer un volet « vert » qui fera de millions de jeunes européens les artisans de la transition énergétique.

- Mettre en place un droit à la formation européenne. Concrètement chaque jeune aura droit à un compte-individuel pour financer sa formation dans un autre pays européen. Il pourra choisir d'effectuer sa formation dans un établissement scolaire, une entreprise, etc., dans n'importe quel pays européen. L'Europe pourra contribuer au financement via les fonds sociaux et les partenaires sociaux seraient associés. Le système du compte-individuel fera de la formation continue une norme et incitera les personnes à investir davantage dans le développement de leurs compétences.
- Développer le mentorat qui vise une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien d'un mentor basée sur l'apprentissage mutuel dans un but d'insertion socioprofessionnelle durable dont l'objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée grâce à un accompagnement régulier et individualisé adapté en fonction des besoins spécifiques ; de renforcer l'accès à un emploi durable, et en particulier pour les publics éloignés de l'emploi, dans un objectif d'égalité des chances ; de contribuer en outre à l'aménagement positif des fins de carrière, à la transmission des savoirs et compétences, au développement des activités porteuses de sens pour les seniors, aux liens intergénérationnels et interculturels
- En déployant les services de mentorat en Belgique pour chercheurs d'emploi qui ont démontré toutes les preuves d'efficacité en France qui sont encore trop peu développés chez nous.
- En développant un cadre législatif et un système d'agrément pour les services s'alignant sur les standards de qualité européens en matière de sélection, formation, matching, suivi et accompagnement, qui permet de reconnaître et développer les programmes existants et soutenir le développement de nouveaux projets de mentorat de qualité.
- En mettant en place un cadre financier pérenne et structurel.

- En rendant obligatoires les partenariats entre Actiris et le Forem et les services à agréer de mentorat.

3.1 FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI

L'enseignement qualifiant de qualité institue un excellent tremplin pour l'emploi. Mécanicien, soudeur, boucher, ouvrier en construction, etc., autant de métiers en pénurie auxquels l'enseignement qualifiant devrait mener plus efficacement ou qui ne rencontrent que peu de succès. Aujourd'hui, l'enseignement qualifiant est davantage perçu comme une filière de relégation que comme un tremplin pour l'emploi. Il est urgent d'inverser la tendance !

Nous voulons :

- Recentrer les filières qualifiantes sur une logique « métier », **en lien avec le monde de l'entreprise**. Ainsi, les cours communs (français, langues modernes, mathématiques...) de ces filières seront adaptés aux besoins du métier auquel les élèves se forment.
- Soutenir le développement des « soft skills ».
- Limiter les options insuffisamment qualifiantes pour mener à un métier et limiter les filières en termes géographiques (cohérence territoriale).
- Prendre davantage en compte l'apparition de nouveaux métiers ainsi que le développement des technologies, dont l'intelligence artificielle dans l'offre de formation. Il est important d'être plus agile et plus rapide.
- Développer l'enseignement et la formation en alternance qui font de l'apprenant à la fois un technicien apte à exercer un métier déterminé, mais aussi un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.



- Promouvoir l'Europe des talents en élargissant les programmes de formation et d'éducation à plus de jeunes via le renforcement d'Erasmus+, notamment pour mieux inclure les élèves de l'enseignement technique et qualifiant, et en mettant en place un fonds de compensation européen à la mobilité étudiante.
- Faciliter la transition vers le supérieur des élèves qui s'inscrivent dans les filières STEM en associant l'enseignement supérieur à l'élaboration des référentiels de compétences, en soutenant les initiatives des établissements d'enseignement supérieur qui organisent des cours préparatoires ;
- Promouvoir les filières STEM dans l'enseignement supérieur. Actuellement, un tiers des élèves suivant des STEM dans le secondaire abandonnent cette filière au moment de passer dans le supérieur.
- Soutenir et booster les expériences-pilotes d'immersion des enseignants dans l'entreprise et les interventions de professionnels des secteurs concernés dans les classes. Un financement pérenne des opérateurs est nécessaire, car ceux-ci sont actuellement trop dépendants de mécénat, de financements européens et d'autres appels à projets.
- Renforcer les synergies avec les Régions pour l'organisation de l'enseignement en alternance. La formation générale restera à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais le lien avec les entreprises sera assuré par les Régions.
- Développer l'offre de stages – rémunérés ou non – en entreprise, dans le secteur public et le non marchand avec des coaches/accompagnateurs professionnels certifiés.
- Mieux lutter contre les stéréotypes de genre. Beaucoup de métiers en pénurie (particulièrement dans les STEM) sont dans des secteurs qui restent des bastions masculins. Sortir des stéréotypes de genre dans l'enseignement pourrait amener vers ceux-ci davantage de femmes et permettre de mieux rencontrer la pénurie.
- Solliciter les partenaires sociaux en vue d'émettre des propositions concrètes visant à structurer l'offre de places de stages et d'harmoniser, au sein d'un dispositif unique, les différents soutiens publics aux stages ;
- Inviter les Régions à conditionner l'accès des entreprises à certaines aides à l'ouverture de places de stage et aux moyens mis en œuvre pour l'accueil et la formation des stagiaires ainsi qu'à renforcer l'utilisation des clauses sociales à cet égard ;
- Négocier, avec les partenaires sociaux sectoriels, un investissement privé dans les Centres de technologies avancées (CTA) ;
- Poursuivre l'action des Centres de technologies avancées (CTA) et du fonds d'équipements, dans une logique de collaboration interrégionales ;
- Augmenter l'accessibilité et garantir une offre de CTA sur chaque bassin scolaire en lien avec l'évolution des besoins du monde économique.
- Intégrer la pédagogie entrepreneuriale dès l'enseignement primaire ainsi que dans le tronc commun de l'enseignement secondaire, en prêtant attention à motiver autant les filles que les garçons. La pédagogie entrepreneuriale vise à stimuler les softs skills (esprit d'équipe, sens des responsabilités, persévérance, créativité, esprit d'initiative et confiance en soi), notamment par l'apprentissage par projets.
- Inviter ponctuellement des entrepreneurs dès le parcours secondaire pour partager leurs expériences.
- Renforcer la formation continuée des enseignants pour les sensibiliser au développement des aptitudes entrepreneuriales chez les étudiants.
- Avancer sur le statut hybride enseignant-employé : très utile notamment dans le cas de restructurations, pour les fins de carrière en entreprise et même de manière mixte pour des jeunes qui démarrent en entreprise par rapport à la recherche de compétences dans l'enseignement et dans la formation professionnelle.
- Mettre en place un chèque-carrière se basant sur le concept des « loopbaancheques » en Flandre. Ces chèques-carrière permettraient à un travailleur une fois tous les six ans de disposer à prix réduit de six heures d'accompagnement par un professionnel de la gestion de carrière et du monde de l'emploi afin de faire le point sur les compétences et l'évolution de carrière du travailleur. Une attention particulière sera portée sur l'adaptabilité, sur les évolutions du monde du travail et sur les envies du travailleur.

3.2. RENFORCER LA FORMATION CONTINUE

Pouvoir se former représente aujourd'hui plus que jamais un atout indispensable. Dans une société en évolution technologique constante, où les réglementations changent fréquemment, où les tâches se modernisent, où de nouveaux outils sont créés, il est crucial de permettre à chaque actrice et acteur de la société de pouvoir se tenir à jour des principales avancées techniques et technologiques de la société, afin de se remettre à niveau et d'améliorer ses compétences. Il en va de son épanouissement au travail et de son bien-être dans son environnement professionnel.

Nous voulons :

- Inciter fiscalement la formation intergénérationnelle au sein des entreprises pour que le know-how acquis au fil du temps soit transmis à la génération suivante via la déduction de 150 % du salaire d'un jeune travailleur formé par un autre en fin de carrière.
- Instaurer une déduction majorée des frais de formations pour les entreprises formatrices dans les secteurs en pénurie.
- Accorder à chaque personne un crédit formation de 1 mois par 5 ans travaillés, cumulables sur la carrière et déductible fiscalement.
- Permettre à chaque personne de plus de 30 ans de bénéficier tous les 5 ans d'une semaine de formation axée sur les évolutions de la connaissance et de la société.
- Inciter les partenaires sociaux à conclure des conventions collectives sectorielles et d'entreprise afin de concrétiser l'objectif de 5 jours de formation en moyenne par an par équivalent temps plein et restaurer un système de sanctions à l'encontre des employeurs ne réalisant pas suffisamment d'efforts de formation, tout en tenant compte des contraintes propres aux PME.

- Rendre toutes dépenses de formation déductibles de l'ensemble des revenus nets pour encourager les contribuables à se former ; exonérer les primes et/ou incitants accordés par les pouvoirs publics régionaux pour les formations dans les métiers en pénurie.
- Élargir aux personnes âgées de plus de 35 ans le droit à une bourse d'études en cas de reprise d'études dans le cadre de sa formation professionnelle continue ou dans le cadre d'une formation à un métier en pénurie.
- Faciliter l'organisation d'un enseignement supérieur à horaire décalé et/ ou adapté : supprimer l'obligation pour un établissement d'obtenir une habilitation dès lors qu'il entend organiser un enseignement à horaire décalé ou adapté à l'intérieur d'un cursus qu'il organise déjà.
- Financer et réguler l'offre de formations certificatives (non diplômantes) : prévoir un financement pour des cours spécifiques, ciblés, au sujet desquels un minerval maximum serait imposé aux établissements.

- Revoir la formation continue en Hautes Écoles : ouvrir la liste des domaines autorisés, identifier les contraintes empêchant le financement de formations répondant pourtant aux besoins des milieux professionnels ; prévoir un classement des projets qui évite le saupoudrage des moyens budgétaires.
- Favoriser des pôles économiques d'excellence, combinant recherche universitaire et privée, formation de talents à tous niveaux – formation professionnelle à doctorant, avec des infrastructures publiques en place pour supporter l'activité⁵⁶.
- Prévoir une déduction à 120 % de toutes les dépenses de formation faites par l'employeur à destination des travailleurs.
- Créer des formations spécifiques pour les métiers en pénurie relatifs à l'économie circulaire, en concertation avec les entreprises du secteur⁵⁷.

3.3. ENCOURAGER LA FORMATION CONTINUE VIA L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

L'Enseignement de promotion sociale s'inscrit dans une dynamique de formation tout au long de la vie. Il offre aux adultes et aux jeunes un large éventail de formations allant du niveau secondaire au supérieur. L'enseignement de promotion sociale met tout en œuvre pour accueillir tous les adultes, quel que soit leur parcours de vie afin de les amener à s'épanouir socialement et à s'intégrer professionnellement.

Nous voulons :

- Que chaque personne reçoive un crédit formation de 1 mois par 5 ans travaillés, cumulables sur la carrière et déductibles fiscalement pour améliorer leurs outils de travail.

- Promouvoir les formations continues au sein de la promotion sociale.
- Développer un compte épargne-formation permettant à chaque citoyen de se constituer un fonds lui permettant de financer des formations tout au long de la vie.
- Analyser l'offre de formations proposées par les Structures Collectives d'Enseignement supérieur et son impact ainsi que le prévoit le décret qui les instituent.
- Moderniser l'enseignement supérieur de promotion sociale pour qu'il devienne pleinement un enseignement de la seconde chance et un vrai outil de formation continue pour les adultes en :

- + Renforçant les liens de l'enseignement de promotion sociale avec les universités et les hautes écoles.
- + Soutenant plus fortement la qualité pédagogique en incluant toutes les innovations pédagogiques permettant de répondre aux nouveaux besoins des étudiants (temporalité des cours...).
- + Renforçant la qualité de l'enseignement de promotion sociale via le subventionnement de coordinateur qualité et une meilleure articulation entre l'AEQES et les services d'inspection.
- + Rendant obligatoire la formation continue du personnel enseignant et non chargé de cours organisée par les différents réseaux.
- + Accélérant les procédures visant à mettre en place de nouvelles formations en promotion sociale identifiées par les milieux socio-économiques et culturels au sein des bassins Emploi-Formation-Enseignement (diminuer les délais de traitement des demandes et multiplier les conventions de valorisation des compétences).
- + Levant les obstacles aux collaborations, rapprochements, synergies entre établissements.

- + Incitant les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale à se rapprocher/ collaborer étroitement avec les Hautes Écoles et/ou les universités de leur choix en sauvegardant leurs spécificités pédagogiques et leur proximité géographique.
- + Organisant une meilleure information des différentes formations possibles en promotion sociale.
- + Recueillant des données sur le parcours des étudiants en promotion sociale, élaborer des statistiques fiables afin d'en améliorer le pilotage.

3.4. ANTICIPER LES MUTATIONS PLUTÔT QUE LES SUBIR VIA LA FORMATION

L' Dans une économie en mutation, l'innovation et la formation sont des investissements porteurs d'emplois. De nouveaux besoins apparaissent, de nouvelles activités émergent. Les métiers se transforment. Pour que les travailleurs puissent s'adapter, il faut leur garantir l'accès à des formations et l'opportunité de mobilités professionnelles. L'accompagnement, l'évolution au sein d'un métier sont des facteurs déterminants du bien-être au travail. La formation est d'autant plus essentielle que les mutations sociales, technologiques et environnementales sont rapides.

Cette réflexion doit être menée tant au niveau de l'enseignement qualifiant que de la formation continue au sein des entreprises et au niveau de la formation en alternance.

Les transitions numériques et environnementales sont des défis primordiaux à anticiper pour les pouvoirs publics.

21 % des salariés occupent des professions qui sont automatisables à plus de 70 %, ce qui signifie qu'ils sont susceptibles de perdre leur emploi. En Belgique 65 % des métiers de demain sont encore à inventer !

⁵⁶ Aussi dans Economie « Renforcer les pôles d'excellence belges »
⁵⁷ Aussi dans Entreprises « Encourager l'entreprenariat »

Selon une étude réalisée en 2019 pour la Commission européenne, en s'engageant dans la transition écologique, la Belgique créerait 80 000 emplois.

Ces emplois se répartiront entre :

- Les écoactivités qui regroupent les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources (par exemple : agriculture biologique, gestion des déchets, protection et gestion de l'eau, maîtrise de l'énergie, récupération de matériaux de recyclage...).
- Les métiers verts dont la finalité et/ou les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement (par exemple : agent d'entretien des espaces naturels, garde forestier, technicien chargé de la police de l'eau, agent de déchèterie...).
- Les métiers verdissants dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègre de nouvelles « briques de compétence » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier (par exemple : architecte, poseur en isolation thermique, responsable logistique, jardinier...).

Les Engagés demandent à ce que le Conseil supérieur pour l'Emploi, en collaboration avec le Bureau du Plan, publie une fois par an un rapport prospectif pour l'emploi et les transitions où l'état des lieux et des recommandations seront publiés. Ce rapport prospectif sera la base de travail pour une adaptation des politiques de l'emploi et de la formation.

4 – DES EMPLOIS ÉPANOUISSANTS ET ADAPTÉS AU 21^E SIECLE

En Belgique, il n'y a jamais eu autant de malades de longue durée. Selon le Bureau fédéral du Plan, à politique inchangée, notre pays pourrait compter près de 600.000 personnes en invalidité d'ici 2035 avec une facture annuelle qui pourrait s'élever à 14 milliards d'euros.

Derrière chaque malade de longue durée se cache évidemment des réalités nombreuses et diverses, mais nous ne pouvons nier que notre monde du travail dysfonctionne. Ainsi, le nombre de burn-outs et de dépressions de longue durée a augmenté de 46 % en 5 ans.

Le burn-out et la dépression sont les causes de près de 1/4 des incapacités de travail de longue durée. Entre 2016 et 2021, le nombre de personnes en incapacité de travail de longue durée en raison d'un trouble mental a augmenté de 30,97 %, avec une augmentation de 46,35 % pour cause de dépression ou de burn-out. Les femmes représentent 59 % des invalidités toutes causes confondues. Lorsqu'il s'agit des invalidités pour burn-out ou dépression, ce pourcentage s'envole à 68 % des cas. C'est aussi chez les femmes que l'on relève l'augmentation la plus forte de ces invalidités pour burn-out ou dépression, avec une hausse de près de 50 % sur 5 ans. Cette augmentation atteint plus de 66 % chez les travailleuses indépendantes. La tranche d'âges 50-64 ans reste la plus impactée. Mais l'augmentation la plus forte est celle des invalidités pour dépression dans la tranche d'âges 25-39 ans des travailleurs indépendants (+20 % en 2021, +151 % sur 5 ans). De 2016 à 2021, l'augmentation des invalidités pour burn-out ou dépression se retrouve dans tous les statuts professionnels, mais l'augmentation la plus importante se relève chez les travailleurs indépendants : +59,22 %, pour +45,8 % chez les travailleurs salariés et demandeurs d'emploi.

Vu l'importance de ces chiffres et de leurs évolutions, il est primordial d'agir vite et efficacement.



Les Engagés proposent ainsi la mise en place d'un plan de lutte interfédéral contre l'absence de longue durée avec un monitoring et une évaluation régulière.

La prévention est la meilleure manière de gérer la problématique des absences de longue durée. De nombreux dispositifs sont mis en place au niveau des entreprises via le conseiller en prévention interne, la médecine du travail et le contrôle du bien-être au travail. Ce travail doit s'accroître notamment pour les TPE et les PME qui se retrouvent souvent démunis faute de conseiller en prévention en interne, par manque de temps et de formation. Un travail de fond doit se mettre en place avec l'ensemble des acteurs et notamment avec les partenaires sociaux afin de réfléchir à une dynamique positive.

Si la prévention est évidemment la première arme à utiliser, le politique a également comme mission de sanctionner les employeurs qui ne prêtent pas suffisamment attention au bien-être des travailleurs et/ou chez qui des comportements dangereux pour la santé mentale et physique des travailleurs existent. Ainsi, le gouvernement a mis en place une politique de responsabili-

sation des employeurs qui auraient un nombre excessif de malades de longue durée au sein de leur entreprise. Les employeurs de plus de 50 travailleurs qui ont un nombre excessif d'entrées en incapacité de travail de longue durée (invalidité) parmi leurs salariés (de moins de 55 ans et comptant au moins 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise) devront s'acquitter d'une cotisation patronale spécifique de 0,625 % sur le total des salaires trimestriels (soit 2,5 % sur base annuelle). Sur la base des premières simulations, quelque 190 entreprises seraient actuellement redevables d'une cotisation trimestrielle pour un montant global de 1,275 million d'euros. Nous pensons que des sanctions plus importantes doivent être apportées et que la récidive doit être plus lourdement sanctionnée.

Une attention particulière doit être apportée aux TPE et aux PME qui disposent généralement de moyens nettement plus limités pour travailler sur la prévention.

Certains secteurs plus sujets aux maladies de longue durée (industrie, titres-services...) doivent également être mieux pris en considération.

Le retour au travail des malades de longue durée est une étape très importante de la remise au travail. Si évidemment un accompagnement doit avoir lieu par l'employeur, nous proposons d'adapter la législation afin de permettre une reprise au travail de manière partielle tout en maintenant le cumul avec les allocations d'invalidité. Une reprise graduelle du travail permettra ainsi une meilleure intégration et permettra également une meilleure prise en compte du rythme de chaque travailleur.

Nous proposons également un durcissement des sanctions pour les travailleurs qui ne collaborent pas au parcours de réintégration ainsi que pour les employeurs qui abusent de ce système afin de mettre fin à des contrats.

Il est important d'améliorer le contrôle des malades de longue durée et les pratiques de certains médecins qui peuvent parfois être complices de maladie de complaisance. Du datamining doit être réalisé par l'INAMI afin de détecter plus rapidement les anomalies dans la production de certificats médicaux et de contrôler plus activement les médecins qui dispensent excessivement des certificats médicaux.

Nous pensons qu'il faut pour cela associer, dès le départ, des experts du marché du travail chargés d'évaluer l'employabilité d'un malade de longue durée en mettant l'accent sur ses capacités et non sur son travail passé ou ses diplômes, notamment par un bilan de compétences sous la responsabilité des organismes publics de l'emploi.

Il faut également augmenter l'objectif du nombre de trajets pris en charge au sein de l'accord de coopération entre le FOREM et l'INAMI. Le nombre de trajets prévu actuellement par la convention, de 5000 trajets en 2024 est peu ambitieux par rapport au nombre de 182.851 malades de longue durée wallons.

Face au nombre croissant de ce public et de ses particularités, il est également important de multiplier les types d'accompagnements et d'orienter activement vers ces derniers en fluidifiant le transfert d'informations afin d'offrir une approche per-

sonnalisée et individualisée reprenant l'ensemble des facteurs jouant un rôle dans la réintégration du malade par un partenariat public-privé permettant une offre élargie et de qualité et non plus par l'intervention unique du Forem.

Finalement, nous pensons également qu'il faut équiper adéquatement les entreprises pour en faire un partenaire clef dans la réintégration par des possibilités d'aides à l'accompagnement spécifique et personnalisé lors d'un retour au travail de son propre travailleur ou non.

Un travailleur heureux et en bonne santé sera un travailleur productif qui pourra s'épanouir pleinement dans son travail. Nous proposons la mise en place d'une alliance « mon job, ma santé ». Concrètement, nous souhaitons favoriser fiscalement les employeurs qui satisfont aux conditions suivantes (déduction d'un montant forfaitaire, en fonction du nombre d'employés concernés) :

- Entreprendre des programmes de lutte contre la sédentarité de leurs employés.
- Inciter leurs travailleurs à manger sainement dans les cafétérias et restaurants d'entreprise.
- Donner la possibilité aux travailleurs de faire du sport au sein de l'entreprise ou durant les pauses (présence de douche et de vestiaires).
- Offre de chèques-sport et/ou de réduction à l'inscription dans une activité sportive à proximité de l'entreprise.

4.1. COMBINER PARENTALITÉ ET CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Équilibrer les responsabilités parentales avec une carrière professionnelle demeure l'un des défis les plus complexes de notre société moderne. Cela nécessite une gestion minutieuse du temps, de l'énergie et des émotions. Cette double mission peut apporter des satisfactions incommensurables, mais elle peut également générer un niveau de stress significatif (burn-out

parental, isolement, sentiment de ne pas être à la hauteur...). La perte d'autonomie des aînés, le handicap ou la maladie d'un proche, l'impossibilité de travailler à cause de la charge de famille sont autant de défis à combiner avec un emploi ou une formation... Tirailées entre le travail que chacun doit assumer et ceux dont il faut prendre soin, les familles (surtout monoparentales) sont les premières victimes de ce système qui les écrase et les épuise.

Aucun parent ne devrait avoir à choisir entre élever ses enfants et poursuivre une carrière professionnelle épanouissante. Nous devons mieux accompagner ces familles, avec une attention accrue pour les jeunes mères et les familles monoparentales.

Nous voulons :

- Favoriser une plus grande égalité entre les genres et permettre aux hommes comme aux femmes de concilier leur vie de parent et leur carrière professionnelle.
- Octroyer 300 € d'allocations familiales par mois par enfant, dès le premier enfant, en remplacement de la majoration de la quotité exemptée d'impôt. Cette dernière doit être remplacée, car elle est insuffisante par rapport aux besoins réels des familles, inadaptée pour les plus petits revenus et parce qu'un enfant égale un enfant.
- Instaurer un droit de l'enfant à une place dans une crèche comme il existe aujourd'hui un droit à l'école. Trouver un milieu d'accueil pour les jeunes enfants entre le terme des congés de maternité et le début de la scolarité doit être facilité. Nous voulons que la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) soit implémentée afin que chaque parent puisse, sans effort démesuré, pouvoir confier leur(s) enfant(s) à une crèche qui soit à la fois adaptée aux besoins des parents (heures d'ouverture, localisation, tarifs, etc.) et à ceux des enfants (qualité, sécurité, etc.).

- Augmenter l'offre des structures d'accueil de la petite enfance couvrant l'ensemble des besoins.
- Améliorer le statut de celles et ceux qui travaillent dans ces structures d'accueil.
- Doubler la réduction d'impôts par des frais de garde. Pour un enfant allant à la crèche 220 jours/an, cela représente une économie de 1.540 € de plus ou 128 €/mois.
- Proposer un accueil flexible répondant ainsi aux demandes d'accueil en horaires coupés, décalés, irréguliers des parents, tout en respectant les rythmes et l'intérêt supérieur de l'enfant.
- À plus long terme, garantir une place d'accueil gratuite pour chaque enfant de 0 à 3 ans, comme c'est le cas à l'école pour les enfants de 3 à 5 ans.
- Étendre la déductibilité des frais de garde au maintien d'une personne à domicile (pour les personnes âgées, malades ou porteuses d'un handicap).
- Permettre aux ménages dès 2 enfants de bénéficier des avantages des familles nombreuses, au lieu de 3, y compris pour les familles recomposées.
- Offrir des congés élargis pour ceux qui adoptent.
- Mettre en place le « Papavantage » : un congé de paternité obligatoire de 30 jours à prendre la première année de la naissance d'un enfant et d'envisager de faire évoluer le congé parental sur base du modèle suédois afin que les parents bénéficient d'un congé parental de 480 jours, à répartir entre les deux parents, avec un minimum de 60 jours réservés au père.
- Rémunérer à charge de l'ONEM, les congés parentaux à hauteur de 100 % du salaire – ou au minimum, dans un premier temps, au niveau du seuil de pauvreté.

- Mieux reconnaître et renforcer le statut d'aïdants proches.
- Axer le refinancement des fonds structurels pour mieux accompagner l'action de l'Union européenne dans le soutien aux États membres dans le développement d'infrastructures liées à la petite enfance et à l'enseignement en milieu rural pour permettre un meilleur accueil dès les premières années de la vie et aider les parents.
- Protéger les travailleuses et les travailleurs qui s'absentent du travail pour le diagnostic et le traitement de l'infertilité.
- Étendre le champ d'application de la loi anti-discrimination aux domaines de la paternité, de l'allaitement, de la procréation médicalement assistée, des responsabilités familiales.

– Reconnaître le droit aux travailleur(euse)s de s'absenter de son emploi pendant quelques heures (avec un maximum de 8 heures par an), avec la possibilité de prévenir au dernier moment, sans perte de salaire ; ce congé de conciliation doit être proposé aux partenaires sociaux après une étude sur la flexibilité des horaires pour raisons familiales déjà pratiquée par les employeurs.

– Rémunérer les 5 premiers jours de congés pour raisons impérieuses dès lors qu'ils sont pris pour s'occuper d'un enfant malade ; doubler ce congé rémunéré si l'enfant malade est en situation de handicap ; doubler ce congé pour les familles monoparentales ou permettre à un proche du parent solo (père, mère, frère, sœur, connaissance proche) d'en bénéficier afin de ne pas pénaliser le chef ou la cheffe de famille.

– Mettre en œuvre le droit des travailleurs-euses de réduire son temps de travail de 1/10^{ième} dans le cadre du congé parental.

– Reconnaître un droit aux travailleurs-euses de prendre un congé parental pour pouvoir s'occuper d'un enfant jusqu'à ses 18 ans (seulement 12 ans aujourd'hui).

– Supprimer les discriminations selon les secteurs/l'âge/la situation familiale en matière d'allocations d'interruption de carrière versées par l'ONEM en cas de congés thématiques (congés parentaux, pour assistance médicale, pour soins palliatifs) et de crédit temps pour éviter toute discrimination entre les enfants, suivant la situation personnelle et/ou professionnelle de leur(s) parent(s).

– Créer un droit au congé grand-parental ; ce congé de quelques jours permettrait de soulager occasionnellement les parents, et singulièrement, les jeunes qui doivent faire face à des contraintes professionnelles à un âge où les carrières démarrent ou nécessitent un important investissement en temps.

4.2. LA MODERNITÉ ET LA MOBILITÉ AU SERVICE D'UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

Le marché unique européen, qui fête ses trente ans en 2023, est une réalisation majeure de la construction européenne, génératrice de richesses et d'opportunités pour les citoyens de travailler, temporairement ou sur le long terme, dans un autre pays européen sans perdre leur droit à la Sécurité sociale ou à des conditions de travail décentes.

La crise du coronavirus a également fait augmenter significativement le télétravail au sein de nos entreprises. Si celui-ci présente de nombreux avantages (moins de déplacements, meilleure conciliation vie privé-vie professionnelle), il pose également de nombreuses questions (coût à charge du travailleur, droit à la déconnexion...). Nous souhaitons qu'une législation protectrice soit mise en place afin de clarifier les droits et les devoirs de chacun.

Nous voulons :

– Moderniser les règles de coordination de la Sécurité sociale pour prendre en compte les nouvelles réalités du monde du travail, notamment la demande croissante de télétravail, l'apparition des nomades numériques, ou l'augmentation du nombre de personnes travaillant dans plusieurs pays à la fois.

– Faire aboutir la révision du règlement de coordination de la Sécurité sociale pour mieux assurer la portabilité des droits sociaux des travailleurs et mieux armer les États membres pour lutter contre la fraude sociale transfrontalière, le dumping social et l'esclavage moderne.

– Valoriser les droits de 60.000 travailleurs belges transfrontaliers.

– Numériser les échanges entre les citoyens, les entreprises, et leurs institutions de sécurité sociale, pour qu'ils puissent par exemple télécharger leur carte d'assurance maladie (y compris l'européenne) et la glisser dans leur portefeuille électronique sécurisé, réduire la charge administrative des entreprises quand elles veulent détacher un travailleur, ou mieux équiper les institutions de sécurité sociale pour lutter plus efficacement contre la fraude sociale transfrontalière et l'exploitation abusive de certaines catégories de travailleurs.

– Mettre en œuvre la nouvelle directive sur la carte bleue européenne en vue de remédier à la rareté de main-d'œuvre qualifiée dans des domaines clés pour la transition verte et numérique.

– Mieux communiquer et sensibiliser les employeurs et les travailleurs sur les possibilités qu'offre la semaine de 5 jours répartie sur 4 afin d'augmenter le nombre de personnes qui en profitent.

– Accorder un droit d'au moins deux jours de télétravail lorsque la fonction le permet. Ce droit resterait soumis à un accord au sein de l'entreprise.

– Encadrer la pratique du télétravail – qui efface les barrières entre les activités – en imaginant des barrières symboliques comme le droit de se déconnecter.

– Promouvoir le « téléTRAINvail » par une prise en compte des heures de travail prestées durant le trajet en transport public et par un meilleur équipement des trains (tablettes, prises, wifi ou couverture 4G suffisante sur l'ensemble du réseau ferroviaire). Ceci permettra de mieux lisser la fréquentation des routes et des trains durant la journée.

– Développer les tiers-lieux dans les pôles de mobilité (espaces réservés au travail dans les gares) et créer un espace de coworking dans chaque bassin de vie afin de permettre aux télétravailleurs d'accéder à un bureau équipé où il peut rencontrer d'autres personnes, en favorisant les partenariats publics-privés (soutien de la commune et de la Région ; collaboration avec un commerce ou une entreprise).

– Accorder une réduction d'impôt durant 5 ans aux travailleurs qui choisissent de se rapprocher de leur lieu de travail (soit via la revente de leur logement et le rachat d'une habitation propre et unique, soit via une nouvelle location). Cette réduction sera équivalente aux frais réels calculés sur base des trajets domicile-travail préalables au déménagement.

4.3. COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL⁵⁸

Bien que des mesures gouvernementales successives aient contribué à réduire les discriminations sur le marché du travail, ces inégalités subsistent à un niveau préoccupant. L'écart entre les sexes en ce qui concerne l'emploi a considérablement rétréci, passant de 50 % pour les femmes au milieu des années 90 à 67 % en 2021, alors que le taux d'emploi masculin est resté stable, atteignant environ 75 %.

Néanmoins, le marché du travail continue d'être profondément marqué par des disparités entre hommes et femmes. Bien que les femmes gagnent en importance sur le marché du travail, elles ne sont pas réparties de la même manière dans les secteurs d'activité, les postes et les niveaux hiérarchiques que les hommes. Une des raisons de ces écarts réside dans les choix d'orientation éducative différents, qui se reflètent ensuite dans une répartition genrée des professions et des domaines d'activité. Les femmes ont tendance à se spécialiser dans les secteurs des services aux personnes, de la santé et de l'éducation, tandis que les hommes sont plus fréquemment présents dans l'industrie, la construction, les transports et l'informatique.

Quatre travailleurs à temps partiel sur cinq sont des femmes. Les femmes consacrent moins d'heures au travail rémunéré que les hommes. En la matière, il n'y a qu'une faible convergence dans le temps.

Une grande partie des femmes d'origine extraeuropéenne ne sont pas présentes sur le marché du travail. Pour elles, les écarts de genre sont nettement supérieurs à la moyenne européenne.

Le niveau d'étude est une variable clé de la participation au marché du travail. Les personnes n'ayant au plus qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont surreprésentées

parmi les personnes au chômage et inactives : elles représentent 31 % des chômeurs et 40 % des inactifs âgés de 25 à 49 ans, contre seulement 11 % des personnes en emploi de cette même tranche d'âge.

Vivre en couple avec des enfants accroît les écarts de genre. Pour assumer les responsabilités familiales, les mères vont plus souvent que les pères interrompre leur carrière, réduire leur temps de travail, s'orienter vers des fonctions offrant plus de flexibilité ou plus proches de leur domicile.

La combinaison de ces caractéristiques (origine extraeuropéenne, faible niveau de diplôme et charge d'enfants) pénalise d'autant plus fortement les femmes.

La régénération de la prospérité devra s'accompagner de la suppression de toutes les discriminations à l'emploi, qu'elles soient liées au genre, à la culture ou au handicap. Une égalité complète entre les hommes et les femmes sur le marché du travail et une lutte contre les discriminations seront nos priorités.

Nous voulons :

- Sanctionner financièrement les entreprises qui auraient des attitudes discriminatoires non justifiées liées au genre, à la culture, à l'âge ou au handicap.
- Inverser la charge de la preuve dans les cas de discrimination salariale envers les femmes. L'employeur devra prouver que les différences salariales et de traitement sont justifiées par d'autres critères sous peine d'amendes.
- Stimuler l'adoption de plans d'action pour l'égalité salariale et l'égalité des chances par des appels à projets, des chartes, des labels et des classements.

- Faciliter l'accès des femmes au financement de projets d'entrepreneuriat. Actuellement, les femmes ont 30 % de chances de moins d'être financées par les investisseurs.
- Généraliser les appels et candidatures mystères en cas de soupçons de pratiques discriminatoires dans une entreprise.
- Rendre obligatoires les plans de gender mainstreaming dans la fonction publique et dans toutes les entreprises de plus de 50 travailleurs. Pour rappel, les Plans de gender mainstreaming (assortis de tests de genre, de notes de genre et/ou d'un processus de gender budgeting), développés aux différents niveaux de pouvoir de façon transversale, fournissent une réponse concrète aux législations visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans toutes les politiques.
- Disposer de statistiques intégrant la dimension « genre » afin d'avoir une connaissance précise des inégalités entre hommes et femmes.
- Imposer la parité dans le Top de la hiérarchie de la fonction publique. À terme, mettre en place une politique similaire de quotas dans les entreprises de plus de 250 personnes pour atteindre progressivement la parité dans les Conseils d'administration et les Conseils de direction.
- Augmenter et améliorer la maîtrise des langues nationales et des savoirs de base des demandeurs d'emploi d'origine étrangère.



⁵⁸ En partie aussi dans handicap et dans genre

4.4. LA VALORISATION DU TRAVAIL PASSE AUSSI PAR LE FAIT DE S'ASSURER QUE TOUT MONDE RESPECTE LE PACTE SOCIAL

Le travail au noir est presque une pratique olympique dans notre pays. En 2017, la Banque Nationale (BNB) considère que l'économie souterraine représente 4 % du produit intérieur brut belge (PIB), soit 17,9 milliards d'euros ou 3,6 % si on retire de ce chiffre les activités illégales telles que la prostitution ou le trafic de stupéfiants. La fraude fiscale et sociale est donc très répandue en Belgique et la peur de la sanction n'est pas suffisante pour mettre fin à ces pratiques. Il faut changer les mentalités et faire changer la peur de camps.

Il faut une intervention conséquente, un contrôle de toutes les personnes susceptibles de recourir au travail au noir, avec des sanctions suffisamment élevées pour dissuader de recourir au travail au noir et inverser la dynamique afin que le travail au noir et les fraudes sociales et fiscales ne soient plus considérés comme pouvant être exercés en toute impunité.

Frauder socialement ou fiscalement, ce n'est pas respecter les règles du jeu, c'est trahir un système social qui nous soutient et qui est alimenté par des millions de travailleurs et d'employeurs qui se lèvent chaque matin pour faire tourner notre système économique. Rompre ce pacte social doit être lourdement sanctionné.

Nous proposons donc de doubler les sanctions en cas de fraude sociale et/ou fiscale. Par exemple, les peines d'emprisonnement passeraient de 1 an à 6 ans et les amendes pénales de 9600 € à 96 000 €. En cas de fraude sociale, la suspension totale ou partielle du paiement du revenu d'intégration passerait d'une période de 1 mois à une période de 2 mois.

Mais comme ce qui est le plus dissuasif, c'est davantage encore la certitude de la sanction que la lourdeur de la sanction, il faut une action constante et efficace. C'est pourquoi Les Engagés proposent également le recrutement de 3000

agents supplémentaires dans l'administration fiscale et la police judiciaire afin de lutter contre la fraude et la criminalité financière et ainsi revenir au nombre d'agents d'il y a dix ans et pouvoir intensifier les contrôles.

4.5. IMPLIQUER LES TRAVAILLEURS DANS LEURS ORGANISATIONS

La participation citoyenne est un gage de cohésion sociale et d'efficacité qui soutient un projet de société construit sur une vision du bien commun qui transcende les oppositions d'intérêt particulier. La participation des citoyens doit être traduite dans l'organisation politique, mais elle doit également être intégrée à l'organisation de l'entreprise.

À cet égard, la Belgique est très en retard par rapport à la plupart des pays européens qui ont mis en place des mécanismes de codécision des travailleurs au sein des entreprises et de participations de ceux-ci aux bénéfices et aux risques de l'entreprise.

Il ressort du recensement annuel 2022 de l'actionariat salarié dans l'Union européenne, réalisé par la Fédération européenne de l'actionariat salarié, que la Belgique connaît une participation financière des travailleurs sensiblement inférieure à la moyenne européenne. En Belgique, la participation des travailleurs au capital concerne peu de travailleurs et parmi ceux-ci une toute petite partie concentre près de 50 % du capital octroyé.

Il ressort également de ce recensement – effectué dans 32 pays européens, sur 3149 entreprises employant plus de 34,5 millions de salariés – qu'environ 6,8 millions de salariés sont concernés et se partagent un capital accumulé de 447 milliards d'euros dont 224 milliards sont répartis entre seuls 9600 cadres supérieurs. Malheureusement, sur les 6,8 millions de salariés, moins de 50000 sont en Belgique. Notons également qu'en Belgique à peine plus de 1 % du capital est détenu par des employés ordinaires.

Nous souhaitons instaurer un mécanisme qui traduit cette exigence de participation citoyenne par la participation des travailleurs à la décision dans leur entreprise via leur représentation dans les conseils d'administration et leur participation aux bénéfices et aux risques de leur entreprise via des avantages fiscaux à l'octroi d'actions de l'entreprise à ses travailleurs.

Nous voulons encourager la participation des travailleurs aux organes de décision, mais aussi aux bénéfices des entreprises. Il s'agit pour eux de voir dans leur métier plus qu'un gagne-pain, mais une source de sens et de réalisation de soi. Il s'agit de les impliquer pleinement dans un projet commun qui réunit ceux qui apportent leurs capitaux et ceux qui apportent leurs compétences.

Cette logique doit également s'appliquer dans nos administrations publiques pour que les fonctionnaires puissent eux aussi avoir l'opportunité de s'épanouir professionnellement. Il est pour cela nécessaire d'impulser du changement au sein de l'organisation interne et de la structure hiérarchique des administrations publiques.

Nous voulons :

- Permettre à l'ensemble des travailleurs des entreprises de plus de 250 travailleurs de recevoir une part des bénéfices de leur entreprise et d'être représentés dans les organes de gestion.
- Dans les administrations publiques, privilégier un management collaboratif, l'abandon de l'organisation pyramidale, et la mise en place d'un organigramme de fonctions reflétant un réseau de responsabilités.

4.6. SOUTENIR LES ACTIVITÉS ET SERVICES À HAUTE VALEUR SOCIALE AJOUTÉE

Les services aux personnes, le secteur associatif et l'économie sociale sont de riches viviers d'emplois. Plus que des emplois, ce sont des activités à haute valeur sociale ajoutée qui offrent des biens et services ayant un impact positif fort et qui sont porteuses de sens pour le travailleur. Ces secteurs représentent réellement une 3^e voie essentielle entre l'action des pouvoirs publics et l'économie de marché. Ils doivent être soutenus.

Nous voulons :

- Encourager le développement des « entreprises à mission », stimuler celles-ci à inscrire dans leurs statuts la manière dont elles entendent contribuer au bien-être commun, et rendre publique et susceptible d'évaluation leur mission.
- Permettre une déduction fiscale des salaires et cotisations sociales payées à des personnes pour certains types d'aides et de soins à domicile – enfants, personnes âgées, malades... – et en particulier pour les bas et moyens revenus⁵⁹.
- Permettre à plusieurs ménages de créer une agence coopérative pour engager ensemble une ou plusieurs personnes.
- Instaurer un crédit d'impôt « santé » permettant aux particuliers de déduire certains types de coûts relatifs aux soins non couverts par la Sécurité sociale et les frais complémentaires rencontrés pour les personnes à charge⁶⁰.
- Réunir l'ensemble des plateformes de lutte contre les pratiques déloyales et/ou abusives en un guichet unique où tout consommateur y faisant face pourra soumettre son problème et se verrait correctement aiguillé et bénéficiera d'une solution adéquate.

⁵⁹ Aussi dans santé
⁶⁰ Aussi dans santé

- Soutenir le secteur non marchand, en particulier au niveau des aides à la création de nouvelles activités, mais aussi par l'accès aux réductions ciblées de cotisations sociales.
- Développer des agences-conseils et des incubateurs spécifiques aux associations à but non lucratif en vue de soutenir leur expansion. Mettre sur pied une cellule spécialisée pour le profit social au sein des organismes de soutien à l'entrepreneuriat (Hub.Brussels, Innoviris, WE...).
- Les ASBL méritent le même soutien que les entreprises privées quand elles sont en difficulté. En application de la réforme du code des sociétés, il faut leur assurer l'accès aux Centres pour Entreprises en Difficulté qui pourraient leur fournir différentes assistances (comptable, juridique).
- Encourager les fédérations d'ASBL et les différentes plateformes existantes de soutien d'ASBL à développer une activité de guichet d'entreprise, afin de gagner en visibilité, d'établir une « relation client », de compléter leur offre actuelle de services et de leur ouvrir de nouveaux moyens.
- Assurer la juste représentation du secteur à profit social dans les organes de concertation sociale et de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat.
- Établir une banque de données de candidats administrateurs d'ASBL.
- Encourager les fédérations actuelles d'ASBL à soutenir l'associatif là où il émerge lors du prochain renouvellement des conventions de subsides.
- Revoir l'impôt des personnes morales auquel sont soumises les associations, afin de veiller à ce que celles qui dépensent davantage que leurs revenus (immobiliers ou mobiliers) bénéficient d'un taux réduit, à l'instar de l'impôt des sociétés.
- Dans le secteur non marchand, convertir intégralement les réductions de cotisations patronales proposées en une création d'emplois supplémentaires en alimentant le fonds Maribel social pour doper l'emploi.
- Faciliter l'accès des entreprises à profit social aux fonds structurels et autres financements européens en leur offrant un accompagnement technique au montage de projets.
- Évaluer l'impact du travail Semi-Agoral (500 € défiscalisés) sur la concurrence, sur les secteurs, les indépendants et PME, le travail au noir et la qualité des services.
- Lancer un Système d'Échange Local (SEL) pour le monde associatif. Cela forcerait les associations à contracter les services d'autres associations qui, elles-mêmes, auraient plus de recettes (garder l'effet multiplicateur de la monnaie au sein du monde associatif). Cette monnaie alternative aurait une valeur d'échange fixée par ce marché parallèle et pourrait être rachetée par l'État contre des euros pour donner une valeur au travail associatif, en remplacement de certains subsides.
- Sévir contre certains abus de la forme associative et la politisation à outrance d'une infime minorité des associations. L'argent donné aux associations doit être en fonction des services qu'elle rend à la population et à d'autres associations et non en fonction de leurs bonnes relations avec les pouvoirs publics. Ainsi, nous voulons aussi permettre aux associations de se concentrer sur l'opérationnalisation de leurs missions et réduire l'énergie dépensée dans les relations publiques.
- Encourager les associations à fusionner ou trouver des synergies dans le cadre de structures coopératives qui couvrent un plus grand territoire.

- Modifier le code des sociétés en vue d'inscrire clairement un nouveau statut juridique pour les « sociétés coopératives et participatives » (SCOP) selon trois caractéristiques : les travailleurs doivent détenir un pourcentage significatif du capital et des voix en assemblée générale ; le bénéfice doit être affecté en partie à une réserve ; le bénéfice doit être affecté en partie aux travailleurs.

5 – UNE FIN D'EMPLOI DIGNE : REVALORISER LES PENSIONS⁶¹

Le système de pension actuelle n'est pas tenable, n'est pas équitable et est tourné vers le passé au détriment des générations futures.

5.1. PAS TENABLE

En 2050, le coût du vieillissement aura augmenté de 5 % du PIB, soit une augmentation de 25 milliards. À politique égale, le coût des pensions passera de 10,5 % du PIB à 13,5 % du PIB (soit une augmentation de 15 milliards d'euros !).

Nous pouvons également constater qu'en 2050, les défis démographiques seront conséquents. Ainsi, sans sursaut de la part des politiques, en 2050, il y aura +-900 000 retraités en plus alors que la population en âge de travailler n'augmenterait que de +-100 000 unités. À l'horizon 2040-2045, on risque d'avoir 3 pensionnés pour 4 travailleurs." Entre 2010 et 2020, le budget annuel des pensions a bondi de 16 milliards dont 4 sont directement liés au vieillissement, les 12 autres venant de revalorisations successives des montants alloués.

C'est intenable, si on ne fait rien, on ne pourra plus payer les pensions et les soins de santé. Face à ce mur qui se rapproche, qu'a fait la Vivaldi ?

5.2. PAS ÉQUITABLE

Le système des pensions actuel n'est pas équitable envers les femmes. Lorsqu'elles prennent leur retraite, leur pension est de plus de 30 % inférieure à celle des hommes. La réforme proposée par le gouvernement est très défavorable aux femmes.

Le système des pensions actuel n'est pas équitable envers les carrières mixtes et les indépendants.

5.3. LE SYSTÈME DES PENSIONS EST Tourné vers le passé

Notre système des pensions date de plusieurs décennies et n'est plus adapté aux formes de vie actuelles. Nous devons faire preuve de créativité pour permettre de rénover notre système en réfléchissant au splitting des pensions → rétablir une forme d'égalité après un divorce quand un des deux partenaires a mis de côté sa carrière professionnelle (et donc sa future pension) pour le bien-être de sa famille, permettre à des personnes âgées d'accéder à de nouvelles formes de cohabitation (logement kangourou, colocation de personnes âgées) sans mettre en péril leurs revenus → un statut de cohabitant, aménagement de fins de carrière...

Ce que nous demandons, c'est un contrat social performant et fiable pour les pensions.

Ce que nous proposons, c'est de faire contribuer à la soutenabilité du système, tous ceux qui n'y contribuent pas aujourd'hui ou trop peu notamment via l'augmentation du taux d'emploi et via une augmentation significative de la lutte contre la fraude fiscale et la fraude sociale.

Toute personne âgée doit bénéficier d'une pension suffisante, garante de son autonomie et d'une vie décente. La pension doit à la fois valoriser le travail et tenir compte des situations des

⁶¹ Aussi dans aînés

personnes les plus fragiles. Nous voulons accompagner ceux qui entreprennent. Les périodes assimilées à des périodes de travail doivent être revalorisées et prises en compte pour le calcul de la pension.

Pour répondre pragmatiquement à tous ces enjeux, nous proposons la mise en place d'un nouveau calcul des pensions sur base des nombreux travaux réalisés par le conseil académique des pensions.

Notre proposition est de suivre les experts sur le sujet et notamment en nous inspirant de la proposition de compte pension individuel proposé par Jean Hindriks et Pierre Devolder (professeur à l'UCL, experts reconnus du dossier pensions).

Le principe en est le suivant : un compte pension exprimé en euros est ouvert pour chaque affilié. Ce compte est alimenté chaque année de travail par un montant de pension exprimé en euros et égal au salaire brut individuel de l'année (plafonné) multiplié par un taux appelé taux d'acquisition, à fixer chaque année. C'est donc le morceau de pension qui est promérité pour l'année de travail. En cas d'inactivité professionnelle durant l'année, à l'instar des périodes assimilées dans le calcul actuel des pensions, ce compte est alimenté par un salaire imputé (plafonné) multiplié par le taux d'acquisition. Le taux d'acquisition est donc identique pour les périodes d'activité et les périodes assimilées. Le nouveau droit en euros vient s'ajouter à ce qui a déjà été constitué et qui est revalorisé.

Ce taux d'acquisition peut également être modifié pour prendre en compte des périodes de non-travail lié à la prise en charge de personnes malades, des congés pour s'occuper des enfants...

Ce mécanisme concilie sécurité et adaptation, deux qualités essentielles tout particulièrement durant cette crise sanitaire.

En effet, le compte pension permet en cours de carrière de sécuriser la formation progressive des droits du passé et évite ainsi l'effet surprise en fin de carrière comme dans un système par points.

Par ailleurs, et contrairement aux systèmes actuels de pension légale, cette protection du passé n'empêche pas de pouvoir, si nécessaire, ajuster les droits futurs. En fait, le compte pension permet un pilotage souple de nos dépenses de pension en dissociant clairement les droits acquis du passé de l'acquisition de nouveaux droits.

Le compte pension, en dissociant les droits passés des droits futurs, permet également une transition progressive par rapport à l'existant, constituant de ce fait une évolution de nos systèmes plutôt qu'une révolution. Il permettra aussi d'envisager une harmonisation progressive entre les différents statuts de pension légale (salariés, fonctionnaires, indépendants) ; les systèmes fonctionneront de manière identique selon des règles communes, mais les paramètres pourront différer d'un régime à l'autre. Nous proposons donc d'harmoniser l'ensemble des systèmes de pension afin de mettre fin aux profondes discriminations qu'il peut exister au niveau des carrières mixtes où certains indépendants se retrouvent avec des morceaux de carrières réalisés dans la fonction publique non comptabilisés par exemple.

Le système permet également d'envisager plus d'équité dans la fixation de l'âge de la retraite en mettant en avant la durée de la carrière comme paramètre central plutôt qu'un âge uniforme, autorisant ceux qui entament leur carrière plus tôt, notamment les moins qualifiés, de partir à la retraite plus tôt. Il contient également de manière naturelle un mécanisme de bonus-malus pour ceux désirant anticiper leur retraite ou voulant travailler plus longtemps. Ce mécanisme permet également de prévoir de manière équitable un régime unique de pension progressive, générant une transition harmonieuse et cohérente des fins de carrière.

Nous voulons :

- Assurer un montant minimal de 1500 euros net indexé indépendamment du parcours professionnel.



- Accompagner ceux qui entreprennent : un indépendant ayant travaillé toute sa carrière ne recevra plus une pension inférieure à celle d'un chômeur de longue durée.
- Harmoniser progressivement les différents statuts, salariés, indépendants et fonctionnaires, en ce compris les carrières mixtes.
- Accorder la priorité aux pensionnés les plus fragiles, notamment aux femmes dont la pension moyenne est largement inférieure à celle des hommes en raison de l'absence de reconnaissance de leur investissement dans la gestion familiale.
- Établir un plan pluriannuel d'augmentation de la pension légale pour améliorer la couverture sociale et atteindre un meilleur taux de remplacement.
- Mieux valoriser dans la carrière certaines périodes d'assimilation : la maternité et la paternité – congé parental – crédits temps – temps partiel – pause carrière. Étendre ces assimilations notamment aux périodes reconnues d'aidant proche.
- Offrir des possibilités d'adaptation souple des fins de carrière pour permettre à chacun de la vivre de manière optimale (état de santé – pénibilité – petits enfants – etc.), réinstaurer des incitants au maintien au travail des seniors, et profiter de cette période pour assurer le transfert des compétences entre les générations.
- Garantir le financement des pensions et de la Sécurité sociale via le financement alternatif (compensation des réductions de cotisations patronales, accises, taxes carbone, etc.) et instaurer des mesures sociales et fiscales plus justes en ce qui concerne les 2^e et 3^e piliers, dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité.
- Conclure un nouveau pacte social pour demain, compte tenu de l'évolution de la société et du monde du travail, et assurant une meilleure prévisibilité pour les jeunes. Dans ce cadre, instaurer l'assurance autonomie, la pension de base, l'individualisation des droits, en ce compris la suppression du statut des cohabitants, etc.

14

Numérique

— POUR UNE DIGITALISATION ÉTHIQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ

En s'insinuant dans chaque aspect de notre vie quotidienne, la digitalisation de la société s'affirme comme un enjeu politique aussi déterminant que l'environnement ou la cohésion sociale. Pour nous, les Engagés, les futures étapes de la transformation digitale ne pourront se contenter de suivre les évolutions du marché et de la technologie, mais devront être orientées, par l'État, au bénéfice de l'inclusion, de l'épanouissement et de la prospérité de chaque citoyen.

Nous défendons ainsi une transition digitale qui se met au service de l'humain. Cette transition doit permettre à chacun d'entre nous, sans distinction d'âge, de condition sociale ou de lieu de résidence, de bénéficier des avantages offerts par la digitalisation. Au-delà de l'accès aux technologies, nous devons permettre à chacun de s'appropriier ces nouveaux outils.

Nous veillons à ce que notre système éducatif offre aux jeunes les compétences techniques nécessaires pour devenir des citoyens responsables. Devenu un complément indispensable à la relation enseignant-élève, l'outil informatique doit être mis à la disposition des élèves dans le respect de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Pour cela, les enseignants doivent être soutenus et formés continuellement dans la maîtrise de nouveaux outils afin de différencier les apprentissages et de guider les élèves, y compris ceux en situation de retard ou porteur de handicap. Nous voulons également briser les biais de genre qui dictent encore trop souvent les orientations professionnelles pour encourager les jeunes filles à s'engager dans les métiers du numérique.

Par ailleurs, le monde du travail connaît une transformation radicale et, face à l'émergence des plateformes numériques, de nouveaux modes de travail et le besoin croissant de compétences digitales, nous nous attelons à accompagner ces changements tout en garantissant les droits et le bien-être des travailleurs.

La modernisation de l'administration est également une priorité pour nous. En utilisant les technologies numériques, nous souhaitons rendre les services publics plus efficaces, transparents et centrés sur les besoins des citoyens grâce à des processus de communication simplifiés. Nous insistons toutefois sur l'importance de garantir un contact humanisé et de qualité lorsque le citoyen en exprime le souhait ou le besoin.

La transition numérique est également un défi pour les entreprises belges. Soucieux de soutenir les entreprises et particulièrement les PME, nous nous engageons à accompagner activement

ces dernières dans leur transition numérique en leur fournissant des outils, des formations et des ressources adaptées à leurs besoins spécifiques. Certains secteurs nécessitent en ce sens une attention particulière. L'e-santé est l'un de ces secteurs où l'innovation peut transformer radicalement la vie de tous les Belges en offrant des solutions plus efficaces, accessibles et personnalisées (voir en ce sens le chapitre Santé).

Nous visons un changement de posture de la puissance publique dont le rôle doit être de régir plutôt que de réagir à la transition numérique. Pour concrétiser cette vision d'une digitalisation de la société à la fois durable et équitable, nous appelons à l'établissement d'un cadre législatif cohérent et à une stratégie coordonnée, conçus en étroite collaboration avec les différents niveaux de pouvoir nationaux et supranationaux. La Belgique doit être acteur de sa digitalisation en clarifiant son paysage institutionnel. Une stratégie globale doit également être développée concernant le déploiement d'infrastructures garantissant un accès équitable à chacun à la connectivité.

Par ailleurs, si nous reconnaissons les opportunités offertes par les avancées technologiques majeures comme l'IA, nous souhaitons développer une approche stratégique et proactive à ces sujets. Celle-ci consiste à analyser chaque innovation en considérant à la fois ses avantages potentiels et ses implications sociales, éthiques, environnementales et économiques. En établissant un équilibre entre l'adoption rapide de nouvelles technologies et la garantie de leur sûreté et pertinence, nous veillons à ce que la digitalisation serve au mieux les intérêts de toutes et tous.

La sécurité des informations et des infrastructures est indispensable dans un monde où la connectivité est omniprésente. Nous plaçons pour la mise en place de mécanismes de défense performants contre les cybermenaces visant les données personnelles ainsi que les infrastructures publiques et privées.

Nous défendons avec conviction le droit à la vie privée dans l'espace numérique. Cela se traduit par la mise en œuvre de réglementations

strictes en matière de protection des données, la promotion de technologies respectueuses de la vie privée et la sensibilisation des citoyens à leurs droits et à la gestion de leurs informations personnelles. Une meilleure souveraineté dans la gestion et le traitement de ces données constituera également un enjeu majeur.

Enfin, nous sommes conscients de l'impact environnemental de la digitalisation et de la nécessité de réduire la pollution qu'elle engendre. C'est pourquoi nous portons une attention toute particulière aux conditions dans lesquelles les matériels et technologies sont conçus, produits, utilisés et, arrivés en fin de vie, démantelés ou recyclés. Notre objectif ultime est de réduire notre empreinte environnementale tout en optimisant les avantages que la digitalisation peut apporter à la société belge (voir en ce sens partie Climat/Économie). Les transitions vertes et numériques sont indissociables, elles doivent avancer en harmonie.

Afin de s'inscrire dans l'existant, les actions et mesures proposées dans ce programme, pour la Région wallonne, s'intégreront dans le cadre de la stratégie régionale Digital Wallonia⁶² et de ses 5 ambitions. Dans la même logique, une stratégie continuant les efforts déjà entrepris et ne recommençant pas d'une page blanche doit être favorisée à Bruxelles également. Les actions et mesures proposées à l'échelle de la Belgique s'inscrivent quant à elle dans les objectifs du *Digital Decade*⁶³. Les mesures proposées visent à mettre en œuvre et compléter ces ambitions sur les priorités proposées par les Engagés.

1 — HUMANISER LA DIGITALISATION DE NOTRE SOCIÉTÉ

1.1. ACCOMPAGNER LE CITOYEN POUR QU'IL DEVIENNE ACTEUR D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE INCLUSIVE

La transformation numérique de la société offre d'innombrables opportunités, allant de l'accès à l'information à la participation citoyenne en ligne. Cependant, elle présente également des défis majeurs, notamment la fracture numérique. Celle-ci désigne la disparité dans l'accès et l'utilisation des technologies numériques entre différents groupes de population.

Nos priorités

→ Humaniser la digitalisation de notre société

→ Régir au lieu de réagir à la transition numérique



⁶² <https://www.digitalwallonia.be/fr/strategie/>

⁶³ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/europes-digital-decade-digital-targets-2030_fr

En Belgique, malgré une pénétration élevée d'Internet, la fracture numérique persiste. Cette disparité est particulièrement marquée parmi les groupes socio-économiques défavorisés, les personnes âgées et les résidents des zones rurales.

Les Espaces Publics Numériques (EPN) sont l'une des initiatives mises en place pour combattre la fracture numérique, ils offrent un accès public à Internet et proposent des formations pour aider les citoyens à développer leurs compétences numériques⁶⁴. Nous constatons, cependant, qu'en Wallonie au 01/01/2023 seulement 138 communes sur 262 disposaient d'au moins un EPN. Même si ce nombre devrait augmenter quelque peu dans les prochains mois en raison d'un subside récent de la Région, de trop nombreuses communes ne disposeront pas encore de cet outil essentiel pour la lutte contre la fracture numérique. La subsidiarité de la création de nouveaux EPN doit être poursuivie au cours de la prochaine législature. En outre, il conviendrait de contrôler l'activité effective des EPN existants afin de vérifier s'ils remplissent encore les exigences de leur labellisation initiale.

Les enjeux associés à la fracture numérique sont multiples :

- **Accessibilité** : Comment garantir que tous les citoyens, quelle que soit leur situation socio-économique ou géographique, ont un accès équitable à la technologie numérique ?
- **Éducation et formation** : Comment s'assurer que les citoyens ont les compétences nécessaires pour naviguer dans le monde numérique, que ce soit pour chercher un emploi, accéder à des services ou participer à la vie démocratique ?
- **Inclusion sociale** : Comment prévenir l'exclusion sociale des groupes qui sont laissés pour compte dans la révolution numérique ?

– Sécurité et confidentialité : Avec l'augmentation de l'utilisation d'Internet, comment éduquer les citoyens sur les risques potentiels et les meilleures pratiques pour protéger leurs données et leur vie privée en ligne ?

La fracture numérique affecte les principes fondamentaux d'égalité, d'inclusion et de démocratie. La Belgique doit mettre en œuvre des ambitions fortes pour garantir que tous les citoyens peuvent bénéficier des opportunités offertes par le numérique.

Nous voulons :

Le "*Pass Numérique Belge*" : Une initiative nationale pour garantir l'accès et la compétence numérique à tous les citoyens. Pour combattre la fracture numérique, qui est un enjeu majeur pour la cohésion sociale, la Belgique introduira le "*Pass Numérique Belge*", une carte d'accès universelle à des services numériques essentiels et à des formations adaptées.

– Accès universel :

+ Points d'Accès Publics : Création et renforcement d'espaces publics équipés (EPN, bibliothèques, centres communautaires) où les citoyens peuvent utiliser gratuitement des ordinateurs et Internet haut débit.

– Formation et compétence :

+ Ateliers Numériques : Organisation d'ateliers réguliers dans les Points d'Accès Publics pour former les citoyens aux compétences numériques de base, de la navigation sur Internet à l'utilisation de services publics en ligne.

+ Tutorat numérique : Mise en place d'un programme de tutorat où les jeunes formés aux technologies aident les seniors ou les moins familiarisés à maîtriser les outils numériques.

+ Assistance et accompagnement : Permanences d'aide individualisée administrative et technique par des médiateurs numériques qualifiés : conseil, aide pour effectuer une démarche, résolution d'un problème informatique ponctuel...

+ Médiateurs numériques : Investir dans la formation de médiateurs numériques est essentiel tant pour une aide individualisée efficace que pour l'organisation de formations adaptées aux différents publics et techniques.

– Innovation et inclusion :

+ Labos Citoyens Numériques : Création d'espaces collaboratifs où les citoyens peuvent proposer et développer des solutions pour combattre la fracture numérique, avec le soutien d'experts en technologie.

+ Application "Belgique Connectée 2030" : Développement d'une application mobile offrant un accès facile à tous les services publics, informations locales et ressources éducatives, avec une interface intuitive adaptée à tous les âges.

De plus :

- Faire de l'accès au numérique un droit fondamental afin de garantir à chacun une formation à l'utilisation du numérique, d'être équipé pour s'en servir, et d'être protégé lorsque l'on s'en sert.
- Moderniser le service universel et en augmenter le débit Internet fixe pour qu'il permette aux personnes en bénéficiant de surfer en confort.
- Créer une cellule améliorant l'ergonomie des logiciels Open source afin qu'ils soient utilisables par l'administration, l'école et tous les citoyens ou citoyennes.
- Collaborer avec des entreprises technologiques pour offrir des dispositifs reconditionnés à des prix réduits ou gratuits aux personnes à faible revenu.

– Sensibiliser le public aux dangers et aux opportunités du monde numérique, notamment en matière de nouvelles technologies comme l'IA, de sécurité et de confidentialité.

– Créer une plateforme en ligne offrant des ressources, des tutoriels et des cours pour développer ses compétences numériques à son propre rythme.

– Encourager les écoles à ouvrir leurs salles informatiques au public en dehors des heures de classe afin d'en faire des formes d'EPN en dehors des heures de cours.

– Mettre en place des programmes d'accompagnement pour les seniors, leur permettant de s'initier aux outils numériques et de rester connectés.

– Organiser des événements et des forums pour échanger sur les enjeux de la fracture numérique et partager des solutions innovantes.

– Soutenir les initiatives locales visant à réduire la fracture numérique, notamment les projets portés par des associations, des communes ou des ONG.

– Encourager les coopérations entre communes voisines afin de multiplier et de diversifier les opportunités d'accompagnement et de formation par des médiateurs numériques qualifiés.

– Créer une cellule de cybersécurité au niveau national afin de monitorer et empêcher les phishing en cours, faciliter la dénonciation du phishing et autres arnaques en cours.

⁶⁴ <https://www.epnwallonie.be/>

1.2. RENDRE ACCESSIBLE LE NUMÉRIQUE EN RENFORÇANT LES COMPÉTENCES DIGITALES TOUT AU LONG DU PARCOURS

1.2.1. AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES POUR ÉVOLUER DANS UN ENVIRONNEMENT DIGITALISÉ

L'intégration du numérique dans l'éducation est devenue une priorité pour de nombreux pays. L'éducation numérique ne se limite pas à l'utilisation d'ordinateurs ou de tablettes en classe. Elle ne se contente – surtout – pas de remplacer la feuille et le stylo par une tablette et un stylet. Il s'agit de développer une compréhension profonde des principes sous-jacents, des compétences de pensée critique et de la capacité à innover dans un environnement technologique. Une attention particulière doit également être portée aux filières spécialisées.

En Belgique, l'importance de l'éducation numérique est largement reconnue. Le Plan numérique pour l'éducation, lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vise à intégrer progressivement le numérique dans les pratiques pédagogiques et à réduire la fracture numérique parmi les élèves⁶⁵. Malgré ces initiatives, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne l'équipement, la formation des enseignants et l'adaptation des curriculums.

Les enjeux associés au numérique dans l'éducation sont vastes :

- **Équipement et infrastructure** : Comment garantir que chaque établissement dispose des ressources technologiques nécessaires pour soutenir l'éducation au numérique ?
- **Formation des enseignants** : Comment s'assurer que les enseignants sont non seulement formés à l'utilisation des outils numériques,

mais aussi à leur intégration pédagogique ? Comment s'assurer également qu'ils sont équipés pour enseigner les compétences numériques dans les domaines spécialisés de l'IT et du STEM ?

- **Adaptation des curriculums** : Comment les programmes d'études peuvent-ils être adaptés pour intégrer les compétences numériques qui favorisent l'apprentissage actif et la résolution de problèmes allant de la programmation à la pensée critique en ligne ?
- **Égalité d'accès** : Comment garantir que tous les élèves, quelle que soit leur origine socio-économique, ont un accès égal aux opportunités d'apprentissage numérique et aux filières spécialisées ?

L'intégration réussie du numérique dans l'éducation nécessite une vision holistique, reconnaissant que la technologie est un outil, et non une fin en soi. Pour la Belgique, cela signifie adopter une approche collaborative, impliquant les décideurs, les éducateurs, les parents et les élèves eux-mêmes, pour créer un environnement d'apprentissage qui est à la fois innovant et inclusif.

De plus, les filières STEM et IT sont particulièrement cruciales, car elles forment la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieurs et de professionnels de la technologie. Pour la Belgique, investir dans ces domaines est essentiel pour garantir sa compétitivité à l'échelle mondiale et pour répondre aux défis et opportunités du futur numérique.

Nous proposons un programme "Classe numérique 2030" : Équipement et formation pour une éducation 4.0 en Belgique. Afin de concrétiser la vision d'une éducation adaptée à l'ère numérique, la Fédération Wallonie-Bruxelles lancera le programme "Classe numérique 2030". Ce programme se concentrera sur deux piliers essentiels : l'équipement et la formation. S'appuyant sur l'existant, en Fédération Wallonie-Bruxelles,

ce programme doit s'inscrire dans la continuité du référentiel de formation manuelle technique, technologique et numérique⁶⁶ (FMTTN).

– Équipement pour chaque élève :

- + Pack éducatif numérique : Chaque élève, dès son entrée à l'école primaire, recevra un "Pack Éducatif numérique" comprenant une tablette tactile avec des logiciels éducatifs préinstallés, adaptés à son niveau scolaire. Ce matériel doit également permettre de faire le lien entre l'équipe éducative et les parents dans l'apprentissage des compétences numériques de l'élève.
- + Laboratoires de création numérique : Ces laboratoires offriront des outils comme des imprimantes 3D, des kits de robotique et des logiciels de conception, permettant aux élèves de réaliser des projets pratiques. Ils seront installés dans les grands centres urbains et/ou sous forme de bus itinérants permettant aux établissements ruraux d'en profiter également.

– Formation adaptée :

- + Certification numérique pour enseignants : Tous les enseignants suivront une formation spécifique pour obtenir une "Certification numérique", garantissant leur maîtrise des outils et méthodes d'enseignement numériques.
- + Partenariats avec les EdTech : Collaboration avec des start-up spécialisées dans la technologie éducative pour développer des modules d'apprentissage interactifs, des jeux éducatifs et des simulations.

Ce programme doit être complété par le Programme "STEMBelle" : Promotion et soutien des filières STEM pour les jeunes mettant l'accent sur l'empowerment des femmes. Pour répondre à la demande croissante de compétences en STEM (Science, Technologie, Ingénierie, Mathéma-

tiques) et pour combattre la sous-représentation des femmes dans ces domaines, la Belgique lancera le programme "STEMBelles".

– Éveil dès le plus jeune âge puis sensibilisation à l'adolescence :

- + Ateliers Découverte : Des ateliers interactifs seront organisés dans les écoles primaires pour découvrir les métiers STEM à travers des expériences pratiques et des jeux éducatifs.
- + Ambassadrices STEM : Des professionnelles des domaines STEM visiteront les écoles pour partager leurs expériences, inspirer les jeunes et déconstruire les stéréotypes.

– Soutien pendant les études secondaires et supérieures :

- + Bourses STEMBelles : Des bourses d'études seront offertes aux jeunes femmes poursuivant des études en STEM, pour réduire les barrières financières.
- + Mentorat et Réseautage : Création d'une plateforme de mentorat où les étudiantes peuvent être jumelées avec des professionnelles établies dans les domaines STEM pour bénéficier de conseils, de soutien et d'opportunités de réseautage.

– Collaboration avec le secteur privé :

- + Partenariats avec les entreprises : Collaboration avec les entreprises pour offrir des stages, formations et opportunités d'emploi aux diplômées des filières STEM.
- + Campagnes de sensibilisation : En partenariat avec le secteur privé, lancement de campagnes médiatiques mettant en avant les réussites des femmes dans les domaines STEM pour inspirer la prochaine génération.

⁶⁵ <http://www.enseignement.be/index.php?page=28257>

⁶⁶ http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=17242&do_check=CNEJLFQGE

De plus :

- Mettre en place un « permis du numérique ». Celui-ci serait acquis après le suivi, par l'élève, de séances de sensibilisation et de formation autour des enjeux du numérique : son utilisation saine et sécurisée, ses enjeux ... Il ne s'agit pas d'en interdire l'utilisation s'il n'est pas acquis, mais d'assurer un niveau de compréhension des bases unifié.
- Rendre obligatoire, dès l'enseignement fondamental, l'enseignement des différentes compétences numériques telles que l'apprentissage du fonctionnement des outils numériques et leur usage responsable et sain, la création et la conception de contenus multimédias, l'usage d'Internet et ses limites, la compréhension des algorithmes, de la robotique, du codage et de la logique qui les sous-tendent.
- Assurer une composante développant les compétences numériques de base dans toutes les formations et les cours de tous les domaines.
- Sensibiliser les élèves à la sécurité numérique, à l'éthique, au cyberharcèlement et à la citoyenneté en ligne.
- Évaluer régulièrement l'impact des outils numériques sur les performances et le bien-être des élèves pour ajuster les méthodes d'enseignement.
- Prévoir dans l'horaire hebdomadaire des périodes d'apprentissage où l'élève travaille en autonomie sous la surveillance d'un éducateur ou, pour les plus âgés, chez eux, via des dispositifs d'enseignement tirant parti des outils numériques.
- Permettre aux enseignant-e-s de travailler avec des groupes d'élèves plus petits pendant que le reste de la classe travaille de manière autonome.
- Intégrer des modules d'apprentissage numérique dans les programmes scolaires dès le primaire.

- Valoriser et reconnaître les formations privées qualifiantes qui répondent à des standards équivalents à ceux des formations organisées par l'enseignement communautaire.
- Organiser des journées portes ouvertes dans les universités et hautes écoles pour présenter les filières STEM et IT aux élèves du secondaire.
- Collaborer avec des entreprises technologiques pour proposer des stages et des immersions professionnelles aux étudiants des filières STEM.
- Organiser des ateliers et des formations pour les conseillers d'orientation, afin qu'ils puissent mieux guider les élèves vers les filières STEM et IT.
- Proposer des programmes d'échange pour les étudiants des filières STEM, leur permettant de découvrir d'autres cultures et approches pédagogiques.
- Assurer la formation des formateur-trice-s d'enseignant-e-s au numérique et automatiser la reconnaissance des compétences technopédagogiques acquises au sein de l'Union européenne.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation dans les écoles pour déconstruire les stéréotypes liés aux métiers du numérique.
- Soutenir les écoles dans la mise en place d'infrastructures numériques solides, notamment un accès Internet haut débit.
- Établir des partenariats avec des entreprises technologiques pour bénéficier de matériel et de logiciels éducatifs à la pointe.



- Établir des partenariats avec des initiatives internationales pour échanger sur les meilleures pratiques en matière d'éducation au numérique.
- Mettre en place des plateformes collaboratives pour les élèves, favorisant le travail en groupe et l'échange.

1.2.2. AMÉLIORER L'APPRENTISSAGE CONTINU DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DANS UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN ÉVOLUTION

L'évolution rapide du paysage technologique et la transformation numérique des industries ont profondément modifié les exigences du marché du travail. Les compétences qui étaient autrefois considérées comme essentielles peuvent rapidement devenir obsolètes, tandis que de nouvelles compétences émergent en réponse aux innovations technologiques.

En Belgique, comme dans de nombreux pays, la main-d'œuvre est confrontée à ces défis. Bien que le pays possède un système éducatif solide, il existe un besoin croissant de formation continue pour permettre aux travailleurs de rester pertinents et compétitifs.

Les concepts d'upskilling (amélioration des compétences actuelles) et de reskilling (acquisition de nouvelles compétences pour un changement de rôle ou de secteur) sont devenus centraux dans ce contexte. Ces approches visent à préparer les travailleurs aux exigences changeantes du marché du travail et à garantir qu'ils ne sont pas laissés pour compte dans l'économie numérique.

Les enjeux associés à la formation, à l'upskilling et au reskilling des travailleurs sont multiples :

- **Accès à la formation** : Comment garantir que tous les travailleurs, quel que soit leur âge, leur secteur ou leur situation socio-économique, ont accès à des opportunités de formation de qualité ?
- **Pertinence et qualité** : Comment s'assurer que les programmes de formation sont adaptés aux besoins actuels et futurs du marché du travail ?
- **Soutien institutionnel** : Quel rôle les gouvernements, les syndicats et les employeurs peuvent-ils jouer pour soutenir la formation continue et la reconversion professionnelle ?
- **Culture d'apprentissage** : Comment encourager une culture d'apprentissage continu et d'adaptabilité parmi les travailleurs ?

La Belgique, face à ces défis, doit adopter une approche proactive et collaborative. Cela nécessite un partenariat étroit entre les institutions éducatives, les employeurs, les syndicats et les décideurs politiques pour créer un écosystème de formation robuste et réactif. Cette approche peut s'appuyer sur le référentiel DigComp⁶⁷, élaboré pour faire le lien entre les compétences

⁶⁷ <https://www.comprendredigcomp.com/cadredigcomp.html>

numériques, les formations, les certifications, le marché de l'emploi et la vie citoyenne.

Nous proposons un programme "Belgique Future-Ready" : un compte formation personnalisé pour chaque travailleur. Dans un monde en constante évolution, la formation continue est essentielle pour que les travailleurs restent compétitifs au regard des besoins changeants du marché du travail. En réponse à ce défi, la Belgique lancera le programme "Belgique Future-Ready".

– Compte Formation Personnalisé :

+ Crédits Formation : Chaque travailleur, étudiant ou retraité recevra un compte formation disponible dans son portefeuille numérique. Ce compte formation sera alimenté en crédits formation utilisables pour des formations certifiées dont l'authenticité est sécurisée. Ces crédits s'accumuleront avec le temps et pourront être utilisés à tout moment de la carrière du travailleur. Les entreprises seront encouragées à articuler l'utilisation de ces crédits par leurs salariés avec des perspectives d'évolution au sein de la structure.

+ Plateforme d'Orientation : Une plateforme en ligne sera mise à disposition, offrant des tests d'orientation, des informations sur les secteurs en croissance et une liste de formations disponibles selon les besoins individuels.

– Partenariats avec le secteur privé :

+ Formations en Entreprise : Incitations pour les entreprises qui organisent des formations internes, permettant aux travailleurs d'apprendre tout en travaillant.

+ Stages de Reconversion : En collaboration avec les entreprises, création de stages spécifiques pour les travailleurs souhaitant se reconverter, offrant une expérience pratique dans un nouveau domaine.

– Soutien à la réorientation professionnelle :

+ Conseillers d'Orientation Professionnelle : Mise à disposition de conseillers spécialisés pour guider les travailleurs dans leur parcours de formation et de reconversion.

+ Garantie de Revenu de Formation : Pour les travailleurs qui choisissent de suivre une formation à temps plein, mise en place d'une garantie de revenu temporaire pour assurer leur stabilité financière.

"Belgique Future-Ready" vise à créer un écosystème où la formation continue est non seulement encouragée, mais aussi facilitée et adaptée aux besoins individuels de chaque travailleur.

De plus

– Étudier les impacts du numérique sur les emplois au sein de chaque secteur et co-définir des stratégies de transition et de reconversion graduelle des travailleurs et travailleuses des métiers les plus exposés pour éviter de futurs drames sociaux.

– Permettre à chaque travailleur de disposer d'un « sac à dos numérique » avec un portefeuille qui regroupe toutes les formations suivies au cours de sa carrière.

– Encourager les centres de formation à améliorer leur offre dans les compétences émergentes après avoir évalué leur intérêt.

– Collaborer avec les entreprises pour identifier les compétences clés de demain et adapter les programmes de formation en conséquence.

– Établir des partenariats avec des plateformes d'apprentissage en ligne pour offrir des formations certifiantes adaptées aux besoins du marché du travail.

– Mettre en place des programmes de mentorat pour accompagner les travailleurs dans leur parcours de reconversion professionnelle.

– Organiser des forums et des salons de l'emploi axés sur les métiers du numérique et les secteurs en croissance.

– Soutenir les formations sur le numérique adressées aux demandeurs d'emploi.

– Soutenir les initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation parmi les travailleurs.

– Sensibiliser les travailleurs aux opportunités offertes par l'économie numérique et les encourager à développer une mentalité d'apprentissage continu.

– Proposer des bourses et des aides financières pour les travailleurs souhaitant suivre des formations intensives dans des domaines clés.

– Investir dans la recherche et le développement, l'éducation et les programmes de requalification et de mise à niveau des compétences pour le secteur numérique.

1.3. DÉVELOPPER UNE ADMINISTRATION DIGITALISÉE, TRANSPARENTE, EFFICACE ET ORIENTÉE UTILISATEURS

La digitalisation de l'administration est nécessaire pour moderniser les services, améliorer l'efficacité et répondre aux attentes croissantes des citoyens et des entreprises en matière d'interactions numériques.

Des efforts ont été déployés pour digitaliser l'administration, notamment avec la mise en place de plateformes telles que "Mon dossier", permettant aux citoyens d'accéder à leurs données personnelles, ou "Only Once", visant à réduire la redondance des informations fournies par les citoyens et les entreprises aux autorités⁶⁸ ou encore "e-Government" et "maWallonie" visant à simplifier les interactions entre les citoyens et l'administration⁶⁹.

Cependant, malgré ces efforts, des défis subsistent. La coordination entre les différentes entités fédérées, la standardisation des processus et la formation des employés sont autant d'obstacles à surmonter.

Les enjeux associés à la digitalisation de l'administration sont multiples :

– **Accessibilité et inclusion** : Comment garantir que tous les citoyens et entreprises, quelle que soit leur situation géographique ou socio-économique, ont un accès égal aux services numériques ?

– **Sécurité et confidentialité** : Avec la transition vers le numérique, comment assurer la sécurité des données et la protection de la vie privée des citoyens et des entreprises ?

– **Formation et compétences** : Comment s'assurer que le personnel administratif est formé et équipé pour gérer les services numériques et répondre aux besoins des utilisateurs ?

– **Interconnexion des systèmes** : Comment garantir que les différents systèmes et plateformes numériques de l'administration peuvent communiquer entre eux, offrant une expérience utilisateur fluide et intégrée ?

La relation entre l'administration et ses usagers, qu'il s'agisse de citoyens ou d'entreprises, est au cœur de la démocratie. La digitalisation offre l'opportunité d'améliorer cette relation, de la rendre plus transparente, efficace et centrée sur l'utilisateur. Cela nécessite une vision stratégique, des investissements ciblés et une volonté de placer les citoyens et les entreprises au centre de la transformation numérique. La transformation numérique implique une refonte complète des processus, des structures et de la culture organisationnelle.

⁶⁸ <https://www.bosa.be/fr/projets/digitalisation>

⁶⁹ https://www.belgium.be/fr/la_belgique/e_government

Nous voulons :

La mise en place du "Guichet Unique numérique" pour toutes les interactions administratives. Pour simplifier et accélérer les démarches administratives des citoyens et des entreprises, la Belgique lancera le "Guichet Unique numérique" (GUN). Cette plateforme en ligne centralisera toutes les interactions avec l'administration, offrant un accès rapide, sécurisé et personnalisé à tous les services publics. Cela permettra également de réduire les délais et l'attente des usagers pour certaines démarches.

Les caractéristiques clés du GUN incluront :

- Un profil utilisateur unique pour chaque citoyen et entreprise, évitant la redondance des informations et garantissant la confidentialité des données.
- Une interface intuitive permettant de réaliser toutes les démarches administratives, des déclarations fiscales à la demande de permis.
- Des notifications en temps réel pour informer les utilisateurs des étapes à suivre, des échéances ou des changements de statut.
- Une assistance virtuelle 24/7 pour guider les utilisateurs et répondre à leurs questions. Cette assistance n'a pas vocation à se substituer au contact humain.

Le Guichet Unique numérique sera complété par le lancement du programme "Admin 4.0" pour une transformation numérique de l'administration. Ce programme ambitieux vise à renforcer la digitalisation des processus internes de l'administration, en utilisant les technologies les plus avancées pour améliorer l'efficacité, la transparence et la réactivité.

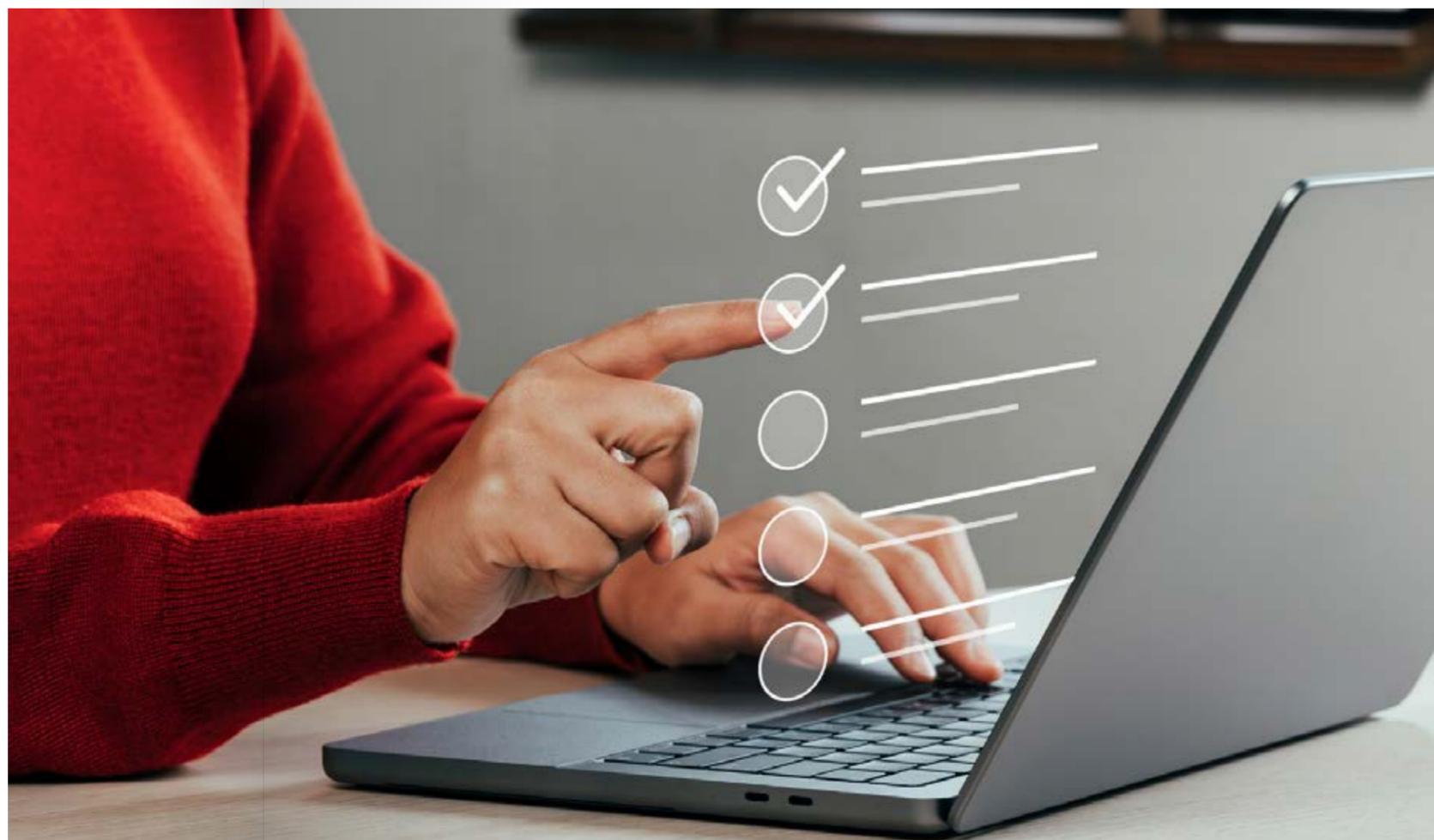
Les piliers clés du programme "Admin 4.0" incluront :

- Formation continue : tous les employés administratifs recevront une formation régulière sur les outils numériques et les meilleures pratiques, garantissant que l'administration dispose des compétences nécessaires pour sa transformation.
- Efficacité opérationnelle : refonte en profondeur des procédures administratives existantes en lien avec leur digitalisation. Les réglementations à venir devront être pensées et designées pour fonctionner également en ligne.
- Plateformes collaboratives : mise en place de systèmes permettant une collaboration en temps réel entre différents départements et niveaux de l'administration.
- Assurer la continuité du service : anticiper les attaques et black-out afin d'assurer la continuité du service aux usagers.
- Garantie d'une alternative non numérique : afin de garantir l'accès aux services public pour chacun, une alternative non numérique pour accéder à l'administration est primordiale⁷⁰.

De plus :

- Simplifier, systématiquement, le fonctionnement en ligne des administrations. En créant un Point de Contact Unique en ligne, par niveau de pouvoir, pour toutes les entreprises, indépendant-e-s et citoyen-ne-s. Ce point de contact doit permettre la centralisation des informations et des formulaires.

- Nous souhaitons garantir le respect – et renforcer son contrôle – des normes d'accessibilité des sites Internet publics. S'agissant des sites Internet publics, nous souhaitons en garantir une définition large en matière d'accessibilité pour ne pas se limiter aux services publics, mais également à tous les organismes financés par les pouvoirs publics. Nous souhaitons également mettre en place cette obligation pour tous les sites Internet d'entreprises fournissant des services de base tels que l'eau, l'électricité, la connexion téléphonique et Internet, le gaz, les banques...
- Accélérer et accompagner les avancées déjà entreprises avec des projets tels que l'e-Box afin d'assurer une adoption large et aisée pour les entreprises.
- Développer l'initiative Conectoo⁷¹ proposée par BOSA proposant une formation certifiante sur les enjeux de l'inclusion numérique et l'accompagnement des citoyens.
- Offrir un support technique et une assistance en ligne pour accompagner les utilisateurs dans leurs démarches administratives numériques.
- Établir des protocoles stricts de sécurité pour protéger les données personnelles des citoyens et des entreprises.
- Instaurer un système de feedback, encourager les retours d'expérience et les suggestions des usagers afin d'améliorer continuellement l'expérience utilisateur.



⁷⁰ Cette nécessité fait déjà l'objet d'une proposition de loi modifiant la loi du 19 juillet 2018 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, afin de prévoir une alternative non numérique déposée par Vanessa MATZ au Parlement fédéral.

⁷¹ <https://bosa.belgium.be/fr/connectoo>

- Promouvoir la transparence en publiant régulièrement des données ouvertes sur les activités et les décisions administratives.
- Organiser des consultations en ligne pour impliquer les citoyens dans la prise de décision administrative.
- Développer l'interopérabilité des systèmes et l'open-data, dans tous les services publics, quel que soit le niveau de pouvoir et de connexions entre eux. (Justice, énergie, mobilité, santé...). L'interopérabilité doit permettre à terme de développer une plateforme unique pour tous les services administratifs.
- Développer une utilisation éthique et sécurisée de l'intelligence artificielle et de l'analyse de données pour améliorer l'efficacité des services administratifs et améliorer les conditions de travail des fonctionnaires.

– Instaurer un système de certification pour les fournisseurs de solutions numériques pour l'administration, garantissant la qualité et la sécurité des outils utilisés.

– Soutenir les initiatives locales visant à digitaliser les services municipaux et régionaux, garantissant une cohérence à tous les niveaux de l'administration.

– Mettre en place des partenariats public-privé pour développer des solutions innovantes adaptées aux besoins de l'administration.

– Collaborer avec d'autres pays européens pour partager de meilleures pratiques et des solutions innovantes en matière de digitalisation administrative.

Dans le domaine plus particulier de la justice, l'intelligence artificielle pour la digitalisation jouera un rôle important. Nous souhaitons développer son utilisation suivant certaines balises.

– Mettre en place une base de données des jugements et lui permettre le traitement automatisé de toutes les informations qu'elle contiendra ;

– La neutralité des algorithmes utilisés devra être garantie et contrôlée dans un cadre législatif défini ;

– Le rôle de l'intelligence artificielle ne pourra jamais se substituer au jugement des magistrats qui devront toujours en contrôler le résultat, mais devra aider à la décision des magistrats ;

– L'intelligence artificielle devra permettre de libérer du temps pour permettre aux magistrats d'accorder davantage de temps là où la dimension humaine des conflits est la plus importante.

1.4. SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DIGITALE

1.4.1. SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

La digitalisation est devenue un impératif pour les entreprises, elle offre des opportunités d'innovation, d'efficacité opérationnelle et d'expansion du marché. Cependant, la transition vers le numérique peut être complexe, coûteuse et intimidante, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui peuvent ne pas avoir les ressources ou l'expertise nécessaires.

En Belgique, l'économie est fortement soutenue par les PME, qui représentent plus de 99 % des entreprises et emploient près de deux tiers de la main-d'œuvre⁷². Bien que de nombreuses

PME belges reconnaissent l'importance de la digitalisation, elles sont confrontées à des défis tels que le manque de compétences numériques, les coûts élevés des technologies et l'incertitude quant au retour sur investissement.

Le gouvernement belge a pris des mesures pour soutenir la digitalisation des entreprises. Cependant, malgré ces efforts, un écart persiste entre les grandes entreprises et les PME en matière d'adoption numérique.

Les enjeux associés à l'aide à la digitalisation des entreprises sont pluriels :

- **Formation et compétences** : Comment s'assurer que les employés des entreprises, en particulier des PME, sont formés aux nouvelles technologies et peuvent les utiliser efficacement ?
- **Accès à la technologie** : Comment rendre les technologies numériques accessibles et abordables pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ?
- **Culture et changement organisationnel** : Comment encourager une culture d'innovation et de changement au sein des entreprises pour embrasser la digitalisation ?
- **Sécurité et conformité** : Avec la digitalisation vient le défi de la cybersécurité et de la conformité réglementaire. Comment les entreprises peuvent-elles être soutenues pour naviguer dans ce paysage complexe ?

La Belgique, face à ces défis, doit adopter une approche holistique pour soutenir la digitalisation des entreprises. Cela nécessite une collaboration étroite entre le gouvernement, le secteur privé, les institutions éducatives et les partenaires internationaux pour créer un écosystème numérique robuste et inclusif.

Nous proposons le lancement d'un programme visant à accélérer la digitalisation des entreprises. Celui-ci, inscrit dans la dynamique de Digital Wallonia pour la Région wallonne, aura pour but de soutenir les entreprises belges dans leur

transition numérique et de renforcer la compétitivité de l'économie nationale, ce programme sera instauré. Ce programme vise à fournir aux entreprises, en particulier aux PME, les outils, les ressources et le soutien nécessaires pour embrasser pleinement la révolution numérique.

Les éléments clés de ce programme incluront :

- **Centres de compétence numérique** : Une meilleure coordination de centres régionaux offrant des formations, des ateliers et des conseils sur les meilleures pratiques numériques, de la gestion des données à l'e-commerce.
- **Subventions et incitations fiscales** : mise à disposition de subventions pour les entreprises investissant dans des technologies numériques et offrant des incitations fiscales pour la formation numérique des employés.
- **Mentorat et partenariats** : Mise en relation des entreprises avec des mentors du secteur numérique et encouragement des partenariats entre start-up et grandes entreprises pour favoriser l'innovation. Partage de meilleures pratiques et des expériences dans la mise en place de solutions numériques.

Au niveau fédéral, création d'une plateforme en ligne : Développement d'une plateforme en ligne offrant des ressources, des tutoriels et des outils pour guider les entreprises dans leur transformation numérique.

De plus :

- Soutenir financièrement les petites et moyennes entreprises dans leurs efforts de digitalisation par le biais de subventions ou de prêts avantageux.
- Encourager les partenariats entre start-up technologiques et entreprises traditionnelles pour favoriser l'innovation et le transfert de connaissances.
- Encourager les entreprises à adopter des solutions numériques durables et écoresponsables.

⁷² <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-en-belgique>

- Mettre en place des programmes de mentorat pour les entreprises en phase de digitalisation, permettant de bénéficier de l'expertise de leaders du secteur numérique.
- Soutenir les entreprises par la mise en place d'un guichet unique pour les start-up, offrant des conseils et une orientation sur la réglementation.
- Améliorer la reconnaissance des formations et expériences professionnelles et l'équivalence des diplômes dans le domaine du numérique.
- Faciliter l'accès à un visa de travail pour les spécialistes en informatique.
- Promouvoir des forums et des événements nationaux sur la digitalisation pour encourager le networking et le partage d'expériences entre entreprises.

1.4.2. STIMULER L'INNOVATION ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UN LEADERSHIP NUMÉRIQUE EUROPÉEN

Quelques entreprises technologiques, souvent désignées par l'acronyme GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dominent le paysage numérique mondial. Ces entreprises américaines exercent une influence considérable sur l'économie numérique, la culture et même la politique. Grâce à leur taille, leurs ressources et leur capacité d'innovation, elles ont une position dominante sur le marché, ce qui suscite des préoccupations en matière de concurrence, de régulation et d'éthique. Elles offrent d'une part des services essentiels qui facilitent la digitalisation, l'innovation et la connectivité, mais cela étant leur position dominante peut étouffer la concurrence locale, influencer les normes du marché et limiter la croissance des start-up et des PME⁷³. Face à cette domination, l'Europe s'interroge également sur sa capacité à produire

ses propres champions du numérique capables de rivaliser sur la scène mondiale.

La Belgique bénéficie des innovations et des services offerts par ces géants du numérique. Cependant, la dépendance à ces géants pose des questions sur la souveraineté numérique, la protection des données et la compétitivité économique. L'Europe a historiquement été un leader dans de nombreux domaines technologiques, mais a du mal à produire des entreprises technologiques de la taille des GAFAM⁷⁴. Les entreprises sont elles aussi préoccupées par la dépendance excessive à l'égard de ces grands acteurs, en particulier dans des domaines tels que le cloud computing, les systèmes d'exploitation, les plateformes de vente en ligne, la Blockchain et l'IA⁷⁵. Des inquiétudes persistent aussi concernant l'utilisation des données, la protection de la vie privée et la capacité des géants du numérique à influencer les décisions politiques et réglementaires.

L'innovation et le développement d'un leadership numérique européen reposent sur plusieurs enjeux :

- **Innovation et recherche** : Comment renforcer la souveraineté numérique belge en stimulant l'innovation et la recherche en Europe afin de développer des technologies de pointe et des solutions numériques innovantes ?
- **Financement** : Comment garantir que les start-up et les entreprises technologiques européennes ont accès à des financements suffisants pour croître et rivaliser à l'échelle mondiale ?
- **Réglementation** : Comment équilibrer la nécessité de réguler les géants technologiques et d'assurer une concurrence équitable tout en favorisant un environnement propice à la croissance et à l'innovation pour les entreprises européennes ?

- **Talents** : comment attirer et retenir les meilleurs talents technologiques en Europe, et comment former la prochaine génération de leaders numériques ?

La Belgique, en collaboration avec l'Union européenne, doit donc naviguer prudemment dans ses relations avec les géants du marché du numérique, en cherchant à tirer parti des avantages tout en protégeant ses intérêts nationaux et en soutenant la croissance locale. Pour cela, favoriser le développement de champions numériques est crucial. Cela nécessite une vision stratégique à long terme et implique des investissements dans l'éducation, la recherche, l'infrastructure et un environnement réglementaire favorable. De plus, une collaboration étroite entre les gouvernements, le secteur privé, les institutions éducatives et les partenaires internationaux est essentielle pour réaliser cette vision.

Nous voulons :

Création de l'« *EuroTech Alliance* » - Une fédération professionnelle des géants technologiques européens pour rivaliser sur la scène mondiale. L'Europe a besoin d'une approche audacieuse pour renforcer sa présence dans le secteur technologique mondial. Plutôt que de tenter de rivaliser individuellement, les géants technologiques européens doivent unir leurs forces.

- Vision stratégique, commune :
 - + Coopération des Leaders : Encourager la collaboration étroite entre les principales entreprises technologiques européennes pour créer des écosystèmes puissants capables de rivaliser avec les GAFAM.
 - + Optimisation des Ressources : Mutualiser les ressources en recherche et développement, les infrastructures technologiques et les talents pour accélérer l'innovation.

- Soutien gouvernemental :
 - + Financement public : Mettre en place des programmes d'investissement européen pour soutenir les initiatives privées dans les domaines de la recherche et du développement, dans le respect du droit de l'Union européenne.
 - + Identifier les « technologies de rupture » qui auront un impact majeur dans le futur et cibler prioritairement ces technologies et les secteurs où l'Union européenne a des atouts existants susceptibles de la rendre plus compétitive.
 - + Dans ces secteurs, faciliter l'accès aux financements à destination des start-ups innovantes du numérique pour leur permettre d'atteindre des tailles critiques suffisantes.

- Marché unique numérique :
 - + Harmonisation réglementaire : Simplifier et harmoniser les réglementations numériques à travers l'Europe pour faciliter l'expansion et l'opération de l'EuroTech Alliance sur l'ensemble du continent.
 - + Protection des données : Établir des normes élevées en matière de protection des données, garantissant que l'EuroTech Alliance opère selon les principes européens de respect de la vie privée.
- Stratégie d'acquisition :
 - + Encourager les incubateurs de start-ups afin de permettre le développement de l'EuroTech Alliance par l'émergence de nouvelles entreprises prometteuses.

L'EuroTech Alliance pourrait transformer le paysage technologique européen, créant une fédération capable de rivaliser avec les géants mondiaux tout en respectant les valeurs européennes.

⁷³ <https://www.levif.be/actualite/international/gafam-le-defi-europeen-face-aux-geants-du-numerique/article-normal-1161999.html>

⁷⁴ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-strategy_fr

⁷⁵ <https://ec.europa.eu/competition/publications/reports/kd0419345enn.pdf>



Cette stratégie doit être complétée par la création d'un "Pacte numérique belge" sous l'égide du gouvernement fédéral : pour une collaboration équitable entre les géants technologiques et les entreprises/institutions locales. Ce pacte instaura un cadre de collaboration étroite entre les grandes entreprises technologiques opérant en Belgique et les entreprises et institutions locales. L'objectif est de garantir que les technologies et plateformes de ces géants soient adaptées aux besoins spécifiques du marché belge, tout en soutenant l'innovation locale.

Ce pacte permettra aux grandes entreprises technologiques de s'engager à :

- Investir dans des incubateurs et accélérateurs locaux pour stimuler l'innovation belge.
- Proposer des formations et des ressources pour aider les entreprises locales à maximiser l'utilisation des plateformes technologiques.
- Assurer une transparence totale sur l'utilisation des données des utilisateurs belges et garantir leur protection.
- Garantir des droits sociaux étendus à leurs sous-traitants. N'abusant justement pas de ce statut et accordant celui d'employé notamment pour les grandes plateformes utilisant un grand nombre de travailleurs.

Ainsi, les entreprises et institutions belges bénéficieront d'un accès privilégié à des technologies de pointe, à des formations et à des opportunités de collaboration.

De plus :

- Permettre une mise en œuvre rapide de la taxe GAFAM afin d'équilibrer les contraintes entre nos commerçants et les grandes plateformes de vente en ligne.
- Mettre en place une commission de surveillance au sein du Conseil Numérique Fédéral⁷⁶ afin de surveiller les pratiques des grandes entreprises technologiques et s'assurer qu'elles ne nuisent pas aux entreprises locales.
- Encadrer l'e-commerce afin de protéger les commerces locaux en aidant les commerçants locaux à se fédérer et à créer des plateformes en ligne pour se proposer en alternative aux GAFAM.
- Laisser le choix du mode logistique au client afin de lui permettre de choisir, à des prix différenciés, entre une solution plus écologique et une moins écologique.

- Soutenir le développement et la diffusion des logiciels libres et open source notamment dans les administrations publiques en supprimant les freins à leur utilisation.
- Encourager la création de comités d'entreprises belges ou européens pour les plateformes extraeuropéennes (à l'instar de ce qu'ont fait Foodora/Deliveroo).
- Lutter contre les « Killer acquisitions » des sociétés étrangères qui acquièrent une entreprise européenne pour s'approprier ses innovations ou empêcher le développement d'une concurrence. En renforçant notamment les private equity locaux.
- Proposer des incitations fiscales et/ou subsides pour les start-up technologiques européennes montrant un potentiel de croissance rapide par rapport à d'autres capitales technologiques tels que Paris et Londres. Dans la mise en œuvre de ces incitants, nous devons veiller à réduire la charge administrative souvent trop complexe permettant d'accéder à ces financements.
- Créer un statut juridique attractif pour les sociétés européennes numériques qui leur permettra d'exercer leurs activités dans toute l'Union européenne et d'offrir la même qualité de services à tous les consommateurs européens.
- Offrir des incitations aux géants technologiques qui investissent dans la recherche et le développement en Belgique, favorisant ainsi l'innovation locale. Cette incitation peut notamment prendre la forme d'un précompte chercheur.
- Faire appliquer strictement le droit du travail, notamment le statut de salarié, dans les filiales des GAFAM en Belgique.
- Plaider au niveau européen pour une obligation incombant aux fabricants d'ordinateurs de proposer le choix entre deux systèmes d'exploitation, afin de prévenir la distorsion de concurrence des ventes liées.

- Faciliter l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises technologiques européennes, en négociant des accords commerciaux favorables.
- Mettre en place un mécanisme de médiation pour résoudre les conflits entre les géants technologiques et les entreprises locales afin d'aider à maintenir un environnement commercial harmonieux. Le mécanisme pourrait être mené par la commission de surveillance.
- Promouvoir la mobilité des talents technologiques au sein de l'Europe, en simplifiant les procédures de visa et de travail.
- Renforcer les filières d'enseignement et de recherche consacrées à la digitalisation pour susciter l'émergence de talents européens et en attirer davantage de l'étranger.
- Faire de la Wallonie et de Bruxelles des pôles d'excellence dans le secteur du gaming et les industries culturelles et créatives pour qu'ils deviennent une référence internationale.
- Surmonter la fragmentation du marché européen de la Fintech sur les lignes nationales, en tant que composante essentielle de l'achèvement de l'Union des marchés de capitaux (UMC).
- Soutenir les initiatives visant à protéger la propriété intellectuelle des entreprises technologiques européennes.
- Encourager les collaborations transfrontalières entre entreprises technologiques pour développer des solutions conjointes.
- Organiser des événements et des forums technologiques européens pour favoriser le networking et les collaborations interentreprises et mettre en place des programmes de mentorat pour les entrepreneurs technologiques.

⁷⁶ Nous proposons la mise en place d'un Commissaire Numérique Fédéral, cette proposition est développée dans la partie « Clarifier le paysage institutionnel en développant une stratégie numérique coordonnée ».

2 — RÉGIR AU LIEU DE RÉAGIR À LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Plutôt que d'être en réaction, nous proposons une approche proactive qui s'empare de la transition numérique et permettra aux citoyens et aux générations futures d'avoir conscience du monde en changement dans lequel ils sont ou vont devenir acteurs. Notre société ne peut se contenter de subir les grands changements auxquels elle fait face, nous devons doter la faire évoluer pour qu'elle puisse les anticiper, afin qu'ils évoluent toujours au service de l'humain.

2.1. RENFORCER ET CLARIFIER LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA MAÎTRISE DES ENJEUX DU NUMÉRIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

2.1.1. CLARIFIER LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL EN DÉVELOPPANT UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE COORDONNÉE

Les avancées technologiques rapides, l'omniprésence des géants du numérique et les préoccupations croissantes en matière de protection des données ont mis en évidence la nécessité d'une régulation efficace. Or, la Belgique, avec sa structure fédérale complexe, présente des défis uniques en matière de coordination numérique. La multiplicité d'entités compétentes en matière numérique entraîne des chevauchements, des redondances et des lacunes dans la mise en œuvre des politiques numériques.

Selon une étude de l'OCDE de 2019, la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne la mise en œuvre de services publics numériques. Cette situation est en partie

due à la fragmentation des compétences entre les différentes entités fédérées⁷⁷.

L'Union européenne a toutefois souligné la nécessité d'une régulation renforcée, notamment avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la proposition de loi sur les services numériques (DSA). Ces réglementations visent à établir un cadre commun pour tous les États membres, mais la mise en œuvre relève souvent de régulateurs nationaux.

Les enjeux sont multiples :

- **Harmoniser les réglementations et assurer leur mise en œuvre** pour favoriser l'innovation et la compétitivité.
- **Garantir la protection des données et la sécurité numérique** des citoyens.
- **Faciliter l'accès aux services publics numériques** pour tous les citoyens, quelle que soit leur région ou leur communauté.
- **Répondre rapidement aux défis** technologiques sans freiner l'innovation.

La coordination entre l'Union européenne, le niveau fédéral et les entités fédérées est essentielle pour relever ces défis. Elle permettrait de mutualiser les ressources, d'éviter les doublons et de bénéficier des meilleures pratiques à l'échelle européenne. Une stratégie numérique coordonnée serait également un atout majeur pour attirer les investissements et renforcer la position de la Belgique sur la scène numérique internationale.

Nous voulons la mise en place d'un Commissaire stratégique fédéral pour la mise en œuvre d'une stratégie digitale. Il sera chargé d'être le point de coordination entre les entités fédérées et l'État fédéral dans la mise en application d'une stratégie numérique commune qui doit y être concertée. Celui-ci ne sera pas un « politique », mais un haut fonctionnaire qui assurera

l'avancement des dossiers et la cohérence de la stratégie numérique. Cette cohérence passe également par la désignation de mandats clairs pour chaque entité. Le Commissaire s'appuiera sur un Conseil Numérique Fédéral composé de représentants des entités fédérées, du fédéral et des corps intermédiaires. La mission de ce conseil ne portera que l'harmonisation et la coordination des initiatives dans tout le pays.

Cette coordination doit également être complétée par une meilleure lisibilité des régulateurs. Nous proposons que la Belgique opte pour un régulateur fédéral unique qui assurera la régulation des acteurs numériques faisant ainsi la synthèse entre les réglementations transnationales, les réglementations fédérales, régionales et les réglementations plus spécifiques aux niveaux sectoriels. À l'instar de la FSMA, celui-ci doit pouvoir adopter des règlements, approuvés par arrêtés royaux, à destination des différents secteurs. Il doit également disposer des moyens humains et financiers suffisants à l'exercice de sa mission. Ce mécanisme permet deux avantages :

- Développer une régulation agile ;
- Garantir une sécurité juridique – nécessaire – aux acteurs en ayant besoin pour assurer une prévisibilité dans leurs investissements.

L'objectif clairement affiché est de simplifier le paysage institutionnel du numérique en clarifiant les acteurs présents et en rationalisant leur présence éparpillée dans différentes administrations.

De plus :

- Adopter un agenda robotique inclusif à travers une stratégie qui unit les différents niveaux de pouvoir dans l'accompagnement de la transition professionnelle numérique.
- Assurer une mise en œuvre rigoureuse des textes récemment adoptés (DSA, DMA, IA Act...) et assurer que des moyens humains et matériels suffisants soient donnés aux autorités de régulation tant au niveau national qu'europpéen.

- Obliger les grandes plateformes numériques à fournir une transparence sur le fonctionnement de leurs algorithmes.
- Renforcer les normes de protection des données, et mettre en œuvre les sanctions pour les violations.
- Mettre en place d'audits réguliers des acteurs numériques pour s'assurer qu'ils respectent les réglementations locales.
- Élaborer une charte définissant les principes éthiques que tous les acteurs numériques doivent respecter en Belgique.
- Lancer un appel d'offre plus large pour une plateforme de civic Tech et étudier les possibilités de partenariats public-privés.
- Renforcer la collaboration avec les institutions de l'UE pour s'assurer que la stratégie numérique belge est alignée sur les directives européennes.
- Établir des partenariats avec d'autres régulateurs à l'étranger pour échanger des informations et de meilleures pratiques.
- Mettre en place une unité dédiée à la veille technologique pour informer les entités fédérées des dernières innovations et outils. Cette unité bénéficiera du travail déjà réalisé par les universités ;
- Organiser des forums annuels sur la stratégie numérique, rassemblant des représentants du régulateur, des experts, des décideurs politiques et des citoyens pour discuter des avancées et des défis.
- Créer des programmes de formation spécifiques pour les décideurs politiques sur les tendances numériques et les meilleures pratiques internationales.
- Lancer une plateforme en ligne pour faciliter le partage d'informations, de projets et d'initiatives entre les différentes entités.

⁷⁷ <https://www.oecd.org/gov/digital-government/digital-government-review-of-belgium-4f8f6d20-en.htm>

- Encourager les initiatives citoyennes en matière de numérique, avec des subventions pour les projets ayant un impact significatif.
- Mettre en place des programmes d'échange pour les fonctionnaires travaillant sur des initiatives numériques, favorisant le partage de connaissances entre entités.

2.1.2. RENFORCER LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES GARANTISSANT UN ACCÈS ÉQUITABLE À LA CONNECTIVITÉ

L'infrastructure numérique est le pilier de la transformation digitale d'un pays. Elle détermine non seulement la vitesse et la qualité de la connectivité, mais aussi la capacité d'un pays à innover, à attirer des investissements et à rester compétitif sur la scène internationale. La Belgique est à un carrefour décisif en matière de développement de ses infrastructures numériques. Toutefois, le déploiement de la 5G en Belgique a été sujet à controverse, faisant naître des préoccupations allant des implications pour la santé à la sécurité nationale⁷⁸. La Belgique doit rassurer sa population sur la sécurité des infrastructures déployées et doit s'atteler à rattraper son retard en matière de couverture. En effet, selon le rapport DESI 2023, la Belgique se situe dans les 3 moins bons élèves de l'Union européenne en matière de couverture 5G.

Les enjeux associés au développement de ces infrastructures sont pluriels :

- **Anticiper l'obsolescence et améliorer les installations des services publics** qui souffrent encore souvent d'installations anciennes et peu sécurisées.
- **Améliorer l'accessibilité au réseau** en garantissant un accès équitable à une connectivité de haute qualité dans tout le pays.

- **Atteindre les objectifs de l'Union européenne** en matière de connectivité pour 2025.
- **Accompagner les citoyens, les entreprises et le secteur public**, dans le déploiement d'infrastructures assurant une meilleure connectivité et sécurité.

La Belgique doit donc prendre des décisions stratégiques pour investir dans ces infrastructures, surmonter les obstacles réglementaires et répondre aux préoccupations du public. Nous devons absolument aborder la question de l'infrastructure avec plus de sérieux que cela n'a été fait jusqu'aujourd'hui. Les enjeux de la digitalisation et des changements technologiques auxquels nous faisons face sont immenses et nous ne pouvons continuer de les rater parce que nous ne parvenons pas à déployer une infrastructure efficace.

L'objectif est d'assurer une connexion pour chaque citoyen. Il s'agit d'une part de déployer plus rapidement la fibre optique en Belgique – et particulièrement en fédération Wallonie-Bruxelles – afin de connecter chaque foyer à la fibre optique. Ceci au travers de partenariats publics-privés afin de développer un réseau ouvert aux opérateurs. D'autre part, nous voulons rattraper le retard de la Wallonie et de Bruxelles dans le déploiement de la 5G tout en respectant le principe de précaution.

De plus :

- Déployer la fibre optique et un réseau mobile - de qualité - sur l'ensemble du territoire, pour solutionner la couverture des zones blanches. Ce déploiement devra se faire de façon transparente et sécurisée, dans le respect des standards européens, en tenant compte des personnes électrohypersensibles, et être accompagné par un plan ambitieux de sobriété numérique.



- Exiger de l'IBPT qu'elle mette en œuvre le roaming interne entre les opérateurs de téléphonie mobile pour assurer que chaque utilisateur puisse bénéficier du réseau d'un opérateur de téléphonie mobile concurrent dans les zones géographiques moins desservies ou que son opérateur ne couvre pas.
- Assurer la couverture des chemins de fer et des axes routiers à l'intention des usagers dans les trains.
- Étudier des modèles alternatifs d'investissement dans la fibre optique et dans la 5G pour couvrir les zones qui ne sont pas comprises dans les plans des opérateurs et encourager les opérateurs à investir davantage.
- Développer une stratégie de recycling/upcycling des équipements numériques devenus obsolètes.
- Renforcer les mesures visant à stimuler la concurrence et réduire les prix.
- Améliorer le financement de l'infrastructure numérique dans le cadre du mécanisme "Connecting Europe Facility", en privilégiant les investissements différenciants et porteurs sur notre territoire.
- Créer des programmes de formation pour équiper la main-d'œuvre locale des compétences requises pour installer et entretenir les infrastructures.
- Établir des normes techniques pour garantir la compatibilité et la qualité des infrastructures déployées.
- Offrir des avantages fiscaux aux entreprises privées qui investissent massivement dans le déploiement des infrastructures numériques.
- Mettre en place des protocoles stricts pour évaluer l'impact environnemental du déploiement des infrastructures.
- Garantir que les tarifs pour l'accès à la fibre optique et à la 5G soient équitables et abordables pour tous les citoyens.
- Lancer des campagnes d'information afin d'éduquer le public sur les avantages et la sécurité de la 5G et de la fibre optique.

⁷⁸ <https://www.lesoir.be/308373/article/2020-09-23/la-5g-en-belgique-ou-en-est>

2.2. SUPERVISER, RÉGULER ET GUIDER LE DÉVELOPPEMENT DE L'IA VERS UNE UTILISATION ÉTHIQUE ET TRANSPARENTE

L'intelligence artificielle (IA) qu'elle soit généralisée ou générale est l'une des avancées technologiques les plus transformatrices de notre époque. Elle promet d'apporter des améliorations significatives dans divers domaines, de la santé à la finance, en passant par l'éducation et les transports. Cependant, avec cette promesse vient une série de défis éthiques, sociaux et économiques qui nécessitent une gouvernance réfléchie. Certains risques se concrétisent déjà tels que les *deep fakes* et nécessitent une réponse immédiate.

Les entreprises, les universités et les institutions gouvernementales explorent activement les applications de l'IA pour améliorer la sécurité, l'efficacité et l'innovation. Cependant, la Belgique, bien qu'elle soit un acteur actif dans le domaine de l'IA, doit encore élaborer un cadre complet pour sécuriser son développement et encadrer son utilisation⁷⁹.

Face à ces enjeux, l'évolution et l'arrivée rapide d'outils tels que ChatGPT avec sa dernière déclinaison à ce jour, GPT 4, peut représenter un risque, un danger, ou en tout cas une crainte légitime. De nombreuses voix s'élèvent afin de demander un moratoire sur l'évolution de ces types d'outils tant que nous ne les connaissons et ne les maîtrisons pas mieux. Nous souhaitons également pouvoir mieux maîtriser leurs implications, les propositions que nous développons ci-dessous vont dans ce sens. Dans le même temps, nous appelons à une décision européenne au sujet d'un potentiel moratoire.

Les enjeux associés à la gouvernance de l'IA sont nombreux :

- **Éthique et transparence** : Comment garantir que les systèmes d'IA sont développés et utilisés de manière éthique, évitant les biais et garantissant la transparence dans la prise de décision automatisée ?
- **Protection des données** : L'IA nécessitant souvent de très grands ensembles de données pour son fonctionnement, comment garantir la protection de la vie privée et la sécurité des données ?
- **Compétences et éducation** : Comment s'assurer que la main-d'œuvre belge est équipée des compétences nécessaires pour travailler avec l'IA et en tirer parti ?
- **Innovation et compétitivité** : Comment la Belgique peut-elle rester compétitive sur la scène mondiale de l'IA, favorisant l'innovation tout en garantissant une régulation protectrice ?

La gouvernance de l'IA ne concerne pas seulement la technologie elle-même, mais aussi son impact sur l'emploi, la société et la démocratie. L'Union européenne et la Belgique doivent adopter une approche multidisciplinaire, impliquant des experts en technologie, en éthique, en droit et en politique pour élaborer un cadre de gouvernance qui maximise les avantages de l'IA tout en minimisant ses risques.

Nous proposons la création de l'Institut belge de Gouvernance de l'Intelligence Artificielle (IBGIA) rattaché au Commissaire numérique fédéral⁸⁰. Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) et à ses implications potentielles dans tous les secteurs de la société, la Belgique établira l'Institut belge de Gouvernance de l'Intelligence Artificielle (IBGIA). Cet organisme indépendant sera chargé de superviser, réguler et guider le développement et l'application de l'IA dans le pays dans le prolongement des mesures adoptées au niveau européen. Les missions clés de l'IBGIA incluront :

- Éthique et transparence : Élaboration de directives éthiques certifiant les systèmes d'IA afin de garantir que l'IA est développée et utilisée de manière responsable, transparente et équitable.
- Certification : Mise en place d'un système de certification pour les solutions d'IA, assurant leur conformité aux normes éthiques et techniques.
- Recherche et innovation : Soutien à la recherche en IA, en collaboration avec les universités, les Hautes écoles, les entreprises et les institutions européennes.
- Éducation et sensibilisation : Lancement de programmes de formation pour les décideurs, les entreprises et le grand public sur les enjeux et les opportunités de l'IA.
- Transition verte : Soutien aux projets de recherches et développement sur les applications de l'IA permettant de s'adapter à la transition écologique.

L'IBGIA veillera à ce que la Belgique reste à la pointe de l'innovation en IA tout en garantissant la protection des droits et des intérêts de ses citoyens. Il veillera également à la bonne coordination de son travail avec ses homologues à travers les mondes et défendra un positionnement européen à ces sujets.

À terme, un rassemblement des forces vers un grand centre européen semble être un objectif à poursuivre. Nous ne souhaitons cependant pas attendre une initiative européenne qui pourrait se faire attendre.

De plus :

- Former les professionnels aux balises éthiques nécessaires à l'utilisation et au développement de l'IA.
- Procéder à une refonte des programmes de formation en génie logiciel afin d'intégrer des compétences en éthique, en sciences sociales et en droit développant le réflexe des profes-

sionnels pour élaborer des solutions créatives, éthiquement acceptables et socialement responsables, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

- Promouvoir un environnement compétitif qui encourage le développement et l'adoption des technologies de l'IA tout en mettant en place des mécanismes de surveillance et d'évaluation pour suivre l'impact de l'IA sur la société et l'économie.
- Développer un partenariat entre le monde académique, les pouvoirs publics et le secteur privé pour faire de la Belgique, un hub international d'intelligence artificielle et du Web ainsi qu'un lieu d'innovation.
- Encourager les entreprises à adopter des normes transparentes pour les algorithmes d'IA, permettant aux utilisateurs de comprendre comment les décisions sont prises.
- Soutenir l'avènement d'une charte internationale de développement de l'IA qui soit humano-centrée.
- Soutenir les initiatives visant à sensibiliser le grand public aux enjeux de l'IA, en veillant à ce que tous les citoyens soient informés et préparés aux changements à venir.
- Mettre en place des programmes de formation spécialisés pour les professionnels souhaitant se spécialiser dans le domaine de l'IA, garantissant une expertise locale de haut niveau.
- Créer une plateforme en accès libre en ligne afin de faciliter la mise à niveau des connaissances sur les enjeux techniques, éthiques, sociaux et juridiques des technologies du numérique et de l'IA dans le but de constituer une base de connaissances communes sur le numérique et l'IA.
- Promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'IA en Belgique, en soutenant les start-up et les projets universitaires.

⁷⁹ <https://www.ai4belgium.be/fr/strategie-belge-pour-lintelligence-artificielle/>

⁸⁰ Nous proposons la mise en place d'un Commissaire Numérique Fédéral, cette proposition est développée dans la partie « Clarifier le paysage institutionnel en développant une stratégie numérique coordonnée ».

- Favoriser la mise en place de partenariats public-privé pour le développement de solutions d'IA au service de l'intérêt général.

2.3. DÉVELOPPER UNE APPROCHE SÉCURISÉE DE L'UTILISATION DES DONNÉES EN MAÎTRISANT LES RISQUES CYBER

2.3.1. DÉVELOPPER UNE UTILISATION ÉTHIQUE ET SÉCURISÉE DES DONNÉES ANONYMISÉES POUR LE BIEN COMMUN

L'économie des données est devenue un moteur essentiel de la croissance économique mondiale. Les données, souvent qualifiées de "nouvel or", sont au cœur de la transformation numérique, alimentant l'innovation, la personnalisation des services et la prise de décision éclairée. Cependant, avec cette explosion des données, se pose la question cruciale de leur utilisation éthique, de leur propriété et de leur contribution au bien commun.

La valeur du marché des données dans l'UE devrait atteindre 829 milliards d'euros d'ici 2025, soit 5,8 % du PIB total⁸¹. Cependant, pour que la Belgique puisse pleinement bénéficier de cette croissance, elle doit relever plusieurs défis. Ceux-ci incluent la mise en place d'infrastructures de données robustes, la promotion de l'innovation dans le domaine de la science des données et la garantie que les données sont utilisées de manière éthique et transparente.

L'un des principaux enjeux est **la propriété des données et la gestion de la chaîne de valeur**. Qui possède les données, qui peut y accéder et à quelles fins ? L'utilisation des données à des fins économiques tout en garantissant les droits des individus reste complexe.

Un autre défi majeur est de faire en sorte que l'économie des données **profite à l'ensemble de la société**. Comment les données peuvent-elles être utilisées pour améliorer les services publics, la santé, l'éducation et d'autres domaines essentiels ? Comment garantir que les avantages économiques des données sont équitablement répartis et ne renforcent pas les inégalités existantes ?

Le Règlement sur la gouvernance des données (DGA) et le Data Act visent au niveau européen à promouvoir l'accès, le partage et la réutilisation des données dans le respect de la protection des données personnelles. La Belgique doit s'engager pleinement dans la mise en application de ces législations. Nous pouvons également commencer à travailler sur les étapes suivantes et adopter une approche audacieuse concernant une utilisation positive des données pour notre modèle de société belge. Cela implique une collaboration entre le gouvernement, le secteur privé, les institutions académiques et la société civile pour élaborer des stratégies pour utiliser les données de manière responsable, innovante et bénéfique pour tous.

Nous voulons faire des données personnelles ayant une utilité publique, un bien commun. Concrètement, les entreprises privées récoltent et traitent un grand nombre de données personnelles. Ces données personnelles, récoltées et traitées par ces entreprises, peuvent avoir un intérêt majeur pour l'État et ses administrations. Qu'il s'agisse de l'utilisation des différents modes de transports, de la gestion de l'eau ou de l'électricité dans les ménages, etc. Ces données appartiennent aujourd'hui à ces entreprises privées et ne peuvent pas être utilisées par l'État et ses administrations.

L'étendue des données concernées sera strictement limitée et soumise au contrôle de l'Autorité de Protection des Données (APD). Les données ne seraient utilisées que dans leur caractère massif et de manière anonymisée.

Nous souhaitons retrouver notre souveraineté sur ces données personnelles en en faisant un « bien commun » qui devra être mis à disposition des administrations qui souhaiteraient – de manière sécurisée et justifiée – utiliser ces données à des fins d'utilité publique pour mieux évaluer, préparer et gérer nos politiques publiques.

De plus :

- Renforcer la lutte contre le piratage de données personnelles et plus largement la cyberdéfense comme prévu dans le Pacte Interfédéral d'Investissement, notamment par le renforcement de nos services de contre-espionnage.
- Développer une architecture numérique sécurisée pour le stockage et la gestion des données personnelles, assurant la transparence et le contrôle des citoyens sur leurs informations.
- Développer l'interopérabilité des systèmes de stockage de données personnelles.
- Établir un cadre réglementaire clair sur l'utilisation, le partage et la vente de données personnelles pour protéger les droits des citoyens et promouvoir une économie des données éthique.
- Promouvoir des initiatives de sensibilisation pour éduquer le public sur leurs droits en matière de données personnelles et sur la manière de les protéger.
- Dans le cadre de leur formation (initiale ou continue), instaurer un système de certification pour les professionnels de la protection des données pour garantir un niveau élevé d'expertise et de compétence dans ce domaine crucial.
- Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine de la protection des données en soutenant les start-up et les projets axés sur la sécurité des données.

2.3.2. ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES DE CYBERSÉCURITÉ EN DÉVELOPPANT UNE EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ

La cybersécurité est devenue l'une des principales préoccupations pour les citoyens, les entreprises et les institutions. Avec l'augmentation exponentielle des cyberattaques, des violations de données et des ransomwares, la nécessité de protéger les infrastructures numériques et les informations sensibles n'a jamais été aussi cruciale.

En Belgique, les entreprises et les institutions sont de plus en plus ciblées. Les attaques ne se limitent pas aux grandes entreprises – les PME, souvent moins bien protégées, sont également vulnérables. En plus des entreprises, ce sont également des institutions du secteur public que sont ciblées : des hôpitaux, des CPAS, des communes, etc.

Près de 40 % des entreprises belges ne disposent pas d'une stratégie de cybersécurité formelle. Ce chiffre souligne un écart important entre la prise de conscience des risques et la mise en œuvre de mesures de protection⁸².

Les enjeux sont multiples :

- **Protéger les données sensibles** des entreprises, des administrations et des citoyens contre les violations et les abus.
- **Assurer la continuité des opérations** commerciales et institutionnelles face aux menaces croissantes.
- **Renforcer les réflexes des particuliers** pour se prémunir des attaques et réagir lorsqu'ils sont ciblés.
- **Respecter les réglementations nationales et européennes**, telles que le RGPD, qui imposent des normes strictes en matière de protection des données.

⁸¹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/study-data-sharing-between-companies-europe>

⁸² <https://www2.deloitte.com/be/en/pages/risk/articles/be-cyber-security-survey.html>

Face à ces défis, le rôle du gouvernement et des organismes de régulation est essentiel. Il ne s'agit pas seulement de réagir aux menaces, mais de créer un écosystème où les entreprises et les institutions sont équipées, formées et soutenues pour anticiper et gérer les risques. Cela inclut des initiatives de formation, des incitations financières pour renforcer les infrastructures de sécurité, et une collaboration étroite entre le secteur public et privé pour partager les meilleures pratiques et les renseignements sur les menaces. La cybersécurité n'est pas seulement une question technique, c'est un enjeu stratégique qui détermine la confiance des consommateurs, la réputation des entreprises et la sécurité nationale.

Nous voulons renforcer le rôle du *Center for cyber security Belgium* (CCB) afin de soutenir sa mission de coordinateur de la cybersécurité en Belgique. Lui donner une mission claire – et les moyens nécessaires – lui permettra de continuer à développer une expertise et un accompagnement pour les grandes entreprises – privées ou publiques – ainsi qu'aux administrations des différentes entités. La *Computer Emergency Response Team* (CERT) qui est l'unité opérationnelle du CCB doit également être soutenue afin de pouvoir intervenir dans des situations de plus en plus nombreuses et critiques. Le lien entre le public et le CCB doit également être renforcé, notamment par la mise en place d'une plateforme nationale de signalement des incidents de cybersécurité qui permettra d'apporter des réponses rapides et coordonnées aux menaces.

De plus :

- Élaborer des standards de cybersécurité qui s'appliqueront aux législations adoptées par les différents niveaux de pouvoir.
- Mettre en place des programmes de formation réguliers pour les entreprises et institutions, axés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité.
- Lancer des campagnes de sensibilisation nationales pour éduquer le secteur public, les entreprises sur l'importance de la cybersécurité.
- Encourager les entreprises et les administrations à réaliser des audits de cybersécurité réguliers pour identifier et combler les lacunes en matière de sécurité.
- Organiser des « Capture The Flag (CTF) » nationaux sur la cybersécurité, en partenariat avec des structures telles que MolenGeek et l'ensemble des acteurs de la formation numérique, pourrait aider à identifier de nouveaux talents et à développer des solutions innovantes pour les défis de sécurité.
- Collaborer avec d'autres pays européens pour partager des informations et de meilleures pratiques pour renforcer la cybersécurité à l'échelle continentale.

- Promouvoir des collaborations entre les entreprises, les universités et les institutions pour développer des solutions de cybersécurité innovantes.

- **Promouvoir la transparence et la responsabilité** des plateformes en ce qui concerne les algorithmes, la modération du contenu et la publicité.

- **Faire appliquer strictement le droit à la consommation** afin de protéger les consommateurs les plus vulnérables aux arnaques en ligne.

2.4. SÉCURISER L'EXPÉRIENCE DES UTILISATEURS EN LIGNE EN RESPONSABILISANT LES ACTEURS ET RENFORÇANT LA PROTECTION DES UTILISATEURS

2.4.1. RENFORCER LA PROTECTION DES CITOYENS CONTRE LES ARNAQUES EN LIGNE, LE HARCÈLEMENT ET LA DÉSINFORMATION

Les réseaux sociaux ont révolutionné la manière dont nous communiquons, nous informons et nous exprimons. Ils jouent un rôle central dans la vie quotidienne de milliards de personnes et ont un impact significatif sur la politique, la culture et la société. Cependant, avec leur influence croissante, des préoccupations ont émergé concernant leur rôle dans la propagation de la désinformation, les discours haineux, les atteintes à la vie privée et d'autres problèmes sociaux. Les incidents tels que l'ingérence électorale, les campagnes de désinformation et les violations de données ont mis en évidence la nécessité d'une régulation plus stricte⁸³. Cependant, trouver un équilibre entre la régulation, la liberté d'expression et l'innovation est un défi.

Les enjeux associés à la régulation des réseaux sociaux sont pluriels :

- **Protéger les droits fondamentaux**, tels que la liberté d'expression, tout en prévenant les abus.
- **Lutter contre la désinformation** et garantir l'intégrité des processus démocratiques.
- **Assurer la protection des données** et la vie privée des utilisateurs.

La Belgique, en collaboration avec l'UE, est confrontée au défi de mettre en place une régulation efficace qui protège les citoyens tout en soutenant l'innovation et la croissance du secteur numérique. La régulation des réseaux sociaux ne concerne pas seulement les entreprises technologiques, elle a des implications profondes pour la démocratie, la société et les droits de l'homme.

Nous voulons mettre fin à l'anonymat en ligne en faisant de l'État un garant des identités numériques de ses citoyens auprès des plateformes qui seront chargées de les contrôler. Ceci afin de lutter contre les arnaques en ligne, le harcèlement, etc.

Concrètement, le site hébergeur ne disposera pas des informations d'identité de l'utilisateur, c'est un vérificateur tiers qui attestera de l'identité (ou de la majorité) de l'utilisateur. Cette identité sera associée, auprès du tiers, au compte créé. Elle permettra d'identifier rapidement une personne coupable de harcèlement, d'arnaque, ou de tout acte contraire à la loi.

Cette mesure doit être complétée par la mise en place d'une Chambre spéciale au tribunal de première instance chargée de traiter des délits de harcèlement en ligne. Elle sera dotée d'outils lui permettant de réagir vite, notamment des référés sous 24 heures, et d'empêcher la poursuite de toute forme de harcèlement.

⁸³ https://www.rtf.be/info/medias/detail_reseaux-sociaux-et-desinformation-la-belgique-veut-une-regulation-europeenne?id=10368285



De plus :

- Utiliser l'identification en ligne afin d'assurer une vérification de l'âge légal pour les plateformes soumises à une restriction en fonction de l'âge comme les sites pornographiques afin de protéger au mieux nos mineurs souvent confrontés à des images inadaptées à leur âge.
- Garantir une application efficace et rapide du Digital Services Act adopté par l'Union européenne, notamment en renforçant les moyens humains des équipes chargées d'émettre des injonctions.
- Encadrer le travail des enfants sur les plateformes numériques et faire une application stricte de leur droit à l'oubli.
- Clarifier l'encadrement juridique de l'influence commerciale numérique en portant attention à la responsabilisation des influenceurs et à la protection des consommateurs.
- Permettre aux magistrats de retirer temporairement tout ou une partie du droit à l'image dont dispose les référents légaux sur leurs enfants, lorsque l'usage qu'ils font de ce droit peut nuire à l'intégrité ou à la sécurité de l'enfant.
- Renforcer les moyens humains et financiers du SPF Économie et du nouveau coordinateur de services numériques pour qu'il puisse mener les enquêtes nécessaires et faire appliquer la législation sur les réseaux sociaux.
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation nationales sur l'utilisation responsable et éthique des réseaux sociaux, en particulier auprès des jeunes utilisateurs.
- Instaurer des sanctions financières pour les plateformes qui ne respectent pas les réglementations nationales et européennes en matière de contenu nuisible ou illégal.

- Encourager les initiatives de recherche sur l'impact des réseaux sociaux sur la santé mentale et le bien-être des utilisateurs.
- Favoriser la mise en place de programmes éducatifs dans les écoles pour enseigner aux élèves l'étiquette numérique et la sécurité en ligne.
- Encourager les réseaux sociaux à développer des outils d'analyse et de surveillance pour détecter et prévenir les comportements nuisibles en temps réel.
- Soutenir les initiatives visant à promouvoir la diversité et l'inclusion sur les plateformes de médias sociaux, en veillant à ce que toutes les voix soient entendues et respectées.

Nous souhaitons également voir aboutir et maintenir les propositions législatives initiées et menées par Vanessa Matz en matière de régulation des réseaux sociaux, d'indication des images retouchées, de lutte contre le revenge-porn, d'encadrement des influenceurs...

2.4.2. RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE AFIN DE SÉCURISER L'EXPÉRIENCE DES UTILISATEURS EN LIGNE

L'ère numérique a transformé la manière dont nous interagissons, travaillons et vivons. Avec cette transformation, la question de l'identité en ligne est devenue centrale. L'identité numérique englobe toutes les informations en ligne associées à un individu spécifique, et sa gestion sécurisée est cruciale pour protéger les droits et la vie privée des citoyens.

En Belgique, l'initiative eID (carte d'identité électronique) a été lancée en 2003, offrant aux citoyens un moyen sécurisé d'accéder aux services en ligne du gouvernement⁸⁴. Cependant, avec

l'évolution rapide des technologies et l'augmentation des interactions en ligne, la nécessité d'un portefeuille numérique plus complet et plus polyvalent est apparue. Un tel portefeuille pourrait centraliser non seulement l'identité, mais aussi d'autres éléments tels que les licences et les qualifications.

Parallèlement à la question de l'identité sécurisée, l'anonymat en ligne est un sujet de débat. L'anonymat protège la liberté d'expression et la vie privée, il peut également être utilisé pour masquer des activités illégales ou malveillantes. La Belgique, comme d'autres pays, est confrontée au défi de trouver un équilibre entre la protection de la vie privée des citoyens et la prévention des abus en ligne.

Les enjeux associés à l'identité en ligne et à l'anonymat sont vastes :

- **Respecter les droits fondamentaux**, tels que la liberté d'expression et le droit à la vie privée.
- **Garantir la sécurité et la confidentialité** des données personnelles des citoyens.
- **Fournir un accès sécurisé et facile** aux services en ligne, tant publics que privés.
- **Lutter contre la désinformation, le harcèlement** et d'autres formes de comportement malveillant en ligne.

La Belgique doit naviguer prudemment dans ce paysage complexe, en cherchant à tirer parti des avantages de la digitalisation tout en protégeant les droits et la sécurité de ses citoyens.

Nous voulons développer un portefeuille numérique sécurisé et accessible à chacun via un smartphone ou un ordinateur qui permet de centraliser les éléments liés à l'identité, aux qualifications et aux crédits de formation, mais également d'accéder à divers services en lignes. Développer, sur base de ce portefeuille des solutions technologiques permettant une meilleure authentification des usagers, afin de réussir

l'identification des personnes en ligne, tout en protégeant leur vie privée.

De plus :

- Mettre en place un système d'éducation et de sensibilisation sur l'importance de la protection de l'identité en ligne pour aider les citoyens à naviguer en toute sécurité sur Internet.
- Créer un centre d'assistance pour les victimes d'usurpation d'identité en ligne pour offrir un soutien et des ressources essentiels à ceux qui en ont été victimes.
- Promouvoir les technologies de vérification d'identité avancées, telles que la biométrie pour renforcer la sécurité des identités en ligne.
- Encourager les plateformes en ligne à adopter des normes élevées en matière de vérification d'identité pour garantir la sécurité des utilisateurs.
- Mettre en place un cadre réglementaire clair sur l'utilisation et la protection des identités numériques pour garantir les droits des citoyens tout en responsabilisant les plateformes.
- Organiser des ateliers et des séminaires pour les entreprises et les institutions sur les meilleures pratiques en matière de gestion des identités numériques.
- Collaborer avec d'autres pays européens pour partager des informations et de meilleures pratiques sur la gestion des identités en ligne afin de renforcer la sécurité à l'échelle continentale.

⁸⁴ <https://eid.belgium.be/fr>

15

Tourisme

— POUR UN TOURISME « SLOW »
SOUTENABLE, AUTHENTIQUE
ET DE PROXIMITÉ

Bruxelles, Waterloo, Namur, Mons, Tournai, Charleroi, Liège, Les Lacs de l'Eau d'Heure, les Ardennes, les Cantons de l'Est... et bien d'autres lieux magiques moins connus du grand public : c'est une évidence, nos territoires regorgent de bijoux architecturaux, naturels, historiques et culturels. La qualité des attractions et musées, des produits du terroir, des restaurants et bistrots, des hébergements ou encore la convivialité et l'hospitalité propres aux populations bruxelloise et wallonne sont autant d'atouts qui doivent nous permettre d'attirer un plus grand nombre de voyageurs étrangers ou de compatriotes.

Le tourisme, c'est plus de 80.000 emplois en Wallonie et près de 40.000 à Bruxelles! Ce secteur représente un levier de développement majeur pour nos territoires. Au-delà des gains économiques, le tourisme contribue à l'amélioration du cadre de vie (investissements dans l'embellissement des espaces publics, implantation et maintien de certains commerces et services utiles aux habitants locaux), au renforcement de l'image et de la notoriété d'une commune auprès des investisseurs économiques ou encore à l'association du nom d'une destination ou d'un site avec certains produits locaux.

Pour Les Engagés, le tourisme de demain sera un tourisme soutenable qui répond aux nouveaux défis auxquels ce secteur est confronté. Nous pensons plus particulièrement à la concurrence internationale qui nécessite de se démarquer des destinations voisines. Nous pensons aussi à la crise climatique et environnementale qui doit amener le tourisme à réduire son empreinte carbone, à préserver et régénérer les écosystèmes visités et à limiter la production de déchets. Nous pensons aux nuisances du tourisme de masse, sans contact avec les habitants, que peuvent subir les populations locales. Nous pensons enfin aux touristes eux-mêmes qui doivent désormais aussi être des acteurs engagés dans la soutenabilité du tourisme et le respect de la destination dans laquelle ils séjournent.

Enfin, le tourisme de demain doit être un tourisme de proximité qui permet aux populations locales de profiter d'une offre de divertissement, de découverte ou de détente près de chez eux, à un prix abordable, sans devoir se déplacer trop souvent ou dans des pays éloignés. Le tourisme de proximité offre aussi aux visiteurs extérieurs une expérience authentique de rencontre et de partage avec le territoire local, son patrimoine et ses habitants.

Les autorités publiques peuvent intervenir sur une diversité de dimensions pour renforcer l'attractivité des destinations et la compétitivité des opérateurs :

- La qualité des hébergements (hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, campings, hébergements insolites...), des attractions des musées, des maisons et offices du tourisme (ou syndicats d'initiative).
- Le soutien au développement de services touristiques privés (loueurs de vélos électriques, balades en calèche, visites guidées...).
- La préservation, le développement et la valorisation de sites naturels, d'un patrimoine unique, de paysages urbains et ruraux ou d'espaces publics agréables et animés.
- L'hospitalité de la population et son dynamisme.
- Les ambiances sonores, l'accessibilité et la signalisation des lieux, à la digitalisation de l'offre et de l'expérience touristique qui facilite la vie des touristes, donne sens aux lieux visités, et leur permet de vivre un séjour en « réalité augmentée »
- La disponibilité de solutions de déplacement, plus particulièrement de solutions « bas carbone ».
- La coordination et l'intégration des acteurs et des composantes qui participent à l'offre touristique autour de thèmes, de territoires ou de trajets cohérents et d'une identité affirmée.
- Etc.



Nos priorités

- Développer et promouvoir de nouvelles expériences et circuits touristiques, en s'appuyant sur des réseaux et des grappes d'acteurs
- Digitaliser le secteur du tourisme
- Se différencier par une offre authentique et conviviale
- Accompagner et soutenir la professionnalisation des acteurs touristiques publics et privés - promouvoir le tourisme comme levier de développement économique et sociétal
- Réduire l'empreinte carbone et environnementale du tourisme grâce à une politique de proximité et d'engagement sociétal des acteurs et des touristes

1 — DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR DE NOUVELLES EXPÉRIENCES ET CIRCUITS TOURISTIQUES, EN S'APPUYANT SUR DES RÉSEAUX ET DES GRAPPES D'ACTEURS

Pour renforcer l'attractivité d'une destination touristique, il est nécessaire de proposer des expériences et des « paniers d'activités » touristiques originaux et séduisants, répondant aux besoins et préférences de groupes de voyageurs déterminés. Ces expériences et activités dépendent d'un grand nombre d'acteurs et de composantes qui n'évoluent pas nécessairement dans le secteur du tourisme proprement dit. Nous souhaitons par conséquent faire émerger de nouveaux produits touristiques, mieux intégrer les éléments qui participent à la qualité d'un séjour ou d'une visite et créer des identités fortes pour chacune de nos destinations touristiques. Pour y arriver, nous proposons de développer des circuits et des grappes touristiques.

Il est en effet nécessaire de coordonner et de « mettre en musique » les nombreux maillons qui « font » l'offre touristique pour susciter l'intérêt de visiteurs et leur offrir un moment de plaisir, une chouette expérience d'ensemble dont ils se souviendront positivement durant un bon moment. Il est également important de définir un positionnement lisible et différenciant chaque destination ou circuit et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'un ou de plusieurs thèmes, d'une filière particulière, d'une originalité, d'un site remarquable, d'une image forte ou encore d'un type d'expérience que l'on veut proposer aux touristes. Il convient enfin de développer une promotion touristique impactante et cohérente avec l'offre que l'on propose.

Nous voulons :

- Définir une stratégie touristique régionale basée sur une alliance Nature-Patrimoine-Culture-Transport-Tourisme, en impliquant tous les acteurs et en associant la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- En cohérence avec cette stratégie, accompagner les territoires touristiques supracommunaux afin qu'ils développent leur propre stratégie.
- Dans ce cadre, mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'offre touristique (maîtrise des langues étrangères, professionnalisation des pratiques, disponibilité de solutions de mobilité et de stationnement, qualité des espaces publics...).
- Développer des circuits thématiques (à pied, à vélo, en combinant plusieurs modes de transport...) pour relier les différentes composantes touristiques de la destination : étendre et améliorer le réseau de balades ; intégrer le réseau cyclable et le réseau de trottoirs et rues piétonnes, apaisées ou mixtes dans les circuits ; cartographier les circuits et proposer des informations interactives ; veiller à la présence de l'HORECA, de sites et de services (taxis, bus, location de vélos...) le long des itinéraires.
- Mettre en place une politique de tourisme fluvial qui associe l'ensemble des acteurs présents le long des voies d'eau afin de proposer une large offre d'activités.
- Valoriser et promouvoir les offres phares (produits d'appel) de chaque territoire touristique en veillant à les connecter aux autres lieux et activités disponibles à proximité (informations, signalétiques, circuits...).
- Développer un marketing et une promotion authentique et coordonnée entre tous les acteurs, en mobilisant davantage les supports multimédias, les réseaux sociaux et le soutien des opérateurs touristiques et des citoyens (partages de posts, bouche-à-oreille positif...).

- Doter les acteurs en charge de la valorisation touristique (Maisons du tourisme, syndicats d'initiative...) des moyens nécessaires aux objectifs définis par les pouvoirs publics.
- Réorganiser les structures en vue de clarifier les fonctions et les missions des organismes publics de manière à assurer la cohérence dans l'offre et la promotion touristique.
- Mener une évaluation des appels à projets et initier une réflexion sur la mise en place d'un système de droits de tirage pour les opérateurs touristiques publics.
- Poursuivre et soutenir la valorisation de l'image de marque de nos régions.
- Mieux associer les médias et les secteurs de la production de films et téléfilms, le monde littéraire et artistique, ainsi que de produits du terroir pour promouvoir nos territoires touristiques et développer un imaginaire.

2 — SE DIFFÉRENCIER PAR UNE OFFRE AUTHENTIQUE ET CONVIVIALE

En tant que destination ou opérateur touristique, pour consolider ou créer un avantage compétitif, il est fondamental de se différencier de la concurrence, et notamment des pays et régions voisins de la Belgique. Nous devons donc nous appuyer sur nos atouts et notamment notre convivialité qui n'est plus à démontrer, notre patrimoine architectural, naturel et culturel ainsi que les qualités humaines des populations locales et du tissu associatif.

Nous voulons :

- Proposer une offre touristique variée et diversifiée de qualité qui permet de découvrir l'ensemble de notre territoire.

- Valoriser le patrimoine de nos villes en proposant des parcours touristiques intégrant le patrimoine architectural, la vie culturelle et les lieux de culture (musées, théâtres...).
- Créer des circuits touristiques autour du patrimoine et de la nature (VTT, parcs nationaux et parcs naturels...).
- Valoriser les produits locaux au travers de l'HORECA et des lieux d'hébergements.
- Valoriser l'artisanat et l'intégrer dans des circuits touristiques spécifiques.
- Développer le slow-tourisme, le tourisme à vélo et la mise en avant des producteurs locaux.
- Davantage impliquer les associations et les entreprises dans l'offre touristique (visites guidées, événements, visites d'entreprise ou de fermes agricoles...).
- Promouvoir les événements organisés par les citoyens et les associations sur le site touristique (brocantes, foires aux artisans...).
- Développer les synergies avec les régions voisines pour développer des projets au niveau transnational.
- Soutenir le secteur associatif actif dans le domaine du tourisme (ASBL « Les plus beaux villages de Wallonie »...) et les structures participants à sa valorisation (cercles d'histoire...).
- Rechercher les synergies entre promotion des produits du terroir et promotion de la destination touristique.
- Sensibiliser les citoyens à l'accueil des touristes et valoriser leur hospitalité auprès des visiteurs.
- En Wallonie, promouvoir le label « tables du terroir » auprès des restaurateurs.

- Développer la promotion des gîtes et chambres d'hôtes et accompagner les projets d'hébergement touristique de terroir.
- Encourager l'organisation d'événements ponctuels par des professionnels de l'événement.
- Soutenir les confréries folkloriques et gastronomiques locales.

3 – RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE ET ENVIRONNEMENTALE DU TOURISME GRÂCE À UNE POLITIQUE DE PROXIMITÉ ET D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ACTEURS ET DES TOURISTES

Au niveau mondial, 8 % des émissions de gaz à effet de serre proviendraient du tourisme. Bruxelles et la Wallonie ne font pas exception à ce constat. D'autres problèmes environnementaux se posent, plus particulièrement à proximité des sites fortement fréquentés par les touristes. Un tourisme de masse non maîtrisé peut détruire des écosystèmes entiers. Par ailleurs, les trajets en avion sont ceux qui émettent le plus de CO₂ par kilomètre-personne transportée. Or, le développement du tourisme est étroitement lié au développement du transport aérien. Il est nécessaire à la fois d'agir sur la décarbonation du transport aérien (voir chapitre « Mobilité »), mais aussi de promouvoir auprès des touristes les modes de déplacements alternatifs à l'avion ou à la voiture.

Selon diverses études internationales, environ une personne sur deux se dit prête à modifier sa manière de voyager, 40 % à moins prendre l'avion, 70 % à voyager moins loin et découvrir des cultures régionales voisines. Ces tendances sont plus marquées chez les jeunes. Au-delà des considérations éthiques, il existe donc aussi un réel potentiel de développement autour du tourisme durable.

Nous voulons :

- Sensibiliser et responsabiliser les touristes quant à l'adoption de comportements responsables et respectueux (affichettes, vade-mecum ou brochure diffusée dans les hébergements, l'office du tourisme, le site internet...).
- Spécialement dans les zones rurales, développer, en saison touristique, les services de bus touristiques entre gares, parkings et pôles touristiques, de façon à réduire l'usage nécessaire de la voiture.
- Proposer des balades à vélo électrique par la mise à disposition de vélos ou de VTT, à l'initiative des opérateurs locaux.



- Développer ou rénover et aménager plus d'espaces d'accueil de camping-cars exemplaires sur le plan environnemental (bornes de recharge électrique et panneaux photovoltaïques, collecte et tri des déchets...).
- Assurer la préservation et la promotion des sites historiques ou naturels.
- Développer le tourisme vert en mettant en avant le riche patrimoine naturel de nos régions ;
- Dans chaque commune ou regroupement de communes, développer et mettre en œuvre un plan communal de développement d'un tourisme durable et de qualité.
- Mieux connecter les portes d'entrée de nos régions (gares, aéroports...) avec les lieux, circuits et hébergements touristiques (offre de transport en commun renforcée les weekends et durant les vacances ; pistes cyclables ; services de cyclopartage...).
- Continuer à soutenir le tourisme social.
- En partenariat avec les opérateurs, offrir chaque année un voucher aux populations locales afin qu'elles puissent bénéficier d'une réduction du tarif ou de la gratuité d'accès à un site ou à une attraction payante de proximité.

4 — DIGITALISER LE SECTEUR DU TOURISME

En Wallonie et à Bruxelles, le secteur du tourisme a déjà largement entamé sa digitalisation. Les acteurs ont bien compris l'importance et la nécessité de se tourner vers le numérique pour structurer, développer et promouvoir leur activité. Du côté du consommateur, le recours aux réseaux sociaux pour évaluer la qualité d'une activité, d'un hébergement ou d'un lieu touristique est devenu monnaie courante. Du côté des territoires, on développe de plus en plus les *smart cities* et les destinations doivent aussi devenir plus « intelligentes », connectées et numérisées. Enfin, les innovations technologiques (réalité virtuelle, objets connectés, intermodalité, transactions en ligne, géolocalisation, intelligence artificielle...) permettent de repenser l'offre touristique, sa gestion ainsi que l'expérience du touriste dont les attentes sont de plus en plus axées sur la fluidité et la personnalisation. Nous devons donc poursuivre et même accélérer cette transformation.

Nous voulons :

- Recourir aux technologies digitales pour observer les pratiques touristiques et générer des données utiles aux autorités publiques et aux opérateurs privés. Dans ce cadre, une modernisation des observatoires du tourisme est indispensable.
- Proposer aux opérateurs touristiques des formations personnalisées en fonction du produit touristique et de la faculté du gestionnaire d'appréhender l'outil numérique, afin qu'ils puissent mieux exploiter toutes les opportunités offertes par les technologies numériques (e-réputation, réseaux sociaux, visibilité sur les sites de réservation, mesure et analyse de la satisfaction des clients...).
- Inspirer confiance et donner envie aux voyageurs potentiels au travers de contenus multimédias de qualité.

- En Wallonie, engager un community manager par territoire touristique (maisons du tourisme) afin de renforcer la présence de nos destinations sur les réseaux sociaux.
- Promouvoir sur les sites de promotion touristique des applications numériques qui aident les touristes à s'orienter sur les lieux et circuits touristiques.
- Recourir aux technologies de la réalité virtuelle pour améliorer l'expérience du visiteur dans nos villes et sur certains sites et circuits touristiques.
- Mettre en réseau les acteurs du tourisme autour de grappes ou circuits thématiques, au travers d'applications collaboratives.

5 — ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS TOURISTIQUES PUBLICS ET PRIVÉS - PROMOUVOIR LE TOURISME COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL

Nos régions possèdent un cadre de vie varié. Elles offrent à nos citoyens et au public étranger une vaste palette d'activités et de décors à découvrir. C'est grâce à cette richesse que le secteur du tourisme représente un important levier de développement économique et sociétal. Dans chaque région, il permet de créer des dizaines de milliers d'emplois (ETP ou saisonniers) et soutient de nombreuses entreprises (hébergements, secteur événementiel...). Nous voulons davantage encore valoriser ce potentiel économique et activer ce levier de développement, en privilégiant la qualité de l'offre, en soutenant la professionnalisation des acteurs et en menant une réflexion sur les missions des différents opérateurs publics et privés du secteur du tourisme.

Dans cette perspective, nos projets sont, en supplément de ceux cités sous les points précédents, notamment les suivants :

- Réorganiser les structures en vue de clarifier les fonctions et les missions des organismes publics, afin d'assurer la cohérence et la performance dans l'offre et la promotion touristique.
- Doter des moyens nécessaires aux objectifs définis les opérateurs publics en charge de la valorisation touristique (Maisons du tourisme, syndicats d'initiative...), réorganisés comme indiqué ci-dessus.
- Renforcer le soutien aux acteurs du tourisme en vue de leur professionnalisation, avec pour objectifs premiers une meilleure qualité de l'offre et une meilleure promotion de celle-ci, notamment dans le positionnement pour un tourisme plus durable et un usage maximisé des outils numériques, et pour objectif final davantage de retombées économiques pour nos régions.
- Personnaliser cette professionnalisation au travers des accompagnements graduels et adaptés selon les offres touristiques.
- Épauler les opérateurs touristiques privés dans l'identification des outils et mécanismes publics qu'ils peuvent activer pour développer et promouvoir leurs activités.
- Renforcer les synergies déjà existantes avec les régions voisines pour développer davantage de projets à l'échelle transnationale, notamment avec les Hauts-de-France, le Grand-Duché de Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat, dans le cadre du Parc naturel Scarpe-Escaut, de la Marque Ardenne et d'Ardenne-Eifel.
- Soutenir l'implication active des communes dans le tourisme au travers du développement d'un plan « Qualité tourisme » à l'échelle de chaque commune.

- Définir un cadre entourant la pratique de mise en location ponctuelle de ses biens privés (type Airbnb) afin d'éviter une distorsion de concurrence à l'égard des opérateurs touristiques officiels qui sont eux confrontés au devoir de respecter une série de normes et obligations en vue d'être reconnus par les autorités (agrément).
- Apporter les correctifs indispensables à la dernière réforme du Code wallon du tourisme en réelle concertation cette fois avec les acteurs du tourisme et de l'hébergement touristique.

16

Enseignement obligatoire

— UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ
ADAPTÉ À CHACUN

L'école est un des principaux lieux où l'enfant apprend à entrer en relation avec les autres, où il devient citoyen, où il acquiert les savoirs, les compétences, les savoir-être et la culture qui permettront de prendre une part active dans la société. L'éducation doit aussi permettre à chaque élève de construire sa confiance en lui, une compréhension du monde et de la société, un esprit critique, le goût d'entreprendre et de développer sa créativité.

Dès la législature 2014-2019, sur la base d'un diagnostic complet de l'état de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, a été lancé un vaste processus participatif pluriannuel de changement inédit, le Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Ce dernier vise à renforcer la qualité de l'enseignement, de la maternelle à la fin du secondaire au bénéfice de tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles et se traduit par une approche « systémique du changement », qui touche plusieurs dimensions, traverse plusieurs législatures et se base sur une volonté d'amélioration progressive du système scolaire portée par ses acteurs et construite avec eux.

À partir de groupes de travail reprenant les acteurs institutionnels de l'école (fédérations de pouvoirs organisateurs, syndicats, fédérations d'associations de parents, administration et cabinets) ainsi qu'une multitude d'associations et d'acteurs émanant de la société civile et gravitant autour de l'École, des objectifs stratégiques ont été définis en vue d'une réforme globale et systémique. À travers des centaines de réunions à Bruxelles et en Wallonie, de séances d'informations et de focus groups composés d'enseignants, de directions de tous niveaux, des citoyen.ne.s, une synthèse sous forme d'avis a été validée par le groupe central du Pacte.

Cinq grands objectifs sont assignés au Pacte :

- Renforcer les savoirs et compétences
- Renforcer l'autonomie et la responsabilisation accrues des acteurs en contractualisant un pilotage nouveau des écoles, en augmentant le leadership du directeur et en valorisant le rôle des enseignants
- Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence
- Favoriser la mixité et l'école inclusive, développer des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement

- Rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant

Sur cette base, 19 chantiers ont démarré pour mettre en route cette gigantesque feuille de route du Pacte, tout cela avant d'aboutir au processus législatif.

Malgré les concertations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats et les fédérations d'associations de parents, ce processus a peiné à gagner le soutien des acteurs de terrain confrontés à un nombre conséquent de réformes ainsi qu'à plusieurs crises successives.

En quelques lignes, il est difficile de faire la liste complète des réformes, de l'engagement d'enseignants dans le maternel, de la création des pôles territoriaux, de la réforme de la formation professionnelle continue (FPC), des référentiels de compétences initiales et du tronc commun, de l'entrée en vigueur de ce tronc commun polytechnique (actuellement en 3^e et 4^e primaire), du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), de l'accompagnement et l'évaluation des membres du personnel de l'enseignement, le parcours de l'enseignement qualifiant et le cadre de régulation des options de base groupée, sans oublier la réforme des rythmes scolaires annuels.

Manquent en revanche cruellement à l'appel la réforme des missions et celle du cadre des centres PMS et de l'enseignement spécialisé. De plus les réformes relatives au post-tronc commun, le degré supérieur du secondaire ont pris un retard considérable. En effet, concernant le qualifiant, ces cinq dernières années n'ont pu aboutir à une vision claire de son avenir et de la complémentarité de l'offre qu'il aura avec l'enseignement de transition. Par ailleurs, le débat sur l'articulation entre le plein exercice et l'alternance au sein d'un même parcours reste plein et entier l'enseignement de qualification, de plein exercice ou en alternance.

Après autant de réformes essentielles, la dynamique participative s'est quelque peu essoufflée. Il faudra clairement la relancer. Par ailleurs, des enjeux additionnels nouveaux sont venus s'ajouter aux éléments de réformes décidés en 2014. En effet, entre l'état des lieux de 2015 et la situation actuelle, le monde a bien changé. La crise sanitaire est passée par là, avec d'autres formes d'apprentissage, l'arrivée de nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, une situation de pénurie critique des enseignants, de nouveaux problèmes de harcèlement scolaire, de nouvelles manifestations de décrochage scolaire. En outre, l'insalubrité de nombreux bâtiments scolaires persiste et une ouverture de l'école plus importante vers les acteurs extérieurs est nécessaire. Des acteurs comme les directions devraient par exemple pouvoir être plus régulièrement concertés.

Pour pouvoir mener ces missions, l'école doit avant tout assurer ses fondements c'est-à-dire : un enseignant, devant des élèves, dans une classe. Or aujourd'hui, la pénurie d'enseignants touche durement certaines régions et certaines fonctions, le décrochage scolaire n'a jamais été aussi élevé, les relations école-famille doivent être repensées, de nombreux bâtiments scolaires doivent être rénovés et adaptés aux défis énergétiques. Nous voulons travailler en priorité à ces fondamentaux.

Par ailleurs, les enseignants, éducateurs et élèves doivent retrouver sens et bien-être dans des bâtiments rénovés, agréables, propices au travail et aux liens sociaux. Sans cela, aucun apprentissage ne peut avoir lieu. Il est temps de prendre en compte ces malaises et d'avoir le courage de faire évoluer l'école pour qu'elle devienne ce vivier d'épanouissement et de talents que nous souhaitons pour chacun.



Nos priorités

- **Lutter contre la pénurie et revaloriser la fonction des enseignants**
- **Permettre l'épanouissement de TOUS les élèves**
- **Développer les compétences de chaque élève**
- **Mieux préparer à la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur**
- **Faire de l'enseignement qualifiant un tremplin pour l'emploi**
- **Mieux adapter l'école au rythme des élèves et des réalités familiales**
- **Des bâtiments scolaires dignes du 21^e siècle**
- **Poursuivre la réforme de la gouvernance de l'Enseignement obligatoire**

1 — LUTTER CONTRE LA PÉNURIE ET REVALORISER LA FONCTION DES ENSEIGNANTS

La pénurie d'enseignants est un phénomène qui ne concerne pas que la Fédération Wallonie Bruxelles, loin de là. De très nombreux pays sont concernés par un décrochage des enseignants en place et un nombre trop restreint de jeunes qui s'inscrivent dans les formations dédiées à l'enseignement.

Loin de dédouaner la FWB de ses responsabilités, la transversalité de ce phénomène interroge. Une enquête de l'OCDE dans 48 pays a montré que les enseignants éprouvaient déjà des difficultés face à la charge de travail et au stress avant la pandémie et qu'un enseignant sur six a déclaré ressentir beaucoup de stress au sein de son école. Or, selon cette enquête, plus le stress ressenti par les professionnels de l'éducation est important, plus la probabilité qu'ils quittent la profession est élevée. L'OCDE conclut : « Le soutien et l'amélioration du bien-être des enseignants devraient être au cœur des systèmes d'éducation ».

La pénurie de professeurs sans précédent que nous connaissons traduit un malaise qu'on ne peut plus ignorer. Le salaire n'est pas seul en cause. Les conditions de travail (nombre d'élèves, charge administrative, succession des réformes) sont également pointées du doigt. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a été l'occasion d'une consultation massive et sans précédent des enseignants. Nous voulons poursuivre dans cette voie d'écoute en mettant tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail des enseignants. Dans cette perspective, il nous paraît indispensable d'évaluer les réformes en cours afin de les ajuster si nécessaire.

1.1. MIEUX FORMER LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

La quête de sens dans l'Enseignement doit trouver sa source dans la manière dont les professionnels de l'enseignement (pouvoirs organisateurs, directions, enseignants, éducateurs) sont formés. Il s'agit d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances dans des thèmes autrefois peu ou pas abordés (éducation aux médias, à l'utilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle, éducation culturelle, interculturelle et artistique, psychologie, environnement, climat scolaire, gestion de classes (en particulier multiculturelles), montée des extrémismes, harcèlement scolaire, égalité des genres..., mais également d'augmenter les périodes de stages afin d'être mieux préparé aux réalités de terrain et d'être mieux formé aux nouvelles dimensions du métier comme la différenciation des apprentissages. La formation professionnelle continue des enseignants permettra aussi de répondre aux évolutions de la profession et des changements de société pour les enseignants en place.

Nous voulons :

- Créer (recréer) davantage de masters de spécialisation en enseignement dans la réforme de la formation initiale des enseignants, notamment le master de spécialisation en enseignement multilingue.
- Dans la formation de base des masters en Enseignement, outre la maîtrise du français et de l'orthographe, accentuer la formation
 - + au et par le numérique, la gestion des réseaux sociaux et l'intelligence artificielle dans l'axe « Communication », sans oublier une information claire sur ce qu'est l'IA (intelligence artificielle) et ce qu'elle n'est pas et inclure les questionnements éthiques liés aux IA et les coûts environnementaux de son utilisation.
 - + à la détection des troubles d'apprentissages, la différenciation des apprentissages, aux

grands courants pédagogiques et à l'approche évolution des difficultés et des besoins spécifiques.

— aux enjeux environnementaux.

— à l'éducation culturelle, interculturelle et artistique.

— à l'orientation.

— à la démarche réflexive dans un cadre scolaire et au pilotage d'un établissement et à la dimension collective du métier.

— au développement d'un climat scolaire serein, à la communication non violente, à la prévention du harcèlement.

— à l'égalité Femmes/hommes et aux questions de genre (occupation des espaces et des savoirs).

— à l'attachement à la démocratie et à son fonctionnement.

— Permettre davantage aux stagiaires de Master en enseignement de prêter seuls dans des classes en cas de pénurie d'enseignants.

— Compléter la formation des nouveaux enseignants de primaire par une formation linguistique aussi bien en matière de langue qu'en matière de didactique des langues.

— Créer un curriculum de formation adapté des enseignants de seconde carrière.

— En matière de formation continue :

+ Faire de la formation professionnelle continue un axe essentiel de l'école comme organisation apprenante.

+ Développer les nouvelles modalités de formation en cours de carrière (communautés d'apprentissage, participation à des recherches...) et augmenter le nombre de jours

de formation professionnelle en ce compris durant les congés, sous forme volontaire et le cas échéant sous forme obligatoire, avec indemnité (comme cela a été fait pour former aux référentiels de compétences initiales et du tronc commun).

— Augmenter le nombre de places disponibles dans les formations ainsi que l'offre, la qualité et la diversité des thèmes des formations.

— Prévoir la possibilité de remplacements des membres du personnel en formation professionnelle continue pendant le temps scolaire.

1.2. MIEUX RÉMUNÉRER LES ENSEIGNANTS ET MODIFIER LEUR STATUT

Parce que l'éducation est le socle de nos sociétés démocratiques, la revalorisation salariale de ces métiers essentiels est une priorité. Suite à la mise en œuvre de la nouvelle réforme initiale des enseignants et à l'allongement de celle-ci, la question du barème que toucheront des nouveaux enseignants doit d'ailleurs être tranchée et aura inévitablement comme conséquence une demande d'égalité de traitement des enseignants en place. Toutefois, afin qu'une revalorisation salariale soit soutenable budgétairement et afin de lutter contre la pénurie, celle-ci devra être associée avec une augmentation des périodes consacrées à l'encadrement des élèves.

Par ailleurs, trop d'enseignants débutants renoncent à exercer ce métier en début de carrière en raison de conditions de travail difficiles. Le régime des nominations notamment les condamne à des horaires incomplets, dispersés entre plusieurs écoles et n'assure pas la moindre stabilité d'une année à l'autre aux enseignants en début de carrière. La précarité de leur statut les empêche régulièrement d'obtenir un prêt hypothécaire. Lorsqu'ils ont des compétences recherchées dans d'autres secteurs, leur choix est vite fait. La rigidité du régime statutaire actuel est un frein dans le parcours professionnel des enseignants

débutants. C'est pourquoi nous voulons, dans le cadre d'une réforme plus large de la fonction publique, évaluer la pratique des nominations au regard de la nécessaire modernisation du secteur public afin de répondre à divers enjeux comme le coût des pensions, la gestion des ressources humaines, la précarité des débuts de carrière...

En ce qui concerne l'enseignement, dans l'attente de cette modernisation et au vu du souhait de revalorisation salariale, nous souhaitons laisser le choix aux enseignants entre le statut de nomination actuel et un statut alternatif comprenant les éléments suivants :

- Un engagement sur base d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignements qui ne sont pas déjà nommés.
- Une revalorisation salariale de minimum 10 %.

Une augmentation du temps en classe de deux périodes consacrées à l'encadrement ou au soutien des élèves, sauf en début et en fin de carrière.

Cette revalorisation s'accompagnera également d'une revalorisation des barèmes des directions d'école maternelle, primaire et secondaire (ordinaire et spécialisé) pour atteindre un écart de 20 à 25 % (à ancienneté et diplôme égaux) par rapport aux barèmes des enseignants de leur école et de maintenir ainsi l'attractivité de la fonction de directeur/directrice d'école.

Nous voulons en outre :

- Autoriser l'ensemble des enseignants à prester des heures supplémentaires et défiscaliser celles-ci.
- Adapter le nombre de périodes en classe en fonction de la charge de travail (temps de préparation, corrections...) demandée selon les disciplines (un professeur d'éducation physique et à la santé pourrait par exemple prester plus de périodes devant la classe qu'un professeur de français.).

- Revoir la mobilité des membres du personnel entre les réseaux et PO.
- Revoir les fins de carrière, par des aménagements plus souples de la charge horaire par exemple.
- Adapter le système des DPPR (disponibilité précédant l'âge de la retraite) afin d'inciter financièrement à la prise de DPPR partielles et de permettre de prester encore des heures de cours volontaires à l'issue de la DPPR, en veillant à son caractère réversible.
- Encourager ceux qui le souhaitent à continuer à prester certaines heures de cours rémunérées après l'âge de la retraite.

1.3. MIEUX ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS

L'accompagnement des enseignants débutants par un collègue « référent » est prévu par le décret « Missions » depuis l'année scolaire 2015-2016. Parallèlement, un guide pour les référents a été diffusé et des formations organisées chaque année. Il n'en reste pas moins que sur les 3000 écoles, on ne dénombre que peu de référents. À notre sens, des pratiques peu coûteuses pourraient se développer, comme le fait de ne plus attribuer, tant que faire se peut, aux débutants les groupes-classes les plus sensibles ou leur permettre (dans le secondaire) de donner deux fois le même cours, réduisant d'autant la charge de préparation.

En outre, l'accompagnement de tous les enseignants, tout au long de la carrière, doit être mis en place de manière structurelle en même temps qu'un processus clair d'évaluation de chacun d'eux/elles. Sous la forme d'entretien d'évaluation avec la direction, chaque enseignant pourra se situer, déterminer ses besoins en matière de formation complémentaire et progresser, dans le projet global de son école.

Nous voulons :

- Systématiser la désignation d'enseignants référents « Accompagnement des enseignants débutants », dans chaque école et poursuivre la formation de ces référents dans le cadre de la formation professionnelle.
 - Faciliter l'accès à la carrière d'enseignant à des professionnels issus d'autres secteurs, notamment en valorisant davantage l'expérience acquise dans leurs métiers précédents et en créant de nouvelles passerelles de formation pédagogique accélérée en collaboration avec l'enseignement supérieur et de promotion sociale.
 - Engager les enseignants débutants prioritairement dans un bassin scolaire proche de leur domicile.
 - Soutenir le processus d'accompagnement et d'évaluation formative des enseignants, des éducateurs et des directions, mis en place de manière progressive à partir de 2024 et 2026.
 - Former les pouvoirs organisateurs et les directions au processus d'accompagnement et d'évaluation formative des enseignants.
 - Former les enseignants qui seront chargés de l'accompagnement de leurs pairs dans le cadre du processus d'accompagnement et d'évaluation des enseignants.
 - Mettre des outils performants à disposition, pour ne pas être submergé par la masse de travail des débuts et notamment par l'augmentation d'outils présents sur e-classe.be.
- Évaluer les outils mis à disposition par les enseignants sur la plateforme avec un système de validation par les pairs, comme initialement prévu, par des chargés de mission et par l'inspection.

- Mettre le site e-classe.be à disposition des étudiants des sections pédagogiques de Haute École en mode de lecture uniquement.
- Faire connaître e-classe et les outils numériques mis à disposition en réalisant des séances de formations courtes et décentralisées dans des écoles des différentes régions en lien avec l'IFPC.
- Sensibiliser aux nombreux outils pédagogiques développés par les organisations de jeunesse et d'éducation permanente, véritable soutien à la pédagogie.
- Créer une fonction d'assistant d'enseignement ou d'encadrant polyvalent qui viendrait en soutien de l'enseignant absent (surveillance d'exercices, de contrôle, présence durant les heures d'accompagnement personnalisé, organisation de table de discussion dans les cours de langues moderne...)⁸⁵.
- Faire en sorte que toutes les écoles maternelles, primaires, fondamentales aient, dans leur cadre organique, un éducateur/éducatrice par tranche de 200 élèves et une personne chargée du secrétariat dès 400 élèves au sein d'un même pouvoir organisateur afin que les directions puissent assurer un accompagnement pédagogique et de soutien auprès de leurs enseignants.

1.4. DÉVELOPPER LE SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS DÉBUTANTS POUR FACILITER L'ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE

Le soutien aux enseignants débutants doit faire l'objet d'une approche renouvelée : mieux accompagnés, ils doivent pouvoir bénéficier d'un nombre plus important de jours de formation, notamment dans le cadre des communautés d'apprentissages ciblées sur leurs besoins.

⁸⁵ Aussi dans la priorité 1, point 8 « Créer de nouveaux métiers de l'Enseignement »



En décembre 2022, le gouvernement a mis en place une expérience pilote dans les provinces de Bruxelles et du Hainaut-Sud de pool d'enseignants (du primaire) engagés à temps plein pendant une année scolaire et mis à disposition des écoles de la zone pour assurer des remplacements de courte, moyenne et longue durée. Le dispositif expérimental a été prolongé d'une année scolaire. Il apparaît que les écoles formant le pool font peu appel aux instituteurs engagés à cet effet ; ceux-ci restent donc plutôt dans l'école siège du pool.

Pour les enseignants débutants qui effectuent souvent des remplacements lors de leurs premières années de métier, ce système a l'avantage de leur éviter des allers-retours entre emploi et chômage.

Nous voulons :

- Ajuster le dispositif et l'étendre à l'ensemble de la Fédération Wallonie Bruxelles (pour l'enseignement primaire).
- Après une étude sérieuse et concertation, mettre en place ce système pour les écoles secondaires.

1.5. FAVORISER LA MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS ET UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT VIA UN SYSTÈME HARMONISÉ D'ÉCOLES AUTONOMES

L'organisation de l'Enseignement en réseaux (fédérations de pouvoirs organisateurs) et WBE et la rigidité des statuts de chacun d'eux freinent la mobilité des membres du personnel et par-là ne contribuent pas à réduire la pénurie d'enseignants.

Nous voulons :

- Soutenir la réorganisation des PO de l'enseignement libre, afin d'arriver à des PO mieux formés et soutenus et ayant une taille suffisante et permettant la meilleure utilisation possible des moyens octroyés par la FWB.
- Revoir le fonctionnement des réaffectations et des remises au travail des membres du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi.
- Revoir et harmoniser le statut des membres du personnel de WBE (AR du 22 mars 1969) avec les décrets du 1^{er} février 1993 (libre subventionné) et du 6 juin 1994 (officiel subventionné).

⁸⁶ Décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs

1.6. RÉDUIRE LA CHARGE ADMINISTRATIVE DES ENSEIGNANTS

Les enseignants comme les directions d'écoles font face à des défis importants en matière de surcharge administrative, ce qui peut parfois entraver les aspects essentiels de leur rôle. Ce qui peut entraîner du stress et de l'épuisement. La charge d'un enseignant a été définie dans un décret de 2019⁸⁶. L'arrivée et l'usage de plus intensif de plateformes propres aux écoles et la multiplication des applications métiers développées par l'Administration ainsi que l'entrée en vigueur du DAccE (Dispositif d'Accompagnement des élèves), la charge administrative s'est amplifiée. C'est sans compter sur des demandes complémentaires adressées aux enseignants pour leur pouvoir organisateur, soucieux de garder des traces du travail collectif dans le cadre du pilotage de leur école. Pour la préservation des équipes éducatives, pour l'attractivité de l'emploi et pour le bon fonctionnement des écoles, il est nécessaire de mettre la simplification administrative au centre de nos préoccupations. Si la simplification administrative fait bien partie des objectifs de la DPC 2019-2024, nous constatons qu'elle vise plutôt à simplifier le travail de l'Administration que des écoles/PO eux-mêmes. Une tendance nette se dessine quant à l'augmentation du poids de cette administration dans les décisions.

Nous voulons :

- Soutenir une réforme visant à simplifier les procédures administratives et à former l'administration à un changement de comportement notamment dans la production excessive de circulaires et au choix de circulaires moins fréquentes, claires, pertinentes et comprenant un maximum de données. Une consultation des directions d'écoles, des pouvoirs organisateurs, et des enseignants devra être menée pour identifier au mieux les aspects de la charge administrative qui peut être allégée.

- Établir un cadastre des actes pédagogique-administratifs à l'intérieur des pouvoirs organisateurs et leurs écoles, les analyser et n'en retenir que les plus pertinentes.
- Développer des applications métiers interopérables entre l'administration et les environnements numériques des écoles pour simplifier les tâches de gestion et les procédures de suivi des élèves.
- Soutenir la mise en place d'un réseau de partage des meilleures pratiques pour codévelopper des moyens plus efficaces de gérer la charge administrative.

1.7. MIEUX SOUTENIR LES DIRECTIONS D'ÉCOLES

Les directions d'école ont de multiples missions et tâches. Dans le maternel et le primaire, si les avancées du Pacte ont permis à davantage de directions de disposer d'un assistant de direction et/ou d'un éducateur ou de les partager en cas de petites implantations, l'aide reste insuffisante. C'est un défi réel pour toutes les directions, quel que soit le niveau, de conjuguer la réalité quotidienne avec la mise en place de réformes nécessaires mais nombreuses et rapprochées. Les écoles manquent de temps pour préparer ces réformes, les installer et revoir leur organisation toujours prévue sur un cadre figé il y a plusieurs dizaines d'années. La digitalisation des tâches entraîne aussi un changement complet d'organisation. Le directeur ou la directrice est un haut cadre devant gérer à la fois des enfants, des adultes (enseignants, parents, puériculteurs, etc.) et est l'interface de plusieurs administrations (Enseignement, Emploi, AFSCA et autres organismes de contrôle).

Nous voulons, pour les soutenir :

- Prévoir pour chaque direction d'école fondamentale un éducateur par tranche de 200 élèves et une personne chargée du secrétariat à partir de 400 élèves au sein d'un même pouvoir organisateur.

- Inciter les communes qui disposent d'un car scolaire de le mettre à la disposition des écoles de tous les réseaux.
- Établir un cadastre des applications métiers, des plateformes, des formulaires administratifs, des circulaires d'information et administratives, les analyser et n'en retenir que les plus pertinentes.
- Soutenir une réforme visant à simplifier les procédures administratives : une consultation des directions d'écoles devra être menée pour identifier au mieux les aspects de la charge administrative qui peut être allégée.
- Soutenir la mise en place d'un réseau de partage des meilleures pratiques pour codévelopper des moyens plus efficaces de gérer la charge administrative.
- Corriger les anomalies barémiques concernant certaines directions du spécialisé.
- Revaloriser les barèmes des directions d'école maternelle, primaire et secondaire (ordinaire et spécialisée) pour atteindre un écart de 20 à 25 % (à ancienneté et diplôme égaux) par rapport aux barèmes des enseignants de leur école.
- Reconnaître, de manière durable et formelle, les fédérations d'associations de direction comme interlocuteurs crédibles dans les différentes concertations préalables à la mise en œuvre des lois et décrets les concernant et qu'elles devront (faire) appliquer.

1.8. CRÉER DE NOUVEAUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Les mutations diverses de la société entraînent des transformations profondes dans l'exercice des métiers de l'enseignement. Les fonctions et les tâches à effectuer ne sont plus uniquement celles classiquement considérées. Pour soutenir les équipes éducatives face à la transformation de la société et de la formation des élèves au monde de demain, il est nécessaire de favo-

riser le développement de nouveaux métiers de l'enseignement, que ce soit des fonctions à temps plein ou en « part time » dans le cadre de la carrière en trois temps et donc notamment pour les enseignants expérimentés (+ de 15 ans, au sens du décret du 14 mars 2019 « Organisation du travail »).

Nous voulons :

- Encourager les mesures permettant le déploiement de fonctions d'appui de l'enseignement, telles notamment les mesures d'appui à/au :
 - + la coordination pédagogique ou organisationnelle ;
 - + le développement de la stratégie de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ;
 - + la gestion de la communication interne ou externe ;
 - + le soutien des équipes et au tutorat des enseignants débutants ;
 - + la gestion des aménagements raisonnables ;
 - + la transition numérique ;
 - + le développement de la démocratie scolaire ;
 - + l'amélioration de l'orientation et du suivi des stages en facilitant l'attribution de ces fonctions, en permettant aux établissements de mutualiser leurs moyens, voire d'externaliser si nécessaire et en introduisant ces considérations dans l'établissement du programme de formation continue des enseignants.
- Reconnaître à des personnes-ressources techniques numériques la capacité d'exercer au sein des écoles d'enseignement primaire et secondaire ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Créer une fonction d'assistant d'enseignement qui viendrait en soutien de l'enseignant (surveillance d'exercices, de contrôle, de pré-

sence durant les heures d'accompagnement personnalisé plutôt qu'un second enseignant, organisation de table de discussion dans les cours de langues moderne...).

- Créer un profil de fonction « coordonnateur de dispositif d'accrochage scolaire pour primo-arrivants (DASPA) » et octroyer une charge à mi-temps, à partir de 250 primo-arrivants/DASPA et un ETP par 500 primoarrivants dans les DASPA.
- Créer une fonction d'accompagnateur dans le plein exercice gérant les stages des élèves et faisant le lien avec les entreprises.
- Encourager la désignation d'un délégué en charge des relations avec les parents.

2 — PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÉLÈVES

En Belgique francophone, le décrochage scolaire a explosé. L'ennui à l'école, la perte de sens dans les apprentissages, la perte de confiance dans l'institution scolaire et le monde des adultes sont autant de facteurs pointés. De manière plus globale, le mal-être des jeunes est palpable. Les professionnels de la santé mentale à tous les niveaux tirent la sonnette d'alarme. Crises climatiques, pandémies, guerres, crises énergétiques et économiques, l'avenir semble bien sombre pour les adultes de demain. L'ampleur et la récurrence des crises, sans parler des confinements qui ont engendré des mal-être durables, font naître un sentiment d'impuissance et l'idée que l'avenir n'a aucun sens puisque le monde est voué à sa perte. Le suicide est devenu la première cause de décès chez les jeunes. Ce fait ne peut laisser indifférent. Ce ne sont pas les accidents qui tuent nos enfants, c'est le désespoir.

Dans un monde idéal, chaque élève viendrait à l'école avec plaisir, sans avoir peur ni de ses pairs ni de ses enseignants, sans souffrir de solitude, de moqueries, de perte d'estime de soi.

Dans ce monde idéal, les enfants et les jeunes apprendraient l'empathie et l'art du débat. Ils apprendraient à connaître l'autre et à l'inclure, quelles que soient ses différences. La solidarité, la curiosité, l'enthousiasme seraient la base de tous les apprentissages. Chez Les Engagés, nous voulons faire de cette utopie une réalité. Cette volonté n'est pas qu'un vœu pieux, elle est une nécessité. En effet, l'école est le lieu où se construisent les citoyens de demain. Résilience, entraide, créativité sont autant de valeurs indispensables que nos enfants et nos jeunes doivent acquérir pour affronter ensemble les défis futurs.

2.1. MIEUX DÉFINIR LES CRITÈRES VISANT À LA DIFFÉRENCIATION STRUCTURELLE OU COMPLÉMENTAIRE DES POLITIQUES DE FINANCEMENT DES ÉCOLES

Le décret « Encadrement différencié » de 2009 a été revu en profondeur en 2015 et 2017 et a permis de dépasser le biais des indices « quartier ». Suite à cette première étape, un nouveau modèle devrait pouvoir être ajusté (revu) en fonction de l'évaluation de ce décret et de la disponibilité des données plus fines de la BCSS. Plutôt que de classer les implantations et les écoles à travers des indices socioéconomiques moyens, il serait opportun que chaque élève possède son indice personnel qui le suivrait, quelle que soit l'école fréquentée (idée de l'ISE sac à dos). En outre, la définition des ISE est utilisée dans de nombreuses politiques (décret inscriptions, repas scolaires chauds et sains, financement différencié...).

Pour ce faire, nous voulons :

- Poursuivre les travaux entamés dans le cadre du Pacte et commander une étude objective relative aux pratiques utilisées par les écoles bénéficiaires de l'encadrement différencié et leur impact sur le climat scolaire et les apprentissages.

- Revoir les critères visant à définir l'indice socio-économique des élèves, des implantations, des écoles de l'enseignement ordinaire, à la lueur des données statistiques disponibles (BCSS).
- Définir des critères similaires pour les élèves de l'enseignement spécialisé.
- Répartir l'enveloppe des moyens budgétaires complémentaires et humains actuels (capital-périodes et périodes-professeurs) en fonction d'un nouveau calcul annuel du financement des implantations/écoles et en lien avec une meilleure gouvernance du système scolaire.

2.2. UNE PLACE DE QUALITÉ DANS UNE ÉCOLE POUR CHAQUE ÉLÈVE

Il n'est toujours pas possible d'assurer à chaque élève une place dans l'école de son choix. Il reste donc indispensable de créer de nouvelles places dans les zones en tension démographique et de renforcer l'attractivité des écoles incomplètes.

En attendant, le décret « inscriptions en 1^{er} secondaire » met en place une procédure transparente (même si complexe à saisir par un certain nombre de parents) afin de garantir une relative équité dans l'attribution des places dans les écoles où les demandes dépassent le nombre de places disponibles. Il importe toutefois de réduire autant que possible les lieux où il est nécessaire d'y recourir et de s'assurer qu'il soit correctement mis en œuvre.

À cet effet, **nous voulons** :

- Soutenir au niveau de la définition de leur projet éducatif et pédagogique, les pouvoirs organisateurs qui souhaitent créer de nouvelles écoles, dans les zones où il existe encore une tension entre la demande et l'offre et prévoir un budget spécifique pour la création de places dans ce cadre.

- Accentuer le programme visant à rendre attractives les écoles secondaires en dispositif d'ajustement.
- Supprimer les instances locales d'inscription prévues par le décret du 12 janvier 2022 et rendre à la COGI (ex-CIRI) toutes ses prérogatives et son expertise.

2.3. LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

En Belgique francophone, le harcèlement scolaire touche un élève sur trois. Si la cour de récréation a toujours été un lieu d'affrontements, les réseaux sociaux ont amplifié et aggravé la situation. Avec de tels taux, la Belgique francophone se place dans le trio de tête des pays les plus touchés par le phénomène. D'ailleurs, en septembre 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été condamnée par la justice en tant que pouvoir organisateur d'une école qui n'avait pas agi malgré l'appel au secours d'une élève victime de harcèlement.

Des expériences pilotes notamment de gestion de la cour de récré ou l'application CyberHelp ont été mises en place par l'UMons et subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres projets ont vu le jour, toujours subsidiés, mais

sans une vue d'ensemble et un partage structuré des bonnes pratiques. Lors de la rentrée scolaire 2023/2024 s'est mis en place un plan structurel de lutte contre le (cyber) harcèlement, via la labellisation d'associations qui accompagneraient pendant 3 à 4 ans des écoles candidates à mettre en place des plans d'action. Toutefois, il ne concerne que 200 écoles par an pour près de 3000 établissements (chiffres 2019-2020) ; en outre, pour cette année, seules 120 écoles se sont portées candidates. À ce rythme, il faudra donc 30 ans pour que toutes les écoles soient touchées, alors que le programme a une durée de vie limitée de 4 ans. Ce qui semble avoir posé problème est l'aspect complexe de l'appel à projets.

Nous voulons :

- Accélérer la mise en place du décret « Climat scolaire », dont le plan anti-harcèlement, en en faisant une priorité du prochain gouvernement.
- Encourager les directions du fondamental à introduire dans leur règlement d'ordre intérieur une interdiction d'utilisation des téléphones mobiles, en concertation dans le cadre du conseil de participation (élèves, parents, enseignants, direction...), sauf dans le cas où celui-ci est employé comme outil pédagogique par les enseignants.

- Sensibiliser les directions du secondaire à l'utilisation néfaste des téléphones mobiles lors des interours en ce qu'ils empêchent la création de lien et contribuent au cyberharcèlement, sauf dans le cas où celui-ci est employé comme outil pédagogique par les enseignants.
- Intégrer la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement dans le cadre des animations de l'EVRAS.
- Former systématiquement les élèves de 6^e primaire aux dangers des réseaux sociaux et aux lois qui s'y appliquent.
- Former les enseignants au harcèlement dans le cadre de la formation initiale et continue.
- Organiser des interventions d'anciens élèves pour partager des témoignages et sensibiliser à la prévention du harcèlement.
- Refinancer le Centre de référence et d'intervention de harcèlement (CRIH) de La Louvière et poursuivre le développement de centres du même type.
- Renforcer le rôle des associations dans l'animation et la coanimation de groupes de paroles dans les écoles et les acteurs de l'extrascolaire.
- Coordonner les acteurs de terrain des réseaux de santé mentale, de l'Aide à la jeunesse, du handicap, de l'ONE, des associations de jeunesse et des centres de vacances et des centres PMS pour instaurer une prévention et la prise en charge de proximité.
- Mener des campagnes d'information sur le numéro du centre de prévention suicide 0800/32 123, avec un message clair pour l'ensemble les enfants et les jeunes et focalisé sur leurs besoins.
- Mettre en place en parallèle du n° vert « Écoute écoles » un chat en ligne pour les jeunes.



- Clarifier et renforcer les soutiens psycho-médi-co-sociaux (Centres PMS, services PSE,) pour qu'un meilleur soutien puisse être assuré auprès de toutes les écoles.

2.4. LUTTER CONTRE LES EXTRÉMISMES

Les enseignants sont les acteurs de première ligne pour lutter contre la montée de l'extrémisme et des simplismes véhiculés notamment par les réseaux sociaux. C'est en permettant et entraînant leurs élèves à développer leur esprit critique, et en mobilisant une solide culture générale, que les enseignants garantissent le vivre ensemble et la démocratie de demain. Ils doivent créer un environnement propice au dialogue ouvert, encourageant les élèves à remettre en question les idées préconçues. En cultivant les compétences numériques de leurs élèves et alimentant leur culture générale et connaissance du monde, les enseignants favorisent la compréhension mutuelle et jouent un rôle essentiel dans la prévention.

Nous voulons que :

- La connaissance des notions de populisme, d'extrémisme, radicalisme et racisme soient davantage intégrées dans le contenu des référentiels du tronc commun « Formation historique, géographique, économique et sociale » et qu'elles figurent dans les futurs référentiels du degré supérieur de l'enseignement secondaire (post-tronc commun).
- La notion d'identité numérique et les notions de liberté d'expression, de ses limites et conséquences soient abordées dans les référentiels.
- L'école du tronc commun et post tronc commun dote chaque futur citoyen d'une solide culture générale donnant des clés de compréhension du monde et de l'attachement aux principes démocratiques.
- L'usage critique et raisonné de l'ensemble des sources d'informations, dont numériques soit poursuivi dans les futurs référentiels.

- la vérification des faits et la vérification des sources soient intégrées dans les futurs référentiels y compris les questions relatives aux fakenews, deepfakes et manipulations numériques.

2.5. RENFORCER LE RÔLE DES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL (PMS) ET ARTICULER LEUR TRAVAIL AVEC LES SERVICES PSE

La santé mentale des jeunes s'est considérablement détériorée à la suite de la pandémie de Covid19. La surcharge des services psychosociaux de proximité, des structures de l'Aide à la jeunesse et de nombreux travailleurs sociaux rend toute prise en charge très compliquée. Il y a des mois d'attente pour qu'un adolescent soit pris en charge en urgence par des services de santé mentale.

Nous voulons :

- Faire aboutir la réforme des centres PMS et assurer un refinancement organique des centres.
- Transférer les psychologues financés en appui par le Fédéral directement dans le cadre organique des centres PMS.
- Rendre plus visibles l'expertise et les missions actuelles des centres PMS auprès des parents et des autres acteurs de l'Enseignement.
- Renforcer la qualité, la diversité et la formation continuée des équipes pédagogiques des centres.
- Optimiser l'offre de soutien psycho-médico-social des CPMS et optimiser l'articulation de cette offre avec celle des autres acteurs psycho-médico-sociaux.
- Sensibiliser les élèves à l'utilité des centres PMS en fournissant davantage d'informations quant à leurs rôles et missions.

- Créer des partenariats plus étroits avec les écoles des élèves concernées en formalisant les échanges d'information et renforçant la concertation entre le CPMS et l'école, en organisant, le cas échéant des antennes de consultations tournantes dans les établissements.

- Renforcer leur rôle dans le soutien aux relations écoles -familles

- Mettre en place un recensement trimestriel du nombre de prises et de refus de prise en charge par centre PMS.

- Reconnaître et refinancer les services de Promotion de la santé (PSE) comme outil de prévention et de prise en charge grâce à leur mission, le suivi médical préventif des élèves, qui comprend les bilans de santé individuels, des activités de promotion de la santé, entre autres les activités organisées dans le cadre de l'EVRAS, en 6^e primaire et 4^e secondaire et le programme de vaccination (voir Plan Santé) et pour cela, nous voulons :

- Évaluer l'organisation (qualitative) de la Promotion de la santé à l'école.
- Fixer et financer une norme de personnel en lien avec le nombre d'élèves et les difficultés psycho-sociales qui se renforcent.
- Améliorer le statut des médecins pour les mettre en équivalence aux médecins des consultations préventives ONE.
- Prévoir un budget additionnel « infrastructures et équipements ».
- Mettre à disposition des services un logiciel commun de gestion des données sanitaires.

2.6. UNE ÉCOLE ACCESSIBLE

Les différentes crises ont amené une précarisation d'une partie des familles, qui ont du mal à assumer les frais de scolarité ou de manière plus

large à assumer les besoins de base de leurs enfants, comme le fait qu'ils partent à l'école. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit poursuivre la mise en place de la gratuité scolaire et, pour ce faire, compenser le surcoût pour les écoles de la mise à disposition gratuite ou de prêt de manuels, livres de lecture, outils numériques au moyen de subventions complémentaires, à l'image de ce qui s'est fait pour les élèves de l'enseignement maternel et des deux premières années de l'enseignement primaire et la troisième primaire, dès la rentrée 2024/2025.

Nous voulons :

- Évaluer la mise en œuvre du décret « Gratuité scolaire » 3 ans après l'application à un niveau ou une année donnée, particulièrement à la lumière des questions écologiques et d'éco-consommation, afin de s'assurer qu'il ne génère pas de la surconsommation au sein des écoles.
- Soutenir davantage les écoles dans la mise en œuvre et l'extension de la gratuité scolaire.
- Garantir des repas sains, cuisinés si possible à partir de produits locaux, et accessibles financièrement dans les cantines scolaires.
- Plafonner les voyages scolaires, en prenant en compte le coût du voyage scolaire plutôt que le coût de l'intervention parentale, et ce, afin d'éviter la distorsion de concurrence entre écoles de différents réseaux.
- Évaluer la pertinence pédagogique des voyages scolaires, conformément aux contenus et attendus des référentiels en vigueur eu égard à leur coût.
- Considérer le temps de midi dans l'enseignement fondamental comme du temps scolaire devant être pris en charge gratuitement par l'école et la Fédération Wallonie-Bruxelles et octroyer des moyens adéquats aux écoles pour assurer un encadrement de qualité et sécurisant, soit de manière organique, soit en augmentant substantiellement les subventions actuelles.

2.7. UNE ÉCOLE OUVERTE AUX DIFFÉRENCES⁸⁷

Trop d'enfants restent sur le carreau de l'école. Trop d'enfants sont exclus ou effectuent leur scolarité « à la marge » sans jamais déployer leur potentiel.

Au niveau des handicaps et troubles sévères de l'apprentissage, le remplacement du système d'intégration par celui des pôles territoriaux alors que ceux-ci n'étaient pas en état de marche, a laissé des centaines d'enfants sans solution satisfaisante. Nombre d'enfants souffrant d'un trouble d'apprentissage ont par ailleurs besoin d'un soutien logopédique important. Cela oblige parfois les enfants à manquer des cours, car trouver une place chez un.e logopède en dehors des heures scolaires est de plus en plus compliqué. Pour conduire leurs enfants à tous ces rendez-vous, les parents doivent parfois effectuer des équations difficiles avec leur emploi. Ces situations doivent changer.

Le rôle des familles est essentiel pour que leurs enfants se sentent bien à l'école : montrer de l'intérêt, être attentives au bien-être de leurs enfants et promouvoir en tout temps le respect de l'autre. En prolongation, lutter contre le plafond de verre, contre les stéréotypes et les discriminations de genre, doit se faire dès l'école. Or, les cours de récréation sont encore trop souvent dédiés exclusivement au football auquel ne jouent que certains garçons, les prises de paroles sont toujours trop majoritairement masculines, les filles s'excluent encore trop systématiquement des carrières scientifiques. Connaître le monde commence par connaître son voisin : l'école doit être un vivier multiculturel, encourager le dialogue, la découverte, l'égalité, la différence, le respect de l'autre.

Nous voulons :

- Renforcer dans toutes les écoles un accompagnement par les pôles territoriaux et par le centre PMS pour lever les freins à l'inclusion des enfants et des jeunes au sein de structures scolaires. On y constate parfois un manque d'ouverture à la différence qui empêche la mise en place d'aménagements raisonnables.
- Améliorer l'efficacité de la mise en place des pôles territoriaux et inciter les écoles à créer des classes à visée inclusive, en tenant compte du territoire.
- Inclure la différenciation des apprentissages dans les plans de formation des enseignants en place.
- Sensibiliser les enseignants aux problématiques de genre (occupation des espaces et des savoirs) et inclure cette formation dans le cursus des nouveaux enseignants.
- Mettre en œuvre le droit pour les enfants confrontés à un trouble de l'apprentissage ou du développement (ex. : dyslexie, dyspraxie...) de bénéficier de séances de rééducation (ex. : logopédie) dans l'enceinte de l'école, sur le temps de midi ou juste après les cours.
- Mettre en place au sein des écoles un système d'accompagnement des parents d'enfants en difficulté scolaire. Souvent, les enfants qui en primaire montrent déjà des signes de décrochage souffrent du fait que leurs parents n'ont pas les clés pour les accompagner face aux apprentissages.
- Lutter contre tous les stéréotypes dans les manuels scolaires, les livres de jeunesse et les logiciels éducatifs, les choix d'orientation, la formation des équipes pédagogiques et dans la gestion des cours de récréation.

En matière d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS),

nous voulons :

- Labelliser les associations qui seront chargées des animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) réalisée dans les écoles, améliorer la formation obligatoire des animateurs de manière professionnelle et neutre et intégrer, conformément au Pacte pour un enseignement d'excellence, l'EVRAS dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire dans le domaine de la santé et du bien-être (incluant l'apprentissage de relations égalitaires entre les filles et les garçons).
- Assurer un suivi et l'évaluation du développement de l'EVRAS.
- Prévoir des animations EVRAS (incluant l'apprentissage de relations égalitaires entre les filles et les garçons) au début du secondaire.
- Confier à une équipe composée notamment de pédopsychiatres le soin de parcourir le Guide EVRAS pour qu'il soit plus neutre idéologiquement et plus respectueux de l'âge des élèves afin d'offrir l'outil le plus adéquat au corps professoral et autres intervenants.

2.8. UNE ÉCOLE OUVERTE AUX PARTENARIATS EXTÉRIEURS

L'école a progressivement élargi ses horizons en diversifiant ses collaborations, en généralisant la mise en place des associations de parents, en intégrant une délégation des parents dans les conseils de participation, en mettant en place des accueils périphériques, en établissant des partenariats avec des acteurs d'autres domaines, en innovant dans les méthodes de participation des élèves et des parents. Toutefois, l'éducation

ne se fait pas uniquement dans les écoles, mais également dans des environnements non formels et informels.

Nous voulons :

- Développer dans le cadre d'une « alliance éducative » des partenariats étroits entre les écoles et les acteurs de l'Aide à la jeunesse, de la jeunesse (AMO, institutions de l'AJ), mouvements de jeunesse, les associations de jeunes au niveau local via un nouveau protocole ambitieux de partenariat Enseignement/Aide à la jeunesse en vue de créer des dynamiques collectives.
- Accompagner les parents et les associations de parents quand elles existent à intégrer les « codes de l'École ».
- Établir des partenariats avec des clubs sportifs, les musées, les académies... dans le cadre d'une réforme de la journée scolaire (voir autre point).
- Établir ou renforcer des partenariats entre l'école et les associations « œuvrant dans les difficultés linguistiques ».
- Soutenir la mise en place du délégué-référent en charge de la relation avec les parents dans les écoles et la création d'espaces d'échanges « École – parents ».
- Mettre en place avec les directions de tous les réseaux et les autorités publiques une coordination des écoles de devoirs implantées dans une commune.
- Sensibiliser et outiller les équipes enseignantes des concepts utiles visant à favoriser une interaction fructueuse entre les trois types d'éducation, à savoir l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle⁸⁸.

⁸⁷ Aussi en partie dans genre et handicap

⁸⁸ https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2022-06/ran_paper_deal_with_problematic_non-formal_informal_education_052022_fr.pdf



2.9. DÉCLOISONNER ENSEIGNEMENT ORDINAIRE ET SPÉCIALISÉ ET RECENTRER L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ SUR LES ÉLÈVES AYANT DES TROUBLES SÉVÈRES

L'enseignement spécialisé organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles est un enseignement de qualité et reconnu, au regard des pays de l'OCDE. Il doit être maintenu et recentré sur ses métiers de base, c'est-à-dire les élèves ayant des troubles sévères.

Nous souhaitons favoriser l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques, moyennant des aménagements raisonnables, et encourager l'intégration totale ou partielle d'élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire sont pour nous des priorités.

Les pôles territoriaux ont bien été mis en place à partir de 2022, de manière progressive, pour soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale. Actuellement, nous sommes encore en période transitoire. Les pôles territoriaux ne sont pleinement mis en œuvre que sous la prochaine législature. Il s'agira d'évaluer le fonctionnement de ces pôles et de l'ajuster à la réalité du terrain.

Nous voulons :

- Évaluer la mise en place des pôles territoriaux.
- Revoir la procédure de diagnostic des besoins spécifiques de l'élève en distinguant le besoin spécifique de la difficulté scolaire et du trouble d'apprentissage, notamment en se basant sur l'avis « diagnostic » du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé.
- Revoir l'échelle des besoins spécifiques sensori-moteurs et des élèves à déficience mentale ou autistes.
- Augmenter la possibilité de partenariats spécifiques au niveau des pôles territoriaux.
- Favoriser un changement systémique, afin que chaque élève trouve la place qui lui convienne, avec l'objectif de revenir, d'ici 2030, au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004. Pour ce faire, doivent être mises en œuvre :
 - + Une réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé.
 - + Une refonte de l'enseignement spécialisé de type 8.
 - + La suppression progressive de l'envoi dans le spécialisé des enfants « Dys ».
- Favoriser l'insertion professionnelle des élèves de l'enseignement professionnel qualifiant (forme 3).

- Examiner la répartition géographique de l'offre d'enseignement spécialisé afin d'augmenter la proximité géographique pour les élèves.
- Améliorer le transport scolaire à destination des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé.
- Analyser l'impact du tronc commun sur les formes 3 et 4 de l'enseignement secondaire spécialisé.
- Revoir le répertoire des options de base groupées pour les formes 3 et 4 de l'enseignement secondaire spécialisé.
- Revoir l'orientation en type au profit d'un profil de compétences tel que travaillé par le Conseil supérieur des élèves à besoins spécifiques.
- Ajouter du personnel paramédical pour les élèves de l'enseignement spécialisé de type 5 qui ne fréquentent pas une école adossée à un centre médical.
- Assurer à chaque élève de l'enseignement spécialisé une certification attestant des compétences acquises et valorisant son parcours éducatif ;
- Booster l'Europe des talents en élargissant les programmes de formation et d'éducation à plus de jeunes en renforçant Erasmus+, en l'élargissant aux élèves de secondaire spécialisé, et en mettant en place un fonds de compensation européen à la mobilité étudiante⁸⁹.

2.10. MIEUX ACCOMPAGNER L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE

Le nombre d'enfants suivant un enseignement à « domicile » est en forte croissance depuis plusieurs années. Le nombre d'inscriptions à l'enseignement à domicile s'élevait à 3 245 en 2022-2023, alors qu'il n'était que de 1381 cinq ans plus tôt. La crise sanitaire a contribué à cette

augmentation, mais la tendance était déjà à la hausse avant celle-ci.

Ces statistiques cachent des réalités très différentes puisque, parmi ces enfants, un nombre important sont en fait inscrits dans des écoles privées proposant un mode d'enseignement alternatif ou préparant de manière intensive aux épreuves du jury de la Communauté française. Seule une partie d'entre eux s'instruisent uniquement au sein de leur famille. Les motifs pour lesquels ils quittent l'enseignement reconnu peuvent également être très différents. Cela peut être par exemple pour des raisons psychomédicales, comme une phobie scolaire ou une phobie sociale, parfois à la suite de phénomènes de harcèlement. D'autres enfants suivent une formation sportive ou artistique dont l'intensité n'est pas compatible avec une scolarité traditionnelle. Ils peuvent aussi avoir des facilités d'apprentissage particulièrement importantes, de telle sorte que le rythme scolaire n'est pas adapté pour eux. Enfin, ce sont parfois des motifs familiaux qui conduisent à la déscolarisation. Il s'agit exceptionnellement d'un projet ponctuel, comme un voyage de quelques mois, ou plus régulièrement des motivations philosophiques ou religieuses, ce qui n'est pas sans poser question. Si les convictions familiales sont éminemment respectables, il n'est pas acceptable qu'elles conduisent à priver des enfants de l'ouverture que permet la fréquentation d'une école. Il est non seulement essentiel de s'assurer que chaque enfant dispose d'une formation suffisante pour pouvoir vivre de manière pleinement autonome à l'âge adulte, mais aussi qu'il puisse avoir accès à des relations sociales en dehors de son seul cadre familial.

Nous pensons par conséquent qu'un meilleur encadrement de l'enseignement à domicile est indispensable. Ce meilleur encadrement doit porter non seulement sur une vérification des motifs pour lesquels l'enseignement à domicile est choisi, mais aussi un plus grand soutien des élèves concernés. Les difficultés administratives sont nombreuses et donnent l'impression que

⁸⁹ Aussi en enseignement supérieur ?

l'on cherche de cette manière à décourager les familles d'opter pour l'enseignement à domicile. À moins de s'inscrire dans des écoles privées demandant souvent des droits d'inscription très élevés, il est actuellement très difficile de connaître exactement la matière à étudier. Les épreuves du jury sont organisées selon un calendrier complètement déconnecté de celui de l'école, ce qui rend très difficile le retour dans une scolarité traditionnelle. Nous souhaitons au contraire maintenir un lien entre les écoles et les élèves à domicile.

C'est pourquoi **nous voulons** :

- Contrôler l'accès à l'enseignement à domicile conjointement par le service de l'Enseignement à domicile et le Secrétariat général de l'inspection, dès l'introduction de la déclaration d'EAD, dans le cadre d'un entretien avec les familles et sur la base d'un dossier. En cas de suspicion en matière de respect des Droits de l'enfant, le transfert du dossier au service compétent assure un approfondissement et un suivi rapproché de la famille.
- Maintenir une inscription administrative de l'enfant scolarisé à domicile dans une école « contact », celle-ci fournissant aux familles les ressources pédagogiques nécessaires au suivi de la scolarité.
- Supprimer les épreuves spécifiques du jury de la Communauté française et demander aux enfants scolarisés à domicile de présenter les épreuves certificatives organisées au sein de leur école « contact » aux mêmes dates que les autres élèves.

3 — DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE CHAQUE ÉLÈVE

Les résultats de PISA, une vaste enquête internationale qui évalue la compréhension en lecture, les mathématiques et les sciences des jeunes de 15 ans (quelle que soit leur année d'études) ont jusqu'à présent mis en évidence de grands écarts de performances des élèves en fonction des caractéristiques de leur parcours (redoublement, filières...) et des inégalités liées à l'origine sociale (plus élevées que dans la majorité des pays de l'OCDE). L'écart entre les jeunes d'origine immigrée et les jeunes d'origine belge, à origine socioéconomique équivalente, est relativement faible ; elle est moins marquée que dans les autres pays de l'OCDE. En outre, d'importantes différences de performances sont remarquées selon l'établissement fréquenté. Ce constat s'est vu confirmé au regard des résultats de l'édition 2022 de cette enquête PISA.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a mis ces questions au cœur de sa réflexion dont l'aboutissement se concrétise à travers un travail de fond sur notre système éducatif et le choix de la mise en œuvre d'un tronc commun. Les choix faits sont osés et ambitieux et veulent répondre aux enjeux du 21^e siècle en offrant aux élèves une formation porteuse d'avenir, un choix qui doit être soutenu sur le long terme. Mais, l'opérationnalisation de ce tronc commun n'est pas chose aisée. C'est pourquoi prendre du recul sur la manière dont il est mis en place est pertinent. Une évaluation de celui-ci permettra d'ajuster les modalités de sa mise en œuvre si nécessaire.

3.1. RENFORCER LA MAITRISE DES SAVOIRS DE BASE

Chaque élève, quel que soit son profil, a besoin d'acquérir l'ensemble des compétences et des savoirs fondamentaux de nature à l'outiller pour l'apprentissage tout au long de la vie. Renforcer ces savoirs de base est crucial à plusieurs niveaux, que ce soit pour l'épanouissement personnel,

celui des communautés, ou même celui de la société dans son ensemble. Le renforcement des savoirs de base est un facteur de progrès et de compétitivité. Les sociétés, dont les citoyens possèdent des compétences solides en lecture, écriture, mathématiques et numérique, sont mieux préparées à relever les défis du XXI^e siècle.

Nous voulons :

- Accompagner de manière régulière l'instauration progressive du nouveau tronc commun par les conseillers de soutien et d'accompagnement (CSA) et évaluer par le Service Général de l'Inspection dans le cadre de ses missions d'évaluation de dispositifs pédagogiques et éducatifs.
- Renforcer la fréquentation scolaire en mettant pleinement en œuvre l'obligation scolaire à partir de 5 ans et en la faisant descendre à trois ans.
- Soutenir l'acquisition par les élèves de la langue d'apprentissage, au niveau de l'acquisition du lexique, de l'orthographe et de la syntaxe, à l'écrit et à l'oral et ce, y compris dans le secondaire notamment en renforçant la qualité et le nombre des dispositifs mis à disposition des élèves ne maîtrisant pas bien le français.
- Renforcer la maîtrise, la pratique et le goût de la lecture via une stratégie spécifique à mettre en place par chaque établissement et le cas échéant recourir à des bénévoles « lectures » dès la maternelle.
- Diversifier les méthodes d'apprentissage des mathématiques en vue de renforcer leur attractivité et les acquisitions des savoirs et compétences.
- Dans le cadre d'une révision des référentiels du degré supérieur du secondaire, en veillant à alléger d'autres chapitres, introduire un chapitre relatif à la logique dans le cours de mathématique. Cela pourrait contribuer à développer le sens critique des élèves, en marge de ce qui est appris dans les autres

cours, notamment français, histoire, éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

- Évaluer les nouveaux référentiels et les adapter en vue de les améliorer si nécessaire.

3.2. PERSONNALISER LES APPRENTISSAGES

Pour que l'école prenne mieux en compte les différences entre les enfants, les apprentissages devraient être plus personnalisés : les élèves doivent pouvoir avancer à leur propre rythme, bénéficier de remédiation spécifique dès qu'ils rencontrent des difficultés, pouvoir effectuer des activités de dépassement dans les matières où ils sont à l'aise. Pour que cette personnalisation soit envisageable, l'enseignant doit disposer d'outils pédagogiques, notamment numériques, et de conditions de travail appropriées. Cette personnalisation permettra d'allier les nécessités d'un enseignement collectif avec une plus grande efficacité et différenciation qu'actuellement.

Dans les écoles où c'est matériellement possible, la mise en œuvre de formules innovantes devait être soutenue. Ainsi, sur cinq heures de cours de mathématiques par exemple, trois heures seraient données en groupes classes de plus petite taille permettant à l'enseignement de mieux suivre ces élèves, et deux heures seraient consacrées à des exercices individuels et adaptés à chacun qui seraient effectués en regroupant plusieurs classes dans le réfectoire par exemple et sous la supervision d'un des professeurs de mathématique (ou d'un assistant d'enseignement) à tour de rôle à qui les élèves qui en ont besoin pourraient poser des questions.

Ce type de formule innovante permet de réduire le nombre d'élèves par classe dans les moments qui demandent le plus d'attention ; de dégager des heures de cours et donc de lutter contre la pénurie de professeurs ; de diminuer le nombre d'heures en classe et donc de rendre les classes disponibles pour d'autres activités. Elle contribuerait aussi à la lutte contre la pénurie.

Nous voulons :

- Consacrer plus de 50 millions d’euros (environ 20 000 périodes) pour développer les dispositifs de différenciation pédagogique pour tous les élèves.
- Poursuivre la mise en œuvre dans la grille de tous les élèves de 2 heures hebdomadaires d’accompagnement personnalisé durant lesquelles il y aura plus d’un enseignant par classe.
- Soutenir le développement d’outils numériques favorisant la différenciation des apprentissages, adaptés à notre système éducatif en partenariat avec des sociétés privées ou des Hautes-Ecoles et les Universités.
- Encourager les formules d’enseignement innovantes favorisant une plus grande personnalisation.
- Evaluer la possibilité de réduire la taille maximale des classes pour favoriser une plus grande différenciation des apprentissages.
- Mettre à disposition des écoles un guide reprenant les formules innovantes observées dans d’autres régions et pays.
- Mettre à disposition des écoles un consultant de la FWB qui puisse aider à la mise en place de ces formules innovantes.
- Renforcer la qualité et la diversité des équipes de soutien par une formation initiale plus exigeante, la systématisation de la formation d’entrée en fonction des agents, l’élargissement des titres requis pour la fonction de directeur de Centre PMS...

3.3. PRÉVENIR L’ÉCHEC SCOLAIRE

Le renforcement de la lutte contre l’échec scolaire constitue un des éléments essentiels au cœur de la transformation de notre système scolaire. Les

études ont démontré que le redoublement est un outil qui peut être contre-productif. Le Pacte pour un Enseignement d’excellence vise à réduire le redoublement de moitié d’ici 2030 sans pour autant opérer quelconque nivellement par le bas bien entendu. Une cible à atteindre qui semblait en bonne voie durant la crise sanitaire, mais aujourd’hui, le taux de redoublement (maintien) repart déjà à la hausse et les changements de pratiques et mentalité espérés se font attendre. En primaire, il est de 2,8 % ; dans l’enseignement secondaire, il est de 9,3 %. Il reste trop souvent le moyen retenu pour gérer les difficultés d’apprentissage. En sixième année primaire, le taux de réussite global aux épreuves du CEB de juin 2023 est de 88,2 % contre 85,4 % en 2022 et 88,3 % en 2021. Le constat reste interpellant. En Fédération Wallonie-Bruxelles, à 15 ans, un enfant sur deux a déjà redoublé au moins une fois dans son parcours d’élève. 60 % des élèves qui terminent les études secondaires ont doublé au moins une fois ; et 50 % de ces élèves ont doublé deux fois ou plus. Il ne saurait donc être question de se mettre la tête dans le sable mais bien de rechercher, au-delà des slogans faciles, la meilleure voie pour la réussite de chacun sans compétences au rabais.

L’essentiel est à la fois de diminuer le redoublement, tout en améliorant la situation des élèves en difficulté. Augmenter les taux de réussite et d’achèvement de l’enseignement obligatoire permet à terme de lutter contre les inégalités afin de garantir une plus grande participation au sein de la société et une transition vers une vie adulte stable. La lutte contre l’échec scolaire implique de répondre aux besoins de tous les apprenants. Pour ce faire il faut surmonter les barrières qui pourraient provoquer l’échec scolaire, en promouvant un système qui assure à la fois l’équité et l’excellence.

La question du redoublement est évidemment intimement liée aux pratiques d’évaluation (continue, sommative, via des sessions « d’examens », sous différentes formes (avec des points, avec d’autres indicateurs...), à la conception de la réussite dans une discipline et, globalement, au terme d’une année scolaire et aux règles de déli-

bération. Ces questions méritent d’être réfléchies avec de nouveaux regards.

De même, il convient d’interroger la pertinence du temps scolaire consacré à l’évaluation par rapport au temps consacré à l’apprentissage, ce que n’a pas prévu la réforme des rythmes scolaires de 2022, à part des interdictions la semaine suivant les deux semaines de pause.

Nous voulons :

- Lancer un grand chantier sur la question de ce qu’est la réussite scolaire, sur l’évaluation, ses moyens et le temps qui y est consacré en lançant à la fois une étude interuniversitaire sur l’existant ici et ailleurs et des focus groups de directeurs et d’enseignants dont le fruit serait relu par ces mêmes chercheurs.
- Mettre en œuvre le prochain décret relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l’absentéisme des élèves qui consti-

tuera un changement de pratique essentiel comprenant :

- La mise en place d’un suivi systématique des absences injustifiées des élèves.
- La définition des rôles clés de pilote et d’intervenant pour assurer le suivi et de l’accompagnement individualisé.
- L’identification des étapes liées aux trois axes du schéma de suivi et d’accompagnement personnalisé (prévention, intervention et compensation).
- L’application du schéma aux élèves en âge d’obligation scolaire, mais également aux élèves majeurs.
- La mobilisation au sein de chaque école pour renforcer la prévention générale du décrochage et assurer la mise en place du schéma.



- + Les soutiens à apporter aux écoles pour renforcer la prévention générale et assurer la mise en place du schéma.
- Doter cette nouvelle stratégie du personnel de qualité et du nombre et de la diversité des structures nécessaires à son application effective et efficace.
- Établir un cadre renforcé de coordination effective des intervenants/acteurs et dispositifs comprenant le secteur de l'Aide à la jeunesse et l'aide spécialisée, couvrant les trois axes que sont la prévention, l'intervention et la compensation ; renforcer les stratégies collectives, la fréquence et l'effectivité des collaborations au sein des cellules de concertation locales composées des membres de l'équipe éducative, du CPMS, et d'acteurs de l'Aide à la jeunesse.
- Introduire dans les priorités de la formation professionnelle continue un plan pluriannuel de formation à l'évaluation critériée et à sa gestion.
- Ne pas supprimer le redoublement (le maintien), mais se donner comme objectif de réduire de moitié l'échec scolaire en ayant recours à d'autres stratégies, le redoublement ne devant intervenir qu'en dernier recours.
- Mettre en place des dispositifs pour éviter les redoublements multiples en assurant un accompagnement spécifique des élèves l'année qui suit un redoublement.
- Assurer une détection précoce des problèmes et lacunes dans l'apprentissage.
- Renforcer le rôle positif et formateur de l'évaluation et ramener l'évaluation à une juste place dans le processus d'apprentissage.
- Clarifier les procédures afin de garantir un meilleur suivi des élèves dans le cadre des exclusions scolaires.
- Développer un « Service intégré d'assistance aux écoles » au sein de l'administration en organisant les services de la Médiation et des Équipes mobiles, désormais rassemblés en un seul service.
- Apprendre à chaque élève à faire des choix d'orientation tout au long de sa scolarité.
- Généraliser dans la grille de tous les élèves 2 périodes hebdomadaires d'accompagnement personnalisé durant lesquelles il y aura plus d'un enseignant par classe.
- Outiller les écoles dans la gestion de leurs relations avec les familles des élèves.
- Créer une fonction de « médiateur de l'enseignement » qui pourrait être interpellé en cas de différends ou conflits entre une école et une famille afin d'éviter la croissance des plaintes et de la judiciarisation des relations. Développer dans le cadre des politiques d'éducation permanente une nouvelle priorité visant à sensibiliser et à aider les parents plus vulnérables notamment les femmes seules à développer ou renforcer la qualité du suivi de la scolarité de leurs enfants (notamment ceux fréquentant des établissements d'encadrement différencié, à s'orienter vers les écoles de devoirs ou vers les initiatives d'aide à la scolarité, à nouer des contacts fréquents et sereins avec les établissements scolaires.
- Intégrer, dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'échec, les acteurs extérieurs à l'école tout en les renforçant largement et en les professionnalisant, car ils peuvent devenir aussi des acteurs clés de la réussite :
- + Rapatrier les « écoles de devoirs » au sein des compétences de l'enseignement, et non plus de l'ONE, et en faire des partenaires nouveaux du pacte, les refinancer largement, doubler leur nombre au minimum en une législature, les doter d'un cadre d'encadrement, de missions et de formation plus professionnelles, renforcer leurs liens et partenariats avec les établissements des élèves concernés. Elles peuvent devenir demain des acteurs clés.

- + Etablir un cadre juridique visant, comme en France, à développer largement le mentorat scolaire sous différentes formes, selon les critères de qualité établis au niveau européen : Il peut s'agir du mentorat entre élèves visant à permettre à des étudiants ou élèves plus âgés ayant un parcours réussi d'aider à progresser de manière personnalisée les élèves plus jeunes en difficulté ou du mentorat de bénévoles adultes diplômés durant la carrière ou post carrière prenant en charge dans une relation individuelle un élève en difficulté tant en ce qui concerne les matières, que la méthode de travail, la confiance en soi, la maîtrise de la langue et l'accès à la culture.

3.4. UN CURSUS SCOLAIRE PORTEUR DE SENS

Les crises qui traversent nos sociétés relèvent entre autres de la santé, de l'écologie, de l'économie, des guerres et des intégrismes. Ces problèmes sont transdisciplinaires et de ce fait, peu abordés dans les écoles qui fonctionnent largement sur base de découpages disciplinaires. Dès lors, quel sens les jeunes peuvent-ils donner à l'école qui semble si peu en phase avec les défis planétaires ? Et quel sens peuvent trouver les professeurs tenus de respecter un programme face à des jeunes qui décrochent de plus en plus ? Si les matières de base sont indispensables au développement des élèves, l'école doit aussi outiller les jeunes avec des valeurs d'altruisme, d'engagement individuel et collectif, de responsabilité, de créativité, de respect et de dialogue.

Nous voulons :

- Le renforcement des dispositifs éveillant les élèves aux enjeux de vivre-ensemble, de la démocratie et de la cohésion interculturelle.
- Une sensibilisation renforcée à la conscience environnementale, pour les années d'études où cela n'est pas encore prévu en fonction de l'avancée du tronc commun et notamment dans les nouveaux référentiels et programmes du degré supérieur du secondaire. Cette sensibi-

lisation doit être transversale à l'ensemble des cours et s'ajouter aux éléments déjà présents dans les référentiels de sciences, formation géographique, historique, économique et sociale.

- Le développement d'une prise de conscience de la sensibilité animale le plus tôt possible. Dans ce cadre, nous renforcerons dans les référentiels du tronc commun et du degré supérieur du secondaire des attendus à propos de notions telles que la sensibilité et le bien-être animal afin que tous les élèves des différents réseaux bénéficient de ces enseignements. En outre, nous souhaitons fixer un cadre législatif quant à l'accueil à moyen et à long terme d'animaux dans les écoles ou autres structures éducatives.
- Maintenir des cours de religion et de morale dans l'enseignement primaire. Dans l'enseignement secondaire, décloisonner les cours philosophiques afin de favoriser le dialogue interconvictionnel. Nous plaids donc pour un cours d'éducation philosophique et convictionnelle de deux périodes dont le contenu serait toutefois différent de celui-ci envisagé par les autres partis puisqu'il continuerait à accorder une place aux témoignages de convictions religieuses ou philosophiques. Permettre aux parents qui le désirent de faire suivre un quota d'heures à déterminer par mois de cours de la religion ou de morale, selon leur choix, en dehors de la grille horaire dans le cadre d'un partenariat entre différentes écoles.
- Dans le cadre du développement d'un climat scolaire serein et la lutte contre le harcèlement ainsi que de manière préventive (santé mentale), des activités yoga/méditation/empathie/communication non violente et écoute de ses émotions à l'école primaire pour que, dès le plus jeune âge, tous les élèves aient accès à des outils amenant à plus de sérénité, de concentration, d'écoute et d'altruisme, en lien avec des associations et des institutions expertes en la matière. Cela ferait sens notamment dans le cadre d'une réforme de la journée (scolaire).
- Le renforcement des activités culturelles, artistiques et sportives. Bien-être, créativité, ou-

verture, entraide, dépassement de soi sont autant de valeurs véhiculées par la culture, l'art et le sport. Nous voulons les renforcer en laissant la possibilité aux écoles de modifier l'organisation scolaire.

— Poursuivre le renforcement de l'encadrement dans l'enseignement maternel.

— Intégrer la pédagogie entrepreneuriale dès l'enseignement primaire ainsi que dans le tronc commun de l'enseignement secondaire en prêtant attention à motiver autant les filles que les garçons. La pédagogie entrepreneuriale vise à stimuler les « softs skills » (esprit d'équipe, sens des responsabilités, persévérance, créativité, esprit d'initiative et confiance en soi), notamment par l'apprentissage par projets⁹⁰.

— Préparer les jeunes dès leur plus jeune âge à prendre des décisions éclairées sur leur avenir scolaire et professionnel, favorisant ainsi leur épanouissement personnel et leur réussite future, notamment :

+ en introduisant des activités ludiques et adaptées à l'âge dès la maternelle pour sensibiliser les élèves aux différentes professions et les encourager à réfléchir sur leurs intérêts et passions.

+ en développant des modules éducatifs axés sur les compétences transversales telles que la prise de décision, la communication et la gestion du temps, afin de préparer les élèves à des choix futurs informés.

+ en impliquant les parents dans le processus d'orientation en fournissant des ressources et des ateliers qui les soutiendront dans le développement des aspirations de leurs enfants.

— S'assurer que les élèves sortent de l'enseignement secondaire en disposant des com-

pétences administratives indispensables à leur intégration dans la société, telles que la rédaction d'un CV, le choix d'une mutuelle, le remplissage d'une déclaration fiscale...

— Adopter les nouveaux référentiels de savoirs et de compétences pour le degré supérieur de l'enseignement secondaire. Ils fixeront, pour chaque année et chaque matière, aux enseignants des objectifs à atteindre dans les apprentissages, plus clairs, plus précis et plus cohérents.

3.5. DES ÉCOLES QUI FORMENT AU NUMÉRIQUE

Les compétences numériques transforment peu à peu les pratiques pédagogiques des enseignants, créant des différences perceptibles au niveau des compétences numériques de ceux-ci. Des études scientifiques démontrent que cette fracture n'est pas liée à l'âge des enseignants, mais plutôt à la résistance au changement. Les auto-évaluations Pix⁹¹ et les parcours de formation Pix au FMTTN⁹² ne sont déployés que dans 1 à 2 % des cas. Ces compétences doivent pourtant être enseignées dans le cadre du tronc commun.

Les écoles qui mettent l'accent sur la formation au numérique jouent un rôle essentiel dans la préparation des élèves à l'ère numérique. Elles offrent des programmes éducatifs axés sur la programmation, la technologie de l'information, et la maîtrise des outils numériques. Ces écoles forment les élèves à des compétences essentielles, favorisant ainsi leur insertion future dans un monde en constante évolution. Grâce à ces écoles, les apprenants acquièrent une solide base pour naviguer dans l'univers numérique, stimulant ainsi l'innovation et la croissance dans de nombreux secteurs.

Nous voulons :

— Faire du CINE⁹³ une réelle instance de coordination entre les niveaux de pouvoir en charge de l'équipement. Le CINE doit permettre de favoriser la réflexion et l'échange sur le numérique éducatif, créer des dynamiques et fédérer des ressources ou des moyens en concertation.

— Développer un plan global de formation au numérique pour l'ensemble des enseignants afin de développer l'acquisition progressive de ces nouvelles compétences avec des formations continues développées par l'IFPC et les FPO sur base des compétences des DigCompEdu⁹⁴ et de l'outil PIX.

— Créer des parcours Pix de certification de compétences FMTTN et les rendre obligatoires pour les enseignants qui donnent les cours de numérique.

— Favoriser l'appropriation du numérique dans toutes les écoles, en renforçant le rôle des CTP (des réseaux) et en désignant au sein de chaque établissement une personne-ressource chargée d'accompagner l'appropriation de ces outils par le corps enseignant et par les élèves. Rendre des formations obligatoires pour ces personnes-ressources.

— Mettre ces personnes-ressources en réseau, afin qu'elles soient aidées par les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE ainsi que le Service général du Numérique éducatif.

— Favoriser l'implémentation des outils numériques dans les écoles fondamentales et secondaires, notamment

+ En désignant ou en engageant au sein de chacune d'entre elles une personne-ressource technicien numérique.

+ En octroyant à chaque école des moyens complémentaires afin d'engager des « personnes-ressources techniciens numériques » ou d'assurer le paiement d'opérateurs exerçant des missions correspondant au profil de fonction via l'octroi d'une subvention/dotation complémentaire spécifique ou par conversion de ce montant en périodes-professeur ou en capital-périodes, au choix de chaque pouvoir organisateur.

+ En permettant que les écoles appartenant ou non à un même pouvoir organisateur ou fédération de pouvoirs organisateurs puissent se regrouper, sous forme d'un pool ou non par entité/zone/partie de zone, pour mutualiser les moyens disponibles.

+ En prévoyant un programme de formation en cours de carrière pour les personnes qui exerceront la fonction de personnes-ressources techniques précitées.

+ Coordonner via le CINE les compétences des régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'acquisition de matériel numérique par les établissements scolaires ainsi qu'en matière de connectivité. Rendre les bases de données communes pour ces deux administrations (contact école, cadastre numérique, personnes-ressources...).

— Assurer la mise à disposition du matériel informatique « 1 équipement numérique pour 1 élève » dans le respect de la gratuité de l'enseignement obligatoire.

— Permettre un équipement complémentaire spécifique à des projets pédagogiques particuliers pour augmenter le nombre de terminaux connectés dans chaque école, et multiplier les types de support disponibles (ordinateurs, tablettes, écrans numériques).

⁹⁰ Aussi dans *Entreprises : encourager l'entrepreneuriat*

⁹¹ PIX est la plateforme en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques [https://pix.org/fr-be]

⁹² Un des référentiels du tronc commun « Formation manuelle, technique, technologique et numérique »

⁹³ Comité inter-réseaux du Numérique Educatif

⁹⁴ DigCompEdu est le référentiel européen des compétences numériques pour le monde de l'Education [https://emploi.wallonie.be/files/DOCS/PMTC/Comprendre-DigCompEdu%20(1).pdf]

- Former les enseignants au et par le numérique, en tenant compte de l'évolution des outils numériques, singulièrement l'intelligence artificielle et les aider dans la façon d'enseigner en fonction de ces nouveaux enjeux.
- Offrir dans l'enseignement secondaire une filière informatique spéciale tournée vers l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat.
- Organiser des « Semaines du Numérique » dans l'enseignement secondaire visant à créer des débats.
- Favoriser le développement de nouveaux FabLab sur tout le territoire et organiser des animations et des visites, expérimenter les usages numériques des CoderDojo et des Hackathons.
- Soutenir le développement et la création de nouveaux outils numériques en rapprochant les éditeurs scolaires et les éditeurs de « Serious Games » et d'applications éducatives ainsi que des universitaires.
- Encourager davantage de filles et de femmes à choisir les filières d'études et les métiers numériques, en luttant contre les stéréotypes, en menant des actions de sensibilisation, notamment, en participant à la Journée internationale des jeunes filles dans les TIC, lancée en 2011 et qui se déroule chaque 4^e jeudi d'avril.

3.6. DES ÉCOLES QUI RECOURENT AUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR PERSONNALISER LES APPRENTISSAGES

Nous souhaitons que la formation des enseignants soit centrée sur la capacité de différencier les apprentissages **en fonction des spécificités de chaque enfant. Pour ce faire, l'école doit entrer dans l'ère du numérique.** La Belgique est à la traîne par rapport aux pays européens. Or, bien utilisés, les outils numériques peuvent être une aide précieuse aux enseignants afin de mettre en œuvre la personnalisation des apprentissages

que nous souhaitons.

En fonction du niveau et de la personnalité de chaque élève, ces outils numériques pourraient proposer des parcours différents pour s'approprier la matière, variant la manière dont elle est présentée (en vidéo, en podcast, par un jeu, un texte à lire...), le rythme d'apprentissage, les exercices, etc., grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Les élèves pourraient alterner entre des périodes d'apprentissage où ils travaillent de manière autonome (deux heures par jour par exemple) grâce à des ressources, contenus et activités à réaliser en ligne et des moments d'apprentissage en classe en plus petits groupes. En fonction du niveau, de la capacité d'autonomie et de la personnalité de chaque élève, l'ordinateur pourrait proposer des parcours et supports différents pour s'approprier certaines matières (grammaire française, langues étrangères, arithmétiques...), variant la manière dont elle est présentée (en vidéo, en podcast, par un jeu, une BD, un texte à lire...), le rythme d'apprentissage, les exercices, etc. Ces périodes d'apprentissage autonome auraient lieu idéalement à l'école, encadrées et dont le nombre devrait être revu à la hausse. Quoi qu'il en soit, le choix des outils accompagnés par des enseignants, des stagiaires dans le cadre des masters en Enseignement (FIE) ou des éducateurs numériques et la construction des séquences doivent demeurer le rôle de l'enseignant.

Les enseignants, eux, travailleraient avec de plus petits groupes, ou en étant deux par classe, car une partie de leurs élèves seraient en train de travailler de manière autonome. Grâce aux outils numériques, ils disposeraient d'un diagnostic de



difficultés rencontrées par chacun de leurs élèves. Une fois les exercices réalisés par les élèves sur leurs supports numériques, l'ordinateur pourrait en effet envoyer les résultats directement aux enseignants. Ils auraient alors des informations précises sur les forces et faiblesses de chaque élève. Quels sont les exercices qui posent problème ? Où sont les faiblesses de l'élève ? Ces informations compléteront sa connaissance de l'élève pour bien orienter la remédiation et/ou le dépassement lors des séances de travail en face-à-face. Ils pourraient ainsi accompagner plus personnellement les élèves. Ils se consacraient ainsi aux tâches pour lesquelles leur plus-value est la plus importante et seraient libérés des tâches réalisables par les outils numériques comme la correction d'exercices de grammaire ou de calcul.

3.7. ENCOURAGER LA PRATIQUE DES LANGUES À L'ÉCOLE

L'ouverture au monde, aux autres, aux différentes cultures est grandement facilitée si nous parlons la langue de notre interlocuteur. C'est d'autant plus important pour les jeunes qui devront trouver ensemble des solutions face à des défis mondiaux. S'écouter, échanger de bonnes pratiques, agir ensemble, s'entraider sont autant de compétences qu'ils devront développer au niveau planétaire. Or, le multilinguisme dès le plus jeune âge apporte, entre autres, un renforcement des habiletés cognitives menant à une meilleure habileté à résoudre des problèmes et plus de créativité. Il facilite également l'apprentissage plus aisé d'autres langues, permettant de devenir un citoyen du monde à part entière. Nous souhaitons donc ardemment soutenir et renforcer l'apprentissage par immersion linguistique.

Nous voulons :

- Prévoir un barème spécifique pour les enseignants chargés de l'apprentissage en immersion.
- Trouver des solutions avec les Gouvernements flamand et germanophone pour accorder les calendriers scolaires au risque de voir les professeurs « locuteurs natifs » néerlandophones désertier nos écoles.
- Permettre l'usage de la langue d'enseignement dans les épreuves externes certificatives (Certificat d'études de base, Certificat d'études du 1^{er} degré et Certificat d'Enseignement secondaire supérieur) pour les élèves qui sont inscrits dans un parcours d'apprentissage en immersion linguistique, au moment de la passation de ces épreuves.
- Permettre que les attestations et certificats sanctionnant les études dans les deux niveaux d'enseignement mentionnent que l'élève a suivi un parcours d'apprentissage en immersion linguistique, sans mention du niveau atteint.

— Offrir aux élèves de la Région de Bruxelles-Capitale et aux communes à statut linguistique spécial la possibilité de démarrer l’immersion dans les mêmes conditions que pour la langue seconde, sans pour cela effacer l’obligation de langue seconde, comme prévu par la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l’enseignement.

— Indépendamment des attendus prévus dans les référentiels de langues modernes, évaluer le niveau des élèves en immersion sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et développer des outils pédagogiques et des formations adéquates pour les enseignants chargés des cours en immersion.

— Augmenter la recherche relative à l’impact de l’apprentissage en immersion dans le développement cognitif de l’enfant et du jeune.

— Développer de nouvelles méthodes d’apprentissage visant l’usage vivant et fonctionnel de la langue et privilégier les contacts avec des élèves de l’autre côté de la frontière linguistique, ainsi que l’échange d’enseignants provenant de l’autre communauté linguistique.

3.8. ENCOURAGER L’APPRENTISSAGE DES ARTS À TRAVERS LES ACADÉMIES

L’ESHR est un enseignement dispensé dans des académies. On y enseigne la musique (solfège, instruments, chants, danse, arts de la parole), les arts plastiques notamment. Il ne fait pas partie de l’enseignement obligatoire et s’adresse à un public de 7 à 77 ans. Les cours sont dispensés par des professionnels du domaine avec des titres précis correspondant à des fonctions tout aussi précises, avec un diplôme pédagogique.

Nous voulons :

— Ouvrir les académies de musique pendant le temps scolaire pour accueillir les écoles et renforcer les liens entre les écoles et les académies ou accueillir dans l’école les enseignants des académies⁹⁵.

4 — MIEUX PRÉPARER À LA TRANSITION ENTRE L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Le taux de réussite en première année de l’enseignement supérieur est faible : 39 % dans les Hautes Écoles et 34 % dans les Universités. Plus de six étudiants sur dix abandonnent ou échouent en première année. Ces abandons et ces échecs ont un impact social important et sont principalement dus à une mauvaise orientation et à une préparation insuffisante ou inadéquate à l’enseignement supérieur. Malgré le renforcement des dispositifs d’aide à la réussite par les Universités et les Hautes Écoles, ce taux de réussite reste stable voire légèrement en baisse ces dernières années. Les solutions ne peuvent ainsi venir uniquement des établissements d’enseignement supérieur.

La transition secondaire-supérieur doit être améliorée tant en matière d’orientation que d’aide à la réussite. La filière secondaire de transition devra être réformée en collaboration étroite avec les acteurs de l’enseignement supérieur, afin que les trois dernières années soient davantage coordonnées aux attentes à l’entrée des études supérieures. La généralisation des tests d’orientation non filtrants permettrait de détecter au plus tôt les éventuelles lacunes des étudiants et leur proposer un soutien pédagogique accru, notamment un programme de remédiation.

4.1. RÉORGANISER LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES DE L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION

Le Pacte pour un Enseignement d’excellence a abouti à la mise en place progressive d’un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire de la maternelle jusqu’à la troisième secondaire. Comme les élèves auront acquis un socle commun de savoirs et de compétences plus large, il serait cohérent de spécialiser davantage la fin du secondaire tout en continuant à renforcer les compétences transversales. Il est également souhaitable d’augmenter l’autonomie de l’élève dans l’apprentissage afin de mieux préparer à l’enseignement supérieur et d’assurer une meilleure coordination entre la fin du secondaire et le début de l’enseignement supérieur, afin de renforcer le continuum pédagogique, et augmenter le taux de réussite.

Cet enseignement de transition réorganisé intégrerait les options de base simples relevant aujourd’hui tant de l’enseignement général (arts d’expression, sciences économiques, latin, math, sciences, langues modernes) que de l’enseignement technique de transition (par exemple humanités artistiques, sciences appliquées, sciences économiques appliquées, scientifique industrielle, Éducation physique, Sport – Études, Informatique, biotechnique...). Une réforme des normes de création, de maintien et de fermeture de ces options pourrait avoir une incidence positive sur la taille des classes. En effet, dans un quasi-marché scolaire, les écoles maintiennent une série d’options avec de très petits groupes en mobilisant des périodes-professeurs, ce qui augmente la taille des groupes dans les cours généraux. Par ailleurs, les nouveaux référentiels, surtout pour la dernière année devraient être pensés avec les acteurs d’enseignement du bac dans l’enseignement supérieur et devraient inviter à modifier tant sur la forme que sur le fond l’organisation de l’enseignement, par exemple en réduisant partiellement les modes d’enseignement par heure de 50 min et en s’inspirant des pratiques anglo-saxonnes, comme les classes inversées, afin de renforcer le travail en collaboration et les recherches personnelles.

Nous voulons :

— Repenser le degré supérieur de l’enseignement secondaire dans les filières de transition, dont la réforme n’a pas avancé durant cette législature, en favorisant une organisation de l’enseignement qui réponde au besoin de sens des élèves et qui leur permette de s’orienter progressivement dans leur choix d’études supérieures afin de leur laisser le temps de mûrir leur projet d’études et qu’ils ne se retrouvent pas en rhétorique sans savoir ce qu’ils voudraient faire après.

— Favoriser un changement de méthode d’enseignement dans le cadre de l’enseignement de transition et d’organisation en grilles horaires standard de cours classiques face à la classe en vue d’introduire partiellement dans le cursus des modes d’enseignement, inspiré du modèle anglo-saxon, axé sur l’autonomie et la responsabilité aux élèves. Ce modèle serait introduit dans le cadre de la réforme des référentiels et monterait en puissance durant les 3 années de transition en vue notamment :

- + de réduire les types de cours en mode magistral et vertical.
- + De renforcer l’autonomisation dans l’apprentissage (présentation de rapports et recherches individuels, l’apprentissage de l’argumentation personnelle écrite et orale, les travaux de groupes, etc.).
- + De dispenser des modules d’apprentissage inversé (approche pédagogique consistant à inverser et à adapter les activités d’apprentissage traditionnellement en utilisant en alternance la formation à distance, l’étude préalable personnelle et la formation en classe pour prendre avantage des forces de chacune).
- + De renforcer la capacité de gestion critique de l’information.
- + De préparer aux méthodes de l’enseignement supérieur durant les deux dernières années du secondaire.

⁹⁵ Voir point 6. Mieux adapter l’école au rythme des élèves et des réalités familiales

- Faciliter la transition vers le supérieur des élèves en associant étroitement des enseignants de bac dans l'enseignement supérieur à l'élaboration des référentiels de savoirs et compétences, en insistant sur l'importance de l'acquisition de compétences transversales et en soutenant les initiatives des établissements d'enseignement supérieur qui organisent des cours préparatoires.
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur et l'introduction de méthodes d'apprentissage plus proches de l'enseignement supérieur au sein des dernières années de l'enseignement obligatoire de transition.

Proposer la constitution d'un groupe central au sein de l'administration de la FWB fédérant des représentants des acteurs de l'enseignement secondaire et supérieur chargés de soutenir ou proposer les synergies nécessaires dans l'appui aux référentiels, aux approches mutuelles et aux initiatives de collaboration.

5 — FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI⁹⁶

L'enseignement qualifiant de qualité constitue un excellent tremplin pour l'emploi. Mécanicien, soudeur, boucher, ouvrier en construction, etc., autant de métiers en pénurie auxquels l'enseignement qualifiant devrait mener plus efficacement ou qui ne rencontrent que peu de succès. Aujourd'hui, malgré des évolutions positives, l'enseignement qualifiant reste davantage perçu comme une filière de relégation plutôt que comme un tremplin pour l'emploi. Il est urgent d'inverser la tendance ! Il ne faut toutefois pas oublier que l'enseignement qualifiant mène aussi à l'enseignement supérieur (notamment les bacheliers à caractère plus techniques) avant

que le diplômé n'entre dans le monde de l'Emploi. Hélas, au-delà des changements législatifs qui ont été opérés en matière de gouvernance des options, la réforme de l'enseignement qualifiant qui est une des grandes priorités du Pacte pour un Enseignement d'excellence n'a pas pu voir le jour sous cette législature 2019-2024. Il s'agira d'un des plus grands chantiers de la nouvelle législature qui devra impliquer l'acteur principal qu'est la Fédération-Wallonie Bruxelles et le groupe central du Pacte ainsi que les représentants des deux autres régions concernées notamment par l'alternance, la formation professionnelle et le rapport avec le monde de l'emploi et de l'entreprise. La mise en œuvre de la réforme devra être réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur la base des principes de l'avis n° 3, du diagnostic commun établi sous la législature écoulée par l'ASBL « Agir pour l'enseignement » et de la volonté commune tant de la FWB que des Régions bruxelloise et wallonne d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle. Elle mettra en particulier un focus sur l'alternance et la volonté d'optimiser le paysage institutionnel.

Nous voulons mettre en œuvre une vaste réforme qui :

- revalorise et améliore de manière générale la qualité, l'attractivité et l'image de l'enseignement qualifiant et de l'alternance au sein de l'enseignement, auprès des élèves, des parents, des entreprises, du grand public en faisant une voie d'excellence.
- Développe l'enseignement et la formation en alternance qui fait de l'apprenant à la fois un technicien apte à exercer un métier déterminé, mais aussi un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures :
 - + en élargissant fortement l'offre de formation en alternance (meilleure couverture géogra-



phique et/ou des métiers ; transformation de formation existante purement en centre/école vers des formations en alternance) et/ou assurer qu'elle est en phase avec les besoins du monde du travail.

- En renforçant la bonne connaissance de l'alternance auprès des employeurs et l'accompagnement pour la première expérience avec l'alternance.
- En s'assurant que les modalités d'organisation de l'alternance sont adaptées aux besoins spécifiques, des métiers visés (par ex., en termes de mix de formation théorique/pratique, d'horaires), de l'entreprise, des apprenants (par ex. rythme).
- En s'assurant des incitants et une rémunération adaptée et juste pour les apprenants et pour les employeurs.
- Qui s'assure que :
 - + les candidats choisissent une formation à un métier et une formation qui leur convient. Et

au bon moment (vu leurs préférences, capacités, maturités, niveaux de compétence à l'entrée).

- les candidats à l'alternance possèdent un socle suffisant de savoirs et compétences à l'entrée en formation.
- les candidats possèdent la maturité et maîtrisent les « soft skills » (par ex., communication verbale et écrite, travail en équipe, etc.) et de savoir-être (par ex., autonomie, responsabilité, initiative, ponctualité, etc.) essentiels à l'entrée dans le monde du travail pour le métier considéré.
- le contenu et la qualité de la formation en centre permettent bien aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier (en termes de savoirs de base, de savoirs et compétences techniques...).
- les opérateurs de formation mettent en place un accompagnement de qualité des apprenants.

⁹⁶ Tout le point Aussi dans emploi

- Organise la pertinence des contenus de formation par rapport aux compétences acquises et nécessaires pour le métier, renforce le matching (correspondance) via des services permettant une mise en contact aisée des candidats apprenants et des employeurs potentiels.
- Facilite les conditions, démarches et/ou supports pour accueillir plus facilement des apprenants en formation.
- Renforce l’ampleur et la qualité de l’accompagnement des apprenants par l’opérateur de formation.
- Développe le Tutorat en entreprise ; et améliore l’organisation du travail des tuteurs et leur implication dans la formation (par ex., l’évaluation de l’apprenant).
- Renforce la lisibilité et la simplicité des certifications des compétences des apprenants.
- Recentre les filières qualifiantes sur une logique « métier », en lien avec le monde de l’entreprise. Ainsi, les cours communs (français, langues modernes, mathématiques...) de ces filières seront adaptés aux besoins du métier auquel les élèves se forment.
- Concrétise la logique « métier » des parcours d’enseignement qualifiant. A cette fin,
 - + le SFMQ remettra à jour au moins tous les 5 ans les profils métiers, les profils de formation et les profils de certification des options groupées reprises au répertoire du qualifiant : le lien avec le monde de l’entreprise sera ainsi assuré.
 - + Les stages en entreprise seront favorisés.
 - + Les cours généraux (français, langues modernes, mathématiques...) intégreront une réponse aux besoins du métier auquel ils se forment, sans négliger l’accès à une culture commune qu’ils permettent.
- + L’apparition de nouveaux métiers ainsi que le développement des technologies sera pris davantage en compte.
- Soutient le développement des « soft skills ».
- Réalise une étude de suivi des élèves diplômés dans les options non directement qualifiantes de manière à envisager leur maintien ou non dans l’enseignement qualifiant.
- Prend davantage en compte l’apparition de nouveaux métiers ainsi que le développement des technologies.
- Développe l’enseignement et la formation en alternance qui font de l’apprenant à la fois un technicien apte à exercer un métier déterminé, mais aussi un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d’une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Outils les élèves des filières qualifiantes qui veulent prolonger leur formation dans le supérieur et assurer la bonne information sur les filières qui s’inscrivent dans la continuité de leur formation.
- Renforce les synergies avec les Régions pour l’organisation de l’enseignement en alternance. Les acteurs régionaux de formation professionnelle pourraient être représentés dans les conseils de direction des CEFA. Les centres IFAPME/EFPMME pourraient être reconnus comme des écoles subventionnées dont les acteurs de la formation professionnelle seraient le pouvoir organisateur. Au sein de ces écoles en alternance, la formation générale pourrait être assurée par des enseignants sur la base de programmes adaptés et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tandis que le lien avec les entreprises pourrait être assuré par les organismes régionaux.

- Revoit l’accord de coopération du 20 mars 2014 conclu entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l’équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l’enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de compétence.
- Développe l’offre de stages rémunérés ou non en entreprise, dans le secteur public et le non marchand avec des coachs/accompagnateurs professionnels certifiés.
- Lutte mieux contre les stéréotypes de genre. Beaucoup de métiers en pénurie sont dans des secteurs qui restent des bastions masculins. Sortir des stéréotypes de genre dans l’enseignement pourrait amener vers ceux-ci davantage de femmes et permettre de mieux rencontrer la pénurie.
- Promeut l’Europe des talents en élargissant les programmes de formation et d’éducation à plus de jeunes par le renforcement d’Erasmus+, notamment pour mieux inclure les élèves de l’enseignement technique et qualifiant, et en mettant en place un fonds de compensation européen à la mobilité étudiante⁹⁷.
- Soutient les expériences-pilotes d’immersion des enseignants dans l’entreprise et les interventions de professionnels des secteurs concernés dans les classes.
- Sollicite les partenaires sociaux en vue d’émettre des propositions concrètes visant à structurer l’offre de places de stages et d’harmoniser, au sein d’un dispositif unique, les différents soutiens publics aux stages.
- Invite les Régions à conditionner l’accès des entreprises à certaines aides à l’ouverture de places de stage et aux moyens mis en œuvre pour l’accueil et la formation des stagiaires

- ainsi qu’à renforcer l’utilisation des clauses sociales à cet égard.
- Soutient les Centres de technologies avancées (CTA) en :
 - + négociant, avec les partenaires sociaux sectoriels, un investissement privé dans les Centres de technologies avancées (CTA).
 - + poursuivant l’action des Centres de technologies avancées (CTA) et du Fonds d’équipements, dans une logique de collaboration interréseaux.
 - + augmentant l’accessibilité et garantissant une offre de CTA sur chaque bassin scolaire en lien avec l’évolution des besoins du monde économique.
 - + rendant pérennes les postes des personnes chargées de l’accompagnement des groupes d’élèves et d’adultes sans emploi, en reconversion ou en formation professionnelle.
 - + renforçant les collaborations entre les CEFA et les CTA.
- Invite ponctuellement des entrepreneurs dès le parcours secondaire pour partager leurs expériences⁹⁸.
- Renforce la formation continue des enseignants pour les sensibiliser au développement des aptitudes entrepreneuriales chez les étudiants⁹⁹, met en place des formations pour les écoles qui voudraient organiser un enseignement en alternance.
- Crée une fonction d’accompagnateur dans le plein exercice gérant les stages des élèves et faisant le lien avec les entreprises.

⁹⁷ Aussi dans jeunesse et dans handicap
⁹⁸ Aussi dans Entreprises : encourager l’entrepreneuriat
⁹⁹ Aussi dans Entreprises : encourager l’entrepreneuriat

6 — MIEUX ADAPTER L'ÉCOLE AU RYTHME DES ÉLÈVES ET DES RÉALITÉS FAMILIALES

Les horaires de cours ne sont pas toujours optimaux eu égard au rythme biologique de nos enfants dont le niveau d'attention peut varier au cours de la journée et de la semaine. Différentes études ont en effet montré que le niveau de concentration des enfants était optimal en matinée puis déclinait à partir de 11 h avant de reprendre en milieu d'après-midi. Nous voulons donc laisser aux écoles la possibilité d'adapter la journée scolaire selon ces rythmes biologiques. Par ailleurs, les horaires des écoles et de l'accueil extrascolaire ne sont pas toujours adaptés aux horaires de travail des parents. Nous souhaitons que l'organisation de l'école tienne mieux compte à la fois du rythme biologique des élèves et des réalités des parents afin qu'ils – souvent la mère – ne soient pas contraints de réduire leur temps de travail.

Nous voulons :¹⁰⁰

- La possibilité pour les écoles qui le souhaitent, dès l'enseignement primaire, de proposer des projets pédagogiques spécifiques en adaptant l'organisation de la journée scolaire pour qu'elle soit en phase avec le rythme biologique des enfants. Dans ces écoles, les activités culturelles et sportives seraient intégrées dans la grille horaire, en début d'après-midi, par exemple, quitte à terminer les cours un peu plus tard, ce qui souvent sera plus adéquat pour les parents qui travaillent.
- Une meilleure coordination des activités scolaires et parascolaires. Nous ouvrirons les écoles aux académies, aux associations de jeunesse et aux clubs sportifs. Ce sont de véritables partenaires de l'éducation non formelle.
- L'organisation obligatoire d'au moins deux activités extrascolaires (sportives ou artistiques) par semaine, accessibles à tous les élèves qui

le souhaiteraient à l'intérieur ou à proximité immédiate (avec rangs et accueil extrascolaire assurés par l'école) des écoles afin de faciliter la vie des parents d'élèves qui ne peuvent être présents à 15 h 30 et souhaiteraient faire bénéficier leurs enfants d'activités extrascolaires.

- L'organisation des transports collectifs pour réduire les déplacements et la pression sur les parents.
- Proposer dans toutes les écoles une heure d'étude encadrée pour chaque élève gratuite et accessible sur base volontaire et tendre vers la gratuité de l'accueil extrascolaire.
- En concertation avec les acteurs de l'Accueil temps libre (ATL) et les associations de jeunesse, le développement d'activités extrascolaires dans les écoles durant les weekends et les congés scolaires.
- Evaluer les effets du nouveau calendrier scolaire et assurer des semaines de vacances communes entre la Flandre et la FWB durant l'année scolaire.

7 — DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DIGNES DU 21^E SIÈCLE

Comment prétendre que l'école est une priorité, comment espérer que les enseignants et les élèves se sentent reconnus, tant qu'ils passent leurs journées dans des classes vétustes, mal isolées, mal chauffées, mal ventilées, au mobilier obsolète ? Pour améliorer la qualité de l'enseignement, il faut rénover en profondeur les infrastructures scolaires. Nous investirons dans l'isolation des bâtiments, en commençant par les écoles aux publics les plus précarisés. Ce sera une marque de confiance à leur égard, le signe d'une préoccupation des autorités publiques. Cela les incitera à s'investir davantage dans leur scolarité.

7.1. DES BÂTIMENTS À LA POINTE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les bâtiments scolaires à la pointe de l'efficacité énergétique incarnent l'avenir de l'éducation. Dotés de technologies de pointe, ils intègrent des panneaux solaires, une isolation de pointe et des systèmes de chauffage et de refroidissement intelligents pour minimiser leur empreinte carbone. Ces infrastructures favorisent un environnement d'apprentissage confortable tout en réduisant les coûts énergétiques. Grâce à ces bâtiments durables, les écoles montrent l'exemple en matière de responsabilité environnementale et contribuent à sensibiliser les élèves à l'importance de la conservation de l'énergie.

Nous voulons :

- Une rénovation en profondeur de toutes les infrastructures scolaires.
- Investir dans l'isolation des bâtiments en commençant par les implantations des écoles les moins bien isolées au cadastre des bâtiments scolaires. Toutes les écoles doivent être efficaces sur le plan énergétique pour 2040 au plus tard.
- Assurer à terme à tous les élèves des infrastructures de qualité. Il n'y a pas de raison de différencier le financement de la construction et la rénovation des écoles de réseaux différents.
- Placer les crèches et les écoles maternelles dans une dynamique pédagogique et éducative commune (un hub éducatif) afin d'avoir des programmes éducatifs coordonnés (ce qui renforcera l'équité dans les acquis) et favorisera une transition harmonieuse, ainsi que le recommande l'OCDE.
- Assurer la mise à disposition de tiers l'accès à des imprimantes 3D, découpeuses lasers ou à jets d'eau, permettant à des élèves, des étudiants, de jeunes entrepreneurs de recourir

à des appareils pour apprendre, innover et tester (à l'instar des FabLabs¹⁰¹).

7.2. DES CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR AU SERVICE DE TOUTES LES ÉCOLES

Le décret spécial de 2019 créant l'OIP Wallonie-Bruxelles-Enseignement (WBE) avait transmis l'ensemble des centres de dépaysement et de plein air (CDPA) au Ministère, libérant l'enseignement organisé de cette charge. La majorité PS-MR-Ecolo va proposer en janvier 2024 au Parlement un projet de décret spécial les faisant revenir dans le giron de WBE.

Pour nous, ces outils devraient être maintenus sous la gestion du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de servir à égale distance, l'ensemble des écoles organisées et subventionnées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous voulons que

- Les CDPA soient gérés par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non par le pouvoir organisateur (OIP) WBE.
- Les CDPA soient entretenus et rénovés au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les mouvements/organisations de jeunesse puissent eux aussi en disposer, comme les écoles.

7.3. DES ÉCOLES CONNECTÉES

Les écoles connectées représentent une révolution dans l'apprentissage des élèves du 21^e siècle. Grâce à des infrastructures numériques avancées, elles offrent des opportunités d'apprentissage interactif, d'accès à une vaste base de connaissances en ligne et de communication en temps

¹⁰⁰ Aussi dans famille

¹⁰¹ Fablab : espace dédié à la fabrication numérique



réel. Les élèves peuvent collaborer à distance, accéder à des ressources pédagogiques variées et bénéficier d'une personnalisation accrue de leurs apprentissages. Ces écoles préparent les élèves à un monde de plus en plus numérique, favorisant ainsi leur développement et leur insertion dans la société moderne.

Nous voulons :

- Lancer une vaste étude académique portant sur les impacts liés à l'usage du numérique à l'école en termes de santé et de concentration, ainsi que les bonnes pratiques liées à ces enjeux.

- Que la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions mènent rapidement une concertation entre elles pour accélérer le développement de la connectivité des écoles :

+ en laissant plus d'autonomie aux écoles quant au choix du prestataire de services.

+ En incluant de manière non linéaire l'ensemble des écoles fondamentales et secondaires, en se centrant prioritairement sur les besoins des écoles elles-mêmes, en fonction de leur degré de maturité de leurs équipes pédagogiques.

+ Et en permettant aux écoles d'utiliser leur « droit de tirage » non seulement dans le

cadre de lots proposés par la centrale de marché des Régions, mais également pour les lots proposés par la centrale de marché de la fédération de pouvoirs organisateurs ou WBE dont elles font partie.

- Proposer une connectivité externe assez performante, grâce à des procédures de marché public, pour permettre le déploiement des nouveaux équipements numériques et multiplier les supports en améliorant la vitesse de connexion.
- Privilégier autant que possible les connexions câblées afin que l'école reste un lieu sain et inclusif pour les personnes électrosensibles.

7.4. CRÉER DES ÉCOLES DU DEGRÉ INFÉRIEUR

Dans la logique de la nouvelle structure du tronc commun et en particulier de l'enseignement secondaire, nous souhaitons donner la possibilité aux pouvoirs organisateurs qui le souhaitent d'étendre leur DOA actuel ou d'en créer de nouveaux, sous la forme d'école du degré inférieur.

Pour cela, **nous voulons :**

- Adapter la législation de manière à permettre aux PO organisant actuellement un degré d'orientation autonome (DOA) à organiser des écoles d'enseignement secondaire inférieur.
- Faciliter, dans les zones où une tension démographique existe toujours, la création de nouvelles écoles secondaires du degré inférieur.

7.5. DÉVELOPPER UN MAILLAGE DE PISCINES ACCESSIBLES AUX ÉLÈVES

Le référentiel d'Education physique et à la santé du tronc commun prévoit des attendus précis en matière de compétence de natation. Toutefois, l'accès à des infrastructures le permettant (piscines) pose problème, malgré le plan wallon

« Piscines ». Les piscines ne sont pas toujours disponibles à proximité des écoles et dans ce cas, des coûts liés au transport s'ajoutent à l'entrée à la piscine.

Nous voulons

- développer un maillage de piscines dans chaque bassin de vie pour que tous les élèves puissent atteindre les compétences de natation fixées par le référentiel d'Education physique du tronc commun.
- Que la FWB prenne en charge une partie des frais de transport.

8 – POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

La gouvernance de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles est cruciale pour assurer la qualité de l'éducation. Malgré un système complexe et des compétences partagées entre les niveaux fédéraux et communautaires, la collaboration entre enseignants, élèves, parents, syndicats et autorités éducatives est essentielle. Cette collaboration vise à établir des politiques éducatives cohérentes, à garantir l'équité et l'accessibilité de l'enseignement, et à encourager l'innovation pédagogique. À cette fin, une approche adaptative et concertée est nécessaire pour relever les défis actuels et futurs de l'éducation, assurant ainsi une éducation de qualité pour tous, et contribuant au développement harmonieux de la société.

8.1. HARMONISER L'ORGANISATION DES RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT

Les écoles francophones sont organisées ou subventionnées par la FWB. Les écoles organisées par la FWB sont regroupées dans un seul pouvoir organisateur (PO), sous la forme d'un

OIP, Wallonie-Bruxelles Enseignement. Les écoles subventionnées sont organisées soit par des autorités publiques (communes, provinces en Wallonie, COCOF à Bruxelles), soit par des ASBL (libres confessionnelles ou non confessionnelles). Historiquement, des différences de financement de fonctionnement existent entre les écoles organisées et les écoles subventionnées. De ce fait, les élèves ne sont pas mis sur un même pied d'égalité.

Pour cela, **nous voulons** :

- Un système harmonisé d'écoles et autonome avec un seul modèle d'organisation et de financement des écoles où un élève serait enfin égal à un élève.
- + Les écoles libres continueraient à être organisées par des associations sans but lucratif qui gagneraient à être incitées à se regrouper en PO de taille plus importante.
- + La gestion des écoles officielles serait confiée à des organismes publics, distincts de l'autorité publique (communes, provinces, COCOF).
- + L'égalité de traitement serait ainsi respectée et les rôles de chacun clarifiés.
- + Le financement de leur fonctionnement et de leurs infrastructures doit être garanti par le budget de l'État, sans discrimination, sur la base de critères objectifs identiques.

8.2. POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA GOUVERNANCE DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE À TRAVERS LE COMITÉ DE CONCERTATION DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE ET LA CELLULE OPÉRATIONNELLE DE CHANGEMENT

Dans le cadre de son processus participatif, le Pacte pour un Enseignement d'excellence a créé un nouvel espace de concertation, le groupe central du Pacte devenu ensuite le Comité de concertation du Pacte. Actuellement composé des fédérations de pouvoirs organisateurs, des représentants du personnel (syndicats), des organes représentatifs des associations de parents (ORPAPE), du Ministère et des cabinets. Le suivi des 19 chantiers du Pacte est quant à lui assuré par la cellule opérationnelle du changement (COC).

Pour cela, **nous voulons** :

- Que d'autres acteurs comme les fédérations d'associations de directeurs (d'école) soient davantage consultées notamment au niveau du comité de concertation sur les matières qui les concernent directement.
- Évaluer le travail de la COC une fois les chantiers terminés et, s'il échet, revoir ses missions et son rôle.

8.3. POURSUIVRE LES PLANS DE PILOTAGE ET LES CONTRATS D'OBJECTIFS

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a mis sur les rails une gouvernance permettant de contractualiser tous les acteurs : ministère (Administration de l'Enseignement), réseaux (fédérations de pouvoirs organisateurs), pouvoirs organisateurs et leurs écoles, à travers le décret « Pilotage » (septembre 2017). De 2019 à 2022, en trois vagues, les équipes éducatives avec leur

direction et leur pouvoir organisateur ont dressé ensemble un état des lieux, ont fixé des objectifs précis à atteindre sur une temporalité de 6 ans et se sont également inscrits dans les objectifs stratégiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les écoles ont ensuite contractualisé leurs objectifs avec le pouvoir régulateur (Administration/ministère). Une évaluation à mi-terme (3 ans) leur a déjà permis de réajuster ces objectifs.

Pour cela, **nous voulons** :

- Que soit poursuivie cette politique de pilotage du système éducatif.
- Que le système global de pilotage du système éducatif soit évalué, en ce compris le fonctionnement des Services généraux du Pilotage, avec les directeurs de zone et les délégués au contrat d'objectif et de l'Inspection qui ont dans leurs missions notamment les audits d'écoles.
- Que des ajustements au niveau des objectifs généraux de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient réalisés.
- Que les écoles, au terme de leur premier contrat d'objectifs, repensent leur plan et l'ajustent, à la lueur des objectifs nouveaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'avancée de leurs objectifs propres, en reformulent d'autres en fonction de l'évolution de leur population scolaire et en mettant davantage l'accent sur des actions à visée pédagogique.
- Définir des objectifs par zone (d'enseignement).
- Modifier la plateforme actuelle « Pilotage » afin de favoriser l'extraction de données afin d'alimenter la recherche, mais également le gouvernement. Cela permettra une meilleure corrélation entre l'action politique et les problèmes identifiés.

8.4. MENER DES POLITIQUES CROISÉES ENTRE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LES RÉGIONS WALLONNE ET BRUXELLOISE

Tant en matière de numérique que de l'alternance et plus récemment sur l'EVRAS, de santé mentale ou de lutte contre le harcèlement (cyberharcèlement), des synergies sont développées ces dernières années. Elles devraient être amplifiées.

Pour cela, **nous voulons** :

- Que l'équipement numérique des élèves et des écoles et que la connectivité des écoles soient cogérés par les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles selon les besoins définis dans la Stratégie du numérique éducatif.
- Que soit finalisé dès le début de la législature un nouvel accord de coopération en matière d'équipements numériques et de connectivité.
- Que se poursuive la coopération entre les entités régionales et communautaire au niveau de la prise en charge budgétaire et la formation des opérateurs pouvant travailler avec les écoles, en matière de santé mentale, de lutte contre le harcèlement et d'EVRAS.

17

Enseignement supérieur et recherche

— PORTER LES TALENTS VERS
L'EXCELLENCE

L'enseignement supérieur offre à ses étudiants et étudiantes de précieuses ressources dans le développement de leur projet personnel, qu'ils soient jeunes adultes, qu'ils s'inscrivent dans un parcours de reconversion professionnelle, dans une volonté d'acquérir de nouvelles compétences ou dans un désir de mieux comprendre le monde qui les entoure. La formation tout au long de la vie doit être favorisée et ouverte au plus grand nombre. Offrir à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent l'opportunité de suivre un enseignement supérieur d'excellence est un enjeu aux multiples facettes, qui concourt à l'émancipation de chacun, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. L'enseignement supérieur doit soutenir les étudiants dans leurs différents défis académiques, professionnels et personnels.

Former de jeunes adultes, c'est autant prendre part à leur destin personnel que façonner des créateurs d'avenir dans un monde aux multiples transitions, qu'elles soient environnementales, technologiques, sociales ou économiques. La transmission des savoirs et du questionnement inhérent à la démarche scientifique sont des vecteurs essentiels de compréhension, de créativité et de solutions à y apporter. De même, les formations continues et à horaire décalé offrent des opportunités d'actualiser ses compétences ou de suivre une formation que son parcours socio-éducatif n'a pas permis. La formation continue est un élément central des parcours et doit permettre aux citoyens de faire face aux nombreux changements de notre société en pleine mutation.

Par ailleurs, l'accès à l'enseignement supérieur est marqué par une dépendance vis-à-vis de la sphère familiale, source première de moyens financiers et de soutien moral. La pauvreté et le risque de précarité de nombreuses familles se sont aggravés. Quant à la santé mentale des jeunes, elle s'est fragilisée, notamment par suite de la crise sanitaire. De tels changements représentent un risque de précarité et de décrochage accru pour les étudiants, de nature à perturber, voire interrompre, leur parcours académique.

Les étudiants sont sans cesse plus nombreux à faire appel aux aides financières : CPAS, allocations d'études et subsides sociaux. Bien que le montant du minerval et les frais d'études aient été limités, que les subsides sociaux aux établissements ont été revalorisés, les coûts périphériques restent un frein à l'accès aux études, notamment les frais de logement, de transport et d'alimentation. Un nombre croissant d'étudiants est ainsi contraint de travailler pour assumer le coût direct et indirect des études, ce qui est susceptible d'impacter leur réussite. L'inflation atteinte ces dernières années a par ailleurs aggravé la précarité et le risque de précarité des étudiants. Une attention particulière doit être portée à la communication et l'intensification des aides disponibles, en collaboration avec les services de première ligne que constituent notamment les services sociaux des établissements.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est riche de la densité et de la diversité des formations offertes par les Universités, les Hautes Écoles, les Écoles supérieures des Arts et les Établissements supérieurs de la Promotion sociale. Toutefois, nos établissements sont confrontés à la massification de la population étudiante dans un financement non corrélé à cette croissance structurelle : l'enveloppe fermée. Outre la concurrence qu'elle exacerbe entre les établissements par la « course à l'étudiant », l'enveloppe fermée étrique la capacité des institutions à répondre pleinement à leurs missions : l'orientation, l'aide à la réussite, la réorientation et, in fine, mener l'étudiant jusqu'au diplôme qui participe à son projet de vie.

Des mesures fortes sont pourtant possibles pour refinancer structurellement l'enseignement supérieur parmi lesquelles l'ouverture de l'enveloppe fermée et la participation financière renforcée des étudiants non-résidents européens, notamment par un fonds européen de compensation ou le paiement d'un minerval adapté. Sous cette législation 2019-2024, le refinancement de l'enseignement supérieur n'a pas été revu à la hauteur des enjeux, principalement en termes de budget alloué aux établissements. Les moyens disponibles par étudiant se sont à nouveau dégradés, et sur ce point, la Belgique francophone figure en dessous de la moyenne des pays européens. Cela conduit à une aggravation de l'inconfort pédagogique dans nos institutions, ce qui impacte l'ensemble de leurs missions : l'enseignement, comme la recherche et l'innovation.

Les réformes de l'enseignement supérieur ont construit un nouveau modèle de gouvernance, avec de nouveaux modes de communication et de collaboration entre établissements. Ces réformes ont malheureusement entraîné une surcharge administrative considérable et le paysage institutionnel n'en ressort in fine ni apaisé ni pacifié. Les récentes tensions vécues dans l'attribution des nouvelles habilitations en sont une des illustrations. Malgré la volonté affichée et quelques timides mesures d'objectivation, l'offre de formations n'a pas encore pu être rationalisée. Quant au parcours académique, les mesures correctrices du décret Paysage se sont multipliées

depuis 2013, avec les mêmes constats : une diminution du nombre de crédits acquis à l'issue de la première année ; un allongement des parcours, qui touche singulièrement les étudiants les plus en difficulté ; une mécompréhension des étudiants ; une complexification pour les équipes pédagogiques et administratives des établissements.

Les établissements ont ainsi de nombreux défis à relever : ils doivent encadrer une population étudiante de plus en plus diversifiée, participer aux objectifs européens dans un contexte de concurrence croissante à l'échelle internationale, conserver et attirer les enseignants et les chercheurs, assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments pour améliorer les performances énergétiques, et finalement, se mettre à l'écoute du monde du travail, particulièrement dans les secteurs en pénurie, notamment les soins de santé et les sciences.

1 — ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS DANS UN PARCOURS DE RÉUSSITE

Le libre accès aux études supérieures est une des particularités de la Fédération Wallonie-Bruxelles : c'est une richesse. Toutefois, cette liberté doit être mieux accompagnée en amont, en conscientisant les jeunes, tout au long de leur scolarité obligatoire, aux implications de leur choix d'orientation. Nous devons par ailleurs mieux accompagner les étudiants lors de la confection de leur programme annuel de cours et, le cas échéant, lors de leur réorientation. L'individualisation des parcours académiques – organisée par le décret Paysage – a fait voler en éclat la notion d'« année d'étude », avec pour conséquence un allongement des parcours d'études, parfois sans que l'étudiant en ressorte avec un diplôme. La transition entre l'enseignement secondaire et supérieur reste une phase centrale dans la vie d'un étudiant et nous devons œuvrer à l'amélioration de celle-ci.

Nos priorités

- **Accompagner les étudiants dans un parcours de réussite**
- **Renforcer l'autonomie et le financement de l'enseignement supérieur**
- **Encourager la formation continue et un enseignement pour adultes**
- **Aider les étudiants précarisés et fragilisés**
- **Assurer un enseignement supérieur en prise avec les enjeux de société**
- **Soutenir une recherche innovante, ouverte et valorisée**



1.1. ASSURER UNE MEILLEURE TRANSITION VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un étudiant qui réussit est un étudiant bien orienté et bien préparé. Les initiatives prises dans le cadre de l'enseignement supérieur, telles que les cours préparatoires, les formules de préparation aux études supérieures, mais aussi les aides à la réussite et à la remédiation, ainsi que les facilités pour se réorienter, doivent être diffusées plus largement auprès des étudiants et rappelées régulièrement.

Toutefois, malgré les moyens supplémentaires alloués à l'aide à la réussite et les initiatives prises par les établissements pour pallier les lacunes dès le début du parcours, le taux de réussite en première année reste faible, voire à la baisse en moyenne. Il faut revoir plus fondamentalement le modèle de transition entre l'enseignement obligatoire et supérieur afin de mieux préparer à l'enseignement supérieur en repensant le cursus des trois dernières années du secondaire et les premières années du supérieur de manière plus harmonisée et concertée. Il faut d'un côté que l'enseignement de transition soit modifié pour permettre à la fois une meilleure orientation et une plus grande proximité avec l'enseignement supérieur et d'un autre côté que l'enseignement supérieur adapte sa première année en vue de permettre aux élèves de s'adapter aux attentes, aux compétences et aux méthodes requises.

Nous voulons :

- Mieux préparer à l'enseignement supérieur dès la filière de transition du secondaire notamment en organisant les trois dernières années de l'enseignement obligatoire en différentes orientations et en favorisant des modes d'enseignement plus proche de ceux de l'enseignement supérieur (voir le programme Enseignement obligatoire). Organiser au début de l'enseignement supérieur un test d'auto-évaluation obligatoire afin de permettre à chaque étudiant de vérifier sa maîtrise des prérequis disciplinaires et des compétences transversales, comme la maîtrise de la langue

française, la capacité de compréhension de textes et de synthèse ou la connaissance des outils numériques nécessaires à la réussite des études choisies. L'étudiant dont le test révélera des lacunes aura accès à des activités de remédiation.

- Consacrer prioritairement le premier quadrimestre de la première année du supérieur à des activités pédagogiques favorisant un renforcement des compétences transversales, disciplinaires et numériques. Ces activités pédagogiques pourraient être prises en charge par des enseignants du secondaire.
- Généraliser l'organisation d'un quadrimestre de remédiation et de réorientation qui devrait être suivi par les étudiants ayant de nombreux échecs lors de la première session d'examen afin de les réinscrire dans une dynamique de réussite.
- Inciter financièrement les établissements d'enseignement supérieur à développer des modules de préparation aux différentes études de l'enseignement supérieur dispensés aux élèves qui le souhaitent durant la dernière année du secondaire les mercredis après-midi, les samedis et durant les périodes de congés scolaires.
- Développer, dans l'enseignement de type long, des bacheliers généralistes, dont la transversalité du programme faciliterait la réorientation en début de cursus.
- Favoriser une première année comportant des enseignements communs pour l'enseignement professionnalisant dispensé en Haute École, dans cette même optique de facilitation d'une réorientation, voire d'une reprise d'études.

1.2. REPENSER L'AIDE À LA RÉUSSITE

Les aides à la réussite constituent l'ensemble des dispositifs conçus pour soutenir activement les étudiants dans leur parcours académique. Ces mécanismes englobent des programmes variés,

tels que le tutorat, les activités de remédiation, l'orientation pédagogique, les ressources en ligne, ainsi que d'autres initiatives visant à favoriser la compréhension des cours, la préparation aux examens ou encore le développement de sa méthode de travail. L'objectif est d'assurer une transition vers le supérieur qui offre un accompagnement personnalisé et optimise les chances de réussite des étudiants.

Nous voulons, dans l'attente de la réforme proposée au point précédent ou complémentairement à celle-ci :

- Renforcer les dispositifs d'aide à la réussite et les dispositifs d'accompagnement des étudiants (appropriation des codes de l'enseignement supérieur administratifs, sociaux et institutionnels), prévoyant un soutien méthodologique et une remédiation immédiate, préventive, plutôt que de soutenir des dispositifs n'intervenant qu'après les premiers échecs.
- Permettre à un maximum d'étudiants de bénéficier des mécanismes d'aide à la réussite, notamment à l'aide d'une meilleure accessibilité et d'une communication renforcée, principalement envers les étudiants qui en ont le plus besoin.
- Développer le « Passeports pour le bac » permettant aux étudiants de faire le point sur leurs connaissances et leurs compétences initiales, impliquant l'éventuelle nécessité de recourir à l'aide à la réussite.
- Élargir les dispositifs d'aide à la réussite aux étudiants entrant dans le deuxième cycle, particulièrement les titulaires d'un diplôme de type court.

1.3. ASSURER LE RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS

Accompagner et soutenir l'apprentissage des étudiants, cela s'apprend. Certains enseignants en début de carrière dans le supérieur ne dis-

posent pas de formation pédagogique avant de concevoir et de dispenser des activités d'apprentissages. Les enseignants sont les intervenants de première ligne pour soutenir la réussite des étudiants. Il est nécessaire de former ces enseignants et de les soutenir à l'aide d'équipes pluridisciplinaires d'accompagnement pédagogique, lors de leur entrée en fonction : conseillers pédagogiques, technopédagogues, ingénieurs pédagogiques, etc.).

Des nouvelles formes de pédagogie modernes et actives doivent être favorisées compte tenu de la numérisation de la société et de la multiplication des supports de cours. Dans le respect de la liberté des établissements, les méthodes pédagogiques doivent être revues et adaptées pour répondre aux besoins des étudiants et des enseignants.

Nous voulons :

- Inclure l'accompagnement pédagogique des enseignants et formateurs aux réalités étudiantes, notamment dans les dispositifs d'aide à la réussite, et systématiser l'accompagnement pédagogique des nouveaux enseignants par des équipes pluridisciplinaires dédiées.
- Permettre aux établissements de répondre aux enjeux contemporains en termes de méthodes et formes pédagogiques, tout en accordant une liberté dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'enseignement.
- Garantir pour tout enseignant nouvellement engagé un accompagnement pédagogique pendant ses deux premières années faisant pleinement partie de sa charge de travail (et permettre un engagement 15 jours avant le début de l'année académique).
- Garantir la prise en compte suffisante des compétences pédagogiques dans l'évaluation des professeurs dans l'enseignement supérieur, en particulier lors des engagements et des promotions.
- Réformer le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques adapté à l'Enseignement Supérieur

(CAPAES) pour garantir une formation pédagogique de qualité pour les enseignants des Hautes Écoles et de l'Enseignement Supérieur de Promotion Sociale en y incluant le soutien des nouveaux enseignants par une équipe pluridisciplinaire dédiée, et en permettant aux opérateurs de formations agréés de délivrer directement le certificat.

1.4. RÉFORMER LES RYTHMES ACADÉMIQUES ET LES MODES D'ÉVALUATION

Depuis la réforme des rythmes scolaires, les calendriers ne sont plus synchronisés entre l'enseignement obligatoire secondaire et l'enseignement supérieur. La réforme du calendrier académique constitue une initiative majeure visant à moderniser les méthodes pédagogiques, les apprentissages et leurs évaluations. Cette réforme doit permettre d'optimiser l'organisation des cours tout en encourageant une pédagogie plus interactive et des évaluations mieux réparties sur l'année académique. L'objectif est donc de créer un environnement académique dynamique, adapté aux besoins individuels des étudiants et de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur.

Nous voulons :

- Réformer les rythmes académiques en créant un environnement adapté aux besoins pédagogiques et en renforçant la qualité des apprentissages et selon une feuille de route claire détaillant les étapes de la réforme.
- Réformer le calendrier académique en concertation avec les établissements, les syndicats et les représentants des étudiants. Il s'agit d'une réforme globale qui doit, à la fois, modifier les rythmes académiques et les méthodes d'évaluation. Cette réforme doit se faire dans l'intérêt des étudiants et des membres du personnel, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et en libérant des périodes dédiées aux activités de recherche, ainsi que des périodes de congé ou de repos.

- Mener une réflexion sur les méthodes d'évaluation et favoriser les approches plus actives et plus continues, notamment en permettant à certaines filières d'innover et d'expérimenter de nouvelles pratiques.

- Assurer la liberté aux établissements de pouvoir organiser des activités de remédiations et d'aide à la réussite durant les semaines qui correspondent aux congés de l'enseignement obligatoire.

- En parallèle de la réforme du calendrier académique, ouvrir une réflexion sur les modes d'évaluation et visant la fin des blocs d'évaluation en une seule session d'examens.

- Veiller, en concertation avec la SNCB, la STIB et le TEC, à ce que les étudiants du supérieur qui se rendent sur leur campus en transport en commun ne soient pas pénalisés par la réduction des fréquences de transport durant les congés de l'enseignement obligatoire.

1.5. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES EN PÉNURIE ET LES RÉORIENTATIONS

Afin d'orienter les étudiants dans leur parcours académique, certaines filières doivent s'adapter aux besoins des secteurs dans l'intérêt des étudiants. L'orientation vers des filières en pénurie, si elle est basée sur une information claire, peut être une stratégie utile pour assurer le développement et la réussite des étudiants. En ciblant des domaines où la demande de compétences est élevée, on maximise les possibilités d'épanouissement et de développement personnel, ainsi que les opportunités sur le marché du travail. Sur ce point, il est nécessaire de travailler sur l'attractivité des filières en pénurie et de favoriser l'orientation et les réorientations en valorisant les acquis de l'expérience ou les crédits déjà accumulés.

La tenue de stages vient compléter cette approche en offrant une expérience pratique, permettant aux étudiants d'appliquer leurs acquis et

de développer des compétences concrètes. Sur ce point, nous soutenons qu'il est utile de mentionner les emplois vacants et le taux d'emploi dans les filières, avant de s'inscrire.

Concrètement, **nous voulons :**

- Travailler sur l'attractivité des filières en pénurie où les besoins de la population sont importants, notamment dans le cadre des orientations, en facilitant la reprise d'études ou en développant les formations en alternance pour les titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur

- Travailler sur un plan d'attractivité pour les filières en soins infirmiers, dans l'enseignement (FIE) et les filières scientifiques et techniques (STEM).

- Favoriser les formations dans le domaine de la santé, pour lutter contre la pénurie de médecins, de dentistes et d'infirmiers.

- Supprimer le concours d'entrée en médecine et en dentisterie, ainsi que le *numerus clausus* limitant l'accès à la profession des médecins et des dentistes. Nous voulons nous assurer que les générations futures puissent avoir accès à un médecin, alors que de nombreux jeunes veulent s'engager dans ce secteur en pénurie. Nous souhaitons également mettre fin au concours en fin de 1^{re} année de bachelier des études vétérinaires.

- Généraliser l'insertion dans les cursus de stages obligatoires et d'expériences de terrain lorsque cela est opportun pour les étudiants. Cela permettrait d'acquérir des compétences complémentaires, en lien avec le monde du travail et de découvrir les métiers correspondants.

- Poursuivre le développement de l'offre de bacheliers et de masters en alternance.

2 — RENFORCER L'AUTONOMIE ET LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Notre enseignement supérieur est riche de la diversité des formations données par les Universités, les Hautes Écoles, les Écoles supérieures des Arts et les Établissements supérieurs de la Promotion sociale. Actuellement, les établissements sont confrontés à la massification de la population étudiante avec un financement qui ne tient pas compte de leur croissance importante. Les moyens par étudiant se sont, en effet, sévèrement dégradés ces dernières années : inférieurs de 22 % à la moyenne de la Communauté flamande et des pays scandinaves, et inférieurs de 7 % à celle des pays voisins (France, Allemagne, Pays-Bas). En outre, lors de la législature 2014-2019, un refinancement de 107,5 millions d'euros avait été obtenu contre seulement 80 millions d'euros sous cette législature 2019-2024 (dont 17 millions dédiés à la recherche plutôt qu'à compenser l'érosion des moyens par étudiant). Face à ce constat inquiétant, plusieurs mesures s'imposent en termes de refinancement et d'autonomie des établissements.

2.1. RENFORCER LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il est de notre responsabilité d'assurer un financement qui améliore le niveau de notre enseignement supérieur, en assurant l'accessibilité à celles et ceux qui y aspirent. Le mécanisme de l'enveloppe fermée restreint la capacité des établissements à répondre à ces objectifs pour mener l'étudiant jusqu'au diplôme qui participe à son projet. Nous devons rouvrir l'enveloppe fermée et assurer un refinancement de l'enseignement supérieur permettant aux institutions de se concentrer sur leurs missions d'enseignement. Ce renfort financier doit faire l'objet d'une stratégie collective de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres niveaux de pouvoir.



Concrètement, **nous voulons :**

- Ouvrir « l’enveloppe fermée » et mettre en place un mécanisme de financement qui préserve structurellement l’enseignement supérieur d’une dégradation de ses moyens par étudiant. Le financement de l’enseignement supérieur doit se faire de manière privilégiée via les allocations de fonctionnement des établissements. À cette fin, ces allocations doivent augmenter en fonction du nombre d’étudiants.
- Mettre en œuvre des moyens d’action entre les niveaux de pouvoir pour soutenir le refinancement de l’enseignement supérieur, notamment en raison des limites budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Diminuer les coûts engendrés par les étudiants non-résidents européens. Si ces derniers sont une richesse, cela érode le financement de nos établissements, avec des conditions d’encadrements devenues critiques dans certaines filières. Le coût annuel engendré par les non-résidents est de 250 à 300 millions d’euros par an – alors qu’ils retournent généralement dans leur pays après les études :

- + Créer un fonds de compensation européen destiné à corriger les déséquilibres de financement liés à la mobilité étudiante – hors programmes tels que Erasmus+.

- Réviser le décret « non-résident » avec des modalités spécifiques, dont un élargissement du contingentement à certaines filières (pharmacie, psychologie, sages-femmes, architecture, etc.).

- Exonérer le salaire des chercheurs du pré-compte professionnel, comme nous le soutenons depuis plusieurs années, cela porterait un financement supplémentaire de 230 millions d’euros par an.

- Diminuer les subsides facultatifs accordés à l’un ou l’autre établissement sur la base de décisions ministérielles, limiter le recours aux appels à projets et, au contraire, favoriser les financements équitables, prioritairement via les allocations de fonctionnement des établissements.

2.2. RENFORCER L’AUTONOMIE DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L’enseignement supérieur doit bénéficier d’une autonomie institutionnelle, offrant aux établissements une plus grande liberté dans la gestion des affaires académiques et administratives. Cette autonomie doit permettre aux institutions de définir leurs programmes, de recruter le personnel académique et de prendre des décisions stratégiques. Cette autonomie est essentielle pour favoriser l’innovation pédagogique et la qualité de l’éducation.

Si les Universités bénéficient déjà d’une liberté d’organisation relativement importante, les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des Arts doivent également bénéficier d’une large autonomie dans l’exercice de leurs missions et de leur fonctionnement.

Nous voulons :

- Veiller à ce que les établissements mettent à disposition des enseignants, des facilités et des outils, pour améliorer leur formation pédagogique. Ces facilités doivent valoriser les compétences pédagogiques du personnel enseignant lors des décisions de promotion. Il faut investir dans les pédagogies innovantes et actives, notamment à l’aide des nouvelles technologies (intégrer les outils numériques) et avec les entreprises marchandes et non marchandes (stages, formations en alternance) ;

- Permettre aux établissements de recruter et de retenir le personnel académique en fonction des besoins spécifiques, favorisant l’expertise et la diversité au sein du corps enseignant. Cela peut se faire, notamment, en diminuant le coût d’embauche des équipes pédagogiques qui accompagnent les étudiants, principalement en bachelier.

- Assurer l’autonomie des établissements en fonction du type d’enseignement.

- Évaluer et, si nécessaire, réformer le mécanisme de financement des Écoles supérieures des Arts (ESA) afin de renforcer leur autonomie et la flexibilité dans l’affectation de leur financement.

- Développer les capacités des établissements à contrôler et renforcer la qualité de l’enseignement, tout en diffusant les bonnes pratiques, y compris celles au niveau européen. Il faut également pérenniser le soutien à l’AEQES (évaluateur externe, assurance qualité) et poursuivre son travail d’évaluation, notamment le développement de l’évaluation institutionnelle.

2.3. FAVORISER LA BONNE GOUVERNANCE

L’autonomie et le refinancement des institutions sont des éléments fondamentaux pour façonner l’avenir de l’enseignement et assurer sa pertinence dans un monde en constante mutation. L’enseignement supérieur s’inscrit dans un paysage complexe où la gouvernance joue un rôle central. Les décisions stratégiques et opérationnelles prises à ce niveau influent non seulement sur la qualité académique, mais aussi sur l’adaptabilité des établissements aux enjeux.

La liberté académique doit favoriser les rapprochements entre établissements, permettant à ceux-ci d’intensifier les synergies pour mieux répondre aux défis contemporains. Ces rapprochements doivent se réaliser dans le respect de la liberté d’association, sans contraintes géographiques ou de réseaux, en sauvegardant la spécificité des institutions et celle propre aux différents types d’enseignement supérieur. Les Pôles académiques ne pourront empêcher les institutions de collaborer ou de s’associer au-delà des territoires où ils sont implantés.

Concrètement, **nous voulons :**

- Renforcer les collaborations entre les institutions, tout en garantissant le respect des spécificités propres aux types d’enseignement, en leur permettant de mutualiser leurs services : gestion des aides sociales aux étudiants, gestion des marchés publics, des affaires administratives et juridiques.

- Mutualiser les dépenses de fonctionnement des établissements lorsque cela est possible, en favorisant les alliances, rapprochements, échanges voire fusions. Les rapprochements entre établissements doivent pouvoir permettre d’atteindre une taille critique, afin de mieux répondre aux défis de demain.

- Limiter les financements des établissements prévus hors allocations de fonctionnement et les appels à projets, qui impliquent une lourde charge administrative au personnel (rapports

d'activités à rendre sur l'enseignement inclusif, sur l'aide à la réussite) et consacrer les budgets correspondants à une hausse du financement des allocations de fonctionnement.

- Reconnaître, lors de l'engagement de nouveaux enseignants ou directeurs d'établissements, l'expérience professionnelle acquise hors enseignement lorsqu'elle apporte une valeur ajoutée à la qualité de l'enseignement. Il faut revoir le cadre législatif pour assurer une meilleure mobilité entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise (statut, procédures de recrutement, etc.).
- Assouplir la répartition des moyens que les directions des Hautes Écoles et des ESA doivent affecter d'une part au personnel et d'autre part au fonctionnement. Si la réforme sur la gouvernance des Hautes Écoles a été lancée, nous soutenons la mise en œuvre d'une réforme pour les ESA en tenant compte de leurs spécificités et de leur financement.

2.4. POURSUIVRE LES RÉFORMES LIÉES À LA GOUVERNANCE

Les réformes de l'enseignement supérieur ont construit un nouveau modèle de gouvernance, avec de nouveaux modes de communication et de collaboration entre établissements. Ces réformes ont entraîné une surcharge administrative considérable pour les institutions. Malgré quelques avancées positives, notamment à l'aide du décret « habilitations », l'offre de formations n'a pas encore pu être rationalisée.

Dans cet objectif, le numérique doit être implémenté pour faciliter la gouvernance, le pilotage de l'enseignement supérieur, le suivi des réformes et améliorer la collecte et la publication de statistiques, notamment sur le parcours des étudiants et leur insertion professionnelle.

Sur ce point, **nous voulons :**

- Rationaliser les offres de formations désuètes qui ne sont plus en phase avec les besoins

de la société et poursuivre la réforme sur la rationalisation des habilitations.

- Remettre en cause la logique d'obligation de co-diplomation pour l'octroi de nouvelles habilitations, qui crée parfois des attelages de raisons plus qu'un projet pédagogique partagé.
- Garantir la liberté d'association des établissements dans le cadre de l'offre de formations (habilitations) et de leurs collaborations, en les protégeant notamment de la logique territorialiste des pôles académiques.
- Réaliser une évaluation externe et institutionnelle de l'ARES par le Parlement. L'ARES doit rester un lieu de concertation, d'avis et de diffusion des bonnes pratiques des institutions.
- Se servir du numérique pour faciliter la gouvernance des établissements et le pilotage de l'enseignement supérieur (plateforme e-Paysage), notamment sur le parcours des étudiants et leur insertion professionnelle via la collecte et la publication de données statistiques.
- Charger des experts d'un monitoring de l'évolution du nombre d'étudiants qui cessent d'être financés et de leur parcours académique. Il s'agit de l'enjeu de l'amélioration du pilotage et de l'évaluation des politiques d'enseignement supérieur et des réformes en cours.

2.5. FAVORISER LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET LA TRANSITION CLIMATIQUE

L'enjeu de la gestion des infrastructures revêt une importance cruciale pour assurer l'encadrement des étudiants dans un environnement adéquat et propice à l'épanouissement. Avec la nécessité de moderniser les installations, de répondre aux normes environnementales et de rester compétitif, les établissements font face à des besoins financiers importants. L'encadrement et l'accès à des espaces d'apprentissage de qualité sont des critères décisifs pour attirer les étudiants et un personnel académique compétent. De plus,

la durabilité des infrastructures est un impératif de premier ordre, entraînant des coûts supplémentaires et la nécessité d'une gestion efficiente. La transition vers une société neutre en carbone en 2050, décidée par l'Union européenne, doit se traduire par des investissements massifs dans les secteurs tels que l'énergie et les bâtiments dans nos institutions.

Nous voulons :

- Mettre en place des moyens spécifiques pour rénover les bâtiments et les rendre performants au niveau énergétique via des incitants économiques et encourageant les bonnes pratiques. Il faut aussi favoriser les partenariats public-privés concernant les bonnes pratiques. De nombreuses économies et gains doivent être faits à ce niveau.
- Permettre aux établissements de l'enseignement supérieur d'accéder aux dispositifs de tiers investisseurs développés dans notre chapitre « Climat » afin de pouvoir améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments sans devoir avancer le financement.
- Encourager les institutions et établissements à réduire au maximum leur émission de CO₂ via les primes régionales (UREBA), et favoriser les bonnes pratiques pour s'engager dans la voie du développement durable.
- Créer un programme prioritaire de travaux (PPT) pour la rénovation des bâtiments à l'instar de celui qui existe dans l'enseignement obligatoire, ainsi qu'un fonds budgétaire de 20 millions d'euros en vue de financer les aménagements immobiliers rendus nécessaires par l'évolution démographique et les nouvelles pédagogies à implémenter.
- À l'instar des Universités, assurer un refinancement pérenne des infrastructures et des bâtiments des Hautes Écoles et des ESA, dont le modèle de financement est encore trop calqué sur le financement des bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire.

3 — ENCOURAGER LA FORMATION CONTINUE ET L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

La possibilité de se former tout au long de sa vie représente plus que jamais un atout indispensable pour nos concitoyens, que ce soit pour commencer des études, se remettre à niveau, améliorer ou réorienter ses compétences professionnelles. Au même titre que les autres enseignements, la promotion sociale participe à l'émancipation sociale et culturelle des apprenants.

L'Enseignement de promotion sociale s'inscrit dans une dynamique de formation tout au long de la vie. Il offre aux (jeunes) adultes un large éventail de cursus allant du niveau secondaire au supérieur. Cet enseignement met tout en œuvre pour accueillir chacun quel que soit leur parcours de vie afin de les amener à s'épanouir socialement et à s'intégrer professionnellement. Il permet ainsi de réduire les inégalités et d'augmenter le taux de diplomation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est un enseignement flexible, au cœur de l'offre de formation et d'enseignement tout au long de la vie. Dans une société en évolution constante, il est crucial que chaque citoyen et citoyenne puisse se tenir à jour des principales avancées qu'elles soient sociales, technologiques, législatives, comptables, etc. De par son organisation la promotion sociale permet de faire évoluer constamment son offre de formation pour répondre aux besoins de son public cible. Il s'agit donc de renforcer son accessibilité et sa visibilité comme outil incontournable de formation tout au long de la vie mais aussi de le financer à la hauteur des missions qui lui incombent désormais.

3.1. MIEUX DÉFINIR LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

Dans un paysage concurrentiel de l'enseignement et de la formation pour adultes, le public cible se perd dans l'offre de formations et des opérateurs qui les dispensent. Si chaque acteur, chaque institution font pourtant sens, si l'on observe leurs missions fondamentales, il s'agit de s'interroger sur la raison qui pousse la majorité de ces organismes à élargir leur offre sur le terrain des autres opérateurs, et surtout, de l'Enseignement de promotion sociale. Pourtant, l'Enseignement pour Adultes est le seul opérateur à pouvoir offrir un réel continuum pédagogique au sein du paysage de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Nous voulons :

- Redéfinir son identité et la diffuser auprès du grand public et des partenaires.
- Poursuivre sa visibilité par des actions de promotion : campagne, site internet, participation aux salons...
- Proposer une offre de cursus en fonction de ses compétences uniques et des besoins de la société.

3.2. UN ENSEIGNEMENT PARTENAIRE POUR LUTTER CONTRE LES PÉNURIES D'ENSEIGNANTS

La pénurie d'enseignants touche durement certaines régions et certaines fonctions. La pénurie d'enseignants est un phénomène qui ne concerne pas que la Fédération Wallonie Bruxelles, loin de là. De nombreux pays sont concernés par le décrochage des enseignants en place et un nombre trop restreint de jeunes qui s'inscrivent dans les formations dédiées à l'enseignement. La pénurie de professeurs sans précédent traduit un malaise qu'on ne peut ignorer.

La quête de sens dans l'Enseignement doit trouver sa source dans la manière dont les professionnels de l'enseignement sont formés et considérés. Il s'agit d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances mais également d'augmenter les périodes de stages afin d'être mieux préparé aux réalités de terrain et d'être mieux formé aux nouvelles dimensions du métier comme la différenciation des apprentissages.

À cette fin, nous devons également soutenir les pistes des reconversions professionnelles pour attirer de nouveaux talents dans l'enseignement obligatoire. Plusieurs dispositifs sont actuellement mobilisables via l'Enseignement de promotion sociale pour permettre à un public adulte de s'orienter vers les métiers de l'enseignement.

Nous voulons :

- Assouplir les conditions d'accès au CAP en permettant aux étudiant.es adultes qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement de faire un choix libre de formation.
- Mettre en place de manière concertée entre les Ministres de l'Education et de l'Enseignement de Promotion Sociale, des formations en lien avec des besoins spécifiques liés aux problématiques de pénuries : maîtres de seconde langue dans l'enseignement fondamental ...
- Promouvoir des parcours de réorientation professionnelle vers l'enseignement avec le soutien de la promotion sociale (via des collaborations avec les organismes de l'emploi, et les employeurs du secteur privé).



3.3. SOUTENIR LES OUTILS DE GESTION NUMÉRIQUE ET ÉDUCATIF

L'enseignement hybride est désormais inscrit comme dispositif intrinsèque à l'organisation de la promotion sociale. Cela permet, lorsque l'Unité d'Enseignement est organisée en hybridation, de recourir à une organisation à la fois en présentiel, en comodal ou en distanciel. Amenant encore davantage de flexibilité pour les apprenants. Pour ce faire, il s'agit de disposer d'équipement adapté, de soutien technique et techno-pédagogique. Les moyens obtenus dans le cadre du Plan belge pour la Reprise et la Résilience, pour équiper les établissements ont permis un véritable

décollage d'une dynamique au sein des établissements. Il convient de poursuivre cette dynamique, en bonne adéquation avec les diagnostics que posent les directions et les techno-pédagogues en termes de besoins d'équipement.

Nous voulons :

- Intégrer les postes informatiques au cadre de l'EPS.
- Pérenniser les moyens visant l'accompagnement techno-pédagogique.
- Accélérer le développement des outils de gestion informatique centralisée au sein de l'administration de la FWB.

3.4. REVOIR SON FINANCEMENT

L'Enseignement pour adultes souffre d'un sous-financement structurel important au regard de l'ensemble des autres niveaux d'enseignement ou de formation professionnelle. Pourtant, ce niveau d'enseignement atteint des résultats de qualité, avec un taux de satisfaction de ses étudiants et étudiantes variant entre 75 et 90 %, et la capacité de remplir des standards qualité au moins équivalents aux autres opérateurs d'enseignement et de formation. Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver l'Etat des lieux de l'Enseignement de Promotion Sociale conduit par l'asbl « Agir pour l'Enseignement » en collaboration avec l'ensemble des acteurs-clé, à la demande du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous voulons :

- Adapter et améliorer les subventions de fonctionnement.
- Faire évoluer les emplois de personnel non-chargé de cours en fonction des missions des établissements (démarche Qualité cadrée par l'AEQES, gestion informatique, etc.
- Mieux soutenir les établissements qui accueillent un public fragilisé.

4 — AIDER LES ÉTUDIANTS PRÉCARISÉS ET FRAGILISÉS

Pour de nombreuses familles fragilisées sur le plan socio-économique, le minerval et les frais d'études freinent l'accès à l'enseignement supérieur voire déterminent le choix d'études. Ce sont parfois des obstacles à la poursuite du parcours dans le supérieur. Si le montant du minerval et les frais d'études ont été limités, les coûts périphériques sont aujourd'hui difficiles à prendre en charge. Une année d'études coûterait entre 6.000 et 14.000 euros. À cet égard, le logement est un facteur déterminant du coût. La précarité touche de plus en plus de familles et les étudiants sont plus nombreux à devoir « jobber ». Dans ce contexte, l'augmentation des heures de job étudiant à 600 heures au cours de cette législature 2019-2024 n'est pas, en soi, une mauvaise chose. Cette augmentation ne peut cependant servir de prétexte pour ne pas développer des politiques sociales pour lutter contre la précarité étudiante. En outre, les configurations familiales se sont complexifiées. Ces changements représentent un haut risque de précarité. Si de tels bouleversements se produisent durant les études de l'étudiant, il y a de grandes chances que celui-ci voit son parcours perturbé. Si de tels changements surviennent avant même que l'étudiant ne se dirige vers le supérieur, son accès y est compromis.

La précarité étudiante est au cœur de l'actualité, notamment suite aux crises successives qui ont frappé notre pays. Entre septembre 2018 et septembre 2022, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale, en Belgique, a progressé de 20 % passant de 21.254 à 25.500 étudiants – alors que les étudiants étaient seulement 8.503 à obtenir cette aide il y a 15 ans. Il y a une augmentation, et même, une généralisation du recours aux aides sociales. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à faire appel aux aides financières : CPAS, bourses d'études, aides directes des établissements via les subsides sociaux. Toutefois, la majorité des étudiants dit ne pas connaître les différentes aides à sa disposition. Il faut travailler pour assurer une meilleure visibilité des mécanismes ouverts aux étudiants.

4.1. RENFORCER LES ALLOCATIONS D'ÉTUDES ET LES AIDES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Les bourses d'études doivent jouer un rôle essentiel dans le soutien financier aux étudiants. Ces allocations sont conçues pour alléger le fardeau des étudiants et de leurs familles en couvrant intégralement ou partiellement les coûts directs liés aux études, tels que les droits d'inscription, les supports de cours et d'autres dépenses liées au coût de la vie. Ces allocations sont généralement attribuées en fonction de critères socio-économiques, visant à soutenir les étudiants issus de milieux défavorisés. Les critères pris en compte comprennent les revenus du ménage et le nombre de personnes à charge. Le montant peut varier en fonction du niveau d'enseignement, ainsi que du type de programme suivi. Ces allocations représentent un budget de 90 millions d'euros pour la FWB, dont les montants varient entre 400 et 5000 euros suivant les dossiers. Le système des allocations d'études doit désormais être réformé et adapté à la hausse actuelle de la précarité étudiante.

À côté des allocations d'études, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'autres moyens et mécanismes, tels que le remboursement du minerval, la gratuité des supports de cours, les subsides sociaux des établissements (généralisés durant la crise sanitaire), le suivi et la prévention psychologique et, dans certains cas, l'accès aux logements de la FWB.

Sur ce point, **nous voulons :**

- Revaloriser le montant des allocations d'études, en ciblant prioritairement le taux externe, le forfait CPAS et le taux « pourvoyant seul » et évoluer d'une logique forfaitaire à une allocation davantage proportionnée aux revenus.
- Permettre à plus d'étudiants d'accéder aux bourses d'études. À cette fin, augmenter le plafond de revenus pris en compte dans le calcul du droit aux allocations d'études, augmenter le montant des allocations d'études et revoir

la prise en compte des revenus des personnes cohabitantes à charge de la famille.

- Élargir les conditions d'accès au statut d'« étudiant de condition modeste », minorer les droits d'inscription de ses bénéficiaires – actuellement 374 € – et leur octroyer la gratuité des supports de cours. La réduction des droits d'inscription devrait être dégressive en fonction des revenus afin d'éviter des situations où une hausse de revenu de quelques euros fasse perdre la totalité de la réduction.
- Renforcer le personnel des services sociaux des établissements, ce afin que ces services deviennent l'unique interlocuteur des étudiants en ce qui concerne les aides liées à son statut d'étudiant.
- Pour les personnes qui y ont droit, inclure les bourses d'études dans les allocations familiales et les mensualiser. Les transferts d'informations entre les caisses d'allocations familiales et les établissements du supérieur (notamment via la plateforme e-Paysage) seront automatisés et le budget des allocations d'études sera transféré à celui des allocations familiales. Une allocation spécifique « logement » pourrait y être couplée.
- Lors de sa demande d'inscription, communiquer systématiquement à l'étudiant les informations relatives aux allocations d'études et aux aides proposées par l'établissement.
- Renforcer le rôle du conseil social des établissements, ainsi que renforcer la visibilité des « subsides sociaux ».
- Porter une attention particulière aux étudiants issus d'une famille monoparentale, notamment en leur octroyant un statut majorant l'allocation d'études, à l'instar des étudiants « pourvoyant seul ».
- Étendre les allocations d'études à l'enseignement de promotion sociale, en tenant compte des spécificités de ce type d'enseignement, des publics concernés et des aides existantes.

– Étendre les allocations d'études aux bacheliers de spécialisation et masters de spécialisation.

4.2. ASSURER UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA VIE ET DU LOGEMENT

Les étudiants qui ne peuvent compter sur le soutien financier de leur famille et qui rencontrent des obstacles peuvent bénéficier d'un revenu d'intégration sociale pour poursuivre leurs études. Les étudiants éligibles peuvent recevoir une aide financière mensuelle pour couvrir leurs besoins de base, y compris les frais liés aux études. En Belgique, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale a progressé de 20 % ces dernières années, pour dépasser les 25.000 étudiants.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le 30 juin 2021 une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante. Ce texte constitue une synthèse de mesures transversale à plusieurs parlements et soutenu par l'ensemble des partis. Ce texte est une feuille de route, qui vise principalement :

- L'accessibilité de l'enseignement supérieur par et pour toutes et tous.
- La réduction du coût des études, notamment à l'aide du gel des droits d'inscription (minerval).
- La réduction des coûts du logement.
- La réduction du coût du transport.
- Des réductions de coûts pour l'alimentation.

Le suivi de la résolution interparlementaire est toutefois lacunaire et n'a pas permis de réduire concrètement les coûts directs et indirects des études.

Concrètement, **nous voulons :**

- Soutenir financièrement ceux qui étudient loin de leur domicile par l'un des deux mécanismes suivants :

Soit :

- + Majorer la quotité de revenus exemptée d'impôts pour les étudiants (ou un crédit d'impôt) qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur, pour autant que l'établissement d'enseignement soit situé à une distance minimale du domicile à fixer. Pour les personnes ayant des revenus plus faibles ne générant pas d'impôts, prévoir une majoration du montant du crédit d'impôt pour enfant à charge, soit prévoir en faveur de ces étudiants une prime au logement ;

Soit :

- + Soutenir financièrement les familles, dont un ou plusieurs enfants kotent – ainsi que les étudiants qui assument seul leur loyer – via une prime régionale à une distance minimale entre le domicile et le lieu où l'étudiant suit majoritairement ces activités d'apprentissage. Il faut également intégrer la notion spécifique d'étudiant « koteurs » dans la réforme sur les allocations d'études.
- Dans le cadre du développement de l'e-Paysage, intégrer dans le dossier de l'étudiant les informations relatives à ses besoins spécifiques et aux aides accordées par la Communauté française, par un CPAS ou par les établissements, et ce, afin de favoriser une approche globale du soutien à l'étudiant et d'améliorer l'échange de données utiles entre ces services. Il faut aussi assurer la continuité des aides, notamment en cas de changement d'établissement.
- Développer les logements publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenir les internats du supérieur, comme prévu dans la Déclaration de Politique communautaire.

- Développer l'offre de logements publics par des investissements régionaux dans la construction et la réhabilitation de bâtiments en logements étudiants, notamment via les SLSP actives sur le territoire des communes qui accueillent un campus d'enseignement supérieur.

- Stimuler l'offre de logements privés, notamment par :

- + L'extension de l'activité existante d'Agence Immobilière Sociale (AIS) à ce type de logements pour les étudiants (Agence Immobilière Sociale Étudiante).
- + L'accélération de l'octroi de permis pour ce type de logement.
- + La mise en place de primes à la construction et à la réhabilitation, par les établissements d'enseignement supérieur, de logements étudiants à loyer modéré.
- + Une campagne de promotion du logement intergénérationnel.
- + L'instauration d'une prime pour la mise en conformité et l'aménagement d'une chambre destinée à des étudiants au sein de son domicile.

- Favoriser le développement de l'offre de logements étudiants à proximité des établissements d'enseignement, dans les zones bien desservies par les transports publics et à proximité des principaux pôles urbains pour alléger la contrainte de mobilité des étudiants.
- Étendre l'offre d'abonnements à prix réduit des transports publics régionaux (TEC, STIB) et de la SNCB, à l'ensemble des étudiants, sans restriction liée à l'âge.
- Favoriser l'accès à une alimentation bon marché et renforcer les aides alimentaires.

4.3. RENFORCER LES AIDES CIBLÉES FAVORISANT L'INCLUSION

L'enseignement supérieur se doit d'être inclusif. Un trop grand nombre de nos concitoyens en situation de handicap, à mobilité réduite ou encore souffrant de troubles de santé mentale font face à de nombreuses entraves qui les empêchent d'accéder à, ou de bénéficier de l'enseignement supérieur, en y étant pleinement inclus. L'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes à mobilité réduite et des personnes souffrant de troubles de santé mentale est un enjeu crucial dès lors que l'accès à l'éducation pour tous et l'égalité des chances sont indissociables de l'idée même de démocratie.

Mettre en place un enseignement supérieur inclusif, c'est garantir l'accès à l'éducation pour tous et l'égalité des chances. C'est pourquoi il est impératif de renforcer certaines aides ciblées afin de surmonter les barrières qui entravent encore la pleine inclusion de certains étudiants au sein de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur doit s'adapter pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants, garantissant ainsi une expérience académique enrichissante et équitable. L'amélioration de l'accessibilité physique, des ressources pédagogiques et du soutien psychosocial sont autant de leviers pour atteindre cet objectif.

Le développement d'une politique globale et cohérente en matière d'inclusion doit également être renforcé au travers d'une collaboration étroite entre le secteur de l'enseignement supérieur dans son ensemble, les responsables politiques compétents et le secteur du handicap ; tout comme une meilleure consultation des personnes en situation de handicap, des personnes à mobilité réduite et des personnes souffrant de troubles de santé mentale doit avoir lieu afin de mieux connaître leur réalité et les barrières qui les entravent.

Nous voulons :

- Favoriser l'inclusion des personnes porteuses de handicap dans l'enseignement supérieur via l'accessibilité aux infrastructures, bibliothèques et support de cours, notamment à l'aide des normes strictes d'accessibilité garantissant des installations adaptées à tous les types de handicaps et en allouant des fonds à cet effet.
- Renforcer les mesures d'aménagements raisonnables pour permettre l'accès et la participation dans l'enseignement supérieur, à l'aide du programme d'accompagnement personnalisé. Il faut assurer la poursuite des recours auprès de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) en cas de refus non justifié.
- Intégrer des conseillers spécialisés dans les équipes pédagogiques pour fournir un suivi personnalisé aux étudiants et veiller à ce que leurs besoins soient pris en compte.
- Favoriser les compléments d'allocations d'études spécifiques pour les étudiants en situation de handicap, ou en situation de trouble mental, pour viser à couvrir les coûts supplémentaires liés à leur parcours (service d'assistance).
- Mettre en place des programmes de sensibilisation pour le personnel enseignant et administratif afin de promouvoir une compréhension des besoins des étudiants en situation de handicap ou qui souffrent de troubles mentaux.
- Renforcer les services de soutien psychologique sur les campus, en offrant un programme de prévention et un accompagnement adapté aux étudiants souffrant de problèmes de santé mentale, notamment via les subsides sociaux des établissements.
- Collaborer avec des professionnels de la santé mentale pour organiser des ateliers de gestion de la santé mentale et du stress.

5 — ASSURER UN ENSEIGNEMENT EN PRISE AVEC LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Dans le paysage éducatif contemporain, les institutions d'enseignement supérieur sont confrontées à la nécessité de repenser leurs programmes pour mieux répondre aux défis et aux opportunités de la société. Cette vision doit dépasser les frontières de l'apprentissage pour intégrer de manière proactive les préoccupations sociales, économiques, environnementales et culturelles. Cette approche vise à rendre les programmes académiques plus pertinents socialement en intégrant l'interdisciplinarité, pour s'étendre à des domaines centraux tels que le numérique, l'intelligence artificielle, l'environnement, la transition écologique et la dimension internationale.

L'enseignement supérieur doit être conçu pour intégrer les avancées sociétales, en phase avec le monde contemporain. Cette approche novatrice vise à rendre les programmes académiques plus pertinents socialement, en intégrant l'interdisciplinarité, la recherche orientée vers la société, la formation à la citoyenneté active et l'innovation. En combinant ces éléments, les étudiants sont encouragés à relever les défis actuels et à contribuer à la société en constante évolution. Il est essentiel d'assurer la transition environnementale, énergétique et sociétale dans l'enseignement supérieur, que cela soit dans les programmes académiques et la participation citoyenne des étudiants.

Dans la continuité de ces changements l'enseignement supérieur doit permettre aux étudiants de suivre des formations d'excellence dans une société ouverte et diversifiée. Dans une ère marquée par la globalisation et les nouvelles technologies, nos établissements doivent continuer de multiplier les projets à visée internationale. Conscient des avantages de la coopération européenne et internationale, notre enseignement doit créer des ponts entre les cultures pour enrichir nos campus, l'enseignement et la recherche. Nous devons favoriser les programmes d'échange stimulants et les partenariats stratégiques avec les

institutions reconnues à l'étranger. L'intégration croissante de ces perspectives doit faire partie intégrante de notre vision stratégique, afin d'assurer l'attractivité de nos établissements et d'enrichir le parcours académique de nos étudiants.

Pour conserver et améliorer la qualité de notre enseignement, nous devons continuer à intégrer l'Espace européen de l'enseignement supérieur et encourager les projets et échanges internationaux d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. C'est un fait remarquable : en Belgique francophone, chaque université fait partie d'une alliance européenne. Il faut donc pérenniser et soutenir ces alliances, mais aussi favoriser l'ouverture aux Hautes Écoles qui offre de l'enseignement de type long. Des dispositions doivent être prises pour aider les établissements qui doivent s'intégrer dans cette dynamique et gérer les conséquences du grand nombre d'étudiants européens dans



certaines filières (problème d'encadrement et de locaux). Finalement, les étudiants moins favorisés doivent également pouvoir participer à l'internationalisation de nos établissements.

5.1. FAVORISER UNE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

L'évolution de l'enseignement supérieur doit se manifester dans la prise en compte de la transition énergétique et environnementale. Il s'agit de désormais intégrer des perspectives liées au développement durable, aux solutions pour la transition énergétique et aux défis associés. Les étudiants sont ainsi formés à comprendre et à contribuer aux transformations nécessaires pour assurer un avenir énergétique durable. Cette approche vise à préparer les étudiants à jouer un rôle clé dans la transition énergétique. Les établissements du supérieur ont un rôle central à jouer pour accélérer les changements liés aux enjeux environnementaux et sociétaux. Ces changements nécessitent une accélération urgente, rapide et massive des actions à développer par l'ensemble de la société dans le respect des processus démocratiques. L'enseignement supérieur a même une responsabilité de premier plan et un rôle stratégique dans cette nécessaire transition environnementale et sociétale.

L'enseignement supérieur a un rôle éducatif essentiel dans une perspective tant transversale que disciplinaire. Toutes les formations sont concernées, tant les domaines des sciences de l'ingénieur, de la philosophie, des sciences économiques et de gestion ou du droit, que des sciences médicales, des sciences agronomiques ou de l'architecture. Or, en Belgique, seule une minorité d'étudiants, généralement issus de filières spécialisées, est formée de manière systématique aux enjeux de la transition et du développement durable. Il y a donc une nécessité de revoir tous les programmes d'études pour les amener à intégrer les enjeux écologiques, sociétaux et éthiques. L'enseignement supérieur belge s'est emparé de ces enjeux et a mis en place des structures transversales dédiées à la transition.

Ancrés dans leurs expertises de formation et de recherche, les Universités, Hautes Écoles et ESA ont une responsabilité majeure dans la transmission des savoirs nécessaires aux futurs acteurs de la société, tant les jeunes étudiants que les adultes en reprise d'études. Pour pouvoir réaliser ces missions à la hauteur de l'urgence et des défis sociétaux, notre enseignement a besoin du soutien des responsables politiques.

Concrètement, **nous voulons** :

- Adapter les programmes académiques pour inclure des cours sur les sciences environnementales, les énergies renouvelables et la durabilité, afin d'assurer compréhension approfondie des enjeux écologiques.
- Adapter le programme de la formation initiale des enseignants (FIE) pour que ceux-ci soient des acteurs de changement.
- Encourager la collaboration entre différentes disciplines académiques pour aborder les problèmes complexes sous des angles variés, favorisant des solutions globales et innovantes.
- Intégrer des cours sur l'économie durable et les pratiques commerciales éthiques pour former des professionnels capables d'évoluer dans une économie en mutation.
- Encourager les étudiants à s'impliquer dans des projets sociétaux afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux sociétaux et environnementaux.
- Intégrer des cours sur les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle et l'« Internet des objets » (IOT), afin de préparer les étudiants aux innovations technologiques au service des changements de notre société,
- Former et sensibiliser les étudiants à l'utilisation de l'intelligence artificielle, afin que celle-ci soit comprise et utilisée à bon escient par les étudiants.

5.2. RENFORCER LES ÉCHANGES ET L'AUTONOMIE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Dans un contexte de concurrence internationale croissante, qui ne se limite plus aux seules universités de renommée mondiale, l'internationalisation de nos établissements d'enseignement supérieur est une des pierres angulaires du développement éducatif et économique. Promouvoir l'internationalisation de l'enseignement supérieur est essentiel pour renforcer la qualité de l'éducation, stimuler la recherche et renforcer notre compétitivité. L'enseignement supérieur doit permettre de façonner des économies durables et résilientes, et rendre nos sociétés plus vertes, inclusive et plus numérique. La Belgique doit se positionner pour jouer un rôle de premier plan en favorisant une approche complète de l'internationalisation, non seulement en attirant les talents internationaux, mais également en facilitant les mobilités sortantes, en encourageant la collaboration internationale des institutions.

Concrètement, **nous voulons :**

- Favoriser un enseignement d'excellence où la mobilité étudiante est centrale, vu l'actuelle société ouverte sur les cultures, les langues et les apprentissages, notamment entre les différentes Communautés en Belgique, en Europe et dans le monde.
- Favoriser la mobilité internationale pour l'ensemble des étudiants et les jeunes diplômés, ainsi que des enseignants, des chercheurs et du personnel académique. Cela passe par une allocation spécifique de ressources financières et un positionnement renforcé à l'échelle internationale (diplomatie et rôle de WBI pour la francophonie).
- Intensifier le soutien au développement d'une stratégie d'internationalisation pour tous les établissements, en ce compris les Hautes Écoles et les ESA de plus petite taille.
- Élargir les bénéficiaires potentiels des bourses d'excellence WBI « in » aux doctorants et des bourses WBI « out » aux masters.

- Réformer les missions des nombreuses structures chargées de soutenir l'internationalisation de nos institutions après un état des lieux (ARES, WBI/WB Campus, Administration).
- Par la réforme du calendrier académique, faciliter l'organisation de programmes d'échanges entre établissements, chercheurs et étudiants durant l'été (« Summer school »). Ces échanges doivent permettre aux étudiants de bénéficier d'une expérience nouvelle d'un point de vue professionnel, humain et culturel.
- Prévoir une procédure d'habilitation simplifiée pour mettre en place des programmes conjoints avec les établissements d'enseignement supérieur hors Fédération Wallonie-Bruxelles et ainsi encourager l'internationalisation de nos établissements. L'autonomie des établissements doit être renforcée pour assurer et favoriser les collaborations en dehors de notre espace francophone.

5.3. RENFORCER L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ET LE PROGRAMME ERASMUS+

L'Union européenne coopère avec les établissements d'enseignement supérieur et les États membres afin de permettre à notre enseignement de s'adapter à l'évolution de la société, de prospérer et de contribuer à la résilience. L'objectif est de développer une dimension européenne de l'enseignement supérieur, fondée sur des valeurs communes, avec l'excellence et l'inclusion en tant que caractéristiques de l'enseignement supérieur européen. L'Europe peut d'ailleurs s'appuyer sur un secteur de l'enseignement supérieur diversifié et enraciné dans la culture européenne. L'Europe compte près de 5 000 établissements d'enseignement supérieur, 17,5 millions d'étudiants et 1,35 million d'enseignants, ainsi que 1,17 million de chercheurs.

L'enseignement supérieur contribue de manière essentielle à réaliser l'espace européen de l'éducation (EEE) et l'espace européen de la recherche (EER), en synergie avec l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'offrir aux

Européens qualifiés d'excellentes perspectives d'emploi et permettre aux citoyens de participer à la vie démocratique. Les programmes d'échanges, en particulier Erasmus+, sont des initiatives emblématiques de cette volonté d'intégration. Erasmus+ offre aux étudiants, enseignants et au personnel administratif la possibilité de vivre une expérience académique ou professionnelle à l'étranger.

Concrètement, **nous voulons :**

- Poursuivre et renforcer la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et permettre à nos établissements d'être pleinement acteurs des synergies européennes telles que les universités européennes, en ce compris les Hautes Écoles proposant des cursus de type long.
- Favoriser l'Europe des talents en élargissant les programmes de formation et d'éducation à plus de jeunes en renforçant Erasmus+, en l'élargissant aux élèves de secondaire spécialisé et en renforçant le fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAMES).
- Soutenir le développement d'une carte d'étudiant européenne pour renforcer la mobilité des étudiants via Erasmus+. Assurer les efforts de démocratisation de la mobilité étudiante, notamment en faveur des publics précarisés et des personnes à besoins spécifiques, notamment porteuses d'un handicap moteur ou sensoriel. À cette fin, renforcer le fonds d'aide à la mobilité pour les étudiants, en élargir les conditions d'accès et octroyer un complément d'allocations d'études lorsqu'une mobilité ou un stage à l'international est obligatoirement inscrit au programme de l'étudiant.
- Renforcer le processus de reconnaissance automatique des diplômes au niveau européen, à l'instar des accords conclus avec le Benelux et les États baltes.
- Évaluer et assouplir les dispositions décrétales en matière d'équivalence de diplômes et de reconnaissance des qualifications, notamment

en vue de faciliter l'engagement de titulaires de diplômes européens et d'accélérer la procédure de reconnaissance.

6 — SOUTENIR UNE RECHERCHE INNOVANTE, OUVERTE ET VALORISÉE

À côté de l'enseignement, la recherche innovante et valorisée doit être un des piliers de l'excellence académique. Dans notre monde en transformation, conscients des futurs enjeux, nous devons encourager les partenariats et favoriser la coopération étroite entre chercheurs. La Belgique dispose de centres de recherche et d'innovations reconnus à l'international qu'il faut favoriser pour être au cœur des évolutions sociétales, technologiques et environnementales. Cette recherche novatrice, ouverte et valorisée joue un rôle précieux dans le développement du savoir humain. Un renforcement des budgets pour la recherche est primordial, car elle est au cœur des progrès technologiques et des enjeux de société, tels que la santé et la science. Une attention particulière doit porter sur les filières technologiques et scientifiques pour s'adapter aux défis de la révolution numérique.

Notre programme met l'accent sur le renforcement de la recherche fondamentale et appliquée, pour résoudre les défis sociétaux, stimuler la croissance économique et améliorer la compétitivité. Le développement de partenariats entre établissements, Universités, Hautes Écoles, ESA, ainsi qu'avec des entreprises privées est centrale et doit être renforcé. En raison du sous-financement croissant de notre enseignement supérieur, la charge pour les enseignants-chercheurs devient de plus en plus lourde, alors qu'ils devraient se concentrer sur leurs activités de recherche, répondre aux appels à projets. Une attention particulière à la réforme des rythmes académique et au refinancement de la recherche, notamment à l'aide de mécanismes fiscaux, doit être réalisée sur ce point.

6.1. RENFORCER LES ÉCHANGES ET L'AUTONOMIE AU NIVEAU INTERNATIONAL

La recherche fondamentale repose sur les travaux expérimentaux ou théoriques entrepris en vue d'acquies de nouvelles connaissances sur des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière. Les établissements d'enseignement supérieur, en particulier les Universités, jouent un rôle central dans la promotion de la recherche fondamentale. En Belgique, la recherche fondamentale occupe une place significative. Elle est activement soutenue par diverses institutions académiques et organismes de financement.

Les chercheurs bénéficient de programmes de financement tels que le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS) qui soutient des projets innovants, englobant les sciences physiques, biologiques, sociales et humaines. Cet engagement envers la recherche fondamentale contribue à l'avancement des connaissances scientifiques et renforcer la réputation internationale de nos chercheurs. Il faut assurer un refinancement de la recherche, notamment à l'aide de différents mécanismes de refinancement des établissements et des programmes de recherche.

Concrètement, **nous voulons** :

- Augmenter les moyens pour les Universités en mettant l'accent sur l'excellence académique. Il faut favoriser la recherche en allouant un budget à la hauteur de nos ambitions et permettre aux enseignants-chercheurs de se consacrer davantage aux travaux de recherche.
- Réformer le calendrier académique pour permettre aux enseignants-chercheurs de se concentrer sur les activités de recherche lors de périodes immunisées, notamment durant l'été.
- Renforcer des modules de formations continues, notamment dans le cadre du doctorat via des crédits pédagogiques, afin d'améliorer les aptitudes à l'enseignement et à la vulgarisation de la recherche dès l'entame de la carrière académique.

- Favoriser les synergies intra-belges et les financements conjoints afin d'assurer une meilleure coordination de la recherche au niveau fédéral et entre les entités fédérées.
- Allouer des ressources supplémentaires pour la recherche et soutenir la création de chaires, laboratoires spécialisés. Une attention particulière doit être réalisée pour favoriser l'accès et l'attractivité de ces filières pour les femmes.
- Faciliter la collaboration entre différentes disciplines pour aborder les problèmes complexes et favoriser la création de programmes de subvention spécifiques pour des projets de recherche interdisciplinaires.
- Encourager les collaborations internationales pour renforcer les échanges.
- Accorder une plus grande place à la recherche fondamentale au niveau européen, notamment en favorisant le programme Horizon Europe, dont le premier pilier « Sciences d'excellence » soutient la recherche fondamentale.

6.2. FAVORISER LA RECHERCHE APPLIQUÉE ET RENFORCER LES PARTENARIATS

La recherche appliquée est soutenue par des collaborations étroites entre le secteur académique, l'industrie, le monde économique et les autorités publiques. La recherche appliquée joue un rôle central pour l'innovation et le développement de notre société. Les collaborations interdisciplinaires et les partenariats public-privé sont encouragés, favorisant le transfert de connaissances et la transformation des résultats en applications concrètes. La Belgique abrite plusieurs centres de recherche appliquée, souvent associés aux Universités, et qui mettent l'accent sur des domaines spécifiques tels que la technologie, la santé et l'ingénierie.

En outre, les initiatives de financement, soutenues par les organismes gouvernementaux (F.R.S.-FNRS), contribuent à stimuler l'innovation et à renforcer la compétitivité de l'industrie dans notre

pays. L'accent mis sur la recherche appliquée dans une vision visant à résoudre des défis pratiques et à promouvoir le développement économique et technologique. Sur ce point, la Belgique doit favoriser la mise en place de clusters technologique et d'écosystèmes d'innovation, réunissant des entreprises, des chercheurs et des experts, autour de domaines spécifiques.

Les études de doctorat dans les disciplines STEM est un des indicateurs de l'EU Innovation Scoreboard. Si la Belgique est dans la moyenne européenne au niveau de cet indicateur, une étude plus approfondie montre que les mécanismes mis en place en Flandre contribuent grandement à ce score positif. Le taux de jeunes docteurs est nettement plus élevé en Flandre qu'en Wallonie. Le doctorat en entreprise revêt de nombreux avantages et notamment un soutien scientifique et académique aux entreprises, des opportunités pour la création de futures spin-off, une manière d'encourager et de pérenniser les partenariats et collaborations entre monde académique et industriel. En matière d'innovation, il est cependant important de mettre en place des dispositifs agiles car les entreprises ont d'autres priorités que de s'engager dans des procédures qui deviennent chronophages et aléatoires.

Sur ce point **nous voulons** :

- Renforcer les liens entre la recherche, le monde économique et l'industrie, notamment par la création d'incitants fiscaux pour les entreprises qui investissent dans la recherche et le développement.
- Une pérennisation des cellules de valorisation des résultats de la recherche (cellules MIRVAL) qui assurent une connexion entre les résultats de la recherche et les défis et besoins des acteurs et actrices socio-économiques.
- Établir des partenariats des partenariats public-privé pour stimuler la recherche dans des secteurs clés tels que la technologie, la santé et l'énergie.

- Assurer la mise en place d'une recherche où le numérique occupe une place centrale pour assurer l'expertise et la qualité de nos établissements. Notre pays doit être à la pointe des évolutions technologiques, en matière numérique et d'intelligence artificielle.
- Favoriser l'accès et l'attractivité des filières STEM (sciences, technologies, engineering and mathematics) pour les femmes, notamment dans le but de promouvoir et stimuler la recherche et les incubateurs.
- Faciliter l'accès au financement pour les start-up technologiques et les entreprises innovantes, notamment en mettant en place des programmes de mentorats et de formations pour les entrepreneurs et favoriser la transformation des idées novatrices.
- Allouer des fonds spécifiques pour les projets de recherche qui abordent des défis sociétaux tels que le changement climatique, la santé publique et l'inclusion de personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il faut établir des partenariats avec des O.N.G. et d'autres acteurs de la société civile.
- Renforcer les financements et les partenariats de recherche appliquée au niveau européen et international, notamment en favorisant le programme Horizon Europe qui comprend des budgets importants, notamment dans les secteurs de la santé, la culture, l'industrie, l'énergie, l'alimentation.
- Favoriser la mise en place du statut de chercheur-entrepreneur dans les établissements.
- Valoriser la recherche dans les Hautes Écoles et ESA.
- Pérenniser le doctorat en entreprises en recourant à des mécanismes souples, flexibles et agiles pour motiver les entreprises et PME à recourir à ce type d'outil.

18

Familles

— ÊTRE AUX CÔTÉS DES FAMILLES ET
SIMPLIFIER LEUR QUOTIDIEN

La famille est le socle essentiel du développement de l'enfant. Elle est le cadre qui va permettre à l'enfant de s'épanouir, entouré de la confiance des siens et de leur bienveillance. C'est dans cet espace rassurant qu'il développera ses valeurs, celles qui lui permettront d'évoluer dans la société de demain. En ce sens, Les Engagés accordent une place fondamentale à la famille.

En quelques dizaines d'années, la famille s'est profondément bouleversée. Désormais, elle ne se définit plus uniquement comme une famille type comprenant un couple marié. Les familles sont devenues plurielles : elles sont nucléaires, monoparentales, recomposées, séparées. En Belgique 10 % des familles sont monoparentales et en Wallonie ce chiffre monte à 12 %. 83 % d'entre elles ont à leur tête une femme. Plus de 15 % des familles sont recomposées. D'un couple parental exclusivement hétérosexuel, nous sommes passés à d'autres types de parentalités possibles : homoparentalité, parentalité sociale, monoparentalité...

De plus, on observe que les couples se marient moins et que le nombre d'enfants par couple tend à diminuer. Pour des raisons professionnelles, sentimentales, économiques ou de liberté personnelle, les parents ont également des enfants de plus en plus tard.

La notion même de parent a évolué. Les mères se sont ouvertes au monde du travail, jonglant entre équilibre familial et professionnel. Leur quotidien s'en est trouvé transformé. Elles ont délégué parfois leur gestion parentale, laissant apparaître de nouveaux métiers liés à la petite enfance. L'harmonisation entre le privé et le professionnel, le stress, la modélisation de la gestion parentale font désormais partie du quotidien des familles.

Le rôle des grands-parents est, de ce fait, devenu de plus en plus incontournable. Et pourtant, toutes les familles n'en bénéficient pas. Les grands-parents étant parfois encore occupés par leur propre parcours professionnel, éloignés par la distance ou absents en raison de décès.

L'éducation s'est libérée. Nous sommes passés d'un modèle de type plus autoritaire à un modèle d'autonomisation croissante des jeunes, à des rapports plus égalitaires et complices entre parents et enfants. En raison des études allongées, de l'instabilité de l'emploi ou des coûts de l'immobilier, les jeunes restent plus longtemps dépendants économiquement de leurs parents.

Le foyer reste le premier refuge. Ainsi, si les formes et les modalités de la vie de famille ont évolué, c'est elle qui continue à nous offrir nos plus grands moments de bonheur. Pour cette raison, les familles sont au centre de nos priorités et nous continuerons à œuvrer pour le bien-être de chacune d'entre elles.

Nos priorités

- **Permettre à chaque enfant d'avoir une place en crèche, à terme gratuite**
- **Adapter le rythme scolaire à la réalité des familles**
- **Trouver un meilleur équilibre entre vie familiale et professionnelle**
- **Soutenir davantage les familles sur le plan financier**
- **Accorder une attention particulière aux familles monoparentales**
- **Lutter contre la précarisation et l'isolement des familles**
- **Accompagner les familles qui se séparent**
- **Adapter la loi aux vies des familles d'aujourd'hui**
- **Renforcer le statut des aidants proches**
- **Supprimer la taxation sur les héritages**



1 — PERMETTRE À CHAQUE ENFANT D'AVOIR UNE PLACE EN CRÈCHE, À TERME GRATUITE

Les mille premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses trois ans, sont décisifs non seulement pour son développement, mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. C'est pourquoi, pour la société et pour les autorités publiques, les mille premiers jours d'un enfant doivent être une priorité absolue. Ainsi, parmi les initiatives essentielles à déployer figure prioritairement la capacité d'accueil de qualité des jeunes enfants. Il y va de leur bien-être. Il y va aussi de la vitalité économique et sociale de toute une communauté. En cela, le soutien au personnel des milieux d'accueil dans le respect de l'égalité hommes-femmes devient une priorité. Pour toutes ces raisons, le financement public de l'accueil de la petite enfance n'est jamais une dépense, mais toujours un investissement. Notre volonté politique est d'inscrire l'accueil de la petite enfance dans le continuum pédagogique de l'enfant. Celui-ci démarre de la naissance jusqu'à la fin de l'obligation scolaire.

Nous voulons :

- Instaurer un droit de l'enfant à une place dans un milieu d'accueil comme il existe aujourd'hui un droit à l'école, quelle que soit sa situation socio-économique. Ce « droit à la crèche » est accordé pour garantir à tous les parents la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit garantir, par un refinancement, une offre suffisante de places (via le public, l'associatif ou le privé) pour que tous ceux et celles qui en ont besoin puissent y avoir accès.
- Investir progressivement, mais massivement dans l'accueil de la petite enfance pour atteindre, en 2030, un objectif prioritaire : une place de qualité en milieu d'accueil gratuite pour toutes les familles demandeuses.
- Augmenter drastiquement l'offre des structures d'accueil de la petite enfance pour couvrir l'ensemble des besoins.
- Soutenir, en parallèle, le développement d'autres possibilités d'accueil de la petite enfance (lieux de rencontre parents-enfants par exemple) ; ces structures complémentaires aux milieux d'accueil permettant de répondre à des besoins plus spécifiques, temporaires ou limités dans le temps, ou simplement de rencontrer l'objectif de bien-être et de socialisation pour tous les enfants et éviter l'isolement social des parents.
- Donner la possibilité pour les demandeurs d'emploi d'avoir un accès à un milieu d'accueil pour leur enfant lors de leurs démarches de recherche d'emploi ou de formation, notamment via le système de halte-garderie, et, à cette fin, revoir l'actuel mécanisme des places prioritaires 'temps plein' pour les demandeurs d'emploi afin de libérer des places pour les parents qui travaillent.
- Renforcer le soutien des entreprises aux crèches moyennant la réservation d'une partie des places pour les employés des entreprises qui soutiennent la crèche.

- Dégager les moyens nécessaires à l'implémentation de la réforme MILAC (réforme des milieux d'accueil de la petite enfance) afin que chaque parent puisse pouvoir confier son(s) enfant(s) à une crèche qui soit à la fois adaptée aux besoins des parents (heures d'ouverture, localisation, tarifs...) et à ceux des enfants (qualité, sécurité...).
- Améliorer le statut des puériculteurs et puéricultrices.
- Poursuivre l'amélioration du statut des accueillantes.
- Renforcer l'attractivité des fonctions de direction et PMS.
- Mettre en place une politique de fin de carrière pour les métiers de la petite enfance reconnaissant leur pénibilité.
- Assurer la viabilité des milieux d'accueil en concrétisant la mesure phare de la réforme MILAC liée au renforcement de l'encadrement (financer 0,5 ETP supplémentaire pour 7 places agréées). La mesure permettrait de renforcer le taux d'encadrement et donc le bien-être des enfants, d'améliorer les conditions de travail et d'aider financièrement les milieux d'accueil.
- Faire un bilan du fonctionnement actuel du suivi des milieux d'accueil en matière de la maltraitance infantile et adapter en conséquence les procédures de contrôle ainsi que celles de communication vis-à-vis des familles lorsque des situations problématiques sont identifiées.
- Systématiser et rendre publique la récolte de données sur ce sujet : nombre de contrôles opérés, nombre de situations de maltraitance constatées, plaintes ou signalements effectués et suites apportées à ceux-ci.
- Communiquer le prix et la disponibilité des milieux d'accueil de manière transparente sur le site de l'ONE 'premiers pas'.
- Permettre d'envoyer, suivre et relancer les demandes d'inscription directement depuis le site vers les milieux d'accueil sélectionnés.
- Simplifier les contraintes administratives des milieux d'accueil pour leur permettre de se recentrer sur leurs missions auprès des enfants et des parents.
- Augmenter les subsides liés aux infrastructures et aux équipements afin de permettre aux enfants d'être accueillis dans des bâtiments et un environnement de qualité.
- Subsidier les fonctions logistiques au sein des milieux d'accueil (cuisine et nettoyage).
- Prendre en considération la question des demi-journées de présence et du taux d'occupation réel qui menacent la viabilité des milieux d'accueil et revoir les modalités de participation financière des parents pour les périodes d'absence, afin d'améliorer le fonctionnement des milieux d'accueil.
- Doubler la déductibilité des frais de garde pour permettre aux parents, et en particulier aux jeunes mères de poursuivre pleinement leur carrière professionnelle. Concrètement, la déductibilité passerait à 31,4 €/jour de garde (déductible à 45 %). Soit, pour un enfant allant à la crèche 220 jours/an : une économie de 1.540 € de plus ou 128 €/mois.
- Analyser l'opportunité de faire bénéficier dès deux enfants du statut famille nombreuse.
- Réduire la TVA sur la construction de crèches de 21 % à 6 %.

2 – ADAPTER LE RYTHME SCOLAIRE À LA RÉALITÉ DES FAMILLES¹⁰²

Les parents et les élèves sont demandeurs d'une école de qualité et de proximité. Nous souhaitons que l'organisation de l'école s'adapte à la réalité des familles et n'oblige plus les parents – souvent la mère – à réduire leur temps de travail.

Dans cet objectif, **nous souhaitons :**

- Proposer une meilleure coordination des activités scolaires et parascolaires au sein des écoles.
- Organiser des transports collectifs pour réduire les déplacements et la pression logistique qui pèse sur les parents.
- Renforcer la concertation autour des rythmes scolaires avec les autres communautés pour avoir des semaines communes et tendre vers un calendrier commun.
- Repenser l'organisation des journées d'école afin d'être en phase avec le rythme biologique des enfants et de les occuper de manière qualitative jusqu'à la fin de la journée de travail des parents en intégrant notamment des activités culturelles, de jeunesse et sportives au sein de l'école.
- Mettre fin à la concurrence entre les réseaux et entre les écoles : travailler à ce rapprochement des réseaux, en favorisant la coopération.
- Faire aboutir la réforme de l'Accueil temps libre : construire un décret unique permettant plus de cohérence tout en préservant les particularités de chaque secteur en vue d'améliorer l'accessibilité et la qualité pour les enfants et leurs familles, de simplifier les procédures, d'harmoniser les normes, d'alléger la charge administrative des opérateurs, de proposer des subsides permettant d'améliorer les infrastructures, de repenser la formation initiale,

améliorer les conditions de travail des animateurs/encadrants.

- Améliorer les conditions de travail des encadrantes de l'accueil extrascolaire.
- Fournir un document aux parents détaillant le coût des garderies ou l'afficher à l'entrée des écoles.
- Interdire les coûts de garderie sur le temps de midi.

3 – TROUVER UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE VIE FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE¹⁰³

La naissance d'un enfant est un moment charnière dans la vie d'un couple. Nous voulons favoriser une plus grande égalité entre les genres et permettre aux hommes comme aux femmes de concilier leur vie de parent et leur carrière professionnelle. En Belgique, si les femmes recourent fréquemment aux congés de maternité et parentaux auxquels elles ont droit, les pères le font nettement moins.

Nous voulons :

- Revoir dans sa globalité l'ensemble des congés parentaux pour les rendre plus lisibles pour les parents en unifiant et simplifiant les systèmes (conditions d'accès, modalités, rémunération, impact sur les droits sociaux, congés annuels...). Le système des congés doit être plus optimal, plus juste et plus transparent.
- Instaurer un congé de paternité obligatoire de 30 jours minimum pour favoriser un plus grand équilibre des rôles et protéger les pères ou la coparente des pressions des employeurs et tendre progressivement vers un congé de paternité égalitaire de 15 semaines.

¹⁰² Aussi dans Enseignement obligatoire

¹⁰³ Aussi dans Emploi formation

- Adapter le congé de paternité en cas de naissance multiple.
- Allonger le congé maternité des indépendantes de 12 à 15 semaines.
- Donner accès aux congés parentaux aux parents d'accueil, cela facilitera ces familles à s'investir pour ces enfants.
- Rémunérer les congés parentaux à hauteur de 100 % du salaire.
- Immuniser les congés pour raison médicale avant la naissance.
- Assimiler tous les congés familiaux à des périodes de travail pour le calcul de la pension, des vacances annuelles et autres droits sociaux (actuellement le congé parental réduit le nombre de jours de vacances annuelles l'année suivante, le congé pour raison impérieuse n'est pas assimilé à une période de travail).
- Supprimer la condition d'ancienneté de 12 mois afin de pouvoir prétendre à un congé parental, et de 24 mois ou de 36 mois pour le crédit-temps, afin de permettre à tous les parents, y compris ceux qui cumulent des contrats précaires, d'accéder effectivement à ces congés.
- Permettre aux parents « solo » de désigner un proche à qui est accordé le crédit-temps.
- Instaurer un congé « grand-parental » permettant de reconnaître le rôle important des grands-parents comme soutien aux parents ainsi que dans la participation active de l'éducation de leurs petits-enfants.
- Développer un congé plus ambitieux que les dispositifs actuels pour permettre à chacun de prendre soin d'un proche dépendant.
- Octroyer gratuitement 100 heures d'aide à domicile à répartir sur trois ans lors d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant.
- Promouvoir auprès de ceux et celles qui le souhaitent la récente faculté d'allonger leur journée pour ne travailler que quatre jours par semaine, sans réduire leur temps plein de travail afin de mieux concilier vie professionnelle et privée.
- Permettre aux parents qui le souhaitent de pratiquer un horaire « accordéon » : 31h de travail hebdomadaire une semaine sur deux et 45h les autres semaines, par exemple.
- Soutenir les femmes qui viennent d'accoucher contre le post-partum et les parents contre le burn-out parental :
 - + Proposer une aide à domicile formée aux enjeux du post-partum, à l'équivalent de la kraamzorg en Flandre et aux Pays-Bas. La kraamzorg offre un soutien dans le ménage, pour s'occuper des enfants plus âgés, aider aux soins du bébé. Les mamans solos auraient des heures supplémentaires.
 - + Former les professionnels de la santé qui côtoient les futures et les nouvelles mères de rejoindre des groupes de paroles/rencontre avec d'autres parents dans la même situation.
 - + Porter une attention particulière au post-partum via un dépistage par entretien systématique autour de la cinquième semaine après l'accouchement. Pour les femmes à risque, il sera suivi d'un deuxième entretien autour de la douzième semaine par des médecins traitants ou sages-femmes formés.
 - + Développer les missions de l'ONE pour ne pas se focaliser que sur l'enfant, mais aussi sur la santé mentale des mamans.
 - + Développer la prévention autour du burn-out parental en parlant de cette possibilité avec les parents et en leur donnant des références de professionnels pour en discuter en cas de besoin.
 - + Proposer un suivi individuel du burn-out parental mieux remboursé.

- + Développer des groupes de rencontres entre parents pour un suivi collectif pour lutter contre le burn-out parental via des maisons de la parentalité au plus près des parents dans les communes.

— Adapter à la situation familiale l'allocation prévue pour indépendants aidant un proche à faire face à une crise familiale (elle est actuellement forfaitaire - pas de supplément pour familles monoparentales).

- Doubler la période de congé pour soins palliatifs d'un enfant ou permettre à un proche du parent solo d'en bénéficier.

— Adapter à la situation familiale l'allocation prévue pour indépendants aidant un proche à faire face à une crise familiale (elle est actuellement forfaitaire - pas de supplément pour familles monoparentales).

- Garantir les moyens réservés aux CPAS pour soutenir efficacement, grâce à l'accompagnement social déjà en place, les enfants et leurs familles en situation de pauvreté, via des aides individuelles et collectives (soutien scolaire, aide à l'achat d'outils pédagogiques, financement d'activités scolaires, remboursement de l'affiliation à un club sportif...) et organiser un échange de bonnes pratiques entre les CPAS.

- Renforcer l'offre de services de garde d'enfants malades à domicile.

- Soutenir davantage et de manière spécifique les milieux d'accueil développant des projets inclusifs en faveur des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques.

- Donner l'occasion aux familles avec enfants en situation de handicap¹⁰⁵ de pouvoir compter sur une personne « fil rouge » qui centraliserait les informations quant à leurs droits, quant aux lieux les plus adaptés à l'enfant (école et loisirs) et qui pourrait les suivre, de près ou de loin, dans leur cheminement. Pour ces familles, multiplier les possibilités de soutien dans le cadre d'une aide éducationnelle in situ.

- Tenir compte de la situation des familles nombreuses et familles recomposées pour toute réforme de la fiscalité automobile.

4 — SOUTENIR DAVANTAGE LES FAMILLES SUR LE PLAN FINANCIER

Outre les mesures à prendre pour renforcer le pouvoir d'achat des familles (réduction des coûts de soins de santé, de transports publics, des frais de scolarité et d'enseignement, de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire...),

nous proposons de :

- Investir massivement dans l'accueil de la petite enfance pour atteindre, en 2030, un objectif prioritaire : une place gratuite et de qualité en crèche ou dans un autre milieu d'accueil pour toutes les familles demandeuses.
- Individualiser les droits sociaux¹⁰⁴.
- Supprimer le statut de cohabitant (voir le chapitre Affaires sociales/fiscalité).
- Revoir, en cas de coparentalité fiscale, la réduction du précompte professionnel pour charges de famille afin que les deux parents puissent en bénéficier.
- Automatiser la réduction de précompte immobilier et indexer cette réduction.
- Instaurer le droit à une réduction de précompte immobilier pour enfants à charge dès le premier enfant.
- Instaurer l'automatisation du droit à une réduction du précompte immobilier.
- Octroyer le statut de personne ayant charge de famille dans les différents secteurs de la Sécurité

¹⁰⁴ Aussi dans Social

¹⁰⁵ Aussi dans Handicap



5 — ACCORDER UNE ATTENTION PRIORITAIRE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Dix pour cent des ménages en Belgique sont des familles monoparentales (83 % d'entre elles ont à leur tête une femme).

Notre société est actuellement définie sur un modèle familial classique de duo parentalité, alors que le modèle familial évolue vers des familles recomposées, des parents solos soit par choix soit de manière accidentelle.

La fragilité des parents solos se traduit évidemment par un risque de précarité financière plus important, mais pas seulement. Ces parents encourrent plus que les autres des risques au niveau de la santé, de la santé mentale en raison notamment de la charge mentale à laquelle ils doivent faire face, car ils doivent assumer un quotidien qui n'appuie jamais sur pause.

En effet, une des caractéristiques évidentes des parents solos, c'est la notion de temps et de conciliation des vies professionnelle et familiale puisque toutes les contraintes et obligations reposent sur les épaules du seul chef de famille.

Si on estime que 60 % de ces familles s'en sortent plutôt bien, nous devons malgré tout porter une attention particulière aux familles vivant des situations plus fragiles et aux réalités vécues par l'ensemble des familles de manière générale.

Le risque de pauvreté des ménages monoparentaux est 4 fois plus élevé que celui des membres d'une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants (41,3 % vs 9,8 %). À Bruxelles, les familles monoparentales représentent 1 famille sur 3, 1 enfant sur 4 grandit dans une famille monoparentale. En Wallonie, 12 % des familles sont monoparentales et près d'1 sur 2 subsiste avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Pour nous, il est important d'œuvrer à une société qui prend soin, qui encourage, qui soutient, qui écoute, qui respecte. C'est pourquoi nous de-

vons activer plusieurs leviers afin de faciliter le quotidien des familles monoparentales et cela dans plusieurs domaines qu'ils soient le logement, l'emploi, l'éducation, la santé, la fiscalité, les aides sociales...

Nous voulons :

- Créer un statut « famille monoparentale » : un statut, qui sera reconnu dans une série de domaines comme c'est le cas pour les « familles nombreuses ». Il faut ainsi harmoniser les critères d'identification de la charge de famille dans les législations modulant les aides selon la composition familiale. Pour le moment, les législations acceptent souvent comme preuves la composition de ménage, la perception des allocations familiales ou l'avertissement extrait de rôle, ce qui fait qu'un parent peut être considéré comme ayant des enfants à charge pour une politique publique, mais pas pour une autre.
- Mieux prendre en compte les spécificités des familles monoparentales dans la suppression du statut cohabitant, l'automatisation et l'individualisation des droits.
- Permettre le versement des contributions alimentaires de manière automatique, en cas de séparation, afin de lever cette emprise que gardent certains conjoints en ne payant pas cette contribution et apaiser de ce fait les parents solos.
- Améliorer le recouvrement des contributions alimentaires et des frais exceptionnels, notamment en optimisant le fonctionnement du service des créances alimentaires (« SECAL ») : en renforçant et étendant les missions du SECAL pour lutter contre la précarité des familles monoparentales et garantir une meilleure application des décisions judiciaires. En attendant l'automatisation, faciliter et étendre l'accès au mécanisme de la délégation de sommes en prévoyant dans tout jugement une autorisation de le percevoir directement sur les revenus.

- Faciliter l'accès à l'information et aux aides relatives aux familles monoparentales. Des aides existent, mais sont souvent méconnues. Il serait donc judicieux et utile de créer une automatisation des droits et services auxquels les parents solos ont droit (réduire les factures énergétiques, télécoms, transports, bourses d'études, aides juridiques...).
- Faciliter et alléger le quotidien de ces familles avec des soutiens particuliers relatifs aux milieux d'accueil de la petite enfance, halte-garderie, un accueil extrascolaire adapté, des facilités plus grandes pour des aides ménagères, du baby-sitting, des garderies ponctuelles...
- Accorder un accueil extrascolaire gratuit pour les enfants de familles monoparentales dans le cadre des démarches entamées en vue d'une réinsertion socioprofessionnelle.
- Accroître le congé parental pour les familles monoparentales.
- Créer un droit de l'enfant à une place dans un milieu d'accueil avec une attention accrue aux familles monoparentales.
- Renforcer les aides spécifiques à l'égard des parents solos. Cela passe par des moyens structurels supplémentaires octroyés aux centres d'action sociale, tant humains que financiers, et renforcer les aides spécifiques pour les enfants au sein des familles monoparentales.
- Relever le barème de 31.000 € à 45.000 €, en ce qui concerne le supplément de « famille monoparentale » dans les allocations familiales. Ce soutien financier permettrait aux parents solos d'assumer plus facilement les lourdes responsabilités financières liées à l'éducation et à l'épanouissement de leurs enfants.
- Revoir les dispositions fiscales qui pénalisent le chef de famille monoparentale d'un enfant étudiant jobiste.

- Porter une attention particulière aux étudiants issus d'une famille monoparentale, notamment en leur octroyant un statut majorant l'allocation d'études, à l'instar des étudiants « pourvoyant seul ».
- Faciliter l'accès à des programmes d'accompagnement personnalisé pour soutenir ces familles dans la réinsertion socioprofessionnelle.
- Faciliter l'accès des droits liés à l'emploi en facilitant les pauses-carrière, congés, temps partiels souvent inaccessibles aux parents solos pour des raisons financières pour lesquelles l'employeur aurait aussi des compensations pour éviter les discriminations à l'embauche ou à la promotion.
- Harmoniser le régime de congé pour raisons impérieuses entre le secteur public et le secteur privé dès lors qu'ils sont pris pour s'occuper d'un enfant malade, doubler ce congé pour les familles monoparentales ;
- Soutenir les associations qui accompagnent les familles monoparentales et apporter un soutien aux initiatives locales, notamment via le Plan de Cohésion Sociale.

- Compter dans le calcul du précompte immobilier la monoparentalité comme un enfant supplémentaire, et que le bénéficiaire de cet avantage fiscal soit versé directement au locataire et non plus au propriétaire comme c'est le cas actuellement.
- Faciliter l'accès à la transition énergétique pour les familles monoparentales qui sont propriétaires afin de diminuer les factures à long terme.
- Faciliter l'accès aux soins de santé pour les familles monoparentales par l'octroi du régime du tiers payant ou du remboursement complet des prestations de soins ou de remboursement de soins plus conséquents (logopédie, psychologie, orthodontie, kiné...).
- Faciliter l'accès aux formations pour obtenir le permis de conduire.
- Appliquer le tarif réduit pour les transports en commun, bus, tram, métro (Tec, Stib), et trains (Sncb) aux familles monoparentales.

6 – LUTTER CONTRE LA PRÉCARISATION ET L'ISOLEMENT DES FAMILLES¹⁰⁶

En Belgique, près de 16 % de la population connaît un risque de pauvreté matérielle. Un enfant sur cinq est confronté à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La précarisation croissante des familles, en particulier des familles monoparentales, est une réalité préoccupante. Les parents isolés, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées, présentent en effet un risque significativement accru de pauvreté par rapport à d'autres catégories familiales. Vivre dans la pauvreté prive l'enfant de ses droits fondamentaux, ce qui réduit ses chances dans la vie et sa capacité à réaliser son plein potentiel.

- Prendre en compte la situation de monoparentalité dans la grille de points de préférence pour l'accès aux logements sociaux, et ce, pour 5 points.
- Augmenter l'offre de logements publics accessibles aux familles monoparentales et encourager les propriétaires à louer à des familles monoparentales trop souvent discriminées par exemple en passant par l'intermédiaire d'agences immobilières sociales pour leur donner davantage confiance.
- Faciliter la location en commun d'un logement par plusieurs familles monoparentales. En règle générale, favoriser les colocations, notamment via le mécanisme de l'individualisation des droits.

Nous voulons :

- Faire de la lutte contre la pauvreté des enfants une priorité absolue à tous les niveaux de pouvoir sachant que ce n'est qu'en couvrant tout l'éventail des compétences publiques de manière coordonnée et en investissant des moyens structurels que l'on pourra espérer engranger des résultats.
- Maintenir l'indexation des allocations familiales à Bruxelles et en Wallonie afin de continuer à soutenir les familles face à l'augmentation du coût de la vie.
- Prévoir 300 € d'allocations familiales par mois par enfant, dès le premier enfant en remplacement de la majoration de la quotité exemptée d'impôt : insuffisante par rapport aux besoins réels des familles, inadaptée pour les plus petits revenus et parce qu'un enfant égale un enfant¹⁰⁷.
- Prévoir une division automatique des allocations familiales aux parents séparés qui partagent effectivement l'hébergement des enfants.
- Fournir des moyens structurels aux associations développant un accompagnement, un soutien à la parentalité aux familles en situation de précarité socio-économique.
- Octroyer des moyens structurels supplémentaires aux CPAS, tant en termes humains que financiers.
- Automatiser l'octroi des allocations d'études¹⁰⁸.
- Accentuer le recouvrement des pensions alimentaires.
- Lutter contre le phénomène du non-recours au SECAL en faisant des campagnes d'information à destination des familles, sachant que le SECAL est méconnu de 50 % des parents¹⁰⁹.

- Développer un guichet virtuel « famille » sous forme d'une application intuitive et facile d'accès qui centralise l'information.

7 – ACCOMPAGNER LES FAMILLES QUI SE SÉPARENT

Depuis plusieurs décennies, l'explosion du nombre de divorces et de séparations est une réalité incontestable. La séparation est un moment de grande fragilité pour de nombreux parents ; or aucun dispositif spécifique n'existe pour les soutenir durant cette période.

Nous voulons :

- Développer un dispositif de soutien donnant à chaque parent qui se sépare et aux enfants du couple un accès, selon leurs besoins, jusqu'à 5 séances gratuites chez un psychologue. Pour les parents, jusqu'à 5 séances gratuites chez un médiateur ou 5 séances gratuites chez un avocat pour que les séparations ou les divorces se déroulent de la manière la plus apaisée pour l'intérêt de tous.
- Renforcer le SECAL, le service qui fait des avances sur les créances alimentaires des enfants impayées par leurs parents débiteurs.
- Prévoir, dans tout jugement ordonnant à un parent le paiement d'une pension alimentaire pour son (ses) enfant(s), une autorisation (du juge) de la percevoir directement sur les revenus du parent débiteur.
- Informer les parents séparés, dans les jugements prévoyant la garde alternée, de la possibilité pour le parent chez qui le(s) enfant(s) n'est (ne sont) pas domicilié(s), de demander une domiciliation dite administrative afin de bénéficier des services de sa commune.

¹⁰⁶ Aussi dans Social

¹⁰⁸ Aussi dans Enseignement supérieur

¹⁰⁹ Voir point 5

8 — SOUTENIR LES AIDANTS-PROCHES¹¹⁰

Nous voulons reconnaître un véritable statut renforcé et des droits aux aidants proches : droit à un congé spécifique indemnisé, droits sociaux, à des titres-services favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, droit d'être aidant proche pendant une période d'incapacité de travail, droits au maintien des allocations de chômage et à être dispensé de la procédure de contrôle de la disponibilité pour le marché du travail.

9 — ADAPTER LA LOI AUX VIES DES FAMILLES D'AUJOURD'HUI

Certaines compositions familiales actuelles (parents séparés, familles monoparentales, familles recomposées) sont encore souvent mal prises en compte dans les législations. Par exemple, les parents qui pratiquent la garde alternée de leurs enfants ne sont pas toujours reconnus comme familles monoparentales, l'enfant n'étant sur la composition de ménage que d'un seul parent même s'il vit la moitié du temps chez l'un et chez l'autre.

Nous voulons :

- Harmoniser les critères d'identification de la charge de famille dans les législations modulant les aides selon la composition familiale. Pour le moment, les législations acceptent souvent comme preuves la composition de ménage, la perception des allocations familiales ou l'avertissement extrait de rôle, ce qui fait qu'un parent peut être considéré comme ayant des enfants à charge pour une politique publique, mais pas pour une autre.
- Développer la parentalité sociale en ne touchant pas à l'autorité parentale conjointe exercée par les deux parents, mais en permettant

certaines délégations de cette autorité à un beau-parent.

- Inscrire dans le Code civil le droit de chaque enfant de ne pas être séparé de ses frères et sœurs sauf si cela est contraire à son intérêt.
- Consolider les objectifs des Tribunaux de la famille dans tous les arrondissements judiciaires (« une famille, un dossier, un juge »), moyennant certaines adaptations nécessaires.
- Donner un cadre légal aux services d'accompagnement périnatal des familles les plus vulnérables.

10 — SUPPRIMER LA TAXATION SUR LES HÉRITAGES

L'impôt sur les héritages est ressenti comme particulièrement injuste, car l'État paraît profiter du malheur de ses citoyens plutôt que de se tenir à leurs côtés. En outre, les héritiers ont le sentiment de devoir payer une taxe simplement pour conserver ce qui appartient déjà à leur famille alors qu'aucun nouveau revenu n'est généré. Un patrimoine déjà soumis aux taxes diverses durant la vie de ses parents. Il est vécu comme un hold-up d'État. Ceci nuit à l'adhésion des citoyens à l'impôt. C'est pourquoi nous voulons remplacer les droits de succession par un taux fixe pour toutes les transmissions de 4 à 5 % par exemple, quelle qu'en soit la cause. Ces droits de succession sont en effet injustes (frappant ceux qui sont confrontés à un décès soudain tandis que d'autres auront pris les devants pour organiser leur succession), discriminatoires selon le lien de parenté et même confiscatoires (car pouvant aller jusqu'à 70 % !). Ces droits de succession, contrairement à une idée répandue, n'exercent pas un rôle de modération ou de justice fiscale à l'égard des plus riches, car ceux-ci sont les premiers à veiller, à grand renfort d'experts fiscalistes, à créer des montages leur permettant d'éviter cet

impôt. Par exemple, lors du décès d'Albert Frère, milliardaire belge bien connu, pas un seul euro n'a bénéficié aux caisses de l'État. CQFD. Seules au final les classes moyennes ou plus fragiles restent les dindons de la farce en honorant ces droits de succession faute d'anticipation ou de capacité de financer des experts. En ayant une taxe beaucoup plus faible, il n'y aura plus guère d'intérêt à réaliser tant de montages fiscaux pour l'éviter et l'assiette de perception s'élargissant à tous, elle pourra conserver sa rentabilité actuelle pour les budgets publics. Nous proposons en sus un abattement des premiers 100.000 € transmis par bénéficiaire de la succession (les 40 % de la population les moins riches ne devront ainsi jamais payer de droit de transmission).

Nous voulons :

- Supprimer la taxation sur les héritages dès lors que la taxation en amont aura été plus juste, sur une assiette plus large, notamment via la globalisation des revenus (hors loyers) qui taxera les revenus du travail, mais aussi ceux du capital.
- Instaurer temporairement une contribution annuelle de solidarité de 1 % sur le 1 % le plus riche de la population, les gros patrimoines actuels n'ayant pas par le passé été soumis à la taxation globale des revenus que nous proposons.

¹¹⁰ Aussi dans Santé et Handicap



19

Culture

— LA CULTURE EST ESSENTIELLE POUR TOUS ET PILIER DU VIVRE-ENSEMBLE

Le besoin d'être relié à la création, à l'expression stylisée des émotions, à partager son rapport au beau, est constitutif de notre nature humaine. Les récentes crises ont montré que les citoyennes et les citoyens avaient considérablement besoin de culture et de créativité. La culture ouvre un espace d'émotions et de beauté qui aide l'humain à vivre à travers tant de l'architecture que du théâtre. Elle désamorce la violence sociale par une parole transposée. Nous voulons encourager un espace public où la liberté de parole, une expression originale et inhabituelle, et la confrontation des idées et des émotions permettent de désamorcer la violence sociale. Elle permet aux humains de dire et se dire, de parler du monde dans lequel ils vivent, d'imaginer comment celui-ci pourrait se transformer, de transcender les émotions pour en faire de la création.

L'art fait partie intégrante de nos vies. Quels que soient nos goûts musicaux, nos auteurs favoris, les peintures et styles photographiques qui nous font le plus rêver et voyager, l'art, sous ses formes presque infinies, est ce qui nous rassemble autour d'une culture humaine commune. Plus encore, l'art nous aide à trouver un sens à nos vies. Soutenir les artistes et investir dans la culture est un choix de société porteur de nos valeurs. La culture alliant la connaissance de soi et un espace privilégié de rencontre, de découverte de l'autre et de compréhension mutuelle, contribue à établir les conditions propices au rapprochement des individus et est une source d'enrichissement collectif. Elle agit ainsi sur les conditions du vivre-ensemble. Elle permet de grandir en gardant sa créativité, elle permet de vivre en rencontrant le beau, elle permet de transmettre en ouvrant à des libertés d'expression.

La culture, dans notre pays, a trop souvent été considérée comme une politique publique accessoire, une variable d'ajustement des crises sanitaires ou des contraintes budgétaires. La culture, dont la création artistique, doit permettre à chacun, de façon autonome, d'appréhender le monde et de s'orienter. C'est en fonction de cet objectif qu'elle doit être intégrée dans le cursus de l'enseignement obligatoire. Nous voulons qu'elle joue un rôle pivot dans l'arsenal des politiques publiques. Terrain fertile pour l'acquisition d'habilités sociales, interculturelles et citoyennes, la culture doit entrer dans nos vies dès le plus jeune âge et nous accompagner tout au long de la vie. Elle doit être pour tous, partout et tout au long de la vie.

Elle démultiplie ses effets lorsqu'elle se couple à l'éducation permanente et à la démocratie culturelle. La culture doit être accessible à toutes et tous. L'action culturelle doit être pensée et organisée comme outil et réponse inclusive de lutte contre les discriminations et les inégalités, de partage de cultures, de cohésion sociale. Avec l'éducation permanente, elle permet à chacun et à chacune de trouver sa place dans la société. C'est comme ça qu'elle est vécue sur le terrain et que les acteurs sociaux, culturels, artistiques, socioculturels et de l'éducation permanente s'efforcent de la pratiquer, mais notre paysage institutionnel fait parfois obstacle aux initiatives et aux collaborations.

Nos priorités

→ **Mieux soutenir nos artistes et leur assurer un statut réel**

→ **Mieux diffuser notre culture sur notre territoire et à l'étranger**

→ **Assurer l'accès à la culture**



1 — MIEUX SOUTENIR NOS ARTISTES

Permettre la création, c'est offrir aux artistes, aux compagnies, aux directions d'institutions, les conditions qui permettent la rencontre de lieux (théâtre, festival, résidences d'artistes, cirques, cinéma...) avec des créateurs et leurs créations (compagnie, artiste...).

Nous voulons contribuer à dynamiser la création et le développement culturel en encourageant l'innovation, le décloisonnement et la transversalité. Après ce qui a été accompli en faveur des théâtres, des musées et des bibliothèques et qui doit encore s'amplifier, il s'agit de soutenir mieux les artistes. Ce sont eux qui créent et cherchent.

1.1. REFINANCER LA CULTURE POUR MIEUX SOUTENIR LES ARTISTES ET LES COMPAGNIES

Les pouvoirs publics doivent contribuer à dynamiser la création et le développement culturel, sans s'immiscer dans les pratiques et esthétiques artistiques et sans se substituer aux secteurs et opérateurs. Le respect de la liberté associative restera une de nos préoccupations.

Une attention particulière continuera d'être portée à l'emploi artistique généré par les opérateurs, dans l'examen des demandes de subventions et dans les évaluations. Cette attention portera à la fois sur les aspects quantitatifs (nombre d'ETP, part d'emploi artistique dans l'emploi total, part budgétaire dans les dépenses prévisionnelles et dans les comptes, objectifs en termes d'augmentation de ces parts...) et qualitatifs (politique salariale, barèmes, types de contrats, périodes rémunérées pendant les créations...).

Nous voulons :

— Refinancer la culture pour qu'elle puisse être multiple, de qualité, tout en restant accessible à un large public.

— Poursuivre le refinancement dans chacune des filières (Écriture et Livre, arts vivants, arts visuels, design et mode...) en réservant une partie des moyens aux soutiens à la carrière professionnelle des artistes et à leur promotion en Belgique et à l'étranger.

— Pérenniser, assouplir et ouvrir les dispositifs d'aides à la création et les bourses aux phases de conception, d'écriture, de recherche et d'expérimentation, ainsi qu'au prototypage.

— Renforcer les liens entre la création et la recherche scientifique en initiant des collaborations structurelles avec les universités, les écoles supérieures d'art et les instituts de recherche scientifique.

— Développer de nouveaux axes de recherche en appui de la création artistique en ouvrant des bourses de recherche science/culture.

— Réaliser une étude d'utilité et de faisabilité sur la création d'un Fonds de la Recherche artistique, et dans l'hypothèse où les conclusions y seraient favorables, entamer les travaux de mise en place.

— S'assurer que le mécanisme du Tax Shelter, suite à l'élargissement aux arts de la scène et la réforme de l'impôt des sociétés, continue d'être attractif pour les producteurs et les entreprises ;

— Créer un incitatif fiscal complet pour le mécénat et définir un cadre fiscal et législatif qui place mécénat et sponsoring au minimum sur un pied d'égalité, qui a le même effet démultiplicateur pour la culture, qui reconnaît le mécénat en compétences et en nature.

— Développer et dynamiser les pratiques artistiques en amateur qui permettent la transmission du patrimoine culturel et développent la créativité collective.

— Déployer un réseau cohérent d'agences-conseils pour les artistes et les créateurs. Ces agences s'adresseront à tout porteur de projet et l'accompagnement se fera en matière

d'entrepreneuriat culturel, de recherche de débouchés et de promotion, de gestion, d'administration, de droit social et fiscal.

- Poursuivre et amplifier le soutien aux projets de formation professionnalisante, de conseil d'accompagnement et d'orientation de la carrière des travailleurs des arts en veillant à lui donner une dimension européenne et internationale.
- Développer l'opération « jeunes talents » présentant les travaux des étudiants sortant des écoles d'art de la FWB en établissant des liens entre les opérateurs culturels locaux/régionaux.
- Mettre en place une grille de rémunération des expositions au bénéfice des artistes et curateurs, et étendre le « droit de monstration » à tous les lieux subventionnés par la FWB.
- Soutenir les infrastructures culturelles fédérales et notamment les musées pour éviter un éparpillement des collections entre les entités fédérées.
- Rendre les procédures administratives simples, claires et cohérentes pour plus d'efficacité, de liberté et de sens, et alléger les justificatifs.
- Faire étudier par le CPI (code de la propriété intellectuelle) les effets de « l'IA » sur les droits des titulaires de droits, et prendre les mesures qui s'imposent pour réguler l'usage de ces nouvelles technologies.
- Faire valoir l'exceptionnalité du livre en tant que produit culturel à protéger pour lequel il convient de conserver un taux de TVA de 6 %, comme l'énergie, voire de lui octroyer un taux de 0 % comme l'autorise la directive européenne sur la TVA.
- Revaloriser les enveloppes budgétaires dévolues aux aides structurelles et aux aides au projet théâtre jeune public pour permettre la structuration et la pérennisation des compagnies, encourager l'émergence de nouvelles, ceci afin de garantir le maintien de la vivacité du secteur et de la qualité reconnue de sa création.

1.2. GARANTIR UN VÉRITABLE STATUT D'ARTISTE

La question de la situation et du statut des artistes est une question vitale ; il est donc nécessaire de s'attaquer prioritairement à cette question qui, contrairement aux promesses faites, n'est pas résolue. Le statut des artistes n'en est toujours pas un. Cette question recouvre, dans les faits, plusieurs dimensions qui se superposent :

- Le statut social et fiscal pour lequel des solutions doivent en partie être traitées au niveau fédéral ;
- Le statut symbolique qui met en évidence le manque de considération vécu par nos artistes ;
- Le statut professionnel qui recouvre les pratiques et relations à revoir en profondeur de manière à valoriser le travail et la place de l'artiste.

Malheureusement, la réforme récemment menée au fédéral ne répond pas à la totalité des besoins exprimés. Il est indispensable que la concertation avec les artistes se poursuive durant la phase d'implémentation de la réforme, l'objectif étant qu'une politique d'emploi artistique ambitieuse, couplée à de nouvelles pratiques professionnelles, ait pour effet de supprimer la majorité des problèmes qui relèvent du « statut d'artiste ». Nous resterons attentifs aux inquiétudes et demandes du secteur à ce sujet et agirons pour que les ajustements nécessaires à cette réforme soient apportés afin que chaque artiste et technicien puisse enfin bénéficier d'un statut décent.

Nous voulons :

- Mieux soutenir dans sa mission la Commission du travail des Arts nouvellement instituée, en évaluant les conditions et la charge de travail, et le cas échéant, en apportant des adaptations en concertation avec les membres.
- Réévaluer les exigences prévues pour le renouvellement automatique de l'attestation indispensable pour accéder au statut, en concertation avec les fédérations représentatives.

- Revoir le périmètre des bénéficiaires en faisant en sorte de réduire les faiblesses du volet « social » de cette réforme qui, en l'état actuel, exclut notamment certains métiers techniques et les métiers de la diffusion.
- Ne pas conditionner l'accès au statut à la nécessité que « la nature du travail réalisé soit strictement artistique ». Les techniciens, diffuseurs, et professeurs d'écoles des arts par exemple devraient y avoir accès.
- Veiller à ce que le personnel des services de l'emploi (ONEM, Actiris, Forem, etc.) soit formé aux nouvelles législations en vigueur concernant la réforme du statut des travailleurs des arts.

Le statut, tel que proposé par Les Engagés (mai 2022)

Principe de base : les artistes ne sont pas des demandeurs d'emploi et doivent obtenir une gestion spécifique (organisme spécifique ou département spécifique, circuit financier spécifique, sortie des statistiques des demandeurs d'emploi...).

1. Les conditions d'accès :

- a. *Si l'artiste belge sort diplômé d'une école des arts, d'un conservatoire, d'une école supérieure formant à un métier reconnu, il obtient le statut d'artiste aux termes du stage d'insertion professionnelle. Dans les 3 ans qui suivent, il doit justifier auprès d'un service spécifique de contrats, d'expositions, de publications, etc., qui permettent de garantir la conservation de ce statut pour 5 nouvelles années. Au fur et à mesure de la carrière, ces périodes deviennent de plus en plus longues.*
- b. *Si l'artiste ne sort pas d'une école des arts, d'un conservatoire, d'une école supérieure formant à un métier reconnu, il obtient le statut d'artiste s'il a, dans les 2 années de sa première inscription, pu justifier de contrats, d'expositions, de publications, etc., qui permettent d'attester de son activité professionnelle (rémunérations, expertise du métier, etc.) dans un métier artistique. Après une première inscription dans le statut, il est soumis aux mêmes obligations et obtient les mêmes droits que les artistes issus d'écoles reconnues.*
- c. *De nombreux artistes, mais aussi certains techniciens, monteurs, concepteurs et réalisateurs de décors ont débuté comme bénévoles avant de se professionnaliser et d'être employés comme intermittents, artistes. C'est le cas en particulier dans des activités innovantes, émergentes ou dans la mise en place de festivals. Ils n'ont généralement pas été rémunérés parce que l'activité n'avait pas encore généré de rentrées à redistribuer. Ces temps de bénévolat ne sont pas pris en compte non plus. Nous proposons la valorisation suivant certains critères et attestations de ces temps de bénévolat qui sont aussi des temps de formation pour participer au taux d'activité de référence.*

d. Le temps de recherche qui peut parfois être long pour écrire un livre, penser un spectacle, s'entraîner, maintenir sa condition physique, de répétition, etc., ne sont pas des temps reconnus actuellement et ne sont donc pas assimilés à des temps de revenus pour justifier de son activité d'artiste. Aujourd'hui, il n'y a dans les formulaires que des cases chiffres et non des cases temps. Alors, transformons ces temps en chiffres « assimilés » à des revenus. Ce sont dans les faits, des investissements ... or les investissements sont pris en compte dans les autres professions.

e. En fonction des spécificités des métiers, ces périodes de référence peuvent être assouplies. En effet, certains types de métiers, de secteur, d'activité comportent ses spécificités en termes de rythme, de périodicité de travail ou de temps de création et puis de diffusion ou d'édition. Or, si l'artiste a obtenu le statut au mois de juin de l'année x, les activités et revenus qui justifient de conserver le statut seront strictement de type calendrier et non adaptés aux spécificités de ce métier. Exemple : l'artiste n'aurait pas obtenu toutes ses activités en juin de l'année x+1, mais bien si on était allés jusqu'à juillet ou août.

f. L'obtention du statut induit de suivre une formation courte afin de pouvoir gérer les conséquences administratives, comptables. Cette formation sera dorénavant prévue dans la formation initiale et le parcours de l'étudiant.

2. La carrière :

a. Certains métiers artistiques nécessitent une formation continuée, une remise à niveau, voire une reconversion. Un fonds sectoriel alimenté par les cotisations du secteur (patronat et travailleurs) est alimenté afin de garantir les formations nécessaires et garantir le revenu des personnes durant les périodes de formation.

b. Un modèle de contrat doit être établi spécifique aux artistes (artistes, techniciens, et travailleurs du secteur assimilés) qui est en lien avec le statut d'artiste.

c. Quel que soit le statut social choisi par l'artiste : personne physique ou société, employé ou indépendant, l'artiste peut obtenir le droit au chômage lors d'une rupture de contrat.

3. Montant d'indemnisation du statut :

L'octroi du paiement d'une « indemnité d'artiste » va de pair avec le statut. Elle est octroyée par trimestre anticipativement. Elle ne dépend pas des revenus de l'artiste. Elle est d'un montant équivalent à 1.5 fois le montant de l'indemnité de chômage. Mais l'artiste est taxé sur l'ensemble de ses revenus, y compris cette indemnité. Une partie de son imposition, soit 15 % de son impôt/taxation quel que soit son statut (employé ou indépendant) est versée au fonds sectoriel au titre de cotisations (formations, etc.) et pour alimenter le fonds de solidarité des artistes. La fiscalisation des revenus des artistes peut à sa demande être répartie sur plusieurs années si l'artiste peut justifier d'une période « d'investissement » et « d'amortissement » étalée sur une période plus longue. Ex. : écriture, recherche, création, représentations ou expositions sur plusieurs années, etc.

Le dossier du statut de l'artiste doit tenir compte aussi de la résolution portée au parlement européen à la mise en place d'un statut européen des artistes. Ce statut doit permettre la libre circulation des artistes dans l'espace européen, doit permettre une vision commune de la fiscalisation des revenus issus de la circulation des artistes ou des œuvres dans une perspective de l'augmentation et de la garantie de cette libre circulation. Ce statut européen doit être mis en place avec le principe fondateur de l'Europe : la subsidiarité.



et secondaire comme dans le supérieur, des résidences d'artistes — plasticiens, musiciens, artistes de théâtre, de danse, de cirque, cinéastes... Ainsi tous les jeunes, quelles que soient leurs appartenances sociales et culturelles, seront familiarisés à un langage, à des techniques, à une rigueur. Un des bénéfices de ces rencontres et du PECA est qu'ils entretiennent la faculté de créativité propre de l'enfant dès le plus jeune âge et que la rencontre d'artistes et l'expression culturelle permettent de sauvegarder et de développer.

L'implantation des résidences d'artistes dans l'enseignement obligatoire doit permettre l'intégration des disciplines artistiques telles que musique, dessin, éloquence et expression corporelle par le renforcement des liens entre les écoles et les artistes.

1.3. MULTIPLIER LES « RÉSIDENCES D'ARTISTES »

Nous encouragerons la mise en œuvre du Parcours d'éducation culturelle et artistique. Dans ce cadre, nous soutenons le renforcement, dès la crèche, et ensuite à l'école maternelle, primaire

Nous encouragerons également des résidences d'artistes dans d'autres milieux de vie : les maisons de repos, les écoles d'alphabétisation, les maisons maternelles qui accueillent les femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants, etc. Porteurs de sens, ces projets de résidence favorisent la rencontre entre l'œuvre, l'artiste et

le public et sont souvent créateurs de liens et de sens. Pour ces raisons, nous voulons mieux soutenir les artistes notamment en encourageant les résidences d'artiste et en leur ouvrant les infrastructures publiques.

Nous voulons :

- Affecter des infrastructures publiques de la Communauté française à l'accueil des compagnies et artistes en recherche, expérimentation et création
- Soutenir des projets associatifs visant à multiplier les résidences sur le territoire de la Communauté française.
- Poursuivre l'identification des lieux de résidence en FWB et inciter leur mise en réseau aux niveaux national et international.
- Instaurer une charte de bonnes pratiques en matière de résidence, sur base d'expériences de terrain concluantes.
- Porter une attention particulière au renforcement des liens entre les artistes et les publics à travers les résidences, notamment via les réseaux des bibliothèques, des centres culturels et des associations d'éducation permanente.
- Encourager les projets éphémères, tels que l'utilisation de surfaces commerciales vides comme atelier ou galerie pop-up.

2 — MIEUX DIFFUSER NOTRE CULTURE SUR NOTRE TERRITOIRE ET À L'ÉTRANGER

La Belgique est un pays qui ne manque pas de talents, mais nos artistes et les projets artistiques de la FWB ne circulent pas suffisamment sur leur propre territoire. La diffusion de la création artistique a particulièrement souffert de ces dernières années de pandémie. Il est aujourd'hui nécessaire d'investir dans des mécanismes visant à encourager le développement et le rayonnement des productions de nos artistes à l'étranger. Nous soutiendrons et développerons les outils qui favorisent la diversité culturelle et la circulation des productions. Le soutien à l'export culturel sera renforcé et le travail de WBI dans le secteur culturel valorisé et mieux soutenu.

Nous veillerons dès lors à reconnaître et à mieux soutenir les structures de production, de diffusion et de promotion dans leurs missions, sans affecter les moyens dédiés à la création. Nous serons attentifs au financement d'outils pour la diffusion de contenus afin de renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire et encouragerons la circulation des artistes et des œuvres.

Pour assurer la diversité de l'offre culturelle dans un maillage renforcé sur l'ensemble du territoire,

nous voulons :

- Que la FWB soutienne la mise en réseau de (petits) lieux de diffusion pour favoriser la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de tous les styles en Belgique francophone. Cela implique de :
 - + Favoriser les circuits courts pour amplifier la circulation des projets et artistes belges francophones.
 - + Mettre à disposition une qualité de transport qui permette de sécuriser la circulation des œuvres dans de bonnes conditions.

- Que la FWB poursuive et étende sa politique de soutien à la production et à la diffusion de contenus audiovisuels Web qui mettent en valeur la culture belge francophone (Webzine, Webradio, WebTV...).
- Numériser les œuvres appartenant au domaine public belge et les diffuser gratuitement pour les jeunes.
- Favoriser le développement de nouveaux espaces médiatiques et de formes de promotion numériques innovantes.
- Rendre les sous-titres obligatoires dans les trois langues officielles sur les chaînes publiques et leurs plateformes de streaming.
- Que des accords soient conclus avec Wallonie-Bruxelles Théâtre Danse (WBTD), l'agence officielle pour la promotion et l'exportation des arts de la scène à l'international, afin qu'elle assure ses missions de promotion, de valorisation et de diffusion des œuvres et des services sur le territoire de Bruxelles et de la Wallonie, comme elle le fait à l'international.
- Développer en parallèle des collaborations avec l'AWEX pour renforcer les réseaux et la participation belge francophone aux initiatives internationales.
- Augmenter l'aide à la mobilité et encourager les échanges artistiques ainsi que tout outil favorisant la visibilité et l'exportation des spectacles à l'étranger (outils de promotion, traduction de textes, surtitrage, résidences à l'étranger, etc.).
- En partenariat avec nos délégations à l'étranger, mettre en place des expositions, spectacles, lecture... qui parcourent nos différentes délégations sur une année.

3 — ASSURER L'ACCÈS À LA CULTURE

Nous souhaitons agir pour que chaque citoyen, dès le plus jeune âge, ait accès à une offre culturelle variée et de qualité, près de chez lui, qu'il la connaisse et qu'il puisse en faire usage. L'enjeu étant de neutraliser le plus possible les obstacles – qu'ils soient d'ordre financier, liés à la mobilité ou symboliques – de façon à ce que chacun se sente légitime de rentrer dans une institution culturelle ou de participer à une activité culturelle ou d'éducation permanente. L'accessibilité en termes de mobilité, de prix et de communication, doit être renforcée.

Nous voulons :

- Mener un audit sur l'impact et l'efficacité, en termes d'accessibilité, du subsidé au fauteuil.
- Soutenir les opérateurs pour qu'ils puissent investir des espaces inhabituels (privés ou publics) en vue de sortir la culture de ses lieux traditionnels et réinvestir la rue, les villages, les quartiers isolés, les espaces de la vie quotidienne (quais, bords de voirie...).
- Affecter des moyens spécifiques à la création d'espaces d'expression critique et/ou d'expérimentation artistique, des espaces de « vivre ensemble », dans les lieux culturels.
- Sans affecter les moyens dédiés à la création, mieux financer la médiation – ses fonctions et ses outils – sachant que ses bénéfices collatéraux englobent tous les aspects du quotidien et du vivre ensemble.
- Décentraliser une partie de la programmation et des ateliers en soutenant la création de structures artistiques et/ou culturelles mobiles.
- Soutenir l'idée d'avoir du personnel volant dans les musées – tout en reconnaissant les limites budgétaires des pouvoirs locaux – pour aller vers les publics fragilisés, plus distants et à mobilité réduite. Proposer que cette initiative ne soit pas financée aux frais de la commune, explorant d'autres sources de financement.



- Mettre en place des dispositifs pour contribuer à une plus grande accessibilité de l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap tant sur le plan de l'accès aux lieux que sur le plan de l'accès aux contenus et de l'accessibilité sensorielle (reproductions en 3D, audiodescriptions, audioguide avec détection infrarouge, sous-titrages...).
- Élargir et harmoniser les politiques tarifaires des lieux culturels (étudiants, familles nombreuses,

demandeurs d'emploi, isolés, seniors...) en uniformisant la manière de présenter les prix selon les statuts et en sensibilisant les organisateurs à appliquer une politique tarifaire démocratique, sans mettre en danger leur programmation.

- Accorder un accès gratuit aux espaces culturels et de loisirs pour les jeunes et leur famille, lorsqu'ils sont accompagnés par des intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse dans le cadre de leur mission d'aide éducative.

- Poursuivre le renforcement et la pérennisation structurelle de l'action des centres d'expression et de créativité, des associations de pratiques artistiques en amateur et de médiations culturelles qui participent à l'émancipation et au développement de l'esprit critique.
 - Garantir les évolutions du secteur de l'éducation permanente par la poursuite de nouvelles reconnaissances et l'évolution des reconnaissances existantes ainsi que par le soutien à la mise en œuvre de projets ponctuels. Permettre le financement total du décret.
 - Accorder une priorité aux bibliothèques locales (opérateurs directs) en termes de nouvelles reconnaissances comme de financement des montées de catégorie.
 - Encourager les synergies entre opérateurs culturels en incitant à la mutualisation et au partage des lieux, des outils et des compétences. Donner davantage de moyens financiers pour les contrats-programmes afin que davantage d'opérateurs culturels puissent bénéficier d'un partenariat de confiance structuré et structurel avec la FWB et les pouvoirs locaux, réduisant ainsi la précarité de leurs financements.
 - Accorder la gratuité du pass-musées pour les jeunes de moins de 25 ans, donnant accès, à prix réduit, aux musées de la FWB et offrant des réductions sur les frais de transport.
 - Adapter les horaires d'ouverture des musées et lieux d'exposition, pour qu'ils puissent être accessibles en soirée. Proposer par exemple une nocturne par mois.
 - Restaurer un tarif senior pour les musées et expositions.
 - Favoriser la gratuité des musées publics, alignant ainsi la Belgique sur d'autres pays tels que le Royaume-Uni.
- Offrir aux jeunes de 16 ans un pass-rail européen utilisable une fois avant leurs 20 ans pour leur permettre de voyager en Europe et d'en découvrir les richesses culturelles¹¹¹.
 - Créer et assurer la gestion d'une plateforme numérique et interactive qui reprend l'offre culturelle afin que l'utilisateur se crée un « profil culturel » qu'il alimente, partage et commente.
 - Créer et assurer la gestion d'un outil papier décliné en version numérique présentant les lieux culturels de la FWB sous un angle informatif et qualitatif et non purement promotionnel.
 - Renforcer les coopérations entre les médias publics belges (VRT, RTBF, BRF) pour proposer des programmes en néerlandais et en allemand sous-titrés en français afin de permettre aux francophones de mieux connaître les réalités des autres communautés linguistiques.

En parallèle de toutes ces mesures, nous voulons travailler à l'amplification des collaborations entre les différents niveaux de pouvoir compétents dans les matières ayant un lien avec la culture (formation, emploi, économie, fiscalité, santé) en mobilisant régulièrement la Conférence interministérielle Culture et les structures administratives.

¹¹¹ Aussi en jeunesse

20

Vie associative

— VALORISER L'ENGAGEMENT DE
CHACUNE ET CHACUN POUR LE BIEN
DE TOUTES ET DE TOUS

La vie associative, véritable épine dorsale de notre société, bat au rythme des engagements citoyens et des initiatives innovantes et structurantes qui la nourrissent. Au cœur de nos préoccupations, nous considérons la sphère associative comme un pilier incontournable du « vivre-ensemble », contribuant de manière significative à l'épanouissement individuel et collectif. Cependant, force est de constater que le gouvernement actuel a négligé ce secteur vital bafouant les principes de respect de la liberté d'association, de l'égalité de traitement ou de différenciation entre opérateurs et régulateurs. Les associations ne sont pas des exécutants des politiques mais des partenaires pour les penser, les négocier et en organiser la mise en œuvre dans le respect des principes de la Charte associative.

Le constat est clair : les multiples appels à projets lancés sans réelle réflexion sur une vision à long terme ont laissé le secteur associatif dans une précarité chronique. Plutôt que d'investir dans des financements pérennes, le gouvernement actuel a préféré multiplier les initiatives ponctuelles, laissant les acteurs associatifs dans l'incertitude et l'instabilité. Cette approche témoigne d'un manque de compréhension des besoins réels du secteur et des citoyens et d'une absence de considération pour les contributions inestimables des associations à notre société, privilégiant le fait du prince politique.

Nous sommes convaincus que le secteur associatif joue un rôle essentiel dans la réponse aux besoins de société tant dans le service à la population que dans la cohésion sociale. Il agit en synergie avec l'État pour répondre efficacement aux besoins de la population. La vie associative, loin d'être un simple complément, est un partenaire clé dans le développement et la mise en place de solutions concrètes. Nous plaidons pour un engagement fort et durable en faveur du secteur associatif, avec des financements stables et adaptés à la diversité des missions qu'il accomplit dans le respect de la liberté d'association. La mise en œuvre du principe de subsidiarité est également au cœur de notre démarche. Nous défendons l'idée que l'État devrait céder aux associations en ce qu'elles sont les mieux placées pour accomplir. Reconnaître et valoriser l'expertise des acteurs associatifs, c'est favoriser une gestion plus efficace des ressources et une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque communauté. Finalement, Les Engagés sont le mouvement par excellence pour revitaliser et soutenir le secteur associatif. Nous nous engageons à mettre en place des politiques claires, basées sur une vision à long terme, afin de garantir la pérennité et le développement de la vie associative. Reconnaissons ensemble le rôle essentiel des associations dans la construction d'une société plus solidaire, inclusive et résolument tournée vers l'avenir. Les Engagés défendent une Belgique où la vie associative rayonne et unit chaque citoyen autour d'un idéal commun

Complémentaire à l'action des associations, le volontariat constitue également un axe central de notre approche. Les volontaires sont les piliers sur lesquels repose la vie associative, offrant leur temps et leurs compétences au service de causes qui leur tiennent à cœur tant dans la gestion que dans l'animation des associations. Les Engagés s'engagent à renforcer et à faciliter le volontariat en mettant en place des dispositifs encourageant l'implication citoyenne. Nous croyons en la force du volontariat pour créer des liens durables au sein de la société et pour favoriser un sentiment d'appartenance et de solidarité. Les études démontrent que le volontariat est créateur de santé, de cohésion sociale, de qualité de vie et d'engagement.

Les Engagés considèrent la vie associative comme un moyen privilégié pour créer du lien qui unit les gens. Les associations sont des ponts entre les individus, favorisant le dialogue intergénérationnel, la diversité des points de vue, et créant ainsi une toile sociale riche. Dans un monde où la quête de biens matériels est souvent mise en avant, nous affirmons que l'associatif nous offre la possibilité d'avoir plus de liens, plus de solidarité et plus de bien-être collectif. Nous croyons fondamentalement aux apports des démarches d'éducation permanente pour réaliser ces objectifs de bien être en commun et de lien social. Nous voulons une société des liens plutôt que des biens.

Nos priorités

- **Un tissu associatif partenaire des pouvoirs publics pour mettre en œuvre des politiques concertées**
- **Faciliter et promouvoir les initiatives associatives**
- **Cultiver le goût de l'engagement associatif**
- **Mettre en valeur et reconnaître l'action des associations auprès de la population**
- **Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse**



1 — UN TISSU ASSOCIATIF PARTENAIRE DES POUVOIRS PUBLICS POUR METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES CONCERTÉES

Au cœur de notre projet pour une Belgique inclusive et dynamique, Les Engagés placent le tissu associatif en tant que partenaire clé pour réfléchir, concerter et mettre en œuvre de manière efficace des politiques publiques. Nous croyons fermement en l'idée que les associations, par leur proximité avec les réalités du terrain, sont des acteurs essentiels dans la concrétisation des objectifs gouvernementaux négociés avec elles.

Le principe de subsidiarité guide notre approche, encourageant la délégation des responsabilités aux associations là où elles démontrent une expertise et une efficacité particulière. Que ce soit notamment dans des domaines tels que la pédagogie, la facilitation de l'accès au logement, l'aide aux personnes précarisées, la santé, l'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap, la culture, la formation ou encore l'accueil de personnes vulnérables (la liste n'est pas exhaustive mais exemplative), les associations peuvent apporter une contribution significative grâce à leur connaissance approfondie et de proximité des besoins spécifiques de la population.

Nous plaçons pour un renforcement du lien entre l'État et le secteur associatif, fondé sur la confiance mutuelle. Ce rapport de confiance est essentiel pour créer un environnement propice à la collaboration fructueuse, où les compétences des associations sont reconnues et mises à profit. Les Engagés s'engagent à établir des mécanismes de concertation régulière, favorisant un dialogue ouvert et constructif entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs.

En choisissant de travailler main dans la main avec le secteur associatif, nous aspirons à bâtir une Belgique où la complémentarité entre l'État et les associations devient la norme. Les Engagés encourageront la co-création de solutions, laissant place à l'innovation sociale et à des réponses

adaptées aux défis complexes de notre société.

Ensemble, construisons un partenariat fort et dynamique, où la diversité des talents et des compétences contribue à l'épanouissement de chaque individu et au bien-être collectif.

2 — FACILITER ET PROMOUVOIR LES INITIATIVES ASSOCIATIVES

Nous reconnaissons la richesse des initiatives associatives et sommes résolument engagés à alléger le fardeau administratif qui entrave trop souvent leur dynamisme. Notre engagement envers un environnement propice à la croissance des associations, en levant les obstacles bureaucratiques qui limitent leur capacité à innover et à répondre rapidement aux besoins de la société est primordial.

Les charges administratives excessives constituent l'un des principaux freins à l'épanouissement des initiatives associatives. Nous nous engageons à simplifier les procédures administratives, permettant ainsi aux associations de consacrer davantage de temps et d'énergie à leurs missions fondamentales. Nous envisageons une réduction significative des formalités administratives, tout en garantissant la transparence nécessaire à la bonne gouvernance associative et misons sur la formation et le bon sens pour obtenir des résultats innovants et durables.

La multiplication des appels à projets, souvent éphémères et chronophages, constitue une autre source de préoccupation majeure. Notre vision consiste à substituer ces initiatives temporaires par des financements pérennes, offrant ainsi aux associations la stabilité nécessaire pour planifier à long terme et réaliser des projets significatifs. Les Engagés aspirent à créer un environnement financier prévisible pour les associations, susceptible de leur permettre de conserver leur personnel qualifié, favorisant ainsi l'innovation et le développement continu de leurs actions.

La fiscalité des associations est également au cœur de nos préoccupations. Nous plaçons en faveur de mesures fiscales incitatives, reconnaissant la valeur sociale du volontariat. Nous souhaitons évoluer vers une fiscalité avantageuse pour les associations, encourageant le bénévolat en rendant plus attractives les incitations fiscales liées à cet engagement citoyen. Simultanément, nous nous efforcerons de simplifier les processus liés au volontariat.

Finalement, nous aspirons à libérer le potentiel des initiatives associatives en éliminant les entraves bureaucratiques et en créant un environnement fiscal favorable. En simplifiant les procédures, en rendant les financements plus durables, et en valorisant le volontariat par une fiscalité avantageuse, nous envisageons de faire émerger une Belgique où les associations prospèrent, innovent et contribuent activement à une société plus solidaire et épanouissante.

Nous voulons :

- Garantir la liberté d'association des établissements dans le cadre de l'offre de formations (habilitations) et de leurs collaborations, en les protégeant notamment de la logique territoriale des pôles académiques.
- Encourager les fédérations d'ASBL et les différentes plateformes existantes de soutien d'ASBL à développer une activité de guichet d'entreprise, afin de gagner en visibilité, d'établir une « relation client », de compléter leur offre actuelle de services et de leur ouvrir de nouveaux moyens. Cela permettra aussi une synergie et des économies d'échelle pour les petites associations qui y trouveront un réel appui administratif et comptable abordables.
- Revoir l'impôt des personnes morales auquel sont soumises les associations, afin de veiller à ce que celles qui dépensent davantage que leurs revenus (immobiliers ou mobiliers) bénéficient d'un taux réduit, à l'instar de l'impôt des sociétés.

- Assurer un financement structurel et non plus par appel à projets.
- Réduire les délais de liquidation des subventions afin d'éviter des problèmes de trésorerie.
- Revoir le décret APE afin de garantir une juste indexation des subventions pour garantir la pérennité des associations.
- Atteindre les 100 % du financement des associations en Education Permanente.
- Veiller au travers des accords non-marchands à ne pas mettre les secteurs en concurrence par des financements différents entre les niveaux de pouvoir.
- Dispenser les petites associations (détenant moins de 50.000 € de patrimoine) des déclarations UBO.

3 — CULTIVER LE GOÛT DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF AUPRÈS DES JEUNES NOTAMMENT

Au cœur de notre vision pour une société dynamique et solidaire, nous accordons une importance particulière à la culture ou culture de l'engagement précoce du goût de l'engagement associatif, notamment au sein du secteur de la jeunesse. Notre conviction profonde est que l'engagement dès le plus jeune âge crée des citoyens investis tout au long de leur vie (des CRACS). Nous considérons que soutenir les organisations de jeunesse et favoriser le lien entre l'école et le monde associatif sont des piliers essentiels pour édifier une société où chaque individu trouve sa place et contribue activement au bien-être collectif.

Nous affirmons que le terreau de l'engagement associatif se trouve au sein de chaque génération. Encourager notamment les jeunes à s'impliquer dans des organisations de jeunesse constitue un investissement dans l'avenir de notre société. Plus on commence jeune, plus on internalise les va-



leurs d'entraide, de solidarité, et de responsabilité citoyennes. Ainsi, nous plaillons pour un soutien renforcé aux initiatives dédiées à la jeunesse, offrant des espaces d'apprentissage et d'expression où les futurs citoyens peuvent développer leurs compétences et leur sens des responsabilités.

La promotion des associations au sein des établissements éducatifs représente une stratégie cruciale. Nous nous engageons à établir des liens étroits entre l'école et le monde associatif, permettant aux jeunes de découvrir les multiples facettes de l'engagement citoyen. En intégrant les valeurs associatives dans le curriculum éducatif, nous aspirons à former des citoyens actifs, conscients de leur rôle au sein de la société.

Nous souhaitons également promouvoir une culture de l'engagement accessible à tous. Cela implique de créer des ponts entre le monde professionnel et associatif, encourageant les employeurs à soutenir le volontariat en libérant, par exemple, du temps de travail pour permettre à leurs employés de s'investir bénévolement. Les Engagés reconnaissent que tout le monde, indépendamment de son statut, devrait avoir l'opportunité de contribuer à la vie associative et de participer à la construction d'une société plus harmonieuse.

En conclusion, nous croyons en la puissance de l'engagement associatif dès le plus jeune âge comme catalyseur d'une société plus solidaire. En favorisant la collaboration entre les organisations de jeunesse, l'éducation et le monde professionnel, nous aspirons à créer un environnement où chaque individu, quel que soit son parcours, trouve sa voie pour participer activement à la construction d'un avenir collectif prometteur.

Nous voulons :

- Au niveau fédéral, instaurer un service citoyen généralisé pour les jeunes, volontaire dans un premier temps et obligatoire à terme.
- Valoriser les volontaires par un certificat attestant des compétences acquises et une dispense du stage d'attente de chômage.
- Dédommager substantiellement le service citoyen pour qu'il ne suscite pas uniquement l'adhésion des jeunes privilégiés et l'inclure dans le calcul pour la pension.
- Promouvoir le volontariat à travers tous les niveaux de pouvoir comme source d'émancipation, d'implication et de citoyenneté. D'ailleurs, il s'agit de préserver la loi fédérale de 2005 relative aux droits des volontaires qui garantit le statut des volontaires et définit leurs droits et les obligations des organisations ou les institutions qui les accueillent.
- Créer une plateforme en ligne visant d'une part à valoriser le volontariat et l'associatif

et d'autre part à faciliter la rencontre entre demandeurs de services, associations et volontaires à la recherche de projets ou encore citoyens en recherche de petits jobs (exemple : babysitting...). Sur la plateforme, on retrouverait des informations sur les associations actives dans la commune, les appels à bénévolat, une CVthèque des volontaires, les demandes de services, un répertoire des initiatives, un agenda de l'associatif, des vade-mecum utiles aux associations et bénévoles....

- Permettre aux syndicats bénévoles ou membres d'une copropriété qui rendent des petits services à cette dernière de bénéficier d'un régime similaire à celui des bénévoles d'ASBL en ce qui concerne la perception de dédommagements réduits.
- Participer aux initiatives régionales telles que le grand nettoyage de Printemps (BeWapp), GoodFood, Fauchages tardifs, Contrats de rivière, Opérations « Combles et clochers ».
- Organiser chaque année la « semaine des associations » avec au programme des portes ouvertes et visites de projets, des rencontres dans les écoles et une grande fête où les associations pourront tenir un stand.

4 – METTRE EN VALEUR ET RECONNAÎTRE L'ACTION DES ASSOCIATIONS AUPRÈS DE LA POPULATION

Dans la perspective d'une Belgique prospère et solidaire, Les Engagés reconnaissent la nécessité cruciale de mettre en valeur et de reconnaître pleinement l'action des associations au sein de la population. Cette section incarne notre engagement à créer un élan collectif où l'État, les citoyens et les entreprises collaborent harmonieusement pour soutenir et renforcer le tissu associatif, garantissant ainsi une société équilibrée et résiliente.

Nous considérons que le soutien étatique aux associations est une pierre angulaire de leur vitalité.

Cependant, nous reconnaissons également que les associations ont besoin d'un appui plus large, impliquant la participation active des citoyens et des entreprises. Ainsi, notre vision s'articule autour de la promotion de ces associations auprès du secteur privé, encourageant les entreprises à s'investir dans des projets porteurs de sens, en phase avec leurs valeurs et contribuant à l'amélioration de la société.

Les entreprises, en tant que partenaires potentiels, doivent jouer un rôle déterminant dans le renforcement des associations. Nous encourageons la mise en place de mécanismes favorisant la collaboration entre les associations et les entreprises, que ce soit par le biais de mécénat, de partenariats ou de programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Nous croyons en la création de synergies où le secteur privé contribue activement à des initiatives bénéfiques pour la collectivité.

La promotion des associations auprès des entreprises ne se limite pas à une simple collaboration financière. Il s'agit également de mettre en lumière le travail essentiel accompli par ces associations au sein de la société. Nous nous engageons à développer des campagnes de sensibilisation, mettant en exergue les projets impactants et les réussites significatives des associations, afin d'encourager davantage de partenariats et de soutiens.

Nous aspirons à créer un élan d'engagement collectif où l'État, les citoyens et les entreprises convergent pour mettre en valeur et reconnaître pleinement l'action des associations. En favorisant une collaboration étroite entre les différents acteurs de la société, nous travaillons à établir un écosystème propice à la croissance et à la pérennité des associations, contribuant ainsi à la construction d'une Belgique solidaire et épanouissante pour tous.

Nous voulons :

- Encourager les entreprises locales à soutenir sous la forme d'un mécénat les activités associatives.
- Pérenniser toutes les formes d'association de jeunesse (mouvements de jeunesse, associations de fait...) qui répondent à certains critères de qualité et poursuivent des objectifs sociétaux tant financièrement que matériellement par le prêt gratuit de matériel, la location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux...
- Revoir l'impôt des sociétés pour encourager le mécénat d'entreprise.
- Promouvoir et renforcer la bonne gouvernance dans les secteurs associatifs par un soutien accru aux fédérations représentatives tout en mettant en place des critères de bonne gouvernance interne des fédérations.

5 — RENFORCER LE SOUTIEN AUX MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Chaque année, des centaines de milliers de jeunes s'investissent dans les mouvements de jeunesse. Ils participent à des camps, s'impliquent dans des projets sociaux, environnementaux ou encore suivent des formations. Ces jeunes font l'expérimentation de la vie en collectivité et de la mise en autonomie. À côté des lieux de socialisation comme la famille ou l'école, ces moments encouragent le jeune à se socialiser, à apprendre et à se dépasser. Les associations de jeunesse constituent un pilier majeur de la vie associative et culturelle ainsi qu'un partenaire de premier ordre dans la politique de la jeunesse. Singulièrement, les mouvements de jeunesse sont un lieu de vie essentiel. Ils constituent un maillon incontournable de ces animations qui visent à les rendre responsables, actifs, critiques et solidaires au sein de notre société. Que ce soit les animés ou les animateurs, tous donnent de leur temps pour

l'autre. Ils partagent des moments de découverte, d'apprentissage et de solidarité, particulièrement au moment des camps et séjours. Pour toutes ces raisons, il faut une reconnaissance forte de ces acteurs par les pouvoirs publics.

La pénurie d'endroits de camps, liée au succès des mouvements de jeunesse mais aussi aux changements des rythmes scolaires, reste critique puisqu'il manque toujours des lieux de qualité et à un prix abordable pour les accueillir. Cela risque de générer des situations inéquitables entre les mouvements de jeunesse. Le renforcement d'Atouts-camps doit rester une priorité afin de développer l'offre d'endroits de séjours et de camps en Région wallonne. Il faut davantage de moyens et un soutien de l'administration pour développer des endroits de camp de qualité et accessibles financièrement.

Nous voulons :

- Rendre davantage accessible les infrastructures publiques : école, centre sportif, locaux utilisés par les mouvements, locaux communaux,... pour augmenter le nombre d'endroits de camps et séjours en Région wallonne.
- Soutenir financièrement l'Asbl Atouts-Camps.
- Avec les Fédérations de pouvoir organisateur des écoles, mener une campagne d'information auprès des directions d'écoles afin de les encourager à inscrire leur école sur le site atoutscamps.be et à mettre à disposition leurs locaux.
- Continuer les pourparlers avec les Centres de Dépaysement et de Plein Air pour développer l'accès aux associations du secteur jeunesse.
- Rendre plus accessible les transports publics aux enfants et aux jeunes notamment dans le cadre d'activités jeunesse.
- Visibiliser les actions et les missions du secteur jeunesse et des mouvements de jeunesse et éviter le bashing dont ils font parfois les frais.

- Renforcer l'enveloppe des organisations de jeunesse et du dispositif particulier Mouvement de jeunesse (revalorisation du barème, en finir avec les appels projets, revoir les subsides qui touchent les infrastructures et les formations des animateurs ainsi que le subside ONE pour les animés lors des camps/séjours).
- Valoriser les camps et les séjours comme un lieu de tourisme social.

- Renforcer les outils et les formations à destination des animateurs via un appui renforcé entre les structures et les experts dans le domaine de la santé mentale et de l'EVAS.
- Dans la réforme de la « Gouvernance », développer d'autres dispositifs que l'extrait de casier judiciaire pour l'ensemble des animateurs pour solutionner les éventuels problèmes de terrain.



21

Jeunesse

— CONSTRUIRE DEMAIN

L'avenir appartient à la jeunesse. C'est une affirmation qui résonne avec force et vérité dans le contexte actuel, où les défis mondiaux et les transitions sociétales nous obligent à repenser nos politiques publiques. Nous croyons fermement que la jeunesse n'est pas seulement l'avenir, mais aussi le présent actif et vibrant de notre société. C'est pourquoi nous faisons de la jeunesse une priorité dans notre programme.

La jeunesse représente l'espoir et l'innovation. Elle porte en elle les germes du futur et détient les clés d'un monde en constante évolution. Nous voulons embrasser cette dynamique et intégrer pleinement les jeunes dans le processus décisionnel. Notre engagement envers la jeunesse est plus qu'une promesse ; c'est une mission fondamentale pour façonner un avenir inclusif, durable et prospère.

Ce chapitre ne se limite pas à des propositions isolées, car la jeunesse est un sujet transversal qui imprègne l'ensemble de notre programme. Nous avons travaillé main dans la main avec "Génération Engagée", l'organisation de jeunesse des Engagés, pour intégrer un grand nombre de leurs propositions. Ce partenariat est le reflet de notre écoute et de notre confiance envers les jeunes. Leur voix n'est pas seulement entendue ; elle est un pilier central de notre vision politique.

Nous abordons les questions de l'éducation, de l'emploi, de la santé mentale, du climat, de la culture et de la participation citoyenne à travers le prisme de la jeunesse. Chaque proposition a été conçue en tenant compte des défis spécifiques auxquels les jeunes sont confrontés aujourd'hui, et des opportunités uniques qu'ils peuvent saisir pour influencer leur avenir.

L'implication des jeunes dans la création de ce programme est une preuve de notre engagement à construire des ponts entre les générations, à encourager le dialogue et à valoriser les idées innovantes. C'est une reconnaissance que les défis actuels - climatiques, économiques, sociaux - nécessitent des solutions nouvelles et audacieuses, des solutions que la jeunesse est particulièrement bien placée pour proposer.

Mais ce chapitre va au-delà de la simple énumération de politiques. Il est un engagement à donner à la jeunesse les outils nécessaires pour façonner activement leur avenir. Nous voulons les équiper pour qu'ils deviennent non seulement des acteurs du changement, mais aussi des leaders dans tous les domaines de la société. Notre objectif est de créer un environnement où chaque jeune peut développer son plein potentiel, contribuer à la société et vivre une vie épanouissante.

En mettant l'accent sur la jeunesse, nous ne faisons pas seulement une promesse électorale ; nous prenons un engagement envers l'avenir. La politique est l'art de préparer demain, et il n'y a pas de meilleur investissement pour l'avenir que de miser sur la jeunesse. C'est pour elle que nous faisons de la politique, et c'est son avenir que nous nous engageons à préparer.

Nous sommes conscients que les défis auxquels la jeunesse est confrontée aujourd'hui sont sans précédent. Mais nous sommes également convaincus que, par notre soutien et notre engagement, nous pouvons transformer ces défis en opportunités. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où la jeunesse ne se contente pas de survivre, mais prospère. Parce que le courage de changer commence avec la jeunesse.

Nos priorités

→ **Promouvoir une santé physique et mentale robuste chez les jeunes, à travers un accès élargi aux soins et à la sensibilisation.**

→ **Assurer l'intégration professionnelle des jeunes en facilitant la transition de la formation au marché du travail, en favorisant l'emploi et la mobilité.**

→ **Créer un cadre propice pour un avenir serein des jeunes, en améliorant l'accès au logement, en soutenant la parentalité et en préservant l'environnement.**

→ **Développer l'éducation civique des jeunes pour renforcer leur engagement démocratique et dans le secteur associatif.**

1 — PROMOUVOIR UNE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE ROBUSTE CHEZ LES JEUNES, À TRAVERS UN ACCÈS ÉLARGI AUX SOINS ET À LA SENSIBILISATION

Dans notre engagement à promouvoir une santé physique et mentale robuste chez les jeunes, nous réaffirmons avec conviction que la prévention est primordiale. Reconnaisant que la santé n'est pas seulement un état physique, mais aussi un équilibre mental, nous plaçons une importance particulière sur le bien-être mental, surtout chez les jeunes. La période de la pandémie de Covid-19 a mis en lumière les défis uniques auxquels cette génération est confrontée, exacerbant les problèmes de santé mentale et soulignant l'urgence d'agir.

Nous comprenons que la santé mentale des jeunes est intrinsèquement liée à leur environnement et à leur mode de vie. Ainsi, nous envisageons une approche holistique, intégrant le sport et la culture comme des piliers essentiels pour le bien-être mental. Le sport, en particulier, offre des avantages significatifs en termes de santé physique, mais aussi en tant que moyen de socialisation, de développement du caractère et de gestion du stress. De même, les activités culturelles, qu'elles soient artistiques, musicales ou littéraires, jouent un rôle crucial dans l'expression personnelle et la santé émotionnelle des jeunes.

Notre vision est de créer un environnement où chaque jeune a accès à des ressources et des opportunités pour maintenir et améliorer sa santé physique et mentale. Cela inclut un accès élargi à des soins de santé de qualité, des programmes de sensibilisation et d'éducation à la santé adaptés aux jeunes, ainsi que des initiatives encourageant l'activité physique et la participation culturelle.

Dans ce chapitre, nous aborderons ces questions de manière exhaustive, en reconnaissant que la santé des jeunes n'est pas seulement une question de traitement des maladies, mais aussi de promotion d'un style de vie sain et équilibré. Nous explorerons des stratégies pour renforcer les services de santé mentale, soutenir les initiatives sportives et culturelles, et nous engagerons à fournir les outils nécessaires aux jeunes pour qu'ils puissent gérer leur santé physique et mentale de manière proactive.

Le bien-être de notre jeunesse est une priorité absolue, car c'est en investissant dans leur santé aujourd'hui que nous préparons un avenir meilleur pour tous. Notre programme vise donc à établir une fondation solide pour que chaque jeune puisse s'épanouir pleinement, en bonne santé physique et mentale, armé pour relever les défis de demain.



1.1. FAVORISER LA SANTÉ PHYSIQUE CHEZ LES JEUNES

Nous voulons **supprimer le concours d'entrée en médecine et en dentisterie**, ainsi que le **numerus clausus** limitant l'accès à la profession des médecins et des dentistes. Nous voulons nous assurer que les générations futures puissent avoir accès à un médecin, alors que de nombreux jeunes veulent s'engager dans ce secteur en pénurie. Nous souhaitons également mettre fin au concours en fin de 1^{er} année de bachelier des études vétérinaires.

Notre vision est de renforcer l'offre de soins de santé en Belgique en supprimant ces barrières, tout en assurant un haut niveau de qualité dans la formation médicale, notamment par le biais d'un investissement accru dans l'enseignement supérieur. Cette approche est complétée par la fin de l'enveloppe fermée dans l'enseignement supérieur, une mesure que nous proposons pour garantir une formation de qualité supérieure et répondre aux besoins urgents de notre système de santé. Notre objectif est clair : augmenter le nombre de professionnels de la santé qualifiés pour répondre efficacement aux besoins de la population, tout en assurant un parcours de formation équitable et accessible pour tous les aspirants médecins.

1.2. SOUTIEN À LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES

La crise de la santé mentale chez les jeunes en Belgique est alarmante. Plus de 220 000 jeunes de 10 à 19 ans sont diagnostiqués avec un trouble mental, et une majorité ressent une dégradation de leur santé mentale.

Pour y faire face, nous proposons le "**Pass Santé Mentale**", comprenant cinq mesures clés :

1. Douze Séances Gratuites : Chaque détenteur du pass aura droit à douze séances gratuites par an avec un psychologue agréé, assurant ainsi un suivi régulier et professionnel.

2. Accès prioritaire : Le Pass Santé Mentale accordera aux jeunes un accès prioritaire aux consultations chez un psychologue ou un psychiatre. Nous restons conscients du manque criant de médecins, c'est pourquoi nous continuerons de militer pour la fin des quotas INAMI afin de faire face à la pénurie de médecins.

3. Téléconsultations : En cette ère numérique, il est essentiel d'offrir aux jeunes la possibilité de consulter des professionnels de la santé mentale en ligne, garantissant ainsi un accès rapide et sans contrainte géographique.

4. Équipes Mobiles d'Intervention Psychologique : Des bus ou camionnettes équipés en tant que salles de thérapie mobiles pourraient circuler dans les communes afin d'approcher les solutions thérapeutiques et de les rendre plus accessibles. Elles permettraient un premier contact avec un professionnel de la santé mentale sans rendez-vous.

5. Ateliers de Bien-être : Des ateliers seront organisés régulièrement, couvrant des sujets tels que la gestion du stress, la sophrologie et les méthodes de travail, offrant aux jeunes des outils concrets pour leur bien-être quotidien. Afin de faire connaître ces pratiques, des initiations pourraient être intégrées au programme scolaires. Ces ateliers pourraient être organisés lors du temps extra-scolaire.

A. LE SPORT AU SERVICE DE LA SANTÉ DES JEUNES

La pratique régulière du sport est cruciale pour la santé mentale, offrant un double bénéfice : amélioration de l'état physique et renforcement du bien-être mental. Le sport agit comme un exutoire naturel contre le stress et l'anxiété, favorisant une meilleure gestion des émotions. Cette connexion entre activité physique et santé mentale est une raison supplémentaire pour encourager l'accessibilité au sport pour tous. En favorisant des programmes sportifs accessibles, nous contribuons non seulement à la santé physique des individus, mais aussi à leur équilibre psychologique et émotionnel.

Nous soutenons donc **la reconnaissance de l'e-sport** pour permettre aux jeunes talents de concilier scolarité et passion, tout comme les athlètes classiques. Actuellement, les promesses de l'e-sport sont souvent confrontées à un choix difficile entre leur éducation et leur passion. Nous envisageons de proposer des aménagements similaires à ceux des élites sportives, afin de soutenir ces jeunes dans leur double parcours. Notre but est de dynamiser le secteur de l'e-sport et de changer la perception souvent réductrice de cette pratique. Il est temps de reconnaître les bénéfices des jeux vidéo sur le bien-être des jeunes et de valoriser l'e-sport comme une voie légitime et enrichissante.

B. CULTURE ET BIEN-ÊTRE MENTAL DES JEUNES

L'accès à la culture joue également un rôle essentiel dans la santé mentale, offrant un espace pour l'expression personnelle et la découverte. C'est pourquoi il est crucial de favoriser son accessibilité. La culture stimule la créativité, offre des perspectives nouvelles et contribue au bien-être émotionnel, constituant ainsi une raison de plus pour rendre la culture largement accessible à tous, en particulier aux jeunes.

Accorder la gratuité du pass-musées pour les jeunes de moins de 25 ans, donnant accès, à prix réduit, aux musées de la FWB et offrant des réductions sur les frais de transport.

Ce pass permettra un accès à prix réduit aux musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles et offrira des réductions sur les frais de transport. Cette initiative vise à rendre la culture plus accessible, en encourageant les jeunes à explorer et apprécier la richesse des musées. Elle représente une opportunité d'enrichissement culturel et d'apprentissage continu, favorisant ainsi l'éveil intellectuel et le bien-être émotionnel des jeunes.

2 — ASSURER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN FACILITANT LA TRANSITION DE MARCHÉ DU TRAVAIL, EN FAVORISANT L'EMPLOI ET LA MOBILITÉ

Pour relever le défi de l'intégration professionnelle des jeunes, une approche multidimensionnelle est essentielle. Cela commence par une réforme de l'enseignement obligatoire et supérieur pour mieux préparer les jeunes à la vie professionnelle. Nous envisageons une amélioration significative des qualités pédagogiques, en adaptant les programmes pour les rendre plus pertinents et en phase avec les exigences actuelles du marché du travail.

L'alternance, combinant formation et expérience pratique, doit être promue comme une filière d'excellence, offrant une voie d'accès privilégiée vers l'emploi. Cette méthode permettra aux jeunes d'acquérir des compétences concrètes tout en se familiarisant avec le monde du travail, augmentant ainsi leurs chances d'emploi.

Une économie prospère est un autre pilier essentiel pour faciliter l'intégration professionnelle des jeunes. Nous nous engageons à créer un environnement économique dynamique où les opportunités d'emploi sont nombreuses et variées, permettant ainsi aux jeunes de trouver des emplois correspondant à leurs compétences et aspirations. Pour y parvenir, une fiscalité favorable à l'emploi et à l'entrepreneuriat est cruciale. Nous envisageons des mesures fiscales qui encouragent l'emploi des jeunes et qui augmentent leur pouvoir d'achat.

Enfin, la mobilité joue un rôle clé dans l'intégration professionnelle. Nous sommes déterminés à améliorer les infrastructures et services de transport pour permettre aux jeunes de se déplacer facilement, que ce soit pour le travail ou les loisirs.

Cette accessibilité accrue ouvrira de nouvelles perspectives d'emploi et enrichira l'expérience de vie des jeunes.

Dans l'ensemble, notre vision est de créer un cadre où les jeunes sont non seulement bien préparés pour entrer sur le marché du travail, mais aussi soutenus tout au long de leur parcours professionnel. Cela implique une éducation adaptée, des opportunités économiques, une fiscalité incitative et une mobilité facilitée, formant ainsi un écosystème favorable à l'épanouissement professionnel des jeunes.

2.1. FAIRE DE L'ALTERNANCE UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE

Pour valoriser l'alternance en tant que filière d'excellence, il est crucial de reconnaître que les jeunes doivent avoir accès à un cursus adapté à leurs aspirations. Les études supérieures ne sont pas l'unique chemin vers une carrière réussie. L'alternance, combinant formation théorique et expérience professionnelle, est une voie précieuse, trop souvent négligée par les politiques précédentes.

Pour y arriver, **nous voulons** :

— **Élever l'alternance au rang de filière d'excellence.** Cette approche implique un partenariat étroit avec les entreprises et les établissements de formation pour assurer une expérience enrichissante et pertinente. En offrant une formation pratique de qualité, en lien direct avec le marché du travail, l'alternance deviendra une option attrayante, offrant des débouchés professionnels solides et respectés.

Ce renforcement de l'alternance vise à diversifier les parcours éducatifs et à valoriser toutes les formes d'apprentissage, en reconnaissant leur importance égale dans la construction d'une carrière.

2.2. POUR UNE RÉMUNÉRATION QUI PERMET D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Pour soutenir l'entrée des jeunes dans la vie active, nous soulignons l'importance d'une rémunération juste et motivante. Diminuer la fiscalité sur le travail est essentiel pour augmenter leur pouvoir d'achat à un moment crucial de leur vie : début de carrière, achat d'une maison, fondation d'une famille. Un jeune qui commence à travailler doit sentir que son effort est récompensé adéquatement.

Pour y arriver, **nous voulons** :

— **Défiscaliser les 100 000 premiers euros gagnés** par un jeune travailleur. Cette mesure vise à alléger le fardeau fiscal pour les jeunes en début de carrière, encourageant ainsi l'indépendance financière et l'investissement dans des projets de vie significatifs. En augmentant le pouvoir d'achat des jeunes travailleurs, nous favorisons un démarrage positif dans leur vie professionnelle et personnelle, soutenant leurs ambitions et leur permettant de contribuer plus efficacement à l'économie.

2.3. MOBILITÉ OPTIMISÉE POUR L'ÉMANCIPATION DES JEUNES

La mobilité joue un rôle clé dans l'émancipation des jeunes, en leur permettant d'accéder à des opportunités d'éducation, de travail et de loisirs. Notre objectif est de promouvoir une mobilité respectueuse de l'environnement, en améliorant l'offre de transports en commun et en encourageant l'utilisation du vélo. Reconnaisant que la voiture reste nécessaire pour certains jeunes, surtout dans les zones mal desservies par les transports publics, nous devons également soutenir la transition vers des véhicules électriques, en adéquation avec les directives de l'UE. Ainsi, notre approche est d'assister tous les modes de transport pour offrir aux jeunes une mobilité complète et accessible, adaptée à leurs besoins et respectueuse de notre planète. Nous proposons donc :

- Nous proposons la mise en place d'un **leasing social** donnant accès à une **voiture électrique pour 100 euros par mois pour les jeunes de moins de 30 ans.** Ce leasing sera réservé aux jeunes aux revenus les plus faibles.
- Nous proposons la mise en place d'un tel système de leasing social mais donnant accès cette fois-ci à un **deux-roues électrique pour 35 euros par mois pour les jeunes de moins de 30 ans.**
- Nous souhaitons que les étudiants ayant dépassé la limite d'âge pour bénéficier des tarifs préférentiels puissent tout de même en bénéficier et que la **fréquence** des transports en commun soit augmentée afin de continuer la **transition vers les transports en commun.**

3 — CRÉER UN CADRE PROPICE POUR UN AVENIR SEREIN DES JEUNES, EN AMÉLIORANT L'ACCÈS AU LOGEMENT, EN SOUTENANT LA PARENTALITÉ ET EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Dans l'objectif de créer un cadre de vie propice et serein pour les jeunes, notre programme aborde avec sérieux la lutte contre le réchauffement climatique. Reconnaisant l'urgence climatique, nous avons formulé des propositions robustes et pragmatiques dans notre plan climat, détaillé dans le chapitre environnemental de notre programme. Un avenir serein pour la jeunesse est indissociable d'un engagement fort envers un futur climatique viable.

Nous sommes également conscients de l'importance du soutien aux jeunes parents. Reconnaître et répondre à leurs besoins spécifiques est essentiel pour bâtir une société inclusive et bienveillante. Le soutien à la parentalité est un pilier de notre engagement envers un avenir serein pour les jeunes familles.

Enfin, l'accès au logement, et particulièrement à la propriété, est une priorité pour permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir avec confiance. Nous nous engageons à élaborer des politiques visant à faciliter cet accès, reconnaissant que la sécurité du logement est fondamentale pour l'épanouissement des jeunes. Notre vision est de créer un environnement où chaque jeune peut se construire un avenir stable et prometteur, en harmonie avec un environnement préservé et soutenu par des politiques qui encouragent la construction familiale et l'accession à la propriété.

3.1. COMBATTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UNE PRIORITÉ POLITIQUE

L'environnement est un enjeu crucial, transversal et intergénérationnel, qui nécessite une approche inclusive et proactive. La jeunesse, particulièrement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique, a démontré un intérêt et une volonté forts pour des actions concrètes et durables. Reconnaisant cette implication, il est essentiel de leur donner une voix significative dans la prise de décision. Nous nous engageons à intégrer pleinement la jeunesse dans le processus décisionnel environnemental, en reconnaissant leurs préoccupations et en valorisant leur engagement.

Pour y arriver, **nous voulons** :

- Mettre en place un **référendum climatique.** Ce référendum vise à entériner un pacte citoyen pour le climat, impliquant directement les citoyens dans la définition et l'approbation des politiques environnementales. Il représente un engagement fort envers la démocratie participative et assure que les actions contre le réchauffement climatique sont ancrées dans la volonté populaire.
- Créer un **fonds pour les générations futures.** Cette mesure agit comme une garantie que les objectifs environnementaux soient respectés. En cas de non-respect des engagements, notamment en termes de réduction des émis-



sions de gaz à effet de serre, ce fonds servira à soutenir les initiatives et les défis auxquels les générations futures devront faire face, assurant une responsabilité et une reddition de comptes des décideurs actuels.

3.2. SOUTIEN RENFORCÉ AUX JEUNES PARENTS

La parentalité est un moment crucial dans la vie des jeunes. Elle nécessite un accompagnement adéquat, car elle peut impacter significativement la carrière professionnelle. Prioriser le bien-être des parents et de l'enfant est fondamental.

Pour y arriver, **nous voulons** :

- **Garantir une place en crèche pour chaque enfant.** Cette mesure vise à assurer l'éducation et la socialisation de l'enfant tout en offrant aux parents la tranquillité d'esprit nécessaire pour concilier parentalité et vie professionnelle. En offrant un accès universel aux crèches, nous facilitons la vie des jeunes parents et soutenons le développement optimal de l'enfant.

3.3. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA PROPRIÉTÉ POUR LES JEUNES

Pour faciliter l'accès à la propriété et encourager la mobilité, nous proposons d'annualiser les droits d'enregistrement en Belgique. Cette réforme étalera le paiement sur 20 ans, réduisant ainsi la charge financière initiale, en particulier pour les jeunes acheteurs.

Pour y arriver, **nous voulons** :

- **Annualiser les droits d'enregistrement** pour les rendre plus supportables financièrement et encourager l'achat immobilier.

Cette mesure vise à rendre l'accession à la propriété plus abordable et à s'adapter aux changements de vie des propriétaires. Elle diminue de 50 % le coût initial de l'achat immobilier en supprimant les droits d'enregistrement du premier apport. En allégeant le fardeau financier, nous soutenons l'adaptation des logements aux enjeux climatiques et renforçons la mobilité résidentielle.

4 — DÉVELOPPER L'ÉDUCATION CIVIQUE DES JEUNES POUR RENFORCER LEUR ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE ET DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Dans notre engagement à préparer les jeunes à devenir des acteurs clés de demain, nous soulignons l'importance de développer leur éducation civique. En leur donnant les outils nécessaires pour comprendre les enjeux nationaux et internationaux, nous visons à aiguiser leur esprit critique et à encourager leur participation active dans la société. Cette compréhension approfondie des dynamiques sociales et politiques est cruciale pour qu'ils puissent développer et exprimer leurs idées de manière constructive.

Par ailleurs, le tissu associatif de jeunesse et le volontariat jouent un rôle inestimable dans l'engagement des jeunes. Ces plateformes offrent non seulement des opportunités de participation

et de contribution au sein de la communauté, mais elles contribuent également à leur formation personnelle et sociale. En encourageant l'implication dans ces secteurs, nous faisons un pas vers l'habilitation des jeunes à prendre en main leur avenir et à contribuer activement au bien-être de la société.

Notre objectif est donc double : éduquer les jeunes à la citoyenneté active et les impliquer dans le secteur associatif et le volontariat. Cette approche holistique permet de former des individus conscients, responsables et engagés, prêts à relever les défis de demain et à enrichir le tissu social et démocratique de notre nation.

4.1. RENFORCER LE MONDE ASSOCIATIF ET LE VOLONTARIAT POUR ENGAGER ACTIVEMENT LES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ

Pour renforcer le monde associatif et le volontariat, essentiels à l'engagement des jeunes dans la société, nous devons reconnaître et soutenir leur rôle crucial. Les associations offrent une première expérience significative de l'engagement citoyen, formant ainsi les jeunes à devenir des acteurs actifs de la société.

Pour y arriver, **nous voulons** :

- **Réformer le financement des associations.** Nous proposons de passer d'un système trop souvent basé aujourd'hui sur des appels à projets ponctuels à un financement à long terme, permettant aux associations de se développer de manière stable et prévisible. Ce changement est crucial pour leur permettre de continuer à jouer leur rôle vital dans l'émancipation des jeunes et dans le tissu social de notre société.

21 bis

Aide à la jeunesse

— VERS UNE PROSPÉRITÉ DE VALEUR
ET D'INNOVATION POUR UN MONDE
EN TRANSFORMATION

Il est entendu que chaque enfant, chaque jeune doit être protégé, soigné, éduqué avec bienveillance. Chacun doit être accompagné, avec amour et repères, pour acquérir estime de soi, se socialiser, trouver des ressources et utiliser ses compétences pour pouvoir s'émanciper et se projeter dans un avenir avec confiance.

Or, malgré la réforme du Code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse, le secteur est sous tension. Des grèves à répétition dans les services d'aide et de protection de la jeunesse pour dénoncer l'insuffisance de prises en charge, la création de collectifs de l'aide à la jeunesse à Bruxelles et Liège ou des interpellations insistantes dans d'autres régions révèlent le manque de place récurrent en Communauté française et particulièrement dans les arrondissements les plus densément peuplés. Les autorités administratives et judiciaires, mais aussi les membres du secteur dont la mission est de mettre en place des solutions adéquates pour les situations les plus préoccupantes réclament de nouvelles places structurelles pour ces mineurs, contraints aujourd'hui d'être installés, dans des hôpitaux ou des lieux d'urgence, inadaptés sur le long terme, ou tout simplement laissés sans aide spécialisée dans des situations délétères. Il s'agira aussi de s'interroger et d'analyser finement les causes de l'augmentation des besoins de ces placements.

Nous sommes convaincus de la nécessité et de l'urgence d'augmenter les services qui interviennent à l'intérieur des familles, lorsque des difficultés éducatives sont avérées, pour soutenir les parents parfois en situation précaire, parfois déficients, parfois négligents voire maltraitants. Dans le cas des situations de parents maltraitants, la priorité reste le bien-être de l'enfant.

Les situations de prises en charge sont de plus en plus complexes. Les problématiques vécues par les familles sont multifactorielles : problèmes sociaux, psychologiques, économiques, problèmes liés au handicap. La santé mentale occupe une place prépondérante dans les pathologies rencontrées et touche également certains enfants et jeunes à la croisée de différents secteurs.

Toutefois, faute d'accompagnement adéquat, au moment opportun ou malgré cet accompagnement, des situations tendent à se détériorer pour les enfants. En conséquence, il est urgent de créer de nouvelles places, en service résidentiel ou en famille d'accueil.

Il s'agit donc de répondre aux besoins relatifs aux prises en charge en services d'accompagnement, mais aussi en structures d'hébergement dont la norme en personnel doit être améliorée afin de pouvoir accueillir dignement et travailler la réintégration en famille. L'encadrement psycho-social prévu est encore insuffisant en regard des problématiques rencontrées. Il ne permet pas un travail soutenu afin de favoriser, lorsque cela est possible, le retour des enfants en famille, finalité recherchée par ces services et inscrite dans le Code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse.

La région de Bruxelles rassemble une population qui présente des indicateurs de fragilité importante tant au niveau social que psychologique. Plus que dans les autres régions du pays, les enfants et les jeunes vivent dans des conditions sociales difficiles (à Bruxelles, près de 40 % de la population vit sous le seuil de risque de pauvreté) et/ou sont confrontés à un mal-être psychologique). Avec plus de 5.000 mineurs en danger ou en difficulté, pour 1226 prises en charge potentielles, le nombre des mineurs demeurant sans prises en charge est dramatique.

D'autres grandes villes connaissent également des difficultés substantielles (les chiffres du terrain montrent que plus de 1000 jeunes en danger ne sont pas pris en charge à Liège par exemple) et sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, de nombreuses files d'attente dans les SAJ/SPJ démontrent l'importance d'évaluer et prioriser les besoins par les autorités administratives et judiciaires.

Les programmations passées ne sont plus adaptées aux enjeux actuels. Il est temps de mettre en œuvre un vaste plan de développement du secteur de l'aide aux enfants et adolescents en détresse familiale, pour être en phase avec la réalité de la société actuelle.



Nos priorités

- Renforcer la prévention et l'accompagnement dans le milieu de vie
- Accompagner les mineurs en danger et en difficulté
- Conforter la prise en charge des jeunes ayant commis des faits qualifiés infraction

1 — RENFORCER LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE MILIEU DE VIE

Nous voulons renforcer le travail de prévention entre les différents secteurs, à l'intérieur des familles, dès le plus jeune âge de l'enfant et à différents moments de sa minorité pour répondre à ses besoins. La prévention doit se réaliser dans les différentes sphères de la vie des jeunes : famille, école, quartier, sport, association de jeunesse, culture, au sein des CPAS.

Concrètement, **nous proposons de :**

- Augmenter le nombre de services apportant une aide intensive en famille, dans toutes les composantes de la vie quotidienne (éducation, hygiène, nutrition des enfants, etc.) lorsque celles-ci sont compromises par les parents, et réfléchir sur la tranche d'âge de prise en charge.
- Encourager les services d'actions en milieu ouvert (AMO) à prévoir des actions de prévention spécifiques avec les familles précarisées ou en difficulté afin d'éviter une orientation trop fréquente vers les Services d'aide à la jeunesse (SAJ)¹¹².

¹¹² Les services d'aide à la jeunesse sont des services qui proposent une aide aux jeunes en difficulté ou en danger ainsi qu'à leurs familles, en collaboration avec eux et afin d'éviter l'intervention de la justice.

- Renforcer la collaboration entre les services d’accompagnement en famille, les organismes d’intérêt public en charge du handicap (AVIQ-PHARE) et les services d’aide et de protection de la jeunesse pour les familles et les enfants souffrant de handicap, et ce, afin d’éviter une séparation systématique de l’enfant et de sa famille.
- Organiser des synergies entre les secteurs de l’enfance, de l’Aide à la jeunesse et de l’aide sociale sur la question de la précarité afin d’y apporter des réponses socio-éducatives et socio-économiques.
- Recentrer les missions des services apportant une aide sociale, éducative et pédagogique à destination uniquement des jeunes en décrochage scolaire, et créer des services d’accompagnement dont la mission serait de former professionnellement les jeunes, proches de la majorité et qui ne retrouveront plus les bancs de l’école.
- Prévoir des modules de formations de base obligatoires et continues destinées aux agents des secteurs publics (services d’aide et de protection de la jeunesse).
- Prioriser la prise en charge par les services de première ligne, et optimiser la communication entre ces services, dont l’ONE, les CPMS, les services sociaux et les mutuelles ainsi que les médecins généralistes et les soignants à domicile avec les services d’aide et de protection, dans l’objectif de prévenir les situations d’enlèvement ; ajouter médecin généraliste et soignants à domicile aux services de première ligne.
- Dégager des moyens pour le soutien socio-éducatif des jeunes pris en charge par les services de l’Aide à la jeunesse et hébergés dans des internats scolaires ; étendre l’offre d’internats pour les jeunes qui nécessitent un éloignement du milieu de vie et de leur entourage familial.

2 — ACCOMPAGNER LES MINEURS EN DANGER ET EN DIFFICULTÉ

Nous voulons favoriser le bien-être des jeunes placés en services agréés ou accompagnés par un service, promouvoir et renforcer le placement en familles d’accueil.

Concrètement, **nous proposons de :**

- Prospector, en Région Bruxelloise et en Région wallonne, les bâtiments publics inoccupés, afin de créer des places d’hébergement pour les enfants ainsi que d’effectuer une démarche similaire pour les services d’accompagnement.
- Permettre aux opérateurs existants de procéder à des investissements soutenus par les pouvoirs publics en vue d’augmenter leur potentiel d’accueil dans les zones prioritaires.
- Casser la logique de silo dans laquelle travaillent les secteurs de l’enfance, des centres publics d’action sociale, les services de santé et santé mentale, de l’Aide à la jeunesse, pour proposer une prise en charge holistique et concertée à destination des enfants et des jeunes ainsi que leur famille.
- Développer la prise en charge, par des structures adaptées, des jeunes qui se trouvent à la frontière entre les secteurs du handicap, de la santé mentale et de l’Aide à la jeunesse.
- Renforcer le personnel des services d’aide pour enfants maltraités, effectuant le diagnostic des situations de risque de maltraitance, et resserrer les liens entre ces services et les conseillers et directeurs afin de lutter contre la maltraitance infantile.
- Donner directement la parole aux jeunes pris en charge par des services agréés d’hébergement sur différents thèmes (santé, scolarité, loisirs, droits, etc.) en vue de la réalisation d’une enquête destinée à analyser leurs besoins et d’optimiser ainsi leur prise en charge.

- Soutenir les collaborations entre les écoles de devoirs ou les services apportant une aide sociale, éducative et pédagogique aux jeunes en décrochage scolaire, et les services résidentiels qui hébergent ces jeunes, dans un souci de les soutenir scolairement.
- Encourager les organisations de jeunesse à inclure les enfants placés dans leurs activités, et à mettre en place des projets en concertation avec les services agréés d’hébergement.
- Soutenir la création de « kots à projets » tournés vers l’accompagnement des jeunes fragilisés et vers la réalisation d’activités avec eux-ci.
- Appuyer les Centres sportifs locaux souhaitant organiser des journées sportives à l’attention de services d’hébergement de jeunes.
- Encourager la vocation de nouvelles familles d’accueil afin que celles-ci aillent au bout du processus de recrutement, avec une attention particulière à l’accueil d’urgence, et augmenter le nombre de prises en charge au sein de tous les services d’accueil d’urgence, de moyen et de long terme dans leur travail d’accompagnement des familles.
- Créer un service de placement familial à destination des enfants en danger qui présentent des troubles psychologiques spécifiques.

3 — CONFORTER LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES AYANT COMMIS DES FAITS QUALIFIÉS D’INFRACTION

Nous voulons favoriser la justice restauratrice et le concept de désistance en donnant la priorité à l’aide dans le milieu de vie ainsi qu’aux mesures alternatives au placement, lorsque celles-ci correspondent au profil du jeune.

Concrètement, **nous proposons de :**

- Sensibiliser davantage les magistrats et l’opinion publique à l’approche restauratrice/réparatrice qui peut avoir un impact sur le taux de récidive du jeune auteur, et soutenir les Services d’actions restauratrices et éducatives (SARE) dans les médiations et concertation restauratrice en groupe qu’ils organisent, des prestations d’intérêt général et des modules de formation à destination des mineurs délinquants.
- S’assurer du bon fonctionnement des Équipes mobiles d’accompagnement (EMA) qui ont pour mission d’accompagner les jeunes délinquants au terme de leur placement en IPPJ et favoriser ainsi leur réinsertion sociale, familiale et scolaire.
- Développer davantage les séjours de rupture comme prise en charge des jeunes ayant commis des infractions et s’assurer du bon suivi des jeunes lors de leur retour en Belgique.
- Scolariser adéquatement les jeunes en IPPJ et mieux organiser la collaboration « école- IPPJ ».
- Offrir aux jeunes à leur sortie d’IPPJ un encadrement et un accompagnement de qualité dans la durée.
- Créer des ailes médicalisées au sein des IPPJ prenant en charge des jeunes délinquants souffrant de déficiences intellectuelles ou de troubles de santé mentale et nécessitant une réponse éducative, encadrés par un personnel pluridisciplinaire travaillant sur le biopsychosocial et leur orientation ultérieure.

22

Aînés

- RECONNAÎTRE LES AÎNÉS
COMME ACTEUR DE LEUR VIE
ET DE LA SOCIÉTÉ

En 2023, environ 18 % de la population belge était âgée de 65 ans ou plus et cette proportion va croître durant ces prochaines années. La qualité de vie et la place que doivent occuper les aînés dans la société sont clairement des enjeux essentiels qui attendent des réponses fortes de la part des pouvoirs publics.

Les gérontologues s'accordent pour souligner que la solitude constitue « un des principaux facteurs mettant en danger la santé des personnes âgées ». Dès lors, le développement d'activités socialisantes, incluant les seniors, doit constituer l'une des pierres angulaires des politiques publiques. Il est également indispensable d'instaurer une meilleure compréhension entre les générations lorsque jeunes gens et aînés participent à des projets communs. Enfin, le bénévolat des personnes âgées permet de faciliter la transition entre l'emploi à plein temps et la retraite et à augmenter l'espérance de vie en bonne santé.



Plusieurs enquêtes montrent enfin que la majorité des aînés souhaite apporter une contribution à la collectivité dès qu'ils partent à la retraite.

Nos propositions visent à encourager les aînés à s'engager dans la société. Nous souhaitons que les aînés soient pleinement acteurs de la société et vivent en pleine autonomie, en respectant les choix de chacune et de chacun. Nous voulons notamment que soit reconnue l'importance de leur participation au tissu social et que soit assurée leur intégration dans la vie communautaire et intergénérationnelle. Il faut aussi faire prendre conscience aux aînés du rôle qu'ils peuvent jouer dans la commune et la société en suscitant le plus possible leur participation. Nous devons enfin encourager les actions qui contribuent à la défense de la qualité de vie et du bien-être moral, culturel et économique de la personne âgée.

Nos priorités

→ **Prendre soin de la santé des aînés**

→ **Renforcer l'autonomie des aînés en leur assurant le lieu de vie qui leur convient le mieux**

→ **Garantir l'inclusion numérique des aînés**

→ **Revaloriser les pensions et assurer leur financement**

→ **Concevoir une mobilité spécifique pour les aînés**

→ **Encourager le travail et l'action sociale des seniors**

→ **Permettre aux aînés de participer à la vie démocratique**

→ **Renforcer le fédéralisme européen pour répondre à l'enjeu de l'allongement de la vie**

1 — PRENDRE SOIN DE LA SANTÉ DES AÎNÉS

La santé est à envisager d'abord sous une forme positive qu'il s'agit non seulement de préserver (logique de prévention) mais surtout de promouvoir en travaillant sur ses multiples déterminants (emploi, environnement, éducation, urbanisme, mobilité, logement, cohésion sociale, alimentation, bien-être mental...). Au niveau des soins de santé, le patient aîné doit pouvoir participer à toute décision le concernant, notamment en fin de vie.

La santé et le bien-être représentent la première préoccupation des aînés et font l'objet d'un chapitre important du plan de transformation « Santé » des Engagés. C'est dans ce cadre que nous abordons certains points qui concernent plus particulièrement les aînés.

La nécessité de bénéficier d'« un médecin pour chacun » s'applique particulièrement bien aux seniors. Il est le dépositaire du dossier médical global (DMG) du patient, établit régulièrement son état de santé et donne les conseils de prévention. La pénurie de médecins généralistes particulièrement en zone rurale et dans certains quartiers urbains ne leur permet pas d'agir de façon optimale. Le numerus clausus n'arrange évidemment en rien cette pénurie. Afin d'améliorer la prise en charge

du patient et le bien-être des soignants, une évolution volontaire vers le travail de groupe (quelle que soit sa forme) est souhaitable.

Les autres soignants subissent aussi une pénurie et une surcharge de travail. Pourtant, leur efficacité et leur présence auprès des malades sont essentielles. Il est indispensable de revaloriser le financement, mais aussi de renforcer l'épanouissement des soignants, et ce afin de les encourager à poursuivre leur métier et de susciter des vocations. Ceci est valable tant à l'hôpital qu'au domicile des patients. Il est nécessaire de revoir les normes d'encadrement. Les soignants en stage ou durant le début de leur carrière doivent être entourés par leurs pairs plus expérimentés. L'aménagement de fin de carrière des soignants doit être orienté vers la transmission du savoir et de l'expérience.

L'accessibilité à des soins spécialisés à temps et à coût acceptable est une priorité. Parmi les recommandations du plan de transformation « Santé », un certain nombre s'applique particulièrement aux aînés : généralisation du tiers payant, remboursement des prothèses dentaires et auditives, incitation pour les médecins et autres professionnels non conventionnés à appliquer le tarif de la convention lors d'une plage horaire d'une demi-journée par semaine.

L'hospitalisation des seniors se confronte aux contraintes d'efficacité imposées aux hôpitaux.

Les durées de séjour constamment raccourcies entraînent souvent des retours à domicile trop précoces sans concertation avec les aidants proches et les structures de soins à domicile.

L'accessibilité aux structures intermédiaires entre l'hôpital et le domicile (revalidation, convalescence, soins ambulatoires, fin de vie...) doit être améliorée.

Les aînés sont confrontés à 3 pathologies majeures ayant des caractéristiques propres à leur âge : le cancer, les maladies cardio-vasculaires, la maladie d'Alzheimer et autres démences. De plus la solitude chez les aînés revêt des caractéristiques propres.

- Dans l'actualisation du plan Cancer, une prise en charge par l'INAMI des déplacements des patients pour les séances de radiothérapie et de chimio-immunothérapies chez des patients qui souvent ne conduisent plus de voiture est nécessaire. Des véhicules légers comme cela existe largement en France pourraient desservir efficacement les zones rurales.
- Pour les maladies cardio-vasculaires, la mise au point d'outils de détection précoce à destination du médecin généraliste sera très utile.
- La maladie d'Alzheimer et les autres démences sont responsables d'une morbidité et d'un taux de mortalité majeur et en augmentation constante en fonction de l'âge. Un accent particulier devrait être porté à la prévention, à la recherche, aux traitements au sens large et à l'accompagnement de ces malades.
- La solitude qui touche souvent les personnes âgées peut conduire au suicide ou aussi à certaines assuétudes comme l'alcool.

Nous voulons :

- Supprimer les quotas INAMI.
- Favoriser l'installation des médecins généralistes et des dentistes dans les zones de pénurie.
- Activer un plan attractivité infirmier et aide-soignant, prenant en compte les constatations rapportées plus tôt.
- Améliorer l'accessibilité financière par la généralisation du tiers payant, le remboursement des prothèses dentaires et auditives ainsi que des lunettes et l'instauration d'une demi-journée au tarif conventionné par tous les prestataires de soins.
- Organiser la sortie du malade hospitalisé en concertation avec les aidants proches et les soignants du domicile sans pénalisation de l'hôpital.

- Rembourser le transport par véhicules légers entre le domicile et l'hôpital pour les traitements ambulatoires.
- Actualiser le Plan Cancer.
- Un plan maladies cardio-vasculaires.
- Un plan maladie d'Alzheimer pour le sujet âgé comprenant la maladie d'Alzheimer et les autres démences.
- Porter une attention particulière à la solitude et à la dépression.
- Revoir l'organisation du 1733 qui pose beaucoup de problèmes aux patients.

2 — RENFORCER L'AUTONOMIE DES AÎNÉS EN LEUR ASSURANT UN LIEU DE VIE QUI LEUR CONVIENT LE MIEUX

Pour chacun des aînés, il est essentiel de lui garantir un lieu de vie qui corresponde le mieux à ses besoins et ses aspirations. La grande majorité d'entre eux souhaitent continuer à résider à domicile, le plus longtemps possible. Pour répondre à cette attente tellement essentielle, nous devons apporter toute l'attention à l'aménagement de leurs habitations, en veillant notamment à :

- Concevoir les appartements et immeubles de manière modulaire de sorte qu'ils puissent évoluer au fil des âges et des besoins, par exemple en s'assurant de la possibilité d'y installer un élévateur, de réorganiser le rez-de-chaussée ou de diviser l'habitation pour y accueillir un locataire plus jeune.
- Lors de la construction de bâtiments neufs ou de lourdes rénovations, obliger à respecter une norme de largeur de portes correspondant à celle d'une chaise roulante, comme c'est le cas en Suède depuis plus de 40 ans.

- Promouvoir l'utilisation des matériaux les meilleurs et plus adéquats, de sorte à préserver la santé des Aînés et à participer aux efforts dans la lutte contre le dérèglement climatique : assurer un financement 0 % pour les rénovations en faisant financer les travaux par un tiers investisseur.
- Penser à l'aménagement du territoire en termes de mixité générationnelle en promouvant la création dans les communes de lieux de rencontres conviviaux, dont des maisons des aînés à proximité des maisons de jeunes, et l'organisation d'activités intergénérationnelles.
- Localiser le plus possible les habitats groupés et les MR/MRS dans les centralités urbaines ou rurales.

Pour assurer ce maintien à domicile le plus longtemps possible, nous voulons :

- Mettre sur pied une assurance autonomie :
 - + Faire de l'assurance autonomie un nouveau droit.
 - + Intégrer cette assurance autonomie à la sécurité sociale.
 - + Financer ce nouveau droit par une contribution obligatoire dès 26 ans, en partie proportionnelle aux revenus individuels.
 - + Développer une couverture sociale spécifique destinée notamment à maintenir l'autonomie des aînés à domicile.
 - + Diviser l'assurance autonomie en deux branches : l'intervention à domicile et l'octroi de l'Allocation Forfaitaire Autonomie (AFA).
- L'intervention à domicile donne le droit pour une personne en perte d'autonomie momentanée ou durable, quel que soit son âge, à l'aide à domicile (aide-ménagère, aide familiale, garde à domicile ou aidant proche).

- Le montant de l'AFA est, quant à lui, calculé sur base du niveau d'autonomie de la personne.
 - + Optimiser la présence et le recours aux ergothérapeutes sur le terrain.
 - + Accroître la visibilité et l'efficacité des centres de coordination des soins et de l'aide à domicile.

- Développer au maximum les formules d'habitat groupé et solidaire et les labelliser : il s'agit notamment des projets kangourou, des maisons communautaires, des résidences services, etc. Pour les soutenir, il s'agit de ;
 - + Créer un bail qui permet la collaboration intergénérationnelle.
 - + Soutenir les associations qui luttent contre l'isolement des aîné(e)s.
 - + Améliorer le statut des aidants proches.

À un moment donné cependant, l'accueil dans une institution doit être envisagé : c'est un moment très délicat pour les aînés qui doivent être accompagnés de près par leur famille et les assistants sociaux. Il y a donc lieu de veiller notamment à :

- Développer au maximum la participation des résidents à la gestion de l'institution (méthode Montessori – modèle Tubbe).
- Accroître la place des familles dans les politiques d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et prendre toutes les mesures pour garantir au maximum l'accès des familles à leurs résidents proches.
- Assouplir le cadre réglementaire mais limiter dans chaque institution le nombre de lits MRS à 60 % du total des lits pour y maintenir de la vie.
- Assouplir le cadre réglementaire mais limiter dans chaque institution le nombre de lits MRS à 60 % du total des lits afin de diversifier les profits de résidents et de rendre le lieu plus animé.

- Améliorer les normes architecturales des institutions.
- Envisager la possibilité d'utiliser des espaces au sein des institutions pour d'autres activités.
- Mettre en œuvre le décret portant sur la redéfinition du financement et des règles encadrant le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins (MR/MRS).
- Définir les fonctions des soignants (infirmiers, médecins) en maison de repos ainsi que l'infrastructure et le matériel minimum.
- Modifier l'appellation actuelle des maisons de repos.
- Assurer, au sein des institutions, des espaces permettant de reproduire des activités « comme à la maison ».
- Lancer une évaluation permettant d'établir le rapport coût/bénéfice de petites structures à taille humaine.
- Plaider auprès de l'autorité fédérale et de l'AFSCA pour une révision des normes relatives à la présence des résidents en cuisine.
- Plaider auprès de l'autorité fédérale et de l'AFSCA pour un assouplissement des normes relatives à l'accueil d'un petit animal de compagnie dans les institutions.
- Instaurer un contrôle accru du bien-être des personnes âgées qui résident dans des maisons de repos ou des maisons de repos et de soins.
- Garantir la dignité des personnes, renforcer le rôle du Conseil des résidents (avec la présence des familles) et instaurer au niveau régional un médiateur chargé de récolter et d'analyser les plaintes.

- Réévaluer la fonction et le rôle des administrateurs provisoires et instaurer un contrôle de l'exercice de leur mission.

Tout au long de leur troisième et quatrième âge, les aînés doivent pouvoir trouver le lieu de vie qui leur convient le mieux et leur assurer une vieillesse conviviale.

3 — GARANTIR L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES AÎNÉS

La digitalisation représente un progrès pour tous, particulièrement pour les aînés. Elle libère de la contrainte des distances, permet de maintenir des contacts avec les proches même éloignés, facilite l'accès quasi instantané à quantité d'informations.

Mais, comme pour tout progrès, il y a un revers à la médaille : la disparition de services de proximité réduit l'autonomie des personnes peu familiarisées aux nouvelles technologies. La fracture numérique est souvent une fracture générationnelle et sociale : l'âge, le niveau de revenu ou de formation, le handicap, sont les principaux facteurs qui accentuent la vulnérabilité.

Dans un avis commun émis le 23 février 2023, Unia et le Service de lutte contre la pauvreté, mettent en évidence le risque de discrimination, mais aussi la question non moins importante du non-recours à leurs droits par des personnes peu à l'aise avec l'informatique¹¹³.

La cause de ces problèmes concerne parfois le manque d'équipement, mais surtout la faiblesse des connaissances. Selon le Baromètre 2022 de la Fondation Roi Baudouin, 39 % des Belges disposent de faibles compétences numériques. Ce pourcentage s'élève à plus de 76 % pour les personnes âgées de plus de 75 ans¹¹⁴.



Nous voulons :

- Garantir légalement le maintien d'alternatives non-numériques, sans surcoût pour toutes les applications des administrations et des services essentiels. Prévoir au plan local une assistance individualisée pour les personnes les plus éloignées du numérique. Les communes en coopération avec les CPAS doivent organiser cette assistance afin d'aider ces personnes, par exemple à télécharger un document administratif, à remplir un formulaire, à effectuer une recherche ou encore à utiliser les plateformes des services publics, particulièrement l'app 112BE d'appel des services de secours qui peut représenter un intérêt pour les personnes âgées.
- Organiser des formations en petits groupes pour accompagner les personnes équipées,

mais non familiarisées à certains usages ; les Espaces Publics Numériques (EPN), en collaboration avec les associations locales, sont des outils particulièrement appropriés pour organiser ces formations.

- Inciter les communes qui ne possèdent pas encore d'EPN d'en créer un : au 1^{er} janvier 2023, 138 communes sur 262 de Wallonie ne disposent pas d'un EPN, soit 50 % des communes¹¹⁵ !
- Assurer, par les pouvoirs régionaux, un soutien au démarrage de nouveaux EPN et un financement structurel de leur fonctionnement.
- Encourager les coopérations entre communes voisines afin de multiplier et de diversifier les opportunités d'accompagnement et de formation par des médiateurs numériques qualifiés.

¹¹³ [https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/avis_relatif_%C3%A0_l'impact_de_la_digitalisation_des_services_\(publics_ou_priv%C3%A9s\).pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/avis_relatif_%C3%A0_l'impact_de_la_digitalisation_des_services_(publics_ou_priv%C3%A9s).pdf)

¹¹⁴ <https://media.kbs-frb.be/fr/media/9838/Inclusion%20Num%C3%A9rique.%20Barom%C3%A8tre%20Inclusion%20Num%C3%A9rique%202022>

¹¹⁵ <https://epndewallonie.be/a-propos-des-epn/>

- Imposer aux banques l'obligation d'installer au minimum un distributeur cash par 5000 habitants, dans un rayon de 10 km, le cas échéant en partenariat avec d'autres acteurs (comme la grande distribution).

4 — REVALORISER LES PENSIONS ET ASSURER LEUR FINANCEMENT

Toute personne âgée doit bénéficier d'une pension suffisante, garante de son autonomie et d'une vie décente. La pension doit à la fois valoriser le travail et tenir compte des situations des personnes les plus fragiles. Nous voulons accompagner ceux qui entreprennent. Les périodes assimilées à des périodes de travail doivent être revalorisées et prises en compte pour le calcul de la pension.

Nous voulons :

- Harmoniser progressivement les différents statuts salariés, indépendants et fonctionnaires, en ce compris les carrières mixtes.
- Accorder la priorité aux pensionnés les plus fragiles, notamment aux femmes dont la pension moyenne est largement inférieure à celle des hommes en raison de l'absence de reconnaissance de leur investissement dans la gestion familiale.
- Établir un plan pluriannuel d'augmentation de la pension légale pour améliorer la couverture sociale et atteindre un meilleur taux de remplacement.
- Mieux valoriser dans la carrière certaines périodes d'assimilation : la maternité et la paternité – congé parental – crédits temps – temps partiel – pause carrière. Étendre ces assimilations notamment aux périodes reconnues d'aidant proche¹¹⁶.

- Offrir des possibilités d'adaptation souple des fins de carrière pour permettre à chacun de la vivre de manière optimale (état de santé – pénibilité – petits enfants – etc.), réinstaurer des incitants au maintien au travail des seniors, et profiter de cette période pour assurer le transfert des compétences entre les générations.

- Garantir le financement des pensions et de la Sécurité sociale via le financement alternatif (compensation des réductions de cotisations patronales, accises, taxes carbones, etc.) et instaurer des mesures sociales et fiscales plus justes en ce qui concerne les 2^e et 3^e piliers, dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité.

- Conclure un nouveau pacte social pour demain, compte tenu de l'évolution de la société et du monde du travail, et assurant une meilleure prévisibilité pour les jeunes. Dans ce cadre, instaurer l'assurance autonomie, la pension de base, l'individualisation des droits, etc.

5 — CONCEVOIR UNE MOBILITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES AÎNÉS

L'enjeu fondamental, commun à tous dont les aînés, est la qualité de vie tant individuelle que collective. En ce qui concerne la mobilité, trois angles d'approche peuvent y concourir : accessibilité, sécurité et environnement.

5.1. ACCESSIBILITÉ

- L'aménagement du territoire doit garantir l'équité territoriale entre les milieux ruraux et urbains. Les choix de localisation doivent inclure dès le départ les conditions satisfaisantes d'accessibilité (dont les infrastructures) et leur évolution possible. Pour mémoire, sur le plan local, les CCATM sont composées aussi de membres aînés.

- L'offre de transport doit être étroitement et efficacement coordonnée entre les opérateurs des différents réseaux de service public : trains – bus – métros. L'amplitude et la fréquence des services devraient permettre aisément les aller et retour durant toute la journée voire en soirée et en WE. La fiabilité, notamment pour les correspondances, est une clé indispensable.

- La billettique doit être simple et les titres de transport faciles à acquérir et à utiliser : la tarification est à maintenir à des prix forfaitaires tant à la prestation qu'en abonnement. Les tarifs spécifiques seniors (trains – bus) doivent être maintenus, voire élargis à toute la journée. Le projet de modification du billet senior par la SNCB doit être revu.

- Quand les autorités et/ou les opérateurs de transport veulent modifier les offres, une consultation doit être organisée.

Les différents modes de déplacement impliquent des traversées et des changements de niveaux de cheminement.

Outre les impératifs des PMR, tous les espaces publics, ainsi que les matériels roulants et espaces privés accessibles au public, doivent être conçus et aménagés pour le plain-pied.

L'encouragement à l'usage des modes actifs, marche à pied et vélo, participe à entretenir la santé. Ils doivent bénéficier de lieux de circulation confortables et sûrs, dûment signalés. Trottoirs et pistes sont aussi à compléter de bancs et de points de pose de vélos. Les trottoirs doivent être agencés et éventuellement rénovés pour assurer la sécurité et l'accessibilité des piétons.

Pour mémoire, les conseils consultatifs communaux des aînés dans les communes constituent des lieux d'expression voire d'initiatives pour les améliorations à l'échelle locale.

5.2. TRANSITION ET ENVIRONNEMENT

Les besoins de déplacements ne sont pas toujours et partout aisés à satisfaire. Le mode routier reste le moyen le plus disponible et le plus souple. Cependant, vu l'évolution de notre environnement et l'avenir de notre planète, une transition s'impose pour réduire ces besoins, voire changer les réponses.

- La réduction des parcours routiers nécessite une interface entre la voiture et les autres modes de transport public. Ces lieux de correspondance appellent des capacités de stationnements suffisantes et sûres.

- Pour des besoins limités, des formules existent, mais sont à promouvoir et multiplier : voitures partagées, taxi social, bus local à la demande.

Les commissions consultatives des aînés fédérale, régionales et communautaire au sein desquelles Les Engagés Aînés sont représentés participent à cette volonté d'action de transition.

6 — ENCOURAGER LE TRAVAIL ET L'ACTION SOCIALE DES SÉNIORS

Dans une société tentée par le jeunisme, l'importance de l'expérience doit être rappelée. Bien avant la pension, les travailleuses et les travailleurs plus âgés sont trop vite poussés vers la sortie, alors qu'ils peuvent et veulent encore apporter énormément à la société.

Nous voulons :

- Un contrat négocié entre les générations afin de mieux vivre la répartition intergénérationnelle du temps de travail, de formation et d'activités indemnisées ou non dans le cadre d'institutions qui participent de la cohésion sociale.

- Décourager la discrimination à l'emploi due à l'âge en encourageant la présence des aînés dans le monde du travail, en aménageant

¹¹⁶ Aussi dans Emploi

les conditions et le rythme, en privilégiant les fonctions d'encadrement et de transmission, mais aussi en leur permettant d'accéder à l'entrepreneuriat, en évitant que le passage d'un statut d'employé à celui d'indépendant les pénalise sur le plan de la pension.

— Encourager la reconnaissance de l'apport des aînés dans le cadre de la vie familiale ou la vie d'associations caritatives et sociales par la création d'un « service civil volontaire des aînés » qui encadrerait par différents moyens de formation et financiers l'action sociale des aînés.

— Soutenir l'engagement bénévole des aînés :

+ Viser notamment les publics âgés peu qualifiés (niveau individuel).

+ Permettre aux bénévoles (membres d'un conseil d'administration d'une asbl, bénévoles d'une école de devoirs...) de déduire fiscalement certains types de frais (achat de matériel, déplacements...).

+ Proposer un accueil attentif à leurs besoins spécifiques et s'assurer des heures de disponibilité et de la compréhension de l'activité bénévole (niveau organisationnel).

+ Si l'association est active au niveau d'une commune ou d'un quartier, elle pourra aussi afficher une campagne publicitaire promouvant ce type d'engagement (niveau environnemental).

+ Agir sur les décideurs en cherchant à influencer le législateur pour qu'il soutienne plus visiblement le bénévolat des aînés (niveau institutionnel).

7 — PERMETTRE AUX AÎNÉS DE PARTICIPER À LA VIE DÉMOCRATIQUE

Nombreux sont celles et ceux qui pensent que leur voix n'est entendue qu'au moment des élections, tous les cinq ou six ans. Entre les échéances, ils ont la sensation de ne pas exister et subissent bon nombre de décisions sur lesquelles ils n'ont pas de prise.

Pour mettre fin à cette situation, nous voulons impliquer davantage les citoyens dans le quotidien de la vie politique. Il s'agit de mettre sur pied une démocratie délibérative centrée sur la recherche du bien commun.

À cet effet la tenue de référendums initiés par la population et précédés de périodes d'informations, de consultations et de délibérations, aura l'avantage de renforcer la participation des citoyens à la vie politique.

Nous voulons :

— Instaurer dans chaque commune un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA).

Le CCCA a pour mission d'émettre des avis et des recommandations au conseil communal sur les questions relatives aux politiques et programmes qui ont une incidence sur la vie des aînés aux plans moral, matériel, culturel et social. Les aînés peuvent ainsi faire partager leur "expertise du quotidien". Il joue également un rôle d'information vers les citoyens et vers les autorités. Il est tenu d'informer les aînés qui vivent sur le territoire de la commune des décisions prises au niveau local. Mais il cherche aussi à faire remonter les préoccupations, aspirations et droits des aînés aux responsables politiques, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale. Mais le CCCA veille aussi à intégrer les aînés dans la vie communautaire et tente de leur faire prendre conscience de leur rôle dans la commune. Enfin, il cherche à créer

des relations entre les personnes âgées, mais également intergénérationnelles, notamment via la création d'activités, qui ne doivent pas reléguer au second plan la mission de base du CCCA. Concrètement, **nous proposons** :

+ D'instaurer l'obligation d'un CCCA dans chaque commune.

+ D'organiser annuellement une rencontre débat entre le Conseil communal et le CCCA.

+ De veiller à ce que les CCCA disposent des moyens pour remplir efficacement leur rôle.

— Instaurer un conseil communal consultatif de personnes en situation de handicap au sein de chaque commune

En Europe, le handicap touche une famille sur quatre. Qu'il apparaisse à la naissance ou surgisse en cours de vie, il a des implications dans énormément d'éléments de la vie publique et notamment, de la vie locale : accessibilité des bâtiments, de la voirie, des transports, démarches administratives, travail, loisirs... Pourtant, les personnes en situation de handicap peinent à faire entendre leurs voix dans les processus décisionnels.

Nous voulons :

— Adopter une approche transversale en instaurant un conseil consultatif de personnes en situation de handicap au sein de chaque commune.

— Consulter systématiquement celui-ci lors d'initiatives communales.

— Prendre en compte son avis dans les décisions.

— Soutenir le projet VADA : Villes amies des Aînés

— Instaurer au niveau régional un Conseil Régional Consultatif des Aînés

De la même façon que les Aînés souhaitent être associés de près à la vie communale, ils sont bien souvent concernés directement ou indirectement par des projets de décret et d'ordonnance qui concernent leur vie personnelle, sociale et culturelle.

Nous voulons :

— Instaurer en région wallonne et en région bruxelloise un CRCA, chargé d'établir un dialogue et une concertation avec les autorités régionales.

— Leur donner les moyens matériels de fonctionner.

— Publier annuellement les résultats de leurs recommandations et de leurs actions.

— Renforcer le rôle de la CAS (Coordination des Associations de Seniors) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

8 — RENFORCER LE FÉDÉRALISME EUROPÉEN POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DE L'ALLONGEMENT DE LA VIE

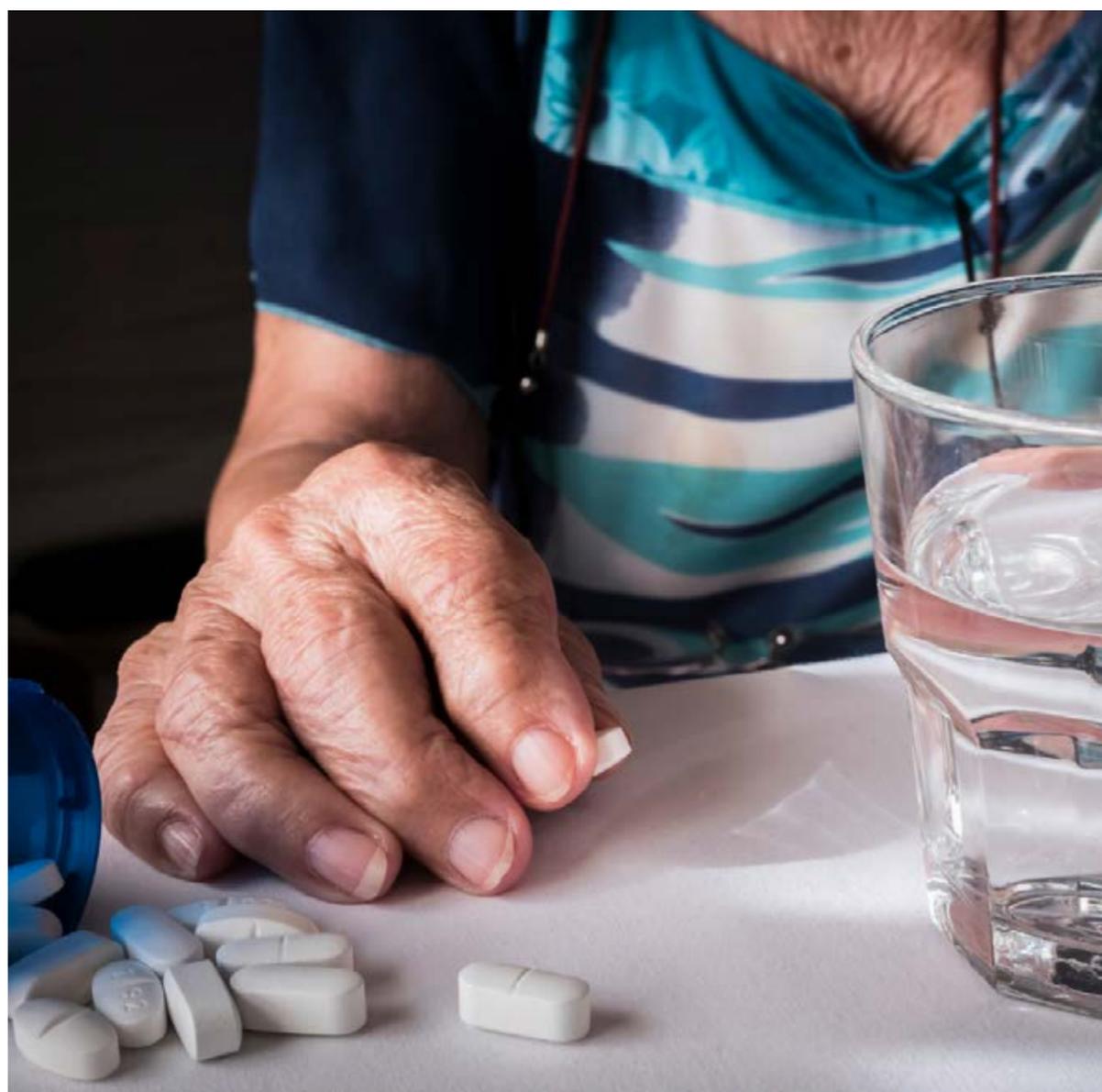
L'Union européenne, c'est d'abord un projet commun, fondé sur des valeurs d'humanisme, de paix, de solidarité, qu'il est nécessaire de transmettre et d'incarner. C'est aussi un projet démocratique unique au monde. La démocratie, notre plus riche patrimoine ! Celui-là même qui attire ceux en quête d'avenir et de prospérité. Pour les Aînés il est essentiel de renforcer le fédéralisme européen et les compétences en matière de santé, de politique de la défense, de l'énergie, de la fiscalité, de la finance et de la démocratie.

L'Europe est confrontée à plusieurs défis majeurs :

- Le défi de la santé : Nous voulons une Europe où l'on vit mieux et qui améliore la santé de chaque citoyen. La santé est leur priorité numéro 1. Aujourd'hui, ceux-ci demandent à bénéficier de l'égalité d'accès à des thérapies sûres, abordables, de dernier cri. L'Europe est collectivement confrontée à de nouveaux défis (le vieillissement de sa population, des difficultés et disparités d'approvisionnement en médicaments abordables et fiables) qui appellent des solutions stratégiques de long terme. La récente crise du Covid a confirmé toute l'importance d'une politique européenne en cette matière.

Nous **voulons donc** :

- + Renforcer l'action de l'Union en matière de santé qui n'est actuellement qu'une compétence d'appui.
- + Négocier au niveau européen le prix des médicaments.
- + Poursuivre la centralisation des achats de médicaments, de vaccins et de produits pharmaceutiques.
- + Soutenir massivement la recherche et renforcer la mutualisation des efforts de recherche.



- Le défi social : notre modèle social est mis en péril par un capitalisme résolument à la recherche du profit, transféré dans des paradis fiscaux, le tout favorisé par une concurrence fiscale européenne déloyale. Les Aînés veulent une redéfinition de notre modèle social, régulant le capitalisme, veillant à un meilleur équilibre travail/revenus/vie privée, à une bonne répartition des profits et leur réinjection dans le circuit économique. La mise en œuvre des propositions du socle social européen doit concrétiser des mesures pour renforcer la protection et l'insertion sociale en matière de revenus et pensions de retraite, de soins de santé préventifs et curatifs de qualité, de logement et d'accès aux services essentiels.
- Le défi Environnement-Climat : l'environnement n'a pas de frontières. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des dérives climatiques importantes : fonte des neiges, hausse des océans, pollution de l'air, survie des insectes, épuisement des ressources naturelles, aridification des terres, etc. Pour affronter ces périls, nous soutenons un engagement européen sans faille à protéger la nature, ses ressources, ses habitants, notamment en taxant davantage les services polluants (avions – navires- carburants fossiles), ainsi que les produits importés ne respectant pas nos normes environnementales et sociales.

- Le défi géopolitique : face aux Américains, aux Russes et aux Chinois, l'Europe a un rôle essentiel à remplir, notamment en matière de maintien de la paix et d'équilibre économique. Nous soutenons l'idée de la création d'une Défense européenne intégrée, disposant de son autonomie stratégique, capable de se positionner par rapport aux autres grandes puissances.
- Le défi de la migration : face aux mouvements de migration, particulièrement en provenance de pays meurtris par la guerre et la misère, nous prôtons une solidarité vis-à-vis de ces populations et un plan Marshall ambitieux pour leur assurer bien-être et un niveau de vie correct dans leur pays.

Nous voulons une Europe forte qui relève ces défis.

Il y a également lieu de :

- + Protéger les ménages contre les envolées des prix de l'énergie en instaurant un prix stratégique européen pour le gaz et l'électricité.
- + Accompagner financièrement les citoyens dans la transition climatique : le Fonds social Climat européen doit être renforcé pour donner les moyens d'isoler les habitations.
- + Créer un système d'échange d'information carbone permettant à chaque citoyen de comptabiliser ses émissions de carbone personnelles.

23

Diversité

— RÉUSSIR LA COHÉSION
INTERCULTURELLE POUR
« FAIRE SOCIÉTÉ ENSEMBLE »

Le XXI^e siècle est celui du métissage des cultures, de la mobilité humaine entre continents, de la fin des "homogénéités" des populations vivant sur un territoire et de la pluralité citoyenne en matière d'origine, de choix philosophiques et religieux, de choix de vie personnels. Il s'agit d'un fait incontournable qui rend stérile toute nostalgie du passé et c'est pour nous une plus-value collective de richesse culturelle, spirituelle, intellectuelle et matérielle qui s'oppose aux peurs et rejets. Il s'agit d'une richesse et non d'un « problème ».

Nous vivons désormais en Belgique dans une société cosmopolite et plurielle qui est aussi le fruit de notre histoire commune et que nous voulons absolument faire réussir en relevant aussi sans les nier les défis multiples qu'elle engendre en termes de tensions, discriminations, rejets, peurs, racismes, replis, extrémismes, incompréhensions, ignorances, radicalisme violent, importation de conflits extérieurs, etc.

Nous voulons d'une société plurielle, renouant avec l'aspiration universaliste d'une même appartenance à l'humanité, indépendamment de l'origine, la culture, la couleur de peau ou les convictions philosophiques.

Nous sommes convaincus de la nécessité de mettre en dialogue les personnes et les cultures. Nous ne parviendrons pas à faire société si nous nous contentons de vivre les uns à côté des autres sans apprendre à nous connaître, à agir ensemble, à développer des liens. Faire société, c'est vivre les uns avec les autres, s'entendre sur un projet commun et des valeurs partagées. C'est être intransigeant envers toute forme de rejet de l'autre et d'extrémisme. C'est aussi tenter d'approcher l'autre, de le comprendre, de nouer des relations avec lui, de le considérer avec bienveillance, de le reconnaître comme « son » autre. Les différences d'origines, de cultures, de convictions, de genres, de préférences sexuelles ou d'aptitudes, sont des richesses lorsqu'elles se nourrissent mutuellement.

Dans un monde qui est de plus en plus polarisé et où l'on voit de plus en plus une tendance au repli identitaire et au rejet de l'autre, nous estimons qu'il est plus que jamais urgent de remettre en avant des valeurs d'ouverture, de respect, l'empathie et la bienveillance qui nous permettent d'accueillir l'autre, de le reconnaître et de s'enrichir de sa diversité à travers l'échange et la rencontre.

Notre objectif pour la prochaine législature sera donc de renforcer la cohésion interculturelle entre citoyens, via une vision fédératrice équilibrée, respectueuse et apaisée de notre société plurielle en recourant notamment à une nouvelle méthode apaisée, inclusive et participative permettant via

une large consultation inédite des citoyens issus d'horizons et d'origine divers de co-construire à la fois un pacte et une stratégie de cohésion interfédérale.



Nos priorités

- Développer la vision fédératrice de « Cohésion interculturelle » lors de la prochaine législature
- Organiser des « États généraux de la cohésion interculturelle » en 2025 et sur cette base conclure « un pacte citoyen de cohésion interculturelle » et une stratégie interfédérale de cohésion interculturelle en 2026
- Créer auprès de chaque niveau de pouvoir un « Comité de cohésion interculturelle » composé de personnes choisies pour leur sagesse, esprit de dialogue et représentativité parmi des responsables de la société civile et des courants philosophiques et religieux, issus de diverses origines
- Éduquer et sensibiliser à la fois à l'altérité, à la mixité et aux valeurs
- Établir un nouveau cadre normatif et de subventionnement pour favoriser les initiatives réelles de cohésion interculturelle qui demande des rencontres, dialogues, activités et projets entre personnes issues d'origines diverses dans le but de favoriser le vivre-ensemble
- Mettre en Œuvre une stratégie ambitieuse de lutte contre le racisme et les discriminations via l'opérationnalisation rapide des plans décidés dans les différents niveaux de pouvoir, l'octroi des moyens nécessaires et un véritable monitoring de leur mise en œuvre
- Lutter contre les discours de haine
- Assurer une réelle liberté de conviction philosophique et religieuse

1 — DÉVELOPPER LA VISION FÉDÉRATRICE DE « COHÉSION INTERCULTURELLE » LORS DE LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Nous ne voulons pas d'une société marquée par un communautarisme qui enferme chaque groupe ou communauté d'une origine ou conviction religieuse sur lui-même, sans adhésion collective de ses membres au pays où ils vivent, sans l'envie de vivre AVEC l'autre et préférant en être séparés, sans interactions, connaissances réelles entre membres de communautés différentes. Nous ne voulons pas d'une société simplement « multiculturelle » dans laquelle les citoyens d'origines diverses s'ancrent certes dans la société dans laquelle ils vivent mais se limitent à vivre les uns à côté des autres, en s'ignorant, sans relations ni mélanges.

Nous ne voulons pas non plus d'une société de « l'assimilation » annihilante de la richesse des racines et des différences culturelles personnelles, gommant tout maintien du droit à la différence, à une pluralité d'identités et de spécificités relevant de l'intime et garantes de liberté qui sont pour nous compatibles, respectant peu également l'aspiration légitime à une spiritualité, à une religion, à l'exercice d'un culte ou au droit de n'en avoir aucun.

Nous voulons :

- Défendre et développer lors de la prochaine législature la notion fédératrice et apaisée de « cohésion interculturelle » basée sur 4 piliers :

La mixité dans la pluralité : nous voulons défendre une société du « Nous » et pas du « Eux et nous », une société « du Vivre, être et faire ensemble et avec ». La société interculturelle que nous défendons est basée sur les relations, la mixité, la cohésion, le dialogue, les projets communs entre personnes d'origine et de convictions diverses. Nous voulons fédérer et rassembler et non opposer, cliver, rejeter, simplifier, caricaturer, parfois de part et d'autre. Nous avons besoin de nous créer un récit commun au-delà des histoires, narratifs et trajectoires divers. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de mettre en dialogue et en actions communes les personnes et les cultures. L'idée d'un dialogue passe d'abord par la capacité à se parler et par la reconnaissance de l'autre ou des autres. L'étymologie du terme de dialogue est instructive à ce sujet : en grec ancien, *dia* signifie « au travers de », et *logos* désigne le discours, la parole articulée. Le dialogue interculturel présuppose donc la reconnaissance de la pluralité des cultures, comme de leur possibilité à échanger.

Un socle de valeurs et d'appartenance communes couplé au respect du droit aux différences d'identité culturelle et convictionnelle : la cohésion demande un objectif commun, des valeurs partagées, un sentiment d'appartenance. Faire société, ce n'est donc pas seulement avoir des relations mais aussi s'entendre sur un socle de valeurs de base universelles communes, une base d'adhésion collective telle que l'universalité des droits humains et des libertés, dont la liberté de croire comme celle de ne pas croire ; les principes et règles démocratiques, les notions de liberté ; fraternité ; dignité ; de solidarité, non-discrimination, égalité et de respect entre tous (entre les hommes/femmes, entre personnes de préférences sexuelles, d'origine et de convictions diverses) ; la notion de séparation impérieuse entre l'État et le religieux et les règles communes qui permettent de « faire société ».

Le respect, parallèle et concomitant, à la différence culturelle et convictionnelle, à la double

appartenance. Loin de vouloir confondre inclusion et assimilation, nous prôtons le respect du droit à différence liée à l'autre appartenance générée par le parcours de vie, la culture ou la religion choisie. Notre mission pour réussir la diversité consiste dès lors à adapter constamment le curseur autour du centre, de manière équilibrée et apaisée, entre l'espace à donner au socle des valeurs communes d'une part et au socle des appartenances et de la différence. Tout repli identitaire devant être combattu.

L'inclusion, la non-discrimination, le respect et la lutte contre le racisme : l'inclusion complète dans la vie et le respect de tous les citoyens, le rejet de toute discrimination dès la naissance, dans le parcours scolaire, professionnel, dans les accès aux biens et services, la négation de tout racisme, antisémitisme, islamophobie, extrémismes, est une préoccupation centrale de notre projet de société.

Ces défis doivent en outre pour nous pouvoir être portés par tous de manière universelle, laïcs, juifs, orthodoxes, chrétiens, musulmans, athées, agnostiques ...

2 — ORGANISER DES « ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA COHÉSION INTERCULTURELLE » EN 2025 ET SUR CETTE BASE CONCLURE « UN PACTE CITOYEN DE COHÉSION INTERCULTURELLE » ET UNE STRATÉGIE INTERFÉDÉRALE DE COHÉSION INTERCULTURELLE EN 2026

L'urgence n'est pas à une xième grande confrontation stérile entre flamands et francophones dans notre pays et les problèmes de société au quotidien ne résident nullement dans une tension entre citoyens de langue flamande ou

française mais plutôt dans les difficultés à faire réussir harmonieusement la cohésion entre personnes d'origines et de convictions religieuses ou philosophiques plurielles dans les trois régions du pays. La question la plus importante de la cohésion identitaire nationale est celle désormais de la diversité interculturelle et non celle du rapport Flamands-Francophones.

Par ailleurs, réussir la diversité est une urgence nationale qui dépasse le prisme limité des thèmes de droite ou de gauche, la dictature parfois des électors respectifs et certaines instrumentalisation partisans. C'est un avant tout un thème citoyen d'intérêt général appartenant à l'ADN de l'humanité qui ne peut être pris en otages par les clivages politiques. Dans la société fragmentée ou éclatée en matière culturelle ou convictionnelle qui est toujours la nôtre¹⁷, charriant son lot de tensions, incompréhensions, amalgames, clichés, discriminations et hélas parfois violences et extrémismes, il faut, pour réussir des avancées majeures et durables en matière de cohésion interculturelle, ne pas laisser le monde politique agir et décider seul d'en haut sans consensus citoyen interculturel d'en bas. Cette méthode n'a pas permis à ce stade de trouver les points d'équilibre harmonieux, les solutions d'intérêt général qui font gagner non un parti mais bien toute la société et avec elle toutes les communautés qui la composent.

Aussi, nous voulons inviter les citoyens appartenant à la fois à une pluralité de cultures et d'origines et les autres ainsi que les représentants d'une société civile plurielle, à devenir les co-décideurs d'un futur « pacte citoyen de cohésion interculturelle » et d'une nouvelle stratégie de cohésion interculturelle via une méthode participative personnalisée et délocalisée d'une ampleur nationale et régionale inédite. À cette occasion, une analyse des mesures pertinentes issues des Assises de l'interculturalité de 2010 et de 2005 qui avaient proposé des approches concrètes venant de la société civile pourra être faite. Si une mini opération de consultation uniquement digitale et limitée dans le temps « un pays pour demain » a eu lieu

sous cette législature, elle n'a porté que sur des questions de gouvernance et de formes de notre État sans aborder la question fondamentale du « vivre avec et ensemble » demain dans un pays initialement homogène et devenu en l'espace de 70 ans profondément hétérogène culturellement, ce qui constitue une révolution bien plus importante encore au niveau sociétal que le passage d'un État unitaire à un État fédéral.

Nous voulons :

- Organiser lors de la prochaine législature « les États généraux de la cohésion interculturelle » au niveau national et des entités fédérées, dans le cadre d'une décision du comité de concertation, via une très large méthode participative professionnelle personnalisée et délocalisée déclinée sous diverses formes (interviews personnalisées ; discussions de groupes à la fois diversifiés et mixés selon les âges, milieux, origines, convictions, genre ; conférences de consensus ; méthodes digitales ; participation des associations, associations de jeunes, établissements d'enseignement, médias, etc.) d'une ampleur nationale et régionale importante, pilotée par un comité national représentatif de diverses origines et philosophies, de représentants de la société civile, d'experts académiques, de diverses confessions et mouvements philosophiques et comprenant des comités régionaux.
- Cette consultation doit viser prioritairement les citoyens de la génération des 16-40 ans qui est la génération qui fera la Belgique de demain mais aussi les acteurs de la société civile et les acteurs éducatifs.
- L'objectif sera de consulter sur les attentes, rêves, peurs et problèmes ressentis, l'adhésion ou non à un concept de cohésion nationale, sur les consensus ou non relatifs aux socles de valeurs communes, sur les besoins de droit à la différence, sur les compromis à imaginer, les politiques inclusives et éducatives, la lutte complémentaire contre les discriminations et

¹⁷ Au-delà de ses aspects de fragmentation sociale ou de genre et de préférence sexuelle

le racisme à mener, la manière de lutter contre les extrémismes, les manipulations, etc. Le but des États généraux sera à la fois de conclure un pacte citoyen de cohésion interculturelle et de générer une stratégie interfédérale de cohésion interculturelle, sur la base des résultats présentés dans un rapport détaillé comprenant une photographie de l'ensemble des attentes, des points de compromis et des recommandations détaillées dans les différents parlements (voir infra).

- Élaborer dans le cadre des conclusions des États généraux, un projet de « pacte citoyen de cohésion interculturelle » basé sur les résultats produits et soumis lui-même à la consultation des personnes impliquées dans le processus en vue d'être co-construit avec des citoyens issus de diverses sensibilités. Il constituerait la charte de cohésion interculturelle entre et pour les citoyens et du mode de vie inclusif et harmonieux du « vivre, être et faire ensemble » en Belgique et dans les Régions et Communautés du pays.
- Une version pourra être déclinée de manière plus spécifique par Région. Ce pacte peut être la référence des droits et devoirs à promouvoir et enseigner et des références à développer dans le cadre des actions associatives, parcours d'intégration et de préparation de l'acquisition de la nationalité.
- Dans la foulée des États généraux, élaborer la stratégie interfédérale de cohésion interculturelle visant à mettre en œuvre à tous les niveaux de pouvoir les résultats des États généraux via « une conférence de la cohésion interculturelle » créée par le comité de concertation et composée de tous les niveaux de pouvoirs et accompagné par le comité de pilotage mis sur pied pour coordonner les Assises. Les actuels plans de lutte contre le racisme des différents niveaux de pouvoirs décidés verticalement devront être enrichis de ces résultats, car ils proviendront quant à eux de la société civile et toucheront aux aspects de cohésion et de mixité et non uniquement de lutte contre le racisme et la discrimination.

3 — CRÉER AUPRÈS DE CHAQUE NIVEAU DE POUVOIR, UN « COMITÉ DE COHÉSION INTERCULTURELLE »

Une des demandes des conclusions des Assises contre le Racisme organisées par le Parlement bruxellois était, comme nous le soutenions, « d'insister sur l'importance de pouvoir organiser des échanges afin de dégager des consensus et veiller à ce que la diversité des courants philosophiques et politiques soit représentée dans les délibérations et les orientations des politiques publiques » ;

Afin de renforcer la cohésion entre citoyens et la participation, d'aider les gouvernements à prendre des décisions à la fois équilibrées, efficaces et consensuelles et d'apaiser les tensions voire la violence en cas de crises, il est indispensable de se doter de comités des sages pérennes, à chaque niveau de pouvoir, composés de personnes choisies pour leur sagesse, esprit de dialogue et représentativité parmi des responsables de la société civile et des courants philosophiques et religieux, issus de diverses origines. La Région bruxelloise a envisagé dans son plan de lutte contre le racisme la création d'un Conseil régional bruxellois de lutte contre le racisme, la CFWB envisage aussi la création d'un Conseil chargé d'émettre des avis et recommandations sur toute question relative à la lutte contre le racisme en Fédération Wallonie-Bruxelles mais ces instances n'ont pas toutes les compétences que nous voulons déployer notamment celle de la volonté de renforcer la cohésion, les relations et le dialogue entre les personnes, ce qui va beaucoup plus loin que la seule lutte contre les discriminations et le racisme.

Nous voulons créer auprès de chaque niveau de pouvoir, un « Comité de cohésion interculturelle » composé de personnes choisies pour leur sagesse, esprit de dialogue et représentativité parmi des responsables de la société civile et des courants philosophiques et religieux, et d'académiques issus de diverses origines, chargé de donner des avis et recommandations d'initiative ou à la



demande aux instances exécutives et législatives, de forger des consensus en amont des décisions politiques dans des sujets controversés, en vue de susciter des initiatives ou dialogues et rencontres de cohésion interculturelle.

4 — ÉDUCUER ET SENSIBILISER À LA FOIS À L'ALTÉRITÉ, À LA MIXITÉ ET AUX VALEURS COMMUNES

L'école est le vecteur par excellence du « être et faire ensemble », c'est également un garant de l'épanouissement individuel des jeunes et un tremplin fondamental vers l'émancipation sociale et collective, l'esprit critique, la connaissance de l'État et des institutions, des droits humains, l'ouverture à l'autre, la connaissance des religions et convictions des autres. En développant l'esprit critique, les capacités de réflexion des élèves et l'ouverture sur le monde, l'école construit les

citoyens du monde de demain et participe de facto à la construction d'une société plurielle qui se construit dans le respect de ses valeurs ainsi que de sa diversité. Nous voulons développer le dialogue interconvictionnel dès l'école.

Les élèves doivent comprendre le phénomène religieux et convictionnel, connaître les fondements des convictions des autres, y compris bien sûr les athées et laïcs, et maîtriser les principes de l'organisation démocratique de la société. Pour rendre possible cette société universaliste et inclusive, nous devons provoquer un changement de mentalité et recourir à des actions positives nouvelles.

Nous voulons :

- Renforcer la formation initiale et continuée des enseignants et directions à la démarche du dialogue interculturel, à la connaissance des divers aspects de l'interculturalité et des identités multiples des communautés d'origines des élèves, aux approches pédagogiques à développer dans diverses situations.
- Poursuivre l'intégration, au sein de la formation initiale des enseignants, de « la gestion inclusive de la diversité » comme notion transversale dans tous les axes de formation ; sensibiliser les acteurs de l'enseignement aux discours de haine et à la manière d'y répondre ; développer et diffuser activement des outils pédagogiques pour les enseignants dans ces différentes matières.
- Développer dans le cadre notamment des cours de philosophie et citoyenneté et des cours de religions mais aussi de manière transversale dans d'autres cours, à la fois une incitation au dialogue interconvictionnel favorisant l'apprentissage de la bienveillance et du vivre-ensemble ainsi que l'ouverture aux autres sans renoncement à sa propre identité, des échanges, visites, rencontres, conférences en vue de renforcer la connaissance de l'histoire, des convictions, pratiques et identités plurielles portées par les élèves.

- Prévoir un cours de 2 heures d'éducation philosophique et convictionnelle en secondaire.
- Développer parallèlement à l'adhésion aux valeurs communes et à la richesse du « vivre et être ensemble », une sensibilité, la lutte contre les discriminations, le racisme et les extrémismes et radicalismes.
- Garantir que les référentiels et les programmes de l'enseignement obligatoire, pour chaque discipline qui s'y prête et dans les limites de la liberté pédagogique de chaque pouvoir organisateur, traitent nécessairement avec recul les questions d'esclavage, le passé colonial et les colonialismes ainsi que l'histoire des migrations et des phénomènes migratoires passés et contemporains et le devoir de mémoire (génocides, crimes contre l'humanité, histoire du colonialisme et du Congo, etc.).
- Organiser des visites avec les élèves des différents lieux de culte en Belgique et développer des « ateliers philosophiques » afin d'encourager les débats entre élèves, le partage de points de vue, le développement de l'esprit critique, etc.
- Évaluer et améliorer l'accueil et la scolarisation des primo-arrivants.
- Au niveau fédéral, instaurer un service citoyen généralisé pour les jeunes, volontaire dans un premier temps et obligatoire à terme.

5 — ÉTABLIR UN NOUVEAU CADRE NORMATIF ET DE SUBVENTIONNEMENT POUR FAVORISER LES INITIATIVES RÉELLES DE COHÉSION INTERCULTURELLE

Force est de constater que si l'on subventionne dans les domaines de la diversité un grand nombre de projets et d'associations, la rencontre et la mixité des publics ne sont pas systématiquement encouragées et l'on se retrouve souvent face

à des activités et associations monoculturelles, ciblant des jeunes d'une même origine, ce qui ne favorise pas la logique de mixité que nous défendons.

Nous voulons développer un cadre normatif et de subventionnement pour des activités et des acteurs ayant des objectifs concrets de mixité interculturelle et mélange des publics et bénéficiaires trop souvent absents dans le cadre du subventionnement des politiques de jeunesse, des politiques sportives, d'éducation permanente, des centres culturels, des associations actives dans les diverses communautés.

6 — METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

L'ensemble des représentations sociales, stéréotypes, amalgames et préjugés qui composent l'inacceptable idéologie raciste produisent des mécanismes d'exclusion à combattre activement : pratiques discriminatoires personnelles et structurelles, non-accès aux droits fondamentaux, ségrégation, violences font partie des conséquences de la mécanique raciste. Par ailleurs, dans ce cas, il est aussi judicieux d'avoir une approche d'intersectionnalité qui analyse la position sociale des individus qui subissent des formes multiples et complexes (entrecroisées) de domination et d'oppression (sexe, classe, nationalité, origine, religion, orientation sexuelle, âge, capacité, situation sociale, etc.). En effet, le racisme a un impact différent sur les hommes, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes appartenant aux minorités affectives et sexuelles, les personnes âgées, etc. Nous voulons également adopter une approche universaliste comme outil de lutte contre le racisme et les préjugés.

Depuis cette dernière législature, plusieurs plans de lutte contre le racisme ont été élaborés pour des périodes dépassant le terme de la législature : le plan bruxellois de lutte contre le racisme

2023-2026, les mesures fédérales du Plan d'action national contre le racisme adopté en 2023, le plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026, le plan wallon. Il conviendra de les concrétiser, les nourrir des résultats des États généraux de la cohérence interculturelle, les mettre en œuvre avec les moyens suffisants et une ligne du temps exigeante.

Nous voulons :

- En termes de processus législatifs :
 - Mettre en place l'évaluation indépendante des plans adoptés via une méthode professionnelle exigeante, une feuille de route et une ligne du temps claire.
 - Procéder à l'évaluation de la législation anti-discrimination tout en veillant à ce qu'elle s'harmonise avec celle adoptée au niveau fédéral et aux autres niveaux fédérés.
 - Modifier la loi anti-discrimination et la loi antiracisme afin de faire référence à toute discrimination ou distinction directe ou indirecte basée sur « un ou plusieurs critères protégés » et ainsi ne plus imposer à la victime de discrimination l'obligation de choisir un critère dont il ou elle espère qu'il permettra de prouver la discrimination, lorsque plusieurs critères peuvent être invoqués.
- Améliorer les statistiques, la collecte différenciée de données qualitative et quantitative, les études et objectivisation des constats :
 - Développer des outils de pilotage des politiques de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations et le racisme et les pérenniser structurellement au niveau des institutions publiques ;
 - Renforcer les participations au projet Improving equality data collection in Belgium (IEDCB) et intégrer dans la base de données des institutions les outils de monitoring de la diversité, de l'(in)égalité et de la discrimination ; organiser un monitoring socio-éco-

nomique « origine » de la fonction publique régionale et de la fonction publique locale.

- Développer des outils de testing et de data-mining (emploi, logement, mais aussi accès aux soins...) des « statistiques explicatives », qui permettent d'isoler l'effet des différents facteurs influençant une variable.
- Créer une plateforme collective d'acteurs et organismes spécialisés en formations liées à la diversité en vue d'optimiser les outils et la qualité et cohérence des formations et renforcer la sensibilisation et la formation d'un nombre important d'acteurs tant dans le secteur public que privé, via une réforme structurelle des cursus certifiants des agents immobiliers, un renforcement des formations relatives à la diversité au sein des administrations publiques, de la magistrature, de la police, du secteur des soins de santé, des maisons de repos, des organisations de jeunesse, de l'éducation permanente, de l'enseignement, des acteurs audiovisuels, des intervenants sociaux, des membres de l'Office des étrangers, Fedasil et du Conseil du Contentieux des Étrangers.
- Réviser la loi Moureaux afin de sanctionner l'opinion raciste, et pas seulement l'incitation à la haine ; intégrer dans le code de procédure pénale l'obligation, pour les fonctionnaires publics, les enseignants, arbitres, intermédiaires dans la recherche d'emploi, agents immobiliers, etc., de signaler le racisme ou la discrimination raciale afin qu'il puisse y être donné suite efficacement.
- Lutter contre la banalisation des discours haineux dans le champ politique en frappant d'une peine d'inéligibilité les personnes répandant des discours de haine, conformément à l'article 33 du Code pénal. Dans le cas où celles-ci sont élues d'un parti politique, ce parti devrait perdre une partie de son financement public s'il ne procède pas à leur exclusion.

- + Développer une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme dans les métiers représentant l'autorité dont la police et les métiers de la sécurité.
- + Un renforcement majeur de la formation initiale et continuée en vue de sensibiliser à la diversité et minimiser le risque de discrimination et d'arbitraire.
- + Un renforcement des règles et sanctions disciplinaires en cas d'attitudes néfastes ; la modification de la loi sur la fonction de police afin d'y inclure une interdiction explicite de la discrimination directe et indirecte sur base d'un des critères protégés ; une interdiction explicite du profilage ethnique via le développement de la directive de la police sur le profilage professionnel.
- + La mise en application correcte du COL 13/2013 visant une approche uniforme dans les enquêtes et les poursuites des délits de discrimination, de racisme, de négationnisme et de délits de haine par les services de police, avec un contrôle régulier des chefs de police au sein des commissariats ; l'élaboration du cadre opérationnel "Contrôle professionnel", applicable à l'ensemble de la police intégrée et adapter le code de déontologie et le guide d'intervention sur le terrain.
- + Créer un pôle de compétences sur les discriminations pour les métiers de la sécurité, de la prévention et du secours.
- Renforcer la sensibilisation de l'appareil judiciaire, la formation des magistrats et les moyens des parquets en vue de renforcer les poursuites et condamnations. Améliorer les mécanismes de plaintes en facilitant les démarches et en associant les organisations de la société civile qui luttent contre les discriminations ethniques. Cartographier et optimiser des points de signalement et évoluer vers un guichet virtuel unique pour les signalements.
- Renforcer la lutte contre le racisme et les discriminations en matière d'emploi
- + Effectuer un audit auprès des services publics afin d'évaluer la nature et l'ampleur des discriminations raciales via un organe tiers indépendant ou une équipe de chercheurs académiques.
- + Inciter les partenaires sociaux à mettre en œuvre des programmes d'action positive au niveau sectoriel et définir des objectifs chiffrés sur la base de l'origine.
- + Mener des contrôles de manière proactive et développer et simplifier les tests de situation portant sur les discriminations à l'embauche.
- Déployer enfin un plan d'action co-construit avec le secteur des médias ; organiser des tables rondes avec les acteurs de la presse écrite et audiovisuelle en vue de renforcer la diversité au sein du monde des médias et la lutte contre les préjugés et le racisme via des stratégies communes à mettre en place ; renforcer la représentativité (image des personnes d'origine étrangère) dans les médias ; établir une Charte par/pour le secteur des médias sur la représentation inclusive ; Faciliter l'apparition publique pour les experts d'origine étrangère ; développer une meilleure représentation des personnes d'origine étrangère dans les médias publics en tenant compte de la capacité et des spécificités de chaque radiodiffuseur ; encourager la diversité dans la production, la distribution et la programmation de contenus audio- visuels.
- Assurer le soutien financier du secteur associatif favorisant l'interculturalité ;
- Promouvoir la diversité et lutter contre le racisme dans le sport et la mise en œuvre du décret visant l'éthique sportive ; instituer un Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives ; Promouvoir et renforcer la bonne gouvernance dans les fédérations et associations sportives reconnues ; améliorer le mécanisme de signalement, de reporting et de traitement des faits de racisme dans le sport.

- En matière de mémoire collective coloniale à revisiter :
 - + Exercer un Devoir inclusif collectif de Mémoire coloniale.
 - + Mettre en place un musée de la Mémoire collective coloniale et des migrations en collaboration avec les différentes entités fédérale et fédérées.
 - + Soutenir sur le plan culturel et de l'éducation permanente toutes les initiatives relatives à la mise en place d'un dialogue et d'une mémoire collective coloniale assumée entre les pays concernés.
 - + Promouvoir la représentativité de l'espace public et la reconnaissance de la colonisation comme un passé commun via la contextualisation des statues et des noms de rue mais également via l'introduction de noms dans l'espace public qui font référence à la contribution ou à la mémoire des personnes d'origine africaine.
 - + Développer dans les écoles des modules de cours sur les questions d'esclavage, le passé colonial et les colonialismes ainsi que l'histoire des migrations et des phénomènes migratoires passés et contemporains et sur le devoir de mémoire (voir pt 4).
- Au niveau local, inciter les villes à développer des stratégies en vue d'être labellisées « cités interculturelles » dans le cadre de l'opération du Conseil de l'Europe ; Mettre en place des plans diversités dans toutes les administrations du pays avec des objectifs chiffrés ambitieux et un fonctionnaire de référence ; Sensibiliser et informer les agents communaux aux conceptions de base de l'antiracisme et du vivre ensemble ; Soutenir financièrement les communes dans la mise en place de projets d'actions positives.
- Veiller à la réalisation des droits fondamentaux des personnes Roms et des Gens du voyage, notamment par le développement d'un méca-

nisme législatif contraignant pour la création de davantage d'aires d'accueil équipées afin d'accueillir dignement ces populations itinérantes et parallèlement permettre leur encadrement par les services sociaux et policiers et éviter les implantations sauvages de convois dans des endroits inappropriés.

7 – LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

Les discours de haine prolifèrent sur les réseaux sociaux et l'existence de conflits internationaux polarisant les opinions publiques augmentent encore ce phénomène inquiétant qui s'ajoute à la problématique du harcèlement individuel. Il faudra donc se doter d'une stratégie renforcée contre les discours de haine sur les réseaux sociaux.

Nous voulons :

- Mettre en place l'évaluation indépendante des plans adoptés via une méthode professionnelle exigeante, une feuille de route et une ligne du temps claire, et associer à cette évaluation les organisations de la société civile ; Procéder à l'évaluation de la législation anti-discrimination tout en veillant à ce qu'elle s'harmonise avec celle adoptée au niveau fédéral et aux autres niveaux fédérés.
- Revoir l'article 150 de la Constitution en vue d'une extension de la correctionnalisation des délits de presse permettant de conduire à une poursuite pénale efficace de tous les discours de haine en ligne, sans préjudice du principe de la liberté d'expression et de la liberté journalistique.
- Renforcer les mesures de prévention, et en particulier et renforcer l'éducation aux médias de manière transversale à l'école et dans les programmes de formation initiale et continuée des enseignants dans différents cours via la RTBF.



matière de lutte contre les discours de haine et investir dans les ressources humaines et les moyens techniques pour y parvenir. Soutenir la détection des discours de haine en ligne, par exemple au moyen d'algorithmes et d'ensembles de données spécifiques.

- Participer à la prise en compte de l'impact psychosocial des discours et délits de haine, par l'ensemble des services qui assurent l'accueil et l'assistance aux victimes et soutenir une meilleure connaissance des points de signalement.

8 – ASSURER UNE RÉELLE LIBERTÉ DE CONVICTION PHILOSOPHIQUE ET RELIGIEUSE

Dans un contexte de sécularisation grandissante dans la société, l'État doit adopter une position de neutralité bienveillante et d'impartialité totale afin de créer un cadre d'expression adéquat pour chacun et chacune dans la pratique et l'expression légitime de ses convictions philosophiques et religieuses et garantir la liberté religieuse et de culte, dans le respect des principes de l'État de droit et de la séparation des Églises et de l'État. Il importe donc de créer un cadre commun dans lequel les religions, pour ceux qui le souhaitent, puissent se pratiquer dans le respect du pluralisme et de la sécularisation des sociétés européennes.

La notion de neutralité bienveillante et d'impartialité totale que nous prônons se décrit à travers 4 principes fondamentaux :

→ **Permettre la pratique de toutes formes de religion et philosophie dans un climat propice et respectueux.**

→ **Non-discrimination de traitement entre l'ensemble des religions et mouvements philosophiques reconnus.**

- Sensibiliser la population à l'utilisation de fournisseurs de services Internet/plateformes Internet au regard de la problématique du discours de haine en vue d'augmenter la capacité des usagers des plateformes internet à analyser les discours de haine, à ne pas participer à leur propagation, à les signaler et inculquer le sens des responsabilités ; sensibiliser les influenceurs.
- Imposer un cadre contraignant pour obliger les fournisseurs de services et plateformes Internet, et en particulier les plus grandes plateformes tels que Facebook, Twitter, Instagram, TikTok... à détecter et supprimer les messages discriminatoires ou haineux, et à sensibiliser leurs utilisateurs à jouer un rôle actif de sensibilisation, en collaboration et en concertation avec les acteurs de l'éducation aux médias et de la société civile.
- Développer des stratégies efficaces concernant les approches de discours contextualisant et alternatifs et le contre-discours.
- Soutenir la politique proactive contre le discours de haine, au niveau de la police en donnant aux autorités policières les moyens adéquats pour mener une politique plus proactive en

→ **Intransigeance vis-à-vis de toutes formes de rejet de l'autre, de radicalisme et de fondamentalisme ; Lutte contre toutes formes de stéréotypes et de discours de haine basé sur la pratique d'une religion ou d'une philosophie.**

→ **Considérer que si les spiritualités doivent être respectées et non méprisées, il n'en demeure pas moins qu'elles n'ont pas à guider l'action publique. Nul ne peut se prévaloir de ses convictions philosophiques ou religieuses pour ne pas respecter la Loi. Sans une séparation des cultes et de l'État, celui-ci ne pourrait agir de manière impartiale en toutes circonstances.**

Nous proposons :

- Défendre la liberté de conscience et de religion, le pluralisme convictionnel et religieux, essentiels dans une société démocratique et protégés par les Conventions internationales et européenne.
- Reconnaître et faire respecter la diversité des convictions philosophiques, des cultures et traditions pourvu qu'elles s'inscrivent dans le respect des valeurs fondamentales, de la Loi et des standards démocratiques qui doivent être notre patrimoine commun.
- Reconnaître le droit de toute personne de porter volontairement des signes convictionnels dans les espaces publics pour autant qu'ils ne contreviennent pas à la loi et la sécurité (ex. : burka).
- En vue d'assurer la neutralité de la fonction publique et de l'État :
 - + Interdire le port de signe convictionnels dans la fonction publique pour les fonctionnaires en contact direct avec les citoyens et les citoyennes ;
 - + Interdire le port de signes convictionnels lorsque l'on exerce des fonctions qui relèvent de l'impérialisme de l'État (policiers, magistrats,...).

– Un mandataire élu, sans avoir caché ses convictions et ayant bénéficié en connaissance de cause de la confiance des citoyens, doit pouvoir conserver son signe convictionnel, sauf lorsqu'il endosse des responsabilités exécutives (ministre, bourgmestre, échevin, président de CPAS, président de commission parlementaire ou d'assemblée locale ou parlementaire...), car dans ce dernier cas, il représente une autorité de l'État.

– Dans l'enseignement secondaire, l'interdiction du port de signes convictionnels jusqu'en 4^e secondaire comprise. Pour les années suivantes, il revient aux Pouvoirs Organisateur et aux directions d'école, après une consultation obligatoire du Conseil de participation, de définir les règles qu'ils souhaitent dans leur établissement. En effet, les dernières années du secondaire visent à développer chez l'élève l'autonomie et l'esprit critique, lui permettant de poser des choix conscients.

– Dans l'enseignement supérieur et universitaire, s'agissant presque exclusivement d'élèves majeurs, une interdiction généralisée ne s'indique pas. Pour autant, selon le principe d'autonomie des établissements, ceux-ci gardent la liberté de choix quant à leur projet pédagogique et à leur code de conduite en la matière et il convient de les respecter.

– Permettre, par respect pour les convictions de milliers de citoyens, la perpétuation de pratiques issues de traditions séculaires comme l'abattage rituel des animaux dans le cadre des cultes juifs et musulmans tout en les conciliant avec le respect indispensable du bien-être animal, dans le cadre d'un dialogue inter-convictionnel et idéalement consensuel avec les communautés concernées sans polariser, comme ce fut le cas dans la Région de Bruxelles-Capitale via une instrumentalisation politique peu heureuse du dossier. Des techniques d'étourdissement existent permettant de respecter le rite religieux (droit constitutionnel) tout en évitant au maximum toute souffrance animale (à inscrire dans la Constitution).

24

Migration

— RÉHUMANISER ET RÉORGANISER LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

Nous observons actuellement à l'échelle de la planète un niveau sans précédent de mobilité humaine. Selon l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), 281 millions de personnes¹¹⁸ vivent dans un pays autre que leur pays de naissance en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale. En ce qui concerne les migrations forcées, selon un rapport statistique du Haut Commissariat aux Réfugiés¹¹⁹, les guerres, la violence et la persécution ont déraciné 108,4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde fin de l'année 2022 souvent au péril de leur vie. En effet, nombreux sont les migrants qui sont déterminés à prendre tous les risques pour eux et leurs enfants pour fuir ce qu'ils subissent. À titre d'exemple : en moins d'une décennie, près de 28.000 personnes migrantes ont perdu la vie en traversant la mer Méditerranée. Et le chiffre pourrait encore augmenter. Depuis janvier 2023, plus de 2.095 personnes ont perdu la vie sur cette route migratoire devenue la plus dangereuse au monde.

¹¹⁸ Organisation Internationale sur la Migration, Rapport sur l'état de la migration dans le monde en 2022.

¹¹⁹ UNHCR, Rapport Tendances mondiales du HCR, publication juin 2023.

Quant à l'asile, l'Union européenne (UE), la Norvège et la Suisse connaissent une nette progression de demandes de protection internationale depuis 2021. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile renseigne, en effet, l'enregistrement de 648.000 demandes de protection internationale en 2021, 996.000 demandes en 2022, 519.000 demandes au cours du premier semestre de l'année 2023. Si le mouvement se poursuit, les demandes devraient atteindre un million d'ici à la fin de l'année.

Cette hausse, accentuée par les guerres en Ukraine et l'instabilité en Afrique et au Moyen-Orient, porte les demandes à leur niveau le plus élevé depuis la crise migratoire de 2015-2016. Lors de la crise migratoire, les demandes tirées vers le haut par la guerre en Syrie, avaient atteint 1,3 million en 2015 et 1,2 million en 2016.

En raison de cette augmentation, de nombreux pays de l'UE sont sous pression pour traiter les demandes et protéger ceux qui en ont besoin.

C'est dans ce contexte difficile que doit s'inscrire notre politique d'asile et de migration. Il faut tenir compte de l'ampleur des flux et craintes qu'elle suscite dans l'opinion publique, de nos obligations internationales, de nos valeurs humanistes.

Nos priorités

→ **Fédérer les États membres de l'UE autour d'une vision commune afin de mieux gérer les flux migratoires**

→ **Accueillir les demandeurs d'asile avec dignité et réduire drastiquement le nombre d'étrangers en situation irrégulière**

→ **Être aux côtés des réfugiés et des personnes migrantes pour les aider à s'intégrer socialement et professionnellement**



1 — FÉDÉRER LES ÉTATS-MEMBRES DE L'UE AUTOUR D'UNE VISION COMMUNE AFIN DE MIEUX GÉRER LES FLUX MIGRATOIRES

Pour répondre à l'afflux migratoire, les 27 États membres seuls n'y arriveront pas. Il est donc nécessaire d'aboutir à une solution harmonisée à travers l'adoption et la mise en œuvre du Pacte européen pour la migration.

En décembre 2023, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique en ce qui concerne le Pacte sur la migration et l'asile. Celui-ci devrait avoir pour objectif de mieux gérer les flux migratoires au sein de l'Union européenne ainsi que les demandes d'asile.

L'UE a besoin d'une politique d'asile efficace et humaine. Sa réponse face à la vague populiste ne doit être ni défensive ni hésitante. Vivre dans l'imaginaire d'une Europe aux frontières fermées est un leurre. C'est aussi un repli identitaire peu souhaitable. Pour autant, accueillir tout le monde est tout aussi illusoire.

Nous voulons :

- Finaliser l'adoption et la mise en œuvre d'un **Pacte européen sur la migration** qui réponde à nos critères d'humanité et d'efficacité.
- Interdire l'enfermement des enfants, des familles accompagnées de mineurs, de mineurs non-accompagnés et des personnes vulnérables
- Envisager les migrations selon une **approche pragmatique** et globale, tout en étant humaine et respectueuse des personnes et incluant la coopération avec les pays d'origine, les pays voisins du pays d'origine, l'harmonisation à l'échelle européenne du droit d'asile, la mise en œuvre stricte des conditions d'accueil et l'aide au développement.

— Garantir le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes dans tout accord négocié entre l'Union européenne et les pays tiers portant sur la gestion des flux migratoires

— Faciliter **l'immigration choisie ou légale** pour remplir les offres d'emploi qui ne trouvent pas preneur (via la mise sur pied de la « *EU blue card Essential information* », du Talent pool EU et Talent Pool Pilot, et la création d'un visa européen pour la recherche d'un emploi qui donnerait accès à l'Union pour une période limitée en vue de chercher un emploi).

— Mettre en place **des couloirs humanitaires** vers l'Union européenne et des plateformes régionales de débarquement où les demandes de protection internationale seraient évaluées. Ce qui contribue à la lutte contre les passeurs.

— S'appuyer davantage sur **l'Agence européenne d'asile et l'Agence européenne de protection des frontières (FRONTEX)** qui disposent de mandats renforcés et de capacités techniques opérationnelles pour épauler les autorités nationales sur le terrain.

— Créer une **mission globale de recherche et de sauvetage** de l'Union, mise en œuvre par les autorités compétentes des États membres et Frontex et faire en sorte qu'ils renforcent les opérations proactives de recherche et de sauvetage en mettant à disposition suffisamment de navires et d'équipements consacrés spécifiquement à ces opérations ainsi que du personnel sur les routes où ils peuvent contribuer efficacement à sauver des vies.

— Réaliser des **campagnes d'information et de sensibilisation** à destination du public, des migrants et des populations des pays d'origine sur les dangers liés aux réseaux de passeurs et aux routes migratoires.

— Mettre en œuvre les **recommandations** reprises dans le rapport du 12 juin 2013 de la **commission spéciale chargée d'évaluer la législation et la politique en matière de traite et de trafic des êtres humains**.

2 — ACCUEILLIR LES DEMANDEURS D'ASILE AVEC DIGNITÉ ET RÉDUIRE DRASTIQUEMENT LE NOMBRE D'ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

En Belgique, on constate également une tendance à la hausse du nombre de demandes d'asile depuis 2021. Le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) a, en effet, enregistré 25.971¹²⁰ demandes d'asile en 2021, 36.871¹²¹ demandes d'asile en 2022 et 21.977¹²² demandes d'asile pour le premier semestre 2023.

La situation est certes moins grave que celle de 2015, une année durant laquelle 44.760¹²³ demandes d'asile avaient été introduites sur notre territoire. Mais elle semble s'aggraver avec le temps, exerçant ainsi une pression forte et constante sur le réseau d'accueil.

Un accueil de qualité, ce n'est pas seulement ouvrir des places et donner du pain, un lit et un toit. Mais c'est également anticiper et offrir un accompagnement psychosocial, juridique, médical à chaque demandeur.

Pour bien mesurer l'ampleur de la pression actuelle sur le système d'accueil des demandeurs d'asile, il faut aussi prendre en considération trois paramètres importants.

Premièrement, le taux d'occupation est aujourd'hui de 94 %¹²⁴. La moindre augmentation au niveau de l'afflux déstabilise le système parce que l'on est aux limites de la capacité d'accueil.

Deuxièmement, pour libérer des places d'accueil, il faut notamment des décisions. Or, on sait que le CGRA accuse un important arriéré. Fin août 2023, la charge de travail totale se montait, en effet, à 23.061¹²⁵ dossiers ; ce qui signifie qu'environ 27.506 personnes sont dans l'attente d'une décision alors que les demandes continuent à affluer.

Enfin, l'arrivée de 74.000 réfugiés ukrainiens depuis mars 2022 a exercé une pression accrue sur les services et les associations en charge de l'accueil.

Face à cette situation, la Belgique ne s'est pas montrée à la hauteur de l'enjeu. Depuis près de deux ans, 2.000 à 3.000 demandeurs d'asile sont laissés sans solution de logement et placés sur liste d'attente.

Cette situation est indigne et contraire à nos engagements internationaux. Les tribunaux judiciaires et la Cour européenne des droits de l'homme n'ont cessé de le rappeler en condamnant l'État plus de 8.500¹²⁶ fois pour ses manquements, sans que le gouvernement se conforme à ces condamnations.

Pour endiguer la saturation du réseau d'accueil, sa capacité a été augmentée pour passer de 21.343 à 34.424 places¹²⁷.

Les effectifs des services compétents¹²⁸ pour juger de l'octroi du statut de réfugié ont également été revus à la hausse afin que soient traitées plus rapidement les demandes d'asile. Ces mesures sont intervenues tardivement et restent insuffisantes pour faire face à l'afflux des demandes et respecter nos obligations.

Les procédures d'examen des demandes d'asile n'aboutissent à une décision définitive qu'après un délai beaucoup trop long. La durée moyenne pour prendre une décision est de 455 jours, elle est de 668 jours pour une décision de refus et de 777 jours pour une décision d'irrecevabilité¹²⁹.

Les personnes séjournent donc souvent 1 à 2 ans sur le territoire, se sont installées, leurs enfants ont été scolarisés chez nous et ont établi des liens avec d'autres familles avant de recevoir une décision négative et un ordre de quitter le territoire. C'est profondément inhumain de rompre ces liens et cela entraîne en plus une surcharge du réseau d'accueil.

Il est donc essentiel de réfléchir à la question des retours et à leur mise en œuvre. On sait que le taux de reconnaissance avoisine aujourd'hui les 47 %¹³⁰. Si la solution n'est pas ici comment accompagner la personne pour que son retour dans son pays d'origine lui apporte une réelle perspective. C'est en préparant celui-ci que l'on pourra mieux le faire accepter malgré les déceptions inhérentes à la décision.

Lorsqu'une décision définitive est prise, celle-ci doit être exécutée et la personne qui reçoit un ordre de quitter le territoire doit s'y conformer rapidement. Si non, la procédure d'asile n'a pas de sens.

Or, seuls 19 %¹³¹ des ordres de quitter le territoire sont exécutés, ce qui conduit à la présence de très nombreux étrangers en situation irrégulière sur notre territoire et qui constituent des cibles faciles parce que fragiles pour les trafiquants et les marchands de sommeil.

— Confier à un institut indépendant une mission spécifique d'analyse et de **monitoring des migrations** afin d'objectiver les besoins en

termes de migration et mettre en place une stratégie migratoire ciblée en fonction des objectifs et besoins économiques et démographiques identifiés, avec des règles claires et une approche globale prenant également en compte l'intérêt des personnes migrantes.

— Augmenter l'octroi des **visas humanitaires** qui permettent à des réfugiés d'accéder directement et de manière temporaire à notre territoire par des voies sans danger.

— Prévoir un **système d'accueil adapté** aux diverses situations des demandeurs d'asile afin de garantir un accueil humain :

- + en tendant au maximum à l'équilibre entre dispositifs d'accueil collectif et individuel ;
- + en prévoyant des places tampons (buffer-places) permettant de faire face à une éventuelle crise humanitaire majeure ;
- + en développant les places d'accueil spécialisées pour répondre aux besoins des personnes vulnérables (par exemple des centres pour les jeunes mères).
- + En développant davantage les dispositifs de scolarisation des primo-arrivants.

— Répondre aux défis du **traitement des demandes d'asile** :

- + en renforçant le personnel des services compétents pour juger des demandes d'asile (Office des Étrangers et CGRA) et en leur donnant une perspective de stabilité au sein de l'organisation ;
- + en valorisant les collaborateurs au moyen de promotion ;

¹²⁰ Ce chiffre est réparti comme suit : 19.590 (premières demandes) +949 (demandes dans le cadre de la réinstallation)+5.432 (demandes ultérieures).

¹²¹ Ce chiffre est réparti comme suit : 32.141 (premières demandes) +78 (demandes dans le cadre de la réinstallation)+4.652 (demandes ultérieures).

¹²² Ce chiffre est réparti comme suit : 17.974 (premières demandes) +60 (demandes dans le cadre de la réinstallation)+3.943 (demandes ultérieures).

¹²³ Ce chiffre est réparti comme suit : 39.064 (premières demandes) +5.696 (demandes ultérieures).

¹²⁴ Octobre 2023.

¹²⁵ L'administration considère comme une charge de travail normale 6.500 dossiers. Le véritable arriéré est donc de 16.561 dossiers.

¹²⁶ Chiffres au 1 octobre 2023.

¹²⁷ Chiffres au 1 octobre 2023.

¹²⁸ Office des étrangers, Conseil du Contentieux des Étrangers et Commissariat Général des droits des Réfugiés et des Apatrides

¹²⁹ Commission de l'Intérieur du 12 juillet 2023.

¹³⁰ Si l'on compte les décisions d'irrecevabilité et 52 % si l'on compte uniquement les décisions de fond.

¹³¹ En 2022, il y a eu 28.693 ordres de quitter le territoire (cfr bulletin des questions et réponses écrites B11 du 12 mai 2023) et 5.497 éloignements effectifs (cfr <https://dofi.libz.be/fr/figures/eoignement>)

- En adoptant une politique de bien-être ambitieuse, car la charge mentale liée au traitement des dossiers sensibles peut aussi avoir un impact sur les collaborateurs ;
- En revoyant le processus du traitement des dossiers à partir d'une feuille blanche pour une gestion plus rapide, mais qui soit juridiquement correcte, conforme au cadre et que les décisions deviennent plus qualitatives. Cette nouvelle procédure devra faire l'objet d'un screening périodique ;
- En renforçant l'approche de la chaîne entre les différents services compétents pour traiter les demandes d'asile (Office des étrangers et CGRA) par un meilleur échange d'informations, une meilleure analyse de certains problèmes avec des objectifs clairs et des indicateurs et déterminer des actions communes tant sur le plan national que plus large. Tout le monde doit aller vers la même direction pour relever les défis ;
- En développant des dossiers électroniques à 100 % pour tous les services (Office des étrangers, CGRA, Conseil du contentieux des étrangers). Cela permettra d'être plus efficace, de faciliter le transfert des dossiers, de cadrer les stratégies sur les données et cela évitera également des goulots.
- Rémunérer correctement les tuteurs MENA dont le rôle est essentiel.
- Envisager une nouvelle campagne de régularisation, qui ne soit pas aveugle et massive, mais sur base de critères légaux et objectifs, au cas par cas, afin de répondre tant à nos obligations sociales et humanitaires que pour procurer la main d'œuvre attendue dans les métiers en pénurie
- Renforcer les **voies légales de migration** en augmentant notamment notre effort en matière de réinstallation¹³² et en établissant un cadre légal qui tienne compte des personnes vulnérables (femmes, mineurs non accompagnés (MENA), victimes de tortures et de traumatismes, etc.).
- Inscrire dans la loi **l'interdiction de l'enfermement des enfants et des familles avec mineurs.**
- Assurer davantage de sécurité juridique par l'adoption d'un **Code de la Migration** dont les règles et des procédures seront plus transparentes et cohérentes, ce qui permettra de rendre le processus décisionnel plus qualitatif.
- Instaurer un cadre légal pour les **apatrides** afin de régler leur droit de séjour.
- Autoriser les bénéficiaires de la protection internationale à introduire eux-mêmes la **demande de regroupement familial en Belgique** afin d'éviter à leur famille les risques liés aux voyages parfois longs et dangereux pour rejoindre les ambassades dans les pays d'origine.
- Adapter la loi à la jurisprudence européenne pour faire en sorte que les **Mineurs étrangers non accompagnés (MENA)**, reconnus réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, puissent plus facilement exercer leur droit au regroupement familial.
- Proposer un soutien financier et institutionnel en faveur des initiatives d'accueil citoyennes notamment par la mise en place d'un système de parrainage permettant d'accueillir des demandeurs d'asile dans des familles domiciliées en Belgique pour faciliter leur intégration socio-professionnelle. Concrètement, chaque parrain peut obtenir ce statut auprès d'un organisme public indépendant ou d'une ONG. Le parrain devra remplir certains devoirs élémentaires et le statut garantira certains droits (statut juridique) via une « convention d'accueil citoyen ». Nous proposons un dédommagement ou une assurance.



- Modifier la législation sur les étrangers pour aider les **personnes handicapées** à exercer leur **droit au regroupement familial** conformément à la jurisprudence du Conseil d'État.
- Favoriser une **politique de retour proactive** qui comporte des garanties procédurales pour l'étranger (telles que la présence d'un avocat) et qui met l'accent sur le retour volontaire, le déploiement sur le territoire d'un réseau de conseillers au retour ainsi que le développement de mesures moins coercitives telles que se présenter régulièrement aux autorités, la remise de documents, le dépôt d'une garantie, l'élection d'un garant, une vie dans une communauté, etc.
- Monitorer pour pouvoir l'améliorer la politique de retour par la mise en place d'une **commission permanente pour le suivi de la politique d'éloignement des étrangers** ayant reçu un ordre de quitter le territoire.
- Examiner la possibilité de prévoir un effet suspensif automatique aux recours contre la décision d'éloignement devant le Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE).

¹³² La réinstallation consiste à sélectionner des réfugiés avec un profil particulier, qui se trouvent dans un premier pays d'asile où une véritable protection ne peut leur être offerte, et à leur accorder une protection et un droit de séjour dans un autre pays d'accueil car ils ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine.

3 — ÊTRE AUX CÔTÉS DES RÉFUGIÉS ET DES PERSONNES MIGRANTES POUR LES AIDER À S'INTÉGRER SOCIALEMENT ET PROFESSIONNELLEMENT

L'accueil des réfugiés et des personnes migrantes représente un important défi, mais l'intégration des personnes ayant reçu une réponse positive en représente un autre. Au-delà du titre de réfugié ou de protection subsidiaire ou du permis de séjour, la Belgique a aussi le devoir de leur offrir une réelle perspective d'avenir. Sans cela que vaut ce statut ?

La coopération entre les différents niveaux de pouvoir est à cet égard essentielle. Si l'État fédéral est compétent pour gérer le flux d'immigrés et leurs conditions d'accueil. Une fois le statut obtenu, ils passent dans la compétence des entités fédérées (parcours d'intégration, formation, emploi, logement).

Ce processus d'intégration doit débiter le plus tôt possible, notamment en termes de mise à l'emploi. Le temps joue en effet un rôle crucial dans l'insertion socioprofessionnelle.

La Banque Nationale de Belgique a présenté un rapport¹³³, au Parlement, le 15 décembre 2020, sur l'impact économique de l'immigration en Belgique.

Ledit rapport a mis en évidence l'importance pour les personnes étrangères de pouvoir s'insérer sur le marché du travail le plus tôt possible.

Or, notre pays n'a connu aucune amélioration significative, au cours de ces dix dernières années, en matière d'intégration des étrangers sur le marché de l'emploi. Pire, notre pays enregistre, comparativement aux autres pays de l'Union européenne, l'un des taux d'emploi les plus faibles pour les immigrés de la première génération.



En 2019, 61 % des immigrés avaient un emploi, soit près de 12 % de moins qu'une personne née en Belgique. Le taux d'emploi des immigrés extra-européens ne dépassait pas 54 %, soit près de 19 % de moins que les natifs.

Pour doper la croissance, renforcer la Sécurité sociale, atténuer les effets liés au vieillissement et résorber les métiers dits en pénurie, notre marché de l'emploi doit nécessairement passer par une meilleure insertion des ressortissants étrangers. Cette démarche ne constitue pas seulement une opportunité économique pour notre pays, mais représente, également, un facteur essentiel d'émancipation dans le chef des ressortissants étrangers et participe, donc, à une dynamique favorable à la cohésion sociale et au vivre ensemble.

Nous voulons :

- Améliorer **l'intégration des ressortissants étrangers** - et en particulier ceux provenant de pays hors de l'UE - au **marché du travail** afin d'atteindre la norme des 80 % d'actifs dans le marché de l'emploi pour 2030.
- Prendre des mesures afin de réduire les **pièges à l'emploi** frappant les demandeurs d'asile qui résident dans les centres d'accueil et qui désirent travailler.
- Mettre à l'ordre du jour de la **Conférence interministérielle sur la Migration** et l'Intégration les enseignements tirés des **rapports de la Banque Nationale de Belgique et du Conseil supérieur de l'emploi** ainsi que les mesures spécifiques visant à l'intégration des ressortissants étrangers sur le marché du travail.

- Imposer et renforcer le **parcours d'intégration** notamment par les actions suivantes :
 - **Rallonger** le parcours d'intégration et le **financer** à juste mesure ;
 - Poursuivre **l'accompagnement jusqu'à l'emploi**. Ce parcours doit être l'objet d'une collaboration renforcée entre les organismes chargés de l'aide à l'emploi et ceux chargés du parcours d'accueil ;
 - Améliorer **l'équivalence des compétences** et diplômes pour permettre de profiter pleinement des compétences et qualités professionnelles des personnes présentes sur notre territoire. Il s'agit de mettre en place des procédures afin de valoriser les qualifications et compétences acquises sur le marché du travail ou dans un parcours de formation notamment dans les métiers en pénurie ;
 - Mettre en place une **cérémonie d'accueil** lors de l'acquisition de la nationalité belge qui inclut une prestation de serment de respecter la Constitution et les textes pertinents en matière de droits de l'homme.
 - Adopter l'arrêté ministérielle pour mettre en oeuvre l'amende administrative imposée aux personnes qui ne participent pas au parcours d'intégration obligatoire.
- Créer une **Maison de l'histoire des migrations** et valoriser la place des populations migrantes dans l'histoire de la Belgique et de l'Europe.

¹³³ Rapport de la Banque Nationale de Belgique sur l'impact économique de l'immigration en Belgique, Chambre des représentants de Belgique, Doc 55 1818.

25

Action sociale et engagement citoyen

— POUR NE LAISSER PERSONNE
AU BORD DU CHEMIN

La participation en tant que droit implique une société inclusive, rejetant toute forme de discrimination. Elle affirme la dignité irréductible de chaque être humain et lui garantit les ressources nécessaires au développement de sa créativité et de sa réalisation. Quels que soient les aléas de la vie, chaque membre de la société doit être assuré de disposer des ressources suffisantes pour se nourrir et s'abriter.

Le terme « inclusion » vient, de plus en plus, se substituer à celui de l'intégration. On parle aujourd'hui d'écoles, de sociétés, d'usages et d'objets inclusifs. Mais que signifie vraiment ce terme et en quoi est-il différent de l'intégration ?

Les modèles d'intégration partent du principe que la personne doit s'adapter à un système dit normal, laissant supposer qu'il y ait quelque chose à fixer, réparer chez l'individu. Le principe d'inclusion, lui, tend à s'adapter à la personne plutôt que l'inverse. Ce principe éthique remet donc en question l'aspect ségrégatif de nos systèmes d'intégration actuels et demande à tous de partager une ambition et une volonté collective de s'adapter à la différence.

L'inclusion est donc la reconnaissance de la personne et de ses talents, de son parcours de vie. Elle doit lui permettre de participer à la société en la responsabilisant. Il s'agit en politique sociale de l'accompagner non pour la normer mais pour lui permettre de faire progresser ses talents pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités, ses droits et devoirs de citoyen et de citoyenne. L'inclusion vise donc l'émancipation responsable. Elle met l'individu et la société au travail pour avancer. Elle quitte donc le sentiment « d'assistance sociale » pour « l'inclusion sociale ».

Les politiques sociales doivent être interrogées en ce qu'elles contribuent au renforcement du vivre ensemble de manière individuelle et collective.

Elles participent donc à la réduction des inégalités tout en permettant une inclusion et une participation responsable des citoyens et des citoyennes.

Elles soutiennent dans les difficultés, dans les moments de transition, sans enfermer dans des pièges sociaux et les pièges à l'emploi.

Les Engagés sont par excellence le mouvement politique qui soutient les associations, leur apport à la société, à la démocratie et à la cohésion sociale. Dans le cadre des politiques d'inclusion sociale, elles sont centrales. Nous réaffirmons notre volonté de voir aboutir le vote de décrets ou d'ordonnances permettant d'assoir à long

terme l'action des associations, la légalité par des textes qui assurent l'égalité de traitement et la pérennisation des moyens pour garantir l'action sociale des associations.

En application du principe de subsidiarité, ce que les associations font bien, il est utile que l'État leur garantisse les moyens d'action dans le respect de la liberté d'association.

Nos priorités

→ **Inclure la personne dans la société à chaque étape de sa vie**

→ **Améliorer l'accès aux droits sociaux**

→ **Promouvoir l'engagement citoyen et associatif**



1 — INCLURE LA PERSONNE DANS LA SOCIÉTÉ À CHAQUE ÉTAPE DE SA VIE

En 2022, 18,7 % de la population belge vivait sous le seuil de la pauvreté. Les statistiques démontrent que seulement 6,7 % des personnes ayant un niveau d'instruction élevé sont exposées au risque de pauvreté ; tandis que ce chiffre s'élevait à 26,2 % pour les individus avec un faible niveau d'éducation¹³⁴. Les personnes qui ont un niveau d'instruction faible sont ainsi plus susceptibles de tomber dans la pauvreté. Le diplôme de l'enseignement supérieur ou une formation professionnelle de qualité sont les principaux éléments protecteurs contre la pauvreté.

Un État social digne se doit de mettre en place les conditions nécessaires à l'éradication de la pauvreté. Nous voulons nous donner comme ambition que plus un seul enfant ne vive sous le seuil de pauvreté d'ici dix ans.

1.1. GARANTIR UNE INCLUSION SOCIALE DÈS LA PETITE ENFANCE¹³⁵

Les politiques sociales jouent un rôle essentiel dès la petite enfance. Elles contribuent au moment le plus opportun à réduire les inégalités. Les politiques de prévention de la santé s'y combinent. Il est bien connu que la socialisation de l'enfant est essentielle à son développement tout comme son accès à la culture ou à la créativité. Si aujourd'hui de nombreuses familles sont déjà en difficulté pour trouver un milieu d'accueil, il ne faut pas passer à côté de toutes celles qui n'en cherchent pas pour des raisons de revenus, de culture, pour d'autres raisons socio-économiques... Il est donc indispensable de permettre à toutes les familles de trouver une place d'accueil proche de leur lieu de domicile, de travail ou de formation.

Nous voulons :

- Mettre en œuvre un pacte pour un accueil d'excellence de la petite enfance : il s'agit de mettre en œuvre la réforme négociée durant deux ans avec le secteur et laissée en friche durant toute la législature écoulée. Elle permet d'abord de pérenniser le secteur et de développer le nombre de places en assurant un réel financement tout en diminuant la participation financière des parents. Notre objectif est de doubler les actuelles places disponibles en crèches et autres milieux d'accueil dans une planification progressive jusqu'en 2030, afin de couvrir un taux de prise en charge potentielle de 60 % des 0-3 ans, ce qui correspond à la demande (le solde étant en général pris en charge au sein du cercle familial). Une fois ces places créées en nombre suffisant, nous souhaitons établir comme principe général la gratuité de cet accueil, à l'instar du principe de la gratuité de l'enseignement obligatoire.
- Veiller à l'inclusion des enfants en situation de handicap (cf. Chapitre Handicap).
- Soutenir la création de haltes-garderies et de baby bus : si la socialisation des enfants est un enjeu majeur de lutte contre les inégalités, il s'agit alors de permettre aux familles de franchir le pas d'un milieu d'accueil. Pour une partie des situations, c'est d'abord par des projets comme les babybus ou les haltes-garderies que cela passe. Ces projets permettent aussi de développer autrement le dialogue avec les parents, permettent plus de souplesse dans l'accueil et donc sont sur le chemin nécessaire à franchir les barrières socio-économiques et culturelles de certains milieux familiaux.
- Favoriser l'installation d'accueillantes d'enfants et finaliser le passage au statut d'employée afin de favoriser l'accueil d'enfants dans de petites structures et permettre un contact de confiance renforcé avec les familles.

¹³⁴ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

¹³⁵ Aussi dans Famille

- Créer de nouveaux Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance et les renforcer dans leur capacité d'accompagnement des familles.
- Renforcer et faciliter les procédures de mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance, instrument européen destiné à combattre l'exclusion sociale dans l'enfance¹³⁶.

1.2. ACCOMPAGNER LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

En 2020, le service des Tutelles a évalué qu'il y avait environ 600 à 700 mineurs non accompagnés (MNA) en Belgique¹³⁷, présents non seulement dans les rues, mais également dans divers centres tels que Fedasil et la Croix-Rouge. Cependant, les organisations sur le terrain estiment que de nombreux mineurs ne sont pas officiellement répertoriés, ce qui suggère qu'il pourrait y en avoir en réalité un nombre bien plus élevé.

Nous voulons :

- Mettre en place des centres d'hébergement d'urgence spécialement conçus pour les mineurs non accompagnés qui se trouvent à la rue. Ces centres doivent offrir un logement sûr, de la nourriture, des soins de santé et un soutien immédiat. Les centres d'accueil devraient proposer des activités éducatives telles que des cours de langue, des ateliers artistiques et culturels, et des activités sportives. Ces programmes visent à favoriser le développement personnel et à aider les mineurs à s'intégrer plus facilement dans la société belge.
- Créer des équipes spécialisées chargées de rechercher et d'identifier les mineurs non accompagnés vivant dans la rue. Ces équipes devraient travailler en étroite collaboration avec la police et les organisations humanitaires.

- Mettre à disposition des MNA des services de soutien psychologique et social, y compris des conseillers formés pour traiter les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés.
- Assistance juridique : les centres devraient également proposer une assistance juridique pour aider les MNA à comprendre leurs droits et à les défendre dans les procédures administratives, notamment les demandes d'asile.
- Préparation à l'autonomie : les centres d'accueil devraient offrir des programmes de préparation à l'autonomie pour les MNA plus âgés, afin de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour vivre de manière indépendante une fois qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.
- Faciliter la réunification familiale lorsque c'est possible et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Soutenir le réseau associatif et lui permettre de se coordonner de manière efficace par un renforcement des moyens humains.

1.3. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

La précarité étudiante a des répercussions très défavorables sur la santé tant physique que mentale des étudiants, ce qui entrave considérablement leur succès académique. Ces difficultés financières peuvent se traduire par un accès limité à une alimentation adéquate, des conditions de logement inadéquates et un accès restreint aux soins de santé. Cela souligne l'importance cruciale de mettre en place des mesures de soutien adaptées pour les étudiants en situation de précarité, afin de promouvoir leur bien-être global et d'améliorer leurs chances de réussite académique.

Les chiffres nous montrent que l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou le fait de suivre une formation professionnelle de qualité sont les principaux éléments protecteurs contre la pauvreté. C'est pourquoi nous devons accorder une attention particulière à la précarité des étudiants et des apprenants, afin de les soutenir dans leur parcours de formation et les guider vers la réussite.

De plus, le coût du logement représente la part prépondérante des dépenses des étudiants, estimée à environ 50 % de leur budget alors qu'il est conseillé de ne jamais dépasser 30 %. À Bruxelles, les logements étudiants sont particulièrement onéreux par rapport aux autres régions du pays. La pénurie de logements étudiants à Bruxelles est alarmante, et les prix des kots ne cessent d'augmenter.

La prostitution parmi les étudiants est une réalité difficile à mesurer, car il existe peu d'études sur ce sujet. De plus, ceux et celles qui se prostituent pendant leurs études sont souvent très discrets, peu enclins à chercher de l'aide par peur d'être jugés et stigmatisés.

Le nombre de profils étudiants sur les plateformes en ligne spécialisées a récemment augmenté d'environ 2 à 3 %¹³⁸.

Il est essentiel de ne pas minimiser cette réalité. Ce phénomène mérite une considération sérieuse. La prostitution chez les jeunes est étroitement liée à la précarité.

Nous voulons :

- Inclure dans les allocations familiales, les allocations d'études et en faire une aide mensuelle dès l'inscription dans les études supérieures.
- Mettre en place une réglementation visant à contrôler les coûts des supports de cours et

étendre la gratuité des supports de cours à un éventail plus large de bénéficiaires, notamment les étudiants à condition modeste et d'autres groupes vulnérables, y compris les étudiants étrangers.

- Supprimer la condition d'attente de cinq ans pour les étudiants non issus de l'Union européenne afin de leur permettre d'accéder aux allocations d'études.
- Évaluer la faisabilité d'octroyer un complément aux allocations d'études lorsque la mobilité internationale ou un stage est une composante intégrale du programme annuel de l'étudiant.
- Octroyer une aide financière équivalente à une bourse d'études en prolongeant leurs allocations familiales aux étudiants qui choisissent d'effectuer leur bachelier en promotion sociale ou qui suivent une formation qualifiante dans les métiers en pénurie.
- Soutenir financièrement les projets de logements étudiants menés par les établissements d'enseignement supérieur, visant à offrir des kots à des tarifs compétitifs par rapport au secteur privé.
- Réserver un quota spécifique de chambres pour les étudiants bénéficiaires de bourses, garantissant ainsi leur accès à des logements abordables.
- Mettre à disposition des logements privés à tarif réduit pour les étudiants en situation précaire, en veillant à la qualité des logements en termes d'insonorisation et de salubrité.
- Encourager la création d'une agence immobilière sociale étudiante en Wallonie et augmenter le nombre de biens gérés par l'agence immobilière sociale étudiante de Bruxelles.

¹³⁶ Aussi dans Enfance/Famille

¹³⁷ <https://www.levif.be/belgique/migrants-de-plus-en-plus-de-mineurs-etrangers-non-accompagnes-livres-a-eux-meme-a-bruxelles/?fbclid=IwAR2S8op-Q0JvNdHh311da9xUJ2egoWmlu2sfnC4S9y6JS05QajUsEti65iQ>

¹³⁸ <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/10/19/des-etudiants-de-nimporte-quel-etablissement-superieur-peuvent-tomber-dans-la-prostitution-TTE53O3VGZ7ZBELCH5YPUOEOE/#:~:text=%C3%80%20chaque%20crise%20%C3%A9conomique%2C%20la,ordre%20de%20%C3%A0%20%25>

- Instaurer une prime pour la mise en conformité et l'aménagement de chambres destinées aux étudiants au sein des domiciles.
- Étudier la possibilité de mettre en place un système de permis locatif spécifique pour les logements étudiants. Ce système viserait à renforcer la surveillance de la qualité des logements destinés aux étudiants sur le marché tout en garantissant que les loyers restent abordables.
- Octroyer 12 séances gratuites par an pour les jeunes chez le psychologue.
- Étendre le bénéfice du tarif étudiant aux étudiants âgés de plus de 26 ans. Il pourrait être prolongé jusqu'à 28 ans voire mettre en place un statut étudiant pour la STIB et le TEC sans imposer de limite d'âge.
- Veiller à ce que les campus soient accessibles en transports en commun.
- Sensibiliser les jeunes contre les risques liés à la prostitution et les conséquences sur la santé physique et mentale, les informer des alternatives, des aides auquel ils ont droit notamment auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de leurs établissements scolaires et des autres niveaux de pouvoir.
- Renforcer des services de soutien psychologique et social dans les établissements scolaires, les universités et les centres de jeunes, pour aider les étudiants en situation de précarité à surmonter leurs difficultés.
- Mettre en place des opportunités d'emploi flexible et à long terme pour les étudiants tout en leur laissant la possibilité d'assister à leurs cours.

1.4. SORTIR LES ADULTES DE LA PRÉCARITÉ

Les politiques de sécurité sociale et les politiques sociales pallient les accidents de parcours. Si on a longtemps parlé de « filet de sécurité (so-

ciale) », on doit aujourd'hui parler de filets au pluriel, de complexité des politiques, de lasagnes des compétences, de parcours administratifs compliqués, de situations de précarité qui se conjuguent (précarité sociale, chômage de plusieurs générations, accueils de personnes réfugiées, assuétudes diverses, isolement social...) et d'une plus grande dualisation due en partie à une réduction de nombre de personnes dites de « classe moyenne ». Les situations rencontrées par les services d'accompagnement social sont de plus en plus complexes et nécessitent un investissement de la société de plus en plus important. Telles que menées à ce jour, les politiques de l'« État social actif » ou d'« activation » n'ont pas fait reculer les inégalités. Il est temps de prendre les questions par un autre bout et d'apporter d'autres types de solutions.

En conjuguant le développement collectif et la responsabilité individuelle, la responsabilité collective et le développement personnel. Cela passe tant par des propositions portant sur les besoins fondamentaux (alimentation, santé, inclusion sociale, logement, revenu...) que par les actions qui permettent la réalisation de soi pour participer activement à la société.

1.4.1. GARANTIR À CHACUN LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR MENER UNE VIE DIGNE

Bénéficier d'un revenu digne permet d'éviter de tomber dans la pauvreté. Un emploi de qualité constitue de ce fait un rempart important contre la pauvreté. Néanmoins, le travail n'est pas accessible à tous ou en tout temps. Dès lors, nous pensons qu'il est essentiel que ceux qui ne peuvent travailler pour une raison x ou y puissent mener une vie décente.



Nous voulons :

- Augmenter le niveau des allocations familiales¹³⁹.
- Revaloriser le Revenu d'Intégration Sociale et le montant des allocations des personnes handicapées¹⁴⁰.
- Garantir un montant minimal de 1 500 € net pour les pensions légales, indépendamment des parcours professionnels antérieurs.
- Accorder la priorité aux pensionnés les plus fragiles, notamment aux femmes dont la pension moyenne est largement inférieure à celle des hommes en raison de l'absence de reconnaissance de leur investissement dans la gestion familiale¹⁴¹.

¹³⁹ Aussi dans Familles et Genre

¹⁴⁰ Aussi dans Handicap

¹⁴¹ Aussi dans Aînés et Genre

¹⁴² Aussi dans Genre et dans Familles

¹⁴³ Aussi en Familles

¹⁴⁴ Aussi dans Enfance/Famille ?

¹⁴⁵ Aussi dans logement

¹⁴⁶ <https://www.croix-rouge.be/2022/11/22/precarite-en-hausse-la-croix-rouge-renforce-ses-activites-aupres-des-personnes-sans-abri/#:~:text=Entre%202018%20et%202021%2C%20le,dont%20plus%20de%20900%20enfants>

- Renforcer les aides spécifiques pour les enfants au sein des familles monoparentales¹⁴².
- Octroyer des moyens structurels supplémentaires aux CPAS, tant en termes humains que financiers.
- Permettre le versement des contributions alimentaires de manière automatique, en cas de séparation, afin de lever cette emprise que gardent certains conjoints en ne payant pas cette contribution et apaiser de ce fait l'autre parent solo¹⁴³.
- Renforcer et faciliter les procédures de mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance, instrument européen destiné à combattre l'exclusion sociale dans l'enfance¹⁴⁴.
- Améliorer les espaces d'accueil pour personnes précarisées et les rendre plus inclusifs et familiaux.

1.4.2. GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT¹⁴⁵

Entre 2018 et 2021, à Bruxelles, le nombre de personnes sans domicile fixe a augmenté de 27 %. En 2021, les recensements supervisés par la Fondation Roi Baudouin ont révélé les chiffres suivants, s'agissant des personnes jugées en situation de mal logement (ce qui est bien plus large que les seuls SDF) :

Bruxelles : 5 313 personnes sans-abri dans les rues, dont plus de 900 enfants.
Charleroi : 959 adultes et 200 enfants.
Namur : 874 adultes et 272 enfants.
Liège : 422 adultes et 78 enfants.
Arlon : 149 adultes et 69 enfants¹⁴⁶.

Trouver sa place dans la société commence par bénéficier d'un logement de qualité. C'est à partir de ce moment-là qu'il sera possible de régler les problèmes rencontrés par la personne. Rappelons en ce sens que le droit à un logement convenable est reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Notre constitution prévoit également le droit à un logement en son article 23.

Nous voulons :

- Augmenter le nombre de logements sociaux et à loyer modéré en assurant une mixité dans les quartiers.
 - Encourager les propriétaires privés à mettre leurs biens en location, via une Agence Immobilière Sociale ou une société de logement public.
 - Affecter obligatoirement une partie des logements construits dans le cadre d'une promotion immobilière aux logements publics.
 - Développer l'offre des centres d'accueil pour les sans-abris avec une attention particulière pour les femmes et les enfants car bénéficier d'un toit est la première étape de la réinsertion sociale, notamment à travers les initiatives Housing First pilotées par les pouvoirs publics.
 - Mettre en place des structures de prévention en matière de sans-abrisme, car la manière la plus efficace d'agir est d'éviter une descente aux enfers. Dès la perte de logement, la personne doit se voir proposer un hébergement stable ainsi qu'une assistance sociale, médicale et psychologique pour l'aider à se reconstruire.
 - Faciliter la location en commun d'un logement par plusieurs familles monoparentales¹⁴⁷.
 - Soutenir le développement du Community Land Trust qui permettent d'acheter un bâti-
- timent sans devenir propriétaire du terrain, de sorte à rendre moins onéreux l'accès à la propriété et les projets d'habitat groupé permettant à plusieurs ménages de se partager un même terrain.
 - Soutenir toutes les initiatives qui permettent d'acheter un bâtiment sans devenir propriétaire du terrain, de sorte à rendre moins onéreux l'accès à la propriété et les projets d'habitat groupé permettant à plusieurs ménages de se partager un même terrain.
 - Faciliter l'accès au logement des personnes précarisées en renforçant les possibilités d'octroi d'un crédit social permettant d'emprunter à très long terme sans devoir apporter de capitaux propres et à un taux préférentiel.
 - Revoir le décret wallon du 28 avril 2016 visant à la création de davantage d'abris de nuit sur le territoire wallon, afin qu'un mécanisme de sanctions lourdes soit prévu à l'égard des villes et territoires qui refusent de prendre leur part dans la nécessaire solidarité territoriale en matière d'hébergement des sans-abris.
 - Interdire de lier l'octroi d'un taux préférentiel à l'achat de produits d'assurance annexe ou à l'obligation de maintenir une épargne minimale dans une institution bancaire donnée et plafonner les frais de dossier liés à l'octroi d'un crédit hypothécaire ou au rachat de celui-ci.
 - Permettre à l'emprunteur d'allonger sans frais la durée de remboursement d'un prêt en cas de hausse d'un taux d'intérêt variable ou d'une perte significative de revenus.
 - Adapter la procédure d'expulsion pour cause d'insalubrité en vue de mieux protéger le locataire qui serait victime de l'expulsion par le paiement par le propriétaire de son loyer de relocation, afin de dissuader le propriétaire (et singulièrement les marchands de sommeil) de laisser le bien se dégrader sans réaction,

obnubilé par des seules considérations financières. Il conviendra toutefois de prévoir un mécanisme anti-abus pour ne pas sanctionner un propriétaire qui n'aurait pas été défaillant mais dont l'état d'insalubrité de son bien serait manifestement le fruit des négligences volontaires ou involontaires de son locataire.

- Suivre l'état du parc de logements wallon, son évolution et son utilisation, afin de revaloriser l'offre de logements de qualité et de mettre en œuvre une politique plus proactive en matière de lutte contre les logements insalubres.
- Combattre l'existence de logements vacants de longue durée via des actions en cessation à l'encontre des propriétaires afin de les obliger à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire occuper leur bien (rénovation, location, vente).
- Instaurer de sanctions plus efficaces à l'encontre des propriétaires indélicats, et ce afin de lutter contre l'insalubrité des logements.
- Créer un Fonds régional de garantie locative en Wallonie, sur la base du modèle bruxellois.
- Rendre plus abordable l'accès au logement (loyer supérieur au logement social, mais inférieur au marché) via les AIS, par la mise à disposition de terrains communaux (emphytéose) auprès d'une coopérative, d'une association ou d'une entreprise socialement responsable.
- Améliorer le calcul des loyers des logements publics afin de mieux prendre en compte les caractéristiques du logement (performance énergétique, confort) et les revenus des locataires.
- Développer la colocation dans le logement public. Les enfants qui ne possèdent pas d'espace personnel dans une habitation éprouvent plus souvent des difficultés scolaires. Les logements publics doivent prévoir une chambre indivi-

duelle pour les enfants afin de permettre un espace d'intimité à chacun.

- S'assurer que les normes de construction intègrent des critères de bien-être social : taille des logements, largeur de portes, adaptabilité des logements, urbanisme, trottoirs, sécurité, espaces publics ... pour une politique du logement réellement inclusive.
- À Bruxelles, étudier la possibilité de mettre en place un système de permis locatif spécifique pour les logements étudiants. Ce système viserait à renforcer la surveillance de la qualité des logements destinés aux étudiants sur le marché tout en garantissant que les loyers restent abordables¹⁴⁸.
- Encourager la création d'une agence immobilière sociale étudiante en Wallonie et augmenter le nombre de biens gérés par l'agence immobilière sociale étudiante de Bruxelles.
- Accroître le nombre de logements de transit et d'urgence pour reloger les personnes sans abri ou dont le logement précédent a été déclaré insalubre via des projets de « Tiny houses » et l'occupation temporaire des bâtiments et terrains vides appartenant aux organismes publics.
- Favoriser l'habitat léger en assouplissant foncièrement les règles, tant que soient respectées les normes de sécurité et de salubrité et s'intègrent dans le paysage rural ou urbain environnant.
- Adopter une législation wallonne qui rend obligatoire, dans un souci de solidarité territoriale autant que de respect de ces populations partiellement nomades, la création en plus grand nombre d'aires d'accueil équipées pour les gens du voyage et adéquatement réparties sur le territoire régional.

¹⁴⁷ Aussi dans famille

¹⁴⁸ Aussi dans enseignement supérieur

- En Wallonie, assurer la mise en place d'un guichet unique du logement dans chaque commune (ou CPAS), en partenariat avec les organismes compétents (SLSP, AIS).
- Soutenir les locataires et propriétaires dans l'enregistrement de leurs baux afin de protéger les droits et devoirs de chacun et mieux appréhender la structure du parc locatif. Pour ce faire, nous simplifierons la démarche d'enregistrement et instaurerons une obligation de l'administration d'informer le bailleur et le locataire de l'enregistrement. Dans le cadre des démarches de domiciliation, les locataires seront également sensibilisés par le personnel communal et les services de police à l'importance de voir son bail enregistré
- Afin de réduire les risques financiers des propriétaires-bailleurs, identifier les loyers impayés comme une dette prioritaire sur les autres dettes liées à l'habitation (énergie, eau, télécommunications) de sorte que dans le cadre d'un règlement collectif de dettes, les loyers soient remboursés avant les fournisseurs d'énergie, d'eau et de télécommunication.
- Garantir l'octroi d'un régime aligné sur celui des bénévoles d'ASBL pour les syndics bénévoles ou membres d'une copropriété qui rendent des petits services à cette dernière de bénéficier en ce qui concerne la perception de dédommagements réduits (maximum 1.600 euros/an).

1.4.3. GARANTIR L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine ET ÉQUILIBRÉE AINSI QU'À DES BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Nous voulons :

- Promouvoir les frigos solidaires dans des lieux sous surveillance et les récupérations des invendus alimentaires des grands distributeurs.
- Soutenir les épiceries sociales locales et les restaurants sociaux qui permettent de consommer des aliments sains, locaux et éventuellement bio à des prix très réduits tout en offrant un emploi à des personnes précarisées.
- Encourager les universités et hautes écoles à organiser des repas à un prix dérisoire d'1 euro à l'occurrence de deux fois par jour en collaboration avec des étudiants des services sociaux et des écoles d'hôtellerie.
- Diminuer ou supprimer la TVA sur des produits sains et cultivés localement (avec une transparence sur ces informations) ainsi que sur d'autres produits de première nécessité. Nous préconisons d'ailleurs 0 % de TVA sur les fruits et légumes.
- Instaurer une allocation alimentaire mensuelle via une cotisation de sécurité sociale redistribuée sous forme de "chèques alimentation" qui

ne peut être dépensés que pour des produits (non-)transformés conventionnés (durables, circuits-courts, offrant une juste rémunération...) par une administration publique de l'alimentation. La mise en place du système pourrait donc être progressive avec des projets pilotes dans différentes communes pour ensuite élargir le dispositif sur toute la Région wallonne et encore mieux sur toute la Belgique.

- Développer des potagers communautaires soit par quartier, avec des terrains publics mis à disposition dans des formats individuels ou collectifs.
- Soutenir l'ouverture de boutiques de seconde main (CPAS et associatives) et les lieux de distribution de colis alimentaires
- Soutenir l'initiative des associations et des particuliers qui distribue des protections menstruelles à des personnes moins favorisées.

1.4.4. GARANTIR UN ACCÈS À DES SERVICES BANCAIRES ET ASSURANTIELS DE BASE

Disposer d'un compte en banque, pouvoir accumuler une petite épargne et disposer d'assurances couvrant les risques essentiels est aujourd'hui indispensable pour pouvoir participer à la société et ne pas être menacé à chaque instant de tomber dans l'extrême précarité.

Nous voulons :

- Donner accès gratuitement à un compte bancaire aux personnes à très faibles revenus et interdire les frais d'incident bancaire pour les services bancaires de base, car les clients ayant des difficultés financières sont pénalisés ;
- Rendre obligatoire la souscription d'une assurance-incendie et créer un mécanisme de solidarité entre les assurés afin de réduire le coût de souscription pour les biens de faibles valeurs ;

- Rendre obligatoire la souscription d'une assurance « responsabilité civile familiale » et en encadrer le prix ;
- Interdire de moduler le prix des assurances automobile en fonction de l'âge afin de ne plus pénaliser les jeunes conducteurs.
- Sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget.
- Augmenter les moyens accordés aux services de médiation de dettes afin d'éviter que les personnes soient surendettées.

1.4.5. GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ÉLECTRICITÉ¹⁴⁹

L'accès à l'eau et à l'électricité est un déterminant d'une vie digne que nous souhaitons l'inscrire dans la Constitution.

Nous voulons :

- Rénover à l'aide de plans régionaux d'investissements massifs les logements sociaux en grand nombre et améliorer leur isolation.
- Permettre à chaque personne d'accéder à un quota de base à prix nul ou très faible.
- Mettre en place une tarification progressive avec une première tranche gratuite pour que le coût de cette mesure soit pris en charge par les gros consommateurs.
- Mettre en place un tarif social basé sur le revenu et non plus le statut.



¹⁴⁹ Aussi dans Logement

1.4.6. GARANTIR LES DROITS AUX DÉTENUS ET LEUR RÉINSERTION SOCIALE

La détention soulève des défis cruciaux qui impactent directement la vie des détenus. Parmi les problématiques abordées, le manque de connexion avec le monde extérieur émerge comme une préoccupation majeure, limitant les liens familiaux, les opportunités éducatives et professionnelles. Parallèlement, la détérioration de la santé mentale et physique des détenus suscite des inquiétudes quant à leur bien-être global et à leur capacité de réinsertion dans la société de manière constructive.

Nous voulons :

- Renforcer l'offre de formations et de travail au sein des institutions pénitentiaires et assurer la continuité avec le monde extérieur.
- Assurer à chaque détenu le droit à l'information quant à leurs droits et devoirs en prison, par exemple en remettant un règlement d'ordre intérieur et/ou un guide à leur arrivée en détention, traduit en différentes langues et adapté à leur niveau de lecture et de compréhension.
- Améliorer l'accès à la culture, au sport, à l'alimentation saine dans les prisons.
- Garantir la mise en œuvre du plan de détention pour les personnes condamnées.
- Soigner et héberger les internés dans des institutions de soins appropriées : la loi sur l'internement devait permettre que les internés bénéficient enfin d'un encadrement de soins adaptés à leurs problématiques. Quelques nouveaux centres pour internés ont vu le jour, mais nous sommes encore loin du compte. Ces établissements doivent urgemment voir le jour dans l'ensemble du pays, mais particulièrement en FWB où la situation est très difficile. Il n'est pas acceptable que les internés croupissent dans les sections psychiatriques des prisons où les soins sont largement insuffisants par manque de médecins. Et ce malgré les

nombreuses condamnations internationales et nationales de la Belgique en la matière.

- Préparer la réinsertion tout au long de la détention : l'encadrement au niveau du personnel pénitentiaire et de l'accompagnement psychosocial doit être revu afin de disposer d'un personnel suffisant dont la mission première est d'encadrer le parcours de détention et de préparer à un parcours de réinsertion du détenu. Dans notre système, le taux de récidive est de près de 60 % et un détenu sur 4 récidive dans les 2 ans. Pour ceux dont la détention est absolument nécessaire, il est indispensable de changer le paradigme carcéral grâce à un meilleur accompagnement en prison, notamment socio-sanitaire, mais aussi par le passage par des maisons de détention et des maisons de transition que nous souhaitons voir se développer sur le territoire. Celles-ci permettent en effet un meilleur accompagnement, une préparation à la réinsertion beaucoup plus effective en se focalisant notamment sur l'intégration au travail des détenus. Miser sur des politiques visant à limiter la récidive, c'est aussi fondamentalement contribuer à limiter le nombre d'infractions dans la société, se diriger vers une société apaisée. En Belgique, le coût réel d'un détenu était estimé 152 € par jour, plus de 55.000 € par an en 2022. Investir dans un véritable accompagnement des détenus par des professionnels dès le premier jour de la détention est un investissement important pour les détenus, mais aussi pour le budget, car il permet de limiter le nombre de récidives et donc de détenus à charge de la société.

1.5. DONNER LA JUSTE PLACE AUX MIGRANTS

En 2019, le taux d'emploi des immigrants de première génération en Belgique était parmi les plus bas de l'Union européenne. Seulement 61 % d'entre eux avaient un emploi, soit 12 % de moins que les Belges natifs, tandis que pour les immigrants non européens, le taux d'emploi était encore plus bas, à 54 %.

L'intégration des travailleurs étrangers en Belgique est entravée par de nombreux obstacles, dont la bureaucratie et des procédures administratives complexes liées à l'emploi des travailleurs étrangers et à l'obtention de titres de séjour. De plus, l'équivalence et la reconnaissance des diplômes étrangers posent des défis, avec des exigences de documents considérables et des frais élevés. Plus de 40 % des demandeurs d'emploi non qualifiés à Bruxelles ont fait des études à l'étranger sans équivalence en Belgique, ce qui limite leur accès à la formation, à certains emplois et à des salaires compétitifs.

D'autres facteurs, tels que le faible niveau d'éducation, les obstacles liés à l'obtention de la nationalité belge, la méconnaissance des langues nationales, la discrimination sur le marché du travail, en particulier envers les femmes migrantes, ainsi que les conditions de travail des demandeurs d'asile qui doivent céder 75 % de leur salaire lorsque celui-ci dépasse 500 euros¹⁵⁰, entravent également l'intégration.

Pour favoriser la croissance économique, renforcer la Sécurité sociale et pallier les effets du vieillissement de la population, résorber les métiers dits en pénurie, la Belgique doit améliorer l'intégration des ressortissants étrangers sur le marché du travail. Cette démarche offre non seulement des avantages économiques, mais contribue également à l'autonomie des immigrants, favorisant ainsi la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Nous voulons :

- Ouvrir le droit pour les candidats réfugiés à avoir un droit au travail tant qu'ils ne sont pas expulsés (lutte contre le travail au noir, diminution des dépenses publiques, intégration des personnes).
- Établir des normes uniformes pour l'octroi de permis de travail, en éliminant les distinctions

entre les catégories d'étrangers et en assurant une égalité de droits pour tous les migrants.

- Faciliter l'accès des migrants au marché du travail en éliminant les obstacles administratifs, en proposant des cours de langue et de formation professionnelle et en luttant contre les pratiques discriminatoires lors du recrutement.
- Déployer le mentorat en définissant un cadre normatif et un financement structurel où les personnes issues de la migration sont guidées et soutenues par des mentors expérimentés.
- Accélérer la reconnaissance des diplômes et des équivalences en harmonisant les systèmes d'équivalence dans les trois Communautés et en créant des organismes dédiés à l'évaluation et à la certification des équivalences de diplômes.
- Examiner au cas par cas la régularisation des personnes sans-papiers selon des critères précis et permanents. Un critère continu pour l'attribution d'un titre de séjour pourrait être la capacité à occuper un emploi.
- Garantir aux migrants les droits fondamentaux : le droit à un abri, de la nourriture, l'accès à des soins de base.
- Permettre aux migrants possédant un titre de séjour légal et ayant un nouveau-né en Belgique de bénéficier des allocations familiales sans la restriction du délai de séjour de 5 ans sans interruption.
- Mettre à disposition des services d'interprétation et de traduction pour aider les migrants à communiquer et à comprendre les procédures administratives.
- Offrir un accompagnement juridique pour aider les migrants à comprendre leurs droits et à naviguer dans le système juridique. Ga-

¹⁵⁰ Pour garder la totalité du salaire et ne pas devoir rétrocéder 75 % du gain, le demandeur d'asile doit quitter le centre d'accueil ; <https://www.rtb.be/article/quel-droit-au-travail-pour-les-refugies-ukrainiens-en-belgique-et-pour-les-autres-10964106>.

garantir l'accès à une assistance juridique pour les migrants tout au long du processus d'asile.

- Mettre en place des centres d'hébergement temporaires pour les migrants en situation de précarité, en particulier les nouveaux arrivants, les demandeurs d'asile et les sans-abris.
- Simplifier les démarches de réunification familiale afin de permettre aux migrants de retrouver leurs proches. En raison des exigences telles que la disponibilité d'un logement adéquat et de revenus stables, suffisants et réguliers, de nombreuses personnes d'origine étrangère devront suivre une procédure de regroupement familial. Cependant, ces conditions sont souvent interprétées de manière rigoureuse par les autorités, ce qui rend nécessaire une révision de ces procédures pour garantir une réunification familiale plus accessible.
- Offrir des programmes d'accueil et d'intégration pour aider les migrants à s'adapter à la société belge, y compris des cours de langue et des informations sur la culture locale. Encourager la participation des migrants à des activités communautaires et culturelles pour favoriser leur intégration.
- Instaurer des politiques d'encouragement et de soutien au parrainage comme une composante intégrale de la stratégie nationale d'intégration des migrants, en favorisant la participation active des citoyens et des organisations de la société civile dans le processus d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants, afin de renforcer leur intégration socioculturelle et socioéconomique dans la société d'accueil.

2 — AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX¹⁵¹

Améliorer la vie des citoyens et des citoyennes nécessite de vouloir réellement faire avancer l'individualisation des droits sociaux. Si cette in-

dividualisation a un coût important pour les finances publiques, elle peut s'effectuer par paliers en commençant par les freins à la cohabitation.

Non seulement cette individualisation permettrait de sortir de cette suspicion de fraudes entretenue par les opposants à la couverture sociale, mais elle garantirait surtout à des personnes de pouvoir cohabiter sans répercussion sur leurs revenus. Elle est aussi garante des solidarités familiales ou de quartier. Elle lutterait efficacement contre l'isolement.

Elle concerne les familles monoparentales, les pensionnés, les personnes isolées en priorité.

Nous voulons :

- Individualiser l'octroi des allocations sociales.
- Relever le montant des allocations sociales lorsqu'il est en-dessous du seuil de pauvreté.
- Simplifier les démarches administratives et tendre vers une automatisation des droits sociaux afin d'éviter les non-recours à ceux-ci.
- Mettre en place une agence des droits sociaux qui a comme mission de reconnaître et de contrôler des droits sociaux. Ceci permettra aux différentes institutions sociales (CPAS, institutions actives dans le secteur du logement...) de se concentrer sur leurs missions centrales d'accompagnement, de fourniture de service ou d'indemnisation.
- Clarifier les conditions d'octroi de l'aide sociale du CPAS afin de garantir l'égalité entre tous les citoyens et éviter les trop grandes disparités dans l'interprétation de ces conditions entre CPAS.
- Respecter les exigences du principe de standstill et justifier dûment sur base de l'intérêt général toute régression législative aux droits garantis par la Constitution.



- Garantir une information de qualité aux personnes les plus précarisées quant à l'accès à leurs droits et encourager la création dans chaque commune d'un guichet unique des droits sociaux et des aides à la vie courante : logement, aide à domicile, aide aux personnes handicapées.
- Procéder à une évaluation et un suivi permanent des procédures de contrôles des bénéficiaires de prestations sociales et s'assurer que chaque contrôle réponde à des objectifs clairs et soit proportionné à cet objectif.

3 — PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF¹⁵²

Une société de participation implique une mutation culturelle pour que chacun prenne conscience de sa responsabilité et ait à cœur le bien commun. Un tissu associatif riche et dynamique est essentiel à la cohésion sociale. Par rapport aux services publics ou aux initiatives privées, l'action

associative a le mérite d'être mieux ancrée sur le terrain et de profiter de la force de conviction des personnes acquises à sa cause.

Dans une société de participation, nous voulons stimuler l'engagement dans des projets positifs dès l'enfance. Imaginer les jeunes consacrer quelques mois de leur existence à la société deviendra naturel et constituera une contrepartie de l'accès à un revenu de participation.

Nous voulons :

- Au niveau fédéral, instaurer un service citoyen généralisé pour les jeunes, volontaire dans un premier temps et obligatoire à terme.
- Valoriser les volontaires par un certificat attestant des compétences acquises et une dispense du stage d'attente de chômage.
- Dédommager substantiellement le service citoyen pour qu'il ne suscite pas uniquement l'adhésion des jeunes privilégiés et l'inclure dans le calcul pour la pension.

¹⁵¹ Aussi dans famille et dans Handicap

¹⁵² Voir aussi le chapitre Associations

26

Handicap

— VOIR LA PERSONNE AVANT LE HANDICAP

En Europe, le handicap touche une famille sur quatre. Près de 20 % des personnes en situation de handicap le sont depuis leur naissance. Ce qui signifie que 80 % des handicaps surviennent en cours de vie¹⁵³. Le handicap nous concerne tous. Pourtant, il est souvent un point marginal dans les programmes des partis politiques et leurs mises en place. Pour nous, cela a toujours été et cela reste inacceptable. Les familles sont épuisées : manque de places dans les structures d'accueil de jour ou d'hébergements, les dédales administratifs sans fin, l'absence de structures suffisantes de répit quand la fatigue prend le dessus et impacte jusqu'à la santé des aidants, le manque de fluidité entre l'enseignement spécialisé et ordinaire. Et les jeunes en situation de handicap manquent de services et d'assistances adaptés pour s'insérer dans la société et participer pleinement et en autonomie à la vie sociale, sans devoir s'appuyer sur un milieu familial épuisé.

¹⁵³ CAP48 : <https://www.cap48.be/2018/10/07/le-handicap-en-cours-de-vie/>

Parce que les problèmes des personnes en situation de handicap découlent moins de la nature de leur handicap que de la manière dont la société est organisée, nous voulons, comme la Convention onusienne relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) le prévoit, lever un maximum d'obstacles qui les empêchent d'exercer leur droit de participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses facettes.

Nous pensons qu'il n'y a pas besoin de lancer uniquement des études. Les problèmes, nous les connaissons depuis longtemps. Le secteur a besoin d'actions concrètes ici et maintenant et de financements conséquents. Il faut renforcer les structures existantes, ouvrir de nouvelles places d'hébergement et en centre de jour dans différents types de structures, mettre en place urgemment les pôles territoriaux dans les écoles avec les moyens humains et financiers nécessaires, faire entrer le handicap dans le monde du travail, de force si c'est nécessaire.

Les politiques inclusives existent, mais manquent de cohésion entre elles. Or, comme le handicap impacte tous les aspects de la vie quotidienne, il impacte l'ensemble des politiques publiques. Nous souhaitons développer une politique plus cohérente et répondant au caractère holistique de l'inclusion. Bref, le handicap ne peut plus être considéré comme une politique secondaire, à la marge.

Nos priorités

- Plus de places pour un réel choix de vie
- Des soins de santé pour toutes et tous
- Inclure le handicap et les personnes en situation de handicap dans les débats démocratiques et les décisions qui les concernent
- Soutenir les aidants proches
- Apporter un soutien dès la petite enfance
- Un enseignement vraiment inclusif
- L'emploi comme tremplin vers l'autonomie et l'épanouissement
- Rompre le lien entre handicap et précarité
- Mettre fin à l'opacité administrative
- Adapter les facilités de transport aux personnes à mobilité réduite
- Améliorer et généraliser l'accessibilité de l'espace public et des bâtiments
- Veiller à l'accessibilité numérique
- Développer les possibilités culturelles
- Soutenir le sport pour tous
- La nature accessible à tous
- Le droit à la sexualité pour les personnes en situation de handicap
- S'appuyer enfin sur l'Europe
- Une justice et une police accessibles et à l'écoute



1 – PLUS DE PLACES POUR UN RÉEL CHOIX DE VIE¹⁵⁴

Dans le passé et encore maintenant, les logements qui accueillent des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, personnes en situation de handicap) sont trop souvent « institutionnalisés ». Les horaires, les soins... sont organisés par l'institution avec une participation inexistante ou quasi inexistante des personnes aux tâches journalières et au choix individuel de se lever ou de se coucher quand elle le souhaite.

L'enjeu aujourd'hui est de permettre à chacun d'entre nous de rester dans un lieu de vie qu'il/elle choisit. Dès lors, il est temps de penser autrement et de redonner aux personnes en perte d'autonomie l'occasion de vivre « chez soi » ou de

vivre en communauté restreinte. La crise sanitaire que nous avons traversée actuellement renforce encore plus cette nécessité d'avoir un « chez soi ».

Néanmoins, nous sommes conscients aussi que le manque de places d'hébergement pour les personnes en situation de handicap est toujours criant, particulièrement dans les cas de grande dépendance. Ce manque de place mène à des situations compliquées pour des familles obligées de maintenir un proche à domicile ou d'opter pour un logement très éloigné de leur domicile ou qui ne convient que très mal à leur proche. Cette situation entraîne souffrances et angoisses renforcées lorsque la famille se fait vieillissante et que la question de « l'après-nous » se pose avec acuité. De plus, le logement étant un droit, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir, elles aussi, avoir le choix de leur lieu de vie et d'épanouissement. Cela nécessite une offre de logement suffisante, variée et adaptée en fonction du parcours de vie de la personne.

Nous voulons :

- Sensibiliser les métiers de la construction à l'adaptabilité et l'accessibilité des logements.
- Subventionner des services associatifs de conseils qui pourraient engager plus de personnel pour assurer l'adaptation du domicile des personnes confrontées à une perte d'autonomie.
- Mettre la priorité dans le renforcement du nombre de places disponibles dans tous les types de structures et pour tous les degrés d'autonomie :
 - + Des structures adaptées et supervisées pour les personnes en situation de grande dépendance (notamment de type AVJ).
 - + Des petites structures de type habitat inclusif solidaire pour les personnes visant une autonomie croissante.

¹⁵⁴ Aussi dans Logement

- + Une attention particulière au développement de structures permettant l'accueil de personnes en situation de handicap vieillissantes.
- + Une formation spécifique pendant le cursus par rapport aux spécificités et à la prise en charge des personnes en situation de handicap.
- Revoir le financement de l'accompagnement par l'attribution d'un budget individuel aux personnes via l'assurance autonomie. Un budget individuel permettrait en effet de renforcer et la liberté de choix des personnes en situation de handicap et leur capacité d'autonomie. Ce droit à l'assurance autonomie serait divisé en deux branches : l'intervention à domicile d'une part et l'octroi de l'Allocation Forfaitaire Autonomie d'autre part.
- Lancer un nouveau plan ERICH¹⁵⁵, plus ambitieux que le précédent, en prévoyant un budget de €100 millions supplémentaires. Deux types de dossier peuvent être déposés : soit des projets de rénovation importante pour améliorer la qualité de vie des bénéficiaires, soit des projets de plus petite envergure de mise en conformité, rénovation des sanitaires ou autres.
- Mettre en place des « protocoles d'accueil et d'intervention » pour un accueil ambulatoire et hospitalier adapté aux personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental et intellectuel. Ces protocoles prévoient une information, des conseils pour les professionnels et des outils de communication simplifiée et efficace.
- Veiller à l'accessibilité géographique des soins pour les personnes en situation de handicap mental en prodiguant certains soins sur le lieu de résidence ou en offrant une assistance lors de transports urgents et non urgents.
- Créer une trajectoire spécifique de soins pour les personnes en situation de handicap mental :
 - + Fournir les informations sur les droits des patients en FALC (facile à lire et à comprendre).
 - + Permettre à la personne d'être accompagnée par une personne en qui elle a confiance.
 - + Créer un répertoire centralisé des professionnels et des services de santé qualifiés.
- Améliorer l'accessibilité de la logopédie et étendre le remboursement des séances logopédiques aux enfants dont le QI est inférieur ou égal à 86 et aux enfants atteints de troubles du spectre autistique.

2 — DES SOINS DE SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS

Alors qu'elles sont souvent en première ligne des besoins en soins de santé, les personnes en situation de handicap se sentent peu prises en compte, si pas discriminées dans l'accès, l'accompagnement ou le remboursement des soins de santé.

Nous voulons :

- Étendre et systématiser la formation et la sensibilisation des professionnels de santé aux bouleversements qu'engendre l'annonce d'un handicap aux familles afin qu'ils et elles puissent les accompagner au mieux.
- Renforcer les Centres de Référence de l'Autisme en Wallonie et à Bruxelles. Deux à trois ans d'attente pour un diagnostic pour un enfant et quinze ans pour un adulte, cela n'est pas acceptable.
- Mieux former les pédiatres et médecins généralistes au dépistage de l'autisme et, en particulier, de l'autisme féminin. En effet, la connaissance de l'autisme apparaît encore comme vague, pleine de préjugés, voire totalement inexistante chez certains médecins. Or, il semble de plus en plus évident qu'une

intervention précoce et individualisée pourrait permettre, au moins dans certains cas, d'améliorer la trajectoire développementale, en s'appuyant notamment sur la plus grande plasticité cérébrale durant les premières années de vie.

3 — INCLURE LE HANDICAP ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES DÉBATS DÉMOCRATIQUES ET LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT¹⁵⁶

L'expression connue « Rien sur nous sans nous » est encore trop peu appliquée en Belgique. Nous souhaitons que la participation accrue à la décision politique et aux débats politiques des citoyens concerne également les personnes en situation de handicap. Celles-ci sont trop souvent oubliées dans les processus décisionnels et peinent à faire entendre leur voix. Pourtant, leurs avis et expériences sont nécessaires à la décision politique à tous les niveaux de pouvoir.

Nous voulons :

- Instaurer un conseil consultatif de personnes en situation de handicap au sein de chaque commune. Les communes auraient l'obligation de consulter ces Conseils consultatifs (CCPH) et de prendre en compte leurs avis dans les décisions.
- Rendre obligatoires la consultation et la prise en compte des avis des CCPH de tous les niveaux de pouvoir et de la commission consultative de la langue des signes (Communauté française).
- Sensibiliser les personnes via les écoles, centres de jours... aux enjeux démocratiques.

- Adapter les hémicycles aux personnes en situation de handicap afin que ces personnes puissent y siéger.
- Rendre les débats politiques accessibles aux personnes en situation de handicap tant dans les hémicycles que lors de la diffusion numérique.
- Approuver un plan handistreaming (c'est-à-dire l'obligation de prendre en compte le handicap dans les décisions politiques) à tous les niveaux de pouvoir en début de législature et prévoir des évaluations en cours de législature. De plus, nous proposons de définir annuellement le budget à consacrer aux mesures proposées.
- Assurer l'exercice de leur droit de vote à toutes personnes en situation de handicap en :
 - + Incitant les partis politiques à traduire les mesures phares des programmes en FALC (facile à lire et à comprendre) via l'adaptation de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales afin que soit intégrée, dans le dispositif de financement public des partis politiques, une obligation de mise en accessibilité de toute l'information émanant des partis politiques.
 - + Aménageant les bureaux de vote.
 - + Prévoyant le vote en braille pour les personnes aveugles ou malvoyantes.
 - + Sensibilisant les juges de paix sur le caractère absolu de ce droit et sur la capacité réelle à être des citoyens à part entière moyennant, éventuellement, le recours à des dispositifs de soutien.

¹⁵⁵ Ensemble Rénovons nos Institutions pour les Citoyens handicapés.

¹⁵⁶ Aussi dans démocratie

4 — SOUTENIR LES AIDANTS-PROCHES¹⁵⁷

Les premiers accompagnants des personnes en situation de handicap sont les aidants proches. Selon Sciensano (2018), 12 % de la population, soit plus d'un million de Belges, sont des aidants proches. Si l'aidant proche n'est pas soutenu dans son rôle, la société devra davantage prendre en charge la personne aidée. Ce qui aura un coût financier et social important. Soutenir un proche malade, vieillissant ou en situation de handicap peut avoir plusieurs conséquences : diminution du temps de travail, voire arrêt du travail, risque de précarité, épuisement, peu de loisirs, peu de vacances, isolement social... Être aidant proche ne devrait pas entraîner une double, voire une triple peine. Une reconnaissance plus juste et un soutien renforcé de ceux qui accompagnent au minimum 15 % de la population sont indispensables.

Nous voulons :

- Accorder aux aidants proches un véritable statut renforcé et lever les nombreux freins pour obtenir le statut en :
 - + Poursuivant la communication autour de la loi de reconnaissance aidant proche.
 - + Bénéficiant d'un congé de trois mois, renouvelable pour une durée maximale d'un an sur l'ensemble de leur carrière, avec une rémunération obligatoire de ce congé¹⁵⁸.
 - + Assouplissant les critères d'éligibilité et revoir les échelles d'évaluation des handicaps.
 - + Maintenant la reconnaissance aidant-proche générale quel que soit le lieu de vie de la personne aidée, y compris l'institution.
 - + Rendant le congé aidant proche, accessible à l'ensemble des travailleurs du secteur privé et du secteur public.

- + Permettant d'utiliser l'attestation de reconnaissance aidant proche délivrée par la mutuelle comme justificatif auprès de différentes instances (Onem, chômage, employeur, école, CPAS...).
- Veiller à informer
 - + Les aidants proches, quel que soit son statut socioprofessionnel, sur les législations et aides qui les concernent via les maisons d'aidance et/ou l'instauration d'une personne référente par commune.
 - + Les jeunes aidants proches via les PMS, services sociaux des Hautes Écoles et Universités¹⁵⁹.
- Prévoir l'assimilation de toutes les périodes durant lesquelles une personne a endossé la fonction d'aidant proche, tant pour le calcul de la pension que pour les indemnités de chômage afin d'éviter une précarité « reportée ».
- Prévoir la déduction fiscale des coûts liés à l'appel aux services de répit, d'aide à domicile, d'hébergement (court et long séjour).
- Renforcer les partenariats entre les professionnels de soins de santé ainsi que de l'aide à domicile et les aidants proches eux-mêmes via l'intégration de cours spécifiques sur la prise en compte et l'accompagnement des aidants proches dans le cursus de formation initiale et continue de ces professionnels.
- Renforcer l'accès aux services de répit et de relais pour le proche aidé afin de permettre à l'aidant-proche de trouver un équilibre entre la vie d'aidant proche, la vie professionnelle et la vie sociale.
- Donner le droit à chaque parent, lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, à 8 mois de crédit-temps en cas d'enfant en situation de

handicap), dont 4 à prendre obligatoirement entre la naissance et la 18^e année de l'enfant¹⁶⁰.

- + Les parents « solo » pourront désigner un proche à qui sera accordé le crédit-temps.
- Développer un congé plus ambitieux que les dispositifs actuels pour permettre à chacun de prendre soin d'un proche dépendant¹⁶¹.
- Porter une attention particulière aux jeunes aidants proches et étendre la possibilité d'aménagements raisonnables et de soutien tout au long de leur scolarité.

5 — APPORTER UN SOUTIEN DÈS LA PETITE ENFANCE

La petite enfance est, de manière générale, une étape cruciale dans le développement des adultes de demain. Or, chaque année, environ 5.000 enfants naissent avec un handicap, soit 3 % des naissances. Pour ces familles, les obstacles, contraintes et difficultés sont encore trop présentes.

Nous voulons :

- Soutenir financièrement et faire connaître les associations qui accompagnent les parents dans l'annonce du handicap tant sur le plan psychologique qu'administratif.
- Former les intervenants de la petite enfance à la détection précoce de déficience (visuelle, auditive, physique, cognitive).
- Développer des unités d'interventions précoces en mutualisant les budgets dépensés dans l'enseignement (FWB), l'AVIQ et l'INAMI (fédéral) pour permettre des interventions efficaces et efficaces auprès de ces enfants et une réduction des coûts à court, moyen et long terme.

- Octroyer un crédit d'heures aux parents d'enfant sourd leur permettant d'apprendre la langue des signes de Belgique francophone.
- Garantir un accès à une crèche à tous les enfants en soutenant de manière spécifique les milieux d'accueil développant des projets dits « inclusifs » (des enfants en situation de handicap, des enfants à besoins spécifiques, des enfants socioculturellement défavorisés)¹⁶².
- Doubler la réduction d'impôts par des frais de garde. Pour un enfant allant à la crèche 220 jours/an, cela représente une économie de 1.540 € de plus ou 128 €/mois.
- Étendre la déductibilité des frais de garde au maintien d'une personne à domicile (pour les personnes âgées, malades ou porteuses d'un handicap)¹⁶³.

6 — UN ENSEIGNEMENT VRAIMENT INCLUSIF¹⁶⁴

Une société inclusive commence par une école inclusive. Favoriser l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques, moyennant des aménagements raisonnables et l'encadrement par des professionnels, et encourager l'intégration totale ou partielle d'élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire sont pour nous des priorités.

Les pôles territoriaux ont bien été mis en place à partir de 2022, de manière progressive, pour soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale. Actuellement, nous sommes encore en période transitoire. Les pôles territoriaux ne seront pleinement mis en œuvre que sous la prochaine législature. Il s'agira d'évaluer le fonctionnement de ces pôles et de l'ajuster à la réalité du terrain.

¹⁵⁷ Aussi dans Santé
¹⁵⁸ Aussi dans Europe
¹⁵⁹ Cf. Propositions de Génération engagée

¹⁶⁰ Aussi dans Emploi/Formation « Renforcer le congé parental »
¹⁶¹ Aussi dans petite enfance et dans Emploi « Renforcer le congé parental »
¹⁶² Aussi dans familles
¹⁶³ Aussi dans Emploi/Formation « Combiner parentalité et carrière professionnelle »
¹⁶⁴ Aussi dans Enseignement



Nous voulons également favoriser une flexibilité de choix de l'enfant et de sa famille afin que, dans son parcours scolaire, l'enfant puisse passer des périodes en enseignement ordinaire puis en enseignement spécialisé en fonction de ses besoins sans rester obligatoirement figé dans un type unique.

Nous voulons :

- Lever les freins à l'inclusion des enfants et des jeunes au sein de structures scolaires, associatives, sportives et culturelles. On y constate parfois un manque d'ouverture à la différence qui empêche la mise en place d'aménagements raisonnables.

- Accélérer la mise en place des pôles territoriaux d'aménagements raisonnables et inciter les écoles à créer des classes à visée inclusive qui sont des classes « ressource ».
- Renforcer le rôle de la commission de recours de l'Enseignement obligatoire inclusif qui contrôle la mise en place des aménagements raisonnables et effectue un monitoring. Ce monitoring devrait être public.
- Élargir l'offre d'enseignement bilingue (français - langue des signes) et revaloriser le salaire du personnel enseignant pour les inciter à l'apprentissage de cette langue.
- Offrir une année d'orthopédagogie dans la formation initiale des enseignants ainsi que des modules ciblés dans la formation continue.
- Mettre en œuvre le droit pour les enfants confrontés à un trouble de l'apprentissage ou du développement (ex. : dyslexie, dyspraxie...) de bénéficier de séances de rééducation (ex. : logopédie) dans l'enceinte de l'école, sur le temps de midi ou juste après les cours.
- Mettre en place au sein des écoles un système d'accompagnement des parents d'enfants en difficulté scolaire. Souvent, les enfants qui en primaire montrent déjà des signes de décrochage souffrent du fait que leurs parents n'ont pas les clés pour les accompagner face aux apprentissages.

6.1. RECENTRER L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ SUR LES ÉLÈVES AYANT LES TROUBLES LES PLUS SÉVÈRES

Si l'inclusion doit devenir la norme, la nécessité d'un enseignement adapté aux sévères difficultés d'apprentissage rencontrées doit être reconnue et soutenue.

Nous voulons :

- Évaluer la mise en place des pôles territoriaux d'aménagements raisonnables.
- Revoir la procédure de diagnostic des besoins spécifiques de l'élève en distinguant le besoin spécifique de la difficulté scolaire et du trouble d'apprentissage, notamment en se basant sur l'avis « diagnostic » du Conseil supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques.
- Revoir l'échelle des besoins spécifiques sensori-moteurs et des élèves à déficience mentale ou autistes.
- Augmenter la possibilité de partenariats spécifiques au niveau des pôles territoriaux.
- Favoriser un changement systémique, afin que chaque élève trouve la place qui lui convienne, avec l'objectif de revenir, d'ici 2030, au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004. Pour ce faire, doivent être mises en œuvre :
 - + Une réforme de l'orientation.
 - + La suppression progressive de l'envoi trop fréquent dans le spécialisé des enfants « Dys ».
- Examiner la répartition géographique de l'offre d'enseignement spécialisé afin d'augmenter la proximité géographique pour les élèves.
- Améliorer le transport scolaire à destination des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé, sensibiliser et former les opérateurs.
- Analyser l'impact du tronc commun sur les formes 3 et 4 de l'enseignement secondaire spécialisé.

- Revoir l'orientation en type au profit d'un profil de compétences tel que travaillé par le Conseil supérieur des élèves à besoins spécifiques.
- Ajouter du personnel paramédical pour les élèves de l'enseignement spécialisé de type 5 qui ne fréquentent pas une école adossée à un centre médical.
- Clarifier la démarche évolutive et le positionnement institutionnel des CPMS.
- Assurer à chaque élève de l'enseignement spécialisé une certification attestant des compétences acquises et valorisant son parcours éducatif.
- Booster l'Europe des talents en élargissant les programmes de formation et d'éducation à plus de jeunes en renforçant Erasmus+, en l'élargissant aux élèves de secondaire spécialisé, et en mettant en place un fonds de compensation européen à la mobilité étudiante¹⁶⁵.

6.2. UNE OFFRE ÉLARGIE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Après l'école ou le centre de jour, de nombreux enfants pratiquent une activité parascolaire sportive, créative, musicale, scientifique, etc. Pour les enfants en situation de handicap, cette offre manque cruellement. Pourtant, ces activités peuvent être porteuses d'épanouissement et permettre l'acquisition de nouveaux savoirs et compétences. De plus, pour les familles, des activités parascolaires de qualité sont susceptibles de faciliter une conciliation vie professionnelle/vie privée souvent mise à mal ou de leur accorder un peu de répit.

¹⁶⁵ Aussi en Enseignement et en jeunesse

Nous voulons :

- Développer une offre de loisirs variée aussi bien en inclusion qu'en spécialisé.
- Veiller à l'accessibilité de ces loisirs tant sur les plans physique que financier.
- Subsidier les plaines de jeux inclusives et intérieures.

6.3. UNE ATTENTION ACCRUE AUX FORMATIONS ET ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le droit à des aménagements raisonnables dans tous les types d'enseignements est garanti par la loi (Nations Unies et notre législation anti-discriminations) et ne devrait donc pas s'arrêter aux portes de l'enseignement obligatoire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif du 9 avril 2014 prévoit l'accès au statut PEPS (Projet pour Étudiants à Profils Spécifiques) qui donne accès à des aménagements raisonnables d'ordre pédagogique, culturel, matériel ou social.

Nous voulons :

- Proposer des ponts entre l'enseignement spécialisé et le monde de l'entreprise notamment via de l'alternance avec les entreprises qui sont en mesure de les accueillir ou avec les entreprises de travail adapté.
- Moderniser les installations et les abords des campus afin de les rendre vraiment accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Doter l'enseignement supérieur de moyens humains et financiers afin de sensibiliser le personnel au handicap, d'accompagner au mieux les étudiants en situation de handicap

lors de leur parcours et de systématiser la mise en place d'aménagements raisonnables permettant ainsi une réelle inclusion.

- Inciter le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) à prévoir un financement spécifique pour l'inclusion des chercheurs en situation de handicap.

7 – L'EMPLOI COMME TREMPLIN VERS L'AUTONOMIE ET L'ÉPANOUISSEMENT¹⁶⁶

En ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2009, les États reconnaissent que les personnes en situation de handicap, sur la base de l'égalité avec les autres, ont le droit au travail, le droit de choisir celui-ci et de gagner leur vie en l'accomplissant. La Belgique s'est donc engagée à prendre des mesures structurelles afin de réduire les obstacles que les personnes en situation de handicap rencontrent dans leur vie quotidienne. Ce principe du droit à l'emploi doit également nous inciter à favoriser le travail des personnes en situation de handicap. Actuellement, seuls 23 % d'entre elles travaillent, alors que la moyenne européenne est de 50 %. Près de la moitié de ces personnes inactives estiment qu'il leur serait possible de travailler.

Or, l'emploi est un vecteur très important d'insertion et de reconnaissance sociale. Comme pour toute personne, il est porteur de sens pour le travailleur. De plus, il ne faut pas perdre de vue que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale est accru pour les personnes en situation de handicap. Il est donc primordial de soutenir et de développer les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap.

Nous voulons :

7.1. FAVORISER L'EMPLOI

- Aligner *a minima* le quota de l'emploi des personnes en situation de handicap à 5 % dans toutes les administrations et OIP et prévoir des sanctions en cas de non-respect. Les amendes perçues seraient à retourner vers le secteur.
- Favoriser le travail des personnes en situation de handicap en mettant en place des aménagements raisonnables (adaptées au handicap de la personne) ainsi qu'en soutenant le financement des formations et des actions de sensibilisation dans les départements de Ressources humaines des administrations publiques.
- Concerter le secteur privé afin d'instaurer progressivement un quota d'emploi des personnes handicapées atteignant 5 % à terme.
- Investir de manière plus importante dans le « jobcoaching » aussi bien pour les employeurs et les équipes que pour les personnes en situation de handicap.
- Encourager fiscalement l'engagement de travailleurs en situation de handicap dans tous les secteurs privés en ce compris le secteur non marchand¹⁶⁷.
- Discuter le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap au CNT, entre partenaires sociaux, afin de prendre ensemble nos responsabilités vis-à-vis de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Veiller à ce qu'une personne en situation de handicap qui quitte ou perd son emploi puisse récupérer ses allocations de remplacement de revenu de personne en situation de handicap. En effet, la crainte de perdre leur droit aux

allocations si l'emploi ne convient pas effraie beaucoup de travailleurs potentiels et constitue un réel frein à l'emploi.

- Poursuivre la mise en place des actions de communication pour démontrer que le handicap est une plus-value pour la société.
- Identifier au niveau local, régional et fédéral les ressources existantes en matière de services liés à l'emploi/formation (mise à jour de catalogues locaux).
- Mettre en place une garantie pour l'emploi et les compétences des personnes en situation de handicap, à l'instar de la garantie pour la jeunesse qui a fait ses preuves, afin de fournir un financement et un soutien pour que les personnes handicapées aient un accès égal à l'éducation, à la formation et aux opportunités d'emploi, y compris à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat. La garantie devrait également offrir un soutien pour que chaque programme de formation et de développement des compétences soit pleinement inclusif et accessible.
- Adopter de nouvelles mesures, y compris des services d'emploi assisté, pour accroître l'emploi des personnes handicapées dans des lieux de travail inclusifs et accessibles sur le marché du travail dits ouverts.
- Développer des modes divers de transports à la carte et adaptés aux personnes en situation de handicap moteur et intellectuel.

7.2. SOUTIEN AUX ETA EN TANT QUE MOTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

- Créer des dispositifs financiers ou réglementaires qui faciliteraient la création de nouveaux emplois de personnes en situation de handicap au sein des ETA.

¹⁶⁶ Aussi dans Emploi

¹⁶⁷ Idem

- Développer et financer des postes d'accompagnement afin de garantir et développer l'emploi de travailleur dont le handicap serait le plus lourd.
- Favoriser la mobilité (co-voiturage, bus...) en diversifiant les moyens de déplacement, en redéveloppant des lignes de transport vers les zonings industriels et en créant des aides à la mobilité.
- Associer le secteur des ETA en cas de changement dans l'organisation des transports en commun afin de pouvoir informer et préparer les travailleurs à ces changements.
- Ouvrir les critères d'accès dans les ETA afin de permettre d'engager, par exemple, les personnes qui ont suivi l'enseignement de forme 3 qualifiée ou de forme 4.
- Donner une place aux ETA dans le cadre de la passation des marchés publics en réservant des offres de marchés publics aux ETA, en les incluant dans le short list pour les marchés de procédure négociée, en allouant des marchés plus importants...
- Améliorer le soutien à la formation (ex. : donner accès à des chèques formations ; créer des synergies entre les administrations emploi, formation, enseignement).
- Mettre en place des subsides à l'infrastructure au sein de chaque région et accepter le cumul de celle-ci provenant de différents pouvoirs subsidiant tout en respectant la réglementation des aides d'États.
- Associer le secteur des ETA aux plans de relance économique dans l'intérêt de l'économie sociale.

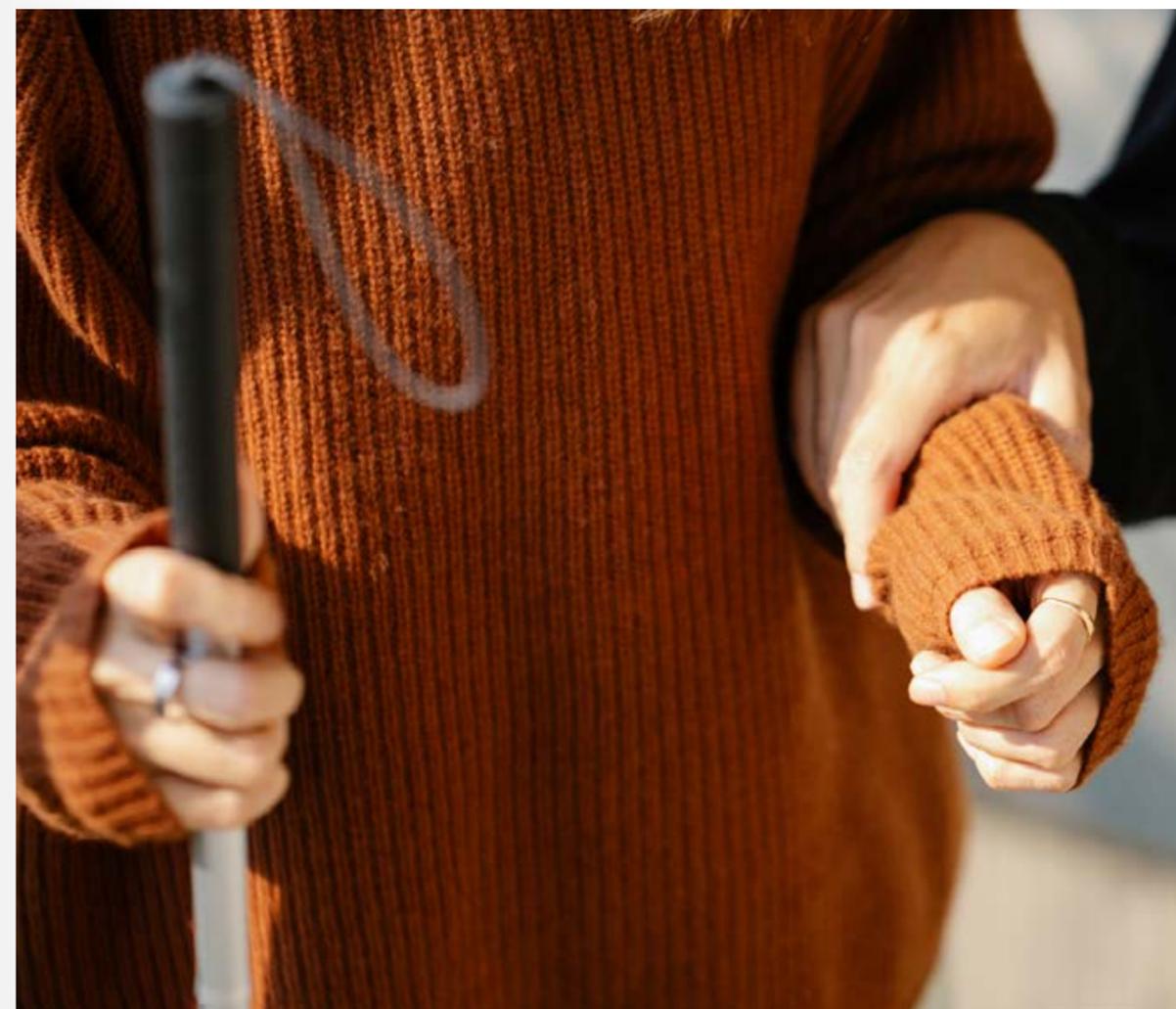
- En Région bruxelloise :
 - o Que le quota en ETA ne soit plus comptabilisé en personnes physiques, mais en ETP afin de lever tout obstacle aux temps partiels.
- En Région wallonne :
 - + Supprimer le décalage entre l'indexation des subsides et celle des salaires.
 - + Permettre et offrir les moyens pour la création d'un véritable dispositif d'apprentissage interne aux ETA.
 - + Mettre en place un projet pilote qui permettrait aux malades de longue durée d'entrer en ETA et pourquoi pas de développer de nouveau type d'activités.

7.3. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Interdire la discrimination fondée sur le handicap dans et par l'UE dans tous les domaines de la vie grâce à l'adoption d'une directive horizontale sur l'égalité de traitement.
- Sanctionner financièrement les entreprises qui auraient des attitudes discriminatoires liées au handicap. Informer sur les possibilités de recours et les organes de défense (UNIA...).

8 — ROMPRE LE LIEN ENTRE HANDICAP ET PRÉCARITÉ

Toutes les études le montrent, les personnes en situation de handicap courent un plus grand risque de pauvreté que le reste de la population. En effet, ce risque s'élève à 30,5 % pour elles, contre 15,3 % pour le reste de la population¹⁶⁸. Tra-



vailler sur les possibilités d'emploi et l'autonomie est une des voies pour lutter contre la précarité. Cependant, dans toute une série de situations, la mise à l'emploi est impossible. Or, notre système de sécurité sociale ne parvient pas à éviter le lien entre handicap et pauvreté, entraînant dans son sillage des familles entières. Pour les Engagés, c'est une situation inacceptable. Nous voulons travailler sur trois axes.

Nous voulons :

- Revaloriser le Revenu d'Intégration Sociale et le montant des allocations des personnes handicapées¹⁶⁹.

- Individualiser l'octroi des allocations, car le statut de cohabitant pénalise les familles qui accueillent sous leur toit une personne en situation de handicap ou de dépendance. Ce sera l'un de nos combats, car le droit social ne peut peser sur les choix de vie des citoyennes et citoyens ni les inciter pour des raisons financières à vivre dans la solitude¹⁷⁰.

- Lutter contre le non-recours aux droits consécutif au paysage administratif morcelé et nébuleux (voir point suivant).

¹⁶⁸ Service public fédéral Sécurité Sociale : <https://handicap.belgium.be/docs/fr/plan-federal-handicap-2021-2024.pdf>

¹⁶⁹ Aussi dans précarité

¹⁷⁰ Aussi dans Précarité

9 — METTRE FIN À L'OPACITÉ ADMINISTRATIVE

La charge administrative et sa complexité sont souvent vécues par les personnes en situation de handicap et leurs proches comme une double peine. Elles doivent en effet gérer les bouleversements induits par le handicap et naviguer dans un dédale administratif opaque. Cette complexité entraîne aussi un non-recours aux droits qui peut mener à une situation de précarité, voire l'aggraver. Notre complexité institutionnelle et l'éclatement des compétences entre le fédéral et les entités fédérées ne facilitent pas la compréhension et la fluidité des démarches.

Nous voulons :

- Accélérer les procédures, notamment celles concernant la reconnaissance de handicap et ses renouvellements, afin d'éviter des situations où la personne se retrouve privée de ses droits.
- Réfléchir, dans le cadre des compétences en santé, à une refédéralisation ou, à défaut, à la création d'un mécanisme assurant une plus grande cohérence des compétences entre les entités.
- Supprimer la limite d'âge de 65 ans dans les conditions d'octroi des aides financières et des réductions d'impôts des personnes physiques.
- Centraliser les démarches via les mutuelles afin que les familles aient un point unique de contact.
- Permettre le financement de la télévigilance et de l'assistance digitale aidée par l'intelligence artificielle via les mutuelles.
- Renforcer les services pour accompagner les familles dans les démarches administratives.

- Humaniser et faire évoluer les procédures et les critères, notamment de reconnaissances, dans lesquels seul le volet médical est pris en compte.
- Permettre la reconnaissance de l'électrohy-persensibilité comme handicap fonctionnel et former les administrations sur ces sujets.
- Automatiser les droits.
- Traduire un maximum d'information en facile à lire et à comprendre (FALC).

10 — ADAPTER LES FACILITÉS DE TRANSPORT AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE¹⁷¹

La mobilité est un enjeu crucial pour les personnes en situation de handicap. Elle participe en effet pleinement à leur liberté et leur autonomie. Des efforts sont entrepris, mais le travail vers une accessibilité totale est encore important.

Nous voulons :

- Soutenir les transports en commun dans leur adaptabilité PMR, veiller à ce qu'elles respectent les normes d'accessibilité, entamer un travail de réflexion sur les handicaps invisibles qui sont des handicaps qu'on ne remarque pas au premier coup d'œil (espaces calmes au sein des voitures, lieux apaisés...).
- Accorder une attention particulière à la mobilité des personnes en situation de handicap lors de l'aménagement des espaces publics.
- Mettre sur pied au plus vite une carte européenne du handicap qui devra être reconnue dans l'ensemble des États membres et s'appuiera sur l'expérience du projet pilote

de carte européenne du handicap en cours dans huit États membres et sur la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées.

- Mettre à jour le règlement sur les droits des passagers afin que les personnes handicapées puissent se déplacer aussi librement avec des aménagements raisonnables que n'importe quelle autre personne dans l'UE.
- Adopter des mesures législatives pour les voyages aériens afin d'éviter des situations telles que le refus d'embarquement, l'obligation de voyager avec un assistant sans que le transporteur aérien paie le billet supplémentaire, le manque d'assistance de qualité dans les aéroports et l'indemnisation insuffisante en cas de perte ou de détérioration des équipements d'assistance et de mobilité.
- Intensifier les efforts pour harmoniser et étendre les exigences d'accessibilité dans les infrastructures de transport, y compris les gares et le matériel roulant, afin que tous les transports deviennent plus accessibles aux passagers handicapés et à un plus grand nombre de passagers.
- Soutenir et assurer la promotion des initiatives (pluri-)communales de « taxi social » et pour PMR et les initiatives associatives et privées de transport accompagné.
- Veiller à l'accessibilité de la pratique du vélo adapté pour les personnes à mobilité réduite.
- Redévelopper des lignes de bus vers les zonings industriels ou commerciaux.

11 — AMÉLIORER ET GÉNÉRALISER L'ACCESSIBILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ET DES BÂTIMENTS

L'accessibilité de l'espace public, de ses infrastructures et des bâtiments reste un enjeu crucial pour les personnes en situation de handicap. En effet, une personne qui n'a pas accès à des services, des biens, des informations parce qu'elle ne peut se rendre dans les lieux qui les fournissent est, par définition, exclue de la vie sociale. Assister à un concert, voir une expo, aller au restaurant ou chez le coiffeur... Tous ces événements de la vie courante qui participent à l'épanouissement de tout un chacun sont encore trop souvent entravés par des installations inadaptées : des marches, des portes trop étroites, des comptoirs trop hauts, etc.

Nous voulons :

- Généraliser l'accès plain-pied à tous les bâtiments privés via des aides ou incitants financiers.
- Élaborer un Plan d'Action Accessibilité qui diagnostique, planifie, coordonne et budgétise des travaux visant une mise en accessibilité de l'ensemble des établissements publics ou d'utilité publique au plus tard en 2033.
- Agir sur la mise en accessibilité de tous les bâtiments neufs ou soumis à de grosses rénovations, ouverts au public en conditionnant l'obtention du permis d'urbanisme à l'obtention d'un Certificat d'Accessibilité ; lequel Certificat sera délivré après une vérification systématique, réalisée in situ par un organisme indépendant.
- Sensibiliser le personnel d'accueil travaillant dans les bâtiments publics à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap via une formation.

¹⁷¹ Aussi dans mobilité

¹⁷² Aussi dans Institutionnel « Accélérer et humaniser le développement du numérique des administrations »

- Imposer systématiquement l'accessibilité des trottoirs et des places publiques aux personnes, quel que soit leur handicap.
- Généraliser des plages horaires silencieuses, comme en France, dans certaines grandes surfaces qui éteignent la musique, les pubs et leurs néons pendant 1h par jour pour éviter la surcharge sensorielle pour les personnes autistes qui font leurs courses.
- Déployer une politique d'accessibilité universelle à travers les vingt-sept pays de l'Union européenne.
- Conditionner l'octroi des Fonds structurels européens pour des infrastructures à la mise en place d'aménagements d'accessibilité.

12 — VEILLER À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE¹⁷²

Dans une société de plus en plus digitale, l'accès équitable et l'utilisation efficace des technologies numériques par tous les individus, indépendamment de leurs compétences, de leur situation économique ou de leur lieu de résidence, sont d'une importance majeure et une responsabilité collective.

Nous voulons :

- Respecter la Directive européenne UE 2016/2102 sur l'accessibilité numérique en accélérant la mise en conformité des sites internet et des applications mobiles des organismes et des entreprises publics.
- Multiplier et systématiser des programmes de formation relatifs à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles à destination du personnel des institutions publiques.

- Obliger les administrations de tous les niveaux de pouvoir et les services publics de mettre en place une permanence d'accueil « physique » au minimum 30 heures par semaine au moins quarante-six semaines par an.
- Inciter les instances publiques à prendre les mesures nécessaires pour une meilleure accessibilité des bases de données et applications numériques pour tous, avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap.

13 — DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS CULTURELLES

La culture participe à l'épanouissement de tous. Pourtant, les obstacles sont encore bien trop nombreux pour les personnes en situation de handicap : inaccessibilité des lieux, places inconfortables, prix des billets.... En outre, plus que simples spectateurs, les personnes en situation de handicap doivent aussi pouvoir être des acteurs de la culture. En effet, la pratique d'une activité artistique ou culturelle est créatrice de lien social, d'estime de soi et d'émancipation.

Nous voulons :

- Rendre les règles d'urbanisme inclusives afin de garantir l'accessibilité de tous les lieux culturels publics et leurs abords.
- Veiller à ce que des places accessibles et confortables soient réservées pour les personnes à mobilité réduite dans les salles de spectacles, de concert ou de cinéma.
- Généraliser la prise en compte de la « European Disability Cards » pour accorder des tarifs réduits dans les établissements culturels du pays.

- Prévoir structurellement du personnel volant dans chaque lieu culturel, en concertation avec les pouvoirs locaux et les acteurs locaux de la Culture, pour aller vers l'extérieur, vers les publics fragilisés, plus distants et à mobilité réduite¹⁷³.
- Sensibiliser les gardiens des musées à l'accueil des personnes en situation de handicap, notamment mental.
- Renforcer la participation des personnes en situation de handicap aux pratiques artistiques et culturelles en proposant une offre diversifiée, tant inclusive que spécialisée.
- Augmenter la reconnaissance des artistes en situation de handicap en augmentant et en médiatisant les expositions, spectacles ou autres activités auxquels ils et elles participent.

14 — SOUTENIR LE SPORT POUR TOUS

Pour tous, le sport augmente le bien-être physique, mental et social. Pour une personne en situation de handicap, une pratique sportive permet en outre d'améliorer son autonomie et d'augmenter l'estime de soi.

Nous voulons :

- Avoir une personne de référence « handicap » dans chaque fédération sportive reconnue.
- Avoir une meilleure formation des coachs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap dans tous les sports.
- Développer et mieux faire connaître l'offre de pratiques sportives accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce pour toutes les déficiences (mentales, physiques et sensorielles).

- Veiller à l'accessibilité des infrastructures sportives et à leurs abords pour toutes les déficiences.
- Veiller à l'accessibilité du matériel sportif adapté pour toutes les déficiences.
- Financer de manière plus importante le handisport de haut niveau et œuvrer à une médiatisation et à une valorisation plus importante du handisport de haut niveau.
- Imposer qu'un engin approprié soit disponible dans chaque piscine publique pour permettre la mise à l'eau de toute personne présentant une déficience motrice
- Inciter à l'accessibilité totale pour toutes les déficiences dans tous les centres sportifs qui rentrent un plan de rénovation.
- Prévoir un remboursement pour les prothèses sportives.
- Accroître les soutiens à la Ligue Handisport francophone.

15 — LA NATURE ACCESSIBLE À TOUS

Il est maintenant connu que passer du temps dans la nature améliore la santé et le bien-être. Le fait d'être dans la nature a un effet relaxant qui peut diminuer le stress, l'anxiété et les risques de dépression. Les personnes en situation de handicap devraient pouvoir profiter pleinement de ces bienfaits. Pour les personnes à mobilité réduite, il existe des chaises spéciales permettant d'arpenter les chemins de campagne ou de forêt. Pour les handicaps sensoriels ou intellectuels, des animations sont proposées afin d'appréhender la faune et la flore. Tout cela est trop peu connu et développé.

¹⁷³ Aussi dans Accès à la culture

Nous voulons :

- Soutenir financièrement de manière plus importante les associations qui œuvrent pour rendre la nature accessible afin qu’elles puissent augmenter le matériel et le nombre d’animations permettant ainsi aux personnes en situation de handicap d’en bénéficier plus largement.
- Porter une attention accrue à l’accessibilité des parcs publics au sein des villes en ce compris des aires de jeux adaptées et sécurisées.
- Reconnaître l’hippothérapie afin de permettre un remboursement des séances pour les personnes en situation de handicap.
- Identifier les ASBL de prêt de matériel de type Joëlette pour faciliter l’accès à la nature (plages, forêts, etc.).

16 – LE DROIT À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous affirmons que la sexualité participe à la réalisation de chaque être humain, qu’elle soit l’expression d’un amour partagé ou d’une recherche commune de plaisir. Chacune et chacun a droit à une vie sexuelle épanouie, dans le respect de l’autre. Le droit à la vie affective et sexuelle doit être reconnu aux personnes en situation de handicap. Nombreuses sont celles qui éprouvent en effet encore aujourd’hui des difficultés à accéder à une vie affective et relationnelle épanouie.

Nous voulons :

- Mieux former le personnel de soin et d’encadrement des structures d’hébergement de personnes en situation de handicap au respect de la diversité des orientations sexuelles, d’identités et d’expressions de genre.

- Donner la possibilité pour les personnes en situation de handicap de recevoir, à leur demande, des soins sexuels de personnes qualifiées et formées continuellement lorsqu’elles ne peuvent développer par elles-mêmes des relations intimes.
- Encadrer légalement l’accompagnement sexuel afin d’avoir un cadre établissant des conditions claires pour l’accompagnement sexuel et protéger tant l’accompagnateur que la personne handicapée.
- Un apprentissage renforcé de l’EVRAS adapté aux différents types de handicap et pour un débat sans tabou sur la question des soins sexuels aux personnes en situation de handicap.
- Réfléchir à un mécanisme de tutelle discret afin que la personne en situation de handicap qui sollicite une assistance sexuelle ne doive pas justifier sa dépense à sa tutelle.



17 – S’APPUYER ENFIN SUR L’EUROPE

La Belgique n'utilise que 4 % des fonds sociaux attribués par l'Europe pour le handicap à cause de sa structure institutionnelle. Quand on connaît les besoins énormes du secteur, c'est un gâchis.

Nous voulons :

- Au niveau belge : Mettre sur pied, au sein du SPF Handicap, une cellule transversale aux différents niveaux de pouvoir qui serait en charge de rentrer les dossiers pour les financements européens.
- Au niveau de l’UE : Adopter des instructions claires à l’intention des États membres sur la manière d’utiliser les fonds de l’UE pour faire progresser les droits des personnes handicapées. Ces instructions devraient s’appliquer à toutes les formes de financement de l’UE,

dépensées à la fois au sein de l’UE et dans le monde, et devraient inclure une série d’indicateurs de suivi.

18 – UNE JUSTICE ET UNE POLICE ACCESSIBLES ET À L’ÉCOUTE¹⁷⁴

Les personnes en situation de handicap sont plus souvent victimes de harcèlement ou de violence que les hommes et femmes valides. Aujourd’hui, malheureusement, nous pouvons même constater que 4 femmes handicapées sur 5 sont victimes de violences et que 34 % des femmes handicapées ont subi des violences physiques ou sexuelles de leur partenaire, contre 19 % des femmes valides. L’écart important s’explique tant par leur vulnérabilité que par la difficulté pour la femme handicapée de se protéger. Mais la violence est également productrice de handicap accru.

Ces personnes réalisent et reconnaissent être victimes de harcèlement et/ou de violence. Mais souvent elles ne peuvent pas en parler, car elles ne savent pas à quel service s’adresser, accéder au bâtiment, témoigner de la violence...

Nous voulons :

- Veiller à l’accessibilité des campagnes de sensibilisation de lutte contre le harcèlement et toutes les formes de violence.
- Améliorer l’accessibilité des lieux de dépôt de plaintes et des lignes d’urgence.
- Sensibiliser et former les professionnels d’aide aux victimes (police, SAV, CAV, refuge, maisons d’accueils, associations spécialisées...) à l’accueil, l’accompagnement, l’écoute....
- Autoriser que les personnes en situation de handicap soient accompagnées par une personne de confiance tout au long de la procédure judiciaire (dépôt de plainte, auditions, jugement...).

¹⁷⁴ Aussi dans Justice

27

Sport

**— LA PERFORMANCE EN SPORT C'EST
DE LE RENDRE ACCESSIBLE À TOUS**

Considérant que notre Mouvement participatif met notamment en haut de la liste de ses priorités la santé et le bien-être, il est évident que s'impose en corollaire une réflexion quant à la place du sport dans la société et pour le bien de chacun en le rendant accessible à tous à la mesure de ses capacités.

Pratiqué individuellement ou collectivement, il est incontestable que le sport éduque à la santé, donne le goût de l'effort, il apprend la persévérance et le dépassement de soi. Il permet de découvrir nos compétences et de nous confronter à nos limites. Il sensibilise à des valeurs de tolérance, de respect, de fair-play, d'éthique et d'entraide. Il permet de jouer un rôle essentiel d'intégration sociale et de rencontres interculturelles. Il peut se pratiquer dans différents milieux (scolaire ou associatif) avec une intensité variable (délassement à professionnel) et à tout âge.

Les études scientifiques démontrent les bienfaits de la pratique raisonnable du sport sur la santé. En effet, les lacunes en matière de psychomotricité sont de plus en plus flagrantes ce qui implique alors des problèmes de coordination, de gestion de l'espace, de concentration, violence etc. A un âge plus avancé, l'absence de mouvement donc de condition physique entrave la recherche d'emploi ou la conservation de celui-ci (dépression, mal de dos, incapacité à rester éveillé, de sortir de son lit) et encore plus tard dans la vie, ça entraîne l'isolement, l'augmentation des chutes, etc.

Pourtant, moins d'un tiers de la population adulte (18 ans et plus) répondait, en 2018, aux recommandations de l'OMS de consacrer au moins 150 minutes par semaine à une activité sportive modérée¹⁷⁵. Les études démontrent également d'importantes différences dans la pratique de l'activité physique. Elle augmente avec le niveau d'éducation et demeure principalement masculine. On constate également une activité plus importante chez les ruraux que chez les citadins.

Notre ambition à l'horizon 2030 : une société qui bouge plus donc en meilleure santé, qui fait plus de sport, où les clubs sont inclusifs et sains dans leur gestion quotidienne ; et un sport de haut niveau concurrentiel à l'international avec des services transversaux d'accompagnement comme le CAPS.

Ces dernières années, la pratique sportive se développe également de plus en plus en dehors des structures des clubs et des fédérations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se pratique de manière libre et plus individuelle. On constate également une importante augmentation de la pratique sportive féminine et une meilleure couverture médiatique des compétitions féminines. Par ailleurs, la période de pandémie que nous avons traversée a induit un regain d'intérêt au sein de l'ensemble des groupes de la population pour la pratique sportive récréative.

Notre vision de la pratique sportive vise à soutenir l'activité sportive dans la pluralité de ses expressions et de ses pratiques. Les autorités publiques doivent mettre en œuvre des politiques de soutien qui permettent de favoriser la pratique sportive du niveau récréatif au niveau professionnel, de proposer des infrastructures sportives de qualité et de promouvoir les valeurs qui sont véhiculées par le sport.

1 — PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU SPORT À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

Nous croyons fermement en la puissance transformatrice du sport, non seulement comme activité physique, mais aussi comme catalyseur essentiel pour l'équilibre physique, psychique, et social à chaque étape de la vie. Notre engagement envers la création d'un environnement où le sport devient une composante naturelle du quotidien, de l'enfance à l'âge adulte avancé est bien ancré.

Commencer par l'enfance est la clé d'une vie active et saine. Les Engagés reconnaissent l'importance de sensibiliser les parents dès les premières années sur les bénéfices durables de l'activité sportive. Nous aspirons à créer des programmes de sensibilisation visant à informer les parents sur

les choix d'activités adaptés à chaque tranche d'âge, mettant en avant les avantages physiques, cognitifs et sociaux du sport dès le plus jeune âge.

Pour faciliter l'accès au sport dès l'enfance, nous encourageons également la mise en place d'activités extrascolaires en parfaite harmonie avec les horaires de cours. Cette synchronisation vise à simplifier la vie des parents tout en garantissant que les enfants aient la possibilité de s'engager dans des activités physiques enrichissantes sans imposer une charge logistique excessive aux familles.

L'accessibilité financière est également un pilier central de notre approche. Nous nous engageons à créer des mécanismes garantissant que la pratique sportive ne soit pas entravée par des considérations économiques. Des subventions ciblées, des partenariats avec des clubs sportifs locaux et des incitations fiscales pour les familles

Nos priorités

- Promouvoir la pratique du sport à chaque étape de la vie
- Assurer un encadrement de qualité
- Développer une pratique sportive pour tous les publics
- Soutenir les fédérations et les élites sportives



¹⁷⁵ Activité physique - Vers une Belgique en bonne santé (belgiqueenbonnesante.be)

font partie de notre stratégie pour éliminer les barrières financières et rendre le sport accessible à tous.

Finalement, nous considérons la promotion de la pratique du sport à chaque étape de la vie comme un investissement dans le bien-être global de la société. En sensibilisant les parents, en facilitant l'accès aux activités sportives tout au long du parcours éducatif, et en garantissant une accessibilité financière, nous construisons une Belgique où le sport devient un vecteur d'épanouissement, de santé et de lien social, contribuant ainsi à une société équilibrée et énergique.

Nous voulons :

- Sensibiliser les parents à l'importance de la pratique du sport pour leurs enfants, dès le plus jeune âge.
- Favoriser l'équipement des milieux d'accueil de la petite enfance par des infrastructures sportives d'éveil (salle de psychomotricité...).
- Favoriser la pratique quotidienne d'activités sportives en sécurisant l'espace public (rues, trottoirs, pistes cyclables, parkings vélos...).
- Renforcer la pratique sportive en milieu scolaire.
- Évaluer de manière continue la condition physique des jeunes afin de permettre d'adapter les politiques publiques et améliorer la santé des enfants.
- Développer les liens entre les clubs sportifs et les institutions scolaires en organisant des journées de découvertes des différentes pratiques sportives en particulier à la fin de l'année scolaire (« jours blancs »).
- Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et les associations sportives afin de mettre à disposition des infrastructures. Les établissements entrants dans ce processus pourront bénéficier de soutiens publics (rénovation, contrats spécifiques pour le personnel...).
- Veiller à garantir l'accessibilité financière à la pratique sportive, notamment au travers d'une information sur les aides financières existantes (mutuelles, incitants fiscaux...).
- Soutenir les initiatives de pratique du sport au sein des entreprises et développer des partenariats entre l'ADEPS, les clubs sportifs et les entreprises.
- Développer une politique du sport pour nos aînés tant en collaboration avec les fédérations sportives qu'avec les associations représentatives des aînés.
- Veiller à ce que les personnes ayant des charges familiales puissent pratiquer/reprendre une activité sportive (niveaux et horaires adaptés, système de garderie pendant la pratique sportive,...).
- Mettre en place, en partenariat avec les clubs sportifs locaux, des activités sportives directement après les heures d'école et idéalement au sein des établissements scolaires, facilitant ainsi également la vie des parents.

2 – ASSURER UN ENCADREMENT DE QUALITÉ

Au cœur de notre engagement en faveur du sport, nous souhaitons que la qualité de l'encadrement constitue le socle essentiel pour le développement harmonieux des pratiquants. La nécessité fondamentale d'assurer un encadrement de qualité, embrassant des dimensions telles que la qualification des encadrants, l'accès à des infrastructures adaptées, et la promotion d'une formation continue sont une de nos préoccupations.

La sécurité et l'efficacité des activités sportives reposent en grande partie sur la compétence des encadrants. Nous défendons la mise en place de normes rigoureuses, exigeant des brevets et des qualifications spécifiques, particulièrement dans des domaines sensibles tels que la

natation. Nous aspirons à garantir que chaque encadrant possède les compétences nécessaires pour assurer la sécurité et le bon déroulement des activités, contribuant ainsi à l'épanouissement des participants.

La question cruciale de l'apprentissage de la natation, en particulier pour les jeunes, met en évidence le besoin impératif d'infrastructures adaptées. Nous plaidons pour un investissement significatif dans la création et la modernisation des piscines publiques, assurant ainsi que chaque enfant ait l'opportunité d'apprendre à nager dans des conditions optimales de sécurité. Nous considérons que la natation, en plus d'être une compétence vitale, offre des bienfaits physiques et psychologiques précieux, renforçant la nécessité de garantir un accès équitable à des infrastructures aquatiques de qualité.

L'encadrement de qualité ne se limite pas à la détention de brevets, il nécessite également une formation continue. Nous souhaitons encourager la mise en place de programmes de formation régulière pour les encadrants, assurant qu'ils restent informés des nouvelles pratiques, des méthodologies innovantes, et des évolutions dans leur domaine. Cette approche vise à garantir une expertise constamment actualisée, offrant ainsi une expérience sportive enrichissante et sécurisée.

Nous considérons l'assurance d'un encadrement de qualité comme un pilier fondamental pour le développement sain de la pratique sportive. En investissant dans la qualification des encadrants, en assurant un accès équitable à des infrastructures adaptées, et en promouvant la formation continue, nous façonnons un environnement sportif où chaque participant peut s'épanouir en toute confiance, contribuant ainsi à la construction d'une Belgique active, sécurisée, et résolument tournée vers le bien-être de ses citoyens.

Nous voulons :

- Encourager et soutenir la formation aux brevets adaptés des moniteurs, dès le plus jeune âge.
- Associer l'ensemble des acteurs (fédérations, clubs, COIB, UNIA) afin de lutter contre les comportements inappropriés. Mener des actions de sensibilisation au harcèlement et combattre toute forme de discrimination sur et autour des terrains de sport (racisme, sexisme...).
- Encourager le volontariat et mener une évaluation du plafond annuel du volontariat afin que celui-ci demeure attractif et ainsi lutter contre la fraude.
- Renforcer les investissements dans la rénovation, la construction et la verdurisation des infrastructures sportives afin qu'elles deviennent des exemples en matière climatique (utilisation de matériaux biosourcés, isolation, neutralité carbone...).
- Veiller à une couverture équitable du territoire en infrastructures sportives de qualité.
- Faire de l'Adeps un acteur de référence en matière de reconnaissance et de subventionnement mais aussi en tant que développeur/formateur et activateur d'une politique du mouvement au travers de l'activité physique et sportive.
- Permettre à l'Adeps de disposer d'une réelle capacité de campagne de communication que ce soit pour valoriser les sportifs de haut niveau, de promouvoir le sport pour l'ensemble de la population pour encore diffuser des campagnes de prévention relative à la maltraitance, au harcèlement...
- Augmenter l'enveloppe du matériel durable et non durable de l'Adeps largement insuffisante à ce stade et qui ne permet pas de couvrir la vétusté du matériel qu'il soit sportif ou non.
- Pour accentuer la recherche et le développement en matière sportive, développer des campagnes de communication ; sensibilisation grand public ou spécifique ; organisation d'événements populaires ; développer du contenu de formation & de sensibilisation ; accompagner des acteurs styles EVRAS pour développer les

outils de l'éducation au mouvement et à l'activité physique et sportive au sein des clubs, des associations, des écoles, crèches, maison de repos... Développer du contenu en matière d'éthique sportive (fair-play, bonne gouvernance, maltraitance...).

- Pour développer les formations avec une approche orientée terrain vers les entraîneurs (avec le développement de compétence en matière sociale, éducative et éthique) sans oublier des formations pour les gestionnaires des clubs ainsi que les bénévoles.
- Pour développer une approche de première ligne en matière de sensibilisation à la santé et d'accompagnement après la phase de rééducation/revalidation (Maison sport bien-être/sport sur ordonnance) il conviendrait d'appliquer le projet pilote de l'Adeps en Région Bruxelloise, sur l'ensemble du territoire wallon.
- Imposer une collaboration étroite entre l'AGE et l'AGS en matière d'activité physique et sportive pour favoriser le mouvement des enfants, leur orientation sportive, leur détection, réflexion sur la cour de récréation...
- Favoriser la collaboration entre les acteurs de l'enseignement et les clubs dans les filières professionnalisantes et les filières formatives (sport de haut niveau et sport rémunéré).
- Dégager un protocole de collaboration avec l'enseignement pour que le développement du sport et de l'éducation physique se fasse en adéquation avec l'administration générale du sport.
- Dégager un protocole de collaboration avec l'enseignement afin d'utiliser plus rationnellement et plus adéquatement les infrastructures scolaires après les heures de cours.
- Dégager un accord avec l'enseignement pour que les centres de formation des fédérations

soient reconnus comme internat scolaire, alors même que ces internats non reconnus arrivent à plus de 95 % de taux de réussite scolaire des sportifs qui y sont. Les conditions économiques actuelles mettent à mal les fédérations qui doivent assurer l'encadrement pédagogique (hors sportif).

- Développer l'arbitrage en FWB et encourager les initiatives de recrutement et de formation des arbitres ainsi que les initiatives de valorisation du fair-play sur et en-dehors des terrains.
- Accorder une attention particulière à la mobilité, en particulier les formes douces, afin d'accéder aux infrastructures sportives.
- Mieux répartir les compétences entre les niveaux de pouvoirs : FWB/communes/Provinces et ouvrir la réflexion du sport à un échelon local avec les villes et communes dans le but de toucher l'ensemble des publics.
- Une évaluation du Plan Piscines sera menée et de nouveaux moyens seront dégagés afin de permettre de lutter contre la pénurie de piscines qui prive de nombreux jeunes de la possibilité d'apprendre à nager.
- Développer les espaces multisports dans l'ensemble des lieux de vie afin de permettre la pratique du sport.
- Développer à l'instar de la France, une politique du Sport de nature¹⁷⁶ afin de favoriser la pratique sportive en milieu naturel dans le respect de celui-ci.
- Créer une plateforme en ligne proposant des programmes de formation et de coaching à



3 — DÉVELOPPER UNE PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS LES PUBLICS

Dans notre vision d'un monde sportif inclusif, nous nous engageons à développer une pratique sportive accessible à tous les publics, embrassant la diversité de notre société. Nous croyons fermement que le sport ne devrait pas connaître de barrières, mais plutôt être une passerelle vers l'inclusion, la diversité, et le bien-être pour chacun.

Au cœur de notre engagement en faveur de l'inclusion, nous mettons en avant la pratique du handisport. Nous reconnaissons que le sport peut être une source d'épanouissement physique et émotionnel pour toutes les personnes, indépendamment de leur situation de handicap. Nous nous engageons à soutenir activement les initiatives de handisport, en investissant dans des infrastructures adaptées, en favorisant la sensibilisation et en créant des opportunités pour que chacun puisse s'engager pleinement dans une pratique sportive épanouissante.

La question de l'égalité entre les genres occupe également une place centrale dans notre approche. Nous sommes déterminés à encourager la participation des femmes dans tous les sports, brisant les stéréotypes et créant un environnement où chaque femme se sent non seulement bienvenue, mais aussi encouragée à exceller. Nous aspirons à créer des programmes spécifiques, éliminant les obstacles qui peuvent dissuader la participation féminine, et promouvant l'égalité des chances sur tous les terrains de jeu.

Nous considérons également la nécessité de développer des pratiques sportives adaptées aux besoins des personnes âgées. Le sport, même à un âge avancé, contribue à la santé physique et mentale. Nous nous engageons à créer des initiatives qui encouragent la participation des personnes âgées, en adaptant les programmes sportifs pour répondre à leurs besoins spécifiques et en veillant à la disponibilité d'infrastructures adaptées.

distance (vidéos, conseils, exercices à réaliser, programmes à la carte en fonction des besoins spécifiques de chacun...) à destination des entraîneurs et des sportifs afin qu'ils puissent apprendre ou s'entraîner chez eux ou dans leur quartier, sur base de contenus validés par des professionnels, et ainsi continuer à progresser, même en dehors des heures d'entraînement.

- Inciter les clubs sportifs locaux à proposer des produits alimentaires sains complémentairement à l'offre habituellement présente dans les buvettes et à intégrer dans leur programme d'entraînement quelques séances d'éducation à une alimentation saine et bénéfique pour le sportif.
- Faire évoluer le Conseil Supérieur en un organe "Observatoire" de recherche et de proposition indépendant sur l'activité physique et sportive.
- Mettre en place un GT sur la coopération de services entre des fédérations sportives.

¹⁷⁶ L'outil des acteurs des sports de nature | Pôle ressources national sports de nature

Notre engagement envers le développement d'une pratique sportive pour tous les publics repose sur la conviction que le sport peut être un vecteur d'inclusion, de diversité, et de bien-être. En soutenant le handisport, en promouvant l'égalité des genres dans tous les sports, et en adaptant les pratiques sportives aux besoins des personnes âgées, nous façonnons un paysage sportif où chaque individu, quelle que soit sa situation, trouve sa place et bénéficie des bienfaits de l'activité physique.

Nous voulons :

- Garantir un accès aux infrastructures sportives à tous les publics, tant pour le sportif que celui qui l'accompagne (par exemple un parent) ;
- Renforcer la pratique du sport féminin en facilitant l'accès aux compétitions mixtes, en professionnalisant davantage les sports féminins et en valorisant dans les médias les compétitions féminines qui actuellement sont encore trop souvent les parents pauvres de la couverture médiatique ;
- Apporter un soutien particulier au handisport, notamment au travers de la valorisation des activités organisées et d'une information auprès des publics ;
- Mener, notamment au travers des centres ADEPS, des actions destinées aux publics précarisés.
- Favoriser relations clubs-écoles, favoriser la prise en considération du sport de haut niveau, du handisport et de l'inclusion en générale.
- Avoir une meilleure formation des coachs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap dans tous les sports.
- Développer et mieux faire connaître l'offre de pratiques sportives accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce pour toutes les déficiences (mentales, physiques et sensorielles).

- Veiller à l'accessibilité des infrastructures sportives et à leurs abords pour toutes les déficiences.
- Veiller à l'accessibilité du matériel sportif adapté pour toutes les déficiences.
- Financer de manière plus importante le handisport de haut niveau et œuvrer à une médiatisation et à une valorisation plus importante du handisport de haut niveau.
- Imposer qu'un engin approprié soit disponible dans chaque piscine publique pour permettre la mise à l'eau de toute personne présentant une déficience motrice.
- Accroître les soutiens à la Ligue Handisport francophone.
- Favoriser l'ouverture au grand public des infrastructures sportives (piste, piscine...) tôt et tard le soir pour une pratique sportive libre et sécurisée (éclairage, vestiaire...).
- Développer une offre de sport libre au sein des centres sportifs locaux (CSL) et accentuer les formations continues pour les gestionnaires de CSL.
- Revoir le décret CSL avec pour objectif de viser le développement d'une politique sportive au niveau local et pas juste de la gestion de planning horaire.
- Consolider un dispositif d'aide aux moins favorisés pour l'affiliation au sein de clubs sportifs.
- Modifier le cadre légal qui encadre la reconnaissance des fédérations.
- Éliminer les freins quant à l'accès des femmes à des postes à responsabilités au sein des fédérations et instances du sport.
- Développer une étude portant sur l'accessibilité du sport en FWB.

- Développer un réseau d'ambassadeurs du sport dans les quartiers à travers une collaboration avec le monde associatif en soutenant une subvention de fonctionnement et en formant les travailleurs sociaux au brevet d'animateur.
- Créer des zones de collaboration avec les acteurs locaux dans la perspective d'une politique inclusive et notamment en partenariat avec la FEMA et la Ligue Francophone Handisport.
- Évaluer et revoir le cadre légal régissant le conseil supérieur des sports qui est actuellement dans l'incapacité de gérer des situations complexes (exemple de l'AFT et l'AFP).
- Développer un plan d'actions en regard des résultats de l'étude sur le baromètre de la condition physique qui sortira en 2025.

4 – SOUTENIR LES FÉDÉRATIONS ET LES ÉLITES SPORTIVES

Le sport reste un parent pauvre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important de repenser le système de financement des fédérations sportives, des centres sportifs et des clubs car ceux-ci, pourtant centraux pour le secteur associatif, sont exsangues. Au cœur de notre vision pour un paysage sportif florissant, nous mettons l'accent sur le soutien aux fédérations et élites sportives, reconnaissant que leur épanouissement contribue directement à la vitalité de l'ensemble de notre communauté sportive. Cette section reflète notre engagement envers des mesures concrètes visant à renforcer les clubs, à optimiser les conditions pour les sportifs de haut niveau et à promouvoir l'émergence de nouvelles disciplines, notamment dans le domaine de l'e-sport.

Une enquête a pu être menée par l'ASIF au début 2023 auprès des fédérations, centres sportifs et clubs. Plus de 600 acteurs du monde du sport ont été interrogés et il est ressorti une insatisfaction générale par rapport aux instances publiques et de grosses difficultés financières auxquelles

le secteur du sport est actuellement confronté. En résumé : "Trop de paperasse, pour de moins en moins de subsides. "

La simplification administrative constitue une priorité majeure dans notre démarche. Nous nous engageons à alléger les procédures bureaucratiques pour les clubs et les fédérations, libérant ainsi des ressources précieuses qui peuvent être réinvesties dans le développement du sport à la base. En parallèle, nous proposerons des formations aux bénévoles au sein des clubs, renforçant ainsi les compétences nécessaires pour gérer efficacement les aspects administratifs et organisationnels.

Le sport de haut niveau, de par les performances de ses ambassadeurs, contribue tout particulièrement au renforcement de l'identité et au sentiment de fierté. C'est pourquoi il est important que les athlètes de haut niveau francophones (aussi bien dans les sports individuels que dans les sports collectifs) soient soutenus au mieux et par tous. La conciliation entre le sport de haut niveau et les études représente un enjeu significatif pour les jeunes athlètes. Nous nous engageons à créer des mécanismes facilitant cette conciliation, offrant aux sportifs la possibilité de poursuivre leurs études tout en se consacrant pleinement à leur pratique sportive. En favorisant des partenariats entre les établissements éducatifs et les fédérations sportives, nous créons un environnement où l'excellence académique et sportive peuvent coexister harmonieusement.

L'égalité de traitement entre les fédérations masculines et féminines est un principe fondamental que nous défendons. Nous nous engageons à garantir que les femmes et les hommes dans le sport bénéficient des mêmes opportunités, des mêmes ressources, et d'une reconnaissance équitable. Cela inclut la promotion de l'égalité salariale, l'accès aux infrastructures sportives, et le soutien aux programmes de développement dans toutes les disciplines.

L'e-sport, en constante évolution, occupe une place significative dans notre vision sportive. Nous reconnaissons la nécessité de le considé-

rer comme une discipline à part entière, méritant la reconnaissance et le soutien appropriés. Nous plaidons pour la création de programmes sport-études spécifiques pour l'e-sport, financés également par les régions au regard de leurs compétences numériques, permettant aux jeunes talents de développer leurs compétences tout en poursuivant leurs études. En élargissant notre soutien au secteur des jeux vidéo, nous contribuons à l'épanouissement d'une communauté diversifiée, reflétant la richesse et la variété du paysage sportif contemporain.

Notre engagement envers le soutien aux fédérations et élites sportives repose sur une vision globale et inclusive. En simplifiant l'administration des clubs, en favorisant la conciliation sport-études, en promouvant l'égalité entre les genres, et en reconnaissant l'e-sport comme une discipline à part entière, nous façonnons un environnement où chaque passionné de sport, quelle que soit sa discipline, peut aspirer à l'excellence et à l'épanouissement.

Nous voulons :

- Repenser le financement du secteur du sport francophone (Fédérations, Centres sportifs et Clubs).
- Disposer d'un réel observatoire ou d'un service de recherche et d'études à l'Adeps encadré par un comité scientifique afin de disposer d'indicateurs de référence et de critères permettant de faire évoluer la politique sportive.
- Aider les fédérations et les clubs en veillant notamment à une simplification administrative et un soutien administratif.
- Proposer des formations aux bénévoles sur les volets juridiques et financiers de la gestion des clubs.
- Mener des actions de valorisation des bénévoles et des arbitres, chevilles indispensables à l'organisation des activités sportives.



- Mener une réflexion sur le développement économique et social du sport et autour de la pratique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Centraliser le CAPS afin que les sportifs de haut niveau ne se déplacent plus entre Bruxelles, Louvain La Neuve et Liège pour assurer le suivi du niveau de leurs compétences. Cela passera également par une modernisation des outils à destination des trois universités qui assurent le suivi longitudinal des performances des athlètes.
- Soutenir une politique infrastructurelle qui permette aux sportifs de haut niveau de s'entraîner et de loger dans les meilleures conditions.
- Solliciter un audit sur l'évolution du sport de haut niveau en FWB pour en retirer un plan d'action ambitieux en vue des prochains défis internationaux.
- Soutenir les projets de rénovation ou de construction d'infrastructures sportives pour la pratique du sport de haut niveau (halls sportifs, stades ...) en veillant à une juste répartition sur l'ensemble du territoire.
- Unir les acteurs sportifs et publics afin de mener une politique attractive en vue d'accueillir dans notre pays, des compétitions sportives de haut niveau (Coupe du monde féminine 2027...).
- Aider la performance sportive en augmentant les budgets dédiés au sport de haut niveau et le nombre de sportifs sous contrat, augmentant ainsi la compétitivité du sport francophone tout en cultivant une identité francophone positive et attractive.
- Faire reconnaître officiellement le eSport et le statut d'eSportif par la FWB et l'Adeps mais en prévoyant des moyens budgétaires additionnels avec les régions pour qu'ils ne grèvent pas le disponibles pour les associations, clubs, pouvoirs locaux et sportifs 'classiques'.
- Etendre le statut d'élite sportif à l'e-sport.
- Créer un statut d'étudiant eSportif dans l'enseignement supérieur.
- Assurer la promotion d'évènements eSport à travers nos médias.
- Permettre aux pouvoirs locaux de créer des structures d'e-sport notamment au sein des EPN et les soutenir dans ce sens. Aider la performance sportive en augmentant le nombre de sportifs sous contrat.
- Améliorer la conciliation sport/études.
- Développer, en collaboration entre le SPW et l'ADEPS, un centre sportif de haut niveau qui permettra d'offrir aux sportifs de haut niveau des conditions optimales et propices à la performance.
- Doter l'espace francophone de skateparks indoor et outdoor en suffisance, d'autant qu'outre la recrudescence d'intérêt de la discipline auprès de la jeunesse, elle est désormais reconnue comme sport olympique par le Comité olympique international.
- Soutenir les initiatives locales de développement d'appareils de street workout permettant la pratique du sport à titre gratuit dans l'espace public.

28

Egalité des genres

— **UNE QUESTION DE PARTAGE,
D'ENTRAIDE, DE RESPECT
ET DE JUSTICE**

L'égalité femme-homme est le principe fondamental d'une société démocratique et régénérée selon lequel les femmes et les hommes doivent être traités de manière équitable et avoir les mêmes droits et opportunités dans tous les aspects de la vie.

En Belgique, nous observons que notre société a évolué pour reconnaître l'importance de l'égalité non seulement en termes de droits, mais également en matière d'opportunités, d'accès à l'éducation, de participation à la vie professionnelle et politique, et de l'élimination des stéréotypes de genre.

Malgré ces avancées notables ces dernières années, des défis subsistent en matière d'égalité femme-homme. En effet, les inégalités salariales persistent dans divers secteurs professionnels, et bien que des mesures aient été prises pour promouvoir la parité en politique, la sous-représentation des femmes demeure. La lutte contre les violences basées sur le genre reste un défi majeur, nécessitant une attention continue. Les politiques de conciliation vie privée-vie professionnelle ont été introduites, mais des obstacles subsistent. Les stéréotypes de genre persistent également, influençant les rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes.

Bien que la Belgique œuvre à promouvoir l'égalité par des initiatives législatives et des campagnes de sensibilisation, un engagement continu est nécessaire pour surmonter ces obstacles.

C'est pourquoi, il est essentiel de mettre en place un programme ambitieux visant à consolider et à renforcer ces progrès, tout en identifiant et en surmontant les obstacles persistants qui entravent la réalisation de cette égalité de genre dans notre société.

Dans cette optique, ce programme s'engage à proposer différentes mesures qui permettent à chaque individu, indépendamment de son genre, de réaliser son plein potentiel. Nous adopterons une vision d'un monde où femmes et hommes font évoluer un système jugé encore trop patriarcal sous divers aspects et transforment les rapports de domination en rapports égalitaires.

Le développement des rapports égalitaires permettra à la société de bénéficier davantage de diversité d'idées, de compétences et de perspectives, favorisant ainsi l'innovation, la stabilité sociale et le développement durable.

L'égalité femme-homme n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi une condition préalable essentielle pour la construction d'une société régénérée, équitable, dynamique et prospère.

Nous défendons une politique d'égalité femme/homme forte qui ne se construit pas les uns contre les autres mais avec une vision de collaboration car ce n'est qu'ensemble, avec les femmes et les hommes, que nous pourrions faire évoluer les mentalités.

Mais l'égalité des genres, ce n'est pas que l'égalité femmes-hommes. C'est aussi l'égalité entre les différentes identités sexuelles. C'est la lutte contre toute discrimination à l'égard des LGBTQIA+. Une lutte dans laquelle notre mouvement politique veut résolument s'inscrire, respectant chaque citoyen dans sa pluralité de sensibilités et d'identités.



Nos priorités

- **Concilier vie privée-vie professionnelle**
- **Un environnement de travail égalitaire**
- **Une éducation non-genrée et qui s'adapte à la vie des parents qui travaillent**
- **Une liberté garantie aux femmes sur les choix qui concernent leur corps**
- **Créer des espaces publics plus sûrs et adaptés pour tous**
- **Prise en charge et protection des victimes de violences sexuelles, conjugales, intrafamiliales et violences faites aux femmes**
- **Une santé accessible**
- **La représentation des femmes en politique**
- **L'accès au sport**
- **La culture où tous les genres sont représentés**
- **La représentation dans les communications de masse (publicité, Réseaux sociaux, média)**
- **Pour des relations sexuelles respectueuses de chacun (cas spécifique de la pornographie et de la prostitution)**
- **Pour une Europe et un monde égalitaire**
- **Garantir les droits des LGBTQIA+**

1 — CONCILIER VIE PRIVÉE-VIE PROFESSIONNELLE

Dans de nombreux foyers, nous constatons que les rôles stéréotypés assignés aux genres sont encore trop ancrés, avec des attentes différentes pour les membres de la famille en fonction de leur sexe.

Les caractéristiques comme la force et la virilité sont encore souvent considérées comme les caractéristiques des hommes, tandis que la douceur et l'empathie sont souvent associées aux femmes. Ces représentations ne se limitent pas à l'identité, mais affectent également les rôles sociaux attribués à chaque genre. Par ailleurs, certains membres de la société, par leurs comportements, éducation ou propos expriment encore le principe de la supériorité masculine et développent des comportements sexistes.

Le Prix Nobel d'économie 2023, Claudia Goldin, a étudié le phénomène des inégalités et indique que le premier facteur qui réduit le travail des femmes est la maternité. Selon son analyse, nous ne parviendrons jamais à l'égalité entre les femmes et les hommes, tant que nous n'aurons pas l'équité au sein des couples.

Or, nous sommes encore loin du compte : selon les statistiques de l'Iweps (Institut wallon de statistiques) et du dernier rapport de l'IEFH¹⁷⁷, les femmes consacrent plus d'heures au travail domestique que les hommes et cette situation a hélas peu évolué en 30 ans. De plus, si l'on additionne le travail professionnel et domestique, les femmes travaillent, le plus souvent, en moyenne plus d'heures par semaine que les hommes. Il en va de même pour la prise en charge des enfants même si nous assistons à une envie manifeste de la part des nouvelles générations en demande de changements structurels. C'est aussi sur les femmes en général que repose encore le plus souvent la charge mentale de la gestion des enfants et de l'organisation de la vie quotidienne, qu'on appelle souvent : « la double journée ».

¹⁷⁷ Iweps, « Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, Photographie statistique cahier 2 », Le genre et l'emploi du temps en Wallonie, 2017 (https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/10/HF2017-Cahier2_DEF.pdf)
IEFH : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/conge_de_naissance_peres_coparentes_et_coparents_durant_les_premiers_mois_apres_la

Quelques constats :

1 — Les femmes disposent de moins de temps pour elles-mêmes, ce qui nuit à leur santé mentale et les rend plus enclin à développer des dépressions post-partum, des burnout parentaux, des incapacités de travail, des dépressions...

2 — Cette surcharge a des impacts sur leur emploi professionnel et leur taux d'emploi. Le taux d'emploi des femmes passe de 80 % avec un et deux enfants à 60 % avec 3 enfants et plus. Les femmes sont 43 % à travailler en temps partiel pour gérer cette double casquette contre 11 % des hommes. Les stéréotypes de genre ne les aident pas. En effet, selon l'Iweps, 60 % des wallon-ne-s considèrent que lorsqu'une femme qui a des enfants travaille à temps plein, cela a un impact négatif sur sa famille.

3 — Ces inégalités peuvent aussi se répercuter sur l'harmonie du couple : la Belgique affiche un taux de divorce de 53 % et fait partie des pays où les couples mariés ont la probabilité la plus faible de rester soudés toute leur vie. Dès lors, ces séparations augmentent le taux de familles monoparentales, qui sont plus susceptibles de tomber dans la précarité. Ce qui augmente la pauvreté infantile et la délinquance juvénile.

4 — Les femmes ont également moins de temps à consacrer pour s'investir dans la sphère publique et dans les prises de décisions qui les concernent.

Il est donc urgent de comprendre l'impact de ces inégalités et prendre des mesures ambitieuses pour rééquilibrer cette charge domestique afin que femme et homme puissent s'épauler et se réaliser de manière égalitaire dans et en dehors du foyer. Nous devons également reconnaître que les mentalités changent et que les hommes souhaitent plus s'investir dans les tâches du foyer, mais il faut leur donner les moyens et la possibilité de le faire et casser l'image selon laquelle ces rôles ne seraient pas socialement des rôles d'hommes.

5 — Les congés parentaux et de crédits temps sont en général pris par les femmes et le congé de paternité/co-parent est limité à 20 jours. Les congés proposés aux parents doivent être revus de manière ambitieuse car ils sont aujourd'hui trop complexes et mal rémunérés. Cela a pourtant une conséquence énorme sur le non-recours aux congés : de trop nombreux parents ne sont pas au courant de leurs droits. Certains congés sont assimilés à du temps de travail effectif et d'autres pas, ils peuvent aussi avoir une incidence sur les congés annuels et les droits à la pension.

Nous voulons :

— Revaloriser l'importance de la répartition égalitaire des tâches domestiques et du « care » entre les femmes et les hommes, déconstruire les stéréotypes et défendre le principe d'une « conscience et charge morale familiale partagée » en investissant notamment dans l'éducation, la prévention et la sensibilisation.

— Développer des modules d'éducation dans le cadre des cours de philosophie et de citoyenneté, de l'éducation permanente et des programmes de sensibilisation pour sensibiliser à des modèles de masculinités co-responsables, qui s'écartent des stéréotypes de genre, pour développer un meilleur équilibre au sein des familles et ménages.

— Augmenter le congé de paternité/co-parent et le rendre obligatoire pour arriver progressivement à un congé identique à celui de la mère à répartir selon les choix durant la première année de l'enfant. Ce congé pourrait être renommé congé de naissance, identique pour la mère et le père ce qui montrerait l'importance des rôles de chacun des deux parents.

— Revoir dans sa globalité l'ensemble des congés parentaux pour les rendre plus nombreux, lisibles, accessibles, mieux rémunérés, et pris effectivement par les deux parents en unifiant et simplifiant les systèmes (conditions d'accès, modalités, rémunération, impact sur les droits sociaux, congés annuels...).

— Assurer la viabilité des milieux d'accueil en concrétisant la mesure phare de la réforme MILAC liée au renforcement de l'encadrement (financer 0,5 ETP supplémentaire pour 7 places agréées). La mesure permettrait de renforcer le taux d'encadrement et donc le bien-être des enfants, d'améliorer les conditions de travail et d'aider financièrement les crèches.

— Permettre aux entreprises de créer des crèches partagées via des incitants fiscaux et envisager d'introduire les coûts de couverture de crèches dans le cadre des avantages extra-légaux (voir chapitre petite enfance).

2 — UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ÉGALITAIRE

A la sortie des universités, les femmes représentent 60 % de l'ensemble des personnes diplômées alors qu'elles ne sont que 10 % à intégrer les postes de top management. La compétence des femmes est donc reconnue.

Ce manque de représentation des femmes dans le processus de prise de décisions entraîne la non prise en compte de leurs avis et de leurs besoins alors qu'elles représentent la moitié de la population. Les décisions prises sont moins efficaces, jugées injustes et non représentatives de la population. Ceci n'est pas sans conséquence, en effet, des études démontrent que plus une entreprise compte de femmes aux postes de direction, plus elle est rentable.

Ces inégalités de représentation peuvent avoir un impact négatif non seulement sur le développement professionnel des femmes mais aussi sur la croissance économique de la société dans son ensemble. Notre société ne peut plus se priver des talents des femmes qui ne sont pas valorisés à leur juste valeur.

On vise un taux d'emploi ambitieux en 2030, celui-ci ne sera pas atteint si des mesures concrètes en faveur de l'égalité femme-homme ne sont pas prises en matière d'emploi.

Le « plafond de verre » ou ségrégation verticale a permis de nommer les barrières invisibles et artificielles qu'engendrent les comportements et les préjugés qui contrarient l'ascension des femmes à des postes de cadres supérieurs. Ce phénomène limite leurs possibilités d'avancement et les soumet à des salaires inférieurs, à une insécurité économique accrue et à une pauvreté générale. En conséquence, notre société passe à côté de talents précieux et de perspectives diverses qui pourraient revitaliser le monde des affaires.

Le « plancher collant » quant à lui, englobe des obstacles souvent subtils mais significatifs qui freinent la progression professionnelle des femmes. Cela peut inclure des attentes de genre, des stéréotypes, des jugements basés sur l'apparence physique, un accès limité à des réseaux professionnels et des opportunités d'avancement, contribuant à une progression de carrière plus lente ou entravée malgré les compétences et l'expérience.

Les femmes et les hommes ne se répartissent pas de façon égale dans les différents secteurs d'activités professionnelles. On parle de « mur de verre » ou de ségrégation horizontale, dès lors que les femmes sont davantage présentes dans des domaines liés au soin des autres, le « care », et exclues des domaines jugés plus masculins. Cette sous-représentation des femmes dans certains domaines, comme les technologies de l'information et de la communication (TIC), a conduit à des déséquilibres économiques et sociaux.

Parmi toutes les inégalités entre les femmes et les hommes, la question de l'écart salarial présente un intérêt particulier. L'écart salarial est autant la cause que la conséquence des inégalités de genre. Selon le rapport 2021 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, l'écart salarial entre les femmes et les hommes se réduit lentement. Il s'élève à 9,2 % et, sans correction pour la durée du travail, il grimpe à 23,1 %. C'est une légère diminution par rapport à l'année précédente, mais, à réduction équivalente, l'égalité salariale ne serait atteinte qu'en 2066. Cependant,

si on ajoute les avantages extralégaux, l'écart salarial s'élève probablement à environ 40 %¹⁷⁸.

La pleine reconnaissance de l'égalité des compétences et des perspectives est essentielle à une société équilibrée et prospère dans laquelle chacune et chacun a la possibilité de développer ses talents.

Les stéréotypes de genre et le sexisme sont également présents dans le monde du travail. Ce sexisme est très subtil et peut parfois paraître inoffensif, on parle alors de comportements de « sexisme bienveillant », déguisé en politesse qui nuit à reconnaître leurs compétences professionnelles.

Une culture de discrimination et de préjugés sexistes se perpétue, ce qui a un impact négatif sur la confiance en soi et sur la santé mentale des femmes et peut conduire à des violences psychologiques et sexuelles.

Depuis quelques années, de plus en plus de femmes se lancent dans l'aventure entrepreneuriale. On compte près de 148.000 femmes indépendantes (tous régimes confondus) en Wallonie et à Bruxelles. Mais les hommes sont presque deux fois plus nombreux. Selon l'Inasti, il y a une évolution de 12,90 % dans la population des femmes entrepreneures en Wallonie et 11,63 % à Bruxelles au cours des cinq dernières années. Mais près de 40 % des femmes estiment qu'il est plus difficile d'entreprendre lorsqu'on est une femme.

Nous voulons :

- Former les directions, le personnel GRH et les représentants du personnel aux biais sexistes, à l'égalité salariale et aux violences de genre afin qu'ils puissent les identifier et apporter en cas de besoin les réponses adéquates.
- Promouvoir la mixité (min 40 % / 60 % de chaque genre) au sein de tous les organes de déci-

sion des institutions publiques et des comités d'expert-e-s.

- Stimuler les entreprises à une réelle égalité professionnelle : atteindre la mixité dans les fonctions de gouvernance, tendre vers la mixité des fonctions...
- Étendre la loi existante des quotas de genre de 33 % pour les conseils d'administration au sommet des exécutifs de ces entreprises. En effet, cette loi a permis de passer, pour les entreprises cotées, de 8,2 % en 2008 à 34 % en 2020 alors que ce chiffre est en baisse pour les exécutifs et passe de 14,2 % en 2017 à 13,9 % en 2020 (selon les statistiques de JUMP et de l'IEFH) alors que la moyenne européenne est de 19 %.
- Mettre en place un système de transparence des rémunérations, des contrôles effectifs dans les entreprises et une sanction financière adaptée à la taille de l'entreprise :
- Anticiper la proposition de directive européenne sur la transparence. Elle établit un système de transparence des rémunérations avant l'embauche, de la formation des rémunérations et de la politique de progression de carrière. Les employées doivent avoir le droit de recevoir des informations sur leur niveau de rémunération individuel et sur les niveaux de rémunération moyens, ventilés par sexe, pour les catégories de travailleurs accomplissant le même travail ou un travail de même valeur que le leur.
- Mettre en place un index de l'égalité femmes-hommes qui évalue les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises. Cet index fera l'objet d'une transparence en imposant aux entreprises de publier leur index dans le bilan social et sur le site web. On pourrait prévoir qu'un classement des entreprises sur base de son index soit publié et accessible à toutes et tous.



- Prévoir une sanction financière pour une entreprise qui ne respecte pas les règles, sanction qui doit être suffisamment dissuasive et adaptée à la taille de l'entreprise et instaurer un contrôle effectif de respect des règles dans les entreprises.
- Imposer une analyse genrée à chaque révision des barèmes.
- Modifier la culture d'entreprise en la rendant neutre grâce à une transparence sur les critères d'engagement et de promotion et rendre exemplaires les administrations et les entreprises publiques sur cette question, y compris en ce qui concerne la parité au niveau de la hiérarchie.
- Développer du mentoring pour l'assurance et la confiance en soi et renforcer le leadership féminin pour briser le plafond de verre et se lancer dans l'entrepreneuriat.
- Revaloriser les métiers dits féminins (care, éducation, travail social...) :

- Revaloriser les métiers du secteur non marchand.
- Augmenter le montant de la pension minimum au-delà du seuil de pauvreté et compenser les carrières plus courtes des femmes.
- Revaloriser les périodes assimilées à des périodes de travail afin de les prendre compte pour le calcul de la pension.
- Objectiver et prendre en compte des critères de reconnaissance de la pénibilité du travail et des maladies professionnelles liées aux métiers dits féminins (comme les maladies musculo-squelettiques). Une nouvelle classification doit tenir compte du genre et des réalités spécifiques vécues en fonction du sexe. Pour cela, il faut développer des indicateurs qui - sans minimiser les critères physiques - ont aussi une influence sur les femmes (comme le sexisme, le harcèlement, la violence, etc.), qui tiennent compte de l'espérance de vie en bonne santé des femmes à 65 ans, plus faible que celle des hommes - même si elles vivent plus longtemps.
- Promouvoir et soutenir la formation et l'accès des femmes aux domaines techniques, informatiques et technologiques est essentiel pour répondre aux besoins du marché et garantir l'égalité des chances.
- Généraliser la pratique d'un droit à la déconnexion à domicile relative à l'utilisation des mails et smartphone dans le cadre des règlements de travail adaptés aux spécificités des fonctions.
- Informer systématiquement les travailleur-se-s de leurs droits et surtout les conséquences à long terme du temps partiel qui sont souvent méconnues.
- Renforcer la protection des femmes enceintes contre des licenciements abusifs.
- Encourager, faciliter et développer l'entrepreneuriat féminin par :

¹⁷⁸ https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/lecart_salarial_entre_les_femmes_et_les_hommes_en_belgique_rapport_2021

- La création d'une culture de développement et d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin.
- L'accès facilité et garanti aux financements.
- L'amélioration du statut des entrepreneures et l'articulation des temps de vie.
- La garantie de l'équité dans la répartition des fonds publics.
- Une parité de genre dans les comités d'évaluation des demandes de financement effectuées auprès de la Région ou de tout organismes d'intérêt public.
- La création d'un module de formation à la construction et à la gestion de projets afin de déconstruire les stéréotypes de genre qui polluent l'entrepreneuriat féminin.

3 — UNE ÉDUCATION QUI COMBAT LES STÉRÉOTYPES DE GENRE ET QUI S'ADAPTE À LA VIE DES PARENTS QUI TRAVAILLENT

Les crèches et les écoles jouent un rôle essentiel dans l'éducation de nos enfants. Certaines utilisent des moyens et des méthodes qui permettent de lutter contre les stéréotypes de genre mais ce sont des initiatives personnelles qui devraient pourtant bénéficier à tous nos enfants.

En effet, les écoles doivent jouer un rôle pour se défaire des préjugés sexistes. Les aménagements des classes en maternelle avec des coins réservés aux jeux dit « féminins » ou « masculins » sont encore fréquents. Les professeurs ne prêtent pas toujours attention à une répartition du temps de parole et les prises de paroles deviennent majoritairement masculines à l'adolescence.

Il y a également très peu de jeunes filles qui choisissent des études dans les STEM (Sciences, Technology, Engineering, Mathematics), pourtant, beaucoup de métiers en pénurie sont à pourvoir dans ces secteurs. Sortir des stéréotypes de genre dans l'enseignement pourrait amener vers ceux-ci davantage de femmes et permettre de mieux rencontrer la pénurie.

De plus, le rythme des écoles ne correspond pas au rythme de la journée de travail des parents qui doivent trouver des solutions de garde pour les enfants en dehors des heures d'école. Les femmes sacrifient majoritairement leur temps de travail pour s'occuper des enfants et une discrimination s'opère entre les enfants qui font beaucoup d'activités extra-scolaires épanouissantes et les autres qui n'en ont pas les moyens ou l'occasion.

Nous voulons :

- Repenser l'organisation des journées d'école afin d'être en phase avec le rythme biologique des enfants et de les occuper de manière qualitative jusqu'à la fin de la journée de travail des parents en intégrant notamment des activités culturelles, de jeunesse et sportives au sein de l'école.
- Déconstruire les stéréotypes de genre qui nourrissent les inégalités en formant le personnel éducatif et enseignant aux biais de genre, en réaménageant les cours de récréation, en veillant à visibiliser les femmes dans les supports de cours donnés aux élèves (notamment en histoire).
- Nommer une personne référente en matière d'égalité femme-homme dans chaque établissement scolaire.
- Mettre en place un plan d'actions dans les écoles pour lister les projets d'égalité femme-homme à mettre en place et avoir conscience des progrès à faire.
- Sensibiliser les puériculteur·trice·s, les enseignant·e·s et les éducateur·trice·s aux biais de genre (occupation des espaces et développement des savoirs avec une vision paritaire).

- Former les nouveaux enseignant·e·s à cette thématique des inégalités de genre.
- Garantir une sensibilisation effective des enfants à l'égalité et aux violences liées au genre dès la maternelle et les enfants devraient être informés de leurs droits.
- Encourager la parité dès le plus jeune âge en instaurant des instances représentatives des élèves paritaires et en instaurant une co-présidence H/F ou une alternance femme/homme pour la mission de délégation de classe.
- Lutter contre tous les stéréotypes dans les manuels scolaires, les livres de jeunesse et les logiciels éducatifs, les choix d'orientation, la formation des équipes pédagogiques et dans la gestion des cours de récréation.
- Encourager davantage de filles et de femmes à choisir les filières d'étude et les métiers numériques, en luttant contre les stéréotypes, en menant des actions de sensibilisation et d'information, notamment, sur les débouchés, en participant à la Journée internationale des jeunes filles dans les TIC, lancée en 2011.
- Encourager les jeunes filles pour qu'elles n'hésitent pas à s'orienter vers des formations qualifiantes dans des secteurs en pénurie, d'avenir et stratégique, comme la construction, l'ingénierie ou les métiers numériques, bastions essentiellement masculins.

4 — UNE LIBERTÉ GARANTIE AUX FEMMES SUR LES CHOIX QUI CONCERNENT LEUR CORPS

La liberté, c'est aussi celle qui doit être reconnue aux femmes, quelle que soit sa foi ou non, dans son intégrité morale et physique, en égalité de droits. Nous ne saurions tolérer quelconques propos ou attitudes laissant penser qu'un homme serait par nature supérieur aux femmes. Cette

égalité absolue de traitement et de considération est un élément central du vivre-ensemble.

L'avortement

Le droit à l'avortement est un droit essentiel qu'il convient de défendre, à l'heure où l'on constate ailleurs dans le monde des reculs inquiétants de ce droit voire des remises en cause totales de celui-ci.

Personne ne doit être forcé de garder un enfant qui ne serait pas désiré et qui ne serait alors pas éduqué avec toute l'attention dont il aura besoin, avec des risques potentiels de maltraitance infantile et de placement dans des services d'aide à la jeunesse. Avoir un enfant est un acte d'amour, parfois décider d'avorter peut en être un aussi.

Nous sommes bien conscients que quelles qu'en soient les circonstances, un avortement est toujours un moment vécu comme une douleur profonde pour chacune des femmes qui y a recours, à n'importe quel stade de la grossesse.

Nous sommes favorables au droit à l'avortement et à l'évolution de la loi qui l'encadre, dans un climat politique serein et non caricatural, en particulier afin de :

- Dépénaliser intégralement l'avortement pour les femmes.
- Réduire le délai de réflexion.
- Améliorer l'encadrement psychologique et médical des familles qui ont recours à l'IVG.
- Allonger raisonnablement, notamment à la lumière de considérations médicales susceptibles d'impacter la femme et ses futures grossesses éventuelles, le délai endéans lequel un avortement peut se pratiquer hors de tout motif de santé.
- Bannir les pressions sociales ou familiales qui retardent ou rendent plus difficile la prise de décision quant au recours à l'IVG.

- Rappelons qu'en Belgique, la loi actuelle permet déjà de pratiquer un avortement à tout moment dès lors qu'il existe un risque de santé majeur pour le bébé ou la maman. La possibilité de sanction du corps médical en cas de non-respect du cadre légal semble devoir être maintenue pour éviter les abus et dérives.
- Faire entrer le droit à l'avortement dans la Constitution.
- Offrir, sur cette question et les autres de nature bioéthique, la liberté de vote à nos parlementaires dès lors que ces enjeux touchent aussi à l'intime du parcours de vie de chacun.

L'abandon d'enfant

- D'autres femmes décident d'accoucher clandestinement et d'abandonner leur enfant, ce qui met en péril la vie de l'enfant et la santé de la mère, ou de se rendre à l'étranger pour accoucher dans l'anonymat. Il faut également encadrer ces pratiques.
- Autoriser l'accouchement dans l'anonymat en accordant la possibilité pour l'enfant de naître dans de bonnes conditions et de pouvoir retrouver ses racines selon des conditions d'encadrement précises et tout en autorisant au père biologique d'introduire une demande de filiation à l'égard de l'enfant.
- Tenir un registre sécurisé au tribunal de la famille reprenant les données concernant l'accouchement dans l'anonymat.
- Mettre en place un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire pour la femme qui envisage d'accoucher dans l'anonymat ainsi que pour l'enfant et/ou les parents biologiques dans le cas où une demande d'accès aux informations est introduite et tout au long de la démarche.

L'excision

L'excision des jeunes filles, une pratique préjudiciable et violation des droits humains, persiste dans certaines communautés, souvent justifiée

par des normes culturelles et traditionnelles. Cette pratique génère des conséquences graves sur la santé physique et mentale des femmes, renforçant les inégalités entre les genres.

Nous voulons :

- Élaborer des campagnes éducatives visant à sensibiliser les communautés aux dangers de l'excision et promouvoir des alternatives respectueuses des droits.
- Renforcer la législation interdisant l'excision, assortie de sanctions dissuasives et d'une application rigoureuse.
- Soutenir les organisations locales qui œuvrent pour l'élimination de l'excision en fournissant des ressources financières et logistiques.
- Mettre en place des programmes de formation pour les professionnels de la santé afin d'améliorer la prise en charge médicale des victimes d'excision.
- Encourager le dialogue interculturel pour promouvoir des changements progressifs au sein des communautés, en mettant l'accent sur l'égalité des genres et le respect des droits fondamentaux.

5 – CRÉER DES ESPACES PUBLICS PLUS SÛRS ET ADAPTÉS POUR TOUS

Les femmes sont moins mobiles et peuvent faire face à plusieurs risques dans l'espace public en raison de l'aménagement même de l'espace public qui n'a pas été pensé pour les femmes mais également en raison des problèmes de sécurité et de genre.

L'inégalité d'accès aux espaces publics, associée à une conception des infrastructures qui n'a pas pris en compte les besoins spécifiques des femmes dans leurs aménagements, limite les femmes dans leur mobilité, leur crée un sentiment d'insécurité et de non-légitimité d'occupation de ces espaces.

En effet, les espaces publics ne sont pas assez pensés pour les femmes qui se déplacent souvent avec des enfants. Un manque de bancs, de toilettes publiques sont à déplorer ainsi que des institutions qui ne sont pas accueillantes pour les familles (nombreux sont les bâtiments qui n'ont pas d'espace pour le change des enfants ou l'allaitement des mamans).

Ces aménagements mal conçus peuvent aussi exposer les femmes à des risques accrus, en particulier la nuit. En effet, la contiguïté de certaines rues, les parkings isolés et le manque d'éclairage dans certains endroits augmentent le risque d'agressions.

Parmi ces risques, les interpellations sexistes et les agressions physiques constituent des préoccupations majeures, créant un environnement parfois hostile lors des déplacements. Le harcèlement de rue, exprimé par des commentaires déplacés et des sifflements, contribue également à cette atmosphère négative. Les femmes peuvent être victimes d'intimidation et de discrimination, particulièrement dans des contextes où les rôles de genre traditionnels sont fortement ancrés.

Selon le rapport d'une enquête de l'ONG Plan international « Safer Cities » sur le harcèlement de rue réalisée en 2019 dans trois villes belges (Bruxelles, Charleroi et Anvers) menée auprès de 700 jeunes âgés de 15 à 24 ans ; neuf jeunes filles et femmes sur 10 sont victimes de harcèlement de rue. Les types de harcèlement les plus fréquents sont les sifflements (82 %), les regards insistants (79 %) ou encore les remarques sur l'apparence (62 %).

Les transports publics peuvent également être sources de risques, avec le harcèlement sexuel fréquemment signalé. Les femmes peuvent être victimes de jugements et de comportements indésirables en raison de leur tenue vestimentaire, contribuant à une atmosphère d'insécurité. Les femmes adoptent alors des stratégies d'évitement : une femme sur deux ne prend pas les transports après une certaine heure, une femme sur deux adapte sa tenue tandis qu'une femme sur trois se détourne complètement des transports en commun les jugeant peu sûrs.

Pourtant, le système de transport permet des interactions sociales et professionnelles et fournit un lien vital et indispensable aux communautés isolées, selon l'OCDE. Le manque d'accès au transport marginalise certains groupes de population, dont les femmes, en ce qui les empêche d'atteindre leur potentiel, que ce soit à titre individuel ou collectif.

Les risques liés au manque de services de soutien, tels que la sécurité et la surveillance, aggravent la vulnérabilité des femmes.

Il est crucial d'aborder ces risques de manière holistique en améliorant la sécurité, en promouvant l'égalité des genres et en mettant en place des mécanismes de soutien pour créer des espaces publics plus inclusifs et sûrs pour tous.

Nous voulons :

- Rendre plus systématique l'application de la loi du 22 mai 2014 contre le sexisme.
- Renforcer la formation initiale et continue des actrices et acteurs de terrain dans l'espace public (ex : agents de prévention ; agents de sécurité ; éducatrices et éducateurs de rue ...) sur l'égalité des genres et les violences qui traversent l'espace public et les différents usages qui y prennent place ainsi que les magistrats, les policiers.
- Imposer une lecture de genre dans la réalisation de projets urbanistiques et analyser une présence équilibrée dans les projets ainsi qu'un confort des femmes et des hommes lors de leurs déplacements (trottoirs adaptés, éclairage suffisant, infrastructures sûres et mixtes...).
- Réfléchir à des mesures préventives évidentes comme l'aménagement des parcs ou l'éclairage suffisant des rues de jour comme de nuit.
- Prévoir dans les bus, des arrêts à la demande en soirée lorsque cela est possible au plus près du domicile des personnes se sentant en insécurité.

- Prévoir dans les trains, la présence d'un ou une accompagnateur-trice de train dans une voiture déterminée pour assurer la sécurité des passagères et éviter les agressions.

6 — PRISE EN CHARGE ET PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES, CONJUGALES, INTRAFAMILIALES ET DE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES¹⁷⁹

Les violences sexistes sont de plus en plus médiatisées ces dernières années, grâce à la visibilité accordée par les médias, la presse et les réseaux sociaux. Ces violences infligées aux femmes comptent parmi les plus graves, les plus systémiques et les plus coûteuses pour la société mais demeurent encore trop banalisées. Une attitude d'indulgence pour les auteurs de violences et, à l'inverse, une culpabilisation des victimes demeure, ce qui crée une « présomption de mensonge » qui empêche les victimes de dénoncer leurs agresseurs.

Il ressort d'un sondage belge d'Amnesty international de 2020¹⁸⁰ qu'une femme sur cinq a déjà subi un viol. Chez les jeunes, cela monte même à une personne sur quatre. De plus, 23 % des femmes ont subi des relations sexuelles forcées par leur partenaire et 48 % des victimes d'agression sexuelle l'ont été pour la première fois avant leurs 19 ans. Dans 90 % des cas, la victime connaissait son agresseur (souvent son partenaire ou un proche de la famille), dans 97 % des cas l'auteur est un homme.

Des résultats à mettre en parallèle avec des préjugés coriaces. Un homme sur deux estime ainsi qu'une victime peut être en partie responsable de son agression. Enfin, 48 % des Belges ont été exposés à la violence sexuelle.



Des avancées ont eu lieu dernièrement avec le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025.

Quant aux violences conjugales, une femme sur 3 est confrontée à la violence au cours de sa vie, plus de 70 % de plaintes sont classées sans suite, et très peu des agresseurs sont condamnés en justice. Chaque année, 40 000 plaintes pour violences conjugales sont enregistrées en Belgique. La réalité est certainement plus grave encore, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte en raison de la lourdeur des démarches et de leur crainte de ne pas être crues ou de la peur, de la honte et de la culpabilité. Cela doit cesser. Leur assurer ainsi qu'à leur famille un environnement bienveillant, sain et sécurisant est notre priorité.

Un enfant sur quatre est également victime directe ou indirecte de ces violences intrafamiliales. Cela a de lourdes conséquences sur leur santé mentale.

Il faut garder un aspect plus global de la problématique et une tolérance zéro pour les auteurs de violence qui sont très peu inquiétés et condamnés et un accompagnement renforcé des auteurs qui devraient être prioritairement retirés de leur domicile et placés dans un endroit en extérieur pour ne plus nuire à la victime.

En France et en Espagne, ils développent des Centres de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales pour faire changer les mentalités et prévoir un suivi des auteurs de violence. En Belgique, seule une ASBL se charge du suivi des auteurs de violence et ses budgets sont limités. Pourtant, des recherches ont montré que ce type de prise en charge fait baisser de moitié les risques de récidive alors que l'amende ou l'incarcération augmente les taux de récidive. Depuis

plusieurs années, sur plus ou moins 1000 dossiers accompagnés par année, 25 % sont des demandes volontaires.

Les féminicides sont des tragédies et leur chiffre ne diminue pas (24 victimes en 2023). Le féminicide se réfère au meurtre de femmes en raison de leur genre. Cela implique le meurtre de femmes parce qu'elles sont femmes, souvent perpétré par des partenaires intimes, des membres de la famille ou d'autres individus en raison de motifs liés au genre. Ces actes sont souvent le résultat de la discrimination, de la violence domestique, du sexisme ou d'autres formes de violence de genre.

Nous voulons :

- Accompagner chaque victime dès l'accueil au sein d'un commissariat de police ou d'un hôpital par des agents et des professionnels formés aux risques psycho-sociaux et aux violences basées sur le genre.
- Permettre de déposer la plainte à l'hôpital afin d'encourager la dénonciation des faits, comme

c'est déjà possible dans les Centres de prise en charge des violences sexuelles dont le nombre doit être accru d'urgence.

- Garantir le traitement des plaintes transmises au Parquet en limitant les "affaires classées sans suite" pour les dossiers signalant des violences physiques, psychologiques et économiques envers le partenaire et/ou les enfants exposés à ces violences conjugales.
- Mettre en place une sensibilisation à la dimension de genre et un module sur le Processus de Domination Conjugale (PDC) pour le personnel de la Police et de la Justice, incluant avocats, juges, procureurs, et greffiers.
- Développer au sein des tribunaux des chambres spécifiques pour les violences intrafamiliales avec des magistrats formés aux risques de récidive, à l'emprise de la victime par l'auteur des violences, aux conséquences subies par les enfants et au besoin de retrouver une sphère familiale apaisée et tranquillisée.
- Dispenser un module de sensibilisation à la dimension de genre et un module sur le processus de domination conjugale à tout le personnel éducatif des services liés à l'enfance, à la jeunesse et à l'enseignement. Actuellement, lorsque les enfants sont en grande souffrance, les concepts « d'alinéation parentale dans le chef de la mère » ou de « gros problème de conflit parental » sont trop rapidement mis en avant par ces services à tort.
- Mieux prendre en considération les témoignages des victimes de violences psychologiques et économiques par la Justice, actuellement négligées en raison du « manque de preuves ».
- Permettre la suspension temporaire du droit de garde des enfants à l'égard de l'auteur poursuivi pour violences à l'égard de la mère des enfants.
- Interdire plus facilement au conjoint violent de résider dans le logement familial.

¹⁷⁹ Aussi en Justice

¹⁸⁰ <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol-stop-violences-sexuelles>

- Imposer le port d'un bracelet anti-rapprochement afin de mieux protéger les victimes.
- Créer des institutions spécialisées pour accueillir les auteurs de violence afin de les accompagner et de les éloigner des victimes sans contraindre celles-ci à quitter leur domicile.
- Développer des outils interactifs et gratuits de prévention des violences pour aider les hommes qui souhaitent se faire aider comme le site www.prendslair.ca au Québec.
- Ouvrir des centres d'aides et d'écoute pour les hommes comme les centres « à cœur d'hommes » au Québec¹⁸¹.
- Garantir des places d'accès en suffisance, aux femmes qui préfèrent quitter leur domicile pour leur sécurité et celle de leurs enfants, à des logements sécurisés dont l'adresse est anonyme et où elles bénéficieront d'une aide psychologique, juridique et administrative.
- Assurer un accès prioritaire au logement social pour les femmes victimes de violences conjugales.
- Élargir le spectre des techniques d'enquête, procéder à des enquêtes de voisinage, réaliser des bilans psychologiques.
- Poursuivre l'augmentation des moyens structurels pour continuer à développer les services d'accompagnement et de prise en charge des victimes de violences et de leurs familles, de façon à proposer une offre de services, géographiquement équilibrée, sur l'ensemble du territoire, et prenant en considération l'ensemble des violences (de la prévention du sexisme aux violences physiques et sexuelles, en passant par les violences psychologiques, les mutilations génitales féminines...).
- Produire des statistiques sexuées de manière à pouvoir objectiver les phénomènes de discriminations et de violences liés au genre, en précisant les différents types de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques), en ayant un focus aussi bien sur les victimes adultes que sur les enfants. Il est primordial de pouvoir disposer d'un état de la situation pertinent pour pouvoir envisager par la suite des politiques permettant de contrer ces violences.
- Soutenir la recherche sur les violences de genre afin d'en étudier les causes profondes, les effets, la fréquence et les taux de condamnation.
- Continuer les enquêtes auprès de la population pour évaluer les violences de genre.
- S'assurer que les violences sexuelles sont prises en charge avec humanité et sérieux par la police et le parquet en application du nouveau Code pénal sexuel qui met le consentement au centre de toutes les infractions à caractère sexuel.
- Assurer un suivi rapide des affaires judiciaires pour la santé mentale des victimes.
- Poursuivre l'éducation à la sexualité et au consentement adapté à l'âge de l'enfant : Intégrer une éducation sexuelle complète dans les programmes scolaires pour sensibiliser les jeunes au consentement, aux relations saines et au respect mutuel.
- Mener des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale pour changer les attitudes culturelles et déconstruire les stéréotypes de genre qui peuvent contribuer aux viols.

7 — UNE SANTÉ ACCESSIBLE

Les symptômes des femmes sont en général moins étudiés, ce qui a pour conséquence qu'elles sont moins rapidement prises en charge avec des traitements efficaces.

Des violences obstétricales et gynécologiques peuvent avoir lieu alors qu'elles pourraient être évitées si elles ne correspondent pas à des impératifs d'urgence médicale. Dans l'intimité d'une consultation ou d'un accouchement, des femmes sont parfois victimes de pratiques pouvant être perçues comme intrusives. Il s'agit, de manière certes minoritaires, d'actes non appropriés ou non consentis ne relevant pas d'une urgence absolue, tels que des césariennes évitables, des épisiotomies et des touchers vaginaux non consentis, l'utilisation de l'expression abdominale ou la non-utilisation de l'anesthésie pour des interventions douloureuses, et l'introduction d'un spéculum sans en informer la patiente ou la palpation des seins sans son accord au moment de lui expliquer l'allaitement. Lors de l'accouchement, il peut s'agir d'une infantilisation de la patiente. Ces actes et ces attitudes peuvent avoir de graves conséquences y compris psychologiques sur l'état de santé des femmes et qui peuvent se répercuter sur le bien être des nouveau-nés : dépression post partum, syndrome de stress post traumatique, dégradation des relations mère-enfant dans les mois suivant la naissance, difficultés à reprendre une vie sexuelle normale. Au-delà de la périnatalité, le suivi gynécologique des femmes tout au long de leur vie peut parfois être vécu comme une intrusion, voire une violation de leur intimité ou perçu comme inadapté par rapport à leur besoin.

Le poids de la reproduction repose encore trop sur la femme. En effet, la contraception masculine est très peu étudiée en Belgique. De plus, le remboursement des moyens de contraception et les difficultés d'y accéder ne permettent pas non plus de responsabiliser les hommes.

Nous voulons :

- Intégrer la sensibilisation aux questions et caractéristiques de genre, avec une attention particulière à toutes les formes de violences dans la formation des professionnels de la santé.
- Améliorer la sensibilisation, la prévention et la recherche sur les maladies ou évolutions spécifiquement féminines, comme l'endométriose, le cancer du sein et de l'ovaire, la ménopause, les problèmes cardiaques.
- Mettre en œuvre les recommandations de la résolution du Conseil de l'Europe dans la lutte contre les violences obstétricales :
 - + Contraindre les maternités à communiquer leurs pratiques et statistiques (taux d'incision du périnée, de déclenchement, respect des plans de naissance...) afin que chaque future mère puisse choisir son établissement hospitalier en toute connaissance de cause.
 - + Créer un Observatoire de la naissance avec mission de :
- Informer les femmes sur leurs droits.
- Sensibiliser les femmes et le personnel soignant aux violences et à la bienveillance obstétricale.
- Assister les victimes dans leur démarche de signalement et de dépôt de plainte.
- Apporter une attention particulière aux femmes ne maîtrisant pas une des langues nationales et aux femmes en grande précarité qui sont souvent les moins informées de leurs droits et les plus vulnérables (recours à un traducteur, dépliants explicatifs en plusieurs langues...).
- Informer et sensibiliser sur la contraception, les maladies et infections sexuellement transmissibles et renforcer l'accessibilité financière des contraceptifs (féminins et masculins) pour permettre des choix réellement éclairés et éviter les grossesses non désirées selon notamment les mesures suivantes :

¹⁸¹ www.aceurdhomme.com

- + gratuité de la pilule du lendemain ;
- + élargissement du remboursement des contraceptifs à l'ensemble des femmes quel que soit leur âge ;
- + élargissement du remboursement aux différents contraceptifs à longue durée d'action (stérilets, implants) ;
- + faire des campagnes de sensibilisation en faveur de la vasectomie.

— Améliorer le taux de dépistage en déployant des efforts supplémentaires pour encourager la participation de la population aux programmes de dépistage et en élargissant les dépistages actuels¹⁸².

— Améliorer et adapter les services de soins de santé de qualité aux personnes LGBTQI+ : assurer le remboursement des soins gynécologiques et andrologiques pour les personnes trans, l'accès aux services de santé mentale, former aussi les professionnels de santé pour une prise en charge de qualité des personnes LGBTQI+ et intégrer l'expertise des acteurs de la société civile dans les recherches, politiques et décisions relatives à leur santé et l'accès aux soins, interdire les thérapies de conversion, rembourser les thérapies pour enfants qui souffrent de dysphorie de genre.

8 — LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE

Le constat est sans appel : les femmes sont nettement sous-représentées dans le monde politique. Le Gouvernement fédéral est désormais paritaire, mais le comité ministériel restreint (le vrai organe décisionnel du Gouvernement) ne compte plus qu'une seule femme, Petra De Sutter. Il en va de même pour les postes clés des Gouvernements et Parlements régionaux. Aucune Ministre-Pré-

sidente ! Aucune Présidente des trois principales assemblées parlementaires élues par les Wallons et les Bruxellois. Une seule femme parmi les cinq postes ministériels stratégiques du Gouvernement wallon. Une Ministre sur cinq à Bruxelles !

A la Chambre, les élues ont atteint 41,3 %, lors des dernières élections en 2019, pour 39,3 % en 2010. Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elles sont 37,2 %, soit autant qu'en 2010. La situation des femmes a certes évolué mais doit encore s'améliorer n'a en réalité pas beaucoup évolué. Elle est de plus marquée par le départ successif de diverses personnalités politiques. De plus la représentation des femmes et des hommes dans les commissions ne sont souvent pas paritaires et stéréotypées.

Ces chiffres montrent un net déséquilibre, la moitié de la population étant encore sous-représentée. Cette situation porte atteinte à la légitimité du monde politique aux yeux des citoyens, de plus en plus méfiants à l'égard des décisions prises.

Un autre aspect de cette inégalité se retrouve au sein des partis politiques, en particulier aux postes clés tels que la présidence des partis, les noyaux décisionnels et les équipes ministérielles. Le manque de matériel de référence rend difficile de trouver leur place dans cet environnement, entravant ainsi la possibilité d'apporter une nouvelle perspective à la politique.

Ce déséquilibre persiste au niveau des conseils communaux. Après les élections de 2019, nous avons 38,4 % de conseillères communales en Wallonie et 47,34 % en Région bruxelloise. Seules quatre bourgmestres sont des femmes à Bruxelles et en Wallonie, il n'y a que 18,3 % de bourgmestres femmes. Le nombre d'échevins est un peu plus positif, ainsi 38,6 % en Wallonie et 41,14 % en Région bruxelloise. Les mesures prises sont souvent le résultat d'une vision unique, les perspectives des femmes étant sous-représentées, voire ignorées. Cette situation n'est pas propice à la prise en compte de la diversité des besoins et des

préoccupations de la population. Même lorsque des mesures d'égalité sont en place, elles ne sont pas toujours appliquées de manière équitable.

Les femmes se retrouvent souvent en situation de désavantage en ce qui concerne les prises de parole et le temps qui leur est accordé dans les débats politiques. De plus, la couverture médiatique dans les médias reste biaisée, et le sponsoring politique est souvent orienté de manière inéquitable.

Il est temps de reconnaître ces déséquilibres et de travailler ensemble pour rétablir une véritable représentation et égalité des femmes dans la sphère politique.

Mesures proposées :

- Tendre vers la parité au sein des organes exécutifs publics et dans l'ensemble des organes de direction des pouvoirs publics.
- Conditionner à l'avenir le dépôt des listes des partis nationaux à la parité dans le nombre des têtes de listes présentées par circonscription pour une Assemblée déterminée.
- Développer une stratégie interfédérale égalité femme-homme ambitieuse à partir du Comité de concertation.
- Doter chaque Parlement, ministère et institutions publiques d'une personne responsable de la rédaction d'un plan d'action quinquennal de

l'égalité femmes/homme au sein de l'institution et d'en faire assurer son évaluation.

- Prévoir une parité dans les équipes décisionnelles à tout niveau de pouvoir des partis.
- Organiser en début de législature une formation obligatoire pour toutes les personnes élues visant à les sensibiliser sur l'enjeu de la parité et de la lutte contre le sexisme en politique, mais aussi à faire le point avec eux sur leurs pratiques et à identifier des points d'amélioration.
- Désigner des personnes de confiance au sein de chaque assemblée parlementaire qui seraient sollicitées par les élues subissant des discriminations, harcèlements ou tout autre comportement sexiste.
- Développer le réseautage des femmes élues entre partis comme en France (www.femmeselues.fr) pour booster le leadership des femmes et le réseautage.
- Adapter la fonction politique et parlementaire aux réalités auxquelles les parents sont confrontés et permettre aux parlementaires de prendre leurs congés parentaux.
- Développer une analyse genrée à chaque niveau de pouvoir pour chaque texte législatif ou réglementaire, le gender mainstreaming et gender budgeting n'existe toujours pas au niveau communal.



¹⁸² Aussi dans Santé

9 — L'ACCÈS AU SPORT

Moins d'un tiers (30 %) de la population adulte (18 ans et plus) respecte les recommandations de l'OMS consistant à pratiquer au moins 150 minutes d'activité physique, d'intensité modérée, au cours de la semaine. Les hommes (36 %) sont plus nombreux que les femmes (25 %) à se conformer aux recommandations de l'OMS. Parmi les adolescents âgés de 11 à 17 ans, 20 % des garçons et 13 % des filles satisfont aux recommandations de l'OMS qui préconisent de pratiquer au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse par jour.

Les femmes se heurtent souvent à des obstacles qui limitent leur participation active au sport. De 15 à 35 ans environ, de nombreuses femmes seront confrontées à des problèmes de sécurité lorsqu'elles se rendront sur des sites sportifs. Ces problématiques concernent particulièrement les déplacements de nuit ou dans les zones reculées. De plus, à cette étape de la vie, la vie devient de plus en plus exigeante et la parentalité s'ajoute à la liste des responsabilités. Trouver le temps de faire de l'exercice devient un défi, et de nombreuses femmes abandonnent en raison de contraintes de temps, d'une prise de poids ou d'éventuels problèmes de santé mentale.

L'inégalité des budgets alloués au sport est un autre problème majeur. Les infrastructures sportives sont souvent davantage dédiées au sport masculin, ce qui limite les opportunités pour les femmes de s'engager pleinement dans le sport. De plus la couverture médiatique du sport féminin est un autre point d'injustice flagrant. Dans les médias, le sport est commenté par les hommes qui sont largement majoritaires parmi les journalistes. Bien que 40 % des sportifs professionnels soient des femmes, la visibilité médiatique dont elles bénéficient est nettement inférieure à celle de leurs homologues masculins.

Le nombre de femmes aux postes de décision varie de 7 % pour les présidences de fédérations sportives olympiques à 26 % pour les postes de direction de ces mêmes fédérations. Nous constatons donc que les questions importantes comme

l'allaitement, la compatibilité avec la vie parentale, ou même la conception des tenues sportives sont souvent négligées. Cela crée un environnement peu accueillant pour les femmes qui cherchent à s'engager sérieusement dans le sport.

Enfin, il y a une différence de traitement flagrante en ce qui concerne les récompenses et les remises de prix dans le sport féminin. Les primes, les salaires, et les opportunités de parrainage sont souvent bien inférieurs à ceux des hommes, ce qui renforce la perception que le sport féminin est moins important ou moins prestigieux.

Nous voulons :

- Développer une offre sportive en adéquation avec les habitudes des femmes (ex : sport avec garde d'enfant, possibilité de location à l'heure « sport pour tous »...).
- Veiller à la sécurité et la mobilité des sportives.
- Conditionner l'aide financière aux fédérations sportives à un plan d'action de lutte contre le sexisme et les stéréotypes et pour atteindre la parité dans le nombre de femmes et d'hommes entraîneurs, arbitres et dirigeants.
- Veiller à une allocation équitable des budgets dans les nouvelles infrastructures et les dépenses sportives au bénéfice du sport féminin.
- Couvrir davantage les compétitions sportives féminines dans les médias en les sensibilisant à envoyer un groupe mixte de journalistes pour couvrir ces événements.
- Soutenir les projets prônant la mixité dans tous les sports nationaux.
- Soutenir la mixité de la pratique du sport à l'école le sport en vue de développer et d'encourager la pratique de tous les sports auprès des élèves.
- Veiller à un accès sécurisé aux espaces sportifs en prévoyant des transports en commun s'arrêtant à proximité des complexes sportifs et un éclairage sécurisant des alentours.

10 — LA CULTURE OÙ TOUS LES GENRES SONT REPRÉSENTÉS

Si nous voulons plus d'égalité dans la société, la culture doit proposer des visions diversifiées car les mots forment la pensée et la pensée forme la société.

Bien que des avancées aient été faites, l'égalité des genres dans la culture n'est pas encore une réalité.

Les femmes continuent d'être sous-représentées dans certains domaines culturels tels que les médias, les arts de la scène et le cinéma, limitant leurs opportunités de visibilité et de succès professionnel. L'inégalité des opportunités persiste.

Les stéréotypes de genre persistants influencent les représentations culturelles, perpétuant des visions souvent biaisées des rôles et des identités féminines. Malgré des progrès, l'écart salarial persiste dans l'industrie culturelle, créant des disparités de rémunération entre les sexes.

Les femmes de l'industrie culturelle peuvent faire face à des situations de harcèlement et de discrimination basés sur le genre, créant un environnement professionnel hostile.

Nous voulons :

- Mettre en œuvre les nouvelles mesures visant à rendre les tournages de films plus respectueux de l'égalité entre femmes et hommes.
- Promouvoir la représentation équilibrée : encourager la représentation équitable des femmes et des hommes dans les médias, les arts, le cinéma, la littérature, et d'autres formes culturelles. Cela inclut la visibilité des femmes dans des rôles divers et non stéréotypés.
- Mettre en place des initiatives visant à soutenir financièrement et à promouvoir les œuvres créatives des femmes, qu'il s'agisse de films, de livres, de musiques, ou d'art visuel.

— Sensibiliser en vue de déconstruire les stéréotypes de genre dans la culture, en encourageant des représentations plus nuancées et réalistes des femmes et des hommes.

— Intégrer la perspective de genre dans les programmes d'éducation artistique pour sensibiliser les futurs artistes et créateurs aux questions d'égalité des genres et renforcer.

— Encourager les entreprises culturelles à adopter des politiques d'équité salariale pour garantir que les femmes soient rémunérées de manière égale pour leur travail dans l'industrie culturelle.

— Soutenir les festivals et événements qui promeuvent l'égalité des genres en mettant en avant des artistes femmes.

— Mettre en place des initiatives éducatives pour sensibiliser le public aux enjeux liés à l'égalité des genres dans la culture, encourageant ainsi une réception critique et consciente des productions culturelles.

— Favoriser la diversité des récits en soutenant la création et la diffusion d'œuvres qui explorent des expériences variées, notamment celles des femmes issues de différents milieux, cultures, et identités.

11 — LA REPRÉSENTATION DANS LES COMMUNICATIONS DE MASSE (PUBLICITÉ, RÉSEAUX SOCIAUX, MÉDIAS)

Lorsqu'on représente la femme dans des publicités, elles ont très souvent des corps « parfaits » qui sont quasiment impossibles à atteindre. Les critères de beauté imposés par les boîtes de communication sont irréalistes. Cela impacte l'estime de soi et de son corps et met une pression sur les femmes qui désirent atteindre cet idéal avec des conséquences importantes pour leur santé mentale et physique.

Les réseaux sociaux mettant en avant uniquement les beaux moments de la vie contribuent également à la perte de confiance en soi. De plus, ce sont des lieux où le cyberharcèlement et la violence sont très violents. Souvent les femmes n'osent pas s'exprimer de peur d'être attaquées ou de se sentir illégitimes.

Dans les médias traditionnels, les femmes sont invisibilisées. Dans la presse quotidienne francophone, les femmes sont 15,9 % des intervenantes contre 84,61 % d'intervenants masculins (AJP 2019). Il y a 13,10 % de femmes expertes dans la presse quotidienne contre 86,90 % d'hommes (AJP 2019). Et dans la presse quotidienne, dans 96 % des cas c'est un homme qui est le principal protagoniste des sujets (GMPP,2020).

Nous voulons :

- Interdire les publicités dont le message contient des éléments de langage sexistes.
- Indiquer un message de sensibilisation sur les publicités qui objectivent le corps de la femme et mettre en place des mécanismes incitatifs pour les éviter.
- Former les journalistes presse/média avec une sensibilité féministe, le magazine Axelle a publié récemment un document « brouillon 1 pour un journalisme féministe », développer ces initiatives.
- Encourager la parité dans les prises de parole dans les débats et émissions diffusés dans les médias.
- Développer une charte éthique journalistique pour atteindre la parité dans la presse écrite.
- Veiller à un équilibre des genres dans les articles écrits au sein des rédactions en évitant la ségrégation horizontale (femme s'occupant de sujets dits féminins et sujets plus sérieux réservés aux hommes).
- Prévoir dans le contrat de gestion de la RTBF un équilibre des temps de parole et des re-

présentations femme-homme, à l'instar ce que prévoit la France (#jamaissanselles).

- Investir dans la recherche statistique de genre pour avoir des analyses et des données précises sur la représentation des genres.
- Interdire les pseudos sur les réseaux sociaux afin de pouvoir retracer l'identité d'une personne coupable de cyberharcèlement.
- Face à la cyberviolence, développer la « cyber-aide », soit le soutien, l'aide et l'orientation aux victimes, professionnels et auteurs sur les réseaux sociaux, notamment, via une « appli », ou en développant un chat, plus adapté au public jeune et qui serait progressivement accessible comme la Ligne d'Écoute 7j/7.

12 — POUR DES RELATIONS SEXUELLES RESPECTUEUSES DE CHACUN (CAS SPÉCIFIQUES DE LA PORNOGRAPHIE ET DE LA PROSTITUTION)

Les problèmes liés à l'égalité des genres dans les rapports sexuels, la pornographie et la prostitution sont interconnectés et reflètent des inégalités profondément ancrées dans la société. Dans le contexte des rapports sexuels, les disparités de pouvoir entre les genres peuvent compliquer le consentement, tandis que les normes de genre restrictives peuvent influencer les attentes et les comportements sexuels. Les lacunes dans l'éducation sexuelle peuvent perpétuer ces inégalités, limitant la compréhension mutuelle des désirs et des besoins sexuels.

La pornographie est une des premières ressources des enfants qui dès 9 ans ont déjà pour plus de la moitié visionné des contenus pornographiques. Il y a donc urgence pour que ces contenus ne soient pas considérés comme la norme des relations sexuelles.

En ce qui concerne la prostitution, l'exploitation et la traite des êtres humains sont des préoccupations majeures, soulignant les inégalités économiques et sociales qui peuvent forcer certaines femmes à entrer dans cette profession par manque d'options.

L'intersectionnalité joue également un rôle crucial, avec des femmes issues de groupes marginalisés pouvant être plus vulnérables aux inégalités dans ces domaines. Reconnaître la diversité des expériences des femmes, y compris la possibilité de faire des choix autonomes, est essentiel. Cependant, il est tout aussi important de comprendre que certaines femmes peuvent être victimes de coercition ou d'exploitation.

L'égalité des genres dans ces contextes nécessite une approche holistique. Cela implique de promouvoir le consentement éclairé, de déconstruire les stéréotypes de genre, de lutter contre l'exploitation économique et de renforcer les droits et la sécurité des femmes dans toutes les sphères de leur vie, y compris dans les domaines sexuels et professionnels.

Nous voulons :

- Renforcer l'EVRAS et par ailleurs mettre en place des programmes d'éducation sexuelle inclusifs qui abordent le consentement, les relations saines, et les enjeux de genre. Ces programmes devraient être accessibles à tous les groupes démographiques et adaptés aux diverses identités de genre et orientations sexuelles.
- Lutter contre la pornographie sur internet via de nouvelles réglementations internationales et nationales.
- Faire connaître la nouvelle législation sur le consentement, en mettant en place des normes claires et en sanctionnant sévèrement les agressions sexuelles. Éduquer également les professionnels de la justice sur les questions de consentement.

– Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution et renforcer la sensibilisation voire le cas échéant la pénalisation des « clients » dans le cas de traite d'êtres humains.

– Lancer des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale pour remettre en question les stéréotypes de genre dans les médias, la pornographie et la société en général. Ces campagnes devraient encourager des attitudes respectueuses et égalitaires.

– Mettre en place des programmes de formation pour les professionnels de l'industrie.

– Élaborer et renforcer des lois anti-discrimination qui incluent explicitement le genre, afin de lutter contre les discriminations basées sur le genre dans tous les secteurs, y compris ceux liés à la sexualité et à la culture.

– Investir dans la recherche pour comprendre les dynamiques de genre dans ces domaines, ce qui permettra de guider la formulation de politiques basées sur des données probantes.

13 — POUR UNE EUROPE ET UN MONDE ÉGALITAIRES

Les inégalités de genre persistent à l'échelle mondiale, entravant le développement socio-économique et menaçant la paix. Les femmes sont souvent exclues des opportunités éducatives et professionnelles, ce qui limite leur participation active à la société. Les conséquences incluent la précarité économique des femmes, leur vulnérabilité aux violences basées sur le genre, et un accès inégal aux soins de santé.

Si, bien évidemment, nous devons d'abord agir au niveau belge pour combattre les inégalités de genres, nous devons respecter les conventions internationales et veiller à ce que les autres pays fassent de même.



Nous voulons :

- Mettre en œuvre des politiques et des programmes d'empowerment féminin visant à autonomiser les femmes, notamment par l'éducation, l'accès équitable aux opportunités professionnelles, et la promotion de la participation des femmes dans la prise de décision.
- Exiger une directive européenne pour prévenir et combattre toutes les formes de violence sexiste et la nécessité d'un protocole de l'UE sur la violence sexiste en temps de crise pour s'attaquer au problème et soutenir les victimes d'abus domestiques. Les services tels que les lignes d'assistance, l'hébergement sûr et les soins de santé pour les victimes devraient être inclus dans le plan en tant que "services essentiels" dans chaque pays de l'UE.
- Mettre en œuvre rapidement la convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été ratifiée en 2016.

- Permettre aux femmes migrantes d'obtenir un statut de résidence autonome en cas de violences de genre.
- Renforcer les lois nationales et internationales pour éliminer toutes les formes de discrimination basée sur le genre. Appliquer ces lois de manière efficace pour garantir l'égalité des chances pour tous, indépendamment du genre.
- Développer des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs visant à déconstruire les stéréotypes de genre, promouvoir la diversité des rôles et éduquer sur les conséquences néfastes des inégalités de genre.
- Assurer un accès équitable aux services de santé sexuelle et reproductive pour les femmes, y compris l'accès à des soins prénatals et postnatals de qualité, contribuant ainsi à la réduction des disparités en matière de santé.
- Favoriser la coopération internationale pour lutter contre les inégalités de genre, en encourageant les partenariats entre les nations, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour promouvoir l'égalité des genres à l'échelle mondiale.

14 — GARANTIR LES DROITS DES LGBTQIA+

Nous refusons les paroles et les comportements méprisants, stigmatisants, humiliants à l'égard des LGBTQIA+ (lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, intersexe, asexuel). Nous nous battons contre les LGBTQIA+ phobies qui restent quotidiennes en Belgique.

La question du genre transforme nos sociétés en profondeur, balayant la conception binaire qui la fonde historiquement. Prendre conscience qu'il peut exister une pluralité de genres bouscule ce qui semble évident pour tant de personnes. Ce combat ne pourra se gagner qu'avec de la pédagogie et de la compréhension réciproque, pas en opposant les uns aux autres.

Nous voulons :

- Reconnaître les personnes LGBTQIA+ comme public cible des plans « diversité » de la fonction publique.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation et d'information relatives au genre et à la diversité des attirances sexuelles auprès de l'administration publique, des policières et des policiers, et de la magistrature.
- Adapter l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire pour déconstruire les préjugés.
- Autoriser, en concertation avec les acteurs du secteur, les dons de sang d'hommes homosexuels sans délai d'abstinence grâce à une adaptation des questionnaires préalables aux dons et à la mise en place du dépistage génomique individuel.
- Mieux former le personnel de soin et d'encadrement des maisons de repos et des centres d'hébergement de personnes en situation de handicap au respect de la diversité des orientations sexuelles, d'identités et d'expressions de genre.
- Améliorer l'offre de soins pour les personnes LGBTQIA+ comme le remboursement des soins gynécologiques et andrologiques pour les personnes trans.
- Développer le Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBT+, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis du choix d'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des policiers à cette question, la sensibilisation à la liberté quant à l'orientation sexuelle.
- Soutenir les associations qui soutiennent et hébergent les jeunes qui se font exclure de leur famille après un coming-out ou un outing (exemple les logements dits « Jarfi »).

- Soutenir financièrement les acteurs associatifs apportant accompagnement et soutien aux personnes LGBTQIA+.
- Mieux accueillir les personnes LGBTQI+ issues de la migration.
- Développer des politiques vigoureuses anti-discrimination à l'égard des personnes LGBTQI+.
- Mettre fin à la discrimination envers les familles homoparentales et monoparentales dans le processus d'adoption. Actuellement, les parents biologiques peuvent exclure ces familles de l'adoption de leur enfant, entraînant des quotas restrictifs. Cela va à l'encontre de l'égalité constitutionnelle, car les parents biologiques ne peuvent déjà pas émettre de préférences sur des critères tels que la religion, l'origine ou l'état de santé des parents adoptifs. Les services d'adoption effectueront des études psycho-médico-sociales pour garantir que l'enfant soit confié à des parents compétents, disponibles et aimants, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur statut marital.
- Améliorer et adapter les services de soins de santé de qualité aux personnes LGBTQI+ : assurer le remboursement des soins gynécologiques et andrologiques pour les personnes trans, l'accès aux services de santé mentale, former aussi les professionnels de santé pour une prise en charge de qualité des personnes LGBTQI+ et intégrer l'expertise des acteurs de la société civile dans les recherches, politiques et décisions relatives à leur santé et l'accès aux soins, interdire les thérapies de conversion, rembourser les thérapies pour enfants qui souffrent de dysphorie de genre.

2019

Démocratie

— UNE DÉMOCRATIE PLUS CITOYENNE

Les citoyennes et les citoyens perdent peu à peu confiance dans le monde politique. Il leur paraît au mieux opaque, au pire incapable de répondre aux défis actuels. Pour beaucoup, le sens de l'État a déserté la classe politique. La colère grandit et se manifeste au bénéfice de formations extrémistes. Les citoyennes et citoyens se sentent pris en otage par les divers niveaux de pouvoir, le délai de formation du gouvernement fédéral, les services publics inefficaces, les échanges politiques agressifs et délétères. Le malaise s'accroît. Ils se demandent à quoi cela sert de voter et de s'en remettre à des mandataires.

L'action politique est pourtant indispensable. C'est grâce à elle que nous pouvons collectivement choisir dans quelle société nous voulons vivre. Elle seule peut coordonner les comportements et proposer des réponses cohérentes aux enjeux de notre société, comme le climat, la mobilité, le numérique, le vieillissement de la population, l'égalité entre les hommes et les femmes...

Mais le mode de gouvernance a peu évolué depuis 50 ans. Il reste essentiellement top-down, masculin et fortement centralisé. Sans intelligence collective, il est condamné à l'inefficacité. Rendre le pouvoir de décision aux équipes de terrain est essentiel. Seul un État utile et efficace peut inspirer la confiance. Il nous faut agir pour réduire le fossé entre élus et citoyens, travailler à la prise de conscience de la responsabilité de l'engagement politique, simplifier les institutions, réduire le nombre d'élus et réformer l'administration.

1 — DONNER PLUS DE POUVOIRS AUX CITOYENS

Les citoyens ont le sentiment d'être dépossédés de leur pouvoir. Ils ont l'impression que les décisions sont prises en dehors d'eux, selon des procédures opaques, par des élus issus d'un système électoral injuste et par des ministres issus de coalitions qu'ils n'ont pas choisies.

Nous sommes attachés à la démocratie représentative, mais nous pensons qu'elle doit être revue et complétée. Il faut permettre que tout citoyen puisse faire l'expérience de la délibération politique et y apporter son expérience, quelle qu'elle soit, au sein d'une assemblée citoyenne. Le résultat de cette délibération ne peut s'imposer à tous les citoyens, mais il doit être pris en compte soit par les assemblées représentatives

soit par la population au travers du déclenchement de référendums décisionnels afin de permettre soit aux représentants de l'ensemble de la population soit à celle-ci de déterminer ce qu'il y a lieu de décider.

Nous pensons également que notre système électoral doit être revu afin que les citoyens se retrouvent davantage dans leurs représentants en adoptant un système proportionnel qui permette aux citoyens de voter à la fois pour des candidats locaux et des candidats nationaux. Pour permettre la création par les citoyens de nouvelles formations politiques et mettre fin à la prime donnée aux grands partis existants, nous proposons une réforme du financement des partis.

Enfin, il est indéniable que le sort des citoyens est davantage déterminé par le choix de la coalition qui gouvernera -après de très longues négociations- que par la répartition des sièges au Parlement (même si celle-ci détermine les coalitions possibles). Il est donc indispensable de donner aux citoyens plus de poids à cet égard, au moins lorsque le processus de formation d'une coalition s'éternise.

1.1. CRÉER UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE À CÔTÉ DE CHAQUE ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE

Les citoyennes et citoyens connaissent mieux que quiconque les difficultés auxquelles ils sont confrontés et sont garants de la diversité des points de vue. Nous pensons qu'il est primordial de leur donner plus de place.

Nous voulons :

- Adjoindre, à chaque assemblée représentative, une assemblée paritaire de citoyennes et citoyens tirés au sort à l'image de celle existante en Communauté germanophone qui assure la diversité et la représentativité des participants.
- Celle-ci proposera de nouveaux textes et rendra des avis sur les textes législatifs qui sont débattus dans les parlements. Ses avis feront

l'objet d'un suivi argumenté du Gouvernement et du Parlement.

- Elle pourra soumettre à la population sous forme de référendum des questions ou des projets de textes qu'elle aura adoptés et qui auront été rejetés par le Parlement.
- Le mandat des citoyennes et citoyens sera limité à 2 ans, et ce, afin de favoriser la participation d'un maximum de personnes. La moitié de l'assemblée sera donc renouvelée annuellement.
- Comme ceux-ci ne représentent pas la population et n'ont pas à se justifier auprès des autres citoyens, la décision restera in fine de la responsabilité des représentants politiques ou se prendra via référendum.

1.2. ORGANISER DES RÉFÉRENDUMS

Le fossé entre représentants politiques et citoyens est trop important. Nombreux sont celles et ceux qui pensent que leur voix n'est entendue qu'au moment des élections, tous les cinq ou six ans. Entre les échéances, ils ont la sensation de ne pas exister et subissent bon nombre de décisions sur lesquelles ils n'ont pas de prise.

Pour mettre fin à cette situation, nous voulons les impliquer davantage dans le quotidien de la vie politique pour que l'avis des citoyens soit entendu en dehors des périodes électorales. C'est pourquoi nous sommes favorables à la tenue de référendums. Ce mode de participation directe a l'avantage d'être issu de la base et de donner lieu à un large débat.

Nous voulons :

- Instaurer la tenue de référendums à la demande d'un pourcentage de citoyens, à celle de l'assemblée citoyenne ou à l'initiative du Parlement pour adopter de nouveaux textes ou contester ceux approuvés.

Nos priorités

- Donner plus de pouvoirs aux citoyens
- Réconcilier les citoyens avec les mandataires publics
- Rendre notre fédéralisme plus simple et plus efficace
- Renforcer le rôle de l'administration
- Responsabiliser davantage les acteurs de la démocratie



- Prévoir une période d'informations, de consultations et de délibérations avant chaque référendum à l'image de celle prévue par le système suisse des votations.
- Modifier la Constitution en prévoyant des garde-fous pour respecter chacune des Régions, ainsi que les droits fondamentaux des citoyens et en particulier de ceux issus des minorités.

1.3. PERMETTRE À CHACUN DE DONNER SON AVIS EN TOUTE TRANSPARENCE

La manière dont est organisée la concertation aboutit souvent à privilégier la défense des intérêts corporatistes relayés par divers lobbies, ce qui prive les élus de l'avis de citoyens dont les intérêts ne sont pas organisés. Nous voulons ouvrir la concertation et permettre à tout un chacun de donner son avis sur les projets gouvernementaux en toute transparence. C'est indispensable pour augmenter la confiance des citoyens dans l'action publique.

Pour pouvoir atteindre cet objectif, il est important que les citoyens soient informés le plus tôt possible des processus décisionnels et du contenu des projets afin de leur permettre de donner leur avis. En effet, cette publicité active des projets gouvernementaux offre de nombreux avantages. Elle permet tout d'abord d'alimenter un débat parlementaire plus éclairé, les députés ayant à disposition toutes les informations nécessaires pour formuler des questions précises. Elle offre également aux citoyens la possibilité d'interpeller rapidement les élus et les gouvernements sur une décision en particulier, ce qui peut aider à corriger une erreur ou à éviter une injustice. Cette pratique contribue aussi à une meilleure compréhension de la gouvernance et encourage une culture de transparence et de responsabilité qui sont indispensables pour renforcer la démocratie.

Enfin, les commissions d'accès aux documents administratifs jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence et de la redevabilité

des administrations publiques. Cependant, sans un véritable pouvoir décisionnel, ces commissions risquent de n'être que des entités consultatives, dont les recommandations peuvent être ignorées. C'est toujours le cas de la commission fédérale, à l'inverse de ses homologues régionales. L'absence de pouvoir décisionnel peut affaiblir leur légitimité et compromettre leur efficacité. De plus, en l'absence de sanctions, les administrations pourraient ne pas se sentir obligées de se conformer aux décisions de la commission, fussent-elles contraignantes, sapant ainsi les efforts visant à garantir l'accès à l'information. Des sanctions appropriées sont essentielles pour assurer la conformité et envoyer un message fort sur l'importance de la transparence administrative. En dotant ces commissions d'un pouvoir décisionnel accompagné de sanctions, on renforce leur capacité à servir efficacement l'intérêt public et à assurer une véritable redevabilité administrative.

Nous voulons :

- Que les Gouvernements mettent en ligne une plateforme accessible à tous les citoyens où seront publiées les présentations de projets en amont de l'écriture d'un texte législatif ou d'une initiative politique et sur laquelle ils peuvent déposer des avis.
- Rendre publics tous les avis publics et donc consultables par tous les citoyens, afin d'assurer la plus grande transparence, à l'instar de ce que fait la Commission européenne avec ses livres blancs et verts.
- Que les Gouvernements communiquent aux parlementaires les annexes de leurs décisions, y compris lorsqu'il s'agit de projet de loi en première ou deuxième lecture.
- Doter la commission d'accès aux documents administratifs de l'autorité fédérale d'une compétence décisionnelle, à l'instar de ses homologues régionales, et intégrer pour l'ensemble des commissions un dispositif de sanction rendant effective cette compétence décisionnelle.

1.4. RÉFORMER LE SYSTÈME ÉLECTORAL POUR DONNER PLUS DE POUVOIR AUX ÉLECTEURS

Les élections restent le mode de participation citoyenne le plus important pour la légitimité des institutions. Or, trop souvent, les citoyens ont l'impression que leur vote ne compte pas et sont de plus en plus tentés de s'abstenir, voire de ne pas se déplacer pour aller voter. C'est pourquoi nous estimons nécessaire de renforcer le pouvoir des électeurs.

L'électeur doit voir son pouvoir renforcé au détriment des partis politiques, ce qui implique que le poids de son vote doit davantage peser sur les mécanismes partisans. Cela implique la suppression du mécanisme de suppléance là où il existe encore ainsi que la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête.

Nous pensons cependant que cela doit s'accompagner d'une réforme plus importante. En effet, les circonscriptions électorales sont souvent de relativement petites tailles et les partis savent à l'avance à un siège près le nombre d'élus qu'ils peuvent espérer avoir. La suppression de l'effet dévolutif de la case de tête, sans autre changement, signifierait par conséquent que la compétition électorale jouerait davantage entre les candidats d'une même liste qu'entre listes différentes. C'est pourquoi nous proposons de nous inspirer du système électoral allemand.

L'accès au vote ne doit pas non plus être limité par un handicap. Plus particulièrement, aujourd'hui, pour les personnes malvoyantes ou aveugles, le droit de vote ne peut s'exercer qu'avec un accompagnant. L'usage du braille permettrait de rendre pleinement aux personnes atteintes d'un handicap visuel de voter en toute autonomie.

Enfin, le système électoral doit également s'adapter aux réseaux sociaux et aux risques que ceux-ci font peser sur le système démocratique. Les réseaux sociaux, bien qu'offrant des avantages significatifs en matière de communication, posent en effet – et c'est un euphémisme, des défis majeurs dans le contexte de la propagande électo-

rale. Ils sont devenus un canal pour la diffusion de fausses informations, permettant le microciblage des électeurs, ce qui crée des bulles d'information qui limitent l'exposition à des perspectives diversifiées. De plus, l'interférence étrangère, la polarisation accrue due aux algorithmes et la facilité d'attaques personnelles et de discours de haine menacent l'intégrité des élections et la qualité du débat public. Il est donc impératif pour les démocraties de reconnaître et de traiter ces dangers pour garantir des processus électoraux justes et équilibrés.

Nous voulons :

- Dans l'hypothèse où le système électoral fédéral n'est pas réformé pour s'inspirer du système applicable en Allemagne – comme expliqué dans le point suivant – et en tout état de cause au niveau régional, permettre à l'électeur de voter pour un nombre limité de candidats présents sur la même liste ou des listes différentes (pratique dite du panachage). Cela lui permettrait d'apporter le soutien à des candidats qu'il apprécie même s'ils ne sont pas dans le même parti. Il pourrait ainsi indiquer la coalition gouvernementale qui a sa préférence et deviendrait donc le premier formateur du gouvernement.
- Pour les élections fédérales, donner à chaque électeur deux voix. La première lui permettrait de désigner son élu local sur base de circonscriptions où il n'y aurait qu'un seul siège à pourvoir. La seconde voix serait attribuée à des partis présentant des listes de candidats au sein d'une circonscription fédérale. Chaque parti obtiendrait un nombre de sièges proportionnel à la somme des voix récoltées dans les circonscriptions locales et la circonscription fédérale. Ces sièges seraient attribués aux vainqueurs des circonscriptions locales, puis aux candidats fédéraux selon l'ordre de leur liste.
- Garantir, de la sorte, la présence au Parlement d'élus avec un fort ancrage local, tout en préservant un scrutin proportionnel et une représentation de la diversité des opinions politiques. Ceci permet la suppression des listes

des suppléants et de l'effet dévolutif de la case de tête, tout en ne créant pas de concurrence entre candidats figurant sur une même liste. On permet également de voter pour un candidat local dans lequel on a confiance, même s'il n'appartient pas nécessairement au parti dont on se sent le plus proche.

- En période hors-électorale, imposer un montant maximum de dépenses de propagande politique sur les réseaux sociaux ainsi qu'une période de prudence préélectorale où le contrôle est renforcé.
- En période électorale, limiter le pourcentage maximum de dépenses électorales autorisées sur les réseaux sociaux et limiter le microciblage aux seuls critères d'âge, de genre et de zone géographique.
- En période hors-électorale comme en période électorale, rendre public l'algorithme utilisé par les plateformes de réseaux sociaux en matière de propagande politique et en matière de propagande électorale.
- Instaurer la possibilité pour les personnes malvoyantes et aveugles de voter via un bulletin de vote en braille.

Nous voulons également :

- Qu'avant le vote d'une motion de confiance portant sur l'ensemble du gouvernement ou sur un ministre, une audition de la personne candidate soit effectuée par une commission parlementaire.

1.5. ASSURER LA FORMATION DES GOUVERNEMENTS EN SIX MOIS MAXIMUM

Lors de deux des trois dernières législatures, nous avons assisté à des formations gouvernementales interminables pendant lesquelles les citoyens se sont retrouvés sans gouvernement. Cela a retardé des prises de décisions, la réalisation de projets, les investissements... Les Engagés veulent imposer

un délai maximal de six mois pour la formation du gouvernement fédéral. Si ce délai n'est pas tenu, nous voulons permettre aux électeurs de départager les différentes coalitions en décidant quels partis formeraient le Gouvernement.

Nous voulons :

- Si un gouvernement fédéral n'est pas formé au bout de six mois, l'électeur sera invité à retourner aux urnes pour trancher entre différentes coalitions.
- Concrètement, seuls 30 des 150 sièges de la Chambre seront remis en jeu au sein d'une circonscription fédérale selon une logique majoritaire.
- Les partis prêts à former une coalition ensemble se présenteront sur une même liste.
- Ces listes de coalition devront comprendre des candidats de partis issus des deux grandes communautés linguistiques.
- Les 30 sièges iront à la liste de coalition qui aura obtenu le plus de voix, ce qui permettra que cette coalition dispose d'une majorité parlementaire.

1.6. REVOIR LE FINANCEMENT DES PARTIS

Les partis politiques disposent de dotations publiques importantes. Elles sont essentielles afin qu'ils ne soient pas dépendants de financements privés de groupes qui pourraient en attendre une contrepartie. Mais certains partis ont aujourd'hui accumulé des réserves faramineuses qu'ils investissent parfois dans des activités sans lien avec la politique. C'est en particulier le cas des partis qui ont de nombreux élus. Ces réserves leur donnent aussi un avantage au détriment des partis émergents. Ils peuvent notamment financer plus facilement des campagnes de communication ou sponsoriser leurs contenus sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas parce que l'on a gagné l'élection précédente que l'on doit être avantagé



pour l'élection suivante. Nous voulons mettre fin à ces privilèges et travailler à plus d'équité et de transparence.

Nous voulons :

- Que tous les partis démocratiques qui se présentent aux élections fédérales/régionales/communautaires et qui sont soutenus par au moins 50 000 citoyens disposent d'un financement minimal identique pour financer leurs campagnes électorales.
- Qu'après les élections, chaque parti ou mouvement bénéficie d'une dotation de fonctionnement liée à la taille du groupe politique dans les différents parlements.
- Que chaque bénéficiaire de la dotation remette un rapport annuel indiquant la manière dont sont dépensés les deniers publics.

– Interdire les publicités visant les moins de 16 ans et plafonner les autres dépenses que les partis politiques consacrent à leur publicité.

- Limiter drastiquement, par la loi, les dépenses de publicité par les partis politiques sur les réseaux sociaux.
- Demander la création d'un plafond à hauteur de 100.000 € par an pour les dépenses en sponsoring sur les réseaux sociaux.
- + Comme Mouvement participatif et citoyen, nous avons dans notre manifeste des propositions qui vont dans le sens des propositions issues de la consultation de « We need to talk », et nous sommes d'accord avec l'essentiel de leurs propositions, dont :

- Les dépenses doivent être réglementées : plafonnement des dépenses consacrées aux structures internes et à la communication (voir ci-dessus notre proposition sur les réseaux sociaux). Règles pour les investissements immobiliers et interdiction d'investissements financiers à risque.
- Maintien des règles en matière de dons (en ce compris pour les militants) et interdiction des dons d'entreprises privées.
- Augmentation de la somme forfaitaire de dotation fédérale pour les partis politiques représentés par au moins un député et somme variable plafonnée et dégressive.
- Amélioration de la transparence et du contrôle des comptes des partis.

2 — RÉCONCILIER LES CITOYENS AVEC LES ÉLUS

2.1. INTERDIRE LE CUMUL DES RÉMUNÉRATIONS ET LIMITER LE NOMBRE DE MANDATS

Les parlementaires ont un rôle irremplaçable à jouer : ils sont le lien entre les citoyens et les institutions politiques. Ils sont les représentants des citoyens. Ils doivent être à leur écoute et porter leur voix. Ils ont la responsabilité d'adopter les lois qui favoriseront l'intérêt général. Ils sont aussi le visage de l'État. Ils doivent pouvoir rendre compréhensibles aux citoyens les enjeux politiques et porter des propositions susceptibles de leur permettre de vivre dans une société plus humaine et plus juste. Ils doivent mériter leur confiance.

Entrer en politique doit rester un engagement citoyen au service de projets collectifs, non une carrière que l'on embrasse. C'est pourquoi il nous paraît important de limiter le nombre de reconductions d'un élu afin de favoriser le renouvellement des parlements.

Nous voulons :

- Limiter l'exercice parlementaire à trois mandats complets. Ainsi, chaque élu siègerait au maximum pendant quinze années sur l'ensemble de sa vie. Une fois, cette limite atteinte, il pourrait terminer le mandat en cours.
- Limiter l'exercice ministériel à deux mandats complets sur l'ensemble de sa vie.
- Limiter au Fédéral et à la fédération Wallonie-Bruxelles le cumul entre un mandat parlementaire et un mandat exécutif local à maximum 25 % des membres comme actuellement en Wallonie. Maintenir un petit nombre d'élus locaux offre une meilleure prise en compte des réalités locales. Ceux-ci ne pourront cependant pas être chefs de groupe ou membres du Bureau du Parlement.
- Interdire strictement le cumul de rémunérations.
- Appliquer cette règle d'initiative à notre Mouvement à dater des scrutins de 2024 et continuer à plaider pour une modification législative dans les parlements concernés.

2.2. IMPOSER PLUS DE SOBRIÉTÉ AUX REPRÉSENTANTS POLITIQUES

Les représentants politiques ont un devoir d'exemplarité et d'intégrité. Nous devons réconcilier les pratiques politiques avec les réalités vécues au quotidien par notre population. C'est pourquoi nous pensons que le statut des parlementaires doit être modernisé afin d'harmoniser, de préciser et de mieux distinguer les rémunérations des parlementaires et des ministres, d'assurer leur transparence complète et d'intégrer différents éléments du droit commun des employés dans le statut des parlementaires. Le politique est un citoyen comme un autre et nous ne pouvons plus accepter les traitements préférentiels injustifiés. Il faut cependant que le niveau de rémunération corresponde au niveau de responsabilité et à la charge de travail.

Nous voulons :

- Encadrer la rémunération des ministres :
 - + Réduire la rémunération des ministres de 15 %.
 - + Mieux faire connaître et garantir la transparence complète sur les rémunérations et avantages des ministres et les potentiels conflits d'intérêts.
 - + Harmoniser les régimes entre les différents niveaux de pouvoir.
- Encadrer la rémunération des parlementaires :
 - + Mieux faire connaître et garantir la transparence complète sur les rémunérations et avantages des députés et les potentiels conflits d'intérêts.
 - + Uniformiser vers le bas les rémunérations des députés des différentes Assemblées parlementaires.
 - + Supprimer toutes les indemnités complémentaires pour fonctions spéciales.
 - + S'inspirer des règles de droit commun applicables aux employés pour modifier le statut des parlementaires :
- Indemnités forfaitaires pour frais exposés : intégration des indemnités forfaitaires pour frais exposés dans la rémunération afin qu'elles soient fiscalisées. Pour les frais exposés par les parlementaires (frais de déplacement, frais de campagne électorale, etc.) : comme tout citoyen, ils appliqueront soit le forfait soit les frais réels.
- Indemnités de sortie : réformer les indemnités de sortie pour les calquer sur la durée de préavis des employés du secteur privé (mais avec un minimum de 3 mois, plutôt que 2 mois actuellement, et un maximum de 2 ans). Il n'y aura plus d'indemnités de sortie si le député sortant de charge a atteint l'âge de la pension.

- Députés absents pour maladie : Les députés absents pour maladie de plus d'un mois toucheront une indemnité d'incapacité de travail comme tous les employés belges.
- Congé de maternité/adoption/naissance/paternité : au même titre que les employés (comme les indemnités perçues par la mutuelle) avec pairage automatique pendant la durée du congé.
- Diminuer le nombre de parlementaires de façon substantielle, en réduisant notamment de 30 à 50 % le nombre de députés bruxellois.
- Déclarer les missions parlementaires :
 - + Limiter les dépenses publiques en cas de mission.
 - + Déclarer, comme au Parlement wallon, les dépenses dans le programme de mission (pré-mission) et dans le rapport final (post-voyage).
 - + Appliquer, comme au Parlement wallon, la réglementation aux missions supra-parlementaires, aux missions proposées par un État étranger et aux missions du Greffier et du Président.
- Encadrer les cadeaux, enregistrer les lobbies :
 - + Transposer le régime des cadeaux des Pays-Bas, du Grand-Duché du Luxembourg ou encore du Royaume-Uni, à savoir un registre public des cadeaux reçus par les ministres, les parlementaires et les députés.
 - + Céder au Parlement ou au Gouvernement tout cadeau offert à un parlementaire ou à un ministre ayant davantage qu'une valeur symbolique. Sanctionner l'infraction à cette règle par la déduction sur l'indemnité parlementaire.
 - + Généraliser le registre des lobbies de la Chambre et le rendre effectif en l'accompagnant de sanctions en cas de non-respect par le député ou la personne qui l'entreprend.

3 — RENDRE NOTRE FÉDÉRALISME PLUS SIMPLE ET PLUS EFFICACE

3.1. FAIRE DE L'ÉTAT FÉDÉRAL LE CHEF D'ORCHESTRE DU PAYS

Notre système fédéral et ses différentes réformes entraînent un éclatement des compétences et des processus parfois difficiles à comprendre. Cette incompréhension engendre inévitablement un éloignement du citoyen de la chose publique. Le manque de concertation et de coordination entre les différents gouvernements nuit fortement à l'efficacité des politiques publiques. Cela crée aussi un sentiment de déresponsabilisation. Comme tout le monde est toujours un peu compétent, personne ne l'est jamais complètement et il est toujours possible de défausser sa responsabilité sur quelqu'un d'autre.

C'est pourquoi nous voulons renforcer l'État fédéral et en faire le garant de la loyauté fédérale. Si certaines refédéralisations sont souhaitables dans les domaines exigeant une coordination forte des politiques, nous voulons surtout donner à l'État fédéral un rôle de coordination et de direction stratégique afin d'assurer la cohérence entre les politiques menées. Le Fédéral doit devenir le chef d'orchestre du pays.

Nous voulons :

- Refédéraliser certaines compétences pour une plus grande efficacité de l'action publique, notamment dans le domaine de la santé, du climat, des maisons de justice ou de la sécurité routière.
- Pour les compétences imposant une coordination entre les entités fédérées, l'État fédéral pourra fixer dans les lois spéciales des objectifs-cadres contraignants (en matière de taux d'emploi, de réduction de CO₂...) et des normes (budgétaires, sociales, fiscales...) à respecter par les Régions et les Communautés, tandis que celles-ci choisiront la manière de les atteindre.

- L'État fédéral devra fixer une trajectoire commune en matière budgétaire et financière applicable à l'ensemble des entités belges, distinguant les dépenses courantes et les dépenses d'investissements.
- Si les entités fédérées n'atteignent pas ces objectifs, l'État fédéral pourra se substituer à elles et prendre des décisions à leur place, mais à leurs frais.
- Le Fédéral serait ainsi le garant du respect de ces objectifs, de nos obligations internationales et de la loyauté fédérale.
- Le Sénat doit être constitué d'élus des entités fédérales et fédérées et jouer un rôle dans la définition de ces objectifs. À défaut, il doit être supprimé.

3.2. SIMPLIFIER NOS INSTITUTIONS

Notre lasagne institutionnelle est illisible : une Région-Communauté flamande, une Région bruxelloise cohabitant avec trois Commissions communautaires, une Région wallonne concubinant à temps partiel avec une Communauté germanophone et une Communauté française qui prétend être ce qu'elle n'est pas : une Fédération de Bruxelles et de la Wallonie, sans oublier les provinces. Une simplification s'impose.

3.2.1. RAPPROCHER RÉGIONS ET COMMUNAUTÉ

En Flandre, Communauté et Région ont fusionné depuis longtemps. Du côté francophone, un rapprochement est également indispensable entre les Régions et la Communauté française.

Nous voulons :

- Limiter chaque gouvernement fédéré à 5 ministres. Celui de la Communauté française pourrait en comporter deux de chaque région et être présidé par le Ministre-président wallon pendant une moitié de la législature et par le Ministre-président bruxellois durant l'autre.
- S'assurer que Wallons comme Bruxellois se sentent représentés dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, en veillant au fait que son gouvernement bénéficie idéalement d'une majorité tant parmi les députés wallons que parmi les bruxellois.
- Envisager le transfert de compétences communautaires vers les Régions pour peu, idéalement, que la Flandre fasse de même. À défaut, à Bruxelles, il ne s'agirait pas d'une réelle régionalisation, puisque la compétence serait exercée par la Commission communautaire francophone d'un côté - qui n'a pas de capacité de financement propre et dont chaque refinancement par la Région implique un refinancement de la VGC à concurrence de 20 % -, alors qu'elle serait exercée par la Communauté flamande vis-à-vis des institutions néerlandophones. Il n'en demeure pas moins que cette situation d'un optimum recherché ne doit pas dédouaner les Francophones d'un profond toilettage de leurs institutions. Le travail exploratoire réalisé en coulisse par la majorité gouvernementale sortante à l'échelon francophone peut servir de base utile de démarrage des discussions.
- En cas de nouveaux transferts de compétences fédérales, autoriser les Régions qui le souhaiteraient à mettre en commun certaines de leurs compétences. La Communauté française se transformerait en une réelle autorité bi-régionale Wallonie-Bruxelles et exercerait soit des compétences constitutionnelles propres (l'enseignement par exemple), soit des compétences déléguées par les Régions. Il s'agirait ainsi d'une véritable Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.2.2. SIMPLIFIER LES ORGANISMES BRUXELLOIS

Actuellement, Bruxelles compte plus de 670 organismes publics, soit 1 pour 1.600 habitants. La Région est, elle-même, composée de 145 organismes. Cela nuit à l'efficacité de l'action publique bruxelloise et multiplie les coûts budgétaires. Or, le temps aidant, le fait régional s'est imposé, notamment à Bruxelles qui revendique son identité multiculturelle. En prendre acte permettrait de simplifier considérablement notre structure fédérale, tout en mettant définitivement fin au mythe d'une cogestion de Bruxelles par les deux grandes communautés.

Bruxelles pourrait devenir une Région authentiquement bilingue, supprimer ses organes mono- et biculturels (Cocof, VGC, Cocom) en transférant leurs compétences à la Région. Les Flamands de Bruxelles seraient désormais pleinement des Bruxellois néerlandophones et renonceraient à leur représentation garantie, ce qui alignerait leurs garanties sur celles prévalant pour les francophones au sein des institutions fédérales. Ils se présenteraient sur des listes communes avec les francophones. Cela permettrait en outre de réduire le nombre de parlementaires.

Nous voulons :

- Mettre effectivement en œuvre la communauté métropolitaine afin de relier Bruxelles à son hinterland économique, de mobilité et d'habitat et permettre un continuum territorial entre Bruxelles et la Wallonie. Clarifier la situation : par exemple, la propreté des voiries communales dépend des communes, mais celles des voiries régionales qui traversent les communes relève de la Région. L'absence de service intégré à comme conséquence des sections propres et des sections sales sans les citoyens ne comprennent pas pourquoi !
- Fusionner les doublons : Par exemple, en matière de logement, le SLRB, le Fonds du logement, Bruxelles Logement, Homegrade, la « Société bruxelloise de développement immobilier », la Société d'aménagement urbain,

les 16 Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), le « Community Land Trust Bruxelles » et les ASBL communales (association de propriétaires principalement) s'occupent de logement – sans compter les compétences logement exercées par Urban, CityDev, la Régie foncière. Pourtant l'accès au logement reste problématique. Le citoyen ne sait pas où s'adresser. L'eau est quant à elle gérée par Vivaqua, la SBGE, Bruxelles Environnement, le port de Bruxelles, Fonds pour le financement de la politique de l'eau, sans compter Brugel...

- Enfin, supprimer la Commission communautaire française (COCOF) et transférer ses compétences à la Région (voir infra) ou, si ce n'est pas possible, les retransférer à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.2.3. RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACTEURS PUBLICS EN WALLONIE

Il y a beaucoup trop d'acteurs publics, ou privés subsidiés, en Wallonie, dans le domaine de l'animation économique comme dans celui de l'insertion socioprofessionnelle.

Dans le domaine de l'animation économique, la fusion des 3 outils financiers SRIW, Sogepa et Sowlfin est un premier pas, avec des marges d'amélioration. Mais il y a encore trop d'acteurs, notamment en ce qui concerne les organismes subsidiés et/ou labellisés. Par exemple, on en dénombre plus de 100 dans le domaine de la sensibilisation aux métiers. Il y a une dispersion de moyens et une évidente redondance, entraînant un manque de lisibilité et de clarté pour les usagers.

Il faut aussi revoir le secteur de l'insertion à l'emploi, où les rôles, les missions, les modalités de financement des MIRE, des CISP et des ALE doivent être revus, car il y a trop souvent des redondances dans les prestations effectuées et les publics visés, parfois même avec les missions du Forem. On doit définir clairement qui fait quoi afin que chacun « reste dans son couloir ». Cela permettra aussi une meilleure lisibilité pour l'utilisateur.

Nous voulons :

- Mettre fin à la dispersion des moyens consacrés à l'animation économique et à l'insertion socioprofessionnelle en supprimant les doublons entre des organismes aux missions similaires et à la dispersion géographique

3.3. ABROGER UNE LOI POUR CHAQUE LOI VOTÉE

Le développement d'une région est largement dépendant de la qualité de ses lois. Toute nouvelle loi doit s'intégrer dans le dispositif législatif existant afin d'éviter les incohérences entre les textes d'un même niveau de pouvoir ou de niveaux de pouvoir différents. La simplification administrative et la lutte contre la bureaucratie demandent également une rationalisation du nombre de lois et de règlements. Certaines mesures adoptées jadis sont totalement obsolètes, mais subsistent encore dans notre arsenal législatif.



Nous voulons :

- Vérifier la pertinence de toutes les lois datant de plus de 50 ans et supprimer les lois inutiles.
- Faire en sorte que, pour toute proposition ou tout projet de loi, l'abrogation d'une loi existante soit suggérée.

4 – RENFORCER LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION

4.1. SUPPRIMER LES CABINETS MINISTÉRIELS

Pour mener à bien les réformes et projets, il est fondamental que l'appareil politique – Cabinets et Administrations – soit efficace, exemplaire, transparent, plus ouvert et plus partenarial. Nous voulons réformer cet appareil politique en modifiant l'articulation entre les ministres et leur administration.

Les ministres travailleront avec l'administration dont le rôle sera valorisé et les procédures simplifiées, rendues plus transparentes et plus efficaces. Nous proposons de supprimer les cabinets et d'allier cette suppression des cabinets avec une réforme conséquente de l'administration pour lui donner les moyens d'attirer des talents et, mieux, de rivaliser avec le secteur privé. Supprimer les cabinets, comme dans d'autres pays, ne peut fonctionner que si la fonction publique est profondément réformée et que le gouvernement peut désigner en début de législature l'ensemble des n°1 de la hiérarchie de l'administration afin d'assurer la concordance entre les volontés et impulsions politiques et l'action administrative sur base des principes de confiance et de compétence.

La réforme de l'administration doit s'accompagner d'un recentrage de celle-ci sur ses missions essentielles. Le recours à des partenariats publics-privés dans des domaines où les activités prestées peuvent varier considérablement selon les contextes et les périodes permet une gestion nettement plus agile et évite de devoir engager un trop grand nombre de fonctionnaires. Cela a été mis en œuvre avec succès au Forem, où certaines formations sont externalisées afin de pouvoir adapter plus facilement celles-ci aux besoins du marché du travail. C'est aussi le cas avec les contrats de prestations de services de lignes de bus dans les transports en commun. Il pourrait en être de même dans d'autres matières. Il est aussi souhaitable de favoriser les synergies entre les administrations de différents niveaux de pouvoir. Par exemple, une réflexion devrait être entamée sur le rôle de WBI (Wallonie-Bruxelles International), sa gouvernance, et la taille de la structure. Est-il utile que chaque représentation à l'étranger soit aussi importante ? Ne peut-on pas avoir plus de synergies (collaborateurs et bureaux) avec les représentations fédérales ?

Nous voulons :

- Supprimer progressivement les cabinets ministériels et les remplacer par une cellule stratégique restreinte à quelques collaborateurs directs, sans augmenter davantage le recours aux consultants privés.
- Dans un premier temps, limiter les détachements d'agents de l'administration au sein des cabinets et imposer à ceux-ci de travailler plus directement avec l'administration.
- Permettre aux gouvernements, lors de leur entrée en fonction, de désigner les numéros 1 des administrations – et uniquement ceux-ci – pour un mandat correspondant à la durée d'une législature, à l'instar de ce qui se pratique dans le monde anglo-saxon après audition de la personne candidate par une commission parlementaire.

- Définir les portefeuilles ministériels de manière cohérente avec le périmètre d'action des différentes administrations afin d'éviter qu'une administration ne soit sous la tutelle de plusieurs ministres.
- Replacer le curseur de la confiance et de la compétence à l'administration qui, en corollaire, assumera aussi, au besoin, son action devant les parlements.
- Recentrer l'administration sur ses missions essentielles et favoriser les partenariats public-privés, ainsi que les synergies entre les administrations de différents niveaux de pouvoir.
- Augmenter la transversalité au sein de l'administration pour sortir d'une gestion administrative en silos.

4.2. CONCLURE UN CONTRAT DE CONFIANCE ET DE PERFORMANCE POUR UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES

Les citoyens ont droit à des services publics de qualité. Cela demande de renforcer l'efficacité, l'accessibilité et la transparence des administrations. Celles-ci doivent se concevoir comme des prestataires de services au bénéfice des citoyens et des entreprises et non comme des organes de contrôles. Cela demande notamment de privilégier un principe de confiance : ce n'est pas aux citoyens ou aux entreprises de démontrer qu'ils sont dans leurs droits. L'administration doit également faire preuve de proactivité en informant les citoyens et les entreprises de leurs droits et de leurs devoirs. La mise en place d'outils de mesure de la satisfaction des usages est également nécessaire et doit faire l'objet d'une responsabilité particulière au sein de l'administration.

Nous plaidons plus largement pour la mise en œuvre d'un Contrat de confiance et de performance pour l'administration qui soit coconstruit avec les fonctionnaires, les partenaires sociaux et des représentants des usagers.

- Généraliser le principe de confiance selon lequel ce n'est pas à l'usager de démontrer qu'il respecte ses obligations administratives.
- Développer une administration communiquant proactivement avec les entreprises et les citoyens quant à leurs droits et leurs devoirs.
- Créer des cellules relatives à l'innovation des politiques publiques dans chaque administration.
- Recentrer l'administration sur ses métiers essentiels.
- Favoriser les carrières mixtes public-privé en flexibilisant les conditions de diplômes dans les profils de candidatures, en mettant l'accent sur l'expérience acquise durant toute la carrière et en proposant des conditions de travail et de rémunération attractives.
- Intégrer des partenaires du secteur privé dans le cadre des formations proposées par l'École d'Administration publique, ceci permettant de focaliser l'attention des futurs dirigeants des administrations wallonnes et communautaires sur les besoins des entreprises.
- Coconstruire avec l'administration, les partenaires sociaux et des représentants des usagers un Contrat de confiance et de performance pour l'administration, dont les principes directeurs seraient les suivants :
 - Une organisation moins hiérarchique de l'administration.
 - Aucune diminution du volume de l'emploi ne peut être induite par la réforme. Les changements organisationnels et les gains éventuels d'efficacité ne peuvent se traduire que par une mobilité interne accrue – qui tient compte des motivations et compétences des travailleurs – et par le non-remplacement d'une partie des départs naturels.
 - Les objectifs poursuivis par chaque administration doivent être précisés et, autant

que possible, chiffrés sur la base des performances atteintes et des benchmarks disponibles. Ils doivent faire l'objet d'un débat au Parlement concerné.

- Une fois ces objectifs définis, l'organisation de l'administration et sa gouvernance devront être repensées pour privilégier un fonctionnement moins hiérarchique et moins bureaucratique offrant davantage de place aux prises d'initiative des fonctionnaires.
- L'intégration d'administrateurs indépendants au sein des organes de gestion, à l'image de ce qui se fait déjà au sein de l'AWEX notamment, devra être envisagée, tout comme la réduction de leur taille.
- Un représentant des usagers devra être désigné au sein de chaque organe de gestion. Son rôle sera de veiller à la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction auprès d'eux et, ensuite, de veiller à défendre leur point de vue dans tous les aspects de la gestion.
- Une culture de l'évaluation systématique des politiques publiques doit être développée en évaluant en amont, comme indiqué plus haut, les impacts attendus des politiques et en vérifiant en aval les effets des politiques mises en œuvre, notamment sur les usagers.
- À l'intérieur de chaque administration seront mis en place les outils et les pratiques d'amélioration continue, avec une large part à l'implication de tous les membres du personnel.
- Des enquêtes sur l'évolution de la motivation du personnel seront régulièrement menées par des spécialistes indépendants, selon une méthodologie qui permette les comparaisons entre secteurs d'activité.
- Des entretiens d'évaluation du personnel seront systématiquement effectués afin de permettre aux membres du personnel de progresser.
- Le contrôle interne doit être renforcé. Lorsqu'ils n'existent pas encore, des auditeurs internes

doivent être recrutés, formés aux meilleures méthodes pour identifier, d'une part, les cas de non-respect des règles et de corruption (à sanctionner) et, d'autre part, les cas documentés de manque d'efficacité ou d'efficacités (à corriger sans sanctionner).

Un effort particulier sera entrepris pour améliorer la formation du personnel, dans les domaines techniques et en management. Les universités seront appelées à collaborer avec l'école d'administration publique pour renforcer la capacité de recherche et d'enseignement en management public.

4.3. FAVORISER LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE GRÂCE AU NUMÉRIQUE

L'amélioration de l'accessibilité des administrations et la simplification administrative passent notamment par l'accélération du développement d'applications numériques dans le respect de la qualité du service à tous les citoyens. Une administration performante est une administration plus numérisée sans toutefois oublier les publics fragilisés et le contact interpersonnel. L'usager doit être au cœur de la méthodologie de développement des applications. Les services publics doivent offrir à leurs usagers une information à jour et compréhensible sur les démarches administratives ; ils doivent permettre d'introduire et de suivre leurs demandes par voie électronique avec des garanties de sécurité.

Pour autant, les canaux classiques (formulaires papier, numéros verts, permanences, guichets d'information...) ne doivent pas disparaître. Au contraire, les investissements dans le numérique doivent rendre possible de réorienter des ressources humaines vers des missions à forte valeur ajoutée comme l'accompagnement des usagers moins à l'aise avec les procédures en ligne et l'assistance aux situations complexes. Les contacts humains restent indispensables pour permettre à de nombreuses personnes d'accéder à leurs droits.

Nous voulons :

- Simplifier l'accès aux portails numériques publics tant pour les employés que pour les indépendants.
- Inciter les instances publiques à prendre les mesures nécessaires pour une meilleure accessibilité des bases de données et applications numériques pour tous, avec une attention particulière pour les personnes souffrant de handicap, les personnes âgées ou les personnes en situation précaire.
- Impliquer les usagers, via les associations de leurs représentants, dans les tests des applications avant leur mise en service, notamment pour assurer une meilleure lisibilité et compréhension des procédures et des documents administratifs ; cette implication des usagers contribuera à un traitement plus rapide des dossiers et à une diminution des appels et des courriers à traiter par les agents.
- Veiller à ce que les documents administratifs puissent être obtenus dans la langue nationale du choix de l'usager sur l'ensemble du territoire.
- Accompagner le recours au numérique au sein de l'administration d'une politique de transparence envers les citoyens.
- Adapter la législation afin que toute application administrative prévoie explicitement, sans surcoût, une alternative non numérique.
- Assurer une permanence physique minimale par les différents services des administrations.
- Accorder, au vu de l'arriéré judiciaire, une priorité à la transition numérique de la justice. L'ensemble des procédures, judiciaires comme administratives, sera accessible en ligne.
- Rendre effective l'interdiction pour l'administration de redemander des informations dont elle dispose déjà.

4.4. CHANGER POUR L'AVENIR LE STATUT AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nous sommes persuadés qu'un service public performant passe par une fonction publique enthousiasmante. Nous souhaitons également transformer la fonction publique pour qu'elle soit davantage basée sur la flexibilité et la motivation. Nous voulons élargir les possibilités de carrières, améliorer les politiques de management, ouvrir les promotions afin que tous les agents du service public retrouvent de l'élan au travail et fassent percoler cet enthousiasme dans l'efficacité de leurs administrations.

Aujourd'hui, cohabitent au sein de la fonction publique des fonctionnaires statutaires et des contractuels. Ils exercent souvent exactement les mêmes tâches, mais ne disposent ni des mêmes possibilités de carrière ni des mêmes protections en cas de maladie ou de licenciement. Cette différence de traitement n'a plus lieu d'être si l'on veut rendre la gestion plus dynamique et humaine, avec du personnel plus flexible et motivé.

Nous souhaitons que les engagements et les promotions au sein de la fonction publique soient davantage dépolitisés afin que l'administration contribue loyalement à la conception et à la mise en œuvre de la politique décidée par le Gouvernement. Cela remettrait l'expertise de l'Administration au centre des processus décisionnels politiques et permettrait de réduire la taille des cabinets ministériels.

Les compétences en management public des personnes occupant des fonctions de direction au sein de l'administration doivent également être renforcées. Nous voulons à cette fin que l'école d'administration publique Wallonie-Bruxelles s'ouvre davantage à des partenariats avec les universités afin d'offrir des formations couvrant l'ensemble des besoins de l'administration et que davantage de personnes puissent obtenir un certificat en management public.

Nous voulons :

- Qu'à l'exception des fonctions d'autorité (magistrats, policiers et militaire), les futurs engagements administratifs prennent la forme de contrats à durée indéterminée. Ce qui, à terme, mettra fin aux différents statuts dans la fonction publique.
- Qu'en attendant que tous les statutaires arrivent en fin de carrière, les grades de promotion soient accessibles aux contractuels et que des possibilités de promotion soient accessibles au sein des carrières d'expert sans devoir pour cela évoluer vers des fonctions de management.
- Responsabiliser davantage les fonctions administratives dirigeantes avec des objectifs clairs, des évaluations régulières et le renforcement des formations en management public.

- Mettre en œuvre une politique de ressources humaines plus dynamique.

4.5. DÉPASSER LE COURT-TERMISME POLITIQUE ET L'ÉCHÉANCE ÉLECTORALE VIA DES PLANS D'ACTION À 10 ANS

L'État doit démontrer qu'il peut apporter une réponse aux grandes mutations de nos sociétés : le dérèglement climatique, la numérisation de l'économie et des relations sociales, le vieillissement de la population... Ces défis ne se relèvent ni ne se pensent en une législature. Nous souhaitons sortir la gouvernance du cycle électoral et des changements de majorités afin de l'inscrire dans des rythmes plus longs.



Nous voulons :

- Développer des plans d'action sur dix ans, à l'instar du Pacte d'excellence, et en multiplier le nombre pour disposer d'une vision de long terme la plus large possible.
- Impliquer aux côtés des représentants politiques, des experts, des corps intermédiaires et des acteurs de terrain dans la rédaction de ces plans ainsi élaborés à quatre voix afin de favoriser un consensus social fort et des politiques cohérentes à long terme. Au terme de cette large concertation, il reviendra aux instances politiques de prendre les décisions finales en tenant compte des avis recueillis et consensus atteints.
- Fixer dans ces plans des objectifs précis qui seraient atteints au terme des dix années, sachant que la poursuite de ces objectifs devra être monitorée et évaluée régulièrement.

5 — RESPONSABILISER DAVANTAGE LES ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE

5.1. ATTRIBUER UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE AUX CORPS INTERMÉDIAIRES

Les corps intermédiaires — syndicats, associations, mutuelles... — se doivent de rapprocher politiques et citoyens. Ils connaissent le vécu de ceux qu'ils côtoient individuellement tout en étant porteurs d'intérêts collectifs. Nous pensons qu'ils sont des relais légitimes de la population et des interlocuteurs privilégiés des autorités publiques et à ce double titre, nous les défendons. Pour qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle, il est essentiel qu'ils dépassent leurs enjeux corporatistes et le rapport de force. Il est également essentiel que leur fonctionnement soit aussi transparent que possible et que chacun assume ses actes.

Nous voulons donner une personnalité juridique aux corps intermédiaires lorsque ce n'est pas encore le cas.

5.2. DÉFINIR UN PACTE DÉMOCRATIE-MÉDIA POUR LA QUALITÉ DE L'INFORMATION

Les médias sont le quatrième pouvoir de la démocratie ; l'information est le fondement de la participation. Il est primordial qu'ils jouent pleinement leur rôle : informer les citoyens, déjouer les fake news, se poser en alternative fiable face aux manipulations du réel.

Lorsque des délits de presse sont commis, il est essentiel qu'ils puissent être sanctionnés par un juge. Or ce n'est pas le cas en raison du fait que les délits de presse relèvent, en vertu de la Constitution, de la Cour d'assises. Le fonctionnement de celle-ci étant jugé trop coûteux, elle n'est plus réunie pour connaître de ces délits qui bénéficient de l'impunité.

Nous voulons :

- Établir un Pacte Démocratie-Média entre l'ensemble des niveaux de pouvoir et l'ensemble des acteurs de la Presse et des médias qui permettra d'acter juridiquement la notion de « Service démocratique d'intérêt général » des médias d'information.
- Fixer par ce biais des normes de qualité à respecter. Concrètement, cela signifie mettre en place des critères clairs pour garantir que les informations sont vérifiées et fiables, qu'elles sont présentées de manière équilibrée et qu'elles respectent la vie privée et la dignité humaine. Les médias doivent également être transparents quant à leur financement, leurs intérêts et leurs affiliations, afin que les citoyens puissent juger de leur crédibilité.

- Revoir le contexte réglementaire et le contrat de gestion de la RTBF pour que dans le cadre des périodes électorales et en tout état de cause dans les 3 mois qui précèdent les élections européennes, nationales, régionales, et si possible communales, chaque parti démocratique puisse disposer de la même visibilité sur les chaînes radio ou télévisées en termes de temps d'antenne que d'émissions.
- Augmenter, en contrepartie, le financement public. Pour assurer l'indépendance et la qualité des médias, il est également nécessaire d'augmenter le financement public, le financement ne pourra être conditionné au respect de normes de qualité ou de déontologie que si et seulement si le respect des conditions est jugé par un organe/juge indépendant et impartial.
- Réguler les réseaux sociaux et les plateformes numériques par une série de lois. Ces plateformes ont une influence considérable sur la manière dont les citoyens accèdent à l'information et interagissent avec les médias. Les lois doivent donc être conçues pour garantir la transparence, la responsabilité et la protection de la vie privée, ainsi que pour prévenir la diffusion de fausses informations. Les plateformes doivent également être tenues responsables de la diffusion de contenus illégaux ou préjudiciables, tels que la haine, la désinformation ou la diffamation. À cette fin, il faut mettre en œuvre au plus vite le règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) et notamment mettre en place le statut de signaleur de confiance.
- Correctionnaliser les délits de presse afin de faire cesser l'impunité des médias et en particulier sur les réseaux sociaux et protéger les victimes de cette violence virtuelle.
- Durant les campagnes électorales, ne plus réserver du temps d'antenne en fonction du poids politique issu du scrutin précédent. D'une part, ce n'est nullement représentatif du rapport de

force du moment, plusieurs années plus tard, et d'autre part, cela conforte les rapports de force historiques plutôt que de traiter chaque parti de manière égalitaire. Chaque formation représentée dans l'assemblée parlementaire de la FWB devrait disposer d'un temps d'antenne équivalent.

6 — PROTÉGER L'ÉTAT DE DROIT EN ÉLARGISSANT LES COMPÉTENCES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

A une époque où l'Etat de droit ne va plus de soi et se trouve menacé par les extrémismes et où les nationalistes flamands envisagent de contourner ses exigences pour atteindre leurs objectifs, il est important de renforcer les protections de l'Etat de droit. A cet égard, la Constitution représente, notamment par les règles et les procédures qu'elle définit, la barrière ultime contre les atteintes que les pouvoirs législatifs peuvent porter à l'Etat de droit en adoptant des lois inconstitutionnelles.

La Cour constitutionnelle est chargée de faire respecter la Constitution par les législateurs lorsque ceux-ci méconnaissent les droits des Belges ou la répartition des compétences entre les différentes entités qui composent la Belgique fédérale.

C'est pourquoi nous proposons, face aux menaces qui pèsent sur l'Etat de droit, d'élargir les compétences de la Cour à la préservation de l'ensemble de la Constitution afin de lui permettre notamment de sanctionner des lois qui n'auraient pas respecté les procédures prévues par la Constitution ou la séparation des pouvoirs.

30

Pouvoirs locaux

— LA DÉMOCRATIE LOCALE,
PREMIER JALON ET ULTIME REMPART
DE LA DÉMOCRATIE

Depuis 2018, l'échelon local au travers des multiples crises a démontré par son pragmatisme, sa réactivité et sa fine connaissance de son terrain sa plus-value et sa nécessité sur l'échiquier institutionnel.

Les bourgmestres, les échevins et présidents de CPAS n'ont pas ménagé leur peine, leurs heures pour trouver des solutions pratiques et concrètes dans le cadre de la gestion du covid, des inondations, de l'accueil des réfugiés ukrainiens et de la crise énergétique. Malheureusement, nous pouvons raisonnablement penser que nos territoires vont continuer à être exposés à de multiples crises dont l'ampleur et la fréquence risquent d'être en augmentation.

Les communes ont aussi montré leur capacité d'adaptation en s'unissant spontanément dans la gestion de ces défis quotidiens et inédits, que ce soit à travers les conférences d'élus ou via la coopération d'élus d'une même zone de police par exemple. Les élus locaux sont souvent aussi les plus appréciés, ou les moins mal aimés, démontrant que la proximité, la visibilité et la lisibilité de leurs actions entraînent une adhésion plus grande et plus forte.

Forte de cette légitimité empirique et devant les débats sur notre complexe tuyauterie institutionnelle, les Engagés plaident pour un renforcement des communes qui ne doivent plus être vues comme le dernier maillon de la démocratie, mais, au contraire, le premier. Ayons une approche ascendante de nos territoires en privilégiant la gestion des différentes compétences au plus près des citoyens.

En matière de management, la fonction publique locale devra être soutenable, tant dans son financement – et plus particulièrement le financement des pensions des agents locaux – que dans son fonctionnement qui devra s'adapter aux exigences de gestion du 21^e siècle.

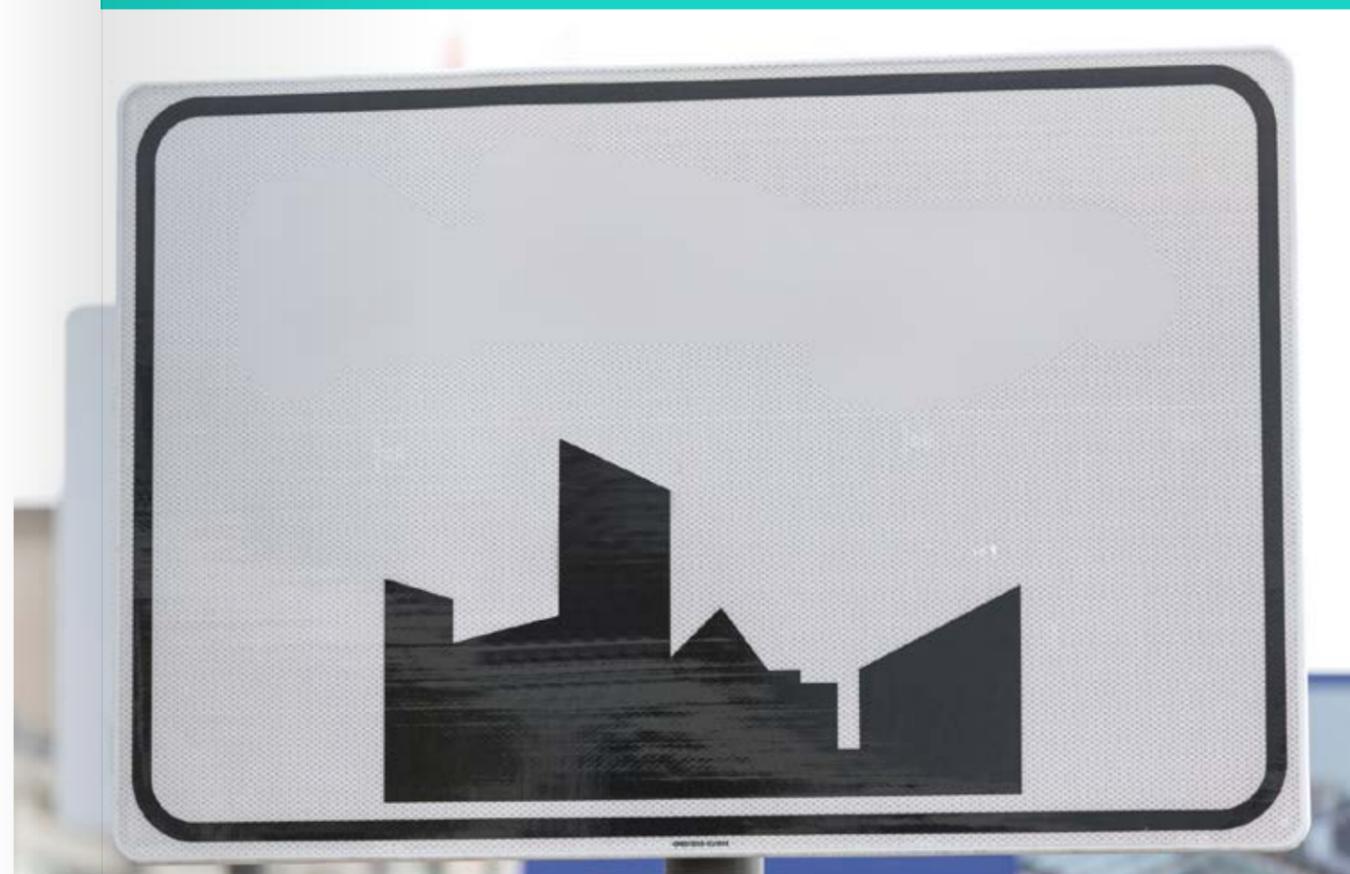
Ensuite, dans le cadre des probables futures discussions programmées avec nos interlocuteurs flamands, nous défendrons l'idée selon laquelle, en vertu du principe de subsidiarité, les communes ont un rôle majeur à jouer et doivent de ce fait être correctement financées pour leurs missions déconcentrées. À tous les niveaux de pouvoir, la neutralité financière des décisions

supérieures à l'égard des pouvoirs locaux doit être la règle, spécialement d'ailleurs dans les compétences régaliennes de police et de gestion de crise.

Quant aux provinces, présentes depuis la genèse de la Belgique, elles se trouvent aujourd'hui coincées entre des communes, devenues plus grandes depuis la fusion de 1976, et la fédéralisation des institutions impliquant l'émergence et le transfert de compétences vers les régions et les communautés à chaque réforme de l'État. Nos cinq provinces wallonnes sont fort différentes et ont des domaines d'activités parfois très éloignés l'une à l'autre. Les services de la Province du Luxembourg bénéficient d'un soutien populaire incontestable lié notamment à un sentiment identitaire légitime et historique. Cette province est à la fois la plus vaste et la moins peuplée. Dans le Brabant Wallon, la « jeune Province » issue de la scission du Brabant en 1995 a trouvé ses marques et ses services sont un complément naturel aux 27 communes qui la composent. Dans la province de Namur, les administrations provinciales démontrent également leur utilité et leur pertinence dans notre paysage institutionnel. Les réalités dans les provinces du Hainaut et celle de Liège sont plus difficiles, là où plusieurs bassins de vie existent. L'extraprovincialisation des communes de langue allemande est aussi une demande politique régulièrement portée dans cette région linguistique. Sur le territoire wallon, une supracommunalité de taille plus adaptée et plus raisonnable s'impose donc, notamment par une rationalisation de la représentation politique. Les Engagés souhaitent que les compétences des conseils et collèges provinciaux soient exercées par une conférence d'élus locaux.

Nos priorités

- **Améliorer la gouvernance locale et l'efficacité de l'administration locale**
- **Garantir la neutralité financière pour les pouvoirs locaux des décisions prises par d'autres niveaux de pouvoirs ainsi que le financement des pensions des agents locaux, des zones de secours, des zones de police et des RIS**
- **Passer à un modèle contractuel dans la fonction publique locale et permettre une mobilité maximale entre administrations publiques locales.**
- **Autoriser les nouveaux modes de sépultures**
- **Assurer le financement du temporel des cultes**
- **Valoriser l'échelon communal via un avis obligatoire des associations représentatives des villes et communes**
- **Instaurer un conseil consultatif de personnes en situation de handicap ainsi qu'un conseil consultatif des Aînés au sein de chaque commune**
- **Moderniser radicalement l'échelon provincial**



1 — AMÉLIORER LA GOUVERNANCE LOCALE ET L'EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Une transparence accrue permet aux citoyens de comprendre les décisions prises, d'y participer activement et de tenir les élus responsables de leurs actions. Il ne s'agit pas d'un élément négligeable, la retransmission en direct des réunions de conseils communaux durant la pandémie a ainsi permis de se rendre compte de l'enthousiasme des citoyens à suivre les débats publics locaux. Ceci doit certainement être promu.

Au-delà de la transparence de la prise de décision, maintenir des règles de bonne gouvernance élevées reste essentiel pour garantir l'intégrité et la pérennité des institutions. Les réformes introduites en 2018 à la suite des divers scandales de gouvernance ne peuvent en aucun cas être remises en cause. Dans le même esprit, le contrôle des dépenses électorales locales en Région wallonne devrait être confié à un organe à l'apparence de neutralité plus grande qu'une commission du Parlement wallon comme c'est le cas actuellement nonobstant les modifications intervenues sous cette législature 2019-2024.

Au-delà des questions de gouvernance, les pouvoirs locaux ne peuvent également plus se permettre de gaspiller des ressources budgétaires et humaines. Une efficacité renforcée implique ainsi que les ressources soient utilisées judicieusement, garantissant que les fonds publics bénéficient directement au bien commun. Les pouvoirs locaux doivent davantage partager leurs ressources, que cela passe par la supracommunalité ou par des fusions à ce stade volontaires.

La notion de sobriété, c'est-à-dire l'usage efficient des ressources, voire l'absence d'usage des ressources, doit aussi trouver une mise en œuvre concrète dans les documents de marchés publics.

Enfin, la rapidité dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques assure que les besoins et préoccupations des citoyens sont abor-

dés de manière opportune. La numérisation des processus administratifs communaux permet de toute évidence d'augmenter la rapidité de la prise de décisions.

Nous voulons :

- Maintenir, et si nécessaire améliorer, les règles de bonne gouvernance votées dans la foulée de la commission d'enquête « Publifin », et plus particulièrement empêcher toute remise en cause des acquis du décret wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supralocales et de leurs filiales ;
- Confier le contentieux relatif aux dépenses électorales locales au Conseil des élections locales, organe déjà en charge de la validation des élections locales ;
- Promouvoir la retransmission en direct, sur internet, des réunions du conseil communal et du conseil provincial ;
- Prévoir « l'affichage » légal des règlements communaux sur le site web des communes, comme cela se pratique déjà en Flandre.
- En Région wallonne, réinscrire un crédit budgétaire incitatif à la fusion volontaire de communes, mais aussi proposer un véritable accompagnement logistique et méthodologique préalable aux communes intéressées par des projets de fusions ;
- Mettre en place d'un système de financement régional et/ou supracommunal pour les infrastructures qui rayonnent sur plusieurs communes et qui sont pourtant à la charge financière unique d'une commune (piscine, maison de l'emploi, justice de paix, ...).
- Orienter le travail de la tutelle administrative de l'administration régionale des pouvoirs locaux vers davantage de conseil, d'audit et de soutien

aux communes plutôt que de se limiter aux missions classiques de contrôle et de sanction ;

- Promouvoir la mise en commun maximale de ressources humaines entre communes et CPAS et autoriser le recrutement d'un directeur général et/ou d'un directeur financier commun à la commune et au CPAS ;
- Augmenter le seuil maximal légal de recours aux réunions virtuelles pour les réunions des collèges communaux et provinciaux ;
- Intégrer systématiquement des clauses-types relatives à la sobriété dans l'usage des ressources dans les cahiers spéciaux des charges des marchés publics ;
- Adopter et mettre en œuvre une réelle stratégie d'e-gouvernement intégrant les pouvoirs locaux, en concertation avec ceux-ci ;
- Interdire sur le matériel professionnel et à usage professionnel des agents des pouvoirs locaux stratégiques (gestionnaires de réseaux d'électricité, hôpitaux, intercommunales de financement) l'usage d'applications, logiciels et autres utilitaires soupçonnés d'être vecteurs d'espionnage.

2 — GARANTIR LA NEUTRALITÉ FINANCIÈRE POUR LES POUVOIRS LOCAUX DES DÉCISIONS PRISES PAR D'AUTRES NIVEAUX DE POUVOIRS AINSI QUE LE FINANCEMENT DES PENSIONS DES AGENTS LOCAUX, DES ZONES DE SECOURS, DES ZONES DE POLICE ET DES RIS

Les finances communales, singulièrement celles des grandes villes, sont dans le rouge depuis maintenant plusieurs années. Dans sa dernière étude annuelle sur le sujet, la banque Belfius estime que : « Selon les projections du Service

fédéral des Pensions, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes, provinces et CPAS wallons devrait passer à 143 millions EUR en 2019 à plus de 625 millions EUR en 2027 ». Si l'autorité fédérale a modestement apporté quelques millions complémentaires en juillet 2023 pour tenter d'équilibrer le fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux, il n'en demeure pas moins que selon l'Union des villes et communes de Wallonie : « le mécanisme de financement solidarisé des pensions statutaires, tel qu'il fonctionne actuellement, est condamné à brève échéance. Ainsi, la facture de pensions statutaires totale pour les entités locales s'élèvera à au moins 100 % du coût réel de leurs pensions statutaires d'ici à 2028 [...] ». La statutarisation devient ainsi, à terme, impayable du fait des caractéristiques mêmes du système de pension des agents statutaires locaux.

À cela s'ajoute également la hausse des dotations aux zones de secours. L'autorité fédérale ne finance en effet, factuellement, que presque 20 % des services incendies. Sur les 80 % restants, l'Union des villes et communes de Wallonie estime, sur base des budgets 2023, qu'environ 123 millions sont à charge des provinces ; le reste (environ 273 millions) est encore à charge des communes et ne cesse d'augmenter... La promesse d'un financement fédéral des zones de secours à hauteur de 50 % des dotations est une promesse que le Gouvernement fédéral n'a jamais tenue.

À cela s'ajoute une série de dossiers périphériques, tant en matière de financement pur et dur, qu'en matière de technique comptable.

Le Plan Oxygène du Gouvernement wallon ne constitue pas, enfin, une réponse pérenne aux difficultés financières des pouvoirs locaux, c'est un pansement sur une jambe de bois. Le Gouvernement wallon n'a d'ailleurs pas été capable de convaincre les banques de financer 100 % de ce plan... Il est urgent d'apporter une solution concrète et structurelle à la problématique des finances locales, sans quoi c'est la capacité d'investissement communal et plus généralement la démocratie locale qui seront mises en danger.



Nous voulons :

- Garantir la neutralité financière pour les pouvoirs locaux des décisions prises par d'autres niveaux de pouvoirs ;
- Maintenir l'indexation + 1 % du Fonds des communes et adapter les critères du fonds des communes pour ne plus favoriser les communes taxant davantage aux additionnelles au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques ;
- En ce qui concerne les pensions des fonctionnaires statutaires locaux, organiser le recours obligatoire à la contractualisation (à l'exception de fonctions particulières régies par des règles spécifiques, tels les policiers, pompiers et directeurs généraux locaux), ceci permettant à moyen terme de transférer la quasi-totalité du régime de pension de ces agents vers l'ONSS. La hausse temporaire de cotisation de responsabilisation sera intégralement prise en charge par l'autorité fédérale et les Régions ;
- Pérenniser le transfert de 100 % du financement communal des zones de secours vers une autre autorité publique, préférentiellement les provinces ;
- Prévoir l'indexation automatique des dotations fédérales aux zones de secours ;
- Obtenir enfin de manière effective un financement fédéral des zones de secours à hauteur de 50 % de la dotation globale ;

- Garantir les compensations de diverses natures aux pouvoirs locaux en assurant une transparence de la méthode de répartition des compensations déjà mises en place, en garantissant leur évolution dynamique et en versant effectivement 100 % des compensations légalement prévues ;
- Généraliser la technique du Fonds d'investissement avec droit de tirage à l'ensemble des départements ministériels de la Région et stopper les appels à projets à outrance ;
- Instaurer un mécanisme d'avance concernant les recettes du précompte immobilier ;
- Assurer le refinancement ambitieux de la police locale et préparer une refonte de la norme KUL au bénéfice des finances locales et des missions de police ;
- Financer à 95 % le revenu d'intégration par l'autorité fédérale et maintenir le solde au niveau local ;
- Revoir le Règlement général de la comptabilité communale pour y intégrer plus de souplesse pour l'élaboration des budgets communaux (équilibre pluriannuel plutôt qu'annuel, usage plus libre des fonds de réserve et des provisions, balise d'emprunt glissante calculée sur la durée d'une mandature locale) ;
- Confier à la Cour des comptes l'analyse des surcharges financières significatives pour les pouvoirs locaux résultant de décisions fédérales, régionales et communautaires et n'ayant pas fait l'objet de compensations adéquates par ces autorités.

3 — RÉNOVER EN PROFONDEUR LE STATUT DES AGENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE LOCALE ET PERMETTRE UNE MOBILITÉ MAXIMALE ENTRE ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

La fonction publique locale, ce sont, selon les derniers chiffres disponibles, près de 139.000 agents en Région wallonne. Parmi ceux-ci, seuls 29,1 % sont des agents nommés. Les autres agents sont des agents contractuels. Les communes et CPAS wallons seuls emploient près de 78.000 agents, dont seulement 17,56 % sont statutaires et 82,44 % de contractuels. Pour les communes et CPAS bruxellois, nous sommes à environ 50.000 agents pour la Région Bruxelles-Capitale, dont environ 37 % de statutaires. Le recours au contrat est donc devenu la norme parmi les pouvoirs locaux.

Néanmoins, trop souvent, le recours à l'agent contractuel reste motivé pour des considérations essentiellement budgétaires, celui-ci étant subventionné par d'autres pouvoirs publics dans le cadre, par exemple, des points APE. Plus tristement, certains politiciens utilisent la voie contractuelle pour favoriser leur engagement clientéliste.

Le passage à un nouveau modèle contractuel doit offrir une plus grande flexibilité en matière de recrutement, de gestion des talents et d'adaptation aux besoins changeants de la communauté. Il doit permettre également une meilleure réactivité face aux innovations technologiques et organisationnelles. Ce changement nécessite une transition soignée pour garantir la protection des droits des agents et la continuité des services publics de qualité.

Le recours à ce nouveau modèle doit impliquer une carrière avec de nouvelles perspectives d'évolution impliquant non seulement des règles claires de promotion et d'évolution de carrière pour tous les agents et des dispositifs sans ambiguïté sur l'octroi de primes récompensant leur efficacité.

Les agents locaux sont en première ligne quant au contact avec le citoyen, assurant le lien direct avec les citoyens et répondant à leurs besoins quotidiens. Attirer des profils de qualité dans la fonction publique locale est donc primordial pour garantir l'efficacité, la pertinence et l'adaptabilité des services offerts.

Au-delà de ce sujet se pose également la question de la mobilité du personnel d'un pouvoir local à un autre, ce qui aujourd'hui reste encore trop soumis à divers obstacles réglementaires et légaux.

L'harmonisation des différents statuts du personnel des administrations locales et provinciales est un préalable indispensable à cette mobilité.

Nous voulons :

- Une réforme en profondeur du statut des agents du service public visant à supprimer la distinction entre les agents contractuels et statutaires, à harmoniser les différents statuts des pouvoirs locaux et à créer une fonction publique attractive, efficace et capable de résister aux dérives politiciennes.
- Permettre une plus grande mobilité interne et externe au sein des pouvoirs locaux en supprimant un maximum d'obstacles réglementaires et légaux.

4 — ASSURER LE FINANCEMENT DU TEMPOREL DES CULTES

En 2022, selon « l'Observatoire des Relations Administratives entre les Cultes, la Laïcité organisée et l'État », les pouvoirs publics ont financé à hauteur de 281,7 millions d'euros les cultes. 112 millions proviennent de l'autorité fédérale pour le paiement des ministres du Culte et les représentants des conceptions philosophiques non confessionnelles et 170 millions proviennent des Régions et Communautés pour l'entretien des lieux de culte et l'hébergement des ministres des Cultes.

En Région wallonne, les communes restent responsables du comblement des déficits des fabriques d'églises catholiques, protestantes et juives ; les provinces comblent les déficits des organismes chargés des cultes islamique et orthodoxe. En 2022, cette aide communale en cas de déficit du budget des fabriques d'église a représenté une charge de 8,82 € par Wallon.

Le financement du temporel des cultes a ainsi un impact sur les finances locales et il convient dès lors d'optimiser le fonctionnement des fabriques d'église, sachant que la politique de financement du temporel des cultes doit viser deux objectifs : d'une part la préservation et l'entretien du patrimoine considéré, d'autre part le fait que ce financement permette un contrôle adéquat des cultes et empêche notamment l'ingérence d'États étrangers.

Nous voulons :

- Promouvoir sur base volontaire la fusion des fabriques d'église pour atteindre des organismes de taille raisonnable par commune ;
- Développer un plan de réutilisation des lieux de culte (logement, salle de concert, expositions, etc.), dans le respect du lieu considéré, afin de préserver l'usage du patrimoine culturel ;
- Maintenir un dispositif de financement des déficits de lieux de cultes calculé sur base des seuils réels moyens d'intervention par les communes wallonnes, ceci permettant d'identifier les lieux financés via d'autres sources telles des financements étrangers.
- Réformer la législation afin de faciliter l'utilisation des réserves financières des fabriques d'Eglise, afin de financer, avec l'accord de l'Evêché, des travaux de rénovation et d'entretien des Eglises.

5 — AUTORISER LES NOUVEAUX MODES DE SÉPULTURES

Au-delà des questions très concrètes de financement et de fonctionnement, les pouvoirs locaux sont également responsables de la gestion des cimetières et, plus généralement, des funérailles et sépultures. Or, une demande citoyenne, encore réduite, mais qui progresse raisonnablement, vise à légaliser ou en tout cas à analyser de nouveaux modes de sépultures.

La réforme de la législation sur les sépultures est devenue une nécessité pour s'aligner sur les évolutions socioculturelles et les avancées technologiques. Ces nouvelles méthodes – qu'il s'agisse de l'humusation, de la résomation de l'aquamation et d'autres méthodes – peuvent être envisagées pour peu qu'elles respectent les balises de l'avis n°79 du 8 novembre 2021 concernant de nouvelles formes de sépultures du Comité consultatif de Bioéthique.

Il est important d'adapter la législation afin de refléter les besoins et désirs contemporains tout en préservant les valeurs fondamentales de respect et de solennité.

Nous voulons dans le strict respect des balises fixées par le Comité consultatif de Bioéthique et après analyse par l'administration, autoriser les nouveaux modes de sépultures tels l'humusation et les autres modes de sépulture.

6 — VALORISER L'ÉCHELON COMMUNAL VIA UN AVIS OBLIGATOIRE DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DES VILLES ET COMMUNES

En Région wallonne, un décret de 2008 oblige tout projet de décret ayant un impact sur les pouvoirs locaux à faire l'objet d'un avis de l'Union des villes et communes de Wallonie. Cette initiative a permis de mieux prendre en compte les préoccupations locales dans le processus décisionnel.

Il serait souhaitable que l'autorité fédérale ainsi que la Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptent un système similaire pour donner davantage de poids à la voix des élus locaux.

Il faut aller plus loin en instaurant une obligation à charge des autorités fédérales et fédérées de mettre en place transversalement un mécanisme de « local streaming », c'est-à-dire une approche intégrée de la dimension locale, à l'instar de ce qui existe déjà en matière de genre avec ce qui est désigné comme « gender mainstreaming ».

Les communes sont en première ligne pour un nombre de services aux citoyens qui ne fait que croître. Dans le cadre d'un décumul des mandats et pour conserver le lien avec l'échelon le plus proche des citoyens, nous proposons d'assurer la prise en compte des intérêts locaux via un mécanisme transversal.

Nous voulons :

- Comme cela est déjà d'application en Région wallonne, étendre à l'autorité fédérale, à la Région Bruxelloise et à la Fédération Wallonie-Bruxelles l'obligation de consulter les institutions représentatives des pouvoirs locaux sur tout projet législatif les concernant ;
- Instaurer un « local streaming » afin d'obliger l'autorité fédérale et les entités fédérées à prendre en compte l'impact des décisions sur les communes à l'instar de ce qui se fait pour le climat, le handicap, ou le genre. Ce « local-streaming » devra ainsi assurer la défense des intérêts locaux dans l'adoption des mesures des entités fédérale et fédérées et mettre un terme à la surcharge des communes qui reçoivent de plus en plus de missions à remplir sans moyens supplémentaires.

7 — INSTAURER UN CONSEIL CONSULTATIF DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AINSI QU'UN CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS AU SEIN DE CHAQUE COMMUNE

En Europe, le handicap touche une famille sur quatre. Qu'il s'invite à la naissance ou surgisse en cours de vie, il a des implications dans énormément d'éléments de la vie publique et notamment, de la vie locale : accessibilité des bâtiments, de la voirie, des transports, démarches administratives, travail, loisirs... Pourtant, les personnes en situation de handicap peinent à faire entendre leurs voix dans les processus décisionnels.

Par ailleurs, les citoyens de l'Union européenne constituent une population de plus en plus vieillissante. En l'an 2020, une personne sur cinq dans l'Union européenne est âgée de 60 ans et plus et une personne sur 14 est âgée de 65 ans et plus. Cette révolution silencieuse dans la pyramide des âges en Europe s'est opérée largement à l'insu de la prise de conscience du grand public et, jusqu'il y a relativement peu de temps, également des décideurs politiques. Cette frange de la population, de plus en plus nombreuse, fait face à des problématiques et des thématiques qui lui sont propres.

Nous voulons :

- Adopter une approche transversale en instaurant un conseil consultatif de personnes en situation de handicap au sein de chaque commune.
- Adopter une approche transversale en instaurant un conseil consultatif des Aînés au sein de chaque commune.
- Évaluer l'expérience des communes disposant d'un tel organe afin d'en améliorer le fonctionnement et l'impact sur les décisions communales.



- Consulter systématiquement celui-ci lors d'initiatives communales.
- Prendre en compte son avis dans les décisions.

8 — MODERNISER RADICALEMENT LES PROVINCES

Entre les communes, les régions, les communautés et le pouvoir fédéral, les provinces rajoutent une strate dans la structure institutionnelle de notre pays dont le rôle est souvent et légitimement questionné par la population, plus particulièrement dans certains territoires. Supprimer d'un coup de crayon les provinces peut paraître tentant si on en croit certains slogans. Mais c'est oublier que cela nécessiterait d'une part, une réforme

de la Constitution (et les Flamands ne sont pas à ce jour demandeurs de la disparition pure et dure de cet échelon, ni tous les Francophones du reste), et cela engendrerait inévitablement, dans les zones rurales, la création dans la foulée d'une série de nouvelles intercommunales (communautés de communes comme on dit en France) afin de pouvoir procurer à leur population respective un niveau de service que, seules, ces petites communes ne peuvent guère assumer. Multiplier les organes de gestion de toutes ces intercommunales n'engendrerait ni davantage de transparence, ni réduction des coûts publics, ni réduction du nombre de mandats. Si l'échelon provincial peut faire sens pour les petites communes, il n'en demeure pas moins qu'il doit être profondément relifté afin d'être davantage orienté efficacité et pertinence.

Nous voulons :

- Moderniser et simplifier l'institution politique et l'institution administrative provinciale (supprimer une série de mandats politiques mais conserver l'essentiel des agents de l'administration selon les répartitions futures des compétences) et recentrer l'exercice de leurs missions sur les plus pertinentes avec un focus prioritaire sur la supracommunalité et la sécurité/secours civils.
- Transférer les autres compétences aux communes, à la Communauté ou à la Région. L'enjeu n'est pas d'impacter le personnel mais de simplifier notre lasagne institutionnelle par des regroupements plus homogènes de compétences.
- Établir une conférence d'élus locaux à l'échelon provincial afin d'assurer la coordination supracommunale de certaines compétences transférées voire de se substituer à certains organes politiques.
- Revoir les statuts des mandataires provinciaux pour qu'ils participent aux mêmes efforts de sobriété que ceux décidés aux autres niveaux de pouvoir.

31

Justice

— RÉHUMANISER LA JUSTICE

Notre projet est ambitieux puisqu'il cherche à rassembler autour du bien commun plutôt qu'à opposer en clivant la société. Il cherche à apaiser les tensions et à prévenir les conflits en agissant sur l'éducation, le logement, l'aménagement du territoire, les inégalités, les discriminations, la formation, l'emploi ou la santé mentale, l'Aide à la jeunesse ... Sa mise en œuvre nécessite du temps, des collaborations et de la persévérance. Entretemps, il faut gérer les tensions et les conflits afin d'éviter qu'ils dégénèrent et débouchent sur de la violence.

C'est le rôle de l'État et en particulier celui de la Justice avec les services de police. La Justice - qui constitue un pouvoir autonome du gouvernement et du Parlement - est chargée de punir les infractions et de trancher les conflits en toute indépendance. Cette indépendance la met à l'abri des pressions des deux autres pouvoirs, mais elle n'est pas totale puisqu'elle dépend de ceux-ci pour ses moyens tant financiers qu'humains et d'infrastructures.

Sans la Justice, il n'y a pas d'État de droit. Lorsqu'elle dysfonctionne ou n'a pas suffisamment de moyens, c'est notre État de droit et son indépendance qui sont menacés.

Ce chapitre est extrait du plan stratégique Justice-Police pour une société juste et apaisée qui peut être consulté pour plus de détails sur www.lecouragedechanger.be

La Justice est en crise depuis les années 80, depuis qu'elle est l'objet d'économies budgétaires alors qu'elle est toujours davantage sollicitée. Fin des années 80, Melchior Wathelet, ministre de la Justice, se qualifiait de "garde des seaux" tant la Justice fuitait de partout.

L'affaire Dutroux a servi de révélateur et a conduit aux accords dits « Octopus » qui ont réformé la Justice et la police. Ces réformes ont été rendues possibles par l'immense pression populaire pour réformer une police et une Justice qui avaient failli.

Cette réforme a notamment organisé un contrôle de la Justice qui respecte son indépendance vis-à-vis des autres pouvoirs en créant, par le biais d'une révision constitutionnelle, le Conseil supérieur de la Justice (CSJ).

Elle a également prévu des avancées significatives - même si insuffisantes - dans la prise en charge et le statut des victimes.

Enfin, elle a permis une dépolitisation des nominations et des promotions des magistrats en confiant un rôle déterminant en la matière au CSJ.

Mais cette réforme n'a pas permis de résoudre les questions essentielles que sont celles de la lenteur de la Justice, de son accessibilité, de son humanité, du sentiment d'insécurité, de l'impunité ou du sentiment d'impunité, de la récidive, du développement du narcotrafic et du crime organisé, de la cybercriminalité ou des violences intrafamiliales.

Depuis lors, différents gouvernements ont tenté d'apporter des réponses à ces questions, mais ils se sont heurtés aux difficultés budgétaires et parfois à l'opposition de nombreux acteurs du secteur.

Il est urgent de pouvoir sortir de cette logique délétère et de remplacer la dynamique d'un cercle vicieux par un cercle vertueux.

Il faut absolument sortir de ce cercle vicieux. Pour les Engagés, il est inacceptable de voir :

- Des victimes attendre un jugement pendant des années ou pendant des mois dans des situations d'urgence où la vie des familles est en jeu.
- Des entreprises bafouer les droits des consommateurs parce qu'elles savent que ceux-ci n'ont ni le temps ni l'argent d'obtenir gain de cause en Justice.
- Des consommateurs refuser de payer ce qu'ils doivent et mettre en difficulté de petites entreprises.
- Des locataires refuser de payer sans raison leur loyer ou des propriétaires refuser de faire des réparations.
- Des plaintes de victimes classées sans suite, non pas parce qu'elles ne sont pas fondées ou qu'il n'est pas possible d'identifier l'auteur, mais simplement faute de moyens.
- De grands fraudeurs ou de grands criminels échapper à une condamnation parce que faute de moyens on n'a pas pu obtenir leur condamnation dans un délai raisonnable.



- Des entreprises acculées à la faillite parce que leurs concurrents pratiquent la fraude sociale ou fiscale en toute impunité.
- Des travailleurs licenciés abusivement attendre trop longtemps le paiement d'un préavis et d'une allocation de chômage.
- Des victimes de cybercrimes ou de cyberharcèlement abandonnées à leur sort.
- Des femmes qui se sentent menacées par un ex-compagnon/conjoint dont les appels au secours restent sans effet.
- Etc.

Parce que ces situations où les droits des personnes sont trop longtemps bafoués et où prévaut le déni de Justice constituent la négation de l'État de droit et même de la civilisation qui visent à substituer aux rapports de forces des rapports de droits, à remplacer la loi du plus fort par la loi votée par le parlement, à protéger les personnes honnêtes contre celles qui ne le sont pas, à protéger les plus faibles contre les plus forts...

Parce que l'on doit faire face à des phénomènes qui se développent dangereusement et par rapport auxquels les réponses restent très insuffisantes : crime organisé et narcotrafic, lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, cybercriminalité et violences intrafamiliales (ou faites aux femmes, aux enfants, aux mineurs).

Parce que l'on doit absolument sortir de ce cercle vicieux, il est indispensable de bénéficier de la confiance des acteurs et de leur connaissance de la réalité. La première étape de notre programme est de rétablir la confiance entre le monde politique et les acteurs, car, sans confiance, les réformes réussies sont impossibles.

Pour rétablir la confiance et permettre un débat serein avec les acteurs sur les réformes nécessaires, il est indispensable de leur donner très rapidement les moyens que prévoient les dispositions légales et réglementaires et de se doter des outils de pilotage du système. Sans cela, les réformes proposées se heurteront à l'hostilité des acteurs qui brandiront le manque de moyens et l'incapacité de mesurer l'impact des réformes.

1 — NOTRE VISION

1.1. LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA JUSTICE

La justice a été largement victime des efforts budgétaires qui ont dû être réalisés depuis les années 80 et a peu profité des périodes de relâchement de ces efforts.

Les cadres et les tableaux organiques prévus par les lois et règlements sont loin d'être remplis (autour de 90 % pour les magistrats du siège et de 85 % pour ceux du parquet), soit 258 magistrats manquants par rapport aux cadres¹⁸³, auxquels il faut encore ajouter les absences de longue durée dues aux maladies qui, dans certains arrondissements, représentent près de 10 % des effectifs.

Jusqu'à présent, les gouvernements successifs justifient leur refus de remplir les cadres et autres tableaux organiques au motif qu'ils seraient désormais obsolètes vu l'évolution de la charge de travail et qu'il faut donc les revoir avant de les remplir. Cette révision est en cours depuis plus de 20 ans au sein de la Justice, sans résultats concluants ou consensuels.

L'attentat d'octobre 2023 est venu encore une fois souligner que loin d'être une simple question de nombre, le manque important d'effectifs du Parquet est venu entraver ses missions puisque le dossier du terroriste est resté « oublié » plus d'un an faute de vérification du suivi des dossiers en cours.

Il est plus que temps de remplir les cadres sans attendre leur hypothétique révision, d'autant plus que les éventuels écarts entre les cadres existants et d'éventuels nouveaux cadres pourront facilement être corrigés en raison des très importants départs à la retraite au cours des prochaines années¹⁸⁴ et de l'important arriéré à absorber.

Il s'agit là d'une première étape destinée à rétablir un minimum de confiance qui devrait être

suivie d'une révision des cadres à la hausse afin d'atteindre au minimum un nombre de magistrats conforme à la moyenne européenne. En effet, le nombre de magistrats en Belgique est nettement inférieur à cette moyenne et très nettement inférieur à la moyenne des pays environnants, France exceptée. Il est par exemple inférieur de 22 % pour les greffiers et personnel judiciaire, de 30 % pour le parquet et de 40 % pour le siège. En revanche, le nombre de dossiers introduits en justice est largement supérieur à la moyenne européenne (près de 200 %).

Cette première étape nécessite que des mesures soient prises pour pouvoir disposer d'un nombre suffisant de magistrats, ce qui implique de rendre la profession plus attrayante et d'améliorer les procédures de recrutement et de nomination (voir infra nos propositions).

1.2. LES OUTILS DE PILOTAGE

Les données disponibles concernant le fonctionnement de la Justice sont très insuffisantes pour piloter le système. Cette insuffisance des données concerne à la fois les investissements, le personnel, l'input et l'output. Il est nécessaire que ces données gagnent en transparence et en lisibilité.

Les données ne permettent pas de suivre l'évolution puisque leur présentation et leur granularité ont fait l'objet de modifications successives et en particulier en 2018, ce qui empêche toute comparaison et toute analyse de leur évolution.

Elles sont excessivement agrégées et ne permettent donc pas d'identifier les chiffres selon les types de procédures ou les matières qui peuvent varier fortement devant une même juridiction (référé, demandes d'expertises, récusation, changement de langue, examen du fond...) ou selon les matières (responsabilité civile, droit des contrats, droit familial, construction...).

Elles permettent parfois de calculer des durées moyennes de procédures, mais celles-ci sont peu significatives tant elles mélangent des types de procédures différentes ou des durées qui peuvent varier considérablement.

Elles sont en outre totalement lacunaires en ce qui concerne l'issue des procédures tant au pénal qu'au civil. Il est impossible de connaître pour les différents tribunaux et dans les différentes matières, quelle est la part des recours qui aboutissent -en tout ou en partie- et la part de ceux qui échouent, quelle est la part des jugements rendus en première instance qui font l'objet d'un appel et parmi ceux-ci quelle est la part qui conduit à un résultat différent de la première instance (idem pour la cassation, mais c'est plus marginal).

Dans ce contexte, il n'est pas aisé de concevoir des réformes en connaissance de cause ni de mesurer leur impact potentiel.

C'est pourquoi les réformes proposées suscitent le plus souvent la méfiance et donc rapidement l'opposition dès lors qu'elles atteignent une certaine envergure et que l'auteur de la réforme n'est pas capable d'en mesurer l'impact sérieusement.

Il est donc primordial de révolutionner la manière dont sont produites les statistiques judiciaires afin d'en augmenter considérablement la granularité et de permettre des comparaisons dans le temps.

À cet égard, la constitution de la base de données reprenant l'ensemble des jugements et arrêts rendus constitue une réelle opportunité. Cette base de données devait initialement être créée en septembre 2020 suite à la révision de l'article 149 de la Constitution intervenue en 2018. Elle n'existe toujours pas, alors qu'elle devrait permettre de disposer, à l'aide de l'intelligence artificielle, de données extrêmement précieuses pour piloter le système : lois appliquées (et donc matières concernées), timing de la procédure, objet de la demande, résultat de la procédure, tribunal...

Ces données seraient également particulièrement précieuses pour mesurer la charge de travail.

La mise en place de cette base de données des jugements constitue donc une priorité si l'on veut pouvoir réformer la Justice en connaissance de cause plutôt qu'à l'aveugle, si l'on veut pouvoir débattre de manière informée des meilleures réformes à mettre en place, si l'on veut démocratiser le débat autour de ces réformes avec les acteurs et au sein du Parlement.

Ces deux préalables relatifs aux moyens humains et aux statistiques nécessaires pour piloter le système, doivent permettre de juger du bien-fondé et de compléter les réformes que nous proposons pour rendre confiance à la population, améliorer les conditions de travail des acteurs de la Justice, rendre plus efficaces la Justice et ses procédures et prendre des sanctions qui ont du sens et qui préparent l'avenir.

Ces réformes doivent notamment permettre de relever quatre défis prioritaires : lutter contre la grande criminalité et le narcotrafic, lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, lutter contre les différentes formes de cybercriminalité et lutter contre les violences familiales et sexuelles et protéger leurs victimes.

1.3. LES CONSTATS

Comparativement aux autres États de l'Union européenne¹⁸⁵, notre pays ne consacre pas assez de moyens à la Justice et à sa police. Le budget (2020) consacré à la Justice en Belgique est de 0,22 % du PIB soit un chiffre inférieur à la moyenne européenne de 0,43 % du PIB alors que le nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses qui entrent dans les tribunaux est beaucoup plus important en Belgique que dans les autres pays européens (6,1 pour 100 habitants pour 2,2/100 habitants pour la moyenne européenne).

¹⁸³ Les cadres prévus à l'heure actuelle sont de 1661 pour les juges et 952 pour le Parquet.

¹⁸⁴ Entre le 1^{er} mai 2023 et le 31 décembre 2024, 82 magistrats auront atteint la limite d'âge ou déjà demandé leur retraite.

¹⁸⁵ <https://rm.coe.int/cepej-rapport-2020-22-f-web/1680a86278>



Les justiciables et les acteurs de la Justice s'accordent pour dire que :

- La Justice est trop lente. Le temps qui sépare l'introduction d'une procédure et sa clôture est beaucoup trop long. Dans un arrêt du 5 septembre 2023, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Belgique pour violation du droit à un procès équitable en raison du délai de procédure, la Cour dénonçant un problème structurel. Les données statistiques sont manquantes, seuls les dossiers entrants, sortants et pendants sont comptabilisés. Quelques chiffres encore trop fragiles sont avancés¹⁸⁶ de 220 jours de durée pour des litiges civils en première instance et de 553 jours en deuxième instance. Les chiffres de la

Cour d'appel de Bruxelles sont de loin les plus alarmants à 1031 jours pour un dossier d'appel auquel il faut ajouter la procédure de première instance¹⁸⁷. Les données des tribunaux ont été standardisées depuis 2018.

- La Justice n'est pas assez accessible. Le coût des procédures (honoraires des avocats et huissiers, frais et droits de greffe...) ne permet pas à la classe moyenne d'y recourir. Leur complexité ne permet pas aux justiciables de s'y retrouver et de comprendre ce qui s'y joue.
- Au pénal, de trop nombreuses plaintes sont classées sans suite, ce qui suscite le désarroi voire la colère des victimes. Sur 640000 affaires entrantes au parquet, plus de la moitié sont classées sans suite.
- Au pénal, les victimes ont trop souvent le sentiment de n'être pas suffisamment écoutées et prises en compte.
- Au pénal, le taux de récidive est excessivement élevé (près de 60 %), surtout en matière de roulage. Cela conduit les uns à réclamer des peines plus longues et plus sévères en particulier pour certains crimes ou délits et les autres à promouvoir des peines alternatives et un meilleur accompagnement des condamnés durant l'exécution de leur peine et après celle-ci.
- Le parquet n'est pas en mesure de poursuivre toutes les infractions qui le méritent et est trop souvent contraint de classer les dossiers sans suite (1/2 des plaintes) ou de transiger face au risque de prescription.
- Les juges ne parviennent pas à condamner assez rapidement les personnes poursuivies, ce qui crée un sentiment d'impunité et d'injustice.
- Les juges ne parviennent pas à trancher suffisamment rapidement les conflits qui opposent les citoyens entre eux ou les entreprises, ce

qui crée de la frustration, de la violence et de l'insécurité juridique.

- L'exécution des peines se déroule beaucoup trop tardivement après la condamnation tant pour les peines de prison que pour les sanctions alternatives.
- La prison ne contribue pas à la réinsertion des condamnés dont le taux de récidive est considérable.

2 — NOTRE STRATÉGIE : RÉCONCILIER LES ACTEURS DE NOTRE SOCIÉTÉ ET NOS INSTITUTIONS

Face à cette situation, il est urgent de refinancer substantiellement notre Justice, mais aussi de la rendre plus efficace afin que les moyens réinvestis permettent à la Justice de mieux assumer ses missions et surtout celles d'entre elles où leur plus-value est la plus incontestable.

Le statu quo n'est pas acceptable, car il est source d'insécurité juridique, d'estompement des normes, de frustration et donc de violence qui peut alors devenir le mode de règlement des conflits.

Augmenter les budgets de la Justice, c'est investir. C'est dépenser maintenant pour éviter de devoir dépenser davantage plus tard.

Une Justice pénale rapide sanctionnant de manière appropriée les primodélinquants permet d'éviter la récidive et donc souvent la prison.

Une Justice civile rapide constitue un élément important pour créer un climat propice aux investissements privés. Savoir que le juge fera rapidement respecter la loi et les contrats est essentiel pour les investisseurs petits ou gros. On évite ainsi le pourrissement des situations humaines ou économiques qui autrement conduisent à la violence ou à la faillite.

Pour retrouver une société juste et apaisée, il faudra parvenir à rendre confiance à notre population, il faudra réhabiliter les acteurs de la Justice qui se retrouvent régulièrement sur le banc des accusés alors qu'ils sont eux-mêmes victimes du manque de moyens financiers, du manque de personnel, de l'état critique des infrastructures, du manque de matériel...

2.1. RENDRE CONFIANCE À LA POPULATION

2.1.1. RENDRE LE DROIT ET LES PROCÉDURES PLUS ACCESSIBLES

Nous voulons :

- Promouvoir la formation des jeunes aux rudiments du droit. Toute personne risque d'être un jour confrontée à la Justice pour faire respecter ses droits, pour respecter ses obligations ou être poursuivie. Il est donc important que les jeunes bénéficient dans leur parcours de formation, d'un enseignement des rudiments du fonctionnement de la Justice. Cet enseignement peut être dispensé par les professeurs dans le cadre du cours de citoyenneté avec par exemple le soutien d'opérations comme « Avocat dans l'école ». La formation aux modes alternatifs de règlement des conflits comme la médiation doit être menée dès l'école pour sortir de l'idée que tout conflit doit se résoudre en Justice et découvrir des moyens de régler les conflits auxquels chacun est confronté.
- Développer les approches intégrées des justiciables polytraumatisés Les avocats sont souvent confrontés à des justiciables dont les problèmes juridiques pour lesquels ils consultent ne sont qu'une facette d'un problème bien plus large impliquant bien d'autres disciplines que le droit, de leur côté des personnes aux problèmes complexes ne savent plus vers qui se tourner quand leurs difficultés sont situées au carrefour de différentes matières juridiques, mais aussi sociales et psychologiques. C'est

¹⁸⁶ https://justice.belgium.be/fr/statistiques/eu_justice_scoreboard#2

¹⁸⁷ <https://csj.be/admin/storage/hrj/22.06.30-rapport-audit-ca-bxl-def.pdf>; p. 97

pourquoi des projets de cabinets multidisciplinaires se développent. Ils regroupent des avocats, mais aussi des psychologues et des assistants sociaux afin de pouvoir offrir une solution globale au justiciable. Depuis, 2019, l'ASBL « Casa legal », offre un modèle qui mérite d'être soutenu et démultiplié.

- Élargir le bénéfice de l'aide juridique à la classe moyenne. L'aide juridique n'est accessible qu'aux personnes ayant un très faible revenu (1.526 euros pour un isolé, 1.817 euros pour un ménage). Même si ces montants ont été récemment augmentés, ils ne rendent pas la justice accessible à tous. Il est donc proposé de poursuivre le relèvement progressif du plafond de revenus et d'inciter à la souscription d'assurances défense en Justice à des tarifs très limités voire la souscription par les employeurs de telles polices au bénéfice de leurs employés, mais avec une franchise afin d'éviter la surconsommation.
- Augmenter les honoraires de la partie gagnante qui peuvent être mis à charge de la partie perdante. Actuellement, la partie qui est reconnue comme étant dans son droit peut faire supporter une partie de ses frais et honoraires par la partie perdante (l'indemnité de procédure prévue à l'article 1022 du Code judiciaire). Cela permet à des parties pour lesquelles les honoraires d'avocats sont un obstacle de faire valoir leurs droits. Cela permet de sanctionner les personnes qui ne respectent pas leurs obligations, car elles parient que l'autre partie n'a pas les moyens de leur imposer le respect en allant en Justice. C'est donc un mécanisme utile. Mais il souffre d'une faiblesse : les plafonds prévus par l'arrêté royal qui met en œuvre cet article sont trop faibles. Il est donc proposé de revoir ces montants à la hausse, tout en permettant toujours au juge de les augmenter ou de les réduire par décision motivée pour tenir compte notamment des moyens dont disposent les parties, ainsi que d'examiner dans quelle mesure ce mécanisme pourrait être étendu au justiciable non représenté par un avocat.

— Les lieux de Justice doivent également rester proches du justiciable surtout dans les régions rurales. Il est fondamental de conserver une répartition équilibrée des lieux de justice sur le territoire afin que la Justice de reste proche de tous, en ce compris dans les régions rurales. Cependant, il convient de rationaliser les locaux utilisés par la Justice dans une même commune.

2.1.2. MIEUX TRAITER LES VICTIMES

Nous voulons :

- Augmenter le plafond de l'aide financière pour les victimes d'actes intentionnels de violence. La Commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence, octroie, dans les conditions légales, une aide financière de manière subsidiaire plafonnée à 125.000 €. Ce montant est largement insuffisant pour compenser de manière décente les préjudices des personnes les plus gravement atteintes. Par conséquent, nous souhaitons, dans un premier temps, doubler ce plafond pour toutes les victimes et ce sans conditions supplémentaires. Par ailleurs, il faut veiller à diminuer la longueur de la procédure d'indemnisation.
- Accueillir mieux les victimes et leur accorder davantage de place dans les procédures. Depuis l'affaire Dutroux, des progrès importants ont été accomplis dans l'accueil des victimes. Il n'en reste pas moins que trop souvent les victimes subissent encore une forme de victimisation secondaire en raison de la manière dont elles sont traitées par l'appareil judiciaire. Elles restent insuffisamment accompagnées et entendues. Elles restent insuffisamment protégées du regard de l'auteur de l'agression. C'est particulièrement le cas pour les victimes d'actes de violence (intrafamiliales). Dans cette perspective, il faudrait notamment examiner la possibilité pour le juge d'entendre la victime hors de la présence de l'auteur, mais en présence de son avocat.

- Promouvoir la Justice restaurative à travers la médiation pénale. La Justice restaurative est un des objectifs de la médiation pénale, elle vise à restaurer des relations humaines et une dignité pour chacune des personnes impliquées dans la cause. Il est essentiel que la reconnaissance de la souffrance infligée par l'auteur de l'infraction soit non seulement reconnue par lui, mais que cette reconnaissance soit exprimée auprès de la victime, que cela soit lors d'entretiens dirigés ou lors d'une audience du tribunal de manière spontanée (et si possible avant les audiences judiciaires), que l'auteur de l'infraction puisse reconnaître les faits, mais surtout la souffrance qu'il a provoquée, qu'il puisse avoir de l'empathie à l'égard de sa victime et que celle-ci soit en capacité de l'entendre. De même, pour la victime, cette rencontre, si elle est bien préparée, peut être restaurative. Certaines choses sont irréparables et le conflit et les dégâts causés sont toujours présents, mais ils peuvent être vécus autrement et permettre un changement de perspective grâce à ces reconnaissances mutuelles. Avec l'aide d'un tiers, médiateur pénal, ces rencontres peuvent reconstruire.

- Réduire de 50 % le nombre de classements sans suite des plaintes pour motif de moyens insuffisants. Actuellement, près de 640.000 plaintes sont déposées dont plus de la moitié sont classées sans suite¹⁸⁸. Il est normal qu'une partie des plaintes soient classées sans suite, soit qu'elles apparaissent immédiatement infondées, soit qu'elles soient dirigées contre des personnes non identifiées ou identifiables. Cependant, de nombreuses plaintes sont classées faute de moyens pour les examiner. Ce n'est pas acceptable. Lorsque des justiciables se donnent la peine d'introduire une plainte, celle-ci doit normalement pouvoir être examinée. Ces classements sans suite systématiques constituent des dénis de Justice. Or ce n'est pas tant l'ampleur de la sanction qui dissuade, mais la certitude de la sanction. Cette situation peut conduire à de la violence : les comptes

étant réglés par les poings et les délinquants impunis à de nombreuses reprises commettant des délits de plus en plus graves.

- Soigner et héberger les internés dans des institutions de soins appropriées : la loi sur l'internement devait permettre que les internés bénéficient enfin d'un encadrement de soins adaptés à leurs problématiques. Quelques nouveaux centres pour internés ont vu le jour, mais nous sommes encore loin du compte. Ces établissements doivent urgemment voir le jour dans l'ensemble du pays, mais particulièrement en FWB où la situation est très difficile. Il n'est pas acceptable que les internés croupissent dans les sections psychiatriques des prisons où les soins sont largement insuffisants par manque de médecins. Et ce malgré les nombreuses condamnations internationales et nationales de la Belgique en la matière.

2.2. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ACTEURS DE LA JUSTICE

2.2.1. RENFORCER LES MOYENS HUMAINS POUR REJOINDRE LA MOYENNE EUROPÉENNE

Nous voulons :

- Remplir à 100 % les cadres prévus par la loi avant de les adapter en fonction de la charge de travail (voir supra).
- Recruter 150 assistants de Justice francophones supplémentaires. Le manque d'assistants de Justice -qui relèvent de la FWB- pèse gravement sur l'ensemble de la chaîne pénale. Faute d'assistants en suffisance, les peines alternatives ne sont pas exécutées dans un délai assez rapide ni parfois prononcées, les médiations pénales ne peuvent avoir lieu, la réinsertion des détenus se passe mal, l'accompagnement social et les plans de détention

¹⁸⁸ Rapport Conseil de l'Europe 2022 : Efficacité et qualité de la justice en Europe, <https://rm.coe.int/cepej-fiche-pays-2020-22-f-web/1680a86277> ; https://justice.belgium.be/fr/statistiques/ministere_public.

individuels ne peuvent être mis en route faute d'accompagnement qualifié. Il est donc essentiel de disposer de suffisamment d'assistants de Justice si on veut lutter contre l'impunité, éviter la prison, réinsérer les détenus et éviter la récidive. Il faut refédéraliser les Maisons de Justice ou, à défaut, un mécanisme de financement fédéral doit être prévu pour tenir compte des économies que génèrent les assistants de Justice au bénéfice du fédéral. Il faudrait profiter de cette refédéralisation pour accroître les relations entre assistants de justice et magistrats, afin d'apporter plus de cohérence entre le prononcé des peines et leur exécution. Actuellement, il existe des formations « peines et mesures alternatives » qui sont obligatoires pour les stagiaires judiciaires et facultatives pour les magistrats. L'idée serait d'en faire des « forums de discussions » obligatoires pour les magistrats concernés et assistants de justice, durant lesquels chacun explique son travail afin de s'accorder sur une méthodologie à adopter dans le but d'améliorer la cohérence et de diminuer la récidive.

— Rendre la fonction de magistrat plus attrayante. Pour pouvoir remplir les cadres, il faut que des candidats de qualité se présentent. Aujourd'hui, la fonction de magistrat a perdu de son attrait.

+ Le manque de magistrats entraîne une surcharge de travail et parfois un découragement ou même des maladies de longue durée, l'arriéré qui en résulte suscite la frustration des justiciables ;

+ La qualité de l'informatique et des bâtiments n'attire pas ;

+ La perte importante d'avantages en termes de retraite (fin de l'éméritat, carrières mixtes...) et la rigidité du statut, qui exclut le travail à temps partiel ou les interruptions de carrière, n'incitent pas les juristes à endosser une carrière de magistrat.

Sans fonctionnariser les magistrats, il est urgent de revoir leur statut pour le rendre plus attrayant notamment en permettant une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle (travail à temps partiel, interruptions de carrière...).

— Améliorer les procédures de recrutement pour permettre des recrutements plus spécialisés. Les examens et concours d'accès à la magistrature sont excessivement exigeants vis-à-vis notamment de professionnels expérimentés du droit en ce qu'ils sont encore trop peu spécialisés. C'est pourquoi il est proposé de prévoir, en plus des autres voies d'accès, des concours/examens spécialisés qui ne seraient accessibles qu'à des juristes ayant démontré une expérience et une pratique pertinentes dans un domaine du droit particulier (droit familial, droit du travail, droit fiscal, droit des marques, droit de la concurrence, droit de la construction, droit pénal financier ...). Les candidats pouvant démontrer une expérience académique, d'avocat, de juriste d'entreprise ou de fonctionnaire de 15/20 ans dans un de ces domaines pourraient présenter un examen portant sur ce domaine. Ils ne pourraient siéger que dans ces domaines, sauf à passer le concours général ou un autre concours particulier.

— Rémunérer correctement et plus rapidement les avocats qui assurent l'aide juridique. Même si des efforts importants ont été réalisés ces dernières années, la rémunération des avocats dans le cadre de l'aide juridique reste faible, incertaine et tardive (1 an plus tard). Cela risque d'entraîner une pénurie d'avocats d'expérience dans ce cadre. C'est pourquoi nous proposons que les avocats soient payés endéans les 6 mois [et que l'enveloppe de l'aide juridique ne soit plus une enveloppe fermée de manière à garantir la rémunération des prestations même si le nombre de celles-ci augmente].

— Poursuivre le renouvellement du parc informatique. Des efforts ont été accomplis en la matière. Il faut les poursuivre et veiller à ce que le matériel permette l'utilisation des évolutions en matière de numérisation des dossiers, d'e-justice et d'intelligence artificielle tant en

ce qui concerne les machines que les logiciels et autres banques de données. Il faut que les magistrats disposent des moyens nécessaires pour répondre au travail fourni par les parties au litige. Il ne faut plus que les avocats devenant magistrats aient le sentiment de voyager en arrière dans le temps.

— Offrir des lieux de travail dignes. L'état de nos lieux de Justice est indigne et parfois dangereux tant pour ceux qui viennent pour y être jugés que pour ceux qui y travaillent. Il est urgent que la Justice puisse disposer de locaux de qualité. Il en va de l'attractivité des métiers qui y sont exercés et de l'image de la Justice.

2.2.2. RENDRE PLUS EFFICACES LA JUSTICE ET SES PROCÉDURES

a. Développer un outil statistique permettant un pilotage digne de ce nom

Nous voulons :

— Poursuivre le processus en cours. Depuis plusieurs années, un travail est effectué pour mesurer dans les différentes juridictions le nombre d'affaires entrantes et sortantes. C'était nécessaire, mais cela reste très insuffisant pour pouvoir piloter. Ces données doivent être beaucoup plus affinées tant les affaires



sont variées du point de vue de leurs enjeux ou du temps qu'elles prennent. Les données actuelles débouchent sur des moyennes qui mêlent des affaires dont les enjeux n'ont rien à voir et dont le temps de travail nécessaire varie considérablement même si des progrès semblent se réaliser dans la mesure de charge appelée AMAI 1.

- Utiliser la digitalisation et l'intelligence artificielle pour la compléter. Depuis la révision constitutionnelle du 22 avril 2019, tous les jugements doivent être publiés par la voie électronique dans une base de données. Après près de 5 ans, ce n'est toujours pas le cas. Il est essentiel que cette base de données soit rapidement disponible grâce à l'intelligence artificielle. L'utilisation de l'intelligence artificielle doit permettre de pseudonymiser rapidement les jugements. Lorsque ceux-ci seront intégrés dans la base de données, l'utilisation de l'intelligence artificielle permettra d'en tirer de multiples informations statistiques sur les durées des procédures, sur les types de procédures et, surtout, sur le résultat des procédures. Ces données doivent permettre de piloter le système tant au niveau organisationnel que législatif. Des appels systématiquement rejetés dans certains cas doivent pouvoir être découragés. L'émergence d'un contentieux important accompagnée de jurisprudences divergentes suite à une réforme législative peut être l'indication que celle-ci doit être revue rapidement pour clarifier les règles.

b. Renforcer les moyens technologiques et matériels

Nous voulons :

- Digitaliser les procédures. La digitalisation des procédures doit être poursuivie, ce qui passe par une numérisation des dossiers judiciaires. Il est regrettable qu'en 2021, seul un dépôt de document sur 4 ait eu lieu par voie numérique. Il s'agit de fluidifier ainsi les échanges de pièces et d'informations, de faciliter le travail de l'ensemble des acteurs du procès, mais aussi de réaliser des économies considérables (plis judiciaires, frais d'huissiers...). Pour cela, il faut munir

les greffes de matériel performant et prévoir du personnel chargé d'encoder tous les dossiers.

- Introduire l'intelligence artificielle là où les avantages l'emportent sur les risques. Les perspectives offertes par l'intelligence artificielle en matière de Justice sont à la fois exaltantes et effrayantes. Exaltantes parce que l'IA permet un gain de temps considérable dans le traitement des données relatives à la législation et à la jurisprudence et une grande cohérence dans le traitement de ceux-ci. Elle offre donc la perspective d'une Justice soulagée de recours qui n'ont pas ou guère de chances d'aboutir, d'une Justice beaucoup plus rapide et d'une Justice dont l'issue est plus facile à prédire, ce qui est un gage de sécurité juridique. Mais ces perspectives sont également effrayantes parce que l'IA risque d'échapper au contrôle humain si des mécanismes permettant de vérifier sa neutralité ne sont pas mis en place, parce qu'il n'est pas acceptable que ses jugements sur des situations humaines ne soient pas contrôlés par des juges et parce qu'il est des secteurs où la dimension relationnelle et humaine est primordiale. Il est donc aussi essentiel d'intégrer cet outil que d'en limiter les risques. C'est pourquoi nous voulons que :

- + La base de données de jugements prévue suite à la révision constitutionnelle soit effectivement mise en place et qu'elle permette le traitement automatisé de toutes les informations qu'elle contiendra.
- + La neutralité des algorithmes utilisés devra être garantie et contrôlée dans un cadre législatif défini.
- + Le rôle de l'intelligence artificielle ne pourra jamais se substituer au jugement des magistrats qui devront toujours en contrôler le résultat, mais devra aider à la décision des magistrats.
- + L'intelligence artificielle devra permettre de libérer du temps pour permettre aux magistrats d'accorder davantage de temps là où la dimension humaine des conflits est la plus importante.

c. Soulager les tribunaux pénaux

Nous voulons :

- Étendre les sanctions administratives communales (SAC). Le parquet et les juges ne parviennent pas, faute de moyens, à sanctionner les petites infractions, les incivilités. Or celles-ci minent le vivre-ensemble et leur impunité conduit à une forme d'estompement de la norme et à la frustration des victimes. Les SAC constituent une réponse à cette impunité puisqu'elles permettent à un fonctionnaire sanctionnateur d'infliger des sanctions administratives pour ces infractions. Il est proposé d'élargir le spectre des infractions qui peuvent faire l'objet de SAC notamment aux infractions relatives aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et le service, au sexisme dans l'espace public, à la répression de l'ivresse ou de la gravité.
- Évaluer et développer le plaider coupable. Depuis 2016, une procédure de reconnaissance préalable de culpabilité a été mise en place. Elle entoure cette reconnaissance de toute une série de garanties qui permettent de s'assurer qu'elle est faite en connaissance de cause. Elle permet qu'une peine inférieure soit prononcée. Force est de constater que cette procédure – largement utilisée en France et au Royaume-Uni – est très rarement appliquée, alors qu'elle devrait permettre un gain de temps important. Il convient d'examiner les raisons du très faible recours à cette procédure et d'y porter remède.
- Développer la médiation pénale. Le Parquet peut proposer, pour les faits requérant une peine d'emprisonnement de moins de 2 ans, de procéder à une médiation pénale. Par le biais d'un accord entre l'auteur de l'infraction et la victime, la médiation pénale vise à trouver une réponse réparatrice à un dommage matériel ou moral. Au-delà de la réparation, le Parquet peut également ajouter des conditions à respecter telles que participer à une

formation, suivre une thérapie ou effectuer un travail d'intérêt général. La médiation pénale est sous-utilisée alors même qu'elle permet une association plus directe de la victime au règlement du conflit, ainsi que le traitement de délits mineurs trop peu sanctionnés. Il est donc nécessaire de la développer. Il faut former des magistrats à ce type de médiation, l'idéal étant d'avoir un magistrat de référence en médiation pénale au sein de chaque tribunal.

- Élargir les transactions pénales. La loi belge sur les transactions pénales permet au Parquet de proposer à l'auteur d'une infraction, sous certaines conditions, de mettre fin aux poursuites moyennant le paiement d'une somme d'argent au profit de l'État. Parmi les conditions, il ne faut pas que la peine envisagée par le Parquet soit supérieure à 2 ans ni qu'il y ait d'atteinte grave à l'intégrité physique. Depuis l'élargissement de la loi en 2011, seules 1530 transactions ont été conclues (chiffres de décembre 2022), pour des recettes de plus d'un milliard d'euros au profit de l'État. Cela signifie qu'un trop grand nombre de dossiers qui entrent pourtant dans le spectre de la loi ne font pas l'objet d'une transaction. La loi sur la transaction pénale peut donner le sentiment d'une Justice de classe si elle est réservée uniquement à la « criminalité en col blanc ». Il faudra cependant veiller à ce que la sanction soit proportionnée à la capacité contributive. Enfin, ce système doit être parfaitement transparent.¹⁸⁹

d. Promouvoir les règlements amiables des conflits

Les règlements amiables des conflits sont trop peu utilisés tant en amont des procédures judiciaires qu'aux différents stades de celles-ci. Il s'agit pourtant d'outils importants qui permettent d'apaiser durablement les conflits qui naissent au sein d'une société puisque les solutions sont décidées par les personnes elles-mêmes. L'Union européenne pointe que ces modes de règlement des conflits sont insuffisamment promus en Bel-

¹⁸⁹ Nous nous opposons cependant au souhait de certains que la transaction pénale puisse être conclue même après un jugement de première instance, au risque de réduire à néant la primauté à accorder aux décisions prises par les Juges.

gique. Il faut donc davantage les promouvoir auprès des citoyens et des magistrats et mieux les financer. C'est en particulier le cas pour la médiation.

e. Accélérer les procédures civiles pour tendre vers un jugement dans l'année

Nous voulons :

- Mieux organiser les audiences afin d'accélérer les procédures civiles. Permettre aux magistrats de mieux préparer les audiences afin qu'ils puissent signaler aux avocats s'ils comptent accepter les plaidoiries dès l'audience d'introduction.
- Prévoir un système d'ordre de passage avec des heures via un système de type rendez-vous comme chez le médecin.
- Trancher davantage les affaires dès leur introduction. Soit dans la chambre d'introduction elle-même, soit devant une chambre parallèle à laquelle l'affaire serait renvoyée immédiatement (le même jour).
- Créer des chambres de règlement amiable et inciter les magistrats à y renvoyer les parties comme c'est le cas devant le tribunal de la famille et tout dernièrement devant le tribunal de l'entreprise.
- Privilégier le renvoi en médiation chaque fois que c'est possible et à tout moment de la procédure en profitant par exemple des délais d'attente pour une audience de plaidoirie afin de permettre aux justiciables de trouver des accords plus durables, car ils seront proposés et acceptés par toutes les parties.
- Dans certaines matières, élargir les saisines permanentes pour permettre, sans pour autant en abuser, de revenir devant le tribunal si des circonstances ont changé ou évolué plutôt que de devoir relancer citation ou requête. Par contre, il faut sanctionner davantage les recours abusifs.

- Rendre les décisions judiciaires plus rapides et moins coûteuses, pour faciliter leur exécution, en proposant que les notifications de jugements par voie électronique soient la norme plutôt que les significations par voie d'huissier tout en préservant les justiciables qui n'ont pas de possibilités de recourir au numérique.
- Promouvoir l'utilisation du formulaire de griefs concernant la procédure d'appel en matière pénale, qui semble bien fonctionner, afin de désengorger pour partie les juridictions d'appel.
- Envisager une révision de l'effet dévolutif de l'appel, en matière civile, en fonction des demandes des parties.

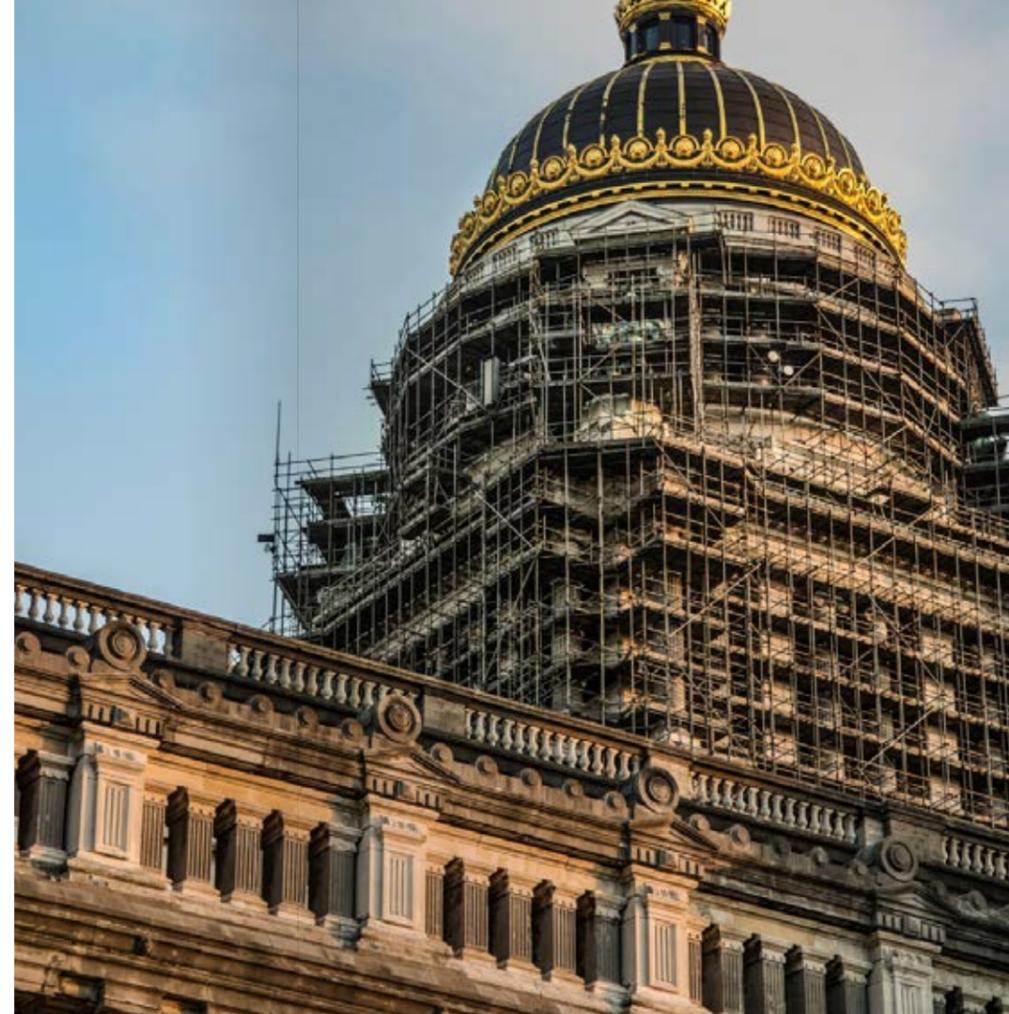
f. Harmoniser les délais d'appel et d'opposition à 30 jours

Les délais pour faire appel et opposition varient entre eux et selon les matières (pénal, civil, administratif...). Le délai de 15 jours pour former une opposition est trop court pour que le justiciable prenne connaissance de ses droits, qu'il consulte un avocat, que celui-ci prenne connaissance du dossier et que le nécessaire soit fait pour préparer le recours. Il convient d'harmoniser ces délais à 30 jours.

g. Accélérer les procédures pénales pour tendre vers un jugement dans l'année

Nous voulons :

- Réhabiliter la procédure accélérée. Pour éviter la récidive, pour être efficace et bien comprise, la sanction doit pouvoir intervenir dans un délai rapproché. La procédure de comparution immédiate, bien que partiellement amputée par la Cour Constitutionnelle, existe et doit trouver à



s'appliquer de manière large à travers les arrondissements judiciaires. On peut penser à de nombreux dossiers qui ne nécessitent pas des recherches poussées ou dont l'impact social impose une réponse la plus rapide possible : flagrants délits, atteintes aux policiers et aux services de secours...

- Créer des chambres spécialisées pour des formes particulières de délinquance. Le monde évolue, le type d'infractions et de nuisances à la société évolue également. Nous souhaitons revoir l'offre de chambres pénales afin de permettre une meilleure réaction aux infractions, tant pour éviter l'impunité que pour permettre un meilleur suivi des auteurs de délits. Ces nouvelles chambres doivent aussi impérativement constituer une opportunité de mieux prendre en charge les victimes. Nous proposons que soient créés dans chaque arrondissement 3 nouveaux types de chambres de jugement :

- Des chambres contre le cyberharcèlement pour poursuivre tous les actes délictueux commis en ligne comme le harcèlement, les menaces ou la diffusion de photos et vidéos privées sans consentement. Tous ces « crimes » seront correctionnalisés et ne relèveront plus du délit de presse et de la Cour d'assises.
- Des chambres contre les violences conjugales qui rassembleront des magistrats spécialisés avec des pouvoirs élargis pour mieux protéger les victimes et offrir un meilleur encadrement aux parties civiles, afin d'offrir une réponse plus rapide aux situations vécues dans les familles.
- Des chambres contre les assuétudes. La première chambre de traitement de la toxicomanie a été mise sur pied à Gand en 2008. Depuis, une seconde chambre similaire a été créée à Charleroi. Basées sur le modèle des Drug Treatment Courts aux États-Unis, elles ne fonctionnent pas selon le système d'une audience suivie d'un jugement, mais proposent un trajet de Justice restaurative d'une durée d'un an. Elles visent des toxicomanes qui ont commis des délits liés à leur consommation, à l'exclusion des violences à l'encontre des personnes et l'implication dans de grands trafics de stupéfiants. Via un accompagnement intensif du prévenu par des assistants sociaux de la maison de Justice, le juge vérifie régulièrement que la personne poursuivie met en place les démarches afin de sortir de son addiction. Avec ce système, le risque de récidive diminue de 80 %¹⁹⁰. S'il existe actuellement pour la toxicomanie, il pourrait s'élargir à d'autres formes d'assuétudes comme l'alcool ou les médicaments.
- Réduire les temps morts de la procédure pénale. Dans la chaîne pénale actuelle, il existe trop de temps morts. À la fin de l'instruction, il peut s'écouler de nombreux mois voire plus d'un an avant que le Parquet trace son réquisitoire et que le procès puisse être fixé. De

¹⁹⁰ Institut national de criminalistique et de criminologie, Justice et Sécurité, « IMPACT SUR LA VIE DES USAGERS DE DROGUE DE L'INTERVENTION DE LA CHAMBRE DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE », septembre 2015, <https://nicc.fgov.be/upload/publicaties/jsiv01fr.pdf>.

même, entre le réquisitoire et le procès, du temps est encore souvent perdu. Nous voulons grâce à une réforme de la procédure réduire ces temps morts au maximum.

- Adapter les compétences de la Cour d’assises. La Cour d’assises doit être préservée parce qu’elle permet aux citoyens de participer à l’œuvre de Justice, mais ses compétences doivent être adaptées parce qu’elle mobilise trop de moyens et dure trop longtemps. Il faudrait permettre une session plus rapide et pourquoi pas permettre aux jurés de prendre connaissance du dossier par voie numérique, réduire les audiences préalables, la lecture de l’acte d’accusation, etc. Les insultes et le harcèlement en ligne relèvent également de sa compétence puisque les écrits sur internet sont constitutifs d’un délit de presse. Or les « délits de presse » relèvent en vertu de la Constitution de la seule compétence de la Cour d’assises, ce qui leur confère une forme d’impunité de fait tant la lourdeur d’une Cour d’assises fait obstacle à sa convocation. Il convient donc de réviser la Constitution afin que ce type de délits ne relèvent plus de la compétence de la Cour d’assises.
- Limiter la détention préventive. Le recours à la détention préventive ne dépend pas du législateur qui l’a encadrée dans des conditions strictes. Malgré cela, les juges d’instruction utilisent énormément le mandat d’arrêt (près de 40 % des détenus sont en détention préventive), alors que d’autres solutions existent comme la probation ou le bracelet électronique. Il est insuffisamment recouru à ces solutions parce qu’on manque d’assistants de Justice. C’est pourquoi nous proposons de recruter de nombreux assistants de Justice (voir supra) afin notamment de permettre d’avoir une « garde » au niveau des maisons de Justice la nuit et les week-ends afin d’offrir en permanence aux juges d’instruction une alternative à la détention.

2.2.3. DES SANCTIONS QUI ONT DU SENS ET PRÉPARENT L’AVENIR

a. Sanctionner pour réduire de 50 % la récidive

Nous voulons :

- Déterminer les amendes et les propositions de transactions en fonction du revenu. Selon l’état de fortune du justiciable, une amende d’un même montant peut représenter une part non négligeable de son budget ou une infime partie de celui-ci. Une amende égale n’est donc pas forcément équitable. Nous entendons rendre, dans certains cas, les amendes proportionnelles aux revenus. Sortir de ce cercle vicieux. Cette réforme sera facilitée par le système de globalisation des revenus que nous préconisons sur le plan fiscal. Cette mesure n’a pour objet ni de supprimer les amendes pour les plus bas revenus ni d’alourdir les sanctions de la classe moyenne, mais de responsabiliser les plus riches et les entreprises.
- Promouvoir le recours aux peines alternatives à la prison. Nous voulons privilégier les peines alternatives qui ont du sens et faire de la prison le remède ultime. À l’heure actuelle, les prisons sont surpeuplées de manière structurelle avec des conséquences dramatiques sur les conditions de vie des détenus, les conditions de travail et de sécurité des gardiens. Nous voulons interroger l’institution pénitentiaire au regard de la dignité humaine, réfléchir aux conditions de détention, aux perspectives d’avenir qu’elle propose aux détenus, aux spirales de dangerosité qu’elle est susceptible de créer. À chaque fois qu’une personne sort plus dangereuse de prison qu’elle n’y est entrée, l’État de droit échoue. Seul un changement de méthode pourra réduire le taux de récidive. Il existe des peines alternatives à la prison telles que les peines de travail et les probation auxquelles il faut avoir bien plus souvent recours. Il faut dégager les moyens humains nécessaires à cette fin, comme les assistants de Justice.

- Exécuter rapidement les peines pénales. Chaque infraction doit faire l’objet d’une

sanction appropriée et cette sanction, quelle qu’elle soit, doit être exécutée rapidement et non des années après le jugement. Ce retard peut donner un sentiment d’impunité, créer de l’incertitude pour la personne condamnée comme pour la victime et un sentiment d’injustice si la sanction est exécutée, à un moment où le condamné a retrouvé un équilibre et est réinséré tant sur le plan professionnel que privé alors qu’il ne l’était pas au moment de la condamnation.

- Préparer la réinsertion tout au long de la détention. L’encadrement au niveau du personnel pénitentiaire et de l’accompagnement psychosocial doit être revu afin de disposer d’un personnel suffisant dont la mission première est d’encadrer le parcours de détention et de préparer à un parcours de réinsertion du détenu. Dans notre système, le taux de récidive est de près de 60 % et un détenu sur 4 récidive dans les 2 ans¹⁹¹. Pour ceux dont la détention est absolument nécessaire, il est indispensable de changer le paradigme carcéral grâce à un meilleur accompagnement en prison, mais aussi par le passage par des maisons de détention et des maisons de transition que nous souhaitons voir se développer sur le territoire. Celles-ci permettent en effet un meilleur accompagnement, une préparation à la réinsertion beaucoup plus effective en se focalisant notamment sur l’intégration au travail des détenus. Miser sur des politiques visant à limiter la récidive, c’est aussi fondamentalement contribuer à limiter le nombre d’infractions dans la société, se diriger vers une société apaisée. En Belgique, le coût réel d’un détenu était estimé 152 € par jour, plus de 55.000 € par an en 2022. Investir dans un véritable accompagnement des détenus par des professionnels dès le premier jour de la détention est un investissement important pour les détenus, mais aussi pour le budget, car il permet de limiter le nombre de récidives et donc de détenus à charge de la société.

b. Rôle des prisons, nombre d’agents, infrastructures...

Nous envisageons la prison comme un remède ultime, sachant qu’elle reste parfois indispensable afin de protéger notre société. Avec 9.679 places, mais près de 11.000 détenus, la Belgique fait face à une surpopulation carcérale structurelle à laquelle vient s’ajouter la problématique récurrente de l’état des infrastructures pénitentiaires. Les alternatives (et notamment les maisons de détention et de transition) doivent être développées et le recours à la détention préventive doit être drastiquement limité. Si cela ne suffit pas, il faudrait envisager que le nombre de places en prison soit adapté à la population carcérale. Il faut également veiller à ce que les établissements pénitentiaires soient dans un état correct. Une attention doit être fournie quant à la situation des femmes détenues qui bien que minoritaires au sein des prisons rencontrent des problèmes particuliers sur lesquels il convient de se pencher. Par ailleurs, le nombre d’agents pénitentiaires doit être suffisant tant pour assurer la sécurité que pour permettre l’accompagnement effectif des détenus. En matière de suivi des soins de santé en prison, le système est à revoir. Un transfert de cette matière a commencé entre le SPF Justice et le SPF Santé, cette procédure doit absolument pleinement aboutir.

D’autres mesures pour améliorer la santé en prison peuvent voir le jour, une expérience pilote visant à lier un hôpital universitaire à la gestion de la santé d’une prison pourrait être mise en place sur le modèle de la prison de Champ-Dollon¹⁹².

Les agents pénitentiaires sont des maillons importants de la Justice, il convient d’améliorer leur statut tant par de meilleures conditions de travail que par une formation adéquate.

¹⁹¹ MAES, E. (dir.), MINE, B., ROBERT, L. (dir.) (2015). *La récidive après une décision judiciaire. Des chiffres nationaux sur la base du Casier judiciaire central, Rapport de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche, n°38, mai 2015, 78 p. Groupe du Vendredi, « Nos prisons, un danger pour chacun de nous », novembre 2018.*

¹⁹² Voir « La santé et la promotion de la santé des personnes détenues en milieu carcéral » de Véronique SALVI Rapport parlementaire à la demande du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l’Action sociale et du Patrimoine, Monsieur Maxime Prévot, octobre 2016.

3 — NOTRE OBJECTIF : RELEVER LES QUATRE DÉFIS PRIORITAIRES

Les phénomènes de sécurité les plus menaçants pour notre sécurité intérieure ont largement évolué. Voici quelques années, les vols dans les habitations, les vols à main armée, ou encore les escroqueries classiques étaient logiquement la priorité des services de police sur le plan judiciaire.

Aujourd'hui, les menaces principales sont la criminalité organisée au sens large dont le trafic de drogue et la criminalité économique et financière organisée, l'extrémisme et le terrorisme violents, et le cybercrime.

Ces phénomènes ont plusieurs points communs :

- ils sont en augmentation manifeste ou connaissent des évolutions majeures.
- ils sont potentiellement très déstabilisants pour l'État, son économie, son bon fonctionnement et sa réputation.
- surtout, les *modus operandi* s'inscrivent de plus en plus dans le monde digital, articulé avec le monde réel.

Ces trois grandes menaces, ainsi que les violences intrafamiliales, contre les femmes et les mineurs en général, constituent des phénomènes de criminalité en pleine expansion, qui touchent une grande partie de la société et qui constituent autant de défis vis-à-vis de notre État de droit.

3.1. LE CRIME ORGANISÉ ET LE TRAFIC DE DROGUES

Le crime organisé, et plus particulièrement le narcotrafic, fait peser une menace grave sur notre sécurité et notre État de droit. Les moyens colossaux dont il dispose lui permettent de se développer rapidement et de gangréner progressivement notre société en tuant, en menaçant ou en corrompant tout ce qui lui fait obstacle : doc-

kers, douaniers, policiers et demain, magistrats ou responsables politiques. De plus, il installe des zones de non-droit.

Il est donc urgentissime de se doter des moyens nécessaires pour combattre efficacement le crime organisé, car plus il se développe, plus il sera difficile à éradiquer. Sans une augmentation considérable des moyens dévolus à la Justice et à la police, ce combat est perdu d'avance.

3.2. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTRÉMISME

La menace de l'extrémisme, du terrorisme et du radicalisme violent reste toujours d'actualité sur notre territoire, il faut donc rester vigilant.

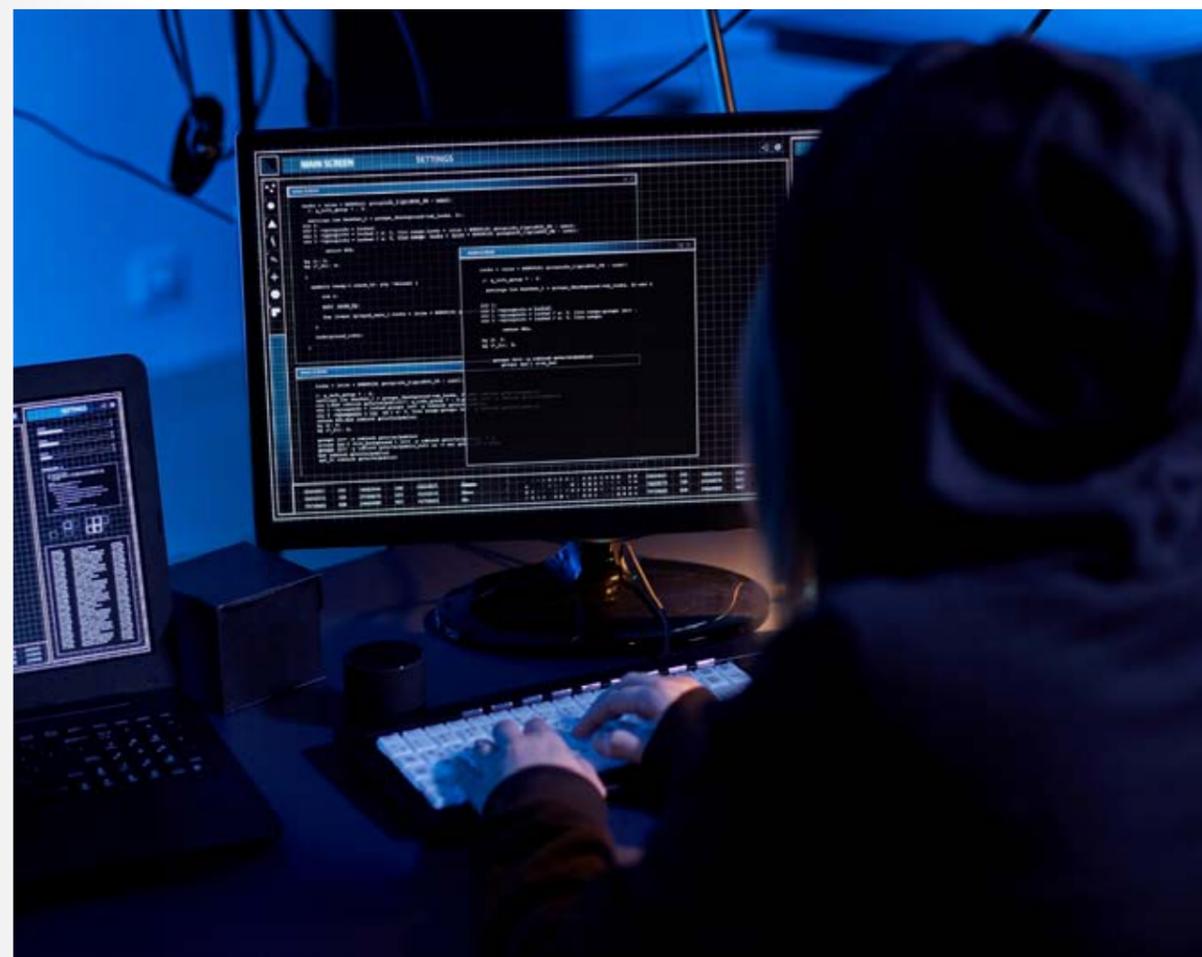
La commission d'enquête parlementaire (CEP) qui a suivi les attentats le 22 mars 2016 a réalisé un travail remarquable qui souligne les faiblesses de nos services de prévention, de sécurité, diplomatiques, mais également en matière de gestion de crise et de planification d'urgence. La CEP a également analysé le soutien aux victimes ainsi que les facteurs de radicalisme.

Notre pays ne peut pas faire l'économie d'un travail de suivi systématique de ces recommandations d'autant que, sur le plan international, notre pays est montré du doigt pour ses nombreux dysfonctionnements dans la lutte contre le terrorisme. Il est donc plus que temps de renverser la vapeur.

3.3. LA CYBERCRIMINALITÉ

L'actualité est émaillée d'exemples de cyberattaques. Les départements comme l'Intérieur, la Défense ou la Chancellerie ne sont pas épargnés. Tous ces incidents montrent qu'en tant que gouvernement et société, nous avons encore du chemin à parcourir en matière de cybersécurité.

Le développement des nouvelles technologies a malheureusement donné naissance à une nouvelle forme de criminalité. Des personnes ou des



groupements mal intentionnés tirent avantage de failles dans la sécurité informatique pour se livrer à des actes malveillants.

La fraude sur internet sous forme, par exemple, de *phishing*¹⁹³, de *ransomware*¹⁹⁴, de fraude aux achats, de fraude à l'identité, etc., est un phénomène de fraude qui doit être combattu en priorité.

Cette problématique doit également être abordée à différents niveaux (tant préventif que répressif) et nécessite une coopération multidisciplinaire entre les différents acteurs impliqués, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, tant au niveau national qu'international.

Un sentiment d'impunité existe largement sur le Net, il est nécessaire de pouvoir rappeler les règles de la vie en société, et de tenir compte des conséquences très « réelles » que les agressions en ligne peuvent avoir sur celles et ceux qui en sont victimes.

Nous voulons :

- Développer le domaine de l'identification et de l'analyse des risques cybernétiques et technologiques émergents actuels et nouveaux, telles que la technologie 5G, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la cybersécurité.
- Accorder l'attention voulue à la résilience des secteurs vitaux face aux cyberrisques sous l'influence de la nouvelle stratégie européenne de cybersécurité et de l'évolution des politiques des entités critiques.
- Continuer d'appuyer le secteur des télécommunications dans l'élaboration de la préparation de la gestion des incidents de télécommunications et l'intégration de ces préparatifs dans un plan d'urgence sectoriel.
- Sensibiliser les secteurs à la réalisation d'analyses de risques et d'impacts, afin de détec-

ter les vulnérabilités au sein de ces secteurs pour une disponibilité limitée des services télécommunications.

- Face à la cyberviolence, développer la « cyber-aide », soit le soutien, l'aide et l'orientation aux victimes, professionnels et auteurs sur les réseaux sociaux, notamment, via une app, ou en développant un chat, plus adapté au public jeune et qui serait progressivement accessible comme la Ligne d'écoute 7j/7 et 24h/24.
- Améliorer l'accueil au commissariat des victimes de cyberharcèlement pour le dépôt de plainte, un jeune sur 3 en est victime, mais trop peu sont entendus.
- Créer une chambre spécifique au sein des Tribunaux correctionnels pour poursuivre tous les actes délictueux commis en ligne comme le harcèlement, les menaces ou la diffusion de photos et vidéos privées sans consentement.
- Correctionnaliser ces « crimes » qui relèvent trop souvent du délit de presse et donc de la Cour d'assises à l'heure actuelle ce qui rend les poursuites extrêmement rares.

3.4. LES VIOLENCES SEXUELLES, CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Aussi essentielles soient-elles, les relations les plus intimes peuvent devenir toxiques. La violence s'immisce trop souvent au sein du couple et ce sont très majoritairement les femmes qui en sont les victimes. La plupart des féminicides ont d'ailleurs lieu dans le cadre familial.

Chaque année, 40 000 plaintes pour violences conjugales sont enregistrées en Belgique. La réalité est certainement plus grave encore, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte en raison de la lourdeur des démarches de leur crainte de ne pas être crues ou de la peur, de la honte et de la culpabilité.

En ce qui concerne les violences sexuelles envers des mineurs, 81 % des violences sexuelles sont subies avant l'âge de 18 ans et la moitié le sont avant l'âge de 11 ans ; une fois sur cinq, c'est même avant 6 ans. 6 cas sur 10 de violences sexuelles à l'égard des mineurs relèvent de l'inceste. Le Code pénal sexuel a permis des avancées certaines sur le sujet en définissant le consentement et l'inceste et en le reconnaissant comme une violence sexuelle à part entière.

Les lois du 14 novembre 2019 et du 5 décembre 2019 ont prévu l'imprescriptibilité des crimes sexuels à l'égard des mineurs.

Il reste que la parole des victimes se libère parfois tardivement et que la recherche des preuves est rendue difficile en raison du temps qui s'est écoulé.

Les violences sexuelles à l'encontre des mineurs qu'elles soient dans le cadre familial, sportif, des mouvements de jeunesse, de l'Église, des écoles... sont une priorité pour nous.

Aussi, nous souhaitons à l'entame de la prochaine législature, la mise sur pied d'une commission parlementaire spéciale qui formule des recommandations à mettre en œuvre rapidement pour assurer une meilleure prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles dans la logique des 3P : Prévention, Poursuite, Protection.

Nous voulons :

- Accompagner chaque victime dès l'accueil au sein d'un commissariat de police ou d'un hôpital par des agents formés aux risques psychosociaux et aux violences basées sur le genre, notamment pour éviter aux enfants de reproduire les violences ou de devenir eux-mêmes victimes à l'âge adulte et tenter de mettre fin aux cycles de violences conjugales et intrafamiliales.
- Permettre de déposer la plainte à l'hôpital afin d'encourager la dénonciation des faits, comme c'est déjà possible dans les Centres de prise en charge des violences sexuelles dont le nombre doit être accru d'urgence.

- Assurer aux victimes ainsi qu'à leur famille un environnement bienveillant, sain et sécurisant.
- Développer au sein des tribunaux des chambres spécifiques pour les violences intrafamiliales avec des magistrats formés aux risques de récidive, à l'emprise de la victime par l'auteur des violences, aux conséquences subies par les enfants et au besoin de retrouver une sphère familiale apaisée et tranquillisée.
- Interdire plus facilement au conjoint violent de résider dans le logement familial.
- Imposer le port d'un bracelet antirapprochement afin de mieux protéger les victimes, bracelets pouvant être utilisés avant, pendant et après une procédure contre un auteur de coups ou de harcèlement par exemple.
- Créer des lieux pour accueillir les auteurs de violence afin de les accompagner et de les éloigner des victimes sans contraindre celles-ci à quitter leur domicile.
- Donner accès, aux femmes qui préfèrent quitter leur domicile pour leur sécurité et celle de leurs enfants, à des logements sécurisés dont l'adresse est anonyme et où elles bénéficieront d'une aide psychologique, juridique et administrative.
- S'assurer que les violences sexuelles sont prises en charge avec humanité et sérieux par des membres formés à cet effet de la police et du parquet en application du nouveau Code pénal sexuel qui met le consentement au centre de toutes les infractions à caractère sexuel.
- Élargir le spectre des techniques d'enquête, procéder à des enquêtes de voisinage, réaliser des autopsies psychologiques.

- Soutenir les associations qui accompagnent les auteurs de violences intrafamiliales et les responsabilisent pour un mieux-être des familles et une diminution des récidives.
- Faire de la violence sexiste un crime en vertu du droit de l'UE, parallèlement au trafic et à l'exploitation sexuelle, pour permettre des définitions juridiques, des normes et des peines pénales minimales communes dans toute l'UE.
- Mettre en œuvre rapidement les mesures prises dans le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025.
- Encourager la formation des professionnels afin de dépister et accompagner spécifiquement les enfants victimes d'abus.

Nous demandons aussi l'élaboration d'un Plan national de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des mineurs qui doit comporter des volets de prévention, de sanctions effectives à l'égard des auteurs, de protection de ces derniers à l'égard des auteurs, de prise en charge multidisciplinaire avec des professionnels de la santé, de soutien au secteur associatif qui accompagne en 1^{re} ligne les victimes¹⁹⁵.

¹⁹⁵ Recommandations : Pour une politisation de l'inceste et des réponses institutionnelles adaptées. Rapport d'expertise et recommandations. SOS Inceste Belgique et Université des Femmes

32

Sécurité

— VIVRE EN PAIX POUR VIVRE BIEN

L'État doit garantir la vie en paix et en sécurité et assurer le respect des droits. Il ne peut y avoir d'État de droit que si les droits et les libertés sont protégés par une justice et une police qui fonctionnent. Or, la justice et la police sont vues depuis trop longtemps comme des coûts à réduire, fragilisant les missions régaliennes de l'État. Cela entraîne une perte de confiance des citoyens à l'égard de celui-ci. Nous ne pourrons refaire société qu'entre des personnes qui se sentent respectées, écoutées et protégées.

Les phénomènes de sécurité les plus menaçants pour notre sécurité intérieure ont largement évolué.

Voici quelques années, les vols dans les habitations, les vols à main armée, ou encore les escroqueries classiques étaient logiquement la priorité des services de police sur le plan judiciaire.

Aujourd'hui, les menaces principales sont la criminalité organisée au sens large dont le trafic de drogue et la criminalité économique et financière organisée, le cybercrime et l'extrémisme et le terrorisme violents.

Ces phénomènes ont plusieurs points communs :

- Ils sont en augmentation manifeste ou connaissent des évolutions majeures ;
- Ils sont potentiellement très déstabilisants pour l'État, son économie, son bon fonctionnement et sa réputation ;
- Surtout, les modus operandi s'inscrivent de plus en plus dans le monde digital, articulé avec le monde réel.

Ces trois grandes menaces, ainsi que les violences intrafamiliales, contre les femmes et les mineurs en général, constituent un phénomène de criminalité en pleine expansion, qui touchent une grande partie de la société et auxquels il faut trouver une solution.

Ce chapitre comporte notamment un extrait du plan stratégique Justice-Police pour une société juste et apaisée qui peut être consulté pour plus de détails sur www.lecouragedechanger.be

Le crime organisé et le trafic de drogues

Aujourd'hui, le crime organisé, et plus particulièrement le narcotrafic, fait peser une menace grave sur notre sécurité et notre État de droit. Les moyens colossaux dont il dispose lui permettent de se développer rapidement et de gangréner progressivement notre société en tuant, menaçant ou corrompant tout ce qui lui fait obstacle : doc-

kers, douaniers, policiers et demain, magistrats ou responsables politiques. De plus, il installe des zones de non-droit.

Pour mesurer l'impact de la drogue dans notre société, nous devons avoir en mémoire que le port d'Anvers est devenu la porte d'entrée massive du trafic de cocaïne et de certaines substances illicites non seulement en Belgique, mais aussi en Europe. Il constitue de ce point de vue la première zone européenne du trafic de drogue avec tout ce que cela suppose, impactant nos villes et communes plus lourdement qu'auparavant vu leur proximité physique avec Anvers.

Dans le cadre du dossier Sky ECC qui a permis de décrypter plus d'un milliard de données échangées dans le milieu criminel et plus particulièrement dans celui des narcotrafiquants, la police judiciaire fédérale a pu saisir, en 2022, 90 tonnes de cocaïne pour une valeur marchande de plus de 5 milliards €, mais aussi des revenus ou des gains criminels : argent liquide, bijoux, voitures ou vêtements de luxe, chevaux de course, etc., le tout pour une valeur marchande de plus 72.951.985 euros. En 2022, la quantité totale de cocaïne saisie sur notre territoire est de 120 tonnes. Malgré ces saisies record, la marchandise reste disponible sur le marché européen avec un prix qui n'augmente pas. Ce qui signifie qu'il y a suffisamment de cocaïne qui rentre sur le territoire européen. De l'aveu même du Procureur fédéral, les nouvelles technologies ont permis désormais aux trafiquants de réaliser jusqu'à quatre cycles de production de cocaïne par an, ce qui a inondé le marché américain dans un premier temps avant de déferler sur l'Europe à présent. Cette surproduction a aussi généré un effet à la baisse sur le prix de la drogue, devenue plus accessible financièrement. Les consommateurs, plus vite accros, commettent davantage de petits larcins et délits pour disposer des moyens de s'acheter leurs pacsons. D'où une insécurité en croissance dans les pôles urbains belges.

Il est donc urgentissime de se doter des moyens de combattre efficacement le crime organisé, car plus il se développe, plus il sera difficile de l'éradiquer. Sans une augmentation considérable des

moyens de la police et de la justice, ce combat est perdu d'avance. Une des voies particulièrement prometteuses pour lutter contre le crime organisé et le trafic de drogue consiste à s'attaquer aux circuits de financement et de blanchiment liés à ces activités. Il est inacceptable que nombre de déclarations de soupçons de fraude émanant de la CTIF fassent l'objet d'un classement, faute de moyens policiers et judiciaires disponibles. Il est inacceptable que de nombreux dossiers mis à jour dans le cadre du dossier Sky ECC restent toujours inexploités, faute de moyens suffisants.

C'est dans ce contexte que notre mouvement politique au Fédéral a déposé, lors de chaque conclave budgétaire, des amendements afin de doter la police judiciaire fédérale et les polices locales de moyens financiers supplémentaires nécessaires au recrutement du personnel et à l'acquisition du matériel et des compétences technologiques. Mais ces amendements ont été systématiquement rejetés par les partis de la majorité...

Pour notre mouvement, la logique de sous-financement structurel de la police intégrée doit enfin cesser.

Par ailleurs, nous plaillons pour renforcer notre arsenal juridique en faveur de la police judiciaire tout en garantissant les droits humains. Nous estimons qu'il faut mener la guerre au trafic de drogue. Dans ce contexte, notre pays doit se doter de moyens efficaces à tous les niveaux : ressources humaines, compétences technologiques et moyens juridiques.

Le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent

Depuis les attentats du 22 mars 2016, sept attaques terroristes ont été commises dans notre pays. Le 6 août 2016, un homme a blessé deux agents de police à Charleroi avec une machette. Le 5 octobre 2016, un homme a agressé deux policiers au couteau à Schaerbeek. Le 20 juin 2017, un homme a activé une valise piégée à la Gare Centrale de Bruxelles, qui n'a toutefois fait aucun blessé. Le 26 août 2017, un homme a essayé

d'attaquer trois militaires qui patrouillaient sur le boulevard Émile Jacqmain, à Bruxelles. Le 29 mai 2018, un homme a tué deux policières et un civil à Liège. La nuit précédente, il avait déjà tué un autre civil. Le 10 novembre 2022, un homme a tué, à Schaerbeek, un policier et blessé un autre. Le 16 octobre 2023, un homme a tué deux supporters de football suédois et en a blessé un autre. Dans la quasi-totalité des cas, l'auteur, que l'on désigne sous le terme de *alone actor* est mort. Dans la quasi-totalité des cas, l'État islamique a revendiqué l'attentat. De plus, les services de sécurité ont empêché plusieurs attentats ou ont arrêté des individus pour lesquels il existait des indices sérieux qu'ils avaient l'intention de recourir à la violence au nom d'une idéologie extrémiste.

La menace ne se limite certainement pas à la scène djihadiste ; certaines idéologies d'extrême droite peuvent également jouer un rôle.

Alors qu'en 2011, la Sûreté de l'État considérait que la menace d'extrême-droite — on se situe dans la foulée des attentats commis en Norvège par Anders Breivik — était finalement une menace minime en Belgique. À partir de 2019, elle considère « qu'il y a une accélération, d'une certaine manière, de la menace d'extrême droite en Belgique est qu'elle est bien présente ».

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé le 17 mai 2021, lorsque la Belgique fut secouée par un risque d'attentat par un militaire se revendiquant de l'extrême-droite. L'assaillant menaçait de tuer un virologue et de s'attaquer à des mosquées. Il a emporté avec lui du matériel militaire récupéré dans la caserne où il était en poste dans le Limbourg. Dans cet arsenal, on trouvait notamment un lance-roquettes, des mitrailleuses et plusieurs grenades. Fort heureusement, il n'y a pas eu de victimes.

La chronologie des événements montre à quel point la menace de l'extrémisme, du terrorisme et du radicalisme violent reste toujours d'actualité sur notre territoire et qu'il faut donc rester vigilant.

La commission d'enquête parlementaire (CEP) qui a suivi les attentats le 22 mars 2016 a réalisé

un travail remarquable qui souligne les faiblesses de nos services de prévention, de sécurité, diplomatiques, mais également en matière de gestion de crise et de planification d'urgence.

La CEP a également analysé le soutien aux victimes ainsi que les facteurs de radicalisme.

Le rapport de la CEP a le mérite de proposer, in fine, des recommandations qui visent à améliorer le fonctionnement des services concernés et à mettre en place des mécanismes qui permettent de suivre les phénomènes radicaux afin d'alerter sur le risque de passage à l'acte.

Notre pays ne peut faire l'économie d'un travail de suivi systématique de ces recommandations d'autant que, sur le plan international, notre pays est montré du doigt pour ses nombreux dysfonctionnements dans la lutte contre le terrorisme. Il est donc plus que temps de renverser la vapeur.

C'est pourquoi, dès l'entame de la législature 2019-2024, nous avons demandé la mise en place d'une commission de suivi de ses recommandations et ensuite nous avons traduit notre demande sous forme de proposition de loi. Nous estimons en effet qu'il en va de la responsabilité du monde politique de veiller à ce que chaque acteur de sécurité soit correctement outillé et que notre structure de sécurité devienne plus performante.

Une des recommandations phares qui n'a pas été mise en œuvre concerne la mise en place d'une banque carrefour sécurité où chaque service de sécurité dépose les informations pertinentes sur les présumés auteurs.

Une autre recommandation est aussi de disposer des effectifs suffisants dotés de matériel performant pour faire face à la menace : OCAM, Sûreté de l'État, police judiciaire (DR3 : Division antiterrorisme, remplir les cadres dans les 5 arrondissements judiciaires).

L'application effective d'un certain nombre de recommandations pose également question et

les outils existants ne sont pas assez activés.

Il est donc essentiel de les enclencher au niveau local (CSIL-R) et au niveau de l'arrondissement (Joint Information Center), Task Force...

Le face-à-face entre les victimes d'attentats et les compagnies d'assurances responsables de leur indemnisation est inégal et suscite chez les victimes le sentiment d'être victimes des assurances après avoir été celles des attentats.

Par conséquent, nous plaidons également pour la mise en place d'un fonds d'État qui indemnise les victimes d'acte de terrorisme et qui avance les montants à hauteur de leurs droits. Ledit fonds pourra ensuite se retourner contre les assureurs pour récupérer ce qu'ils doivent payer. Nous avons déposé une proposition de loi dans ce sens. Un fonds semblable existe en France. Il existe, également, en Belgique, mais pour les accidents technologiques et les fautes médicales, pas pour les dommages causés par les actes de terrorisme. Nous regrettons que le gouvernement ait finalement choisi la voie assurantielle pour indemniser les victimes.

La cybercriminalité

Le développement des nouvelles technologies a malheureusement donné naissance à une nouvelle forme de criminalité. Des personnes ou des groupements mal intentionnés tirent avantage de failles dans la sécurité informatique pour se livrer à des actes malveillants.

La fraude sur internet sous forme, par exemple, de phishing¹⁹⁶, de ransomware¹⁹⁷, de fraude aux achats, de fraude à l'identité, etc., est un phénomène de fraude qui doit être combattu en priorité.

Cette problématique doit également être abordée à différents niveaux (tant préventif que répressif) et nécessite une coopération multidisciplinaire entre les différents acteurs impliqués, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, tant au niveau national qu'international.

Les violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales

Chaque année, 40 000 plaintes pour violences conjugales sont enregistrées en Belgique. La réalité est certainement plus grave encore, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte en raison de la lourdeur des démarches, de leur crainte de ne pas être crues ou de la peur, de la honte et de la culpabilité.

En ce qui concerne les violences sexuelles envers des mineurs, 81 % des violences sexuelles sont subies avant l'âge de 18 ans et la moitié le sont avant l'âge de 11 ans ; une fois sur cinq, c'est même avant 6 ans. 6 cas sur 10 de violences sexuelles à l'égard des mineurs relèvent de l'inceste. Le Code pénal sexuel a permis des avancées certaines sur le sujet en définissant le consentement et l'inceste et en le reconnaissant comme une violence sexuelle à part entière.

Les lois du 14 novembre 2019 et du 5 décembre 2019 ont prévu l'imprescriptibilité des crimes sexuels à l'égard des mineurs.

Il reste que la parole des victimes se libère parfois tardivement et que la recherche des preuves est rendue difficile en raison du temps qui s'est écoulé.

Les violences sexuelles à l'encontre des mineurs qu'elles soient dans le cadre familial, sportif, des mouvements de jeunesse, de l'Église, des écoles... sont une priorité pour nous.

Aussi, nous souhaitons à l'entame de la prochaine législature, la mise sur pied d'une commission parlementaire spéciale qui formule des recommandations à mettre en œuvre rapidement pour assurer une meilleure prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles dans la logique des 3P : Prévention, Poursuite, Protection.

Le développement des nouveaux phénomènes de criminalité nous pousse à rendre plus efficace notre architecture de sécurité afin de mieux protéger nos concitoyens. Chacune et chacun doit se sentir en sécurité et avoir la certitude qu'en

cas de besoin, elle et il pourra compter sur les forces de l'ordre et les services de sécurité compétents. Il ressort du Moniteur de sécurité 2021 qu'un peu plus de 9 % des citoyens interrogés se disent toujours et souvent en insécurité.

Par ailleurs, ces deux dernières années, les membres des services de sécurité civile, de la police intégrée ainsi que de la Défense ont déployé des efforts considérables, sans discontinuité, pour venir en aide à notre population lors des catastrophes de grande ampleur (coronavirus, inondations, sécheresses, etc.).

Leur dévouement mérite d'être souligné et remercié chaleureusement.

Toutefois, malgré tous les efforts déployés, les catastrophes naturelles de juillet 2021 ont mis en lumière l'absence d'une culture de risque au sein des services de sécurité et des autorités.

Cela est ressorti des nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain comme notamment :

- Des problèmes dans l'échange d'information entre les différentes autorités et institutions (IRM, centres de crise, gouverneurs, etc.).
- Des difficultés dans la mise en place d'une chaîne de commandement.
- Des difficultés dans la mise en œuvre des ordres d'évacuation.
- Des difficultés dans la formation des acteurs de terrain à la planification d'urgence et à la gestion de crise.
- Des difficultés dans l'utilisation de l'application Be-Alert.
- Des difficultés dans l'absence de coordination des services de sécurité (police, pompiers, protection civile).
- etc.

¹⁹⁶ Le phishing ou hameçonnage est une forme d'escroquerie qui se déroule sur internet. Cela consiste à récupérer vos données personnelles par la tromperie, puis à les utiliser de manière malveillante, par exemple pour faire des achats.

¹⁹⁷ Le malware de rançonnage, ou ransomware, est un type de malware qui empêche les utilisateurs d'accéder à leur système ou à leurs fichiers personnels et exige le paiement d'une rançon en échange du rétablissement de l'accès.

Nous devons tout mettre en œuvre pour développer une culture de risque sur notre territoire qui permette à nos services de sécurité de mieux appréhender les catastrophes naturelles qui risquent, selon les prévisions des experts, de se multiplier dans les prochaines années.

Le réchauffement climatique, la mondialisation des échanges économiques et humains, les crises sanitaires, économiques et sociales, la digitalisation et l'individualisme mettent nos sociétés sous tension. Nous voulons régénérer notre société pour la libérer de ces tensions qui sont aujourd'hui sources de peurs, de conflits et de violences physiques et morales. Notre objectif est celui d'une société apaisée. Il faut gérer les tensions et les conflits afin d'éviter qu'ils ne dégénèrent et ne débouchent sur de la violence. C'est le rôle de l'État et en particulier celui des services de police.

Nos priorités

→ **Mener la guerre contre le trafic de drogue**

→ **Renforcer la lutte contre le terrorisme**

→ **Mieux lutter contre le cybercrime**

→ **Renforcer la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales**

→ **Réinvestir massivement dans la police**

→ **Revaloriser le métier de policier**

→ **Mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences policières**

→ **Encadrer et prévenir la consommation de drogues**

→ **Instaurer une culture du risque**

1 – MENER LA GUERRE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

Magistrats et policiers tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences en terme notamment de sécurité du trafic de drogue qui sévit en Belgique et plus particulièrement autour du port d'Anvers.

Nous assistons en effet à des scènes de violence sans précédent entre les trafiquants : tirs de kalachnikovs sur les façades, représailles, violences, scènes de tortures...

Le 9 janvier 2023, ce trafic a également fait une première victime collatérale, une petite fille de 11 ans a été tuée par balle.

Nous voulons :

- Donner à la police judiciaire les moyens en personnel qualifié et en matériel de pointe pour prévenir et pour traquer la grande criminalité dont le narcotraffic et pour suivre les flux financiers liés à ces activités criminelles.
- Faire une priorité de l'assèchement des circuits de financement et de blanchiment liés à la criminalité organisée, au trafic de drogue et au terrorisme.
- Stabiliser les effectifs actuels via le remplacement de tous les départs (250 à 300 collaborateurs par an) et augmenter progressivement, mais rapidement la capacité à hauteur de minimum 1000 équivalents temps plein par rapport à la situation actuelle.
- Examiner la possibilité d'autoriser la police judiciaire à employer des techniques spéciales (procédures d'infiltration, méthodes de recherches spéciales, utilisation de provocation policière...) pour lutter contre la criminalité organisée, sous la surveillance étroite de magistrats et d'organismes de contrôle indépendants.
- Transformer l'Agence européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL) en un véritable FBI européen en étendant son



mandat et en lui donnant les moyens humains et financiers pour s'attaquer à la criminalité transnationale et transfrontière (mafias, trafic de drogue, terrorisme, cyberharcèlement...) et sur l'utilisation de logiciels espions.

2 – RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Les attentats survenus depuis le 22 mars 2016, mais aussi les attaques survenues chez nous depuis lors rappellent que la menace terroriste et plus particulièrement les menaces liées à l'islamisme radical et de l'extrémisme de droite, restent bien présentes.

Nous voulons :

- Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la commission d'enquête parlementaire « attentats ».
- Monitorer de manière systématique la mise en œuvre de ses recommandations.
- Allouer des moyens supplémentaires à la DR3 (cellule antiterrorisme de la police judiciaire fédérale) qui lui permette d'obtenir des capacités supplémentaires et d'améliorer l'infrastructure ICT.
- Mettre en place un fonds d'État pour indemniser rapidement les victimes d'actes de terrorisme.

- Faire appel à des « grands frères » qui connaissent le quartier, en collaboration étroite avec la police, pour créer des synergies / un réseau de bonnes relations avec les écoles, les parents, les travailleurs de rue, les commerçants, le secteur Horeca, les associations sportives et culturelles.

3 – MIEUX LUTTER CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Notre actualité est émaillée d'exemples de cyberattaques. Les départements comme l'Intérieur, la Défense ou la Chancellerie ne sont pas épargnés. Sans parler des écoles, des hôpitaux, des CPAS ou communes... tous ces incidents montrent qu'en tant que gouvernement et société, nous avons encore du chemin à parcourir en matière de cybersécurité.

Nous voulons :

- Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la cybersécurité, s'engager davantage dans le domaine de l'identification et de l'analyse des risques cybernétiques et technologiques émergents actuels et nouveaux, tels que la technologie 5G.
- Sous l'influence de la nouvelle stratégie européenne de cybersécurité et de l'évolution des politiques des entités critiques, accorder l'attention voulue à la résilience des secteurs vitaux face aux cyber risques et autres.
- Continuer d'appuyer le secteur des télécommunications dans l'élaboration de la préparation de la gestion des incidents télécoms et l'intégration de ces préparatifs dans un plan d'urgence sectoriel.
- Sensibiliser les secteurs à la réalisation d'analyses de risques et d'impacts, afin de détecter les vulnérabilités au sein de ces secteurs pour une disponibilité limitée des services télécoms.
- Face à la cyberviolence, développer la « cyber-aide », soit le soutien, l'aide et l'orientation

aux victimes, professionnel·le·s et auteur·e·s sur les réseaux sociaux, notamment, via une app, ou en développant un chat, plus adapté au public jeune et qui serait progressivement accessible comme la Ligne d'Écoute 7j/7.

- Améliorer l'accueil au commissariat des victimes de cyberharcèlement pour le dépôt de plainte. Un jeune sur 3 en est victime, mais trop peu sont entendus.
- Créer une chambre spécifique au sein des Tribunaux correctionnels pour poursuivre tous les actes délictueux commis en ligne comme le harcèlement, les menaces ou la diffusion de photos et vidéos privées sans consentement.
- Correctionnaliser ces « crimes » qui relèvent trop souvent du délit de presse et donc de la Cour d'assises à l'heure actuelle ce qui rend les poursuites extrêmement rares.
- Un sentiment d'impunité existe largement sur le Net, il est nécessaire de pouvoir rappeler les règles de la vie en société, et de tenir compte des conséquences très « réelles » que les agressions en ligne peuvent avoir sur celles et ceux qui en sont victimes.

4 – RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Aussi essentielles soient-elles, les relations les plus intimes peuvent devenir toxiques.

La violence s'immisce trop souvent au sein du couple et ce sont très majoritairement les femmes et les enfants qui en sont les victimes. La plupart des féminicides ont d'ailleurs lieu dans le cadre familial. Cela doit cesser. Leur assurer un environnement bienveillant, sain et sécurisant est notre priorité.

Nous voulons :

- Accompagner chaque victime dès l'accueil au sein d'un commissariat de police ou d'un

hôpital par des agents formés aux risques psychosociaux et aux violences basées sur le genre, notamment pour éviter aux enfants de reproduire les violences ou de devenir eux-mêmes victimes à l'âge adulte et tenter de mettre fin aux cycles de violences conjugales et intrafamiliales.

- Permettre de déposer la plainte à l'hôpital afin d'encourager la dénonciation des faits, comme c'est déjà possible dans les Centres de prise en charge des violences sexuelles dont le nombre doit être accru d'urgence.
- Assurer aux victimes ainsi qu'à leur famille un environnement bienveillant, sain et sécurisant.
- Développer au sein des tribunaux des chambres spécifiques pour les violences intrafamiliales avec des magistrats formés aux risques de récurrence, à l'emprise de la victime par l'auteur des violences, aux conséquences subies par les enfants et au besoin de retrouver une sphère familiale apaisée et tranquillisée.
- Interdire plus facilement au conjoint violent de résider dans le logement familial.
- Imposer le port d'un bracelet antirapprochement afin de mieux protéger les victimes, bracelets pouvant être utilisés avant, pendant et après une procédure contre un auteur de coups ou de harcèlement par exemple.
- Créer des lieux pour accueillir les auteurs de violence afin de les accompagner et de les éloigner des victimes sans contraindre celles-ci à quitter leur domicile.
- Donner accès aux femmes qui préfèrent quitter leur domicile pour leur sécurité et celle de leurs enfants, à des logements sécurisés dont l'adresse est anonyme et où elles bénéficieront d'une aide psychologique, juridique et administrative.
- S'assurer que les violences sexuelles sont prises en charge avec humanité et sérieux par des membres formés à cet effet de la police et du

parquet en application du nouveau Code pénal sexuel qui met le consentement au centre de toutes les infractions à caractère sexuel.

- Élargir le spectre des techniques d'enquête, procéder à des enquêtes de voisinage, réaliser des autopsies psychologiques.
- Soutenir les associations qui accompagnent les auteurs de violences intrafamiliales et les responsabilisent pour un mieux-être des familles et une diminution des récidives.
- Faire de la violence sexiste un crime en vertu du droit de l'UE, parallèlement au trafic et à l'exploitation sexuelle, pour permettre des définitions juridiques, des normes et des peines pénales minimales communes dans toute l'UE.
- Mettre en œuvre rapidement les mesures prises dans le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025.
- Mettre en place un Plan National de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des mineurs qui doit comporter des volets de prévention, de sanctions effectives à l'égard des auteurs, de protection des mineurs à l'égard des auteurs, de prise en charge multidisciplinaire avec des professionnels de la santé, de soutien au secteur associatif qui accompagne en première ligne les victimes¹⁹⁸.

5 – RÉINVESTIR MASSIVEMENT DANS LA POLICE

Ces vingt dernières années, le budget de la police fédérale a été amputé d'une somme totale d'environ 400 millions d'euros. Ce sous-financement structurel a un impact important sur les effectifs et les moyens de la police. Le cadre fixé en termes d'effectif n'est actuellement pas respecté. On estime que la police intégrée accuse un déficit d'effectifs de près de 3.684 policiers.

Nous voulons :

- Mettre un terme au sous-financement structurel de la police intégrée en supprimant les économies linéaires qui touchent la police fédérale et en augmentant l'enveloppe budgétaire de la police locale.
- Engager 3.684 policiers supplémentaires aux niveaux local et fédéral.
- Augmenter la capacité de formation des écoles de police de telle sorte que l'on puisse recruter au minimum 2000 inspecteurs de base par an.
- Remplacer la norme de financement (norme KUL) pour garantir l'adéquation entre les besoins réels des zones de polices et les moyens alloués.

6 – REVALORISER LE MÉTIER DE POLICIER

Au-delà du nombre des effectifs et des moyens accordés, il faut réinvestir dans la qualité de nos polices, ce qui ne pourra se faire sans assurer aux policiers des conditions de travail dignes et une meilleure reconnaissance de leur métier.

Nous voulons :

- Revaloriser l'image de la police dans son rôle protecteur des citoyens et de la société.
- Réduire de manière drastique les tâches administratives de la police pour qu'elle puisse être plus disponible sur le terrain et garantir une meilleure sécurité pour le citoyen.
- En matière d'enquête et de monitoring :
 - + De demander aux conseils de police de faire rapport du nombre de contrôles d'identité effectués par leurs policiers et des motifs de ces contrôles.

¹⁹⁸ Recommandations : Pour une politisation de l'inceste et des réponses institutionnelles adaptées. Rapport d'expertise et recommandations. SOS Inceste Belgique et Université des Femmes



- Mettre en place un régime de fin de carrière qui tienne compte de la pénibilité et de la dangerosité du métier de policier.
- Mettre en place une véritable politique de lutte contre la violence à l'égard de la police, permettant d'apporter une réponse pénale rapide et adaptée, améliorant l'outil d'enregistrement des faits de violence contre et par la police (Melding Incidenten Signalements Incidents – MISI), et sensibilisant la population aux violences à l'encontre des policiers et des membres des services de secours.

7 – METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

Dès lors que les membres de la police sont autorisés à utiliser la force, ceux-ci doivent également faire preuve d'exemplarité. Or, on déplore, parmi certains, des faits de violence illégale et de racisme qui jettent l'opprobre sur l'ensemble de la profession.

Nous voulons :

- Numériser et moderniser les services de police à travers une accélération du projet I-Police, le développement de la plateforme Police-on-web (procédure de plainte en ligne) et de la plateforme Focus@GPI, et une meilleure interconnexion avec les systèmes informatiques de la justice.
- Financer la rénovation des bâtiments de police qui se trouvent parfois dans des états de délabrement inquiétant.
- Rendre plus attrayante la fonction de policier en adoptant une politique de ressources humaines sur mesure, aussi bien sur la rémunération que sur des aspects plus qualitatifs.

- Sanctionner adéquatement les faits de violences policières par les autorités disciplinaires et qu'ils ne restent pas impunis.
- Revoir la place des anciens policiers au sein du Comité P et de son service d'enquête afin de renforcer l'apparence d'impartialité.
- Intégrer davantage dans la formation initiale et dans la formation continue des policiers la gestion de la violence notamment en lien avec la lutte contre la discrimination et le racisme. Opérer des innovations à même d'empêcher ces dysfonctionnements, telles que le screening du personnel tout au long de la carrière.

8 – ENCADRER ET PRÉVENIR LA CONSOMMATION DE DROGUES

En matière de stupéfiants, l'interdiction pénale de la consommation nous paraît contre-productive. Réprimer les consommateurs engendre la stigmatisation, l'exclusion sociale et favorise l'entrée dans la délinquance. De leur côté, les forces de l'ordre peinent à comprendre pourquoi elles doivent se mobiliser contre le cannabis, au vu de la politique de tolérance relative des parquets en la matière.

Nous, Les Engagés, pensons qu'il serait souhaitable de privilégier une approche plus sanitaire des dépendances et offrir un accompagnement humain et sanitaire au consommateur dans le cadre des politiques de santé publique, tout en évitant la banalisation de la consommation.

Nous voulons :

- Privilégier la prévention de toute drogue, y compris l'alcool, et l'accompagnement de ceux qui consomment.
- Analyser l'opportunité de dépénaliser la consommation de drogues afin de faire passer les consommateurs de drogue du Code pénal au Code de santé publique, tout en réprimant sévèrement la vente et la production de ces drogues.
- Légaliser la consommation du cannabis récréatif pour les personnes majeures, et encadrer sa production et sa vente.
- Préconiser une production de cannabis étatique officielle et contrôlée avec un accompagnement, un encadrement et des limites de consommation, notamment afin de lutter contre les trafics et les réseaux clandestins.
- Financer la prévention, l'information et les besoins en santé via l'argent provenant de la vente du cannabis.

- Renforcer les capacités de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies pour mener des actions de formation et mieux transférer ses connaissances aux professionnels confrontés au problème lié à la drogue.

9 – INSTAURER LA CULTURE DU RISQUE

Les 14 juillet et suivants 2021, notre pays a connu un drame sans précédent et plus particulièrement les régions traversées par la Vesdre et l'Ourthe. Le bilan est lourd, trop lourd : 39 décès, 100.000 sinistrés, 670 hectares sous eau, près de 48.000 bâtiments, dont 45.000 logements, touchés à des degrés divers, plus de 11.000 voitures dégradées ainsi que des centaines d'ouvrages d'art détruits ou endommagés.

Nous voulons :

- Mettre en œuvre les recommandations du Livre blanc qui a pour objectif d'améliorer la gestion de crise en Belgique.
- Mettre en place des postes avancés de la Protection civile.
- Réinvestir tant en matériel qu'en effectifs dans la Protection civile pour que ce service soit pleinement opérationnel en cas de nouvelle catastrophe naturelle.
- Augmenter l'enveloppe budgétaire dévolue aux 34 zones de secours.
- Rendre enfin effectif le ratio 50/50 entre les moyens du Fédéral et des autorités communales dans le surcoût lié à la mise en œuvre de la réforme de la sécurité civile.
- Prévoir l'indexation automatique des dotations fédérales aux zones de secours.

33

Défense

— BÂTIR UNE DÉFENSE À LA HAUTEUR
DES ENJEUX DU SIÈCLE

Avant le 24 février 2022 et l'invasion de l'Ukraine et la résurgence d'une guerre de haute intensité au Proche-Orient, l'éclatement d'un conflit mondial paraissait inimaginable pour très longtemps.

Aujourd'hui, la peur a gagné l'Europe. La guerre en Ukraine a profondément heurté nos certitudes : un conflit par une grande puissance nucléaire pour conquérir de nouveaux territoires était tout simplement inconcevable. Les Européens ont été aveuglés par les mensonges de Vladimir Poutine, pourtant leur adversaire idéologique et stratégique déclaré, et n'ont pas perçu les avertissements de Jo Biden, pourtant leur plus puissant partenaire stratégique et politique.

La sécurité du territoire belge et la sécurité de l'Europe redeviennent de toute évidence des enjeux politiques prioritaires. Les menaces ne sont pas seulement conventionnelles, elles sont également devenues hybrides. Les pays et les puissances qui ont résolument opté pour l'autoritarisme cherchent à fragiliser nos démocraties. Des fronts pourraient s'ouvrir en mer de Chine, au Moyen-Orient et en Afrique.

Assurer la stabilité du monde et préserver les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international doivent être l'une de nos grandes priorités sur le plan international. Avec les forces de nos Alliés et partenaires, notre défense garantit notre liberté et protège notre sécurité et, dès lors, notre économie et notre bien-être. Dans le monde d'aujourd'hui, notre sécurité se défend d'abord aux frontières de l'OTAN et de l'Union européenne tant à l'est face aux menaces de la Russie qu'au sud face à l'instabilité des États du pourtour méditerranéen et en Afrique.

Mais la sécurité est un enjeu de plus en plus global comme le montrent les tensions en mer de Chine et autour de Taiwan ou en Afrique centrale. L'agressivité de la Serbie à l'égard du Kosovo est aussi une source d'inquiétude.

Dans le monde d'aujourd'hui, les menaces ont également changé de nature : en plus des menaces militaires directes, le terrorisme, la désinformation, les attaques cyber contre nos infrastructures notamment énergétiques ou de santé ou d'autres formes d'ingérence politique voire électorale constituent de nouveaux dangers pour nos démocraties.

Certains États, en fragilisant nos sociétés et en divisant violemment l'opinion, cherchent à démontrer que les démocraties ne protègent pas valablement leurs populations. Le désir d'autoritarisme croît rapidement, y compris en Europe.

Or, depuis la fin de la Guerre froide, la chute du Mur de Berlin, et l'effondrement de l'Union soviétique, comme nombre d'États européens la Belgique a systématiquement sous-investi politiquement et financièrement dans sa défense prenant en compte d'autres priorités de ses politiques publiques notamment la sécurité sociale de ses concitoyens. La planification s'est faite dans l'idée d'une Europe de la paix et du projet européen. Avec l'avènement de la guerre à nos frontières, nous devons réinvestir et planifier en conséquence tout en se mobilisant de manière assidue pour un projet de paix viable et réalisable car cela reste l'essence du projet européen.

L'une des meilleures garanties de la paix reste la dissuasion et la défense collective, nous l'avons oublié.

L'agression russe contre l'Ukraine a démontré la faiblesse militaire des États européens : disponibilité insuffisante des forces, faiblesse abyssale des stocks de munitions, difficultés à augmenter la production industrielle, absence de véritable politique européenne industrielle de défense, absence de doctrine et stratégie militaires réelles, absence de définition des besoins et des capacités. Un plus grand investissement est d'autant plus urgent que l'Europe ne pourra s'assurer de la protection des États-Unis (dont la présidence de Donald Trump a pu montrer la fragilité) sans faire elle-même d'importants efforts pour sa défense.

Nous voulons réaliser ce réinvestissement dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne pour renforcer les synergies, avec l'ambition de mettre sur pied une véritable défense européenne qui constituera par ailleurs le pilier européen de l'Alliance atlantique. Le cas échéant, l'Europe doit pouvoir se défendre seule face à des menaces qui ne mobiliseraient pas les États-Unis.

Nos priorités

→ **Bâtir une véritable défense européenne commune à la hauteur des menaces qui pèsent sur sa sécurité qui s'inscrit comme un pilier de défense européenne au sein de l'OTAN**

→ **Adapter l'OTAN aux enjeux du XXI^e siècle**

→ **Réviser la stratégie de défense de la Belgique et réinvestir dans les capacités grâce à l'augmentation de l'effort de défense à hauteur de 2 % du PIB sur la période 2024-2034.**

1 – BÂTIR UNE VÉRITABLE DÉFENSE EUROPÉENNE COMMUNE À LA HAUTEUR DES MENACES QUI PÈSENT SUR SA SÉCURITÉ ET QUI S'INSCRIT COMME UN PILIER DE DÉFENSE EUROPÉENNE AU SEIN DE L'OTAN

L'Union européenne doit répondre aux menaces qui pèsent sur sa sécurité, ses valeurs et la stabilité du monde en construisant une défense à la hauteur de ces enjeux. Bien sûr, le lien transatlantique fort qui nous unit aux États-Unis et au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale doit être préservé ; mais l'UE doit également pouvoir répondre, le cas échéant seule, à ses propres enjeux de sécurité.

Cette défense européenne constituera un ciment fort de l'identité et de la citoyenneté européenne.

L'Europe s'est récemment dotée en 2022 d'une « boussole stratégique ». C'est une étape essentielle qu'il faut saluer. Mais il est temps de renforcer l'exercice.

Nous voulons :

- Transformer la boussole stratégique en véritable doctrine de défense européenne qui identifie clairement les menaces, les réponses adéquates, les mécanismes de décision, les besoins en équipements et en contingents, les moyens financiers, la stratégie industrielle, le rôle des États membres et de l'UE. Cette politique de défense veillera notamment à éliminer le droit de veto dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE, y compris en matière de défense.
- Créer un poste de Chef de la Défense de l'Union européenne qui serait chargé de la mise en œuvre de la politique de défense européenne, y compris des aspects industriels de la défense et dirigerait l'Agence européenne de défense.
- Établir un véritable quartier général de l'UE, capable de planifier et de diriger les opérations militaires de l'UE.
- Intégrer progressivement les capacités militaires des États membres de l'UE en soutenant la mise en place de forces communes disponibles tant pour l'OTAN que l'UE sur l'exemple de la marine belgo-néerlandaise.
- Renforcer une stratégie industrielle européenne de défense en boostant les capacités du Fonds européen de la Défense afin de développer conjointement au niveau européen des capacités et des technologies de défense stratégiques et en augmentant l'innovation dans le cadre du renforcement du programme EUDIS (programme européen d'innovation dans le domaine de la défense). Cela doit permettre de :
 - + Réaliser une meilleure rationalisation et une intégration des systèmes d'armements et un véritable contingent européen.
 - + Restructurer la base industrielle et technologique de défense européenne actuellement trop fragmentée et fonctionnant sur une base nationale, notamment par le biais d'une conditionnalité des financements européens.

+ Définir, au sein de nos politiques de recherche, des domaines dans lesquels la recherche en technologies militaires prendra sa place et permettra des réutilisations dans d'autres domaines de la R&D, civils et militaires.

Il faut également :

- Créer un véritable budget de défense européen qui sera au minimum de 0,5 % du PIB européen et qui sera progressivement plus ambitieux.
- Renforcer la défense cyber et les capacités spatiales de l'Union européenne pour permettre dans ces domaines d'acquérir une véritable autonomie stratégique.
- Renforcer la disponibilité et la réactivité des capacités civiles de gestion de crises et de renforcement de l'état de droit (justice, police, société civile) pour s'assurer d'un déploiement rapide de ces capacités dans les opérations décidées par l'Union européenne.
- Inclure l'ingérence dans les menaces permettant le déclenchement de la clause de solidarité de l'article 222¹⁹⁹ du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et en faire également une infraction pénale européenne.
- Simplifier le recours à l'article 346 du Traité de l'Union européenne pour les achats militaires.
- Favoriser le développement commun entre la Défense et l'industrie en favorisant ensuite l'industrie participante lors de l'acquisition (soutien à l'industrialisation).

2 – ADAPTER L'OTAN AUX ENJEUX DU XXI^e SIÈCLE

L'OTAN est l'alliance la plus solide et la plus ancienne pour la sécurité de ses États membres et la sécurité du monde. Il s'agit bien de défendre les principes du Préambule du Traité de l'OTAN qui

prévoit le respect de la Charte des Nations Unies et expose les valeurs communes de liberté et de démocratie auxquelles les signataires adhèrent à tout : « Les 31 États parties au présent Traité sont déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit ».

En raison de sa capacité de protection, de nombreux pays tiers souhaitent y adhérer. Elle garde un pouvoir d'attraction considérable pour les pays qui n'en font pas partie. L'OTAN, que l'on pensait en état de mort cérébrale, s'est redynamisée, consolidée et élargie à la Finlande et à la Suède suite à l'agression russe en Ukraine. Mais elle doit aussi se réformer pour faire face aux nouveaux enjeux de sécurité et à l'évolution géostratégique en Europe et dans le monde.

Nous voulons :

- Renforcer les liens de coopération sur des thématiques importantes notamment la sécurité climatique avec les pays tiers d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique qui partagent les valeurs et le Préambule de notre Charte des Nations Unies, les valeurs de l'UE, le multilatéralisme ainsi que les inquiétudes grandissantes concernant le changement climatique. Ce renforcement doit aussi être examiné à l'aune d'autres thèmes notamment en lien avec le principe de liberté de navigation et le libre-échange responsable.
- Considérer l'élargissement de l'OTAN aux pays qui en font la demande en répondant aux principes du Traité et mettre en place des aires de collaboration étroite entre l'OTAN et certains pays de l'Europe de l'Est pour mieux contrer les ambitions impériales de la Russie, ainsi que ses tentatives d'ingérences.
- Pleinement mettre en œuvre le concept stratégique de 2022, qui met tout particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer davantage encore la capacité de dissuasion et de défense, qui est la clé de voûte de l'engagement de

l'Alliance pour la défense collective, en s'assurant que l'OTAN ait les capacités militaires adéquates.

- Veiller à un équilibre politique, stratégique et capacitaire de l'OTAN de part et d'autre de l'Atlantique.
- Tout en œuvrant au désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral, conserver une dissuasion nucléaire adéquate au service des membres de l'OTAN. Dans ce but, renforcer les efforts d'élimination de la menace et de prolifération nucléaire.
- Renforcer la standardisation des armements et la coordination des programmes d'armements.
- Soutenir l'adhésion rapide de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie, ainsi que d'autres pays candidats qui en font la demande et qui rencontrent les valeurs du Traité de l'OTAN dès que les conditions le permettront.

3 – RÉVISER LA STRATÉGIE DE DÉFENSE DE LA BELGIQUE

Depuis 40 ans, la Belgique a massivement désarmé. Il était convenu que la guerre ne reviendrait plus en Europe, que la défense extérieure du pays par la force ou la dissuasion ne se poserait plus jamais. La Belgique n'assurerait plus que des missions de sécurité collective. Pour plusieurs partis politiques, moins on dépensait de ressources en défense, moins on gaspillait d'argent.

Aujourd'hui, face à des pays puissants, lourdement armés et agressifs, qui ne cachent plus leurs ambitions de conquête territoriale, qui violent la Charte des Nations Unies et défient le droit international, nos armements sont désuets, nos stocks de munitions sont vides. Nous n'avons presque plus d'armée. Nous sommes un oiseau pour le chat. La sécurité de nos citoyens est clairement menacée.

Aujourd'hui, l'effort de défense belge tourne autour de 1.2 % du PIB. La Belgique doit pouvoir redevenir un partenaire loyal, fiable et substantiel de la stabilité du monde et de la sécurité des citoyens européens.

Nous voulons :

- Prolonger et amplifier la loi de programmation militaire pour ancrer l'évolution de la Défense jusqu'à l'horizon 2040.
- Incrire clairement une défense belge dans le cadre d'une véritable défense atlantique et européenne (voir plus haut).
- Doter cette défense d'un budget qui correspond à 2 % de notre richesse nationale comme nous y sommes engagés auprès de nos alliés. L'effort de défense belge tourne aujourd'hui autour de 1,20 %. La Belgique doit pouvoir redevenir un partenaire loyal, fiable et substantiel de la stabilité du monde et de la sécurité des citoyens européens. Elle doit notamment participer aux opérations des Nations Unies, de l'OTAN et de l'Union européenne. Elle doit conserver des composantes Terre, Air, Mer, Médicales, de cybersécurité (Cyber Command) crédibles. L'armée belge doit être à même de participer à la Défense européenne avec un contingent d'au moins 30.000 femmes et hommes. Il faut construire, développer, augmenter et renforcer le volontariat, l'engagement et la participation des femmes à ce contingent.
- Consacrer au moins 20 % aux équipements lourds et 2 % à la recherche dans le budget de la défense.
- Mobiliser les talents en matière de R&D pour les domaines liés au militaire : aérospatiale, IT (cyber, défense, drones...), intelligence économique, surveillance électronique, armes, équipements. Élaborer des partenariats publics & entreprises privées dans ces domaines. Effectuer le lien avec les organismes en charge de l'emploi et de la formation afin d'élaborer des filières d'éducation, d'expertise et d'innovation.

¹⁹⁹ L'article 222 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est une clause de solidarité qui prévoit l'obligation pour les États membres d'agir conjointement lorsque l'un d'entre eux est victime d'une attaque terroriste ou d'une catastrophe naturelle ou humaine.

- Encourager la constitution de pôles d'innovation liés à certains quartiers militaires spécialisés dans des domaines spécifiques (par exemple : la motorisation autour de l'arsenal de Rocourt, la cybersécurité à Bruxelles auprès du Service général de Renseignement et de sécurité (SGRS), le biomédical avec l'Hôpital militaire, la Recherche et Développement à l'Institut Royal Supérieur de Défense). Similaires au modèle des pôles de compétitivité wallons, ces pôles d'innovation liés à la Défense associeront les militaires concernés, les entreprises et PME, les centres de recherche et les universités et les différents gouvernements (R&D à la Défense belge se trouve à l'IRSD). Enfin, ils devront être mis en œuvre en partenariat avec les organismes régionaux en charge de l'emploi et de la formation, notamment afin d'y développer la formation professionnelle.
- En parallèle au renforcement de la réserve existante, créer une défense territoriale composée de citoyens-volontaires, réservistes, pour renforcer des capacités, en termes d'effectifs et de moyens, pour protéger nos infrastructures ou aider la nation en cas de catastrophe. Cette défense territoriale permettra également de renforcer les liens entre la défense et la Nation.
- Contribuer à renforcer au sein de l'UE la défense des espaces aériens, extra-atmosphériques, maritime et le cyberspace.
- Renforcer notre participation aux composantes civiles des opérations de l'UE, notamment en matière de réforme des services de sécurité et de développement de l'État de droit.
- Maintenir, dans le domaine de l'aide humanitaire d'urgence, notre réactivité tant en renforçant B-Fast – qui a démontré sa pertinence – qu'en soutenant la société civile et les grandes organisations humanitaires grâce, par exemple, à un accès aisé aux moyens de transport stratégique de notre armée.
- Intégrer et transformer B-Fast en une composante d'une EU-Fast afin d'optimiser la qualité de la réaction européenne en situation de crise. Une telle intégration ne peut se faire au détriment de la plus-value et de la capacité de la Belgique à contribuer efficacement en tant qu'État responsable au sein du système international.
- Établir une véritable stratégie de lutte contre l'ingérence en coopération avec tous les niveaux de pouvoir pour protéger nos institutions, pour lutter contre la désinformation, et pour protéger nos infrastructures critiques tout en assurant la pleine participation du monde économique, de la société civile et des citoyens.
- Établir un plan de convergence militaire stratégique, capacitaire, opérationnel et doctrinal avec nos voisins – les Pays-Bas, le Luxembourg, la France et l'Allemagne, avec lesquels nous entretenons déjà des coopérations sectorielles bilatérales solides. Dans un cadre organisant la dépendance réciproque entre partenaires, l'objectif sera alors de réaliser à 5 un socle de défense commune sur lequel la défense européenne s'appuiera dans l'avenir.



34

Relations internationales

— LES DIPLOMATIES BELGE ET
EUROPÉENNE ENGAGÉES POUR UN
MONDE APAISÉ ET QUI SE RESPECTE

La Belgique, par son histoire, sa géographie et ses choix politiques démocratiques et multilatéraux a, depuis ses origines, cherché à peser sur les évolutions du monde en faveur de la paix, des libertés et de la prospérité partagée.

Ces dernières décennies, en raison de ses difficultés de politique intérieure, notre pays a eu tendance à se replier sur lui-même, n'accordant qu'un intérêt relatif aux enjeux internationaux et ne faisant plus assez entendre sa voix. Ce désintérêt est paradoxal à une époque où toutes les grandes questions de gouvernance – le climat, la sécurité, la démocratie, les enjeux migratoires, l'économie, la santé, l'alimentation – réclament des réponses internationales.

L'ordre international basé sur le respect du droit et les valeurs démocratiques est aujourd'hui contesté par des puissances telles que la Russie, la Chine, l'Iran et d'autres régimes autoritaires qui veulent redéfinir un ordre international où les relations économiques et politiques seraient basées sur des sphères d'influence, les rapports de force, l'autoritarisme et l'affaiblissement des démocraties.

Il est temps pour notre pays de retrouver une ambition forte sur la scène internationale afin de préserver le système multilatéral et de peser sur les décisions pour que prévalent nos intérêts et nos valeurs. Pour rencontrer cet objectif, il faut renforcer la cohérence et l'efficacité de la représentation extérieure de la Belgique, tous niveaux de pouvoirs confondus et toutes compétences articulées. La Belgique doit redevenir une puissance proactive et d'initiative, avoir une politique étrangère bien ambitieuse.

Nous entendons que la Belgique joue pleinement son rôle dans le cadre européen, dans les organisations internationales dont elle est membre et par ses relations bilatérales. Il s'agit également pour notre réseau diplomatique d'assister les 600.000 Belges vivant à l'étranger ainsi que des citoyens rencontrant des difficultés lors de leurs voyages.

1 – UNE DIPLOMATIE BELGE AMBITIEUSE ET COHÉRENTE

Nous voulons :

- Établir, en début de chaque législature, une analyse claire de l'environnement international et de ses conséquences sur les priorités de la politique étrangère de la Belgique.
- Formuler une politique étrangère globale qui mobilise l'ensemble de nos instruments et de nos départements affaires étrangères, défense, coopération ainsi que l'ensemble des niveaux de pouvoir. Cette politique étrangère nationale s'inscrit dans le cadre des priorités de la politique étrangère de l'Union européenne et vise à renforcer les principes de la Charte des Nations-Unies.
- Renforcer et poursuivre le dialogue, la coopération et la fonction d'initiative au sein du Benelux.
- Rester vigilant par rapport au respect de l'État de droit dans l'Union européenne et en-dehors et faire en sorte que les États membres de l'Union respectent les valeurs européennes et la Charte des droits fondamentaux, dont l'indépendance de la justice, l'état de droit, la liberté de la presse et le respect des minorités.
- Garantir le respect la Convention européenne des droits de l'homme et des décisions de la Cour de Strasbourg en Belgique.

Nos priorités

→ Une diplomatie belge ambitieuse et cohérente

→ Une diplomatie européenne qui permet à la puissance européenne de peser sur la marche du monde

→ Une coopération au développement renouvelée

→ Une coopération transfrontalière bien réelle

- Œuvrer au renforcement des institutions multilatérales notamment les Nations Unies
- Réviser le fonctionnement du Conseil de sécurité afin qu'il protège mieux les principes de la Charte des Nations Unies.
- Poursuivre une relation privilégiée avec l'Afrique centrale qui entend préserver la sécurité, le respect de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains, de l'environnement, de violence à l'égard des femmes et lutte contre la pauvreté.
- Garder une représentation extérieure belge forte, cohérente, qui intègre les différents niveaux de pouvoir et qui s'articule sur les représentations de l'Union européenne. Dans cet esprit, mener un audit sur la représentation extérieure de la Belgique en ce compris des attachés militaires.
- Évaluer la pertinence de la répartition géographique de nos ambassades selon des critères géopolitiques et économiques et en maximisant l'impact de notre action diplomatique.
- Mieux articuler la diplomatie entre les différents niveaux de pouvoir notamment par la révision des différents accords de coopération entre les différents niveaux de pouvoir afin d'établir le niveau fédéral comme arbitre des différends internes au niveau international et consacrer ainsi le principe de la primauté du fédéral dans les relations extérieures de la Belgique. En cas de désaccord persistant lors des réunions de coordination intrabelge, le niveau fédéral doit pouvoir trancher et prendre des décisions dans l'intérêt des Belges et éviter les abstentions répétées et improductives telles qu'on les constate trop régulièrement dans les conseils des ministres européens.
- Redonner à la politique étrangère toute l'importance politique et médiatique qu'elle mérite, dans les limites de la nécessaire discrétion liée aux activités diplomatiques. Remettre en place au sein du gouvernement un secrétaire d'État aux Affaires européennes.

- Renforcer les vocations internationales des jeunes Belges en consacrant un budget « STAGE » afin de proposer de meilleures conditions de travail et une bourse.
- Renforcer l'éducation à la politique étrangère et européenne dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire et supérieur et dans le développement d'échanges étudiants notamment avec un soutien développé du programme « Model United Nations ».

2 – UNE DIPLOMATIE EUROPÉENNE QUI PERMETTE À LA PUISSANCE EUROPÉENNE DE PESER SUR LA MARCHÉ DU MONDE

Nous voulons :

- Instaurer un vote à la majorité qualifiée au Conseil européen pour les questions relatives aux affaires étrangères.
- Établir une politique renforcée de coopération avec notre voisinage immédiat en :
 - + Assurant l'adhésion des États candidats à l'Union européenne lorsqu'ils en remplissent les conditions. Dans ce cadre l'Union européenne devrait pouvoir d'établir un mécanisme d'adhésion graduelle à l'Union européenne afin de permettre la participation progressive aux activités de l'Union avant l'achèvement du processus d'adhésion.
 - + Renforçant le rôle de l'Union européenne dans la recherche de solutions aux conflits, spécialement dans l'Est et le Sud de la Méditerranée. Les Européens sont les héritiers d'une longue histoire de médiation dans tous les processus de paix.
 - + Renforcer le rôle de l'Union européenne dans le cadre de la Coopération et du Développement vis-à-vis des pays de l'Europe de l'Est et du continent africain.

— Approfondir les liens avec les autres Etats dans le monde, pour défendre la démocratie, nos valeurs communes et lutter contre l'ingérence des puissances autoritaires :

— En établissant une réponse commune en cas d'ingérence d'un pays tiers dans nos démocraties.

— En confortant le lien transatlantique en s'appuyant sur le Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis ainsi que le Traité CETA UE – Canada et un dialogue renouvelé au niveau politique et économique avec ces deux pays, tant au niveau fédéral que des états (USA) et provinces (Canada).

— En recherchant un dialogue politique et économique bilatéral renouvelé avec, outre le Canada précité, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, notamment au niveau de programmes universitaires et de recherche conjoints, de la mobilité professionnelle et de la création de (co-)entreprises.

— En recherchant des complémentarités bilatérales de structures économiques et industrielles entre certains pays de l'UE et certains pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud (en dehors de l'éventualité de la finalisation d'accords globaux de type ALE qui seront éventuellement mis en œuvre).

— En accordant une attention particulière à la région de l'Asie Pacifique et de l'Indopacifique, notamment à l'égard des tensions grandissantes en Mer de Chine méridionale à Taiwan et de l'importance de ses routes commerciales. La coopération militaire chinoise avec la Russie et la Corée du Nord est une préoccupation majeure.

— En répondant aux menaces que la désinformation fait peser sur nos sociétés, en coordination avec nos partenaires européens et américains.

— Concevoir de nouveaux liens politiques, économiques et stratégiques avec les États du continent africain notamment dans la région des Grands Lacs, en mettant l'accent sur le développement économique, éducationnel et culturel dans lequel chaque continent est gagnant : qui ne se fasse ni aux dépens des libertés fondamentales, ni aux dépens du développement social, ni aux dépens de l'environnement.

— Renforcer et valoriser une représentation unique des États membres dans les pays tiers.

— Établir un siège commun de l'Union européenne dans toutes les organisations internationales et éviter les cacophonies européennes lors des conférences internationales.

— Étendre le régime mondial de sanctions de l'UE aux cas de corruption et d'ingérence dans le processus démocratique de l'UE.

— Faire de la défense des droits humains une priorité dans un contexte international préoccupant. Elle doit se traduire par le respect de la Convention européenne des droits de l'homme, des décisions de la Cour de Strasbourg en Belgique et s'illustrer dans nos prises de position aux Nations Unies.

— Porter nos valeurs en étroite coopération avec le Benelux et de façon transrégionale.

— Améliorer la résilience de l'UE pour lutter contre l'ingérence étrangère dont la manipulation de l'information voire les influences électorales.

3 — UNE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT RENOUELÉE

La coopération au développement doit définitivement s'affranchir d'une forme de paternalisme désuet pour rester crédible et attirer les ressources et l'intérêt politique qu'elle mérite.

La coopération internationale de la Belgique doit s'inscrire dans le cadre de l'UE et soutenir un monde plus humain et multilatéral.

Elle doit poursuivre ses objectifs de lutte contre la pauvreté et les inégalités, tout en veillant à la stabilité du monde, à la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

Il s'agit de calibrer notre approche de la coopération au développement avec la sécurité humaine et la sécurité climatique avec comme axes principaux :

— Protection contre la pauvreté, contre la corruption et la mauvaise gouvernance.

— Prévention des conflits.

— Promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

— Atténuation du changement climatique, Atténuation & Résilience.

— Protection et Conservation des ressources naturelles.

— Opportunités économiques et autonomisation des populations locales.

— Assistance post-conflit (avec appui aux programmes d'assistance aux victimes et du nettoyage des terres polluées d'engins explosifs).

Il ne s'agit pas de charité, mais d'intérêts mutuels qui doivent permettre à chacun de nos contemporains de vivre dignement, de préserver la paix et de réduire les migrations non voulues. Il s'agit de coopérer ensemble pour des intérêts mutuels en vue de préserver les biens publics mondiaux. La coopération visera à renforcer la bonne gouvernance et luttera contre la corruption des élites.

Nous voulons :

— Respecter l'objectif de 0,7 % du PIB de la Belgique consacré à l'aide publique au développement fixé par l'OCDE.

— Simplifier les procédures de la coopération au développement pour lui donner plus de souplesse et de réactivité, en lien direct avec les acteurs locaux (autorités, société civile).

— Renforcer nos liens dans ce domaine avec nos partenaires européens, les institutions de l'UE et la société civile dans une large vision « Team Europe ».

— Établir un véritable partenariat politique, économique et sociétal avec l'Union africaine et ses États membres en soutenant l'Agenda 2063 de l'UA.

— Accorder une attention particulière à la République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi dans le cadre d'un partenariat entre égaux, basé sur des valeurs communes et un respect mutuel.

— Déployer l'aide au développement, tant au niveau belge que dans les pays européens, sur base des objectifs de développement durable en misant davantage sur la capacité de mobilisation et la résilience des sociétés civiles respectives. Pour ce faire, la part relative de la coopération indirecte (universités, ONG, opérateurs culturels...) sera augmentée.

— Considérer la coopération comme un instrument de politique étrangère de la Belgique (Approche 3D : Développement, Diplomatie, Défense).

— Les dispositifs de bourses et de stages seront revalorisés et ciblés sur des niches qui ne sont pas couvertes par des programmes européens.

— La coopération universitaire au développement, qui permet à nos établissements de mener avec leurs homologues des pays du Sud des projets de recherche, de formation et d'appui à la gouvernance académique, continuera de bénéficier d'un soutien structurel.

— Renforcer la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de Bruxelles dans toutes les organisations internationales dont elles sont membres. En particulier, la Féd-



ration Wallonie-Bruxelles s'investira activement dans la réforme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en plaidant pour un ciblage de son action sur ses missions fondamentales que sont la langue, la culture et la solidarité. La poursuite du soutien de la Fédération aux actions de l'OIF dépendra de la capacité de celle-ci à atteindre une plus grande efficacité et un meilleur équilibre entre dépenses de fonctionnement et de programmes.

- Au nom de la promotion des valeurs, les Régions wallonne et bruxelloise s'attacheront à accroître les exigences éthiques du code de conduite européen sur les exportations d'armes et à les rendre juridiquement contraignants dans tous les États membres de l'UE.

Il s'agit notamment d'augmenter les dispositions visant à prévenir les risques de réexportation vers des zones à risque et en particulier les risques que ces armes représentent une menace pour notre propre pays.

- Renforcer le dialogue politique et économique avec les gouvernements et administrations des pays tiers avec lesquels la Belgique entretient une relation forte. Recherche avec ces mêmes pays de possibilités de développement de structures industrielles et de co-entreprises. Organiser une mobilité professionnelle bilatérale au sein de ces structures cogérées. Organiser des programmes universitaires et de recherche conjoints ainsi qu'une mobilité étudiante.
- Optimiser les relations internationales de la FWB, de la Wallonie et de Bruxelles en assurant leur gestion par un seul ministre.
- Favoriser des partenariats étroits avec les pays francophones avec lesquelles nous partageons une histoire et des valeurs communes. Il faut renforcer nos liens diplomatiques et économiques pour promouvoir les intérêts de la Belgique.
- Accroître et assurer la participation active de la Belgique au sein des organisations francophones internationales (OIF), pour favoriser la collaboration au niveau culturel, éducatif,

dans un contexte de développement avec une approche globale.

- Encourager le développement de programmes éducatifs et d'échanges culturels pour promouvoir nos liens entre pays francophones.
- Soutenir les initiatives culturelles et artistiques qui mettent en avant la diversité et la richesse de la culture francophone au niveau international. Il est fondamental de mettre en place des programmes d'échanges culturels, artistiques et sportifs.
- Établir des partenariats économiques privilégiés avec les pays francophones, encourageant les échanges commerciaux, les investissements et la collaboration économique.
- Soutenir les actions de coopération et la diplomatie des villes menées au travers de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).
- Intégrer des pratiques de développement durable dans les relations politiques et économiques avec nos partenaires, favorisant les initiatives respectueuses de l'environnement.
- Travailler en collaboration avec les pays francophones pour renforcer les mécanismes de sécurité, en mettant l'accent sur le terrorisme, la cybercriminalité et la sécurité maritime.
- Collaborer avec les pays francophones pour renforcer les systèmes de santé, améliorer les soins médicaux et lutter contre les pandémies (ex. : Ebola).
- Soutenir les initiatives visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité, en mettant l'accent sur l'éducation des filles et des femmes (ex. : objectifs du millénaire ONU).
- Favoriser la coopération scientifique et technologique avec les pays francophones, notamment en termes d'enseignement supérieur, de recherche, avec des programmes d'échanges (Erasmus francophone). Le tout pour encourager l'innovation et le partage de connaissances.

- Encourager l'adoption de technologies numériques, potentiellement communes, pour renforcer la connectivité et améliorer l'accès à l'information, aux savoirs. Le tout en assurant une formation à la critique de l'information et à l'usage des outils numériques.

4 – UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE BIEN RÉELLE

Afin d'améliorer les conditions de vie de nos citoyens et élargir les opportunités professionnelles et éducatives, nous souhaitons approfondir les coopérations interrégionales de la Wallonie, notamment la démarche de l'Eurométropole Lille-Wallonie Picarde et la Grande Région.

Nous souhaitons poursuivre et approfondir le travail des espaces de coopération transfrontalière dans lesquels la Wallonie est engagée (l'espace France-Wallonie-Flandre, l'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région) et en tirer les meilleurs fruits pour nos territoires wallons et nos concitoyens.

Nous voulons :

- Renforcer la coopération transfrontalière en matière de santé et de travail pour le bien-être des citoyens :
 - + En leur garantissant des soins de santé de qualité, notamment par la mise en place de structures médicales transfrontalières.
 - + En améliorant l'accès à l'information, aux services de santé, aux formations et aux opportunités d'emploi des deux côtés des frontières.
 - + En préservant l'accès à l'emploi pour les travailleurs transfrontaliers et sa préservation en cas de crise économique.
 - + En adaptant la fiscalité pour les travailleurs transfrontaliers, par une augmentation significative du seuil fiscal des 34 jours de télétravail.

- Optimiser la gestion transfrontalière de la sécurité :

- + En développant une politique policière et judiciaire transfrontalière pour assurer la sécurité des citoyens et faciliter la poursuite des actes illégaux.
- + En renforçant la collaboration en matière de sécurité et la gestion transfrontalière de la lutte contre la criminalité.

- Améliorer la mobilité transfrontalière :

- + En poursuivant la fluidification et la diversification des modes de transport, ainsi que la diminution du temps de trajet notamment entre Bruxelles et Luxembourg.
- + En étendant les infrastructures transfrontalières, y compris les routes, le réseau de trains et de bus transfrontaliers, ainsi qu'en renforçant les connexions cyclo-piétonnes.

- Promouvoir le développement territorial et culturel :

- + En soutenant les communes dans la garantie d'un cadre de vie sain, notamment via la pérennisation du système de rétrocession, socle de notre solidarité transfrontalière et garant du bon fonctionnement de nos communes et des services à tous nos résidents.
- + Soutenir la mise en place de groupements européens de coopération territoriale (GECT) ou de groupements similaires à l'échelle transfrontalière locale.
- + En valorisant les frontières belges et les tripoints, ainsi que les enjeux touristiques, naturels, linguistiques, et culturels qui en découlent. La nature et la culture n'ont pas de frontière !

35

Europe

— POUR UNE EUROPE PROGRESSISTE,
HUMANISTE ET PROCHE
DE SES CITOYENS

Nous voulons une Europe plus forte, qui défende notre autonomie stratégique sur le plan énergétique, numérique, industriel, agricole, de la santé et de la défense pour garantir notre sécurité, notre puissance géopolitique ainsi que notre indépendance. Nous voulons une Europe plus Juste, qui protège et soutient ceux qui veulent avancer (climat, entrepreneuriat, conditions sociales) et combat la fraude, le dumping et la corruption. Nous voulons une Europe plus Durable, qui garantisse le respect des limites environnementales et sociales et les investissements nécessaires pour réussir les Transitions (infrastructures, industrie et éducation). Enfin, nous voulons une Europe plus Humaine, qui favorise le développement de citoyens européens ouverts et reconnaît à leur juste valeur ceux qui « prennent soin » et qui s'occupe de l'immatériel (santé, enseignement, culture).

Démocratie Europe

- POUR UNE EUROPE FORTE ET PROCHE DE SES CITOYENS

Climat-Energie

- AVANCER TOUS ENSEMBLE VERS UNE ÉNERGIE LOCALE ET DÉCARBONÉE

Environnement – Biodiversité

- UN CADRE DE VIE SAIN ET RESPECTUEUX DU VIVANT

Santé

- UNE VÉRITABLE UNION EUROPÉENNE DE LA SANTÉ

Handicap

- RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS

Agriculture

- SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN TRANSITION ET ASSURER NOTRE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Consommation

- UNE CONSOMMATION PLUS SOBRE ET PLUS DURABLE

Monde Animal

- UN MONDE ANIMAL VRAIMENT RESPECTÉ

Economie

- GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Emploi

- POUR UN MARCHÉ DU TRAVAIL INCLUSIF ET PORTEUR DE SENS

Numérique

- BÂTIR UNE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

Fiscalité

- UNE FISCALITÉ PLUS VERTE ET SOCIALE

Mobilité

- TRANSFORMER LES MODES DE TRANSPORT

Logement

- RÉPONDRE À L'ENJEU MAJEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Justice

- RÉHUMANISER LA JUSTICE AU NIVEAU EUROPÉEN

Migration

- GÉRER DE MANIÈRE COHÉRENTE ET HUMAINE LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'ASILE ET IMMIGRATION

Défense

- BÂTIR UNE DÉFENSE À LA HAUTEUR DES ENJEUX DU SIÈCLE

Relations internationales

- RENFORCER LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE

Démocratie Europe

— POUR UNE EUROPE FORTE ET PROCHE DE SES CITOYENS

L'Union européenne, c'est d'abord un projet commun, fondé sur des valeurs d'humanisme, de paix et de solidarité qu'il est nécessaire de transmettre et d'incarner. C'est aussi un projet démocratique unique au monde. Celui-là même qui attire toutes les personnes en quête de liberté, d'avenir et de prospérité. Celui-là encore qui, à divers endroits du continent, les pousse, en quête de paix et de stabilité, à brandir le drapeau européen. Pour des dictateurs tels que Vladimir Poutine, la menace vient de l'unité de l'Europe et de sa contagion démocratique. L'Ukraine est actuellement le champ de bataille de la confrontation historique entre un modèle totalitaire qui aliène l'humain et le modèle occidental qui valorise son épanouissement. L'Europe doit être aux côtés de tous ceux qui croient et se battent pour nos valeurs, pour perpétuer cet espoir qu'elle incarne et suscite. Face aux nouvelles menaces qui guettent l'Europe (terrorisme, ingérences, cyberattaques...), la démocratie est notre meilleur rempart.

Notre démocratie européenne est notre plus riche patrimoine et le ciment de notre identité européenne. Notre histoire unique, respectueuse de la diversité des peuples et privilégiant l'union à l'isolement, est plus que jamais un atout pour peser ensemble sur le plan mondial.

L'Europe l'a démontré : elle n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle est unie et solidaire. Aux crises sanitaire, économique et sociale sans précédent, elle a répondu par un Plan de relance historique ou par l'unité dans l'action pour se procurer des masques et des vaccins. Au vu de l'évolution du monde, ces réponses communes restent encore absolument nécessaires sur de nombreux plans (énergie, climat, social, sécurité...).

Nos citoyens sont demandeurs d'une Europe volontariste, qui la protège : 87 % des Belges sont en faveur d'une défense/sécurité commune, 83 %

des Belges veulent une politique énergétique commune... Nous poursuivrons cette lancée pour bâtir ensemble l'Europe de demain avec tous les citoyens européens, en gardant à l'esprit que la préoccupation première reste le pouvoir d'achat.

Nous sommes des Européens convaincus. Lucides sur ses marges de progression, mais persuadés de sa grande plue-value.

Nos priorités

→ Une Europe démocratique plus efficace, légitime et transparente

→ Une Europe leader et qui protège ses citoyens et ses valeurs



1 — UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE, PLUS EFFICACE, LÉGITIME ET TRANSPARENTE

Partisans du fédéralisme européen, nous souhaitons le renforcement de l'intégration européenne en vue d'établir une véritable démocratie parlementaire supranationale. Nous demandons aussi une démocratie basée sur davantage de transparence, d'efficacité et qui se donne aussi les moyens de lutter contre les ingérences de puissances étrangères hostiles.

Nous voulons :

1.1. RENDRE LE FONCTIONNEMENT DE L'UE PLUS LISIBLE ET LÉGITIME

- Élire le Président de la Commission européenne au suffrage universel sur base de partis organisés pour renforcer l'incarnation politique de l'Europe notamment sur la scène internationale.
- Instaurer un véritable gouvernement européen en lieu et place de la Commission européenne actuelle.
- Donner au Parlement européen, une plus grande responsabilité en tant qu'organe représentant les citoyens, en lui conférant un droit d'initiative législative propre.
- Mettre en place des listes transnationales et élire la moitié des membres du Parlement européen par le biais des partis politiques européens. C'est un premier pas nécessaire vers la création d'un espace politique et civil européen pour donner corps à une véritable démocratie européenne. Car actuellement, les élections européennes ne sont pas portées par un débat européen, mais sont plutôt la somme de 27 débats, 27 campagnes électorales et 27 résultats nationaux.

— Faire de Bruxelles le siège unique du Parlement européen pour éviter les gaspillages actuels liés aux multiples déplacements des parlementaires et du personnel.

À ce titre entre autres, il est essentiel que le Gouvernement fédéral, en parfaite coordination avec la Région de Bruxelles-Capitale, les autres entités fédérées et les communes concernées, continue à mener une politique active d'accueil des institutions européennes et organisations internationales (dite « politique de siège »). Le Fédéral et les entités fédérées collaboreront pour l'intégration harmonieuse de ces institutions dans le tissu local, y compris en termes urbanistiques et de mobilité. En tant que siège des institutions, la Belgique se doit d'être à la hauteur de ses ambitions, y compris en matière d'écoles européennes. Cela implique pour l'État fédéral la mise à disposition d'infrastructures adéquates et pour les Communautés le détachement d'enseignants en nombre suffisant. La cinquième école européenne à Bruxelles devra être opérationnelle d'ici 2028. Afin d'encourager les synergies et une rotation entre écoles européennes et systèmes éducatifs nationaux, le détachement individuel des enseignants continuera à être limité dans la durée. La sélection des enseignants détachés de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être organisée sur une base transparente et objective.

1.2. RENDRE LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION PLUS TRANSPARENT

— Garantir le plein fonctionnement de l'Organe européen chargé des questions d'éthique. Pilier essentiel de la bonne gouvernance européenne, cet organe interinstitutionnel aura pour mission d'assurer la mise en œuvre cohérente et intégrale des normes éthiques dans l'ensemble des institutions de l'Union pour garantir que les décisions publiques soient prises au nom de l'intérêt général et de la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union. Nous voulons également lui garantir un pouvoir de sanction.

— Mettre pleinement en œuvre l'interdiction du financement étranger des partis européens et nationaux.

— Interdire aux anciens responsables politiques, administratifs et militaires européens d'exercer une profession pour des intérêts étrangers pendant 5 ans après la fin de leur mandat ou fonction.

— Rendre plus facilement accessibles les votes, interventions et questions des députés européens par le biais du site web du Parlement européen.

— Réviser la Constitution belge pour que l'élection européenne soit distincte des autres élections (fédérales/régionales) pour donner plus de place aux débats sur l'Europe.

1.3. RAPPROCHER LES CITOYENS DE LA DÉCISION POLITIQUE EUROPÉENNE

— Augmenter la participation et l'implication des citoyens dans les choix politiques au niveau européen. Pour la rendre plus efficace, il faut soutenir une diffusion plus importante de l'initiative citoyenne européenne (ICE).

— Baisser le nombre de signataires requis pour les initiatives citoyennes européennes de 1 million à 500.000 et organiser automatiquement un débat en séance plénière du Parlement européen dès ce nombre atteint.

— Rendre obligatoire la formulation par la Commission européenne d'une réponse à l'ICE, détaillant ce que l'UE fait, ne fait pas et pourrait encore faire. Si la réponse de la Commission est jugée insatisfaisante par un tiers de députés européens, une initiative de travail législatif sur l'enjeu soulevé par l'ICE pourra être engagée.

— Elargir la composition actuelle du Comité économique et social aux citoyens européens qui formeraient la quatrième composante de l'organisation

1.4. RENFORCER LE LIEN ENTRE LES ÉCHELONS EUROPÉEN, NATIONALS, RÉGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS

— Renforcer le Comité des Régions pour en faire une véritable Assemblée européenne des régions et des communes avec des conseillers locaux. Garantie de la proximité avec le citoyen, elle s'assurera du meilleur respect du principe de subsidiarité, de l'implication plus formelle des parlements régionaux dans le processus décisionnel européen et se fera le relais des singularités locales.

— Organiser une Semaine de l'Europe dans toutes les écoles et les communes à l'approche de chaque 9 mai, symbole de paix et unité en Europe, et date anniversaire de la signature de la déclaration Schuman qui a fondé la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

— Formaliser la consultation des Parlements nationaux en amont de tous les Conseils européens.

— Mieux faire connaître l'Union européenne, ses institutions et son action.

— Assurer à tous les citoyens européens un accès à l'information et la possibilité d'influer sur les processus de décisions européens, entre autres par le déploiement des réseaux de télécommunication dans tous les recoins du territoire et un mode d'authentification en ligne uniformisé, à l'instar du ltsme belge, pour permettre des initiatives de démocratie directe. À ces initiatives en ligne, doivent s'ajouter la mobilisation de lieux et l'organisation d'événements physiques dans un esprit d'inclusion. Renforcer la coopération transfrontalière avec les collectivités locales et régionales voisines.

2 — UNE EUROPE LEADER QUI PROTÈGE SES CITOYENS ET SES VALEURS

2.1. UNE EUROPE LEADER

Pendant longtemps, la construction européenne s'est bâtie sur un projet fondamentalement pacifique, conçue comme un modèle de gouvernance, convaincue que le développement économique, le libre-échange généralisé et la concurrence allaient nécessairement apporter la paix, la sécurité et le progrès pour tous. L'Europe a cru à une mondialisation heureuse. Mais nous avons fait face aux limites de cette approche, et de manière encore plus aiguë aujourd'hui : la troisième puissance économique mondiale qu'est l'Europe ne peut plus définitivement rester dans la posture d'un nain politique, militaire et diplomatique.

Les États-Unis et la Chine ont fait le pari de la domination technologique, monétaire et militaire pour conserver ou prendre le leadership mondial. L'Europe doit, quant à elle, s'affirmer comme Troisième voie, à l'avant-garde d'un nouveau modèle économique et social fondé sur la solidarité, l'éducation, l'intégration de ses politiques ainsi que sur les technologies propres et la transition énergétique.

Parce que les temps changent, l'Europe elle aussi doit changer. La guerre en Ukraine, les questions d'élargissement et les pressions géopolitiques qui nous entourent sont autant de défis à relever. En juin 2022, le Parlement européen a voté une résolution appelant à une Convention pour réformer les traités. Cet appel a été lancé suite aux conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et de la volonté de renforcer l'Union européenne. Nous y sommes favorables, tout comme nous souscrivons pleinement à la position du Parlement européen sur la réforme des traités car nous pensons que l'Europe doit d'abord s'approfondir avant de s'élargir davantage. Elle doit aussi se défaire de son **modèle actuel empreint de lourdeur technocratique** où le poids des 27 États membres n'offre que le consensus comme mode

de décision sur les sujets essentiels tels que l'unité budgétaire, la défense ou encore l'immigration.

Il faut un souffle nouveau pour que l'Europe devienne puissante et puisse faire face aux défis du XXI^e siècle avec des moyens à la hauteur de ses ambitions.

Nous voulons :

— Lancer une réforme des Traités. L'Union européenne n'a pas plus révisé ses traités en profondeur depuis 2009 et l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Cette étape est nécessaire pour restructurer, améliorer son fonctionnement et se donner les moyens d'agir dans le contexte géopolitique actuel.

— Supprimer la règle de l'unanimité au Conseil de l'UE. Trop souvent érigée en prétexte par les États membres pour mieux freiner voire bloquer des décisions stratégiques prises au sein du Conseil, notamment en matière budgétaire, de fiscalité ou encore de politique étrangère et de sécurité commune.

— Renforcer les compétences de l'Union en matière de santé, de politique de la défense, d'affaires étrangères, d'énergie, de fiscalité et de politiques économiques et sociales.

— Accroître la capacité budgétaire et l'autonomie financière de l'Europe pour que son budget soit à la hauteur de ses ambitions et des nouveaux enjeux. Cela nécessite de passer par des financements accrus, fondés sur de véritables ressources propres telles que : une taxation sur les géants du numérique (GAFA), l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés, la taxation des grands pollueurs étrangers et des multinationales pratiquant l'optimisation fiscale en Europe, une taxation élargie du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la création d'un impôt sur la fortune ciblant les 1% les plus riches, une taxe sur les transactions financières. En créant ces recettes sans toucher au portefeuille des citoyens européens, nous traçons la voie vers une nouvelle ambition européenne et vers plus de justice fiscale.

– Viser à l'établissement d'un siège commun de l'Union européenne dans toutes les organisations internationales et ainsi éviter la cacophonie européenne lors des conférences internationales.

2.2. UNE EUROPE QUI PROTÈGE SES CITOYENS ET SES VALEURS

Seule une Europe protectrice des citoyens européens, de la démocratie, de la qualité de vie, seule une Europe qui crée de l'activité, offre une chance à tous, exploite ses propres potentiels énergétiques et technologiques tout en valorisant l'humain et en luttant contre les dépendances, sera l'alternative à la porte ouverte laissée aux extrêmes et le rempart à la concurrence déloyale. Seule cette Europe-là sera en capacité de donner confiance et de rester cette terre d'opportunité essentielle parce qu'elle est l'une des zones les plus stables de la planète, parce que la culture d'entrepreneuriat y est aussi profonde qu'entretenue par une histoire riche, des terroirs uniques et un système éducatif performant.

Nous voulons :

- Renforcer l'autonomie stratégique de l'UE dans six secteurs-clés : la santé, l'énergie, le numérique, la sécurité alimentaire, l'industrie et la défense.
- Généraliser la réciprocité et mettre fin à l'importation de produits qui ne respectent pas nos normes sanitaires, environnementales et sociales européennes, de respect de la nature et du climat. Les règles concernant les produits importés doivent être les mêmes que celles imposées à nos agriculteurs et à nos produits, notamment au travers de l'inclusion de clauses miroirs dans les accords commerciaux, et en veillant surtout à consacrer les moyens nécessaires à leur respect.
- Améliorer la résilience de l'UE pour lutter contre l'ingérence étrangère dont la manipulation de l'information et les influences électorales.

– Promouvoir le respect de l'Etat de droit, condition sine qua non du bon fonctionnement de l'UE et garantie de son intégrité. Nous continuerons d'exiger que les États membres respectent les valeurs européennes et la Charte des droits fondamentaux, dont l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et le respect des minorités.

– Appliquer strictement les recommandations du Conseil dans le cadre de l'examen annuel de l'état de droit notamment en matière de lutte contre la corruption.

– Renforcer les garde-fous pour qu'un État membre ne respectant pas l'état de droit ne puisse en rien freiner le processus décisionnel. Nous proposons de suppléer la Présidence du Conseil UE lorsque des conflits d'intérêts apparaissent.

– Retirer ou geler le statut d'État candidat aux États qui régressent dans le respect des critères de Copenhague, notamment en matière de respect des droits fondamentaux ou d'État de droit.



CHAPITRE 2

Climat - Energie

– AVANCER TOUS ENSEMBLE VERS UNE ÉNERGIE LOCALE ET DÉCARBONÉE

Nous n'avons qu'une seule planète. Qui la malmène, malmène aussi l'existence humaine. Prendre soin de la nature est une priorité de l'être humain pour son semblable. Nous refusons de réduire la nature à un ensemble de ressources exploitables jusqu'à l'épuisement.

Au cours du 20e siècle, la consommation d'énergie a été multipliée par 10, l'extraction des minéraux industriels par 27 et celle de matériaux de construction par 34. L'humanité émet six fois plus de carbone (CO₂ et méthane) qu'en 1950. Le volume de carbone expulsé dans l'atmosphère induira une hausse des températures d'au moins 1,5° d'ici quelques années. Certaines régions du globe sont déjà touchées par des pénuries alimentaires, l'épuisement des réserves d'eau, la disparition de la biodiversité, de fortes canicules, des feux de forêt, des orages, des inondations et l'exode de millions de personnes.

Nous voulons limiter la croissance des températures en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il nous faut atteindre la neutralité carbone le plus rapidement possible et au plus tard pour 2050. À défaut, la planète risque de devenir inhabitable dans de vastes régions du monde, mettant l'humanité entière et sa civilisation en péril. Le défi est grand. Des projets sont reportés. La Belgique, comme beaucoup d'autres pays, a pris beaucoup de retard dans la transition. Les responsables politiques ne semblent pas avoir conscience de la gravité de la situation. Il est urgent d'avoir le courage de changer.

Nos priorités

- **S'engager pour une véritable Union européenne de l'énergie**
- **Engager pleinement le secteur automobile dans la transition écologique**
- **Accroître le leadership européen dans la lutte mondiale contre le changement climatique**
- **Renforcer notre solidarité internationale**
- **Décarboner l'industrie et les entreprises tout en les protégeant de la concurrence déloyale avec les pays non européens**

1 – S'ENGAGER POUR UNE VÉRITABLE UNION EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE

La Belgique, seule, ne sera jamais à 100 % indépendante au niveau énergétique, mais, ensemble, unis, au niveau européen, nous pouvons nous rapprocher de cet objectif. Cela nécessitera toutefois une plus grande coordination européenne. Plus nous investissons dans le renouvelable, plus nous dépendons de nos voisins européens et de leur capacité à pallier les creux de produc-

tion en Belgique. Aucun pays ne peut dès lors raisonnablement continuer à planifier de manière entièrement indépendante sa production énergétique. Il faut un réel engagement de tous pour développer une « Europe de l'énergie ». Il faut aussi des règles européennes suffisamment solides et contraignantes pour que la solidarité entre États membres soit automatiquement mise en œuvre lorsque des pénuries surgissent.

En outre, la flambée des prix de l'énergie touche tous les Européens. Entre 2019 et 2022, la part moyenne des dépenses énergétiques dans le budget des ménages a augmenté de plus d'un tiers, voire presque doublé dans certains États membres. En 2022, selon Eurofound, 44 % des mères célibataires et 31 % des femmes célibataires ont eu du mal à régler leurs factures d'énergie tandis que 40 millions de citoyens européens (soit 9,3 % de la population européenne) n'ont pas été en mesure de garder leur maison en chaud.

Nous voulons :

- Protéger davantage les ménages et les entreprises contre les envolées des prix de l'énergie.
- Renforcer le Fonds social européen pour donner les moyens aux petits propriétaires et d'isoler leurs habitations.
- Associer davantage les villes et les régions aux réformes en cours énergétiques en cours. Les régions et les villes jouent un rôle crucial dans le soutien aux entreprises et aux citoyens touchés par la crise énergétique et la mise en œuvre de mesures visant à garantir les économies d'énergie et la continuité des activités énergétiques.
- Limiter la concurrence énergétique entre États membres par une homogénéisation des subsides énergétiques, avant la suppression de subsides aux énergies fossiles.
- Renforcer le mouvement vers les énergies décarbonées grâce à une production européenne de l'énergie.

- Assurer une autonomie stratégique au niveau européen sur les matières premières et composants nécessaires pour la transition énergétique (batterie, panneaux solaires, etc.).
- Coordonner la production, le transport, le stockage et l'utilisation d'énergie au niveau européen.
- Établir et renforcer le développement des réseaux d'interconnexions électriques pour permettre les échanges d'électricité renouvelable quand, par exemple, il y a du vent en Mer Baltique, mais pas en Mer du Nord.
- Instaurer un prix stratégique européen pour l'électricité et le gaz au niveau européen. Ce prix stratégique oscillerait entre un prix plafond et un prix plancher. Cela permettrait de lisser dans le temps la volatilité des prix de l'énergie et d'offrir de la prévisibilité aux citoyens et entreprises dans leur activité et leurs investissements.
- Terminer et pleinement mettre en œuvre la réforme du marché de l'électricité : il est important que les prix au consommateur reflètent enfin les coûts de production tout en assurant une marge bénéficiaire suffisante et en incitant la production à partir de sources renouvelables.
- Renforcer et faciliter l'achat groupé pour l'approvisionnement en énergie venant de l'extérieur de l'Europe via la plateforme AggregateEU, qui permet aux entreprises de regrouper leurs demandes en gaz.
- Étendre les achats groupés européens à d'autres produits de base comme l'hydrogène et les matières premières critiques comme le lithium, qui sont nécessaires pour alimenter la transition énergétique et pour lesquels l'Europe est encore trop fortement dépendante de la Chine.
- Dans la continuité de la nomenclature européenne reconnaissant le nucléaire comme une énergie décarbonée, développer une énergie nucléaire civile, notamment par le biais de

petits et moyens réacteurs européens pour renforcer notre autonomie stratégique, soutenir le pouvoir d'achat des citoyens et la compétitivité des entreprises.

- Rendre l'industrie UE plus propre et compétitive, tout en évitant les mesures protectionnistes nationales qui causent des distorsions de concurrence au détriment de la Belgique, comme par exemple, la décision allemande de subsidier ses entreprises pour alléger leurs coûts énergétiques.
- Mettre en réseau les acteurs de l'énergie, les universités et les entreprises industrielles européennes et soutenir les partenariats autour de projets innovants en matière de production d'énergie décarbonée. Faire émerger des « champions » européens dans ce domaine.
- Assouplir les règles en matière d'aides d'État pour mieux soutenir, à l'échelon européen, la recherche et les investissements dans de nouvelles solutions.
- Sortir les investissements visant la décarbonation du champ d'application des obligations budgétaires européennes et par conséquent durcir les règles pour les autres types de dépenses et investissements.

2 – ACCROÎTRE LE LEADERSHIP EUROPÉEN DANS LA LUTTE MONDIALE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les problèmes climatiques et environnementaux sont des enjeux qui dépassent largement nos frontières. L'empreinte carbone d'un Belge est d'environ 16 tonnes de CO₂ par an. Sur ces 16 tonnes nécessaires à la consommation d'un Belge, 10 sont produites en Belgique tandis que les 6 restantes sont produites à l'étranger. Actuellement, tous les efforts de lutte pour le climat se concentrent sur les émissions territoriales, ce qui nous mène à les déplacer. Ce n'est ni éthique ni

efficace pour lutter pour le climat. Ce n'est pas non plus réaliste d'un point de vue économique, car cela crée des déserts industriels en Europe. Nous devons arrêter le dumping environnemental et réduire nos émissions de carbone plutôt que les délocaliser.

Si on ne lutte pas drastiquement contre le dumping environnemental, nous resterons prisonniers d'une dynamique de nivellement par le bas, les objectifs politiques auxquels nous aspirons resteront des ambitions abstraites, voire inutiles, les entreprises continueront à délocaliser et les citoyens, désabusés, finiront par se tourner vers les extrêmes. Pour relancer la machine à progrès, outre des objectifs de consommation locale ou de la bonne volonté, nous avons besoin de réguler le marché international pour protéger celles et ceux qui ont le courage de changer et de défendre un modèle de société plus pérenne, plus juste et plus harmonieux.

Il est essentiel d'impliquer le monde dans sa globalité en commençant par nos voisins européens. Il est aussi impératif que la politique climatique européenne soit une réelle inspiration dans le monde et incite chaque pays à s'employer pour lutter contre le changement climatique.

Nous voulons :

- Faire des négociations climatiques internationales une compétence exclusive de l'Union européenne.
- Renforcer les budgets nécessaires pour financer le Pacte vert et REPowerEU, les programmes destinés à mettre fin à la dépendance aux combustibles fossiles russes avant 2030, et à réduire l'empreinte carbone de l'Europe.
- Veiller à la mise en œuvre rapide du Pacte Vert à travers la sobriété (économie circulaire, innovations basse-technologie), le déploiement d'infrastructures publiques (pistes cyclables, voies ferroviaires...) et des financements adéquats pour la protection de la transition écologique et climatique sur le long terme via la mise sur pied d'un Fonds dédié au climat.

- Mettre sur pied un Fonds dédié au Climat pour financer la transition écologique et créer des emplois qui contribuent à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement.
- Renforcer le cadre législatif européen existant en matière de finance verte et d'émissions d'obligations vertes (green bonds) destinées à financer des actions contre le réchauffement climatique à l'aune des manquements encore constatables. Par exemple en ce qui concerne les notations ESG (notation extrafinancière) et l'utilisation de slogans trompeurs ou abusifs tels que « zéro carbone ». Ces pratiques entachent la réputation de ces financements et entravent le développement de la finance durable.
- Interdire progressivement tout financement de produits financiers non-ESG par des capitaux issus de comptes en banque hébergés dans la future Union des marchés des capitaux, dont la concrétisation doit être accélérée.
- Généraliser les mécanismes d'ajustements carbone (et sociaux) aux frontières (CBAM) pour veiller à ce que ceux qui respectent les règles qui nous semblent essentielles ne soient plus défavorisés.
- Élargir le mécanisme d'ajustement aux frontières, adopté en 2023, à tous les produits. Ce mécanisme est un pas dans la bonne direction. Mais il faut aller plus loin et prôner trois mesures correctrices vitales pour protéger le climat tout en combattant le dumping environnemental. À défaut le risque est de créer des déserts industriels sans gain en matière climatique :

- + Étendre le système de quotas/taxe carbone à toutes les entreprises, y compris pour la fabrication de produits finis.
- + Corriger le mécanisme de fixation du prix ETS/CBAM, par exemple en intégrant les quotas achetés pour l'import dans le marché interne.
- + Subsidier les exports vers les pays sans équivalent ETS pour annuler leur avantage compétitif.

- Intégrer une exception climatique aux règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). À défaut, nous sommes favorables à nous distancier de ces règles, comme d'autres grandes puissances ne se privent pas de le faire, car la lutte pour le climat est un cas de force majeure qui engage l'avenir de l'humanité et de la planète.

3 — RENFORCER NOTRE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La crise climatique et environnementale exige un volontarisme sans précédent. Protéger le climat et la biodiversité nécessite des efforts conjoints, tant des acteurs publics et privés, mais aussi des États nationaux et des institutions internationales.

Par ailleurs, la plupart des pays en voie de développement et émergents sont ou seront les plus touchés par les conséquences du réchauffement climatique. Or, ce sont les pays les plus industrialisés qui sont responsables de la grande partie des émissions de gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère depuis deux siècles. Sans une intervention suffisante des pays riches, d'importantes migrations auront lieu, avec les drames humains qui les accompagnent. Elles seront également source d'importants risques pour la stabilité géopolitique mondiale et de certaines régions.

Enfin, le coût de la réduction des émissions est bien souvent largement inférieur dans les pays en voie de développement, ce qui signifie qu'avec un même investissement, on peut y réduire davantage les émissions, ce qui profite à l'humanité tout entière.

Nous voulons :

- Adopter une approche « Team Europe élargie » (UE, États membres, ONG, secteur privé) pour développer des mesures de soutien technique, technologique et de formation pour soutenir nos États partenaires dans l'adaptation de leurs systèmes énergétiques vers la transition climatique.

- Mettre en œuvre les instruments de solidarité sur lesquels la COP27 s'est accordée et veiller au bon suivi des conclusions de la COP28.
- Concrétiser un nouveau Fonds de financement des pertes et dommages et renforcer le Fonds existant visant à soutenir les mesures climat (et notamment l'adaptation) dans les pays vulnérables.
- Instaurer un système de solidarité environnementale envers les pays moins prospères. Ceux qui disposent de forêts primaires, véritables poumons de notre planète, devront être rétribués internationalement s'ils acceptent de les préserver plutôt que de les exploiter.
- Introduire dans les Traités internationaux tels celui de Paris, des dispositifs contraignants et de sanctions en cas de non-respect des balises climatiques énergétiques.
- Interdire l'importation de produits issus de la déforestation et, au contraire, promouvoir les cultures vivrières adaptées pour les populations locales.

4 — DÉCARBONER L'INDUSTRIE ET LES ENTREPRISES TOUT EN LES PROTÉGEANT DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE AVEC LES PAYS NON EUROPÉENS

L'industrie émet environ 29 % du carbone rejeté chaque année en Belgique. Elle utilise par ailleurs un quart de la totalité de l'énergie que l'on consomme chaque année dans notre pays. Il faut encore ajouter ce qu'on appelle les « usages non énergétiques » (par exemple l'utilisation du pétrole comme matière première pour fabriquer du plastique). En plus des émissions de CO₂ liées à la combustion d'énergie, l'industrie a aussi des « émissions non énergétiques » de gaz à effet de serre (par exemple des gaz résultants de procédés chimiques comme lors de la fabrication du ciment).

L'industrie est active dans la réduction de ses émissions. Toutefois, investir dans des technologies plus propres a un coût. Vu que beaucoup de produits vendus sur le marché européen proviennent de pays où les normes environnementales et sociales sont moins exigeantes, inexistantes ou non respectées, cela crée une distorsion de concurrence préjudiciable pour notre économie. Il est indispensable de remettre sur un même pied les produits importés et les produits européens. Ceci permettra aussi de pénaliser les « émissions importées » avec ces produits et qui représentent 40 % de notre empreinte carbone. Sans des mesures fortes, une industrie qui se délocaliserait en dehors de l'Europe sans changer ses processus pourrait continuer à vendre ses produits sur le marché européen, sans supporter de coûts supplémentaires et en émettant toujours autant de CO₂ dans le monde.

Nous voulons :

- Adopter un *Buy European Act* pour les marchés publics pour écarter les produits de pays tiers quand il n'y a pas de réciprocité et pour soutenir et valoriser les entreprises et les projets européens ;
- Développer une industrie légère et plus « low-tech » : remplacer des produits industriels très polluants par des alternatives écologiques et locales avec une plus grande part d'artisanat (exemple : substituer le béton et l'acier par le bois, les intrants chimiques par des intrants naturels, les solutions techno/électroniques par d'autres solutions aussi efficaces...).
- Élargir le système des quotas d'émission européen (ETS) et instaurer une taxe carbone à l'ensemble des secteurs économiques. L'ETS fixe un volume d'émissions autorisé par année par secteur et par entreprise. En cas de dépassement, l'entreprise doit racheter des quotas à d'autres entreprises qui ont émis moins de CO₂ que prévu ou auprès des pouvoirs publics.
- Élargir le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) à l'ensemble des produits importés et octroyer un subside



- Moderniser les processus industriels pour moins de déperdition et de pollution : des processus plus efficaces et flexibles (accords de branche, avec contrainte si objectifs non atteints, augmentation du prix du carbone dans l'ETS).
- Récupérer la déperdition énergétique industrielle dans des réseaux de chaleur pour le résidentiel.
- Organiser le phasing-out des gaz fluorés et progressivement amener l'industrie à produire de l'ammoniac avec de l'hydrogène.
- Organiser un phasing-out concernant l'usage de biocarburants de première génération au niveau européen (il s'agit des biocarburants produits à partir d'huile de palme, de maïs, de colza et de blé. Leur production détruit des forêts vierges dans les pays du tiers monde). Soutenir le développement des biocarburants de 2^e et 3^e génération (déchets, huiles usagées, résidus de biomasse, algues...).
- Développer des plastiques 100 % biosourcés et biodégradables ainsi que des plastiques à longue durée de vie que l'on peut facilement réutiliser.
- + Réduire la quantité de bitumes dans la composition des routes (recyclage du bitume usagé, recours aux énergies décarbonées pour chauffer le bitume, composition du bitume plus écologique...).

carbone de compensation aux produits européens exportés dans le reste du monde pour qu'ils puissent rester compétitifs. Les entreprises qui n'auront pas mis en place une comptabilité carbone fiable se verront associer des émissions forfaitaires défavorables.

- Mettre en place un « dividende » carbone européen qui redistribue directement aux citoyens européens, pays par pays, l'argent récolté par le CBAM et l'ETS pour préserver leur pouvoir d'achat tout en rendant la consommation durable. Les recettes générées permettront un accompagnement social dans la transition et favoriser les investissements économiseurs d'énergie des particuliers et des entreprises.

CHAPITRE 3

Environnement – Biodiversité

— UN CADRE DE VIE SAIN ET RESPECTUEUX DU VIVANT

La qualité de notre milieu de vie (air intérieur et extérieur, eau, sol, matériaux de construction, déchets, emballages...) conditionne notre état de santé. Nous devons préserver la qualité de notre environnement pour améliorer notre santé.

La Belgique est le 4^e pays européen à être le plus exposé aux particules fines. La pollution est un véritable enjeu de santé publique. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) estime que l'exposition à des concentrations de particules fines supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a entraîné 238 000 décès prématurés en Europe en 2022. En plus de décès prématurés, la pollution atmosphérique engendre des problèmes de santé et des hausses de coûts importantes pour le secteur des soins de santé.

Souvent oublié des normes environnementales alors qu'il occasionne des nuisances importantes, le bruit doit aussi être pleinement pris en compte comme source de pollution susceptible d'affecter la santé, la qualité de vie et la biodiversité.

1 — AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

En Belgique, environ 12.000 personnes meurent chaque année en raison de la mauvaise qualité de l'air. 80 % des citoyens européens sont exposés à des niveaux de particules fines trop élevés au regard des normes de l'OMS.

L'Agence européenne de l'environnement indique que la qualité de l'air est modérée à Bruxelles avec une moyenne annuelle de PM_{2,5} comprise entre 10 et 15 µg/m³. En Wallonie, du côté de Liège, Mons et Charleroi, la qualité de l'air se révèle "juste" : comprise entre 5 et 10 µg/m³. En revanche, aucune ville de Belgique n'a une qualité de l'air bonne comme à Faro au Portugal (1^{re} du classement) et Uppsala en Suède.

Nous voulons :

- Limiter drastiquement les sources de pollution de l'air, en particulier dans les grands centres urbains :
- + Imposer progressivement à tous les grands centres urbains de créer des zones à faible émissions (ZFE) avec des calendriers solides et ambitieux de sortie du parc automobile en circulation des véhicules de normes EURO antérieure à EURO 6d, norme à partir de laquelle la fiabilité du respect de seuils homologués d'émissions de polluants atmosphériques est globalement attestée.

Nos priorités

- Améliorer la qualité de l'air
- Protéger nos sols
- Réduire la pollution sonore
- Une biodiversité vraiment protégée
- Des labels ESG crédibles et transparents

- + Créer un Fonds européen pour l'Air (Fonds FEQ-Air) pour financer des projets de restauration de la qualité de l'air et aider financièrement les ménages modestes pour le remplacement du premier véhicule du foyer, quand celui-ci se trouve exclu de la ZFE.
- + Interdire progressivement le chauffage au bois et au fioul dans les centres urbains d'ici à 2030.
- Mieux informer sur la qualité de l'air et encourager les bonnes pratiques.
- Sensibiliser tous les citoyens à l'importance de la bonne qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques (aération régulière, traitement de l'humidité, entretien de la chaudière...) ainsi qu'à la pollution de l'air intérieur par différents objets (bougies parfumées, désodorisants, produits d'entretien, tissus ...).
- Renforcer l'accès de chacun à la possibilité de recourir à une analyse de son milieu, et le sensibiliser à l'importance de le faire.
- S'assurer d'ici 2030 du strict respect des règles de l'OMS en matière de qualité de l'air extérieur, notamment en augmentant le nombre de villes climatiquement neutres.
- Ériger de nouvelles règles plus strictes en matière de qualité de l'air extérieur. L'objectif est de rapprocher d'ici 2030 les normes européennes des valeurs guides fixées par l'OMS.
- Mettre en place, à côté du réseau de mesures officiel de la qualité de l'air extérieur, un réseau de mesures secondaire d'information installé sur le mobilier urbain qui permettrait de sensibiliser la population à la problématique dans les zones les plus polluées.
- Renforcer les projets liés à la qualité de l'air auprès des écoles (mise à disposition de détecteurs, animations...).

2 — PROTÉGER NOS SOLS

Bétonnés, menacés par l'érosion, contaminés par les polluants agricoles et industriels, aujourd'hui 70 % des sols sont dégradés en Europe. Pendant longtemps les sols ont été l'angle mort des politiques européennes en matière d'environnement. Il en est question dans plusieurs réglementations européennes, mais aucun texte d'ensemble (ou de stratégie globale). n'existe encore à ce jour faute d'accord entre les États membres. **Les sols ne bénéficient pas du même niveau de protection juridique** dans l'UE que l'air et l'eau.

Or, plus de 90 % de ce qu'on mange vient directement ou indirectement de la terre, et 25 % de la biodiversité se trouve sous nos pieds : les vers de terre, champignons, bactéries sont indispensables au cycle de la matière organique. Nous souhaitons garantir aux sols le même niveau de protection que l'eau, le milieu marin ou l'air, autrement dit leur accorder une protection juridique européenne.

En juillet 2023, la Commission européenne a proposé une directive sur la santé et la résilience des sols pour préserver les écosystèmes et retrouver des sols sains d'ici à 2050.

Nous voulons :

- Favoriser l'aboutissement de la Stratégie européenne « Soil Strategy for 2030 », la possible loi sur la santé des sols et soutenir pleinement une directive-cadre ambitieuse sur la protection des sols pour combler le vide juridique et donner au sol la même importance que l'air, l'eau et l'environnement marin.
- Œuvrer au développement d'un statut juridique pour le patrimoine naturel européen.
- Faire un état des lieux de la santé des sols et lutter efficacement contre l'appauvrissement et la pollution diffuse.
- Favoriser les pratiques culturelles de préservation des sols et celles permettant d'augmenter les teneurs en matière organique

(agroécologie, agriculture de conservation impliquant le non-labour, semis sous couvert...).

- Inclure des objectifs juridiquement contraignants et exiger des plans obligatoires.
- Mettre en place un système de surveillance et de notification sur la santé des sols qui soit complet et harmonisé.
- Investir davantage dans un système de surveillance sur le terrain.

3 — RÉDUIRE LA POLLUTION SONORE

Le bruit représente la 2^e plus grande menace pour la santé environnementale en Europe après la pollution atmosphérique, avec plus de 100 millions de citoyens, soit 20 % de la population de l'UE, exposés à des niveaux sonores excessifs. Le bruit augmente notre niveau de stress, perturbe notre sommeil, affecte nos capacités d'apprentissage et accentue même les accidents vasculaires cérébraux et les maladies cardiaques. Le bruit le plus perturbant provient du trafic routier, ferroviaire et aérien.

En 2022, la part de la population qui déclarait être affectée par le bruit des voisins ou le bruit de la rue était de 13,7 % en Belgique. Pour atteindre l'objectif de développement durable en 2030, ce chiffre doit diminuer.

Nous devons résolument agir pour faire face à cette menace, souvent sous-estimée, pour la santé publique.

Nous voulons :

- Réduire la pollution sonore issue des véhicules routiers.
- Développer un plan européen de prévention du bruit.
- Baisser les seuils d'émission sonore maximale pour les véhicules routiers, en particulier pour

les motocycles. Imposer aux États membres de mettre en place des contrôles et des sanctions lors des dépassements des normes de bruit, en particulier la nuit.

- Renforcer et réviser la législation européenne n° 117 de la CEE-ONU sur l'homologation des pneumatiques en y associant les limites de bruit applicables aux pneumatiques.
- Réduire la pollution sonore issue des véhicules ferroviaires :

+ Inciter davantage les États membres à utiliser des rails plus silencieux et plus lisses ainsi que des wagons silencieux.

+ Réviser les textes applicables aux infrastructures ferroviaires pour généraliser l'installation de panneaux antibruit aux lieux de passage des trains à grande vitesse, à proximité des lotissements.

- Réduire la pollution sonore issue des avions.
- Réviser le Règlement (UE) No 598/2014 afin d'harmoniser, pour tous les aéroports proches de zones fortement urbanisées dont le trafic excéderait 50 000 mouvements d'aéronefs civils : l'interdiction des avions les plus bruyants (avec un timing progressif) et la généralisation des couvre-feux nocturnes.
- Modifier la Directive 2009/12/CE sur les redevances portuaires afin de lier le montant des redevances aéroportuaires au bruit généré par les avions au décollage et à l'atterrissage ; introduire des mesures de réduction du bruit pour réduire le bruit à l'atterrissage et au décollage et augmenter l'utilisation d'avions plus silencieux ; Interdire les avions les plus bruyants et décourager les avions bruyants en modulant davantage les taxes et les redevances en fonction des quotas counts des avions.
- Revoir la Directive 2002/49/CE pour contraindre les États à réaliser et respecter un plan de prévention et de lutte contre le bruit du trafic aérien.

- Interdire les vols de nuit des avions sur les zones urbaines en commençant par élargir la période de nuit de 2 heures entre 22 et 23 h et entre 6 et 7 h du matin.
- Modifier les procédures de décollage pour monter plus vite et plus haut et descendre plus tard.
- Mieux mesurer le bruit dans les milieux de vie et rendre les résultats accessibles et lisibles pour les citoyens.

4 – UNE BIODIVERSITÉ VRAIMENT PROTÉGÉE

Plus de la moitié des populations d'oiseaux des champs a disparu au cours des trois dernières décennies. Deux tiers des populations d'espèces d'invertébrés que les scientifiques suivent sont en déclin, ce qui est aussi le cas des insectes pollinisateurs comme les abeilles particulièrement sensibles aux pesticides et à la pollution électromagnétique.

L'Europe n'est pas encore parvenue à enrayer le déclin des espèces et des habitats protégés dont l'état de conservation est préoccupant. L'agriculture intensive, l'étalement urbain et l'exploitation forestière non durable sont les principales pressions qui s'exercent sur les habitats et les espèces. 80 % des habitats naturels européens seraient dégradés tandis qu'en Belgique, seuls 10 % de la nature se porterait bien.

L'année dernière, la Commission européenne a été à l'initiative de la « Loi sur la restauration de la nature » qui vise à restaurer les habitats naturels fortement dégradés en Europe en fixant des objectifs contraignants de restauration d'au moins 20 % des écosystèmes terrestres et marins de l'UE d'ici 2030 et de tous les écosystèmes nécessitant d'être restaurés d'ici 2050. C'est l'initiative législative la plus importante de ces trente dernières années pour la protection de la nature en Europe qui fait partie du Pacte vert européen (la Feuille de route vers une Europe climatiquement neutre d'ici 2050) et que nous avons soutenu lors

du vote survenu au Parlement européen en juillet 2023. Soutenue mais surtout aussi améliorée, car nous avons obtenu les victoires suivantes :

- La mise en place d'un financement supplémentaire, dédié et structurel pour la restauration de la Nature et non au détriment des enveloppes budgétaires destinées à la politique agricole commune (PAC).
- La mise en œuvre de clauses miroirs pour protéger nos frontières, nos agriculteurs, les consommateurs, et la biodiversité aussi ailleurs dans le monde.

Mais il reste tant à faire. 78 % des espèces de fleurs sauvages et 84 % des espèces cultivées de l'Union européenne dépendent, du moins en partie, des insectes pour la production de semences. Or, en Europe, seulement 0,12 % des espèces d'insectes, soit, seules 123 des 105.000 espèces d'insectes européennes connues sont protégées par la directive européenne Habitats. Cette Directive Habitat a plus de trente ans et la liste des insectes n'a jamais été révisée.

Nous voulons continuer à être combattifs sur ces enjeux de la biodiversité.

Nous voulons :

- Réviser la Directive Habitats, notamment dans l'optique de mieux tenir compte de l'évolution de la situation des insectes et de leur rôle dans la pollinisation.
- Protéger les insectes, en particulier les espèces indigènes et pollinisatrices, notamment par la protection contre les espèces envahissantes et une meilleure application des règles existantes.
- Faire de la biodiversité une matière obligatoire dans les écoles et sensibiliser davantage le public à la biodiversité.
- Signer la déclaration d'Amsterdam visant à éliminer la déforestation des chaînes de produits agricoles avec les pays européens et prendre les mesures législatives en conséquence au

niveau belge et européen, notamment par rapport à la viande, au soja et à l'huile de palme importés.

- Mettre pleinement en œuvre la nouvelle stratégie européenne pour préserver et restaurer nos forêts.
- Lutter contre l'impunité des auteurs de crimes environnementaux au niveau mondial et ouvrir la voie, au sein de la Cour pénale internationale, pour faire reconnaître l'écocide comme crime international en vertu du Statut de Rome.
- Défendre le statut des océans et interdire l'exploitation des fonds marins.

5 – RENDRE LES LABELS ET CERTIFICATIONS ESG CREDIBLES ET TRANSPARENTS

Nous aspirons à instaurer une approche transparente et crédible dans l'attribution des labels environnementaux. Pour ce faire, nous proposons plusieurs mesures visant à garantir l'authenticité des allégations environnementales et à encourager une transition industrielle durable.

Nous voulons :

- Exiger des preuves chiffrées pour les prétentions environnementales :
 - + Lorsque des distributeurs de labels avancent des prétentions environnementales, nous voulons les obliger à fournir des preuves chiffrées basées sur des études sérieuses.
- Promouvoir une évolution ambitieuse des règlements européens :
 - + Nous plaidons en faveur d'une évolution ambitieuse des règlements européens encadrant les comportements productifs industriels, favorisant des pratiques durables et respectueuses de l'environnement, des animaux et des hommes.

- Garantir des cahiers de charges ambitieux pour les labels :
 - + Nous demandons l'établissement de cahiers de charges ambitieux, transparents et contraignants pour les labels, afin d'assurer des normes élevées en matière environnementale.
- Renforcer la transparence et la crédibilité des labels :
 - + Nous insistons sur la nécessité d'assurer la transparence en rendant les critères d'attribution des labels accessibles à tous. De plus, nous souhaitons imposer des contrôles réguliers, avec des rapports de visites accessibles en ligne, et interdire les labels ne répondant pas à des critères élevés de transparence et de crédibilité.



Santé

— UNE VÉRITABLE UNION
EUROPÉENNE DE LA SANTÉ

Nous voulons une Europe où l'on vit mieux et qui améliore la santé de chaque citoyen. La santé est leur priorité numéro 1. Aujourd'hui, ceux-ci demandent à bénéficier de l'égalité d'accès à des thérapies sûres, abordables, de dernier cri. L'Europe est collectivement confrontée à de nouveaux défis (le vieillissement de sa population, des difficultés et disparités d'approvisionnement en médicaments abordables et fiables...) qui appellent des solutions stratégiques de long terme.

Nous voulons :

- Renforcer l'action de l'Union en matière de santé en en faisant une véritable compétence partagée alors qu'elle n'est actuellement qu'une compétence d'appui. Une modification des traités est nécessaire pour mettre en œuvre une coordination contrainte, et notamment permettre au Comité de sécurité sanitaire institué par la décision 1082/2013/UE de disposer d'un pouvoir contraignant à l'égard des États membres.
- Négocier, unis, pour être plus forts et pour diminuer le prix des médicaments.
- Renforcer la souveraineté sanitaire de l'Europe en matière de santé en :
 - + Adoptant une Stratégie européenne pour sécuriser l'approvisionnement de médicaments et dispositifs médicaux.
 - + Faisant de la sécurité de l'approvisionnement un critère prioritaire dans les procédures d'appels d'offres des marchés publics.
 - + Recréant les conditions de la souveraineté européenne en matière de santé et d'une production pharmaceutique de proximité, en priorité pour les médicaments dits essentiels et stratégiques.
- Être indépendants de notre tissu industriel et sanitaire, en ramenant l'ensemble des chaînes de valeur des fournitures médicales et des médicaments en Europe, en n'étant plus « accro » à la Chine - l'usine du monde en la matière - pour se fournir et en rendant à nouveau l'Europe attractive en matière de recherche en santé.
- Mettre en place des mesures d'incitation fiscale et financière en contrepartie d'engagements et autoriser les aides d'État pour inciter les industriels à produire en Europe, de la fabrication de la molécule au conditionnement et à la distribution.
- Poursuivre la centralisation des achats de médicaments, de vaccins et de produits pharmaceutiques au niveau européen pour accroître le pouvoir de négociation des fournisseurs et faire baisser le coût de ces produits.
- Accroître la transparence entre les États membres des accords de prix entre les États et les laboratoires pharmaceutiques.
- Améliorer et faciliter la libre circulation des technologies de la santé (dispositifs médicaux et médicaments), des patients et des professionnels de la santé avec la simplification de la reconnaissance mutuelle des qualifications et en renforçant la mobilité du personnel soignant en Europe
- Mieux soutenir la recherche avec un soutien budgétaire massif et renforcer la mutualisation de l'effort de recherche.
- Renforcer la Stratégie européenne de lutte contre le cancer :
 - + L'Union européenne représente aujourd'hui 10 % de la population mondiale, mais aussi

25 % des cas de cancer à l'échelle mondiale : il y a un vrai problème européen du cancer. Il faut mettre tout en œuvre pour prévenir les risques (alimentation, pollution atmosphérique, résidus de composants chimiques, consommation d'alcool et de tabac), faciliter l'accès aux soins et investir massivement dans la recherche.

— Œuvrer à l'adoption du Nutriscore® comme l'indicateur nutritionnel obligatoire sur les produits alimentaires mis en circulation sur le marché intérieur. L'obésité est un fléau, en particulier chez les plus jeunes. De nouveaux liens entre une alimentation trop grasse et certains types de cancers sont démontrés chaque semaine. Seul un étiquetage obligatoire peut faire reculer les industriels sur les excès de sucre, graisse et sel. Il faudra également veiller à placer un groupe d'experts nutritionnistes et cancérologues sous l'égide du commissaire européen à la Santé pour assurer l'évolution du mode de calcul du score Nutriscore® au fil des avancées de la recherche.

- Créer un ou plusieurs établissements pharmaceutiques européens à but non lucratif et d'intérêt général, capables de produire des médicaments prioritaires ayant un intérêt sanitaire et stratégique.
- Renforcer l'action européenne pour mieux coordonner et compléter les politiques de santé des États membres, mettre au point des stratégies de santé au niveau européen avec un panier commun de médicaments du type anticancéreux et anti-infectieux aux prix harmonisés pour lutter contre les pénuries récurrentes et garantir l'accès au traitement des patients.
- Créer une réserve stratégique européenne des médicaments d'intérêt sanitaire et stratégique en situation de criticité pour pallier les pénuries au-delà des situations de crise, sur le modèle du mécanisme RescUE.
- Mettre au point des stratégies innovantes et coordonnées et renforcer les échanges

de bonnes pratiques en matière de stocks via l'Agence européenne des médicaments (EMA) qui deviendrait l'autorité régulatrice pour prévenir les pénuries de médicaments essentiels, avec des compétences élargies et des effectifs renforcés.

- Améliorer la communication à destination des professionnels de santé comme des patients sur la disponibilité des médicaments grâce à des outils numériques innovants permettant de connaître en temps réel la localisation, la quantité et le prix d'un médicament donné, dans le respect des législations relatives à la protection des données.
- Renforcer le budget de la nouvelle Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA) qui ne représente actuellement que 0,003 % du PIB des États membres.



Handicap

— RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS

En 2022, 87 millions d'Européens étaient en situation de handicap, et seulement 51% des personnes handicapées occupaient un emploi – souvent précaire et à bas salaire, contre 75 % pour le grand public. Renforcer l'accessibilité et l'accès aux droits des personnes handicapées ainsi que lutter contre les discriminations et les préjugés est, par conséquent, notre objectif partagé, dans la droite lignée de la Convention des Nations unies.

Nos priorités

→ Créer une carte européenne du handicap

→ Mieux accompagner les aidants proches

→ Favoriser la création d'emploi

→ Lutter contre les discriminations

Nous voulons :

- Créer une carte européenne du handicap
 - + Soutenir la création et veiller à la pleine mise en oeuvre d'une carte européenne du handicap qui servira de preuve du statut de handicap dans tous les pays de l'Union européenne, accordera aux titulaires de cartes un accès égal à des conditions spéciales et à des traitements préférentiels partout dans l'UE lors de l'utilisation des transports publics, participation à des événements culturels, visite de musées, de centres de loisirs et de sports, etc.
- Mieux accompagner les aidants proches
 - + Définir un statut spécifique au niveau européen pour les aidants familiaux. Il faut reconnaître le statut d'« aidant proche » au niveau européen : les salariés qui aident un proche malade, âgé ou handicapé et agir pour que ces personnes bénéficient d'un "congé de proche aidant" de trois mois, renouvelable pour une durée maximale d'un an sur l'ensemble de leur carrière, avec une rémunération obligatoire de ce congé.



- Favoriser la création d'emploi
 - + Favoriser le travail des personnes en situation de handicap en soutenant par le financement des formations et des actions de sensibilisation dans les départements de Ressources humaines des administrations publiques.
 - + Encourager fiscalement l'engagement de travailleurs en situation de handicap dans le secteur privé.
 - + Mettre en place une garantie pour l'emploi et les compétences des personnes en situation de handicap, à l'instar de la garantie pour la jeunesse, afin de fournir un financement et un soutien pour que les personnes handicapées aient un accès égal à l'éducation, à la formation et aux opportunités d'emploi, y compris à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat. Cette garantie devrait également offrir un soutien pour que chaque programme de formation et de développement des compétences soit pleinement inclusif et accessible.
 - + Adopter de nouvelles mesures, y compris des services d'emploi assisté, pour accroître l'emploi des personnes handicapées dans des lieux de travail inclusifs et accessibles sur le marché du travail ouvert.
 - + Proposer des ponts entre l'enseignement spécialisé et le monde de l'entreprise notamment via de l'alternance avec les entreprises qui sont en mesure de les accueillir ou avec les entreprises de travail adapté.
 - + Sanctionner financièrement les entreprises qui auraient des attitudes discriminatoires liées au handicap.
- Lutter contre les discriminations
 - + Interdire la discrimination fondée sur le handicap dans et par l'Union européenne dans tous les domaines de la vie grâce à l'adoption d'une directive horizontale sur l'égalité de traitement.
- + Faire adopter une législation européenne de lutte contre les discriminations à l'encontre des handicapés, ou adopter la Directive horizontale anti-discrimination qui couvre un grand nombre de domaines, tels que l'éducation, la protection sociale, l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services. Cette directive a été proposée par la Commission européenne en 2008, mais est toujours bloquée au niveau du Conseil depuis plus de 15 ans faute de volonté politique.
- + Adopter des directives claires à l'intention des États membres sur la manière d'utiliser les fonds européens pour faire progresser les droits des personnes handicapées. Ces instructions devraient s'appliquer à toutes les formes de financement de l'UE, dépensées à la fois au sein de l'Union et dans le monde, et devraient inclure une série d'indicateurs de suivi.
- + Intégrer des critères de prise en compte du handicap dans les politiques européennes et l'ensemble des textes législatifs à venir.

Agriculture

— SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN TRANSITION ET ASSURER NOTRE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Europe est la première puissance agricole mondiale. Elle offre un emploi à près de 10 millions de personnes dans l'Union européenne, soit pratiquement l'équivalent de la population belge ! Les agriculteurs travaillent sans compter leurs heures pour nourrir les citoyens. L'agriculture contribue également au développement des énergies renouvelables, en offrant un ensemble de déchets agricoles transformés en biogaz ou biofuels ou encore en permettant d'implanter des éoliennes loin des villages et autres hameaux résidentiels.

L'Union européenne reste toutefois dépendante de nombreuses denrées alimentaires importées de pays non européens. La crise énergétique faisant suite à la guerre en Ukraine nous a montré que cette situation n'était pas sans risque pour notre sécurité alimentaire.

Dans le même temps, l'agriculture européenne est confrontée à de nombreux enjeux : la concurrence des prix, et donc aussi des conditions fiscales et des réglementations sociales et environnementales, avec les producteurs situés en dehors de l'Europe, mais aussi à l'intérieur de ses frontières ; la chute de la biodiversité causée entre autres par l'usage de certains pesticides et par certaines exploitations optant pour une agriculture intensive, déconnectée des écosystèmes, un modèle heureusement peu répandu en Wallonie ; le dérèglement climatique pour lequel les agriculteurs peuvent jouer un rôle essentiel, tant dans la séquestration naturelle du carbone, que dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre induites par l'élevage ou le transport ; l'influence des intermédiaires de l'alimentation qui captent une grande partie de la valeur ajoutée du travail des agriculteurs...

Nos priorités

- **Poursuivre une évolution de la PAC avec plus d'ambition pour l'agriculture et la nature**
- **Reconnaître le secteur agricole dans ses efforts pour la collectivité en matière climatique et pour la nature**
- **Assurer une simplification administrative réelle**
- **Agir localement : Appliquer le principe de subsidiarité positive**
- **Agir globalement : Pour une agriculture durable dans le monde**

1 — POURSUIVRE UNE ÉVOLUTION DE LA PAC AVEC PLUS D'AMBITION POUR L'AGRICULTURE ET LA NATURE

Si l'Union européenne a effectué un pas en avant lors de sa dernière réforme de la politique agricole commune (PAC) survenue en 2021, consacrant une partie du budget au soutien des agriculteurs, nous devons aller beaucoup plus loin.

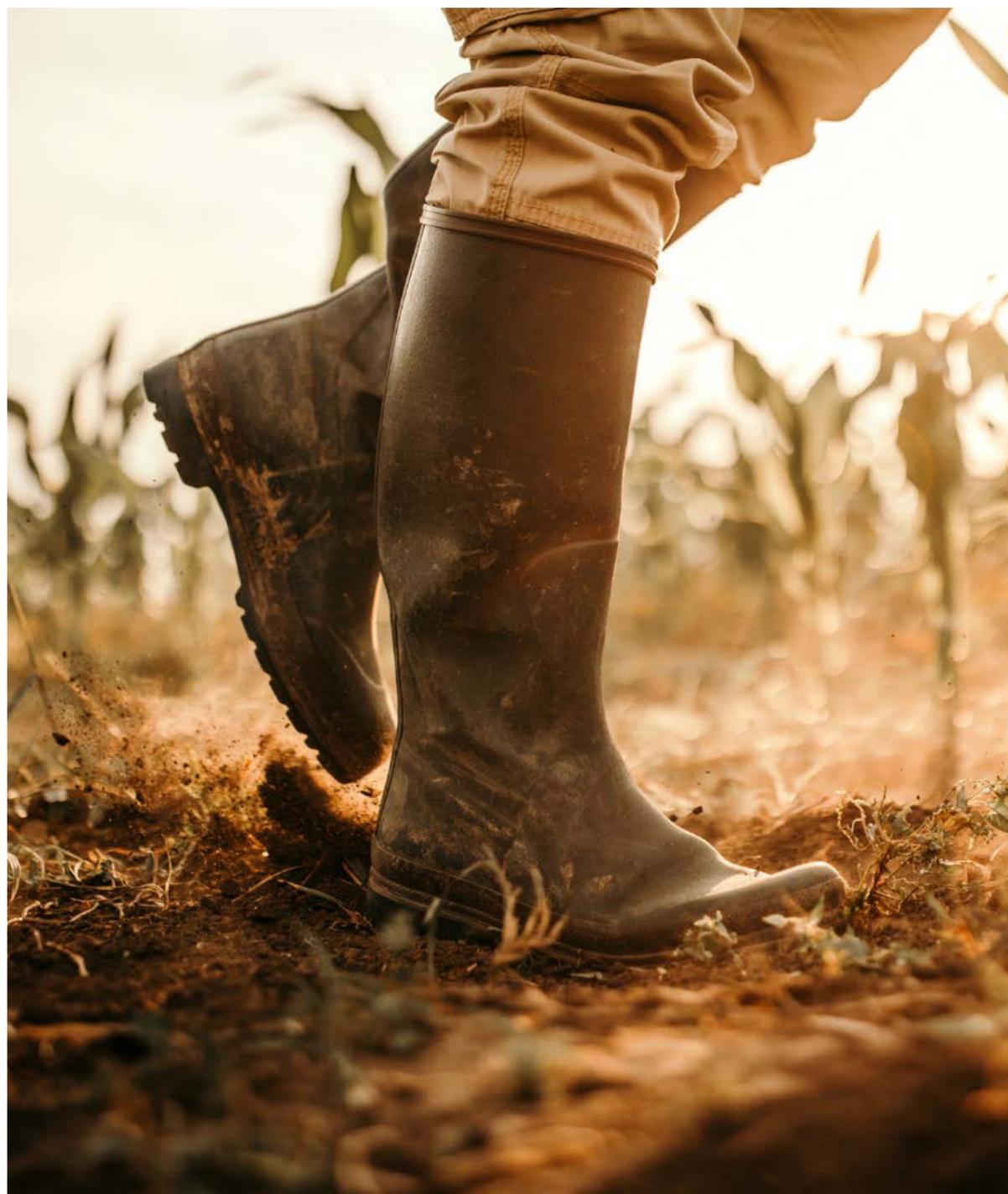
Nous voulons :

- Confirmer et soutenir le secteur agricole et les agriculteurs dans leur activité et leur rôle stratégique de renforcement de la sécurité alimentaire européenne.
- Renforcer les bases fondamentales pour poursuivre une production agricole de qualité et en quantité suffisante pour notre génération et les générations futures.
- Garantir des aliments sains, créer des conditions économiques équitables pour nos agriculteurs, assurer la cohérence de la politique commerciale européenne et protéger l'environnement et la santé sur une base plus large.
- Revoir les critères d'octroi ainsi que le calcul des aides européennes aux agriculteurs en ce sens.
- Moduler notamment l'octroi de ces aides en fonction de la taille des exploitations (plus importantes pour les plus petites et décroissantes avec l'augmentation de la taille de l'exploitation)
- Opérer un glissement des aides à l'hectare vers des aides à l'unité de travail pour favoriser l'agriculture familiale, l'attractivité du métier et lutter contre l'accaparement souvent spéculatif des terres agricoles (en incluant un dispositif anti-abus dans les réglementations PAC).
- Assurer une prévisibilité au secteur agricole au niveau européen : les nécessaires évolutions de la PAC doivent être progressives, basées sur une logique de simplification et ne pas constituer en des changements brutaux qui mettent à mal la soutenabilité des exploitations ; la PAC doit également s'inscrire dans une programmation budgétaire suffisante permettant de soutenir la transition de l'agriculture européenne et lui permettre de résister aux crises éventuelles.

2 — RECONNAÎTRE LE SECTEUR AGRICOLE POUR SES JUSTES EFFORTS EN MATIÈRE DE RESTAURATION DE LA NATURE ET EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

A cette fin, **nous voulons** :

- Assurer une juste rémunération, hors PAC aux exploitations qui participeront aux objectifs de la nouvelle Loi européenne sur la restauration de la nature qui ambitionne de restaurer au moins 20 % des zones terrestres et maritimes de l'UE d'ici en 2030 et tous les écosystèmes qui en ont besoin d'ici 2050.
- Rémunérer les efforts climatiques et environnementaux des agriculteurs qui feront des efforts de préservation des sols et des prairies permanentes, de maintien d'une activité d'élevage lié au sol, en particulier à l'herbe, d'entretien des haies et bocages, des mares et zones humides, des aires de déversement de crue des rivières (prévention des inondations), etc.
- Renforcer les ressources du vivant face aux risques climatiques, et des maladies et nuisibles : développer la recherche variétale en utilisant les outils de recherche publique et les technologies d'accélération de la sélection génétique, en appliquant le principe de précaution.
- Mobiliser les ressources de la biodiversité au travers des mesures agroenvironnementales et climatiques. A l'exception de l'accélération de la sélection génétique, interdire les OGM transgéniques
- Préserver la maîtrise du vivant par les agriculteurs : via le rétablissement complet du droit des semences fermières, la promotion de l'agriculture de conservation des sols, le soutien aux mesures intelligentes de lutte contre l'érosion des sols, la préservation du patrimoine génétique des animaux, et des mesures régénératrices (des sols, de la nature et de la biodiversité).



— Réduire l'usage des produits phytosanitaires, nocifs pour la santé et l'environnement, et en bannir leur utilisation idéalement en 2040 au plus tard avec un objectif intermédiaire de réduction par moitié en 2033 grâce à la mobilisation des moyens suivants : la recherche agronomique active dans l'offre de solutions culturales alternatives, le financement des pertes de rendement qui sera induit. Pour inciter les

agriculteurs à s'engager dans de nouvelles pratiques, ils bénéficieront d'un encadrement et d'un accompagnement de proximité, tandis qu'une partie du risque en cas d'utilisation de nouvelles techniques/cultures moins exigeantes en intrants sera pris en charge par un fonds de compensation des risques financé par des Partenariats Public Privé

- Mettre en place un Fonds européen d'indemnisation pour les victimes de pesticides, financé par les sociétés qui les produisent.
- Interdire la fabrication, la circulation, le stockage et l'exportation vers des pays tiers de pesticides contenant des substances actives dont l'utilisation est interdite dans l'Union européenne.
- Demander une définition européenne uniforme du terme « produit sans résidu de pesticides ».

3 — ASSURER UNE RÉELLE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DE FLEXIBILITÉ ET UN PRINCIPE DE CONFIANCE RÉCIPROQUE ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE ET LE SECTEUR AGRICOLE

- Développer une politique basée sur les principes de simplification administrative pour l'utilisateur, de confiance a priori, du respect de leur travail et de leur savoir-faire.
- Plaider, auprès des institutions européennes, pour l'assouplissement du cadre réglementaire des aides d'état et de la concurrence en matière agricole (renégociation des régimes d'aide notifiés et exemptés), et ce tout en respectant les libertés fondamentales de l'UE, notamment en matière de libre circulation des biens et services, ainsi que l'esprit du marché intérieur : il est en effet important que les efforts des états membres en faveur du développement des circuits courts, du déploiement d'une alimentation durable (conformément à la stratégie « de la ferme à la table ») et, plus largement, du soutien à une économie rurale forte et garante du maintien des superficies agricoles puissent se traduire par des actions de promotion, de sensibilisation et de relocalisation de la production alimentaire.

4 — AGIR LOCALEMENT : METTRE EFFICACEMENT EN ŒUVRE LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LA POLITIQUE AGRICOLE

- Valoriser nos circuits-courts et nos produits du terroir, relocaliser notre alimentation en créant une exception alimentaire dans le code des marchés publics en Europe : les collectivités locales sont trop limitées par des règles qui entravent leur capacité d'approvisionnement de proximité (cantines scolaires...). Pour chaque produit, l'implantation géographique et l'intégration d'un quota d'achat de gré à gré de 50 % doit être rendu possible.

5 — AGIR GLOBALEMENT : POUR UNE AGRICULTURE DURABLE AU NIVEAU MONDIAL DANS UN MARCHÉ ÉQUITABLE ET SAIN

- Assurer une concurrence loyale et équitable entre l'Union européenne et ses partenaires commerciaux externes : en appliquant systématiquement des clauses miroirs strictes aux frontières de l'Union européenne avec les mêmes règles de conditions de production (limitation des intrants et des produits phytos, respect du bien-être animal, conformité aux normes environnementales et sociales, etc.) et par le déploiement des procédures de contrôle suffisantes, doter l'Union européenne d'un Fonds budgétaire rapide pour faire face à des situations de déséquilibre dangereux des prix agricoles, veiller à ce que nos échanges commerciaux agricoles n'affaiblissent pas les capacités de productions vivrières des pays en voie de développement, refuser de prendre l'agriculture comme variable d'ajustement des traités de libre-échange.

Consommation

— UNE CONSOMMATION PLUS SOBRE ET PLUS DURABLE

Selon les chiffres de l'International Resource Panel, alors qu'il fallait extraire 8 tonnes de ressources naturelles en 1990 pour satisfaire les besoins d'une personne, ce chiffre est passé à plus de 12 tonnes aujourd'hui. Notre modèle fondé sur l'accumulation de biens matériels nous mène vers une impasse. Pour beaucoup de personnes, la consommation reste un symbole de réussite sociale, un moyen de se définir personnellement et d'appartenir à certains groupes sociaux ou encore une source de plaisir temporaire, avant d'acheter le prochain produit. Mais est-ce soutenable sur le plan environnemental ? Et est-ce que cela contribue à nous rendre heureux ?

Si le progrès matériel a évidemment contribué à mieux répondre à nos besoins fondamentaux (s'alimenter, se chauffer, protéger son intégrité physique...), de nombreux indicateurs mettent en évidence les excès voire l'absurdité du consumérisme et du productivisme : plus de 10 millions de tonnes de déchets plastiques se retrouvent chaque année dans les océans et ce chiffre pourrait tripler d'ici 2040 ; environ 40 % des denrées alimentaires mises sur le marché en Europe ne sont pas consommées ; on remplace son smartphone en moyenne tous les deux ans alors que sa durée de vie est d'au moins trois ans et même sept ans pour les appareils de meilleure qualité et bien entretenus, sans que les gens ne se sentent plus heureux.

L'urgence climatique et écologique doit nous amener à ouvrir les yeux. Nous ne pouvons pas réussir la transition vers une société neutre en carbone et respectueuse de la biodiversité sans remettre en question notre société de la surconsommation. Même si elle a réussi à améliorer ses performances environnementales, notre industrie, qui fabrique les biens de consommation, reste responsable de la plus grande part des émissions de CO₂. Avec le transport de marchandises, elle

rejette près de 40 % des émissions annuelles de la Belgique. On doit encore y ajouter le CO₂ émis hors de l'Europe pour produire les objets importés que nous achetons massivement ; des émissions au moins aussi élevées !

Jusqu'à présent, la mobilisation de plusieurs milliards d'euros et l'action de l'Union européenne n'a pas porté leurs fruits et la transition circulaire est - hélas - pratiquement au point mort dans les pays européens, les États membres ayant consacré la grande majorité de ces fonds à la gestion des déchets plutôt qu'à leur prévention.

Nos priorités

→ Réduire les déchets à la source

→ Aller plus loin dans la valorisation des déchets comme ressource

→ Transformer la TVA en une TVES

→ Informer sur l'impact environnemental de chaque produit

1 — RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE

L'économie circulaire n'a pas de sens si on ne veille pas à réduire la quantité de déchets à la source.

Or, 2,2 milliards de tonnes de déchets sont générées chaque année dans l'Union européenne. Plus de 1/4 de ceux-ci, soit 27 %, sont des déchets municipaux : des déchets usuels collectés et traités par les communes et principalement générés par les ménages. Ces déchets municipaux par personne sont les plus élevés en Autriche, au Danemark et en Belgique (et les plus faibles en Espagne, Croatie et Suède).

La collecte et le traitement des déchets n'ont jamais coûté aussi cher aux citoyens, depuis que l'on applique le coût-vérité, alors que la quantité de déchets n'avait cessé de diminuer au cours de ces dernières années (jusqu'à la crise Covid). Entre 2018 et 2021, la quantité moyenne de déchets ménage/par habitant a augmenté dans l'Union européenne. Ce paradoxe s'est d'ailleurs accentué à mesure que le tri sélectif s'est renforcé. Le modèle doit complètement être repensé.

Nous voulons :

- Limiter la production de déchets.
- Interdire, au niveau européen, la pratique de l'obsolescence programmée et doter l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) d'un pouvoir de sanction financière si une enquête menée par ses soins atteste de la réalité de l'obsolescence programmée.
- Limiter la publicité pour les offres commerciales « achetez en grande quantité, recevez des produits gratuits » sur les produits à durée de conservation limitée.
- Renforcer les campagnes d'information sur la signification des dates de péremption et intégrer dans les programmes éducatifs des cours sur la nutrition et la quantité idéale de nourriture pour chaque repas.

- Encourager le développement de filières de stérilisation des contenants en verre consignés, collectés en magasin après leur utilisation, en vue d'un nouveau remplissage.
- Œuvrer au sein des institutions internationales à l'interdiction des microplastiques au niveau mondial, cause majeure de l'effondrement sans précédent de la biodiversité marine et interdire leur utilisation dans les cosmétiques et emballages biodégradables, au niveau européen.
- Augmenter, au niveau européen, les exigences en matière de réparabilité des produits et instaurer un Repair Score EU, à l'instar de ce qui existe en France.
- Appliquer de nouvelles normes de construction afin de réutiliser les matériaux de construction. Identifier les usages vertueux du plastique (lorsque le rapport coût-bénéfice environnemental lui est favorable par rapport à d'autres matériaux alternatifs) et protéger ces usages d'un traitement légal ou fiscal défavorable (notamment dans le secteur de la construction ou des transports).

2 — ALLER PLUS LOIN DANS LA VALORISATION DES DÉCHETS COMME RESSOURCE

Avec les Pays-Bas, la Belgique fait partie des pays européens qui ont le plus développé l'économie circulaire. Notre pays enregistre aussi l'un des meilleurs taux de recyclage des déchets. Nous devons toutefois aller encore plus loin et résoudre certains nouveaux enjeux induits par le recyclage. En effet, celui-ci peut être fortement consommateur d'eau et d'énergie, alors que nous devons les utiliser avec sobriété. Le recyclage de certains plastiques n'est possible que pour un voire deux cycles maximum, ce qui atténue l'impact de cette matière sur l'environnement, mais ne résout en rien le problème de l'accumulation des déchets en plastique à long terme. Un grand nombre de plastiques ne devrait plus être utilisés. L'Union

européenne a légiféré en la matière en 2018, mais il est plus que temps de réactualiser cet outil.

Nous voulons :

- Mettre pleinement en œuvre les nouvelles règles européennes sur l'écoconception des produits visant à garantir leur caractère durable ; sur les produits de construction ainsi que la nouvelle stratégie visant à rendre les textiles plus durables, réparables, réutilisables, recyclables, à lutter contre la mode éphémère, les déchets textiles et la destruction des textiles invendus, et à garantir que la production textile respecte pleinement les droits sociaux.
- Renforcer les règles européennes relatives au droit à la réparation.
- Interdire totalement les microplastiques dans les textiles. Les textiles synthétiques comme le polyester, l'acrylique et l'élasthane sont les premiers contributeurs à la présence de microplastiques dans les océans avec 35 % des rejets.
- Faire reconnaître que la pollution par les microplastiques est un défi transfrontalier qui nécessite une législation européenne ambitieuse et des mesures incluses dans un prochain traité de l'ONU visant à mettre fin à la pollution plastique.
- Faire intégrer la pollution par les microplastiques dans d'autres politiques de l'Union européenne, notamment les règles en matière d'écoconception, dans la directive-cadre sur les déchets, la directive sur les plastiques à usage unique et la loi sur les déchets d'emballage.
- Renforcer les filières de recyclage et de valorisation des déchets non recyclables. Actuellement, près de la moitié des déchets plastiques collectés pour être recyclés sont exportés pour être traités hors de l'Union européenne. Les raisons de ces exportations sont liées au manque de capacité, de technologie et de ressources financières pour que ces déchets puissent être traités localement. Il faut dès lors impérieuse-

ment financer la multiplication de dispositifs locaux de traitement des déchets.

- Obliger, au niveau européen, que différentes catégories de produits (appareils électroniques, jouets, meubles, vêtements...) contiennent un pourcentage graduellement croissant de matières recyclées (5 % puis 10 %, puis 15 %).
- Interdire, au niveau européen, l'exportation des déchets plastiques collectés sur le territoire de l'UE vers des pays non membres de l'OCDE.
- Intégrer davantage les critères relatifs à la réduction, au réemploi et à la valorisation des déchets dans les clauses de marchés publics, à tous les niveaux de pouvoir.
- Légiférer au niveau européen pour imposer, partout, le système de la consigne physique sur les canettes et bouteilles en plastique.
- Développer le secteur européen d'écoemballage.

3 – TRANSFORMER LA TVA EN UNE TVES

Nous souhaitons transformer, à l'échelle européenne, la Taxe sur la Valeur Ajoutée en une Taxe pour la Valeur environnementale et sociale.

Les consommateurs payent aujourd'hui une TVA sur les biens et services sans que le taux ne tienne compte de l'impact des produits et prestations sur le climat et l'environnement ou même la santé des gens. Il faut donc transformer le système fiscal.

Nous voulons :

- Taxer les biens de consommation proportionnellement à leur impact environnemental et notamment aux émissions de carbone nécessaires à leur production et transport, de sorte que le prix des produits les plus polluants devienne moins attractifs que celui des produits respectueux de l'environnement.

- Taxer ces mêmes biens proportionnellement à leur impact sur notre santé. Les produits alimentaires, en particulier, verraient leur taxation différer selon le score Nutri-score © d'un produit pour rendre moins cher les produits sains.
- Réformer la fiscalité afin d'utiliser une partie des taxes environnementales pour rehausser les bas et moyens revenus.

4 – INFORMER SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CHAQUE PRODUIT

Quels aliments ont le plus gros impact sur notre planète ? Une question tantôt facile... tantôt moins. Par exemple, acheter des kiwis semble être un choix responsable et sain. Mais quand ceux-ci proviennent de l'autre côté du globe, l'empreinte carbone n'est plus du tout la même. Au-delà de l'aspect écologique, les normes de qualité des produits importés ne sont souvent pas à la hauteur des normes européennes.

Nous souhaitons que chaque consommateur puisse avoir confiance dans les produits marqués par le « CE » et dispose d'une information claire et correcte sur l'ensemble des coûts écologiques liés à un produit.

Nous voulons :

- Encourager les normes européennes en vue d'imposer un bilan carbone aux entreprises et une analyse du cycle de vie aux produits, afin d'informer et de responsabiliser producteurs et consommateurs aux impacts environnementaux.
- Mettre pleinement en œuvre la directive sur le devoir de vigilance en matière de développement durable des entreprises, qui impose aux entreprises d'identifier, d'atténuer et de rendre compte de l'impact de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement sur les droits de l'homme et l'environnement.

- Renforcer les contrôles du respect des normes européennes par les produits importés, notamment en renforçant les moyens techniques et humains des services de douanes des États membres.
- Renforcer les contrôles sur les lieux de production lorsque ceux-ci sont prévus par la législation européenne et élargir les produits concernés par la certification par un tiers.
- Contrôler l'application des règles sur l'étiquetage énergétique des produits.
- Améliorer l'information des citoyens sur l'impact leur consommation au travers de campagne de communication de grande envergure.
- Imprimer sur l'emballage de chaque produit mis en circulation sur le marché intérieur un écoscore, analogue au Nutri-score©. Pour le calcul du score, le lieu de fabrication du produit et les éventuels lieux de transit pour sa transformation devront être pris en compte ainsi que l'impact de sa production sur l'environnement. Le type d'emballage utilisé pour le produit aura aussi une incidence.
- Encourager les citoyens à être de véritables « conso-acteurs ». Créer, au niveau européen, à titre informatif, un système d'échange d'information carbone permettant à chaque citoyen de comptabiliser ses émissions de carbone personnelles, sur base de sa consommation personnelle de produits. Un tel outil permettrait à chacun d'être plus conscient de l'impact de ses actes sur ses émissions et de sensibiliser aux « justes » limites des émissions individuelles pour atteindre le Net zéro.

Monde Animal

— UN MONDE ANIMAL VRAIMENT RESPECTÉ

« On reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux », écrivait Gandhi. Les animaux sont des êtres dotés de sensibilité au même titre que l'être humain. À ce titre, notre société se doit de mettre tout en œuvre pour protéger et respecter cette sensibilité.

Les interactions entre humains et animaux sont nombreuses et répondent à des logiques variées : compagnon de vie, production et élevage, gestion de la faune sauvage, recherche... La diversité de ces interactions dans notre société et les enjeux qui y sont liés nécessitent une approche globale et des actions transversales.

Pour garantir des pratiques plus respectueuses du bien-être animal, il faut revoir et renforcer les différentes législations, améliorer la mise en œuvre et l'opérationnalité du cadre législatif et développer des actions préventives par la pédagogie et la sensibilisation.

Nos priorités

→ Améliorer le bien-être animal dans notre société

→ Assurer la protection des animaux dans les exploitations

1 — AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Nous nous devons d'assurer au sein de notre société protection et bien-être à tous les animaux en tant qu'êtres sensibles.

Nous voulons :

- Définir au niveau européen les contours d'une politique harmonieuse en matière d'obligation d'étourdissement des animaux afin d'éviter des concurrences inappropriées entre abattoirs et harmoniser les normes de gavage vers le haut pour éviter tout « dumping animal ».
- Mettre en place un commissaire européen en charge du bien-être animal.
- Assurer une meilleure coopération en matière de bien-être animal entre les États membres de l'UE pour que les peines prononcées ailleurs puissent être reconnues en Belgique.
- Négocier, à l'échelle multilatérale et dans le cadre des accords bilatéraux, des clauses de réciprocité relatives au respect des règles applicables au bien-être des animaux pour les produits importés.
- Plaider au niveau européen pour l'adoption de listes positives européennes des animaux pouvant être détenus et déterminant quelles espèces peuvent être commercialisées en Europe.

2 — ASSURER LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE TRANSPORT

Chaque année, de trop nombreux animaux vivants traversent l'Europe en camion ou par bateau pendant plusieurs dizaines d'heures dans des conditions déplorables pour être abattus dès leur arrivée. La situation est plus dramatique encore lorsque les transports se prolongent hors de l'Union européenne, notamment pour alimenter les marchés de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient où les textes réglementaires de protection animale lors du transport, de l'engraissement ou de l'abattage des animaux sont presque inexistants.

Les normes européennes en la matière, bien qu'existantes, ne sont souvent pas respectées par les États membres et ne prennent pas pleinement en compte les différents besoins des animaux. En plus de la souffrance animale, les pratiques actuelles ne correspondent pas aux schémas de circuits courts et de resserrements des maillages territoriaux que nous voulons en matière d'agriculture, d'alimentation, etc. Il faut développer des solutions 'humaines' pour lutter contre le transport européen/international d'animaux vivants à des fins d'abattage ou d'engraissement.

Au-delà de l'évolution absolument nécessaire de la directive bien-être animal – qui devrait d'ailleurs évoluer en une Réglementation –, il est important d'encourager de nouvelles habitudes de consommation de produits d'animaux d'élevage.



Nous voulons :

– Améliorer les conditions de transport des animaux vivants :

- + Limiter la distance du transport d’animaux d’élevage vivants à 250 km.
- + Mettre en place des contrôles spécifiques pour le transport des animaux pour s’assurer que les animaux sont nourris et hydratés, que les dispositifs d’abreuvement fonctionnent correctement et que les animaux disposent de suffisamment d’espace et de hauteur libre.
- + Améliorer la formation des inspecteurs pour permettre de réaliser correctement les contrôles obligatoires des conditions de transport des animaux vivant.
- + Déployer au plus vite un cadre permettant l’abattage d’animaux à la ferme, c’est-à-dire directement sur leur lieu d’élevage ou l’abattage mobile.
- + Favoriser fiscalement et légalement le transport de carcasses et de viande congelée plutôt que des animaux vivants destinés à l’abattage. Promouvoir le transport de sperme et d’embryons pour la reproduction des animaux.
- + Limiter les exportations d’animaux vivants hors Union européenne vers des pays où ils ne bénéficient d’aucune protection, et interdire le transport d’une durée de plus de deux heures d’animaux non sevrés.

– Développer une industrie de l’élevage plus respectueuse des animaux partout en Europe :

- + Soutenir avec ambition toute réforme qui sera menée de la législation européenne sur le bien-être animal avec des normes élevées et des exigences spécifiques pour toutes les espèces animales détenues en élevage.
- + Analyser les pratiques d’élevage et d’abatage qui existent dans l’UE et uniformiser vers le

haut la législation qui les encadre. Réviser la législation en concertation avec les associations d’éleveurs, des distributeurs, des consommateurs et des défenseurs du bien-être animal. Les produits d’animaux dont l’élevage aura été encadré par la nouvelle législation EU devra être commercialisée au plus tard d’ici au 1^{er} septembre 2027.

- Restreindre drastiquement l’implantation de nouvelles exploitations d’élevage intensif.
- Interdire l’élevage de volaille en cage d’ici au 1^{er} septembre 2027.
- Créer un Fonds d’accompagnement des éleveurs, financé pour moitié par le budget et pour moitié sur les taxes à l’importation, pour les aider à faire évoluer leurs pratiques d’élevage.
- Rendre obligatoire, d’ici au 1^{er} septembre 2027, la technique de sexage in ovo et interdire le broyage et le gazage des poussins.
- Soutenir la transition vers des techniques alternatives à la castration à vif des porcelets garantissant la sécurité des éleveurs.
- Rendre obligatoire la vidéosurveillance dans les abattoirs, d’ici au 1^{er} septembre 2027,
- Négocier, à l’échelle multilatérale et dans le cadre des accords bilatéraux, des clauses de réciprocité relatives au respect des règles applicables au bien-être des animaux pour les produits importés.

CHAPITRE 9

Économie

– GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Nous sommes fiers de la réussite et de l’intégration du marché intérieur malgré aussi toutes ses imperfections, insuffisances ou paradoxes. C’est actuellement la plus grande construction européenne dont bénéficient les consommateurs.

Dans ce cadre, nous voulons encourager une économie de la proximité. Nous souhaitons relocaliser la production économique afin de la rapprocher des consommateurs. La proximité est bénéfique pour l’environnement et plus équitable pour le producteur, mais également gage de qualité et d’ancrage des emplois. Lorsqu’un lien direct entre producteur et consommateur se crée, le produit acheté devient plus qu’un simple objet. Il possède un visage et un nom. Il responsabilise son producteur.

Par ailleurs, à l’heure de la mondialisation de l’économie, relocaliser offrira une plus grande autonomie vis-à-vis de puissances comme la Chine ou les États-Unis et nous permettra de devenir des leaders dans des secteurs innovants.

Nous voulons l’émergence d’une véritable autonomie stratégique ouverte, gage de la défense de nos intérêts et de la restructuration de notre économie. Il ne s’agit pas de nous replier sur nous-mêmes, mais de développer à l’échelle européenne une politique d’investissement dans la défense, la santé, l’énergie, l’agroalimentaire, le numérique et la finance.

Nos priorités

- **Produire mieux et plus proche**
- **Consommer de la qualité plutôt que de la quantité**
- **Investir en accord avec nos valeurs**
- **Réformer la gouvernance économique européenne**
- **Des emplois formés**

1 – PRODUIRE MIEUX ET PLUS PROCHE

1.1 RENFORCER LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE (L’AUTONOMIE STRATÉGIQUE OUVERTE) ET RELOCALISER EN EUROPE LA PRODUCTION DANS LES SECTEURS STRATÉGIQUES

Pendant des siècles, l’industrie a été la base de la puissance des Européens. Aujourd’hui, l’industrie offre de l’emploi à plus de 30 millions de personnes, produit 17 % de la valeur ajoutée et créée en Europe et représente près de 70 % de la totalité de ses exportations. Mais il n’y a pas encore à proprement parler de véritable politique industrielle européenne. Certes l’Europe fait partie de leaders mondiaux dans certains secteurs

mais elle est également fortement distancée par la Chine et les États-Unis dans d'autres.

Une réorientation stratégique de l'industrie européenne est indispensable si nous voulons favoriser la relocalisation de la production de biens stratégiques dans l'Union européenne et permettre l'émergence de champions européens dans les secteurs fondamentaux, comme la santé, l'énergie, l'agroalimentaire ou le numérique. Cela nécessitera de réformer certaines règles européennes. La Stratégie de sécurité économique de l'Union présentée en juin 2023 est un pas dans la bonne direction : face à la compétition plus importante et, malheureusement parfois, déloyale des autres puissances économiques de la planète, l'Europe doit défendre ses intérêts pour ne pas être leur merci. La Commission européenne y avait ainsi identifié quatre domaines dans lesquels la surveillance devra être accentuée face à des États rivaux comme la Chine : les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle, les technologies quantiques et la biotech.

Nous voulons :

- Adopter un Buy European Act pour les marchés publics pour écarter les produits de pays tiers quand il n'y a pas de réciprocité et pour soutenir et valoriser les entreprises et les projets européens ;
- Poursuivre les politiques de mise en œuvre du Marché unique, indispensable au développement de la compétitivité et de l'innovation dans l'Union et exiger de la Commission européenne qu'elle assume pleinement son rôle de gardienne des Traités en poursuivant et sanctionnant vigoureusement les infractions à ses règles.
- Réindustrialiser l'économie européenne, y compris dans les secteurs lourds (secteurs « Énergie intensive ») en prenant en compte les impératifs climatiques et environnementaux. Ainsi, il est possible aujourd'hui d'envisager :

+ Une sidérurgie verte, utilisant de l'hydrogène comme réducteur au lieu du charbon

et permettant de réduire considérablement les émissions de CO₂ ;

- + Des raffineries et entreprises de pétrochimie écologiques, lesquelles permettent la mise en place de technologies de capture et de stockage du carbone (CSC), contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental de ce secteur ;
- + Le développement de la chimie verte, qui utilise des matières premières renouvelables, des procédés moins énergivores, et qui réduit la production de déchets ;
- Favoriser la relocalisation de la production de biens stratégiques dans l'Union européenne et permettre l'émergence de champions européens dans les secteurs fondamentaux, comme la santé, l'énergie, l'agroalimentaire ou le numérique et l'électronique, tout en réduisant notre empreinte carbone :
 - + En adoptant au début de la prochaine législature un Plan industriel européen allant au-delà de l'actuel plan industriel du Pacte vert, car il couvrirait l'ensemble des secteurs stratégiques.
 - + En établissant, au-delà du programme STEP (la Plateforme européenne des technologies stratégiques), un véritable Fonds de souveraineté européen d'un montant de 350 milliards d'euros pour soutenir financièrement le développement de notre autonomie stratégique et réindustrialiser l'économie européenne, y compris dans les secteurs lourds pour :
 - Permettre à l'UE d'emprunter sur les marchés (obligations européennes) ;
 - Développer les ressources propres de l'Union européenne pour lui permettre de rembourser les emprunts sans porter atteinte au budget de l'UE et financer les politiques futures.
 - + En modifiant le droit de la concurrence, y compris les règles sur les aides d'État aux

entreprises, afin que les États puissent soutenir financièrement la relocalisation de la production de biens stratégiques dans l'Union européenne sans discrimination entre les États membres.

- + En réorientant la politique de cohésion économique et sociale et l'action de la Banque européenne d'Investissement afin d'assurer la participation de tous les territoires de l'Union européenne à cette stratégie de relocalisation ;
- + En s'assurant l'accès aux matières premières critiques conformément à la stratégie proposée dans le Raw Material Act (sobriété dans l'utilisation, diversification des fournisseurs, meilleure circularité, constitution de stocks stratégiques, exploitation des ressources sur notre sol) ;
- + En investissant dans les compétences par l'éducation et la formation et ainsi assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre pour des emplois de qualité dans ces secteurs critiques.
- En prenant en compte les impératifs climatiques et environnementaux, mettre en œuvre en Belgique une véritable politique industrielle s'inscrivant dans le plan industriel européen et basée sur un Plan national d'investissements stratégiques qui prévoira 150 milliards d'euros d'investissement d'ici 2030 financés par l'épargne citoyenne, les fonds européens, les co-investissements des entreprises et la dette nationale.
 - + Diversifier nos fournisseurs (et partenariats commerciaux) externes en favorisant, quand c'est possible, les États de notre voisinage immédiat. Leur développement économique renforcera aussi notre sécurité.
- Permettre un meilleur soutien aux investissements par le secteur privé en développant le capital à risque : le financement par les banques est souvent trop frileux ou insuffisant, il est nécessaire de le compléter par une prise de risque autre, laquelle pourrait être assurée par des incitants fiscaux, des fonds publics de

co-investissement ou l'assouplissement des réglementations en la matière, dans le respect des normes européennes ;

- Utiliser la politique commerciale européenne pour atteindre ces objectifs afin d'éviter la concurrence déloyale en :
 - + Renforçant et en utilisant pleinement les instruments de défense commerciale (droits antidumping, droits antisubventions, instrument de lutte contre la coercition, l'instrument sur les marchés publics, etc.) sous la direction du « procureur commercial européen » (Chief Trade Enforcement Officer) ;
 - + Mettant pleinement en œuvre le règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers pour permettre à la Commission européenne de bloquer l'appropriation d'entreprises ou d'infrastructures européennes par des entités de pays tiers ;
 - + Établissant un contrôle des investissements des entreprises européennes dans les pays tiers à risque lorsque ceux-ci peuvent avoir des conséquences sur la sécurité et la souveraineté économique de l'UE ;
 - + Mettant en place des clauses miroirs dans les accords commerciaux : pas d'avantages commerciaux pour les produits qui ne répondent pas aux mêmes normes que celles applicables aux produits européens y compris celles applicables à leur processus de fabrication, notamment en matière sociale et environnementale ;
 - + Refusant de négocier des accords commerciaux à n'importe quel prix au détriment de la sécurité des consommateurs, de la sécurité alimentaire, de nos agriculteurs, du climat et des droits de l'homme.
- Œuvrer pour une refondation de l'OMC pour que cette organisation puisse redevenir le moteur de la régulation des échanges commerciaux et faire du multilatéralisme commercial durable la norme au niveau mondial.

1.2 RENFORCER LA PRODUCTION « MADE IN BELGIUM » DES BIENS « NON STRATÉGIQUES »

Au-delà des secteurs stratégiques, il importe de relancer tout le tissu économique européen qui s'appuie largement sur les PME tant dans les secteurs agricoles que dans l'industrie et les services. Toutes les mesures prises pour renforcer notre tissu économique doivent soutenir ces PME et non rendre leur vie plus difficile.

Nous voulons :

- Réformer la politique agricole commune (PAC) et renforcer les aides régionales afin de développer en Europe des filières en circuits courts avec des produits de qualité cultivés par des petits et moyens producteurs locaux rémunérés décemment
- Valoriser nos circuits courts et nos produits du terroir et relocaliser notre alimentation en créant une exception alimentaire dans le code

des marchés publics de l'UE. Les collectivités locales sont trop limitées par des règles qui entravent leur capacité d'approvisionnement de proximité (cantines scolaires...). Pour chaque produit, on veut pouvoir choisir l'implantation géographique et intégrer un quota d'achat de gré à gré de 50 %.

- Développer l'artisanat local en mettant en place des structures permettant de se lancer de manière sécurisée financièrement (notamment via la mutualisation de la capacité d'e-commerce au niveau local).

2 – CONSOMMER DE LA QUALITÉ PLUTÔT QUE DE LA QUANTITÉ : TRANSFORMER NOS MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION

Nous devons permettre de consommer mieux et de privilégier le développement d'une offre de biens et de services de haute qualité plutôt que des produits « low-cost ». Nous voulons valoriser les notions de durabilité et de santé et de faire évoluer l'idée de propriété au sein de la société vers la notion d'usage.

Pour y arriver, il est nécessaire d'encourager les entreprises à proposer aux clients des biens de meilleure qualité, à prévoir plus de services complémentaires (conseils, essais, formations, réparations, mises à jour, customisation du design...), voire à leur fournir ces biens et ces services comme un service « all inclusive » (on s'abonne pour utiliser un bien plutôt que de l'acheter). Ce modèle incite les producteurs et vendeurs à privilégier la qualité de leurs produits (pour qu'ils durent plus longtemps, soient réparés, bien entretenus...).

Actuellement, les mesures européennes ne sont pas assez contraignantes ni façonnées pour davantage soutenir leurs efforts en matière d'économie circulaire.

Nous voulons :

- Renforcer le marché intérieur afin de :
 - + Faciliter la mise en place de normes écologiques communes au sein de l'UE pour une concurrence équitable ;
 - + Promouvoir des accords commerciaux internationaux qui intègrent des critères environnementaux.
- Faire évoluer la fiscalité de manière à taxer plus les biens tangibles et à détaxer les services.
- Proposer des formations et des accompagnements adaptés pour aider les entreprises et entrepreneurs à faire évoluer leur modèle économique.
- Encourager l'économie circulaire en favorisant la création des réseaux entre entreprises où les déchets des uns seront les ressources des autres, étant entendu que la priorité reste de produire le moins de déchets possible.
- Stimuler la collaboration entre les PME et les grandes entreprises afin d'éviter que les parts de marché de ces dernières deviennent excessives au point de limiter la concurrence au détriment des consommateurs.
- Améliorer le suivi de la transition des États membres vers l'économie circulaire.
- Renforcer l'utilisation des fonds européens en faveur de l'économie circulaire et assurer un meilleur alignement entre les nouvelles politiques en la matière et les différentes initiatives et actions financées.
- Veiller, en collaboration avec les entreprises du secteur numérique, à garantir des filières de matériaux d'extraction de matériaux rares assurant le plein respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail et la protection des ressources naturelles.

- Responsabiliser les marchés publics en intégrant des critères éthiques et écologiques dans les appels d'offres publics visant l'extraction de matériaux rares. Ainsi, pourraient être prévus :
 - + Des standards sociaux assurant le plein respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail ;
 - + Des standards environnementaux pour assurer la protection des ressources naturelles lors de l'extraction de ces matériaux.
- Veiller, en collaboration avec les entreprises du secteur du luxe et en renforçant le processus de Kimberley, à garantir les filières de diamants assurant le plein respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la protection des ressources naturelles et la traçabilité complète.

3 – INVESTIR EN ACCORD AVEC NOS VALEURS : ORIENTER LA FINANCE VERS DES INVESTISSEMENTS BÉNÉFIQUES AU BIEN COMMUN

La finance est le carburant de l'économie. Sans capitaux financiers, il est impossible de lancer de nouvelles activités ou de développer des projets. Une régénération de la prospérité est donc impossible si ces capitaux ne sont pas investis dans des activités qui contribuent positivement au bien-être des citoyens et qui sont respectueuses de l'environnement. Cela demande de privilégier des investissements à moyen et long terme par rapport à la spéculation à court terme et de s'assurer que leur rentabilité intègre les impacts sociaux et environnementaux des projets financés.

Nous voulons :

- Décourager les activités spéculatives en mettant en place au niveau européen une taxe sur les transactions financières (dite « taxe Tobin ») dont les recettes doivent être consacrées à la transition environnementale et économique.



- Achever l'Union bancaire européenne et l'Union européenne des capitaux.
- Encadrer les modes de rémunération des gestionnaires de fonds afin que ceux-ci dépendent des performances à long terme des fonds qu'ils gèrent et non des résultats à court terme.
- Interdire à tout opérateur financier opérant sur le territoire européen de financer une société ou un État qui ne respecte pas les droits humains fondamentaux.
- Élaborer une taxonomie permettant de connaître l'impact humain, sociétal et environnemental des produits financiers.
- Créer un fonds de compensation entre les produits financiers dont l'impact humain, sociétal et environnemental est positif et ceux pour lesquels il est négatif. Concrètement, une contribution serait prélevée sur les produits à impact négatif et servirait à subventionner les produits à impact positif afin de renforcer la rentabilité de ceux-ci.
- Interdire le financement de nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles.
- Limiter les programmes de rachats d'actifs par la Banque centrale européenne (BCE) à des activités dont l'impact humain, sociétal et environnemental est positif.
- Développer une banque européenne de la transition, ou faire évoluer en ce sens le mandat de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), chargée de financer les plans de transition avec des fonds fournis par la BCE.
- Adapter les règles budgétaires imposées à la spécificité des dépenses d'investissement. Ceci nécessite une modification des critères pris en compte au niveau européen, en considérant, dans le calcul du solde de financement, l'impact des amortissements des investissements au cours d'une année plutôt que leur impact total, ou en introduisant une règle d'or dans

le cadre budgétaire européen, qui prévoit un équilibre du solde budgétaire de fonctionnement et autorise donc un recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

4 — RÉFORMER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AU SERVICE DE LA PROSPÉRITÉ

L'Union européenne est le projet politique le plus admirable hérité du 20^e siècle. L'intégration progressive des États européens a garanti la paix et la prospérité sur notre continent. La constitution du Marché unique européen et de l'Espace Schengen, les libertés de circulation des biens, des marchandises, des capitaux et des personnes, la politique agricole commune, la mise en place d'une monnaie unique, le soutien financier aux régions défavorisées, les programmes comme Erasmus pour les étudiants et Horizon pour la recherche ou les partenariats commerciaux et politiques avec de nombreux États tiers sont des réussites qui ont modifié profondément et positivement la vie des citoyens européens.

La transformation de l'économie que nous souhaitons impulser au niveau national doit s'inscrire dans un cadre européen, à tout le moins celui de la zone euro qui doit être renforcé et relancé. Des réformes importantes doivent être mises en place dans l'Union. Celles-ci doivent avoir pour ambition de renforcer le poids de l'Europe comme un des grands pôles continentaux de l'économie mondiale bénéficiant d'une autonomie stratégique et d'une souveraineté politique. L'Union européenne doit aussi rester le centre de l'engagement international de la Belgique pour une prospérité partagée

Nous voulons :

- Revoir le processus du Semestre européen qui fournit un cadre pour la coordination des politiques économiques dans l'ensemble de l'Union européenne pour qu'il prenne mieux

en compte l'indispensable nécessité d'une politique budgétaire nationale rigoureuse tout autant que le besoin de mieux coordonner les politiques sociales, de l'emploi, de santé entre les États membres.

- Adapter les règles budgétaires imposées à la spécificité des dépenses d'investissements. Cela nécessitera une modification des critères pris en compte au niveau européen, en prenant en compte, dans le calcul du solde de financement, l'impact des amortissements des investissements au cours d'une année plutôt que leur impact total, ou en réintroduisant une règle d'or dans le cadre budgétaire européen qui prévoit un équilibre du solde budgétaire de fonctionnement et autorise donc un recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissements.
- Réviser d'urgence le Pacte de stabilité européen pour distinguer les dépenses d'investissement et de consommation.
- Mettre fin aux concurrences fiscale et sociale entre États membres, dommageables tant aux citoyens qu'aux entreprises.
- Mettre en œuvre l'accord international sur un impôt des sociétés minimum de 15 %.
- Repenser le mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Union européenne (CBAM) pour garantir que les biens importés soient produits dans des conditions respectueuses des normes sociales, environnementales, sanitaires et de bien-être animal, mais aussi qu'ils soient taxés de manière similaire aux biens produits en Europe.
- Assouplir les conditions permettant l'octroi du taux réduit d'imposition aux PME, notamment quant à la rémunération minimale ;
- Appliquer immédiatement une base imposable commune dans l'ensemble des pays européens (en application de la proposition ACCIS) dans le but d'aussi bien avancer dans la construction du marché intérieur, de lutter

contre les déplacements de bases imposables et réduire les charges administratives ;

- Faire converger simultanément les taux d'imposition en déterminant un « serpent fiscal européen » qui déterminera un niveau maximal et minimal au sein duquel les taux d'imposition doivent se situer ;
- À terme, établir un impôt des sociétés européen identique et pleinement harmonisé (éventuellement complété d'additionnels nationaux).

5 — DES EMPLOYÉS FORMÉS : FAIRE DE LA FORMATION UN PILIER DE NOTRE POLITIQUE POUR L'EMPLOI

Dans une économie en mutation, l'innovation et la formation sont des investissements porteurs d'emplois. De nouveaux besoins apparaissent, de nouvelles activités émergent. Les métiers se transforment. Pour que les travailleurs puissent s'adapter, il faut leur garantir l'accès à des formations et l'opportunité de mobilités professionnelles. L'accompagnement, l'évolution au sein d'un métier sont des facteurs déterminants du bien-être au travail. La formation est d'autant plus essentielle que les mutations sociales, technologiques et environnementales sont rapides.

Cette réflexion doit être menée tant au niveau de l'enseignement qualifiant que de la formation continue au sein des entreprises et au niveau de la formation en alternance.

Nous voulons promouvoir l'Europe des talents en élargissant les programmes de formation et d'éducation à plus de jeunes via le renforcement d'Erasmus+, notamment pour mieux inclure les élèves de l'enseignement technique et qualifiant, et en mettant en place un fonds de compensation européen à la mobilité étudiante

Emploi

— POUR UN MARCHÉ DU TRAVAIL INCLUSIF ET PORTEUR DE SENS

En septembre 2023, le taux de chômage de la zone euro était de 6.5 %, en légère baisse par rapport au taux de 6.7 % enregistré en septembre 2022. Cette stabilité masque des disparités manifestes entre les Européens et les Européennes et doit nous inciter collectivement à promouvoir la création d'emplois de qualité, à la fois porteurs de sens, plus inclusifs et flexibles et mieux protégés.

Nos priorités

→ **Former au service d'un emploi porteur de sens**

→ **Combattre les discriminations sur le marché du travail**

→ **Revoir la mobilité du travail pour plus de flexibilité**

→ **Une indemnité de transition pour perte d'emploi**

1 — FORMER AU SERVICE D'UN EMPLOI PORTEUR DE SENS

Dans une économie en constante transformation, se former tout au long de sa carrière, et notamment lors d'une perte d'emploi, est une nécessité. L'Europe doit oeuvrer vers un renforcement de l'activation des politiques sociales en termes d'accompagnement et de formation. Cet accompagnement doit également servir lors

d'une réorientation professionnelle, un choix fait par de plus en plus de travailleurs pour se trouver une autre fonction épanouissante.

Nous voulons :

- Mieux financer et faciliter la mise en œuvre de la garantie européenne pour la jeunesse qui vise à proposer à tout jeune de moins de 25 ans un emploi de qualité, une formation, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent son inscription ou réinscription comme demandeur d'emploi.
- Mieux accompagner les travailleurs âgés au travers de l'apprentissage tout au long de la vie, et la mise en place de projets visant le « vieillissement actif ».
- Renforcer les Erasmus pour les apprentis (Erasmus Pro) et en développer un volet « vert » qui fera de millions de jeunes européens les artisans de la transition énergétique.
- Mettre en place un droit à la formation. Concrètement chaque jeune aura droit à un compte-individuel pour financer sa formation dans un autre pays européen. Il pourra choisir d'effectuer sa formation dans un établissement scolaire, une entreprise, etc., dans n'importe quel pays européen. L'Europe pourra contribuer au financement via les fonds sociaux et les partenaires sociaux seraient associés. Le système du compte-individuel fera de la formation continue une norme et incitera les personnes à investir davantage dans le développement de leurs compétences.

2 — COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La régénération de la prospérité devra s'accompagner de la suppression de toutes les discriminations à l'emploi, qu'elles soient liées au genre, à la culture ou au handicap. Les femmes en sont particulièrement victimes, en matière d'accès et sur le plan salarial. Une égalité complète entre les hommes et les femmes sur le marché du travail sera notre priorité.

Nous voulons :

- Imposer la parité dans le Top de la hiérarchie de la fonction publique. À terme, mettre en place une politique similaire de quotas dans les entreprises de plus de 250 personnes pour atteindre progressivement la parité dans les Organes d'administration et les Organes de direction.
- Augmenter le taux d'emploi, en particulier chez les travailleurs plus âgés, où la Belgique est en queue de peloton européen. Adopter la Directive horizontale anti-discrimination qui couvre un grand nombre de domaines, tels que l'éducation, la protection sociale, l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services.
- Adopter la Directive horizontale anti-discriminations pour améliorer la protection au niveau de l'Union contre la discrimination au travail et en dehors du travail pour des motifs liés à l'âge.

3 — REVOIR LA MOBILITÉ DU TRAVAIL POUR PLUS DE FLEXIBILITÉ

Le marché unique européen, qui fête ses trente ans en 2023, est une réalisation majeure de la construction européenne, génératrice de richesses et d'opportunités pour les citoyens de travailler, temporairement ou sur le long terme, dans un autre pays européen sans perdre leur droit à la sécurité sociale ou à des conditions de travail décentes.

Nous voulons :

- Moderniser les règles de coordination de la Sécurité sociale pour prendre en compte les nouvelles réalités du monde du travail, notamment la demande croissante de télétravail, l'apparition des nomades numériques, ou l'augmentation du nombre de personnes travaillant dans plusieurs pays à la fois.
- Faire aboutir la révision du règlement de coordination de la Sécurité sociale pour mieux assurer la portabilité des droits sociaux des travailleurs et mieux armer les États membres pour lutter contre la fraude sociale transfrontalière, le dumping social et l'esclavage moderne.
- Valoriser les droits de 60.000 travailleurs belges transfrontaliers pour faciliter leur quotidien.
- Numériser les échanges entre les citoyens, les entreprises, et leurs institutions de sécurité sociale, pour qu'ils puissent par exemple télécharger leur carte d'assurance maladie (y compris l'euro européenne) et la glisser dans leur portefeuille électronique sécurisé, réduire la charge administrative des entreprises quand elles veulent détacher un travailleur, ou mieux équiper les institutions de sécurité sociale pour lutter plus efficacement contre la fraude sociale transfrontalière et l'exploitation abusive de certaines catégories de travailleurs.
- Mettre en œuvre la nouvelle directive sur la carte bleue européenne en vue de remédier à la rareté de main-d'œuvre qualifiée dans des domaines clés pour la transition verte et numérique.
- S'assurer de la pleine adoption et mise en œuvre du salaire minimum européen.
- Lutter contre le dumping social lié aux disparités de législations des États membres ou au non-respect des législations nationales et européennes, notamment à l'égard des chauffeurs routiers, et renforcer les sanctions en instaurant une véritable infraction européenne du dumping social lorsque le non-respect de la législation sociale est transfrontalier.



- Réaliser la mise en œuvre des objectifs du Socle européen des droits sociaux, qui vise à améliorer les droits des citoyens, tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau des États membres. Nous voulons le développement de ce pilier social qui lie l'achèvement du marché intérieur à la mise en œuvre progressive d'une véritable stratégie de convergence en matière de conditions de travail, de lutte contre le dumping social, de salaire minimum, de pensions minimale,..

4 – UNE INDEMNITÉ DE TRANSITION POUR PERTE D'EMPLOI

La dimension assurancielle de la Sécurité sociale doit être renforcée. Sa vocation est de protéger les individus des risques sociaux, comme la maladie ou le licenciement, en réduisant l'impact sur leurs conditions de vie. Ces prestations sociales complémentaires par rapport aux droits du socle de base seront proportionnelles à la perte, salariale notamment, et aux cotisations versées.

Nous voulons :

- S'assurer de la mise en œuvre effective de la directive sur des salaires minimums adéquats.
- Anticiper et planifier davantage les transitions des secteurs et régions menacés de pertes d'emplois.
- Soutenir les travailleurs touchés par l'impact des transitions et restructurations et les aider dans leur transition vers un nouvel emploi en rendant permanent le mécanisme SURE de soutien aux systèmes nationaux d'assurance-chômage et en augmentant les budgets du Fonds social européen et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour les travailleurs licenciés.
- S'assurer que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation puisse aussi agir de façon préventive avant les licenciements et les délocalisations d'entreprises.

CHAPITRE 11

Numérique

– BÂTIR UNE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

L'Europe doit se positionner comme un acteur stratégiquement incontournable d'une économie numérique aujourd'hui dominée par les géants américains et asiatiques. L'Europe ne peut pas rester dépendante des États-Unis ni de la Chine qui fait tout pour favoriser Huawei. Elle doit être davantage souveraine sur le plan numérique en particulier :

- En ce qui concerne les Hardware où, il y a une perte de vitesse des entreprises européennes comme Ericsson et Nokia au profit des producteurs chinois ou sud-coréens pour les infrastructures.
- En ce qui concerne les protocoles (TCP/IP), les services, les applications et les programmes : les entreprises européennes sont très compétentes dans certaines niches comme les jeux ou les programmes comptables, mais elle prennent du retard dans le développement de l'intelligence artificielle. De même, elles font face au danger de corruption des programmes par des virus et de la vulnérabilité des réseaux face au hacking et à la guerre cyber.
- En ce qui concerne les flux des échanges d'informations : les données sont devenues la richesse fondamentale de l'économie numérique. Or, la faiblesse de l'Europe y est encore importante notamment en raison de l'absence de GAFAM européens (acronyme formé par l'initiale des cinq entreprises Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), le risque d'espionnage et de captation des données par le biais du matériel Huawei ou du réseau TikTok. Elle s'expose également au risque de désinformation.

Jusqu'à présent l'Union européenne s'est surtout caractérisée par sa capacité à réglementer les activités du secteur numérique. Elle est ainsi devenue une référence mondiale grâce au Règlement général sur la Protection des Données (RGPD), au Digital Market Act (DMA), au Digital Service Act (DSA), ou encore à la Loi sur l'Intelligence artificielle. Textes qui servent même directement d'inspiration à d'autres juridictions dans le monde.

L'Union européenne doit maintenant devenir un véritable acteur de l'économie numérique.

Nous voulons :

- Assurer une mise en œuvre rigoureuse des textes récemment adoptés (DSA, DMA, IA) et assurer que des moyens humains et matériels suffisants soient donnés aux autorités de régulation tant au niveau national qu'europpéen.
- Continuer à déployer le droit de la concurrence contre les pratiques abusives des géants du numérique.
- Promouvoir l'émergence de champions numériques européens rivalisant avec les industries américaines ou chinoises. Il est nécessaire de définir des « technologies de rupture » qui auront un impact majeur dans le futur et investir prioritairement dans ces domaines, mais aussi de faciliter l'accès aux financements à destination des start-ups innovantes du numérique pour leur permettre d'atteindre des tailles critiques suffisantes.
- Créer un statut juridique attractif pour les sociétés européennes numériques qui leur permettra d'exercer leurs activités dans toute l'Union européenne et d'offrir la même qualité de services à tous les consommateurs européens.

- Taxer efficacement les entreprises du numérique, notamment américaines, qui utilisent les données personnelles comme une marchandise ou une matière première. Cette taxe sera idéalement prélevée au niveau européen ou de l'OCDE. À défaut, la Belgique agira avec ses partenaires.
- Lutter contre les « Killer acquisitions » des sociétés étrangères qui acquièrent une entreprise européenne pour s'approprier ses innovations ou empêcher le développement d'une concurrence.
- Développer le capital-risque pour soutenir les start-ups et leur permettre de grandir.
- Saisir pleinement les opportunités offertes par la blockchain, tout en y mettant les balises nécessaires.
- Promouvoir un environnement dynamique et compétitif et réglementaire qui encourage le développement et l'adoption des technologies de l'IA.
- Investir dans la recherche et le développement, l'éducation et les programmes de requalification et de mise à niveau des compétences pour le secteur numérique.
- Harmoniser les règles du e-commerce à travers l'UE pour garantir sa présence dans chaque maison et entreprise.
- Rendre disponibles les connexions à haut débit fiables et garantir un meilleur accès à l'internet mobile partout sur notre continent. Les gouvernements doivent collaborer avec les entreprises de télécommunications pour investir dans les infrastructures afin de réduire les coûts pour les consommateurs, à la fois pour un usage personnel et commercial.
- Déployer la 5G sur l'ensemble du territoire européen et assurer le leadership de l'UE sur la 6G.
- Améliorer le financement de l'infrastructure numérique dans le cadre du Digital Europe Programme notamment pour réduire les disparités numériques entre régions européennes.
- Surmonter la fragmentation du marché européen de la Fintech sur les lignes nationales, en tant que composante essentielle de l'achèvement de l'Union des marchés de capitaux, etc.



CHAPITRE 12

Fiscalité

– UNE FISCALITÉ PLUS VERTE ET SOCIALE

Nous voulons oeuvrer à la transformation du système fiscal au niveau européen à travers une réforme de la politique fiscale européenne qui fait encore partie des compétences réservées des États membres.

Dans une dynamique de prospérité où l'environnement fait partie intégrante de l'équation, nous voulons adapter la fiscalité indirecte, qui depuis plus d'un demi-siècle, gouverne la livraison des biens et la prestation des services sur la valeur plus que sur la qualité. Nous voulons pour cela encourager la fiscalité environnementale qui valorise les comportements moins polluants et pénaliser ceux qui s'en écartent. Elle est indispensable pour préserver le milieu de vie des générations qui nous suivront. C'est l'exemple que nous voulons encourager et montrer au niveau européen.

Nous souhaitons également transformer la Taxe sur la Valeur Ajoutée en une Taxe pour la Valeur Environnementale et Sociale, afin d'orienter les comportements d'achat vers les produits bons pour l'environnement et la santé. Les consommateurs payent aujourd'hui une TVA sur les biens et services sans que le taux ne tienne compte de l'impact des produits et prestations sur le climat et l'environnement ou même la santé des gens.

Nous voulons :

- Accompagner la transition écologique et le « toujours mieux »
- Élargir le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe à l'ensemble des produits importés et octroyer un subside carbone de compensation aux produits européens exportés dans le reste du monde pour qu'ils puissent rester compétitifs. Les entreprises qui n'auront pas mis en place une comptabilité carbone fiable se verront associer des émissions forfaitaires défavorables.
- Soumettre à l'échelle européenne le kérosène des avions aux accises et les billets d'avion à la TVA. À défaut d'un accord international ou européen, la Belgique devrait lancer un "climate club" et s'accorder avec les Pays-Bas, le Luxembourg, la France et l'Allemagne pour mettre ces mesures en place. C'est une zone géographiquement suffisamment large pour éviter les fuites vers les aéroports des pays voisins. En tout état de cause, augmenter en Belgique la TVA sur les billets d'avion à 21 %.
- Grâce à la taxe carbone, réduire la fiscalité sur les billets de train et la renforcer sur les trajets en avion. Une fiscalité carbone sur les trajets en avion incitera aussi les compagnies aériennes à promouvoir les technologies les plus propres et les plus efficaces (réduction de 15 % à 20 % de la consommation de carburants et de bruit grâce aux appareils de nouvelle génération).
- Inciter les propriétaires de biens locatifs à investir dans leurs biens en leur permettant de déduire de l'ensemble de leurs revenus leurs investissements, notamment dans les économies d'énergie ou dans les énergies renouvelables.

Nos priorités

- **Accompagner la transition écologique et le « toujours mieux »**
- **Transformer la TVA en TVES**

- + Faire évoluer la fiscalité de manière à taxer plus les biens tangibles et à détaxer les services.
- + Appliquer une taxe « climat » sur la publicité en fonction du produit qui en est l'objet afin de financer un fonds de transition.
- Transformer la TVA en TVES
- + Taxer les biens de consommation proportionnellement à leur impact environnemental et notamment aux émissions de carbone nécessaires à leur production et transport, de sorte que le prix des produits les plus polluants devienne moins attractif que celui des produits respectueux de l'environnement.
- + Taxer ces mêmes biens proportionnellement à leur impact sur notre santé, pour rendre moins chers les produits sains qui ne sont pas chargés de sucre, de graisses ou fortement transformés.
- + Créer une taxe sur le commerce équitable pour toutes les multinationales qui vendent sur le marché européen des produits fabriqués par les travailleurs pauvres. Nous voulons instaurer une taxe aux frontières de l'Union sur les produits fabriqués par des travailleurs rémunérés en dessous du seuil d'extrême pauvreté.



CHAPITRE 13

Mobilité

— TRANSFORMER LES MODES DE TRANSPORT

Les transports représentent environ 9 millions d'emplois en Europe mais aussi quelques **210 000 kilomètres de voies ferrées, 52 000 kilomètres de voies navigables, 7 000 kilomètres de lignes ferroviaires à grande vitesse** (permettant des vitesses supérieures à 200km/h) tandis qu'une cinquantaine d'aéroports européens accueillent chacun plus de 10 millions de passagers par an. Le continent européen se caractérise par la densité de son réseau et la diversité des moyens de transport existants. Mais comme dans la plupart des pays du monde, la route reste de loin le moyen de transport le plus utilisé par les Européens : plus de 80 % du transport de passagers dans l'ensemble des Etats membres de l'UE. Nous souhaitons massivement investir dans les alternatives au transport routier. D'abord réduire nos besoins de déplacement par de nouveaux modes d'organisation du travail et un aménagement du territoire qui favorise la proximité des services, infrastructures et commerces essentiels et qui intègre mieux la mobilité et les transports dans les schémas de développement. Réduire aussi le nombre de kilomètres parcourus par les marchandises grâce aux circuits courts. Ensuite, faciliter et sécuriser la marche et les déplacements à vélo ou avec d'autres engins légers. Redéployer une offre de transport public solide et interconnectée, en articulant autour d'axes structurants (trains, métros, trams, bus à haut niveau de service) des solutions de rabattement ou du dernier kilomètre à parcourir (bus, navettes flexibles, taxis, voiture ou vélo en libre-service). Cet ensemble doit être pensé de façon intégrée telle une toile d'araignée !

La voiture reste un outil utile et même indispensable pour une partie de la population qui n'a pas accès à des alternatives crédibles. Nous pensons aux habitants des zones rurales, à celles et ceux qui doivent se déplacer plus tard ou durant la nuit, aux prestataires de services à domicile. Nous

souhaitons donc faire évoluer la technologie et les usages de l'automobile pour qu'elle puisse à son tour participer à la décarbonation de la société : moins de voitures, plus légères, plus partagées, plus remplies, bas ou zéro carbone, combinées à d'autres moyens de déplacement efficaces, fiables et sécurisés.

Nos priorités

- Engager pleinement le secteur automobile dans la transition écologique
- Décarboner le transport aérien
- Favoriser un transport de marchandises « bas carbone »
- Adapter les facilités aux personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap
- Transport global et européen

1 — ENGAGER PLEINEMENT LE SECTEUR AUTOMOBILE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous sommes convaincus qu'il faut encourager l'acquisition ou l'usage de voitures propres (électriques, à hydrogène principalement bleu...).

Une voiture propre est aussi une voiture légère. Or, le poids des voitures n'a fait qu'augmenter avec le temps. Nous en sommes arrivés à utiliser un contenant de 1.500 kg pour nous déplacer, nous qui ne faisons qu'autour de 75kg.

La sécurité des uns et des autres sur la route doit être un enjeu pris à bras le corps par l'Europe qui s'est donné pour objectif de réduire de moitié d'ici à 2030 le nombre de tués et de blessés graves sur les routes.

Nous voulons :

- A partir de 2035, dans le respect de la neutralité technologique, autoriser la vente de véhicules neufs décarbonés (efuels, biofuels et biomasse, hydrogène) et non uniquement de véhicules électriques de manière à favoriser le développement d'une diversité d'alternatives. Au Parlement européen, nous avons voté contre la décision européenne qui vise à imposer les seules voitures électriques en 2035.
- Soutenir la recherche et le développement de filières automobiles en veillant à la neutralité technologique et donc en intégrant toutes les solutions comme notamment l'hydrogène, les fuels synthétiques..., entre autres pour des raisons environnementales et d'autonomie de l'Union européenne sur les plans technologique et énergétique.
- Promouvoir la mise sur le marché de voitures électriques accessibles, plus légères, moins puissantes et avec un meilleur aérodynamisme via une révision des normes européennes (LISA, quadricycles...).
- Lancer un grand concours à l'innovation entre les constructeurs automobiles européens pour créer la Next-Gen EU, car. Elle devrait peser au maximum la moitié du poids moyen de l'ensemble des véhicules mis sur le marché en 2024, couter au maximum 1/3 du prix moyen des véhicules mis sur le marché en 2024 et consommer au maximum 1/3 de carburant fossile par rapport à la consommation moyenne de carburant fossile des véhicules mis sur le

marché en 2024. Cette voiture verrait ensuite son aide à l'achat augmentée de 1/3 par rapport à l'aide à l'achat prévue pour au modèle de véhicule classique le plus proche en termes de poids, puissance, masse, largeur et hauteur.

- Revoir les normes de conception des véhicules de manière à allonger leur durée de vie, limiter le nombre de composants et favoriser l'utilisation de matériaux issus de filières de recyclage européennes.
- Prescrire l'utilisation de matériaux issus des énergies fossiles d'ici 2035.
- Renforcer la circularité des voitures et des matériaux dans l'industrie automobile, en structurant en amont le tri, le recyclage, la réutilisation et la distribution des pièces détachées et composants, et en garantissant aux constructeurs et réparateurs un approvisionnement de matières secondaires suffisant et prévisible. En cas de pénurie, leur permettre d'utiliser des matériaux neufs
- Autoriser réglementairement le « rétrofit » (conversion de véhicules thermiques en véhicules électriques) au niveau industriel, ce qui implique la possibilité d'homologation en série et non une homologation individuelle (certes simplifiée) comme actuellement. Ceci permettra la création d'un nouveau marché de transformation de masse des véhicules thermiques en véhicules électriques.
- Soutenir le développement d'une nouvelle industrie automobile en Europe, en misant sur de nouveaux types de batteries moins polluantes et d'autres technologies de motorisation décarbonées et en pénalisant par la fiscalité, sur base de critères environnementaux, les véhicules produits hors de l'Union européenne. Ceci permettra de protéger l'industrie européenne.
- Mettre en place le cadre juridique et les infrastructures nécessaires au déploiement de la voiture autonome, qui deviendra partagée.

- Lutter contre le dumping automobile chinois.
- Mettre pleinement en œuvre la stratégie européenne de développement de l'industrie des batteries pour mettre en place une véritable chaîne de valeurs des batteries dans l'UE et ne plus dépendre de la production chinoise.
- Réduire l'impact environnemental des batteries électriques en régulant l'importation, l'usage et le recyclage des composants, minerais et terres rares utilisés.
- Assurer une large commande publique de véhicules fabriqués dans l'UE, avec des batteries européennes, en remplaçant d'ici à 2025 l'ensemble de la flotte de véhicules de catégorie M1 appartenant aux pouvoirs publics par des véhicules à carburant alternatif (électriques, et hydrogène). Faire de même d'ici à 2027 pour les véhicules de catégorie M2 et M3 (bus). Et enfin conclure la transition par le verdissement de la flotte de véhicules de catégories N, G, T et C (camions et tracteurs) d'ici à 2030.
- Améliorer les capacités d'intervention en cas de panne ou incendie d'un véhicule électrique, notamment dans les parkings.
- Encourager une coordination européenne des services de secours, pour apprendre les uns des autres, veiller à la diffusion des meilleures pratiques, et améliorer ainsi rapidement les techniques d'intervention.
- Financer un programme de recherche pour soutenir les services de secours, par exemple, pour définir de nouvelles techniques ou outils d'intervention.
- Améliorer les possibilités de recharges des véhicules électriques.
- S'appuyer sur le succès d'initiatives privées et collaboratives telles que Chargemap pour proposer une cartographie complète des bornes de recharge, gratuitement accessible et dotée du suivi de disponibilité des prises en temps réel et d'une fonction de réservation de la prise.

- Légiférer au niveau européen pour garantir la propreté et l'équipement en toilettes, wifi et aire de repos/d'exercice/de jeux des aires de recharge pour véhicules électriques le long d'axes autoroutiers structurants à travers l'UE.
- Accompagner le développement de pratiques de mobilité vertueuses.
- Mobiliser les fonds récoltés via les accises automobiles européennes pour verser une aide UE à l'achat de véhicules à carburant alternatif (électrique/hydrogène) aux ménages à faibles et moyens revenus, avec un calcul pondéré selon la taille du ménage aux petits indépendants et PME de solliciter le versement de cette aide fiscale et qui incite davantage la location de véhicules partagés.
- Instaurer une clé de répartition des investissements européens en matière de mobilité, pour garantir que, pour chaque euro investi, une portion soit automatiquement dédiée à la réalisation d'infrastructures dédiées aux modes de transports doux (cheminements piétons, pistes cyclables, tunnels cyclopiédestres sous voies, ascenseurs de liaison de quartiers haut/bas, amélioration des accès aux voies ferroviaires, achat de wagons à usage multimodal, etc.).

2 – DÉCARBONER LE TRANSPORT AÉRIEN

La démocratisation du transport aérien s'est faite en dehors d'une réalité économique – avec d'importants subsides publics (pas de TVA, pas d'accises sur le kérosène, soutien des aéroports) – et surtout d'une réalité environnementale. Cela a mené à certains excès avec l'habitude croissante de faire des city-trips de 48h avec des sauts de puce en avion alors qu'on pourrait souvent trouver les mêmes plaisirs dans le tourisme de proximité qui soutien notre économie locale ou dans des trajets en train.

Loin du chauffage qui est crucial pour nous, l'avion est bien le poste d'émission de CO₂ que tous s'accordent à dire qu'il peut être réduit sans

trop grands sacrifices. C'est pourtant un secteur sur lequel le moins d'efforts ont été faits et sur lequel nous engrangeons le moins de résultats. Les billets de TGV continuent à être souvent plus chers que les avions. En moyenne, les voyages en train sont deux fois plus chers que les vols malgré le fait que l'impact climatique global de l'avion puisse être 80 fois pire que celui du train. Or, vu le risque de transfert du trafic aérien vers des aéroports de l'autre côté des frontières, les pays ne bougent pas et rien ne se fait.

Nous voulons :

- Mettre en place une taxe sur le kérosène au niveau européen et tout mettre en œuvre pour réformer la Convention de Chicago.
- Réformer le système CORSIA (système de compensation d'émissions au niveau international négocié au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale) pour le rendre plus rigoureux et le transformer progressivement en un ETS aviation applicable au niveau mondial.
- Appliquer pleinement la législation ETS Transport qui s'applique tant au transport aérien que maritime.
- Œuvrer à une contribution transparente et juste du secteur aérien au financement de la transition climatique.
- Introduire un tarif minimal pour des billets d'avion (pour subsidier les trains).
- Soumettre à l'échelle européenne le kérosène des avions aux accises et les billets d'avion à la TVA. À défaut d'un accord international ou européen, la Belgique devrait lancer un "climate club" et s'accorder avec les Pays-Bas, le Luxembourg, la France et l'Allemagne pour mettre ces mesures en place. C'est une zone géographiquement suffisamment large pour éviter les fuites vers les aéroports des pays voisins. En tout état de cause, augmenter en Belgique la TVA sur les billets d'avion à 21%.

- Grâce à la taxe carbone, réduire la fiscalité sur les billets de train et la renforcer sur les trajets en avion. Une fiscalité carbone sur les trajets en avion incitera aussi les compagnies aériennes à promouvoir les technologies les plus propres et les plus efficaces (réduction de 15% à 20% de la consommation de carburants et de bruit grâce aux appareils de nouvelle génération).
- D'ici dix ans, amener nos aéroports à atteindre la neutralité carbone (photovoltaïque, éolien, bâtiments à haute performance énergétique, accès via des transports zéro carbone, participation à des projets de compensation carbone comme le reboisement...).
- Encourager une utilisation raisonnable et raisonnée des voyages en avion.
- Interdire les sauts de puce en avion.
- Renforcer de grands projets de liaisons ferroviaires à grande vitesse et d'offre de trains de nuit entre les États européens, sur base d'un financement public-privé.
- Encourager les séjours lointains plus longs en autorisant et en encadrant juridiquement le « workation » (ou « tracances »), c'est-à-dire le télétravail sur le lieu de vacances, en accord avec l'employeur.

3 – FAVORISER UN TRANSPORT DE MARCHANDISES « BAS CARBONE »

Le transport de marchandises est une activité incontournable au développement économique de l'Europe, de la Belgique et de ses Régions. La manière dont il a évolué depuis trois décennies affecte toutefois notre qualité de vie et notre environnement. On transporte plus de produits, dans des quantités plus petites et sur des distances plus importantes. Cette évolution est liée aux changements dans nos modes de production et de consommation (mondialisation, livraisons rapides, produits moins standardisés). Il



en résulte plus de camions en circulation sur nos routes et cette tendance risque de se poursuivre à politique inchangée. Cela porte à conséquence en termes de congestion sur les routes, de sécurité routière, de pollution atmosphérique et de pollution sonore.

Nous voulons :

- Réduire l'impact environnemental du transport routier.
- Mettre en place et en œuvre d'une véritable Stratégie européenne consacrée à l'intermodalité en mettant en œuvre les recommandations de la Cour des comptes tant au niveau réglementaire que structurel.
- Encourager l'investissement dans des alternatives aux camions à motorisation thermique Diesel, qu'ils s'agissent de camions à motorisation électrique (batterie/hydrogène), hybride thermique classique ou hybride thermique avec

fourniture d'électricité via des caténaires placés le long des bordures extérieures d'autoroutes. Financer le développement d'infrastructures permettant l'utilisation de ces alternatives.

- Encourager les transporteurs à mieux remplir les containers de marchandises grâce à une fiscalité carbone et à la taxation intelligente au kilomètre. Faciliter le recours au système de doubles remorques (Eco-Combi) en multipliant les parcours routiers où leur circulation est autorisée.
- Mettre en place une véritable Stratégie européenne consacrée à l'intermodalité pour le fret logistique afin de garantir de manière opérationnelle le transfert modal des marchandises de la route vers le rail et la voie navigable, et inversement. À cette fin, une révision urgente de la Directive 92-106 s'impose.
- Développer les circuits courts (alimentation, artisanat...) et relocaliser l'industrie décarbonée en Belgique et en Europe pour réduire les distances parcourues par les produits.

4 – ADAPTER LES FACILITÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET PORTEUSES DE HANDICAP

La multimodalité doit s'accompagner de mesures visant à favoriser la coexistence harmonieuse des différentes solutions de mobilité et la sécurité de tous les usagers. C'est pourquoi nous devons adapter l'ensemble des facilités aux personnes à mobilité réduite.

Nous voulons :

- Rendre toutes les infrastructures accessibles aux personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap.
- Conditionner l'octroi des Fonds structurels européens pour des infrastructures à la mise en place d'aménagements d'accessibilité.

- Généraliser l'accès plain-pied à tous les bâtiments publics et privés.
- Déployer une politique d'accessibilité universelle à travers les 27 États membres.
- Mettre sur pied au plus vite une carte européenne du handicap qui devra être reconnue dans l'ensemble des États membres et s'appuiera sur l'expérience du projet pilote de carte européenne du handicap en cours dans huit États membres et sur la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées.
- Mettre à jour le règlement sur les droits des passagers pour que les personnes handicapées puissent se déplacer aussi librement que n'importe quelle autre personne.
- Adopter des mesures législatives pour les voyages aériens afin d'éviter des situations telles que le refus d'embarquement, l'obligation de voyager avec un assistant sans que le transporteur aérien ne paie le billet supplémentaire, le manque d'assistance de qualité dans les aéroports et l'indemnisation insuffisante en cas de perte ou de détérioration des équipements d'assistance et de mobilité.
- Intensifier les efforts pour harmoniser et étendre les exigences d'accessibilité dans les infrastructures de transport, y compris les gares et le matériel roulant, afin que tous les transports deviennent plus accessibles aux passagers handicapés et à un plus grand nombre de passagers.

5 — TRANSPORT GLOBAL ET EUROPÉEN

La lutte contre le réchauffement climatique nous impose d'adopter une vraie vision européenne du rail. Des investissements massifs et une meilleure coordination entre opérateurs ferroviaires, lignes nationales et politique de tarification doivent nous permettre d'assurer une meilleure concurrence avec l'avion dans les transports intraeuropéens.

Le train doit devenir le premier choix des navetteurs, devant l'avion !

Nous voulons :

- Réaliser au plus vite et de manière intégrée les RTE-T (programme de développement des infrastructures de transport de l'UE) et corridors de chemin de fer qui visent à faciliter la connexion entre les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que les ports et les aéroports des États membres.
- Investir dans les infrastructures et l'offre de liaisons :
 - + Mettre en place un véritable opérateur ferroviaire européen. Il proposera des liaisons transnationales attractives tout au long de l'Europe, suivant la logique des corridors ferroviaires développés pour garantir le trafic ferroviaire des marchandises.
 - + Développer les réseaux transeuropéens et les liaisons rapides entre les capitales.
 - + Faciliter la réservation de trajets internationaux en train et renforcer les droits des titulaires de billets, notamment pour ce qui a trait aux responsabilités (notamment financières) lorsqu'une correspondance est manquée.
 - + Les voyages forgent la jeunesse. Mais ils sont aussi souvent très coûteux... Dès lors, nous œuvrons à mettre en place un prix européen maximal au km pour les jeunes afin qu'ils puissent eux aussi voyager, sans se ruiner et sans polluer.
 - + Offrir aux jeunes de 16 ans un pass-rail européen utilisable une fois avant leurs 20 ans pour leur permettre de voyager en Europe et d'en découvrir les richesses culturelles.

CHAPITRE 14

Logement

— RÉPONDRE À L'ENJEU MAJEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Trouver sa place dans la société commence par bénéficier d'un logement à soi. Le droit à un logement convenable est reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Chauffage en hiver, climatisation en été : les bâtiments sont gourmands en énergie et se loger correctement peut devenir un défi.

L'Europe s'est donné un objectif d'un parc immobilier « zéro émission » de gaz à effet de serre d'ici à 2050 dans l'Union européenne. D'ici là, tous les nouveaux bâtiments devront être à zéro émission à partir de 2028. Les bâtiments existants, eux, devront être transformés pour devenir à zéro émission d'ici 2050. Pour les bâtiments résidentiels, les États membres devront mettre en place des mesures pour assurer une réduction de la consommation énergétique d'au moins 16 % d'ici 2030 et d'au moins 20 à 22 % d'ici 2035. Concernant les bâtiments non résidentiels, les 16 % les moins performants devront être rénovés d'ici 2030. Une proportion qui devra grimper à 26 % en 2033, à travers des exigences minimales de performance énergétique.

Le parc immobilier européen émet en effet 36 % des gaz à effet de serre liés à l'énergie dans l'UE et représente environ 43 % de la consommation finale d'énergie, ce qui en fait un secteur déterminant de la transition bas-carbone. En Belgique, 15 % de l'énergie consommée en Belgique sert à chauffer nos logements. Si on y ajoute les commerces et bureaux, ce chiffre se rapproche même de 25 %. Parmi les pays industrialisés, notre pays est l'un des plus mauvais élèves sur le plan de la consommation d'énergie pour le chauffage par m² de surface habitable. Six habitations sur dix sont des passoires énergétiques.

Mais en Belgique, les politiques d'aide à l'isolation basées sur l'octroi de primes sont un échec. Les primes restent insuffisantes pour les revenus les plus bas tandis que d'autres ne peuvent pas en percevoir, car dépassent le prix plafond de peu et d'autres encore manquent de temps et d'expertise pour trouver les bons corps de métier et assurer un suivi du chantier. De leur côté, les aînés ont souvent une trop petite pension pour réaliser ces investissements. À partir d'un certain âge, ils n'ont plus le droit à un crédit privé ou de la Région. De plus leur espérance de vie ne leur permet pas de rentabiliser leurs investissements énergétiques. Nous devons revoir en profondeur cette stratégie.

Nous voulons :

- Accompagner financièrement les citoyens dans la transition climatique : le Fonds social climat européen doit être renforcé pour donner les moyens aux propriétaires et aux locataires d'isoler leurs habitations.
- Faire de l'accès à un logement adéquat et abordable une priorité absolue. Dans toute l'Europe, la pression des investissements spéculatifs sur le marché immobilier fait grimper les prix et réduit l'accessibilité. La reprise économique de l'Europe est entravée par le manque de logements abordables à proximité des centres d'emploi. Les classes moyennes et les travailleurs qui fournissent des services essentiels – travail social, professions soignantes, nettoyage, transports publics, etc. – n'ont plus accès au logement dans les villes.
- Mettre pleinement en œuvre la nouvelle législation sur les matériaux de construction.

Justice

— RÉHUMANISER LA JUSTICE AU NIVEAU EUROPÉEN

La sécurité ne doit pas être un tabou. L'Europe doit avoir une politique volontariste sur ce plan en luttant contre tous les fléaux qui déshumanisent et sont aujourd'hui sources de peurs : les trafics en tout genre, le crime organisé, le terrorisme notamment.

Face à cette situation, il est urgent de renforcer et refinancer substantiellement les moyens de la justice au niveau européen, pour la rendre plus efficace et pour que les moyens réinvestis lui permettent de mieux assurer ses missions.

Nos priorités

→ Renforcer les moyens de la justice au niveau européen

→ Assurer une égalité effective entre les hommes et les femmes

→ Garantir les droits LGBTQIA+

→ Protéger les victimes de violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales

1 — RENFORCER LES MOYENS DE LA JUSTICE AU NIVEAU EUROPÉEN

Nous voulons renforcer les moyens du Parquet européen, actuellement compétent pour rechercher enquêter et faire juger les infractions qui portent atteinte aux intérêts financiers de l'UE (fraudes transnationales à la TVA,..), renforcer l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies qui a pour mission de fournir des données qui serviront à l'élaboration des politiques et orienteront les initiatives destinées à lutter contre la drogue, ainsi que transformer l'Agence européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL) en un véritable FBI européen.

Nous voulons :

- Renforcer les moyens financiers et humains du Parquet européen, première instance européenne indépendante avec des compétences judiciaires propres et élargir son mandat pour lui permettre de poursuivre des crimes et délits d'importance européenne tels que les violations des mesures restrictives de l'UE (sanctions européennes contre la Russie), les crimes contre l'environnement, le terrorisme et la lutte contre l'évasion fiscale. Ces crimes doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites égales dans les États membres et l'application effective des sanctions pénales doit être améliorée dans l'ensemble de l'UE.
- Lancer un programme européen de numérisation de la justice.
- Encourager l'élargissement de la participation des autres États membres (Hongrie, Pologne, Suède) qui ne sont pas encore membres du Parquet européen pour ne pas que ces pays mènent à la création de zones d'immunité et de privilège.

- Transformer l'Agence européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL) en un véritable FBI européen en étendant son mandat et en lui donnant les moyens humains et financiers pour s'attaquer à la criminalité transnationale et transfrontière (mafias, trafic de drogue, terrorisme, cyberharcèlement, etc.) et sur l'utilisation de logiciels espions.
- Renforcer l'échange d'information et la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité et dans la lutte contre le terrorisme grâce à EUROPOL
- Renforcer les capacités de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies pour mener des actions de formation et mieux transférer ses connaissances aux professionnels confrontés au problème lié à la drogue.

1.1. ASSURER UNE ÉGALITÉ EFFECTIVE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La liberté, c'est aussi celle qui doit être reconnue aux femmes, quelle que soit sa foi ou non, dans son intégrité morale et physique, en égalité de droits. Nous ne saurions tolérer quelque propos ou attitude laissant penser qu'un homme serait par nature supérieur aux femmes. Cette égalité absolue de traitement et de considération est un élément central du vivre-ensemble.

Les femmes subissent quotidiennement du harcèlement et des violences dans la rue. Le « sexisme », qu'il s'agisse de remarques, d'insultes ou d'agressions, est une réalité sociale intolérable contre laquelle nous devons agir. Il en va de la liberté des femmes à être elles-mêmes et à se sentir en sécurité.

Nous voulons :

- Anticiper la proposition de directive européenne sur la transparence. Elle établit un système de transparence des rémunérations avant l'embauche, de la formation des rémunérations et de la politique de progression de carrière. Les

employées doivent avoir le droit de recevoir des informations sur leur niveau de rémunération individuel et sur les niveaux de rémunération moyens, ventilés par sexe, pour les catégories de travailleurs accomplissant le même travail ou un travail de même valeur que le leur.

- Proposer des mesures favorisant la transposition de la Directive 2019/1158 relative à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Proposer d'intégrer dans toutes les politiques communautaires et textes réglementaires proposés une dimension genre et des critères d'évaluation sur l'impact des propositions en matière d'égalité des genres.
- Proposer de débloquent l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul.

1.2. GARANTIR LES DROITS DES LGBTQIA+

Nous refusons les paroles et les comportements méprisants, stigmatisants, humiliants, violents à l'égard des LGBTQIA+ (lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, intersexe, asexuel). Nous nous battons contre les LGBTQIA+ phobies qui restent quotidiennes en Europe. Les relents conservateurs de certains pays de l'UE (Pologne, Hongrie...) doivent nous amener à une vigilance permanente.

La question du genre transforme nos sociétés en profondeur, balayant la conception binaire qui la fonde historiquement. Prendre conscience qu'il peut exister une pluralité de genres bouscule ce qui semble évident pour tant de personnes. Ce combat ne pourra se gagner qu'avec de la pédagogie et de la compréhension réciproque, pas en opposant les uns aux autres.

Nous voulons :

- Mettre en œuvre la première Réglementation européenne sur la protection des minorités, avec un focus clair sur la protection des personnes LGBTQIA+.



- Assurer aux couples LGBTQIA+ d'obtenir, dans son Etat membre de résidence, le même traitement fiscal que n'importe quel autre couple, qui est dans une situation de revenus et de parentalité similaire.
- Garantir aux associations LGBTQIA+ le droit de manifester, de diffuser des campagnes promotionnelles dans les médias publics et l'espace public et d'exiger du gouvernement national qu'il consulte la société civile, par référendum ou un autre outil de consultation populaire, sur le mariage des couples de même sexe, le changement de sexe et de prénom sur la carte d'identité, l'adoption par des couples de même sexe, l'extension de la GPA et celle de

PMA aux couples de même sexe ou encore le remboursement des thérapies et opérations de changement de sexe.

- Interdire les thérapies de conversion dans l'Union européenne.
- Dans les pays où l'adoption par les couples de même sexe est autorisée, garantir un traitement identique d'un dossier de candidature d'un couple LGBTQIA+ par rapport à celui des autres couples, à condition d'âge, de santé, de revenus, de capital et d'éducation similaires. Investir dans les procédures d'adoption pour raccourcir drastiquement le coût des procédures et leurs délais de traitement.

1.3. PROTÉGER LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES, CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Aussi essentielles soient-elles, les relations les plus intimes peuvent devenir toxiques. La violence s'immisce trop souvent au sein du couple et ce sont très majoritairement les femmes qui en sont les victimes. La plupart des féminicides ont d'ailleurs lieu dans le cadre familial.

Chaque année, 40.000 plaintes pour violences conjugales sont enregistrées en Belgique. La réalité est certainement plus grave encore, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte en raison de la lourdeur des démarches de leur crainte de ne pas être crues ou de la peur, de la honte et de la culpabilité. Cela doit cesser. Leur assurer ainsi qu'à leur famille un environnement bienveillant, sain et sécurisant est notre priorité.

Nous voulons :

- Faire de la violence sexiste un crime en vertu du droit de l'UE, parallèlement au trafic et à l'exploitation sexuelle, pour permettre des définitions juridiques, des normes et des peines pénales minimales communes dans toute l'UE.
- Exiger une directive européenne pour prévenir et combattre toutes les formes de violence sexiste et la nécessité d'un protocole de l'UE sur la violence sexiste en temps de crise pour s'attaquer au problème et soutenir les victimes d'abus domestiques. Les services tels que les lignes d'assistance, l'hébergement sûr et les soins de santé pour les victimes devraient être inclus dans le plan en tant que "services essentiels" dans chaque pays de l'UE.
- Mettre en œuvre rapidement la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été ratifiée en 2016.
- Permettre aux femmes migrantes d'obtenir un statut de résidence autonome en cas de violences de genre.

– Conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après la « Convention d'Istanbul »), premier instrument juridiquement contraignant, Les Engagés entendent développer un plan réellement ambitieux et transversal qui concerne tous les niveaux de pouvoirs et qui porte sur les :

- + Violences entre partenaires et à l'égard des enfants.
- + Mariages forcés.
- + Mutilations génitales féminines.
- + Violences liées à l'honneur.
- + Violences sexuelles, à savoir le viol, le harcèlement et la prostitution.
- + Violences sexistes.

Et ce, dans quatre domaines majeurs : la prévention de la violence, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et le développement de politiques intégrées, globales et coordonnées.

L'objectif est que chaque personne puisse bénéficier du même niveau de protection, dans la sphère tant publique que privée, peu importe qu'elle ait toujours vécu en Belgique ou qu'elle vienne juste d'arriver, et quel que soit son statut ou son orientation sexuelle.

Migration

— GÉRER DE MANIÈRE COHÉRENTE ET HUMAINE LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'ASILE ET IMMIGRATION

Nous observons actuellement à l'échelle de la planète un niveau sans précédent de mobilité humaine. Selon l'Organisation internationale de la Migration (OIM), 281 millions de personnes²⁰⁰ vivent dans un pays autre que leur pays de naissance en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale. En ce qui concerne les migrations forcées, selon un rapport statistique du Haut-Commissariat aux Réfugiés²⁰¹, les guerres, la violence et la persécution ont déraciné 108,4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde fin de l'année 2022 souvent au péril de leur vie. En effet, nombreux sont les migrants qui sont déterminés à prendre tous les risques pour eux et leurs enfants pour fuir ce qu'ils subissent. À titre d'exemple : en moins d'une décennie, près de 28.000 personnes migrantes ont perdu la vie en traversant la mer Méditerranée. Et le chiffre pourrait encore augmenter. Depuis janvier 2023, plus de 2.095 personnes ont perdu la vie sur cette route migratoire devenue la plus dangereuse au monde.

Quant à l'asile, l'Union européenne, la Norvège et la Suisse connaissent une nette progression de demandes de protection internationale depuis 2021. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile renseigne, en effet, l'enregistrement de 648.000 demandes de protection internationale en 2021, 996.000 demandes en 2022, 519.000 demandes au cours du premier semestre de l'année 2023 et avoisine le million fin 2023.

Cette hausse, accentuée par les guerres en Ukraine et l'instabilité en Afrique et au Moyen-Orient, porte les demandes à leur niveau le plus élevé depuis la crise migratoire de 2015-2016. Lors de la crise migratoire, les demandes tirées vers

le haut par la guerre en Syrie avaient atteint 1,3 million en 2015 et 1,2 million en 2016.

En raison de cette augmentation, de nombreux pays de l'UE sont sous pression pour traiter les demandes et protéger ceux qui en ont besoin.

Pour répondre à l'afflux migratoire, les 27 États membres seuls n'y arriveront pas. Il est donc nécessaire d'aboutir à une solution harmonisée à travers l'adoption et la mise en œuvre d'un Pacte européen pour la migration.

En décembre 2023, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique en ce qui concerne le Pacte sur la migration et l'asile. Celui-ci devrait avoir pour objectif de mieux gérer les flux migratoires au sein de l'Union européenne ainsi que les demandes d'asile.

L'UE a besoin d'une politique d'asile efficace et humaine. Sa réponse face à la vague populiste ne doit être ni défensive ni hésitante. Vivre dans l'imaginaire d'une Europe aux frontières fermées est un leurre. C'est aussi un repli identitaire peu souhaitable. Pour autant, accueillir tout le monde est tout aussi illusoire.

Nous voulons :

- Finaliser l'adoption et la mise en œuvre d'un Pacte européen sur la migration qui réponde à nos critères d'humanité et d'efficacité.
- Interdire l'enfermement des enfants, des familles accompagnées de mineurs, de mineurs non-accompagnés et des personnes vulnérables

- Envisager les migrations selon une approche pragmatique et globale, tout en étant humaine et respectueuse des personnes et tout incluant la coopération avec les pays d'origine, l'harmonisation à l'échelle européenne du droit d'asile, la mise en œuvre stricte des conditions d'accueil et l'aide au développement.
- Garantir le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes dans tout accord négocié entre l'Union européenne et les pays tiers portant sur la gestion des flux migratoires.
- Faciliter l'immigration choisie ou légale pour remplir les offres d'emploi qui ne trouvent pas preneur (via la mise sur pied de la « EU blue card Essential information », du Talent pool EU et Talent Pool Pilot, et la création d'un visa européen pour la recherche d'un emploi qui donnerait accès à l'Union pour une période limitée en vue de chercher un emploi).
- Mettre en place des couloirs humanitaires vers l'Union européenne et des plateformes régionales de débarquement où les demandes de protection internationale seraient évaluées.
- Augmenter l'octroi des visas humanitaires qui permettent à des réfugiés d'accéder directement et de manière temporaire à notre territoire par des voies sans danger.
- S'appuyer davantage sur l'Agence européenne d'asile et l'Agence européenne de protection des frontières (FRONTEX) qui disposent de mandats renforcés et de capacités techniques opérationnelles pour épauler les autorités nationales sur le terrain.
- Créer une mission globale de recherche et de sauvetage de l'Union, mise en œuvre par les autorités compétentes des États membres et Frontex et faire en sorte qu'ils renforcent les opérations proactives de recherche et de sauvetage en mettant à disposition suffisamment de navires et d'équipements consacrés spécifiquement à ces opérations ainsi que du personnel sur les routes où ils peuvent contribuer efficacement à sauver des vies.
- Confier à un institut indépendant une mission spécifique d'analyse et de monitoring des migrations afin d'objectiver les besoins en termes de migration et mettre en place une stratégie migratoire ciblée en fonction des objectifs et besoins économiques et démographiques identifiés, avec des règles claires et une approche globale prenant également en compte l'intérêt des personnes migrantes.



²⁰⁰ Organisation Internationale sur la Migration, Rapport sur l'état de la migration dans le monde en 2022.

²⁰¹ UNHCR, Rapport Tendances mondiales du HCR, publication juin 2023.

Défense

— BÂTIR UNE DÉFENSE À LA HAUTEUR DES ENJEUX DU SIÈCLE

Avant le 24 février 2022, et l'invasion de l'Ukraine et la résurgence d'une guerre de haute intensité au Proche-Orient, l'éclatement d'un conflit mondial paraissait inimaginable pour très longtemps.

Aujourd'hui la peur a gagné l'Europe. La guerre en Ukraine a profondément heurté nos certitudes : un conflit par une grande puissance nucléaire pour conquérir de nouveaux territoires était tout simplement inconcevable. Les Européens ont été aveuglés par les mensonges de Vladimir Poutine, pourtant leur adversaire idéologique et stratégique déclaré et n'ont pas perçu les avertissements de Jo Biden, pourtant leur plus puissant partenaire stratégique et politique.

La sécurité de notre territoire et de l'Europe redeviennent de toute évidence des enjeux politiques prioritaires. Les menaces ne sont pas seulement conventionnelles, elles sont également devenues hybrides. Les pays et les puissances qui ont résolument opté pour l'autoritarisme cherchent à fragiliser nos démocraties. Des fronts pourraient s'ouvrir en Mer de Chine, au Moyen-Orient et en Afrique.

Assurer la stabilité du monde et préserver les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international doit être une de nos grandes priorités sur le plan international. Avec les forces de nos Alliés et partenaires, notre défense garantit notre liberté et protège notre sécurité et, dès lors, notre économie et notre bien-être. Dans le monde d'aujourd'hui, notre sécurité se défend d'abord aux frontières de l'OTAN et de l'Union européenne tant à l'est face aux menaces de la Russie qu'au sud face à l'instabilité des États du pourtour méditerranéen et en Afrique.

Mais la sécurité est un enjeu de plus en plus global comme le montrent les tensions en Mer de Chine et autour de Taiwan ou en Afrique centrale.

L'agressivité de la Serbie à l'égard du Kosovo est aussi une source d'inquiétude.

Dans le monde d'aujourd'hui, les menaces ont également changé de nature : en plus des menaces militaires directes, le terrorisme, la désinformation, les attaques cyber contre nos infrastructures notamment énergétiques ou de santé ou d'autres formes d'ingérence politique voire électorale constituent de nouveaux dangers pour nos démocraties.

Certains États, en fragilisant nos sociétés et en divisant violemment l'opinion, cherchent à démontrer que les démocraties ne protègent pas valablement leurs populations. Le désir d'autoritarisme croît rapidement, y compris en Europe.

Or, depuis la fin de la Guerre froide, la chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'Union Soviétique, comme nombre d'États européens la Belgique a systématiquement sous-investi politiquement et financièrement dans sa défense prenant compte d'autres priorités de ses politiques publiques notamment la sécurité sociale de ses concitoyens. On a cru au meilleur et on a planifié sur cette base. Maintenant, il faut espérer le meilleur, car c'est l'essence du projet européen. Avec l'avènement de la guerre à nos frontières, nous devons réinvestir et planifier en conséquence tout en se mobilisant de manière assidue pour un projet de paix viable et réalisable car cela reste l'essence du projet européen.

L'une des meilleures garanties de la paix reste la dissuasion et la défense collective, nous l'avons oublié.

L'agression russe contre l'Ukraine a démontré la faiblesse militaire des États européens : disponibilité insuffisante des forces, faiblesse abyssale des stocks de munitions, difficultés à augmenter

la production industrielle, absence de véritable politique européenne industrielle de défense, absence de doctrine et stratégie militaires réelles, absence de définition des besoins et des capacités. Un plus grand investissement est d'autant plus urgent que l'Europe ne pourra s'assurer de la protection des États-Unis (dont la présidence de Donald Trump a pu montrer la fragilité) sans faire elle-même d'importants efforts pour sa défense.

Nous voulons réaliser ce réinvestissement dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne pour renforcer les synergies, avec l'ambition de mettre sur pied **une véritable défense européenne** qui constituera par ailleurs le pilier européen de l'Alliance atlantique. Le cas échéant, l'Europe doit pouvoir se défendre seule face à des menaces qui ne mobiliseraient pas les États-Unis.

Nos priorités

→ **Bâtir une véritable défense européenne commune à la hauteur des menaces qui pèsent sur sa sécurité**

→ **Adapter l'OTAN aux enjeux du XXI^e siècle**

1 — BÂTIR UNE VÉRITABLE DÉFENSE EUROPÉENNE COMMUNE À LA HAUTEUR DES MENACES QUI PÈSENT SUR SA SÉCURITÉ

L'Union européenne doit répondre aux menaces qui pèsent sur sa sécurité, sur ses valeurs et sur la stabilité du monde en construisant une défense à la hauteur de ces enjeux. Bien sûr, le lien transatlantique fort qui nous unit aux États-Unis et au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre

mondiale doit être préservé ; mais l'UE doit également pouvoir répondre le cas échéant seule, à ses propres enjeux de sécurité.

Cette défense européenne constituera un ciment fort de l'identité et de la citoyenneté européenne.

L'Europe s'est récemment dotée en 2022 d'une « boussole stratégique ». C'est une étape essentielle qu'il faut saluer. Mais il est temps de renforcer l'exercice.

Nous voulons :

— Transformer la boussole stratégique en véritable doctrine de défense européenne qui identifie clairement les menaces, les réponses adéquates, les mécanismes de décision, les besoins en équipements et en contingents, les moyens financiers, la stratégie industrielle, le rôle des États membres et de l'UE. Cette politique de défense veillera notamment à éliminer le droit de veto dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE, y compris en matière de défense.

— Créer un poste de Chef de la Défense européenne qui serait chargé de la mise en œuvre de la politique de défense européenne, y compris des aspects industriels de la défense et dirigerait l'Agence européenne de défense.

— Établir un véritable quartier général de l'UE, capable de planifier et de diriger les opérations militaires de l'UE.

— Intégrer progressivement les capacités militaires des États membres de l'UE en soutenant la mise en place de forces communes disponibles tant pour l'OTAN que l'UE sur l'exemple de la marine belgo-néerlandaise.

— Renforcer une stratégie industrielle européenne de défense en boostant les capacités du Fonds européen de la Défense afin de développer conjointement au niveau européen des capacités et des technologies de défense stratégiques et en augmentant l'innovation dans le cadre du renforcement du programme EUDIS (pro-



gramme européen d'innovation dans le domaine de la défense). Cela doit permettre de :

- + Réaliser une meilleure rationalisation et une intégration des systèmes d'armements et un véritable contingent européen.
- + Restructurer la base industrielle et technologique de défense européenne actuellement trop fragmentée et fonctionnant sur une base nationale, notamment par le biais d'une conditionnalité des financements européens.
- + Définir au sein de nos politiques de recherche, des domaines dans lesquels la recherche en technologies militaires prendra sa place et permettra des réutilisations dans d'autres domaines de la R&D, civils et militaires.

— Il faut également :

- + Créer un véritable budget de défense européen qui sera au minimum de 0,5 % du PIB européen et qui sera progressivement plus ambitieux.
- + Renforcer la défense cyber et les capacités spatiales de l'Union européenne pour permettre dans ces domaines d'acquérir une véritable autonomie stratégique.
- + Renforcer la disponibilité et la réactivité des capacités civiles de gestion de crises et de renforcement de l'état de droit (justice, police, société civile) pour s'assurer d'un déploiement rapide de ces capacités dans les opérations décidées par l'Union européenne.
- Inclure l'ingérence dans les menaces permettant le déclenchement de la clause de solidarité de l'article 222²⁰² du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et en faire également une infraction pénale européenne.
- Simplifier le recours à l'article 346 du Traité de l'Union européenne pour les achats militaires.

- Favoriser le développement commun entre la Défense et l'industrie en favorisant ensuite l'industrie participante lors de l'acquisition (soutien à l'industrialisation).

2 — ADAPTER L'OTAN AUX ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE

L'OTAN est l'alliance la plus solide et la plus ancienne pour la sécurité de ses États membres et la sécurité du monde. Il s'agit bien de défendre les principes du Préambule du Traité de l'OTAN qui prévoit le respect de la Charte des Nations Unies et expose les valeurs communes de liberté et de démocratie auxquelles les signataires adhèrent tous : « Les 31 États parties au présent Traité sont déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit ».

En raison de sa capacité de protection, de nombreux pays tiers souhaitent y adhérer. Elle garde un pouvoir d'attraction considérable pour les pays qui n'en font pas partie. L'OTAN, que l'on pensait en état de mort cérébrale, s'est redynamisée, consolidée et élargie à la Finlande et à la Suède suite à l'agression russe en Ukraine. Mais elle doit aussi se réformer pour faire face aux nouveaux enjeux de sécurité et à l'évolution géostratégique en Europe et dans le monde.

Nous voulons :

- Renforcer les liens de coopération sur des thématiques importantes notamment la sécurité climatique avec les pays tiers d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique qui partagent les valeurs et le Préambule de notre Charte des Nations Unies, les valeurs de l'UE, le multilatéralisme ainsi que les inquiétudes grandissantes concernant le changement climatique. Ce renforcement doit aussi être examiné à l'aune d'autres thèmes notamment en lien avec le principe de liberté de navigation et le libre-échange responsable.

- Considérer l'élargissement de l'OTAN aux pays qui en font la demande en répondant aux principes du Traité et mettre en place des aires de collaboration étroite entre l'OTAN et certains pays de l'Europe de l'Est pour mieux contrer les ambitions impériales de la Russie, ainsi que ses tentatives d'ingérences.

- Pleinement mettre en œuvre le concept stratégique de 2022, qui met tout particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer davantage encore la capacité de dissuasion et de défense, qui est la clé de voûte de l'engagement de l'Alliance pour la défense collective, en s'assurant que l'OTAN ait les capacités militaires adéquates.

- Veiller à un équilibre politique, stratégique et capacitaire de l'OTAN de part et d'autre de l'Atlantique.

- Tout en œuvrant au désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral, conserver une dissuasion nucléaire adéquate au service des membres de l'OTAN. Dans ce but, renforcer les efforts d'élimination de la menace et de prolifération nucléaire

- Renforcer la standardisation des armements et la coordination des programmes d'armements.

- Soutenir l'adhésion rapide de l'Ukraine, de la Moldavie, de la Géorgie ainsi que d'autres pays candidats qui en font la demande et rencontrent les valeurs du Traité de l'OTAN dès que les conditions le permettront.

²⁰² L'article 222 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est une clause de solidarité qui prévoit l'obligation pour les États membres d'agir conjointement lorsque l'un d'entre eux est victime d'une attaque terroriste ou d'une catastrophe naturelle ou humaine.

Relations Internationales

— RENFORCER LES DIPLOMATIE EUROPÉENNE

L'ordre international basé sur le respect du droit et les valeurs démocratiques est aujourd'hui contesté par des puissances telles que la Russie, la Chine, l'Iran et d'autres régimes autoritaires qui veulent redéfinir un ordre international où les relations économiques et politiques seraient basées sur des sphères d'influence, les rapports de force, l'autoritarisme et l'affaiblissement des démocraties.

Il est temps pour l'Union européenne de retrouver une ambition forte sur la scène internationale afin de préserver le système multilatéral et de peser sur les décisions pour que prévalent nos intérêts et nos valeurs. L'Europe doit influencer son voisinage et le monde en promouvant la paix, la stabilité, la prospérité et la sécurité. Pour peser, elle doit avoir une politique étrangère active, cohérente, efficace.

Nos priorités

→ Une diplomatie européenne qui permette à la puissance européenne de peser sur la marche du monde

→ Une coopération au développement renouvelée

1 — UNE DIPLOMATIE EUROPÉENNE QUI PERMETTE À LA PUISSANCE EUROPÉENNE DE PESER SUR LA MARCHÉ DU MONDE

Nous voulons :

- Instaurer un vote à la majorité qualifiée au Conseil européen pour les questions relatives aux affaires étrangères.
- Établir une politique renforcée de coopération avec notre voisinage immédiat en :
 - + Assurant l'adhésion des États candidats à l'Union européenne lorsqu'ils en remplissent les conditions. tablir un mécanisme d'adhésion graduelle à l'Union européenne afin de permettre la participation progressive aux activités de l'Union avant l'achèvement du processus d'adhésion.
 - + Renforçant le rôle de l'Union européenne dans la recherche de solutions aux conflits, spécialement dans l'Est et le Sud de la Méditerranée. Les Européens sont les héritiers d'une longue histoire de médiation dans tous les processus de paix.
 - + Renforcer le rôle de l'Union européenne dans le cadre de la Coopération et du Développement vis-à-vis des pays de l'Europe de l'Est et du continent africain.
- Approfondir les liens avec les autres États dans le monde, pour défendre la démocratie, nos valeurs communes et lutter contre l'ingérence des puissances autoritaires :

- + En établissant une réponse commune en cas d'ingérence d'un pays tiers dans nos démocraties.
- + En confortant le lien transatlantique en s'appuyant sur le Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis ainsi que le Traité CETA UE – Canada et un dialogue renouvelé au niveau politique et économique avec ces deux pays, tant au niveau fédéral que des états (USA) et provinces (Canada).
- + En recherchant un dialogue politique et économique bilatéral renouvelé avec, outre le Canada précité, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, notamment au niveau de programmes universitaires et de recherche conjoints, de la mobilité professionnelle et de la création de (co-)entreprises.
- + En recherchant des complémentarités bilatérales de structures économiques et industrielles entre certains pays de l'UE et certains pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. (En-dehors de l'éventualité de la finalisation d'accords globaux de type ALE qui seront éventuellement mis en œuvre)
- + En accordant une attention particulière à la région de l'Asie Pacifique et de l'Indopacifique, notamment à l'égard des tensions grandissantes en Mer de Chine méridionale à Taiwan et de l'importance de ses Routes commerciales. La coopération militaire chinoise avec la Russie et la Corée du Nord est une préoccupation majeure.
- + En répondant aux menaces posées par l'impact de la désinformation sur nos sociétés, en coordination avec nos partenaires européens et américains,
- Concevoir de nouveaux liens politiques, économiques et stratégiques avec les états du continent africain notamment dans la région des Grands Lacs, en mettant l'accent sur le développement économique, éducationnel et culturel dans lequel chaque continent est

gagnant : qui ne se fasse ni aux dépens des libertés fondamentales, ni aux dépens du développement social, ni aux dépens de l'environnement.

- Renforcer et valoriser une représentation unique des États membres dans les pays tiers
- Établir un siège commun de l'Union européenne dans toutes les organisations internationales et éviter les cacophonies européennes lors des conférences internationales.
- Étendre le régime mondial de sanctions de l'UE aux cas de corruption et d'ingérence dans le processus démocratique de l'UE.
- Faire de la défense des droits humains une priorité dans un contexte international préoccupant. Elle doit se traduire par le respect de la Convention européenne des droits de l'homme, des décisions de la Cour de Strasbourg en Belgique et s'illustrer dans nos prises de position aux Nations Unies.
- Porter nos valeurs en étroite coopération avec le Benelux et de façon transrégionale.
- Améliorer la résilience de l'UE pour lutter contre l'ingérence étrangère dont la manipulation de l'information ou les influences électorales.

2 — UNE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT RENOUVELÉE

L'Europe est un leader mondial du développement, étant le plus grand fournisseur d'aide publique au développement de la planète. Son apport a été de 70,4 milliards d'euros en 2020, soit 46,6 % de l'aide à l'échelle mondiale. Cette même année, l'Union européenne y a consacré 0,50 % de son revenu national brut (RNB), les États-Unis 0,20 %, le Japon 0,30 % et l'Australie 0,20 %.

L'Union européenne doit continuer à oeuvrer pour soutenir un monde plus humain et multilatéral.

Elle doit poursuivre ses objectifs de lutte contre la pauvreté et les inégalités tout en veillant à la stabilité du monde à la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

Nous voulons calibrer notre approche de la coopération européenne au développement avec la sécurité humaine et la sécurité climatique avec comme axes principaux :

- Protection contre la pauvreté, contre la corruption et la mauvaise gouvernance.
- Prévention des conflits.
- Promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Atténuation du changement climatique, Atténuation & Résilience.
- Protection et Conservation des ressources naturelles.
- Opportunités économiques et autonomisation des populations locales.

Il ne s'agit pas de charité, mais d'intérêts mutuels qui doivent permettre à chacun de nos contemporains de vivre dignement, de préserver la paix et de réduire les migrations non voulues. Il s'agit de coopérer ensemble pour des intérêts mutuels en vue de préserver les biens publics mondiaux. La coopération visera à renforcer la bonne gouvernance et luttera contre la corruption des élites.

Nous voulons :

- Simplifier les procédures de la coopération au développement pour lui donner plus de souplesse et de réactivité, en lien direct avec les acteurs locaux (autorités, société civile).
- Établir un véritable partenariat politique, économique et sociétal avec l'Union africaine (UA) et ses États membres en soutenant l'Agenda 2063 de l'UA.

– Accorder une attention particulière à la République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi dans le cadre d'un partenariat entre égaux, basé sur des valeurs communes et un respect mutuel.

– Déployer l'aide au développement, sur base des objectifs de développement durable en misant davantage sur la capacité de mobilisation et la résilience des sociétés civiles respectives. Pour ce faire, la part relative de la coopération indirecte (universités, ONG, opérateurs culturels, ...) sera augmentée.

– La coopération universitaire au développement, qui permet à nos établissements de mener avec leurs homologues des pays du Sud des projets de recherche, de formation et d'appui à la gouvernance académique, continuera de bénéficier d'un soutien structurel.

– Sattacher à accroître les exigences éthiques du code de conduite européen sur les exportations d'armes et à en rendre le caractère juridiquement contraignant dans tous les États membres de l'UE.

Il s'agit notamment d'augmenter les dispositions visant à prévenir les risques de réexportation vers des zones à risque et en particulier les risques que ces armes représentent une menace pour notre propre pays.

– Soutenir les initiatives culturelles et artistiques qui mettent en avant la diversité et la richesse de la culture francophone au niveau international. Il est fondamental de mettre en place des programmes d'échanges culturels, artistiques et sportifs.

– Intégrer des pratiques de développement durable dans les relations politiques et économiques, favorisant les initiatives respectueuses de l'environnement.

– Soutenir les initiatives visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité, en mettant l'accent sur l'éducation des filles et des femmes (ex. : objectifs du millénaire ONU).

– Favoriser la coopération scientifique et technologique avec les pays francophones, notamment en termes d'enseignement supérieur, de recherche, avec des programmes d'échanges (Erasmus francophone). Le tout pour encourager l'innovation et le partage de connaissances.

– Encourager l'adoption de technologies numériques, potentiellement communes, pour renforcer la connectivité et améliorer l'accès à l'information, aux savoirs. Le tout en assurant une formation à la critique de l'information et à l'usage des outils numériques, etc.



